

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 04329 6904

Ex Bibl. Dom.

AD S. PATRITIVM,

Quebec. C. SS. R.

*Arm. No. 46.*

JOHN M. KELLY LIBRARY



Donated by  
**The Redemptorists of  
the Toronto Province**  
from the Library Collection of  
Holy Redeemer College, Windsor

University of  
St. Michael's College, Toronto



**LIBRARY**  
ST. ALPHONSUS SEMINARY  
WOODSTOCK ONTARIO

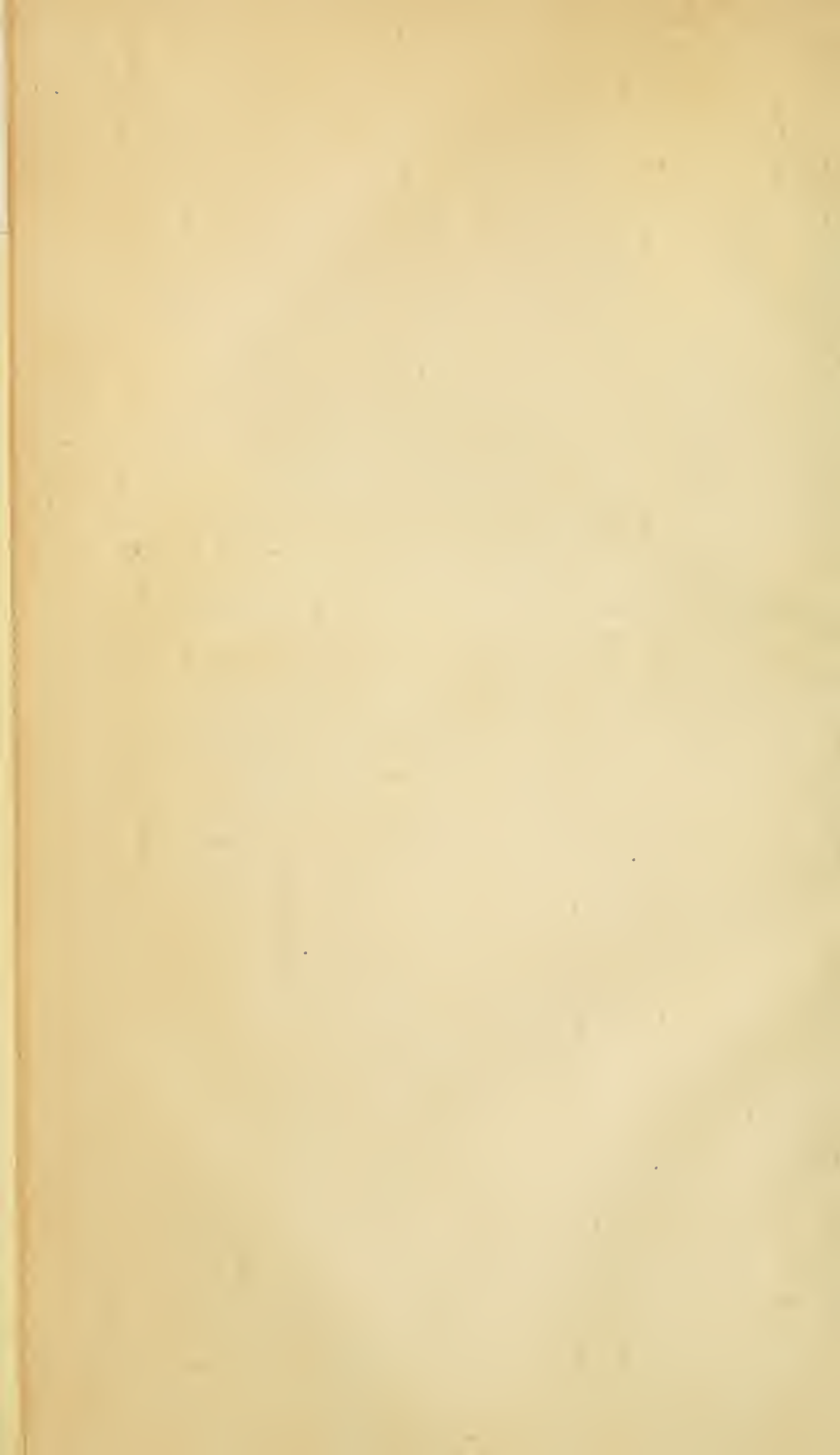
**TRANSFERRED**











BOX

77

.R73

1850

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

TOME VINGT-TROISIÈME.



**CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :**

|                |   |   |
|----------------|---|---|
| BESANÇON, chez | { | TURBERGUE, libraire.                      |
|                |   | CORNU, libraire.                          |
| LYON, —        | { | PERISSE frères, imprimeurs-libraires.     |
|                |   | GIRARD et JOSSERAND, libraires.           |
|                |   | COUVAT, libraire.                         |
| METZ, —        |   | PALLEZ et ROUSSEAU, imprimeurs-libraires. |
| ANGERS, —      | { | LAINÉ frères, imprimeurs-libraires.       |
|                |   | E. BARASSÉ, imprimeur-libraire.           |
| VANNES, —      |   | LAFOLYE, libraire.                        |
| NANCY, —       |   | THOMAS, libraire.                         |
| NANTES, —      |   | MAZEAU frères, libraires.                 |
| TOULOUSE, —    |   | CLUZON, libraire.                         |
| MONTPELLIER—   | { | F. SÉGUIN, libraire.                      |
|                |   | MALAVIALLE, libraire.                     |
| NIMES, —       |   | WATON, libraire.                          |



HISTOIRE UNIVERSELLE  
DE  
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR  
L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,  
ETC., ETC.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία  
Ἐκκλησία.

Le commencement de toutes choses est la sainte  
Église catholique.

S. ÉPIPHANE, I. I, c. 5, CONTRE LES HÉRÉSIES.

*Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

Où est Pierre, là est l'Église.

S. AMBR. *In psalm.* 40, v. 30.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.

TOME VINGT-TROISIÈME.



PARIS  
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

Rue Cassette, 4.

1852



Digitized by the Internet Archive  
in 2011 with funding from  
University of Toronto

HISTOIRE UNIVERSELLE  
DE  
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME.

DE 1517, COMMENCEMENT DE L'ANARCHIE RELIGIEUSE ET INTEL-  
LECTUELLE EN ALLEMAGNE, A 1545, COMMENCEMENT  
DU CONCILE ŒCUMÉNIQUE DE TRENTE.

§ 1<sup>er</sup>.

HÉRÉSIE DE LUTHER, JUSQU'A SA CONDAMNATION PAR LE PAPE LÉON X.

En 1517, l'Église de Dieu se voyait dans une position bien mémorable. L'ancien et le nouveau monde, toutes les sciences et tous les arts se présentaient devant elle pour apprendre de sa bouche à bien servir Dieu et les hommes. Et l'Église répondait convenablement à l'ancien et au nouveau monde, à toutes les sciences et à tous les arts. Elle vient de terminer le cinquième concile de Latran, sous la présidence du pape Léon X. Dans ce concile, elle a non-seulement décrété, mais effectué la restauration des mœurs cléricales dans son chef et ses principaux membres. D'ailleurs, l'Esprit de vérité et de sainteté qui demeure éternellement avec elle n'y demeure jamais oisif. Et, de fait, dans les soixante-dix ans que renferme le précédent livre, on trouve bien plus de soixante-dix personnages que l'Église honore d'un culte public : il y en a plusieurs des ordres de Saint-François, de Saint-Dominique, de Saint-Augustin ; mais il en est beaucoup d'autres de toute condition et de tout rang. C'est, entre autres,



saint Jean de Capistran, l'ami, le compagnon de Huniade et de Scanderbeg ; c'est saint Casimir, prince de Pologne ; c'est le bienheureux Nicolas de Flue, le sauveur de la confédération suisse ; c'est une veuve, sainte Catherine de Gênes, morte en 1510, auteur de certains opuscules de théologie surnaturelle, qui, pour la hauteur, la profondeur et la justesse des idées, lui mériteraient bien une place parmi les docteurs de l'Église ; c'est le bienheureux Primaldi, martyrisé à Otrante par les Turcs, en 1480, avec huit cents de ses compatriotes.

Quant aux sciences, lettres et arts, jamais époque ne leur fut plus favorable. Le pape Léon X était leur nourrisson, leur ami, leur protecteur héréditaire : Léon X était le cardinal Jean de Médicis, fils de Laurent le Magnifique et arrière-petit-fils de Cosme, surnommé le Grand et Père de la patrie ; famille incomparable, qui a eu l'honneur de donner son propre nom au plus beau siècle de la littérature et de l'art modernes. Léon X était encore leur protecteur héréditaire comme Pape. Toujours nous avons vu les Pontifes romains s'en montrer les pères par toute l'Europe, particulièrement depuis Nicolas V à Jules II. Léon X ne commençait pas, il couronnait seulement cette grande époque.

En effet, lorsqu'il monte sur le trône pontifical, il trouve Michel-Ange qui fait le tombeau de Jules II, qui peint la chapelle Sixtine, qui transporte le Panthéon dans les nues pour en faire la coupole de Saint-Pierre ; il trouve Raphaël produisant d'autres merveilles, avec Pérugin, Jules Romain, Léonard de Vinci et autres. Parmi les trente cardinaux qu'il nomme en 1517, il y en a plusieurs d'éminemment habiles dans les littératures grecque et latine, et l'ancienne philosophie. Ses deux secrétaires sont Bembe et Sadolet, deux modèles d'une latinité cicéronienne. Si chez quelques-uns l'enthousiasme pour l'antiquité littéraire excède un peu, il n'y a pas beaucoup à craindre : tous ces savants sont enfants soumis de l'Église, laquelle, au concile général de Latran, vient de poser les bornes que ne doit point outrepasser la sagesse humaine.

Tous les royaumes d'Europe sont en paix les uns avec les autres. L'empereur d'Allemagne, Maximilien I<sup>er</sup> ; François I<sup>er</sup>, roi de France ; le roi d'Angleterre, Henri VIII ; le roi d'Espagne, Charles I<sup>er</sup>, autrement Charles-Quint ; le roi de Portugal, Emmanuel le Fortuné, sont dans les meilleurs termes avec le chef de l'Église universelle. On peut espérer une expédition générale pour la défense de la chrétienté contre les armes toujours menaçantes des Turcs sous Sélim I<sup>er</sup>. Les Espagnols et les Portugais continuent leurs découvertes et leurs conquêtes en Amérique, en Afrique et en Asie. Nous avons vu un évêque de Saint-Domingue au concile de Latran. Les Portugais touchent

à la Chine. Partout, les prédicateurs de l'Évangile accompagnent et suivent les navigateurs. Le combat entre l'Église et l'enfer va s'agrandissant sous tous les rapports. Ce n'est plus seulement l'empire romain, c'est l'univers entier qui sera le champ de bataille. On se battra, non plus pour telle vérité particulière, mais pour toutes les vérités ensemble. La lutte sera générale et durera jusqu'à la fin. L'enfer mettra en œuvre tout ce qu'il a de ruse et de violence, toutes les profondeurs de Satan. Il s'agit de l'empire du monde.

Nations chrétiennes, soyez sur vos gardes ! Vous avez à craindre, non moins que les individus. Et depuis trop longtemps, plusieurs d'entre vous s'endorment dans le bien ou plutôt dans le mal. Depuis trop longtemps on ne voit plus de saints, ou du moins on en voit très-peu, en Angleterre, en France, en Allemagne et dans les royaumes du Nord. Depuis trop longtemps on n'y voit plus de zèle pour la défense de la chrétienté contre les Mahométans, ni pour la propagation de la foi chrétienne parmi les infidèles. Ce zèle n'apparaît plus guère qu'en Italie, en Espagne et en Portugal. Aussi Dieu récompensera-t-il ces nations par la paix et la gloire. Mais malheur à vous, qui n'aurez pas voulu employer pour le service de Dieu la puissance que Dieu vous a donnée ! Laissées à vous-mêmes, vous l'emploierez à vous déchirer les entrailles, à briser votre unité intellectuelle et morale, en sorte que l'Angleterre ne sera plus une, la France plus une, l'Allemagne plus une, mais deux, mais plusieurs, et cela pour des siècles ; et l'Allemagne en particulier, divisée en autant de sectes que d'individus, et en autant de partis que de sectes, deviendra une proie facile au premier ou dernier peuple barbare.

Lorsque Notre-Seigneur eut parlé de la ruine de Jérusalem et de la ruine du monde, figure de bien d'autres ruines, les apôtres lui demandèrent : Quand est-ce qu'arriveront ces choses ? et quel sera le signe de votre avènement ? Le Seigneur leur répondit : Prenez garde que personne ne vous séduise ! car il en viendra beaucoup en mon nom, disant : Je suis le Christ, et ils en séduiront beaucoup <sup>1</sup>. Et il s'élèvera beaucoup de faux prophètes, et ils en séduiront un grand nombre <sup>2</sup>. Si donc quelqu'un vous dit : Voici ! le Christ est ici, il est là ; ne le croyez point ! car il s'élèvera de faux christes et de faux prophètes ; et ils donneront de grands signes et des prodiges, en sorte que les élus mêmes y seraient trompés, s'il était possible. Voilà ! je vous l'ai prédit. Si donc ils vous disent : Voici ! il est dans le désert, ne sortez pas ; voici ! il est dans l'intérieur de la maison, n'y croyez point ! car, comme l'éclair sort de l'Orient et paraît jusqu'en Occi-

<sup>1</sup> Matth., 24, 4 et 5. — <sup>2</sup> Ibid., 11.

dent, ainsi en sera-t-il de l'avènement du Fils de l'homme <sup>1</sup>. Prenez donc garde à vous, que vos cœurs ne s'appesantissent par la bonne chère, et par l'ivrognerie, et par les soins de la vie présente <sup>2</sup>. Tels sont les suprêmes avertissements du Seigneur pour ces formidables épreuves auxquelles il soumet, quand il juge à propos, et les individus, et les nations, et l'humanité entière.

Or, voici quel était l'état moral de la nation allemande au commencement du seizième siècle. C'est un frère Augustin qui nous l'apprend.

Le dimanche après l'Ascension, exhortant ses auditeurs à une vie chrétienne, il leur disait, autant du moins qu'on peut traduire la hardiesse de son langage :

« Chaque pays a son démon : l'Italie a le sien, la France a le sien, et l'Allemagne a le sien, la bouteille ; on appelle boire se gorger de vin et de bière. Nous boirons, j'en ai peur, jusqu'au jour du jugement dernier. Les prédicateurs crient en chaire et font entendre la parole de Dieu, les seigneurs font des ordonnances, la noblesse même quelquefois prend de belles résolutions ; le scandale, le désordre, des maux de toute espèce, dans le corps et dans l'âme, viennent à leur tour comme enseignements : rien n'y fait. L'ivrognerie, notre dieu, s'étend de jour en jour, semblable à la mer, qui a beau boire les courants, et a toujours soif.

« Je voudrais bien aujourd'hui vous parler des funestes penchants à l'ivrognerie de nos pauvres Allemands ; mais où trouver une parole assez puissante pour chasser loin de nous cette crapule d'enfer, qui chaque jour s'étend de plus en plus dans toutes les classes de la société, en haut, en bas, de façon que prédications, instructions, sont tout à fait inutiles ? Qu'en dire, quand nous la voyons, cette fille du diable, se glisser du peuple des grandes cités dans la cabane des paysans, des tavernes dans le ménage ? Dans mon jeune âge, s'enivrer aux yeux de la noblesse, passait pour un scandale ; aujourd'hui, le noble boit plus encore que le rustre. Les princes et les grands ont reçu d'excellentes leçons de leurs chevaliers, et ils boivent sans rougir : boire est une vertu princière. Noble, bourgeois, qui ne s'enivre avec eux comme un goujat, est un homme méprisable ; qui ribotte avec ces chevaliers de la bouteille, gague en cuvant son vin ses armes et ses éperons <sup>3</sup>. »

Le même frère disait des princes en particulier : « Les princes sont communément les plus grands fous et les plus fiellés coquins de

<sup>1</sup> Matth., 23-27. — <sup>2</sup> 1 uc, 21-24. — <sup>3</sup> Walch, *OEuvres de Luther*, t. 12, p. 786 (en allemand).



la terre ; on n'en saurait attendre rien de bon, mais toujours ce qu'il y a de pire <sup>1</sup>. » Il s'était même fait, à cet égard, une sorte de proverbe qui disait : *Principem esse, et non esse latronem, vix possibile est* ; c'est-à-dire : Être prince, et n'être pas brigand, c'est ce qui paraît à peine possible <sup>2</sup>. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que le frère tient un pareil langage dans une espèce d'instruction pastorale à un prince d'Allemagne sur le devoir des sujets envers le souverain <sup>3</sup>. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que le plus grand poète de l'Allemagne moderne, Schiller, nous montre sur la scène un prince allemand du seizième siècle ruinant son peuple pour amuser un troupeau de concubines, réduisant en esclavage les victimes de l'incendie, vendant à l'étranger la liberté de ses sujets, et faisant mitrailler quiconque y trouve à redire <sup>4</sup>. Tel était donc l'état moral des peuples et des princes d'Allemagne vers l'an 1517. Celui du clergé ne valait pas mieux, au dire du même frère Augustin.

Ce frère naquit l'an 1483, à Islèbe, comté de Mansfeld, dans la Saxe. Il vint au monde le 10 novembre, et fut baptisé le jour suivant dans l'église paroissiale de Saint-Pierre : comme c'était la fête de saint Martin, on le lui donna pour patron. Son père s'appelait Jean, de son nom de baptême. Quant à son nom de famille, le fils l'écrivait d'abord Luder ; mais comme, en allemand, ce mot signifie charogne, tant au physique qu'au moral, il lui substitua celui de Luther, qu'on suppose le même que Lothaire. Ses parents étaient pauvres, son père bêchait la terre, sa mère portait du bois sur ses épaules ; son père, devenu dans la suite ouvrier mineur, amassa quelque petite fortune. Son père et sa mère étaient catholiques-romains, ainsi que son grand-père, avec tous ses ancêtres. Du reste, on croyait par toute l'Europe comme les catholiques d'aujourd'hui.

A l'âge de quatorze ans, Martin Luther commença des études à Magdebourg, auprès de certains frères d'école. Comme il était pauvre, il mendiait son pain deux fois par semaine, en chantant aux fenêtres des maisons. Les habitants de Magdebourg se montrant peu charitables, il se rendit à Eisenach, où une veuve le prit en pitié, et lui acheta même une flûte et une guitare. Dans ses intervalles d'études, il essayait sur l'un de ces instruments quelque vieux cantique ; comme : *Béniissons le petit enfant qui nous est né* ; ou, *Bonne Marie, étoile du pèlerin !* L'année 1501, il vint achever ses études à l'université d'Erfurth, où son père put dès lors venir à son aide. En 1503,

<sup>1</sup> Cité par Starck : *Triomphe de la philosophie*, t. 1, p. 52 (en allemand). —

<sup>2</sup> Ibid. — <sup>3</sup> Walch, t. 10, p. 460 et seqq. — <sup>4</sup> Schiller, *Kabale und Liebe*, act. 2 scènes 2 et 3.

il fut reçu bachelier, et en 1505 maître ès arts. Bientôt après, il commença d'enseigner lui-même, et d'expliquer la physique et les morales d'Aristote ; il s'appliquait en même temps à l'étude du droit, parce que tel était l'avis de ses parents.

Quand il pensait à la colère de Dieu et aux punitions terribles qu'il exerce de temps à autre, il en était tellement épouvanté, qu'il était près de rendre l'âme. Cette terreur fut à son comble lorsqu'en 1505, un de ses amis intimes fut tué à ses côtés par le tonnerre. Craignant d'être foudroyé lui-même, il invoqua le secours de sainte Anne, et résolut d'embrasser la vie monastique. Le 17 juillet, il réunit une dernière fois ses amis pour faire de la musique ensemble. La nuit suivante, sans rien dire à personne, il se rendit chez les ermites de Saint-Augustin d'Erfurth, demanda et obtint d'y être reçu comme novice. Il n'emportait avec soi qu'un Plaute et un Virgile. Le lendemain, il écrivit à ses amis et à ses parents ce qu'il venait de faire. Bien surpris, ils accoururent au monastère pour l'en tirer ; mais, pendant un mois, il ne se laissa voir de personne. Son père surtout était mécontent. Quand le fils lui représentait l'apparition effrayante qui l'avait appelé du ciel, le père répétait : Dieu veuille que ce ne soit pas une illusion, ni un fantôme du diable ! C'est le fils lui-même qui nous apprend cette particularité <sup>1</sup>.

La sollicitude du père était juste. Mais le fils était en âge d'homme, il avait vingt-deux ans, était maître ès arts ; de plus, il avait une année entière pour éprouver sa vocation. Ce fut l'année 1506, à l'âge de vingt-trois ans, qu'il fit vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Dès lors, il était obligé de garder ces vœux, puisqu'il ne les fit qu'après y avoir mûrement pensé, et avec pleine liberté. L'Esprit-Saint nous dit par le prophète David : Accomplissez les vœux que vous faites au Seigneur <sup>2</sup>. Et le Seigneur lui-même dit au livre des Nombres : Si quelqu'un a fait un vœu au Seigneur, il ne rendra pas vaine sa parole, mais il accomplira tout ce qu'il a promis <sup>3</sup>. Enfin, l'année suivante 1507, le quatrième dimanche après Pâques, il fut ordonné prêtre, et son père vint à sa première messe avec vingt chevaux, et lui fit présent de vingt florins d'or. Le fils profita de la circonstance pour l'apaiser tout à fait sur son entrée en religion <sup>4</sup>.

Avec l'habit religieux, Martin Luther reçut le nom de frère Augustin. Nouveau nom, nouvelle vie. C'est ainsi que l'Éternel, au moment d'élever le père des croyants à un état plus parfait, lui change son nom d'Abram en celui d'Abraham ; c'est ainsi encore que Jésus-Christ, voulant commencer à exécuter sur un de ses apôtres les des-

<sup>1</sup> Walch, t. 1, p. 79. — <sup>2</sup> Ps. 40. — <sup>3</sup> Num., 30, 3. — <sup>4</sup> Walch, t. 1, p. 83.

seins de sa providence, lui donne un autre nom : Tu t'es appelé Simon, tu t'appelleras désormais Céphas, c'est-à-dire Pierre. D'ailleurs, le nom d'Augustin ne pouvait être plus favorable pour un religieux de ce saint docteur. Seul, ce nom suffisait pour le préserver de toute erreur opiniâtre en fait de doctrine ; seul, il lui rappelait continuellement cette fameuse sentence : Je ne croirais pas même à l'Évangile, si l'autorité de l'Église catholique ne m'y amenait ; et cette autre non moins fameuse : Rome a parlé, la cause est finie ; puisse également finir l'erreur !

Son noviciat fut d'abord pénible : les moines, qui peut-être s'étaient aperçus de son penchant à l'orgueil, le soumirent à diverses épreuves : Luther était obligé de nettoyer les immondices de la maison, de balayer les dortoirs, d'ouvrir et de fermer les portes de l'église, de monter l'horloge, et d'aller, un sac sur le dos, mendier publiquement ; il trouvait cela dur, mais il le faisait par obéissance. Le provincial des Augustins, Jean de Staupitz, étant survenu, recommanda de le traiter plus doucement, et de lui laisser du temps pour l'étude. Voici donc quelle fut la vie de frère Augustin au monastère d'Erfurth : Je jeûnais, dit-il, je veillais, je me mortifiais, et je pratiquais les rigueurs cénobitiques jusqu'à compromettre ma santé ; ce ne sont pas nos ennemis qui croiront à mon récit, eux qui ne parlent que des douceurs de la vie monacale, et qui n'ont jamais aucune tentation spirituelle <sup>1</sup>. Mais surtout il étudiait ; il étudiait l'Écriture sainte, les ouvrages de saint Augustin et les théologiens scholastiques. Il savait presque par cœur Gabriel Biel et Pierre d'Ailly ; il avait beaucoup lu Guillaume Occam, et en préférait la pénétration à Thomas d'Aquin et à Scot. Il avait aussi lu assidûment Gerson. Mais, pour les ouvrages de saint Augustin, il les avait tous lus plusieurs fois, et se les était imprimés dans la mémoire. Voilà ce que nous apprend un de ses amis <sup>2</sup>.

Cependant cette inquiétude de conscience, cette terreur d'esprit, qui l'avait poussé dans le monastère, ne le quittait pas ; partout il cherchait à se rassurer contre : c'était même le but de ses études. Un vieux moine du couvent d'Erfurth, auquel il raconta souvent son état et ses craintes, le consola beaucoup, en lui recommandant la foi, et en le ramenant à cet article du symbole : Je crois la rémission des péchés. D'après cet article, disait-il, ce n'est point assez de croire en général que les péchés sont remis à quelques-uns, comme à David et à Pierre ; mais Dieu veut que chacun de nous croie que ses péchés lui sont pardonnés. Cette explication, disait Luther à Mélanchthon,

<sup>1</sup> Mathes. in *Vita Lutheri*. — <sup>2</sup> Melanchthon. Walch, t. 14, p. 509.



qui le rapporte, non-seulement me consola, mais me fit comprendre toute la pensée de saint Paul, qui ne cesse de dire : Nous sommes justifiés par la foi. Je reconnus que les interprétations ordinaires ne signifient rien. Je vis de plus en plus clair dans l'Écriture, les Pères et la théologie <sup>1</sup>.

Hélas ! cette clarté était un faux jour ; cette explication lumineuse est une grande erreur et une illusion. Saint Paul dit bien que nous sommes justifiés par la foi en Jésus-Christ, sans la loi de Moïse, mais il ne parle pas du tout de la foi à notre justification personnelle. Il enseigne même le contraire, quand il dit aux Corinthiens : Encore que je ne me sente coupable de rien, je ne suis pas néanmoins justifié pour cela, mais c'est le Seigneur qui doit me juger <sup>2</sup>. Et aux Philippiens : Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement <sup>3</sup>. Salomon avait déjà dit dans les Proverbes : Qui peut dire : Mon cœur est pur, je suis exempt de tout péché <sup>4</sup> ? Et dans l'Ecclésiaste : L'homme ne sait pas s'il est digne d'amour ou de haine <sup>5</sup>. Les catholiques ont donc raison de dire que les gens craignant Dieu peuvent avoir une certitude morale qu'ils sont en état de grâce, mais non pas une certitude de foi. Et frère Augustin Luther, avec son consolateur, est dans une illusion déplorable.

Tels furent ses premiers égarements sur la doctrine. Nous ne nous souvenons pas de l'avoir vu remarqué nulle part. Ce qui épouvante surtout pour ce pauvre frère, c'est le mépris qu'il conçut dès lors pour l'interprétation commune des Pères et des docteurs.

Un autre trait saillant dans la vie de Luther, c'est que cette vie entière n'est qu'une suite de combats avec le diable, dont il nous a conservé le récit, et où le moine reste toujours vainqueur. Le diable ne se rebute pas, il revient à la charge ; le combat recommence, et il finit toujours de même. Le démon ne lui laisse pas un moment de repos ; il apparaît et vient le tourmenter le jour, la nuit, à table, dans son sommeil, à l'église, au milieu de ses livres, dans son ménage et jusque dans sa cave. Luther a noté toutes ces visions et tenu registre de ces assauts, afin, dit-il, d'apprendre comment on peut déjouer ce grand pipeur.

Au convent de Wittemberg, où il alla d'Erfurth, quand il commençait à lire la Bible, ou qu'il était à son pupitre traduisant les psaumes, le diable venait à petit bruit et en traître, et lui soufflait toutes sortes de mauvaises pensées. S'il avait l'air de ne pas comprendre, alors Satan entraînait en fureur, bouleversait les papiers, fer-

<sup>1</sup> Walch, t. 14, p. 508. — <sup>2</sup> 1 Cor., 4, 4. — <sup>3</sup> Philipp., 2, 12. — <sup>4</sup> Proverb., 20, ~~42~~ — <sup>5</sup> Eccl., 9, 1.

mais et déchirait les livres, puis éteignait la chandelle. Quand Luther se mettait au lit, le diable y était déjà.

C'était au réveil de Luther qu'il apparaissait surtout. — Pécheur, lui dit-il un jour, pécheur entêté ! — Tu n'as rien de plus nouveau à me dire ? répondit Luther : je le sais aussi bien que toi que j'ai péché ; mais Dieu m'a pardonné. Son Fils a pris mes iniquités, elles ne m'appartiennent plus, elles sont au Christ, et je ne suis pas assez fou pour ne pas reconnaître cette grâce de mon Sauveur. N'as-tu plus rien à me demander ? Tiens, et il prenait son vase de nuit, voici, mon drôle, de quoi te savonner la figure.

Un jour que l'on parlait à souper du sorcier Faust, Luther dit sérieusement : « Le diable n'emploie pas contre moi le secours des enchanteurs. S'il pouvait me nuire par là, il l'aurait fait depuis longtemps. Il m'a déjà souvent tenu par la tête ; mais il a pourtant fallu qu'il me laissât aller. J'ai bien éprouvé quel compagnon c'est que le diable ; il m'a souvent serré de si près, que je ne savais si j'étais mort ou vivant. Quelquefois il m'a jeté dans le désespoir au point que j'ignorais même s'il y avait un Dieu, et que je doutais complètement de notre cher Seigneur <sup>1</sup>. »

Maintenant, comment expliquer d'une manière satisfaisante ce fait irrécusable, qui remplit toute la vie de Luther ? Il est évident que Luther y croyait. Cependant ce n'était pas un esprit médiocre ni un caractère pusillanime. La manière la plus rationnelle de l'expliquer, ou plutôt la seule, n'est-ce pas d'y reconnaître une action incessante, une espèce d'obsession de celui que l'Évangile appelle l'esprit de ténèbres, le prince de ce monde, le dieu de ce siècle ; qui séduit d'abord nos premiers parents, qui séduit le monde entier par les idoles, qui séduit l'Orient par le mahométisme, qui séduit les Grecs et d'autres peuples par le schisme et l'hérésie ? Il se laissera vaincre à Luther dans quelques détails ridicules, mais c'est pour le mieux tromper sur le fond, mais c'est pour fausser plus irremédiablement son esprit enflé d'orgueil, mais c'est pour le pousser plus sûrement à la révolte et à l'apostasie, mais c'est pour le précipiter finalement dans l'abîme, lui et bien des millions d'âmes.

En 1502, l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, à la persuasion de son frère Ernest, archevêque de Magdebourg, avait fondé une université à Wittemberg, et donné commission à Jean de Staupitz, provincial des Augustins en Misnie et en Thuringe, d'y amener des hommes savants et habiles. Entre les autres, Staupitz proposa frère

<sup>1</sup> Michelet, *Mémoires de Luther*, t. 2, p. 180. — Audin, *Hist. de Luther*, t. 2, c. 22. — Luther, *Propos de table*.

Augustin Luther, qui vint à Wittemberg en 1508, âgé de vingt-six ans, y enseigna la dialectique et la physique d'Aristote, fut reçu bachelier en théologie et employé à la prédication. Vers l'an 1510, comme le vicaire général de l'ordre des Augustins voulait faire une nouvelle distribution des provinces d'Allemagne et que sept couvents s'y opposaient, frère Augustin Luther fut envoyé pour cette affaire à Rome. Il y arriva plein d'enthousiasme ; tombant à genoux, il leva les mains au ciel et s'écria : Salut, sainte Rome, vraiment sanctifiée par les saints martyrs et par leur sang qui y a été versé ; courut toutes les églises et les catacombes, croyant tout ce qu'on y disait et croyait, y offrit la sainte messe une dizaine de fois, aurait bien voulu la dire le samedi à Saint-Jean de Latran, pour sa mère, mais il n'y eut pas moyen, tant la presse y était grande ; il regrettait presque que ses parents ne fussent pas morts, afin de pouvoir les délivrer du purgatoire par ses messes, ses bonnes œuvres et ses prières. C'est Luther lui-même qui nous apprend ces choses, et cela dans un temps où il s'en moquait <sup>1</sup>.

Voici, du reste, comme il parle des hôpitaux de ce pays dans son *Traité des bonnes œuvres* : « En Italie, les hôpitaux sont bien pourvus, bien bâtis. On y donne une bonne nourriture ; il y a des serviteurs attentifs et de savants médecins. Les lits et les habits sont très-propres ; l'intérieur des bâtiments orné de belles peintures. Aussitôt qu'un malade y est amené, on lui ôte ses habits en présence d'un notaire, qui en dresse une note et une description exacte, pour qu'ils soient bien gardés. On le revêt d'un sarreau blanc, on le met dans un lit bien fait et dans des draps blancs ; on ne tarde pas à lui amener deux médecins, et les serviteurs viennent lui apporter à manger et à boire dans des verres bien propres, qu'ils touchent du bout du doigt. Il vient aussi des dames et matrones honorables, qui se voilent pendant quelques jours pour servir les pauvres, de sorte qu'on ne sait point qui elles sont, et elles retournent ensuite chez elles. — J'ai vu aussi à Florence que les hôpitaux étaient servis avec tous ces soins ; de même les maisons des enfants trouvés, où les petits enfants sont nourris au mieux, élevés, enseignés et instruits. Ils les ornent tous d'un costume uniforme, et en prennent le plus grand soin <sup>2</sup>. »

« A Rome, disait-il encore, la police est très-sévère. Chaque nuit, le capitaine parcourt la ville à cheval avec trois cents hommes, et maintient en nombre tous les corps de garde. Quiconque il saisit sur la rue subit sa peine ; s'il a des armes, il est pendu ou jeté dans le Tibre. — Enfin, rien n'y est à louer que le consistoire et le tribunal

<sup>1</sup> Walch, t. 5, p. 1646 ; t. 22, p. 2374. — <sup>2</sup> Ibid., t. 22, p. 786.



de la Rote, où les affaires sont instruites et jugées avec beaucoup de justice <sup>1</sup>. » Ces paroles de Luther sont remarquables.

Le consistoire est l'assemblée des cardinaux, présidée par le Pape, pour délibérer sur les affaires générales et les plus importantes de toute l'Église. La Rote est un tribunal de douze docteurs, pris d'entre les principales nations chrétiennes, pour juger les affaires des particuliers qu'on lui défère. Finalement, l'an de grâce 1510, Luther ne trouve à louer, dans Rome et dans l'Italie, que la police pour le bon ordre, que la justice pour les particuliers et pour les nations, que la charité pour les pauvres et pour les malades, et enfin que la foi de tout le monde, puisque lui-même croyait alors que tout le monde y croyait. Jamais il n'a dit autant de bien de l'Allemagne, même luthérienne.

Que, s'il a dit aussi bien du mal de l'Italie et de Rome, il y a ceci à considérer. En bonne justice, le témoignage d'un ennemi est recevable contre lui et pour son adversaire, mais non pas pour lui et contre l'autre.

De retour à Wittemberg, frère Augustin Luther continua d'enseigner et de prêcher. Le 19 octobre 1512, il fut reçu docteur en théologie, sous la présidence d'André Carlostadt, archidiacre de l'église de Tous-les-Saints. L'électeur de Saxe fit les frais de la cérémonie. Comme docteur, frère Augustin Luther prêta serment d'enseigner la foi catholique et de la défendre contre toutes les hérésies, même jusqu'à effusion de son sang.

L'Église seule, c'est-à-dire saint Pierre et les autres apôtres, le Pape et les évêques, a reçu de Jésus-Christ le devoir et le droit d'enseigner tout ce qu'il leur a recommandé, lui qui est avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. L'Église seule peut donc conférer à un homme, en qualité de pasteur ou de docteur, le droit et le devoir d'enseigner, mais d'enseigner ce qu'elle-même croit et enseigne. Jamais elle n'a donné, jamais elle ne peut donner à personne le droit d'enseigner le contraire d'elle. Le prétendre, ce serait fouler aux pieds les premières notions du bon sens.

Frère Augustin Luther ne fut pas longtemps fidèle à son serment de docteur, si jamais il le fut. On suppose généralement qu'il ne commença d'innover que sur la fin de 1517, à propos des indulgences. C'est une erreur. En 1517, le volcan commença d'éclater et de répandre ses laves pestilentielles ; mais dès auparavant il fermentait, il bouillonnait, il fondait et confondait tous les métaux, il minait les bases des montagnes et des empires, et donnait les signes d'une éruption et d'une dévastation prochaines.

<sup>1</sup> Walch, t. 22, p. 2376.



Luther a dit de lui-même un mot épouvantable, dans la préface du premier volume de ses œuvres : « Je n'aimais pas, je haïssais au contraire un Dieu juste et punissant les pécheurs, et, si ce n'est par un blasphème tacite, du moins avec un immense murmure, je m'indignais, j'entrais en fureur dans ma cruelle conscience et bourrelée de remords <sup>1</sup>. »

Nous l'avons vu, au milieu des terreurs de cette conscience et des obsessions du malin esprit, ne trouver de refuge que ce principe faux : Je dois croire, comme article de foi, que je suis en état de grâce et que mes péchés sont remis ; en douter, serait pécher contre la foi et soupçonner Dieu de mensonge. C'était dire, en d'autres termes : Je dois croire, comme article de foi, tout ce que je m'imagine ou que j'ai intérêt de m'imaginer, fût-il mille fois contraire à la croyance des fidèles et à l'enseignement des docteurs. Or, de ce principe, voici ce que frère Augustin Luther tira dès avant la fin de 1517.

Le 8 février 1516, il écrit au prieur des Augustins d'Erfurth : « Mon père, j'envoie à l'excellent Jose d'Eisenach cette lettre pleine de quelques questions contre la logique, la philosophie et la théologie, c'est-à-dire pleine d'anathèmes et d'exécutions contre Aristote, Porphyre et les scholastiques, savoir les mauvaises études de notre temps. Car ainsi l'interpréteront ceux qui ont résolu de se taire avec les morts, non pas cinq ans comme les Pythagoriciens, mais à tout jamais : de tout croire, de ne faire qu'écouter, sans se permettre une seule fois la plus petite escarmouche ou escrime contre Aristote et la scholastique, ni dire un seul mot. Car que ne croiraient-ils pas, eux qui ont cru une fois Aristote, et tiennent pour vrai ce que cet archicalomniateur impute aux autres, encore que ce fût si absurde qu'un âne ou une pierre même ne pourrait s'en taire ?

« C'est pourquoi, veuillez faire tenir cette lettre à cet excellent homme, et vous informer exactement de ce que lui et d'autres pensent de moi là-dessus, et puis que je l'apprenne. Je ne désire rien avec tant d'ardeur, si j'en avais le temps, que de mettre à nu devant un grand nombre et de montrer dans toute sa honte ce comédien, qui a bercé si longtemps l'Église avec le masque grec. J'ai en main les commentaires sur ses livres de physique, et je veux y jouer la fable d'Aristée contre ce Protée, qui fait raffolir les têtes les plus sages, à tel point que, si Aristote n'avait pas été de chair, je ne craindrais pas de l'appeler un diable. Une des principales portions de ma croix, c'est d'être obligé de voir les meilleures têtes de nos frères,

<sup>1</sup> Raynald, 1517, n. 72. — Sanderus, *De visib. monarch.*, l. 7.

qui seraient propres aux beaux-arts, perdre leur temps et leur peine dans cette boue et ces immondices. Et cependant les universités ne cessent pas de brûler de bons livres et de crier : Les méchants enseignaient ou rêvaient encore quelque chose.

« Je voudrais que M. Using et celui d'Eisenach se désistassent tout ensemble d'un pareil travail, ou même l'abandonnassent tout à fait. J'ai toutes les armoires pleines contre de semblables éditions, que je tiens pour complètement inutiles. Tous les autres penseraient de même, si, comme il a été dit plus haut, ils n'étaient pas enchaînés dans un éternel silence. Portez-vous bien, et priez pour moi. Wittemberg, le 8 février 1516. Frère Martin Luther, Augustin <sup>1</sup>. »

Nous avons vu, au treizième siècle, les plus grands et les plus saints docteurs de l'Église, ayant à leur tête saint Thomas d'Aquin, concilier dans un harmonieux ensemble toutes les sciences divines et humaines, les organiser entre elles comme une armée rangée en bataille, sous le suprême commandement du Verbe de Dieu, la sagesse éternelle, de laquelle toutes elles émanent. Nous les avons vus concilier la philosophie païenne avec la doctrine chrétienne, et faire servir la première à la seconde. Nous les avons vus, pour cela, résumer Platon et Aristote, adopter ce qu'ils ont de bon, rectifier ce qu'ils ont d'inexact, ajouter ce qui leur manque. Nous les avons vus, moyennant la méthode scholastique ou géométrique, distribuer tout l'ensemble comme un camp, comme une place forte, où la philosophie fait l'avant-garde, le boulevard extérieur, et la théologie le corps de l'armée, le corps de la place.

Naturellement, l'ennemi n'aime point cette discipline et cette tactique dans les défenseurs de la patrie chrétienne, il n'aime point cette savante combinaison de toutes les forces, elle est trop favorable à la défense de la place, à la défense du camp. Il aimerait mieux y voir tout en confusion, et chacun n'y voulant recevoir d'ordre que de soi-même. Il criera donc contre, par quelques esprits de travers ou myopes ; il criera contre le boulevard extérieur, contre la philosophie christianisée de Platon et d'Aristote ; il criera contre la stratégie, contre la distribution intérieure de la place, contre l'ordre scholastique de la théologie ; il criera contre les exercices militaires, contre le maniement des armes, contre la logique et la dialectique, exercices militaires de l'esprit. Est-ce que la place n'est pas assez forte par elle-même ? Pourquoi tout ce terrain perdu en forts détachés, en redoutes, en bastions, en fossés ? Ne vaut-il pas mieux changer ces inutiles boulevards en charmantes avenues, où vous vous promènerez tran-

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 4-5.

quillement à l'ombre? A quoi bon ces ponts-levis, ces portes massives en zig-zag, cette enceinte continue, qui vous emprisonnent comme des criminels? Est-ce que vous n'êtes pas dignes de respirer un air plus libre? est-ce que vous n'êtes pas hommes à vous défendre tout seuls? Pourquoi enfin vous tuer à manier le sabre, le fusil, le canon? Vous n'avez d'ennemis que parce que vous apprenez à manier les armes et à connaître les ruses de guerre. Laissez la prudence du serpent, ne conservez que la simplicité de la colombe; n'ayez dans une main que le bâton de pèlerin, qu'un rameau d'olivier dans l'autre, et vous ne ferez plus peur à personne, et tout le monde vous aimera à croquer.

Voilà ce que, vers l'an 1516, l'ennemi de Dieu et des hommes soufflait dans le camp des Chrétiens, par une sentinelle séduite et gagnée, esprit de travers et myope, mais hardi et emporté, qui signalait : Frère Martin Luther. Bien des Allemands et des autres s'y laisseront prendre, briseront tout sous nom de réforme, en sorte qu'après trois siècles il n'y aura pas pierre sur pierre, pas deux vérités ensemble : les plus sages, reconnaissant leur tort, rentreront peu à peu dans le camp des soldats demeurés fidèles ; les plus furieux, continuant l'œuvre de destruction et d'anarchie, finiront par déclarer que l'ordre est un abus, le bon sens une chimère, et la raison humaine une éternelle et irremédiable mystification de soi-même à soi-même. Voilà où ils en étaient en 1843 <sup>1</sup>.

Quant aux questions ou thèses, que frère Martin Luther envoyait de côté et d'autre en 1516, voici comme il en demandait des nouvelles, l'année suivante, au même prieur d'Erfurth : « J'attends avec grande douleur, anxiété et envie, ce que vous dites de nos paradoxes. Car je pense bien que les vôtres les prendront pour des propositions paradoxales, et même archimauvaises, quoiqu'elles ne puissent être qu'orthodoxes pour nous. Informez-moi donc le plus tôt possible, et assurez les révérends Pères de la faculté de théologie que je suis prêt à venir en disputer publiquement, soit en conférence, soit dans le monastère, afin qu'ils ne s'imaginent pas que je veux marmotter dans un coin rien de semblable, notre université étant en effet assez médiocre pour paraître un coin <sup>2</sup>. »

Cette lettre, qui est du 4 septembre 1517, nous montre que frère Martin Luther sentait fort bien que ses thèses prodigieuses choqueraient tout le monde ; mais il n'y tient pas moins, et ne s'en cache

<sup>1</sup> Voir : *Der Protestantismus in seiner selbstauflesung. Dissolution du protestantisme en lui-même et par lui-même*. Schallhouse, 1843, 2 vol. in-12 (en allemand). — <sup>2</sup> Wachl, t. 18, p. 15.



pas plus. Dans une autre lettre, 11 novembre de la même année, à Georges Spalatin, secrétaire intime de l'électeur de Saxe, il soutient en particulier l'une des plus révoltantes, et cela contre l'enseignement de tous les docteurs <sup>1</sup>. Il en faisait soutenir plusieurs à l'université de Wittemberg, sous sa présidence. Le 16 juillet 1517, il mande au prieur d'Erfurth qu'il prépare six ou sept candidats à l'examen, pour confusionner Aristote <sup>2</sup>. Dès l'année précédente, il écrivait au même : Notre théologie et saint Augustin sont en progrès, Aristote est en baisse avec les scholastiques. Frère Martin, en l'absence du provincial Staupitz, remplissait alors les fonctions de vicaire et de visiteur de la province : ce qui dut augmenter sa hardiesse <sup>3</sup>.

Enfin nous avons de frère Martin Luther, sur l'année 1517 et avant la question des indulgences, une série de quatre-vingt-dix-neuf conclusions ou thèses contre la théologie des scholastiques et les rêves d'Aristote, où il dépose tout le venin de ses plus graves erreurs. Voici quelle nous en paraît être la filiation.

Nous avons vu frère Augustin, tourmenté de ses pensées de désespoir et obsédé des apparitions du diable, se réfugier dans cet article du symbole : Je crois la rémission des péchés. Nous l'avons vu expliquer cet article, non pas comme les catholiques : Je crois que Dieu a donné à son Église le pouvoir de remettre tous les péchés; je crois qu'il les a remis à David et à saint Pierre; j'espère, j'ai confiance qu'il m'a remis ou qu'il me remettra les miens. Non, telle n'était pas l'explication de Luther, il donnait cette autre toute nouvelle : Je crois fermement, comme un article de foi, que Dieu m'a pardonné à moi-même tous mes péchés, et que je suis en état de grâce; j'y crois aussi fermement qu'à la bonté et à la puissance de Dieu, qu'au mystère de la sainte Trinité; en douter, serait pécher contre la foi; tout ce qui ne se fait pas dans ou par cette conviction, tout cela est péché, même la prière, l'aumône et les autres bonnes œuvres.

Luther abusait étrangement, pour cela, d'un mot de saint Paul. Parlant aux Romains des scrupules de certains fidèles touchant les viandes immolées aux idoles, dont ils ne se croyaient pas permis de manger, tandis que les autres mangeaient de toutes les viandes sans faire de distinction, l'Apôtre établit cette règle pour les premiers : Quant à celui qui distingue, dès qu'il en mange, il se rend coupable, parce qu'il ne le fait pas de (bonne) foi. Or, tout ce qui ne se fait pas de (bonne) foi, est péché <sup>4</sup>. Évidemment, il est ici question d'un fidèle qui mange contre sa conscience, le croyant défendu; évidemment, le mot *foi* veut ici dire bonne foi, conscience, persuasion

<sup>1</sup> Walch, t. 18 p. 16 et 17. — <sup>2</sup> Ibid., p. 2488. — <sup>3</sup> Ibid., p. 2486. — <sup>4</sup> Rome, 14, 23.

intime. Deux fois, dans ses écrits, Luther convient que cette interprétation des catholiques est juste <sup>1</sup>. Cependant, partout il y donne une interprétation contraire, savoir, cette interprétation inouïe : Tout ce que vous ne faites point dans cette foi, dans cette conviction inébranlable que tous vos péchés vous sont pardonnés et que vous êtes en état de grâce, tout cela est péché, même vos prières, vos jeûnes, vos aumônes et vos autres œuvres de pénitence. Voilà ce que Luther donne partout comme l'essence même de sa doctrine <sup>2</sup>.

Les quatre-vingt-dix-neuf thèses contre la théologie des scholastiques et les rêves d'Aristote en sont le développement.

La trente-neuvième nie le libre arbitre en ces termes : « Nous ne sommes pas maîtres de nos actions, mais esclaves, depuis le commencement jusqu'à la fin. Contre les philosophes <sup>3</sup>. »

De cette proposition, la raison et Aristote concluraient avec tout le monde : Puisque l'homme n'est pas maître, mais esclave de ses actions, il n'en est pas responsable : on ne peut ni l'en récompenser ni l'en punir. Par aversion d'Aristote et des scholastiques, Luther raisonne différemment. Il a une vingtaine de thèses pour établir que l'homme peut le mal et ne peut que le mal. En voici quelques-unes des plus remarquables.

« Il est faux que la volonté puisse, de sa nature, se diriger d'après la saine raison. Contre Scot et Biel. — Mais la volonté sans la grâce de Dieu ne peut agir que déraisonnablement et mal. — De là ne suit pas que la volonté est mauvaise de sa nature, c'est-à-dire qu'elle est la nature du mal, comme enseignaient les Manichéens. — Cependant la nature est naturellement et inévitablement mauvaise <sup>4</sup>. — Il n'est pas étonnant que l'homme puisse se diriger d'après la raison fausse, et non d'après la raison droite. — Car telle est sa nature, qu'il se dirige uniquement d'après la raison faussée, et non d'après la raison droite <sup>5</sup>. — En un mot, la nature n'a ni raison pure ni bonne volonté. Contre tous les scholastiques. — La nature est nécessairement orgueilleuse au dedans, même dans les œuvres qui paraissent bonnes au dehors <sup>6</sup>. »

La justice et le bon sens concluront toujours avec les scholastiques et Aristote : Si l'homme fait nécessairement le mal, et non pas librement, ce n'est plus un péché dont il soit juste de le punir. Luther

<sup>1</sup> Walch, t. 4, p. 1066, n. 9; t. 18, p. 875, n. 5. — <sup>2</sup> Ibid., t. 2, p. 1987 et seqq.; t. 3, p. 1595; t. 4, p. 417 et seqq. Ibid., p. 1066; t. 6, p. 1877; t. 8, p. 1809, 1810, 2398, 2729; t. 9, p. 2800; t. 10, p. 1569 et seqq.; t. 11, p. 1268; t. 12, p. 2084; t. 16, p. 1004, 1364, 1484; t. 19, p. 1847; t. 21, p. 837, addition; t. 22, p. 351. — <sup>3</sup> Ibid., t. 18, p. 10, n. 39. — <sup>4</sup> Walch, n. 6, 7, 8, 9, p. 7. — <sup>5</sup> N. 14 et 15. — <sup>6</sup> N. 34 et 37.

dira, en dépit des scholastiques et d'Aristote, en dépit de la justice et du bon sens :

« L'homme, hors de la grâce de Dieu, pèche toujours et sans cesse, lorsqu'il ne commet point de meurtre, d'adultère, ni de vol. — Et il pèche en cela, parce qu'il n'accomplit pas la loi spirituellement. — Ne commettre point de fait et à l'extérieur de meurtre, d'adultère, de vol, c'est une justice d'hypocrites <sup>1</sup>. »

Certainement, voilà qui est prodigieux, voilà qui est énorme. Luther ne s'en tient pas là, il va toujours plus loin, et dit : « La loi, encore qu'elle soit bonne, devient néanmoins nécessairement mauvaise par la volonté naturelle. — Toute œuvre de la loi paraît bonne au dehors, mais au dedans c'est un péché. Contre les scholastiques. — Maudits sont tous ceux qui font les œuvres de la loi. — Non-seulement la loi de l'Église n'est pas bonne, mais encore les dix commandements, quoi qu'on puisse enseigner et dire. — Il est donc clair que toute volonté naturelle est injuste et mauvaise <sup>2</sup>. »

Demanderez-vous à Luther si du moins l'ignorance invincible excuse de péché ? Il vous répondra par les deux propositions suivantes : « Il n'est pas vrai que l'ignorance invincible excuse de péché. Contre tous les scholastiques. — Car l'ignorance, par laquelle on ne connaît ni Dieu, ni soi-même, ni ce que c'est que les bonnes œuvres, est toujours invincible <sup>3</sup>. »

Révolté de ces propositions monstrueuses, vous écrierez-vous : Mais c'est absurde, mais c'est contraire à la raison, au bon sens et à la logique ? — Luther a une douzaine de thèses contre la raison et la logique, sous le nom d'Aristote <sup>4</sup>.

Voyez-vous maintenant le plan astucieusement combiné de l'ennemi ? Parmi ses ruses sans nombre, il crie contre les armuriers, contre les maîtres d'armes, contre les officiers instructeurs, afin d'endormir le soldat, afin de lui faire négliger l'exercice et le maniement des armes les plus nécessaires. Cette ruse ne lui a que trop bien réussi. Aujourd'hui même, combien de catholiques fidèles ne se laissent pas encore prendre à ces vieilles criaileries contre Aristote et les scholastiques ? Ouvrons au moins les yeux après trois siècles d'expérience.

Ce n'est pas tout : dans ses quatre-vingt-dix-neuf thèses contre la théologie des scholastiques et contre les rêves d'Aristote, Luther en a trois en faveur de saint Augustin, et ce sont les trois premières. C'est encore une ruse, et des plus malicieuses. Voici comment :

Nous avons vu que, dans ses discussions avec les Pélagiens, sur-

<sup>1</sup> N. 63, 64 et 65. — <sup>2</sup> N. 71, 77, 80, 83, 84 et 89. — <sup>3</sup> N. 35 et 36. — <sup>4</sup> N. 41-53.



tout avec Julien d'Éclane, saint Augustin s'est mépris sur le sens littéral de ce mot de saint Paul : *Omne autem quod non est ex fide, peccatum est* <sup>1</sup>. Au lieu d'entendre : *Tout ce qui n'est pas selon la conscience est péché*, ce qui est évidemment et incontestablement le sens naturel et littéral, il entendait : Tout ce qui ne procède pas de la foi est péché. D'où il se voyait forcé de conclure, bon gré mal gré lui, que toutes les actions des infidèles sont des péchés : proposition condamnée depuis par l'Église. Les docteurs catholiques disaient donc communément, au seizième siècle, que saint Augustin avait excédé en quelque chose. Luther dresse donc contre eux les trois propositions suivantes :

« Quiconque dit que saint Augustin a dit quelque chose de trop en écrivant contre les hérétiques, celui-là dit que saint Augustin a menti presque partout. Ceci va contre le dire commun. — C'est donner lieu aux Pélagiens et à tous les hérétiques de triompher, et même leur attribuer la victoire. — C'est encore exposer au mépris l'autorité de tous les anciens Pères <sup>2</sup>. »

Voyez-vous la ruse de l'ennemi ? Les Pères de l'Église font autorité décisive lorsqu'ils sont d'accord, non quand ils diffèrent. En voilà un à qui, au milieu d'une mêlée terrible avec les hérétiques, il échappe une méprise ; méprise évidente pour quiconque a des yeux et de la bonne foi. Vite, l'ennemi s'en empare, et bâtit là-dessus une tour de blasphèmes contre Dieu. Donc toutes les actions des infidèles sont des péchés ; donc naturellement l'homme ne peut plus faire que le mal ; donc il le fait nécessairement ; et Dieu le punit ; et Dieu est juste. Et si vous ne confessez pas tout cela, vous outragez saint Augustin, vous outragez tous les Pères, vous donnez la victoire aux Pélagiens et à tous les hérétiques.

A ce vacarme de Luther et de Jansénius, le catholique répond tranquillement : Saint Augustin dit : Je ne croirais pas même à l'Évangile si l'autorité de l'Église catholique ne m'y amenait. Et encore : Rome a parlé, la cause est finie ; puisse également finir l'erreur ! Eh bien ! comme saint Augustin, je crois l'Église catholique, et non tel ou tel docteur. Ce n'est pas à Augustin, mais à Pierre et à ses successeurs, qu'il a été dit : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Simon, Simon ! j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. Simon, fils de Jean : Pais mes agneaux, pais mes brebis.

La quatre-vingt-dix-neuvième et dernière thèse de Luther est

<sup>1</sup> Rom., 14-23. — <sup>2</sup> Walch, t. 18, p. 6 et 7, n. 1, 2 et 3.



ainsi conçue : « Dans tout cela nous prétendons ne rien dire ni avoir rien dit qui ne s'accorde avec l'Église catholique et avec les docteurs de l'Église <sup>1</sup>. » Ces paroles méritent attention. Dans une occasion semblable, saint Thomas d'Aquin, l'ange de l'école, et avant lui saint Jérôme, soumettaient humblement au jugement et à la correction de l'Église romaine et du Pape tout ce qu'ils avaient écrit. Ici il n'est pas question du Pape, pas question du Siège apostolique, pas question de l'Église romaine, mais de l'Église catholique ; surtout il n'est pas question de soumission, mais d'accord, comme de puissance à puissance. Dès le premier pas, Luther se pose l'égal de l'Église universelle.

Telles étaient donc les vues, les idées et les dispositions bien prononcées de Luther, même avant qu'il fût question des indulgences ; car il n'en est pas dit un mot dans les quatre-vingt-dix-neuf thèses. Aussi l'éditeur protestant de ses œuvres complètes a-t-il soin de remarquer que Luther a composé et publié ces premiers écrits avant le commencement de la réformation prétendue, et presque toujours de son propre mouvement. Il partage ces premiers écrits de Luther en deux séries : 1<sup>o</sup> contre les successeurs d'Aristote ; 2<sup>o</sup> contre les défenseurs du libre arbitre <sup>2</sup>. Ce titre de la seconde série, qui se trouve la plus longue, est d'une naïveté remarquable. On y voit que le premier principe, la première essence de la soi-disant réformation, est et a été de nier le libre arbitre de l'homme, c'est-à-dire de nier le bien et le mal, la vertu et le vice, la loi et la société parmi les hommes ; car, si l'homme n'a point de libre arbitre, s'il veut et agit nécessairement, comme la pierre qui tombe nécessairement de haut en bas, il est absurde de lui prescrire des ordres et des défenses, absurde de le louer ou de le blâmer, absurde de le récompenser ou de le punir : les lois, les gouvernements, les tribunaux sont une absurde et odieuse tyrannie. Telle est donc la nature première et dernière de cette révolution religieuse et intellectuelle, qui s'est appelée d'abord réformation, ensuite protestantisme.

Ces quatre-vingt-dix-neuf thèses de Luther ont été imprimées en latin à Wittemberg, dès l'an 1560, sous ce titre : « Propositions théologiques des vénérables hommes docteur Martin Luther et docteur Philippe Melanthon, contenant la somme de la doctrine chrétienne, écrites et disputées à Wittemberg, dès l'an 1516. Année 1516, où Jean Hibten a prédit que commencerait la réformation de l'Église. Avec une préface du docteur Philippe Melanthon. Wittenberg, 1560 <sup>3</sup>. » D'après ce document, l'année 1516 est donc le vrai

<sup>1</sup> N. 99, p. 14. — <sup>2</sup> Walch, t. 18, p. 1-81. — <sup>3</sup> Propositiones theologiæ reve-

commencement de la réforme de Luther, comme les quatre-vingt-dix-neuf thèses en sont l'essence.

Ceci est un fait capital, ignoré de bien des protestants et de bien des catholiques : ignoré ou méconnu de Bossuet lui-même. Car dans son *Histoire des Variations protestantes*, qui est à rectifier sous ce rapport, il suppose que les égarements de Luther commencèrent par la querelle des indulgences, et qu'il n'arriva que peu à peu à nier le libre arbitre et à faire Dieu auteur du péché ; en un mot, comme parle Bossuet, à vomir des impiétés et des blasphèmes qu'on n'entendra peut-être pas dans l'enfer même <sup>1</sup>. Non, non ; le fait est que ce fut précisément par ces impiétés plus qu'infemales que Luther inaugura sa prétendue réforme.

Quant à l'histoire des indulgences, qui donna lieu à Luther de répandre tout le venin qu'il avait amassé dans le cœur, en voici les principaux faits :

Les enfants mêmes du catéchisme savent que l'indulgence est une remise des peines temporelles dues au péché, dont on a reçu l'absolution au sacrement de pénitence, et que, pour gagner l'indulgence, il faut être en état de grâce et accomplir ce qui est ordonné par l'Église. L'indulgence plénière est la remise de toutes les peines dues au péché. Nous avons vu les Papes l'accorder pour la croisade et pour le jubilé. Ils en accordèrent encore, soit de plénières, soit de partielles, pour d'autres œuvres de piété et de miséricorde, comme à ceux qui contribuaient pour la construction des églises ou des hôpitaux. Ainsi, l'an 1381, l'archevêque de Magdebourg ayant fait la dédicace du nouvel hôpital de Halle, avec son église et son cimetière, accorda quatre-vingts jours d'indulgence à tous les fidèles qui, sincèrement contrits et confessés, visiteraient cette église et ce cimetière, et donneraient, selon leurs moyens, une aumône pour les pauvres de l'hospice <sup>2</sup>. Dans le même but, les Papes accordaient quelquefois certaines dispenses pour le carême. Ainsi l'église cathédrale de Freyberg en Saxe ayant été brûlée en 1484, le pape Innocent VIII accorda pour vingt ans la permission de manger du beurre et du laitage pendant le carême, à condition de contribuer d'un vingtième de florin chaque année à la réédification de cette église <sup>3</sup>. Dans tous ces indults, une condition indispensable pour gagner

rendorum virorum D. Marth. Luth. et D. Philippi Melanth., continentes summam doctrinæ christianæ, scriptæ et disputatæ Vuitembergæ, inde usque ab anno 1516. De quo tempore vaticinatus est Johannes Hiblen, initium fore reformationis Ecclesiæ, anno 1516. Cum præfatione D. Philippi Melanth. Vuitembergæ, 1560.

<sup>1</sup> Deuxième Avertissement sur les lettres de M. Jurieu. — <sup>2</sup> Walch, t. 15, p. 26. — <sup>3</sup> Ibid., p. 81.

l'indulgence est toujours qu'on soit vraiment contrit et confessé.

Marchant donc sur les pas de ses prédécesseurs, en particulier de Jules II, le pape Léon X, par une bulle du 13 septembre 1517, contre-signée Sadolet, et à valoir pour un an, accorda une indulgence plénière aux fidèles de vingt-cinq provinces, qui, vraiment pénitents, contrits et confessés, contribueraient de leurs aumônes à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre. Le cardinal de Sainte-Marie *in arâ cœli*, Christophe de Forli, général des frères Mineurs de l'observance, y est nommé commissaire général, avec les plus amples pouvoirs pour accorder diverses dispenses et subdéléguer d'autres commissaires ou nonces. Les fidèles sont autorisés à se choisir pour confesseur un prêtre quelconque, séculier ou régulier de tout ordre, même des ordres mendiants, qui pourra les absoudre de toutes les censures et de tous les péchés, même de ceux réservés au Pape ; excepté cinq ou six des plus énormes, comme la conjuration contre la personne du Pape ou le meurtre d'un évêque. Nul ordre religieux n'y est chargé exclusivement de prêcher l'indulgence : ce détail est laissé au commissaire général, qui était de l'ordre de Saint-François. Au commencement de la bulle, Léon X rappelle par quel pouvoir il octroie ces grâces. « Tous les Chrétiens savent assez, dit-il, que saint Pierre a été institué prince des apôtres par notre Sauveur Jésus-Christ, et qu'à lui a été donnée, par la grâce divine, la puissance de lier et de délier les âmes, en ces paroles : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera aussi lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans les cieux <sup>1</sup>.

Le commissaire ou nonce particulier pour les provinces du Rhin et du voisinage fut le docteur Arcibold, protonotaire du Siège apostolique, qui déjà précédemment avait rempli les mêmes fonctions pour l'indulgence du jubilé. Nous avons de lui une instruction fort détaillée aux sous-commissaires, prédicateurs et confesseurs, dans l'indulgence de la basilique de Saint-Pierre. Elle se trouve dans l'édition allemande des œuvres complètes de Luther ; malgré cela, nous n'y avons rien trouvé de répréhensible. Il veut que les prédicateurs et les confesseurs soient d'une conscience timorée, de bonne vie, d'une science au moins médiocre, et déterminés à procurer la gloire de Dieu et du Saint-Siège, le salut des fidèles, et qu'ils excitent le peuple à profiter de toutes les grâces de l'indulgence. Ils feront serment entre les mains du commissaire d'observer les instructions qui les regardent.

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 285 et seqq.

Dans l'église où commencent les exercices de l'indulgence, on élèvera une croix, les confessionnaux sont à l'entour, avec les noms des confesseurs et les armes du Pape ; on ne confessera que dans l'église, excepté les malades et les infirmes. On prêchera au moins trois fois par semaine ; les prédicateurs prendront pour matière de leurs instructions les divers articles de la bulle pontificale ; ils montreront que le Pape a le pouvoir d'accorder l'indulgence plénière pour les vivants et les morts, comme ayant reçu de Jésus-Christ la pleine puissance de lier et de délier sur la terre et dans les cieus : qui en douterait ne serait plus Chrétien. Ils exposeront au peuple les motifs pressants de contribuer à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre, les revenus de l'Église romaine ne pouvant y suffire, et étant juste, d'ailleurs, que tous les Chrétiens contribuent à une basilique qui doit leur appartenir à tous, et pour laquelle saint Pierre leur accorde de si grandes grâces.

Ces grâces sont au nombre de quatre principales, dont on peut gagner l'une sans l'autre. La première est une entière rémission de tous les péchés, en sorte que si on mourait après l'avoir obtenue, on irait droit au ciel. Pour cela, il faut la contrition du cœur et la confession de bouche, visiter sept églises, y réciter cinq *Pater* et cinq *Ave* à l'honneur des cinq plaies du Sauveur, par qui nous avons été rachetés, ou bien le *Miserere*. Les malades suppléeront à la visite des églises par d'autres actes de piété. De plus, il faut contribuer, suivant ses moyens, pour la basilique de Saint-Pierre : ceux qui ne peuvent y suppléeront par des prières, des jeûnes ou d'autres bonnes œuvres. A ceux-là mêmes qui ne voudraient pas contribuer suivant leurs moyens, pourvu qu'ils y contribuent de quelque manière, les confesseurs ne refuseront pas la grâce de l'indulgence ; car on cherche ici autant le salut des fidèles que le progrès de l'édifice.

La seconde grâce est le privilège de vous choisir un confesseur capable, qui pourra, une fois dans la vie et puis à la mort, vous absoudre de toutes les censures et cas réservés ; des autres, chaque fois qu'il y aura lieu ; vous accorder l'indulgence plénière une fois dans la vie et puis à la mort ; commuer en d'autres bonnes œuvres tous les vœux, excepté d'entrer en religion, de garder la chasteté, de faire le pèlerinage de Jérusalem ; enfin de vous administrer la sainte communion, hormis à Pâques et à la mort.

La troisième grâce est une participation spéciale à tous les biens spirituels, à toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'Église militante. La quatrième, une indulgence plénière applicable aux défunts. Pour ces dernières grâces, il y a une aumône proportionnelle, comme pour la première. Ces aumônes en argent se verseront, non entre



les mains des prédicateurs, des confesseurs ni des commissaires, mais par les pénitents mêmes ou leurs envoyés, dans le tronc placé pour cela dans l'église et fermé à trois clefs, qui resteront entre les mains de trois personnes différentes, lesquelles ne l'ouvriront qu'en présence des personnes notables de l'endroit. Excommunication majeure et amende considérable contre tout prédicateur, confesseur, sous-commissaire ou autre, qui contreviendrait à ces dispositions. Les prédicateurs apprendront aussi au peuple les pouvoirs extraordinaires qu'ont les commissaires ou nonces pour réhabiliter des mariages nuls et lever d'autres empêchements canoniques <sup>1</sup>.

Il existe une instruction semblable d'Albert de Brandebourg, archevêque de Magdebourg et de Mayence, commissaire spécial du Pape pour l'indulgence de Saint-Pierre ; il la publia conjointement avec le gardien des frères Mineurs de Mayence, qui lui était associé <sup>2</sup>.

Un des sous-commissaires ou subdélégués de l'archevêque Albert, aussi bien que du nonce Arcibold, fut le Dominicain Tetzl, inquisiteur de la foi, qui avait déjà prêché en Allemagne l'indulgence du jubilé. Il existe de lui une courte instruction, avec deux modèles de sermon à des curés, sur la manière de recommander la grâce de l'indulgence à leurs paroissiens. Voici la dernière de ces pièces :

« Très-révérénd monsieur ! je vous prie de vouloir bien parler ainsi à vos ouailles en mon nom, afin qu'elles ouvrent enfin les yeux de l'esprit, et qu'elles considèrent quelle grâce et quel don elles ont eus et ont encore devant la porte. Ah ! véritablement bienheureux les yeux qui voient ce que vous voyez et observez, savoir, que vous avez un sauf-conduit très-sûr, avec lequel vous pouvez conduire votre âme à travers cette vallée de larmes, à travers la mer orageuse de ce monde, si fertile en tempêtes et en périls, jusqu'à la bienheureuse patrie du ciel ! Vous devez savoir que la vie de l'homme est une milice sur la terre. Nous avons à combattre contre la chair, contre le monde et le démon, qui cherchent sans cesse à perdre les âmes. Notre mère nous a conçus dans le péché. Hélas ! les filets des péchés nous ont enlacés : il est difficile, impossible même, sans le secours de Dieu, d'arriver au port du salut, parce qu'il nous a sauvés, non pour nos œuvres, mais par sa miséricorde. Il faut donc revêtir l'armure de Dieu. Prenez donc le sauf-conduit du vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec lequel vous délivrerez votre âme de la main des ennemis, et la conduirez au royaume de la béatitude, moyennant la contrition et la confession, sûrement et intacte, sans aucune peine du purgatoire. Vous devez savoir que dans ce sauf-conduit sont

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 315 et seqq. — <sup>2</sup> Ibid., p. 370 et seqq.

imprimés tous les mérites de Jésus-Christ, qui y est représenté en croix. Vous devez savoir que, pour chaque péché mortel, l'on doit, après la confession et la contrition, satisfaire par sept ans de pénitence, soit en cette vie, soit dans le purgatoire. Combien de péchés mortels se commettent le jour, combien le mois, combien dans l'année, combien dans toute la vie ? Ils sont presque sans nombre, et ont ainsi des peines innombrables à subir dans les flammes du purgatoire. Or, avec ces indults, vous pouvez, une fois dans la vie, recevoir l'absolution de tous les cas réservés au Pape, hormis quatre, et l'indulgence plénière de toutes les peines encourues : recevoir ensuite, toute votre vie durant, chaque fois que vous voulez vous confesser, l'absolution de tous les cas non réservés au Pape ; enfin, à l'article de la mort, recevoir l'indulgence plénière de toutes les peines et de tous les péchés, et participer à tous les biens spirituels qui se font dans l'Église militante et dans tous ses membres.

« Ne voyez-vous donc pas que, si quelqu'un allait à Rome ou à d'autres endroits périlleux, et mettait son argent à la banque, il donnerait cinq, six, ou même dix pour cent, afin de le récupérer ailleurs avec un billet ? Et pour un quart de florin, vous ne voudriez pas ce sauf-conduit, en vertu duquel vous pouvez faire entrer dans la patrie du ciel, sûrement et librement, non pas quelque peu d'argent, mais une âme divine et immortelle ? C'est pourquoi je vous conseille, je vous exhorte, et, autant que le peut un pasteur, je vous commande, particulièrement à ceux qui ne se sont point confessés, pendant le jubilé, d'accepter aussitôt avec moi et les autres prêtres ce trésor inappréciable qui vous est offert encore une fois. Car il pourrait vous arriver le cas où vous voudriez bien, mais ne le pourriez plus.

« Ensuite, de la part de notre Saint-Père le Pape, du Saint-Siège apostolique et de monseigneur le légat, tous ceux qui ont fait saintement leur jubilé et ont reçu ou recevront sous peu les billets d'indult, et contribueront pieusement à l'édifice du prince des apôtres, participeront à toutes les prières, litanies, aumônes, jeûnes, offices d'église, messes, heures canoniales, mortifications, pèlerinages, stations pontificales, bénédictions et autres biens spirituels, qui maintenant et à jamais sont et pourront être dans l'Église militante et dans tous ses membres : ils y participeront, tant pour eux-mêmes que pour leurs parents, amis et bienfaiteurs défunts, toujours et de toute manière ; et comme ils ont été mus par la charité, ainsi daigne Dieu, et saint Pierre, et saint Paul, et tous les saints dont les corps reposent à Rome, les conserver dans la paix en cette vallée et les conduire au royaume céleste !

« Vous rendrez aussi, en mon nom, d'infinies actions de grâces à

tous les révérendissimes prêtres et prélats qui auront aidé à la bonne œuvre <sup>1</sup>. »

Telle est donc l'instruction de Tetzel aux curés pour annoncer l'indulgence de Saint-Pierre. On y voit que c'est une erreur de croire et de dire que les Dominicains fussent seuls employés à cette prédication. On y employait tous les prêtres et religieux de bonne volonté et de bon exemple. Jusqu'ici c'est une erreur de dire ou de croire que Tetzel fût un homme emporté et sans mesure ; son langage est calme et dans la mesure convenable.

Il vint prêcher l'indulgence à Iutterbach, en Saxe, non loin de Wittemberg ; tout le monde y courait, ceux de Wittemberg comme les autres ; le confessionnal de Luther demeurait désert ; ses pénitents, revenus avec des indults personnels, demandaient qu'il leur fit l'application de l'indulgence plénière au tribunal de la pénitence. Luther s'y refusait, témoignait de l'humeur, se mit à parler contre l'indulgence. Ét pourquoi ? A l'en croire lui-même, il ne savait pas du tout ce que c'était : ignorance d'autant plus condamnable dans un docteur en théologie, qu'il pouvait l'apprendre facilement dans les bulles des Papes et dans les instructions de leurs commissaires. Mais cette ignorance affectée n'était qu'un orgueilleux mensonge, pour dire qu'il rejetait la doctrine de l'Église sur les indulgences, aussi bien que sur le libre arbitre. Nous l'avons vu, au mépris de tous les hommes et de tous les Chrétiens, nier le libre arbitre de l'homme dans quatre-vingt-dix-neuf thèses. Or, il y tenait opiniâtrément, et traitait de spectres et de vampires ceux de ses confrères qui blâmaient ces énormités. On le voit par sa lettre du 11 novembre 1517 à l'ancien prieur d'Erfurth <sup>2</sup>.

Donc, la veille de la Toussaint 1517, comme il y avait une affluence considérable de pèlerins à Wittemberg à cause d'une indulgence particulière à cette église, Luther afficha aux portes de l'église du château quatre-vingt-quinze thèses contre les indulgences et pour en détourner les fidèles. Mais, ô merveilleuse précaution de la Providence ! en attaquant l'Église et son chef, l'iniquité est forcée de lui rendre hommage, de se condamner et de se maudire d'avance elle-même. Dans les quatre-vingt-quinze propositions, on remarque les suivantes :

« Les évêques et les pasteurs des âmes sont obligés d'accueillir avec toute sorte de respect les commissaires de l'indulgence apostolique. — Mais ils doivent beaucoup plus encore veiller des yeux et des oreilles, pour que lesdits commissaires ne prêchent pas leurs

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 422. — <sup>2</sup> Ibid., p. 484.



propres rêves à la place de l'ordonnance du Pape. — Quiconque parle contre la vérité de l'indulgence papale, qu'il soit anathème et maudit ! — Mais qui a du zèle contre les paroles téméraires et scandaleuses des prédicateurs d'indulgence, qu'il soit béni ! — Comme le Pape, avec justice, frappe de disgrâce et d'excommunication ceux qui d'une manière quelconque agissent au détriment de l'indulgence, de même, et d'autant plus, il cherche à jeter la disgrâce et l'excommunication sur ceux qui, sous prétexte d'indulgence, agissent au détriment de la sainte charité et de la vérité <sup>1</sup>. »

Dans d'autres propositions, il reconnaît l'existence du purgatoire <sup>2</sup>. Mais dans d'autres, il attaque la doctrine de l'Église sur le sacrement de pénitence, sur la vertu de l'absolution, sur les peines satisfactives et sur la vertu de l'indulgence pontificale <sup>3</sup>, et se frappe ainsi lui-même de l'anathème et de la malédiction qu'il vient de prononcer.

Luther envoya ces nouvelles thèses au cardinal-archevêque de Mayence, avec une lettre contre son instruction pastorale sur l'affaire des indulgences. Il confesse n'avoir pas entendu les prédicateurs, mais prétend que le simple peuple a pris dans leurs prédications bien des idées fausses, comme de croire qu'avec des lettres d'indulgence ils étaient sûrs de leur salut : que les âmes étaient délivrées du purgatoire aussitôt qu'on avait mis dans le tronc l'offrande pour l'indulgence plénière qui devait leur être appliquée : que l'indulgence est si efficace, qu'il n'y a pas de péché si énorme qu'elle ne puisse remettre, quelqu'un eût-il violé la mère de Dieu ; que par cette indulgence, l'homme est absous de tout péché et de toute peine. Luther blâme l'instruction pastorale d'avoir dit que l'indulgence plénière réconciliait l'homme parfaitement avec Dieu, et lui remettait toutes les peines qu'il aurait eues à souffrir dans le purgatoire ; de plus, d'avoir dit qu'il n'est pas nécessaire que les personnes qui font l'offrande pour procurer aux âmes l'indulgence plénière soient elles-mêmes contrites et confessées, attendu que cette grâce est fondée sur la charité dans laquelle sont morts les défunts, et sur la simple donation des vivants, comme il appert manifestement par la bulle ; enfin d'avoir dit que la contrition actuelle n'était pas nécessaire pour obtenir, contre une offrande, l'indult d'une indulgence plénière, applicable dans la suite une fois dans la vie et puis à l'article de la mort <sup>4</sup>.

Tels sont les articles qui échauffaient la bile du moine de Wit-

<sup>1</sup> Walch., t. 18, p. 262, n. 69-74. — <sup>2</sup> N. 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 25, 26, 29, etc. — <sup>3</sup> N. 1-6, 20-25, etc. — <sup>4</sup> Ibid., t. 15, p. 479 et seqq.

temberg ; articles fort inoffensifs et très-catholiques, même le premier ; car il revient à dire que, si, en vertu d'un indult apostolique, vous recevez l'indulgence plénière à l'article de la mort, vous êtes assuré de votre salut. Le moine menaçait l'archevêque, s'il ne remédiait promptement à ces scandales, de l'en faire repentir par une réfutation plus virulente. L'archevêque ne fit point de réponse. Le moine envoya ses nouvelles thèses à d'autres, nommément à l'ancien prieur des Augustins d'Erfurth, avec une lettre où il traitait avec mépris ceux qui blâmaient ses premières thèses contre le libre arbitre <sup>1</sup>.

Aux quatre-vingt-quinze propositions erronées du moine de Wittemberg, le Dominicain Jean Tetzl, inquisiteur de la foi, opposa cent six propositions orthodoxes, et offrit de les soutenir publiquement dans l'université de Francfort-sur-l'Oder. Voici les principales thèses du Dominicain :

C'est une erreur de dire que Jésus-Christ, en prêchant la pénitence, n'entendait la pénitence que comme vertu, et non comme sacrement, ayant pour parties nécessaires la confession et la satisfaction ; satisfaction qui s'opère par la peine ou son équivalent ; peine imposée par le prêtre suivant son arbitrage ou suivant les canons ; mais aussi quelquefois exigée par la justice divine, soit ici, soit dans le purgatoire. C'est une erreur de penser que le Pape ne peut pas remettre totalement cette peine par l'indulgence ; erreur de penser que la remise des œuvres de pénitence, comme peines satisfactoires, en ôte la nécessité perpétuelle comme remèdes et préservatifs du péché <sup>2</sup>.

C'est une erreur de penser ou de dire que les prêtres de la loi nouvelle n'ont pas le pouvoir de remettre les péchés, mais seulement de déclarer qu'ils sont remis ; une erreur de croire que le dernier prêtre chrétien n'a pas plus de pouvoir sur les péchés que toute l'ancienne synagogue des Juifs ; une erreur de dire que les mourants payent tout par la mort, et ne doivent plus rien aux canons de l'Église ; une erreur de dire qu'il n'est pas démontré que les âmes du purgatoire sont assurées de leur salut ; erreur de dire que tout Chrétien vraiment repenté est complètement déchargé de la peine et de la coulpe, sans aucune indulgence ; erreur de dire que tout Chrétien, vivant ou mort, participe à tous les biens, en tant que remise légitime de la peine ; erreur de dire que c'est une même communication de tous les biens, et celle qui se fait par la charité, et celle qui se fait par l'application ou l'appropriation de qui en a pouvoir ;

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 484. — <sup>2</sup> N. 1-16.

erreur de dire que c'est la même communion de tous les biens, de mériter et d'augmenter les mérites, avec la communication de tous les biens pour la satisfaction ou la pénitence.

Les œuvres de charité valent plus pour mériter ; mais l'indulgence plénière vaut plus pour payer ou satisfaire, être entièrement déchargé et absous. Qui ne sait pas cela ou ne le croit pas, qui enseigne l'un au peuple et lui tait l'autre, celui-là erre. L'indulgence plénière sert plus à satisfaire et à obtenir une rémission prompte et entière. Les œuvres de la charité sont plus utiles pour mériter la grâce, augmenter le mérite, la récompense et la gloire. Celui donc qui ne pense pas que le Pape veut qu'on enseigne ainsi le peuple, celui-là est dans l'erreur. Celui qui donne aux pauvres et prête aux nécessiteux, fait mieux, quant à l'augmentation de mérite ; celui qui gagne l'indulgence par une offrande, fait mieux, quant à la promptitude de la satisfaction. Qui enseigne le peuple autrement et le séduit, et celui qui croit que de procurer une indulgence par quelque offrande n'est pas aussi une œuvre de miséricorde, celui-là est dans l'erreur. Quoique l'homme devienne premièrement plus libre et plus sûrement déchargé de la peine par l'indulgence, néanmoins, comme l'œuvre qui acquiert l'indulgence est une œuvre de charité, celui qui l'acquiert devient aussi plus pieux par une dévotion intérieure ; celui qui enseigne autrement le peuple, celui-là erre doublement.

C'est une erreur de dire que le trésor de l'Église, d'où le Pape donne l'indulgence, n'est point assez nommé ni connu ; une erreur de penser que ce trésor du Christ n'est pas ses mérites et ceux des saints ; une erreur de penser que ces mérites produisent une satisfaction prompte et complète sans l'application du Pape.

Supposer qu'un certain péché contre la sainte Vierge ne puisse être remis par l'indulgence à qui s'en repent, celui-là blasphème contre le Seigneur et son Évangile. Supposer, dans des écrits publics, que les prédicateurs de l'indulgence avancent des propositions inconvenantes et téméraires, qu'on n'a cependant pas entendues, c'est répandre le mensonge et la fable pour la vérité, c'est se montrer crédule, léger et se tromper grossièrement. Quiconque nie que la puissance de saint Pierre et celle de ses successeurs soit la même, celui-là se trompe. Et celui qui tient que saint Pierre a plus de pouvoir pour l'indulgence que le pape Léon, celui-là se trompe encore davantage, il va jusqu'au blasphème. Celui-là se trompe également qui adore, avec l'honneur dû à Dieu seul, la croix propre du Christ ou bien une autre quelconque, comme étant la chose essentielle, et non pas comme en étant le signe. De même, quoique sous bien des rapports qui motivent l'adoration la croix propre du Christ soit meilleure et plus à

honorer, cependant celui qui l'adore avec un autre culte et honneur, et non pas avec le même qu'on doit adorer la croix ornée des armes pontificales, celui-là commet une idolâtrie et se trompe.

Tetzel ajoute à la fin : « Confiant en la vérité, l'auteur soumet tout ce qui précède au Saint-Siège apostolique, comme au juge suprême dans les matières de la foi ; en même temps, aux ordinaires de chaque lieu et aux inquisiteurs de la dépravation hérétique. Et pour que cette soumission ne paraisse pas suspecte, il soumet le même au jugement des quatre principales universités d'Italie, de France et d'Allemagne, et même à toutes les universités non suspectes de la nation allemande ; et je suis prêt, en tout cas, à subir leur jugement <sup>1</sup>. »

La même année 1517, Tetzel soutint à Francfort une autre série de cinquante propositions, sur l'autorité du Pontife romain, de l'Église romaine, de la tradition, sur le caractère de l'hérétique et de l'hérétique opiniâtre, et sur le devoir des catholiques en pareille circonstance <sup>2</sup>.

Ce qu'il dit de plus fort en faveur du Pape et de l'Église romaine consiste à mettre en thèses scholastiques : 1<sup>o</sup> le vieil axiome de Tertullien, saint Cyprien, saint Optat, saint Grégoire de Nysse et autres saints Pères : que le Seigneur a donné les clefs du royaume des cieux à Pierre seul, et par lui à l'Église ; 2<sup>o</sup> cette loi ecclésiastique déjà ancienne au quatrième siècle, et rappelée par le pape saint Jules, ainsi que par les historiens grecs Sozomène et Socrate : que, sans l'autorité du Pontife romain, rien ne peut se conclure définitivement dans l'Église, ni concile, ni dogme de foi, ni règlement de discipline, ni jugement de cause majeure ; 3<sup>o</sup> le formulaire du pape saint Hormisdas, confirmé et souscrit par les conciles œcuméniques, et décidant que, par le privilège infailible de Jésus-Christ, le siège de saint Pierre est inaccessible à l'erreur, et que, pour être catholique, il faut être d'accord avec lui en toutes choses.

Quant à la tradition, il ne fait que l'opposer généralement à la nouvelle hérésie, comme tous les Pères de l'Église l'ont opposée aux hérétiques de tous les temps. Sur le caractère de l'hérétique et de l'hérésie, ainsi que sur les devoirs des fidèles en pareille circonstance, il ne fait que redire scholastiquement ce que disaient d'une manière plus oratoire les anciens Pères, notamment Vincent de Lérins et Tertullien.

Huit cents exemplaires de ces thèses, où cependant Luther n'était pas nommé, ayant été apportés à Wittemberg, les écoliers de l'uni-

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 266-281. — <sup>2</sup> Ibid., p. 283-289.



versité achetèrent les uns, prirent les autres, et les brûlèrent publiquement sur la place. Luther parle de cette équipée en deux lettres, proteste n'y avoir point eu de part, et regrette l'injure qu'on a faite à un homme de cette dignité; il ne touche ni de loin ni de près l'historiette répandue depuis, que Tetzel avait commencé à brûler les thèses de Luther à Francfort; preuve bien claire que cette fable n'était pas encore inventée <sup>1</sup>.

Luther publia une défense de ses quatre-vingt-quinze thèses, qui commence par une protestation ordinaire dans les universités, et finit par un appel au Pape. La protestation est conçue en ces termes :

D'abord je proteste et affirme clairement que je ne veux absolument rien dire ni tenir qui n'ait été trouvé et démontré, ou ne puisse l'être, premièrement *dans et par* l'Écriture sainte, ensuite *dans* les écrits des saints Pères, reconnus et tenus jusqu'à présent par l'Église romaine, et enfin dans le droit et les décrétales des Papes; mais si quelque chose ne peut être démontré ou renversé par lesdits écrits des Pères, les canons ou décrétales, cela seul je veux le tenir comme une chose sur quoi l'on peut disputer, d'après le jugement de la raison et l'expérience : de manière toutefois que le jugement et la sentence de mes supérieurs conserve toujours sa force.

J'y ajoute un seul point, que je prétends me réserver comme un privilège de la liberté chrétienne : c'est que, quant aux simples opinions, conjectures ou pensées de saint Thomas, Bonaventure et autres scholastiques ou canonistes, qu'ils se contentent de poser sans texte ni preuve, je veux les rejeter ou les admettre comme je le jugerai à propos, suivant le conseil de l'Apôtre : Éprouvez tout, et retenez ce qui est bon. Et je ne me soucie point de la prétention de quelques thomistes qui veulent soutenir que saint Thomas a été approuvé et reçu par l'Église en tout : car on sait bien combien vaut et jusqu'où va l'autorité de saint Thomas.

Par cette mienne protestation et déclaration, j'espère avoir montré suffisamment que je puis bien me tromper, mais que je ne veux pas être trouvé hérétique, fussent ceux qui le prétendent en faire mille fois plus de rage et de tempête, et même expirer de colère <sup>2</sup>.

Dans la conclusion, il dit : Je ne me serais point permis, avec un écrit si peu considérable, d'en appeler au Pape, si je n'avais pas vu que mes ennemis comptaient singulièrement, par le nom du Pape, m'inspirer de la crainte et de la terreur. D'ailleurs, son office l'oblige à se reconnaître le débiteur des savants et des ignorants, des Grecs et des autres <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 40, notes u et x. — <sup>2</sup> Ibid., p. 290. — <sup>3</sup> Ibid., t. 18, p. 532.

Quant à ses quatre-vingt-quinze propositions, il les reproduit et les soutient toutes. Ainsi, il répète la soixante-onzième en ces termes : *Si quelqu'un nie la vérité des indulgences du Pape, qu'il soit anathème!* Mais, sur la proposition soixante-huit, il dira que l'indulgence plénière, bien loin d'être la plus grande des grâces, comme avançaient les prédicateurs, était la moindre de toutes, ou plutôt qu'elle était nulle et de nul effet, parce que la grâce de Dieu opérerait plutôt le contraire <sup>1</sup>. Sur d'autres, il dit et répète que toutes les peines temporelles que le Pape peut remettre sont celles qu'il a imposées lui-même, et encore qu'il ne le peut que pour les vivants, mais nullement pour les mourants ni pour les morts. C'est à quoi se réduit finalement cette solennelle protestation : *Si quelqu'un nie la vérité des indulgences du Pape, qu'il soit anathème!*

Luther ne s'en tint pas là : il prêcha dans Wittemberg et publia par la presse un sermon en vingt articles, où il attaque ouvertement la doctrine du maître des sentences, de saint Thomas et des autres docteurs scholastiques, sur le sacrement de pénitence et sur les indulgences. Tetzel, l'ayant su, réimprima le sermon, avec une réfutation article par article, mettant d'abord les paroles mêmes de Luther, puis la réfutation orthodoxe. Comme cette pièce est indispensable pour bien connaître l'état des hommes et des choses, nous la mettons tout entière.

*Réfutation, par Jean Tetzel, du sermon de Luther sur l'indulgence et la grâce. — An 1518.*

Afin que les fidèles ne soient pas scandalisés et séduits par un sermon téméraire en vingt articles erronés, contre les parties du sacrement de pénitence et la vérité de l'indulgence, ayant pour titre : *Sermon sur l'indulgence et la grâce*, par Martin Luther, an 1517, et commençant par ces mots : *Premièrement, vous devez savoir que quelques nouveaux docteurs, tels que le Maître des sentences, saint Thomas et ceux qui les suivent, etc., et se terminant ainsi dans le vingtième article : Cependant, que Dieu leur donne, à eux et à nous, la droite intelligence : moi, frère Jean Tetzel, de l'ordre des Prédicateurs, inquisiteur de la foi, etc., j'ai fait réimprimer ce sermon de vingt articles erronés, avec son titre, son commencement et sa conclusion, réfutant chaque article par l'Écriture sainte, comme chacun s'en convaincra ci-après. De plus, il est écrit dans le dix-neuvième article dudit sermon : « Pour les docteurs scholastiques, je les laisse pour des scho-*

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 508.



lastiques ; tous ensemble, ils ne suffisent point, avec leurs opinions, pour consolider un sermon. » Ces paroles ne doivent ébranler aucun Chrétien ; car, pour que ce sermon pût obtenir quelque apparence auprès des hommes, il faudrait que son inventeur mît premièrement de côté les docteurs scholastiques, qui tous, dans leurs écrits, sont unanimement contre lui.

Saint Augustin dit : Lorsqu'on veut disputer contre les hérétiques, on le fait principalement par des autorités, c'est-à-dire par la sainte Écriture et par les sentences uniformes des docteurs éprouvés ; mais quand on veut instruire les fidèles, on le fait plus volontiers par des raisonnements et des explications. Voilà ce que savent les hérétiques. Aussi, veulent-ils répandre une hérésie parmi le peuple, ils commencent par rejeter et mépriser tous les docteurs qui ont écrit publiquement contre leur erreur. Ainsi ont fait Wiclef et Jean Hus : ce dernier a tenu pour non nécessaire non-seulement la satisfaction pour le péché, mais encore la confession sacramentelle, et il a fait entrer cette imagination dans le peuple. C'est pourquoi le saint concile général de Constance l'a condamné au feu. Or, dans le sermon erroné des vingt articles, on use des mêmes moyens : on y méprise le sublime Maître des sentences, avec tant de milliers de docteurs, dont un grand nombre sont inscrits parmi les saints. De plus, la sainte Église romaine tient avec eux dans les trois parties de la pénitence, elle n'a point prononcé de blâme contre eux, mais les a reçus tous comme éprouvés. Jamais non plus on n'a ouï ni démontré qu'ils aient écrit contre la sainte Écriture et les quatre principaux docteurs un seul mot discordant, mais toujours on les a reconnus pour de fidèles interprètes de l'Écriture et des anciens Pères. D'où il est à conclure, et c'est ce que doivent tenir tous les fidèles, que les articles subséquents du téméraire sermon sont suspects, erronés, entièrement séductifs et contraires à la sainte Église chrétienne, ainsi que ci-après, avec la grâce de Dieu, je le montrerai en particulier et à fond contre chaque article. Je soumetts tout ceci à la connaissance et au jugement de sa Sainteté apostolique, de toute l'Église chrétienne et de toutes les universités.

*Sermon sur l'indulgence et la grâce, etc.* Le premier article erroné est de la teneur suivante :

Vous devez d'abord savoir que quelques nouveaux docteurs, comme le Maître des sentences, saint Thomas et ceux qui les suivent, donnent à la pénitence trois parties, savoir : la contrition, la confession et la satisfaction ; et quoique cette distinction de leur part ne se trouve guère ou point du tout fondée dans la sainte Écriture ni dans les premiers saints docteurs chrétiens, nous voulons toutefois en ce mo-

ment la laisser pour ce qu'elle est, et parler d'après leur manière.

*Réfutation.* — D'abord, cet article est erroné et sans fondement ; car il avance que les trois parties de la pénitence ne sont fondées ni dans l'Écriture sainte ni dans les anciens docteurs du christianisme : en quoi il dissimule la vérité ; car l'Écriture sainte et les anciens et nouveaux saints docteurs, dont il y a bien des milliers, tiennent que le Dieu tout-puissant exige réparation et satisfaction pour le péché. Notre-Seigneur Jésus-Christ ordonne dans l'Évangile aux pécheurs : Faites de dignes fruits de pénitence ; ce que les saints docteurs de tout l'univers ont interprété et entendu d'une pénitence satisfactoïre. C'est pourquoi Dieu envoya son Fils unique, afin de satisfaire pour le péché des hommes, quoique Adam et Ève l'eussent déploré souverainement et qu'ils eussent été chassés du paradis pour en faire pénitence. Que si le Seigneur Jésus a donné l'absolution de tous les péchés à Marie-Madeleine, à la femme adultère, au paralytique, sans leur imposer de pénitence, cela ne prouve pas que Dieu demande uniquement au pécheur qu'il se repente et qu'il porte sa croix ; car Jésus-Christ savait que la contrition de ces personnes, contrition que d'ailleurs il leur avait donnée, était suffisante, et il les délia par le pouvoir des clefs d'excellence. Mais comme les prêtres ne connaissent pas la contrition des hommes, qu'ils ne peuvent pas la leur donner, et qu'ils ont uniquement les clefs du ministère, si fort que l'homme regrette le péché et porte la croix, dès qu'il méprise la confession ou la satisfaction comme partie du sacrement de pénitence, jamais la peine pour le péché ne lui sera remise. Je sou mets ceci à l'examen et au jugement du Saint-Siège apostolique, ainsi que de toutes les universités et de tous les docteurs chrétiens.

Second et troisième articles du sermon :

Il dit en second lieu : L'indulgence n'emporte pas la première partie ou la seconde, c'est-à-dire la contrition ou la confession, mais bien la troisième, savoir, la satisfaction.

En troisième lieu : La satisfaction est ultérieurement divisée en trois parties, la prière, le jeûne, l'aumône ; la prière comprend toute sorte d'œuvres propres à l'âme, comme de lire, de méditer, d'ouïr la parole, de prêcher, d'enseigner, et choses semblables ; le jeûne comprend toute espèce de mortification du corps, comme de veiller, de travailler, de coucher sur la dure, etc. ; l'aumône comprend toutes œuvres de charité et de miséricorde envers le prochain.

*Réfutation.* — Premièrement, tous ces deux articles sont erronés et tout à fait trompeurs ; car on y supprime la vérité. En effet, au saint concile de Constance, il a été décidé de nouveau : Qui veut gagner une indulgence, doit joindre la confession à la contrition, sui-

vant l'ordonnance de la sainte Église ; mais, d'après l'ordonnance de la même Église, continuer toujours. Et c'est ce que prescrivent aussi communément toutes les bulles et lettres pontificales pour les indulgences. Cette confession, l'article premier la divise et la sépare implicitement d'avec la pénitence véritable, ce qui est erroné. Je soumetts ceci à l'examen et au jugement de sa Sainteté apostolique, de toutes les universités et docteurs chrétiens.

Le quatrième article du sermon erroné porte comme suit :

En quatrième lieu : Parmi eux tous, il est indubitable que l'indulgence enlève toutes les œuvres de satisfaction dues ou imposées pour les péchés. Or, si elle doit enlever toutes ces œuvres, il ne resterait plus rien de bon que nous puissions faire.

*Réfutation.* — L'indulgence plénière ôte les œuvres de satisfaction en ce sens : Quiconque obtient la pleine rémission de la peine, celui-là est délié par l'autorité pontificale de l'obligation de faire les œuvres satisfactoires mentionnées dans le troisième article, et qui lui ont été imposées pour des péchés déplorés et confessés. Mais parce que l'homme, après la parfaite rémission du péché et de la peine, n'est pas moins tenté par le démon, par sa propre chair et par le monde, qu'il ne l'était avant la rémission, et aussi parce que, après la rémission du péché et de la peine, il reste dans l'homme de mauvaises habitudes et une certaine promptitude à retomber dans le péché, à cause de cela, pour résister au démon, à la chair et au monde, et pour dompter les mauvaises habitudes, inclinations et promptitude à retomber dans le péché, l'homme, même après plénière rémission du péché et de la peine, ne doit point cesser les œuvres de pénitence, qui lui sont un remède salutaire contre sa faiblesse, et de plus méritoires pour la vie éternelle. Il n'y a non plus ni bulle de Pape ni lettre d'évêque qui dise que les hommes, quand ils ont mérité une indulgence, doivent s'abstenir des bonnes œuvres et de la satisfaction. Ces bonnes œuvres, nous les devons à Dieu, au seul titre de ses créatures, n'eussions-nous pas même péché ; et quand nous aurons fait ces bonnes œuvres selon tout notre pouvoir, nous devons dire : Nous sommes des serviteurs inutiles de Dieu. C'est pourquoi cet article est entièrement erroné, trompeur et uniquement inventé au détriment de l'indulgence. Je soumetts ceci à l'examen et au jugement du Saint-Siège de Rome, de toutes les universités et de tous les docteurs chrétiens. Tetzl répète cet acte de soumission après chacune de ses réponses.

En cinquième lieu : C'a été parmi un grand nombre une opinion considérable et encore indécise, si l'indulgence ôte quelque chose de plus que les bonnes œuvres imposées pour pénitence ; autrement,



si elle ôte aussi la peine que la divine justice exige pour le péché.

*Réfutation.* — Premièrement, cet article est tout à fait erroné et frauduleux ; car l'indulgence plénière ôte la peine que la divine justice exige pour les péchés pleurés et confessés, mais non suffisamment imposés par le prêtre. Le Pape succède à saint Pierre dans le siège et l'office pontifical, il a, par conséquent, comme saint Pierre, autorité et puissance pour remettre tous les péchés. Et il l'a par ces paroles du Seigneur : Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. Le Pape pouvant donc remettre tous les péchés, il peut aussi remettre par l'indulgence toute la peine du péché ; car toutes les peines que les hommes doivent subir pour leurs péchés, c'est principalement et premièrement Dieu, contre qui sont tous les péchés mortels, qui les impose et les assigne au pécheur. Ensuite et secondairement, c'est le prêtre à la place de Dieu. Aussi, dans l'imposition de la pénitence, le prêtre doit-il se conformer avec grand soin à la justice divine, qui se manifeste dans les canons pénitentiels. C'est pourquoi personne ne doit tenir pour opinion, que l'indulgence n'ôte pas la peine que la justice divine exige pour des péchés pleurés et confessés, et non suffisamment imposés par le prêtre ; car telle est la pratique de l'Église romaine, ainsi que de tous les docteurs chrétiens, dont il y a plusieurs milliers, et qui n'ont jamais été rejetés par l'Église romaine en ce point. En conséquence, cet article est erroné et tend à égarer les hommes.

En sixième lieu : Je laisse pour le moment leur opinion, sans la réfuter. Mais je dis qu'on ne peut démontrer par aucune Écriture que la justice divine demande ou exige du pécheur quelque peine ou satisfaction, sinon sa contrition ou conversion cordiale et véritable, avec la résolution de porter désormais la croix de Jésus-Christ, et de pratiquer les œuvres susdites, n'eussent-elles été imposées par personne ; car le Seigneur dit par Ézéchiël : Si le pécheur se convertit et fait le bien, je ne me souviendrai plus de ses péchés. *Item*, c'est ainsi que lui-même a donné l'absolution à Marie-Madeleine, au paralytique, à la femme adultère. Et je voudrais bien entendre qui prouverait le contraire, quoique quelques docteurs aient ainsi pensé.

*Réfutation.* — Premièrement, cet article est complètement erroné, sans fondement et trompeur, inventé au préjudice de l'indulgence. Car la sainte Écriture, Ancien et Nouveau Testament, fait voir que Dieu exige satisfaction pour le péché ; on le voit au chapitre vingt-cinq du Deutéronome. Les saints docteurs disent la même chose, notamment saint Grégoire dans sa vingt-troisième homélie : Le médecin céleste, Notre-Seigneur Jésus-Christ, ordonne pour chaque vice



un remède différent. Saint Augustin dit aussi : Dieu n'a permis à personne de pécher, mais il pardonne miséricordieusement les péchés commis, dès que la satisfaction convenable et nécessaire pour le péché n'est pas omise. Dieu pardonne l'adultère à David ; cependant, pour la satisfaction, il faut qu'il souffre la guerre, l'outrage en ses femmes, la mort en son enfant, et cela après la contrition et la confession. David eut également un grand regret de son péché d'avoir compté son peuple ; cependant, outre la contrition, il lui fallut satisfaire à Dieu pour ce même péché. Car l'ange lui tua pour cette cause, sur l'ordre de Dieu, soixante-dix mille hommes, comme on le voit au long dans le livre des Rois. Avec les paroles et l'insinuation de ce sixième article, les hérétiques Wicléf et Jean Hus, il y a des années, ont voulu conclure que la confession et la satisfaction n'étaient pas nécessaires ; aussi, dans quelques pays, le prêtre n'impose point de satisfaction aux pénitents, mais leur dit : Allez, et ayez la volonté de ne plus pécher. Cet article est erroné, et ne doit pas être cru.

En septième lieu : On trouve bien que Dieu punit quelques-uns selon sa justice, et par la peine les presse à la contrition, comme au psaume quatre-vingt-huit : Si ses enfants viennent à pécher, je visiterai leur péché avec la verge, mais je n'éloignerai pas d'eux ma miséricorde. Mais cette peine, il n'est au pouvoir de personne de la remettre, sinon de Dieu ; or, au lieu de la remettre, il promet de l'imposer.

*Réfutation.* — D'abord, cet article est un bavardage et un argument pour rien. Car Dieu, qui dit : Si tes enfants pèchent, je visiterai leurs péchés avec des verges, cependant je ne détournerai pas d'eux ma miséricorde, ce même Dieu a donné la plénitude de sa puissance sur la sainte Église à saint Pierre et à chaque Pape canoniquement élu ; en sorte que, dans la sainte Église, le Pape a pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire et à l'Église et à l'homme pour le salut. C'est pourquoi le Pape a pouvoir de remettre, moyennant l'indulgence plénière, la peine que Dieu a imposée aux pécheurs pour leurs péchés après qu'ils les ont pleurés et confessés. Or, qu'un homme soit délié de la peine que Dieu lui a imposée et assignée pour ses péchés, lorsque, après la contrition et la confession, la peine et la pénitence imposées par le prêtre n'ont pas été suffisantes, cela est très-profitable à l'homme pour le salut de son âme. C'est aussi une grande miséricorde de Dieu que son vicaire, le Pape, décharge l'homme de la peine de son péché moyennant l'indulgence. C'est pourquoi les paroles de David, dans cet article erroné, sont alléguées sans leur sens chrétien et véritable et d'une manière captieuse. Il

faut donc lire cet article avec des yeux bien attentifs, et ne pas répéter en aveugle et à l'aventure : Quand Dieu dit qu'il visiterait les péchés de ses enfants avec la verge, cela veut dire qu'il les amènerait à la contrition par la peine ; car ce n'est pas contre cette peine que sert l'indulgence, mais uniquement contre la peine des péchés que l'on a pleurés et confessés. Car on voit dans l'Écriture que Dieu afflige quelquefois les hommes pour les faire croître en mérite, comme Job ; quelquefois pour leur conserver la vertu, comme à saint Paul ; quelquefois pour punir du péché, comme Marie, sœur de Moïse ; quelquefois pour la gloire de Dieu, comme l'aveugle-né ; quelquefois pour faire commencer dès ce monde les peines éternelles de l'autre, comme à Hérode. Ces peines et ces châtimens de Dieu, Dieu seul peut les imposer à l'homme ; toutefois cette peine que Dieu impose d'ordinaire à l'homme pour ses péchés, lorsqu'il les a pleurés et confessés, et que la peine imposée par le prêtre n'est pas suffisante, le Pape peut en décharger par l'indulgence plénière. Cet article est donc erroné et fallacieux.

En huitième lieu : Aussi ne peut-on donner aucun nom à cette peine imaginaire, ni personne ne sait ce qu'elle est, si elle n'est ni cette punition, ni les bonnes œuvres mentionnées plus haut.

*Réfutation.* — D'abord, cet article est erroné. Car cette peine que la justice de Dieu impose à l'homme pour ses péchés, qui n'ont pas été soit assez pleurés, soit assez punis par le prêtre dans la confession, s'appelle une vindicte de Dieu et un digne fruit de pénitence, qui peut être compensée, non par toute contrition quelconque, mais seulement par une satisfaction équivalente, comme le disent saint Augustin et tous les docteurs de la chrétienté. Quant aux noms particuliers que cette peine imposée de Dieu aura en purgatoire, cela est connu de ceux qui la souffrent dès maintenant, et le sera un jour de ceux qui séduisent aujourd'hui si misérablement les fidèles, si toutefois ils ne vont pas même en enfer.

En neuvième lieu, je dis : Lors même que l'Église chrétienne déciderait encore aujourd'hui et déclarerait que l'indulgence ôte plus que les œuvres de satisfaction, il vaudrait encore mille fois mieux qu'aucun Chrétien ne demandât ni ne se procurât d'indulgence, mais qu'il préférât faire les œuvres et subir la peine. Car l'indulgence n'est et ne peut être qu'une remise, une omission de bonnes œuvres et de peine salutaire, qu'on devrait plutôt choisir que de laisser, quoique quelques-uns des nouveaux prédicateurs aient inventé deux espèces de peines, les unes médicinales, et les autres satisfaites. Mais, Dieu merci ! nous avons encore plus de liberté chrétienne pour mépriser un pareil bavardage qu'ils n'en ont d'en inventer ; car

toute peine, et même tout ce que Dieu impose, est corrigible et supportable aux Chrétiens.

*Réfutation.* — Cet article tend à séduire. Car la sainte Église romaine tient et décide par sa pratique et sa coutume que l'indulgence plénière n'ôte pas seulement les œuvres de satisfaction imposées par le prêtre ou par les canons, mais encore celles qu'impose la justice de Dieu lorsque les péchés n'ont pas été pleurés suffisamment, ni la satisfaction portée assez haut par le prêtre dans la confession. Car saint Augustin dit que les coutumes observées par le peuple de Dieu ou les chrétiens, ainsi que les institutions des anciens, doivent passer pour loi, encore que, dans la sainte Écriture, il ne soit rien dit de particulier de ces coutumes et de ces choses. C'est pour cela que le Pape, puisque telle est la coutume du siège de Rome, peut ôter toute la peine par l'indulgence plénière. Cet article erroné insinue aussi que nul homme ne doit demander l'indulgence, lors même qu'elle lui ôterait plus que la pénitence imposée par le prêtre ou par les canons : paroles contraires à la vérité chrétienne ; car il suppose en ces paroles qu'un homme peut obtenir l'indulgence sans contrition, il sépare aussi l'indulgence d'avec la contrition et l'accomplissement des œuvres en considération desquelles l'indulgence est donnée : ce que certainement l'on ne prouvera jamais par une doctrine chrétienne. Car ceux qui méritent l'indulgence sont dans une véritable contrition et charité de Dieu, qui ne les laissent demeurer ni paresseux ni tièdes, mais les enflamment à servir Dieu et à faire de grandes bonnes œuvres en son honneur. En effet, il est clair comme le jour que ce sont les gens chrétiens, pieux et fervents, et non les paresseux et les lâches, qui s'empressent à gagner les indulgences.

Cet article est donc plein de venin, et cherche à inspirer aux hommes de la répugnance pour l'indulgence, qui est cependant si nécessaire et si salutaire aux pauvres pécheurs. Car dans la dispensation des indulgences se manifeste clairement la grande libéralité de Dieu, qui, pour toute la peine que les hommes sont tenus de souffrir pour les péchés qu'ils n'ont point assez pleurés ou qui n'ont point été assez imposés par le prêtre, veut bien se laisser contenter par la satisfaction de Jésus-Christ, dès qu'elle lui est offerte comme une satisfaction par l'autorité du Pape. Il est également chrétien de croire que quand quelqu'un fait une aumône, une prière, une visite d'église, un pèlerinage, un jeûne ou d'autres bonnes œuvres favorisées d'indulgence, et qu'il les fait avec le même amour de Dieu qu'il les ferait s'il n'y avait pas d'indulgence attachée, il est chrétien de croire que ces œuvres indulgentiées sont bien meilleures et plus méritoires à l'homme que les autres. C'est pour-



quoi cet article tend à séduire misérablement les infortunés humains.

En dixième lieu : Ce n'est rien dire qu'il y a trop de peine et d'œuvres, que l'homme ne saurait les accomplir, à cause de la brièveté de la vie, et que l'indulgence lui est ainsi nécessaire. Je réponds qu'il n'y a aucun fondement à ceci, et que c'est une pure fiction ; car Dieu et la sainte Église n'imposent jamais à personne plus qu'il ne peut porter, ainsi que, suivant saint Paul, Dieu ne laisse tenter personne au-dessus de ses forces : et ce n'est pas une médiocre confusion à la chrétienté, qu'on puisse l'accuser de nous imposer plus que nous ne pouvons porter.

*Réfutation.* — L'indulgence ne se donne pas uniquement parce que la vie de l'homme, à cause de sa brièveté, ne peut accomplir les œuvres de satisfaction qui lui sont imposées. Il est clair comme le jour que le plus grand pécheur, avec une contrition véritable et parfaite, peut satisfaire à la justice de Dieu pour la peine de tous ses péchés, si d'ailleurs il ne méprise point la confession et la satisfaction sacramentelles ; car, avec le mépris de ces deux choses, la contrition est nulle et impuissante. C'est donc contre la vérité qu'on nous impute, à nous sous-commissaires et prédicateurs des grâces, d'injurier Dieu et la chrétienté, en nous faisant dire que Dieu et l'Église imposent à l'homme des choses impossibles ; paroles qu'on ne saurait trouver nulle part. Car l'indulgence se donne quelquefois pour des aumônes ; quelquefois pour des travaux personnels, comme quand on prend la croix contre les infidèles et les hérétiques, qu'on bâtit des ponts et qu'on répare des chemins ; quelquefois pour les périls de la vie, comme à ceux qui passent la mer pour aller en Terre-Sainte ; ainsi que le dit clairement le droit canon. L'indulgence ne s'accorde donc pas uniquement à cause de la brièveté de la vie, que l'on suppose empêcher l'homme d'accomplir la pénitence imposée.

En onzième lieu : Lors même que les pénitences, établies par le droit canon seraient encore en vigueur et qu'on imposât sept ans de pénitence pour chaque péché mortel, la chrétienté devrait cependant laisser cette loi, et n'imposer à chacun que ce qu'il peut porter. A combien plus forte raison, aujourd'hui que ces lois n'existent plus, faut-il se garder d'imposer à qui que ce soit plus qu'il ne saurait porter !

*Réfutation.* — L'article renferme un exposé infidèle. Quoique les canons d'après lesquels on a réglé les pénitences ne soient plus en usage à cause de la fragilité humaine, on ne donne pas pour cela pouvoir aux hommes de pécher ; et la justice divine ne punit pas moins les péchés, soit par des pénitences conformes aux canons, soit par des peines qu'elle-même envoie. Car celui qui ne fait pas la pénitence imposée par les canons doit souffrir quelque autre chose que



la justice de Dieu accepte pour fruits équivalents de la pénitence. Aussi le prêtre, qui absout le pécheur, ne doit pas considérer seulement la contrition, dans l'imposition de la pénitence pour les péchés confessés, mais encore la mesure de la pénitence, exprimée dans les canons pénitentiels, afin de ne pas contrevenir, autant que possible, à la justice divine, manifestée dans les canons, comme il est dit dans le droit ; et après avoir ainsi bien considéré tant la contrition que la satisfaction imposée par les canons, alors il imposera au pécheur la satisfaction sacramentelle. C'est ainsi, et non d'après leur bon plaisir, que les prêtres doivent imposer la satisfaction au pécheur dans la confession pour les péchés dont il a le repentir. Cette imposition de la pénitence par le prêtre fait que le pécheur absous ne pèche pas s'il ne fait pas la pénitence réglée par le droit pour ses péchés. Cependant, le prêtre impose-t-il une pénitence insuffisante, Dieu exigera de l'homme le surplus, soit en ce monde, soit en l'autre. Celui qui enseigne les hommes autrement, celui-là les trompe.

En douzième lieu : On dit bien que, pour le surplus de la peine, le pécheur est renvoyé au purgatoire ou à l'indulgence ; mais on dit bien des choses sans fondement ni preuve.

*Réfutation.* — Cet article est d'abord entièrement erroné, et avancé sans aucune preuve ni témoignage de la sainte Écriture, aussi bien que sans aucun appel au droit canon, comme si son contenu n'était nullement contraire au saint Évangile, quoique dans la vérité ils diffèrent autant l'un de l'autre que le jour et la nuit. De plus, c'est une vérité chrétienne que, pour le surplus de la peine, le pécheur doit être renvoyé au purgatoire ou à l'indulgence. Car la sainte Église catholique et l'unanimité de tous les docteurs anciens et nouveaux tiennent que Dieu est miséricordieux de telle sorte, qu'il remet la coulpe et le péché, mais demeure néanmoins juste, de manière à ne pas les laisser impunis. C'est pourquoi, lorsque la contrition intérieure ne suffit point pour l'expiation ou la vindicte du péché, et que la satisfaction extérieure n'est point accomplie ou parfaite, Dieu, qui connaît la mesure et le nombre des péchés, exigera dans le purgatoire le surplus de la pénitence et de la satisfaction, que l'homme n'aura point accomplies en ce monde. En outre, comme le dit saint Anselme dans son livre *Pourquoi Dieu s'est fait homme*, l'homme peut satisfaire pour le péché uniquement par les bonnes œuvres qui ne peuvent être exigées de l'homme, à moins qu'il n'ait péché. Or les bonnes œuvres des commandements de Dieu, l'homme y est obligé en vertu de la création, et Dieu les exigerait de lui, lors même qu'il n'eût pas péché. Ce douzième article est donc erroné et trompeur, parce que la satisfaction doit avoir lieu en ce monde ou en l'autre.

En treizième lieu : C'est une grande erreur à quelqu'un de s'imaginer qu'il satisfera pour ses péchés, attendu que Dieu les pardonne toujours gratuitement, par une grâce inestimable, sans rien demander pour cela, sinon de bien vivre désormais. La chrétienté exige bien quelque chose, mais elle pourrait et devrait en faire la remise, et ne rien imposer de difficile ni d'intolérable.

*Réfutation.* — D'abord, cet article est sans fondement et séducteur ; car, comme il a été démontré plus haut de plus d'une manière, Dieu et son Église exigent satisfaction pour les péchés. Ainsi concluent tous les anciens et nouveaux docteurs de la sainte Église, au nombre de plusieurs mille, et dont plusieurs sont au ciel, lesquels disent tous : Si grande que la contrition puisse être, dès que l'homme méprise la confession et la satisfaction, la contrition seule ne sert de rien, encore que l'homme ne puisse satisfaire à Dieu pour aucun péché mortel sans la coopération de la passion de Jésus-Christ. Et si l'inventeur de cet article avait eu quelque respect pour saint Augustin, il n'aurait point avancé une telle erreur. Car saint Augustin dit : Dieu ne donne à personne la licence de pécher, en effaçant par sa miséricorde les péchés déjà commis, si l'on ne néglige pas la satisfaction convenable. Toutefois, ne regardez pas cet article erroné comme nouveau ; car Wiclef et Jean Hus ont déjà tenu cette erreur, et particulièrement que la confession, dans laquelle la satisfaction est imposée à l'homme, n'est point nécessaire ; et c'est pour cela que Jean Hus a été brûlé à Constance par le concile général, et Wiclef est mort en hérétique.

En quatorzième lieu : L'indulgence s'accorde pour les Chrétiens imparfaits et lâches, qui ne veulent pas s'exercer courageusement dans les bonnes œuvres, ni supporter quelque chose ; car l'indulgence n'exige de personne une vie meilleure, mais laisse et tolère à chacun son imperfection : il ne faut donc point parler contre l'indulgence, ni non plus y engager personne.

*Réfutation.* — Cet article se réfute ainsi chrétiennement. Quand même l'homme gagnerait toutes les indulgences, il ne devrait point abandonner les œuvres de pénitence pour cela. Ainsi parle le pape Innocent. Car, après la rémission des péchés et de toute la peine par l'indulgence, il reste toujours dans l'homme l'inclination à pécher de nouveau, qu'il doit médicamenter par de bonnes œuvres. Veut-il, de plus, après la rémission du péché et de toute la peine, acquérir des mérites auprès de Dieu et les augmenter, il ne doit pas interrompre les bonnes œuvres de pénitence, mais porter la croix de Jésus-Christ jusqu'à sa fin. L'indulgence n'ôte pas cela ; au contraire, elle y excite l'homme, elle le rend dispos et enclin, non point paresseux, pour

ces œuvres à la fois bonnes et pénales. C'est pourquoi cet article est erroné et un bavardage en l'air ; car il dit qu'il ne faut point parler contre les indulgences, ce qui se fait cependant dans presque tous les articles ; ensuite qu'il ne faut y exhorter personne, ce qui est manifestement contre la pratique de la sainte Église romaine, qui, à l'approche de l'année sainte, la fait publier longtemps d'avance. Cet article est encore contraire à l'usage de toutes les églises particulières du monde entier, lesquelles toujours publient les indulgences du Pape et de leurs propres évêques. En outre, les Chrétiens prennent la croix contre les hérétiques et les infidèles, en partie à cause de l'indulgence plénière que gagnent les croisés, et on y exhorte les hommes avec beaucoup de soin. Les derniers mots de cet article sont donc contraires à toute vérité.

En quinzième lieu : Il serait beaucoup plus sûr et meilleur de donner à la basilique de Saint-Pierre ou ailleurs, pour l'amour de Dieu, que pour gagner l'indulgence ; car il est dangereux de faire de ces dons pour l'indulgence, et non à cause de Dieu.

*Réfutation.* — D'abord cet article est une pure invention, sans aucune preuve de l'Écriture sainte ; car il insinue dans la conclusion que l'homme peut donner une aumône pour l'indulgence, sans la donner pour Dieu ; comme si quelqu'un donnait une aumône pour l'indulgence sans entendre honorer Dieu par là : tandis que l'homme qui donne l'aumône pour l'indulgence, la donne aussi pour l'amour de Dieu ; car toute indulgence est premièrement accordée pour l'honneur de Dieu. C'est pourquoi, quiconque donne une aumône pour l'amour d'une indulgence, la donne principalement pour l'amour de Dieu, attendu que personne ne mérite une indulgence, qu'il ne soit dans une contrition véritable et dans l'amour de Dieu ; or, quiconque fait des bonnes œuvres par l'amour de Dieu, les ordonne à Dieu et à sa louange. Cet article ne mérite donc aucune créance de la part des Chrétiens.

En seizième lieu : L'œuvre faite à un nécessiteux vaut beaucoup mieux que ce que l'on donne à Saint-Pierre, beaucoup mieux encore que l'indulgence qui est accordée pour cela ; car, comme il a été dit, il vaut mieux faire une bonne œuvre que d'obtenir la rémission de beaucoup. Or, indulgence est rémission de beaucoup de bonnes œuvres, ou bien ce n'est remise de rien.

Oui, pour que je vous instruisse comme il faut, remarquez bien ceci : Avant toutes choses, sans faire attention à la basilique de Saint-Pierre ni à l'indulgence, vous devez donner à votre prochain qui est pauvre. Mais s'il arrive que dans votre ville il n'y ait plus personne qui ait besoin de secours, chose qui, d'après la parole du Seigneur,



n'arrivera jamais, alors vous donnerez, si vous voulez, aux églises, aux autels qui sont dans votre ville. S'il n'y a plus de besoin de ce côté même, alors seulement, si vous voulez, vous pourrez donner à Saint-Pierre et ailleurs. Encore ne le faut-il pas faire pour l'indulgence ; car saint Paul dit : Qui ne fait pas de bien aux gens de sa maison, n'est pas Chrétien, mais pire qu'un païen. Regardez donc cela comme une chose libre. Quiconque vous dit le contraire, vous trompe, ou bien il cherche votre âme dans votre bourse, et s'il y trouvait quelques pfennings, il les aimerait mieux que toutes les âmes.

Vous dites : Mais alors je ne donnerai jamais rien pour gagner une indulgence. Je réponds : Je l'ai déjà dit, ma volonté, mon désir, ma prière et mon avis, c'est que personne ne donne ni ne fasse rien pour gagner une indulgence. Laisse faire cela aux Chrétiens paresseux et endormis ; pour toi, va ton chemin.

*Réfutation.* — Cet article est d'abord sans fondement, et de plus entièrement obscur ; on y touche une chose, et on y dissimule l'autre. Car donner l'aumône à un pauvre, vaut mieux pour augmenter les mérites ; mais gagner une indulgence plénière ou toute indulgence quelconque, vaut mieux pour satisfaire promptement pour la peine du péché. Chacun doit aussi savoir que le gain d'une indulgence est aussi une œuvre de miséricorde ; car, gagner l'indulgence, c'est avoir pitié de son âme, et par là même plaire à Dieu. C'est pourquoi l'article conclut à faux quand il dit que gagner une indulgence n'est pas une œuvre de miséricorde ; à la fin il conclut, d'une manière tout à fait contraire à la doctrine chrétienne, que l'indulgence est une remise de beaucoup de bonnes œuvres, car il ne le prouve par aucune Écriture sainte. Et on n'en trouvera jamais aucune pour le prouver, attendu que, pour gagner l'indulgence, il faut être dans l'amour de Dieu, et où est cet amour, là se font beaucoup de bonnes œuvres, et de grandes. Cet article erroné est encore contraire à la teneur de toutes les bulles et lettres d'indulgence, qui généralement toutes indiquent que l'indulgence est accordée pour que les hommes soient par là excités à la contrition, à la confession et aux bonnes œuvres. Cet article erroné est donc tout à fait à mépriser. Je m'en réfère là-dessus au jugement du Saint-Siège de Rome et de toutes les universités et docteurs chrétiens.

Cet article avance encore que ce sermon erroné contient une instruction exacte pour les hommes : ce qui est entièrement contraire à la vérité ; car, dans cet article, on demande, on prie, on conseille que personne ne fasse rien pour gagner une indulgence : conseil qui est loin d'être utile au salut. L'article dit encore que les paresseux et les lâches doivent seuls rechercher les indulgences : conseil qui tend à



séduire misérablement la chrétienté, vu que l'homme se fait beaucoup plus de bien à lui-même en gagnant une indulgence dont il a besoin que s'il donnait son aumône à un pauvre qui ne serait pas dans un besoin extrême ; car l'aumône ou la bonne œuvre par laquelle l'homme mérite une indulgence, étant faite par amour de Dieu, est aussi méritoire pour la vie éternelle que l'aumône faite à un pauvre. De plus, comme par l'indulgence qu'il gagne par son aumône, l'homme se libère promptement de la peine qu'il doit subir pour ses péchés, il lui vaut mieux mériter une indulgence que de donner l'aumône à des pauvres qui ne sont pas dans un extrême besoin. Notre-Seigneur dit aussi dans le chapitre de saint Luc : Pour le reste, faites-en des aumônes, savoir, à ceux qui ne sont pas dans un besoin extrême ; car à ceux qui sont dans l'extrême nécessité, Dieu ordonne de faire l'aumône, même des biens dont l'homme a besoin pour l'entretien de sa vie et de son état. C'est donc mal à propos qu'on allègue saint Paul dans cet article. L'Apôtre dit bien : Quiconque n'a pas soin des gens de sa maison, a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle. Mais il ne défend pas de faire du bien plutôt à soi-même qu'aux gens de sa maison lorsque ceux-ci ne sont pas dans la nécessité extrême. Chacun doit aussi, dans la manière de donner l'aumône, observer l'ordre de la charité, se secourir d'abord soi-même, ensuite ses proches, comme il a été touché plus haut. C'est pourquoi les Chrétiens fidèles ne doivent ajouter aucune foi aux paroles nues, isolées, mal fondées de l'article, car il n'est appuyé d'aucune preuve solide tirée de l'Écriture sainte.

En dix-septième lieu : L'indulgence n'est point commandée ni conseillée, mais du nombre de ces choses qui sont tolérées et permises ; ce n'est donc pas une œuvre d'obéissance ni une œuvre méritoire, mais une exception à l'obéissance. C'est pourquoi, bien qu'il ne faille empêcher personne d'en gagner, on devrait cependant en détourner tous les Chrétiens, et les exciter aux œuvres et aux peines qu'on leur remet.

*Réfutation.* — C'est vrai qu'on ne commande pas de gagner une indulgence, mais cela est fidèlement conseillé par sa Sainteté apostolique, par les conciles généraux, par tous les pieux prélats de la sainte Église, qui accordent des indulgences pour la pratique des bonnes œuvres, pour la gloire de Dieu, pour le bien de la chrétienté, pour procurer du mérite aux hommes qui font des bonnes œuvres à cause de l'indulgence ; aussi pour le bien de l'homme, en ce qu'il se libère de la peine qu'il devrait subir pour ses péchés, comme il a été dit plus haut. C'est pourquoi l'indulgence n'est pas du nombre de ces choses qui sont uniquement tolérées et permises. Cet article dit

encore que de mériter une indulgence n'est pas une œuvre méritoire, mais une exception à l'obéissance : article qui jamais, non plus que tous les autres, ne pourra être démontré par aucune Écriture sainte : car les œuvres gratifiées d'une indulgence sont toujours meilleures que les mêmes sans indulgence, quoique faites au même degré de charité. Cet article est donc contraire à la liberté du Saint-Siège de Rome ; car Dieu a confié à son vicaire, le Pape, et au Siège apostolique, l'autorité souveraine de toutes les choses qui servent au salut de l'homme.

En dix-huitième lieu : Si les âmes sont tirées du purgatoire par l'indulgence, je ne le sais pas et je ne le crois pas même encore, quoique quelques nouveaux docteurs le disent ; mais il leur est impossible de le démontrer : aussi l'Église ne l'a-t-elle pas encore décidé. C'est pourquoi, pour plus de sûreté, il vaud mieux prier vous-mêmes et faire des œuvres pour elles ; car c'est plus sûr et certain.

*Réfutation.* — Premièrement, cet article est plein d'astuce ; car il dit que l'Église n'a point décidé que les âmes puissent être délivrées du purgatoire par l'indulgence. Cependant, dans sa pratique, la sainte Église romaine tient que, par l'indulgence, les âmes sont délivrées du purgatoire. Il y a bien des autels, des églises et des chapelles à Rome, où l'on délivre les âmes en y célébrant la messe ou en y pratiquant d'autres bonnes œuvres. Cela vient de ce que les Papes y ont accordé une indulgence plénière pour la délivrance des âmes lorsqu'on y dit la messe ou qu'on y fait d'autres bonnes œuvres, suivant qu'il est d'usage à Rome. Ni le Pape ni l'Église romaine ne toléreraient à Rome cette délivrance des âmes si elle n'était bien fondée ; car le Pape et le Siège de l'Église romaine et l'autorité papale n'errent point dans les choses qui regardent la foi. Or, l'indulgence est de ce nombre ; car qui ne croit pas que le Pape puisse accorder une indulgence et une indulgence plénière aux vivants et aux défunts, qui sont dans l'amitié de Dieu, celui-là tient que le Pape n'a pas reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ la plénitude de la puissance sur les fidèles : ce qui est contraire aux saints canons.

Cet article avance encore que quelques nouveaux docteurs disent que les âmes sont délivrées du purgatoire par l'indulgence, mais qu'il leur est impossible de le prouver. Sur quoi il faut savoir que les saints docteurs modernes l'ont très-bien démontré, et que jamais ils n'ont été condamnés pour cela par la sainte Église romaine, particulièrement saint Thomas, dont les papes Urbain et Innocent ont reçu pour chrétienne et approuvée la doctrine touchant la foi et le salut des âmes, sans qu'aucun Pape l'ait condamnée depuis. Puis donc que la doctrine de saint Thomas est reconnue pour orthodoxe, cet article

est suspect quant à la vérité. Saint Jérôme dit de son côté : Dès que votre Béatitude, qui tient le siège et la foi de Pierre, approuve ma créance, quiconque la condamne se démontre lui-même un insensé, un méchant ou un hérétique. Tel on doit donc tenir celui qui condamne saint Thomas comme n'étant pas sûr dans ce qu'il enseigne et écrit sur la foi chrétienne.

En dix-neuvième lieu : Dans ces points je n'ai point de doute, et ils sont suffisamment fondés en l'Écriture. C'est pourquoi vous ne devez avoir aucun doute vous-mêmes, et laissez les docteurs scholastiques être des scholastiques ; tous ensemble, avec leurs opinions, ils ne suffisent pas pour affermir une seule prédication.

*Réfutation.* — Et cet article et tous les autres n'ont aucun fondement dans l'Écriture ; car ils sont contraires à la pratique de la sainte Église romaine et à l'enseignement de tous les saints docteurs modernes. Et si saint Augustin, avec les trois anciens docteurs, avait eu révélation que la puissance du Pape et de l'Église romaine sur les indulgences devait être ainsi méprisée un jour par des hommes égarés, ils les auraient réfutés d'avance dans leurs écrits. Cependant les saints docteurs modernes, ayant appris que des hommes pervers ont parlé, prêché et écrit contre le Pape et contre la vérité de l'indulgence, ils les ont attaqués avec des raisons chrétiennes, et jamais la sainte Église romaine ne les a punis ni condamnés pour cela.

L'article dit encore : Il faut laisser les docteurs scholastiques pour des scholastiques, car tous ensemble ne suffisent point, avec leurs opinions, pour affermir une seule prédication. Penser ainsi des docteurs scholastiques, c'est être insensé ; car ces saints docteurs signaient et combattaient toutes les nouvelles erreurs. Les mépriser, c'est errer soi-même. La sainte Église romaine, avec toute la sainte chrétienté catholique, tient unanimement que les saints docteurs scholastiques, par leur salutaire enseignement, suffisent pour confirmer la foi chrétienne contre les hérétiques, combien plus un sermon. C'est pourquoi, dans cet article, on les méprise et les outrage injustement, et contre toute raison et vérité.

En outre, tous les articles erronés sont obscurs dans leur brièveté, peut-être parce qu'on pense les expliquer comme on veut, et dans tous les sens. Cependant on aurait dû penser d'avance au grand scandale qu'ils excitent ; car, à cause de ces articles, beaucoup de gens mépriseront l'autorité et le pouvoir du Pontife romain et du Saint-Siège apostolique. On omettra les œuvres de satisfaction sacramentelle. On ne croira plus jamais aux prédicateurs et aux docteurs. Chacun voudra expliquer la sainte Écriture suivant son bon plaisir. Les âmes seront en grand péril dans toute la chrétienté, car chacun



croira ce qu'il lui plaît. Comme, d'après cet article, les saints docteurs modernes, à qui pendant plusieurs siècles la chrétienté a ajouté une grande foi, ne méritent aucune créance, cet article est absolument erroné.

En vingtième lieu : Encore que je sois traité d'hérétique par quelques-uns à qui cette vérité est préjudiciable pour la caisse, je ne me soucie pas beaucoup de leur criailerie, attendu qu'il n'y a qui le font que quelques sombres cervelles qui n'ont jamais flairé la Bible, jamais lu les docteurs chrétiens, jamais compris leur propre doctrine, mais présument beaucoup trop de leurs opinions trouées et déchirées ; car, s'ils en avaient l'intelligence, ils sauraient qu'ils ne doivent diffamer personne sans l'avoir ouï et convaincu. Mais Dieu veuille leur donner, ainsi qu'à nous, le bon sens ! Amen.

*Réfutation.* — Cet article est d'abord entièrement erroné, et demande qu'on sache ce que c'est qu'un hérétique. En conséquence, moi, frère Jean Tetzel, de l'ordre des Prédicateurs, je publierai encore d'autres thèses que j'espère soutenir, avec la grâce de Dieu, dans l'université de Francfort-sur-l'Oder. Dans ces thèses, ainsi que dans le présent écrit et ceux qui l'ont précédé, chacun pourra voir et comprendre, même avec une cervelle incomplète, ce que c'est qu'un hérésiarque, un hérétique, un schismatique, un errant, un téméraire, etc. On y reconnaîtra aussi qui a une sombre cervelle, qui n'a jamais flairé l'Écriture, qui n'a jamais lu les docteurs chrétiens, qui n'a jamais compris sa propre doctrine. Dans la certitude de la vérité, je soumetts toutes ces miennes thèses et doctrines à l'examen et au jugement de sa Sainteté apostolique, de la sainte Église romaine, de toutes les universités et de tous les docteurs non suspects, avec l'engagement de subir tout ce qui sera décidé, la prison, la fustigation, l'eau et le feu.

J'avertis charitablement tous les Chrétiens de n'ajouter désormais aucune foi au sermon en vingt articles erronés ni aux thèses y relatives, à moins que l'auteur ne les soumette au jugement de sa Sainteté apostolique, de la sainte Église romaine et de toutes les universités non suspectes, et qu'il ne l'ait montré par les effets, bien convaincu que, sans cette soumission, le sermon en vingt articles et les thèses qui s'y rapportent, au lieu d'être une prédication et une doctrine salutaires, seront une séduction et une perversion des hommes ; car Jésus-Christ dit lui-même : Quiconque n'écoute pas l'Église, qu'il vous soit comme un païen et un publicain. Et si l'auteur du sermon erroné en vingt articles composait quelque chose contre cette mienne réfutation sans le prouver par l'Écriture sainte, le droit canon et les saints docteurs, ou sans produire des raisons



naturelles et suffisantes, nul Chrétien ne doit s'en scandaliser, car ce ne seraient que des paroles en l'air. Et si dans son ouvrage, l'auteur ne se soumet pas publiquement et par écrit au jugement du Pape, du Saint-Siège et des universités non suspectes, je n'écrirai point contre désormais, mais le tiendrai indigne de réponse et de réfutation. C'est de quoi je proteste publiquement ici.

Pour la gloire de Dieu, le salut de l'homme et l'honneur du Saint-Siège apostolique <sup>1</sup>.

Tels sont textuellement, d'un côté, le sermon de Luther contre les indulgences ; de l'autre, la réfutation qu'en fit le Dominicain Jean Tetzel : réfutation calme et mesurée, dont le fond consiste à opposer au novateur de Wittemberg ce que saint Irénée, Tertullien, Vincent de Lérins et les autres Pères ont opposé aux hérétiques de tous les temps, savoir : la croyance, la pratique, la tradition, l'enseignement de toutes les églises, principalement de l'Église romaine. Et à la fin de la controverse, et à chaque question particulière, Tetzel a soin de la porter au pied du tribunal suprême ; d'avance il se soumet au jugement : que Luther s'y soumette à son exemple, la discussion pourra continuer entre eux, comme entre deux fils dociles de la même mère ; mais si Luther n'écoute pas l'Église, il n'y a plus de discussion ; Luther lui sera comme un païen et un publicain.

Luther fit une réponse superficielle et sophistique sur quelques accessoires ; quant au fond, l'on y découvre le caractère de l'hérésiarque, esprit faux, orgueilleux, opiniâtre. La soumission au jugement suprême de l'Église, il l'esquive par une équivoque bouffonne. Pour la comprendre, il faut savoir que le même mot allemand signifie *soumettre*, *présenter* et *offrir* <sup>2</sup>. Luther dit donc de Tetzel :

Pour donner plus d'apparence à son dessein, il me veut contraindre à soumettre (offrir) mon sermon à la connaissance de sa Sainteté papale, du Saint-Siège apostolique et des universités non suspectes. A quoi je réponds : Je n'ai besoin d'aucun ellébore, je n'ai pas non plus un si gros rhume, que je ne sente pas cela. Cependant, cela ne tardera guère, je présenterai ma matière, peut-être plus qu'il ne leur sera agréable. Pour le moment, c'est assez qu'il ne soit pas nécessaire de charger sa Sainteté papale et le Siège de Rome avec des prédications non nécessaires, à moins qu'il n'y eût un siège de bois vacant ; encore moins avec des textes évidents de l'Écriture, que l'on prêche et que l'on comprend de concert par toute la chrétienté <sup>3</sup>.

Quant à l'autorité de la coutume et de la tradition, voici comment

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 538-564. — <sup>2</sup> En allemand, *erliete*. — <sup>3</sup> Walch, t. 18, p. 580, n. 54 et 55.

il la rejette. Tetzal dit : La coutume et la pratique de l'Église doivent être tenues pour une loi. Or, la coutume et la pratique de la chrétienté, par rapport aux indulgences, est telle. Donc c'est une loi de l'Église. Je réponds : Il est vrai que ce qui est de pratique et de coutume dans la chrétienté équivaut à une loi de l'Église ; mais cela s'entend des bonnes pratiques et des bonnes coutumes, et non pas des mauvaises <sup>1</sup>. On comprend, du reste, que Luther se réservait à lui-même le droit de décider quelles étaient les pratiques bonnes ou mauvaises de l'Église universelle, à peu près comme le rebelle ou le voleur consent à se soumettre aux lois de la société civile, pourvu que ce soit à lui de juger si ces lois sont bonnes et de s'en faire lui-même l'application. Luther ne se gêne pas plus avec les Pères et les docteurs de l'Église. Pour lui, fussent-ils des milliers, ce ne sont que de vains échos de saint Thomas, de saint Bonaventure, du Maître des sentences, d'Alexandre de Halès. Leurs sentiments, même unanimes, n'étant pas appuyés sur l'Écriture ni sur de bonnes preuves, de quoi Luther reste juge en dernier ressort, ne sont que des opinions, des conjectures incertaines, et ne peuvent être que cela, d'autant plus que ce n'est point à eux, mais au concile général, qu'appartient le pouvoir de déclarer définitivement la vérité qui se parle sans Écriture <sup>2</sup>. Enfin, quand même un grand nombre, que dis-je ! quand même plus de milliers encore de docteurs, fussent-ils tous saints, auraient tenu ceci ou cela, ils n'auraient cependant aucune valeur contre une seule sentence de l'Écriture, comme dit saint Paul, chapitre premier, verset huit, aux Galates : Quand nous-même ou un ange du ciel vous annoncerait autre chose que ce que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème <sup>3</sup>. Bien entendu que ce n'est point aux Pères de l'Église, fussent-ils des milliers, d'interpréter la sentence en question, mais à Luther seul. Tel était la modestie du moine de Wittemberg.

Tetzal avait protesté de cesser la discussion si Luther ne promettait soumission au jugement de l'Église ; lui-même s'y était soumis, prêt à subir la prison, l'eau et le feu. Luther lui répond, entre autres gentillesces, qu'il se moque de ses cris comme des braiements d'un âne <sup>4</sup>. Au lieu de son eau et de son feu, il lui conseille le jus de la treille et le feu qui s'évapore des oies rôties <sup>5</sup>. Tout en l'appelant un mangeur de fer rouge et un pourfendeur de rochers, il lui fait savoir qu'on trouve à Vittemberg bonne hospitalité, porte ouverte et table à convenance <sup>6</sup>. Enfin, dit-il, Tetzal se plaint que mon sermon excite

<sup>1</sup> Walch, p. 570, n. 20. — <sup>2</sup> Ibid., t. 18, p. 556, n. 6 et 7. — <sup>3</sup> Ibid., n. 9. — <sup>4</sup> Ibid., p. 578, n. 45. — <sup>5</sup> N. 46. — <sup>6</sup> N. 49.

un grand scandale et le mépris du Siège de Rome, le mépris de la foi, du sacrement, des docteurs de l'Église. Tout ceci, je ne saurais le comprendre que de cette manière : Aujourd'hui même le ciel va tomber, et demain il n'y aura pas un vieux pot qui ne soit en pièces <sup>1</sup>. Avec ces bouffonneries dans une affaire aussi grave, Luther feint toujours qu'il ne s'agissait que de cette simple question : Les indulgences sont-elles commandées ou non ? tandis qu'il attaquait audacieusement le pouvoir même de l'Église à octroyer des indulgences, qu'il niait l'autorité de la tradition, l'autorité des Pères et des docteurs, et avant cela même le libre arbitre de l'homme, le fondement de toute morale et de toute société. Cette originelle et profonde hypocrisie de Luther n'a point été assez remarquée.

Le 15 février 1518, il écrivait à Spalatin, secrétaire intime de l'électeur de Saxe : Vous me faites deux petites questions. La première, quelle intention doit avoir celui qui veut offrir ou faire une autre bonne œuvre ? Je réponds en deux mots : Dans toutes les œuvres, il faut avoir la pensée du désespoir et celle de l'assurance ; du désespoir, à cause de toi et de ton œuvre ; de la joie, à cause de Dieu et de sa miséricorde. Car ainsi parle l'Esprit : Le Seigneur se plaît en ceux qui le craignent et qui espèrent en sa miséricorde. Car la crainte est comme un commencement de désespoir. Et pour parler nettement : Chaque fois que tu veux offrir ou faire quelque chose de bon, sache et crois fermement qu'une telle œuvre ne saurait plaire à Dieu, si grande, si bonne, si pénible qu'elle puisse être, mais qu'elle mérite d'être réprouvée. C'est pourquoi, commencez par vous accuser, vous et votre bonne œuvre, et par vous en confesser à Dieu <sup>2</sup>.

Nous voyons ici de nouveau le principe satanique de Luther, que, de leur nature, les bonnes œuvres sont des péchés, et qu'il n'y a de salut pour l'homme que de croire comme article de foi que Dieu les lui pardonne, ainsi que ses autres crimes. C'est comme si Satan disait à Dieu : Tu as beau faire, tout est à moi, car le bien même est un mal.

La seconde question, dit Luther, est de la vertu de l'indulgence, de ce qu'elle peut. Cette affaire est encore douteuse, et ma controverse à cet égard flotte encore parmi les injures ; cependant je dirai deux choses. L'une, en secret, à vous et à nos amis, jusqu'à ce que l'affaire devienne publique : Je pense que les indulgences, de nos jours, ne sont qu'une tromperie des âmes, et qu'elles ne servent qu'aux paresseux et aux lâches. Notre Carlostadt n'est pas de cet avis ; mais je sais néanmoins qu'il n'en fait nulle estime. C'est pour

<sup>1</sup> N. 50. — <sup>2</sup> Walch, t. 15, *append.*, p. 9, *epist.* 4, n. 2.



abolir cette tromperie, que, par amour de la vérité, je me suis engagé dans le dangereux labyrinthe de la dispute, et me suis tiré à dos tant de centaines de Minotaures, de Rhadamanthotaires et de Cacotaires<sup>1</sup>. — Ce sont les gracieux titres que Luther donne à ses juges.

La seconde chose qu'il présente comme certaine, et même avouée de ses adversaires, c'est que de donner l'aumône ou de faire du bien au prochain, vaut infiniment mieux que l'indulgence ; et il décide que celui qui laisse le pauvre pour gagner une indulgence mérite la colère. Mais c'est déguiser la question par un sophisme. Nous avons vu que les indulgences sont toujours accordées pour des œuvres de bienfaisance envers le prochain : bâtir des églises, des hôpitaux, des ponts, réparer des chemins, entretenir les pauvres d'un hospice, soulager les âmes du purgatoire, défendre les Chrétiens contre les infidèles, se libérer soi-même des dettes que l'on a contractées envers la justice divine ; car, après tout, nous sommes notre premier prochain, et nous devons aimer les autres comme nous-mêmes, mais non pas plus que nous. La question est de savoir si une bonne œuvre envers nous ou envers les autres, récompensée d'une indulgence par l'Église, ne vaut pas mieux que sans cette indulgence. Luther dira que non ; oui, mais comme il dit qu'une œuvre quelconque, si bonne qu'elle puisse être, est et sera toujours un péché, foulant aux pieds, dans la même lettre, et la logique du philosophe et la foi du Chrétien.

Le dimanche de la Sainte-Trinité 1518, Luther adressa au pape Léon X une lettre, avec une défense de ses quatre-vingt-quinze propositions touchant les indulgences. Il se plaint d'avoir été décrié auprès du Saint-Père, comme un hérétique, un schismatique, un parjure : ce qui le console, c'est qu'il a la conscience innocente et tranquille. A l'en croire, les auteurs de tout ce mal sont les prédicateurs d'indulgence ; il les accuse vaguement d'excès, mais sans rien articuler de précis ; il accuse de même leurs instructions imprimées, que nous avons vues irréprochables. Ayant écrit contre à quelques prélats, sans recevoir de tous une réponse favorable, il se vit obligé de publier une série de propositions qui, au dire de ses adversaires, ont allumé un grand incendie par tout le monde. Cela vient peut-être de ce qu'ils me refusent à moi seul, qui cependant, par l'autorité de votre Sainteté apostolique, suis maître en théologie, le droit de disputer librement comme les autres dans les universités, non-seulement sur les indulgences, mais sur des articles plus importants, comme la puissance et la miséricorde de Dieu. Ce qui m'étonne

<sup>1</sup> Walch, t. 15, *append.*, p. 9, *epist.* 4, n. 4.



qu'ils me refusent le droit que j'ai reçu de la puissance de votre Sainteté, c'est que, bien malgré moi, je suis contraint de leur accorder des choses bien plus considérables, savoir : de mêler les rêveries d'Aristote à la théologie, et de ne produire dans leurs disputes que des mensonges sur la majesté divine, contrairement au pouvoir qu'ils ont reçu de votre Sainteté <sup>1</sup>.

Ces paroles de Luther sont bien à remarquer. Il y confesse, de son propre mouvement, que son droit de docteur en théologie, aussi bien que celui des autres, lui vient de l'autorité suprême du Pape, et qu'il lui a été donné uniquement pour et non pas contre la foi catholique. Bien des docteurs modernes, en France et ailleurs, ne feraient pas mal de méditer cet aveu de Luther.

Il s'étonne ensuite que ses thèses sur les indulgences se soient si promptement répandues partout, et s'écrie : Maintenant, que dois-je faire ? Me rétracter, je ne le puis ni le veux <sup>2</sup>.

Cependant il dit à la fin de sa lettre : C'est pourquoi, très-Saint-Père, je me jette aux pieds de votre Béatitude, et me remets à elle avec tout ce que je suis et tout ce que j'ai. Donnez la vie ou la mort, appelez ou rappelez, approuvez ou réprouvez, comme il vous plaira, j'écouterai votre voix comme celle de Jésus-Christ même, qui préside en vous et qui parle par votre bouche ; et si j'ai mérité la mort, je ne refuse pas de mourir <sup>3</sup>.

Ces paroles sont assurément fort belles. Cependant la parole importante n'y est pas ; il s'offre bien à mourir, mais non point à se rétracter : au contraire, il s'y refuse. Il y a du calcul dans cette rhétorique.

La veille de la Pentecôte de la même année 1518, Luther adressa une lettre semblable, avec la défense de ses thèses, à Jérôme Scultet, évêque de Brandebourg, dans le diocèse duquel se trouvait Wittemberg. Il y proteste qu'il ne conclut rien comme certain, mais qu'il soumet tout à la sainte Église et à son jugement. Il supplie l'évêque de prendre une plume et de l'encre, d'effacer de ses thèses ce qu'il jugerait à propos, de les jeter même au feu, assuré que lui, Luther, n'en prendrait point de peine <sup>4</sup>. Et cependant tout cela paraît n'avoir été qu'une comédie ; car dès le 15 février de la même année, nous l'avons vu écrire confidemment à Spalatin qu'il regardait les indulgences comme une tromperie des âmes, et ceux qui les défendaient comme des Minotaures <sup>5</sup>.

D'ailleurs, dans cette apologie de ses quatre-vingt-dix-neuf thèses sur les indulgences, Luther n'en rétracte aucune, mais les maintient

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 492 et seqq., n. 9 et 10. — <sup>2</sup> Ibid., n. 12. — <sup>3</sup> Ibid., n. 16. — <sup>4</sup> Ibid., p. 501. — <sup>5</sup> Ibid., *append.*, p. 11 et 12.

toutes, entre autres la sixième et la trente-huitième, où il soutient que le Pape même ne peut remettre le péché ou la coulpe, mais seulement déclarer que Dieu l'a remis <sup>1</sup>. Ce qui va jusqu'à nier le sacrement de pénitence.

Enfin, le 26 avril de la même année 1518, dans une conférence publique au monastère des Augustins de Heidelberg, Luther soutint ses quatre-vingt-dix-neuf thèses contre la doctrine de l'Église romaine sur le libre arbitre, sur la grâce, la foi, la justification et les bonnes œuvres <sup>2</sup>. Lui-même écrit le 18 mai à Spalatin que les docteurs de Heidelberg ont trouvé sa théologie nouvelle, que ceux d'Erfurth la regardaient comme un venin doublement mortel, que particulièrement le docteur d'Eisenach condamnait toutes ses propositions dans une lettre qu'il venait d'en recevoir, que le docteur Using lui-même était demeuré stupéfait, tant c'est une grande affaire quand on s'est endurci dans de vieilles opinions. Mais l'esprit des jeunes docteurs et de toute la jeunesse studieuse est tout autrement disposé, et j'ai un magnifique espoir que, comme le Christ a passé aux gentils après avoir été rejeté par les Juifs, ainsi maintenant la vraie théologie, rejetée par les vieux entêtés, passera à la jeunesse <sup>3</sup>.

Voilà ce qu'écrivait Luther le 18 mai 1518. Et cette théologie si nouvelle et si merveilleuse n'était autre que l'impiété de Mahomet, détruisant le libre arbitre, faisant de Dieu un tyran cruel qui punit l'homme de ce que l'homme n'a pu éviter, et justifiant ainsi d'avance le plus horrible athéisme.

L'affaire était déférée à Rome et par l'accusé et par les accusateurs. Le pape Léon X commença la procédure. Il ordonne d'abord à l'évêque d'Ascoli de mander Luther pour l'examiner sur la foi, au sujet de certaines thèses et libelles qu'il avait répandus en Allemagne, et qui contenaient quelques articles hérétiques. L'évêque cita le moine à comparaître à Rome dans soixante jours. Le moine, que l'électeur de Saxe prit sous sa protection, et pour qui intercédâ près du Pape l'université de Wittemberg, ne comparut point, mais continua de répandre ses erreurs dans de nouvelles thèses et de nouveaux libelles. Alors, par un bref du 23 août, signé Sadolet, Léon X ordonne à son légat en Allemagne, le cardinal Cajétan, de mander Luther, en provoquant au besoin l'assistance de l'empereur, des princes de l'empire, des universités, et de l'enfermer jusqu'à ce que de nouveaux ordres lui enjoignent de l'envoyer. Si le coupable se repent, le légat est autorisé à le recevoir dans l'unité de l'Église,

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 311 et 449. — <sup>2</sup> Ibid., t. 1, p. 404 et 405. — <sup>3</sup> Ibid, t. 15, *append.*, p. 20 et 21, n. 3, 4 et 5.

qui ne ferme jamais ses entrailles à qui revient. S'il s'opiniâtre, le légat procédera contre lui et contre ses fauteurs par toutes les censures canoniques, sans excepter qui que ce soit, sinon la personne de l'empereur <sup>1</sup>.

L'électeur de Saxe et l'université de Wittemberg obtinrent du Pape que Luther ne serait point obligé de comparaître à Rome, mais seulement à Augsbourg, devant le légat. Il arriva le 7 octobre : voici dans quelles dispositions. Il n'y a rien ici de nouveau ni d'extraordinaire, écrit-il à Mélanchton, du 11 ; sinon que dans toute la ville chacun parle du docteur Luther, et veut voir ce nouvel Érostrate, qui vient d'allumer un si grand incendie. Montrez-vous un homme, ainsi que vous faites déjà, et enseignez la chère jeunesse. Je vais me sacrifier pour cette chère jeunesse et pour vous, et j'aime mieux mourir que de rétracter ce que j'ai bien enseigné, et de donner lieu à ces stupides et furieux ennemis de tous les arts, mais particulièrement de la doctrine divine, de ruiner les beaux-arts et les études. L'Italie, comme autrefois l'Égypte, est plongée dans des ténèbres palpables, au point qu'ils ne savent rien du Christ ni du christianisme ; cependant, il nous faut supporter qu'ils dominent sur nous, et qu'ils nous enseignent à leur manière et la foi et les bonnes mœurs. Ainsi s'accomplit sur nous la colère de Dieu, suivant la plainte du prophète : Je leur donnerai des jeunes gens pour princes, et des enfants qui les domineront <sup>2</sup>.

Luther eut trois audiences du cardinal, qui lui notifia que le Pape exigeait trois choses : 1<sup>o</sup> rétracter les erreurs qu'il avait répandues jusqu'alors dans des écrits et des sermons ; 2<sup>o</sup> promettre de les abandonner entièrement et de ne plus les reproduire ; 3<sup>o</sup> s'abstenir dorénavant de tout ce qui pourrait mettre le trouble dans l'Église. Le moine s'y refusa, prétendant qu'il n'était venu que pour argumenter, comme dans une dispute d'école. C'était le 12 octobre 1518.

Le lendemain, dans la seconde audience, il présenta la protestation suivante : Je, frère Martin Luther, Augustin, proteste avant tout et publiquement que je vénère particulièrement la sainte Église romaine, et me soumetts à elle dans toutes les paroles et œuvres présentes, passées et futures. Si j'ai dit quelque chose de contraire, je veux qu'on le tienne pour non dit. Mais comme son éminence, sur un prétendu ordre de sa Sainteté, à propos d'une dispute que j'ai eue sur l'indulgence, a voulu m'amener et m'obliger à ces trois choses : 1<sup>o</sup> me reconnaître et rétracter mes propositions ; 2<sup>o</sup> assurer qu'à l'avenir je ne renouvellerai point l'affaire ; 3<sup>o</sup> promettre de m'abstenir de

<sup>1</sup> Walch., t. 1, p. 408 ; t. 15, p. 657 et seqq. — <sup>2</sup> Ibid., p. 672 et 673.



ce qui troublerait l'Église de Dieu : moi, qui ai cherché la vérité par ces disputes, je ne puis être contraint d'agir contre la vérité dans ces recherches, encore moins de me rétracter sans être ouï ni convaincu.

En conséquence, je proteste aujourd'hui que je ne sache pas avoir rien dit qui fût contre la sainte Écriture, contre les docteurs de l'Église, contre les décrétales ou les lois des Papes, ou contre la droite raison ; mais tout ce que j'ai dit, je le tiens encore aujourd'hui pour juste, vrai et chrétien.

Néanmoins, étant homme et pouvant me tromper, je me suis soumis et me soumets par ces présentes à l'examen et à la légitime décision de l'Église et de tous ceux qui en savent plus.

Cependant, par surabondance, je m'offre à donner ici ou ailleurs, publiquement et en personne, raison et réponse de tout ce que j'ai dit.

Si cela ne devait point suffire à monseigneur le légat, je suis disposé à mettre par écrit ma réponse à ses remontrances, et d'attendre humblement le jugement des célèbres universités de l'empire, Bâle, Fribourg et Louvain, ou, si cela ne suffisait pas, de l'université de Paris, qui, depuis les anciens temps, est estimée la plus chrétienne et la première dans l'Écriture sainte <sup>1</sup>.

Le cardinal se mit à rire de la protestation, insista de nouveau sur la soumission et la rétractation, parce que telle était la volonté du Pape, et ajouta : Cher fils, je n'ai point disputé avec vous ; mais, par complaisance pour le duc Frédéric, je suis prêt à vous écouter paternellement et amicalement, et à vous instruire de la vérité, et même, si vous le voulez, vous réconcilier avec notre Saint-Père le pape Léon X et avec l'Église romaine.

Le lendemain, Luther présenta un écrit sur quelques thèses, en ajoutant qu'il ne pouvait se rétracter, à moins qu'on ne le convainquit du contraire par l'Écriture. Ce n'était point se soumettre au jugement de l'Église, mais soumettre l'Église à son propre jugement. Le cardinal insista de nouveau sur la soumission, et, sur le refus de Luther, il le congédia. Saint Paul avait dit aux évêques : Ne combattez point de paroles, mais, après une réprimande ou deux, évitez l'homme hérétique, sachant qu'il est perverti et qu'il pêche, étant condamné par son propre jugement <sup>2</sup>.

Cependant, le soir même, le cardinal manda Staupitz et Wenceslas Linck, et les chargea d'essayer sur l'esprit de Luther quelques paroles plus efficaces que les siennes. Il les pressa si vivement, au nom de

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 687. — <sup>2</sup> Tim., 2, 14, tit. 3, 10.



Léon X, de la paix publique, du repos de la Saxe, qu'ils lui promirent d'aller sur-le-champ trouver Luther. Ils tinrent parole.

Luther fut ému jusqu'aux larmes de cette mission de charité, et il écrivit au légat une lettre pleine de sentiments affectueux, où il disait entre autres : « Je reviens à vous, mon père. J'ai vu notre vicaire, Jean Staupitz, notre maître Wenceslas Linck. Vous ne pouviez choisir de médiateurs qui me plussent davantage. Je suis ému... Je n'ai plus de crainte ; ma crainte s'est changée en amour et en respect filial ; vous auriez pu employer la force, vous avez fait choix de la persuasion et de la charité... Je l'avoue maintenant... Oui, j'ai été violent, hostile, insolent envers le nom du Pape. Poussé à tous ces emportements, j'aurais dû traiter avec plus de révérence une matière si grave, et, en répondant à un fou, éviter de lui ressembler. Je suis affecté, repentant ; je vous demande pardon ; je dirai mon repentir à qui voudra m'entendre. Désormais je vous promets, mon père, de parler et d'agir tout autrement ; Dieu m'aidera. Je ne dirai plus rien des indulgences, pourvu que vous imposiez silence à tous ceux qui m'ont jeté dans cette tragédie.

« Quant à la rétractation, mon révérend et doux père, que vous et notre vicaire demandez avec tant d'insistance, ma conscience ne me permet en aucune manière de la donner, et rien au monde, ni des ordres, ni des conseils, ni la voix de l'amitié, ne pourrait me faire parler ou agir contre ma conscience. Il reste une voix à entendre, qui vaut toutes les autres, c'est celle de l'épouse, qui n'est que la voix même de l'époux.

« Je vous supplie donc en toute humilité de porter cette affaire sous les yeux de notre très-Saint-Père le pape Léon X, afin que l'Église prononce sur ce qu'il faut croire ou rejeter ; car je ne demande que d'entendre le jugement de l'Église, et de m'y soumettre <sup>1</sup>. »

Cette lettre est du 17 octobre ; mais dès la veille il avait rédigé par-devant notaire une longue protestation, où, déclarant suspects les juges qu'on lui avait donnés jusqu'alors, et l'évêque d'Ascoli, avec son assesseur, Priérias, et le cardinal Cajétan, il appelle du Pape mal informé au Pape mieux informé <sup>2</sup>.

Le 9 novembre 1518, le pape Léon X décida la question des indulgences, par une bulle adressée au cardinal Cajétan et contre-signée Bembe. Le souverain Pontife y déclare que la doctrine de l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, est que le Pontife romain, successeur de saint Pierre et vicaire de Jésus-Christ,

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 714 et seqq. Audin, t. 1, p. 147. — <sup>2</sup> Ibid., p. 720 et seqq.

a le pouvoir de remettre, en vertu des clefs, la coulpe et la peine des péchés : la coulpe, par le sacrement de pénitence, et la peine temporelle due pour les péchés actuels à la justice divine, par le moyen des indulgences ; qu'il peut les accorder pour de justes causes aux fidèles qui, par l'union de la charité, sont membres de Jésus-Christ ; que leur utilité s'étend non-seulement aux vivants, mais encore aux fidèles décédés dans la grâce de Dieu ; que ces indulgences sont tirées de la surabondance des mérites de Jésus-Christ et des saints, du trésor desquels le Pape est le dispensateur, tant par forme d'absolution que par forme de suffrage ; que les vivants et les défunts qui obtiennent ces indulgences sont libérés d'une peine temporelle équivalente à l'indulgence accordée ou acquise ; que la créance de ces articles est indispensable ; que quiconque croira ou prêchera le contraire sera retranché de la communion de l'Église catholique, et frappé d'une excommunication réservée au souverain Pontife. Enfin le Pape enjoint à son légat de notifier ce décret à tous les archevêques et évêques d'Allemagne, et de le faire mettre à exécution : ce qui fut exactement observé<sup>1</sup>. La bulle fut publiée à Lintz et imprimée à Vienne en Autriche.

Dans cette bulle, le nom de Luther n'est pas même prononcé. Cependant, dès le 28 novembre, sachant que l'on continuait la procédure contre lui à Rome, il avait appelé du Pape au concile général. Dans cet acte, passé devant notaire, il proteste que son intention n'était pas de s'éloigner des sentiments de l'Église, ni d'affaiblir l'autorité des Papes dans leurs constitutions ; qu'il ne prétendait ni douter de la primauté du Saint-Siège ni de sa puissance, ni rien dire qui fût contraire au pouvoir du souverain Pontife bien avisé et bien instruit. Que cependant, comme Léon X n'était point exempt des imperfections communes, et que, tout Pape qu'il est, il peut errer, aussi bien que saint Pierre lorsqu'il fut repris par saint Paul, ceux qui se croient lésés par son autorité et opprimés sans raison, ont la voie d'appel pour se délivrer de l'oppression ; qu'ainsi, ayant appris que l'on procédait contre lui à Rome, et que ses juges prétendus, sans avoir égard à sa soumission et à ses protestations, pensaient à le condamner, il se trouvait obligé d'appeler du pape Léon X mal informé, au concile général légitimement assemblé, représentant l'Église universelle, qui est au-dessus du Pape dans les causes qui concernent la foi, de tout ce qu'on pourrait faire contre lui, instruction du procès, excommunication, censures et tout ce qui s'en était

<sup>1</sup> Pallavic. *Hist. conc. trid.*, l. 1, c. 12, n. 8. — Le Plat. *Monumenta conc. trid.*, t. 2, p. 21 et seqq.

ensuivi et s'ensuivrait, protestant de poursuivre son appel et de le relever autant qu'il le jugerait à propos <sup>1</sup>.

Tel était le langage de Luther dans cet appel notarié. Il se gênait moins dans ses lettres confidentielles. A propos de cette ordonnance du Pape ou de la précédente, il écrivait à Spalatin : Avec mon appellation, je fais imprimer quelques observations théologiques sur le bref apostolique, ou plutôt diabolique, dont vous m'avez envoyé un exemplaire ; car il est incroyable qu'un pareil monstre puisse provenir du souverain Pontife, surtout de Léon X. Mais, quel que soit le polisson qui, sous le nom de Léon X, essaye de me faire peur, qu'il sache bien que je comprends la plaisanterie. Que, si la bulle émane de la chancellerie, je leur ferai savoir bientôt leurs impudentes témérités et leur impie ignorance <sup>2</sup>.

Léon X avait décidé la question des indulgences ; mais c'étaient les moindres erreurs de Luther. Il en restait d'autres plus graves, par où même il avait commencé, et qui renversaient le fondement même de toute morale, de toute société, de toute justice, de toute religion et même de toute raison naturelle. Non-seulement il niait le libre arbitre de l'homme, base première de tout ordre moral, politique et religieux ; il soutenait que l'homme, lors même qu'il fait ce qui est en lui, pèche mortellement et mérite l'enfer ; que le juste même pèche dans tout ce qu'il fait de bon, et mérite ainsi châtement. Impiété absurde, qui fait de la justice de Dieu une cruauté plus que satanique, de punir l'homme non-seulement du mal qu'il ne peut éviter, mais encore du bien qu'il fait de son mieux. Certes, c'est ici le plus furieux venin qui soit sorti de la gueule du dragon. Or, telle est l'essence même du luthéranisme.

Luther continua de soutenir cette doctrine, et par écrit et de vive voix : nous l'avons vu dans la conférence de Heidelberg et d'Erfuth. Il la soutint, aussi bien que Carlostadt, dans ses disputes avec le Dominicain Eckius, notamment dans leur conférence de Leipsick, en 1519. Aux treize propositions d'Eckius, Luther en opposa treize autres. La seconde est ainsi conçue : Nier que l'homme pèche dans le bien et qu'un péché véniel ne l'est pas tel de sa nature, ou que le péché demeure encore dans un enfant après le baptême ; nier cela, c'est fouler aux pieds tout ensemble et saint Paul et Jésus-Christ. Cette proposition, ajoute-t-il, renferme trois choses : 1<sup>o</sup> que dans une bonne œuvre il y a péché ; 2<sup>o</sup> que le péché n'est point véniel en soi, mais uniquement par la grâce de Dieu ; 3<sup>o</sup> que le péché reste après le baptême <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le Plat., t. 2, p. 37 et seqq. — <sup>2</sup> Walch, t. 15, *append.*, p. 36, n. 3. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. 18, p. 882.



La septième proposition porte : Celui-là montre qu'il ne sait ce que c'est, ni la contrition, ni le libre arbitre, qui prétend que le libre arbitre est maître de ses actions, bonnes ou mauvaises, ou qui rêve que quelqu'un n'est pas justifié uniquement par la foi de la parole, ou que la foi n'est pas détruite et perdue par chaque péché grave. J'indique ici trois erreurs d'Eckius, ajoute-t-il : la première, que le libre arbitre est maître de ses actions ; la seconde, qui est encore pire, en ce qu'il nie que l'homme soit justifié par la foi seule ; la troisième, en ce qu'il n'accorde pas que la foi se perd par chaque péché mortel <sup>1</sup>.

La treizième proposition est un pas de plus dans le chemin de la révolte ; elle est de la teneur suivante : Que l'Église romaine soit sur toutes les autres, cela se prouve par les simples décrets des Pontifes romains, qui ont été fabriqués depuis quatre cents ans ; mais ils sont combattus par les histoires authentiques de onze cents ans, par les passages de l'Écriture sainte et par la décision du concile de Nicée <sup>2</sup>.

On s'étonnera peut-être de cette hardiesse. Luther écrit confidentiellement à son ami Spalatin, que c'est un piège pour prendre Eckius ; car il ne manquera pas de crier que je ne puis le prouver et que je n'ai pas bien compté les années, puisque, il y a plus de quatre cents et même mille ans, l'Église romaine, notamment le pape Jules I<sup>er</sup>, qui vivait peu après le concile de Nicée, enseignait déjà dans un décret que l'Église romaine est au-dessus de toutes les autres, et que sans elle on ne peut ordonner aucun concile. A coup sûr, il triomphera là-dessus et rira de mon incroyable imprudence et témérité. Alors je dirai : Que ces décrets n'ont jamais été reçus, et que si Grégoire IX, Boniface VIII et Clément V n'avaient pas rassemblé les décrétales dans des livres, l'Allemagne certainement n'en saurait rien. C'est donc à ces trois Papes qu'il faut attribuer d'avoir publié les décrets des Pontifes romains et affermi la tyrannie romaine <sup>3</sup>.

Tel est le fameux piège de Luther, qui n'est au fond qu'un misérable sophisme : La décrétale de Jules I<sup>er</sup> n'a jamais été reçue, parce que Grégoire IX n'a publié sa collection des décrétales que dans le treizième siècle. Autant vaudrait dire : L'Évangile n'a jamais été reçu, parce qu'il n'a été imprimé que dans le quinzième. Quant à la décrétale du pape saint Jules, les historiens grecs Sozomène et Socrate nous apprennent que c'était dès lors une ancienne règle de l'Église qu'on ne devait ni assembler de concile, ni rien décider en matière ecclésiastique, sans l'autorité du Pontife romain.

Luther composa une longue diatribe pour soutenir sa treizième proposition. Il y avance, avec une audace incroyable, que jamais les

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 907 et seqq. — <sup>2</sup> Ibid., p. 925. — <sup>3</sup> Ibid., t. 15, p. 986.



églises d'Orient n'ont été soumises à l'Église romaine. Le seul témoignage de Socrate et de Sozomène suffit pour lui donner le démenti, sans compter saint Athanase d'Alexandrie, saint Paul de Constantinople, les conciles œcuméniques d'Éphèse et de Chalcédoine, la lettre de l'église d'Orient au pape saint Symmaque, et le formulaire du pape saint Hormisda, souscrits par tous les Orientaux. Mais tous les moyens étaient bons à Luther. Lui-même dira plus tard à Mélanchton : Quand nous serons à l'abri de la violence et que nous aurons la paix, nous raccommoierons facilement nos artifices, nos mensonges et nos fautes. C'est ainsi que Chytrée et Célestin, deux historiens protestants du seizième siècle, citent et entendent une lettre de Luther à Mélanchton du 30 août 1530 <sup>1</sup>.

Un vieux Dominicain, Sylvestre Priérias, maître du sacré palais, ayant vu les propositions de Luther contre les indulgences, en écrivit une réfutation en forme de dialogue entre Luther et lui, et adressée à Luther même, qu'il qualifie encore de cher frère. Tout l'opuscule est dédié au pape Léon X. Priérias y pose d'abord quatre principes, comme règles fondamentales dans toute discussion entre théologiens. — Premier principe. L'Église universelle est essentiellement la société de tous les fidèles : virtuellement, l'Église romaine, chef de toutes les églises, et le souverain Pontife. L'Église romaine est représentativement le collège des cardinaux, et virtuellement le Pape, chef de l'Église, mais d'une autre manière que Jésus-Christ. — Second principe. Comme l'Église universelle ne peut errer, lorsqu'elle prononce sur la foi ou les mœurs, de même un concile légitime, y compris le Pape, ne peut errer lorsqu'il fait ce qui est en lui pour connaître la vérité ; autant en est-il de l'Église romaine ou du Pape, lorsqu'il prononce comme Pape, suivant son office. — Troisième principe. Celui qui ne tient pas à la doctrine de l'Église romaine et du Pontife romain, comme à la règle infaillible de la foi, de laquelle la sainte Écriture elle-même tire son autorité, celui-là est hérétique. — Quatrième principe. L'Église romaine peut décider sur la foi et les mœurs, soit par des paroles, soit par des actions. Et comme celui-là est hérétique qui tient quelque chose de contraire à la vérité de l'Écriture sainte, de même est hérétique celui-ci qui conclut contrairement à la doctrine et à la pratique de l'Église dans ce qui regarde la foi et les mœurs. — Corollaire. Quiconque dit des indulgences, que l'Église romaine ne peut pas faire ce qu'elle fait réellement, celui-là est un hérétique <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Chytræus, *Historia augustanæ confessionis* (Francofurti ad Manum 1578, p. 275, in-4°). — Georg. Célestin. *Hist. comitor. anno 1530. Augustæ* (Francof. ad Oderam, 1597, t. 3, fol. 24, p. 2.) — <sup>2</sup> Walch, t. 18, p. 83 et 84.

Ces quatre principes du vieux Dominicain, avec leur corollaire, nous paraissent très-bien résumer la doctrine des Pères et des docteurs orthodoxes, notamment de saint Augustin, qui a dit : Je ne croirais pas même à l'Évangile si l'autorité de l'Église catholique ne m'y amenait ; et encore : Rome a parlé, la cause est finie ; puisse aussi finir l'erreur !

Après avoir posé ces règles fondamentales, comme la pierre angulaire contre laquelle viendront se briser à jamais toutes les hérésies, le maître du sacré palais reproduit chaque proposition de Luther, la discute avec calme et en peu de mots, se bornant d'ordinaire à faire sentir combien elles sont contraires à la foi et à la pratique de l'Église.

Luther y répondit dans les premiers mois de 1518 ; il y répondit, non pas sérieusement, mais pour se jouer et se moquer de son antagoniste, comme d'un vieux radoteur, qui ne savait pas le premier mot de l'Écriture sainte, mais était enfoncé dans les ténèbres du thomisme, dans les décrets menteurs des Papes, dans les ignorants écrivains de Rome. C'est dans ces termes gracieux que Luther s'en explique lui-même<sup>1</sup>. Pour les quatre principes de Priérias, il les passe momentanément sous silence, en ayant plutôt deviné le sens, dit-il, qu'il ne l'a compris. Il se moque d'Aristote et de saint Thomas ; mais, ce qui est à remarquer, il se loue beaucoup de Gerson<sup>2</sup>. Du reste, il soutient opiniâtrément toutes ses erreurs.

Priérias répliqua par une réponse modérée et polie, où il repousse les personnalités injurieuses que Luther lui avait adressées. Cette réplique fut accompagnée ou suivie du sommaire d'un ouvrage plus considérable en deux livres, dont le premier prouverait l'autorité du Pontife romain ; le second, la doctrine de l'Église romaine sur les indulgences.

Le premier livre avait ou devait avoir seize chapitres, dont voici les sommaires : 1° L'Église est une monarchie et une hiérarchie, dont le Pape est le chef suprême. 2° L'Église militante est le royaume du ciel sur la terre, la monarchie du Christ, la cinquième après celles des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Romains, et la plus excellente de toutes. 3° Dans ce royaume spirituel, le Pontife romain a la primauté, non-seulement d'honneur, mais encore de juridiction. 4° Dans le gouvernement ecclésiastique, le Pontife romain est le souverain de l'univers, ayant la même puissance que saint Pierre. 5° Dans l'empire ou gouvernement ecclésiastique, le Pape seul est le chef suprême, et il l'est partout. 6° Il l'est toujours. 7° Il est la

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 212 et 213. — <sup>2</sup> Ibid., p. 120 et seqq.

source de toute juridiction ecclésiastique. 8° Sa juridiction est la plus haute, et il n'y en a point qui lui soit comparable. 9° Dans l'empire ecclésiastique, le Pontife romain est le suprême législateur, et ses lois obligent tous ceux qui veulent obtenir le salut. 10° Il y est le juge suprême, et cela par institution divine. 11° Il l'est sans avoir de juge au-dessus de lui, s'entend toujours d'un Pape certain. 12° Il l'est sans collègue. 13° Il l'est sans appel. 14° Seul, il est le juge suprême des controverses sur la foi et les mœurs. 15° Il en est juge infaillible, lorsqu'il agit comme Pape ou chef, se servant du secours des membres, et faisant loyalement ce qui est en lui pour connaître la vérité : ce serait autre chose s'il agissait sans loyauté. 16° Le Pape seul a cette prérogative, et non pas le concile sans le Pape.

Ces seize propositions, même dans ce qu'elles ont de plus fort, ne sont que le développement de cette ancienne loi ecclésiastique, rappelée par les Grecs Sozomène et Socrate, qu'on ne peut rien ordonner ni terminer dans l'Église sans l'autorité du Pontife romain ; et de cette autre non moins ancienne, que toutes les causes majeures doivent être réservées au Saint-Siège ; enfin de cette loi toujours vivante, que tant que Rome n'a pas parlé, la cause n'est pas finie.

Le second livre de Priérias avait ou devait avoir également seize chapitres, où il expose sur les indulgences la doctrine catholique, telle que Luther lui-même confesse l'avoir prêchée d'abord avec zèle.

Luther réimprima cette pièce, entremêlée de quelques apostilles moqueuses, avec une préface et un épilogue. Dans la préface, il dit entre autres : « Tient-on et enseigne-t-on librement et publiquement de pareilles choses à Rome, à la connaissance et avec la permission du Pape et des cardinaux (ce que je n'espère pas) ? alors je dis et je confesse publiquement, par cet écrit, que le véritable antechrist est assis dans le temple de Dieu, et qu'il règne dans la vraie Babylone, vêtu de pourpre et d'écarlate, et que la cour romaine est la synagogue et l'école de Satan <sup>1</sup>. Dans son épilogue, Luther ne s'empporte pas moins. Il y appelle le vieux Priérias un organe de Satan ; les Romanistes ou catholiques romains, des Nemrods, des Ismaélites, des hommes de sang, des sybarites, des sodomites, des antechrists, qui séduisent toute la terre par des mensonges. Il s'écrie enfin : Si nous punissons les voleurs par la corde, les meurtriers par le glaive, les hérétiques par le feu, pourquoi ne courons-nous pas plutôt sus à ces pernicious docteurs de perdition, tels que Papes, cardinaux, évêques, et toute cette purulence de la Sodome romaine, qui empoisonnent sans cesse et perdent entièrement l'Église de Dieu ? pour-

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 213.



quoi ne pas les attaquer avec toute espèce d'armes, et laver nos mains dans leur sang, puisque nous voudrions bien nous arracher, nous et nos descendants, au feu le plus grand et le plus à craindre <sup>1</sup> ? »

Voilà comme Luther s'exprimait dans une controverse théologique, dès l'année 1519 ou 1520, lorsqu'il se disait encore soumis au Pape et avant qu'il eût été condamné nommément. Le volcan fermenté d'une manière terrible, il bouillonne, il écume, il est prêt à faire éruption. Déjà l'on entend les portes de l'enfer rugir contre l'Église et contre la pierre sur qui elle est fondée.

Un autre antagoniste de Luther fut Jérôme Emser, licencié en droit canon et prêtre à Dresde. Il avait d'abord été l'ami du moine ; mais l'ayant vu en 1519, dans la dispute de Leipsick, attaquer non-seulement les indulgences, mais l'autorité du Pape et le libre arbitre, il se déclara contre lui pour la vérité. Il écrivit d'abord à Jean Zaken, administrateur de l'église de Prague et prévôt de Leitmeritz, qui, par son zèle, ses prédications et ses vertus, était comme l'apôtre de la Bohême et y avait ramené un grand nombre d'habitants des erreurs de Jean Hus à la foi catholique. Ce qui restait de Hussites espéraient beaucoup dans les innovations de Luther : deux de leurs prédicants lui avaient même écrit pour lui faire connaître ces dispositions. Cependant, en la dispute de Leipsick, il les désapprouva de s'être séparés du Pape, même dans la supposition qu'il ne fût le chef de l'Église que par institution humaine. Emser crut utile de mander cette particularité à l'administrateur de Prague, avec quelques réflexions pour affermir les catholiques et convertir les Hussites de Bohême <sup>2</sup>.

Luther répondit de son style accoutumé. Emser était de race noble et portait un capricorne dans ses armes. Conformément à son urbanité littéraire, Luther adressa sa réponse au bouc Emser, le traitant de Judas, d'indigne théologien, d'idole du monde, qui ne savait pas un mot de l'Écriture sainte, et autres gentillesses de ce genre. Quant au fond, Luther ne reconnaît d'autre règle que l'Écriture interprétée par lui-même ; il rejette ouvertement l'autorité de la tradition, des Pères et des docteurs, la primauté du Pape de droit divin, l'interprétation constante et unanime de ces paroles de Jésus-Christ à saint Pierre : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*, et félicite l'université de Paris de ce qu'elle venait d'appeler du Pape au concile, à l'occasion du concordat entre Léon X et François I<sup>er</sup> <sup>3</sup>. La lutte continua ; Mélancton y prit part ; Luther allait toujours en avant : il attaqua les vœux de religion, le célibat des prêtres, la distinction des prêtres et

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 245. — <sup>2</sup> Ibid., p. 1479-1489. — <sup>3</sup> Ibid., p. 1489 et seqq.



des laïques, sous prétexte que saint Pierre dit à tous les Chrétiens : Vous êtes le sacerdoce royal ; d'où il prétend conclure : Donc tous les Chrétiens sont prêtres. — Oui, comme tous les Chrétiens sont rois

Dans une de ses réponses, Emser rappela une parole mémorable que Luther avait prononcée dans la dispute de Leipsick, et qui dévoile le secret de son âme : *Ce n'est pas au nom de Dieu que j'ai commencé ce jeu, ce n'est pas au nom de Dieu qu'il finira.* Luther convient de l'avoir dit ; seulement il prétend l'avoir dit, non pour lui-même, mais pour Emser et consorts <sup>1</sup>. Réponse tout à fait digne d'une comédie où le loup voudrait jouer l'agneau.

D'autres défenseurs de la foi catholique s'élevèrent encore contre les hérésies de Luther. Dans ce nombre furent les frères Mineurs ou Franciscains de Lutterbock, de Wittenberg et de Weimar. Les premiers, dans un chapitre provincial de Saxe (avril 1519) dressèrent une liste de quatorze ou quinze propositions hérétiques soutenues par Luther, et les dénoncèrent à l'évêque diocésain, qui était celui de Brandebourg. L'un d'eux, lecteur ou professeur du couvent, y joignit une liste de huit erreurs qu'il avait entendues de la bouche de Luther même, dans un entretien à Wittenberg. Les principales de toutes ces erreurs étaient : que l'homme n'a point de libre arbitre ; que Dieu lui commande des choses impossibles ; que le Pape n'est point chef de l'Église par institution divine ; que les conciles généraux peuvent se tromper sur la foi et la morale. Luther répondit, par une lettre du troisième dimanche après Pâques, aux Franciscains d'Lutterbock, et par une défense de ses propositions adressée au public. Suivant sa coutume, il parle avec un souverain mépris non-seulement de ses adversaires, mais encore de saint Thomas et saint Bonaventure. Quant à ses erreurs, il soutient les plus capitales mêmes avec une opiniâtreté insultante.

Vous ne lisez rien, dit-il aux frères Mineurs, encore moins comprenez-vous quelque chose, et cependant vous voulez juger de la doctrine. Cela vous arrive particulièrement dans la doctrine du libre arbitre, lequel, d'après le témoignage d'Augustin, n'est rien ; car l'homme ne peut faire que le mal, et jamais rien de bon, si ce n'est par la grâce de Dieu. Par conséquent, le libre arbitre, laissé à lui-même, n'est point libre, mais asservi au péché, comme Augustin l'enseigne dans son deuxième livre contre Julien. Mes chers, gardez donc vos inepties pour vous, et abandonnez vos rêves extravagants. Dans la doctrine chrétienne vous entendez moins que rien ; soyez hâbleurs pour vous, et laissez-nous lire les saints Pères <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Walch, t. 18, *introduc.*, p. 93, col. 1. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 1676.

Dans la défense adressée au public, à propos de l'article IX : *Il dit que l'homme n'a point de libre arbitre*, Luther répond : Voilà ce qu'on appelle l'hérésie des manichéens..... — Je dis donc que l'homme a un libre arbitre, non pas qu'il le soit encore, mais parce qu'il l'a été ; autrement ce n'est qu'un arbitre ou une volonté véritablement esclave. C'est pourquoi Augustin, deuxième livre contre Julien, l'appelle un serf arbitre..... De même donc qu'une ville ruinée ou une maison écroulée conservent le nom et le titre qu'elles avaient auparavant et qu'elles auront dans la suite, mais ne peuvent plus faire ce qu'elles pouvaient auparavant, ainsi en est-il du libre arbitre <sup>1</sup>.

Ici reviennent naturellement les observations que nous avons faites au livre trente-huit de cette histoire :

« Les pélagiens reprochaient aux catholiques de dire que le libre arbitre avait péri par le péché d'Adam. Saint Augustin répond que le libre arbitre n'a point péri, mais qu'il est déchu de l'état où se trouvait le premier homme ; qu'en conséquence, il ne peut plus faire de bonnes œuvres qui méritent la vie éternelle, mais qu'il peut pécher encore : ce qui est vrai. Mais saint Augustin va plus loin, et conclut que le libre arbitre n'a plus de puissance que pour pécher <sup>2</sup> : ce qui est faux, et ce que l'Église a justement condamné dans les propositions vingt-sept et vingt-huit de Baïus. Le saint docteur se trompe dans son raisonnement, parce qu'il ne distingue pas d'une manière assez nette et précise entre la nature et la grâce, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, entre les biens de l'un et de l'autre ordre. Le premier homme fut créé non-seulement dans un état de nature parfaite, mais encore dans un état de justice et de sainteté surnaturelles. Par le péché, il est déchu de l'ordre surnaturel, il n'y peut plus faire aucun bien, il a été même lésé dans la perfection de sa nature, en sorte que, de ses seules forces et sans le secours d'une grâce divine, il ne peut plus faire, dans l'ordre naturel, que quelques biens, éviter que quelques péchés, et non pas tous. Voilà des choses que saint Augustin ne démêlait point assez, mais que la théologie scholastique a distinguées avec beaucoup de justice et de justesse, et que l'Église a confirmées par ses décisions.

« Le saint docteur ne présentait pas non plus une idée assez exacte du libre arbitre, nécessaire à la créature pour mériter ou démériter. Dans un endroit, il appelle libre arbitre le désir invincible et inamissible que nous avons d'être heureux <sup>3</sup>. Ailleurs, à

<sup>1</sup> Walch, t. 18, p. 1722-1724. — <sup>2</sup> *Contra duas epist. Pelag.*, l. 2, n. 9; *item.*, *Op. imp. contr. Jul.*, l. 3, n. 112, 119. — <sup>3</sup> *Ibid.*, l. 6, n. 26.

cette observation que celui-là n'est pas libre qui ne peut vouloir qu'une chose, il répond : Mais Dieu est libre, quoiqu'il ne puisse vouloir que le bien ; mais les anges sont libres, quoique, par une heureuse nécessité, ils ne puissent vouloir que ce qui est bon <sup>1</sup> ; et par là il veut conclure que l'homme aussi est libre, quoiqu'il ne puisse vouloir que le mal. En quoi il confond liberté, exemption de contrainte et de violence, avec liberté, exemption de nécessité. Pour mériter ou démeriter en voulant une chose, il faut qu'on puisse vouloir autrement ; si on ne peut vouloir autrement qu'on ne veut, on ne mérite ni ne démerite. Ainsi nous désirons, nous voulons notre propre bonheur, non par contrainte et malgré nous, mais par une inclination invincible et nécessitante, et sans que nous puissions vouloir autrement. Aussi, en cela, nous ne méritons ni ne démeritons. La théologie scholastique a encore très-bien distingué toutes ces choses, et l'Église a condamné avec beaucoup de justice ces propositions de Baius : Ce qui se fait volontairement, quoique nécessairement, se fait néanmoins librement ; l'homme se rend coupable même dans ce qu'il fait nécessairement.

« Une méprise non moins grave, et qui est peut-être la source des autres, c'est le sens que saint Augustin suppose à ces paroles de saint Paul : Tout ce qui n'est pas d'après la foi est péché <sup>2</sup>. L'Apôtre, après avoir dit que ceux qui mangeaient des viandes immolées aux idoles, contre leur conscience, en croyant que c'était un péché, péchaient réellement, en donne cette raison générale : Car tout ce qui n'est pas d'après la foi, c'est-à-dire d'après la persuasion intime ou la conscience, est péché. Or, en vingt endroits de ses ouvrages, saint Augustin suppose aux paroles de l'Apôtre ce sens : Tout ce qui n'est pas d'après la foi chrétienne, tout ce qui ne l'a pas pour principe, est péché <sup>3</sup>. D'où il conclut formellement que toutes les bonnes œuvres des infidèles, comme de faire l'aumône, de garder la foi conjugale, sont des péchés, attendu qu'ils n'ont pas la foi. Erreur très-grave, condamnée par l'Église et uniquement fondée sur la fausse interprétation d'un texte de saint Paul <sup>4</sup>. »

Les docteurs catholiques avaient donc raison de dire, au temps de Luther, que saint Augustin avait excédé en quelque chose ; qu'avant tout et après tout il faut s'en tenir à l'autorité et à la doctrine de l'Église, suivant le symbole des apôtres : *Je crois la sainte Église catholique*, et suivant l'exemple même de saint Augustin, qui dit : Je ne croirais pas même à l'Évangile si l'autorité de l'Église catholique

<sup>1</sup> *Op. imp. contr. Jul.*, l. 1, n. 100-105. — <sup>2</sup> *Rom.*, 14, 23. — <sup>3</sup> *Contr. Jul.*, l. 4, n. 30-32. — <sup>4</sup> *T.*, l. 38 de cette histoire.



ne me le persuadait, ; et encore : Rome a parlé, la cause est finie. Ces principes des docteurs du seizième siècle sont les principes de tous les siècles chrétiens, les principes du bon sens.

Que fait maintenant Luther ? Il élude, puis rejette l'autorité de l'Église, l'autorité du Pape, l'autorité du concile, l'autorité des Pères, l'autorité des docteurs, même l'autorité de saint Augustin, si ce n'est pour une méprise ou deux qui lui sont échappées ; puis, abusant de cette méprise, que lui-même reconnaît deux fois pour telle, Luther pose en principe que l'homme n'a point de libre arbitre, qu'il pèche néanmoins dans tout ce qu'il fait, et que Dieu lui commande des choses impossibles ; c'est-à-dire qu'il pose en principe le blasphème et le désespoir, un Dieu punissant l'homme de ce qu'il ne peut éviter. — Mais les docteurs scholastiques, saint Thomas à leur tête, ont éclairci avec netteté et précision ce qui était encore obscur au temps de saint Augustin ; pour éviter tous les malentendus, éventer tous les sophismes, ils se sont servis de la logique rigoureuse, non pas inventée, mais constatée par Aristote et sanctionnée par l'expérience des siècles. Et voilà précisément pourquoi Luther s'emporte avec tant de violence contre les scholastiques, contre saint Thomas, contre Aristote, afin de pouvoir plus facilement ramener parmi les hommes la confusion des idées et des mots. Autrefois, et c'est saint Augustin qui en fait la remarque, les Donatistes se prévalurent d'une erreur momentanée, échappée à saint Cyprien, pour diviser l'Afrique par un schisme déplorable, la remplir de trouble et de sang, et la préparer à sa ruine sous le fer des Vandales et des Mahométans. Luther abuse d'une méprise de saint Augustin pour diviser l'Allemagne par le schisme et l'hérésie, la remplir de troubles, de guerres et de haines, la plonger dans un chaos intellectuel, dans une confusion d'idées et de mots, dont elle n'a encore pu sortir après trois siècles, et qui peut-être la prépare à sa ruine sous le fer ou le knout de quelques nouveaux barbares.

Nous avons vu que, dans sa controverse avec Luther, le Dominicain Tetzel s'en rapportait toujours au jugement du Pape et des universités catholiques. Pareillement, dans la dispute ou conférence de Leipsick, entre Carlostadt et Luther d'une part, et le Dominicain Eckius de l'autre, on était convenu des deux côtés de s'en rapporter au jugement des universités d'Erfurth et de Paris. Le 30 août 1519, l'université de Cologne, et le 7 novembre l'université de Louvain, condamnèrent comme hérétiques, erronées, scandaleuses, plusieurs propositions tirées des opuscules de Luther, notamment : que les meilleures œuvres sont au moins des péchés véniels, que Dieu nous commande des choses impossibles, que la concupiscence ou l'inclina-



tion au mal est un péché continuel, même lorsqu'on y résiste. Le cardinal Adrien, depuis Pape, qui était docteur de Louvain, approuva le jugement de l'université par une réponse du 4 décembre de la même année <sup>1</sup>.

Luther fut prodigieusement piqué de cette condamnation. Il écrivit contre les docteurs de Louvain dès l'an 1520 ; il écrivit encore contre eux vingt-huit thèses, sur la fin de sa vie. Jamais homme honnête ne se ferait une idée de ses emportements. Tantôt il fait le bouffon, mais de la manière du monde la plus plate ; il remplit toutes ses thèses de ces misérables équivoques : *vaccultas*, au lieu de *facultas* ; *cacolyca Ecclesia*, au lieu de *catholica*, parce qu'il trouve dans ces deux mots, *vaccultas* et *cacolyca*, une froide allusion avec les vaches, les méchants et les loups. Pour se moquer de la coutume d'appeler les docteurs *nos maîtres*, il appelle toujours ceux de Louvain *nostrilli magistrolli*, *bruta magistrolia*, croyant les rendre fort odieux ou fort méprisables par ces ridicules diminutifs qu'il invente. Quand il veut parler plus sérieusement, il appelle ces docteurs « de vraies bêtes, des pourceaux, des épicuriens, des païens et des athées, qui ne connaissent d'autre pénitence que celle de Judas et de Saül, qui prennent non de l'Écriture, mais de la doctrine des hommes, tout ce qu'ils vomissent ; » et il ajoute, ce que je n'ose traduire, *quidquid ructant, vomunt et cacant*. C'est ainsi qu'il oubliait toute pudeur, et ne se souciait pas de s'immoler lui-même à la risée publique, pourvu qu'il poussât tout à l'extrémité contre ses adversaires <sup>2</sup>.

Cependant le pasteur suprême ne négligeait rien pour ramener cette brebis égarée, qui menaçait de devenir un loup dévorant. Dès l'an 1518, il envoya en Saxe un nouveau nonce, Charles de Miltitz, son camérier et gentilhomme saxon. Il espérait que, dans cette dernière qualité surtout, il pourrait inspirer plus facilement à l'électeur de Saxe des sentiments dignes d'un prince catholique, et ramener à son devoir le moine de Wittemberg, son compatriote. Pour mieux disposer l'électeur, Miltitz était chargé de lui annoncer et de lui présenter ensuite la rose d'or, que le souverain Pontife a coutume de bénir le quatrième dimanche de carême. Il apportait en même temps des lettres pontificales du mois d'octobre 1518 à l'électeur, à un de ses ministres et à son conseiller ecclésiastique Spalatin, pour les exhorter tous les trois, d'un côté, à favoriser l'expédition générale contre les Turcs ; d'un autre, à réprimer les innovations téméraires et hérétiques de l'Augustin Luther.

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 1589 et seqq. — <sup>2</sup> Bossuet, *Hist. des Variat.*, l. 6, n. 39. — *Cont. art. Lov. thes.* 28. *Hosp.* 199. — Walch, t. 19, p. 2250 et seqq.

Pour ramener ce dernier, le nonce Miltitz eut avec lui jusqu'à trois conférences, l'une à Altenbourg, l'autre à Liebenwerda, la troisième à Lichtenberg. Le résultat de la première fut que Luther écrivait une lettre de soumission au pape Léon X, et qu'il soumettrait sa cause au jugement de quelque archevêque d'Allemagne. Il écrivit donc en ces termes, le 3 mars 1519 :

« Au très-Saint-Père, le pape Léon X, frère Martin Luther souhaite le salut éternel.

« Très-Saint-Père ! la nécessité me contraint de nouveau, moi, lie des hommes et poussière de terre, à m'adresser à une aussi grande majesté que la vôtre. Daigne donc votre Sainteté, à la place du Christ, prêter une oreille miséricordieuse à une pauvre petite brebis, et écouter avec bienveillance mes bêlements !

« Le révérendissime Charles de Miltitz, camérier de votre Sainteté, m'a accusé en votre nom, auprès de l'illustre prince Frédéric, de présomption, d'irrévérence envers l'Église romaine et votre Sainteté, et a demandé, en conséquence, que je fisse une rétractation. J'ai été bien contristé d'avoir été assez malheureux pour qu'on me soupçonnât d'irrévérence envers l'Église romaine, moi qui n'ai en vue que d'en défendre l'honneur.

« Que faire, très-Saint-Père ? Les conseils me manquent. Je ne puis m'exposer à votre colère ; comment y échapper ? Je ne le sais. Me rétracter ? Si la rétractation qu'on me demande est possible, je suis prêt. Grâce à mes adversaires, à leurs résistances et à leurs hostilités, mes écrits se sont répandus beaucoup plus que je ne m'y attendais. Mes doctrines ont pénétré trop profondément dans les cœurs pour qu'il soit possible d'en effacer les traces. L'Allemagne fleurit aujourd'hui en hommes de génie, d'érudition, de jugement. Si je veux honorer l'Église romaine, c'est de ne rien révoquer. Une rétractation ne ferait que la souiller et la livrer aux accusations des peuples.

« Ceux-là, très-Saint-Père, l'ont injuriée et souillée, cette Église de Rome, chez nous autres Germains, ceux-là que je n'ai cessé de combattre, et qui, dans leurs discours insensés, sous le nom de votre Sainteté, n'ont cherché qu'un gain sordide, ont jeté sur le sanctuaire l'opprobre de l'Égypte, et en ont fait une abomination ; et comme si ce n'était pas assez de toutes ces iniquités, moi qui ai lutté contre leurs attentats impies, ils me chargent de tout le poids de leurs témérités.

« Ah ! très-Saint-Père, devant Dieu et devant toutes ses créatures, j'affirme que je n'ai jamais eu ni n'ai encore la pensée d'affaiblir ou d'attaquer sérieusement en rien l'autorité de l'Église romaine et de votre Sainteté. Je confesse que la puissance de cette Église est au-dessus de tout ; ni au ciel, ni sur la terre, il n'est rien au-dessus

d'elle, Jésus excepté. Que votre Sainteté n'ajoute aucune foi à ceux qui parlent autrement de Luther.

« Quant aux indulgences, je promets à votre Sainteté de ne plus m'en occuper, de garder le silence, pourvu que mes adversaires le gardent à leur tour ; de prêcher dans mes sermons au peuple d'aimer Rome, de ne pas lui imputer les folies des autres, et de ne pas croire aux paroles amères dont j'ai usé et abusé envers elle en combattant ces jongleurs. Car tout mon but était que l'Église de Rome, notre mère commune, ne fût pas contaminée de la souillure de ces hommes d'argent, et que le peuple apprît à préférer la charité aux indulgences <sup>1</sup>. »

Charles de Miltitz était tellement convaincu de la bonne foi de Luther, qu'il écrivit à Tetzl une lettre d'amers reproches. Le pauvre Dominicain en tomba malade et mourut de chagrin. Luther lui-même en eut pitié, et lui adressa quelques paroles de consolation, mais qui arrivèrent trop tard. Cependant le confiant Miltitz était la dupe du moine, son compatriote. Il ne voyait pas que sa lettre, en apparence si soumise, refusait opiniâtrement le point capital, une rétractation. Luther promettait bien de se taire, mais seulement sur les indulgences, et à condition que les catholiques se tairaient de même. Il ne promet nullement le silence sur des articles beaucoup plus graves : que l'homme n'a point de libre arbitre, qu'il pèche dans tout ce qu'il fait, même dans ses bonnes œuvres, et que Dieu lui commande des choses impossibles.

D'ailleurs, voulez-vous savoir sous quels traits le moine dépeignait le crédule nonce, à cette même époque, dans ses lettres confidentielles ? « C'est un trompeur, un menteur, qui l'a quitté lui donnant un baiser, baiser de Judas, et en versant des larmes de crocodile <sup>2</sup> ; avec qui il a fait bonne chère, vraiment, et dont il a feint de ne comprendre ni la ruse, ni les italianités ; qui venait armé de soixante-dix brefs apostoliques, pour le prendre et le conduire captif dans son homicide Jérusalem, dans sa Babylone pourprée, comme on l'a dit à la cour du prince <sup>3</sup>. »

Désirez-vous connaître ce qu'il pense de la cour de Léon X ? « Ah ! que je voudrais qu'on répandit ce dialogue de Jules et de Pierre, où nous sont révélées les abominations de Rome ! révélées, non pas, car où ne sont-elles pas connues ? et que les cardinaux vissent leur tyrannie et leur impiété traduites à tous les regards <sup>4</sup> ! »

Sur la proposition de Miltitz, il a consenti à choisir pour juge de

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 850 et seqq. — <sup>2</sup> 2 Feb. 1519. *Sylvio Egrano*. — <sup>3</sup> 20 Feb. *Staupitio*. — <sup>4</sup> 20 Feb. *Christoph. Scheurl*.



sa doctrine un évêque. Tournez quelques feuillets de sa correspondance, et vous verrez quel cas il fait de l'épiscopat : « Ils m'appellent superbe et audacieux, ces évêques ; je ne dis pas non, mais que sont-ils ces hommes-là, pour savoir ce qu'est Dieu et ce que nous sommes <sup>1</sup> ? »

Dans la conférence d'Altenbourg, Luther s'était engagé à prendre pour juge l'archevêque de Trèves ; ensuite il refusa, sous divers prétextes, de remplir son engagement. Au mois d'octobre de la même année 1519, dans la conférence de Liebenwerda, Miltitz lui demanda s'il persistait dans la convention de prendre pour juge l'archevêque de Trèves. Luther répondit qu'il le voulait bien. C'est Luther lui-même qui nous apprend ces engagements divers <sup>2</sup>. Il n'y fut pas plus fidèle la seconde fois que la première ; il se sentait protégé de plus en plus par l'électeur de Saxe, qui avait reçu la rose d'or, et dont le conseiller ecclésiastique Spalatin était son ami de cour.

En automne 1520, dans une dernière conférence à Lichtenberg, Luther promet à Miltitz d'écrire une nouvelle lettre au Pape. Il l'écrivit en effet le 6 septembre. Le collecteur protestant de ses œuvres complètes la qualifie de *très-humble*. On jugera de cette *humilité* par les passages suivants :

« Au milieu des monstres de ce siècle, avec qui je suis en guerre depuis trois ans, ma pensée et mon souvenir se lèvent vers vous, très-Saint-Père. Je le proteste, et ma mémoire est fidèle, jamais je n'ai parlé de vous qu'avec honneur et respect... S'il en était autrement, je serais tout prêt à me rétracter. Ne vous appelai-je pas le Daniel dans la fournaise ? n'est-ce pas moi qui défendis votre innocence contre un homme tel que Sylvestre Priérias, qui osait la souiller?... Vous ne sauriez le nier, mon cher Léon, ce siège où vous êtes assis surpasse en corruption et Babylone et Sodome ; c'est contre cette Rome impie que je me suis révolté. Je me suis soulevé d'indignation en voyant qu'on se jouait si indignement, sous votre nom, du peuple de Jésus-Christ ; c'est contre cette Rome que je combats, que je combattrai tant qu'un souffle de foi vivra en moi. Non pas que je croie, ce qui est impossible, que mes efforts prévaudront contre la tourbe d'adulateurs qui règne dans cette Babylone désordonnée ; mais, chargé de veiller sur le sort de mes frères, je voudrais qu'ils ne fussent pas la proie de toutes les pestes romaines. Rome est une sentine de corruption et d'iniquité. Car il est plus clair que la lumière que l'Église romaine, de toutes les églises la plus chaste autrefois, est devenue une fétide caverne de voleurs, un lupanar de débauches,

<sup>1</sup> Feb. Spalatino. — <sup>2</sup> Walch, t. 15, p. 902.



le trône du péché, de la mort et de l'enfer, et que sa malice ne pourrait pas monter plus haut quand l'antrechrist y régnerait en personne.

« Vous, Léon, vous voilà comme un agneau au milieu des loups, comme Daniel au milieu des lions, comme Ézéchiël parmi les scorpions. A tous ces monstres qu'allez-vous opposer ? trois ou quatre cardinaux, hommes de foi et de science : qu'est-ce que cela au milieu de ce peuple de mécréants ? Vous mourrez de leur venin, avant même d'avoir songé au remède... Les jours de Rome sont comptés, la colère de Dieu a soufflé sur elle. Elle hait les sages conseils, elle craint la réforme, elle ne veut pas qu'on mette un frein à sa fureur d'impiété. On dira d'elle ce qu'on a dit de sa mère : Nous avons prévenu Babylone, elle ne peut être guérie, laissons-la. C'était à vos cardinaux à remédier à tant de maux, mais la podagre rit de la main du médecin, le char n'écoute plus les rênes... »

« Plein d'amour pour votre personne, j'ai souvent gémi de vous voir élevé sur le siège pontifical dans un siècle comme le nôtre : vous méritiez de naître à une autre époque. Le Siège de Rome n'est pas digne de vous, il devrait être occupé par Satan, qui, en vérité, règne beaucoup plus que vous dans cette Babylone... N'est-il pas vrai que, sous ce vaste ciel, il n'y a rien de plus corrompu, de plus inique de plus pestilentiel que Rome ? Vraiment, Rome surpasse en impiété le Turc lui-même ; elle, autrefois la porte du ciel, est aujourd'hui la gueule de l'enfer, que la colère de Dieu empêche de fermer ; à peine s'il nous est permis de sauver quelque âme du gouffre infernal... »

Après avoir raconté à sa manière comment la querelle s'est engagée entre lui et les courtisans du Pape, Luther termine ainsi :

« Je ne veux pas venir à vous les mains vides, je vous offre un petit traité, sous votre nom ; gage de mon amour pour la paix, témoignage de ce dont j'aurais aimé à occuper mes loisirs si vos adulateurs me l'avaient permis ; présent de peu de valeur si vous considérez la forme de l'œuvre ; bien précieux si je ne me trompe, si vous vous attachez à l'esprit du livre. Moi, pauvre moine, je n'ai rien de mieux à vous offrir, vous n'avez besoin d'autre don que d'un don tout spirituel <sup>1</sup>. »

Luther traduisit en allemand sa lettre à Léon X. Cette traduction diffère en quelques passages de l'original. Le texte allemand est beaucoup plus énergique et plus violent. Sodome et Gomorrhe y reviennent bien plus souvent. La version allemande était destinée à ses citoyens, la version latine aux lettrés <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Traduction d'Audin, t. 1. — <sup>2</sup> Walch, t. 15, p. 934 et seqq.

Veut-on connaître maintenant ce livre de prédilection que Luther envoie à Léon X en témoignage d'amour et de piété filiale? C'est son traité ou sermon de la liberté chrétienne, où il avance que tout Chrétien est roi et prêtre, qu'il est libre de toute loi et de toute bonne œuvre, qu'il devient juste par la foi seule à sa justification, que la justice ou la grâce ne se perd que par l'infidélité, que de croire les bonnes œuvres nécessaires c'est perdre la foi, c'est perdre avec la foi tout le reste, comme le chien qui, portant un morceau de viande dans la gueule, en voulut happer l'image dans l'eau, et perdit ainsi et la viande et l'image. C'est la noble comparaison de Luther même <sup>1</sup>. Et pour qu'on ne pût se méprendre sur le sens et la portée d'une pareille doctrine, il dira l'année suivante à Mélanchton : « Il nous suffit de croire à l'agneau qui efface les péchés du monde, le péché ne saurait nous arracher à cet agneau, quand nous forniquerions et tuerions mille fois par jour <sup>2</sup>. » Et voilà les doctrines infernales qu'il voulait faire approuver au pape Léon X en lui offrant la paix avec une apparence de soumission.

Avec ses amis il était plus franc : « Je ne veux pas, écrivait-il à Spalatin en février 1520, je ne veux pas que d'un glaive on fasse une plume ; la parole de Dieu est une épée, c'est la guerre, c'est la ruine, c'est le scandale, c'est la perte, c'est le poison, c'est, comme parle Amos, l'ours sur le grand chemin et la lionne dans la forêt.

« Si tu connais bien l'esprit de la réforme, tu dois comprendre qu'elle ne peut s'opérer sans tumulte, sans scandale, sans sédition. Je sens Dieu qui m'enlève. Oui, je l'avoue, je suis trop violent peut-être ; mais on me connaissait bien, on ne devait pas irriter le chien, il fallait me laisser en repos. Jette les yeux, cher Spalatin, sur le Christ. Calomniait-il, lui, quand il appelait les Juifs race adultère et perverse, enfants de vipères, hypocrites, fils du diable ? Et Paul, quand il les nommait chiens, insensés, imbéciles ? quand il s'élevait contre un faux prophète avec une violence qui pourrait passer pour de la folie, et qu'il le traitait de fils du diable, d'ennemi de la vérité, d'âme pleine de dol et de tromperie ? La vérité ne connaît pas de vains ménagements <sup>3</sup>....

« Grand Dieu ! que de ténèbres, que d'iniquités Rome a vomies sur la terre ! et par quel jugement de Dieu a-t-elle vécu tant de siècles ? Tromper les hommes par d'impures décrétales et des mensonges effrontés, dont elle faisait autant d'articles de foi ! J'en suis

<sup>1</sup> Walch, t. 19, p. 1219, n. 29. — <sup>2</sup> *Melanchtoni*, 1 aug. 1521. — <sup>3</sup> *Spalatio*, feb. 1520.

presque convaincu, le Pape, c'est l'antechrist, le fils de perdition qu'attend le monde. Tout ce qu'il fait, tout ce qu'il dit, tout ce qu'il prescrit sent l'antechrist <sup>1</sup>.

« Qu'on ne me parle plus de mes emportements. Voyez ! tout ce qu'on fait dans notre siècle avec calme s'évanouit et tombe. Le ventre de Rebecca porte des embryons qui se battent ensemble. On me juge mal aujourd'hui. La postérité me rendra pleine et entière justice... Le révérend père vicaire m'écrit d'Erfurth de ne pas publier mon livre *De la Réforme à faire dans l'état des Chrétiens* ; c'est trop tard... Il faut que l'Esprit-Saint me pousse, puisque ce n'est ni l'amour de l'or, ni l'amour des plaisirs, ni la passion de la gloire. Je ressemble au Christ qu'on crucifia parce qu'il avait dit : Je suis le roi des Juifs. On me condamne pour des doctrines que je n'ai pas enseignées, la communion sous les deux espèces, par exemple <sup>2</sup>.

« L'évêque de Misnie, avec lui d'autres évêques, m'accusent ! Je saurai bien leur répondre ; je ne souffrirai pas que des erreurs condamnées dans l'Évangile soient enseignées même par des anges du ciel, à plus forte raison par ces idoles d'évêques. Je veux bien leur pardonner pour le moment ; qu'on leur écrive donc de se taire, de ne rien faire contre Luther. Qu'ils prennent garde à eux ; ils croient éviter la grêle, ils mourront sous une avalanche de neige. Que si Dieu ne m'ôte pas la raison, le fumier qu'ils voudraient remuer sentira bien mauvais... Quels imbéciles que vos docteurs de Misnie et de Leipsick ! est-ce qu'on leur a enlevé le sens commun ? jamais je n'eus de semblables adversaires ; les niais <sup>3</sup> ! »

« A la volonté de Dieu, me voici : aux vents et aux flots le navire ! Je ne puis plus rien à cette heure, que prier Dieu. Je lis dans l'avenir, le Seigneur m'en a levé un coin ; je vois des tempêtes prochaines, si Satan n'est enchaîné. Les pensées de mes ennemis sont des pensées d'artifices et de méchanceté. Que voulez-vous, mon ami ? la parole divine ne marche jamais sans troubles, sans tumulte ; cette parole de toute majesté qui opère de si grandes merveilles, qui gronde sur les hauteurs et les sublimités, et qui tue les âmes paresseuses d'Israël. Il faut ou renoncer à la paix ou renoncer à la parole divine. Le Seigneur est venu apporter la guerre, et non la paix... Je suis tout frappé de terreur... Malheur à la terre <sup>4</sup> !

« Des visions nouvelles ont paru dans le ciel ; à Vienne, des flammes et des incendies. Je voudrais les voir ; c'est ma tragédie que ces signes annoncent <sup>5</sup>... Que je le veuille ou non, chaque jour ma science

<sup>1</sup> Wenceslas. Linck, 19 aug. — <sup>2</sup> Spalatino, 14 januar. — <sup>3</sup> Ibid., 18 feb. —

<sup>4</sup> Staupitio, feb. — <sup>5</sup> Spalatino, 19 mart.



s'accroît. Il n'y a pas deux ans que j'écrivais sur les indulgences ; je voudrais détruire mes livres. J'étais alors sous le joug de la tyrannie de Rome ; je ne voulais pas qu'on les rejetât ces indulgences, et, en vérité, à quoi bon s'en émerveiller ? J'étais seul à rouler ce rocher. Mais bientôt mes yeux se sont ouverts, et j'ai vu que ces pardons n'étaient que de misérables impostures, inventées pour voler l'argent aux hommes et leur foi en Dieu... Ah ! que je voudrais qu'on brûlât mes livres sur les indulgences <sup>1</sup> !... Gloire et paix dans le Seigneur... Mon cher Nicolas, il ne faut rien répondre à Emser, parce que c'est un homme dont l'apôtre Paul dit : « Il est condamné, évitez-le, son parler est mortel. » Encore un peu de temps, et je prierai contre lui ; je demanderai à Dieu qu'il lui rende selon ses œuvres, qu'il meure ; il vaut mieux qu'il périsse, que s'il continue de blasphémer contre le Christ... Je ne veux pas que vous priiez pour ce misérable, priez pour nous seulement <sup>2</sup>. »

Cependant Luther voyait contre lui la presque totalité du clergé, tous les évêques, mais principalement le Pape, qui ne pouvait manquer de le condamner. Il chercha son refuge dans la puissance séculière, par un pamphlet adressé à l'empereur et à la noblesse allemande. L'empereur était Charles-Quint, élu le 28 juin 1519, à la place de son aïeul, Maximilien I<sup>er</sup>, mort le 12 janvier de la même année. Le pamphlet est accompagné d'une dédicace du 24<sup>me</sup> de juin 1520, où Luther dit qu'il adresse à la noblesse allemande quelques fragments sur la réformation du christianisme, pour voir si Dieu voudrait secourir son Église par l'état laïque, puisque le clergé, à qui cela convenait davantage, y était devenu tout à fait indifférent <sup>3</sup>.

« Les Romanistes, dit-il, se sont entourés de trois murs derrière lesquels ils éludent toute réformation, ce qui cause à la chrétienté une décadence effroyable. D'abord, les presse-t-on par la puissance séculière ? ils ont établi et disent que la puissance séculière n'a aucun droit, mais que la puissance ecclésiastique est supérieure à celle du siècle. En second lieu, les a-t-on voulu réprimer et punir par l'Écriture sainte ? ils opposent que ce n'est qu'au Pape à interpréter l'Écriture. En troisième lieu, les menace-t-on d'un concile ? ils avancent que personne ne peut convoquer de concile que le Pape <sup>4</sup>. »

Pour renverser le premier mur, Luther pose en principe que, d'après ces paroles de saint Pierre : *Vous êtes un sacerdoce royal et un royaume sacerdotal* <sup>5</sup>, tous les Chrétiens sont également prêtres

<sup>1</sup> Archidiaconus Elsterwic., 30 mai 1520. — <sup>2</sup> Nicolao Haussmann., 26 april., traduc. d'Audin. — <sup>3</sup> Walch, t. 10, p. 297 et seqq. — <sup>4</sup> Ibid., t. 10, p. 301. —

<sup>5</sup> 1 Petr., 2, 9.



et rois. De là il conclut que les barons allemands, ayant reçu le baptême, sont tout aussi prêtres, évêques et papes que ceux qui en portent le nom, et qu'ils ont le pouvoir et le devoir de corriger, même par la force du glaive, toutes les fois qu'ils le jugent à propos. De là aussi on pouvait conclure que les paysans ont tout autant de droits aux domaines des barons, des princes, des rois et des empereurs allemands, que ceux qui en portent les titres, et que, toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, ils pourront se mettre à leur place ; mais Luther avait trop d'esprit, et les barons allemands trop peu, pour tirer tout de suite une conclusion aussi naturelle. Il fut seulement conclu que c'était aux barons allemands de mettre le Pape à la raison, fût-ce à coups d'épée. Et voilà comme, avec sa trompette de Jéricho, ce sont ses expressions, Luther renversa le premier mur des Romanistes.

Le second mur ne tint pas plus longtemps. Comment, en effet, le Pape serait-il le seul interprète infallible de l'Écriture sainte, puisque, d'après saint Paul, l'homme spirituel juge de tout et n'est jugé par personne. Or, tout luthérien est un homme spirituel, puisqu'il le dit. Donc il juge de tout, de l'Écriture comme du Pape, et ne peut être jugé par personne, à moins que ce ne soit par un concile œcuménique de sa façon et de son avis. Cela se prouve même par l'Ancien Testament. En effet, si une ânesse a remontré le prophète Balaam, pourquoi un luthérien quelconque ne pourrait-il pas remontrer le Pape ? C'est un des derniers arguments de Luther. — Conclusion finale : Tout savetier, tout maçon luthérien est un interprète infallible de l'Écriture : donc le Pape, avec tous ses cardinaux, avec toute l'Église romaine, n'y voit pas plus qu'une taupe. Et voilà comme, avec sa trompette de Jéricho, Luther renverse le second mur des Romanistes.

Le troisième mur était tombé de lui-même sur les deux autres. En effet, comment le Pape de Rome aurait-il seul le droit de convoquer un concile général, puisque chaque baron allemand est prêtre, évêque et pape ? C'est donc à chaque baron allemand de convoquer un concile œcuménique, d'y présider, d'y décider sur la foi et les mœurs, d'autant plus qu'il a une épée à la main. Et voilà comme, avec sa trompette de Jéricho, Luther renverse le troisième et dernier mur des Romanistes.

Cela fait, il examine ce qu'il conviendra de traiter dans le concile œcuménique des barons allemands. D'abord, le Sauveur a dit : Mon royaume n'est pas de ce monde. Donc les barons allemands devront ôter au Pape sa tiare, sa cour, ses revenus, la suzeraineté sur le royaume de Naples, la souveraineté de la Romagne et des autres

provinces ecclésiastiques, ses droits particuliers sur les églises d'Allemagne, garantis par le concordat ; car, envers le Pape, les barons allemands ne sont tenus qu'à ce qui leur plaît. Du reste, plus de célibat, plus d'interdit, plus de pèlerinage, plus de ces fêtes d'Église qui font autant de tort à l'âme qu'au corps, plus de dispenses ni d'indulgences, plus d'abstinence de viandes, plus de messes privées, plus de peines ecclésiastiques : que tout cela soit enterré à dix pieds sous terre ! Enfin, plus de chapitres de chanoines, plus de grasses prébendes, si ce n'est pour les enfants des barons allemands<sup>1</sup>. En effet, la chronique rapporte que, si l'électeur de Saxe se montra si favorable aux nouveautés de l'hérésiarque, c'est que le Pape lui avait refusé une dignité ecclésiastique pour un de ses bâtards.

Quant aux barons allemands du seizième siècle, nous en avons un échantillon dans Ulric de Hutten, qui fut à la fois chevalier et jittérateur. Il publia les épîtres de quelques hommes obscurs, pour tourner en dérision les clercs et les moines. C'est une débauche d'esprit malade, où l'on se tourmente à chercher quelque fine raillerie, et où l'on ne trouve la plupart du temps que des équivoques, dont nul idiome vivant ne saurait rendre la saleté ; que des polissonneries de tréteaux, que des plaisanteries ordurières, balayures de mauvais lieux, qu'Ulric ramasse comme des diamants, et auxquelles, par la plus horrible des profanations, il mêle à chaque page les paroles de l'Écriture sainte. Or, Ulric de Hutten était précisément un de ces enfants de nobles nourris aux dépens du sacerdoce. L'histoire nous le montre élevé d'abord dans le monastère de Fulde, puis entrant dans le monde littéraire sous le patronage de l'archevêque de Mayence, qui lui prête deux cents ducats, quittant les lettres pour le camp, où il gagne une maladie honteuse, abandonnant le corps de garde, et trouvant sur sa route du bois de gaïac dont il se met à chanter la vertu dans les maladies invétérées de la débauche ; puis en guerre ouverte avec les couvents, et finissant par aller mourir dans une petite île du lac de Constance, rongé par la lèpre napolitaine<sup>2</sup>. Voilà l'homme qui encourageait Luther au nom de la noblesse allemande, et dont Luther regardait les lettres comme des modèles de style épistolaire, des trésors d'heureuse raillerie : ce qui prouve du moins combien l'un et l'autre avaient le goût pur et honnête.

Et voilà quels hommes et quels moyens plongeront l'Allemagne, pour des siècles, dans le chaos d'une anarchie religieuse, intellectuelle et morale, où disparaissent, confondus, urbanité, pudeur, religion, serment, autorité légitime, subordination, lien social, libre

<sup>1</sup> Walch, t. 10, p. 369, n. 121. — <sup>2</sup> Audin, t. 1, c. 5.

arbitre de l'homme, idée d'un Dieu bon et juste, pour faire place à l'horrible fantôme d'un Dieu cruel, qui punit l'homme du mal qu'il ne peut éviter et même du bien qu'il fait de son mieux. — Qui donc sauvera l'Allemagne, qui donc sauvera l'Europe, qui donc sauvera l'humanité parmi l'invasion de ces nouveaux mahométans, de ces nouveaux barbares? — Qui les a sauvés, qui les sauvera toujours : l'Église romaine, le successeur de saint Pierre.

L'an 1520, 15<sup>me</sup> jour de juin, le souverain pasteur à qui, dans la personne du prince des apôtres, le Fils de Dieu a dit : Pais mes agneaux, pais mes brebis ; affermis tes frères ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux : le Pontife romain prononça l'irrévocable sentence de condamnation en ces termes :

Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, pour mémoire perpétuelle de la chose.

Levez-vous, Seigneur, et jugez votre cause ; souvenez-vous des insultes qu'on vous fait, de celles que vous font les insensés tout le jour ; inclinez votre oreille à nos prières, car des renards ont surgi, qui cherchent à démolir votre vigne, elle dont vous avez foulé le pressoir tout seul, et dont, en remontant à votre Père, vous avez commis le soin, le gouvernement et l'administration à Pierre, comme au chef et à votre vicaire, ainsi qu'à ses successeurs, à l'instar de l'Église triomphante. Le sanglier de la forêt s'efforce de l'exterminer, et une bête singulièrement farouche la ravage.

Levez-vous, Pierre, et conformément au soin pastoral qui vous a été divinement confié, prenez en main la cause de la sainte Église romaine, la mère de toutes les églises et la maîtresse de la foi ; elle que, d'après l'ordre de Dieu, vous avez consacrée par votre sang ; contre laquelle, ainsi que vous avez daigné nous en prévenir, s'insurgent des maîtres de mensonge, introduisant des sectes de perdition et s'attirant à eux-mêmes une prompte ruine : qui, ayant un zèle amer et des contentions dans leurs cœurs, se glorifient et sont menteurs contre la vérité.

Levez-vous aussi, Paul, nous vous en prions, vous qui avez éclairé et illustré cette Église et par votre doctrine et par votre martyre ; car un nouveau Porphyre s'élève : comme le premier critiqua autrefois injustement les saints apôtres, de même celui-ci, usant, non pas de prières, mais de reproches, contrairement à votre doctrine, ne rougit pas de critiquer et de déchirer les saints Pontifes, nos prédécesseurs, et, quand il se défie, de recourir aux injures, selon la coutume des hérétiques, dont le dernier refuge est, comme dit saint Jérôme, lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs causes vont être condamnées, de commencer à épandre par la langue le venin du serpent,



et, lorsqu'ils se voient condamnés, de s'emporter aux outrages. Car, encore que vous ayez dit qu'il faut qu'il y ait des hérésies pour exercer les fidèles, cependant, de peur qu'elles ne prennent de l'accroissement, comme de petits renards prêts à ravager la vigne, il est nécessaire, par votre intercession et votre secours, de les éteindre à leur naissance.

Qu'elle se lève enfin toute l'Église des saints et le reste de l'Église universelle, de qui méprisant la vraie interprétation des saintes lettres, quelques-uns, dont le père du mensonge a aveuglé les intelligences, suivant l'ancien usage des hérétiques, sages par devers eux-mêmes, interprètent ces mêmes Écritures autrement que ne demande l'Esprit-Saint, et cela d'après leur propre sens, par ambition et pour une renommée populaire, ou plutôt, comme l'atteste l'Apôtre, ils les torturent et les *adultèrent* ; en sorte que, selon saint Jérôme, ce n'est plus l'Évangile du Christ, mais celui de l'homme, ou, ce qui est pire, celui du diable. Qu'elle se lève donc la sainte Église de Dieu, et, conjointement avec les bienheureux apôtres, qu'elle intercède auprès du Dieu tout-puissant, afin que, toutes les erreurs de ses brebis étant purgées, et toutes les hérésies étant éliminées d'entre les fidèles, il daigne conserver la paix et l'unité de sa sainte Église.

Depuis longtemps, chose que nous pouvons à peine exprimer dans l'excès de notre affliction, nous avons appris par la relation de personnes dignes de foi et par la renommée publique que, par la suggestion de l'ennemi du genre humain, des erreurs nombreuses et diverses ont été renouvelées et répandues depuis peu parmi certaines personnes légères dans l'illustre nation germanique ; erreurs dont quelques-unes ont déjà été condamnées par les conciles et par les constitutions de nos prédécesseurs, et qui contiennent expressément l'hérésie des Grecs et des Bohémiens ; d'autres respectivement ou hérétiques, ou fausses, ou scandaleuses, ou offensant les oreilles pieuses, ou pouvant séduire les âmes simples ; que ces erreurs ont été renouvelées et répandues par de faux fidèles qui ont perdu la crainte de Dieu, et qui, ambitionnant la gloire du monde par une orgueilleuse curiosité, veulent, contre la doctrine de l'Apôtre, être plus sages qu'il ne faut ; dont le babil, selon saint Jérôme, ne trouverait aucune créance, s'ils n'avaient l'air de confirmer leur perverse doctrine par des témoignages divins, mais mal interprétés. Nous sommes d'autant plus affligés que cela soit arrivé en Germanie, que nous et nos prédécesseurs avons toujours eu pour cette nation une charité intime. Car, après que l'Église romaine eut transféré l'empire des Grecs aux Germains, nos prédécesseurs et nous avons



toujours pris d'entre eux les avocats et les défenseurs de cette même Église, lesquels se sont en effet toujours montrés les ardents adversaires des hérésies. Témoin les louables constitutions des empereurs germaniques pour la liberté de l'Église, pour l'expulsion des hérétiques de toute la Germanie, sous les peines les plus graves, même de la perte des terres et des domaines contre ceux qui les recevraient ou ne les expulseraient pas ; constitutions confirmées par nos prédécesseurs, et dont l'observation, si elle avait lieu aujourd'hui, nous eût préservés de ce chagrin, et nous et eux. Témoin la perfidie des Hussites et des Wicléfites, ainsi que de Jérôme de Prague, condamnée et punie au concile de Constance ; témoin le sang des Germains versé tant de fois contre les Bohêmes ; témoin la réfutation, réprobation et damnation, non moins docte que vraie et sainte, des dites erreurs ou de plusieurs d'entre elles par les universités de Cologne et de Louvain, qui cultivent avec tant de piété et de religion le champ du Seigneur. Nous pourrions alléguer encore beaucoup d'autres choses, que nous croyons devoir passer sous silence, pour n'avoir pas l'air d'écrire une histoire. D'après la charge pastorale qui nous a été enjointe par la grâce divine, nous ne pouvons donc plus ni tolérer ni dissimuler le venin pestilentiel des dites erreurs, sans flétrissure pour la religion chrétienne et sans injure pour la foi orthodoxe. Or, de ces erreurs, nous avons jugé à propos d'insérer ici quelques-unes, dont la teneur est telle :

1° C'est une opinion hérétique, mais assez commune, de dire que les sacrements de la nouvelle loi confèrent la grâce justificante à ceux qui n'y mettent point obstacle. 2° Nier que le péché demeure dans un enfant après le baptême, c'est fouler aux pieds tout ensemble et saint Paul et Jésus-Christ. 3° Le foyer du péché (ou la concupiscentence), quand même il n'y aurait point de péché actuel, suffit pour empêcher une âme, à la sortie du corps, d'entrer dans le ciel. 4° La charité imparfaite d'un homme mourant emporte avec soi nécessairement une grande crainte, qui toute seule fait la peine du purgatoire et l'empêche d'entrer dans le ciel. 5° Qu'il y a trois parties de la pénitence : la contrition, la confession et la satisfaction ; cela n'est fondé ni sur l'Écriture sainte ni sur l'autorité des anciens docteurs du christianisme. 6° La contrition qui s'acquiert par l'examen, la comparaison et la détestation des péchés, par laquelle un pénitent repasse ses années dans l'amertume de son âme, en pesant la grièveté, la multitude et la laideur de ses péchés, la perte de la béatitude éternelle et la peine de l'enfer qu'on mérite, cette contrition ne sert qu'à rendre l'homme hypocrite et plus grand pécheur. 7° La maxime la plus excellente et la meilleure de tout ce qu'on a dit jusqu'à présent

touchant la contrition, est que la nouvelle vie est la meilleure et la souveraine pénitence, en ne faisant plus ce qu'on a fait. 8° Ne présumez en aucune manière de confesser les péchés véniels, ni même tous les mortels, parce qu'il est impossible que vous connaissiez tous les péchés mortels : d'où vient que, dans la primitive Église, on ne confessait que les péchés mortels manifestes. 9° Quand nous voulons entièrement confesser tous nos péchés, nous ne faisons autre chose que de ne vouloir rien laisser à pardonner à la miséricorde de Dieu.

10° Les péchés ne sont remis à aucun s'il ne croit pas qu'ils lui sont remis quand le prêtre les lui remet ; et le péché demeurerait si on ne croyait pas qu'il fût remis ; car la rémission du péché et le don de la grâce ne suffisent pas, il faut croire encore que le péché est remis. 11° N'ayez pas cette confiance que vous êtes absous à cause de votre contrition, mais à cause de cette parole du Christ : *Tout ce que vous aurez délié sur la terre, etc.* Croyez, dis-je, si vous avez reçu l'absolution du prêtre, et croyez fortement que vous êtes absous, et vous serez véritablement absous, quoi qu'il en soit de votre contrition. 12° Si, par impossible, celui qui se confesse n'était point contrit, ou que le prêtre l'eût absous par dérision et non sérieusement, si toutefois il croit être absous, il l'est véritablement. 13° Dans le sacrement de pénitence et dans la rémission de la coulpe, le Pape ou l'évêque ne fait pas plus que le dernier des prêtres ; bien plus, quand il n'y a point de prêtre, chaque Chrétien, même une femme et un enfant, peut alors exercer cette fonction. 14° Aucun ne doit répondre à un prêtre s'il a de la contrition ou non, et le prêtre ne doit pas l'interroger là-dessus. 15° C'est une grande erreur dans ceux qui s'approchent du sacrement de l'eucharistie fondés sur ce qu'ils se sont confessés, et qu'ils ne se sentent coupables d'aucun péché mortel, et qu'ils s'y sont préparés par des prières ; tous ceux-là mangent et boivent leur condamnation. Mais s'ils croient et s'ils ont cette confiance qu'ils recevront la grâce, cette foi seule les rend purs et dignes de recevoir l'eucharistie. 16° Il serait à propos que l'Église, dans une assemblée ou un concile, ordonnât que les laïques communiasent sous les deux espèces ; et les Bohémiens, qui communient de cette manière, ne sont pas hérétiques, mais seulement schismatiques.

17° Les trésors de l'Église d'où le Pape donne les indulgences, ne sont ni les mérites de Jésus-Christ, ni ceux des saints. 18° Les indulgences sont de pieuses tromperies des fidèles, des dispenses de bonnes œuvres et du nombre des choses qui sont permises, mais qui ne conviennent pas. 19° Les indulgences, dans ceux qui les gagnent véritablement, ne leur remettent pas les peines dues à la justice di-

vine pour les péchés actuels. 20° C'est se tromper et se séduire, de croire que les indulgences soient salutaires et utiles. 21° Les indulgences sont seulement nécessaires pour les crimes publics, et ne s'accordent proprement qu'aux endurcis et aux impénitents. 22° Elles ne sont ni utiles ni nécessaires à six sortes de personnes : aux morts, ou à ceux qui sont sur le point d'expirer ; aux malades, ou à ceux qui ont des empêchements légitimes ; à ceux qui n'ont point commis de crimes ; à ceux qui n'en ont commis que de secrets, et à ceux qui pratiquent les œuvres de la plus haute perfection.

23° Les excommunications ne sont que des peines extérieures, qui ne privent pas l'homme de la participation aux prières spirituelles et publiques de l'Église. 24° Il faut enseigner aux Chrétiens à plus aimer les excommunications qu'à les craindre.

25° Le Pontife romain, successeur de saint Pierre, n'a pas été établi par Jésus-Christ son vicaire sur toutes les églises dans la personne de saint Pierre. 26° Cette parole du Christ à Pierre : *Tout ce que tu auras lié sur la terre sera lié dans les cieux*, s'étend seulement à ce qui a été lié par Pierre même. 27° Il est certain qu'il n'est pas au pouvoir de l'Église ou du Pape d'établir des articles de foi, ni même des lois touchant les mœurs et les bonnes œuvres. 28° Si le Pape, avec une grande partie de l'Église, avait décidé telle et telle chose, et que sa décision fût véritable, il n'y aurait ni péché ni hérésie de penser le contraire, principalement dans une chose non nécessaire au salut, jusqu'à ce que le concile général eût approuvé un sentiment et condamné l'autre. 29° Nous avons une voie pour expliquer l'autorité des conciles, et contredire librement leurs actes, et juger dans leurs décrets, et avouer avec confiance tout ce qui semble véritable, qu'un concile l'ait approuvé ou rejeté. 30° Quelques articles de Jean Hus, condamnés dans le concile de Constance, sont très-orthodoxes, très-vrais et tout à fait évangéliques, et l'Église universelle ne pouvait les censurer.

31° Le juste pèche dans toutes les bonnes œuvres. 32° Une bonne œuvre, même très-bien faite, est un péché véniel. 33° Que les hérétiques soient brûlés, c'est contre la volonté de l'Esprit. 34° Combattre contre les Turcs, c'est résister à Dieu qui visite par eux nos iniquités. 35° Personne n'est certain qu'il ne pèche pas toujours mortellement, à cause du vice très-caché de l'orgueil. 36° Le libre arbitre, depuis le péché, n'est plus qu'un vain titre ; et lors même qu'il fait ce qui est en lui, il pèche mortellement.

37° On ne peut prouver le purgatoire par aucun livre canonique de l'Écriture sainte. 38° Les âmes qui sont en purgatoire ne sont point assurées de leur salut, du moins toutes ; et l'on n'a pu prouver



par aucune raison, ni par l'Écriture, qu'elles y soient hors d'état de mériter et de croire en charité. 39° Les âmes en purgatoire pèchent sans interruption tant qu'elles cherchent le repos et qu'elles ont horreur des peines. 40° Les âmes délivrées du purgatoire par les suffrages des vivants ne jouissent pas d'un bonheur aussi parfait que si elles satisfaisaient par elles-mêmes à la justice divine. 41° Les prélats ecclésiastiques et les princes séculiers ne feraient point mal s'ils abolissaient toutes les besaces des mendiants.

Nous donc, ajoute le Pape, après de longs, de mûrs, de soigneux examens, discussions et délibérations avec nos frères les cardinaux, des prieurs ou généraux d'ordre, des professeurs ou docteurs en théologie, ainsi que dans l'un et l'autre droit, nous avons trouvé lesdites propositions respectivement hérétiques, ou scandaleuses, etc., ou non catholiques, mais contraires à la doctrine et à la tradition de l'Église, à l'interprétation vraie et commune des divines Écritures, l'autorité de laquelle mérite à tel point notre acquiescement, suivant saint Augustin, que lui-même dit qu'il n'aurait pas cru à l'Évangile si l'autorité de l'Église catholique n'était intervenue. Car, de ces mêmes erreurs, ou de quelques-unes, il s'ensuit que la même Église, qui est régie par l'Esprit-Saint, erre et a toujours erré. Ce qui est contraire à la promesse que le Christ a faite à ses disciples en son ascension : Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles ; contraire encore aux déterminations des Saints-Pères, aux ordonnances expresses ou canons des conciles et des souverains Pontifes, à qui ne pas obéir a été toujours, au témoignage de saint Cyprien, le foyer et la cause de toutes les hérésies et de tous les schismes.

En conséquence, de l'avis et de l'assentiment des cardinaux, après mûre délibération sur chacun desdits articles, par l'autorité du Dieu tout-puissant, ainsi que des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la sienne, le pape Léon X condamne ces propositions comme respectivement hérétiques, ou scandaleuses, ou fausses, ou choquant les oreilles pieuses, ou capables de séduire l'esprit des simples, et contraires à la vérité catholique ; fait défense, sous peine d'excommunication et de privation de toutes dignités, qui seront encourues par le seul fait, de croire ces propositions, de les soutenir de les défendre, et même de les favoriser, de les prêcher, et de souffrir que d'autres les enseignent directement ou indirectement, tacitement ou en termes exprès, en public ou en particulier : ordonnant aux ordinaires et autres de faire une exacte perquisition des écrits qui contiennent ces propositions, et de les faire brûler solennellement en présence du clergé et devant tout le peuple, sous les mêmes peines.



Le Pape expose ensuite tout ce qu'il a fait pour ramener Luther et lui faire quitter ses erreurs ; il l'a cité à Rome, voulant le traiter avec beaucoup de douceur ; il l'a exhorté par ses légats et par ses lettres à rentrer en lui-même ; il lui a offert un sauf-conduit et de l'argent pour les frais du voyage, en lui promettant toute sûreté, persuadé que, s'il eût fait cette démarche, il aurait reconnu sincèrement ses erreurs, et ne se serait pas si furieusement emporté contre la cour de Rome, qu'il a déchirée par les plus insignes calomnies. Mais, au mépris de tout cela, il a dédaigné de venir, est demeuré contumace plus d'une année sous les censures, et, ajoutant le mal au mal, a témérairement appelé au futur concile, contrairement aux constitutions de Pie II et de Jules II, qui ont déclaré ces appels punissables des peines imposées aux hérétiques : appellation d'ailleurs illusoire, puisqu'il professe publiquement de ne pas croire au concile. Le Pape pourrait donc dès à présent le condamner comme noirement suspect sur la foi, ou plutôt vraiment hérétique.

Toutefois, de l'avis de nos frères, imitant la clémence du Seigneur, qui ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive ; oubliant tous les outrages faits à nous et au Siège apostolique, nous avons résolu d'user de toute la bonté possible, et de faire tout ce qui est en nous, pour que, par la voie de miséricorde que nous lui proposons, il revienne à lui-même, et qu'il s'éloigne de ses erreurs, afin que nous le recevions avec bienveillance, comme l'enfant prodigue revenant au sein de l'Église. C'est pourquoi, et Martin lui-même, et tous ses adhérents, protecteurs et fauteurs, nous les conjurons par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu et par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en qui et par qui a été faite la rédemption du genre humain et l'édification de la sainte Église notre mère ; nous les exhortons et les conjurons de tout notre cœur de cesser de troubler la paix, l'unité et la vérité de l'Église, pour laquelle le Sauveur lui-même a prié si instamment son Père, et de s'abstenir entièrement desdites erreurs si pernicieuses ; assurés de trouver auprès de nous, s'ils obéissent réellement et nous donnent des preuves légitimes de leur obéissance, les sentiments de la charité paternelle et la fontaine ouverte de la mansuétude et de la clémence.

Après ces voies miséricordieuses de père, Léon X passe aux voies sévères de juge. Il interdit provisoirement la prédication à Luther. Et si les précédents moyens de douceur ne le ramènent pas à pénitence, il lui fixe, à lui et à ses adhérents, trois termes de vingt jours, soixante en tout, pour révoquer ses erreurs et brûler les livres qui les contiennent. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise ! Luther et ses partisans s'obstinent, le Pape, suivant le précepte de l'Apôtre d'éviter

l'homme hérétique après une première et une seconde correction, les déclare hérétiques notoires et opiniâtres; condamne tous les écrits de Luther, avec défense de les imprimer, vendre ou lire; soumet Luther et ses adhérents à toutes les peines de droit, défend aux fidèles de les fréquenter ni de les recevoir, interdit les lieux où ils se retireront, ordonne aux autorités de leur courir sus, de se saisir de leurs personnes, de les dénoncer hérétiques, et de publier partout cette constitution, sous peine d'excommunication contre ceux qui y mettraient obstacle <sup>1</sup>.

Ainsi donc, le 13 juin 449, le pape Léon I<sup>er</sup> condamne l'hérésie particulière d'un moine de Constantinople, Eutychès, qui, par une impiété ou ignorance grossière, confond en Jésus-Christ la nature divine avec la nature humaine. Le 15 juin 1520, le pape Léon X condamne l'hérésie générale, l'hérésie-monstre d'un moine d'Allemagne, Luther, qui, par une ignorance ou impiété plus grossière encore, confond tout, nie tout, blasphème tout, l'Église, le Pape, les conciles, les docteurs, les Pères, la tradition, la foi ancienne, le bon goût, le bon sens, les premiers fondements de la morale, de la religion, de la société, le libre arbitre de l'homme, la bonté et la justice de Dieu, pour nous présenter un Dieu nouveau, qui commande à l'homme des choses impossibles, qui le punit du mal qu'il ne peut éviter, et même du bien qu'il fait de son mieux, un Dieu injuste et cruel, c'est-à-dire Satan à la place de Dieu. Le moine hérésiarque de Constantinople a pour lui des grands, des princes : pour lui, un patriarche d'Alexandrie, Dioscore, transforme un concile œcuménique en brigandage, et porte la fureur jusqu'à excommunier le pape Léon I<sup>er</sup>; des peuples entiers, ceux de l'Égypte, d'autres de l'Orient, embrasseront l'hérésie d'Eutychès; mais le grand coup est porté, Pierre a parlé par Léon, la cause est finie, Dieu attendra quelques siècles le retour des peuples séduits; après ces siècles d'attente, il les livrera au glaive des Arabes et des Turcs pour servir de leçon à d'autres. Le moine hérésiarque de Wittemberg aura pour lui des grands, des princes, des hommes de lettres, des moines apostats, des populations égarées, qui renouvelleront les profanations sacrilèges des Vandales, qui s'emporteront contre le vicair de Jésus-Christ avec bien plus de frénésie que Dioscore; mais le grand coup est porté, Pierre a parlé par Léon, la cause est finie, le nom de Luther est à jamais dans l'Église de Dieu un nom plus infamant que celui d'Eutychès. Dieu attendra quelques siècles le retour des populations égarées. Puis-ent-elles profiter de la leçon que Dieu leur donne par d'autres!

<sup>1</sup> Labbe, t. 14. Le Plat, t. 2.

Attila, le fléau de Dieu, ayant ravagé les Gaules et l'Allemagne, entra en Italie, menaçait Rome, lorsque le moine hérésiarque de Constantinople divisa les Chrétiens entre eux, comme pour faciliter les dévastations des Huns. Les Turcs, maîtres de Constantinople, menaçaient l'Allemagne, menaçaient la France, menaçaient l'Italie, menaçaient Rome, menaçaient toute l'Europe, lorsque le moine hérésiarque de Wittemberg jeta la division parmi les Chrétiens d'Europe, surtout parmi les Chrétiens d'Allemagne, comme pour préparer les voies et ouvrir la porte à l'empire antichrétien de Mahomet. Que dis-je ? il fait aux Chrétiens un péché de résister aux envahissements de cet empire antichrétien. Et il faudra, dans un temps comme dans un autre, que les Papes sauvent l'Europe et la chrétienté, et contre l'invasion des Huns ou des Turcs, et contre la contagion plus dangereuse d'un moine hérésiarque.

Au cinquième siècle, lorsque le moine hérésiarque de Constantinople égarait bien des Chrétiens en Orient, Dieu fit enfanter à son Église, en Occident, la première des nations chrétiennes, la nation française. Au seizième siècle, lorsque le moine hérésiarque de Wittemberg égare les populations d'origine allemande, Dieu amène à son Église les populations de l'Amérique, de l'Inde et du Japon. Oui, tandis que les moines apostats d'Allemagne, parjures de leurs vœux et de leurs serments, se vautrent dans la fange, nous verrons des moines d'autres pays s'élever au plus haut degré de la perfection chrétienne, renouveler les vertus et les prodiges des Apôtre, et conquérir à Dieu des peuples nouveaux.

La bulle ou constitution du pape Léon X ayant été publiée à Rome, le docteur Eckius fut chargé, en qualité de nonce, de la répandre et de la publier en Allemagne. Celui qui avait soutenu avec tant de gloire dans la dispute de Leipsick la cause de l'Église romaine, méritait l'honneur que lui faisait aujourd'hui le Saint-Siège. D'ailleurs, qui, mieux que lui, connaissait l'état des esprits en Saxe, les ressources de Luther et de son parti, les dispositions des princes, des cours, des universités, des prélats et du clergé ? Qui alliait à plus de fermeté des formes plus conciliantes ? Eckius partit donc de Rome, traversa rapidement une partie de l'Allemagne, fit parvenir les bulles aux évêques de Misnie, de Mersbourg et de Brandebourg ; s'arrêta à Louvain, à Cologne, et dans chaque ville universitaire, où les écrits de l'hérésiarque furent brûlés publiquement, en même temps que la bulle était affichée aux portes des églises.

Le parti de l'hérésiarque jeta feu et flammes. L'ordurier Ulric de Hutten répandit une édition de la bulle avec des remarques de sa façon. Quant à la doctrine, ces remarques sont nulles ou pitoyables.



A cette sentence si péremptoire de saint Augustin, citée dans la bulle : *Je ne croirais pas même à l'Évangile si l'autorité de l'Église catholique n'était intervenue*, voici tout ce que Hutten trouve à répondre : Aujourd'hui saint Augustin ne parlerait pas de même. Cessez donc d'abuser des saints Pères et de pervertir à votre profit ce qu'ils disent. Autre exemple. Pour montrer que l'Église catholique, étant gouvernée par l'Esprit-Saint, ne peut point tomber dans l'erreur, Léon X rappelle la promesse du Fils de Dieu : *Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*. — Aussi, réplique Hutten, aussi le Seigneur sera-t-il avec nous : si nous n'en étions pas certains, nous n'aurions pas ce courage de te résister <sup>1</sup>. Voilà par quels arguments Hutten réfute la constitution pontificale. Où il est plus fort, c'est à dire des grossièretés ; mais, dans cette partie même, il reste infiniment au-dessous de Luther.

La bulle de Léon X est digne de la majesté apostolique par sa gravité, son calme, l'élévation de la pensée et du style ; sa brève mais solide réfutation de l'hérésie, l'heureux mélange de la tendresse paternelle avec la sévérité de juge, le tout rehaussé d'une belle latinité. Or, voici comme en parle le moine hérésiarque de Wittemberg dans son libelle *contre l'exécrable bulle de l'antechrist* :

« On m'apprend, mon cher lecteur, qu'une bulle a été lancée contre moi : le monde la connaît ; elle n'est pas venue jusqu'ici. Peut-être que, fille de la nuit et des ténèbres, elle aura eu peur de me regarder en face... Enfin, il m'a été donné de la voir, cette chouette, et dans toute sa beauté. En vérité, je ne sais si les papistes se moquent de moi. Non, ce ne peut être que l'œuvre de Jean Eck, cet homme de mensonges, d'iniquités, ce damné d'hérétique. Ce qui ajoute à mes soupçons, c'est que cet Eck vient de Rome, bel apôtre, bien digne d'un tel apostolat !... Il y a quelques jours que j'avais entendu dire qu'on préparait dans la ville une bulle bien méchante à l'instigation de ce bourreau d'Eck, qui y a répandu son style et sa bave... Qui a écrit cette bulle, je le tiens pour l'antechrist ; je la maudis, comme une insulte et un blasphème contre le Fils de Dieu. Amen. Je reconnais, je proclame en mon âme et conscience, comme vérités, les articles qui y sont condamnés ; je voue tout Chrétien qui la recevrait, cette bulle infâme, aux tortures de l'enfer. Je le tiens pour un païen, pour l'antechrist en personne. Amen. Voilà comme je me rétracte, moi, Bulle, fille d'une bulle de savon. Mais dis-moi donc, ignorantissime antechrist, tu es donc bien bête, pour croire que l'humanité va se laisser effrayer ! S'il suffisait, pour condamner,

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 1711.



de dire : Ceci me déplaît, non, je ne veux pas ; mais il n'y a pas de mulet, d'âne, de taupe, de souche qui ne pût faire le métier de juge. Quoi ! ton front de prostituée n'a pas rougi d'oser ainsi, avec des paroles de fumée, se prendre aux foudres de la parole divine <sup>1</sup> ?...

« On dit souvent, continue Luther, que l'âne ne chante mal que parce qu'il entonne trop haut. Cette bulle eût bien mieux chanté si d'abord elle n'eût posé sa bouche de blasphème contre le ciel... Ah ! bullistes, vous ne tremblez pas que la pierre et le bois ne suent du sang à l'ouïe des blasphèmes que vous vomissez ? Où êtes-vous donc, empereurs ? où êtes-vous, rois et princes de la terre ? Vous avez donné votre nom à Jésus dans le baptême, et vous souffrez cette voix tartaréenne de l'antechrist ? Où êtes-vous, docteurs ? où êtes-vous, évêques ? Vous tous, qui prêchez le christianisme, garderez-vous le silence devant un tel prodige d'impiété ? Malheureuse Église ! devenue le jouet et la proie de Satan ! Misérables, qui vivez dans ce siècle ! voici venir la colère de Dieu sur tout ce qui a nom papiste. Léon X et vous, nos seigneurs les cardinaux romains, écoutez : Je vous le dis à la face, si c'est vous qui avez enfanté cette bulle, si vous l'avouez comme votre œuvre, j'use, moi, de la puissance que Dieu m'a faite au baptême en m'instituant son fils et son héritier. Appuyé sur ce roc, qui ne craint ni les portes de l'enfer, ni le ciel, ni la terre, je vous répète : Revenez à Dieu, renoncez à vos sataniques blasphèmes contre Jésus-Christ, et tout de suite. Autrement, sachez-le bien, le Christ vit et règne encore. Voici venir le Seigneur, qui, d'un souffle de sa bouche, dissipera cet homme d'iniquité, ce fils de perdition. Si le Pape a écrit cette bulle, je le proclame l'antechrist, venu pour bouleverser le monde <sup>2</sup>. »

Ce même emportement lui faisait dire, au sujet de la citation à laquelle il n'avait pas comparu : « J'attends, pour y comparaître, que je sois suivi de vingt mille hommes de pied et de cinq mille chevaux, et alors je me ferai croire. » On le reprenait dans la bulle d'avoir soutenu quelques-unes des propositions de Jean Hus. Au lieu de s'en excuser, comme il avait fait autrefois : « Oui, disait-il en parlant au Pape, tout ce que vous condamnez dans Jean Hus, je l'approuve ; tout ce que vous approuvez, je le condamne : voilà la rétractation que vous m'avez ordonnée ; en voulez-vous davantage ? »

Luther publia un autre écrit pour la défense des articles condamnés par la bulle. Là, bien loin de se rétracter d'aucune de ses erreurs, ou d'adoucir du moins un peu ses excès, il enchérit par-

<sup>1</sup> *Advers. execr. antichr. bullam, opera Luth.*, t. 2, p. 89. — <sup>2</sup> *Ibid.* p. 91.

dessus et confirme tout, jusqu'à cette proposition, que c'était résister à Dieu, que de combattre contre le Turc. Au lieu de se corriger sur une proposition si absurde et si scandaleuse, il l'appuyait de nouveau, et, prenant un ton de prophète, il parlait en cette sorte : « Si l'on ne met le Pape à la raison, c'est fait de la chrétienté. Fuie qui peut dans les montagnes, ou qu'on ôte la vie à cet homicide Romain ! Jésus-Christ le détruira par son glorieux avènement : ce sera lui, et non pas un autre. » Puis, empruntant les paroles d'Isaïe : « O Seigneur ! s'écriait ce nouveau prophète, qui croit à votre parole ? » et concluait en donnant aux hommes ce commandement comme un oracle venu du ciel : « Cessez de faire la guerre au Turc, jusqu'à ce que le nom du Pape soit ôté de dessous le ciel. J'ai dit <sup>1</sup>. »

Le 17 novembre 1520, il appela du pape Léon X, comme d'un juge inique, hérétique opiniâtre et apostat, ennemi de toute l'Écriture sainte, blasphémateur de la sainte Église catholique et des conciles ; il en appela au concile universel, comme au-dessus du Pape, et qui, ainsi que nous avons vu, devait être dominé par les barons allemands.

Luther ne s'en tint pas aux paroles : le 10 décembre suivant, sur la place de Wittemberg, en présence des écoliers et du peuple, il brûla dans un vaste bûcher les livres du droit canon, les diverses collections des décrétales des Papes, la nouvelle bulle de Léon X, la *Somme* de saint Thomas, avec les écrits d'Eckius, d'Emser et d'autres catholiques qui avaient écrit contre son hérésie. Le lendemain, il s'écria du haut de la chaire : « J'ai fait brûler hier, en place publique, les œuvres sataniques des Papes. Il vaudrait mieux que ce fût lui-même qui eût rôti ainsi, je veux dire le Siège pontifical. Si vous ne rompez avec Rome, point de salut pour vos âmes... Que tout Chrétien réfléchisse bien qu'en communiquant avec les papistes, il renonce à la vie éternelle. Abomination sur Balylone ! Tant que j'aurai un souffle dans la poitrine, je dirai : Abomination <sup>2</sup> ! »

Parut bientôt un nouvel ouvrage de Luther, son livre *De la Captivité de Babylone*. Bon gré, mal gré lui, Luther acquérait tous les jours de nouvelles lumières ; lui-même a la modestie de nous l'apprendre. Il s'apercevait donc que précédemment il ne voyait que d'un œil, et eût voulu détruire ses premiers livres, comme ne renfermant que la moitié de la vérité. Par exemple, il avait bien vu et soutenu que la primauté du Pape n'était pas de droit divin, mais il accordait qu'elle fût de droit humain. Or, maintenant, je sais et je suis certain

<sup>1</sup> *Assert. art. per bull. damn.* Walch, t. 15, p. 1752-1866. — <sup>2</sup> *Assert. art. per bull. damn.* Walch, t. 15, p. 320. Ienæ, 1600.

que la papauté est l'empire de Babylone et la puissance de Nemrod, le grand chasseur. Je prie donc les libraires et les lecteurs de brûler ce que j'ai écrit là-dessus, et d'adopter en place cette proposition : La papauté est une grande chasse du Pontife romain.

Un des moyens les plus efficaces par où le nouveau Nemrod tient l'univers captif, ce sont les sept sacrements. En conséquence, Luther se voit obligé de nier qu'il y en ait sept. Pour le moment il veut bien en admettre trois. Car, ajoute-t-il, à parler avec l'Écriture, il n'y en a qu'un, et trois signes sacramentels. Les trois sacrements qu'il veut bien admettre pour le moment sont le baptême, la pénitence, le pain. Il dit *le pain*, à bon escient ; car il veut que le pain subsiste, sans être changé ou transsubstantié au corps du Seigneur. Seulement il permet que le corps du Seigneur se trouve *avec, sous ou dans* le pain ; car il n'a pas encore pris de résolution définitive à cet égard. Quant à la messe, c'est différent : il décide sans appel que ce n'est pas un sacrifice. Il décide de même que ce n'est pas le baptême qui justifie, mais la foi seule, et que les sacrements de la nouvelle loi ne produisent pas plus la grâce que ceux de l'ancienne, mais que seulement ils la signifient. Du nombre des sacrements, il raye d'un trait de plume la confirmation, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Quant à l'extrême-onction, le texte si formel de l'apôtre saint Jacques l'embarrasse quelque peu. Mais il s'en tire en expliquant ce texte à sa manière, et en disant que cette épître ne paraît pas authentique <sup>1</sup>. Plus tard, il décidera hardiment que ce n'est qu'une épître de paille. En effet, non-seulement elle parle de l'extrême-onction, mais elle dit expressément que la foi seule ne suffit pas, mais qu'il faut encore les bonnes œuvres. Or, le moine Luther a décidé sans appel que c'est la foi seule qui sauve, que les bonnes œuvres non-seulement ne sont pas nécessaires, mais encore nuisibles, attendu que ce sont autant de péchés. Donc l'épître de saint Jacques, étant contraire à la décision du moine allemand, ne peut être qu'une épître de paille. A tout ceci, la logique trouverait bien à redire ; mais le moine a eu la précaution de décider en premier et dernier ressort que la logique, surtout la logique d'Aristote, était une invention du diable.

Mais, demandera-t-on, qui donc a établi ce moine juge suprême, surtout depuis qu'il a rompu avec l'Église catholique et son chef ? La chose est toute simple. C'est le moine lui-même qui s'est établi juge. Dans une lettre pleine d'insolences qu'il écrivit aux évêques papistes, *qu'on appelait*, disait-il, *faussement évêques*, il prit le titre

<sup>1</sup> Walch, t. 19, p. 4 et seqq.



d'ecclésiaste ou de prédicateur de Wittemberg. Aussi ne dit-il autre chose, sinon qu'il se l'était donné lui-même ; que tant de bulles et tant d'anathèmes, tant de condamnations du Pape et de l'empereur lui avaient ôté tous ses anciens titres, et avaient effacé en lui le caractère de la bête ; qu'il ne pouvait pourtant pas demeurer sans titre, et qu'il se donnait celui-ci pour marque du ministère auquel il avait été appelé de Dieu, et qu'il avait reçu non des hommes, ni par l'homme, mais par le don de Dieu et par la révélation de Jésus-Christ. Sur ce fondement, il se qualifie, à la tête et dans tout le corps de la lettre, *Martin Luther, par la grâce de Dieu, ecclésiaste de Wittemberg*, et déclare aux évêques, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance, que c'est là sa nouvelle qualité, qu'il se donne lui-même, avec un magnifique mépris d'eux et de Satan ; qu'il pourrait à aussi bon titre s'appeler évangeliste par la grâce de Dieu ; et que, très-certainement, Jésus-Christ le nommait ainsi, et le tenait pour ecclésiaste <sup>1</sup>.

Dans l'édition allemande qu'il fit de la même lettre, il dit aux évêques : C'est pourquoi je vous fais savoir que désormais je ne vous ferai plus l'honneur, ni à vous ni même à un ange du ciel, de juger ou d'informer de ma doctrine ; car, de cette sottise d'humilité, j'en ai eu assez, sans qu'il ait servi de rien ; mais je veux me faire entendre, et, comme dit saint Pierre, rendre raison de ma doctrine à tout le monde, sans permettre qu'elle soit jugée par personne, pas même par tous les anges. Car, puisque j'en suis certain, je veux, par elle, être le juge et de vous et des anges, comme dit saint Paul aux Galates <sup>2</sup> ; en sorte que celui qui ne reçoit pas ma doctrine ne peut être sauvé. Car elle est la doctrine de Dieu, et non la mienne ; par conséquent, mon jugement est le jugement de Dieu, et non le mien <sup>3</sup>.

Ainsi donc, un moine refuse à l'Église et à son chef, refuse aux conciles, à la tradition, à l'accord des Pères et des docteurs, l'infaillibilité doctrinale que pourtant Jésus-Christ leur a promise et garantie par sa parole ; et il se la donne à lui-même, sans que personne la lui ait promise ni garantie ; il se la donne en vertu de son évidence individuelle, de sa certitude individuelle ; et sur cet unique fondement, il s'érige en juge suprême de tous les hommes et de tous les anges, il s'égale à Dieu même. C'est un exemple à considérer dans les discussions philosophiques sur la certitude.

Les barons allemands en crurent le moine de Wittemberg sur sa mission divine, tout comme les Arabes en crurent Mahomet sur ses

<sup>1</sup> *Ep. ad falsò nominat. ordin. episcop.*, t. 2, fol. 305. — <sup>2</sup> Gal., 1, 8. — <sup>3</sup> Walch, t. 19, p. 838, n. 4.



entretiens nocturnes avec l'ange Gabriel. Plusieurs lui offrirent le secours de leurs épées ; entre autres, le vénérien Ulric de Hutten. En attendant qu'il pût égorger le Pape et les moines, Hutten les rendait ridicules et odieux par des chansons et d'ignobles caricatures. Luther et Mélanchton travaillaient eux-mêmes à cette dernière bonne œuvre. L'Allemagne protestante conserve encore religieusement plusieurs de ces images, inventées par son patriarche, entre autres les deux suivantes.

Dans la première, le Pape, en habits pontificaux, siège sur un trône, les mains jointes, avec deux énormes oreilles d'âne qui se dressent comme celles de l'animal en colère. Autour du Pontife, nagent, volent une myriade de démons de toutes formes ; les uns sont occupés à poser solennellement sur la tête sacrée la triple couronne que surmonte un amas d'excréments humains ; d'autres le tirent à force de cordes dans les enfers ; d'autres apportent du bois et du feu pour le faire brûler ; d'autres enfin lui soulèvent les pieds, afin qu'il descende doucement dans la gehenne.

La seconde, qui est connue en Allemagne sous le nom de la Truie papale, représente le Pontife assis sur une truie aux larges flancs, aux mamelles gonflées, que le cavalier pique, comme le cheval de Job, à grands coups d'éperon. D'une main, il bénit ses adorateurs ; de l'autre, il présente le même emblème stercoral, mais dans un nuage odorant. La truie alléchée lève le groin et hume avec délices le nectar fécal. Le Pape, la bouche ouverte, laisse tomber ces mots : Mauvaise bête, veux-tu bien aller ? tu m'as donné assez d'ennui avec ton concile... Va donc, voici ce concile que tu désirais ardemment.

D'autres caricatures antipapales sont encore dues au moine de Wittemberg : dans toutes, la truie, le Pape et les excréments humains occupent les plans divers de l'image.

Mais rien n'est au-dessus d'une caricature aujourd'hui encore très-commune dans l'Allemagne protestante : *le Pape-âne*, avec une histoire et un commentaire biblique, rédigés par Mélanchton et perfectionnés par Luther, qui ajoute son amen. Jamais l'univers n'aurait pu croire que deux hommes, fussent-ils Luther et Mélanchton, pussent descendre à des impostures aussi ignobles et aussi impies pour tromper les pauvres peuples. Jamais l'univers n'aurait pu croire qu'aucun peuple de la terre, fût-ce le peuple allemand, pût se laisser tromper à des impostures aussi ignobles et aussi impies. Et cependant cela est. Nous demandons pardon à Dieu et aux hommes de reproduire ces abominables profanations du nom de Dieu et des divines Écritures. Mais il est bon que l'on connaisse enfin ces grands séducteurs des peuples.

On lit donc dans les œuvres complètes de Luther, même dans celles recueillies et publiées par un ministre protestant, en l'année 1746, lorsque les esprits avaient eu deux siècles pour se remettre et revenir au bon sens :

« Explications de deux monstres horribles, l'une du Pape-âne, rédigée par Mélanchton, avec l'amen de Luther ; l'autre du moine-veau, rédigée par Luther l'an 1523.

« Le Pape-âne, expliqué par Mélanchton, et perfectionné par Luther <sup>1</sup>.

« En tout temps, Dieu a préfiguré sa miséricorde et sa colère par certains signes miraculeux, notamment en ce qui regarde les empires, comme nous voyons en Daniel, 8, 24, où il annonce aussi l'empire de l'antechrist romain, afin que les vrais Chrétiens se pussent garder de sa malice, laquelle est si perfide, que les élus mêmes pourraient être séduits, comme dit le Christ en Matthieu, 24, 24. C'est pourquoi, vers le milieu de cet empire, Dieu a donné beaucoup de signes, et tout récemment cette horrible figure de pape-âne, qui a été trouvé mort à Rome dans le Tibre, en 1496, et qui retrace si exactement l'essence de l'empire papal, qu'il eût été impossible à des hommes de l'inventer, et qu'on est forcé de convenir que Dieu même l'a dépeint.

« Et d'abord, la tête d'âne signifie le Pape. Car l'Église est un corps spirituel, un empire spirituel, qui ne saurait avoir ni tête ni supérieur visible, mais le Christ seul, régnant dans les cœurs par la foi. Or, le Pape s'est imposé pour chef extérieur et visible à l'Église ; donc le Pape est signifié par la tête d'âne sur un corps d'homme. Car comme une tête d'âne va au corps humain, ainsi le Pape comme chef à l'Église. Aussi les saintes Écritures entendent-elles par âne quelque chose d'extérieur et de charnel. Exode, 13, 13.

« 2<sup>o</sup> La main droite, semblable au pied d'un éléphant, signifie le pouvoir spirituel du Pape, dont il frappe et brise les consciences tremblantes ; comme l'éléphant qui, de sa trompe, appréhende, foule, brise et déchire. Car le papisme, est-ce autre chose qu'une sanglante immolation des consciences, au moyen de la confession, des vœux, du célibat, des œuvres apparentes, des messes, d'une fausse pénitence, des piperies indulgentielles, du culte superstitieux des saints ?... suivant ce que dit Daniel, 8, 24 : Il tuera le peuple des saints.

« 3<sup>o</sup> Main gauche d'un homme : c'est le pouvoir temporel du Pape, que le Christ lui a dénié, Luc, 22, et qu'il s'est conféré à l'aide du diable, pour se constituer le maître des rois et des princes.

<sup>1</sup> Walch, t. 19, p. 2403 et seqq.

« 4<sup>o</sup> Pied droit à sabot de bœuf indique les ministres spirituels de la papauté, qui aident et soutiennent le papisme pour l'oppression des âmes, c'est-à-dire les docteurs papistes, les prédicateurs, les curés, les confesseurs, et surtout les théologiens scholastiques. Car plus cette maudite engeance multiplie, plus elle tient captives les malheureuses consciences sous le pied de l'éléphant : base et fondement du papisme, qui sans eux n'aurait pu subsister aussi longtemps. Car la théologie scholastique, qu'enferme-t-elle, sinon des songes délirants, fous, ineptes, exécrables, sataniques, des rêves de moines, dont on se sert pour troubler, fasciner, endormir, perdre les âmes ? Comme il est dit en Matthieu, 24, 34 : Il viendra de faux christes et de faux prophètes.

« 5<sup>o</sup> Pied gauche d'un griffon : ministres du pouvoir temporel, c'est-à-dire les canonistes. Quand le griffon tient dans son ongle une proie, il ne la laisse plus aller ; de même ces satellites du papisme, qui, à l'aide des hameçons canoniques, ont péché les biens de l'Europe, qu'ils gardent et retiennent comme le diable, en sorte que l'univers entier, corps et âme, bien et honneur, soit écrasé, opprimé et anéanti par ce monstre.

« 6<sup>o</sup> Ventre et poitrine de femme : le corps papal, savoir, les cardinaux, les évêques, les prêtres, les moines, les étudiants et toute cette race de paillards et de cochons d'Épicure, qui n'a souci que de boire, de manger et de se vautrer dans toutes sortes de voluptés, avec l'un et l'autre sexe. Comme le pape-âne montre à qui veut son ventre de femme, eux vont tête levée et font parade de leurs souillures, comme il est dit en Daniel et en saint Paul : Leur dieu, c'est leur ventre.

« 7<sup>o</sup> Écailles de poisson aux bras, aux pieds, au cou, mais non à la poitrine ni au ventre : ce sont les princes et les seigneurs temporels de ce royaume. Les écailles, Job, 41, c'est union ou étreinte ; ainsi les princes, les puissances de la terre sont unis et collés à la papauté. Et bien qu'ils ne puissent, ces grands du monde, dissimuler, approuver, pallier le luxe, le libertinage, les infâmes instincts du papisme, car le ventre est là tout nu pour montrer son dévergondage, cependant ils dissimulent, ils se taisent, ils souffrent et s'attachent à son cou, à ses bras, à ses pieds, c'est-à-dire qu'ils l'embrassent, l'étreignent, et défendent ainsi son pouvoir tyrannique, comme s'il était de Dieu.

« 8<sup>o</sup> La tête de vieillard sur le postérieur signifie la vieillesse, décadence et chute de l'empire papal. Car, dans l'Écriture, la face signifie le lever et le progrès ; le dos ou postérieur, le coucher et la mort. Cela nous montre que la tyrannie pontificale touche à son

terme, qu'elle vieillit et meurt de sa maladie ou de consommation, usée par toutes violences extérieures. Enfin nous voyons que cette image s'accorde parfaitement avec toute la prophétie de Daniel, et que l'une et l'autre s'appliquent au papisme, sans qu'il y manque d'un cheveu.

« 9° Le dragon qui sort du postérieur, la gueule béante et vomissant des flammes, veut dire les menaces, les bulles virulentes, les blasphèmes que le Pape et les siens vomissent sur le globe, au moment où ils s'aperçoivent que leur destin est accompli et qu'il faudra dire adieu à cette terre.

« 10° De ce que ce pape-âne a été trouvé à Rome, et non ailleurs, cela confirme tout ce qui précède, et qu'on ne peut l'entendre que de la puissance romaine ; or, à Rome, il n'y a point de puissance égale ou supérieure à celle du Pape. D'ailleurs, Dieu montre toujours ces signes là où leur signification s'applique, comme à Jérusalem.

« 11° Et de ce qu'on l'a trouvé mort, cela confirme que la papauté touche à sa fin, et qu'elle ne sera pas détruite par le glaive ni de main d'homme, mais qu'elle périra d'elle-même.

« Donc, vous tous, tant que vous êtes, et qui me lirez ! je vous prie de ne pas mépriser un si grand prodige de la majesté divine, et de vous arracher de la contagion de l'antechrist et de ses membres. Le doigt de Dieu est ici, dans cette peinture si fidèle, si ornée, comme dans un tableau ; c'est une preuve que Dieu a eu pitié de vous, et qu'il a voulu vous tirer de cette sentine de péché.

« Réjouissons-nous, nous autres Chrétiens, et saluons-le, ce signe, comme l'aurore qui nous annonce le jour de Notre-Seigneur et de notre libérateur Jésus-Christ <sup>1</sup>. »

Telle est cette farce sacrilège, où le nom adorable de Dieu et de Jésus-Christ, les paroles sacrées des divines Écritures sont mêlés à ce qu'il y a de plus sale et de plus obscène, et cela par deux hommes qui se disent les envoyés de Dieu ! et cela pour accréditer la plus grossière comme la plus infâme des impostures ! et cela pour tromper la crédule bonhomie des populations allemandes ! Séduction incroyable, et qui dure depuis trois siècles. Nous avons vu, dit un témoin oculaire, nous avons vu dans le Wittemberg la figure du pape-âne suspendue au chevet du lit des pauvres paysans, à la place de l'ancien bénitier catholique, de la vierge Marie, consolatrice des affligés, ou du saint patron de la paroisse ; nous l'avons retrouvée derrière les vitres des libraires, comme au temps de Luther, et sur l'étalage des échoppes d'Eisenach et de Francfort <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Walch, *ubi supra*. — <sup>2</sup> Audin, *Hist. de Luther*, t. 2, c. 8.



Mon Dieu ! ayez pitié du pauvre peuple d'Allemagne ! Le cœur se serre de tristesse et de dégoût à la vue de pareilles choses, à la vue d'un pareil aveuglement. Portons un instant nos regards vers quelque nation plus sensée, plus polie, plus chrétienne.

---

§ II<sup>e</sup>.

TANDIS QUE L'ALLEMAGNE SE DÉGRADE DE TOUTES MANIÈRES PAR L'HÉRÉSIE, L'ITALIE ET L'ESPAGNE S'HONORENT EN PRODUISANT DES PERSONNES ET DES ŒUVRES SAINTES.

Tandis qu'en Allemagne les littérateurs et les artistes trempaient leur plume ou leur pinceau dans la fange, pour avilir aux yeux des peuples ce qu'il y a de plus respectable au monde, et pervertir ainsi leur goût, leur intelligence, leur religion, en Italie, les peuples admiraient et admirent encore les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, de Raphaël et de leurs émules, chefs-d'œuvre qui élèvent le goût des peuples, perfectionnent leur intelligence, leur rendent la religion plus belle et plus aimable. Tandis qu'en Allemagne un moine hérésiarque, par ses déclamations sataniques contre le libre arbitre, contre les bonnes œuvres, contre les sacrements, contre l'obligation de garder à Dieu ses serments et ses promesses, préparait la ruine de toute morale, de toute société, de toute religion, à commencer par l'apostasie des moines et des religieuses : en Italie Dieu suscitait plusieurs hommes apostoliques, qui, par leur zèle et surtout leurs exemples, ranimaient dans le clergé et dans le peuple l'amour de la piété, la pureté des mœurs, la pratique de toutes les bonnes œuvres. De leur nombre fut saint Gaëtan de Thienne.

Gaëtan naquit en 1480, à Vicence en Lombardie. Il était fils de Gaspar, seigneur de Thienne, et de Marie Porta, tous deux de familles distinguées par la noblesse et la piété. La maison de Thienne, illustre par l'ancienneté de la noblesse, les alliances et les charges militaires, subsiste encore à Vicence. On donna au saint le nom de Gaëtan, à cause du célèbre Gaëtan de Thienne, son grand-oncle, chanoine de Padoue, philosophe célèbre par sa piété autant que par ses vastes connaissances, et auteur d'un commentaire sur les *Météores* d'Aristote. Nous avons vu la mère de saint Bernard offrir ses enfants à Dieu dès leur naissance. La mère de saint Gaëtan fit une chose semblable. A peine l'eut-elle mis au monde, qu'elle l'offrit à la sainte Vierge et le posa de ses mains devant son image. La mère de Dieu parut agréer cette offrande de la piété maternelle. Dès les commencements et toujours, Gaëtan se montra digne de son auguste

patrone par sa piété, sa modestie, son amour de la prière. Mais rien n'était admirable comme sa tendresse pour les pauvres. Encore enfant, il allait quêter auprès des personnes de la maison, même auprès des étrangers, et ensuite portait lui-même aux pauvres ce qu'il avait amassé ; en outre, pour l'amour d'eux, il se privait souvent de son déjeuner et de son goûter, jeûnant pour nourrir les autres : sacrifice bien remarquable dans la première enfance. Bien des fois on le trouvait dans un coin de la maison, occupé à lire de pieux livres, ou prosterné devant un petit autel, devant une sainte image, et priant avec une ferveur angélique. Dès lors on le surnommait *le Saint*.

Après les lettres humaines, il étudia la philosophie avec autant de succès que d'ardeur. Ayant ensuite entrepris le droit civil et le droit canonique, il fut reçu docteur en l'un et en l'autre. Mais cette science du droit pour les affaires de ce monde lui parut peu, en comparaison de la science des choses divines ou de la théologie. Il s'appliqua donc à cette princesse des sciences avec d'autant plus d'ardeur, que son cœur était plus épris des choses qu'il avait à y étudier. Mais il ne travaillait pas moins à faire des progrès dans la vertu que dans les connaissances. Embrassé d'un ardent désir de mener une vie plus parfaite, il commença d'exercer son adolescence avec plus de zèle aux œuvres de piété. Il épiait et suivait les exemples des personnes édifiantes qu'il y avait dans la ville, fréquentait les églises et les sacrements, évitait la foule et la place publique, aimait la retraite pour y prier ou s'y entretenir pieusement avec des amis. En sorte que bientôt ce fut la commune renommée, que le jeune comte de Thienne était l'encouragement et le modèle des bons, la terreur et le frein des méchants. Cette bonne renommée augmenta de beaucoup encore lorsque Gaëtan, aidé de son frère, bâtit et dota une chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, dans leur domaine de Rampazzo, afin que les habitants trop éloignés de la paroisse, ayant une église plus près, eussent plus de zèle à s'instruire et à servir Dieu. Gaëtan profitait ainsi d'âge en âge. Enfant, il faisait de petits autels à la maison ; adolescent, il fonde une chapelle pour l'instruction et l'édification d'un village ; homme fait, il fondera une congrégation d'hommes apostoliques, pour l'instruction et l'édification de toute l'Italie, de tout l'univers.

Pour le préparer à cette grande et bonne œuvre, la Providence le conduisit à Rome, afin qu'il pût voir de plus près le bien et le mal, et se concerter avec les hommes de Dieu pour augmenter l'un et diminuer l'autre. Son mérite le fit bientôt connaître, malgré qu'il en eût, et le pape Jules II le nomma protonotaire apostolique. Ni les fonctions de cette dignité ni le séjour à la cour pontificale ne dimi-

nuèrent son recueillement. Pour se maintenir dans la ferveur, y croire même, il entra dans la confrérie de l'*amour divin*. C'était une association d'hommes éminents en vertu et en piété, qui, par certains exercices, travaillaient de tout leur pouvoir à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. De ce nombre étaient Gaspar Contarini, Sadolet, Pierre Caraffe, depuis archevêque de Théate, et d'autres grands personnages de la cour romaine. C'était un heureux effet des décrets du dernier concile de Latran pour la réformation de cette cour. Ce fut pour saint Gaëtan comme le berceau de sa congrégation. Il se sentit appelé à quelque chose de plus que les dignités ecclésiastiques, conçut de l'indifférence pour celles qu'il avait déjà et pour la faveur du Pontife, et résolut de se consacrer entièrement au service de Dieu.

Il reçut les ordres sacrés et la prêtrise en 1516. Il célébrait la sainte messe avec une dévotion de séraphin. Il employait habituellement huit heures à s'y préparer par la prière et de pieuses méditations. Son humilité croissait avec sa ferveur. Il écrivait de Rome, le 18 janvier 1518, à une sainte religieuse de Brescia : Quand je le voudrais, ô mère ! jamais je ne pourrais oublier votre nom, surtout lorsque moi, vermisseau et boue au milieu du paradis et de la très-sainte Trinité, j'ose toucher celui qui a éclairé le soleil et créé l'univers. Quel n'est pas mon aveuglement ! Il me faudrait certainement de deux choses l'une : ou bien m'abstenir du saint sacrifice, comme indigne ; ou bien, comme dispensateur fidèle de ce trésor, servir Dieu avec toute l'humilité possible. Tous les jours je prends qui me crie à haute voix : Apprends de moi que je suis doux et humble de cœur ; et cependant je ne quitte pas mon orgueil ! Je prends celui qui est la lumière et la voie, et je l'entends dire : Je suis la voie ; et cependant je n'entre pas dans cette voie et je ne fuis pas le monde ! Il brûle dans ma bouche et dans mes mains, ce divin feu qui dit : Je suis venu apporter le feu sur la terre ; et cependant mon cœur reste engourdi et glacé ! J'ai eu la hardiesse, à l'heure où l'auguste Vierge est devenue mère du Verbe éternel, de m'approcher de la crèche (qui est dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome) ; j'y ai été encouragé par les exemples de saint Jérôme, si amateur de cette crèche, et dont les ossements reposent auprès ; et, avec la confiance du saint vieillard, j'ai reçu de la main de ma patronne son tendre enfant, et embrassé la chair et les vêtements du Verbe éternel. Oh ! que mon cœur est dur ! Ne s'étant pas liquéfié alors, il faut qu'il soit de diamant <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Acta SS., 7 aug. De S. Cajetano, n. 17-19.



On entend généralement ces dernières paroles d'une apparition réelle et sensible de l'enfant Jésus à saint Gaëtan.

Vers la fin de l'an 1518, la mort lui enleva sa mère et son frère. Ayant appris que sa mère était dangereusement malade, il fit pour elle le pèlerinage de Notre-Dame de Lorette, et l'assista dans ses derniers moments avec beaucoup de charité, la recommandant surtout à sainte Monique et à saint Michel archange, par l'assistance desquels il sut plus tard qu'elle avait été sauvée. Son frère laissait une fille de dix ans, de nom Élisabeth; saint Gaëtan eut soin de son éducation, de ses biens, et de lui procurer un établissement convenable. On a une lettre où il l'exhorte paternellement à la fréquente communion.

Pendant qu'il était à Vicence, il entra dans la confrérie de *saint Jérôme*, instituée en cette ville sur le plan de celle de *l'amour divin* à Rome, mais qui n'était composée que de personnes du peuple et vivant du travail de leurs mains. Autant cette circonstance lui causait de joie, autant elle fit de peine aux amis qu'il avait dans le monde, et qui, jugeant des choses d'après leurs préjugés, l'accusaient hautement de déshonorer sa famille. Bien loin d'abandonner sa résolution, il la mit en pratique avec une ardeur toujours nouvelle. Les confrères ne communiaient que quatre fois par an : il leur persuada de communier chaque mois, et à plusieurs chaque semaine. Pour les encourager de plus en plus aux œuvres de piété et de charité, il leur obtint de Rome des privilèges et des indulgences. Partout et pour tout il leur donnait l'exemple. Les malades et les pauvres de la ville devenaient l'objet de sa tendresse et de ses soins. Il s'attachait surtout aux pauvres de l'hôpital des incurables; il les servait de ses propres mains, et se montrait encore plus assidu auprès de ceux dont les maladies dégoûtantes révoltaient davantage la nature. Il augmenta considérablement les revenus de cet hôpital.

En vérité ! qui oserait faire un crime à Dieu et à son Église d'accorder des indulgences, des grâces spéciales à ces hommes du peuple, qui, sur les pas de saint Gaëtan de Thienne, et pour l'amour de Dieu, vont servir les pauvres et les malades ? En vérité ! il faudrait être possédé du démon.

Le saint avait pour confesseur le père Jean de Crema, Dominicain, homme recommandable par sa prudence, son savoir et sa piété. Ce sage directeur lui ayant conseillé de se retirer à Venise, il quitta aussitôt parents, amis, et partit pour cette dernière ville. Il se logea dans l'hôpital qu'on venait de faire bâtir, et s'y consacra au service des malades, comme il avait fait dans sa patrie. Il se montra si zélé pour cette maison, qu'il en est regardé comme le principal fondateur. Il macérait en même temps son corps par les austérités de la

pénitence, et retraçait en lui les vertus des plus célèbres contemplatifs. On disait communément de lui à Venise, à Vicence et à Rome, qu'il était un séraphin à l'autel et un apôtre en chaire.

Ayant ainsi fondé et consolidé des confréries et des hôpitaux à Rome, à Vicence, à Vérone et à Venise, il revint à Rome vers l'an 1521, toujours de l'avis de son confesseur. Il cherchait comment il exécuterait un projet qu'il avait depuis longtemps dans la tête, et dont il parla ainsi à un pieux ami de Vicence : Je ne cesserai de distribuer aux indigents tout ce que j'ai, jusqu'à ce que je devienne si pauvre pour l'amour de Jésus-Christ, qu'à ma mort je n'obtienne un sépulcre que par charité. Ses vœux furent accomplis. Après s'être exercé quelque temps aux œuvres de piété avec les confrères de l'*amour divin*, il distribua son ample patrimoine, partie aux pauvres, partie à ceux de ses parents qui étaient le moins à l'aise, résigna tous ses bénéfices entre les mains du souverain Pontife, et, devenu fondateur d'une congrégation de clercs réguliers, se réduisit, comme il avait désiré, à une extrême indigence. Ce qui arriva de la manière suivante.

Gaëtan, qui était d'un génie élevé et toujours occupé à procurer la gloire de Dieu, s'aperçut insensiblement que la corruption des esprits et des mœurs était trop grande pour pouvoir être guérie par les efforts d'une seule confrérie de clercs séculiers, et qu'un mal si enraciné demandait un remède perpétuel et puissant. D'ailleurs, les soixante hommes qui formaient la confrérie de l'*amour divin* n'étaient pas toujours à Rome, et, même y étant, ne pouvaient pas toujours vaquer aux œuvres de la confrérie, occupés ailleurs par des devoirs personnels.

Il lui vint donc en pensée que, si l'on rétablissait l'ancien institut apostolique, où l'on s'engageait à perpétuité par des vœux solennels, ce serait un moyen non sans efficace pour restaurer la république chrétienne. Les clercs avaient autrefois puissamment secouru l'Église, mais, comme toutes les choses mortelles, ils avaient perdu leur première vigueur. Il fallait donc réveiller les hommes par un nouvel esprit apostolique, et aux clercs déchus opposer d'autres clercs, pour réparer les funestes suites de leurs mauvais exemples. C'est ainsi que saint Augustin renouvela l'Afrique et presque toute l'Europe par sa congrégation de clercs, formée sur le modèle des apôtres.

Ayant longtemps médité son projet, il en fit part à l'un des confrères de l'*amour divin*, Boniface de Colle, d'une noble famille d'Alexandrie, qui aussitôt l'approuve et s'offre pour compagnon. Peu après, le projet fut comme deviné par Jean-Pierre Caraffe, évêque de Théate, qui depuis longtemps désirait quitter la mer orageuse

de ce monde pour se réfugier dans quelque port. Dès qu'il eut entrevu quel ordre on voulait établir, il en fut transporté de joie, car il y voyait réunis les offices et les vertus de la vie monastique et de la vie cléricale.

Il vint donc de lui-même trouver Gaëtan, le pria instamment de le recevoir pour compagnon ; s'il n'avait point assez de mérite, du moins il avait conçu depuis assez longtemps l'idée d'un institut semblable, mais sans oser s'ouvrir à personne. On ne pouvait donc refuser à un ami et à un évêque au moins la dernière place. Gaëtan, émerveillé de voir un tel évêque ambitionner la vie des pauvres clercs, s'excusa le mieux qu'il put, lui représentant qu'il ne convenait pas à un évêque de quitter son troupeau pour entrer dans le cloître ; que, dans le moment actuel, l'Église avait plus besoin que jamais de vaillants capitaines ; qu'il continuât donc avec les autres évêques à commander la milice chrétienne, laissant les particuliers, comme lui, s'enrôler parmi les simples soldats. Pierre ne se rendit point, mais insista toujours davantage. Enfin, mettant les deux genoux en terre, d'un visage moitié fâché et presque menaçant, il dit à son saint ami : Eh bien ! au jour du jugement, je vous demanderai compte de mon âme devant Jésus-Christ, si à l'instant même vous ne m'admettez du milieu des tempêtes du siècle dans le port tranquille de la vie religieuse. Étonné d'une pareille constance, Gaëtan se jette à ses genoux, l'embrasse tendrement, et s'écrie : Ah ! seigneur, jamais je ne vous abandonnerai !

L'évêque de Théate, qui fut depuis pape sous le nom de Paul IV, était un de ces soixante prélats de la cour romaine qui formaient la confrérie de l'*amour divin*, et qui depuis plusieurs années travaillaient avec zèle et succès à la réformation morale du clergé et du peuple. Soixante prélats exemplaires dans une cour que l'hérésarque de Wittemberg nous représentait tout à l'heure comme un abîme de corruption ! quelle calomnie !

Les deux amis, saint Gaëtan de Thienne et Pierre Caraffe de Naples, ne cherchaient plus, avec Boniface de Colle, que les moyens de réaliser leur projet avec la grâce du Seigneur. Un quatrième vint se joindre à eux, ami particulier de l'évêque de Théate, savoir, Paul Consigliari, de l'illustre maison de Ghisleri, qui donnera le saint pape Pie V. Ce furent les quatre colonnes du nouvel ordre de clercs réguliers. C'était en 1524, sous le pontificat de Clément VII, successeur d'Adrien VI, qui le fut de Léon X.

L'affaire ayant été portée devant le souverain Pontife, avec le plan de l'institut, souleva bien des difficultés parmi les cardinaux et les prélats. Afin d'extirper le poison de l'avarice, ordinairement si funeste



au clergé, et de conduire au plus parfait détachement des choses du mondé, les quatre serviteurs de Dieu ne voulurent point avoir de revenus même en commun, persuadés que la Providence leur ferait trouver de quoi subsister dans les oblations volontaires des fidèles. Cet article éprouva beaucoup d'opposition de la part des cardinaux ; ils crurent qu'il ne pouvait s'accorder avec les lois ordinaires de la prudence. Ils cédèrent pourtant à la fin aux instances des fondateurs, qui leur représentèrent que le genre de vie dont il s'agissait avait été celui de Jésus-Christ, des apôtres et des hommes apostoliques, et que ceux qui étaient honorés du même ministère pouvaient encore le suivre. D'ailleurs, Jésus-Christ ne dit-il pas : Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît ? Une autre difficulté fut l'évêque de Théate. Le Pape et les cardinaux représentaient qu'un tel prélat était plus utile et plus nécessaire à l'Église dans l'épiscopat que dans le cloître. Les serviteurs de Dieu répondirent que l'évêque de Théate ne serait pas moins utile à l'Église dans la congrégation des clercs réguliers dont il serait le père, que dans un diocèse particulier, et qu'après avoir combattu jusqu'alors à la tête des phalanges chrétiennes, il combattrait désormais du haut d'une tour sacrée avec sa compagnie : exemple non moins utile que l'autre. Enfin le Pape et les cardinaux cédèrent : le nouvel ordre fut approuvé ; l'affaire, commencée à l'Invention de la Sainte-Croix, 3 mai, fut terminée à l'Exaltation de la Sainte-Croix, 14 septembre. La croix fut comme l'étendard du nouvel ordre. Ce dernier jour, 14 septembre, dans la basilique de Saint-Pierre, devant le grand autel, après la messe, la communion et la lecture des bulles pontificales, les nouveaux religieux firent leurs vœux solennels entre les mains de l'évêque de Caserte, tenant la place du Pape, avec promesse d'obéissance au supérieur à élire. Le commissaire du souverain Pontife les bénit de sa part, et les revêtit solennellement de l'habit de clercs réguliers. Pierre Caraffé en fut élu premier supérieur, et, comme il portait toujours le titre d'évêque de Théate, les clercs réguliers dont il était supérieur reçurent le nom de Théatins.

Les fins principales que les Théatins se proposèrent furent d'instruire le peuple, d'assister les malades, de combattre les erreurs dans la foi, de rétablir parmi les laïques l'usage saint et fréquent des sacrements, de faire revivre dans le clergé l'esprit de désintéressement, de régularité et de ferveur, l'amour de l'étude de la religion, le respect pour les choses saintes, et surtout pour ce qui a rapport aux sacrements et aux cérémonies du culte divin.

On s'aperçut bientôt à Rome et dans toute l'Italie des heureux effets produits par le zèle de Gaëtan et de ses associés. L'odeur de



sainteté que répandait leur vie multipliait tous les jours le nombre de leurs coopérateurs. Ils demeurèrent d'abord à Rome dans une maison qui appartenait à Boniface de Colle ; étant devenue trop petite, ils en prirent une plus grande au mont Pincio. L'année suivante, ils virent leur ordre en danger de périr, lorsqu'à peine il venait de naître.

Comme nous le verrons plus en détail dans son lieu, la ville de Rome fut prise d'assaut, le 6 mai 1527, par l'armée de Charles-Quint, commandée par le connétable de Bourbon, et composée en grande partie de luthériens et d'ennemis du Saint-Siège. Le Pape et les cardinaux se retirèrent au château Saint-Ange. Les soldats vainqueurs pillèrent la ville, et y commirent plus de cruautés que n'avaient fait les Goths mille ans auparavant. La maison des Théatins fut presque entièrement démolie. Un soldat, qui avait connu saint Gaëtan à Vienne, s'imaginant qu'il possédait des richesses, le représenta comme tel à son officier. On arrêta sur-le-champ le serviteur de Dieu, et on lui fit souffrir mille tortures et mille indignités pour l'obliger à livrer un trésor qu'il n'avait pas. A la fin cependant on le mit en liberté, mais extrêmement faible et tout meurtri des coups qu'il avait reçus. Il partit de Rome avec ses compagnons. Ils n'emportèrent tous que leurs bréviaires et les habits qui les couvraient.

S'étant retirés à Venise, ils y furent reçus avec empressement, et s'établirent dans le couvent de Saint-Nicolas-Tolentin. On élut Gaëtan supérieur de cette maison. Sa sainteté, son zèle à procurer la gloire de Dieu, son application à inspirer aux ecclésiastiques l'esprit de ferveur et le mépris du monde, firent universellement estimer son ordre. Cette estime s'accrut encore par la charité dont il parut animé durant la peste qui affligea Venise, et durant la famine qui fut la suite de ce fléau.

De Venise, Gaëtan fut envoyé à Vérone, où son zèle et sa présence étaient nécessaires. Il y avait une grande fermentation. Les laïques s'opposaient de toutes leurs forces à certains règlements que leur évêque venait de faire par rapport au rétablissement de la discipline. Le saint calma peu à peu les esprits ; lorsque tout fut tranquille, il engagea facilement le peuple à recevoir la réforme introduite par l'évêque, dont les intentions avaient pour but la gloire de Dieu et l'utilité de ses diocésains.

Quelque temps après, il fut appelé à Naples, pour y fonder une maison de son ordre. Le comte d'Oppino lui donna un bâtiment propre à loger sa communauté ; mais il ne put, malgré toutes ses instances, lui faire accepter la donation d'un fonds de terre qu'il avait dessein de lui faire. Les exemples et les prédications de Gaëtan, sou-

tenus par des miracles, produisirent bientôt une révolution générale dans les mœurs du clergé et du peuple. Les travaux du ministère ne lui faisaient pas négliger le soin de sa propre sanctification. Il avait des moments marqués pour ses exercices, il y donnait quelquefois six ou sept heures de suite, et il y était souvent favorisé de grâces extraordinaires.

Étant retourné à Venise en 1537, Gaëtan y fut fait supérieur une seconde fois. Les trois ans de sa supériorité révolus, il revint à Naples, où il gouverna la maison de son ordre jusqu'à sa bienheureuse mort. Ses austérités, jointes à ses travaux continuels, lui causèrent une maladie de langueur, et il s'aperçut bientôt qu'il approchait de son dernier moment. Le médecin lui conseillant de renoncer à la coutume qu'il avait de coucher sur des planches, il lui répondit : Mon Sauveur est mort sur la croix, laissez-moi du moins mourir sur la cendre. Il voulut qu'on le couchât sur un cilice couvert de cendres et étendu par terre. Ce fut en cet état qu'il reçut les derniers sacrements. Il expira dans de vifs sentiments de componction, le 7 août 1547. Il s'opéra plusieurs miracles par son intercession, et la vérité en fut constatée à Rome, après un examen rigoureux. On en trouve l'histoire dans les Bollandistes. Saint Gaëtan fut béatifié en 1629, et canonisé en 1691. On garde ses reliques dans l'église de Saint-Paul, à Naples <sup>1</sup>.

A la mort de saint Gaëtan, les Théatins n'avaient que deux maisons, celle de Venise et celle de Saint-Paul, de Naples. Ils eurent ensuite quatre provinces en Italie : la province de Naples, la province de Sicile, et deux en Lombardie. Ils eurent aussi une province en Allemagne, une en Espagne, deux maisons en Pologne, une en Portugal et une à Goa. En France, ils ne possédèrent que la maison de Paris, qui a produit plusieurs personnages recommandables, entre autres le Père Boyer, évêque de Mirepoix, précepteur du dauphin, père de Louis XVI.

Un ami et contemporain de saint Gaëtan de Thienne fonda une autre congrégation : ce fut saint Jérôme Émiliani ou Émilien. Il naquit à Venise l'an 1481, et eut pour père Ange Émiliani, et pour mère Éléonore Morocini, tous deux issus de maisons nobles, qui ont donné à l'Église plusieurs prélats, et à la république vénitienne des procureurs de Saint-Marc, des sénateurs et de grands capitaines ; son père même était actuellement sénateur lorsqu'il vint au monde. Jérôme fit paraître dans son jeune âge beaucoup d'inclination pour la vertu ; il s'adonna à l'étude des lettres humaines, et il fit même

<sup>1</sup> *Acta SS.*, et Godescard, 7 août.

assez de progrès jusqu'à l'âge de quinze ans, où le bruit des armes interrompit le cours de ses études, et réveilla en lui le courage martial que quelques-uns de ses ancêtres avaient fait paraître.

En 1495, les Vénitiens levèrent des troupes, et Jérôme Émilien s'engagea dans cette milice, sans avoir égard aux pleurs de sa mère, qui, ayant perdu son mari depuis peu, recevait de nouveaux chagrins par l'éloignement de Jérôme, qu'elle regardait comme l'unique consolation qui lui restât dans son veuvage, quoiqu'il fût le dernier de ses enfants : elle appréhendait de le perdre, peut-être de plus d'une manière.

Ce fut donc à l'âge de quinze ans que Jérôme prit le parti des armes, et il se laissa bientôt entraîner au torrent des dissolutions qui règnent parmi la plupart des personnes de cette profession. Les reproches de sa mère et de ses frères n'y faisaient rien : il n'y eut que l'ambition qui mit à ses désordres quelques bornes. Pour parvenir aux grandes charges de la république, il fallait avoir tenu une conduite honorable. L'an 1508, il servit de nouveau dans l'armée que les Vénitiens levèrent pour s'opposer à la ligue de Cambrai. Le sénat de Venise commit à Émilien la défense de Castelnovo sur les confins de Trévisé ; il y fut à peine entré avec quelques troupes, que le gouverneur, voyant les murailles ruinées par l'artillerie, les ennemis prêts à donner un assaut général, se retire secrètement la nuit, laissant l'épouvante parmi la garnison. Émilien, pour réparer la lâcheté du gouverneur, fit refaire les brèches, et résolut de défendre la place jusqu'à la dernière extrémité. Il soutint plusieurs assauts ; mais enfin le château fut forcé, la plupart de la garnison passée au fil de l'épée, et Émilien jeté dans une obscure prison. Les Allemands lui mirent les fers au cou, aux mains et aux pieds avec un boulet de marbre, ne lui donnèrent pour toute nourriture que du pain et de l'eau, et lui firent mille outrages.

Rien ne lui semblait plus affreux que la mort qu'il attendait à tout moment. Mais bientôt il craignit quelque chose bien plus vivement que la perte de son corps, c'était la perte de son âme. Sans aucun secours humain, il ne voyait de ressource qu'en Dieu : Dieu qu'il avait si longtemps oublié, Dieu qu'il avait si grièvement offensé ! De là des regrets amers sur ses désordres : il reconnut, en versant un torrent de larmes, que Dieu n'était que juste, et qu'il avait mérité ce qu'il souffrait. Pendant que ces tristes pensées le jettent dans une affliction extrême, tout à coup une illumination divine éclaire son âme et y ramène le calme : il se ressouvient de Notre-Dame de Trévisé, la consolatrice des affligés, le refuge des pécheurs. Aussitôt, fondant en larmes et en prières, il la supplie d'avoir pitié du plus



misérable des pécheurs, et de lui obtenir de son Fils grâce et miséricorde. Il fait vœu de visiter nu-pieds son saint temple à Trévis, d'y faire célébrer des messes, d'y publier ses bienfaits de vive voix et par des tableaux.

A peine a-t-il prononcé son vœu, que la prison est éclairée d'une lumière céleste. La Mère de Dieu, la consolatrice des affligés lui apparaît, l'appelle par son nom, lui donne les clefs de ses fers et de son cachot, lui commande de sortir et d'exécuter fidèlement sa promesse. Elle le conduit de même à travers l'armée ennemie, jusqu'à la porte de Trévis. Il y entre, se rend à l'église de la Vierge, dépose aux pieds de son autel les clefs de sa prison, les fers de son cou, de ses pieds et de ses mains, suspend à la voûte son boulet de marbre, publie tous ces faits de vive voix, les fait enregistrer par-devant notaire et peindre dans des tableaux.

A la paix, les villes qui avaient été prises sur les Vénitiens leur ayant été rendues, ils n'eurent pas plus tôt reçu Castelnovo, que le sénat, pour reconnaître la générosité d'Émilien, qui avait si courageusement défendu cette place, donna ce château à sa famille pour en jouir pendant trente ans, et Émilien en fut fait podestat ou chef de la justice ; mais il n'exerça pas longtemps cet emploi, l'ayant quitté après la mort de son frère, pour aller à Venise prendre la tutelle de ses neveux. En faisant profiter leurs biens, il eut grand soin de les faire élever dans la piété : il leur servit même d'exemple ; car, depuis qu'il eut quitté la charge de podestat, il s'acquitta des promesses qu'il avait faites à Dieu de changer de vie ; et, ne voulant rien faire sans l'avis d'un sage directeur, il choisit un chanoine régulier de la congrégation de Latran, qui joignait beaucoup de piété à un profond savoir, et s'abandonna entièrement à la conduite de ce saint religieux, qui lui fit fouler aux pieds tout ce qui ressentait la vanité et le luxe.

Émilien renonça donc à toutes les douceurs et les commodités de la vie. Il n'eut plus d'autres sentiments de lui-même que ceux qu'une humilité profonde pouvait lui inspirer. Il oublia la noblesse et les dignités de sa maison, et ne retint de tous les avantages de sa naissance qu'une certaine politesse, qui lui servit dans la suite à gagner beaucoup d'âmes à Dieu. Il affligeait son corps par des jeûnes et des macérations extraordinaires ; il ne lui accordait que quelques heures de sommeil, passant le reste de la nuit à la prière et à l'oraison. Ses occupations pendant la journée étaient de visiter les églises et les hôpitaux, procurant aux malades tous les secours spirituels et temporels dont ils avaient besoin. Ses libéralités ne s'étendaient pas seulement sur les pauvres des hôpitaux et les indigents qu'il trouvait dans les rues, mais, lorsqu'il prévoyait que quelques filles étaient



en danger de prostituer leur honneur, il procurait des dots et des partis avantageux pour les pourvoir.

Tout le monde fut surpris de ce changement ; mais Émilien l'était encore davantage lui-même, lorsqu'il considérait qu'il avait été si longtemps sans ressentir la pesanteur des chaînes et toutes les horreurs de l'esclavage dont Dieu l'avait délivré : il ne pouvait penser aux désordres de sa vie passée qu'il ne versât des torrents de larmes. Plus il avançait dans le chemin de la vertu, plus il se sentait embrasé d'amour pour Dieu et pour le prochain. Il eut occasion d'exercer cette vertu dans une famine générale dont l'Italie se ressentit l'an 1528. Les peuples de la campagne, faute de pain, étaient obligés de manger jusqu'aux animaux les plus immondes, ou de se contenter de quelque peu de racines pour conserver leur vie languissante. La mort en enlevait tous les jours et laissait sur le visage de ceux qui restaient de funèbres indices que leur tour ne tarderait guère. Les préfets de l'Annone ou des approvisionnements, à Venise, surent d'abord, par leurs soins, remédier à la disette en faisant venir des blés de plusieurs endroits ; mais cette espèce d'abondance qu'ils avaient procurée à la capitale y attira de toutes parts une si grande quantité de monde, que la disette recommença bientôt. Émilien plus que tous les autres eut compassion de tant de misérables, il vendit jusqu'à ses meubles pour les soulager, et sa maison devint un hôpital où il les recevait et leur procurait tous les secours qu'il pouvait leur rendre en cette occasion.

Une espèce de maladie contagieuse ayant succédé à cette famine, saint Jérôme Émilien en fut attaqué, et réduit à une telle extrémité, qu'après avoir reçu tous ses sacrements, il n'attendait que le moment de la mort. Mais, appréhendant qu'il n'eût pas assez satisfait pour ses péchés par la pénitence, il demanda à Dieu la santé, pour faire en ce monde une pénitence plus longue, et pour exécuter ce qu'il jugerait à propos de lui ordonner pour le salut du prochain. Sa prière fut exaucée, ses forces revinrent, il continua ses exercices de piété avec plus de zèle encore. Pour s'acquitter des promesses qu'il venait de faire à Dieu, il rendit compte de l'administration de leur bien à ses neveux, se dépoilla de la robe de sénateur, revêtit un habit pauvre qu'il avait acheté pour quelque indigent, prit de méchants souliers, et parut dans cet état au milieu des rues de Venise. Les uns en faisaient des risées, comme d'un homme qui avait perdu l'esprit ; d'autres, qui le connaissaient mieux, admiraient son humilité ; plusieurs restèrent en suspens, et attendirent quels seraient les effets de cette nouvelle manière de vie. On ne tarda guère à les voir.

La famine et la contagion avaient enlevé un grand nombre de

personnes, tant à la ville qu'à la campagne ; l'on trouvait partout une foule d'orphelins, privés de parents et de secours, réduits à la mendicité, sans aucune éducation, et par là même exposés à tous les vices. Pour l'amour de Dieu, Émilien se fit le père et la mère de ceux qui n'en avaient plus. Il disposa une maison pour les recevoir, alla les chercher par les rues et les places, leur procura des maîtres pour leur apprendre des métiers, sans permettre qu'aucun d'eux mendiât davantage, suppléant par sa charité à ce qui manquait encore au bénéfice de leur petit travail. Il avait encore bien plus soin du salut de leurs âmes. Le matin, il leur faisait dire leurs prières, entendre la sainte messe, apprendre à lire, pour écarter toute mauvaise pensée : le travail manuel était varié par des moments de silence, par des lectures qu'on leur faisait, par le chant des hymnes et des litanies, en particulier du rosaire. Deux fois par jour, avant et après le travail, il leur apprenait les éléments de la doctrine chrétienne. En se lavant les mains, avant de se mettre à table, ils récitaient à haute voix le *Miserere* pour les âmes du purgatoire. Ils se confessaient tous les mois et aux principales fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge. Ils étaient tous vêtus de blanc. Les jours de fête, il les conduisait en procession et chantant des litanies, par les rues et les places de Venise, visiter les principaux sanctuaires ou entendre quelque sermon. Toute la ville accourait à cet édifiant spectacle. On était ému jusqu'aux larmes de voir ce noble sénateur, ce brave capitaine, vêtu en pauvre et devenu le père des orphelins.

La piété, la modestie de ces enfants attendrissaient tous les cœurs : la plupart des spectateurs pleuraient de joie ; d'autres, faisant chœur avec les enfants qui chantaient les litanies de la sainte Vierge, répondaient dévotement *Ora pro nobis*. Ce fut une commotion de piété par toute la ville. Tout le monde voulut voir la maison des orphelins. Ce que l'on y vit d'admirable attira bientôt des secours suffisants.

Saint Émilien se mit alors à visiter les environs de Venise. Il trouva une misère plus grande, des jeunes et des vieux réduits à mourir de faim : il eut soin des uns et des autres. Venise lui confia l'hôpital des incurables. Émilien s'en chargea de grand cœur, de concert avec ses deux amis, saint Gaëtan de Thienne et Pierre Caraffe de Naples. D'ailleurs il avait encore d'autres puissants soutiens. Quand il voulait obtenir de Dieu quelque grâce particulière, il faisait prier avec lui quatre petits orphelins au-dessous de huit ans, et jamais il ne manquait d'obtenir ce qu'il demandait.

Le zèle d'Émilien pour les œuvres de miséricorde croissait avec le succès. Voyant donc celles de Venise dans un état prospère, il en confia le soin à quelques pieux amis, et vint en fonder de semblables

à Padoue et à Vérone. Dans cette dernière ville, il vécut quelque temps inconnu parmi les pauvres, mendiant son pain comme eux, afin d'avoir une occasion plus naturelle de les instruire des vérités de la religion chrétienne. L'hôpital de Vérone fut bâti par son entreprise. Passé de cette ville à Brescia, il y fonda une seconde maison d'orphelins, avec le même ordre qu'à Venise. Un riche bourgeois de Brescia voulut en mourant le faire son légataire universel; mais il refusa la donation, et persuada à cet homme de donner son bien au grand hôpital, à condition qu'il serait obligé de fournir les orphelins de médicaments lorsqu'ils seraient malades, de donner des ornements à leur église et de faire bâtir leur maison : ce que saint Charles Borromée, faisant la visite à Brescia en qualité de visiteur apostolique, fit exécuter par les administrateurs de cet hôpital.

A Bergame et dans les environs, il trouva d'autres occasions d'exercer sa charité. Par suite de la famine et de la peste, la plupart des maisons étaient vides d'habitants, surtout à la campagne. C'était le temps de la moisson, les blés étaient mûrs, mais il n'y avait ni moissonneur ni faucille, la récolte allait être perdue. Émilien, se faisant tout à tous, ramasse de toutes parts des faucilles et ce qu'il peut engager de paysans, se met à leur tête, et scie les blés, malgré les chaleurs insupportables de la canicule en Italie. Pendant que les autres prennent leur repos ou leur repas, lui s'applique à la prière, se contentant pour toute nourriture d'un peu de pain et d'eau. Ce n'est pas tout. Pour alléger leur pénible travail, les moissonneurs avaient l'habitude de chanter quelques chansons frivoles ou même mauvaises. Émilien, avec sa grâce ordinaire, sut les en détourner. Il entonnait lui-même, d'une voix harmonieuse, tantôt l'oraison dominicale, tantôt la salutation angélique ou le symbole des apôtres; les autres moissonneurs répétaient après lui, en sorte que toute la campagne retentissait des louanges de Dieu.

Dans la ville même de Bergame, il fonda deux établissements d'orphelins, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles. Mais surtout il entreprit une œuvre tout à fait nouvelle : c'était de retirer du désordre les filles et les femmes perdues. En ayant converti quelques-unes, il les plaça d'abord chez des dames vertueuses. Il alla trouver les propriétaires dont les maisons servaient au libertinage, et obtint qu'ils les fermèrent désormais au scandale. Un plus grand nombre de prostituées s'étant converties alors, il les réunit dans une maison à part, avec un règlement pour les affermir dans leurs bonnes résolutions et les préserver de la rechute.

L'évêque de Bergame était alors Louis Lippomani, prélat illustre par sa doctrine, et par l'innocence de sa vie, que nous verrons un des



présidents du concile œcuménique de Trente. Il est auteur de plusieurs ouvrages, et fut un généreux soutien de saint Jérôme Émiliani dans ses bonnes œuvres à Bergame.

Avec la bénédiction de ce pieux et savant évêque, Émilien parcourut en apôtre les villages et les hameaux les plus reculés du diocèse, accompagné de quelques enfants les plus instruits dans la doctrine chrétienne. Voici quelle était sa méthode. Arrivés dans un endroit, il allait d'abord à l'église, implorer la grâce de Dieu et l'intercession du saint patron sur son entreprise. Une clochette, apportée exprès, invitait ensuite tous les habitants à se réunir. Quand ils étaient un certain nombre, Émilien s'adressait aux plus pauvres et aux enfants, leur apprenait d'une manière familière les principaux mystères de la foi chrétienne, l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, les commandements de Dieu et de l'Église, quelquefois même à faire le signe de la croix ; car l'ignorance de quelques-uns allait jusque-là. Ses petits catéchistes le secondaient à merveille, et s'attachaient de préférence aux enfants de leur âge. Le succès fut prodigieux. Mieux instruits, les pauvres gens de la campagne commencèrent une meilleure vie, renoncèrent à leurs inimitiés, à leurs jurements et à se voler les uns les autres. Tous ces vices furent remplacés par les vertus contraires. L'exemple de saint Émilien était encore plus efficace que ses paroles : nuit et jour ils le voyaient occupé à instruire, à prier, ou bien à visiter et à servir les malades.

Quand il revint à Bergame, où la renommée avait publié toutes ces merveilles, deux saints prêtres se joignirent à lui : c'étaient Alexandre Besuzio et Augustin Barilo, tous deux riches, mais qui tous deux distribuèrent leurs biens aux pauvres, pour imiter la pauvreté volontaire de saint Émilien. Dans ce temps-là même celui-ci faisait deux nouveaux établissements à Côme, par les libéralités de Bernard Odescalchi, qui finit par lui donner sa propre personne. Un autre associé illustre fut le comte Primus, issu d'une sœur de Didier, l'ancien roi des Lombards, contemporain de Charlemagne.

Il fut alors question plus que jamais entre les pieux amis de se former en congrégation régulière et de choisir un chef-lieu. Ils ne voulaient point le mettre dans les villes, mais dans quelque endroit retiré qui pût leur servir de séminaire. Le village de Somasque, entre Milan et Bergame, leur parut favorable pour cela. De là leur nom de clercs réguliers Somasques. Après avoir cherché une maison commode pour y recevoir les pauvres orphelins, ils y firent leur demeure, et le saint fondateur y prescrivit les premiers règlements pour le maintien de la congrégation. La pauvreté y paraissait sur



toutes choses, tant dans les habits que dans les meubles. Les mets délicats étaient bannis de leur table, et ils se contentaient de la nourriture des paysans et des pauvres. On y faisait la lecture pendant les repas. Le silence y était exactement observé et les austérités fort fréquentes. Il y avait une sainte émulation entre eux à qui pratiquerait le plus de mortifications, et Émilien était le premier à exciter les autres par son exemple. Ils joignaient à la mortification une prompt obéissance et beaucoup d'humilité. Ils employaient une partie de la nuit à l'oraison ; pendant le jour, ils conféraient ensemble des choses saintes, ou ils s'occupaient de quelque travail manuel, et ils allaient dans les environs servir les malades et instruire les pauvres gens de la campagne. Le but principal des Somasques était dès lors et est encore l'instruction des enfants et des jeunes ecclésiastiques.

Saint Jérôme Émiliani se rendit à Milan et à Pavie pour faire d'autres établissements, auxquels François Sforce, duc de Milan, contribua beaucoup. Repassant par Somasque, il alla jusqu'à Venise, mais n'y fit pas un long séjour. Une horrible peste ayant envahi le territoire de Bergame, il y revint promptement servir les malades. Il fut attaqué lui-même et mourut à Somasque le 8 février 1537, à l'âge de cinquante-six ans. Il fut béatifié par Benoit XIV et canonisé par Clément XIII. En 1769, le Saint-Siège approuva un office composé en son honneur, et permit de le réciter le 20 de juillet.

En 1540, la congrégation des Somasques fut approuvée comme ordre religieux par Paul III. Pie V et Sixte V confirmèrent cette approbation sous la règle de Saint-Augustin, l'un en 1571, l'autre en 1586. Les Somasques n'ont de maisons qu'en Italie et dans les cantons suisses demeurés fidèles à la religion catholique. Leur ordre est divisé en trois provinces, celle de Lombardie, celle de Venise et celle de Rome. Le général est triennal et tiré alternativement de chacune de ces provinces <sup>1</sup>.

Trois gentilshommes italiens, l'un de Crémone, deux de Milan, établirent, vers 1530, une congrégation semblable, connue sous le nom de Barnabites.

Antoine-Marie Zacharie naquit à Crémone l'an 1500, de parents qui tenaient rang parmi la première noblesse de cette ville. Son père se nommait Lazare Zacharie, et sa mère Antoinette Piscarola, qui le mit au monde le septième mois de sa grossesse, et peu après se trouva veuve à la fleur de son âge. Elle ne songea point à convoler à de secondes noces. La perte de son mari la rendit plus libre de vaquer à ses exercices de piété, et sa plus grande attention aux affaires

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 8 febr. Godescard, 20 juillet. Hélyot, *Ordres religieux*, t. 4, in-4<sup>o</sup>.

de ce monde, fut de donner une bonne éducation à son fils, l'unique qu'elle avait eu de son mariage. Les jeûnes, les veilles, les oraisons étaient ses occupations continuelles. Il semblait que le petit Antoine-Marie voulût déjà l'imiter dans son jeune âge, en faisant tout ce qu'il lui voyait faire, n'ayant pas de plus grand plaisir que quand, ne faisant encore que bégayer, on lui faisait réciter les prières que l'on apprend d'ordinaire aux enfants. Sa mère, lui voyant de si heureuses inclinations, les fortifiait encore plus par ses exemples que par ses paroles. Elle fut secondée par la grâce de Dieu au delà de son attente. Un jour le petit Antoine-Marie vint lui dire qu'il avait donné son habit à un pauvre, et que, si c'était une faute, il venait subir sa peine. La pieuse mère lui témoigna, au contraire, une joie sensible. Depuis ce temps, il ne voulut plus porter de soie, et se contenta d'habits humbles et modestes.

Après ses études d'humanités, il se rendit à Padoue, étudia en philosophie et en médecine, reçut le grade de docteur à vingt ans, et revint à Crémone. Sa mère lui confia le soin des affaires domestiques. Il hésita longtemps s'il devait exercer la médecine, pour éviter l'oisiveté et pour avoir lieu de secourir les pauvres dans leurs maladies. Un Père dominicain, qu'il avait pris pour son directeur, lui conseilla d'embrasser l'état ecclésiastique. Il étudia pour cet effet la théologie, lisant avec application la sainte Écriture et les saints Pères, où il fit un grand progrès. Ayant reçu la prêtrise, il se dévoua tout entier au salut du prochain, prêchant tous les dimanches, et avec tant de succès, qu'on vit en peu de temps des conversions considérables à Crémone. Sa compassion pour les pauvres s'accrut avec le sacerdoce. Il les recevait en son logis, leur donnait à manger et les soulageait dans leurs misères. Les étrangers venaient également à lui pour recevoir ses avis et ses conseils.

Obligé de faire plusieurs voyages à Milan, il s'y lia d'amitié avec deux pieux gentilshommes, Barthélemy Ferrari et Antoine Morigia.

Barthélemy, né à Milan même en 1497, perdit tout jeune son père et sa mère, étudia le droit à Pavie, sans se laisser entraîner au mal. De retour à Milan, il entra dans la confrérie de la *sagesse éternelle*, formée à l'instar de celle de l'*amour divin* à Rome, et prit en même temps l'habit clérical. Il s'acquitta très-fidèlement de tous les devoirs dont les confrères étaient chargés. On le voyait avec un soin infatigable visiter les hôpitaux, soulager les malades, leur donner ce qui leur était nécessaire, les exhorter à la patience et les consoler par de ferventes exhortations. Les pauvres honteux étaient soulagés dans leurs misères, et il fournissait abondamment de quoi marier de pauvres filles que la nécessité contraignait à prostituer leur honneur.

L'état déplorable où était réduit le Milanais par suite des guerres ne lui fournissait que trop d'occasions pour exercer sa charité.

Jacques-Antoine Morigia naquit, l'an 1493, d'une ancienne famille de Milan, qui compte parmi ses ancêtres les saints martyrs Nabor et Félix, sous Maximilien Hercule. Il perdit son père peu après sa naissance : sa mère, femme du monde, négligea son éducation sous le rapport de la religion et de la vertu. Après ses études, il se livra donc à tous les plaisirs et désordres de la jeunesse. Cependant, de temps à autre il allait rendre visite à quelques-unes de ses parentes, qui étaient religieuses. Leurs exhortations finirent par le ramener. Il conçut un tel dégoût pour les vanités du monde, que, mettant bas ses habits précieux, il se revêtit d'une pauvre soutane et demanda d'être inscrit parmi les clercs du diocèse. Il entra aussi dans la société de la *sagesse éternelle*.

Mais cette société était bien déchue. Les confrères étaient réduits à un petit nombre ; le tumulte de la guerre et une cruelle peste avaient interrompu les œuvres de charité à quoi ils étaient engagés, qui étaient de fréquenter les sacrements, d'enseigner la jeunesse, de vaquer à la prédication, à l'oraison et à la prière, visiter les pauvres, les soulager dans leurs misères, et autres exercices semblables. Barthélemy Ferrari et Antoine Morigia gémissaient de ces désordres, et ne trouvèrent d'autre moyen d'y remédier que de s'unir à Zacharie de Crémone, pour former ensemble une congrégation de clercs réguliers, dont les principales obligations seraient de confesser, prêcher, enseigner la jeunesse, diriger les séminaires, faire des missions et conduire les âmes, selon que les évêques les emploieraient dans leurs diocèses. Ce fut donc l'an 1530 qu'ils s'unirent ensemble pour ce sujet à Milan. En peu de temps ils eurent d'autres compagnons, dont les premiers furent deux prêtres d'une éminente piété. Ils prirent le nom de clercs réguliers de saint Paul, mais sont plus connus sous le nom de Barnabites, à cause d'une église de saint Barnabé, qui leur fut donnée plus tard. Leur institut fut approuvé par Clément VII, Paul III, Grégoire XIII. Saint Charles en avait la plus haute estime. Il choisit son confesseur parmi les Barnabites : ce fut le bienheureux Alexandre Sauli, évêque d'Aléria et apôtre de la Corse <sup>1</sup>.

Ce qui est peut-être encore plus merveilleux, à Ravenne, une congrégation semblable, celle des clercs réguliers du bon Jésus, fut établie par une pauvre fille aveugle, et aveugle depuis l'âge de trois mois. La bienheureuse Marguerite de Ravenne, née dans un petit

<sup>1</sup> Hélyot, t. 14.



village des environs de cette ville, perdit en effet la vue à l'âge de trois mois, Dieu permettant que celle qui n'était née que pour contempler les choses célestes fût privée de voir les choses terrestres. A peine eut-elle atteint l'âge de cinq ans, que, voulant de bonne heure châtier son corps, elle l'accoutuma à marcher nu-pieds : ce qu'elle a toujours continué de faire dans quelque saison fâcheuse et par quelque froid que ce pût être. A sept ans, elle augmenta sa vie pénitente par des jeûnes et des abstinences ; elle ne prenait son repos que sur la terre nue ou quelquefois sur un peu de sarment ; enfin, voulant imiter la pauvreté de celui qu'elle avait choisi pour époux, elle renonça à tout ce qu'elle pouvait posséder et prétendre, et ne reçut que sous le titre d'aumône tout ce qui était nécessaire pour l'entretien de sa vie.

Après avoir demeuré quelques années à la campagne, elle vint à Ravenne. Dieu voulant y éprouver sa patience comme il avait fait celle du saint homme Job, il l'affligea l'espace de quatorze ans par diverses maladies, pendant lesquels elle ne reçut aucune consolation des hommes. Comme les amis de Job, le voyant couvert d'ulcères et couché sur un fumier, venaient insulter à ses maux, il y eut aussi un grand nombre de personnes qui ne venaient visiter cette sainte fille dans ses maladies que pour s'en moquer et lui reprocher ses maux comme la preuve de ses péchés, et en particulier de son hypocrisie, par où elle trompait les peuples. Au milieu de ces persécutions, son esprit ne perdit point le calme et la tranquillité ; plus on l'offensait, plus elle témoignait de joie, persuadée qu'on la traitait encore doucement et qu'elle méritait de plus grands opprobres. Cependant, Dieu, qui avait permis qu'elle fût ainsi méprisée, permit aussi que ceux mêmes qui en étaient les auteurs fussent les premiers à publier ses louanges. Les discours qu'elle leur tenait de temps en temps étaient si vifs et si touchants, qu'ils rentrèrent en eux-mêmes et se convertirent tout à fait. Il y eut plus de trois cents personnes de l'un et de l'autre sexe qui, persuadées de la sainteté de sa vie et de ses lumières surnaturelles, la voulurent avoir pour guide dans les voies de leur salut.

C'est ce qui lui donna occasion d'établir la confrérie du bon Jésus, à laquelle elle donna des règlements en vingt-quatre articles. A quoi elle oblige principalement ses disciples, c'est d'avoir sur toutes choses un grand amour pour Dieu ; elle leur recommande la simplicité de cœur, l'humilité, le mépris de soi-même ; de conserver la paix, l'union, la concorde entre eux, de fuir les jugements téméraires, de fréquenter souvent les sacrements, et de châtier leurs corps par les jeûnes et les abstinences, qui sont marqués dans le vingt-quatrième



article, savoir : de jeûner, outre les jours prescrits par l'Église, tout l'avent, tous les mercredis, vendredis et samedis de l'année, et au pain et à l'eau les veilles des fêtes de l'Annonciation de la sainte Vierge et le Vendredi-Saint. Elle survécut encore quelques années à l'établissement de cette confrérie, et mourut le 23 janvier 1505, âgée de soixante-trois ans <sup>1</sup>.

Entre les disciples de cette sainte vierge, il y eut une veuve nommée Gentile, qui mérita aussi par la sainteté de sa vie le titre de bienheureuse. Elle naquit à Ravenne, l'an 1471, d'un orfèvre, Thomas Giusti, craignant Dieu, aussi bien que sa femme Dominica. Ils eurent grand soin de l'éducation de leur fille, et elle profita si bien de leurs bonnes instructions, que dès sa jeunesse elle fit paraître de grandes marques de sainteté. C'est ce qui l'attira de bonne heure dans la société ou confrérie de la bienheureuse Marguerite de Ravenne, dont elle fut une des premières disciples ; elle fit sous sa conduite de si grands progrès dans la vertu, qu'après la mort de cette sainte fille, elle devint la directrice des autres.

Ses parents l'ayant engagée au mariage, elle épousa un Vénitien, tailleur d'habits, homme cruel et farouche, qui non-seulement la traitait comme une esclave, la frappant souvent et la maltraitant cruellement, mais la dénonça même un jour à l'archevêque de Ravenne comme une sorcière et une magicienne. Son innocence ayant été reconnue, et son mari ne pouvant plus supporter l'éclat de sa sainteté, il l'abandonna dans un temps de famine, ne lui laissant rien pour sa subsistance. Mais cette sainte femme, ayant mis toute sa confiance en la Providence divine, en ressentit souvent les effets merveilleux. Elle demeura plusieurs années ainsi abandonnée de son mari, qui revint enfin à la maison tout changé, qui, d'homme cruel et barbare qu'il était auparavant, devint doux comme un agneau, et n'eut plus que de l'estime et de la vénération pour sa femme, avec laquelle il vécut encore quelque temps et mourut ensuite de la mort des justes. Il s'appelait Jacques Pianella.

C'est aux prières de cette sainte femme que l'on peut attribuer la conversion de son mari ; mais ce ne fut pas la seule qu'elle procura. Il y avait à Ravenne un jeune homme de vingt-cinq ans, qui, après la mort de ses père et mère, s'était abandonné à toutes sortes de licences et était le scandale de la ville ; il y avait même plusieurs années qu'il ne s'était approché des sacrements. Mais ayant été sollicité par sa sœur d'aller voir la bienheureuse Gentile, il fut si touché de ses discours et des avis qu'elle lui donna, qu'il se convertit entière-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 23 *januarii*.

ment. Ce fut le vénérable père Jérôme Maluselli, principal fondateur des prêtres de l'ordre du bon Jésus, natif de Mensa, au territoire de Césène. Ayant été ainsi converti par la bienheureuse, il devint l'un de ses disciples, et mena une vie si sainte et si exemplaire, qu'ayant été ordonné prêtre, la sainte veuve le prit pour son directeur. Comme il lui était resté de son mariage un fils nommé Léon, qui était aussi prêtre et qui demeurait chez elle avec une de ses cousines, elle engagea Jérôme Maluselli à venir demeurer avec eux ; et ils pratiquèrent ensemble les règles qui avaient été laissées par la bienheureuse Marguerite, observant exactement les jeûnes, les abstinences et les autres exercices de piété qu'elle avait prescrits à ses disciples.

Le démon, voyant le progrès que cette sainte compagnie faisait dans la vertu, et combien leur exemple lui enlevait tous les jours de pécheurs qui se convertissaient, suscita des personnes dans la ville qui les accusèrent auprès de l'archevêque de mener une vie pleine de superstition sous une fausse apparence de sainteté. Mais la vérité ayant été reconnue et le démon trompé dans ses artifices, il leur suscita une nouvelle persécution, et réussit enfin à les faire chasser de Ravenne. La peste ayant affligé cette ville l'an 1512, la bienheureuse Gentile, Léon, son fils, sa parente et Maluselli furent renvoyés hors de la ville, quoiqu'ils n'eussent aucun mal et qu'ils eussent été préservés de la contagion ; et ils ne retournèrent à Ravenne que lorsque cette ville fut entièrement délivrée de ce fléau. La sainteté de la bienheureuse Gentile augmentait tous les jours, et l'estime que l'on en faisait était si grande, que le Pape lui permit d'entendre la messe dans sa chambre, ne pouvant aller à l'église à cause de ses infirmités continuelles. Elle perdit son fils en 1528 ; mais Jérôme Maluselli lui en tint lieu. Elle le fit même héritier de ses biens à sa mort, qui arriva l'an 1530, le 28 janvier. Elle lui laissa entre autres une maison, qu'elle lui ordonna de changer en église, l'assurant que Dieu susciterait plusieurs personnes pieuses, qui, par leurs aumônes, contribueraient à cet ouvrage <sup>1</sup>.

Jérôme Maluselli exécuta la même année les dernières volontés de la bienheureuse Gentile, et avec la permission de l'archevêque de Ravenne, il jeta les fondements de cette église le 23 septembre 1530, quoiqu'il n'eût en main qu'une somme fort médiocre. Mais ce que Gentile avait prédit arriva, les aumônes de ceux qui contribuèrent à cet édifice se trouvèrent suffisantes pour le conduire à la perfection, et il fut consacré l'an 1531, le 1<sup>er</sup> jour d'août, par le même archevêque.

Mais une nouvelle persécution s'éleva aussitôt contre le saint fon-

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 28 *januarii*.

dateur. Quelques prêtres, ayant conçu de la jalousie contre lui, cherchèrent les moyens de lui ôter cette église. Il y en eut quelques-uns qui, pour soulever contre lui le peuple, prêchèrent publiquement que c'était un hérétique, un trompeur et un superstitieux ; et déjà on voyait accourir le peuple pour raser cette église ; mais il ne s'en trouva aucun d'assez hardi pour l'entreprendre. Et le pape Jules II, en ayant eu avis, envoya des commissaires à Ravenne pour prendre connaissance de cette affaire, qui fut décidée à l'avantage de Maluselli et à la confusion de ses ennemis.

Ce saint fondateur, se voyant paisible dans la jouissance de son église, dressa les règlements de la congrégation des prêtres qu'il projetait d'établir. Il les tira des règlements qui avaient été dictés par la bienheureuse Marguerite, retranchant ce qui n'était propre que pour les personnes qui vivaient dans le monde. Paul III approuva la congrégation des clercs réguliers du bon Jésus ; Jérôme Maluselli en fut le premier supérieur, et la gouverna jusqu'en 1541, où il mourut le 20<sup>me</sup> d'août <sup>1</sup>.

L'Italie ne fut pas la seule terre qui produisit alors des personnes et des œuvres saintes. En Espagne, un vieux soldat devenu berger, devint, par son seul exemple, le fondateur d'un ordre de charité qui s'est propagé dans bien des royaumes. Nous voulons parler de saint Jean de Dieu.

Il naquit, le 8 mars 1495, à Monte-Major, petite ville du royaume de Portugal, dans l'archevêché d'Évora, de parents peu fortunés et peu distingués parmi le peuple. Son père, André Civdad, et sa mère, dont on ne sait pas le nom, l'élevèrent dans tous les exercices de piété dont son enfance était susceptible. Mais ils le perdirent à l'âge de huit ou neuf ans. Comme ils exerçaient volontiers l'hospitalité, ils logèrent chez eux un voyageur qui se disait prêtre et allait du côté de Madrid. Dans la conversation, il parla de la piété qui régnait dans cette capitale de l'Espagne, et des églises célèbres qu'on y voyait. Cela fit une telle impression sur le petit Jean, qu'il voulut suivre le voyageur. Il se déroba de son père et de sa mère, et se mit en route pour Madrid. Mais il n'y arriva point : le voyageur le laissa dans la ville d'Oropesa en Castille. Des personnes pieuses eurent pitié de l'enfant. François, chef des bergers du comte d'Oropesa, le prit à son service. Cependant sa mère, après beaucoup de perquisitions inutiles, ne l'ayant pu trouver, en mourut de chagrin au bout de vingt jours ; son père, non moins affligé de son absence, se retira à Lisbonne, et s'y fit religieux de l'ordre de Saint-François.

<sup>1</sup> Hélyot, t. 4.



En attendant, Dieu bénissait les soins et le travail de leur fils. Les biens de son maître, qui l'en avait établi l'économe, s'augmentaient entre ses mains, les troupeaux se multipliaient, et la prospérité régnait dans la maison. Le maître le prit en grande affection, et, pour se l'attacher sans retour, lui offrit sa fille en mariage. Jean, qui avait une tendre dévotion à la sainte Vierge, et disait tous les jours le rosaire en son honneur, refusa cette alliance, et prit parti dans une compagnie de soldats au service de Charles-Quint, pour marcher contre les Français à Fontarabie.

Le tumulte des armes, le mauvais exemple de ses camarades lui firent oublier ses exercices de piété ; il s'accoutuma insensiblement à faire comme les autres. La Providence lui ménagea des accidents, qui le firent rentrer en lui-même. Un jour, on manquait de vivres : Jean, comme le plus jeune, fut chargé d'en trouver dans un village voisin. Il montait une jument nouvellement prise sur les Français ; reconnaissant les lieux, elle courut à toute bride vers le camp accoutumé ; Jean voulant la retenir, elle se cabra et le jeta parmi des pierres sans mouvement et sans vie. Étant un peu revenu à soi, il se mit à genoux, implora le secours de la sainte Vierge, pour ne pas tomber entre les mains de l'ennemi, dont il était tout proche. Rentré au camp des Espagnols, il pleura ses désordres, et promit à Dieu d'être plus fidèle à le servir. De ce malheur, il tomba dans un autre. Son capitaine lui ayant confié la garde de quelque butin qu'il avait fait sur l'ennemi, des voleurs l'enlevèrent. Le capitaine l'accusa d'infidélité, le maltraita, et voulut le mettre entre les mains de la justice. Plusieurs personnes s'intéressèrent pour lui, et obtinrent sa grâce, à condition qu'il renoncerait à la profession des armes.

Il revint à Oropesa, alla trouver son ancien maître, qui le reçut avec beaucoup de tendresse, et lui confia de nouveau le soin de tous ses biens. Il s'acquitta de cette commission avec encore plus d'exactitude, de telle sorte que son maître le sollicita de nouveau à devenir son gendre. Jean s'y refusa toujours, et, pour se délivrer de ces poursuites, prit une seconde fois le parti des armes. C'était dans la guerre de Charles-Quint contre les Turcs. Jean la regardait comme une expédition sainte, où il pouvait souffrir quelque chose pour Jésus-Christ. Il évita tous les désordres où il était tombé dans la première, et, bien loin d'interrompre ses exercices de piété, il les augmenta.

La guerre finie et les troupes licenciées, il revint en Portugal, et voulut aller voir ses parents à Monte-Major ; il apprit qu'ils étaient morts l'un et l'autre de regret de l'avoir perdu. Il résolut alors de quitter le pays, pour aller servir Dieu ailleurs. Il passa dans l'An-



alousie, et se mit au service d'une dame riche, en qualité de berger. Il passa les jours et les nuits dans les exercices de la pénitence et à implorer la miséricorde de Dieu. Il crut enfin qu'il ne pouvait rien faire de plus propre à satisfaire la justice divine que de se dévouer au service des malheureux. Pour exécuter son dessein, il passa en Afrique, afin de procurer aux esclaves chrétiens toute la consolation et tous les secours qui dépendraient de lui ; il espérait encore trouver dans ce pays la couronne du martyr, après laquelle il soupirait ardemment. Étant à Gibraltar, il y rencontra un gentilhomme portugais, que le roi Jean III avait dépouillé de tous ses biens et condamné à l'exil. Les officiers du prince étaient chargés de le conduire, avec sa femme et ses enfants, à Ceuta en Barbarie. Jean, par charité, se mit gratuitement à son service. Mais à peine fut-on arrivé à Ceuta, que le chagrin et l'intempérie de l'air causèrent au gentilhomme une maladie fâcheuse ; il fut bientôt réduit à une extrême nécessité, et obligé de vendre, pour sa subsistance et pour celle de sa famille, le peu qu'il avait apporté. Cette ressource ayant manqué, notre saint y suppléa en vendant tout ce qu'il possédait. Il ne s'en tint pas là, il alla encore travailler aux ouvrages publics, et employa le salaire de ses journées au soulagement de ses malheureux maîtres. La joie pure qu'il goûtait dans les exercices de sa charité fut troublée par l'apostasie d'un de ses compagnons. Ceci joint aux avis de son confesseur, qui lui représenta qu'il y avait de l'illusion à rechercher le martyr, le détermina à repasser en Espagne.

De retour à Gibraltar, il se mit à vendre des images et des livres de piété ; ce qui lui fournissait l'occasion d'exhorter à la pratique de la vertu ceux qui s'adressaient à lui. Comme ses fonds s'étaient considérablement augmentés, il se rendit à Grenade, où il établit une boutique en 1538. Il était âgé alors d'environ quarante trois ans.

Sachant que la ville de Grenade célébrait avec beaucoup de dévotion la fête de saint Sébastien, il se transporta dans l'ermitage du nom de ce saint. La foule y fut grande cette année, parce que Jean d'Avila, prêtre d'une grande sainteté, le plus célèbre prédicateur d'Espagne, et surnommé l'apôtre de l'Andalousie, devait y prêcher. Jean, l'ayant entendu, fut si touché de son sermon, qu'il versa un torrent de larmes, et remplit l'église de ses cris et de ses lamentations. Il détestait publiquement sa vie passée, se frappait la poitrine, et demandait tout haut miséricorde pour les péchés qu'il avait commis. Non content de cette première démarche, il se mit à courir les rues, s'arrachant les cheveux, et faisait tant d'autres choses extraordinaires, que la populace le poursuivit, comme un insensé, à coups de pierres et de bâtons. Enfin il rentra chez lui, tout couvert de boue

et de sang. Il donna aux pauvres tout ce qu'il avait, et se réduisit à une pauvreté universelle. Il recommença à contrefaire l'insensé, et à courir dans les rues comme auparavant. Quelques personnes eurent pitié de lui ; elles l'arrêtèrent et le conduisirent au vénérable Jean d'Avila. Ce grand homme, plein de l'esprit de Dieu, découvrit bientôt que notre saint n'était point tel qu'il paraissait à l'extérieur ; il lui parlait en particulier, entendit sa confession générale, lui donna des avis salutaires, et lui promit de l'assister en toute occasion.

Cependant notre saint, brûlé d'un ardent désir des humiliations, contrefit de nouveau l'insensé ; en sorte qu'on crut devoir l'enfermer comme un frénétique. On employa les remèdes les plus violents pour le guérir de sa prétendue maladie. Il souffrit tout en esprit de pénitence et en expiation de ses péchés passés. Jean d'Avila, informé de ce qui se passait, alla le visiter. Il le trouva épuisé de forces et tout couvert des plaies faites par les coups de fouet qu'on lui avait donnés ; mais si son corps était dans un état de faiblesse, son âme était pleine de vigueur et de courage, et saintement avide de nouvelles souffrances et de nouvelles humiliations. D'Avila fut extrêmement édifié d'un amour si extraordinaire de la pénitence. Cependant, après avoir donné aux motifs du saint les éloges qu'ils méritaient, il lui conseilla de changer son genre de vie, et de s'occuper désormais à quelque chose dont il pût résulter une plus grande utilité pour le public. Jean profita des avis de son directeur, et revint aussitôt à son état naturel, ce qui surprit beaucoup les personnes chargées de le garder. Il servit quelque temps les malades de l'hôpital où il était, et il en sortit le jour de la Sainte-Ursule de l'année 1539.

Il ne pensa plus qu'au moyen d'exécuter le dessein qu'il avait formé de faire quelque chose pour le soulagement des pauvres. Mais, avant que de rien entreprendre, il se mit sous la protection de la sainte Vierge, et fit un pèlerinage à Notre-Dame de Guadeloupe en Estramadure. A son retour, il commença à vendre du bois au marché, et il employait au soulagement des malheureux le gain qui lui en revenait. Il loua ensuite une maison pour y retirer les pauvres malades, et il pourvoyait à tous leurs besoins avec une activité, une vigilance et une économie qui étonnèrent toute la ville. Ceci arriva l'an 1540. Telle fut la fondation de l'*ordre de la charité*, qui, par une bénédiction visible du ciel, s'est depuis répandu dans toute la chrétienté. Le saint passait les jours auprès des malades, et employait les nuits à en transporter de nouveaux dans son hôpital. Les habitants de Grenade furent si édifiés de cet établissement, qu'ils s'empressèrent à l'envi de fournir toutes les choses dont les malades avaient besoin. L'archevêque, témoin des grands biens qui en résul-

taient et de l'ordre admirable qui y régnait par rapport à l'administration des secours spirituels et temporels, le prit sous sa protection, et donna des sommes considérables pour le rendre fixe et permanent. L'exemple du prélat produisit les meilleurs effets, et excita la charité de plusieurs personnes vertueuses. Comment, en effet, n'aurait-on pas favorisé un institut aussi utile, et dont le fondateur était un modèle accompli de charité, de patience et de modestie ?

L'évêque de Tuy, président de la chambre royale de Grenade, le retint un jour à dîner. Il lui fit diverses questions, auxquelles le saint répondit avec tant de justesse, que l'évêque conçut de lui la plus haute idée. Le prélat lui ayant demandé son nom, il répondit qu'il s'appelait Jean. Vous vous appellerez désormais *Jean de Dieu*, répliqua l'évêque, et ce nom lui demeura. Il lui prescrivit en même temps une forme d'habit convenable, et l'en revêtit de ses propres mains. Jean n'avait jamais eu l'intention de fonder un ordre religieux ; aussi ne dressa-t-il point de règle pour ceux qui se consacraient, à son exemple, au soulagement des malades ; car celle qui porte son nom ne fut faite que six ans après sa mort, c'est-à-dire en 1556. Quant aux vœux de religion, ils ne furent introduits parmi ses disciples qu'en 1570.

Le marquis de Tarisa voulut un jour mettre à l'épreuve le désintéressement du saint. Il l'alla trouver étant déguisé, et lui demanda de quoi poursuivre un procès qu'il disait être juste et indispensable. Jean lui donna aussitôt vingt-cinq ducats, qui étaient tout ce qu'il possédait. Le marquis fut extrêmement édifié d'une pareille générosité ; il rendit les vingt-cinq ducats, et y joignit cent cinquante écus d'or. Pendant qu'il fut à Grenade, il envoya chaque jour d'abondantes provisions à l'hôpital du saint.

Jean avait une tendresse singulière pour les pauvres malades ; il en donna les preuves les plus frappantes, un jour que le feu prit à son hôpital. Vivement alarmé du danger que couraient les malades, il résolut de s'exposer à tout pour les sauver. Il les mettait sur son dos les uns après les autres, et les emportait à travers les flammes. Il éprouva bien visiblement la protection de la Providence ; car ni lui ni les malades ne furent endommagés par l'incendie.

Mais sa charité ne se concentrait pas dans l'enceinte de son hôpital ; elle était trop active pour ne pas se produire au dehors. Il était percé de douleur lorsqu'il apprenait que quelques personnes étaient dans l'indigence. Il fit faire une exacte recherche de tous les pauvres de la province, afin de pourvoir à leurs besoins. Il fournissait aux uns de quoi vivre dans leurs maisons, et procurait du travail aux autres. Enfin, il n'y avait pas de moyen qu'il n'employât pour con-



soler et pour assister les membres souffrants de Jésus-Christ. Il avait un soin tout particulier des jeunes filles que la misère aurait pu précipiter dans le crime ; il travaillait en même temps à retirer de la débauche celles qui avaient eu le malheur de s'y laisser entraîner, et il lui arriva plus d'une fois d'aller trouver, le crucifix à la main, les pécheresses publiques, et de les conjurer, avec larmes, d'entrer dans les voies de la pénitence. Il en convertit plusieurs, et pourvut à leur subsistance, afin de leur ôter l'occasion de retomber dans leurs premiers désordres.

A une vie aussi active il joignait une prière continuelle et de grandes austérités. Il avait le don des larmes et possédait supérieurement l'esprit de contemplation. Toute sa conduite portait l'empreinte d'une profonde humilité, et il était si affermi dans cette vertu, que rien n'était capable de l'altérer. Cela parut surtout à la cour de Valladolid, où ses affaires l'avaient appelé. Le roi et les princes lui donnèrent à l'envi des marques éclatantes de leur estime, et lui remirent des sommes considérables, qu'il distribua avec une économie admirable dans Valladolid même et dans les environs. Quant aux honneurs dont on le combla, il les reçut avec une sainte insensibilité, qui caractérise un homme vraiment mort à lui-même. Il s'accommodait bien mieux des humiliations, qui faisaient ses délices ; il les supportait avec joie et les recherchait même avec empressement. Une femme l'ayant un jour traité d'hypocrite et accablé de mille injures, il lui donna secrètement de l'argent, pour répéter dans la place publique ce qu'elle lui avait dit.

Il y avait dix ans que notre saint soutenait avec un courage invincible les fatigues qu'entraînait le service de son hôpital, lorsqu'il tomba malade. On attribua principalement la cause de sa maladie aux peines qu'il s'était données dans une inondation pour tirer de l'eau des effets appartenant aux pauvres et pour sauver la vie à un homme qui allait se noyer. Il dissimula d'abord le mauvais état de sa santé, de peur qu'on ne l'obligeât à relâcher quelque chose de ses travaux et de ses austérités. Il travailla en même temps à faire l'inventaire de ce qui était dans son hôpital et à revoir tous les comptes ; il revit aussi les sages règlements qu'il avait dressés pour l'administration du spirituel et du temporel. L'archevêque de Grenade lui ayant fait part d'une plainte portée contre lui, sur ce qu'il avait reçu des vagabonds et des hommes de mauvaise vie, il se jeta à ses pieds et lui dit : « Le Fils de Dieu est venu au monde pour le salut des pécheurs, et nous sommes obligés de travailler à leur conversion par nos soupirs, nos prières et nos exhortations. J'ai été infidèle à ma vocation en négligeant ce devoir, et j'avoue, à ma confusion, que



je ne connais d'autre pécheur dans mon hôpital que moi-même, qui suis indigne de manger le pain des pauvres. » Il prononça ces paroles avec une telle candeur, que tous ceux qui les entendirent en furent attendris, et que l'archevêque, plein de respect pour le saint, laissa le soin de tout à sa discrétion.

Cependant la santé du bienheureux Jean s'affaiblissait de jour en jour, et sa maladie devint si dangereuse, qu'il ne lui fut plus possible de la cacher. Le bruit s'en étant répandu, une dame vertueuse nommée Anne Osorio, le vint voir. Elle le trouva couché avec ses habits dans sa petite cellule, n'ayant d'autre couverture qu'une vieille casaque. Le saint avait seulement substitué à la pierre qui lui servait habituellement d'oreiller le panier dans lequel il avait coutume de mettre les aumônes qu'il ramassait par la ville. Les malades et les pauvres fondaient en larmes autour de son lit. Anne Osorio fut vivement touchée de ce spectacle, et avertit secrètement l'archevêque de l'état où était le saint. Le prélat envoya aussitôt dire à Jean qu'il eût à obéir à cette dame comme à lui-même. Anne, ainsi autorisée, obligea le serviteur de Dieu à quitter son hôpital ; mais avant que d'en sortir, il nomma supérieur Antoine Martin, donna quelques instructions à ses frères, et leur recommanda surtout la pratique de l'obéissance et de la charité. Il visita ensuite le saint sacrement, et répandit son cœur en la présence de Jésus-Christ. Sa prière fut si longue, qu'Anne Osorio se vit obligée de l'interrompre pour le faire monter dans son carrosse. Elle le conduisit à sa maison, se réservant à elle et à ses filles le soin de le servir dans sa maladie. On lui faisait souvent la lecture de la passion de Jésus-Christ, ce qui le portait à produire des actes d'humilité, en considérant qu'il était bien traité tandis que le Sauveur mourant l'avait été si mal.

Les progrès de sa maladie furent si rapides, qu'on n'eut bientôt plus d'espérance. Tout le monde fut alarmé du danger où était l'homme de Dieu ; toute la noblesse le vint visiter, et les magistrats accoururent pour le prier de donner sa bénédiction à la ville. Le saint répondit à ces derniers qu'ils ne devaient point demander la bénédiction d'un aussi grand pécheur que lui ; il leur recommanda ensuite les pauvres et ses frères qui avaient soin de l'hôpital. L'archevêque lui ayant enfin ordonné de se rendre aux instances des magistrats, il donna sa bénédiction à la ville de Grenade, et fit les exhortations les plus pathétiques à tous ceux qui étaient présents. Il s'entretenait continuellement avec Dieu par une prière accompagnée des sentiments de la componction la plus vive et de l'amour le plus ardent. L'archevêque dit la messe dans sa chambre, et lui administra les derniers sacrements, après avoir entendu sa confession. Il lui pro-

mit de payer ses dettes et de pourvoir aux besoins des pauvres dont son hôpital était chargé. Jean, étant encore à genoux devant l'autel, expira le 8 de mars 1550. Il avait cinquante-cinq ans accomplis. Il fut enterré par l'archevêque avec beaucoup de solennité. Le clergé séculier et régulier de Grenade assista à ses funérailles, ainsi que la cour et la noblesse. Dieu ayant glorifié son serviteur par plusieurs miracles, Urbain VIII le béatifia l'an 1630, et Alexandre VIII le canonisa l'an 1690. Ses reliques furent transférées l'an 1664 dans l'église de ses disciples.

L'ordre des frères de la charité, institué pour le service des malades, fut approuvé par le pape Pie V. Les frères de la charité d'Espagne ont un général particulier ; ceux de France et d'Italie en ont un qui réside à Rome : ils suivent tous la règle de saint Augustin. En Italie, on ne les connaît que sous le nom de Frères *Fate ben Fratelli*, ou, par abréviation, *Ben Fratelli*, à cause qu'ils demandaient ainsi l'aumône autrefois, à l'exemple de leur saint fondateur, qui disait : *Mes frères, faites-vous du bien pour l'amour de Dieu*<sup>1</sup>. C'était dans le temps où l'hérésarque de Wittemberg, en soutenant que les bonnes œuvres étaient autant de péchés, disait par là même à tout le monde : Frères, ne vous faites pas de bien, car c'est du mal. — Aussi le premier est-il surnommé saint Jean de Dieu.

A cette même époque, l'ordre de Saint-François présentait au monde un autre prodige de sainteté et de pénitence : nous parlons de saint Pierre d'Alcantara.

Il naquit l'an 1499 dans Alcantara, petite ville de la province d'Estremadure en Espagne. Son père, nommé Alphonse Garavito, était magistrat et gouverneur de la ville. Sa mère sortait d'une famille noble, et elle se distinguait, comme son mari, par ses vertus et sa piété. A peine le jeune Pierre faisait-il usage de sa raison, qu'il paraissait déjà rempli d'amour pour Dieu. Sa fidélité à ses devoirs, sa ferveur et son application à la prière le faisaient regarder comme une espèce de prodige. La mort lui enleva son père lorsqu'il finissait son cours de philosophie à Alcantara ; quelque temps après, il fut envoyé à Salamaque pour y étudier le droit canonique. Pendant les deux ans qu'il passa dans l'université de cette ville, il partagea régulièrement son temps entre l'étude, la prière et le service des pauvres dans les hôpitaux.

En 1513, il fut rappelé dans sa patrie. Son premier soin fut de délibérer sur le genre de vie qu'il embrasserait. D'un côté, la fortune qui l'attendait dans le monde se présentait à lui ; mais, de l'autre, il

<sup>1</sup> Hélyot, t. 4. *Acta SS.*, et Godescard, 8 mars.

considérerait les dangers auxquels on est exposé dans le siècle, les avantages et le bonheur de la solitude. Enfin la grâce l'emporta, et il résolut d'embrasser l'état religieux. Il fixa son choix sur l'ordre de Saint-François, et il en prit l'habit à seize ans, dans le convent de Manjarèz, situé sur les montagnes qui séparent la Castille du Portugal. On le distingua des autres moines par son zèle pour les humiliations, pour les veilles, pour le jeûne, pour les autres pratiques de la pénitence. Sa ferveur était si grande, que les plus rigoureuses austérités n'avaient rien d'effrayant pour lui. Son détachement était si parfait et si entier, qu'il était véritablement crucifié au monde et qu'il ne trouvait que peine et affliction dans tout ce qui flatte les sens et la vanité des hommes. Son union avec Dieu était si continuelle, que rien n'était capable de l'interrompre. On lui donna divers emplois, dont il s'acquitta à la plus grande satisfaction de ses supérieurs. Il veillait si exactement sur ses sens et particulièrement sur ses yeux, qu'il fut un temps considérable sans savoir comment l'église du convent était faite. Le supérieur l'ayant repris de ce que, depuis plusieurs mois qu'on lui avait confié le soin du réfectoire, il ne servait point aux frères le fruit qui était dans la dépense, il répondit avec humilité qu'il n'avait point regardé le plancher, où les fruits étaient suspendus, comme il se pratique dans le pays, surtout par rapport aux grappes de raisin, que l'on garde après les avoir fait sécher. Il avoua depuis à sainte Thérèse qu'il avait été trois ans dans une maison sans connaître les frères autrement que par la voix.

Depuis son entrée dans l'état religieux jusqu'à sa mort, il ne regarda jamais en face aucune femme. Pendant plusieurs années, il ne vécut que de pain trempé dans de l'eau et d'herbes insipides ; et lorsqu'il menait la vie érémitique, il en faisait bouillir une grande quantité à la fois, afin de donner moins de temps au soin de son corps. Il ne faisait alors qu'un repas léger par jour, et il lui arriva souvent de passer trois jours de suite sans prendre aucune nourriture. Les grandes fêtes, il ajoutait quelquefois à sa portion d'herbes une espèce de potage fait avec du sel et du vinaigre. Il ne buvait que de l'eau, encore n'en buvait-il qu'en petite quantité. A force de se mortifier, il en était venu au point de perdre presque entièrement le sens du goût ; en sorte qu'il ne savait ordinairement ce qu'il mangeait. Un cilice étendu par terre lui servait de lit : il dormait peu, et le repos qu'il accordait à la nature, il le prenait communément assis et la tête appuyée contre la muraille. La longueur et la continuité de ses veilles étaient incroyables ; il s'était accoutumé par degrés à ce genre de mortification, afin de ne point endommager sa santé ; et, comme il était d'une constitution robuste, il fut en état de la supporter. Il eut



de violentes tentations ; mais il en triompha par la prière et par l'humilité.

Quelques mois après sa profession, Pierre d'Alcantara fut envoyé dans un couvent situé près de Belviso dans un lieu solitaire. Il y construisit , à quelque distance de la communauté , une cellule avec des branches d'arbre et de la terre ; il y pratiqua des austérités extraordinaires, qui ne furent connues que de Dieu. Trois ans après, on le fit supérieur d'un petit couvent qui venait d'être fondé à Badajoz, métropole de l'Estramadure, quoiqu'il n'eût encore que vingt ans. Le temps de sa supériorité expiré, son provincial lui dit de se préparer à recevoir les saints ordres. Il demanda inutilement un plus long délai. Il fut ordonné prêtre en 1524 ; et peu de temps après, on le chargea d'annoncer la parole de Dieu. L'année suivante, il fut fait gardien du couvent de Placentia. Dans toutes les places de supériorité qui lui furent confiées, il se regarda toujours comme le serviteur de ses frères, et il se croyait obligé de les instruire, surtout par ses exemples. De là cette ferveur qu'il inspirait à tous ceux qui vivaient sous sa conduite. Après son second gardiennat , il fut pendant six ans uniquement occupé du soin de prêcher l'Évangile aux peuples. Il paraissait dans les chaires sacrées comme un ange envoyé de Dieu pour inspirer l'esprit de pénitence aux pécheurs, et pour les embraser du feu de l'amour divin. Aussi opérait-il des conversions innombrables. Il joignait aux talents naturels une connaissance parfaite des voies intérieures, et ce vif sentiment des choses de Dieu qui ne s'acquiert point par l'étude, mais qui est le fruit de la grâce et de la prière. La vue seule du saint instruisait, et l'on disait de lui qu'il suffisait qu'il parût pour opérer des conversions, pour toucher et faire couler des larmes.

L'amour de la retraite étant toujours, pour ainsi dire, son inclination dominante, il pria ses supérieurs de lui permettre d'aller vivre dans quelque couvent solitaire, où il pût s'adonner librement à l'exercice de la contemplation. Il obtint enfin ce qu'il demandait. On le mit dans le couvent de Saint-Onuphre à Lapa, près Soriana. Cette maison était dans une solitude affreuse. La permission de s'y retirer ne fut cependant accordée au saint qu'à condition qu'il en prendrait le gouvernement. Ce fut là qu'il composa son traité de l'*Oraison mentale*. Il l'écrivit à la prière d'un gentilhomme rempli de piété qui l'avait souvent entendu parler sur cette matière. Ce traité a été regardé comme un chef-d'œuvre par sainte Thérèse, par Louis de Grenade, par saint François de Sales, par le pape Grégoire XV, etc. L'auteur y prouve la nécessité de l'*oraison mentale* ; il en explique la méthode et les avantages. Il y donne quelques méditations courtes



sur les fins dernières et sur la passion de Jésus-Christ, pour servir de modèle. C'est d'après le même plan que Louis de Grenade et d'autres écrivains ascétiques ont tâché de faciliter aux Chrétiens la pratique de l'oraison mentale, qui est si négligée, et cependant si nécessaire pour entretenir la piété. Nous avons de notre saint un autre traité qui n'est pas moins excellent, et qui est intitulé : *De la Paix de l'âme*. Il établit cette maxime fondamentale, que la vertu de la perfection consistant dans la pureté et la ferveur de l'amour divin, nous devons tendre à ce but de toutes nos forces. La première chose que nous avons à faire, dit-il, c'est de crucifier tous nos désirs désordonnés et de soumettre nos passions ; ce qui réglera notre intérieur, établira la paix dans nos cœurs, et y excitera de vifs sentiments d'humilité, de douceur et des autres vertus chrétiennes. Nous devons avoir soin que tous nos exercices et toutes nos actions soient animés de l'esprit intérieur ; les austérités mêmes sont perdues et deviennent quelquefois pernicieuses si elles ne sont fondées sur ce principe. A ce soin, qui a pour objet d'arracher la semence des inclinations terrestres et vicieuses, nous joindrons celui de remplir tous nos devoirs avec affection et avec suavité, aimant les devoirs eux-mêmes, et ne faisant rien par contrainte ; car cette mauvaise disposition est principalement contraire à la paix intérieure. Rien de plus essentiel que d'éviter toutes les occasions de trouble. Il faut donc ne rien négliger pour conserver son âme en paix, pour ne jamais perdre Dieu de vue, et se proposer en tout le désir de ne plaire qu'à lui. Le trouble commence-t-il à naître en nous ? recourons à Dieu par la prière, tournons nos cœurs vers lui, imitons Jésus qui, dans le jardin des Olives, pria trois fois, prosterné devant son Père céleste. On ne bâtit point une ville en un jour. Pensons que c'est une entreprise aussi importante que de bâtir une maison à Dieu et un temple au Saint-Esprit, quoique le principal architecte soit dans le ciel. L'humilité doit être la pierre angulaire de notre édifice spirituel. « Désirons d'être méprisés aux yeux du monde, et de ne jamais faire notre propre volonté. Mettons tous nos désirs devant Dieu : demandons-lui l'accomplissement de sa volonté, afin qu'il puisse régner seul en nous. Quiconque nous tire de l'humilité, quelque spécieux prétexte qu'il apporte, est un faux prophète, un loup ravissant qui se couvre de la peau d'une brebis pour dévorer ce que nous avons amassé avec beaucoup de temps et de peine. »

Le saint veut que l'on joigne à l'humilité le renoncement à soi-même et le recueillement. Il veut aussi que l'on se défie du zèle pour le salut des âmes quand on néglige les moyens de procurer son propre salut. Il observe, pour la consolation de ceux qui sont tour-

mentés de scrupules et de peines intérieures, que Dieu permet souvent ces épreuves pour faire faire à une âme des progrès dans l'humilité et la pureté de cœur. La tranquillité qu'il recommande, comme la plus efficace des préparations pour faire d'une âme la demeure du Saint-Esprit, n'est rien moins qu'un état d'inaction. En effet, quoique l'âme ne soit point couverte de ténèbres, ni agitée par le souffle impétueux des passions, il n'est pas moins vrai qu'elle est toute action et tout feu, étant pénétrée du vif sentiment de toutes les vertus, et occupée à en produire les actes les plus fervents.

Pierre d'Alcantara était lui-même un grand contemplatif; son union avec Dieu était habituelle. Il célébrait la messe avec une dévotion extraordinaire, et souvent avec des torrents de larmes. On le vit rester en prières pendant une heure, les bras étendus et les yeux levés au ciel, sans mouvement. Il avait fréquemment des extases qui duraient longtemps. Il aimait surtout à méditer sur l'incarnation et sur le saint sacrement de l'autel; le nom seul de ces mystères d'amour suffisaient quelquefois pour lui causer des ravissements. Il ne serait pas possible d'exprimer les douceurs et les consolations qu'il recevait de Dieu dans l'oraison. Quelquefois il ne pouvait contenir les transports de l'amour divin, et on l'entendait chanter tout haut les louanges du Seigneur, d'une manière toute merveilleuse. De temps en temps, il se retirait dans les bois pour avoir plus de liberté; et les paysans qui l'entendaient le prenaient pour un homme qui n'était point en son bon sens.

Jean III, roi de Portugal, étant informé de la réputation de sainteté dont jouissait le serviteur de Dieu, voulut le consulter sur quelques difficultés relatives à sa conscience. Il pria donc son provincial de le lui envoyer à Lisbonne. Le saint refusa de se servir des voitures qu'on avait préparées pour lui; il fit le voyage à pied et sans sandales, suivant sa coutume. Le roi fut si satisfait de ses réponses et si édifié de toute sa conduite, qu'il le fit encore revenir quelque temps après. Dans ces deux visites, Pierre d'Alcantara convertit un grand nombre de seigneurs de la cour. L'infante Marie, sœur du roi, renonça à toutes les pompes du monde, et fit en particulier les trois vœux de religion, se réservant néanmoins le droit de porter l'habit séculier et de vivre à la cour, parce que la conduite de quelques affaires importantes y rendait sa présence nécessaire. Cette princesse fonda à Lisbonne un monastère de pauvres clarisses pour les dames de qualité. Elle se joignit au roi pour retenir le saint; et, pour l'y déterminer, on lui construisit une cellule avec un oratoire, afin qu'il pût vaquer à ses exercices ordinaires. Mais Pierre d'Alcantara trouvait trop d'inconvénients dans la proposition qu'on lui faisait, pour l'accepter.

Une grande division s'étant élevée parmi les habitants d'Alcantara, il se rendit dans cette ville pour y rétablir la paix. Sa présence et ses discours produisirent l'effet qu'on en avait attendu. Les troubles cessèrent, et les semences de discorde firent étouffées. A peine cette affaire était-elle terminée, qu'on l'élut, en 1538, provincial de l'Estremadure. Cette province, qui appartenait aux religieux dits *conventuels*, avait adopté depuis quelque temps certaines constitutions de réforme. Comme ce saint n'avait point encore l'âge que l'on exigeait ordinairement pour le provincialat, il alléguait cette raison pour se dispenser d'accepter; mais on n'eut point d'égard à ses représentations, et l'on crut que ses vertus et sa prudence suppléeraient au défaut de l'âge. Il profita de l'autorité que lui donnait sa place pour établir une réforme sévère; et les règlements qu'il dressa relativement à ce projet furent reçus de toute la province, dans un chapitre qui se tint à Placentia l'an 1540.

Le temps de son provincialat étant expiré, il retourna l'année suivante à Lisbonne pour joindre le père Martin de Sainte-Marie, qui jetait les fondements d'une réforme austère, et qui était occupé à bâtir un ermitage sur des montagnes arides, appelées Arabida, et situées à l'embouchure du Tage, sur la rive opposée à Lisbonne. Le duc d'Aviero donna le terrain, et fournit, de plus, ce qui était nécessaire pour construire les cellules. Saint Pierre anima la ferveur des religieux qui avaient embrassé la réforme, et leur proposa plusieurs règlements qu'ils adoptèrent. Les ermites d'Arabida marchaient nus-pieds, couchaient sur des paquets de sarment ou sur la terre nue: ils s'interdisaient l'usage de la viande et du vin, et ne mangeaient de poisson que les jours de fête. Ils disaient matines à minuit, et le saint se chargea du soin de les éveiller; matines finies, ils restaient à prier dans l'église jusqu'au point du jour. Ils récitaient alors prime, qui était suivie d'une messe, conformément à la règle primitive de saint François. Ensuite ils se retiraient dans leurs cellules, d'où ils ne sortaient que pour réciter ensemble tierce et les autres heures canoniales. Le temps qu'il y avait entre vêpres et complies était employé au travail des mains. Les cellules des frères étaient petites et basses: celle de notre saint était si petite, qu'il ne pouvait s'y tenir debout ni s'y coucher sans avoir le corps plié. Le père Jean Calas, général de l'ordre, étant venu en Portugal, voulut voir Pierre d'Alcantara; il lui fit une visite dans son ermitage. Il fut si édifié de ce qu'il avait vu, qu'il permit au père Martin de Sainte-Marie de recevoir des novices. Il lui permit aussi d'établir sa réforme dans les couvents de Palhaës et de Santarem, et il y érigea une custodie. Son compagnon, touché des exemples qu'il avait sous les yeux, le quitta pour embrasser la



réforme. Le couvent de Palhaës fut désigné pour servir de noviciat; on en donna la conduite au saint, ainsi que celle des novices.

Pierre d'Alcantara fut chargé du noviciat pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 1544, que ses supérieurs le rappelèrent en Espagne. Ses frères de la province d'Estramadure témoignèrent la plus grande joie en le revoyant. Il exerça les fonctions du ministère par obéissance; mais son attrait pour la contemplation lui fit demander la permission de demeurer dans les couvents les plus solitaires de l'ordre. Quatre ans se passèrent de la sorte. Il fut rappelé en Portugal par le prince Louis, frère du roi, et par le duc d'Aveiro. Durant les trois ans qu'il passa dans ce royaume, il donna la dernière perfection à la réforme d'Arabida, et l'an 1550 il fonda un nouveau couvent près de Lisbonne. Dix ans après, la custodie fut érigée en province de l'ordre. Les vertus de Pierre d'Alcantara lui attirant beaucoup d'admirateurs, ce qui le troublait dans sa solitude, il se hâta de retourner en Espagne, où il espérait être moins connu. Il arriva à Placentia l'an 1551, et les frères le prièrent d'accepter le provincialat; mais il demanda la liberté de vivre quelque temps pour lui-même, et elle lui fut enfin accordée. Deux ans après, il fut élu custode dans un chapitre général qui se tint à Salamanque.

En 1554, il forma le plan d'une congrégation qui suivrait une réforme encore plus austère que celle qui existait déjà. Mais il commença par se faire autoriser, en obtenant un bref du pape Jules III. Son projet fut aussi approuvé par la province d'Estramadure et par l'évêque de Coria, dans le diocèse duquel il essaya, avec un autre religieux, le genre de vie qu'il se proposait d'introduire. Quelque temps après, il fit un voyage à Rome, et il obtint un second bref par lequel il lui était permis de bâtir un couvent conformément à son plan. Ce couvent fut bâti tel qu'il le désirait, près de Pedroso, dans le diocèse de Palentia. On en met la fondation en 1555; et c'est de là que l'on date la réforme des Franciscains déchaussés, ou de l'étroite observance de saint Pierre d'Alcantara. Le couvent dont il s'agit n'avait que trente-deux pieds de long sur vingt-huit de large. Les cellules étaient extrêmement petites, et le lit du religieux, qui consistait en trois planches, en occupait la moitié. Celle du saint était la plus petite et la plus incommode de toutes. L'église était comprise dans le bâtiment dont nous venons de parler, et elle en faisait partie. Il suffisait à chaque religieux, pour s'exciter à la pénitence, de considérer sa cellule, qui ressemblait à un vrai tombeau.

Le comte d'Oropesa fit bâtir au saint deux nouveaux couvents sur ses terres; la réforme y fut établie, ainsi que dans plusieurs autres maisons. En 1561, ces différents couvents furent érigés en province.



Pierre d'Alcantara régla par des statuts particuliers les dimensions que devaient avoir les cellules, l'infirmerie et l'église de chaque maison. La circonférence d'un couvent n'excédait point quarante ou cinquante pieds. Il ne devait y avoir que huit frères, qui étaient obligés d'être toujours nu-pieds. Ils couchaient sur des planches ou sur des nattes étendues par terre. Leurs lits étaient élevés à un pied de terre quand le lieu devenait malsain par l'humidité. L'usage de la viande, du poisson, des œufs et du vin n'était permis qu'aux malades. On employait chaque jour trois heures à l'oraison mentale, et on ne recevait rien pour la célébration de la messe.

Saint Pierre d'Alcantara était commissaire de l'ordre, lorsqu'on le fit provincial de sa réforme. Il se rendit à Rome peu de temps après, et il demanda la confirmation de son institut. Le pape Paul IV, par une bulle du mois de février 1562, affranchit la congrégation du saint de la juridiction des Franciscains conventuels, et la soumit au ministre général des Observantins, avec la clause qu'elle suivrait toujours les règlements donnés par le saint réformateur. Il s'est formé des établissements en Italie et dans plusieurs provinces de l'Espagne. Chaque province de cette réforme est composée d'environ dix maisons.

L'empereur Charles-Quint s'était retiré, après son abdication, dans la province d'Estramadure, et il avait choisi pour sa demeure le monastère de Saint-Just, de l'ordre des Hiéronymites. Ce prince crut devoir prendre Pierre d'Alcantara pour confesseur, dans la persuasion que personne n'était plus propre à le préparer à la mort. Mais le saint, qui prévoyait que cette espèce de ministère ne s'accordait point avec ses exercices ni avec son genre de vie, alléguait diverses raisons pour ne point accepter la place qui lui était offerte, et il vint à bout d'obtenir le désistement de l'empereur.

Il faisait la visite de son ordre en qualité de commissaire général, lorsqu'il vint à Avila, l'an 1559. Sainte Thérèse, qui demeurait dans cette ville, éprouvait alors une dure persécution de la part de ses amis et de ses propres confesseurs. Elle était aussi tourmentée par des scrupules et par d'autres peines intérieures. On lui disait qu'elle pouvait être séduite par les illusions du démon, et cette idée lui causait de temps à autre des troubles désolants. Guimera d'Ulloa, veuve d'une piété éminente, qui lui était tendrement attachée et qui connaissait son état, lui fit passer huit jours dans sa maison, après en avoir obtenu la permission de ses supérieurs. Le but qu'elle se proposait était de lui faciliter les moyens de s'entretenir à loisir avec Pierre d'Alcantara. Le saint, qui avait été lui-même favorisé de grâces extraordinaires, eut bientôt connu son état ; il dissipa ses in-

quiétudes, et l'assura que tout ce qui se passait en elle venait de l'Esprit de Dieu. Il se déclara hautement contre ses calomniateurs, et parla en sa faveur à celui qui dirigeait sa conscience. Après lui avoir suggéré les plus puissants motifs de consolation, il l'exhorta fortement à rétablir sa réforme dans l'ordre des Carmes, et à la fonder principalement sur la pauvreté. Touché de compassion pour sainte Thérèse, et voulant augmenter la confiance qu'elle prenait en ses conseils, il lui fit diverses confidences sur le genre de vie qu'il menait depuis quarante-sept ans. Écoutons la sainte elle-même raconter ce qu'elle apprit de lui dans cette circonstance.

« Il me dit que, durant l'espace de quarante ans, il n'avait dormi qu'une heure et demie par jour, et que cette mortification était celle qui lui avait fait le plus de peine dans les commencements ; que, pour surmonter le sommeil, il se tenait toujours debout ou à genoux ; qu'il dormait assis, et la tête appuyée sur un morceau de bois attaché à la muraille de sa cellule. Quand il aurait voulu se coucher de son long, il n'aurait pu le faire, parce que sa cellule n'avait que quatre pieds et demi de longueur. Durant tout ce temps-là, jamais il ne se couvrit de son capuce, quelque chaleur qu'il fit et quelque pluie qu'il tombât. Il marcha toujours les pieds nus, sans aucune chaussure. Il ne porta que son seul habit de bure, qui était fort étroit, et son manteau, qui était fort court, tous deux d'une étoffe très-vile. Pendant le plus grand froid, il ôtait son manteau, et laissait la porte et la fenêtre de sa cellule ouvertes, afin que, reprenant ensuite son manteau et fermant sa porte, son corps sentît quelque soulagement. Il ne mangeait qu'une fois en trois jours, et il assurait que cela était facile lorsqu'on s'y accoutumait. Un de ses compagnons me dit qu'il passait quelquefois huit jours sans manger : c'était sans doute durant ses extases et ses ravissements, dont j'ai été une fois témoin. Sa pauvreté était extrême ; il était si mortifié, même dans sa jeunesse, qu'il me dit avoir demeuré trois ans dans un couvent de son ordre sans connaître aucun religieux qu'à la parole ; il ne connaissait point les lieux réguliers du couvent, et il n'y allait qu'en suivant les autres. Ceci lui arrivait aussi par les chemins..... Il était déjà fort âgé lorsque je le connus. Son corps était si faible et si décharné, que sa peau ressemblait plutôt à une écorce d'arbre desséchée qu'à de la chair. Sa sainteté ne le rendait point farouche. Il parlait peu, à moins qu'on ne l'interrogeât ; mais comme il avait un très-bon esprit, son entretien était très-doux et très-agréable <sup>1</sup>. »

Tandis que le saint faisait la visite des maisons qui avaient em-

<sup>1</sup> *Vie de sainte Thérèse*, par elle-même, c. 27.

brassé la réforme, il tomba malade dans le couvent de Viciosa. Le comte d'Oropesa n'en fut pas plus tôt instruit, qu'il le força de venir chez lui, afin de lui procurer les secours dont il avait besoin. Mais les remèdes et les adoucissements qu'on s'empressait de lui procurer ne servirent qu'à augmenter sa maladie ; la fièvre redoubla, et il se forma un ulcère à une de ses jambes. Le serviteur de Dieu, s'apercevant que sa fin approchait, se fit porter au couvent d'Arenas, afin d'y mourir entre les bras de ses frères. A peine y fut-il arrivé, qu'il voulut qu'on lui administrât les sacrements de l'Église. Il ne cessa d'exhorter ses religieux à chérir les vertus de leur état, et surtout la pauvreté. Il expira tranquillement, le 19 octobre 1562, à la soixante-troisième année de son âge, en récitant à genoux ce psaume : « *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi : In domum Domini ibimus.* Je me suis réjoui quand on m'a dit cette nouvelle : Nous irons dans la maison du Seigneur. »

Sainte Thérèse, après avoir rapporté cette bienheureuse fin de saint Pierre d'Alcantara, s'exprime de la sorte :

« Dieu a permis que depuis sa mort il m'ait encore plus assisté en diverses rencontres qu'il n'avait fait durant sa vie. Je l'ai vu plusieurs fois tout resplendissant de gloire, et, la première, il me dit que bienheureuses étaient les austérités qui lui avaient fait mériter une si grande récompense, et autres choses semblables. Un an avant sa mort, étant absent, il m'apparut ; et comme j'appris dans cette vision qu'il mourrait bientôt, je lui en donnai avis au lieu où il était, distant de quelques lieues de mon monastère. Il m'apparut encore, et me dit qu'il allait reposer. Je n'ajoutai point de foi à cette vision, que je rapportai cependant à diverses personnes ; et nous reçûmes dix jours après la nouvelle qu'il était mort, ou, pour mieux dire, qu'il était mort pour devenir immortel. Ce fut ainsi qu'une vie si pénitente fut couronnée d'une si grande gloire ; et il me paraît que ce saint homme m'assiste encore beaucoup plus depuis qu'il est dans le ciel que lorsqu'il était sur la terre. Notre-Seigneur me dit un jour qu'on ne lui demanderait rien en son nom qu'il ne l'accordât, et je l'ai éprouvé diverses fois. Que sa divine majesté soit éternellement louée <sup>1</sup> ! »

Saint Pierre d'Alcantara fut béatifié par Grégoire XV, en 1622, et canonisé par Clément IX, l'an 1669 <sup>2</sup>.

Mais aux temps de saint Pierre d'Alcantara, de saint Jean de Dieu, de saint Jérôme Émiliani, il y eut peut-être quelque chose de plus merveilleux encore. Tandis que l'ange apostat, tombé du ciel en

<sup>1</sup> Vie de sainte Thérèse, par elle-même, c. 27. — <sup>2</sup> Godescard, 19 octobre.



enfer, suscitait à Wittemberg un moine apostat pour blasphémer contre les bonnes œuvres, contre les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance religieuse, pousser à l'apostasie les moines et les religieuses d'Allemagne, y corrompre les générations présentes et futures, Dieu suscitait en Italie une jeune orpheline pour devenir la mère de plusieurs congrégations de saintes filles dévouées à donner une éducation chrétienne aux enfants de leur sexe, et à conserver ainsi la foi, la piété, le zèle des bonnes œuvres dans bien des royaumes. Nous voulons parler de sainte Angèle de Merici ou de Brescia, fondatrice des religieuses Ursulines.

Sainte Angèle naquit au commencement du seizième siècle, à Decenzano, près du lac de Garde, dans le territoire de Brescia. Ses parents étaient nobles, suivant les uns ; de pauvres artisans, suivant d'autres. Quels qu'ils fussent, ils l'élevèrent dans la crainte de Dieu ; mais elle les perdit de bonne heure. Elle fut mise, ainsi qu'une sœur aînée, auprès d'un oncle qui, avec une grande piété, eut pour l'une et l'autre un cœur de père et de mère. Les deux enfants, quoique si jeunes, n'avaient pas de plus grand plaisir que de s'occuper à des pratiques de dévotion ; non pas à des pratiques communes et ordinaires, mais des plus ferventes. La nuit, elles prenaient quelque peu de repos sur la terre nue ou sur quelques planches, puis se levaient pour faire leurs prières : à cette mortification elles ajoutaient des jeûnes fréquents et de grandes austérités. Le désir de la solitude et de la retraite avait fait de si fortes impressions sur leurs cœurs, elles la trouvaient si favorable à leur dessein de ne communiquer qu'avec Dieu seul, qu'un jour elles s'enfuirent pour se retirer dans un ermitage ; mais elles en furent détournées par leur oncle, qui les suivit et les ramena chez lui. Sainte Angèle n'avait point de plus grande consolation que d'être toujours avec sa sœur. Dieu la lui retira. Cette mort lui fut bien sensible, d'autant plus qu'elle regardait cette sœur comme son appui et son guide dans le chemin de la vertu. Néanmoins elle souffrit cette séparation douloureuse avec une parfaite soumission à la volonté de Dieu.

Peu de temps après, elle perdit encore son oncle. Ainsi, deux et trois fois orpheline, elle redoubla ses oraisons et ses austérités. Attirée de plus en plus par la grâce divine à quitter le monde, elle entra dans le tiers-ordre de Saint-François. Elle ne se contenta pas d'en observer exactement la règle, elle ajoutait de nouvelles austérités à celles qui y sont prescrites. La pauvreté de saint François fut le principal objet de sainte Angèle : elle ne voulut rien dans sa chambre, ni dans ses habits, ni dans ses meubles, que de pauvre et de simple. Elle se revêtit d'un cilice qu'elle ne quittait ni jour ni nuit.



Son lit était composé de quelques branches d'arbres, sur lesquelles elle étendait une natte. Ses mets ordinaires n'étaient que du pain, de l'eau et quelques légumes. Elle ne buvait du vin qu'aux fêtes de Noël et de Pâques : pendant le carême, elle ne mangeait que trois fois la semaine.

Elle fit le pèlerinage de Jérusalem, pour visiter les saints lieux que Notre-Seigneur Jésus-Christ a honorés de sa présence. A son retour, elle visita les tombeaux des saints apôtres et de tant de glorieux martyrs qui sont à Rome. Elle voulut encore donner des marques de sa piété sur le mont de Varalle dans le Milanais, où sont représentés plusieurs mystères, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, dans des oratoires séparés.

Elle finit par venir se fixer à Brescia.

Bientôt plusieurs personnes pieuses, attirées par la sainteté de sa vie, demandèrent à vivre en communauté avec elle ; mais la sainte les engagea à rester dans le monde, pour l'édifier par leurs vertus, pour instruire les pauvres et les ignorants, visiter les hôpitaux et les prisons, et secourir les malheureux de toute espèce. D'après ses conseils, ces saintes filles s'associèrent en effet pour ce but charitable, sans se lier par aucun vœu. Elles s'engagèrent seulement par une simple promesse, et pour un temps très-court, à observer la règle générale de la société. Angèle s'était aidée des lumières de personnes expérimentées pour rédiger cette règle ; mais, prévoyant que les changements qui surviendraient dans les habitudes et les mœurs du monde pourraient y rendre nécessaires dans la suite plusieurs modifications, elle y inséra cette clause expresse : Que l'on y ferait de temps à autre les corrections que la force des circonstances exigerait. Les membres de l'association la choisirent d'une voix unanime pour leur supérieure, charge qu'elle n'accepta qu'à regret et dans les sentiments de la plus profonde humilité. Mais, de peur qu'on ne donnât son nom à l'ordre, elle le mit sous l'invocation de sainte Ursule et le nomma la société des Ursulines. Cette société produisit en peu de temps un si grand bien, qu'à Brescia et dans les contrées voisines, on l'appelait *la divine compagnie* ; mais elle ne fut admise au rang des ordres religieux que plus tard, quatre ans après la mort de la sainte fondatrice.

Sous Paul V, les Ursulines furent cloîtrées et autorisées à faire des vœux perpétuels, et dès lors leur ordre n'a plus subi de changement dans sa règle. Ces saintes filles, vouées particulièrement à l'éducation de la jeunesse, se sont attiré le respect universel des pays catholiques ; partagées en diverses congrégations, comme l'ordre de Saint-François, à qui elles tiennent, elles se sont établies partout à la

satisfaction des parents chrétiens, qui ont trouvé en elles des institutrices également sages et éclairées pour former leurs enfants à la vertu en leur inculquant les premières connaissances.

Angèle gouverna sa congrégation pendant plusieurs années avec une rare prudence, et mourut saintement le 27 janvier 1540. Saint Charles Borromée, qui estimait singulièrement les Ursulines, s'occupait de la béatification d'Angèle ; mais il n'eut pas la consolation de l'obtenir avant sa mort. Elle ne fut déclarée bienheureuse que le 30 avril 1768, par le pape Clément XIII, et Pie VII la canonisa solennellement le 24 mai 1807<sup>1</sup>.

Dans le même temps que le tiers-ordre de Saint-François produisit la fondatrice des Ursulines, il produisait encore une autr sainte, la bienheureuse Louise d'Albertone, née à Rome, l'an 1470, de parents distingués par leur rang. Elle désira dès sa jeunesse se consacrer au Seigneur ; mais par obéissance pour la volonté de ses père et mère, elle épousa Jacques de Cithare, gentilhomme rempli de bonnes qualités, dont elle eut trois filles, et qui la laissa veuve après quelques années de mariage. Libre alors de ses actions, elle embrassa le tiers-ordre de Saint-François, et se montra digne fille de son bienheureux patriarche, par son amour pour la pénitence et la mortification, ainsi que par son détachement des choses de la terre. Dans une famine qui, de son temps, désola l'Italie, elle vendit ses biens pour soulager les pauvres, et se réduisit ainsi elle-même à l'indigence. A l'aumône corporelle elle joignit la miséricorde spirituelle ; elle adressait aux pauvres des paroles de salut, en pourvoyant à leurs besoins. Dieu lui fit connaître le moment de sa mort ; elle s'y prépara par la réception des sacrements, et manifesta une sainte joie en voyant arriver la fin de sa course sur la terre. Cette sainte femme s'endormit du sommeil des justes le 31 janvier 1530 ; elle était âgée de soixante ans. L'ordre de Saint-François honore ce même jour sa mémoire, par permission du pape Clément X<sup>2</sup>.

Le tiers-ordre de Saint-Dominique préparait pour le ciel une âme non moins pure, la bienheureuse Catherine Mathéi, née à Racon en Piémont, l'an 1486. Ce ne fut ni l'illustration de sa naissance ni une grande fortune qui la rendirent remarquable. Privée de ces avantages que les mondains estiment tant, elle en posséda de beaucoup plus précieux ; elle fut comblée de faveurs spirituelles, dont elle sut profiter dès son enfance. Sa vie est remplie de traits qui font connaître avec quelle libéralité Dieu répandait ses grâces sur cette âme pure, et avec quelle fidélité elle y répondait. Le jeûne et les austérités

<sup>1</sup> Hélyot, t. 4. Godescard, 27 janvier. — <sup>2</sup> Godescard, 31 janvier.

étaient ses pratiques ordinaires. Ayant embrassé le tiers-ordre de Saint-Dominique, elle s'appliqua sans relâche à l'imitation des vertus de son saint fondateur et de sainte Catherine de Sienne, qui avait professé la même règle. Ses efforts furent si heureux, que l'on a dit qu'il n'y avait de différence entre Catherine de Sienne et Catherine de Raconi que la canonisation. Profondément affligée des maux que causait la guerre qui désolait l'Italie, elle s'offrit à Dieu comme une victime de propitiation. Après une longue et douloureuse maladie, cette sainte fille mourut à Carmagnole, l'an 1547. Son corps ayant été, cinq mois après, transporté à Gressio, il y opéra plusieurs miracles qui lui attirèrent la vénération des fidèles. Le culte de la bienheureuse Catherine s'étant accru, Pie VII, en 1819, permit d'en faire l'office. Sa fête a été fixée au 5 septembre <sup>1</sup>.

Une autre sainte vierge du tiers-ordre de Saint-Dominique fut la bienheureuse Stéphanie Quinzani. Des parents pauvres, mais vertueux, lui donnèrent le jour. Elle vint au monde à Orsi-Nuovi, dans le Bressan, le 5 février 1457. Son père, nommé Laurent Quinzani, transféra son domicile, en 1463, à Soncino, dans la même contrée. Il embrassa le tiers-ordre séculier de la pénitence de Saint-Dominique, et s'attacha au service des Dominicains, qui y avaient le couvent de Saint-Jacques. Laurent assistait assidûment aux sermons du Père Matthieu Carieri, qui prêchait avec le zèle d'un apôtre et produisait des fruits extraordinaires. Stéphanie, qui l'y accompagnait ordinairement, écoutait les prédications avec une attention aussi grande que si toutes les paroles du ministre de l'Évangile lui eussent été particulièrement adressées.

Les rapports qu'avaient ensemble Laurent et le père Matthieu ayant fourni à ce dernier l'occasion de voir Stéphanie, il fut frappé de l'air doux et modeste de cette enfant. Persuadé que le Seigneur la destinait à de grandes choses, il voulut être son guide dans les sentiers de la perfection et du salut. La jeune disciple profita tellement des soins de son saint directeur, qu'il était lui-même étonné des progrès que cette âme innocente faisait dans la vertu. On remarquait dès lors en elle une humilité profonde, un ardent désir de souffrir pour l'amour de Jésus-Christ, une tendre charité pour le prochain, un attrait singulier pour la prière. Les œuvres de miséricorde et le travail étaient non-seulement son occupation ordinaire, mais même elle en faisait ses délices.

Stéphanie, à l'âge de quinze ans, suivit l'exemple de son père, et prit à Crème l'habit du tiers-ordre de Saint-Dominique. Dès qu'elle

<sup>1</sup> Godescard, 5 septembre.



eut contracté avec Dieu cet engagement, elle se dévoua tout entière au soulagement du prochain. Aider les indigents, consoler les affligés, donner de sages conseils à ceux qui en avaient besoin, procurer le salut des âmes, telles étaient les pratiques auxquelles se livrait sans relâche cette sainte fille. Obligée de gagner chaque jour son pain par des travaux manuels, et privée par son extrême pauvreté des ressources personnelles dont elle eût pu soulager les nécessiteux, elle allait pour eux demander des aumônes, qu'elle distribuait ensuite avec bonté et avec discrétion, ayant soin d'assister les personnes infirmes et malheureuses, sans jamais favoriser les mendiants fainéants et vicieux. Ces secours temporels étaient toujours accompagnés de discours consolants et affectueux, d'encouragements à faire le bien, et même, lorsque l'occasion l'exigeait, de réprimandes pleines de zèle et de charité. Elle vivait dans une pauvre chaumière ; cependant, quoique dans une situation si peu relevée aux yeux du monde, elle ne put échapper aux traits de l'envie, de la malignité et de la calomnie. On la traita d'hypocrite, et même on essaya de ternir sa réputation. Mais Dieu ne permit pas que les efforts des méchants pussent réussir, et cette rude épreuve fit encore éclater davantage la patience invincible de sa servante. Bientôt même il manifesta l'innocence et la sainteté de Stéphanie, en la favorisant du don des miracles. Les deux voyages que fit à Lorette cette vertueuse fille contribuèrent à étendre sa réputation, et donnèrent occasion à un plus grand nombre de personnes d'admirer en elle les merveilles de la grâce. Les habitants les plus recommandables des villes par où elle passait se faisaient un honneur de la recevoir chez eux et de lui donner l'hospitalité. C'est ainsi qu'à Mantoue elle logea chez Paul Carera, où elle se trouva au même temps que la bienheureuse Ozanne Andreasi, avec laquelle elle s'entretint à loisir des choses de Dieu. C'était surtout à Brescia qu'elle était accueillie avec joie et respect. Les Bressans avaient pour elle tant d'estime et de vénération, qu'ils recouraient à elle dans leurs besoins, persuadés qu'ils devaient obtenir de Dieu par son moyen tout ce qu'ils pouvaient désirer.

Ce ne fut pas seulement le peuple qui manifesta son respect pour Stéphanie, les princes partageaient le sentiment commun, et lui marquaient beaucoup d'égards. Le sénat de Venise, ainsi qu'Hercule, duc de Ferrare, firent tous leurs efforts pour la retenir et la fixer dans leurs États, persuadés que sa présence aurait été pour leurs peuples une source féconde d'avantages spirituels et temporels. Mais celui qui montra le plus d'empressement à l'obtenir fut François de Gonzague, duc de Mantoue. Il se mit, ainsi que la duchesse, son épouse, sous la conduite spirituelle de cette sainte fille, et recommanda spé-



cialement à ses prières sa personne, sa famille et ses États. Non content de lui avoir donné ces marques de confiance, il voulut encore lui témoigner publiquement son estime, en lui accordant par diplôme le droit de bourgeoisie de Mantoue. Ce diplôme, qui est conçu en des termes très-honorables, porte la date du 11 février 1519.

Stéphanie, qui regardait Soncino comme sa seconde patrie, désirait beaucoup y établir un monastère. Dans l'espoir d'y réussir, elle avait refusé les propositions que lui avaient faites la république de Venise et le duc de Mantoue, de venir en fonder dans leurs États. Dieu bénit le dessein de sa servante. Elle commença par réunir quelques enfants de son sexe, dont elle choisit une partie avec beaucoup de discrétion ; les autres lui avaient été confiées par leurs parents, et appartenaient aux familles les plus considérables de la ville. C'est dans sa pauvre demeure qu'elle les rassembla et qu'elle les forma aux exercices de la piété, au travail et à toutes les pratiques de la vie religieuse. Elle réussit tellement, que cette maison devint bientôt l'objet de l'admiration générale. En 1510, elle entreprit de bâtir, dans un des faubourgs de la ville, un monastère qu'elle mit sous l'invocation de saint Paul, et qui fut approuvé par un bref du pape Jules II.

Ce fut surtout dans cette circonstance que Stéphanie montra toute l'élévation de son esprit et qu'elle parut vraiment inspirée. Pauvre et humble fille, elle n'avait pas la moindre ressource pour venir à bout de son entreprise, mais elle était pleine de confiance en Dieu, qu'elle croyait l'auteur de son dessein. Des aumônes abondantes lui prouvèrent bientôt que sa confiance n'était pas vaine ; elle en reçut de publiques et de particulières, non-seulement de Soncino et des pays voisins, mais aussi de divers princes d'Italie, et notamment du duc de Mantoue, qui se montra toujours très-généreux envers elle. La bénédiction du ciel sur l'œuvre de Stéphanie fut si sensible, que, dès l'année 1519, elle se trouvait dans sa maison avec trente filles qui appartenaient à des familles nobles, et qui, sous l'habit du tiers-ordre de Saint-Dominique, travaillaient à acquérir la perfection religieuse. La réputation de ce monastère s'étendit bientôt de tout côté, et devint assez grande pour engager les personnes les plus illustres à le visiter. Tous ceux qui virent cette sainte maison purent se convaincre que la renommée n'avait point exagéré la sagesse de l'éducation que l'on y recevait, et les exemples de vertu que donnaient au monde les vierges chrétiennes qui l'habitaient. Pendant que François I<sup>er</sup>, roi de France, fut maître du Milanais, il chargea son gouverneur de Soncino d'aller visiter Stéphanie, et de lui annoncer qu'il accordait au monastère de Saint-Paul le privilège d'être exempté de tout droit et impôt. Sainte Angèle de Mérici, allant en pèlerinage au

mont Varalle, passa par Soncino pour voir notre bienheureuse et ses filles spirituelles, et y eut avec elles de pieuses conférences, qui la remplirent, ainsi que ces saintes âmes, de la plus douce consolation. On raconte que Louis Sforce, duc de Milan, ayant voulu voir Stéphanie et se recommander à ses prières, se présenta à elle sous un déguisement et cachant avec soin son nom. Une inspiration divine lui fit reconnaître tout de suite ce prince ; elle lui donna avec une sainte liberté les plus utiles avis, et lui prédit que, s'il n'écoutait pas patiemment les plaintes des veuves et des orphelins, le pauvre peuple crierait vers Dieu, et que lui-même perdrait ses États. Effectivement, l'an 1500, il fut fait prisonnier par les Français, au moment où il cherchait à se sauver de Novare, déguisé en soldat suisse.

La servante de Dieu n'eut pas la consolation de terminer sa course mortelle dans la maison qu'elle avait fondée. Elle prédit à ses religieuses qu'elles seraient obligées d'en sortir, et que, pour elle, elle n'y retournerait plus. En effet, au mois de novembre 1529, une armée nombreuse et indisciplinée s'approchant de Soncino, on crut prudent de faire sortir les sœurs de Saint-Paul de leur monastère, qui, étant hors des murs et sur le penchant d'une colline, se trouvait exposé aux attaques et à la licence du soldat. Stéphanie revint donc avec ses filles habiter la maison qu'elle avait d'abord occupée dans l'intérieur de la ville. Elle y tomba malade dans le courant du mois de décembre, et elle connut que sa fin était proche. Pendant tout le temps que dura sa maladie, elle donna à ses religieuses et aux séculiers qui venaient en foule la visiter un exemple admirable de résignation chrétienne, conservant au milieu des plus vives douleurs une sérénité de visage qui était l'indice certain de la paix de son âme. Chaque jour elle se confessait, se nourrissait et se fortifiait par la sainte communion, qu'elle recevait avec une ferveur inexprimable. Souvent elle appelait son céleste Époux et lui disait : O mon Dieu ! je désire d'être réunie à vous : prenez mon âme, afin qu'elle puisse parfaitement vous aimer !

Les pieux sentiments qui remplissaient le cœur de Stéphanie se manifestèrent également dans les exhortations qu'elle crut devoir adresser à ses religieuses. « Mes chères filles, leur dit-elle, je vous prie et vous supplie, par l'amour que nous a témoigné notre Dieu en mourant pour nous en croix, d'avoir continuellement devant les yeux sa sainte crainte, afin que vous ne l'offensiez jamais, et que vous observiez toujours ses commandements. Aimez, par-dessus tout, ce divin Époux ; fixez en lui toutes vos pensées, et mettez en lui toute votre espérance ; qu'il soit votre soutien dans toutes les adversités, et recourez à lui dans toutes vos peines, parce qu'il ne vous man-

quera jamais. Mes filles ! conservez toujours la paix du cœur ; elle est un bien si agréable à Dieu, qu'il est venu du ciel en terre pour l'apporter au monde. Que cette paix repose en vous ! ne permettez jamais que la haine et l'inimitié y prennent sa place. Supportez-vous les unes les autres, comme Dieu lui-même supporte nos défauts et nos transgressions ; c'est ainsi que vous vous aiderez réciproquement dans la voie du Seigneur. » Enfin, le 2 janvier 1530, ainsi qu'elle l'avait prédit, elle rendit son dernier soupir, à l'âge de soixante-treize ans. Son trépas fut accompagné de miracles par lesquels Dieu se plut à manifester que la mort des saints est précieuse à ses yeux. On fit à cette vertueuse fille des obsèques honorables : mais elles le furent moins encore par la pompe que par les acclamations et les larmes du peuple qui se porta en foule à cette cérémonie.

A peine Stéphanie fut-elle morte, qu'elle reçut les honneurs que l'Église rend aux saints, non-seulement de la part des habitants de Soncino, mais de tous les pays voisins et de toutes les villes qu'elle avait visitées, et qui connaissaient ses vertus, ainsi que les choses merveilleuses qu'elle avait opérées pendant sa vie. Il se fit à sa tombe un concours extraordinaire, soit pour y obtenir des grâces, soit pour y porter des offrandes. L'autorité ecclésiastique permit de célébrer sa fête et d'exposer ses reliques à la vénération des fidèles. Enfin, l'an 1740, le pape Clément XII approuva, par son décret du 10 décembre, le culte rendu à la servante de Dieu. Quoique le monastère de Soncino soit supprimé, elle est toujours vénérée par les habitants de Soncino, qui la regardent comme leur protectrice auprès du Tout-Puissant, et qui, plusieurs fois, ont éprouvé les effets salutaires de sa protection <sup>1</sup>.

Voilà comme, au seizième siècle, les saints d'Italie et d'Espagne édifiaient, restauraient l'Église de Dieu. Lorsque fut bâti le temple de Salomon, figure de cette Église, nous avons vu tous les matériaux, et les pierres, et les bois, et les métaux, préparés d'avance avec tant de soin, que, dans la construction de la maison sainte, on n'entendit ni marteau, ni cognée, ni le bruit d'aucun instrument. Ainsi en est-il de l'édification, de la restauration de l'Église chrétienne : elle se fait en silence, sans bruit, sans fracas, par des pierres vivantes que Dieu lui-même taille dans les montagnes, à l'écart, qui viennent ensuite se mettre tranquillement à leur place et en attirer d'autres. Nous avons vu tout le contraire lorsque le temple de Salomon fut détruit par Nabuchodonosor, ensuite par les Romains. Nous avons vu les révolutions, les guerres, les séditions, les meur-

<sup>1</sup> Gode scard, 16 janvier.



tres, le sang, le tumulte, les vociférations, la flamme, l'incendie, le fracas du sanctuaire s'écroulant sur l'autel et le prêtre, le fer et la sape achevant le reste du feu et ne laissant pas pierre sur pierre. C'est la destruction que nous allons voir en Allemagne sous le nom de réforme, destruction de l'unité nationale, destruction de l'unité religieuse, destruction de l'unité intellectuelle, destruction de tout ordre, pour ne laisser qu'un amas de décombres fumants.

---

§ III<sup>e</sup>.

SUITE DES HÉRÉSIES DE LUTHER. ELLES SONT RÉFUTÉES PAR LE ROI D'ANGLETERRE, HENRI VIII.

Les principes de cette destruction universelle, nous les avons vu enseigner opiniâtrément par l'hérésiarque de Wittenberg, et justement condamnés par le chef de l'Église catholique, le gardien suprême de l'unité, de la vérité et de l'ordre sur la terre. Comme le coupable, bien loin de se corriger, se montrait toujours pire, le pape Léon X, par une nouvelle constitution du 5 janvier 1521, le frappe d'anathème, lui et ses sectateurs. L'Église avait fait son devoir, c'était au bras séculier à faire le sien. Des princes intelligents, des princes amis de l'humanité et de l'Allemagne n'y eussent pas manqué. Ils auraient compris que nier le libre arbitre, faire de l'homme une machine, déclamer contre les bonnes œuvres, les transformer en autant de péchés, soutenir que le Chrétien, par son seul baptême, est à la fois roi et prêtre, ils auraient compris que c'était là ruiner la base de toute morale, de tout ordre, de toute justice, de toute propriété, de toute subordination civile et religieuse. Mais, depuis longtemps, les rois ne voyaient qu'eux-mêmes dans leur royaume et dans l'humanité. Telle était au fond toute la politique du roi d'Angleterre, Henri VIII, du roi de France, François I<sup>er</sup>, de l'empereur d'Allemagne, Charles-Quint. Un incendie se déclare-t-il chez le voisin ? au lieu de lui aider à l'éteindre, on profite de son embarras pour lui enlever la moitié de son jardin, et, s'il se peut, la maison même. Quant à la justice, la religion, l'Église de Dieu, l'on en gardera chez soi tout juste ce qu'il faut pour le peuple ; mais ailleurs, chez le voisin, on en verra la destruction avec plaisir, on y aidera même, tantôt en cachette, tantôt ouvertement. Telle sera désormais la conduite générale des gouvernements séculiers.

Pour ce qui est en particulier des princes et des barons d'Allemagne, déjà Luther nous les a fait voir plongés dans la crapule et l'ivrognerie. De plus, il leur a jeté une amorce à laquelle de pareils hommes ne résistent guère : il les a débarrassés de l'obligation incommode de faire des bonnes œuvres, de réprimer ses passions par l'abstinence et le jeûne : vol, adultère, homicide, ils peuvent

tout commettre hardiment, pourvu qu'ils se mettent fortement dans la tête que Dieu ne leur en veut pas pour cela et qu'ils demeurent toujours dans sa grâce. Il leur a promis, en compensation, les biens des couvents, des hôpitaux, des chapelles, des cathédrales; car on ne conservera plus de prébendes que pour leurs enfants, bâtards ou autres. Enfin, comme tout Chrétien est prêtre, les barons allemands seront naturellement grands prêtres, présideront dans les conciles, et y régleront à coups d'épée la foi et la morale des peuples. Certes, avec de telles amorces, ce qui étonne le plus, c'est que tous les barons allemands ne s'y soient pas laissé prendre.

Charles-Quint venait d'être couronné à Aix-la-Chapelle le 23 octobre 1520, et avait quitté cette ville pour se rendre à Cologne. Une diète avait été convoquée à Nuremberg pour le mois de janvier 1521. La peste chassa la diète, qui se réunit à Worms. Les discussions s'étant ouvertes sur l'état de l'église germanique, le célèbre littérateur Aléandro, ambassadeur du Pape, prit la parole en ces termes :

« César, princes, députés! jamais, devant aucune assemblée, orateur ne se présenta avec une parole moins trompeuse que la mienne. Vous savez que l'orateur, pour flatter ceux qui l'écoutent, s'annonce comme tout plein de zèle pour leurs intérêts, libre de toute passion dans la question qu'il doit agiter. C'est la bienveillance de l'auditoire, et rarement la raison, qui assure son triomphe. Je viens devant vous en confessant tout d'abord que j'apporte dans la cause que je vais plaider le plus vif intérêt, la passion la plus puissante. Je ne suis pas libre, car il s'agit pour moi d'empêcher qu'on ne porte atteinte à la couronne qui orne le front du prince que je représente. Cependant vous n'ajouterez foi à mes arguments qu'autant qu'ils auront éclairé vos consciences.

« A entendre les novateurs, de quoi s'agit-il dans ces débats religieux? Tout au plus de quelques points controversés entre Luther et la papauté, et qui regardent spécialement l'autorité du Saint-Siège. C'est une grave erreur, puisque, sur quarante articles condamnés dans la bulle, quelques-uns seulement intéressent la dignité du Saint-Siège. Voici les livres que Luther a écrits en latin et en allemand, qu'il a imprimés et répandus en son nom. Il suffit d'ouvrir les yeux pour rester convaincu. Mais peut-être que les erreurs que flétrit la bulle sont de peu d'importance? Voyez : Luther nie la nécessité des bonnes œuvres pour le salut ; il nie la liberté de l'homme dans l'observation de la loi naturelle et de la loi divine ; il affirme que l'homme en toute action pèche damnablement. Trouvez-vous que la papauté seule ait intérêt à proscrire de telles maximes ? qu'au Pape seul il appartienne de s'élever contre le mépris que le novateur enseigne pour les



sacrements, et cette manne céleste que le Fils de Dieu fit pleuvoir de la croix pour le salut de l'humanité? Que dirons-nous de ce pouvoir monstrueux qu'il confère aux laïques d'absoudre, et aux laïques de l'un et de l'autre sexe?

« Laissons cette folle doctrine de Luther, qui affirme qu'il est défendu de résister aux Turcs, parce que Dieu nous visite par les infidèles : apparemment comme il est défendu de recourir aux remèdes dans les maladies du corps, parce que Dieu nous envoie ces maladies pour châtier nos fautes. Mais admirez le cœur de Luther, qui aimerait mieux voir l'Allemagne déchirée par les chiens de Constantinople que gardée par le pasteur de Rome!

« J'ai parlé de Rome, de cette Rome dont la tyrannie pèse si fort à Luther. A l'entendre, Rome est le séjour de l'hypocrisie ; cela suppose que Rome est l'asile des vertus : on ne fait pas de l'or faux dans un pays où l'or véritable n'est pas à un haut prix.

« Luther continue : Le Pape a usurpé la puissance qu'il s'arroge! Usurpé! et comment? peut-être avec les phalanges d'Alexandre, l'épée de César ou la hache du bourreau? Quoi! tous ces peuples qui parlent une langue différente, qui vivent sous un ciel divers, de mœurs, d'origine, d'intérêts opposés, s'accorderaient à reconnaître comme vicaire de Jésus un pauvre prêtre sans puissance, ne possédant pour patrimoine qu'un petit coin de terre, et les évêques auraient incliné leur mitre, les rois leurs diadèmes, si l'antique tradition ne leur avait enseigné que ces hommages de foi, d'obéissance, s'adressaient à l'héritier de Pierre, et qu'ils exécutaient le testament du Fils de Dieu? Mais supposons que le Christ abandonne son Église, que cette assemblée, frappée de vertige, dépouille la papauté de sa primauté : cette primauté détruite, comment gouverner l'Église? Chaque évêque, dites-vous, sera souverain absolu dans son diocèse! Alors, au lieu d'une tyrannie, en voilà mille que vous voudrez bientôt détruire : c'est l'épiscopat qui se fractionne et se divise, c'est l'anarchie qui entre dans le temple du Seigneur, c'est la couronne jetée à tout baron qui possède un château. On ajoute : Au-dessus des évêques régnera le concile ; évêques, baissez la tête! Sans doute un concile permanent? et où seront alors les pasteurs? loin de leurs troupeaux. Et le concile dissous, à qui recourir pour administrer les remèdes que réclament les maladies de la communauté générale? qui convoquera le concile? l'autorité séculière, peut-être? Mais voilà le pouvoir séculier qui envahit l'Église. Et qui le présidera, le concile? Et ne voyez-vous pas que chaque question posée est grosse de trouble, de révolte et d'inquiétude? Quel dédale de lois, de règlements, de rites et de doctrines va sortir d'un semblable conciliabule, où chaque fidèle

tiendra que son évêque seul a maintenu l'intégrité de la foi ! Bientôt, dans cette polyarchie, vous verrez les recteurs ou curés envier le pouvoir aux évêques, les prêtres aux recteurs ; alors surgira tout à coup cette Babylone que Luther place insolemment dans sa Rome moderne.

« Mais on oppose cet argument suranné : Comment vivait-on dans les premiers siècles de l'Église, quand le pouvoir du Pape était loin d'être aussi grand ? Mais avec une argumentation semblable, nous pourrions demander à notre tour : Comment l'homme a cessé de se nourrir de glands, les princes de marcher sans escorte, les filles des rois de laver leurs vêtements ? Qui ne sait que le corps politique ressemble au corps humain, que le siècle avance comme l'âge, que l'adolescence ne porte pas les habits de l'enfance ? »

Après avoir montré les efforts inutiles tentés par le Saint-Siège pour ramener Luther, Aléandro demande ce qu'il reste à faire pour vaincre l'opiniâtreté du novateur, et quels remèdes pour arrêter l'hérésie. Il n'en trouve pas de plus efficace qu'un édit de l'empereur contre l'hérésiarque.

« Voulez-vous l'expérience et les garanties de la sagesse pour vous décider ? Les plus célèbres académies ont condamné la doctrine luthérienne. — Les hautes dignités des personnes ? Les prélats de Germanie, les évêques, les docteurs, les recteurs, les ecclésiastiques l'ont proscrite. — Les puissances terrestres ? L'empereur a fait brûler publiquement dans ses États les œuvres du moine Augustin ; les barons, les grands de l'Allemagne ont en abomination ses enseignements. Mais peut-être craignez-vous le contre-coup de cette lutte dans les royaumes étrangers ? Le roi de France vient de défendre l'entrée de ses États aux livres de Luther, et l'université parisienne, dans une discussion récente, s'est élevée de toute la force de son nom et de ses lumières contre les maximes nouvelles. Le roi d'Angleterre n'a voulu laisser à personne le soin de défendre l'intégrité de la foi catholique ; il a pris la plume, et vous savez avec quelle éloquence et quelle logique ? La Hongrie, l'Espagne ont jeté un cri d'effroi. Vos voisins mêmes, qui ont accueilli l'erreur, applaudiront aux mesures énergiques que vous prendrez, parce que, si l'on est content que la fièvre vienne descendre dans la maison de son ennemi, on a peur que la peste ne s'y établisse. Que si la malice des hommes, les malheurs du temps, la colère de Dieu voulaient que, malgré le grand coup que vous allez porter, cette plante maudite restât encore, elle vivrait peut-être, mais languissante, malade, et ses germes seraient étouffés dans des temps meilleurs. Que si vous ne prenez la cognée, je le vois, cet arbre de Nabuchodonosor, étendre ses ra-

meaux, s'épanouir, et étouffer la vigne du Seigneur ; l'hérésie aura fait de l'Allemagne ce que l'épée de Mahomet aura fait de l'Asie<sup>1</sup>. »

Ce discours fit une vive impression sur l'assemblée. Si l'on avait été aux voix sur-le-champ, on eût pris apparemment quelque mesure efficace pour arrêter le mal. Mais déjà l'Allemagne n'était plus une, déjà son unité nationale était brisée pour des siècles, sinon pour toujours. Frédéric, électeur de Saxe, patron de l'hérésiarque, demanda à répondre au nonce du Pape : la diète s'ajourna au lendemain. L'électeur protesta de son respect pour les décisions de Rome, mais mit en doute que les livres cités fussent de Luther, ou qu'il soutint réellement ces erreurs : il témoignait donc le désir que le moine, muni d'un sauf-conduit, vint librement exprimer sa pensée devant la diète ; que, s'il persistait, alors il promettait de l'abandonner. C'était colorer adroitement un refus de soumission aux décisions de l'autorité religieuse. Aléandro répliqua que, le Pape ayant prononcé, il ne s'agissait plus de disputer, mais d'obéir. Quelques hommes politiques de l'assemblée furent du même avis. Mais l'empereur se joignit à l'électeur ; toutefois il promit qu'une seule question serait adressée à Luther, s'il rétractait ou non ses erreurs.

Le 17 avril 1521, Luther comparut devant la diète. L'official de l'archevêque de Trèves l'interrogea en ces termes : « Martin Luther, sa sacrée et invincible majesté, d'après l'avis des ordres de l'empire, vous appelle devant sa face, afin que vous répondiez aux deux questions que je vais vous adresser : — Vous reconnaissez-vous l'auteur des écrits publiés sous votre nom et que voici devant vous, et consentez-vous à rétracter quelques-unes des doctrines qui s'y trouvent enseignées ? » Luther répondit à la première question, qu'il reconnaissait comme de lui les livres qui portaient son nom. Sur la seconde, s'il voulait rétracter les erreurs qu'il y établissait, il pria l'empereur de lui accorder le temps nécessaire pour répondre en toute connaissance de cause. Cette hésitation surprit beaucoup de monde, et l'empereur dit aussitôt : Cet homme ne me rendra pas hérétique.

Les chefs des ordres délibérèrent un moment, et l'official se leva de nouveau : « Martin Luther, dit-il, bien que vous connaissiez depuis longtemps le message de sa majesté impériale et le but de votre comparution devant la diète, et qu'on pût vous refuser le délai que vous demandez, toutefois la clémence insigne du souverain veut bien vous accorder un jour pour préparer votre réponse. »

Le lendemain, l'official lui demanda de nouveau : « Voulez-vous

<sup>1</sup> Audin, *Hist. de Luther*, t. 1. Pallavic., *Hist. Conc. Trid.*, l. 1, c. 25, *ex act. Wormat. Arch. vat.*



défendre toutes vos œuvres, ou bien désavouer quelques-unes ? » Luther fit une longue dissertation en faveur de ses livres, et contre les décrétales des Papes, la tyrannie, mais ne répondit point à la question. L'official en fit la remarque, ajoutant qu'il ne s'agissait pas de discuter des maximes déjà condamnées par les conciles ; qu'on demandait une réponse simple et non cornue, s'il voulait ou non se rétracter. Luther reprit alors : « Puisque votre sacrée majesté et vos dominations demandent une réponse simple, je la ferai : elle ne sera ni cornue, ni dentée, et la voici. A moins qu'on ne me convainque d'erreur par le témoignage de l'Écriture ou de l'évidence, je ne puis ni ne veux me rétracter ; car je ne crois pas à la seule autorité du Pape et des conciles, qui si souvent ont erré ou se sont contredits, et je ne reconnais de maître que la Bible et la parole de Dieu. »

Les ordres se retirèrent pour délibérer, puis l'official prit ainsi la parole : « Martin Luther, vous venez de parler avec un ton qui ne sied point à un homme tel que vous ; et vous n'avez point répondu à la question. Sans doute vous avez composé divers écrits, dont quelques-uns pourraient n'être l'objet d'aucune censure. Si vous aviez désavoué les livres où sont répandues vos erreurs, sa majesté, dans sa bonté infinie, n'aurait pas permis qu'on poursuivît ceux où ne sont enseignées que de pures doctrines. Vous venez de ressusciter des dogmes condamnés par le concile de Constance, et vous demandez à être convaincu par les Écritures. Mais si chacun avait la liberté de disputer sur des points depuis tant de siècles désapprouvés par l'Église et les conciles, il n'y aurait plus de doctrine, plus de dogme, rien de certain, rien de fixe ; plus de croyances qu'on devrait tenir sous peine du salut éternel. Car aujourd'hui, vous qui rejetez l'autorité du concile de Constance, demain vous proscrirez tous les conciles, puis les Pères, les docteurs : alors, plus d'autorité que cette parole individuelle que vous appelez en témoignage et que nous invoquons aussi. C'est pourquoi sa majesté demande une réponse simple et précise, affirmative ou négative. Voulez-vous défendre comme catholiques tous vos enseignements, ou en est-il que vous soyez prêt à désavouer ? »

Luther consuma le reste de la séance sans vouloir donner une réponse plus nette et plus précise.

Deux jours après, le secrétaire de la diète y lut à haute voix le rescrit impérial, conçu en ces termes : Nos ancêtres, les rois d'Espagne, les archiducs d'Autriche, les ducs de Bourgogne, protecteurs et défenseurs de la foi catholique, en ont défendu l'intégrité de leur sang et de leur épée, en même temps qu'ils veillaient à ce qu'on rendit aux décrets de l'Église l'obéissance qui leur est due. Nous ne



perdrons pas de vue ces beaux exemples, nous marcherons sur les traces de nos aïeux, et nous protégerons de toutes nos forces cette foi que nous avons reçue en héritage. Et comme il s'est trouvé un frère qui a osé attaquer à la fois les dogmes de l'Église et le chef de la catholicité, défendant avec opiniâtreté les erreurs où il était tombé, et refusant de se rétracter, nous avons jugé qu'il fallait s'opposer aux progrès de ces désordres, même au péril de notre sang, de nos biens, de nos dignités, de la fortune de l'empire, afin que la Germanie ne se souillât pas du crime de parjure. Nous ne voulons plus désormais entendre Martin Luther, dont les princes ont appris à connaître l'inflexible opiniâtreté ; et nous ordonnons qu'il ait à s'éloigner et à se retirer sous la foi de la parole que nous lui avons donnée, sans qu'il puisse dans son chemin prêcher ou exciter des désordres <sup>1</sup>.

Depuis ce moment, il n'y eut plus de séance publique ; mais les ordres de l'empire, dans l'intérêt du repos public, voulurent tenter de fléchir l'obstination de Luther. Ils députèrent quelques membres de la diète auprès de l'empereur, qui consentit à ce qu'on essayât de nouvelles voies d'accommodement. Les conférences particulières n'avancèrent pas plus que les séances publiques. Luther se montra toujours opiniâtre. Un des interlocuteurs l'ayant adjuré de soumettre ses écrits au jugement des princes et des ordres de l'empire, il répondit qu'il ne voulait pas qu'on crût qu'il déclinât le jugement de l'empereur et des ordres ; mais que la parole de Dieu, sur laquelle il s'appuyait, était à ses yeux si claire, qu'il ne pourrait se rétracter qu'autant qu'on apporterait dans la discussion une parole plus lumineuse ; — que saint Paul avait dit : Si un ange vient du ciel avec un nouvel évangile, qu'il soit anathème ! — Qu'on voulût bien ne pas violenter sa conscience, enchaînée dans les liens de l'Écriture. — Mais, reprit le margrave de Brandebourg, n'avez-vous pas dit que vous ne céderiez qu'autant que vous seriez convaincu par le texte même de l'Écriture ? — Ou par des raisons de toute évidence, dit Luther. — Mais vous admettez donc une raison supérieure à la parole de Dieu ? objecta vivement le premier interlocuteur. Luther resta silencieux <sup>2</sup>. C'était en effet le point capital. Au-dessus de l'Église de Dieu, avec sa tradition toujours vivante, avec ses Écritures toujours interprétées par elle, avec ses Pères, ses docteurs, ses conciles, ses Pontifes, vicaires du Christ, Luther mettait sa raison individuelle, avec ses variations. C'est pour la raison variable de ce moine que l'Allemagne rompra son unité nationale et religieuse. Enfin l'officiel de Trèves manda Luther, afin de lui lire la sentence

<sup>1</sup> Audin, t. 1, p. 324. — <sup>2</sup> Ibid., p. 329.

impériale. Luther, dit-il, puisque vous n'avez pas voulu écouter les conseils de sa majesté et les ordres de l'empire, et confesser vos erreurs, c'est à César d'agir maintenant. De par ordre de l'empereur, il vous est accordé vingt jours pour retourner à Wittenberg, libre, et sous la sauvegarde de la parole du prince; pourvu que sur votre passage vous n'excitez aucun trouble par vos paroles ou vos discours. Luther témoigna beaucoup de reconnaissance envers l'empereur, et partit le 26 avril.

L'électeur Frédéric de Saxe avait mis en doute que Luther enseignât réellement les erreurs énormes qu'on lui attribuait. Si ce n'était pas une pure feinte de l'électeur, Luther eut soin de le détromper bien vite. A peine sorti de Worms, il composa le crédo luthérien dans les dix-huit articles que voici :

« Le Chrétien baptisé ne peut perdre le royaume céleste, de quelque péché qu'il se souille, pourvu qu'il croie. — Car la foi ôte tous les péchés du monde. — Au Chrétien, ni l'Église ni les anges ne peuvent imposer des croyances. — C'est la doctrine de saint Paul, Col. 2. — Il n'est pas d'État qui puisse être heureusement gouverné par des rois. — C'est l'enseignement de l'expérience. — Tout homme peut confesser et absoudre. — Il est écrit dans saint Matthieu : Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux, et ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux : ces paroles s'adressent à tous. — Le péché est de sa nature toujours le même : il ne s'aggrave pas parce qu'il est commis avec une mère, une sœur, une fille. — Le Christ l'enseigne. — Tout homme peut confesser, dédier une église, conférer les ordres. — Viletés qu'on doit abandonner aux subalternes : à l'évêque de prêcher l'Évangile. — Quand saint Pierre lui-même trônerait à Rome, je ne le reconnaîtrais pas pour Pape. — C'est que la papauté n'est qu'une fiction. — Libre arbitre ! chimère, non-sens ! — C'est la nécessité qui nous pousse et nous régit. — L'homme ne peut opérer que l'iniquité, je l'ai prouvé. — Le Pape est hérétique, schismatique, idolâtre; salut Satan. — C'est la vérité <sup>1</sup>. »

Tel est le crédo luthérien en 1521; crédo tellement impie, tellement scandaleux, tellement subversif de tout ordre, de toute société, de toute morale, de toute religion, que Luther lui-même, malgré son audace, n'osa point le professer à la diète de Worms.

Luther viola sur la route les ordres formels de l'empereur et les conditions du sauf-conduit : il prêcha et à Hirsfeld et à Eisenach. Il tombait ainsi au ban de l'empire. Comme on approchait d'Actens-

<sup>1</sup> Audin, 338. *Opera Lutheri*, t. 2, p. 172, *Wittenbergæ*.

tein, des chevaliers masqués se présentèrent tout à coup à l'entrée d'une forêt, se jetèrent sur les rênes des chevaux, et feignirent d'enlever le moine. C'était une comédie jouée et arrangée par l'électeur, du consentement de Luther <sup>1</sup>. Un cheval était tout prêt, ainsi qu'un vêtement de cavalier et une barbe postiche, pour déguiser le fugitif. On erra dans la forêt pendant quelques heures, et, la nuit venue, vers les onze heures, on frappait à la porte du château de la Wartbourg, célèbre par le séjour qu'y fit et les héroïques vertus qu'y pratiqua sainte Élisabeth de Thuringe.

Ceux des compagnons de Luther qui n'étaient pas dans le secret crurent être tombés dans une embuscade, et répandirent à Wittemberg le bruit de sa mort. Cependant il vivait bien tranquille et dans les délices aux dépens du prince, dont il ne laissait pas de se moquer. « Je crois bien que c'est le prince qui paye, dit-il dans une lettre du 25 août à Spalatin, car je ne voudrais pas rester une heure ici si je savais que je mange le pain de mon hôte (le gardien du château). Le pain du prince, soit ; car enfin, s'il faut manger la fortune de quelqu'un, ce doit être des princes, car prince et larron c'est à peu près synonyme <sup>2</sup>. »

Maintenant, comment Luther, le prétendu apôtre, vivait-il dans ce qu'il appelait son Patmos, dans cette solitude sanctifiée par les vertus si chastes, si douces de sainte Élisabeth ? Écoutons-le lui-même. « Ah ! c'en est fait, écrit-il le 13 juin à Mélanchton, je ne puis plus prier ni gémir ; la chair me brûle, cette chair qui bout en moi, quand ce devrait être l'esprit. Paresse, sommeil, mollesse, volupté, toutes les passions m'assiègent ; c'est sans doute parce que vous avez cessé d'intercéder pour moi que Dieu s'est ainsi retiré... Voilà huit jours que je n'écris ni ne prie, à cause des tentations de la chair <sup>3</sup>. »

Certes, voilà l'état d'un réprouvé, non d'un apôtre. Dans la tentation, saint Paul redoublait de prières, il châtiât son corps, il rendait son corps livide de coups, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne fût lui-même réprouvé. Il ne se sentait coupable de rien, mais il ne se croyait pas justifié pour cela. Chez l'apôtre de la prétendue réforme, c'est tout l'opposé. Il ne prie pas, il ne châtie pas son corps. Qu'est-ce donc qui le rassure ? la présomption la plus impie. Écoutons ce qu'il écrit au même Mélanchton le 1<sup>er</sup> d'août : « Sois pécheur et pêche énergiquement, mais que ta foi soit plus grande que ton péché..... Il nous suffit que nous ayons connu l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde ; le péché ne peut dé-

<sup>1</sup> *Manuscrits de Spalatin.* — <sup>2</sup> *Spalatin, 25 aug. 1521.* — <sup>3</sup> *Melanchtoni, 13 junii.*



truire en nous le règne de l'agneau, quand nous forniquerions et tue-  
rions mille fois par jour <sup>1</sup>. »

Voilà comme Luther, le prétendu apôtre, abuse de la miséricorde de Dieu, de la passion de Jésus-Christ, pour offenser Dieu, pour outrager Jésus-Christ avec plus de liberté et d'audace. Ceci est-il de l'homme seul ou d'un être plus méchant encore, et dont Luther prenait des leçons ? Écoutons encore Luther lui-même.

« Il m'arriva une fois de m'éveiller tout d'un coup sur le minuit, et Satan comença ainsi à disputer avec moi : — Écoute, me dit-il, docteur éclairé. Tu sais que durant quinze ans tu as célébré presque tous les jours des messes privées. Que serait-ce si de telles messes privées étaient une horrible idolâtrie ? que serait-ce si le corps et le sang de Jésus-Christ n'y avaient pas été présents, et que tu n'eusses adoré et fait adorer aux autres que du pain et du vin ? — Je lui répondis : J'ai été fait prêtre, j'ai reçu l'onction et la consécration des mains de l'évêque, et j'ai fait tout cela par le commandement de mes supérieurs et par l'obéissance que je leur devais. Pourquoi n'aurais-je pas consacré, puisque j'ai prononcé sérieusement les paroles de Jésus-Christ, et que j'ai célébré ces messes avec un grand sérieux, tu le sais ? — Tout cela est vrai, me dit-il ; mais les Turcs et les païens font aussi toutes choses dans leurs temples par obéissance, et ils y font sérieusement toutes leurs cérémonies. Les prêtres de Jéroboam faisaient aussi toutes choses avec zèle et de tout leur cœur contre les vrais prêtres qui étaient à Jérusalem. Que serait-ce si ton ordination et ta consécration étaient aussi fausses que les prêtres des Turcs et des Samaritains sont faux, et leur culte faux et impie ? — Premièrement, tu sais, me dit-il, que tu n'avais alors ni connaissance de Jésus-Christ ni vraie foi, et qu'en ce qui regarde la foi, tu ne valais pas mieux qu'un Turc ; car le Turc et tous les diables croient l'histoire de Jésus-Christ, qu'il est né, qu'il a été crucifié, qu'il est mort, etc. ; mais le Turc et nous autres esprits réprouvés nous n'avons point de confiance en sa miséricorde et nous ne le tenons pas pour notre médiateur et notre sauveur ; au contraire, nous avons peur de lui comme d'un juge sévère. C'était là ta foi, tu n'en avais point d'autre quand tu reçus l'onction de l'évêque, et tous ceux qui donnaient ou qui recevaient cette onction avaient ces sentiments de Jésus-Christ : ils n'en avaient point d'autres..... Vous avez donc reçu l'onction, vous avez été tonsuré, et vous avez sacrifié à la messe comme des païens, et non comme des Chrétiens. Comment donc avez-vous pu consacrer à la messe ou célébrer vraiment la messe,

<sup>1</sup> Melanctoni, 1 aug.



puisqu'il y manquait une personne qui eût la puissance de consacrer : ce qui est, selon votre propre doctrine, un défaut essentiel ? »

Tel fut, suivant le récit de Luther, le premier argument ou sophisme de Satan. En quoi le maître avance pour le moins deux gros mensonges, dont le disciple ne s'est pas aperçu ou n'a pas voulu s'apercevoir : 1<sup>o</sup> Mensonge historique, que le Turc eroie que Jésus-Christ a été crucifié et qu'il est mort, puisque Mahomet dit positivement, dans son Alcoran, que Dieu enleva Jésus-Christ et qu'un autre fut crucifié à sa place. 2<sup>o</sup> Mensonge énorme et contemporain, que les catholiques n'eussent pas plus de confiance en Jésus-Christ que le Turc et que les diables, puisque Luther même est témoin du contraire, lui qui reproche aux catholiques d'appuyer leurs indulgences sur les mérites surabondants de Jésus-Christ.

Dans ses autres arguments, le père du mensonge ne raisonne pas plus vrai. « Tu vois maintenant, dit-il à Luther, qu'il manque dans ta messe, premièrement, une personne qui puisse consacrer, c'est-à-dire un homme chrétien ; qu'il y manque, en second lieu, une personne pour qui on consacre et à qui on doit donner le sacrement, c'est-à-dire l'Église, le reste des fidèles et le peuple. » Mais si Luther s'était rappelé son catéchisme ou les simples prières de la messe, il aurait pu répondre à son maître que le sacrifice des messes privées comme des messes solennelles est offert à Dieu pour toute l'Église, tant militante que souffrante, pour tous les fidèles orthodoxes, tant absents que présents, mais spécialement pour ces derniers ; que l'application du sacrifice de la messe aux personnes absentes n'offre pas plus de difficulté que l'application qu'on leur ferait d'une prière quelconque.

Martin Luther, ce grand docteur, cet ecclésiaste de Wittemberg, qui se mettait au-dessus de tous les docteurs et de tous les Pères, ne sut pas faire à Satan des réponses aussi simples. Il se laissa vaincre honteusement. Lui-même en convient dans ces paroles : « Je vois d'ici les saints Pères qui rient de moi et s'écrient : Quoi ! c'est là ce docteur célèbre qui est demeuré court et n'a pu répondre au diable ? Ne vois-tu pas, docteur, que le diable est un esprit de mensonge ? Grâce, mes Pères ! j'aurais ignoré jusqu'à présent que le diable est un menteur, si vous ne me l'aviez affirmé, mes doctes théologiens. Certes, s'il vous fallait souffrir les rudes assauts de Satan et disputer avec lui, vous ne parleriez pas comme vous le faites de l'exemple et des traditions de l'Église ; car le diable est un rude jouteur, et il vous presse si violemment, qu'il n'est pas possible de lui résister sans un don particulier du Seigneur. Tout d'un coup, en un clin d'œil, il remplit l'esprit de ténèbres et d'épouvantements, et s'il a affaire à

un homme qui n'ait pas pour lui répondre une parole de Dieu, toute prête, il n'a besoin que du petit doigt pour l'abattre <sup>1</sup>. »

A ce récit, Luther ajoute pour conclusion : « Voilà qui m'explique comment il arrive quelquefois qu'on trouve des hommes morts dans leur lit : c'est Satan qui leur tord le cou et qui les tue. Emser, Oecolampade et d'autres qui leur ressemblent, tombés sous les traits enflammés et les lances de Satan, sont ainsi morts subitement <sup>2</sup>. »

Telle était la confiance de Luther dans cet esprit d'en bas, qu'il s'écrie ailleurs : « Savez-vous pourquoi les sacramentaires Zwingle, Bucer, Oecolampade n'ont jamais eu l'intelligence des divines Écritures ? C'est qu'ils n'ont jamais eu le diable pour adversaire ; car, quand nous n'avons pas le diable attaché au cou, nous ne sommes que de piètres théologiens <sup>3</sup>. »

Cependant l'empereur Charles-Quint, le 8 mai 1521, publia dans la diète de Worms un édit impérial contre l'hérésiarque de Wittemberg, pour être mis à exécution au bout de vingt jours. L'édit commence en ces termes :

Charles-Quint, par la clémence divine, empereur élu des Romains, toujours auguste, et roi de Germanie, des Espagnes, de l'une et l'autre Sicile, de Jérusalem, de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, etc. ; archiduc d'Autriche ; duc de Bourgogne, de Brabant, de Styrie, de Carinthie, de Carniole ; comte de Habsbourg, de Flandre et de Tyrol, etc. Dans ce dernier *et cætera* on pourrait comprendre le titre de *seigneur du Nouveau-Monde* ; car ce fut cette année-là même que Fernand Cortez lui conquiert l'empire du Mexique, en attendant que François Pizarre lui conquiert l'empire du Pérou.

L'édit expose de nobles pensées dans un noble langage. Le devoir de l'empereur romain est d'étendre les limites de cet empire, pour la défense de la sainte Église romaine et universelle, et de veiller avec grand soin à prévenir ou à étouffer, suivant la règle de l'Église romaine, toutes les hérésies qui pourraient infecter les nations déjà soumises. Que si tout empereur a cette obligation, combien plus celui que Dieu a rendu maître de tant de royaumes, qui descend, par son père, des très-chrétiens empereurs, archiducs d'Autriche, ducs de Bourgogne, et, par sa mère, des rois catholiques d'Espagne, de Sicile et de Jérusalem ! Or, depuis trois ans, de nouvelles hérésies, ou plutôt des hérésies depuis longtemps condamnées par les conciles et par les décrets des souverains Pontifes, avec l'approbation de l'Église,

<sup>1</sup> *De Missâ angulari*, t. 6, *Ienæ*, p. 81, 83. — T. 7. *Op. Luther. Wit.*, fol. 228. Audin, t. 1. — <sup>2</sup> *De Missâ privata*. — <sup>3</sup> *Luth. in colloq. Isleb. de Verbo Dei*, fol. 23.

mais ramenées de nouveau du fond des enfers, menacent de précipiter toute la nation allemande, et, par suite de la contagion, toute la république chrétienne dans des déchirements effroyables, la perte des bonnes mœurs et de la paix, et enfin dans leur propre ruine. Pour prévenir de si grands maux, le pape Léon X, à qui c'est de veiller sur la foi catholique et les sacrements de l'Église, exhorte paternellement frère Martin Luther à révoquer ses erreurs. Celui-ci y en ajoute de plus mauvaises encore. Le Pape est obligé, avec le sacré collège, de condamner ses écrits, de le déclarer lui-même hérétique, s'il ne se rétracte dans un temps donné. La bulle est apportée à l'empereur, comme vrai et suprême défenseur de la foi chrétienne, premier fils et avocat du Siège apostolique, ainsi que de la sainte Église romaine et universelle, avec prière de la faire publier et observer, suivant son office, d'abord dans tout l'empire romain, et ensuite dans tous les royaumes soumis au même prince.

La constitution pontificale ayant été publiée et exécutée dans plusieurs provinces, ledit Martin Luther, bien loin de s'amender et de rentrer dans son devoir, répandit chaque jour, par des écrits soit latins, soit allemands, des hérésies pires les unes que les autres. Il renverse le nombre, l'ordre et l'usage des sept sacrements observés depuis tant de siècles par l'Église ; il dégrade scandaleusement les lois inviolables du mariage ; renouvelle l'erreur de Wicief sur l'extrême-onction, celle des Bohémiens sur la communion ; transforme la confession en confusion ; attribue le sacerdoce aux femmes et aux enfants même ; excite les laïques à se laver les mains dans le sang des prêtres ; outrage par des invectives inouïes le souverain Pontife de notre religion, le successeur de saint Pierre, le vicaire du Christ ; soutient avec Manès et Wicief qu'il n'y a point de libre arbitre, que tout se fait par une nécessité fatale, que le sacrifice de la messe ne profite qu'au célébrant, et non à d'autres, ni vivants, ni défunts ; reproduit les erreurs des Vaudois et des Wicléfites sur le purgatoire, des Pélagiens et des Hussites sur l'Église militante ; méprise l'autorité des Pères reçus par l'Église ; vilipende même quelquefois le culte qu'on leur rend. Il détruit enfin toute obéissance et tout gouvernement, de manière à provoquer les peuples à la défection et à la rébellion contre leurs seigneurs, tant spirituels que temporels, pour se livrer aux brigandages, aux meurtres, aux incendies, au péril manifeste de la république chrétienne. Bien plus, comme il s'efforce d'introduire une certaine manière de vie sans règle ni loi aucune, mais licencieuse et vraiment sauvage, cet homme, sans loi et hors la loi, condamne et méprise tellement toutes les lois elles-mêmes, qu'il n'a pas craint de brûler publiquement les décrets des



saints Pères et les sacrés canons ; prêt à faire pis encore au droit civil, s'il n'avait pas plus redouté le glaive du siècle que les excommunications et les censures du Pontife.

Après ces observations frappantes de justesse et en quelque sorte prophétiques, le rescrit impérial signale le mépris du moine pour les conciles, notamment pour le concile de Constance, la gloire de la nation allemande en ce qu'il avait rendu la paix à l'Église divisée d'avec elle-même. A la honte de l'Allemagne, Luther soutient que ce concile a erré très-grièvement ; il l'appelle une synagogue de Satan, et l'empereur Sigismond un antechrist ; les princes de l'empire des apôtres de l'antechrist, des homicides et des pharisiens. il approuve tout ce qui y a été condamné dans l'hérésiarque Jean Hus, et condamne tout ce qu'on y a toléré ; s'emportant jusqu'à dire que, si Jean Hus a été hérétique, lui Martin se glorifie de l'être dix fois davantage : homme tellement avide d'innover et de perdre les hommes, qu'il n'a presque rien écrit ni publié où ne se trouve une peste ou quelque aiguillon mortel : chacune de ses paroles paraît empoisonnée. On dirait enfin que ce n'est pas un homme, mais, sous la figure humaine et la cuculle d'un moine, le démon même, qui, rassemblant dans une même sentine les plus exécrables des anciennes hérésies avec quelques hérésies nouvelles qu'il vient d'inventer, détruit entièrement la foi véritable sous prétexte de prêcher la foi, introduit le joug et la servitude du démon sous une apparence de liberté, et, sous le nom de profession évangélique, cherche à renverser, ébranler et ruiner complètement toute paix et charité évangélique, tout ordre dans les choses humaines, et la face si belle de l'Église entière.

Quoiqu'il fût contre tout droit d'entendre un homme condamné par le souverain Pontife et le Siège apostolique, endurci dans sa perversité, séparé de la communion de l'Église catholique et hérétique notoire ; cependant, pour ôter prétexte à toute chicane, de l'avis de ses princes et de ses conseillers, avant d'exécuter la constitution pontificale, nous avons fait citer ledit Martin à la diète, non pour juger ni connaître des choses de la foi, ce qui appartient sans aucun doute au Pontife romain et au Siège apostolique, ni non plus pour les laisser remettre en discussion après tant de siècles, mais pour ramener cet homme dans le bon chemin par de fortes et salutaires exhortations.

L'empereur expose ensuite comment Luther comparut à la diète, y reconnut ses écrits, mais demanda du temps pour dire s'il voulait les rétracter. Qu'enfin il osa soutenir que les décrets des souverains Pontifes et les conciles contenaient beaucoup d'erreurs et de contradictions ; qu'il n'en tenait nul compte, et qu'il ne rétracterait rien de



ce qu'il avait écrit, à moins qu'on ne le convainquit par l'Écriture et l'évidence de manière à le satisfaire, répétant sans cesse qu'il ne voulait point agir contre sa conscience ni ne pouvait changer la parole de Dieu. Mauvais prétexte. Comme si nous lui demandions qu'il changeât la parole de Dieu, et non pas que, suivant la vraie parole de Dieu, il revînt au giron de la sainte mère Église, d'où il s'était écarté d'une manière aussi impie que honteuse ; Église à qui Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné une autorité si grande, que celui qui ne l'écoute pas doit être regardé comme un païen et un publicain. Qu'il faille donc la préférer, même seule, à toutes les inventions des hérétiques, personne ne l'a jamais mis en doute, si ce n'est l'hérétique Luther, qui, pour donner à de mauvais commencements une fin pire encore, n'a pu dissimuler, même en notre présence, ce qu'il avait au fond du cœur et combien il se réjouissait de la perte des fidèles. Car, abusant de cette parole de l'Évangile : *Je ne suis pas venu envoyer la paix, mais le glaive*, il témoigna ne voir rien de plus agréable que des partis et des dissensions pour la parole de Dieu, c'est-à-dire des dissensions, des schismes, des guerres, des meurtres, des brigandages entre Chrétiens pour les opinions hétérodoxes de Luther, qu'il décore du nom de parole de Dieu comme d'une fausse enseigne.

Après avoir rapporté le reste de ce qu'il fit à l'égard de Luther à Worms, l'empereur conclut en ces termes :

Avant tout, pour l'honneur du Dieu tout-puissant, la révérence que nous devons au Pontife romain et au Saint-Siège apostolique, suivant l'office et le devoir de la dignité impériale, le zèle que nous avons hérité de nos ancêtres, nous sommes prêts à exposer toutes nos forces, empire, royaumes, domaines, amis, vie et âme même, pour la défense de la foi catholique, l'honneur et la protection de la sainte Église romaine et universelle. Puis, de son autorité impériale et royale, du conseil et du consentement des électeurs, des princes et des États de l'empire, en exécution de la sentence du Pape, vrai juge en cette partie, il déclare tenir Martin Luther pour hérétique notoire, et commande à tous de le tenir pour tel, défendant à tous de le recevoir ni de le protéger en aucune façon ; ordonne à tous les princes et États de l'empire, sous les peines accoutumées, de le prendre et emprisonner, après le terme de vingt-un jours expiré, et de poursuivre tous ses complices, adhérents et fauteurs, les dépouillant de tous leurs biens, meubles et immeubles, suivant les lois et constitutions de l'empire. Il défend encore de lire ni de garder aucun de ses livres, quand même il y en aurait quelqu'un où se trouveraient de bonnes choses ; car on rejette les mets les plus dé-

licats dès qu'on les soupçonne infectés d'une goutte de venin ; d'ailleurs, ce qui peut s'y trouver de bon a déjà été dit et répété par les saints Pères, et peut se lire en eux sans péril. Il ordonne donc aux princes et aux magistrats de les brûler et de les abolir entièrement. Et d'autant qu'il s'est fait et imprimé en divers endroits des abrégés de ses livres, il défend absolument de les imprimer, comme aussi de garder aucune de ces estampes et images inventées pour rendre odieux et ridicules non-seulement des personnes privées, mais le souverain Pontife, les prélats et les princes. Il commande aux magistrats de s'en saisir et de les brûler, punissant les imprimeurs et tous ceux qui en vendront ou en achèteront. Enfin, il fait une défense générale d'imprimer aucun livre en matière de foi, si petit qu'il puisse être, sans la permission de l'évêque diocésain <sup>1</sup>.

Dans les commencements, Luther avait pris la faculté de théologie de Paris pour juge de ses différends avec le Saint-Siège. Le 15 avril 1521, la faculté de théologie de Paris censura les ouvrages et les erreurs de Luther, et condamna sa doctrine en plus de cent propositions. Cette censure fut arrêtée et confirmée du consentement unanime de tous les docteurs.

La faculté y expose d'abord la nécessité de s'opposer au poison des nouvelles erreurs, capables d'infecter les fidèles, saint Paul ayant recommandé à Timothée de se conduire comme un ministre irréprochable du Seigneur, sachant dispenser à propos la parole de vérité et fuir les discours vains et profanes, qui contribuent beaucoup à inspirer l'impiété ; car si ces erreurs saisissent une fois l'esprit des simples, elles s'étendent toujours davantage, elles gagnent comme la gangrène, qui, aussitôt qu'elle a atteint les chairs vives, ne manque pas d'infecter tout ce qu'elle approche, jusqu'à ce qu'elle ait causé la mort. La censure le prouve par les exemples d'Hermogènes, de Philet, d'Hyménée, d'Ébion, de Marcion, d'Apelles, de Sabellius, de Manès, d'Arius ; dans ce dernier temps, par ceux de Valdo, de Wiclef, de Jean Hus, et enfin par celui de Luther et de ses sectateurs. « Nés de cette race de vipères, dit la faculté, ces enfants d'iniquité s'efforcent de déchirer le sein de l'Église, leur mère. Luther tient entre eux le premier rang, comme un autre Abiel, qui, contre l'anathème de Josué, voulut rebâtir Jéricho. Il ramène les anciennes erreurs, s'applique à en forger de nouvelles, et croit avoir seul plus de sagesse que tous ceux qui sont ou ont été dans l'Église. Il ose préférer son jugement à celui de toutes les universités. Il méprise les autorités des saints Pères et des anciens docteurs de l'Église, et, pour mettre

<sup>1</sup> Le Plat, *Monument, Concil. Trid.*, t. 2, p. 116 et seqq.

le comble à son impiété, il s'efforce de détruire les décisions des sacrés conciles, comme si Dieu avait réservé au seul Luther la connaissance de plusieurs vérités nécessaires au salut, que l'Église aurait ignorées dans les siècles précédents, et comme si elle eût été abandonnée jusqu'à présent par Jésus-Christ, son époux, aux ténèbres de l'erreur. »

La faculté montre après que Luther a tiré ses erreurs des anciens hérétiques ; qu'il suit l'hérésie des Manichéens sur le libre arbitre, des Hussites sur la contrition, des Wicléfites sur la confession, des Bégards sur les préceptes de la loi, des Cathares sur la punition des hérétiques, des Vaudois et des Bohémiens sur les immunités ecclésiastiques et les conseils évangéliques. Sur les serments, il convient avec ces hérétiques qui se vantaient d'être de l'ordre des apôtres : son opinion sur l'observance des cérémonies légales approche fort de l'hérésie des Ébionites. Au reste, il renverse la doctrine de l'absolution sacramentelle, de la satisfaction, de la préparation à l'eucharistie, des péchés, des peines du purgatoire, des conciles généraux. Il parle en ignorant des principes de la hiérarchie, comme de la puissance ecclésiastique et des indulgences : et non content d'avoir souvent prêché des erreurs si pernicieuses, il les a voulu perpétuer dans un ouvrage auquel il a donné le titre de *la Captivité de Babylone* ; ouvrage rempli de tant d'erreurs, qu'il mérite d'être comparé avec l'Alcoran, puisqu'il y renouvelle des hérésies tout à fait éteintes, dont il ne restait aucun vertige, principalement sur ce qui concerne les sacrements de l'Église. Un tel écrivain peut passer pour l'écrivain le plus pernicieux de l'Église du Christ, comme ne travaillant qu'à rétablir les blasphèmes des Albigeois, des Vaudois, des Héracleonites, de Pépuziens, des Aériens, des Jovianistes, des Artotyrites et d'autres monstres semblables.

On entre ensuite dans le détail des propositions que l'on censure. La faculté s'attache d'abord au livre de *la Captivité de Babylone*, comme renfermant plus d'erreurs. Elle réduit le tout à cinq articles, qui regardent les sacrements, les lois de l'Église, l'égalité des œuvres, les vœux et l'essence divine.

Sur les sacrements, voici les propositions qu'elle condamne : 1<sup>o</sup> Les sacrements sont d'une nouvelle invention : cette proposition est téméraire, impie et manifestement hérétique. 2<sup>o</sup> L'Église du Christ ne connaît point le sacrement de l'ordre : proposition hérétique, qui est des pauvres de Lyon, des Albigeois et des Wicléfites. 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> Tous les Chrétiens ont la même puissance pour prêcher et pour administrer les sacrements ; les clefs sont communes à tous les fidèles ; tous les Chrétiens sont prêtres : chacune de ces trois pro-



positions est destructive de la hiérarchie et hérétique, c'est l'erreur des hérétiques susdits, ainsi que des Pépuziens ou Montanistes. 6° La confirmation et l'extrême-onction ne sont point des sacrements institués par le Christ : cette proposition est hérétique et renouvelle l'erreur des Albigeois et des Wicléfites sur le premier sacrement, et des Héracléonites sur le second. 7° On croit ordinairement que la messe est un sacrifice que l'on offre à Dieu, d'où Jésus-Christ est appelé la victime de l'autel ; l'Évangile ne permet pas de dire que la messe soit un sacrifice : la seconde partie de cette proposition est impie, blasphématoire et hérétique. 8° C'est une erreur manifeste d'appliquer et d'offrir la messe pour les péchés, pour les satisfactions, pour les défunts, pour ses besoins et pour ceux des autres : cette proposition est outrageuse envers l'Église catholique, l'épouse du Christ ; elle est hérétique et conforme à l'hérésie des Aériens et des Artotyrites. 9° Il n'y a point de doute que tous les prêtres, les moines, les évêques et leurs prédécesseurs n'aient été et ne soient des idolâtres, et dans un très-grand péché, à cause de l'ignorance où ils sont du sacrement, et de l'abus et de la risée qu'ils en font : cette proposition est fautive, souverainement scandaleuse, outrageuse à tout l'ordre ecclésiastique et proférée avec une arrogance insensée ; et en ce qu'elle prétend que nul n'est en état de salut s'il n'acquiesce à de pareilles erreurs, elle renouvelle la perfidie des Donatistes, qui soutenaient que l'Église de Dieu n'était demeurée que chez eux. 10° Je crois fermement que le pain est le corps du Christ, dit Luther : cette crédulité de Luther est absurde, hérétique et condamnée depuis longtemps. 11° C'est une impiété et une tyrannie de refuser les deux espèces aux laïques : cette proposition est erronée, schismatique, impie, et renouvelle l'erreur déjà condamnée des Bohémiens. 12° Ce ne sont pas les Bohémiens qu'il faut appeler schismatiques et hérétiques, mais les Romains : cette proposition est fautive, favorise l'impiété des Bohémiens, et est injurieuse à l'Église romaine. 13° Le mariage n'est pas un sacrement divinement institué, mais inventé dans l'Église par les hommes : cette proposition est hérétique, et a été condamnée autrefois. 14° et 15° L'union d'un homme et d'une femme doit tenir, quoiqu'elle ait été faite contre les lois ; les prêtres doivent approuver tous les mariages contractés contre les lois ecclésiastiques dont les Papes peuvent dispenser, à l'exception de ceux qui sont expressément défendus dans l'Écriture : ces deux propositions sont fautes, dérogent d'une manière impie à la puissance de l'Église, et sont du nombre des erreurs des Vaudois. 16° Toute l'efficacité des sacrements de la loi nouvelle est la foi : cette proposition est hérétique et déroge à l'efficacité des sacrements de la



loi nouvelle. 17° Tout ce que nous croyons aller recevoir, nous le recevons réellement, quoi que fasse ou ne fasse pas le ministre, qu'il agisse par feinte ou par dérision : cette proposition est absurde, hérétique et appuyée sur un sens erroné de l'Écriture. 18° Il est dangereux et même faux de croire que la pénitence est une seconde planche après le naufrage : cette proposition est téméraire, erronée, avancée follement et injurieuse à saint Jérôme, qui assure ce qu'elle attaque. 19° Celui qui, s'étant confessé spontanément ou étant repris de sa faute, demande pardon devant quelqu'un de ses frères, je ne doute pas qu'il ne soit absous de ses péchés : cette proposition, qui insinue que les laïques, tant hommes que femmes, ont le pouvoir des clefs, est fautive, injurieuse aux sacrements de l'ordre et de la pénitence, hérétique et conforme aux erreurs des Vaudois.

Le second titre des propositions extraites du même livre, que la faculté condamne, est *Des Constitutions de l'Église*. Il ne renferme qu'une seule proposition, qui est : Ni le Pape, ni les évêques, ni aucun homme n'a droit de rien ordonner à un Chrétien, pas même la valeur d'une syllabe, sans son consentement, et tout ce qui se fait autrement ne provient que d'une espèce de tyrannie : cette proposition, qui soustrait les sujets de la soumission et de l'obéissance dues à leurs supérieurs, tend à la sédition et à détruire les lois positives; elle est erronée dans la foi et dans les mœurs, et du nombre des erreurs des Vaudois et des Aériens.

Le troisième titre est *De l'égalité des œuvres*, et ne renferme qu'une proposition, conçue en ces termes : Les œuvres ne sont rien devant Dieu, où elles sont toutes égales en mérite; proposition fautive, contraire aux saintes Écritures et tirée des Jovinianistes.

Le quatrième titre, *touchant les vœux*, contient deux propositions : 1° Il faut conseiller d'abolir tous les vœux et de n'en faire aucun; proposition contraire à la doctrine de Jésus-Christ et à la conduite des Pères, qui ont conseillé des vœux, et elle provient de l'erreur des Wicléfites. 2° Il est probable que les vœux, aujourd'hui, ne servent qu'à donner de l'orgueil et de la présomption : cette proposition est fautive, injurieuse à l'état religieux, et conforme aux mêmes Wicléfites.

Le cinquième titre est *De la divine Essence*, et l'on y condamne cette proposition unique : Depuis trois cents ans, on a déterminé plusieurs choses sans raison et mal à propos; par exemple : que l'essence divine n'engendre point et n'est point engendrée; que l'âme est la forme substantielle du corps humain : cette proposition est fautive, avancée avec beaucoup d'arrogance par un homme qui

est ennemi de l'Église catholique, et injurieuse aux conciles généraux <sup>1</sup>.

On condamne ensuite les propositions tirées des autres ouvrages de Luther, qu'on réduit sous dix-neuf titres. Le premier traite de la conception de la sainte Vierge, le deuxième de la contrition, le troisième de la confession, le quatrième de l'absolution, le cinquième de la satisfaction, le sixième de ceux qui s'approchent de l'eucharistie, le septième de la certitude de la justification, le huitième des péchés, le neuvième des commandements de Dieu, le dixième des conseils évangéliques, le onzième du purgatoire, le douzième de l'autorité des conciles généraux, le treizième de l'espérance, le quatorzième de la peine des hérétiques, le quinzième de l'observation et de la cessation des cérémonies légales, le seizième de la guerre contre les Turcs, le dix-septième de l'immunité des ecclésiastiques, le dix-huitième du libre arbitre, le dix-neuvième de la philosophie et de la théologie scholastique.

L'avant-dernier titre ou le dix-huitième renferme cinq propositions : 1° Le libre arbitre n'est pas maître de ses actions : proposition fautive, contraire aux saints docteurs et à la morale, conforme à l'erreur des Manichéens, et hérétique. 2° En vain les sophistes disent et avancent qu'une bonne action est toute de Dieu, mais non pas totalement : cette proposition est injurieuse aux saints docteurs qui l'ont enseignée, principalement à saint Ambroise, à saint Augustin et à saint Bernard, que Luther traite ici de sophistes ; et quant à ce qu'il prétend que toute bonne action est totalement de Dieu, et non du libre arbitre, c'est une hérésie. 3° Le libre arbitre, en faisant ce qui est en soi, pèche mortellement : cette proposition est scandaleuse, impie, erronée dans la foi et dans les mœurs. 4° Le libre arbitre, avant la grâce, n'a de vertu que pour pécher, et non pas pour se repentir ; ce qui est le sentiment de saint Augustin : cette proposition, en prenant la grâce pour la grâce sanctifiante, dont parle l'auteur, est erronée, conforme à l'erreur des Manichéens, contraire aux saintes Écritures, et citée de saint Augustin dans un sens pervers et tronqué. 5° Le libre arbitre, sans la grâce, s'approche d'autant plus de l'iniquité, qu'il s'applique plus fortement à l'action ; ce qui est le sentiment de saint Ambroise : cette proposition, en prenant la grâce comme ci-dessus, est fautive, offense les oreilles pieuses, détourne des bonnes œuvres, et est tronquée méchamment de saint Ambroise.

Le dix-neuvième et dernier titre, *De la Philosophie et de la Théologie*

<sup>1</sup> Le Plat, *ubi supra*, p. 98 et seqq.

*logie scholastique*, renferme sept propositions : 1<sup>o</sup> La philosophie d'Aristote, sur la vertu morale, sur l'objet, sur l'acte de la volonté, est telle, qu'elle ne peut être enseignée au peuple et ne sert de rien pour l'intelligence de l'Écriture, parce qu'elle ne contient que de grands mots inventés pour la dispute : cette proposition, quant à toutes ses parties, en parlant de la philosophie d'Aristote, principalement dans les choses où il ne s'écarte pas de la foi, est fausse, avancée avec folie et arrogance par un ennemi de la science. 2<sup>o</sup> Toutes les vertus morales et toutes les sciences spéculatives ne sont ni vraies vertus ni sciences, mais des péchés et des erreurs : cette proposition, quant à la première partie, que les vertus morales sont des péchés, doit être qualifiée de la même manière que cette autre de Luther : Que toutes les actions, avant la charité, sont des péchés. Quant à la seconde partie, savoir, que les sciences spéculatives sont des erreurs, elle est manifestement fausse. 3<sup>o</sup> La théologie scholastique est une fausse intelligence de l'Écriture et des sacrements, et a banni d'entre nous la théologie véritable et sincère : cette proposition est fausse, téméraire, avancée avec orgueil, et ennemie de la saine doctrine. 4<sup>o</sup> Luther dit : Je trouve dans les sermons de Jean Tauler, écrits en langue allemande, plus de théologie solide et sincère qu'on n'en trouve et ne peut en trouver dans tous les docteurs scholastiques des universités : cette proposition de Luther est manifestement téméraire. 5<sup>o</sup> Dans le même temps la théologie scholastique a commencé à paraître pour nous tromper, dans le même temps la théologie de la croix a été anéantie, et tout est entièrement renversé : cette proposition est fausse, présomptueuse, avancée sans raison, et approche de l'erreur déjà condamnée des Bohémiens. 6<sup>o</sup> Depuis trois cents ans l'Église souffre, à sa ruine entière, que les docteurs scholastiques se soient donné la licence de corrompre les Écritures : cette proposition est fausse et avancée follement et méchamment. 7<sup>o</sup> Les théologiens scholastiques ont menti en disant que les morales d'Aristote s'accordent entièrement avec la doctrine de Jésus-Christ et de saint Paul : par cette proposition, l'auteur impose faussement et impudemment aux théologiens scholastiques, parce qu'ils n'ont pas parlé ainsi, quoiqu'il soit assez prouvé qu'en beaucoup de choses les morales d'Aristote s'accordent avec la doctrine de Jésus-Christ et de saint Paul <sup>1</sup>.

En Angleterre, la hulle de Léon X contre les erreurs de Luther avait été reçue avec une soumission religieuse. Les livres de l'hérésiarque avaient été brûlés publiquement. L'évêque de Rochester, Jean Fisher, prélat singulièrement distingué par sa science et ses

<sup>1</sup> Le Pla<sup>r</sup>, *ubi supra*, p. 98 et seqq. D'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. 1 et 2.



vertus, prononça un discours, dans cette circonstance, en faveur de l'antique religion reçue des apôtres et de leurs successeurs, et que Luther attaquait. Il fit voir que l'Esprit de vérité demeure toujours avec l'Église, qu'il la préserve de toutes les fausses opinions, n'importe d'où elles viennent, que le Pontife romain, préfiguré par Aaron, est le chef suprême de l'Église, et réfuta le faux dogme de Luther touchant la justification par la foi sans les œuvres.

Venant aux choses avantageuses qu'on répandait sur le compte de l'hérésarque, il les discute en cette manière : Chrétiens ! lorsque vous entendez dire que Luther est d'une grande doctrine, bien versé dans les saintes lettres, doué de vertu, qu'il a beaucoup de partisans, considérez en vous-mêmes qu'avant lui il y en a eu beaucoup d'autres, dans l'Église du Christ, qui, par leur doctrine et leur perverse interprétation des paroles divines, ont soulevé des tempêtes semblables. Par quelle tempête ce fameux hérétique Arius n'a-t-il pas affligé l'Église ? combien d'âmes n'a-t-il pas perdues ? Il était d'une grande doctrine, d'une singulière éloquence et d'une vie, en apparence, sainte. N'a-t-il pas appuyé sur la sainte Écriture ses opinions par lesquelles il a séduit tant d'âmes ? Saint Jérôme dit de lui : Arius fut une étincelle dans Alexandrie ; mais parce qu'elle n'a pas été éteinte aussitôt, la flamme en a ravagé tout l'univers. Cette étincelle a vexé l'Église du Christ, elle a perdu des âmes innombrables, jusqu'à ce que, avec le temps, par l'Esprit de vérité, qui est le consolateur de l'Église et qui parle par la bouche de ses Pères et de ses docteurs, elle a été convaincue et entièrement rejetée.

De plus, quand vous entendrez dire que Martin Luther a une âme constante et fixée en Dieu, et que nulle autorité ne l'empêche de dire la vérité, mais qu'il regarde comme séparés de l'Église catholique tous ceux qui ne suivent pas ses opinions, au point qu'il a excommunié le Saint-Père : présomption inouïe ! folie intolérable ! Quand vous entendrez de pareils propos, sachez bien que d'autres hérétiques ont fait de même, se regardant eux seuls et leurs sectateurs comme étant l'Église catholique, et comme séparés d'elle tous ceux qui ne suivaient pas leur dogme. Ainsi fit Novatien à Rome, lorsqu'il exclut de ses églises les prêtres et les évêques catholiques ; ainsi firent les Ariens en Grèce, les Donatistes en Afrique. Mais l'Église du Christ n'est autre que l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Cette Église est une, ayant un seul chef, savoir le Pape, qui est le vicaire du Christ, d'où elle est appelée une. Et quoique dans cette Église il y ait beaucoup de pécheurs, cependant, à cause des saints sacrements qui y demeurent et qui rétablissent les pécheurs chaque jour, et aussi à cause de l'Esprit-Saint qui demeure

toujours en elle, elle est appelée sainte. Et parce qu'elle n'est point assignée à certaine nation, mais commune à toutes, elle est appelée catholique, c'est-à-dire universelle. Enfin, parce qu'elle est dérivée des apôtres, principalement du prince des apôtres, saint Pierre, elle est appelée apostolique. Seule cette Église est l'épouse du Christ : les autres n'en sont pas, mais ce sont des synagogues de Satan et des conciles de démons.

Enfin, quand vous entendrez dire que Martin Luther a pour Dieu un zèle ardent, qu'il se croit en conscience obligé de faire ce qu'il fait, que par là il pense plaire à Dieu et lui rendre un éminent service, en ce qu'il se persuade avoir gagné au Dieu tout-puissant toutes les âmes que, par sa fausse doctrine, il tue et égorge, soyez néanmoins fermes dans votre foi, et considérez que le Sauveur vous a prévenus de cela même en disant : *Il viendra même un temps où quiconque vous tuera croira rendre service à Dieu*<sup>1</sup>.

Le roi d'Angleterre, Henri VIII, fit plus encore : l'année suivante 1521, il composa lui-même une défense des sept sacrements contre l'ouvrage de Luther, *De la Captivité de Babylone*. Le royal auteur dédia son livre au pape Léon X, comme un monument de sa dévotion filiale pour sa mère, la sainte Église de Dieu.

Parlant d'abord des indulgences reconnues par tous les catholiques, mais représentées par Luther comme des fourberies d'adulateurs romains et comme de purs moyens d'amasser de l'argent, Henri VIII raisonne de la manière suivante : Si Luther dit vrai, tous ont été des imposteurs. Combien plus raisonnable n'est-il pas de croire que ce petit frère est une brebis galeuse, que de supposer que tant de Pontifes ont été de perfides pasteurs ? Car quel homme c'est que Luther, combien il est étranger à toute charité, il le montre bien évidemment lorsqu'il ne rougit pas d'imputer un tel crimé à tant de saints et souverains Pontifes. Mais, quelques disputes qu'on élève sur les indulgences du Pontife, toujours faut-il qu'elles demeurent inébranlables ces paroles du Christ, par lesquelles il a confié les clefs de l'Église à Pierre : Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. Et encore : Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Si par ces paroles il est constant que tout prêtre a le pouvoir d'absoudre des péchés mortels et de remettre l'éternité de la peine, à qui ne paraîtrait-il pas absurde que le prince de tous les prêtres n'ait aucun droit sur la peine temporaire ? Certainement, si les Pontifes ont péché qui ont

<sup>1</sup> Raynald, 1520, n. 64.

accordé des indulgences, l'assemblée entière des fidèles n'était pas non plus exempte de péché, puisque ces fidèles ont reçu ces indulgences si longtemps et avec un tel accord. Pour moi, je crois devoir plutôt acquiescer à leur jugement et à la pratique des saints qu'au seul Luther, qui condamne si furieusement toute l'Église <sup>1</sup>.

Le roi d'Angleterre réfute ensuite les blasphèmes de Luther contre la papauté. Qui n'admirerait ici l'inconstance de cet homme, à moins qu'il ne connaisse sa malice ? D'abord il avait nié que la papauté fût de droit divin, mais avait accordé qu'elle était de droit humain ; maintenant en désaccord avec lui-même, il soutient qu'elle n'est ni de l'un ni de l'autre, mais que le Pontife s'est arrogé et a usurpé la tyrannie par la seule violence. Il pensait donc autrefois que c'était au moins par un consentement humain, pour le bien public, qu'avait été déferée au Pontife romain la puissance sur l'Église catholique, et il le pensait tellement, qu'il détestait le schisme des Bohémiens, de ce qu'ils se séparaient de l'obéissance de la Chaire de Rome, déclarant que tous ceux-là péchaient d'une manière damnable qui n'obéissaient pas au Pape. Ayant donc écrit cela depuis peu, maintenant il tombe dans ce qu'il détestait alors. Voici un autre échantillon de sa constance. Après avoir dit dans un sermon au peuple que l'excommunication est un remède qu'il faut supporter avec obéissance et patience, peu après, étant excommunié lui-même, il endure la sentence avec si peu de retenue, que, transporté d'une espèce de rage, il s'emporte à des injures, des outrages, des blasphèmes que nulle oreille ne saurait entendre, prouvant ainsi par sa fureur que ceux qui sont expulsés du sein de l'Église sont aussitôt saisis par les furies et agités par les démons. Mais, je le demande, cet homme qui naguère voyait ces choses-là, comment voit-il tout à coup qu'il ne voyait rien alors ? Quels nouveaux yeux s'est-il procurés ? aurait-il la vue plus perçante depuis qu'à la superbe accoutumée sont venues se joindre la colère et la haine, lunettes bien propres sans doute pour voir plus loin ?

Je ne ferai pas l'injure au Pontife de discuter avec anxiété son droit, comme s'il pouvait être mis en doute ; c'est assez pour le présent que son ennemi soit tellement entraîné par la fureur, qu'il s'ôte à lui-même toute croyance, et qu'il fait voir clairement que, aveuglé par sa malice, il n'est point d'accord avec lui-même ni ne sait ce qu'il dit. Il ne peut nier que toute l'Église des fidèles ne reconnaisse et ne révère la sainte Chaire de Rome comme leur mère et comme ayant la primauté, au moins les fidèles que la distance des lieux ou

<sup>1</sup> Raynald, 1521, n. 54 et 55.



la grandeur des périls n'empêchent pas d'approcher. Encore les Indiens, qui viennent de si loin et d'au delà de tant de mers et de solitudes, se soumettent au Pontife romain. Si donc ce Pontife n'a obtenu une si grande puissance ni par l'ordre de Dieu ni par la volonté des hommes, mais qu'il se la soit arrogée lui-même, Luther voudra bien nous dire à quelle époque il a envahi une telle domination. Le commencement d'un pouvoir si immense ne saurait être obscur, surtout s'il est né depuis les temps dont les hommes conservent le souvenir. S'il dit que c'est au delà d'un ou de deux âges, il nous montrera le fait par les histoires. Si l'origine d'une si grande chose est si ancienne qu'on en ait perdu le souvenir, il saura que, d'après toutes les lois, tout droit qui dépasse toute mémoire humaine, en sorte qu'on ne peut savoir quelle en fut l'origine, est censé avoir eu une origine légitime, et que, d'après le droit de toutes les nations, il n'est pas permis d'ébranler ce qui a demeuré immuable si longtemps.

Si l'on parcourt les annales de l'histoire, on trouvera que, depuis la paix rendue au monde, généralement toutes les églises de l'univers chrétien obéissaient à l'Église romaine, et que la Grèce même, quoique l'empire eût passé chez elle, appartenait à la primauté de cette Église, et que, sauf le temps de schisme, elle lui était soumise. Combien il faut déférer au Siège de Rome, saint Jérôme le fait assez voir lorsqu'il dit, lui qui cependant n'était pas Romain, que ce lui était assez que le Pape de Rome approuvât sa foi, n'importe quels autres l'improuvassent <sup>1</sup>.

Décrivant ensuite la perfidie de Luther, qui avait rompu le triple lien de Chrétien, de prêtre et de moine, le roi ajoute que, par l'abolition des indulgences et de la papauté, Luther se préparait la voie à l'abolition des sacrements. « Aussi des sept, il n'en laisse que trois ; encore n'est-ce que pour un temps, donnant à entendre que dans peu il ôterait encore les autres. Car, des trois, il en ôte bientôt un dans le même livre, par où il déclare assez ce qu'il prétend faire du reste. » Henri établit ensuite la doctrine de l'Église sur les sept sacrements, et, commençant par l'eucharistie, il convainc de perfidie Luther, pour avoir commencé à appeler le sacrement du pain, tandis que saint Ambroise dit expressément : Quoiqu'on voie sur l'autel la figure du pain et du vin, il faut néanmoins croire que ce n'est rien autre que la chair et le sang du Christ.

Plus loin, Henri réfute les arguties de Luther, prétendant que le Christ a donné aux apôtres le pain avec son corps, en ce qu'il est dit

<sup>1</sup> N. 56 et 57.

que le Christ a pris du pain. « Mais, répond le roi, comme avant de donner le pain à manger aux apôtres, il le convertit en chair, ce n'est plus le pain qu'il avait pris qu'ils reçoivent, mais son corps auquel il avait converti le pain. De même que, si quelqu'un, ayant pris une semence, eût donné à un autre la fleur née de là, il ne lui aurait pas donné ce qu'il avait pris, quoique l'ordre commun de la nature eût changé l'un en l'autre; de même et beaucoup moins le Christ a-t-il donné aux apôtres ce qu'il avait pris en ses mains, après avoir changé, par un si grand miracle, en sa propre chair le pain qu'il avait pris. A moins que quelqu'un ne soutienne que, parce que Aaron a pris la verge en sa main et a jeté la verge de sa main, la substance de la verge a subsisté avec le serpent, ou la substance du serpent avec la verge rétablie. Que si la verge n'a pu subsister avec le serpent, combien moins le pain pourra-t-il subsister avec la chair du Christ, cette substance incomparable ! »

Le roi Henri prouve ensuite amplement que la transsubstantiation n'a pas été inventée par des modernes, comme prétendait Luther, mais qu'elle a été crue par les anciens, tels qu'Eusèbe d'Émèse, Augustin, Grégoire de Nysse, Théophile, Cyrille, Ambroise. Puis il ajoute : Mais Luther lui-même avoue qu'il n'y a point de péril à penser là-dessus comme toute l'Église. Or, toute l'Église décide de son côté que celui-là est hérétique qui pense comme Luther. Donc Luther ne doit exciter personne, à qui il veuille du bien, à penser comme lui, puisque toute l'Église condamne sa manière de penser ; mais il doit persuader à ceux qu'il aime, de s'adjoindre à ceux qu'il avoue n'être exposés à aucun péril. Elle est donc fautive la voie de Luther contre la foi publique, non-seulement de ce temps, mais de tous les âges ; il ne délivre pas de la captivité ceux qui l'en croient, mais, les tirant de la liberté de la foi, c'est-à-dire d'un lieu que Luther lui-même avoue être sûr, il les captive sous l'erreur, les conduisant au précipice, et par des voies perdues, incertaines, douteuses, et par là même pleines de péril ; or, qui aime le péril y périra <sup>1</sup>.

Le même roi pulvérise d'autres sophismes de Luther contre le sacrifice de la messe, et enseigne que le sacrifice de la messe a été institué à la place de tous les sacrifices qui s'offraient sous la loi de Moïse. « Si Luther objecte que le prêtre ne peut pas offrir, parce que le Christ n'a pas offert dans la cène, qu'il se rappelle ce qu'il a dit lui-même, que le testament implique la mort du testateur, et qu'il n'a ni force ni perfection complète avant la mort de celui qui a testé. C'est pourquoi au testament du Christ appartient non-seulement ce

<sup>1</sup> N. 58 et 59.

qu'il a fait d'abord dans la cène, mais aussi son oblation sur la croix ; car c'est sur la croix qu'il a consommé le sacrifice commencé dans la cène. Et la commémoration de tout l'ensemble, savoir, de la consécration dans la cène et de l'oblation sur la croix, se célèbre et se représente dans le sacrement de la messe. C'est pourquoi la mort y est plus représentée que la cène ; car, quand l'Apôtre écrit aux Corinthiens : Chaque fois que vous mangerez ce pain et que vous boirez ce calice, il ajoute : Vous annoncerez, non pas la cène du Seigneur, mais la mort du Seigneur <sup>1</sup>. »

Luther avait prétendu que le troisième genre de captivité était le sacrifice de la messe offert pour les péchés. Voici comme le roi Henri cite ses vaines arguties, et comme il les réfute par les sentences opposées des saints : « Pour n'avoir pas l'air d'imiter Luther, qui n'a rien pour lui que ce qu'il forge de sa tête, nous rappellerons ce que saint Ambroise dit de la messe. — Avec quelle contrition de cœur et quelle fontaine de larmes, dit-il, avec quel respect et quel tremblement, avec quelle chasteté de corps et quelle pureté d'âme faut-il célébrer, ô Seigneur Dieu ! ce divin et céleste mystère où l'on mange en vérité votre chair, où l'on boit en vérité votre sang, où ce qu'il y a de plus bas s'unit à ce qu'il y a de plus haut, l'humain au divin, où, d'une manière merveilleuse et ineffable, vous êtes à la fois prêtre et sacrifice ? Qui peut célébrer dignement ce sacrifice si vous, Dieu tout-puissant, n'en rendez digne celui qui l'offre ? — Vous voyez comme ce bienheureux Père appelle la messe une oblation, et dit que le Christ y est à la fois prêtre et sacrifice, comme il le fut sur la croix ; c'est maintenant à Luther de voir quel égard il aura pour l'autorité d'Ambroise. Quel égard avait pour lui le bienheureux Grégoire, il le fait assez connaître lorsqu'il dit à son imitation : — Qui des fidèles peut douter que dans le moment même de l'immolation, à la voix du prêtre, les cieux s'ouvrent ; que dans ce mystère du Christ les anges sont présents, que ce qu'il y a de plus bas s'unit à ce qu'il y a de plus haut, la terre au ciel, et que des choses visibles et invisibles il s'en fait une même ? — Et ailleurs : Cette victime unique délivre les âmes de la perdition éternelle, en ce qu'elle renouvelle pour nous la mort du Fils unique. — Et non moins clairement, lorsqu'il dit : — Pensons de là quel est pour nous ce sacrifice, qui imite toujours la passion du Fils unique. — Nous voyons comme saint Ambroise et saint Grégoire non-seulement appellent la messe une immolation et un sacrifice, mais confessent que la passion du Seigneur y est représentée, et non simplement la cène, comme dit Lu-

<sup>1</sup> N. 60.



ther. Et cependant ce ne sont pas les seuls Pères qui aient ainsi parlé ; car saint Augustin confesse plus d'une fois la même chose, entre autres quand il dit : Cette oblation se réitère chaque jour, quoique le Christ ait souffert une seule fois ; parce que nous tombons chaque jour, le Christ est immolé pour nous chaque jour <sup>1</sup>. »

La quatrième captivité babylonienne de Luther fut la liberté de la chair, pour attirer les pécheurs à l'assurance du salut sans les œuvres de la loi évangélique. Le roi le réfute ainsi. « Il relève les richesses de la foi, mais pour nous rendre pauvres des bonnes œuvres, sans lesquelles, comme dit saint Jacques, la foi est morte. Mais Luther nous recommande la foi de telle sorte, que non-seulement il nous permet de ne pas faire de bonnes œuvres, mais qu'il nous suggère encore l'audace de tous les crimes. Car il dit : Voyez combien est riche le Chrétien ou l'homme baptisé, puisque, le voulût-il, il ne peut perdre son salut, par quelques grands péchés que ce soit, à moins qu'il ne veuille pas croire ; car nuls péchés ne peuvent le damner, si ce n'est la seule incrédulité. Parole impie et maîtresse de toute impiété ! parole si odieuse aux oreilles pieuses, qu'il n'est pas besoin de la réfuter ! Donc on ne sera damné ni pour l'adultère, ni pour l'homicide, ni pour le parjure, ni pour le parricide, pourvu qu'on croie qu'on sera sauvé par la promesse du baptême. — De la foi même, il ne fait autre chose qu'un patronage de la vie criminelle. Et pour y parvenir plus sûrement, après avoir dépouillé les sacrements de la grâce, il déponille l'Église de tous les vœux et de toutes les lois, sans être touché de cette parole de Dieu : Faites des vœux et accomplissez-les <sup>2</sup>. »

Entre les prétendues inventions de la captivité babylonienne, Luther avait compté les lois pontificales et impériales, pour amener les fidèles, dégagés de la crainte de toute loi, à la condition des barbares. Henri le réprimande de cette sorte : — « Quant aux lois, j'admire qu'un homme ait pu sans rougir avoir des pensées aussi absurdes : comme si les Chrétiens ne pouvaient pas pécher, ou que l'immense multitude des croyants fût si parfaite, qu'il n'y eût rien à régler ni pour le culte de Dieu, ni pour éviter les désordres. Mais, par le même dessein, il abolit à la fois toute puissance et toute autorité, et celle des princes et celle des prélats. Car que fera le prince ou le prélat s'il ne peut établir de loi, ni exécuter celle qui est établie, mais que le peuple flotte sans loi, comme un navire sans gouvernail ? Où est donc ce mot de l'Apôtre : Que toute créature soit soumise aux puissances supérieures ? Et cet autre : Si vous faites mal, craignez le roi, car ce n'est pas en vain qu'il porte le glaive ? Et d'autres paroles

<sup>1</sup> N. 61. — <sup>2</sup> §. 75. — N. 62.

semblables. Ce n'est pas en vain, dit saint Augustin, qu'ont été institués et la puissance du roi, et le droit du juge, et la hache du bourreau, l'arme du soldat, la discipline du maître, et même la sévérité d'un bon père. Toutes ces choses ont leurs modes, leur cause, leurs raisons, leurs utilités; et lorsqu'on redoute ces choses, les méchants sont réprimés, et les bons vivent tranquilles parmi les méchants. J'évite de parler des rois, pour ne pas avoir l'air de plaider ma propre cause. Je demande seulement : Si personne, ni homme, ni ange, ne peut établir de loi sur un Chrétien, pourquoi l'Apôtre établit-il tant de lois touchant l'élection des évêques, touchant les veuves, touchant le voile que doivent mettre les femmes ? pourquoi règle-t-il que le conjoint fidèle ne se sépare point de l'infidèle, à moins qu'il n'en soit abandonné ? pourquoi ose-t-il dire : Aux autres je dis, moi, non pas le Seigneur ? pourquoi a-t-il exercé une si grande puissance, jusqu'à livrer l'incestueux à Satan pour la perte de sa chair ? pourquoi Pierre a-t-il frappé Ananie et Saphire d'une peine semblable, à cause qu'ils s'étaient réservé un peu de leur argent ? Si les apôtres ont statué tant de choses sur le peuple chrétien, outre le précepte spécial du Seigneur, pourquoi ceux qui ont succédé aux apôtres n'en feraient-ils pas autant pour l'avantage du peuple <sup>1</sup> ? »

Passant au sacrement de pénitence, Henri confond d'abord ainsi l'impudence de Luther par les autorités des saints Pères : « Si l'autorité des saints Pères doit valoir quelque chose, c'est surtout ce que dit saint Ambroise : Nul ne peut être justifié du péché s'il ne l'a confessé. — Que peut-on dire de plus clair ? Et puis saint Chrysostôme : On ne peut recevoir la grâce de Dieu si on n'est purifié de tout péché par la confession. — Et saint Augustin : Faites pénitence comme on le fait dans l'Église. Que personne ne se dise : Je fais pénitence en secret, je fais pénitence auprès de Dieu. C'est donc en vain qu'il a été dit : Tout ce que vous délierez sur la terre ; c'est donc en vain qu'ont été données les clefs. — Quant aux paroles du Christ touchant les clefs, Luther affirme qu'elles ont été dites aux laïques, Augustin le nie ; à qui pensez-vous qu'il faille croire davantage ? Luther affirme, Ambroise nie ; à qui pensez-vous qu'il faille croire davantage ? Luther affirme, l'Église entière nie ; à qui pensez-vous qu'il faille croire davantage <sup>2</sup> ? »

Sur la satisfaction que l'hérésarque voulait abolir, voici comme le roi le réfute : « Lorsqu'il dit qu'on ne satisfait pas à Dieu par les œuvres, mais par la foi seule, s'il pense que ce n'est pas par les œuvres seules sans la foi, c'est sottement qu'il s'emporte contre le Siège de

<sup>1</sup> N. 63. — <sup>2</sup> N. 64.

Rome, car jamais il n'y a eu personne d'assez insensé pour dire qu'on pouvait satisfaire à Dieu par les œuvres sans la foi... S'il pense que les œuvres sont superflues et que la foi seule suffit, quelles que soient les œuvres, alors il dit quelque chose et se trouve vraiment en opposition avec le Siège de Rome, qui croit avec saint Jacques que *la foi sans les œuvres est morte* <sup>1</sup>. »

Luther avait aussi déprisé le sacrement de confirmation, à cause qu'il ne lisait point les paroles expresses par lesquelles il avait été institué. Le roi lui prouve qu'il faut croire plusieurs choses que l'Église a reçues du Christ, et qui ne sont point exprimées dans l'Évangile : « De cette manière, dit-il, supposé qu'il n'y eût que l'évangile de saint Jean, il nierait l'institution du sacrement de l'eucharistie, à cause que Jean ne dit rien de cette institution, l'ayant passé par le même conseil de Dieu que tous ont passé beaucoup d'autres choses que Jésus a faites. Lesquelles, dit l'évangéliste, n'ont pas été écrites dans ce livre, et que le monde entier ne pourrait comprendre. Plusieurs de ces choses ont été communiquées de vive voix aux fidèles par les apôtres, et puis conservées par la foi perpétuelle de l'Église catholique. Et pourquoi ne la croiriez-vous pas sur certains articles, quoiqu'ils ne se lisent pas dans les évangiles ? puisque, comme dit saint Augustin, sans la tradition de l'Église vous ne pourriez pas même savoir quels sont les évangiles. Et quand même il n'y en aurait jamais eu un d'écrit, il resterait toujours écrit dans les cœurs des fidèles un évangile plus ancien que les exemplaires de tous les évangélistes : il resterait toujours les sacrements, que je ne doute pas qui soient plus anciens que tous les évangiles. Luther ne peut donc pas regarder comme un argument efficace qu'un sacrement a été reçu à tort s'il ne le trouve pas institué dans l'Évangile. » Après avoir confirmé tout cela par les autorités de plusieurs saints Pères, Henri ajoute : Beaucoup de passages de l'Écriture décrivent la confirmation, notamment celui des Actes, avec beaucoup de clarté, lorsqu'il rapporte que le peuple qui avait été baptisé à Samarie reçut l'Esprit-Saint par l'imposition des mains de Pierre et de Jean, qui étaient descendus vers eux <sup>2</sup>. »

Le roi presse le même argument contre Luther pour le sacrement de mariage : « L'Église croit que c'est un sacrement, institué de Dieu, transmis par Jésus-Christ aux apôtres, des apôtres aux saints Pères, des saints Pères à nous, pour l'être de nous jusqu'à la fin du monde. Voilà ce que croit l'Église, et ce qu'elle croit, elle vous le dit. Elle vous le dit, comme elle vous dit que les évangélistes ont écrit l'É-

<sup>1</sup> N. 65. — <sup>2</sup> N. 66 et 67.



vangile. Car si l'Église ne vous disait pas que l'évangile de saint Jean est l'évangile de saint Jean, vous ne sauriez pas qu'il est de lui ; car vous n'étiez pas assis à ses côtés quand il écrivait. Pourquoi donc ne croyez-vous pas l'Église quand elle vous dit : Voilà ce que Jésus-Christ a fait, voilà les sacrements qu'il a institués, voilà ce que les apôtres ont transmis, comme vous la croyez quand elle vous dit : Voilà ce qu'a écrit tel évangéliste <sup>1</sup> ? »

Le roi défend aussi la cause des prêtres contre Luther ; et après avoir accumulé plusieurs arguments tirés de saint Matthieu, de saint Paul à Timothée, pour prouver la dignité du sacerdoce, il réfute ainsi les sophismes de l'hérésiarque : « Si l'ordre de la prêtrise n'est rien, parce que tout Chrétien est prêtre, il s'ensuivra que le Christ n'a rien eu au-dessus de Saül, car David a dit de Saül : J'ai péché en touchant le Christ du Seigneur. Il s'ensuivra que le Christ n'a rien eu au-dessus d'aucun de ceux dont il est dit : Ne touchez point à mes christs. Il s'ensuivra enfin que Dieu même n'a rien au-dessus d'aucun de tous ceux dont il a dit lui-même par le prophète : Moi, j'ai dit, vous êtes tous des dieux et des fils du Très-Haut. Enfin, comme tous les Chrétiens sont prêtres, de même ils sont tous rois ; car il n'est pas dit seulement, vous êtes le sacerdoce royal, mais encore le royaume sacerdotal. Il faut bien considérer à quoi vise ce serpent : je le crois trop rusé pour attacher aucune valeur à un argument si frivole. Il lèche seulement les laïques pour les mordre plus tard. C'est pourquoi il abolit la prêtrise, afin de réduire les prêtres au rang des laïques. Car il nie que la prêtrise soit un sacrement, mais dit que c'est un simple rite pour élire un prédicateur ; car ceux qui ne prêchent pas, il prétend qu'ils ne sont rien moins que prêtres, et qu'ils ne sont pas plus prêtres qu'un homme en peinture n'est un homme réel. Ce qui est contraire à saint Paul écrivant à Timothée : Les prêtres qui président bien sont dignes d'un double honneur, principalement ceux qui travaillent dans la parole et dans la doctrine. Par où l'Apôtre enseigne manifestement qu'il y a des prêtres qui, sans prêcher, peuvent être dignes d'un double honneur, quoique ceux-là en soient principalement dignes qui, étant prêtres, s'appliquent à la prédication et à l'enseignement <sup>2</sup>. »

Contre le sacrement de l'extrême-onction, Luther s'était emporté à ce degré de pétulance, que, se voyant convaincu par l'oracle manifeste de saint Jacques, il osa prétendre que l'épître de cet apôtre ne devait pas être comptée parmi les Écritures saintes, et cela du même droit que Mahomet rejeta les évangiles et y substitua l'Alcoran ;

<sup>1</sup> N. 67. — <sup>2</sup> N. 68.

enfin Luther osa soutenir que l'Église avait pu errer dans le discernement des saintes Écritures. Ce que le roi combat ainsi : « A Luther je n'opposerai que Luther même ; car personne ne contredit plus souvent ou plus fortement Luther que Luther. Dans le sacrement de l'ordre, il dit que l'Église a ce don de pouvoir discerner les paroles de Dieu d'avec les paroles des hommes. Comment donc aujourd'hui dit-il être indigne de l'esprit apostolique une épître que l'Église, dont il dit le jugement infallible, a jugée remplie de l'esprit apostolique <sup>1</sup> ? »

« J'ai admiré quelque temps, ajoute le royal auteur, pourquoi cette épître de saint Jacques déplaît si fort à Luther. En la lisant plus souvent et avec plus d'attention, j'ai cessé de m'étonner. Car l'apôtre écrit de manière qu'il semble avoir connu Luther d'avance par l'esprit prophétique, tant il dépeint l'homme au naturel. Sous prétexte de la foi, Luther méprise les œuvres ; au contraire, saint Jacques démontre par la raison, par les Écritures et par des exemples, que la foi sans les œuvres est morte. Quant au pétulant babil de Luther, il le censure en plus d'un endroit, et sévèrement. Si quelqu'un, dit-il, se croit religieux, ne réprimant pas sa langue, mais séduisant son cœur, sa religion est vaine. Luther peut encore appliquer à sa langue ces paroles qu'il ne saurait lire sans dépit : La langue est un mal inquiet, plein d'un venin mortel. Il voit enfin que c'est sur ses dogmes que tombe ce que dit le même apôtre de certains disputeurs : — Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui soit sage et savant ? qu'il fasse paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur. Mais si vous avez dans le cœur un zèle, une jalousie pleine d'amertume et un esprit de contention, ne vous glorifiez point, et ne mentez point contre la vérité. Car ce n'est pas là la sagesse qui vient d'en haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale et diabolique. Car où il y a de la jalousie et de la contention, il y a aussi du trouble et toute sorte de mal. Mais la sagesse qui vient d'en haut est premièrement chaste, puis amie de la paix, modérée, docile, susceptible de tout bien, pleine de miséricorde et de fruits de bonnes œuvres : elle ne juge point, elle n'est point dissimulée. Or, les fruits de la justice se sèment dans la paix, par ceux qui font des œuvres de paix. — Voilà, cher lecteur, ce qui indispose Luther ; l'apôtre le dépeint comme s'il l'avait vu <sup>2</sup>. »

Le roi lui-même décrit d'une manière piquante l'inconstance et les fraudes de Luther dans la dispute, son impudence à éluder les saintes Écritures, et conclut ainsi : « Que sert-il de discuter encore avec lui, puisqu'il ne s'accorde ni avec les autres ni avec lui-même ? Il nie

dans un endroit ce qu'il affirme dans un autre; ce qu'il affirme, il le nierait de nouveau. Lui opposez-vous la foi? il se défend par la raison. Le combattez-vous par la raison? il prétexte la foi. Lui alléguez-vous les philosophes? il en appelle à l'Écriture. Proposez-vous l'Écriture? il s'amuse à des sophismes. Il n'a honte de rien ni crainte de personne, et ne se croit tenu à aucune loi. Les anciens docteurs de l'Église, il les méprise; les nouveaux, il les tourne en dérision: le souverain Pontife, il le poursuit de ses outrages; les coutumes, les dogmes, les mœurs, les lois, les décrets, la foi de l'Église, l'Église elle-même tout entière, il en tient si peu de compte, qu'à peine avoue-t-il qu'il y en ait une, si ce n'est peut-être cette église qu'il compose lui-même de deux ou trois hérétiques, et dont il serait le chef<sup>1</sup>. »

Le roi d'Angleterre, Henri VIII, ayant composé son livre, le dédia au pape Léon X, et le lui fit présenter par une ambassade solennelle, dans un consistoire public, au milieu de tous les cardinaux. C'est un beau volume in-quarto sur vélin, écrit par un calligraphe d'une rare habileté. Le roi s'est fait peindre sur la première page du manuscrit. Il est dans l'attitude de la dévotion, à genoux: Léon X, sur son trône, semble écouter l'enfant qui vient offrir à son père le livre qu'il a composé pour la gloire du Christ. L'acte d'hommage est signé de la main du prince. A la fin du volume sont deux vers latins, dont le sens est: Léon X! le roi des Anglais, Henri, vous envoie cet ouvrage, témoin de sa foi et de son amitié. Le souverain Pontife reçut le présent avec joie et amour, fit l'éloge de l'auteur, et lui accorda enfin un titre qu'il avait déjà demandé. Un autographe du pape Léon X, daté de Saint-Pierre, le 11 octobre 1521, et que l'on conserve dans les archives de la couronne d'Angleterre, donne à Henri VIII et à ses successeurs le titre de *Défenseur de la foi*. Les rois d'Angleterre ont continué à porter ce titre. — Tel l'enfant prodigue, même après avoir quitté et oublié la maison paternelle, conserva toujours et les traits et le sang du père dans toute sa personne.

<sup>1</sup> N. 71.



§ IV<sup>e</sup>.

MORT DE LÉON X. ADRIEN VI, FRANÇOIS 1<sup>er</sup>, CHARLES-QUINT. LEUR CARACTÈRE ET LEUR CONDUITE A L'ÉGARD DE LA CHRÉTIENÉTÉ MENACÉE PAR LES TURCS, QUI S'EMPARENT DE BELGRADE ET DE RHODES.

Le pape Léon X mourut quelques semaines après, savoir, le 1<sup>er</sup> décembre 1521, âgé de quarante-six ans, après avoir gouverné l'Église huit ans huit mois et vingt jours. Dix jours auparavant, le 20 novembre, dans une maison de campagne, il avait appris avec grande joie que Parme et Plaisance venaient d'être restituées aux États de l'Église. Il revint à Rome pour rendre à Dieu des actions de grâces. Il se trouva incommodé le 27. Les médecins jugèrent l'indisposition sans aucun danger : c'était un catarrhe, qui bientôt prit un caractère funèbre. Le Pape avait de la peine à respirer ; il se mit au lit. La nuit fut mauvaise et agitée ; le dimanche matin, 1<sup>er</sup> décembre, on le vit lever les yeux au ciel, joindre les mains, dire quelques mots d'une prière ardente, puis retomber sur son oreiller et mourir : le catarrhe l'avait suffoqué.

Jamais la mort d'un Pape n'avait encore excité d'aussi vifs regrets. Le peuple se jeta, dans les premiers transports de son aveugle colère, sur l'échanson pontifical Barnabé Malespina, qu'il accusait d'avoir empoisonné le Pape dans une coupe de vin. On le traîna au château Saint-Ange ; mais l'arrivée du cardinal Jules de Médicis rendit la liberté au malheureux échanson. On avait cherché des preuves, et on n'avait trouvé que des rumeurs populaires. Les funérailles du Pontife furent simples et modestes : Antoine de Spello prononça l'oraison funèbre du mort ; mais les pleurs du peuple furent plus éloquentes que les paroles du camérier <sup>1</sup>.

Voici le portrait que fait du pape Léon X son historien protestant, l'Anglais Roscoë :

« D'après ce que les écrits du temps nous ont appris de l'extérieur de Léon X, et la ressemblance si parfaite qu'en a tracée le pinceau, il est permis de croire que tout en lui annonçait un grand caractère ; et un physionomiste habile pourrait se plaire à découvrir dans le

<sup>1</sup> Audin, t. 2.

portrait admirable qu'en a fait Raphaël les qualités, les talents et les penchans qui ont le plus particulièrement distingué ce Pape. Léon X était d'assez grande taille et bien fait. Il avait de l'embonpoint sans que cependant il y eût de l'excès ; mais ses membres, tournés élégamment, paraissaient un peu déliés pour son corps. Sa tête était trop grosse, et il avait les traits trop prononcés, ce qui cependant n'empêchait pas qu'il n'eût un air de dignité qui imprimait le respect. Son teint était fleuri. Il avait les yeux gros, ronds et très-saillans, de sorte qu'il ne pouvait distinguer les objets qu'à l'aide d'une loupe ; mais, par ce moyen, il voyait plus loin que qui que ce fût, lorsqu'il était à la chasse, divertissement qu'il aimait infiniment. Il avait les mains bien faites et d'une blancheur singulière, et il se plaisait à les orner de pierres précieuses. La douceur et la flexibilité de sa voix étaient remarquables, et lui faisaient donner à ses discours une expression qui produisait beaucoup d'effet. Personne, selon que l'exigeait ou le permettait l'occasion, ne s'énonçait avec plus de gravité ni avec plus de facilité ou de gaieté que lui. Dès sa plus tendre jeunesse, il montra une urbanité qui lui concilia tous les cœurs, et qui semblait lui être naturelle, mais qui n'était peut-être pas moins l'effet de l'éducation que celui de la nature ; car on n'avait rien négligé pour lui faire sentir combien il est avantageux de posséder des qualités qui calment la haine et attirent l'estime. Lorsqu'il arriva pour la première fois à Rome, sa grande douceur, son naturel heureux et son affabilité, qui le portaient toujours à prendre le parti de céder plutôt que de lutter avec trop de force contre qui que ce pût être, le firent considérer de tous les membres du sacré collège. Réserve avec les personnes âgées, enjoué avec les jeunes gens, il recevait avec beaucoup d'égards et de bonté tous ceux qui lui faisaient visite. Il leur adressait les choses les plus obligeantes ; il leur prenait la main, et quelquefois même les embrassait, selon que le prescrivait l'usage. De là toutes les personnes qui le connaissaient étaient persuadées qu'elles étaient les objets particuliers de son estime et de son amitié ; opinion qu'il s'efforçait d'entretenir par les marques d'attention les plus séduisantes, et par des actes de libéralité qu'il renouvelait fréquemment. Enfin, on ne peut douter que ce n'ait été à cette conduite qu'il ait principalement dû la dignité suprême à laquelle il a été élevé dans un âge si peu avancé.

« Quant aux facultés de l'esprit, Léon X les possédait plus que ne le fait le commun des hommes. S'il ne paraît pas avoir été doué de celles dont la réunion est caractérisée par le nom de génie, du moins on peut dire qu'il avait une grande sagacité. Cette vérité a été reconnue par ceux-là même qui lui ont le moins prodigué l'éloge. En

rejetant les idées superstitieuses qui régnaient de son temps, il a montré qu'il avait un esprit vigoureux et sain. Sa mémoire était heureuse ; et, comme il aimait la lecture au point que souvent il interrompait son repas pour lire, il acquit une grande connaissance de l'histoire. Il était si sobre, que les jours de jeûne et d'abstinence, il allait au delà de ce que prescrit l'Église <sup>1</sup>. »

Voici d'autres détails, recueillis par Audin :

« C'est à Léon X que nous devons en partie l'institution de ces belles cérémonies religieuses qui, chaque année, pendant la Semaine-Sainte, attirent un si prodigieux concours d'étrangers à Rome. On ne saurait dire la majesté avec laquelle officiait le Pontife, le recueillement qu'il gardait pendant le saint sacrifice. On le voyait, les mains jointes, l'œil fixé à terre ou sur l'autel, prier constamment. Il n'accompagnait et ne portait jamais le Saint-Sacrement que la tête découverte. Il assistait tous les dimanches au sermon, mais il voulait que le prêtre ne parlât pas plus d'une demi-heure, conformément à la décision du concile de Latran. Musicien habile, il faisait chercher dans toute l'Europe les maîtres de chant les plus célèbres, les instrumentistes les plus renommés, pour célébrer le service divin. Il appela de Florence Alexandre Mellini, poète et musicien, pour accoutumer ses chapelains, à garder la tonique dans la psalmodie des psaumes, et la mesure syllabique dans les chants des hymnes ou des proses ; car son oreille souffrait quand on brisait le rythme ou qu'on offensaient la prosodie.

« Léon X se levait de bonne heure et faisait sa prière à genoux ; quand la maladie dont il était attaqué l'avait fait souffrir la nuit, il prenait un luth suspendu à la muraille de sa chambre à coucher, et se mettait à jouer. Il estimait que la musique est un présent du ciel, qu'elle adoucit le caractère, et qu'elle élève l'âme à Dieu. Il la regardait, après les lettres, comme la plus efficace consolation de l'homme dans l'exil. Il aimait à converser sur les principes de l'art musical, et démontrait ses théories en s'accompagnant sur le luth.

« Cette passion pour la musique suivait le Pape jusqu'à table : à la fin de ses repas, on appelait des musiciens qui exécutaient diverses mélodies en s'accompagnant sur la guitare ou sur un autre instrument. Ce repas ressemblait assez à ceux que Vida donnait aux étrangers dans son évêché d'Albe. Les légumes y figuraient en abondance ; le mercredi, pas un plat de viande ne paraissait sur la table ; le vendredi, on n'y servait que des racines ; le samedi, il était de règle qu'on ne mît pas le couvert, le Pape jeûnant ce jour-là. Léon X man-

<sup>1</sup> Roscoë, *Vie et pontificat de Léon X*, c. 24.



geait peu et ne buvait que de l'eau. Paul Jove, qui plus d'une fois eut l'honneur de s'asseoir à la table du Pontife, nous dit que l'amour des lettres et des arts était si vif en lui, qu'il ne voulait pas que le temps du repas fût perdu pour l'instruction des convives ; il indiquait un sujet, souvent religieux, auquel tout le monde prenait part. Quelquefois l'entretien roulait sur un livre récemment paru, et dont sa Sainteté indiquait les défauts ou les mérites.

« Le soir, la conversation se renouait, vive, animée, pleine de saillies, de mots heureux, de traits d'esprit que le Pape échangeait avec ses hôtes... De ses vastes lectures chrétiennes et profanes, il avait retenu une foule de sentences qu'il amenait avec un à-propos exquis. Tous ceux qui avaient le bonheur de l'approcher s'en allaient émerveillés de ses connaissances variées, de son érudition, de son beau langage. Le peuple l'aimait avec passion, et s'inclinait quand il passait, comme devant un saint, parce qu'il admirait en lui des mœurs d'une pureté si éclatante, que la calomnie n'essaya pas même de les ternir : enfant, adolescent, homme fait, il vécut chaste et défia jusqu'au soupçon <sup>1</sup>. »

Voilà ce que dit le catholique Audin, d'après les autorités contemporaines. Le protestant Roscoë s'y accorde, notamment sur le dernier article. Voici ses paroles :

« Léon X n'a pas entièrement échappé à cette imputation qui produit la tache la plus facile à faire et la plus difficile à effacer. Paul Jove lui en a fait le premier le reproche, au sujet de la familiarité qui paraissait exister entre ce Pape et quelques-uns de ceux qui composaient sa maison ; mais cet historien, qui ne semble considérer une telle offense que comme une bagatelle dans un grand prince, ne s'est pas donné la peine de rechercher si l'accusation était fondée. La morale de Paul Jove était trop dépravée pour ne pas rendre son témoignage très-suspect ; et ce n'a pas été sans raison que Rabelais lui a assigné une place dans sa salle des *ouï-dire*. Mais, quoique l'accusation qu'il a portée contre Léon X ait été renouvelée fréquemment, dans le dessein de faire rejaillir sur le Saint-Siège la honte du souverain Pontife, on peut assurer que c'est une de ces calomnies qui sont transmises d'âge en d'âge, sans autre autorité que la plume d'un écrivain dépourvu de pudeur. Il nous reste les témoignages les plus satisfaisants sur la pureté de mœurs qui distingua ce Pape, tant dans sa première jeunesse que lorsqu'il parvint au souverain pontificat ; et l'exemple de chasteté et de décence qu'il a donné fut d'autant plus remarquable, qu'il était plus rare dans le

<sup>1</sup> Audin, *Hist. de Léon X*, c. 25.

siècle où il a vécu. » Voilà comme s'exprime le protestant Roscoë ; et pour preuve de ce qu'il dit, il cite en note un auteur contemporain, qui appuie sur la chasteté du souverain Pontife, comme sur la principale de ses vertus, comme sur celle qui était le plus universellement reconnue, et au sujet de laquelle il ne s'était élevé aucun soupçon <sup>1</sup>.

Un fait littéraire a donné lieu encore à des accusations contre Léon X. Le voici. En 1515, le poète Louis Arioste, que ce Pape connaissait et aimait depuis longtemps, venait de terminer son épopée romanesque de *Roland furieux*. Ce poème ne ressemblait point alors à ce qu'il est devenu depuis : en 1515, il n'avait que quarante chants, tandis qu'en 1532, il reparut en quarante-six, avec des changements nombreux et notables. Or, en 1515, l'Arioste n'avait pas de quoi faire imprimer son poème ; de plus, les imprimeurs et les libraires ne respectaient pas plus que les pirates les droits des auteurs. L'Arioste s'adressa donc à Léon X, qui lui donna de l'argent pour les frais d'impression, et, de plus, une bulle du mois de mars 1515, où il défend, sous peine d'excommunication et de deux cents florins d'amende, d'imprimer ou de vendre *le poème burlesque de Louis Arioste sans la permission de l'auteur*. Ce n'était ni plus ni moins qu'un privilège pour imprimer et vendre un livre <sup>2</sup>.

Or, un fait aussi simple a été prodigieusement travesti par des écrivains protestants. C'est le protestant Roscoë qui en fait la remarque, et qui les réfute. Voici ses paroles :

« Un écrivain protestant (David Blondel) nous dit de Léon X : Presque en même temps qu'il fulmina ses anathèmes contre Martin Luther, il n'eut point de honte de publier une bulle en faveur des poésies profanes de Louis Arioste, menaçant d'excommunication ceux qui blâmeraient le poème ou empêcheraient le profit de l'imprimeur. — Une foule d'auteurs, et le judicieux Bayle lui-même, citent ce trait comme une nouvelle preuve de l'impiété de Léon X, et de l'indécence avec laquelle ce Pape, disent-ils, abusait du pouvoir spirituel. Mais, pour répondre à cette imputation, il suffira de rappeler que ce fut longtemps avant que Luther fût en opposition avec la cour de Rome que la bulle dont il s'agit fut accordée à l'Arioste, et que le souverain Pontife ne fit en cela que suivre l'usage qui veut qu'on assure aux auteurs les produits de leurs travaux. Il est absolument faux que dans ce privilège il soit décerné des peines contre quiconque critiquerait le *Roland furieux*, l'excommunication

<sup>1</sup> Roscoë, t. 4, c. 24, p. 389, traduct. de Henri, 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1813. — <sup>2</sup> Audin *Hist. de Léon X*, c. 14, t. 1.

n'étant prononcée que contre ceux qui imprimeraient l'ouvrage et qui le vendraient sans le consentement du poëte. Cette dernière clause, qui se trouve dans tous les actes du même genre, et qui quelquefois est plus fortement énoncée, avait pour objet de contenir, au delà des limites du territoire de l'Église, le brigandage de ces pirates qui, depuis l'invention de l'imprimerie, ont toujours été prêts à faire tourner à leur profit les talents des littérateurs <sup>1</sup>. » Voilà comme le protestant Roscoë réfute des calomnies protestantes, répétées par plus d'un catholique.

On reproche encore à Léon X sa passion pour la chasse ; mais ses médecins lui en avaient fait un précepte hygiénique ; le repos eût abrégé ses jours. Vers la fin de l'été, il commençait ses promenades aux environs de Rome. Quand les pluies avaient rafraîchi l'atmosphère, si chaude dans la Romagne jusqu'à la fin de septembre, il se rendait à Viterbe, et s'amusait à chasser aux perdrix, aux faisans et aux oiseaux de toute sorte, dont le pays abonde ; puis il continuait ses excursions, s'embarquait sur le lac Bolsène, mettait pied à terre dans l'île qui s'élève au milieu des eaux, et pêchait pendant des heures entières. Le soir, il se livrait à un autre plaisir, qu'il chérissait par-dessus tout, la conversation.

Une des maisons de campagne où il se rendait le plus volontiers était la Maliana, à quelques milles de Rome. On savait le jour où le Pape viendrait l'habiter ; alors le chemin que devait traverser le Saint-Père était rempli de paysans qui, à la vue de leur souverain bien-aimé, s'agenouillaient pour recevoir sa bénédiction. Sur son passage, on élevait des bancs de verdure, des arcs de triomphe tressés de fleurs. Le Pape descendait de cheval ou de voiture, s'asseyait sur un des bancs rustiques improvisés par la piété, interrogeait les vieillards, embrassait les petits enfants, dotait les jeunes filles, payait les dettes des pauvres laboureurs, et s'en allait comblé de bénédictions et de témoignages d'amour <sup>2</sup>.

Un point difficile et délicat pour le pape Léon X fut la conduite à tenir envers les souverains temporels dans les différends qu'ils avaient entre eux, principalement François I<sup>er</sup>, roi de France, et Charles-Quint, roi d'Espagne, roi de Naples et empereur d'Allemagne. Voici le jugement qu'en a porté le protestant Rocoë :

« Les grands objets que Léon X paraît s'être toujours proposés dans sa conduite politique démontrent qu'il était doué d'un esprit d'une vaste étendue, et qu'il avait conçu une juste idée de la place importante qu'il occupait. Pacifier l'Europe, y établir l'équilibre po-

<sup>1</sup> Roscoë, t. 4, c. 24, p. 386. — <sup>2</sup> Audin, t. 2, c. 25, p. 571 et 574.



litique, assurer la tranquillité générale, soustraire l'Italie à la domination des puissances étrangères, recouvrer les anciens domaines de l'Église, contenir et abaisser la puissance des Turcs, ce furent là les points qu'il ne perdit jamais de vue.

« Lorsqu'il parvint à la papauté, il trouva l'Italie opprimée et menacée par des princes étrangers, et déchirée par des dissensions intestines. Les Espagnols étaient en possession du royaume de Naples ; les Français se disposaient à attaquer les Milanais et les États où les princes étaient en guerre les uns contre les autres pour soutenir des intérêts qui ne les concernaient pas directement. Le premier, le plus ardent désir du souverain Pontife fut de délivrer l'Italie du joug des étrangers ; et loin de l'accuser de l'avoir eu, on eût pu l'en féliciter. Les deux extrémités septentrionales et méridionales de ce pays étant occupées par deux monarques ambitieux, puissants et toujours rivaux, le centre devait servir constamment de théâtre à la guerre et être exposé à des ravages continuels. L'un et l'autre de ces souverains obtenant la prépondérance, ce devait en être fait de l'indépendance des États de l'Italie, et à tout événement, les négociations et les intrigues que devait occasionner la lutte des deux puissances rivales ne pouvaient manquer d'exciter perpétuellement la fermentation et l'alarme dans les esprits. L'accomplissement des grands objets que le Pape avait en vue était le seul moyen par lequel il pût raisonnablement espérer de rétablir la tranquillité ; et le désir qu'il en avait peut expliquer, sinon justifier toujours, plusieurs parties de sa conduite, qui sans cela paraissent faibles, inintelligibles et contradictoires.

« Il était impossible qu'il pût attaquer de vive force des ennemis si formidables ; et tandis que les causes de dissensions subsistaient, il ne pouvait espérer de réunir par un lien commun les divers États de l'Italie, plusieurs desquels, suivant une politique mal entendue, prenaient le parti des étrangers. Tout ce que pouvait faire le Pape était d'exciter l'un contre l'autre deux rivaux puissants, et de mettre à profit toutes les occasions que leurs querelles offriraient de les éloigner d'un pays qu'il avait à cœur d'affranchir. En conséquence, il s'efforça constamment de se concilier, par des protestations d'attachement, la bienveillance et l'estime des rois de France et d'Espagne, d'intervenir dans toutes leurs négociations, et d'entrer dans tous leurs projets, afin d'être en état de maintenir l'équilibre entre eux ou de se déclarer d'une manière conforme à ses vues. Il suppléa à l'insuffisance de l'armée pontificale par des corps de troupes suisses, qu'une solde considérable attachait à son service. Au moyen de ce secours, il expulsa deux fois de l'Italie les Français. Quoique la puissance supérieure des deux monarques, contre l'un ou l'autre

desquels il avait toujours à lutter, ait contrarié ou même renversé quelquefois les projets de Léon X, il ne parut jamais, dans tout le temps de son pontificat, s'écarter du but qu'il s'était originairement proposé. Ses efforts redoublés lui permirent de se flatter du succès ; et il est probable que, si une mort prématurée ne les avait arrêtés, il aurait effectué cette grande entreprise. Il est certain qu'il voulait réunir le Milanais à l'État de l'Église, ou en transmettre la souveraineté au cardinal Jules de Médicis ; et, jointes à celles de la Toscane et aux secours qu'il pouvait tirer des Suisses, ses alliés, les forces que cette réunion lui aurait procurées l'auraient mis en état d'attaquer ou plutôt de conquérir le royaume de Naples, dont Charles-Quint ne s'occupait que faiblement alors.

« En considérant sous ce point de vue général la conduite politique de Léon X, on y reconnaît une habileté qu'on ne peut apercevoir en ne l'examinant que partiellement. Sans le justifier, son manque de sincérité dans ses négociations avec François I<sup>er</sup> fut causé par la constance avec laquelle il suivait l'exécution de son dessein primitif, où le confirma ce prince en s'emparant de Parme et de Plaisance. Le monarque français aurait dû savoir qu'il ne faut pas toujours user des droits que donne la victoire, ni imposer des conditions trop dures à un ennemi vaincu, et que, pour qu'on les remplisse avec bonne foi, il est nécessaire que la modération et la justice forment la base des engagements publics.

« Léon X ne mit pas moins de persévérance dans les efforts qu'il fit pour apaiser les dissensions qui divisaient les princes chrétiens, et les faire tourner leurs armes contre les Turcs. Ce dernier projet a été considéré comme extravagant ; mais pour en juger sainement, il faut examiner l'état des choses à l'époque où il a été conçu, et se rappeler que les barbares Musulmans venaient de s'établir en Europe, qu'ils venaient de renverser l'empire des Mameluks en Égypte, et de faire sur les côtes d'Italie plusieurs tentatives, dans l'une desquelles ils s'étaient emparés d'Otrante. Si le projet de Léon X échoua, ce fut la faute des princes chrétiens, qui se redoutaient plus les uns les autres qu'ils ne craignaient les Turcs. Mais souvent il arrive, dans les grandes entreprises, que, sans parvenir au but où l'on s'est proposé d'atteindre, on obtient des avantages proportionnés aux efforts qu'on a faits. Si le Pape ne put faire partager ses sentiments aux princes de la chrétienté, s'il ne put leur inspirer une bienveillance réciproque et diriger leur haine contre l'ennemi commun, il est probable du moins qu'il empêcha les Turcs de tourner leurs armes contre les peuples de l'Occident ; et, durant tout son pontificat, l'Europe s'est vue dans une situation que, com-

parée à celle des temps qui l'ont précédée ou qui l'ont suivie, on peut considérer comme heureuse et tranquille <sup>1</sup>. »

Voilà comme le protestant Roscoë apprécie les efforts de Léon X pour pacifier l'Europe au dedans et la défendre au dehors : politique qui ne lui était point particulière, mais commune avec tous les Papes. C'est la politique du père de famille, qui veille à maintenir la paix dans la maison et à l'assurer contre les attaques étrangères. Les rois de l'Europe étaient les fils aînés de la maison ; mais, au lieu de seconder le père, ils épuisaient leur esprit et leurs forces à se contrarier et à se battre entre eux : plus d'une fois il faudra que le père sauve la famille sans eux et malgré eux.

Le sultan Sélim venait de conquérir l'Égypte, la Syrie et la Perse ; à la tête de ses hordes tartares, chaque jour il faisait un nouveau pas en Europe, où il se proposait de détruire les principales monarchies. Pour arrêter cet autre Attila, le Pape, qui représentait à la fois le christianisme et la civilisation, à l'aide de ses légats, remuait les cours chrétiennes ; et partout on promettait des soldats et de l'argent ; mais les secours promis n'arrivaient pas. En Allemagne, le moine hérésiarque de Wittemberg et ses semblables conseillaient à l'empereur, aux princes, aux diètes de refuser leur concours au père des fidèles ; et la voix des apostats était plus puissante que celle du Vicaire de Jésus-Christ. Alors, dit un historien philosophe, on vit à Rome le souverain Pontife marcher nu-pieds, et appeler sur son peuple, par des gémissements et des larmes, la protection céleste. Ses prières furent plus efficaces que ses négociations : Sélim mourut avant d'avoir pu exécuter ses projets <sup>2</sup>.

Léon X eut pour successeur Adrien VI, cardinal-prêtre de Saint-Jean et Saint-Paul, évêque de Tortose en Espagne, né l'an 1459, de parents obscurs, à Utrecht. Il fut élu d'une voix unanime par les trente-neuf cardinaux du conclave, le 9 janvier 1522. Il conserva son non d'Adrien, contre l'usage établi depuis plusieurs siècles. Le mérite seul d'Adrien et la protection de Charles-Quint, dont il avait été précepteur, l'élevèrent à cette suprême dignité, qui alla le chercher elle-même, sans qu'il s'y attendit, n'ayant jamais eu d'ambition. Adrien était pour lors en Espagne. A la première nouvelle, il dit à ses amis : Si ce que l'on dit est vrai, j'ai bien raison de m'affliger. Les habitants de Saragosse lui offrirent une relique de saint Lambert, leur compatriote, qu'ils lui avaient refusée jusqu'alors ; il la reçut avec une joie extrême, et la regarda comme le plus

<sup>1</sup> Roscoë, t. 4, c. 24, p. 367 et seqq. — <sup>2</sup> Gaillard, *Hist. de Franç.* I<sup>er</sup>, t. 1, p. 257. — Raynald, 1518, n. 43.



précieux fruit de son pontificat. Il refusa un second bénéfice à son neveu. Il avait coutume de dire : Je veux orner les églises de prêtres, et non les prêtres d'églises. L'Italie était affligée de la guerre et de la peste : ce fut un motif pour lui de se rendre promptement à Rome. Il y fut couronné le 31 août 1522. Il avait vivement à cœur la restauration des mœurs et de la discipline dans le clergé et dans le peuple fidèle, à commencer par la cour de Rome. Il se consultait à cet égard avec saint Gaëtan de Thienne, Pierre Caraffe, archevêque de Théate, et d'autres pieux personnages. Il canonisa saint Antonin, archevêque de Florence, et saint Bennon, évêque de Misnie. A peine couronné, il abolit les réserves et les expectatives, et commença d'autres réformes. L'Europe chrétienne se voyait dans un état bien triste. Le roi de France et l'empereur Charles-Quint la déchiraient au dedans par leurs sanglantes rivalités ; au dehors, Soliman II, fils de Sélim, lui portait des coups plus cruels les uns que les autres ; l'anarchie religieuse et intellectuelle de l'hérésiarque de Wittemberg s'étendait de plus en plus en Allemagne, et de là menaçait d'autres pays. Adrien VI s'efforça de porter remède à ces trois calamités ; il n'y réussit pour aucune, et mourut le 24 septembre 1523, après un pontificat d'un an huit mois cinq jours, y compris celui de son élection. Il fut enterré avec cette épitaphe : *Ici repose Adrien VI, qui n'estima rien de plus malheureux pour lui que de commander.* Il eut pour successeur le cardinal Jules de Médicis, cousin de Léon X, élu le 19 de novembre 1523, couronné le 25, et qui prit le nom de Clément VII<sup>1</sup>.

Un Français de ce temps est à connaître. Il avait tout juste ce qu'il fallait pour être au niveau de la France et de l'époque contemporaine, sans rien pour s'élever au-dessus : il en est ainsi un fidèle miroir. C'est le roi de France si connu et si peu connu, François I<sup>er</sup>. Né à Cognac le 12 septembre 1494, il avait vingt ans et quelques mois lorsqu'il succéda, le 1<sup>er</sup> janvier 1515, à Louis XII. Son éducation avait été commencée par le maréchal de Gié, que Louis XII avait remplacé, en 1506, par Arthur Gouffier, sire de Boisy ; ce dernier avait fait toutes les campagnes d'Italie, et il avait acquis dans ce pays un goût pour les arts et la belle littérature qui ne se voyait guère parmi les gentilshommes. Il comprit qu'une certaine gloire pouvait être attachée à l'étude des lettres ; il accoutuma même son élève à témoigner des égards aux érudits et à rechercher leur conversation ; mais si Boisy se plaisait à lire lui-même, il chercha vainement à inspirer au prince qu'il formait le désir de lire d'autres livres que des romans de chevalerie. François I<sup>er</sup> y puisa presque sa seule instruction ; il se

<sup>1</sup> Raynald, 1522 et 1523, avec les notes de Mansi.

forma sur les héros de la Table-Ronde et du palais de Charlemagne, non sur ceux de l'histoire ; il voulut briller comme un Amadis plutôt que comme un souverain, et la hauteur de sa taille, la beauté de sa figure, son adresse dans les armes et dans tous les exercices du corps, sa bravoure, qu'il avait déjà eu occasion de montrer, son amour du plaisir, que ses jeunes camarades estimaient en lui plus que ses qualités morales, le signalaient à l'admiration de ceux qui, comme lui, ne connaissaient le monde que par les romans <sup>1</sup>.

Sa mère, Louise de Savoie, de mœurs très-équivoques elle-même, et qui conserva toute sa vie un pouvoir presque sans bornes sur son fils, ne l'avait point accoutumé à la retenue dans les mœurs ou le langage, et elle avait permis à sa fille Marguerite, depuis reine de Navarre, de n'être guère plus réservée. Anne de Bretagne avait, la première, voulu que le palais royal devînt une école où les demoiselles nobles viendraient se former à la vertu et aux belles manières ; elle appela dans ce but autour d'elle un grand nombre de filles d'honneur. Louise de Savoie conserva cet usage ; mais ses filles d'honneur eurent la beauté et non la vertu de celles de sa rivale. Un prince jeune, beau, inconstant dans ses amours, et qui ne rencontrait point de résistance, eut bientôt corrompu cette cour, qui ne connut plus de plaisir que dans le dérèglement, de gaieté que dans l'indécence du langage. Les mœurs, dans les temps de barbarie, étaient loin d'être pures, mais on cachait du moins les scandales avec quelque honte ; tandis que, depuis le commencement du pouvoir de Louise de Savoie, la galanterie devint une partie des belles manières, la licence le sujet éternel des plaisanteries de cour, et la corruption des mœurs alla dès lors toujours croissant jusqu'à la fin du règne des Valois <sup>2</sup>.

Louise, qui a laissé d'elle un journal ou plutôt un livre de souvenirs, dans lequel elle a inscrit également la naissance de son fils, la mort de son petit chien, Happeguai, et celle de son mari, avait nourri François avec un amour idolâtre, et mettait en lui sa joie et ses espérances ; elle ne s'était opposée à aucun de ses désirs, et ne lui avait fait connaître d'autres devoirs que ceux dont il trouvait le résumé dans les romans de chevalerie. Comme François avait cependant de l'élévation dans le caractère, il voulut marcher sur les traces des héros, et comme il ne connaissait d'héroïsme que celui des Roland et des Amadis, il ne se proposait d'autres vertus que la bravoure et la magnificence ; il comptait se signaler par ses grands coups d'épée, et ne soupçonnait pas même qu'il existât un art de la guerre

<sup>1</sup> Sismondi, *Hist. des Français*, t. 16, c. 1. — <sup>2</sup> *Ibid.*

plus important dans les combats que la valeur personnelle du capitaine. En même temps, il était toujours occupé de ce qu'il croyait devoir à la majesté royale ; car il pensait qu'un roi chevalier ne pouvait ni marcher, ni camper, ni livrer bataille, ni surtout se retirer devant un ennemi supérieur en forces, comme l'aurait fait un guerrier ordinaire. C'était dans les mêmes romans qu'il avait puisé toutes ses notions sur l'étendue de la prérogative royale. Il voulait être un bon et grand roi, gracieux, magnifique et galant pour les dames ; mais il voulait aussi qu'une parole de sa bouche fût le décret de la destinée, qu'elle n'admit point d'examen, qu'elle fût irrésistible, et il ne concevait pas comment des parlements, des princes, une noblesse, des états généraux, et moins encore un tiers-état qu'il méprisait, pourraient avoir ou le droit ou l'audace d'apporter des limites à son autorité <sup>1</sup>.

Après la victoire de Marignan, la conquête du Milanais et la conclusion du concordat, abandonnant l'administration à ses ministres, il ne songeait lui-même qu'à jouir, dans les plaisirs et le luxe, de son opulence et de sa toute-puissance. Il avait alors vingt-quatre ans ; tout frein, tout respect humain lui était ôté : sa mère, qui gouvernait le royaume, qui se mêlait de toutes les affaires, qui est toujours nommée par les légats et les ambassadeurs dans leurs correspondances, comme la personne avec laquelle ils traitaient de tout, ne contrôlait jamais sa conduite privée, ou plutôt elle le poussait elle-même à la galanterie, et elle se montrait pleine d'indulgence pour des vices auxquels, de son côté, elle ne demeurait pas étrangère. Sa femme, Claude, « cette bonne et sainte princesse, dit Brantôme, n'avait pas grand crédit <sup>2</sup>. »

Elle lui avait cependant déjà donné deux fils. Son ministre principal, le chancelier Duprat, croyait s'affermir dans sa place en flattant les passions du maître et en l'abandonnant aux voluptés. Les autres étaient pour la plupart des jeunes gens associés à ses débauches. François avait montré, à l'occasion de son ordonnance sur la chasse et de l'enregistrement du concordat, qu'il était résolu à n'accorder aucune attention aux remontrances de son parlement : il songeait bien moins encore à rassembler les états généraux et à régler ses finances de concert avec eux. Les princes du sang, les pairs de France, les trois ordres de l'État lui paraissaient également destinés à lui obéir sans hésitation : tout partage d'autorité avec eux lui semblait honteux pour la majesté royale. Il s'applaudissait d'avoir secoué

<sup>1</sup> Sismondi, *Histoire des Français*, t. 16, c. 1. — <sup>2</sup> *Éloge de François 1<sup>er</sup>*.



ces entraves et de ce qu'il appelait avoir mis les rois de France *hors de pages* <sup>1</sup>.

Cependant l'époque était bien favorable pour faire de grandes choses à la gloire de Dieu et de la France. Charles-Quint, avec l'Espagne et le Portugal, en donnait l'exemple. Si François I<sup>er</sup> et les Français de son temps avaient eu les pensées nobles et généreuses de leurs ancêtres, les pensées de Charles-Martel, de Charlemagne, de Godefroi de Lorraine, de Tancrede de Normandie, de Baudouin de Flandre, mais surtout du roi saint Louis de France, ils auraient pu mettre la dernière main à l'œuvre de leurs ancêtres et en recueillir glorieusement les fruits : ils auraient pu nettoyer la Méditerranée des pirates, fonder un royaume français à Tunis, où saint Louis rendit son âme à Dieu ; fonder un royaume français en Égypte, où saint Louis pratiqua les plus héroïques vertus dans les fers : ils auraient pu rétablir le royaume français de Jérusalem, le royaume français d'Arménie, le royaume français de Chypre, les principautés françaises de la Grèce, l'empire français de Constantinople : ils auraient pu, naviguant sur les traces des Espagnols et des Portugais, attaquer le mahométisme et l'idolâtrie par l'Inde, et préparer tout l'ancien continent à la civilisation chrétienne et véritable : tandis que Charles-Quint réprimait les destructeurs de cette civilisation en Allemagne et en secondait les apôtres dans le Nouveau-Monde. Voilà ce qu'eût pu faire dans les Français une noble émulation pour ce que faisaient les Espagnols et les Portugais. L'univers, agrandi de moitié par la découverte de l'Amérique, eût suffi à deux hommes bien autrement actifs et ambitieux que François I<sup>er</sup> et Charles-Quint. Les Français du seizième siècle, dégénérés de leurs ancêtres du treizième, ne comprirent rien à ces grandes choses : on n'en voit pas un qui s'en soit seulement douté. Et cependant la Providence divine venait de leur donner une terrible leçon, et cela pendant près de deux siècles.

A la fin du treizième, Philippe le Bel répudie la gloire héréditaire de la France, qui est de consacrer ses armes à la défense de la civilisation chrétienne contre les Barbares et les infidèles. Philippe ne voit plus que lui-même et sa famille : à peu près toute la France partage sa manière de voir. Voici maintenant ce qui arrive. Au lieu de la guerre glorieuse de Charles-Martel, de Charlemagne, de Godefroi, de Tancrede, de saint Louis contre les infidèles et les Barbares, la France dégénérée a une guerre civile, une guerre parricide, une guerre honteuse avec les princes français d'Angleterre, et cela pour une femme adultère, fille de Philippe le Bel, meurtrière de son mari et

<sup>1</sup> Sismondi, t. 16, c. 2. — *Fr. Belcarii Comment.*, l. 16.

de son roi. Des princes du sang royal de France vendront la France à une nation étrangère. La France, divisée, déchirée, mais surtout abâtardie et désespérant d'elle-même, allait devenir une province anglaise : déjà Paris est tout anglais. Il faut qu'une jeune fille arrivè de Lorraine pour rendre la France aux Français, au risque de se voir abandonnée par eux aux flammes d'un bûcher. Voilà ce que nous avons vu. Sous François I<sup>er</sup>, on en voyait un reste. Calais, la clef de la France, était encore à l'Angleterre.

Cependant François I<sup>er</sup> commencera une nouvelle série de hontes et de calamités semblables. Au lieu d'achever l'œuvre glorieuse de ses ancêtres, en défendant, en propageant la civilisation chrétienne en Afrique, en Égypte, en Syrie, en Arménie, et jusqu'au fond de l'Inde; d'égaliser ainsi, de surpasser même noblement la gloire de son émule, Charles-Quint, il fera précisément le contraire. Il fera précisément ce qu'il faut pour ruiner l'œuvre glorieuse de ses ancêtres. Il dégradera sa politique le plus bas possible, jusqu'à trahir la chrétienté, jusqu'à protéger et seconder l'anarchie religieuse et intellectuelle de l'Allemagne, afin qu'elle pût diviser et brouiller religieusement et intellectuellement toute l'Europe: jusqu'à inviter le successeur de Mahomet, le plus furieux ennemi des Chrétiens, Soliman II, à venir s'emparer de l'Italie et de Rome, avec le secours des armes françaises. Voilà ce que nous allons voir faire à François I<sup>er</sup>, sans qu'un seul Français élève la voix contre.

En retour, l'anarchie religieuse, intellectuelle et politique, ainsi favorisée en Allemagne, s'implantera en France, divisera la France contre elle-même par des fleuves de sang, par d'atroces guerres civiles; on verra des rois assassinant et assassinés; la France, trahie par des Français, ne sera plus une. elle ne saura même plus si elle restera France, première des nations catholiques, ou deviendra province étrangère, et dernière des nations apostates. Il faudra que, du même pays que Jeanne d'Arc, arrive une famille d'hommes pour maintenir l'unité de la France avec elle-même, en y maintenant l'antique foi de Clovis, de Charlemagne, de Godefroi, de Tancrede et de saint Louis. Un homme de cette famille reprendra la clef de la France à l'Angleterre, et restituera Calais à la France.

Cependant, de ces fréquentes infidélités à sa mission providentielle, de ces coupables hésitations entre la vérité et l'erreur, il est demeuré à la France une baisse si notable dans les esprits et les caractères, un amoindrissement tel dans les vues et les idées, que rarement se rencontre un Français capable de saisir bien tout l'ensemble de l'Église, de sa doctrine et de son histoire, et qu'aujourd'hui encore il faut que Dieu suscite d'honnêtes protestants pour nous guérir de

nos préventions nationales envers la sainte Église romaine, notre mère, et pour nous apprendre à lui rendre enfin justice.

Mais pendant qu'il négligeait ces grandes occasions d'acquérir une gloire solide devant Dieu et devant les hommes, quelle idée préoccupait donc François I<sup>er</sup> ? Non content d'être roi de France, il prétendait être seigneur italien et duc de Milan. Telle était son idée fixe. Puis, à la mort de l'empereur Maximilien, il se présentait comme candidat à l'empire, en concurrence avec Charles-Quint, archiduc d'Autriche, roi de Naples et d'Espagne. Voici comme l'auteur protestant de *l'Histoire des Français* apprécie la conduite du roi de France en cette occasion :

« Il semble que ce projet fut suggéré à François I<sup>er</sup> seulement par ses jeunes courtisans, tous pleins des idées de la chevalerie. Ils lisaient dans les romans que Charlemagne avait été empereur de tout l'Occident, que les paladins avec lesquels ils se comparaient avaient combattu les infidèles et recouvré le Saint-Sépulcre, et ils persuadaient à François que lui, le premier chevalier de son siècle, était appelé comme Charlemagne à gouverner le monde latin et barbare, et à refouler en Asie les Musulmans. Les exemples pris de Charlemagne, les promesses de faire concourir la France avec l'Italie et l'Allemagne à la guerre contre les Musulmans, furent les seuls motifs d'intérêt public que les ambassadeurs français firent valoir auprès des électeurs. En même temps, ils leur représentèrent que François, comme souverain du royaume d'Arles et du duché de Milan, était membre de l'empire; que Charles, au contraire, comme roi de Naples, était exclu de la candidature par un grand nombre de constitutions impériales et pontificales, qui interdisaient la réunion de la couronne qu'il portait à celle de l'empire<sup>1</sup>. Mais ils comptaient plus sur la corruption que sur les raisons. Ils avaient avec eux quatre cent mille écus. C'était ouvertement et sans pudeur qu'ils tâchaient de gagner des suffrages à prix d'argent. Ils invitaient en même temps les princes et les comtes allemands à des festins, d'où tous les convives sortaient presque toujours ivres; ils avaient aussi songé à intimider les électeurs en prenant à leur solde l'armée de la ligue des villes de Souabe, qui se trouvait sur les lieux; mais ils se laissèrent devancer par les agents de Charles. Et pendant qu'ils appelaient ainsi tous les vices à leur aide, François, conservant le langage de la galanterie, disait aux ambassadeurs du roi d'Espagne : Nous sommes deux amants prétendant à même maîtresse; lequel des deux qu'elle préfère,

<sup>1</sup> Guichardin, l. 13. — Sleidan, *Comm.*, l. 1. — *Lettres du cardinal Cajétan*. Francfort, 29 juin 1519. — *Lett. di Principi*, t. 1, p. 70.



l'autre doit se soumettre et ne pas en garder de ressentiment <sup>1</sup>.

Charles fut préféré, et François en garda du ressentiment; il se prépara même dès lors à faire la guerre à son heureux rival, et imposa pour cet effet des contributions très-pesantes sur toute la France. Mais bientôt les attraits du plaisir et de la dissipation lui faisaient perdre de vue ses affaires. Après des boutades de colère ou d'humeur, il retournait à ses amours et à ses fêtes, dans lesquels il dissipait en peu de jours l'argent qu'il avait arraché à ses sujets sous prétexte des besoins de l'État. Il ruina surtout son trésor et sa noblesse en 1520, dans une entrevue avec le roi d'Angleterre, Henri VIII, près de Calais. La magnificence de cette assemblée, qui dura depuis le 7 juin jusqu'au 24, fit nommer ce lieu *le camp du drap d'or*. Elle fut telle, que *plusieurs*, dit Martin du Bellay, *y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules*.

François aurait bien voulu humilier Charles, mais il ne pouvait prendre sur lui de lui déclarer la guerre. Il aurait fallu pour cela renoncer à son luxe et à ses plaisirs, rompre le commerce scandaleux qu'il entretenait avec une femme adultère, la comtesse de Châteaubriand, fille de Phébus de Foix, qu'il avait contraint son mari de faire venir de Bretagne à la cour; il aurait fallu enfin épargner pour la guerre ce trésor qu'il vidait sans cesse pour ses plaisirs. Au lieu de prendre contre son rival une résolution hardie, il se contenta de le harceler à petits coups d'épingle, comme s'il n'avait pas prévu qu'il allumerait ainsi une guerre générale <sup>2</sup>.

La femme adultère, nommée plus haut, était parente du roi de Navarre. Dès lors certains nobles de France tenaient à honneur et à profit de prostituer leurs femmes au caprice du souverain. François I<sup>er</sup> envoya donc au roi de Navarre un corps de troupes pour reprendre Pampelune sur les Espagnols. La place fut emportée; un de ses défenseurs y fut blessé; il se nommait Ignido ou Ignace de Loyola: c'était en 1521. Peu après, les Français furent chassés de la Navarre espagnole, aussi vite qu'ils y étaient entrés.

Presque en même temps, d'autres hostilités commençaient sur les frontières du nord; et là aussi François donnait cours à sa mauvaise humeur, sans songer à déclarer la guerre. Le 22 octobre, pouvant battre l'ennemi, il le laisse échapper par son hésitation. Lautrec, gouverneur du Milanais, demande de l'argent pour s'y maintenir; François lui en promet, mais lui manque de parole; Lautrec éprouve des échecs et perd Milan. Il est battu l'année suivante 1522 à la Bi-

<sup>1</sup> Sismondi, *Hist. des Français*, t. 16, c. 2. — *Belcarii*, t. 16. — <sup>2</sup> Sismondi, *ibid.*

coque, et les Français évacuent la Lombardie. En 1523, François fait manquer deux fois la victoire à son armée de Picardie pour avoir voulu s'y trouver lui-même.

La cour, uniquement dominée par les femmes, était divisée en deux factions jalouses. A la tête de l'une était la mère du roi ; à la tête de l'autre était la femme adultère pour laquelle il délaissait sa vertueuse épouse. Une intrigue de la première de ces femmes porta le connétable de Bourbon, prince du sang royal, à trahir la France. Il offrit au roi d'Angleterre et à l'empereur de la démembrer en trois, un tiers pour lui érigé en royaume, un tiers pour l'empereur, le reste pour l'Anglais. Son complot ayant transpiré, il quitta la France et porta les armes contre elle. C'était en 1523.

L'année suivante, après plusieurs revers, les Français de Lombardie sont obligés de battre en retraite. Le général en chef, ayant été blessé, remet le sort de l'armée française entre les mains du chevalier Bayard, surnommé le chevalier sans peur et sans reproche, et qui méritait ce beau surnom. Il est bien tard, répond Bayard au général ; mais n'importe, mon âme est à Dieu et ma vie à la France ; je vous promets de sauver l'armée aux dépens de mes jours. Il s'agissait de passer une rivière, à la vue d'un ennemi supérieur en force. Bayard, toujours le dernier pour soutenir la retraite, chargeait vigoureusement les Espagnols, lorsque, le 30 avril 1524, vers dix heures du matin, il est frappé d'une balle qui lui rompt l'épine du dos. Jésus, mon Dieu, je suis mort ! s'écrie Bayard. On court à lui pour le retirer de la mêlée : Non, dit-il, près de mourir, je me garderai bien de tourner le dos à l'ennemi pour la première fois. Voyant approcher les Espagnols, il ranime sa voix mourante pour ordonner d'aller à la charge, et se fait placer au pied d'un arbre. Mettez-moi, dit-il, de manière que mon visage regarde l'ennemi. Ses derniers moments portent le caractère de cette simplicité héroïque et chrétienne qui distingue éminemment ce grand homme. Au défaut de croix, il baise la croix de son épée ; n'ayant point de prêtre, il se confesse à son écuyer ; il console ses domestiques, ses amis, et, craignant qu'ils ne tombent au pouvoir des Espagnols, il les supplie de lui épargner ce surcroît de douleur. Les ennemis, maîtres du champ de bataille, viennent à leur tour auprès de lui, verser des larmes d'admiration et de regrets ; le marquis de Pescaire oublie sa victoire pour accourir à son secours ; teint du sang des Français, le connétable de Bourbon s'attendrit à la vue du héros expirant. Ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, lui dit Bayard, mais vous, qui combattez contre votre roi et contre votre patrie ! Peu de minutes après il expira, à l'âge de quarante-huit ans. Son corps resta au pouvoir

des ennemis, qui le firent embaumer et lui rendirent les plus grands honneurs. On le transporta ensuite à Grenoble, à travers les États du duc de Savoie, qui lui fit rendre les mêmes honneurs funèbres qu'aux princes de son sang. La consternation fut générale dans toute la France : jamais deuil ne fut plus sincère ; la mort de Bayard était devenue une calamité publique.

Pierre du Terrail, seigneur de Bayard, naquit, en 1477, d'Aymon du Terrail et d'Hélène des Allemands, au château de Bayard, dans la vallée de Graisivaudan, à six lieues de Grenoble. La maison du Terrail était une des plus anciennes du Dauphiné. Le jeune Bayard, élevé sous les yeux de son oncle, Georges du Terrail, évêque de Grenoble, puisa de bonne heure, à l'école de ce digne prélat, le germe des vertus qui devaient l'honorer un jour. Mon enfant, lui disait ce bon évêque, sois noble comme tes ancêtres, comme ton trisaïeul, qui fut tué aux pieds du roi Jean, à la bataille de Poitiers ; comme ton bisaïeul et ton aïeul, qui eurent le même sort, l'un à Azincourt, et l'autre à Montlhéry ; et enfin comme ton père, qui fut couvert d'honorables blessures en défendant la patrie. Né avec des inclinations libres et généreuses, Bayard fut étranger à la souplesse des cours et aux artifices de la politique ; aussi n'a-t-il jamais commandé les armées en chef. Ce fut un malheur réel pour la France et une faute de François I<sup>er</sup>, qui, dominé par les femmes, accordait plus à la faveur qu'au mérite <sup>1</sup>.

La même année mourut, dans la vingt-cinquième année de son âge, la pieuse reine de France, Claude, fille de Louis XII. Le roi son époux, qui se prétendait toutefois le modèle de la chevalerie, ne lui avait jamais montré ni respect ni affection. Bien plus, si l'on s'en rapporte à Brantôme, elle mourut victime d'une maladie honteuse que lui avait communiquée son indigne mari. Nous disons *indigne* à dessein ; car, et c'est la remarque d'un historien protestant, ni le chagrin de perdre une si sainte épouse, ni le danger du royaume, attaqué au midi par le connétable de Bourbon, ne suspendaient ses passions brutales. Comme, peu de semaines après la mort de la reine, il entra à Manosque, les bourgeois de cette ville de Provence lui firent présenter les clefs de leur cité par la plus belle personne qu'ils purent trouver : c'était la fille d'Antoine de Voland, leur compatriote. Cette jeune personne, aussi vertueuse que belle, fut effrayée des regards lubriques que le roi lança sur elle, et crut n'avoir d'autre moyen pour sauver son honneur que de détruire la beauté qui le mettait en péril. Elle se défigura les traits avec de l'eau forte et se

<sup>1</sup> *Biographie universelle*, t. 5.



rendit hideuse pour le reste de ses jours <sup>1</sup>. Dans nos jeunes années, on nous a parlé beaucoup de la Lucrece adultère de Rome païenne, et jamais on ne nous a dit un mot de cette Lucrece sans tache de la France catholique.

L'an 1525, rentré en Italie, François assiégeait la ville de Pavie depuis plus d'un mois, en présence de l'armée impériale, dans laquelle se trouvait le connétable de Bourbon. Le 24 février, les impériaux entreprennent de dégager la garnison de la ville. Il fallait passer, dans un endroit, sous le feu de l'artillerie française. Un capitaine espagnol, pour que ses soldats souffrissent moins dans cette traversée, leur commande de s'éparpiller, de prendre la course, et de se reformer plus loin dans un petit vallon. Voyant donc courir les Espagnols, François s'écrie : Les voilà qui fuient, chargeons ! — Chargeons, chargeons ! répétèrent les généraux et les jeunes courtisans qui l'accompagnaient. Dès lors, grâce à cette royale imprudence, la bataille était perdue. L'artillerie française, qui faisait de si terribles ravages dans les rangs ennemis, suspend son feu, pour ne pas écraser les Français mêmes. Ces fuyards, que François I<sup>er</sup> croyait trouver en désordre, s'étaient de nouveau rangés en bataille. On combattit avec acharnement de part et d'autre ; mais au bout d'une heure tout était fini. La plupart des chefs de l'armée française étaient tués, et le roi prisonnier.

On a fait grand bruit d'une lettre qu'il écrivit à sa mère dans cette occasion. Voici ce qu'en dit l'auteur protestant de l'*Histoire des Français* :

« François I<sup>er</sup> remit lui-même au commandeur Pennalosa une lettre dans laquelle il implorait la générosité de l'empereur. Le style de François était en général diffus et traînant : sa lettre est longue et peu signifiante ! nous nous contenterons d'en rapporter ces phrases : — Par quoi, s'il vous plait avoir cette honnête pitié, et moyenner la sûreté que mérite la prison d'un roi de France, lequel on veut rendre ami et non désespéré, vous pouvez faire un acquest, au lieu d'un prisonnier inutile, de rendre un roi à jamais votre esclave. — Le même commandeur portait une lettre de François à sa mère, à laquelle, en en détachant une seule phrase, on a donné une célébrité qu'elle ne méritait pas ; la voici tout entière : — Pour vous avertir comment se porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie, qui est sauve : et pource que, en notre adversité, cette nouvelle vous fera quelque peu de reconfort, j'ai prié qu'on me laissât vous écrire ces lettres,

<sup>1</sup> Sismondi, t. 16, c. 3. — Note de du Bellay, au l. 2.

ce qu'on m'a agréablement accordé. Vous suppliant ne vouloir prendre l'extrémité de vous-même, en usant de votre accoutumée prudence, car j'ai espoir en la fin que Dieu ne m'abandonnera point; vous recommandant vos petits-enfants et les miens; vous suppliant faire donner sûr passage et le retour pour l'aller et retour en Espagne à ce porteur, qui va vers l'empereur pour savoir comme il faudra que je sois traité. Et sur ce très-humblement me recommande à votre bonne grâce. — Il n'y a peut-être aucun lieu de blâmer le style très-humble de ces lettres, car alors cette humilité passait pour un mérite; mais on doit s'étonner de la hardiesse de ceux qui ont fait de la dernière le billet fameux par son laconisme et son énergie: — Madame, tout est perdu, fors l'honneur<sup>1</sup>. »

Charles-Quint, maître de ses passions, attentif aux convenances extérieures, et n'oubliant jamais qu'il était sur un grand théâtre, exposé aux regards de tous, s'était attiré de grandes louanges pour la manière dont il avait reçu la première nouvelle de sa victoire. Il l'avait rapportée uniquement à Dieu; il avait parlé avec un tendre intérêt du malheur de son rival captif, et interdit toute réjouissance publique<sup>2</sup>.

François fut emmené à Madrid. Il y eut de longues négociations pour sa délivrance. Charles-Quint, qui voulait profiter de ses avantages, y mettait des conditions bien dures. Il était résolu à se faire restituer le duché de Bourgogne, et il ne voulut entendre à aucun arrangement sur toute autre base. Il ne restait qu'une ressource à François I<sup>er</sup>; il la vit, mais il n'eut pas le courage, après l'avoir choisie, d'y persister. Il fit dresser, au mois de novembre, un édit dans lequel, après avoir exposé quelle avait été la dureté de l'empereur à son égard, il ajoutait: — Nous avons voulu et consenti, par édit perpétuel et irrévocable, que notre cher et très-aimé fils, François, dauphin, duc de Viennois, soit dès à présent déclaré roi très-chrétien de France, et, comme roi, couronné, oint, sacré, en gardant toutes les solennités requises, et à lui seul, comme vrai roi, obéi. — En même temps, il confirmait la régence à la duchesse d'Angoulême; en cas de mort, il lui substituait la duchesse d'Alençon; enfin il se réservait à lui-même, comme par droit *postliminii*, le recouvrement de sa couronne, s'il était plus tard remis en liberté<sup>3</sup>.

L'abdication de François I<sup>er</sup> était en effet le seul moyen de concilier ce qu'il devait à son pays et ce qu'il devait à son honneur. Après l'avoir accomplie, le roi n'aurait plus été qu'un prisonnier ordinaire,

<sup>1</sup> Sismondi, *Hist. des Français*, t. 16, c. 3. — <sup>2</sup> Alf. di Aloa, *Vita di Carlo V*, l. 2. — Robertson, *Hist. de Charles-Quint*, l. 4. — <sup>3</sup> Sismondi, c. 4.

prêt à payer une rançon raisonnable pour recouvrer sa liberté, mais dépourvu du droit comme du pouvoir de faire le sacrifice de son pays à personne ; nul, en conséquence, n'aurait plus songé à le lui demander.

Il paraît que François fit savoir à Charles qu'il avait donné cet édit à sa sœur, la duchesse d'Alençon, pour qu'elle le reportât en France ; mais il paraît aussi que Charles connaissait trop son prisonnier pour en être alarmé. En effet, il ne se relâcha en rien de ce qu'il avait demandé ; et le roi, ne pouvant se résoudre, même pour son avantage, à résigner momentanément un pouvoir qu'il se réservait les moyens de reprendre, se fit rendre l'édit, et se détermina à l'expédient peu honorable de protester secrètement contre le traité qu'il allait signer. Dès le 19 décembre, il avait donné à ses plénipotentiaires l'ordre de dresser ce traité conformément aux volontés de Charles, et, le 14 janvier 1526, peu d'heures avant qu'on le lui apportât à signer et à jurer, il appela dans sa chambre ses trois plénipotentiaires, avec trois autres seigneurs, aussi bien que des secrétaires et des notaires ; il leur déféra le serment du secret, puis il leur exposa très-longuement la dureté de la conduite de l'empereur envers lui ; il déclara nul l'acte qu'il allait signer, puisqu'il y était contraint, et il protesta qu'il ne l'exécuterait pas <sup>1</sup>.

L'auteur protestant de l'*Histoire des Français* ajoute : « Par ce traité de Madrid, que le roi, comme Français, n'aurait jamais dû signer, et que, comme chevalier et homme d'honneur, il n'aurait jamais dû rompre, il céda à l'empereur le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, les seigneuries de Noyers et de Château-Chinon, la vicomté d'Auxonne et le ressort de Saint-Laurent, sans réserve de foi, d'hommage, de service et de serment de fidélité. A cette condition, le roi devait être reconduit le 10 mars en ses États, et échangé à la frontière contre ses deux fils aînés, qu'il donnerait en otage, ou, à son choix, contre l'aîné seulement et douze des plus grands seigneurs de France. Ces otages étaient donnés en garantie de l'exécution de la promesse du roi, que si, dans six semaines, la Bourgogne n'était pas livrée à l'empereur, et, dans quatre mois, les ratifications n'étaient pas échangées, il reviendrait tenir prison là où l'empereur l'ordonnerait. Le roi renonçait en même temps, en faveur de l'empereur, au royaume de Naples, au duché de Milan, aux seigneuries de Gênes et d'Asti, au ressort et souveraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois, et aux cités et châtellenies qu'il possédait dans ces comtés. L'empereur, de son côté, renonçait aux villes de la

<sup>1</sup> Sismondi. — *Traité de paix*, t. 2, p. 44. — Frédéric Léonard, t. 2, p. 210.



Somme qui avaient appartenu à Charles le Téméraire. François s'engageait à épouser Éléonore, reine douairière de Portugal, sœur de l'empereur. Il pardonnait au connétable de Bourbon et à tous ses partisans ; il les rétablissait dans leurs biens, et s'engageait à leur rendre les fruits perçus pendant leur exil ;\* enfin il contractait une ligue offensive et défensive avec l'empereur ; il promettait de lui fournir une armée et une flotte pour le suivre en Italie, à son couronnement, et de l'accompagner en personne lorsque Charles marcherait à une croisade contre les Turcs ou contre les hérétiques. »

Après la signature du traité et les fiançailles avec la reine Éléonore, qui se firent par procuration, le roi continua d'être gardé prisonnier à Madrid jusqu'au 21 février, jour où on le dirigea enfin vers la frontière, sous la garde de Lannoy, vice-roi de Naples, et du capitaine Alarcon. Il fut échangé contre ses deux fils, le 18 mars seulement, dans une barque amarrée au milieu de la rivière de la Bidassoa, entre Fontarabie et Andaye. Au moment où il toucha le sol français, il s'élança sur un cheval ture qui l'attendait sur la rive gauche du fleuve, en s'écriant avec joie que, de nouveau, il était roi, et il le poussa au galop jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, où il s'arrêta quelques heures ; il continua encore sa course rapide jusqu'à Bayonne, où il retrouva, le même jour, sa mère et toute sa cour <sup>1</sup>.

L'adversité ne l'avait pas rendu plus sage. Il laissa bientôt voir qu'en rentrant en France, il était plus avide de retrouver les plaisirs que les devoirs de la royauté. Comme il s'était arrêté à Mont-de-Marsan, il distingua, parmi les dames d'honneur de sa mère, Anne de Pisseleu, qui n'était encore âgée que de dix-huit ans, mais dont la beauté était éblouissante ; il lui sacrifia la comtesse de Châteaubriand, qui était aussi revenue en sa cour, et à laquelle il fit redemander les bijoux qu'il lui avait donnés. Il fit prendre d'abord à sa nouvelle concubine le nom de mademoiselle d'Heilly ; mais ensuite il la maria à Jean de Brosse, fils d'un des associés du connétable dans sa rébellion, qui se montra empressé à racheter la faveur royale par son infamie. François le fit chevalier, comte de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, et enfin duc d'Étampes. Ce fut sous le nom de duchesse d'Étampes que la nouvelle prostituée domina dès lors à la cour. Bientôt les fêtes et la galanterie chassèrent les affaires de l'esprit du roi. On lit dans des mémoires du temps : Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'affaires, François voit les affaires quand il n'a plus de femmes <sup>2</sup>.

Une des affaires les plus pressées pour lui au sortir d'Espagne, fut

<sup>1</sup> Sismondi, c. 4. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 4, p. 280.

de manquer à sa parole et d'annoncer hautement qu'il n'observerait point le traité qu'il venait de signer et de jurer. Il alléguait les volontés et les droits de la France, mais il n'avait garde de convoquer les états généraux : il se contenta d'assembler les princes, les grands et les évêques qui se trouvaient alors à sa cour, à Cognac. Il introduisit devant eux Lannoy, vice-roi de Naples, qui venait en personne réclamer l'accomplissement des engagements contractés en sa présence. L'assemblée, comme le roi le savait d'avance, répondit que le monarque ne pouvait pas aliéner le patrimoine de la France, et que le serment qu'il avait prêté dans sa captivité ne pouvait déroger au serment qu'il avait prêté à son sacre. Le roi fit aussi paraître des grands de Bourgagne ou des députés des états de cette province, qui déclarèrent qu'ils ne voulaient pas se séparer de la France ou se soumettre à l'empereur ; qu'ils résisteraient, même par les armes, à toute tentative que le roi pourrait faire pour les aliéner. Charles-Quint, instruit par Lannoy de cette comédie se contenta de répondre : « Qu'il ne rejette point sur ses sujets son manque de foi ; il lui suffit, pour remplir ses engagements, de revenir en Espagne ; qu'il le fasse <sup>1</sup> ! »

Un roi de France le fit dans une occasion tout à fait semblable ; mais c'était le roi Jean. Un de ses fils, en otage pour lui en Angleterre, s'étant échappé de sa prison, le roi son père y retourna de lui-même, répondant à toutes les objections de son conseil que : *Si la bonne foi était bannie du reste du monde, il fallait qu'on la trouvât dans la bouche des rois.* François I<sup>er</sup> n'imita pas plus l'exemple qu'il ne goûta la maxime. Aussi l'auteur protestant de l'*Histoire des Français* fait-il cette remarque au commencement de son règne : « L'avènement de François I<sup>er</sup> à la couronne de France, le 1<sup>er</sup> janvier 1515, époque de la mort de Louis XII, peut être considéré comme signalant le passage du moyen âge aux temps modernes, et de l'antique barbarie à la civilisation <sup>2</sup>. » Remarque curieuse pour nous faire comprendre ce que des écrivains soi-disant philosophes entendent par barbarie et civilisation : la barbarie du moyen âge gardait sa parole et ses serments, la civilisation moderne s'en moque.

Comme Charles Quint l'accusait d'avoir manqué à l'honneur et à la foi de gentilhomme, François le défia à un combat singulier, en lui disant : « Si vous nous avez voulu charger que jamais nous ayons fait chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire, nous disons que vous avez menti par la gorge, et qu'autant de fois

<sup>1</sup> Arn. Ferronii, l. 8. — Guichardin, l. 17. — Mart. du Bellay, l. 3. — <sup>2</sup> Sismondi, t. 16, p. 1.

que vous le direz, vous mentirez. Étant délibéré de défendre notre honneur jusqu'au dernier bout de notre vie, par quoi, puisque contre vérité vous nous avez voulu charger, désormais ne nous écrivez aucune chose ; mais nous assurez le camp, et nous vous porterons les armes <sup>1</sup>. »

Cependant, dans ce cartel même, observe le protestant Sismondi, François faisait une chose peu digne d'un gentilhomme ; il prenait querelle sur une équivoque qu'il ne voulait pas laisser éclaircir. « Vous voulant sans raison excuser, disait-il, vous nous avez accusé en disant qu'avez notre foi, et que sur icelle, contre notre promesse, nous en étions allé et parti de vos mains et de votre puissance. » A cela, Charles-Quint répondit dans le cartel qu'il envoyait à son tour à François I<sup>er</sup> : « Ce sont mots que oncques ne dis ; car jamais n'ai prétendu avoir votre foi de non partir, mais bien celle de retourner en la forme traitée ; et si l'eussiez ainsi fait, n'eussiez failli à vos enfants ni à l'aquit de votre honneur <sup>2</sup>. » C'était cependant cette explication que François ne voulait pas entendre. Après des longueurs, des obstacles et de mauvaises chicanes opposées à la venue du héraut d'armes de l'empereur, Bourgogne, roi d'armes de ce monarque, fut enfin introduit, le 10 septembre 1528, devant François I<sup>er</sup>, entouré de toute sa cour, à Paris. Au moment où le héraut parut, le roi, avant de le laisser parler, lui dit : « Héraut, portes-tu la sûreté du camp, telle qu'un assaillieur, comme l'est ton maître, doit bailler à un défenseur comme je suis ? » Le héraut demanda la permission de remplir son office, de dire ce qu'il avait à dire, avant de donner la sûreté du camp, dont il était porteur ; mais, interrompu par le roi à chaque parole, et même menacé, s'il faisait autre chose que donner sa patente, il fut enfin réduit à se taire et à se retirer sans avoir accompli son message, en protestant contre l'empêchement qu'on avait mis à l'exercice de ses fonctions <sup>3</sup>.

En vérité, à la vue de tout cela, nous craignons beaucoup que François I<sup>er</sup> n'eût pu écrire alors : Madame, tout est perdu, voire même l'honneur.

Il ne tenait guère mieux parole à ses alliés, ni même à ses généraux. La même année 1528, il laissa périr devant Naples une armée française, avec Lautrec, son général, faute de lui envoyer l'argent promis et nécessaire. L'année précédente, par suite de la même cause, Rome éprouva le désastre le plus effroyable qu'elle ait encore éprouvé depuis dix-huit siècles. Voici comment et pourquoi.

<sup>1</sup> Mart. du Bellay, l. 3. — Gaillard, *Hist. de François I<sup>er</sup>*, t. 3, c. 13. — <sup>2</sup> Ibid.  
— <sup>3</sup> Sismondi et Gaillard.



Comme le traité de Madrid ne s'exécutait pas, l'Italie continuait à être déchirée entre le parti français et le parti impérial. Pour assurer l'indépendance de ses États, le pape Clément VII, de concert avec la république de Venise, leva une armée. Le roi de France, d'accord avec le roi d'Angleterre, lui promit de le soutenir par un secours d'argent et de troupes. Suivant son ordinaire, il envoya peu de troupes et point d'argent. Clément VII se trouvait dans une position fâcheuse. Lannoy, vice-roi impérial de Naples, le menaçait d'un côté, le connétable de Bourbon, gouverneur impérial de Milan, le menaçait de l'autre. Parmi les feudataires mêmes du Saint-Siège et les premières familles de Rome, les Colonne étaient ses ennemis déclarés. Clément VII voulut se réconcilier avec eux, pour être du moins en paix dans sa capitale, et il leur accorda, le 22 août 1526, un traité par lequel il licencia ses soldats ; mais le cardinal Pompée Colonne n'avait négocié avec lui que pour le tromper : armant tous ses vassaux et tous les aventuriers au service de sa famille, il entra dans Rome le 20 septembre, à la tête de huit mille hommes ; il pilla le Vatican et la basilique de Saint-Pierre, et assiégea le Pape dans le château Saint-Ange. Celui-ci recourut à la médiation de Hugues de Moncade, lieutenant-général de l'empereur. Or, c'était précisément avec ce Moncade que les Colonne avaient concerté leur trahison. Clément VII, qui n'en savait encore rien, conclut une trêve de quatre mois avec le parti impérial <sup>1</sup>.

Plus tard, poussé par le roi de France, il révoqua l'accord fait avec les traîtres Colonne, fit saisir leurs terres, et accusa de trahison le cardinal Pompée. Celui-ci, de son côté, accusa Clément VII, dans des libelles, d'avoir usurpé le Saint-Siège par simonie, en appela au concile œcuménique, rassembla une armée d'aventuriers, auxquels il promit le pillage de Rome, et conjura contre le Pape avec plusieurs grands de cette ville <sup>2</sup>.

Le pape Clément VII se plaignit à l'empereur Charles-Quint de sa conduite envers le Saint-Siège ; l'empereur Charles-Quint répondit par des lettres de récrimination au Pape et aux cardinaux. Le pape Clément VII, malgré toutes leurs belles promesses, se voyait délaissé par les rois de France et d'Angleterre. Il accepta donc, l'an 1527, une trêve de huit mois, que lui offrit le vice-roi impérial de Naples, aux conditions suivantes : que Clément VII payerait soixante mille ducats à l'armée du connétable de Bourbon, savoir, quarante mille dans le mois, et le reste huit jours après ; qu'on rendrait à leurs anciens maîtres toutes les places prises sur le Saint-Siège, sur l'empereur et sur

<sup>1</sup> Sismondi. Raynaud, 1526. — <sup>2</sup> Ibid., 1526, n. 68.

les Colonne; que le cardinal de ce dernier nom serait rétabli dans sa dignité; que, si le roi de France et les Vénitiens acceptaient le traité, les Allemands sortiraient de l'Italie, sinon Charles-Quint ferait seulement retirer ses troupes de dessus les terres du Pape et des Florentins; que Lannoy, vice-roi de Naples, se rendrait à Rome, et empêcherait le connétable de Bourbon de marcher vers la Toscane.

Cette trêve étant publiée, le Pape licencia ses troupes, à l'exception de deux mille hommes d'infanterie et de cent cavaliers. Il rappela aussi sa flotte et désarma ses galères. Les Vénitiens firent la même chose. Le comte de Vaudémont, frère du duc de Lorraine, héritier de la maison d'Anjou pour le royaume de Naples, qui, avec les galères du Pape et des Vénitiens, s'était déjà saisi de Salerne et de Sorrente, fut contraint, à son grand regret, d'abandonner ces villes, d'autant plus que les Napolitains l'aimaient beaucoup, et qu'il était en état de ranimer les restes du parti d'Anjou. Au prix de tant de sacrifices et avec la parole du vice-roi de Naples, le pape Clément VII pouvait se croire en sûreté pour huit mois : il se trompait.

Charles-Quint avait renvoyé le connétable de Bourbon en Italie, avec promesse de lui donner le Milanais en souveraineté. Il avait placé trois généraux sous ses ordres. Il ne leur envoyait pas d'argent, et depuis deux ans la solde était due à presque tous les soldats impériaux; mais il leur permettait d'assouvir sur la malheureuse Italie leurs plus odieuses passions; aussi, tant qu'il restait dans le pays un écu à extorquer par la torture, le Castillan, aussi féroce que cupide, était assuré de l'avoir. Les insurrections contre les généraux impériaux étaient fréquentes à Milan et dans toute la Lombardie; mais elles fournissaient à ceux-ci des prétextes pour exercer de nouvelles rigueurs et redoubler les confiscations.

Georges Fronsberg, aventurier allemand, qui, au temps du siège de Pavie, avait déjà conduit des troupes en Italie pour délivrer cette ville, où son fils était enfermé, appela de nouveau à lui, dans l'automne de 1526, tous ces vieux soldats avides de pillage, dont l'Allemagne regorgeait alors; il en rassembla treize ou quatorze mille, la plupart luthériens forcenés; pour toute solde, il leur promettait le pillage des villes italiennes, principalement de Rome; lui-même, dit-on, portait sur soi une corde pour étrangler le Pape de sa main. Au commencement de novembre, il pénétra en Italie par la vallée de Trente.

Le duc ou connétable de Bourbon résolut de se réunir à cette armée de l'aventurier Fronsberg, avec les soldats espagnols qui continuaient à opprimer Milan; mais il eut peine à les tirer de cette ville, livrée si longtemps à leur fureur. Il prit l'argenterie des églises pour

payer une partie de leur solde ; il fit condamner à mort le chancelier Morone, qui, pour racheter sa vie, lui paya vingt-cinq mille ducats. Les deux armées se réunirent, le 30 janvier 1527, dans l'État de Plaisance. Fronsberg ayant été frappé d'apoplexie le 17 mars, Bourbon eut seul le commandement de cette compagnie d'aventuriers, la plus formidable qu'on eût encore vue rassemblée. Elle comptait de vingt-cinq à trente mille combattants, vieux soldats pour la plupart, aussi habiles que braves, avides, impitoyables, mais accoutumés à cette discipline qui pouvait s'accorder avec le pillage et le crime. Ils avançaient sans argent, sans vivres, sans artillerie, mais se procurant par la terreur tout ce dont ils avaient besoin, menant plutôt leur général qu'ils ne s'en laissaient mener : une fois même ils pillèrent ses équipages, tuèrent un de ses gentilshommes, et voulurent le tuer lui-même, lorsqu'il parvint à les apaiser en leur promettant le pillage de quelque bonne ville, sans s'expliquer davantage. Il ne put entrer dans Bologne, parce que le marquis de Saluces, général français, y était entré avec douze mille hommes. Ce fut alors qu'il apprit la trêve de huit mois conclue entre le Pape et le vice-roi impérial de Naples.

Cette nouvelle ne l'arrêta pas ; il ne voulait point consentir à cette trêve, parce que la somme qu'il devait toucher ne suffisait pas pour payer ce qui était dû à ses troupes. Cela fut cause que le vice-roi, qui était à Rome, se rendit à Florence ; le duc ou connétable de Bourbon y envoya de son côté des plénipotentiaires, qui signèrent en son nom un nouvel accord, par lequel le duc promettait de se retirer dans cinq jours, à condition qu'on lui compterait d'abord quatre-vingt mille écus, et soixante mille dans le mois de mai. Le Pape, informé de cet accord, licencia les deux mille hommes qu'il avait gardés, afin d'être déchargé de la dépense qu'ils lui causaient, et de payer plus aisément les sommes stipulées dans la convention dernière. Il avait grand tort. Cette convention n'était qu'une insigne tromperie de la part du connétable de Bourbon, pour endormir le chef de la chrétienté et empêcher les alliés de Rome d'accourir à temps à sa défense. Pendant qu'il signait la trêve par ses plénipotentiaires à Florence, il s'avancait à marches forcées, pillant sur sa route plusieurs villes, qui lui furent livrées par des traîtres, et arriva le 5 mai devant Rome, à la tête de quarante mille combattants, la faction des Colonne l'ayant rejoint avec dix mille, avec le dessein spécial de fermer tous les passages par où le Pape pourrait échapper <sup>1</sup>. A Rome même, la plupart des nobles négligèrent les ordres de leur souverain pour la défense commune.

<sup>1</sup> Raynald, 1527, n. 16.



Dès le lendemain, 6 mai 1527, le duc et connétable de Bourbon ordonna l'assaut : deux fois il fut repoussé. Une troisième fois, il prend lui-même une échelle, l'applique contre le mur et commence à monter, lorsqu'il est blessé mortellement par une balle tirée d'en haut, et meurt quelques moments après : prince du sang et rebelle à son roi, Français et traître à sa patrie, catholique et conduisant contre le Pape une armée qui en voulait à la religion même, chevalier et associé à des brigands ; ce sont les réflexions du protestant Sismondi<sup>1</sup>.

Le même jour, vers le soir, le Pape ordonna de couper les ponts ; les Romains de la faction impériale ni ne les coupèrent ni ne les fortifièrent. C'est par là que l'ennemi pénétra dans la ville<sup>2</sup>.

« Jamais, observe le même auteur protestant, jamais peut-être dans l'histoire du monde une grande capitale n'avait été abandonnée à un abus plus atroce de la victoire ; jamais une puissante armée n'avait été formée de soldats plus féroces, et n'avait plus absolument secoué le joug de toute discipline ; jamais le souverain au nom duquel elle combattait n'avait été plus indifférent aux calamités des vaincus. Ce n'était point assez de livrer en proie à la rapacité des soldats la totalité des richesses sacrées et profanes que la piété des fidèles ou leur industrie avaient rassemblées dans la capitale du monde chrétien, les personnes mêmes des malheureux habitants furent également abandonnées à leur caprice et à leur brutalité. Tandis que les femmes de toute condition étaient victimes de leur incontinence, ceux à qui l'on soupçonnait des richesses cachées ou du crédit étaient mis à la torture, et on les obligeait par des tourments prolongés à épuiser la bourse des amis qu'ils pouvaient avoir en pays étranger. Beaucoup de prélats moururent dans ces tourments ; beaucoup d'autres, après s'être rachetés, moururent des suites de ces violences, de leur affliction ou de leur effroi. Les palais de tous les cardinaux furent pillés, sans que les soldats voulussent distinguer les Guelfes d'avec les Gibelins, ou accorder une sauvegarde à ceux qui étaient le plus connus pour leur attachement au parti impérial. Seulement on leur permit quelquefois de se racheter à prix d'argent ; et comme les marchands avaient déposé leurs effets chez eux, se figurant qu'ils y seraient en sûreté, ces marchands payèrent souvent des sommes énormes pour les dérober aux soldats. La marquise de Mantoue racheta son palais au prix de cinquante mille ducats, tandis qu'on assure que son fils en retira dix mille pour sa part du pillage. Le cardinal de Sienne, après avoir payé sa rançon aux Espagnols,

<sup>1</sup> Sismondi, *Hist. des Républiques italiennes*, t. 15, p. 269. — <sup>2</sup> Raynald, 1527, n. 17.

fut fait prisonnier par les Allemands, complètement pillé, battu et forcé de racheter de nouveau sa personne au prix de cinq mille ducats. Les cardinaux de la Minerve et de Ponzetta éprouvèrent un malheur presque semblable. Les prélats allemands ou espagnols ne furent pas plus épargnés par leurs compatriotes que les Italiens. On entendait retentir dans toutes les maisons les cris et les lamentations des malheureux exposés à la torture ; les places devant toutes les églises étaient jonchées des ornements d'autels, des reliques et de toutes les choses sacrées, que les soldats jetaient dans la rue après en avoir arraché l'or et l'argent. Les Luthériens allemands, joignant le fanatisme religieux à la cupidité, s'efforçaient de montrer leur mépris pour les pompes de l'Église romaine, et de profaner ce que respectaient des peuples qu'ils nommaient idolâtres <sup>1</sup>. »

La basilique de Saint-Pierre était pleine de sang et de cadavres, jusque sur les autels et les tombeaux des apôtres. Les hérétiques jetaient les reliques des saints comme des ossements d'animaux immondes, mettaient par dérision les vêtements des prêtres et des pontifes aux derniers des goujats, violaient les vierges sacrées. Un Luthérien d'Allemagne, à la vue du château Saint-Ange, où le Pape s'était retiré, s'écria : Je voudrais bien manger un morceau du Pape, afin de pouvoir l'annoncer à Luther. D'autres mirent leurs chevaux dans la chapelle pontificale, leur donnant pour litière les bulles et les décrétales des Pontifes romains. Pour se moquer du Pape et des cardinaux, ils se revêtirent de leurs chapeaux et de leurs ornements, entrèrent dérisoirement en conclave, et créèrent Pape un lansquenet. Celui-ci, continuant la sacrilège dérision, annonça dans un burlesque consistoire qu'il faisait don de la papauté à Luther, et que les soldats qui étaient du même avis n'avaient qu'à lever la main. Ils la levèrent tous, et s'écrièrent : Luther pape ! Luther pape ! Voilà ce que rapporte un auteur luthérien du temps <sup>2</sup>. Ce que les savants déplorèrent surtout, ce fut le pillage et la dévastation de la bibliothèque vaticane, où les Papes avaient rassemblé tant de trésors littéraires.

Le protestant anglais Gibbon, après avoir relaté le sac de Rome par les Goths sous Alaric, ajoute les réflexions suivantes :

« Il existe chez tous les hommes un penchant à se grossir les malheurs du temps où ils vivent, et à s'en dissimuler les avantages. Cependant, lorsque le calme fut un peu rétabli, les plus savants et les plus judicieux des écrivains contemporains furent obligés d'avouer que le dommage réel occasionné par les Goths était fort au-dessous

<sup>1</sup> Sismondi, *Républ. italiennes*, t. 15, p. 273-275. — <sup>2</sup> Apud Cochläum, *Acta et scripta Mart. Luth.*, fol. 156.

de celui que Rome avait souffert dans son enfance, lorsque les Gaulois s'en étaient emparés. L'expérience de onze siècles a fourni à la postérité un parallèle bien plus singulier, et elle peut affirmer avec confiance que les ravages des barbares qu'Alaric conduisit des bords du Danube en Italie furent bien moins funestes à la ville de Rome que les hostilités exercées dans cette même ville par les troupes de Charles-Quint, qui s'intitulait prince catholique et empereur des Romains. Les Goths évacuèrent la ville au bout de six jours ; mais Rome fut, durant neuf mois, la victime des impériaux, et chaque jour, chaque heure était marquée par quelque acte abominable de cruauté, de débauche ou de rapine. L'autorité d'Alaric mettait quelques bornes à la licence de cette multitude farouche qui le reconnaissait pour son chef et son monarque ; mais le connétable de Bourbon avait glorieusement perdu la vie à l'attaque des murs, et la mort du général ne laissait plus aucun frein ni aucune discipline dans une armée composée de trois nations différentes, d'Italiens, d'Allemands et d'Espagnols <sup>1</sup>. »

Bien des lecteurs, habitués à penser que le pillage de Rome par les troupes de Charles-Quint dura tout au plus quelques jours, seront très-étonnés d'apprendre qu'il dura neuf mois. Rien cependant n'est plus certain. L'armée impériale, entrée à Rome le 6 mai 1527, n'en sortit que le 17 février 1528, ce qui fait huit mois pleins et onze jours. Encore le prince d'Orange, qui la commandait alors, eut-il bien de la peine à la faire sortir. Cette soldatesque effrénée, dit le protestant Sismondi, ne voulait point renoncer aux dépouilles et aux voluptés qu'elle trouvait encore dans la capitale de la chrétienté. Pendant huit mois, aucune sorte de protection n'avait été assurée ni aux personnes ni aux propriétés ; et comme l'insolence des militaires et la misère des bourgeois croissaient en même temps, les maux de la veille étaient toujours surpassés par ceux qu'amenait le lendemain. Il fallait donner de l'argent à l'armée pour la déterminer à obéir de nouveau ; le prince d'Orange en demanda au Pape, qui donna encore quarante mille ducats. Cette armée se mit donc en campagne le 17 février 1528. Mais, quoique les déserteurs eussent été remplacés dans ses rangs par des brigands qui, de toute l'Italie, s'empressaient de venir partager le pillage de la capitale de la chrétienté, cette armée qui, huit mois auparavant, comptait au moins quarante mille hommes, se trouva réduite à treize ou quatorze mille : la peste avait emporté tout le reste <sup>2</sup>. Car ce fléau vint se joindre aux autres,

<sup>1</sup> Gibbon, *Hist. de la Décadence de l'emp. rom.*, c. 31. — <sup>2</sup> Sismondi, *Républ. ital.*, t. 15, p. 320.



pour châtier la nouvelle Jérusalem, ainsi que les nouveaux Chaldéens qui l'avaient dévastée.

Cependant le pape Clément VII, délaissé de tout le monde, même du duc d'Urbin, qui commandait les troupes pontificales ou alliées, au nombre d'environ vingt mille hommes, se vit assiégé par les impériaux dans le château Saint-Ange. Il fut donc réduit à signer une capitulation le 6 juin 1527. Il s'engageait à payer à l'armée impériale quatre cent mille ducats : cent mille immédiatement, cinquante mille dans vingt jours, deux cent cinquante mille dans deux mois. Jusqu'à l'entier paiement des premiers cent cinquante mille ducats, il devait rester prisonnier au château Saint-Ange, avec les treize cardinaux qui l'y avaient suivi. Ensuite, il pourrait passer ou à Naples, ou à Gaëte, pour y attendre les ordres de l'empereur. Il s'engageait à livrer aux troupes impériales les villes de Parme, Plaisance et Modène, et à recevoir garnison dans les châteaux de Saint-Ange, d'Ostie, de Civita-Castellana et de Civita-Vecchia. Il promettait d'absoudre les Colonne de toutes censures ecclésiastiques, et de donner des otages pour l'observation de toutes ces conditions. Après la signature de ce traité, le même capitaine Alarcon, qui avait été chargé de la garde de François 1<sup>er</sup> pendant sa captivité, entra au château Saint-Ange avec trois compagnies espagnoles et trois allemandes, pour prendre le Pape sous sa garde <sup>1</sup>. La peste entra avec les Espagnols et les Allemands.

La capitulation fut religieusement exécutée dans ce qui dépendait du Pape. Ce fut avec une peine infinie qu'il réussit à payer les premiers cent cinquante mille ducats qu'il avait promis pour sa rançon. Des marchands génois lui en avançaient une partie, à recouvrer sur des hypothèques ; mais les Allemands demandaient des sûretés pour le reste, et il lui était impossible, dans sa captivité, de les trouver. Il avait donné cinq otages, son secrétaire, deux cardinaux et deux de ses parents. Trois fois ces otages furent conduits sur la place du champ de Flore, à une potence préparée pour eux par les Allemands furieux ; le bourreau les y attendait déjà. Mais les mêmes soldats qui menaçaient ces victimes leur accordaient ensuite un nouveau répit, pour ne pas perdre le seul gage dont ils se crussent assurés. Un jour enfin, après une longue captivité, ces otages réussirent à enivrer tous leurs gardiens dans un grand repas. Ils s'échappèrent ensuite à pied, de nuit et déguisés, et ils arrivèrent jusqu'au camp du duc d'Urbin <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sismondi, *Républ. ital.*, t. 15, p. 280. — <sup>2</sup> Jacopo Nardi, *Ist. Fior.*, l. 8. — Bernardo Segni, l. 1. — Fr. Belcarri, l. 19.

Et que faisait donc l'empereur Charles-Quint pendant tout cela ? Il célébrait la naissance de son fils Philippe II, lorsqu'il apprit le sac et le pillage de Rome, et la détresse du Pape assiégé par les impériaux dans le château Saint-Ange. Aussitôt il contremanda toutes les réjouissances publiques, ordonna, au contraire, des prières dans les églises et des processions solennelles pour la délivrance du Saint-Père. En même temps, il envoya deux plénipotentiaires à Rome, non pas précisément pour le délivrer, mais pour marchander de nouveau sa délivrance, avec ordre de se tenir en garde contre son ressentiment, et de ne lui accorder aucune confiance. Après de longs débats, les plénipotentiaires signèrent enfin avec le Pape, le 31 octobre, une nouvelle convention, qui lui donnait un peu plus de temps pour acquitter sa rançon. Clément VII devait être remis en liberté après avoir encore payé cent douze mille ducats aux troupes impériales. Dans le cours des trois mois suivants, il devait en payer, de plus, deux cent trente-huit mille, livrer en gage plusieurs forteresses, donner ses deux neveux, Hippolyte et Alexandre, comme otages, accorder les produits de la croisade et d'une décime ecclésiastique en Espagne à l'empereur, et s'engager enfin à demeurer neutre dans la guerre qui allait éclater, soit dans le duché de Milan, soit dans le royaume de Naples <sup>1</sup>.

Telle fut la conduite de l'empereur Charles-Quint. Pour la bien apprécier, résumons les principales circonstances. Les généraux de Charles-Quint venaient de signer une trêve de huit mois avec le Pape, qui croit à leur parole et à leur signature. Les généraux de Charles-Quint manquent à leur parole, violent la trêve qu'ils viennent de signer, surprennent et saccagent Rome, assiègent le Pape dans le château Saint-Ange. Et parce que le Pape a cru à la parole, à la signature, à l'honneur des généraux de Charles-Quint, ce même Charles-Quint, non content du saccagement de Rome, condamne le Pape à une énorme rançon. Si un bourgeois d'Espagne en avait usé de même envers un autre, Charles-Quint l'aurait fait pendre, ou, pour le moins, marquer du fer de l'infamie.

La même année mourut à Florence Nicolas Machiavel, au moment qu'y éclatait une révolution. Au commencement de juin, il sentit sa santé s'altérer. Il avait confiance dans un médicament dont il avait même conseillé l'usage à Guichardin ; il paraît qu'il s'en servait pour apaiser de vives crispations d'estomac dont il souffrait quelquefois. Il ne consultait pas de médecin, tant était constante sa foi dans ce

<sup>1</sup> Jacopo Nardi, *Ist. Fior.*, l. 8. — Bernardo Segni, l. 1. — Fr. Belcarii, l. 19, et Paul Jove, l. 25. — Guichardin, l. 18.

léger remède dont il avait éprouvé les heureux effets. Il se l'administra à lui-même sans doute avec quelque excès, et dans un moment où il fallait apparemment d'autres palliatifs : bientôt il fut surpris de vives douleurs. Il ne put résister au chagrin et à la maladie réunis, et il expira le 22 juin 1527, à l'âge de cinquante-huit ans un mois et dix-huit jours, muni des secours spirituels de l'Église catholique, et assisté par des prêtres jusqu'au dernier moment de sa vie.

Une lettre de Pierre Machiavel, son fils, à François Nelli, à Pise, dément les fables injurieuses inventées, depuis sa mort, par des écrivains calomniateurs. Voici le texte de cette lettre : — Très-cher François, je ne puis retenir mes pleurs quand je dois vous dire que, le 22 de ce mois de juin, Nicolas, notre père, est mort de douleurs d'entrailles, causées par un médicament qu'il avait pris le 20. Il s'est confessé de ses péchés à frère Matthieu, qui l'a assisté jusqu'à la mort. Notre père nous a laissés dans une grande pauvreté, comme vous savez <sup>1</sup>.

Une des dernières lettres de Machiavel est la suivante à l'historien Guichardin, lieutenant du Pape à Modène. Il y juge, d'une manière fort piquante, les événements de l'année. « Quand j'arrivai à Modène, Philippe vint au-devant de moi, et me dit : Est-il donc possible que je n'aie pas fait une chose qui ait été bien ? Je lui ai répondu en riant : M. le gouverneur, ne vous étonnez pas, c'est votre défaut. Mais cette année, il n'y a personne qui ait bien fait, et qui n'ait fait tout à l'envers. L'empereur n'a pas pu se plus mal conduire, puisqu'il n'a pas envoyé à temps du secours aux siens, et il le pouvait facilement. Les Espagnols ont pu quelquefois nous faire de grandes niches, et ils ne l'ont pas su faire. Nous avons pu vaincre, et nous ne l'avons pas su. Le Pape a cru plus à une plumée d'encre qu'à mille fantassins, qui lui suffisaient pour le garder. Les Siennois seuls se sont bien comportés (ceux qui venaient de battre les Florentins sans le vouloir), et ce n'est pas merveille si, dans un temps fou, les fous réussissent, de manière qu'il serait pis d'avoir fait bien que d'avoir fait mal <sup>2</sup>. »

Cette *plumée d'encre* à laquelle le pape Clément VII crut plus qu'à mille fantassins, c'est son traité avec Lannoy, vice-roi impérial de Naples, et avec le connétable de Bourbon, gouverneur impérial du Milanais. Nous avons vu ce qu'il lui en a coûté.

Il est encore bien des hommes qui supposent que Machiavel est l'inventeur de la politique moderne, qu'on appelle de son nom *machiavélique*. Il ne l'a pas plus inventée qu'Aristote n'a inventé les

<sup>1</sup> Artaud, *Machiavel, son génie et ses erreurs*, t. 2, p. 284. — <sup>2</sup> Ibid., p. 246.



sophismes : seulement il l'a observée de plus près, en a constaté les allures, et les a réduites en théorie. L'année même de sa mort en fournit de fameux et de nombreux exemples : car on ne pouvait guère se conduire d'une manière plus indigne envers le chef de la chrétienté que ne firent alors les princes et les peuples de l'Europe. Ainsi en jugea un homme non suspect, l'empereur des Turcs, Soliman II. Quand il apprit le sac et le pillage de Rome, il s'emporta furieusement contre les Chrétiens de ce qu'ils avaient plus cruellement traité leur souverain Pontife et profané toutes les choses saintes que lui, sectateur de Mahomet, ne traitait le patriarche des Grecs, puisqu'il se faisait un scrupule de toucher à sa religion <sup>1</sup>.

Soliman II eut le temps et l'occasion de connaître les Chrétiens de son époque, dans un règne de quarante-six ans, de 1520 à 1566, où il ne cessa de leur faire la guerre. Dès les premiers jours de son règne, deux pachas prirent sur les Hongrois quatre forteresses ; la garnison des trois premières fut égorgée, malgré l'assurance qu'on lui avait donnée de se retirer libre ; la quatrième fut livrée aux flammes, et son évêque tué avec la même perfidie. Un courrier du sultan ayant été envoyé au roi mineur de Hongrie, Louis II, pour réclamer le paiement du tribut, il est maltraité <sup>2</sup>. Soliman en prend occasion de faire la guerre à la Hongrie et à la chrétienté. Belgrade était leur boulevard ; Mahomet II avait échoué devant cette place avec quatre cent mille hommes, et s'était vu battre par Huniade et saint Jean de Capistran. Soliman la fit assiéger par son grand vizir. Le siège durait depuis un mois, lorsque arriva le sultan avec tout le reste de l'armée. Des transfuges indiquèrent l'endroit faible de la place. Les assiégés avaient déjà repoussé plus de vingt assauts, lorsqu'un renégat donna le conseil à Soliman de faire miner et sauter une tour. Il restait à Belgrade à peine un peu plus de quatre cents hommes en état de porter les armes, tant Bulgares que Hongrois. Ceux-ci auraient tenu jusqu'au dernier, s'ils n'avaient été contraints par l'antipathie religieuse des autres, et par la trahison de deux hommes, à capituler le 29 août 1521, à condition d'avoir la vie et la liberté sauvées : condition qui fut bien mal observée par les Turcs, car plusieurs des Hongrois furent massacrés. On sent que si les défenseurs de Belgrade avaient été secourus par quelques-uns de leurs frères d'Europe, ils eussent été invincibles. Peu auparavant, soixante Hongrois, reste de la garnison de Sabacs, qui avait consisté tout au plus en une centaine d'hommes, plutôt que de se sauver, comme ils auraient

<sup>1</sup> Raynald, 1527, n. 23. — <sup>2</sup> Hammer, *Hist. de l'Empire ottoman*, en allemand, t. 3, p. 10 et 11.

pu, aimèrent mieux soutenir l'assaut et se faire tuer jusqu'au dernier, après avoir encore tué sept cents infidèles <sup>1</sup>.

L'année suivante 1522, Soliman attaqua un autre boulevard de la chrétienté, l'île de Rhodes, occupée par les religieux militaires de Saint-Jean, autrement les chevaliers de Rhodes et depuis de Malte. Ce qui l'y détermina, entre autres, ce fut un médecin juif, établi dans l'île, qui lui servait d'espion, et puis la trahison du chancelier de l'ordre, le Portugais André de Mérail, appelé communément d'Amaral. Soliman invita le grand maître à se soumettre de bon gré. En même temps, il fit partir une flotte de trois à quatre cents voiles, et conduisit lui-même une armée par l'Asie-Mineure jusque vis-à-vis de Rhodes. Toutes ses forces pouvaient monter à deux cent mille hommes. La flotte parut devant l'île le 26 juin 1522. Le supérieur général de l'ordre ou le grand maître était frère Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de France. Au moment où la ville de Rhodes fut investie, elle renfermait six cents frères ou chevaliers, et quatre mille cinq cents soldats. Les habitants qui demandèrent à prendre les armes furent formés en compagnies, et on leur assigna les postes les moins exposés. C'est avec cette faible garnison que frère l'Isle-Adam soutint contre toutes les forces de Soliman un siège devenu l'un des plus mémorables dont l'histoire fasse mention.

Les janissaires s'étaient flattés de s'emparer facilement des ouvrages extérieurs ; mais, repoussés avec une perte considérable dans toutes les attaques, ils tombèrent bientôt de la présomption dans le découragement, et finirent par refuser d'obéir à leurs généraux. Soliman accourut pour étouffer la révolte. Il ne pardonna aux janissaires qu'à condition qu'ils répareraient la honte de leurs premières défaites. Les Turcs redoublèrent d'efforts et firent des prodiges de valeur. La victoire restait toujours aux Chrétiens ; mais ils l'achetaient par la perte de quelques-uns de leurs plus braves guerriers. Sans espoir d'être secouru par les souverains de l'Europe, frère Philippe de l'Isle-Adam voyait chaque jour diminuer ses ressources. On découvrit la trahison du médecin juif et celle du chancelier d'Amaral : ils furent punis de mort. Mais le mal qu'ils avaient fait n'était pas moins irréparable. Toutes les fortifications de Rhodes avaient été détruites par le canon ; le plus grand nombre des défenseurs avaient péri sur la brèche ; la poudre manquait ; il ne restait de vivres que pour quelques jours ; et frère l'Isle-Adam, décidé à s'ensevelir sous les ruines de la place, ne songeait point à capituler.

<sup>1</sup> Hammer, *Histoire de l'Empire ottoman*, t. 3, p. 12-14.

Cependant, touché du sort des habitants si la ville était prise d'assaut, il consentit à écouter les propositions de Soliman, qui, de son côté, avait déjà perdu plus de cent mille hommes. Par un traité signé le 20 décembre, les chevaliers obtinrent pour eux et pour les habitants de sortir de Rhodes avec leurs biens et leurs armes, dans douze jours, et emportant les reliques des saints, les vases sacrés et tous les objets relatifs au culte. Les Turcs ne devaient pas non plus toucher aux églises ; mais, dès le 5<sup>me</sup> jour, ils violèrent le traité, pénétrèrent dans la ville, s'y livrèrent à d'horribles excès, pillage, viol, profanation, changèrent la grande église de Saint-Jean en mosquée, y brisèrent les autels, les statues des saints, les tombeaux des grands maîtres, crachant sur les crucifix, les traînant dans la boue. C'était le matin du jour de Noël, à l'heure même où Adrien VI pontifiait à Saint-Pierre, et où une pierre détachée de la voûte lui tomba devant les pieds, comme pour indiquer la chute du premier boulevard de la chrétienté <sup>1</sup>.

Soliman rendit une visite au grand maître, et le combla de marques d'estime. En le quittant, il dit à ceux qui l'accompagnaient : Ce n'est pas sans quelque peine que j'oblige ce Chrétien, à son âge, de quitter sa maison.

Le lendemain, ayant découvert sous des habits européens le fils de son grand-oncle, l'infortuné prince Zizim, Soliman donna ordre de le conduire à Constantinople avec ses fils, et de leur couper la tête <sup>2</sup>.

La flotte chrétienne sortit de Rhodes le 1<sup>er</sup> janvier 1523. Le pape Adrien VI accueillit frère de l'Isle-Adam avec tous les égards dus à son courage et à ses malheurs : mais la mort l'empêcha de réaliser ses bonnes intentions et ses promesses. Clément VII, son successeur, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, avait été commandeur de l'ordre de Saint-Jean, et lui conservait beaucoup d'intérêt ; il s'empressa de réparer le désastre des chevaliers, autant qu'il le pouvait, et leur assigna Viterbe pour résidence, en attendant qu'on eût fait choix d'un lieu pour remplacer Rhodes. Après d'assez longues négociations, l'empereur Charles-Quint, par un traité du 12 mars 1530, céda définitivement à l'ordre de Saint-Jean l'île de Malte et les îles adjacentes. C'est là que nous retrouverons ces vaillants religieux, arrêtant toutes les forces de Soliman, et imprimant à l'empire antichrétien de Mahomet la première date de sa décadence.

Mais pendant qu'une poignée de Chrétiens donnaient leur vie pour conserver à la chrétienté ses deux boulevards, Belgrade et Rhodes, que faisait donc le roi très-chrétien de France, lui qui prétendait à

<sup>1</sup> Hammer, t. 3, p. 28. — <sup>2</sup> Ibid., p. 29.



être le modèle de la chevalerie chrétienne? Occupé de ses plaisirs avec les femmes et de sa querelle romanesque avec Charles-Quint, il ne fit rien pour sauver les deux boulevards de la chrétienté. La Providence l'en punit deux ans après, par sa défaite et sa captivité à Pavie. Voici comme il profita de la leçon. Par ses envoyés et ses lettres, il supplia l'ennemi de la chrétienté, le vicair de Mahomet, sultan Soliman, de porter ses armes dans la Hongrie, afin d'y occuper Charles-Quint et son frère Ferdinand. C'est ce que nous attestent de concert et les historiens ottomans et la correspondance de l'ambassadeur de Venise à Constantinople <sup>1</sup>. Vers le commencement de février 1526, Soliman renvoya l'ambassadeur français, avec un présent de dix mille aspres et un vêtement d'honneur, mais surtout avec l'assurance d'une prochaine expédition en Hongrie. Ainsi donc le premier ambassadeur du royaume très-chrétien aux Turcs de Constantinople y fut envoyé pour trahir la chrétienté.

Nous regrettons de publier une chose si peu honorable pour la France et pour un de ses rois les plus célèbres et les plus glorifiés. Mais l'histoire est comme le jugement de Dieu en première instance : il faut y produire la vérité envers et contre tous, afin que si les peuples et les rois ne sont plus retenus par la conscience, ils le soient au moins par la crainte de l'infamie.

Depuis la chute de Belgrade, en 1521, la Hongrie et la Croatie étaient sans cesse ouvertes aux courses des Turcs. Dès l'année suivante 1522, ils emportèrent Ostrovitz et Scardone; mais ils furent vigoureusement repoussés ailleurs par les garnisons autrichiennes. L'an 1524, l'évêque Paul Toroméé les battit au nombre de quinze mille, leur enleva les captifs, quarante étendards, avec beaucoup de chevaux et d'armes, et envoya la tête de leur général à Bude, au roi Louis II. La même année, la ville de Jaicsa fut assiégée par trois pachas turcs. Trois guerriers chrétiens la défendirent et la délivrèrent : Pierre Keglovitch, Blaise Chéry et Christophe Frangipane. Les Turcs furent battus, tout leur camp, avec soixante étendards, tomba entre les mains des vainqueurs. Peu auparavant, Blaise Chéry, appelé en duel par un capitaine ture, lui coupa la cuisse d'un coup de sabre, en sorte qu'elle tomba incontinent à terre, avec la botte et l'éperon <sup>2</sup>.

Au printemps 1526, suivant sa promesse au roi de France, Soliman II marcha lui-même contre la Hongrie, avec une armée de plus de cent mille hommes, trois cents canons, accompagné de ses trois

<sup>1</sup> Hammer, p. 48, note B; p. 51, note A. — Marini Sanuto, vol. 41. *Lettre de Pierre Bragadin*, du 2 février 1526. — Dschelalfade, fol. 104. — <sup>2</sup> Hammer, p. 51.

vizirs, tous trois chrétiens apostats. Le principal était Ibrahim, Grec de naissance, favori de Soliman, qui venait d'en faire son beau-frère en lui donnant pour épouse sa sœur. Comme Ibrahim avait étouffé naguère une révolte en Égypte, une insurrection parmi les janissaires, puni la trahison d'un pacha, les concussions d'un autre, sa faveur auprès de Soliman était sans bornes. Non-seulement ils mangeaient ensemble, mais souvent ils couchaient dans le même lit. Le 30 juillet, le grand vizir Ibrahim prit Petervaradin, après douze jours de siège et trois assants.

Le 28 août dans les plaines de Mohacs, eut lieu une grande bataille contre les Hongrois, commandés par Pierre Pereny et Paul Tomorée, surnommé le Moine, et ayant à leur tête leur jeune roi Louis, âgé de vingt ans. Les Hongrois attaquèrent avec une impétuosité si terrible, qu'ils firent plier les Turcs; mais, ayant été pris en flanc par un corps d'infidèles sortis d'une embuscade, ils furent obligés de se partager en deux. Le roi Louis, avec sa division, pénétra par cette ouverture jusqu'aux janissaires et au poste où se tenait le sultan. Trente-deux Hongrois s'étaient dévoués à la mort pour tuer Soliman; trois d'entre eux pénétrèrent jusqu'à sa personne; sa forte cuirasse le défendit contre les flèches et les lances. Tout à coup une batterie masquée commence à foudroyer les premiers rangs des Hongrois, dont l'aile droite prend la fuite. Le jeune roi avait disparu: son corps fut retrouvé deux mois après dans un marais, où son cheval l'avait précipité. Vingt-quatre mille Hongrois restèrent sur le champ de bataille, sans compter ceux qui périrent dans les marais et dans le Danube. Deux mille têtes, dont sept d'évêques, furent plantées devant la tente de Soliman. Sept jours après la bataille, il ordonna d'égorger tous les prisonniers et les paysans qui se trouvaient dans le camp; et cela fut exécuté. Il n'y en eut que quatre à qui l'on accorda la vie. Mohacs fut livré aux flammes<sup>1</sup>.

Le dix septembre, Soliman entra à Bude, capitale de la Hongrie, dont on lui avait envoyé les clefs. Une partie de la ville fut brûlée avec la grande église. A Pest, Soliman promit aux grands de Hongrie de leur donner pour roi Jean Zapolya vayvode de Transylvanie. Depuis le massacre des prisonniers, à Mohacs, la marche de l'armée se reconnaissait de loin aux colonnes de fumée et de flammes qui s'élevaient des villages et des villes incendiées, sans aucun égard à la soumission volontaire ni à la sûreté promise. Trois jours après la reddition pacifique de Cinq-Églises, qui avait envoyé ses clefs, les habitants furent convoqués sur la grande place et inhu-

<sup>1</sup> Hammer, p. 56 et seqq.

mainement égorgés. Le pays entre le Danube et le lac de Balaton jusque Raab fut dévasté par le fer et le feu. Wissegrad, l'asile de la couronne royale de Hongrie, ne dut son salut qu'à des paysans et à des moines ; la forteresse de Gran, abandonnée de son gouverneur, dut le sien à un heiduque ou fantassin hongrois. Nulle part ne sévit si cruellement la soif des Turcs pour le sang et le pillage qu'à Moroth, maison de plaisance de l'évêque de Gran : confiants en la force du château, bien des milliers de personnes y avaient transporté leur avoir, bien des milliers étaient retranchés dans une enceinte de chariots. L'enceinte résista à l'assaut, mais non pas au gros canon ; toute la masse des fugitifs fut égorgée. Le massacre rapporta aux Turcs autant de sang hongrois que la bataille de Mohacs, vingt-cinq mille hommes. D'après ces deux articles du budget de sang, la somme de deux cent mille âmes, dont cette guerre pressura la Hongrie par le meurtre et le pillage, ne paraît pas trop élevée. Soliman traversa à marches forcées des bruyères où, malgré des torrents de pluie, beaucoup de chevaux périrent manque d'eau et de fourrage. Entre Obecse et Petervaradin, se trouvait, au milieu des marais, un camp retranché par des fossés : plusieurs milliers de Hongrois s'y étaient réfugiés avec leurs biens et dévoués à la mort avec leurs enfants et leurs femmes. L'assaut et la prise de cette place coûta plus de sang ottoman que toutes les forteresses emportées auparavant dans la Hongrie, et même plus de chefs que la bataille de Mohacs : plusieurs généraux restèrent sur le terrain, entre autres celui des janissaires <sup>1</sup>. Tel fut le résultat de la guerre de Hongrie, demandée par François I<sup>er</sup> : il en doit compte à Dieu et aux hommes.

Par suite de cette guerre, la Hongrie se divisa entre Jean Zapolski ou Zapolya, créature de Soliman, et l'archiduc Ferdinand d'Autriche, beau-frère du dernier roi Louis par sa femme. Ferdinand reprit Bude, fut élu roi à Presbourg, et couronné à Albe-Royale. L'an 1528, Zapolski implore le secours de Soliman, et conclut avec lui, le 29 février 1528, une alliance offensive et défensive contre la chrétienté, avec promesse de l'informer de tous les desseins des puissances chrétiennes : traité fatal de la première alliance traîtresse et contre nature entre la Turquie et la Hongrie, ce sont les expressions de M. de Hammer, historien de l'empire ottoman <sup>2</sup>.

Parti de Constantinople le 10 de mai 1629, Soliman reçut le 20 juillet, sur le champ de bataille de Mohacs, l'hommage de son protégé Zapolya, roi illégitime de Hongrie, dans l'endroit même où le roi légitime avait péri trois ans auparavant. C'était faire à la

<sup>1</sup> Hammer, p. 62-64. — <sup>2</sup> T. 3, p. 77.



Hongrie un double affront. Le 3 septembre, il reprend Bude par la lâcheté de la garnison allemande, qui ne demanda que de se retirer avec armes et bagages. Les janissaires, frustrés du pillage, s'en dédommagèrent en vendant les habitants comme esclaves et en égorgeant la garnison au moment où elle sortait. Sept jours après, Soliman installa Zapol sur le trône de Hongrie, non par lui-même, non par un de ses visirs, non par un de ses premiers généraux, mais par un général de second ordre. Le 27 de septembre, il campa devant les murs de Vienne avec deux cent cinquante mille hommes, y compris sa flotte sur le Danube. La ville, dont les murs n'avaient pas six pieds d'épaisseur, sans aucun boulevard extérieur, ne comptait que seize mille hommes de garnison ; mais, commandés par le comte palatin Philippe, duc de Bavière, le comte Nicolas de Salm et le baron de Roggendorf, ils étaient animés, comme leurs chefs, d'un courage invincible, et avaient en horreur le joug des Turcs. Tout le temps du siège, les horloges furent arrêtées, les cloches restèrent muettes. On n'entendait que les trompettes et le canon, quelquefois une musique guerrière du haut des tours des principales églises. Les Turcs livrèrent vingt assauts dans vingt jours : toujours ils furent repoussés avec une indomptable valeur. Le 14 octobre fut le dernier jour du siège : les Turcs, animés par les récompenses et la présence du sultan, montèrent une dernière fois à l'assaut, avec un redoublement de feu et de courage, par une brèche de quarante-trois toises de largeur : repoussés d'abord, ils revinrent à la charge à trois heures après midi ; ils échouèrent encore une fois contre la valeur héroïque des Chrétiens. Alors Soliman fit sonner la retraite. Le 14 octobre 1529 fut le point d'arrêt de sa puissance. Sans l'héroïque résistance de Vienne, l'Allemagne était une province turque, comme la Barbarie.

Pendant les trois semaines que dura le siège, les coureurs et les incendiaires de l'armée infidèle mirent à feu et à sang non-seulement les alentours de Vienne, mais la haute et basse Autriche, la haute et basse Styrie ; dix mille habitants furent les uns tués, les autres emmenés en esclavage. Soliman, contraint de lever le siège de Vienne par les murmures des janissaires, qu'il eut déjà de la peine à contenir à Bude, par les plaintes des troupes asiatiques sur le froid, et de toute l'armée sur le manque de vivres, Soliman dissimula son échec par de grandes libéralités à tout le monde, même au simple soldat, par des fêtes magnifiques sur la route, mais principalement à Constantinople. Dans ses lettres et ses audiences, il disait et faisait dire qu'il avait voulu simplement rendre visite à Ferdinand ; que, ne l'ayant pas trouvé à Bude, il avait été le chercher à Vienne ; que,

comme Ferdinand s'en était enfui, il avait quelque peu endommagé les murs et envoyé ses coureurs dans la province pour faire entendre que le véritable empereur était là ; que, comme ce n'était pas une conquête qu'il avait voulu faire, mais une simple visite, il s'en était revenu pour épargner à son armée la mauvaise saison. C'est ce que dit en particulier le grand vizir Ibrahim aux ambassadeurs du roi Ferdinand <sup>1</sup>.

L'an 1532, Soliman fit une cinquième expédition en Hongrie. Mais elle n'eut d'autre résultat que de prendre quelques châteaux, brûler quelques villes, ravager quelques provinces, encore plusieurs de ses corps de troupes furent-ils taillés en pièces. Toutefois, dans les lettres qu'il écrivit à ses alliés, il se vantait avec emphase de sa glorieuse campagne, en particulier d'avoir cherché partout, mais vainement, celui qui se disait empereur des Romains <sup>2</sup>. Le 14 juillet de l'année suivante 1533, se conclut la paix entre Ferdinand d'Autriche et Soliman ; Ferdinand y reconnaissait Soliman pour son père, et le grand vizir Ibrahim pour son frère ; il était dit des deux premiers, que tout ce qui était à l'un était à l'autre. C'est au prix de tant de sacrifices et d'humiliation, dit l'historien de Hammer, que l'Autriche acheta la première paix avec la Turquie <sup>3</sup>.

Les deux années suivantes 1534 et 1535, Soliman fait une expédition en Perse. Son favori et grand vizir Ibrahim était au plus haut de sa puissance ; plus d'une fois il lui arriva de s'en vanter aux ambassadeurs étrangers. Le 15 mars 1536, au retour de Perse, il entra comme de coutume au sérail, pour manger avec le sultan, son beau-frère, et dormir dans la même chambre ; le matin, on le trouva étranglé dans son lit, avec des traces de sang, qu'on montrait encore un siècle après. Telle fut la fin de cet apostat.

Quant aux liaisons entre Soliman et François I<sup>er</sup>, les Turcs et les Français à cette époque, le protestant Sismondi nous les fait connaître. Après avoir relaté, sur l'an 1537, comment le roi de France, après avoir commencé une campagne en Picardie, la rompit tout à coup et licencia son armée, il en cherche ainsi la cause : « Était-ce l'argent qui lui manquait, parce qu'il ne calculait jamais au juste ce qu'il serait appelé à dépenser ? était-ce sa légèreté habituelle et son amour du plaisir qui le rappelaient à la cour et au milieu de ses femmes ? était-ce enfin un motif plus politique, mais tout aussi honteux, l'engagement que son envoyé La Forêt venait de prendre avec Soliman ? Cet envoyé avait en effet signé un traité secret avec les Turcs pour l'attaque et la conquête de l'Italie. Le roi-corsaire Bar-

<sup>1</sup> Hammer, p. 103. — <sup>2</sup> P. 121. — <sup>3</sup> P. 140.

berousse devait prendre en Épire, et transporter dans la Pouille, une puissante armée de Musulmans qui marcheraient sur Naples et sur Rome, tandis que François I<sup>er</sup>, à la tête de cinquante mille Français, entrerait en Lombardie. Déjà, l'année précédente, le baron de Saint-Blancard avait joint la flotte turque avec douze galères françaises, et l'avait secondée dans ses ravages sur les côtes de la Pouille et de la Sicile <sup>1</sup>. Les places propres à un débarquement avaient été reconnues par lui. Un grand seigneur napolitain, offensé par le vice-roi de Naples, Troïlo Caraccioli, avait passé à Constantinople ; quatre-vingts galères avaient été mises en construction dans cette ville, pour transporter l'armée qui devait faire disparaître la religion, la civilisation et la liberté de la contrée qui les avait données à l'Europe. Pour exécuter cet odieux traité, François I<sup>er</sup> avait promis de marcher immédiatement vers le Midi avec son armée. Il attendit cependant l'automne, dans la mollesse oisive de sa cour, avant de se remettre en mouvement <sup>2</sup>.

Le même historien dit du même roi un peu plus loin : « Il avait fait échouer par sa négligence la campagne de Picardie, puis celle du Piémont ; dans ce moment même, il manquait aux engagements qu'il avait pris avec Soliman II, engagements qu'il devait tenir, mais qu'il n'aurait jamais dû prendre. Cet empereur, traversant avec rapidité la Péninsule illyrienne, avec une armée qu'on supposait destinée contre la Hongrie, et que la terreur des Chrétiens portait à deux cent mille combattants, était arrivé à la Valona, au pied des monts de la Chimère ; c'est la pointe de l'Illyrie la plus rapprochée de l'Italie, et de là il voyait la terre d'Otrante s'étendre sous ses yeux à l'horizon. Il y avait donné rendez-vous à Barberousse et à toute sa flotte. L'émigré Troïlo Caraccioli l'assurait que la Pouille et la Calabre, accablées sous le joug du vice-roi don Pedro de Toledo, et ne pouvant plus souffrir l'avarice et la cruauté espagnoles, étaient prêtes à se soulever, pourvu que des Français parussent sur les vaisseaux tures, et garantissent aux habitants que leur religion et leurs propriétés seraient respectées. En effet, Barberousse, avec soixante-dix galères, parut au mois de juillet devant Castro, petit port de mer à huit milles d'Otrante. Les portes lui furent aussitôt ouvertes par confiance pour M. de La Forêt, ambassadeur de France, qu'on disait être sur la flotte ; mais La Forêt était demeuré malade à la Valona, et mourut peu de jours après. Troïlo Caraccioli s'assura que le roi de France n'était point descendu en Italie à l'époque où il avait pro-

<sup>1</sup> Paolo Paruta, *Hist. Veneta*, l. 8, p. 613. — <sup>2</sup> Sismondi, *Hist. des Français*, t. 16, p. 541-543. — Fr. Belcarri, l. 22, p. 686. — Paul Jove, l. 36, p. 328.



mis de le faire, et Caraccioli en informa Soliman. Les Turcs n'observèrent point la capitulation de Castro : ils pillèrent la ville, et réduisirent ses habitants en esclavage ; et bientôt après ils furent rappelés à la Valona par Soliman, qui, provoqué par quelques galères vénitienes, et se voyant abandonné par les Français, avait tourné tout à coup son ressentiment contre la république de Venise, et venait d'attaquer Corfou.

« François résolut de tenir, lorsqu'il n'en était plus temps, la promesse qu'il avait faite à Soliman, et d'entrer en Italie avec cinquante mille hommes, comme celui-ci en retirait ses troupes <sup>1</sup>..... Il y avait dans François un sentiment secret de mesquine jalousie contre ses généraux et contre son fils lui-même, qui lui faisait désirer qu'ils ne remportassent aucune victoire sans qu'il y fût présent ; mais il y avait aussi dans les hésitations, les contradictions de sa conduite un peu du trouble d'une conscience que tous les sophismes des hommes d'État ne suffisaient pas à calmer. Des traîtres avaient été gagnés par ses agents dans les forteresses de Gradisca et de Goritza, qui avaient promis de les livrer aux Turcs lorsqu'ils se présenteraient, et d'introduire ainsi Soliman, qui aurait tourné l'Adriatique par le nord, avec sa formidable armée, jusqu'au cœur de la Lombardie. François sentait que son nom deviendrait à jamais odieux s'il livrait ainsi l'Italie aux mécréants. Il préférerait que des négociations missent fin à la guerre <sup>2</sup>. « En attendant, il avait envahi les États de son oncle Charles II, duc de Savoie.

« On savait (en 1538) que Soliman rassemblait une armée plus formidable encore que celles qu'il avait précédemment conduites contre les Chrétiens ; que sa flotte était toute prête pour la transporter en Italie, et qu'il croyait que la campagne suivante lui suffirait pour conquérir cette péninsule. François ne cachait plus son alliance avec le sultan ; et l'évêque de Valence, Montluc, de retour à Rome après avoir été en mission à Constantinople, avait répondu par des fanfaronnades, sur le crédit dont la France jouissait dans le Levant, aux reproches qu'on s'était cru en devoir de lui faire. Il ne semblait possible de sauver d'une aussi imminente calamité la civilisation, la religion, la liberté de l'Europe que par la paix, car François proclamait toujours qu'une fois la paix faite, il s'empresserait de tourner ses armes contre les Turcs.

« Le pape Paul III, successeur de Clément VII, vivement frappé du danger qui menaçait et sa patrie, et la religion dont il était le chef, et l'humanité tout entière, résolut, malgré son grand âge, de se trans-

<sup>1</sup> Sismondi, p. 549-451. — <sup>2</sup> P. 553.

porter partout où les deux monarques voudraient se réunir, et de s'offrir à remplir entre eux le rôle de médiateur. Il proposait à l'empereur et au roi de France, Nice, comme étant le lieu propre à une conférence. Nice était le seul asile qui fût demeuré à Charles III, duc de Savoie <sup>1</sup>... Obligé de céder aux sollicitations de l'empereur, il fit agir les bourgeois de Nice, qui fermèrent leurs portes. Le Pape ne se laissa point rebuter par leur refus ; quoique âgé de soixante-onze ans, il partit de Rome le 23 mars 1538, et, s'avancant d'abord par terre, il passa à Parme, où, dans une cérémonie, une querelle si violente s'éleva entre ceux qui prétendaient avoir droit de mener sa mule par la bride, que son premier écuyer y fut tué, et que lui-même s'enfuit avec tous ses cardinaux, et vint se cacher dans la cathédrale. Il s'embarqua ensuite à Savone, et vint aborder à Nice le 17 mai. Les bourgeois, loin de lui ouvrir leurs portes, ne voulurent le recevoir ni dans le château ni dans la ville. L'empereur, qui était parti d'Espagne, vint s'établir le 17 mai à Villafranca, petit port de l'État de Monaco, où sa galère lui servait de logement ; de son côté, le roi s'établit à Villeneuve, le 21 mai, à deux milles de distance : et le Pape se logea dans un couvent de Saint-François, en dehors de Nice. Quelque voisins que fussent les deux monarques, Paul III ne put les déterminer à se voir ; mais il se déclara prêt à porter les messages de l'un à l'autre. Une grande tente fut dressée en dehors du couvent, et il y reçut, le 18 et le 21 mai, deux visites de l'empereur. A son tour, François se présenta au Pape avec ses fils, le 2 juin, à Saint-Laurent-sur-le-Var, à un mille de distance de Nice, et ils eurent ensemble une seconde conférence le 13 juin. En même temps, les ministres des deux souverains conférèrent entre eux plusieurs fois ; et la reine de France, la reine de Navarre et la dauphine visitèrent le Pape et l'empereur. » Après plusieurs conférences, au lieu d'une paix, on convint d'une trêve de dix ans, qui laisserait chaque souverain en possession de ce qu'il tenait. Cette trêve fut agréée et signée le 18 juin <sup>2</sup>.

Et voilà comme un vieux Pontife, sans armes, sauva la civilisation, la religion, la liberté de l'Europe et de l'humanité entière, contre les menées impies d'une politique sans foi ni loi, qui en avait comploté la perte avec l'empire antichrétien de Mahomet.

Nous voudrions pouvoir ajouter que, depuis ce moment, le roi très-chrétien de France se montra plus Chrétien que Turc. Le fait est qu'il continua de conspirer contre la chrétienté avec l'empire antichrétien de Mahomet, dans la personne du sultan de Constantinople, Soliman II, et du roi musulman d'Alger, le corsaire Barberousse. Voici

<sup>1</sup> Sismondi, p. 557 et 558. — <sup>2</sup> P. 559 et seqq.

comme le protestant Sismondi en présente le résultat sur l'année 1543 :

« Quoique dans cette campagne (de Flandre) François I<sup>er</sup> n'eût remporté aucun avantage sur son ennemi, et eût, au contraire, perdu le seul allié qui lui fût resté en Allemagne, il s'en consolait en appréciant les victoires remportées par les Turcs, en Hongrie, sur Ferdinand, frère de l'empereur. Il est vrai qu'elles augmentaient la terreur des armes musulmanes, qui semblaient prêtes à envahir et désoler l'Europe ; mais ces succès accroissaient aussi la haine qu'on avait contre lui-même, et l'horreur avec laquelle on le repoussait comme un traître à toute la chrétienté. Les protestants, au lieu de se conduire comme lui, s'étaient réunis aux catholiques pour la défense de l'Europe. Maurice, duc de Saxe, avait joint Ferdinand en Hongrie, et en même temps quatre mille fantassins lui étaient envoyés par le Pape ; toutefois, ils étaient loin de pouvoir résister à Soliman, qui, à ce qu'on assurait, les attaqua avec deux cent mille hommes, et qui soumit dans cette campagne Strigonie, Albe-Royale, Cinq-Églises, et un grand nombre d'autres forteresses <sup>1</sup>.

« Encore que François eût expédié le comte d'Enghien en Provence pour s'y concerter avec l'armée de Barberousse, il semblerait qu'il n'avait pas compté beaucoup sur l'arrivée de celui-ci ; aussi avait-il donné au jeune prince fort peu de troupes, et moins encore d'argent. Enghien, qui désirait cependant quelque occasion de se signaler, accueillit avec empressement la proposition que lui fit le baron de Grignan de s'emparer du château de Nice, que trois traîtres promettaient de lui livrer. C'était un piège qui lui était tendu par Gianettino Doria ; car, comme on s'exprimait alors, le traité était double, et les traîtres, loin de lui livrer Nice, voulaient le livrer lui-même : heureusement la Vieilleville, qu'il appelait son bel oncle, et qu'il avait conduit en Provence pour le consulter, eut quelque soupçon de cette tromperie, et empêcha le prince de monter sur les quatre premières galères qui s'approchèrent de Nice, et qui furent prises. Enghien suivait d'un peu loin avec les quinze autres, qui eurent bien de la peine à échapper à Doria, caché derrière le cap Saint-Soupir <sup>2</sup>.

« Bientôt cependant la terreur universelle de l'Italie annonça l'approche de la flotte turque. Barberousse était parti de Constantinople le 28 avril (1543) avec cent douze galères, quarante navires de guerre d'une grandeur inférieure, beaucoup de vaisseaux de transport, et quatorze mille hommes de débarquement. Au mois de mai, il arriva

<sup>1</sup> Paul Jove, l. 42. — Belcarrii, l. 23. — Muratori, *Annali d'Italia*, t. 14. — Alf. di Ulloa, *Vita di Ferdinando*. — <sup>2</sup> *Mém. de Vieilleville*, t. 28, c. 27. — Mart. du Bellay, l. 10. — Ferron., l. 9.



en vue de l'Italie méridionale, et, débarquant sur les côtes de Calabre, il abattit les oliviers, les vignes, les palmiers, et il enleva un grand nombre de paysans qu'il fit esclaves. Au milieu de juin, il débarqua à Reggio, et réduisit cette ville en cendres : elle avait été abandonnée par ses habitants, qui s'étaient enfuis dans les montagnes. Le 29 juin, il parut à l'embouchure du Tibre, et répandit dans Rome une extrême terreur ; mais Antoine Paulin (le négociateur français de cette alliance et guerre impie), qui accompagnait Barberousse, assura le cardinal de Carpi, gouverneur de Rome, que les Turcs alliés du roi de France auraient des égards pour la neutralité du Pape. Ces promesses n'empêchèrent point la fuite d'une grande partie des habitants ; elles furent cependant respectées ; et Barberousse, sans commettre d'autres ravages, arriva au mois de juillet à Marseille ; il y mit publiquement en vente les esclaves chrétiens qu'il avait enlevés à Reggio de Calabre, et qui trouvèrent en France des acheteurs <sup>1</sup>. »

« François de Bourbon d'Enghien était arrivé à Marseille dès le commencement de juin, dit Belcarius, et la flotte française était composée de vingt-deux galères, avec dix-huit vaisseaux de transport ; mais il n'y avait que peu de soldats pour la monter, et ni l'artillerie ni les munitions nécessaires pour le siège des villes n'étaient préparées. Le capitaine Paulin partit en poste pour aller auprès du roi, car le Barbare maudissait la proerastination de François, qui avait fait venir une si grande flotte d'un pays si éloigné, et qui n'avait rien de prêt : qui n'indiquait pas même quels ennemis il fallait attaquer. Il menaçait du ressentiment de Soliman si on laissait écouler l'été sans avoir rien fait d'éclatant. Paulin, de retour d'auprès de François, ramena quelques soldats français pour monter sur la flotte ; il déclara que le roi ordonnait d'attaquer Nice, et que le comte d'Enghien allait suivre : les deux flottes se réunirent en effet à Villefranche, port de Monaco <sup>2</sup>. A l'approche des Turcs, tous les habitants avaient évacué Villefranche. Le 10 août, sept mille Français unis à quinze mille Turcs commencèrent l'attaque de Nice. On fit jouer contre cette ville une formidable artillerie : Barberousse se fâchait fort, dit Montluc, et tenait des propos aigres et piquants, même lorsqu'on fut contraint de lui emprunter des poudres et des balles. Après avoir fait une grande batterie, l'assaut fut donné par les Trucs et les Provençaux ensemble ; mais ils furent repoussés. Enfin la ville se rendit le 22 août, non pas le château <sup>3</sup>.

« La conquête de Nice pouvait passer pour un acte impie et cruel,

<sup>1</sup> Ferron., l. 9. — Belcarii, l. 23. — Paul Jove, l. 43. — Muratori, t. 14, p. 337.  
<sup>2</sup> Belcarii, l. 23. — <sup>3</sup> *Mém. de Montluc*, l. 1.

car cette ville était seule demeurée au duc de Savoie, oncle du roi, qui, dépouillé par lui de tous ses États, ne l'avait jamais provoqué, et n'était pas même proprement en guerre avec lui, puisque la rupture de la trêve avec l'empereur n'entraînait pas nécessairement celle avec le duc de Savoie. En même temps, on ne pouvait y voir aucun grand but politique. La possession de cette ville ajoutait fort peu à la sûreté de la Provence ; mais l'appel des Barbaresques à cette conquête ne pouvait être considéré que comme une souveraine imprudence. Déjà Barberousse demandait à mettre une garnison musulmane dans la citadelle, quand elle serait réduite en son pouvoir, puisque c'était aux Musulmans seuls qu'on en devrait la conquête <sup>1</sup>. Aucune position sur toute la côte septentrionale de la mer Méditerranée ne convenait mieux aux pirates algériens pour favoriser leurs déprédations ; peut-être se souvenait-on dans le pays que six cents ans auparavant d'autres pirates africains s'étaient établis à Frassineto, à peu de distance de Nice, et en avaient fait le centre de leurs brigandages. Le bruit fut répandu, probablement par Barberousse lui-même, que le marquis del Guasto, approchait avec une armée impériale, pour forcer les Français et les Turcs à lever le siège ; le roi d'Alger insistait, en conséquence, pour que cette place fût donnée comme sûreté à sa flotte ; le comte d'Enghien, au contraire, en conclut qu'il était temps de se retirer, et le siège du château de Nice fut levé le 8 septembre <sup>2</sup>. La ville de Nice, dit Vieilleville, fut saccagée contre la capitulation, et puis brûlée ; de quoi il ne faut blâmer Barberousse ni les Sarrasins, car ils étaient déjà assez éloignés quand cela advint, mais le sieur de Grignan, par dépit de ce que les Nisards avaient essayé de le tromper. Toutefois, on rejeta cette méchanceté sur le pauvre Barberousse, pour soutenir l'honneur et la réputation de la France, voire de la chrétienté <sup>3</sup>.

« Cette association avec Barberousse, couronnée de si peu de succès, coûta cependant des sommes prodigieuses à la France. Le roi, averti de l'humeur qu'avait manifestée le roi-corsaire, et de ses sarcasmes sur la pauvreté des Français, ne voulait pas qu'il se retirât mécontent de lui ; d'ailleurs, faisant passer le faste avant les besoins réels, il était toujours plus prêt à donner qu'à dépenser. Vieilleville assure que, pour la solde de l'armée de Barberousse et les présents faits à lui et à ses bachas, les trésoriers français ne payèrent pas moins de huit cent mille écus. Le roi lui fit remettre aussi tous les prisonniers maures et musulmans qui se trouvaient sur ses galères ;

<sup>1</sup> Ferron., l. 9. — <sup>2</sup> Montluc, t. 22. — Guichenon, t. 2. — Paul Jove, l. 44. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. 2, l. 10. — <sup>3</sup> *Mém. de Vieilleville*, t. 28.

comme le port de Villefranche ne fut pas jugé suffisant pour faire hiverner sa flotte, il lui abandonna celui de Toulon, que tous les habitants français eurent ordre d'évacuer <sup>1</sup>.

« L'Europe entière retentissait de cris d'indignation contre François 1<sup>er</sup>, qui avait fait cause commune avec les ennemis de la foi, et dont les soldats avaient combattu sous les mêmes drapeaux que les corsaires. C'était au moment où une partie de l'Europe était déjà envahie, où la Hongrie tombait aux mains des infidèles, où les armées allemandes avaient éprouvé des défaites répétées, et où Soliman II menaçait l'Autriche et la Bohême, que le roi très-chrétien appelait les Turcs plus avant dans l'Europe, quoique chacun de leurs pas fût marqué par le massacre ou l'esclavage des habitants, et par la destruction de l'Église : tous les égards qu'une civilisation bien imparfaite et la religion commençaient à introduire entre les puissances belligérantes, étaient repoussés par les Musulmans; on avait vu même le roi très-chrétien avilir son propre sang, jusqu'à envoyer son cousin, le comte d'Enghien, sur la flotte d'un roi-corsaire. Les Vénitiens, quoiqu'ils cultivassent l'amitié des Turcs, n'avaient jamais eu à se reprocher d'avoir trahi pour eux la cause de la chrétienté; loin d'accepter l'alliance dans laquelle François les pressait d'entrer avec lui et Soliman, dès qu'ils furent informés des armements qui se faisaient à Constantinople, ils donnèrent à Étienne Tiépolo le commandement d'une flotte de soixante galères, pour mettre hors de danger au moins les côtes du golfe Adriatique <sup>2</sup>. »

Pendant leur séjour à Toulon, les Turcs envoyèrent fourrager, dans les campagnes de Provence, des partis qui y enlevaient en même temps des forçats pour leurs galères, des jeunes filles pour leur harem <sup>3</sup>. Vers la fin d'avril 1544, les galères que Barberousse avait envoyées pour passer l'hiver à Alger vinrent le rejoindre en Provence. Cependant plusieurs des forçats attachés à la rame étaient morts, beaucoup d'autres avaient réussi à s'échapper; il lui en fallait de nouveaux pour ses manœuvres : il enleva tous ceux qui se trouvaient sur les galères françaises, et laissa celles-ci tellement dégarnies, qu'il n'y eut plus moyen d'en faire usage cette année. Il exigea que le capitaine Paulin et le prieur de Capoue l'accompagnassent à Constantinople pour rendre compte de sa bonne conduite, et il repartit pour le Levant, portant en chemin le ravage et la terreur sur plusieurs points de l'Italie. Le long des côtes de Toscane, l'île d'Elbe, celle del Giglio, les ports de Piombino, de Tcla-

<sup>1</sup> Sleidani, l. 15. — <sup>2</sup> Paolo Paruta, *Hist. Venet.*, l. 11. — Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. 17, c. 9. — <sup>3</sup> Belcar., l. 23. — Paul Jove, l. 45.



mone, de Porto Ercole, furent ou rançonnés ou pillés par lui, et il en emmena six mille esclaves <sup>1</sup>. Il en enleva huit mille sur les côtes du royaume de Naples, depuis Procida jusqu'à Lipari ; mais la plupart de ces malheureux périrent de misère sur sa flotte avant d'arriver à Constantinople ; tandis que deux cents religieuses, choisies dans les divers couvents qu'il avait pillés, et qu'il envoyait comme une ofrande au grand-seigneur, furent reprises par don Garcia de Toledo avec les quatre galères qui les portaient <sup>2</sup>.

Telle fut la politique déshonorante de François I<sup>er</sup> avec les Turcs, jusque dans les dernières années de sa vie ; car il mourut trois ans après, le 31 mars 1547.

Soliman II lui survécut dix-neuf ans, continuant à remporter divers avantages, en Asie contre les Perses, en Europe contre les Hongrois et les Autrichiens. L'an 1565, avant-dernière de sa vie, toute sa puissance viendra échouer contre un couvent de moines, les religieux militaires de Saint-Jean, établis à Malte. L'année suivante 1566, dans la nuit du 5 au 6 septembre, il mourra lui-même devant Sigeth, petite forteresse de Hongrie. Il passe pour le plus grand empereur des Ottomans, qui le distinguent par le surnom de Législateur. Ce n'est pas qu'il fit une législation proprement dite, les Musulmans n'en ayant pas d'autre que l'Alcoran, mais des ordonnances pour l'administration de la justice, de la guerre, et autres semblables. Toutefois, les auteurs musulmans conviennent qu'il détruisit le fruit de ses réglemens par son exemple, et posa le germe de la décadence de l'empire. Au lieu de présider le divan ou conseil des ministres, il s'en retira peu à peu, et le laissa présider par le grand vizir. Jusqu'à lui, les grands vizirs se prenaient parmi les principaux officiers de la guerre ou de la justice : le premier, il promut à cette place importante le chef de la fauconnerie : c'était le fameux Ibrahim, dont il fit même son beau-frère. A des vizirs choisis de cette façon, il accordait des revenus énormes, souffrait une vénalité universelle, et donnait l'exemple d'un luxe toujours croissant. Sous lui aussi commença la funeste influence des femmes du sérail sur les affaires de l'empire <sup>3</sup>. C'est par suite d'intrigues de cette nature qu'il fit périr ses trois fils, Mustapha, Gihanghir et Bajazet : le premier fut étranglé dans la tente même de son père et en sa présence ; le second mourut de chagrin du meurtre de son frère ; le troisième fut décapité avec ses trois fils. On vante quelquefois la loyauté de So-

<sup>1</sup> Gio. Batt. Adriani, l. 4. — Scipione Ammirato, t. 3, l. 32. — <sup>2</sup> Belcar., l. 23. — Muratori, *Annal. d'Ital.*, t. 14, p. 339 et 340. — Sismondi, *Hist. des Franç.* t. 17, p. 195 et 196. — <sup>3</sup> Hammer, t. 3, p. 489 et seqq.

liman. En voici des exemples. Il avait juré à son favori Ibrahim que jamais de sa vie il ne le disgracierait : il le fit étrangler pendant le sommeil, et se tranquillisa sur son parjure par cet axiome d'un légiste : Un homme endormi équivaut à un mort. Donc je ne l'ai pas disgracié de son vivant. Au grand vizir Ahmed, il jura de la manière la plus solennelle que jamais il ne le déposerait ; et, de fait, il ne le déposa point, mais lui coupa seulement la tête <sup>1</sup>. Le roi ou sultan de Perse, de la secte d'Ali, n'était pas moins scrupuleux. Bajazet, fils de Soliman, s'étant réfugié à sa cour, il lui promit, avec serment, de ne jamais le livrer aux envoyés de son père ; il tint parole, car il ne le livra qu'au bourreau envoyé par son frère Sélim, qui lui coupa la tête, ainsi qu'à ses enfants <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Hammer, t. 3, p. 339. — <sup>2</sup> Ibid., p. 379 et seqq.

---

§ V<sup>e</sup>.

AFFINITÉ ENTRE LE MAHOMÉTISME ET LE LUTHÉRANISME. LE MOINE APOSTAT LUTHER SE MARIE AVEC UNE RELIGIEUSE APOSTATE, PENDANT QUE L'ALLEMAGNE NAGE DANS LE SANG DES PAYSANS ET DES ANABAPTISTES. DIVISION ENTRE LUTHER, CARLOSTADT ET ZWINGLE, LE FAUX PROPHÈTE ET SÉDUCTEUR DE LA SUISSE. BELLE CONDUITE DES PETITS CANTONS PRIMITIFS.

Soliman avait encore en Europe un autre allié que le roi de France, c'était l'hérésiarque de Wittemberg. Aussi dit-il un jour à un ambassadeur d'Allemagne : Je voudrais bien que Luther fût plus jeune, il aurait en moi un maître fort gracieux <sup>1</sup>. Et ce n'est pas sans raison que le sultan lui témoignait tant de bienveillance. Luther enseignait que, de combattre contre le Turc, c'était combattre contre Dieu. En conséquence, il avait instamment prié les Chrétiens de ne contribuer à la guerre contre les Turcs ni de leur personne ni de leur argent, mais de s'en abstenir, tant que le nom du Pape aurait encore quelque crédit sous le ciel. Et comment nos imbéciles de princes auraient-ils quelque succès contre le Turc, disait-il, puisque le Turc est dix fois plus pieux et plus sage qu'eux <sup>2</sup> ?

D'ailleurs, il y a une fraternité intime entre le luthéranisme et le mahométisme ; il suffit de les comparer pour voir qu'ils sont fils du même père. Selon le faux prophète de la Mecque, tout arrive par une nécessité inévitable, il n'y a point de libre arbitre dans l'homme : Dieu opère en nous les mauvaises actions, non moins que les bonnes ; en sorte qu'il punit dans les méchants les crimes qu'il a opérés lui-même en eux. A ceux qui se récriaient contre ce blasphème, Mahomet disait pour toute réponse : C'est un mystère, c'est un secret. Oui, le mystère de Satan, l'auteur de tout le mal, qui veut faire retomber tous les crimes sur Dieu même, l'auteur de tout bien. Or, le même mystère d'impiété se révèle dans le luthéranisme. Selon le faux prophète de Wittemberg, comme selon le faux prophète de la

<sup>1</sup> Tischreden, édit. Francf., p. 424. — Weislinger de Putelange en Lorraine. *Friss vogel oder stirb*, p. 351. — <sup>2</sup> Luther, dans son livre contre les deux ordonnances de l'empereur. — Weislinger, p. 350.



Mecque, tout arrive à l'homme par une nécessité inévitable, il n'y a pas de libre arbitre en nous, Dieu opère en nous le mal comme le bien, et il nous punira non-seulement du mal que nous n'aurons pu éviter, mais encore du bien que nous aurons fait de notre mieux. En quoi Luther l'emporte de beaucoup en impiété sur Mahomet, qui n'a jamais dit que Dieu nous punirait du bien même, et que les bonnes œuvres fussent autant de péchés.

Le mahométisme consiste à dire que Mahomet est le prophète de Dieu, pour réformer la religion de Dieu et de Jésus-Christ : nous avons vu quel prophète ç'a été, et quelle réforme. Le luthéranisme consiste à dire que Luther est le prophète de Dieu, pour réformer la religion de Dieu et de Jésus-Christ : nous avons vu, nous verrons de plus en plus quel prophète ç'a été et quelle réforme. Toutes les théologies, toutes les histoires, faites par des protestants, si vous les réduisez à leur plus simple expression, ne disent jamais que ceci : « Dieu a créé le monde avec une admirable sagesse ; cependant, à peine ce monde est-il créé, que tout s'y dérange par la révolte de l'ange et de l'homme. Un Sauveur est annoncé, qui réparera tout : ce Sauveur est le Fils de Dieu ; il vient après quatre mille ans ; il enseigne, il se conduit avec une sagesse vraiment divine. Il bâtit son Église sur le roc, assure que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle, promet à ses pasteurs d'être avec eux tous les jours jusqu'à la fin du monde, et de lui envoyer, de plus, l'Esprit-Saint, l'Esprit de la vérité, pour demeurer avec elle à jamais. Cependant à peine n'y est-il plus, que son œuvre se détraque, que sa religion va se corrompant de siècle en siècle, que l'enfer prévaut contre son Église, que l'antechrist s'en établit le chef, y introduit le dogme du libre arbitre de l'homme, la nécessité des bonnes œuvres ; jusqu'à ce qu'enfin arrive un moine défroqué d'Allemagne, qui raccommode pour toujours le chef-d'œuvre de Dieu et de son Fils, en apprenant à tout le monde que chacun n'a de règle que soi-même. » Voilà, d'après les théologies et les histoires protestantes, ce qu'il en est de Dieu et de sa providence, de Jésus-Christ et de sa rédemption. Reste à conclure, avec l'impie, que Jésus-Christ n'est pas Dieu, et que Dieu même n'est pas.

Le mahométisme est de sa nature une guerre irréconciliable à l'Église du Christ, c'est une porte de l'enfer qui travaille sans cesse à prévaloir contre elle. La force de l'Église, c'est sa sainte hiérarchie, ayant pour chef saint Pierre et son successeur : le mahométisme détruit cette hiérarchie partout où il peut. La force de l'Église, c'est le saint sacrifice de la messe et les autres sacrements : le mahométisme les traite de vaines superstitions et les foule aux pieds. La force

de l'Église, c'est la chasteté de ses prêtres, c'est le dévouement de ses religieux et de ses vierges au service de Dieu et du prochain par les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance : le mahométisme enlève les vierges chrétiennes, pour les prostituer à la luxure de ses chefs. Or, ce que le mahométisme fait le premier, le luthéranisme le répète. Il est de sa nature une guerre irréconciliable à l'Église catholique et à son chef ; tout ce qui fait la force de cette Église, il l'attaque, le nie, le foule aux pieds : la hiérarchie, le sacrifice, les sacrements, la chasteté sacerdotale, les vœux religieux ; il détruit les monastères et multiplie les lieux de prostitution. Comme le Mahométan et sur ses pas, le Luthérien brise les images des saints, les images de Jésus-Christ et de sa sainte Mère ; comme le Mahométan et sur ses pas, le Luthérien crache sur la croix du Sauveur, la foule aux pieds, la traîne dans la boue. Un frère ne ressemble pas plus à son frère que le luthéranisme au mahométisme.

Mahomet a ramené parmi les Arabes la polygamie et le divorce : Luther a fait la même chose parmi les siens, autant du moins qu'il a pu. D'abord, dans son commentaire sur le seizième chapitre de la Genèse, il enseigne qu'il n'est pas défendu d'avoir plus d'une femme. Voilà ce qu'il enseigne dans ses œuvres imprimées à Iéna, Nuremberg et Altenbourg, mais non dans l'édition de Wittemberg <sup>1</sup> ; car il changeait d'un jour à l'autre, suivant qu'il était plus ou moins hardi. Quelquefois aussi certains éditeurs, pour ne pas trop effaroucher la pudeur publique, ont supprimé ce qui leur paraissait trop cru. Luther en usait de même quand il fallait en venir à la pratique. Ainsi, lorsque nous le verrons, avec les principaux chefs de la prétendue réforme, permettre au landgrave de Hesse d'avoir à la fois deux femmes, il lui recommandera de tenir la chose secrète. Quant au divorce, il ne se gêne pas tant, et le permet en plus d'un endroit ; et dans les pays où la prétendue réforme domine, le divorce est aussi commun que parmi les Juifs et les Mahométans.

Quant à l'esprit même sur cette matière, Luther ne le cède guère à Mahomet. Celui-ci a pour maxime que la femme est aussi nécessaire à l'homme que le vêtement ; Luther enseigne qu'elle lui est aussi indispensable que le boire et le manger <sup>2</sup> ; il compte même les femmes dans le pain quotidien qui se demande dans l'oraison dominicale <sup>3</sup>. Enfin on a, écrite de la propre main de Luther sur une Bible, la prière suivante : O Dieu, par votre bonté, accordez-nous

<sup>1</sup> T. 4, Iéna, germ., fol. 103. A. — Nuremb., fol. 95. A. — T. 4, Altenb., fol. 110. A. B. — Weislinger, p. 350. — <sup>2</sup> Ibid., préf., 449. — <sup>3</sup> Ibid., préf., 286 note 10.

des habits et des chapeaux, des manteaux et des robes, des veaux gras et des boucs, des bœufs, des brebis, des vaches, beaucoup de femmes, peu d'enfants. Amen <sup>1</sup>. — Certes, voilà bien la morale d'Épicure et de Mahomet.

Sous le rapport du maître dont ils reçurent leur doctrine, Luther et Mahomet paraissent condisciples. Celui de Mahomet se disait l'ange Gabriel, ce qui n'a rien d'improbable; car les anges de ténèbres aiment à se transformer en anges de lumière. Celui de Luther se donnait simplement pour ce qu'il était. Luther avoue donc publiquement, dans le sermon du dimanche *Reminiscere* 1523, qu'il a mangé plus d'un disque de sel avec le diable; ailleurs, que le diable couchait plus souvent avec lui que sa femme; qu'ils avaient souvent des discussions théologiques ensemble <sup>2</sup>. Au reste, nous l'avons déjà entendu lui-même nous raconter comment il apprit du diable à rejeter le saint sacrifice de la messe et le sacrement de l'ordre. Enfin nous verrons les Luthériens et les Calvinistes se reprocher les uns aux autres de n'avoir d'autre dieu que le diable <sup>3</sup>.

Nous avons vu chez Mahomet des idées ignobles, des images ridicules sur Dieu: Luther l'emporte sans comparaison à cet égard. Dans tel endroit, il compare les trois personnes divines à trois larrons pendus à un même gibet <sup>4</sup>. Ailleurs, il dit: Penses-tu qu'un Juif soit si peu de chose? Dieu dans le ciel et tous les anges sont obligés de rire et de danser quand ils entendent péter un Juif. Oui, un Juif est un bijou si précieux, que, lorsqu'il lâche un vent, Dieu danse et tous les anges <sup>5</sup>. S'adressant aux Juifs eux-mêmes, il leur adresse ces paroles: Fi de vous ici! fi de vous là, et partout où vous êtes, maudits Juifs!... Vous n'êtes pas dignes de regarder la Bible par dehors, combien moins de lire dedans! La seule bible que vous devez lire est celle qui se trouve sous la queue de la truie, et les lettres qui tombent de là, voilà ce que vous devez manger et boire: telle est la bible qu'il faut à de tels prophètes <sup>6</sup>. Ce que nous citons des saletés impies de Luther n'est rien en comparaison du reste, qu'aucune langue d'honnêtes gens ne saurait traduire.

Il en était si plein, que, dans sa Bible traduite et apostillée, il n'a

<sup>1</sup> Weislinger, préf. p. 455 et 456. — <sup>2</sup> Ibid., texte, q. 36. — <sup>3</sup> Ibid., préf., 14, 15, 21, etc. — <sup>4</sup> T. 7, Iéna, fol. 364. B. — T. 12, Wittemb. germ., fol. 301. B. — T. 7, Altenb., fol. 395. A. — Weislinger, préf., p. 306. — <sup>5</sup> T. 8, Iéna, fol. 99. B. Fol. 100. B. — Nur., fol. 89. B. Fol. 90. B. — T. 5, Witt. germ., fol. 493. B. Fol. 494. A. — T. 8, Alt., fol. 255, B. Fol. 256. A. *Des Juifs et de leurs mensonges.* — Weisl., préf., p. 311. — <sup>6</sup> T. 8, Iéna, fol. 83. A. — Nur., fol. 74. B. Fol. 75. A. — T. 5, Witt. germ., fol. 479. A. — T. 8, Alt., fol. 238. A. *Des Juifs et de leurs mensonges* — Weisl., préf., p. 194.



pu s'empêcher d'insérer des propos de mauvais lieux, entre autres celui-ci, qu'il avait souvent à la bouche : Rien n'est plus aimable sur la terre que l'amour des femmes, à qui cela peut advenir ; et il n'a pas rougi de joindre ce propos comme une glose au chapitre 31, verset 10, des *Proverbes* <sup>1</sup>.

Non content de profaner l'Écriture sainte par d'indécents commentaires, Luther se permet d'en retrancher ou d'y ajouter à son gré. Saint Jean nous dit dans sa première épître : Il y en a trois qui rendent témoignage au ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit, et ces trois sont une même chose <sup>2</sup>. Ce passage si important, Luther le retranche en faveur des Ariens ; on le cherche vainement dans les premières éditions de sa Bible jusqu'en 1600, où les prédicants luthériens ont commencé à l'y remettre <sup>3</sup>. Il retrancha également dans sa première édition l'épître de saint Paul aux Hébreux, l'épître de saint Jacques, l'Apocalypse de saint Jean, et les rejeta parmi les apocryphes ; il poussa même l'impiété jusqu'à dire que l'épître de saint Jacques était une épître de paille, et cela parce qu'elle proclamait la nécessité des bonnes œuvres, contrairement à l'hérésie de Luther. Aujourd'hui et depuis longtemps, honteux de ces excès, les Luthériens ont remis les deux épîtres et l'Apocalypse dans le canon des saintes Écritures <sup>4</sup>.

Pour ce qui est d'ajouter à la Bible dans sa traduction, en voici un exemple fameux. Saint Paul dit dans son épître aux Romains, c. 3, v. 28 : *Nous estimons que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres de la loi*. Luther lui fait dire : Nous estimons que l'homme est justifié *par la foi seule* sans les œuvres de la loi, ajoutant au texte le mot *seule*, qui ne se trouve ni dans le grec ni dans le latin. Comme ses amis mêmes s'en étonnaient, il écrivit à l'un d'eux : « Vous paraissez surpris de ce que j'ai dit que nous sommes justifiés par la foi seule, bien que ce mot *seule* ne se trouve point dans le texte de l'Apôtre. Si votre papiste vous chicane pour ce mot, dites-lui, à l'instant, qu'un papiste et un âne sont une même chose. Toute la raison que j'ai à rendre de cette addition, c'est que je veux que le mot de *seule* y soit, je le commande, ma volonté doit servir de raison... Il y a longtemps, poursuit-il, que je sais que le mot de *seule* ne se trouve ni dans le texte latin ni dans le texte grec. Mais je ne me repens que d'une chose, c'est de n'avoir pas encore ajouté à ce passage deux autres mots, en traduisant *sans toutes les œuvres de toutes les lois*, afin que l'on vît que l'homme est justifié sans aucunes

<sup>1</sup> Weislinger, préf., p. 309. — <sup>2</sup> 1 Johan., 5, 7. — <sup>3</sup> WeisL., p. 346. — <sup>4</sup> Ibid., p. 516.

œuvres, de quelque loi que ce puisse être... Que ces ânes de papistes enragent, jusqu'à en perdre la tête de dépit, ils ne m'ôteront pas ce mot de mon testament <sup>1</sup>. »

Quant à la loi de Moïse et à Moïse lui-même, voici à quel excès incroyable Luther s'est emporté : « Pour ce qui est de Moïse, dit-il, tenez-le pour suspect, comme le pire des hérétiques, un homme excommunié et damné, qui est encore pire que le Pape et que le diable même ; c'est l'ennemi du Seigneur Christ. » Voilà ce que dit Luther, non-seulement dans ses propos de table sur la loi et l'Évangile, mais encore dans son explication de l'épître aux Galates, chap. 4<sup>2</sup>. Dans une explication du chapitre suivant, il profère une impiété plus horrible encore : « S'il te vient en pensée, dit-il, que le Christ est le juge qui te demandera compte comment tu auras passé ta vie, tiens pour certain et vrai que ce n'est pas le Christ, mais l'enragé du diable en personne <sup>3</sup>. »

Voilà comme l'hérésiarque de Wittemberg respecte le Christ et son Évangile, et Moïse et sa loi ! Et avec cela il ose dire dans une exhortation aux siens : Ma parole est la parole du Christ ; ma bouche, la bouche du Christ ! Et pour leur en donner une preuve, il fait le prophète et ajoute cette prédiction : « Propageons notre évangile encore deux ans, et vous verrez où en seront Pape, évêques, cardinaux, prêtres, moines, nonnes, cloches, clochers, messes, vigiles, frocs, capuchons, tonsure, règles, statuts, et toute cette vermine et canaille du gouvernement papal ; ça se dissipera comme la fumée <sup>4</sup>. » Ainsi parlait le prophète de Wittemberg. Si l'événement n'a pas justifié la prédiction, on voit combien il a eu raison de dire que sa parole était la parole du Christ.

Cependant il priaït assidûment pour l'accomplissement de cette prophétie ; c'est lui-même qui nous l'apprend en ces termes : « Moi, Luther, je ne puis prier que je ne maudisse. Si je dis : *Que votre nom soit sanctifié*, il faut que j'ajoute : Maudit, damné, honni soit le nom des papistes et de tous ceux qui blasphèment votre nom ! Si je dis : *Que votre règne arrive*, il faut que j'ajoute : Maudit, damné, ruiné soit le papisme, avec tous les empires de la terre qui s'oppo-

<sup>1</sup> T. 5, Iéna, fol. 162. B. Fol. 163. A. Fol. 166. A et B. — T. 4, Witt. germ., fol. 475. B. Fol. 476. A. Fol. 478. B. — T. 5, Alt., fol. 269. B. Fol. 270. B. Fol. 273. B. — Weisl., p. 520. — <sup>2</sup> Tischreden. Isleb., fol. 168. A et B. — Francf., fol. 419. A et B. — Dresde, fol. 230. A et B. Fol. 231. A. — *Opera Luth.*, t. 4, Iéna, fol. 98. — T. 1, Witt. germ., fol. 215. A. — T. 6, Alt., fol. 755. B. — Weisl., préf., p. 205, et texte, p. 333. — <sup>3</sup> T. 1, Witt. germ., fol. 273. A. — T. 6, Altenb. — Weisl., p. 342. — <sup>4</sup> T. 2, Iéna germ., fol. 50. A. — T. 2, Witt. germ., fol. 70. A. — T. 2, Alt., fol. 83. A. — Weisl., préf., p. 439.

sent à votre empire ! Si je dis : *Que votre volonté soit faite*, il faut que je dise en même temps : Maudits, damnés, honnis et anéantis soient toutes les pensées et tous les desseins de papistes, et de tous ceux qui agissent contrairement à votre volonté et conseil ! En vérité, voilà comme je prie tous les jours, de bouche et de cœur, sans interruption, et avec moi tous ceux qui croient à Christ, et je sens bien que nous sommes exaucés <sup>1</sup>. »

On s'étonnera qu'une prière si efficace n'ait pas encore eu son parfait accomplissement. En voici peut-être la cause. Luther lui-même disait à ses amis : « Si j'avais autant de dévotion pour prier que le chien de Pierre Weller pour manger le matin, je serais sûr d'obtenir que la fin du monde vînt bientôt <sup>2</sup>. » Mélanchton ayant dit un jour que l'empereur Charles-Quint vivrait jusqu'en 1584, Luther répondit : Le monde ne durera pas si longtemps ; et il donna pour preuve Ézéchiël et Daniel <sup>3</sup>. Une autre fois Luther prophétisa qu'il vivrait lui-même jusqu'au dernier jour du monde <sup>4</sup>.

Comme sa prophétie ne s'est pas accomplie mieux que sa prière n'a été exaucée, reste à conclure que Luther fut beaucoup moins dévot à prier que le chien de Pierre Weller à manger. Ce qui ne laisse pas que d'étonner dans un homme qui se dit apôtre, prophète et restaurateur de la religion chrétienne. Mais les Luthériens n'y regardent point de si près.

De penser ou de dire que Luther fut le premier à traduire la Bible en allemand, c'est une grande erreur. Déjà du temps de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, l'Ancien et le Nouveau Testament furent traduits en tudesque par Raban Maur, Valafrid Strabon, Hugues de Fleury, et mis en rimes allemands par le moine Ottfred de Wissembourg. De bibles imprimées avant celle de Luther, des protestants mêmes en comptent au moins vingt-quatre éditions, dans les divers dialectes de l'Allemagne ; on peut le voir dans le docte et spirituel théologien de Putelange <sup>5</sup>. Quant au fruit que la traduction de Luther produisit parmi les siens, lui-même nous l'apprend. La version de la Bible, dit-il, m'a coûté bien du travail, mais elle est peu estimée de nous. Nos adversaires la lisent beaucoup plus que nos gens. Je crois que le duc Georges (fervent catholique) a lu plus assidûment la Bible que tous nos gens de la noblesse <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> T. 5, Iéna, fol. 328. B. — T. 9, Witt. germ., fol. 465. A. — T. 5, Alt., f. 566. B. — Weisl., préf., p. 408 et 409. — <sup>2</sup> Tischred. Isleb., fol. 213. A. — Franc., fol. 151. — Dresde, fol. 315. B. — Weisl., préf., p. 413. — <sup>3</sup> Tisch. Isl., fol. 582. A. — Francf., 415. A. — Weisl., p. 437. — <sup>4</sup> Tisch. Isleb., fol. 506. A. — Francf., 359. B. — Weisl., préf., p. 439. — <sup>5</sup> Weisl., préf., p. 387 et seqq. — <sup>6</sup> Tisch., Isleb., fol. 622. A. — Francf., fol. 443. B. — Dresde, fol. 52. B.



Maintenant, quel fut l'effet général du luthéranisme sur les mœurs des populations allemandes ? Voici sur cet article la confession de Luther et de ses premiers coopérateurs.

Jacques Schmidel, célèbre prédicant à Tubingue, écrit : « Une partie de l'Allemagne permet bien que la parole de Dieu soit prêchée. Toutefois, on n'y sent aucune amélioration, mais une vie dépravée, épicurienne, bestiale, qui ne sait que manger et boire outre mesure, nourrir l'envie et l'orgueil, blasphémer le nom de Dieu, etc. Nous avons appris, disent-ils, que nous sommes sauvés par la foi seule en Jésus-Christ, qui a payé tous nos péchés par sa mort ; nous ne pouvons pas le payer par nos jeûnes, nos aumônes, nos prières ou d'autres œuvres ; c'est pourquoi ne nous parlez pas de ces choses, nous pouvons bien être sauvés par le Christ, nous voulons-nous confier uniquement à la grâce de Dieu et aux mérites du Christ. Et pour que tout le monde puisse voir qu'ils ne sont point papistes et ne veulent point se confier en de bonnes œuvres, ils n'en font aucune. Au lieu de jeûner, ils mangent et boivent nuit et jour ; au lieu de faire des aumônes, ils écorchent les pauvres : au lieu de prier, ils jurent, honnissent et blasphèment le nom de Dieu d'une manière si horrible, que le Christ n'endure pas de pareils blasphèmes de la part des Turcs <sup>1</sup>. »

Gaspar Faber, dans son Théâtre des diables, écrit les choses suivantes de ses coreligionnaires : « Ils ont le Christ à la bouche, mais leur grand dieu c'est leur ventre. Plusieurs ont soixante ans sur le corps, et ne savent pas un seul mot de la sainte Écriture, ne savent pas plus ce que c'est que péché ou grâce : un grand nombre ne connaissent pas même bien le *Pater* ni le *Credo*, encore moins les commandements de Dieu, s'il y en a dix ou vingt. Quelques-uns disent même : Puisque nous ne savons pas les dix commandements, nous ne péchons pas contre ; d'autres gens sont plus méchants que nous, etc. Ils se vantent d'être bien évangéliques, et crient sans cesse : Évangile ! Évangile ! La doctrine du Pape n'est rien. Mais quand il s'agit d'en venir au fait, il n'y a plus personne. Ce sont les cochons gras de Notre-Seigneur Dieu <sup>2</sup>. » Ainsi parle ce docteur luthérien de ses coreligionnaires.

Il observe plus loin que, depuis qu'ils étaient délivrés de la tyrannie du Pape, ils n'approchaient plus du sacrement de l'autel, mais le méprisaient, qui cinq, qui dix, qui vingt ans de suite. A Wittemberg, où c'était la crème de ces frères évangéliques, ils étaient on ne peut plus dévots, allaient assidûment à la cène ; mais

<sup>1</sup> Weisl., préf., p. 145 et 146. — <sup>2</sup> Ibid., p. 147. *In Theatro diabolorum*, fol. 478. A.

parce qu'ils ne pouvaient humer dans le calice à leur dévotion, ils marchaient tout droit de l'église au cabaret, et se remplissaient d'eau-de-vie. C'est Luther même qui leur rend cet édifiant témoignage dans un sermon <sup>1</sup>.

D'autres pieux compagnons donnèrent à leur prédicant, qui les exhortait à venir entendre le prêche, cette réponse spirituelle : Oui, cher pasteur, si vous vouliez faire rouler un tonneau de bière dans l'église et nous y inviter, nous viendrions de grand cœur. C'est encore Luther qui leur rend ce glorieux témoignage <sup>2</sup>.

André Musculus, moine apostat, donne à ses Luthériens un certificat semblable. « Nous devons confesser aussi, dit-il, que dans tout le vaste univers, chez aucun peuple sous le soleil, on ne trouve des gens aussi méchants, grossiers, effrontés, oublieux de tout honneur, de toute conduite, de toute probité, que parmi nous, Allemands, qui devrions être les vrais et derniers Israélites et les fidèles enfants d'Abraham ; car parmi nous, l'envie, le soin de la nourriture, l'arrogance, l'orgueil, l'excès du boire et du manger, le blasphème et tous les péchés les plus horribles règnent et dominent à tel point, que les Juifs, les Turcs, les Tartares et les autres infidèles et païens sont tous des anges en comparaison de nous, et que parmi nous, Allemands évangéliques, sont arrivés les temps périlleux prédits par saint Paul, quand il dit dans sa seconde épître à Timothée : « Sachez que dans les derniers jours il y aura des temps périlleux ; car il y aura des hommes amoureux d'eux-mêmes, amoureux de l'argent, arrogants, orgueilleux, blasphémateurs, insoumis à leurs parents, ingrats, impies, sans affection, sans paix, calomniateurs, incontients, farouches, sans amour de ce qui est bon, traîtres, insolents, enflés d'eux-mêmes, amateurs de la volupté plus que de Dieu, ayant l'apparence de la piété, mais en reniant la vertu <sup>3</sup>. » Certes, conclut le moine apostat, si Paul avait vécu de nos temps, il n'aurait pu décrire notre Allemagne d'une manière plus claire et plus vraie, comme cela se voit au grand jour, sans qu'il y ait besoin de le démontrer <sup>4</sup>.

Il ajoute : « La noblesse de la campagne est devenue entièrement tyrannique, n'a souci ni de Dieu ni de diable, se livre à la crapule, l'ivrognerie, la débauche, comme des pourceaux, avec grande oppression de leurs pauvres sujets. Le bourgeois ne pense plus ni à Dieu, ni à sa parole, ni au saint sacrement, mais à semer, à planter, à bâtir, à nourrir son corps, à contenter son orgueil et son arrogance.

<sup>1</sup> Weisl., préf., p. 148. — <sup>2</sup> Tisch. Isleb., fol. 5. A. — Francfort., fol. 4. A. — Dresde, fol. 22. A. — Weisl., préf., p. 148. — <sup>3</sup> 2 Tim. 3. — <sup>4</sup> Musculus, en son *Livre du dernier jour*. — Weisl., préf., 149.

Les paysans et les jardiniers sont si pieux dans ces temps, qu'ils ont oublié même leur *Pater* et ne peuvent plus réciter leur *Credo*, excepté les tout vieux, qui ont appris leurs prières dans le papisme et les retiennent encore <sup>1</sup>. »

A ces témoignages de l'apostat Musculus et des autres, Luther vient mettre le sceau en disant : « Par suite de cette doctrine, le monde devient toujours plus méchant. Aujourd'hui les hommes sont possédés de sept démons, tandis qu'auparavant ils n'étaient possédés que d'un seul. Le diable entre maintenant dans les gens par escouade <sup>2</sup>. » Voilà ce que dit Luther dans un sermon du premier dimanche de l'Avent et dans ses apostilles domestiques. Il dit encore ailleurs : « Par suite de l'évangile (luthérien), les paysans sont aujourd'hui sans frein. Comme ils pensent pouvoir faire ce qui leur plaît, ils n'ont peur ni d'enfer ni de purgatoire, mais disent : Je crois, donc je serai sauvé <sup>3</sup>. » On ne voit pas que Luther ait répondu à ce raisonnement, ni même qu'il pût y répondre.

Ainsi donc, de l'aveu même de Luther et de ses principaux coopérateurs, une démoralisation profonde et universelle, voilà quel fut le fruit prompt et naturel du luthéranisme pour les populations allemandes.

L'anarchie intellectuelle et religieuse n'était pas moins extrême.

En 1521, durant que Luther était caché au château de Wartbourg, Carlostadt avait renversé les images, ôté l'élévation du saint sacrement et même les messes basses, et rétabli la communion sous les deux espèces dans l'église de Wittemberg, où avait commencé le luthéranisme. Luther n'improuvait pas tant ces changements qu'il les trouvait faits à contre-temps et d'ailleurs peu nécessaires. Mais ce qui le piqua au vif, comme il le témoigne assez dans une lettre qu'il écrivit sur ce sujet, c'est que Carlostadt avait *méprisé son autorité et avait voulu s'ériger en nouveau docteur* <sup>4</sup>. Les sermons qu'il fit à cette occasion sont remarquables ; car, sans y nommer Carlostadt, il reprochait aux auteurs de ces entreprises, qu'ils avaient agi sans mission : comme si la sienne eût été mieux établie. « Je les défendrais, disait-il, aisément devant le Pape, mais je ne sais comment les justifier devant le diable, lorsque ce mauvais esprit, à l'heure de la mort, leur opposera ces paroles de l'Écriture : *Toute plante que mon Père n'aura pas plantée sera déracinée*, et encore : *Ils couraient, et ce*

<sup>1</sup> Musculus. — <sup>2</sup> *Deuxième sermon de Luther pour le premier dimanche de l'Avent*. — Weisl., préf., p. 151. — <sup>3</sup> Tisch. Isleb., fol. 209. A. — Francf., fol. 148. A. — Dresde, fol. 323. B. — <sup>4</sup> *Ad Gasp. Gustol.*, 1522.



*n'était pas moi qui les envoyais.* Que répondront-ils alors ? Ils seront précipités dans les enfers <sup>1</sup>. »

Voilà ce que dit Luther pendant qu'il était encore caché à la Wartbourg. Mais étant sorti de là au mois de mars 1522, sans la permission de l'électeur de Saxe, et revenu à Wittemberg malgré le ban de l'empire, il fit bien un autre sermon dans l'église de cette ville. Là il entreprit de prouver qu'il ne fallait pas employer les mains, mais la parole toute seule, à réformer les abus. « C'est la parole, disait-il, qui, pendant que je dormais tranquillement et que je buvais ma bière avec mon cher Mélanchton et avec Amsdorf, a tellement ébranlé la papauté, que jamais prince ni empereur n'en a fait autant. Si j'avais voulu, poursuit-il, faire les choses avec tumulte, toute l'Allemagne nagerait dans le sang ; et, lorsque j'étais à Worms, j'aurais pu mettre les affaires en tel état, que l'empereur n'y eût pas été en sûreté. Au reste, si vous prétendez continuer à faire les choses par ces communes délibérations, je me dédirai sans hésiter de tout ce que j'ai écrit ou enseigné ; j'en ferai ma rétractation, et je vous laisserai là. Tenez-le-vous pour dit une bonne fois ; et après tout, quel mal vous fera la messe papale <sup>2</sup> ? » On croit songer, dit Bossuet, quand on lit ces choses dans les écrits de Luther imprimés à Wittemberg ; on revient au commencement du volume, pour voir si on a bien lu, et on se dit à soi-même : Quel est ce nouvel évangile ? Un tel homme a-t-il pu passer pour réformateur ? N'en reviendra-t-on jamais ? Est-il donc si difficile à l'homme de confesser son erreur <sup>3</sup> ?

Carlostadt, de son côté, ne se tint pas en repos, et, poussé avec tant d'ardeur, il se mit à combattre la doctrine de la présence réelle, autant pour attaquer Luther que par aucun autre motif. Luther avait attaqué la transsubstantiation ou changement de substance dans l'eucharistie. Carlostadt, que Luther avait tant loué et qu'il avait appelé son vénérable précepteur en Jésus-Christ, attaqua la réalité que Luther n'avait pas cru pouvoir entreprendre.

Carlostadt, si nous en croyons les Luthériens, était un homme brutal, ignorant, artificieux pourtant, et brouillon, sans piété, sans humanité, et plutôt Juif que chrétien. C'est ce qu'en dit Mélanchton, homme modéré et naturellement sincère. Mais, sans citer en particulier les Luthériens, ses amis et ses ennemis demeuraient d'accord que c'était l'homme du monde le plus inquiet, aussi bien que le plus impertinent. Il ne faut point d'autre preuve de son ignorance que l'explication qu'il donna aux paroles de l'institution de la cène, sou-

<sup>1</sup> *Op. Luth.*, t. 7, fol. 273, édit. Wittemb. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 275. — <sup>3</sup> Bossuet, *Hist. des Variat.*, 1. 2.

tenant que par ces paroles : *Ceci est mon corps*, Jésus-Christ, sans aucun égard à ce qu'il donnait, voulait seulement se montrer lui-même assis à table comme il était avec ses disciples <sup>1</sup> : imagination si ridicule, qu'on a peine à croire qu'elle ait pu entrer dans l'esprit d'un homme.

Luther donc, quoiqu'il eût pensé à ôter l'élévation de l'hostie, la retint *en dépit de Carlostadt*, comme il le déclare lui-même, *et de peur*, poursuit-il, *qu'il ne semblât que le diable nous eût appris quelque chose* <sup>2</sup>.

Il ne parla pas plus modérément de la communion sous les deux espèces, que le même Carlostadt avait rétablie de son autorité privée. Luther la tenait alors pour assez indifférente. Dans la lettre qu'il écrivit sur la réformation de Carlostadt, il lui reproche « d'avoir mis le christianisme dans ces choses de néant, à communier sous les deux espèces, à prendre le sacrement dans la main, à ôter la confession, à brûler les images <sup>3</sup>. » Encore en 1532, il dit dans la formule de la messe : « Si un concile ordonnait ou permettait les deux espèces, en dépit du concile nous n'en prendrions qu'une, ou ne prendrions ni l'une ni l'autre, et maudirions ceux qui prendraient les deux en vertu de cette ordonnance <sup>4</sup>. » Voilà ce qu'on appelait la liberté chrétienne dans la nouvelle réforme : telles étaient la modestie et l'humilité de ces nouveaux chrétiens.

Carlostadt, chassé de Wittemberg, fut contraint de se retirer à Orlemonde, ville de Thuringe, dépendante de l'électeur de Saxe. Il y grondait sans cesse avec les anabaptistes autant contre l'électeur que contre Luther, qu'il appelait un flatteur du Pape, à cause principalement de quelque reste qu'il conservait de la messe et de la présence réelle; car c'était à qui blâmerait le plus l'Église romaine, et à qui s'éloignerait le plus de ses dogmes. Ces disputes avaient excité de grands mouvements à Orlemonde. Luther y fut envoyé par le prince pour apaiser le peuple ému. Dans le chemin, il prêcha à Iéna, en présence de Carlostadt, et ne manqua pas de le traiter de sédition, à cause de ses liaisons avec les anabaptistes. C'est par là que commença la rupture. En voici la mémorable histoire, comme elle se trouve parmi les œuvres de Luther, comme elle est avouée par les Luthériens, et comme les historiens protestants l'ont rapportée <sup>5</sup>. Au sortir du sermon de Luther, Carlostadt le vint trouver à l'auberge de l'Ourse-Noire, où il logeait; lieu remarquable dans cette histoire pour avoir

<sup>1</sup> Zuing., *Epist. ad Matt. Alber. Id. Lib. de ver. et fals. relig.* Hospin., part. 2, fol. 132. — <sup>2</sup> *Ibid.*, fol. 188. — <sup>3</sup> *Epist. ad Gaspar. Gustol.* — <sup>4</sup> *Formmiss.*, t. 2, fol. 384, 386. — <sup>5</sup> Luth., t. 2, Iéna, 447. *Calix. judic.*, n. 49. Hospin., 2 part., ad an. 1524, fol. 32.

donné le commencement à la guerre sacramentaire parmi les réformés. Là, parmi d'autres discours, et après s'être excusé le mieux qu'il put sur la sédition, Carlostadt déclare à Luther qu'il ne pouvait souffrir son opinion de la présence réelle. Luther le défia d'un air dédaigneux d'écrire contre lui, et lui promit un florin d'or s'il l'entreprenait. Il tire le florin de sa poche. Carlostadt le met dans la sienne. Ils touchent en la main l'un de l'autre, en se promettant mutuellement de se faire bonne guerre. Luther but à la santé de Carlostadt et du bel ouvrage qu'il allait mettre au jour. Carlostadt fit raison, et avala le verre plein ; ainsi la guerre fut déclarée à la mode du pays, le 22 d'août, en 1524. L'adieu des combattants fut mémorable. *Puissé-je te voir sur la roue !* dit Carlostadt à Luther. *Puisses-tu te rompre le cou avant que de sortir de la ville* <sup>1</sup> !

A cette époque, toutes les têtes semblaient vouloir se mettre à l'envers : des laïques sans études, de grossiers paysans, même des femmes babillardes, avec un texte ou deux de la Bible, qu'ils savaient à peine lire, se croyaient des maîtres en Israël. Les savants, au contraire, abandonnaient les études, ne voulaient plus être ni maîtres ni docteurs, mais exercer un métier ou l'agriculture ; quelques-uns commencèrent à garder les bestiaux, parce qu'il est écrit dans la Bible : Ne vous laissez pas nommer maîtres. Vous vous nourrirez toute votre vie sur la terre avec beaucoup de travail, et vous mangerez votre pain à la sueur de votre front. Ainsi André Carlostadt, docteur et professeur de Wittenberg, archidiacre de l'église de Tous-les-Saints, se fit laboureur, conduisait du bois, des cochons au marché, vendait de l'eau-de-vie, de la bière et des cartes, et ne voulait souffrir qu'on l'appelât monsieur le docteur, mais frère ou voisin André <sup>2</sup>. Ce fol exemple fut suivi par Mélanchton, qui se loua comme apprenti boulanger, et fit effectivement du pain ; mais Luther le détourna de cette manie <sup>3</sup>.

De leur côté, les paysans néoévangéliques se mirent à faire magistralement le métier de docteur et de prédicant. Ainsi, à Werdt, près Nuremberg, on vit un paysan bien botté, ayant à la ceinture un grand couteau de table, et tenant à la main un bon fléau à battre en grange, faire une prédication sur le libre arbitre, où il voulut prouver que Dieu opérait tout en nous, même le péché. La prédication fut imprimée dans le temps, avec le portrait agreste du prédicateur <sup>4</sup>. A Orlemonde, un garçon cordonnier disputa avec Luther sur la Bible. Voici l'histoire de cette dispute.

<sup>1</sup> *Epist. Luth., ad Argent., t. 7, fol. 302.* — <sup>2</sup> *Mathes. conc. 6, de Luth., p. 53. A.* — Weislinger, p. 59. — <sup>3</sup> Ulenb. in *Vitâ Melanchton., c. 3, n. 2, 3, p. 18, 19, et alii apud Weislinger, p. 60.* — <sup>4</sup> Weislinger, p. 60.



Les néoévangéliques d'Orlemonde avaient choisi Carlostadt pour leur pasteur, et renversé les images à son instigation. Luther les blâma de l'une et l'autre entreprise. Les municipaux d'Orlemonde s'en plaignirent à lui-même, et l'invitèrent à venir conférer avec eux. Il y vint, après sa dispute avec Carlostadt à l'Ourse-Noire de Iéna. On se mit à table, on fit venir de la bière. Luther et les municipaux échangeèrent, suivant la coutume allemande, de nombreuses santés. La discussion ayant commencé dans ce nouveau concile, Luther dit entre autres : Vous voulez que je vous dise en quoi vous avez péché ; c'est d'abord en donnant le nom de pasteur à Carlostadt, à qui ni le duc de Saxe ni l'académie de Wittemberg n'ont jamais reconnu ce titre. — Mais, dit un des municipaux, si Carlostadt n'est pas notre pasteur légitime, la doctrine de saint Paul est un mensonge, et vos livres une déception ; car nous l'avons choisi et élu, comme le témoignent nos missives à l'académie de Wittemberg. — Payé ainsi de sa propre monnaie, Luther ne répondit rien.

Mais, passant à une autre question, il dit : Vous avez péché, en second lieu, en renversant les images et les statues... Où avez-vous lu dans l'Écriture qu'il fallait abolir les images ? — Je vais vous répondre, dit un municipal. Tenez-vous Moïse pour le promulgateur du décalogue ? — Sans doute. — Eh bien ! n'est-il pas écrit dans le décalogue : Vous n'aurez aucun autre Dieu devant moi ; et Moïse n'ajoute-t-il pas à ce précepte divin, pour l'expliquer : Vous ôterez du milieu de vous toutes les images, et vous n'en garderez aucune ? — Mais, répondit Luther, cela s'entend des idoles ou des images qu'on adore ; ce n'est pas l'image de Jésus crucifié que j'adore, non plus que celle des saints.

Ce fut alors que le cordonnier se mit de la partie. Luther lui répliqua entre autres : Si pour cause d'abus il faut proscrire les images, chassez donc vos femmes et défoncez vos tonneaux. Mais le cordonnier, s'animant de plus en plus, lui frappa dans la main et dit : Je parie tout ce que vous voudrez que non-seulement la loi de Moïse, mais encore l'Évangile que vous avez traduit, proscrie toute espèce d'images. — Luther lui tapa dans la main et dit : Eh bien ! voyons, qu'est-ce que dit l'Évangile ? — Eh bien ! s'écria le cordonnier, Jésus dit dans l'Évangile, je ne sais pas l'endroit, mais mes frères le savent pour moi, que la mariée doit quitter sa tunique quand elle veut coucher avec le marié. — Oui ! oui ! cria un autre, c'est cela ! Voilà comme Dieu veut que notre âme se dépouille de toutes les créatures. — Après cet argument de poisson d'avril, Luther dit à son conducteur d'atteler la voiture. Mais les municipaux le prièrent de différer, parce qu'ils avaient encore à lui parler du

baptême et de la cène. Luther répondit : Lisez mes livres, j'ai assez écrit là-dessus. — Je les ai lus, répliqua un municipal, mais, en conscience, ils ne me satisfont pas. — Si quelque chose vous y déplaît, conclut Luther, écrivez contre moi ; et il s'élança dans la voiture. Peu s'en fallut qu'ils ne le tuassent à coups de pierres et de boue. — Au diable ! à tous les diables ! criaient tous les assistants à la fois ; puisse Dieu te casser le cou et les jambes avant que tu sortes d'ici ! — Voilà par quelles pieuses acclamations se termina le concile néoévangélique d'Orlemonde.

Les femmes, de leur côté, montaient en chaire, et se mirent à prêcher le nouvel évangile. Saint Paul avait bien dit que les femmes devaient se taire dans l'Église. Mais Luther venait de biffer cette ordonnance de saint Paul, en déclarant que tous ceux qui, suivant sa noble comparaison, sortaient, comme des reptiles, des eaux du baptême, hommes, femmes, enfants, étaient tout ensemble prêtres et rois.

L'Esprit-Saint avait encore dit dans les Écritures qu'il fallait garder les vœux qu'on avait faits au Seigneur, et saint Paul, que la veuve consacrée à Dieu qui manquait à cette fidélité, retournait à Satan. Luther avait encore décidé le contraire, en déclarant que les vœux n'étaient pas obligatoires et ne pouvaient pas l'être. En conséquence, le Vendredi-Saint, 7 avril 1523, une religieuse bernardine, Catherine de Bore, s'échappa de son couvent avec huit autres nonnes apostates, et vint à Wittemberg, où elle vécut deux ans, en pleine liberté, au milieu des étudiants de l'académie. Comme, suivant Luther, les bonnes œuvres n'étaient pas nécessaires au salut, ni les péchés un obstacle, la nonne fugitive, à qui pesait le vœu de continence, aurait eu tort de se gêner beaucoup au milieu d'une jeunesse académique dont un témoin oculaire, le Luthérien Illyricus, nous signale ainsi les mœurs : Les parents feraient mieux d'envoyer leurs fils dans des maisons de prostitution qu'à l'université de Wittemberg<sup>1</sup>. Luther offrit la fugitive pour épouse tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ses disciples ; finalement, le 14 juin 1525, pendant que l'Allemagne était déchirée par la guerre civile, Luther la prit lui-même pour sa femme, et cela malgré tous ses amis, qui lui disaient : Non pas celle-ci, mais une autre. Aussi, pour éviter leurs oppositions, se fit-il copuler en cachette, lui moine et prêtre apostat de quarante-cinq ans, elle religieuse apostate de vingt-six. Ce fut un énorme scandale non-seulement parmi les catholiques, mais parmi les Luthériens même : les premiers en firent des chansons et des

<sup>1</sup> Ulenberg, in *Vita Flacci Illyrici*, c. 2, n. 4, p. 396. — Weislinger, p. 60.

caricatures; les autres en furent honteux, surtout Mélanchton, auquel il avait caché ce mystère. Luther eut de cette Catherine de Bore, qu'il nomme habituellement sa Kèthe ou sa Catiche, six enfants, qu'il énumère lui-même dans cet ordre : Jean, Élisabeth, Madeleine, Martin, Paul et Marguerite. Mais ailleurs il ajoute que sa Catiche nourrissait encore un enfant adultérin, et il lui échappe de dire qu'il a donné le fouet à son fils André, qui serait ainsi le septième, mais d'une autre mère <sup>1</sup>.

Maître, dit un jour Catiche à Luther, comment se fait-il que, quand nous étions papistes, nous priions avec tant de zèle et de foi, et que maintenant notre prière soit si tiède et si molle ? On ne sait pas la réponse de Luther. — Une autre fois, le soir, comme ils étaient tous deux au jardin, les étoiles scintillaient d'un éclat extraordinaire, le ciel semblait en feu. — Vois donc comme ces points lumineux jettent de l'éclat, dit Catiche à son prétendu mari..... Luther leva les yeux. Oh ! la vive lumière ! dit-il ; elle ne brille pas pour nous. — Et pourquoi ? reprit Catiche ; est-ce que nous serions dépossédés du royaume des cieus ? Luther soupira. — Peut-être, dit-il, en punition de ce que nous avons quitté notre état. — Il faudrait donc y retourner ? reprit Catiche. — C'est trop tard, le char est trop embourbé, ajouta l'ex-frère Martin ; et il rompit l'entretien <sup>2</sup>.

Frère Martin Luther et sœur Catherine de Bore ne furent pas les premiers à joindre au scandale de l'apostasie et du parjure le scandale d'un mariage sacrilège et nul, que les lois de l'empire punissaient de mort. D'autres les avaient précédés, d'autres les suivirent. Luther le fit principalement, à ce qui paraît, pour enhardir tous les mauvais prêtres, tous les mauvais moines. Dès ce moment, la digue fut rompue complètement. Fréquemment il arrivait à Wittemberg des bandes de nonnes apostates, ainsi les appelle Luther lui-même, qui lui demandaient des maris, des vêtements et du pain. On vit des moines défroqués changer de femme d'une année à l'autre, ou en avoir plus d'une à la fois. Jamais on ne vit un dévergondage pareil. Et s'il en était ainsi parmi le clergé et parmi les cloîtres, que ne devait-ce pas être parmi le monde ?

Au milieu de cette tourbe de moines défroqués, il y en eut un dont l'apostasie, comme celle de Lucifer, entraîna dans la perdition tout un peuple : ce fut l'apostasie et le mariage sacrilège du supérieur général des frères de Sainte-Marie, religieux militaires connus sous le nom de chevaliers Teutoniques. Le nom de ce moine était

<sup>1</sup> Weisl., p. 79. Audin, t. 2, p. 263. — <sup>2</sup> Georg. Joanneck, *Norma vitæ*. Kraus, Ovicul., p. 11, fol. 39. — Audin, t. 2, p. 277 et 278.



Albert de Brandebourg ; il avait fait à Dieu les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance pour la défense de la foi catholique. Son ordre possédait la Prusse, ainsi que nous l'avons vu, comme fief de l'Église romaine. En sa qualité de supérieur général ou grand maître, frère Albert de Brandebourg avait fait serment de conserver ce fief à son ordre et à l'Église. En 1525, frère Albert de Brandebourg trahit à la fois son serment de grand maître et ses vœux de moine ; il jeta le froc, prit une femme, et vola à son ordre et à l'Église romaine le pays de Prusse, qui entra ainsi dans la maison de Brandebourg comme enfant naturel d'un moine apostat, parjure et marié <sup>1</sup>.

Entre les disciples de Luther étaient Thomas Muncer et Nicolas Stork ; ils abandonnèrent leur maître et entreprirent de former une nouvelle secte. Ils enseignaient que l'on ne devait se conduire que par les révélations qu'on recevait dans la prière ; ils méprisaient les lois ecclésiastiques et politiques, et ne faisaient aucun cas des sacrements ni du culte extérieur de la religion. Ils condamnaient le baptême des enfants et rebaptisaient tous ceux qui entraient dans leur société, d'où ils furent nommés Anabaptistes. Ils inspièrent une grande aversion pour les magistrats, pour les puissances et pour la noblesse ; ils voulaient que tous les biens fussent communs, et que tous les hommes fussent libres et indépendants, et promettaient un empire heureux où ils régneraient seuls, après avoir exterminé tous les impies. Cette doctrine fut d'abord prêchée à Wittemberg ; mais Luther s'y opposa, et disait au sujet de Muncer : « On ne doit point en venir au fond de la doctrine avec ce nouveau docteur, ni le recevoir à prouver la vérité de ses sentiments par les Écritures ; il faut lui demander qui lui avait donné la charge d'enseigner. S'il répond que c'est Dieu, qu'il le prouve par un miracle manifeste ; car c'est par de tels signes que Dieu se déclare quand il veut changer quelque chose dans la forme ordinaire de la mission. » Ainsi raisonnait Luther, sans voir qu'il se condamnait lui-même.

Stork et Muncer furent donc chassés de Wittemberg. On ne sait trop ce que devint le premier. Quant à Muncer, après avoir parcouru différentes provinces, il vint à Mulhausen en Thuringe, où il avait déjà quelques disciples, qui lui procurèrent un emploi pour enseigner. Les magistrats de la ville ne lui étant pas favorables, il eut assez de crédit pour en faire créer de nouveaux par le peuple, du nombre desquels il fut lui-même. Il fit ensuite chasser les moines, s'empara des monastères et des abbayes, et se rendit presque seul

<sup>1</sup> Menzel, *Hist. de l'Allemagne depuis la réformation*, etc., t. 1, c. 6.

maître du gouvernement. Le peuple l'écoutait comme un oracle, et pratiquait tout ce qu'il disait. Il l'entretenait dans cet esprit, en lui enseignant que les biens devaient être communs et tous les hommes libres et indépendants; que Dieu ne voulait plus souffrir les oppressions des souverains et les injustices des magistrats, et que le temps était venu où il lui avait ordonné de les exterminer pour mettre en leur place des gens de probité.

Mais Luther lui-même avait allumé un incendie bien autrement formidable. Par son faux principe, que tous les Chrétiens sont prêtres et rois, il avait renversé toute subordination religieuse et politique. Dans son manifeste au peuple, après les États de Nuremberg, il traitait de tyrans l'empereur et les princes qui s'opposaient au luthéranisme, et leur annonçait une chute prochaine. Les paysans entendirent cette trompette de la révolte. A la même heure, on voit s'agiter une partie des États de l'Allemagne; partout ce sont des paysans qui portent la bannière. A Reichenau, près de Constance, ils s'insurgent contre leur abbé, qui voulait repousser un prédicateur luthérien; à Tengen, ils se réunissent par milliers pour délivrer un prêtre novateur qu'on tenait enfermé. L'abbé de Kempten essaye inutilement de s'opposer au rassemblement séditieux de ses serfs; son château est assiégé et réduit en cendres, et sur ses ruines les vainqueurs plantent un drapeau où est écrit : Liberté. Quelques chevaliers vinrent s'associer, pour les diriger, à ces mouvements populaires : c'étaient Franz de Sickingen, qui se déclara chef de la ligue de Franconie, et Goetz de Berlichingen, dont la main de fer écrasait tout ce qui s'élevait trop haut dans le champ clérical, et qui finit par mourir dans une prison, où il eût voulu étouffer le dernier des prêtres. C'était encore Hutten qui se servait de son épée et de sa plume pour encourager les révoltés. Les paysans n'étaient que de grossiers instruments dont les nobles s'aidaient pour voler les richesses du clergé, au nom du ciel et de la liberté. Ils lisaient à leurs vassaux les manifestes de Luther, et les traduisaient au besoin en style populaire <sup>1</sup>.

Les paysans publièrent un manifeste où ils exposaient leurs demandes en dix ou douze articles : 1<sup>o</sup> qu'on leur permit de choisir leurs pasteurs parmi ceux qui prêcheraient l'Évangile dans toute sa pureté; 2<sup>o</sup> qu'on ne leur fit payer les dîmes qu'en froment; 3<sup>o</sup> qu'on ne les traitât plus en esclaves, car le sang de Jésus les avait rachetés; 4<sup>o</sup> qu'on leur permit de chasser et de pêcher, puisque Dieu leur avait donné, dans la personne d'Adam, l'empire sur les poissons de la mer

<sup>1</sup> Audin, t. 2, p. 156.

et sur les oiseaux du ciel ; 5° qu'ils pussent quérir dans les forêts du bois pour se chauffer, préparer leur nourriture et s'abriter ; 6° qu'on adoucît les corvées ; 7° qu'il leur fût permis de posséder des fonds de terre ; 8° que les impôts ne dépassassent pas le revenu du fonds ; 9° qu'on ne fit plus continuellement de nouvelles ordonnances, pour juger par caprice et non suivant le droit ; 10° qu'on rendit aux communes les champs et les prés qu'on leur avait enlevés ; 11° qu'on abolit le tribut qu'ils étaient obligés de payer aux seigneurs après la mort d'un père de famille, afin que la veuve et l'orphelin ne fussent plus réduits à mendier leur pain ; 12° que, s'ils se trompaient dans leurs griefs, on les reprit à l'aide de la parole de Dieu.

Les paysans envoyèrent ce manifeste avec un autre écrit à Luther, pour avoir son avis. Il répondit par une exhortation aux princes et aux paysans. Il commence par dire aux premiers : « A vous d'abord la responsabilité de ces tumultes et séditions, princes et seigneurs ; à vous surtout, évêques aveugles, prêtres insensés et moines, vous qui vous obstinez à faire les fous et à vous ruer contre l'Évangile, tout en sachant bien qu'il restera debout et que vous ne prévaudrez pas. Comment gouvernez-vous ? vous ne savez que pressurer, déchirer et dépouiller, pour soutenir votre pompe et votre pétulance. Le peuple et le pauvre sont soûls de vous. Le glaive est levé sur vos têtes, et vous croyez être assis si fortement sur votre siège que vous ne puissiez être renversés. Aveugle sécurité qui vous rompra le cou, vous le verrez. Je vous l'ai annoncé d'avance bien des fois, gardez-vous d'encourir la sentence du psaume 104, verset 40 : Il répandra le mépris sur les princes ! Vous y aspirez, vous voulez être battus complètement, rien n'y fait, ni avertissement ni exhortation. — Car, sachez, mes bons seigneurs, Dieu fait en sorte qu'on ne peut, ni ne veut, ni ne doit supporter plus longtemps votre tyrannie. Il faut que vous deveniez autres, et que vous cédiez à la parole de Dieu. Si vous n'y mettez de la bonne volonté, vous serez contraints à le faire par une force brutale. Si les paysans ne s'étaient pas levés, d'autres seraient venus ; et quand vous battriez tous les révoltés, ils ne seraient pas encore battus ; Dieu en suscitera d'autres, car il veut vous frapper, et il vous frappera. Ce ne sont pas les paysans qui s'insurgent contre vous : c'est Dieu lui-même qui s'élève contre vous, pour visiter votre tyrannie. »

Dans la suite de son exhortation, Luther déclare aux seigneurs que les griefs des paysans étaient fondés en raison, et qu'il fallait y porter remède. S'adressant ensuite aux paysans eux-mêmes, il les engage à bien considérer s'ils entreprenaient leur affaire avec une bonne conscience ; dans ce cas, Dieu serait pour eux ; dans le cas



contraire, ils perdraient leurs corps et leurs âmes. On ne devait pas croire toute sorte d'esprits, attendu que Satan avait rempli le monde d'esprits de mensonge et de meurtre sous le nom d'évangile. D'après le droit naturel et divin, nul ne peut être son propre juge : autrement, le monde entier serait un coupe-gorge. Ces réflexions de Luther sont en soi fort justes; mais, dans sa bouche, c'est une contradiction. En révolte ouverte contre l'autorité la plus haute qui soit sur la terre, l'Église catholique et son chef; en révolte ouverte contre le souverain et les lois de son pays, contre l'empereur et les lois de l'empire, son exemple seul était une excitation continuelle à la révolte; sa doctrine était conforme à son exemple: si, comme il disait, tout Chrétien est roi, juge suprême de la conscience et de l'Écriture sainte, si, de plus, il agit nécessairement et sans libre arbitre, il n'y a rien à lui dire; quoi qu'il fasse, il est dans son droit: lui en faire des reproches, est se moquer du bon sens. Luther ne s'en moque pas peu, lorsqu'à la fin de son exhortation il prétend n'avoir jamais lui-même opposé aux rigueurs du Pape et de l'empereur que la patience et la mansuétude<sup>1</sup>. Singulière mansuétude, qui lui avait fait dire dans son pamphlet contre le prétendu ordre ecclésiastique: « Attendez, messeigneurs les évêques, larves du diable, le docteur Martin veut vous faire lire une bulle qui sonnera mal à vos oreilles: bulle luthérienne. Quiconque aidera de son bras, de sa fortune, de ses biens, à dévaster les évêques et la hiérarchie épiscopale, est bon fils de Dieu, un vrai chrétien, qui observe les commandements du Seigneur<sup>2</sup>. » Et dans son libelle contre Priérias: « Si contre les voleurs nous employons la potence, contre les meurtriers le glaive, contre les hérétiques le feu, nous ne laverions pas nos mains dans le sang de ces maîtres de perdition, de ces cardinaux, de ces Papes, de ces serpents de Rome et de Sodome, qui souillent l'Église de Dieu<sup>3</sup>? »

Aussi Luther, qui avait allumé l'incendie par sa doctrine et par son exemple, essayait-il vainement, sinon peu sérieusement, à le calmer par quelques phrases réfutées d'avance. L'insurrection gagnait de toutes parts. En Franconie, en Souabe, sur le Rhin, en Alsace, jusqu'en Lorraine, toute la population s'était soulevée et marchait en grandes troupes d'un endroit à l'autre; elle avait également pris les armes en Bavière, en Tyrol, en Carinthie, en Styrie. Les mouvements de la Thuringe et de la Saxe, occasionnés déjà précédemment par le fanatisme des anabaptistes, éclatèrent alors en révolte ouverte. Partout les paysans, qui avaient même plusieurs nobles pour chefs, em-

<sup>1</sup> Menzel, t. 1, p. 180. — <sup>2</sup> T. 2, Witt., fol. 120. — <sup>3</sup> *Contra Sylvest. Prier.*

portaient et pillaient les châteaux et les abbayes : les habitants de bien des villes leur ouvraient volontairement les portes. De son côté, la noblesse confédérée leva une armée formidable : il y eut des cruautés commises de part et d'autre. Les paysans ayant fait prisonnier dans le Wurtemberg le comte Louis de Helfenstein, le firent passer par les armes précédé d'un de ses anciens domestiques, qui jouait de la flutte, pour le mener à la mort, comme à une danse. C'était pour venger les paysans prisonniers à qui, en Souabe, on avait coupé la tête. Cette représaille exaspéra la noblesse au dernier point. Il y eut des combats meurtriers, où les nobles eurent l'avantage. Des prisonniers sans nombre furent pendus le long des routes, ou périrent dans d'affreux supplices ; bien des villes furent livrées aux flammes. Un historien protestant estime à cent mille les victimes de cette insurrection. Les provinces les plus florissantes et les plus peuplées devinrent des solitudes, pleines de débris fumants et de monceaux de cadavres <sup>1</sup>.

Et au milieu de ces sanglantes funérailles de l'Allemagne soulevée par sa doctrine et son exemple, que faisait Luther ? Le moine apostat célébrait ses noces sacrilèges avec une nonne apostate. Il écrivait aux nobles : « Allons, mes princes, aux armes ! Frappez ! aux armes ! percez ! Les temps sont venus, temps merveilleux, où, avec du sang, un prince peut gagner plus facilement le ciel que nous autres avec des prières. Frappez, percez, tuez, en face ou par derrière ; car il n'est rien de plus diabolique qu'un séditieux : c'est un chien enragé qui vous mord, si vous ne l'abattez. Il ne s'agit plus de dormir, d'être patient ou miséricordieux : le temps du glaive et de la colère n'est pas le temps de la grâce. Si vous succombez, vous êtes martyrs devant Dieu, parce que vous marchez dans son Verbe ; mais votre ennemi, le paysan révolté, s'il succombe, n'aura en partage que l'enfer éternel, parce qu'il porte le glaive contre l'ordre du Seigneur ; c'est un enfant de Satan <sup>2</sup> . »

Cependant les paysans révoltés, connus sous le nom de rustauds, qui d'Alsace voulurent pénétrer en Lorraine, pour piller la Champagne et la Bourgogne, et porter leurs dévastations jusqu'au cœur de la France, au nombre de plus de trente mille, furent défaits en 1525, à Saverne, par le duc Antoine de Lorraine, soutenu de son frère Claude de Guise, tige des princes de Lorraine, établis en France, où ils sont devenus si fameux. Plus de vingt mille rustauds périrent à Saverne et dans les environs. Les princes de Lorraine n'avaient pas plus de six mille hommes de troupes. Leur victoire sauva la

<sup>1</sup> Menzel, t. 1, p. 191. — <sup>2</sup> T. 2, Wittemberg, fol. 84. B.

France, consternée de la captivité de son roi, et menacée au dedans comme au dehors <sup>1</sup>.

Un autre désastre de ces paysans fanatisés, la plupart anabaptistes, eut lieu à Frankhouse dans la Thuringe. Ils y avaient pour chef Thomas Muncer, qui faisait le prophète. Ils s'étaient retranchés sur un monticule avec des chariots; mais ils n'avaient point d'artillerie, presque pas d'armes à feu, ne présentaient que des masses irrégulières, sans ordre ni discipline; tandis que les princes qui venaient les attaquer avaient toutes les ressources que peut fournir l'art de la guerre. Muncer, craignant de se voir abandonné des siens, leur fit un discours emphatique, et profita d'un arc-en-ciel qui parut, pour leur annoncer une victoire certaine et miraculeuse. Il leur dit entre autres : Ne craignez ni les boulets ni les balles, car, vous le verrez, je les recevrai tous dans ma manche. Pour leur ôter tout espoir de pardon, il fit massacrer un jeune chevalier que les princes leur avaient envoyé pour les exhorter à la soumission. Cette violation du droit des gens exaspéra les princes. C'était le 15 mai 1525. Les paysans fanatisés chantèrent à gorge déployée un cantique, attendant les anges du ciel que leur prophète Muncer leur avait promis : à la place des anges, ce furent les canons des princes qui se firent entendre, et rompirent le retranchement de chariots : Muncer ne reçut pas tous les boulets dans sa manche. Ce fut une boucherie, plutôt qu'un combat régulier. Après la canonnade, la cavalerie pénétra dans le camp, pour passer sur le ventre à tous ceux qui respiraient encore. Près de huit mille paysans périrent, tant sur le champ de bataille que dans la fuite. Muncer fut découvert dans une maison de Frankhouse, mené aux princes, et mis à la question. Il confessa que le but de son entreprise était d'établir l'égalité parmi les Chrétiens, et d'expulser ou de tuer les princes et les seigneurs qui ne voudraient point accéder à la confédération. Le point capital en était la communauté des biens, et le partage de tout entre tous, suivant les occasions et les besoins. Si les Luthériens, disait-il, ne voulaient faire autre chose que de vexer les prêtres et les moines, ils auraient mieux fait de rester tranquilles <sup>2</sup>.

Muncer abjura ses erreurs entre les mains d'un prêtre catholique, reçut les sacrements de l'Église, et mourut en demandant pardon à Dieu, mais en maudissant Luther comme l'auteur de toutes ces calamités. Il fut décapité, et sa tête plantée au bout d'une pique. D'autres exécutions suivirent la sienne.

« Pauvres paysans, que Luther flatte et caresse tant qu'ils n'atta-

<sup>1</sup> Petri Gnodal. *De rustr. tumultu*, l. 3, p. 259. — <sup>2</sup> Menzel, t. 1, p. 210.



quent que l'épiscopat et le clergé ! Mais quand la révolte grandit, et que les rebelles, se riant de sa bulle, le menacent, lui et ses princes, alors paraît une autre bulle, où il prêche le meurtre des paysans, comme il ferait d'un troupeau. Et quand ils sont morts, savez-vous comme il chante leurs funérailles ? En se mariant avec une nonne ! » Ces réflexions sont du Luthérien ou protestant contemporain Oslander <sup>1</sup>. Érasme disait, de son côté, à Luther même : C'est en vain que, dans votre cruel manifeste contre les paysans, vous repoussez tout soupçon de révolte ; vos libelles sont là, ces libelles écrits en langue vulgaire, où, au nom de la liberté évangélique, vous prêchez la guerre contre les évêques et les moines : c'est là que repose le germe de tous ces tumultes <sup>2</sup>. Un autre contemporain, le savant Cochlée, conclut donc avec raison : Au jour du jugement dernier, Muncer et ses paysans crieront devant Dieu et ses anges : Vengeance contre Luther <sup>3</sup> !

Telle fut la fin de la guerre des paysans. Dans le peu de temps qu'il leur fut donné de châtier l'Allemagne, on compte plus de cent mille hommes tués sur les champs de bataille, sept villes démantelées, mille monastères rasés, trois cents églises incendiées, et d'immenses trésors de peinture, de sculpture, de vitrerie, de gravure anéantis. S'ils eussent triomphé, l'Allemagne serait tombée dans le chaos : belles-lettres, arts, poésie, morale, dogmes, pouvoir auraient péri dans la même tempête.

Et que disait l'apostat de Wittemberg à la vue de ces monceaux de cadavres et de ruines ? « C'est moi, Martin Luther, qui, dans la révolte, ai tué tous les paysans, car j'ai ordonné de les tuer : tout leur sang retombe sur moi, mais je le renvoie à notre Seigneur Dieu, qui m'a commandé de parler ainsi <sup>4</sup>. » Voilà ce qu'il disait à ses convives. Il écrivait dans le temps même : « Le sage le dit : A l'âne, du chardon, un bât et le fouet ; aux paysans, de la paille d'avoine. Ne veulent-ils pas céder ? le bâton et la carabine ; c'est de droit. Prions pour qu'ils obéissent, sinon point de pitié ; si on ne fait siffler l'arquebuse, ils seront cent fois plus méchants <sup>5</sup>. »

Maintenant, que penser de cet esprit et de ces prédications sangui-  
naires ? Luther lui-même fait la réponse : « Il est certain, dit-il, que tout hérétique et tout sectaire est en même temps un séditieux ; car, après avoir enseigné et répandu le mensonge, il y met le sceau par le meurtre <sup>6</sup>. » Le prédicant Aurifaber, éditeur de ces propos, ajoute

<sup>1</sup> Audin. *Hist. de Luther*, 2, p. 165. — *Centur.*, 6, p. 103 et 104. — <sup>2</sup> *Erasm., Hyperapistes.* — <sup>3</sup> *Cochl., Defens. ducis Georgii.* — <sup>4</sup> *Tischred. Francf.*, fol. 196. A. — *Isleb.*, fol. 276. B. — *Weisl.*, préf., p. 112. — <sup>5</sup> *Menzel*, t. 1, p. 175. — <sup>6</sup> *Tischred. Francf.*, fol. 290. A.

à la marge : « Il faut bien qu'ils (les hérétiques et les sectaires) marchent sur les traces de leur père, » c'est-à-dire du diable, le père du mensonge, qui a été homicide dès le commencement, ainsi que dit le Sauveur dans l'Évangile <sup>1</sup>.

Les anabaptistes, battus dans la Thuringe et chassés de Mulhouse, se réfugièrent de divers côtés, notamment en Suisse. Luther disait d'eux en particulier : Les anabaptistes sont de mauvais coquins ; ce ne sont pas des hommes, mais des démons en chair et en os. C'est pourquoi nous devons tenir pour certain qu'ils sont dans l'erreur et damnés <sup>2</sup>.

C'est un axiome parmi les Pères de l'Église : La ruine des peuples, ce sont les mauvais prêtres. Témoin les peuples pervertis par le prêtre Arius, par le prêtre Nestorius, par le prêtre Eutychès, par le prêtre Photius ; témoin l'Allemagne divisée, déchirée, pervertie, peut-être jusqu'à la fin du monde, par de mauvais prêtres et de mauvais moines, ayant à leur tête un prêtre-moine, Luther. A la même époque, un mauvais prêtre jeta la Suisse dans les voies d'une anarchie sanglante, dont elle n'est pas encore sortie de nos jours, non plus que l'Allemagne. C'était Ulric Zwingle, ancien curé de Glaris et d'Einsidlen, d'où il avait été chassé pour inconduite <sup>3</sup>, et s'était réfugié à Zurich.

Voici ce que Luther dit de Zwingle et de sa doctrine : Jamais il ne s'est élevé une hérésie plus infâme que celle de Zwingle ; les zwingliens sont les sectateurs du diable <sup>4</sup>. Il faut que moi ou Zwingle soit au diable, il n'y a pas de milieu <sup>5</sup>. Mais, demande le spirituel théologien de Putelange, que serait-ce si vous alliez au diable tous les deux ? Luther dit encore : Je veux avoir les mains nettes de tout le sang des âmes que les zwingliens, par leur venin, dérobent au Christ, séduisent et égorgent <sup>6</sup>. Je veux porter ce témoignage et cette gloire au tribunal du Christ, que j'ai condamné et évité de tout mon cœur les sectaires et sacramentaires Carlostadt, Zwingle et leurs disciples, selon le précepte de Dieu : Évitez l'hérétique <sup>7</sup>.

Cependant l'hérésiarque de Zurich partait du même principe que l'hérésiarque de Wittemberg : « La claire parole de Dieu, la Bible expliquée par elle-même et par l'esprit particulier de chacun, voilà

<sup>1</sup> Joan., 8, 44. — <sup>2</sup> Tischred. Francf., fol. 290. B. Fol. — 291. B. — <sup>3</sup> Haller. *Hist. de la Révolution religieuse dans la Suisse occidentale*, p. 15. Paris, 1837. — <sup>4</sup> T. 3, Iéna germ., fol. 376. B. Fol. 378. A. — T. 2, Wittemb. germ., fol. 121. B. Fol. 123. B. — Weisl., préf., p. 11. — <sup>5</sup> T. 3, Iéna germ., fol. 379. B. — T. 2, Wit. germ., fol. 424. B. — Weisl., p. 12. — <sup>6</sup> Ibid., fol. 378. A. — T. 2, Wittemb. germ., fol. 123. A. — Weisl., p. 13, préf. — <sup>7</sup> T. 8, Iéna germ., fol. 193. B. Fol. 198. A. — T. 2, Witt. germ., fol. 246. B. Fol. 353. A.

l'unique et suprême règle de foi. » C'est ainsi que s'expriment textuellement Zwingle dans tous ses écrits, les chefs de la prétendue réforme dans leurs disputes, et même les ordonnances municipales et autres de ce temps-là.

De plus, l'hérésiarque de Zurich, comme celui de Wittemberg, déclamaient contre les indulgences et contre le célibat religieux des prêtres, des moines et des nonnes. Déjà quelques religieuses échappées du monastère de Kœnigsfelden avaient épousé des prêtres et des moines apostats. Vers 1519, Zwingle lui-même, avec quelques mauvais prêtres, adressa une pétition aux municipaux de Zurich pour obtenir la permission de se marier. Voici quelle idée ils nous donnent eux-mêmes de leurs mœurs sacerdotales : « Nous ne croyons pas qu'il y ait personne dans ce pays qui ait d'assez mauvais yeux pour n'avoir pas été choqué de la passion que nous n'avons que trop fait paraître du côté de l'incontinence. C'est avec une vive douleur que nous confessons ici nos faiblesses et nos égarements ; car nous ne parlons que de nous seuls et de cet ordre de personnes qu'on appelle le clergé, et nullement des autres <sup>1</sup>. »

L'hérésiarque de Zurich, comme celui de Wittemberg, avait publié un livre de la liberté chrétienne, qui contenait pareillement les principes d'une anarchie universelle, tant religieuse que civile ; car si la liberté chrétienne était, pour Zwingle, non pas l'affranchissement du péché et des passions, mais celui de toute autorité ecclésiastique ; pour les religieuses de Kœnigsfelden, le droit de rompre leurs vœux et de se marier, pourquoi ne serait-il pas pour d'autres le droit de se soustraire à l'autorité de tout supérieur temporel et de s'affranchir de toute dette et de toute redevance, comme firent alors les paysans que Zwingle finit par blâmer comme Luther ? Dès qu'on ne proclame que la liberté, sans reconnaître aucun frein, chacun use de celle qui lui est la plus agréable, de celle qu'il peut ou qu'il veut exercer. D'ailleurs le Pape et les évêques, successeurs de saint Pierre et des apôtres, étaient aussi une puissance établie de Dieu, même d'une manière plus spéciale que celle des souverains temporels ; pourquoi donc maître Zwingle ne leur obéissait-il pas ? Enfin on pouvait lui faire observer encore, que lui-même ne respectait pas plus les puissances temporelles que la puissance spirituelle ; car, en 1523, il censura publiquement en chaire la conduite du sénat de Zurich, qui avait condamné un prêtre hérétique et novateur ; il établit textuellement la souveraineté du peuple, en soutenant que le peuple, *composé de ses disciples*, formait la véritable Église ; et qu'il

<sup>1</sup> *Hist. du Seizième Siècle*, par Durand, ministre réformé, t. 2. p. 27.



était le juge compétent dans toutes les matières de foi ; il rejeta l'autorité des douze cantons et ne réclama celle du conseil de Zurich que lorsque ce conseil, devenu docile à ses leçons, était pour lui, non pas un obstacle, mais un instrument, et exécutait ses ordres au lieu de lui en donner <sup>1</sup>.

L'hérésiarque de Zurich, comme celui de Wittenberg, se permettait de forcer en tout l'Écriture sainte et de mépriser l'interprétation de l'antiquité chrétienne. Zwingle trouva donc dans l'Écriture, qu'il n'y avait point de péché originel, par conséquent point de rédemption ; que le baptême n'était point nécessaire, qu'il ne conférait aucune grâce, mais signifiait simplement la grâce déjà reçue. Poussant à bout les conséquences de cette étrange doctrine, il admettait dans son paradis les païens pêle-mêle avec les apôtres et les patriarches.

On le voit par la confession de foi qu'il adressa peu devant sa mort à François I<sup>er</sup>. Là, expliquant l'article de la vie éternelle, il dit à ce prince : « Qu'il doit espérer de voir l'assemblée de tout ce qu'il y a eu d'hommes saints, courageux, fidèles et vertueux dès le commencement du monde. Là, vous verrez, poursuit-il, les deux Adam, le racheté et le rédempteur. Vous y verrez un Abel, un Énoc, un Noé, un Abraham, un Isaac, un Jacob, un Juda, un Moïse, un Josué, un Gédéon, un Samuel, un Phinéès, un Élie, un Élisée, un Isaïe avec la Vierge Mère de Dieu qu'il a annoncée, un David, un Ézéchias, un Josias, un Jean-Baptiste, un saint Pierre, un saint Paul. Vous y verrez Hercule, Thésée, Socrate, Aristide, Antigonus, Numa, Camille, les Catons, les Scipions. Vous y verrez vos prédécesseurs et tous vos ancêtres qui sont sortis de ce monde dans la foi. Enfin il n'y aura aucun homme de bien, aucun esprit saint, aucune âme fidèle, que vous ne voyiez là avec Dieu. Que peut-on penser de plus beau, de plus agréable, de plus glorieux que ce spectacle <sup>2</sup> ? »

Qui jamais, demande avec raison Bossuet, s'était avisé de mettre ainsi Jésus-Christ pêle-mêle avec les saints, et à la suite des patriarches, des prophètes, des apôtres et du Sauveur même, jusqu'à Numa, le père de l'idolâtrie romaine, jusqu'à Caton, qui se tua lui-même comme un furieux ; et non-seulement tant d'adorateurs des fausses divinités, mais encore jusqu'aux dieux et jusqu'aux héros, un Hercule, un Thésée qu'ils ont adoré ? Je ne sais pourquoi il n'y a pas mis Apollon ou Bacchus, et Jupiter même ; et s'il en a été détourné par les infamies que les poètes leur attribuent, celles d'Hercule étaient-elles moindres ? Voilà de quoi le ciel est composé, selon ce chef du second parti de la réformation ; voilà ce qu'il a écrit dans une

<sup>1</sup> Haller, p. 27. — <sup>2</sup> *Christ. fidei clara Expos.*, 1536, p. 27.

confession de foi, qu'il dédie au plus grand roi de la chrétienté, et voilà ce que Bullinger, son successeur, nous en a donné *comme le chef-d'œuvre et comme le dernier chant de ce cygne mélodieux* <sup>1</sup>. Et on ne s'étonnera pas que de telles gens aient pu passer pour des hommes extraordinairement envoyés de Dieu afin de réformer son Église ?

Luther ne l'épargna pas sur cet article, et déclara nettement « qu'il désespérait de son salut, parce que, non content de continuer à combattre le sacrement, il était devenu païen en mettant des païens impies, et jusqu'à un Scipion Épicurien, jusqu'à un Numa, l'organe du démon pour instituer l'idolâtrie chez les Romains, au rang des âmes bienheureuses ; car à quoi nous servent le baptême, les autres sacrements, l'Écriture et Jésus-Christ même, si les impies, les idolâtres et les Épicuriens sont saints et bienheureux ? Et cela qu'est-ce autre chose que d'enseigner que chacun peut se sauver dans sa religion et dans sa croyance <sup>2</sup> ? » Il était assez malaisé de lui répondre ; car enfin ce n'étaient pas ici de ces traits qui échappent aux hommes dans la chaleur du discours : Zwingle écrivait une confession de foi, et il voulait faire une explication simple et précise du symbole des apôtres ; ouvrage d'une nature à demander, plus que tous les autres, une mûre considération, une doctrine exacte et un sens rassis. C'était aussi dans le même esprit qu'il avait déjà parlé de Sénèque comme *d'un homme très-saint*, dans le cœur duquel *Dieu avait écrit la foi de sa propre main*, à cause qu'il a dit dans une lettre à Lucile *que rien n'était caché à Dieu*. Voilà donc tous les philosophes platoniciens, péripatéticiens et stoïciens au nombre des saints et pleins de foi, puisque saint Paul avoue qu'ils ont connu ce qu'il y a d'invisible en Dieu, par les ouvrages visibles de sa puissance ; et ce qui a donné lieu à saint Paul de les condamner dans l'épître aux Romains, les a justifiés et sanctifiés dans l'opinion de Zwingle <sup>3</sup>.

Nous l'avons vu, le faux prophète de la Mecque avait des entretiens nocturnes avec un esprit qui se disait l'ange Gabriel : le faux prophète de Wittemberg eut des entretiens nocturnes avec un esprit qui se disait tout crûment le diable : en 1525, le faux prophète de Zurich eut un entretien nocturne avec un esprit tel, qu'il ne se souvint pas s'il était noir ou blanc ; les Luthériens tiennent qu'il était noir <sup>4</sup>. Mahomet et Luther apprirent du leur à rejeter le sacrifice adorable de la messe : Zwingle apprit du sien à rejeter la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte eucharistie ; ce qui donne lieu de conclure que le maître des trois imposteurs était le même.

<sup>1</sup> *Præf. Bulling.* Ibid. — <sup>2</sup> Bossuet, *Hist. des Variat.*, l. 2, n. 19 et seqq. —

<sup>3</sup> Ibid. — <sup>4</sup> Weisl, p. 82 et 83.

Luther lui-même eût bien voulu donner atteinte à la présence réelle. Il écrit dans sa lettre à ceux de Strasbourg, « qu'on lui eût fait grand plaisir de lui donner quelque bon moyen de la nier, parce que rien ne lui eût été meilleur dans le dessein qu'il avait de nuire à la papauté <sup>1</sup>. » Mais il n'y eut pas moyen. Luther demeura frappé invinciblement de la force et de la simplicité de ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang; ce corps livré pour vous, ce sang de la nouvelle alliance; ce sang répandu pour vous et pour la rémission de vos péchés*; car c'est ainsi qu'il faudrait traduire ces paroles de Notre-Seigneur pour les rendre dans toute leur force. A des paroles si simples et si claires, Carlostadt donna, comme nous l'avons vu une interprétation monstrueuse et ridicule; il soutint qu'en disant *ceci est mon corps*, Jésus-Christ, sans aucun égard à ce qu'il donnait, voulait seulement se montrer lui-même assis à table comme il était avec ses disciples. Zwingle et Oecolampade prirent la défense de Carlostadt, qui, poussé par Luther et chassé de Saxe, s'était retiré en Suisse, Oecolampade, autrement Lampe-de-Ménage, était un vieux moine de Sainte-Brigitte, qui venait de jeter le froc et d'épouser une jeune fille. Le vieux Carlostadt avait été un des premiers à lui en donner l'exemple. Zwingle et Oecolampade prétendaient donc que ces paroles : *Ceci est mon corps*, étaient figurées : *est* veut dire *signifier*, disait Zwingle; *corps* c'est *le signe du corps*, disait Oecolampade. Ceux de Strasbourg entraient dans les mêmes interprétations. Bucer et Capiton, qui les conduisaient, devinrent zélés défenseurs du sens figuré. Bucer, autrement Corne-de-Vache, était un Dominicain apostat qui s'était marié avec une nonne apostate. Capiton, autrement Kœpflein ou Petite-Tête, était également un prêtre marié, qui se faisait remplacer dans sa chaire de théologie par sa seconde femme lorsqu'il était malade. La prétendue réforme se divisa sur l'eucharistique, et ceux qui embrassèrent ce nouveau parti furent appelés sacramentaires. On les nomma aussi zwingliens, parce que Zwingle avait le premier appuyé Carlostadt, ou que son autorité prévalut dans l'esprit des peuples entraînés par sa véhémence.

Tous ces prêtres apostats cherchaient donc à faire mentir le Fils de Dieu dans le testament de son amour; mais ils avaient beau tourmenter l'Écriture, les exemples qu'ils alléguaient n'étaient pas semblables. Cen'était ni en proposant une parabole, ni en expliquant une allégorie, que Jésus-Christ avait dit : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*. Ces paroles, détachées de tout autre discours, portaient tout leur sens en elles-mêmes. Il s'agissait d'une nouvelle institution qui

<sup>1</sup> *Epist. ad Argent.*, t. 7, fol. 501.



devait être faite en termes simples, et on n'avait encore trouvé aucun lieu de l'Écriture où un signe d'institution reçut le nom de la chose au moment qu'on l'instituait et sans aucune préparation précédente. Cet argument tourmentait Zwingle ; nuit et jour il y cherchait une solution. On ne laissa pas, en attendant, d'abolir la messe, malgré les oppositions du secrétaire de la ville, qui disputait puissamment pour la doctrine catholique et pour la présence réelle. Douze jours après, Zwingle eut un songe, où il dit que, s'imaginant disputer encore avec le secrétaire de la ville, qui le pressait vivement, il vit paraître tout d'un coup un fantôme *blanc ou noir*, qui lui dit ces mots : *Lâche, que ne répons-tu ce qui est écrit dans l'Exode : L'agneau est la pâque, pour dire qu'il en est le signe ?* Voilà ce fameux passage tant répété dans les écrits des sacramentaires, où ils crurent avoir trouvé le nom de la chose donné au signe dans l'institution du signe même ; et voilà comme ce passage vint dans l'esprit à Zwingle, qui s'en servit le premier.

Mais cet esprit, blanc ou noir, visiblement se trompait. D'abord il n'y a pas littéralement dans l'Exode : *L'agneau est la pâque et le passage*. La phrase tout entière est telle : « Voici comme vous le mangerez (l'agneau immolé). Vous ceindrez vos reins ; vous aurez vos souliers à vos pieds et vos bâtons en vos mains, et vous le mangerez à la hâte ; car c'est la pâque ou le passage de l'Éternel (ou bien, suivant l'hébreu, c'est la pâque, la victime du passage à l'Éternel) <sup>1</sup>. » En tout cas, ces paroles : *L'agneau est la pâque et le passage*, ne signifient nullement qu'il soit la figure du passage. C'est un hébraïsme commun où le mot de *sacrifice* est sous-entendu. Ainsi *péché* seulement est le sacrifice pour le péché ; et *passage* simplement, ou *pâque*, c'est le sacrifice du passage ou de la pâque ; ce que l'Écriture explique elle-même un peu au-dessous, où elle dit tout du long, non pas que l'agneau est le passage, mais que c'est la victime du passage <sup>2</sup>. Voilà bien assurément le sens de l'Exode. Cependant, à la nouvelle explication de son esprit blanc ou noir, Zwingle s'éveilla, il lut le lieu indiqué, il alla prêcher ce qu'il avait vu en songe.

Il fut sensible à Luther de voir non plus des particuliers, mais des églises entières de la prétendue réforme, se soulever contre lui ; néanmoins il ne rabattit rien de sa fierté. On en peut juger par ces paroles : « J'ai le Pape en tête ; j'ai à dos les sacramentaires et les anabaptistes ; mais je marcherai moi seul contre eux tous ; je les défierai au combat ; je les foulerai aux pieds. » Et un peu après : « Je dirai sans vanité que depuis mille ans l'Écriture n'a pas été ni

<sup>1</sup> Exode, 12, 11. — <sup>2</sup> Ibid., 12, 27.

si répurgée, ni si bien expliquée, ni mieux entendue qu'elle l'est maintenant par moi <sup>1</sup>. » Il écrivait ces paroles en 1525, un peu après la querelle émue. En la même année, il fit son livre *contre les prophètes célestes*, se moquant par là de Carlostadt, qu'il accusait d'approuver les visions des anabaptistes. Ce livre avait deux parties. Dans la première, il soutenait qu'on avait eu tort d'abattre les images; qu'il n'y avait que les images de Dieu qu'il fût défendu d'adorer dans la loi de Moïse; que les images de la croix et des saints n'étaient pas comprises dans cette défense; que personne n'était tenu sous l'Évangile d'abolir par force les images, parce que cela était contraire à la liberté évangélique, et que ceux qui détruisaient ainsi les images étaient des docteurs de la loi et non pas de l'Évangile. Par là il nous justifiait de toutes les accusations d'idolâtrie dont on nous charge sans raison sur ce sujet. Dans la seconde partie, il attaque les sacramentaires. Au reste, il traita d'abord Oecolampade avec assez de douceur, mais il s'emporta terriblement contre Zwingle.

Ce docteur avait écrit que, dès l'an 1516, avant que le nom de Luther eût été connu, il avait prêché l'Évangile, c'est-à-dire la prétendue réformation, dans la Suisse, et les Suisses lui donnaient la gloire du commencement, que Luther voulait avoir tout entière. Piqué de ce discours, il écrivit à ceux de Strasbourg : « Qu'il osait se glorifier d'avoir le premier prêché Jésus-Christ; mais que Zwingle lui voulait ôter cette gloire. Le moyen, poursuivait-il, de se taire, pendant que ces gens troublent nos églises et attaquent notre autorité? S'ils ne veulent pas laisser affaiblir la leur, il ne faut pas non plus affaiblir la nôtre. » Pour conclure, il déclare : « Qu'il n'y a point de milieu, et qu'eux ou lui sont des ministres de Satan <sup>2</sup>. » Nous avons déjà vu qu'il y avait un milieu, et qu'eux et lui pouvaient être des ministres du même maître.

Au milieu de ces bizarres transports, Luther confirmait la foi de la présence réelle par de puissantes raisons : l'Écriture et la tradition ancienne le soutenaient dans cette cause. Il montrait que de tourner au sens figuré des paroles de Notre-Seigneur si simples et si précises, sous prétexte qu'il y avait des expressions figurées en d'autres endroits de l'Écriture, c'était ouvrir une porte par laquelle toute l'Écriture et tous les mystères de notre salut se tourneraient en figure; qu'il fallait donc ici apporter la même soumission avec laquelle nous recevions les autres mystères, sans nous soucier de la raison ni de la nature, mais seulement de Jésus-Christ et de sa parole; que le Sauveur n'avait parlé dans l'institution ni de la foi ni

<sup>1</sup> *Ad maled. reg. Angl.*, t. 2, p. 498. — <sup>2</sup> T. 2. *Iéna epist.*, p. 200.

du Saint-Esprit ; qu'il avait dit : *Ceci est mon corps*, et non pas : *La foi nous y fait participer* ; que le manger dont Jésus-Christ y parlait n'était non plus un manger mystique, mais un manger par la bouche ; que l'union de la foi se consommait hors du sacrement, et qu'on ne pouvait pas croire que Jésus-Christ ne nous donnât rien de particulier par des paroles si fortes ; qu'on voyait bien que son intention était de nous assurer ses dons en nous donnant sa personne ; que le souvenir de sa mort, qu'il nous recommandait, n'excluait point la présence, mais nous obligeait seulement à prendre ce corps et ce sang comme une victime immolée pour nous ; que cette victime en effet devenait la nôtre par cette manducation ; qu'à la vérité la foi y devait intervenir pour la rendre fructueuse ; mais que pour montrer que sans la foi même la parole de Jésus-Christ avait tout son effet, il ne fallait que considérer la communion des indignes. Il prenait ici avec force les paroles de saint Paul, lorsque, après avoir rapporté ces mots : *Ceci est mon corps*, il condamnait si sévèrement ceux qui *ne discernaient pas le corps du Seigneur et qui se rendaient coupables de son corps et de son sang* ; il ajoutait que partout saint Paul voulait parler du vrai corps, et non du corps en figure, et qu'on voyait par ses expressions qu'il condamnait ces impies, comme ayant outragé Jésus-Christ non pas en ses dons, mais immédiatement en sa personne.

Mais ce qu'il faisait avec le plus de force, c'était de détruire les objections qu'on opposait à ces célestes vérités. Il demandait à ceux qui lui opposaient : *La chair ne sert de rien*, avec quel front ils osaient dire que la chair de Jésus-Christ ne sert de rien, et transporter à cette chair qui donne la vie ce que Jésus-Christ a dit du sens charnel, et en tous cas de la chair prise à la manière que l'entendaient les Capharnaïtes, ou que la reçoivent les mauvais Chrétiens, sans s'y unir par la foi, et recevoir en même temps l'esprit et la vie dont elle est pleine ? Quand on osait lui demander à quoi donc servait cette chair prise par la bouche du corps, il demandait à son tour à ces superbes demandeurs, à quoi servait que le Verbe se fût fait chair ? La vérité ne pouvait-elle être annoncée, ni le genre humain délivré, que par ce moyen ? Savent-ils tous les secrets de Dieu, pour lui dire qu'il n'avait que cette voie de sauver les hommes ? Et qui sont-ils, pour faire la loi à leur Créateur, et lui prescrire les moyens par lesquels il leur voulait appliquer sa grâce ? Que si enfin on lui opposait les raisons humaines, comment un corps en tant de lieux, comment un corps humain tout entier dans un si petit espace, il mettait en poudre toutes ces machines qu'on élevait contre Dieu, en demandant comment Dieu conservait son unité dans la trinité des



personnes ? comment de rien il avait créé le ciel et la terre ? comment il avait revêtu son Fils d'une chair humaine ? comment il l'avait fait naître d'une Vierge ? comment il l'avait livré à la mort ? et comment il ressusciterait tous les fidèles au dernier jour ? Que prétendait la raison humaine quand elle opposait à Dieu ces vaines difficultés, qu'il détruisait par un souffle ? Ils disaient que tous les miracles de Jésus-Christ sont sensibles.

« Mais qui leur a dit que Jésus-Christ a résolu de n'en point faire d'autres ? Lorsqu'il a été conçu du Saint-Esprit dans le sein d'une vierge, ce miracle, le plus grand de tous, à qui a-t-il été sensible ? Marie aurait-elle su ce qu'elle allait porter dans ses entrailles si l'ange ne lui avait annoncé le secret divin ? Mais quand la divinité a habité corporellement en Jésus-Christ, qui l'a vu ou qui l'a compris ? Mais qui le voit à la droite de son Père, d'où il exerce sa toute-puissance sur tout l'univers ? Est-ce là ce qui les oblige à tor-dre, à mettre en pièces, à crucifier les paroles de leur maître ? Je ne comprends pas, disent-ils, comment il les peut exécuter à la lettre. Ils me prouvent bien par cette raison que le sens humain ne s'accorde pas avec la sagesse de Dieu ; j'en conviens, je suis d'accord ; mais je ne savais pas encore qu'il ne fallût croire que ce qu'on découvre en ouvrant les yeux, ou ce que la raison humaine peut comprendre <sup>1</sup>. »

Et quand on lui disait que cette matière n'était pas de conséquence et ne valait pas la peine de rompre la paix : « Qui obligeait donc Carlostadt à commencer la querelle ? qui contraignait Zwingle et Oecolampade à écrire ? Maudite éternellement la paix qui se fait au préjudice de la vérité ! » Par de tels raisonnements il fermait souvent la bouche aux zwingliens.

Luther se sut si bon gré d'avoir combattu avec tant de force pour le sens propre et littéral des paroles de Notre-Seigneur, qu'il ne put s'empêcher de s'en glorifier. « Les papistes eux-mêmes, dit-il, sont forcés de me donner la louange d'avoir beaucoup mieux défendu qu'eux la doctrine du sens littéral. En effet, je suis assuré que, quand on les aurait tous fondus ensemble, ils ne la pourraient jamais soutenir aussi fortement que je fais <sup>2</sup>. »

Luther se trompait ; car, encore qu'il montrât bien qu'il fallait défendre le sens littéral, il n'avait pas su le prendre dans toute sa simplicité ; et les défenseurs du sens figuré lui faisaient voir que, s'il fallait suivre le sens littéral, la transsubstantiation gagnait le dessus.

<sup>1</sup> *Sermo quod Verbi stent*, t. 7. — Bossuet, *Hist. des Var'a.*, l. 2. — *Evis.* apud *H pin.*, 2 part., *ad an.* 1534.

C'est ce que Zwingle et en général tous les défenseurs du sens figuré démontraient très-clairement. Ils remarquent que Jésus-Christ n'a pas dit : *Mon corps est ici*, ou : *Mon corps est sous ceci et avec ceci*, ou : *Ceci contient mon corps*, mais simplement : *Ceci est mon corps*. Ainsi ce qu'il veut donner à ses fidèles n'est pas une substance qui contient son corps ou qui l'accompagne, mais son corps sans aucune substance étrangère. Il n'a pas dit non plus : *Ce pain est mon corps*, qui est l'autre explication de Luther ; mais il a dit : *Ceci est mon corps*, par un terme indéfini, pour montrer que la substance qu'il donne n'est pas du pain, mais son corps.

Et quand Luther expliquait : *Ceci est mon corps*, c'est-à-dire : *Ce pain est mon corps réellement et sans figure*, il détruisait sans y penser sa propre doctrine ; car on peut bien dire avec l'Église que le pain devient le corps, au même sens que saint Jean a dit que *l'eau fut faite du vin* aux noces de Cana en Galilée, c'est-à-dire par le changement de l'un en l'autre. On peut dire pareillement que ce qui est pain en apparence est en effet le corps de Notre-Seigneur ; mais que du vrai pain, en demeurant tel, fût en même temps le vrai corps de Notre-Seigneur, comme Luther le prétendait, les défenseurs du sens figuré lui soutenaient, aussi bien que les catholiques, que c'est un discours qui n'a point de sens, et concluaient qu'il fallait admettre, ou avec eux un simple changement moral, ou le changement de substance avec les papistes.

En effet, le pain, en demeurant pain, ne peut non plus être le corps de Notre-Seigneur que la baguette de Moïse, demeurant baguette, put être un serpent, ou que l'eau, demeurant eau, put être du sang en Égypte et du vin aux noces de Cana. Si donc ce qui était pain devient le corps de Notre-Seigneur, ou il le devient en figure par un changement mystique, suivant la doctrine de Zwingle, ou il le devient en effet par un changement réel, comme le disent les catholiques.

Ainsi Luther, qui se glorifiait d'avoir lui seul mieux défendu le sens littéral que tous les théologiens catholiques, était bien loin de son compte, puisqu'il n'avait pas même compris le vrai fondement qui nous attache à ce sens, ni entendu la nature des propositions qui opèrent ce qu'elles énoncent. Jésus-Christ dit à cet homme : *Ton fils est vivant* ; Jésus-Christ dit à cette femme : *Tu es guérie de ta maladie* : en parlant il fait ce qu'il dit ; la nature obéit, les choses changent, et le malade devient sain. Mais les paroles où il ne s'agit que de choses accidentelles, comme sont la santé et la maladie, n'opèrent aussi que des changements accidentels. Ici, où il s'agit de substance, puisque Jésus-Christ a dit : *Ceci est mon corps*, ceci

*est mon sang*, le changement est substantiel : et par un effet aussi réel qu'il est surprenant, la substance du pain et du vin est changée en la substance du corps et du sang. Par conséquent, lorsqu'on suit le sens littéral, il ne faut pas croire seulement que le corps de Jésus-Christ est dans le mystère, mais encore qu'il en fait toute la substance ; et c'est à quoi nous conduisent ces paroles mêmes, puisque Jésus-Christ n'a pas dit : *Mon corps est ici*, ou : *Ceci contient mon corps*, mais : *Ceci est mon corps* ; et il n'a pas voulu dire : *Ce pain est mon corps*, mais : *Ceci* indéfiniment ; et de même que s'il avait dit, lorsqu'il a changé l'eau en vin : *Ce qu'on va vous donner à boire, c'est du vin*, il ne faudrait pas entendre qu'il aurait conservé ensemble et l'eau et le vin, mais qu'il aurait changé l'eau en vin : ainsi, quand il prononce que ce qu'il présente est son corps, il ne faut nullement entendre qu'il mêle son corps avec le pain, mais qu'il change effectivement le pain en son corps. Voilà où nous menait le sens littéral, de l'aveu même des zwingliens, et ce que jamais Luther n'a pu entendre.

De là il suit clairement que l'interprétation des catholiques, qui admettent le changement de substance, est la plus naturelle et la plus simple, et parce qu'elle est suivie par le grand nombre des Chrétiens, et parce que, des deux qui la combattent de différentes manières, l'un, qui est Luther, ne s'y est opposé que par esprit de contradiction et en dépit de l'Église, et l'autre, qui est Zwingle, demeure d'accord que, s'il faut recevoir avec Luther le sens littéral, il faut aussi recevoir avec les catholiques le changement de substance.

Durant ces disputes sacramentaires, ceux qui se disaient réformés, malgré l'intérêt commun qui les réunissait quelquefois en apparence, se faisaient entre eux une guerre plus cruelle qu'à l'Église même, s'appelant mutuellement des furieux, des enragés, des esclaves de Satan, plus ennemis de la vérité et des membres de Jésus-Christ que le Pape même ; ce qui était tout dire pour eux <sup>1</sup>.

Cependant l'autorité que Luther voulait conserver dans la nouvelle réforme, qui s'était soulevée sous ses étendards, s'aviilissait. Il était pénétré de douleur, et la fierté qu'il témoignait au dehors n'empêchait pas l'accablement où il était dans le cœur : au contraire, plus il était fier, plus il trouvait insupportable d'être méprisé dans un parti dont il voulait être le seul chef. Le trouble qu'il ressentait passa jusqu'à Mélanchton, son disciple intime. « Luther me cause, dit-il, d'étranges troubles par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflictions. Il est abattu et défiguré par des écrits qu'on ne trouve pas

<sup>1</sup> Bossuet, *Hist. des Variations*, t. 2, n. 40.



méprisables. Dans la pitié que j'ai de lui, je me sens affligé au dernier point du trouble universel de l'Église. Le vulgaire, incertain, se partage en des sentiments contraires ; et si Jésus-Christ n'avait promis d'être avec nous jusqu'à la consommation des siècles, je craindrais que la religion ne fût tout à fait détruite par ces dissensions ; car il n'y a rien de plus vrai que la sentence qui dit que la vérité nous échappe par trop de disputes <sup>1</sup>. »

Étrange agitation d'un homme qui s'attendait à voir l'Église réparée, et qui la voit prête à tomber par les moyens qu'on avait pris pour la rétablir ! Quelle consolation pouvait-il trouver dans les promesses que Jésus-Christ nous a faites d'être toujours avec nous ? C'est aux catholiques à se nourrir de cette foi, eux qui croient que jamais l'Église ne peut être vaincue par l'erreur, quelque violente que soit l'attaque, et qui en effet l'ont trouvée toujours invincible. Mais comment peut-on s'attacher à cette promesse dans la nouvelle réforme, dont le premier fondement, quand elle rompait avec l'Église, était que Jésus-Christ l'avait délaissée jusqu'à la laisser tomber dans l'idolâtrie ? Au reste, quoiqu'il soit vrai que la vérité demeure toujours dans l'Église, et s'y épure d'autant plus qu'elle est plus violemment attaquée, Mélancton avait raison de penser qu'à force de disputer elle échappait aux particuliers. Il n'y avait point d'erreur si prodigieuse où l'ardeur de la dispute n'entraînât l'esprit emporté de Luther. Elle lui fit embrasser cette monstrueuse opinion de l'ubiquité. Voici les raisonnements dont il appuyait cette étrange erreur. L'humanité de Notre-Seigneur est unie à la divinité ; donc l'humanité est partout aussi bien qu'elle. Jésus-Christ comme homme est assis à la droite de Dieu : la droite de Dieu est partout ; donc Jésus-Christ comme homme est partout. Comme homme, il était dans les cieux avant que d'y être monté. Il était dans le tombeau quand les anges dirent qu'il n'y était plus. Les zwingliens excédaient en disant que Dieu même ne pouvait pas mettre le corps de Jésus-Christ en plusieurs lieux. Luther s'emporte à un autre excès, et il soutient que ce corps était nécessairement partout. Voilà ce qu'il enseigna dans un livre qu'il fit en 1527, pour défendre le sens littéral, et ce qu'il osa insérer dans une confession de foi qu'il publia en 1528, sous le titre de *Grande confession de foi*.

Cependant les excès où l'on s'emportait de part et d'autre dans la nouvelle réforme la décriaient parmi les gens de bon sens. Cette seule dispute renversait le fondement commun des deux partis. Ils croyaient pouvoir finir toutes les disputes par l'Écriture toute seule, et ne vou-

<sup>1</sup> L. 4, epist. 76, ad Camerar.

laient qu'elle pour juge ; et tout le monde voyait qu'ils disputaient sans fin sur cette Écriture, et encore sur un des passages qui devait être des plus clairs, puisqu'il s'y agissait d'un testament. Ils se criaient l'un à l'autre : Tout est clair, et il n'y a qu'à ouvrir les yeux. Sur cette évidence de l'Écriture, Luther ne trouvait rien de plus hardi ni de plus impie que de nier le sens littéral, et Zwingle ne trouvait rien de plus absurde ni de plus grossier que de le suivre. Érasme, qu'ils voulaient gagner, leur disait avec tous les catholiques : Vous en appelez tous à la pure parole de Dieu, et vous croyez en être les interprètes véritables ? Accordez-vous donc entre vous avant que de vouloir faire la loi au monde. Quelque mine qu'ils fissent, ils étaient honteux de ne pouvoir convenir, et ils pensaient tous au fond de leur cœur ce que Calvin écrivit un jour à Mélanchton, qui était son ami : « Il est de grande importance qu'il ne passe aux siècles à venir aucun soupçon des divisions qui sont parmi nous ; car il est ridicule au delà de tout ce qu'on peut imaginer, qu'après avoir rompu avec tout le monde, nous nous accordions si peu entre nous dès le commencement de notre réforme <sup>1</sup>. »

A la vue de cette irremédiable anarchie dans ceux qui s'égarent, combien le fidèle catholique ne doit-il pas se trouver heureux ! Nous disons avec saint Épiphane : Le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique. Nous disons avec saint Vincent de Lérins : Ce qui a été cru en tous lieux, en tous temps et par tous, voilà ce qui est vraiment et proprement catholique. Nous disons avec saint Ambroise : Où est Pierre, là est l'Église. Nous disons avec saint Augustin : Rome a parlé, la cause est finie. Et nous le disons, parce que nous croyons de tout notre cœur à la parole du Fils de Dieu : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Simon, Simon, j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; lors donc que tu seras converti, affermis tes frères. Simon, fils de Jean, pais mes agneaux, pais mes brebis. Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Et je vous enverrai l'Esprit de vérité, qui demeurera éternellement avec vous et vous enseignera toute vérité. Voilà ce que nous croyons de tout notre cœur et ce qui nous unit dans la même foi avec les fidèles de tous les lieux, de tous les temps, jusqu'au commencement du monde.

Mais pour les sectateurs de Luther, de Calvin, de Zwingle et tous autres sectaires, séparés de cette unité de tous les temps et de tous les lieux, divisés les uns contre les autres, sans consistance avec eux-

<sup>1</sup> Bossuet, *Variat.*, l. 2, n. 43.

mêmes, qu'est-ce qui pourra fabriquer parmi eux quelque unité partielle, extérieure, temporaire, afin de donner à leurs rassemblements une apparence de société religieuse ? Il ne reste plus que la police ou la municipalité. Il faudra donc que la police, la municipalité ou le bourgmestre décrète, au son de caisse et par affiche, ce que ses administrés auront à croire pendant l'année, le mois, la semaine, sous peine d'amende, de prison ou de pire encore ; tout comme il règle par ordonnance ce que doit payer à l'octroi chaque tête de bétail, chaque tendelin de pommes de terre ou de carottes, chaque pot de bière ou de brandevin. Il y aura des vérités et des croyances communales, cantonales, départementales, provinciales, nationales ; vérités et croyances à l'année, au mois, à la petite semaine, peut-être même au jour le jour ; vérités à Wittemberg, faussetés à Zurich, et réciproquement ; vérités hier, faussetés aujourd'hui, ni l'un ni l'autre demain : les symboles, les confessions de foi seront un papier-monnaie ayant cours un temps et dans un tel endroit, mais hors de là un chiffon.

Par exemple, jusqu'en 1523, on croyait, avec les fidèles de tous les lieux et de tous les temps, tout ce que l'Église catholique, apostolique et romaine croit et enseigne ; que, avec l'Écriture, il faut recevoir la tradition ou la parole de Dieu non écrite ; que l'Église militante renferme non-seulement des saints, mais encore des pécheurs ; que Jésus-Christ en est le chef invisible, et le Pape le chef visible ; qu'outre le sacrifice sanglant de la croix, il y a le sacrifice non sanglant de la messe, qui en est la continuation et l'application ; qu'il est bon et utile d'invoquer les saints ; qu'il faut observer les lois de l'Église sur le jeûne et l'abstinence ; que le pouvoir du Pape et des évêques vient de Jésus-Christ ; qu'il est nécessaire de confesser ses péchés au prêtre pour en recevoir l'absolution ; que les prêtres, les moines et les nonnes, tout comme les simples fidèles, sont obligés de garder les vœux et les promesses qu'ils ont faits à Dieu, etc. Or, l'an 1523, sur la proposition du curé Zwingle et malgré l'opposition des évêques de Constance, de Coire et de Bâle, la municipalité zurichoise décréta que cela ne serait plus vrai dans le canton de Zurich, et que le peuple zurichois était tenu de croire le contraire. Et le peuple zurichois le crut et le croit encore <sup>1</sup>, ou ne croit rien.

Mais en 1526, les cinq cantons primitifs, savoir : Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug, proposèrent et obtinrent la convocation d'une conférence générale où les théologiens des deux partis disputeraient devant les députés des douze cantons, Zurich excepté, sur

<sup>1</sup> Sleidan, l. 3, *sub fine*. — Florimond de Raymond, *De l'Origine de l'hérésie*, l. 2, c. 8, et l. 3, c. 3.



les questions de controverse. Ils se décidèrent à cette mesure non point avec la pensée qu'ils fussent eux-mêmes autorisés à juger en matière de foi, mais dans l'espoir de convaincre Zwingle et de ramener la paix religieuse en Suisse. Zwingle, quoique invité à la conférence, refusa par couardise, disant que sa vie n'y était pas en sûreté. En vain lui offrait-on un sauf-conduit et même une escorte pour le mener à Baden et le ramener sain et sauf à Zurich; en vain d'autres réformateurs et ses disciples assistèrent-ils à la conférence sans qu'il leur arrivât le moindre mal, Zwingle persista dans son refus, et se fit défendre par la municipalité zurichoise d'aller soutenir à Baden ce que pourtant il disait être la vérité.

La ville de Baden fut choisie pour le lieu de la conférence, parce que, appartenant aux huit anciens cantons, elle n'était sous l'influence directe d'aucun et pouvait être considérée comme neutre. Le colloque s'ouvrit le 16 mars 1526, en présence des premiers magistrats des douze cantons, des députés des évêques de Constance, de Bâle, de Lausanne et de Coire, de ceux de plusieurs villes et d'un grand nombre de théologiens de l'un et de l'autre parti. La question fondamentale de l'Église et de son autorité, que personne n'avait encore osé révoquer en doute, ne fut pas même touchée, de sorte qu'on disputa seulement sur les points controversés de l'eucharistie, du sacrifice de la messe, de l'invocation de la sainte Vierge et des saints, du purgatoire, etc. A la suite d'une vingtaine de séances, les catholiques demeurèrent vainqueurs sur tous les points. La plupart des ecclésiastiques signèrent les thèses de Jean Eckius, le plus savant des docteurs catholiques présents à la conférence. Les soi-disant réformés, au contraire, commencèrent à se diviser; les uns adoptaient sur un point les idées d'Oecolampade, sur d'autres celles d'Eckius. Plusieurs répondirent qu'ils s'en tiendraient à ce que leurs magistrats municipaux ou cantonaux daigneraient ordonner, les reconnaissant ainsi pour seuls juges du sens de l'Écriture, qui pourtant, suivant eux, ne devait avoir aucun juge.

D'après le résultat de cette dispute, les douze cantons publièrent un édit portant défense, sous des peines sévères, de rien changer ou innover dans la religion de tous les lieux et de tous les temps, et ordonnèrent que personne n'aurait la faculté de prêcher dans leurs terres sans avoir été examiné par l'évêque du diocèse; de plus, ils interdirent le débit des livres de Zwingle, de Luther et de leurs partisans, et défendirent aux imprimeurs de rien imprimer sans examen et sans approbation préalable <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Haller, *Hist. de la Révolution religieuse*, c. 4.

Le canton de Berne, un des douze, était encore catholique. En 1518, on y avait fort bien reçu le cordelier Samson, prédicateur des indulgences. De plus, la ville de Berne demandait au Pape la confirmation de ses privilèges, non pas que cela fût rigoureusement nécessaire, puisqu'elle ne les tenait pas de lui, mais parce que, dans son humble respect pour le souverain Pontife, elle croyait que le chef de l'Église chrétienne avait la plus haute autorité pour déclarer la validité et la force obligatoire des pactes et des promesses, et que son approbation les rendait plus sacrés et plus inviolables, même pour les empereurs. Voici maintenant comment l'anarchie religieuse parvint à s'introduire tant à Berne même que dans les contrées plus ou moins soumises à son influence.

Le Wurtembergéois Bertold Haller, qui ne tient en aucune manière à la célèbre famille des Haller de Berne, étant chanoine et prédicateur en cette ville, commença d'y prêcher des principes luthériens. Zwingle, avec lequel il était en correspondance, l'encourage, mais lui recommande d'aller doucement et d'user de détours, ou plutôt d'une modération hypocrite, *parce que, disait-il, les esprits des Bernois ne sont pas encore mûrs pour le nouvel Évangile.*

En effet, le clergé de Berne et la majorité du conseil se montrèrent encore très-contraires aux Luthériens. Bertold Haller y éprouvait tant d'obstacles, qu'il voulait se retirer à Bâle ; mais Zwingle l'en détourna, en lui remontrant qu'il ne devait pas abandonner son petit troupeau, *encore faible dans la nouvelle foi.* Il fut d'ailleurs protégé par quelques conseillers favorables aux innovations, par Nicolas de Watteville, prévôt de l'église collégiale de Berne, et par plusieurs bourgeois.

Le 15 juin 1523, le conseil de Berne publia un édit évidemment calqué sur celui de Zurich, de la même année, qui établissait en termes couverts le principe fondamental de la nouvelle réforme. Leurs seigneuries cantonales y ordonnaient à tous les curés, à qui cependant elles n'avaient rien à ordonner en matière de religion, *de prêcher l'Évangile librement, publiquement et manifestement,* comme si on ne l'eût pas fait jusque-là, ou comme si quelques conseillers laïques entendaient mieux l'Évangile que les évêques et les prêtres eux-mêmes.

A la vérité, cet ordre ne signifiait autre chose sinon d'expliquer l'Évangile à la façon de Luther et de Zwingle ; mais il ne termina pas les querelles ; car les prédicateurs se réfutaient mutuellement en chaire, les uns soutenant qu'ils ne prêchaient que la pure parole de Dieu, et les autres assurant le contraire. Lesquels devait-on croire ? qui devait décider le différend ? D'après la croyance de tous les temps

et de tous les lieux, c'étaient le Pape et les évêques, comme successeurs de saint Pierre et des apôtres, et seuls dépositaires de l'ancienne doctrine. D'après le nouvel Évangile, c'était en droit chaque individu, mais en fait chaque municipalité cantonale ou quelque troupe de bourgeois turbulents, en sorte que les disciples commençaient par se poser au-dessus de leurs maîtres. C'étaient le monde et l'Évangile à l'envers. Peu de jours après cette bulle municipale, le décret qui chassait de Berne Bertold Haller fut révoqué par l'influence de ses protecteurs. L'évêque de Lausanne avait déjà cité ce même novateur à son tribunal ; mais la municipalité de Berne fit dire à l'évêque que, s'il avait quelque chose contre Bertold, il devait l'attaquer devant le prévôt et le chapitre, qui pourtant n'étaient point ses supérieurs.

Quelques religieuses de Kœnigsfeld, qui avaient pris goût au livre de Zwingle sur la liberté chrétienne, et à qui, suivant une ancienne chronique, il semblait que hors de leur clôture elles pourraient mieux vivre à leur convenance, demandèrent à sortir du couvent, et s'adressèrent, pour cet effet, non à leur évêque, mais aux municipaux de Berne. Ceux-ci, loin d'acquiescer à cette pétition étrange, leur envoyèrent le provincial des Cordeliers de Strasbourg, pour les détourner de cette fantaisie luthérienne. Mais les religieuses refusèrent d'obéir à ce provincial. En conséquence, une députation de municipaux les affranchit de l'observance de la règle quant au jeûne, à la messe, aux matines et à leurs coussins de paille, leur enjoignant toutefois de garder l'habit de leur ordre et de demeurer dans le couvent. De plus, on leur donna un intendant et un gardien.

Les nonnes récalcitrantes, nullement satisfaites de ces concessions, et n'obéissant même plus à leur abbesse, revinrent à la charge auprès du conseil municipal de Berne, qui, fatigué de leur importunité et divisé dans son propre sein, accorda, le 8 juin 1524, la liberté de sortir du couvent à celles qui le désiraient, pourvu que cela se fit du consentement de leurs parents. Toutefois, deux magistrats devaient visiter leurs hardes, pour s'assurer qu'elles ne volaient rien au couvent, tant on avait de confiance en elles.

L'évêque diocésain de Constance, les deux avoyers de Berne, d'autres particuliers qui avaient des filles ou des parentes dans le couvent, s'opposèrent en vain à l'exécution de ce décret. Plusieurs religieuses s'empressèrent d'en profiter, et quelques-unes même de se marier. La prieure épousa celui qu'on leur avait donné pour gardien, une autre le prévôt de la collégiale. Ces unions sacrilèges furent le germe funeste de l'apostasie de Berne. Plusieurs familles nombreuses et puissantes, qui s'y trouvaient intéressées, se voyaient



dans l'alternative ou de les regarder comme d'incestueux concubina-  
ges, ou de rompre avec l'Église pour couvrir leur infamie aux  
yeux du monde.

La même année 1523, le conseil cantonal de Berne, quoique ca-  
tholique encore, défendit à l'évêque de Lausanne de mettre le pied  
dans la ville de Berne et son territoire pour visiter son diocèse; en  
sorte que d'une part on se récriait contre les abus introduits dans  
l'Église, et de l'autre on privait l'évêque de tous les moyens d'y  
remédier.

Le 26 janvier 1524, les plénipotentiaires des douze cantons, parmi  
lesquels celui de Berne, s'assemblèrent à Lucerne, et y rendirent un  
édit sévère contre les nouveaux réformateurs. Ils s'engagèrent *una-*  
*nimement* à maintenir la religion catholique dans leurs terres, et  
envoyèrent une députation aux Zurichois pour les détourner de toute  
innovation, sous peine d'être exclus de la confédération suisse.

La semaine après Pâques, les trois évêques de Constance, de Bâle  
et de Lausanne adressèrent une lettre remarquable aux douze can-  
tons, dans laquelle ils observaient que si les novateurs entreprenaient  
de secouer le joug de leurs supérieurs ecclésiastiques, ils en feraient  
bientôt autant à l'égard des supérieurs temporels. Cette prédiction  
ne tarda guère à s'accomplir par la guerre des paysans et des ana-  
baptistes. Ils ajoutaient encore que, si, à la longue, il s'était glissé  
quelques abus dans l'ordre ecclésiastique, ils offriraient d'en délibérer  
incessamment et de les abolir de tout leur pouvoir. Mais c'est préci-  
sément ce que les novateurs ne voulaient pas, de peur que cette  
réforme ne fit manquer leur projet de révolution. Dans le même mois  
d'avril, le conseil de Berne destitua un prêtre qui s'était marié, et  
menaça de la même peine quiconque oserait suivre son exemple; de  
plus, il défendit de manger de la viande en carême et de parler contre  
l'invocation des saints.

Au mois de novembre, les municipaux de Berne publièrent un  
nouvel édit de religion, composé d'un grand nombre d'articles, dont  
les dispositions contradictoires étaient dictées moitié par les catho-  
liques, moitié par les novateurs. Ainsi l'on y confirmait d'une part  
l'ordonnance précédente sur le carême et l'invocation des saints, y  
ajoutant même la défense de mépriser ou de maltraiter les images;  
prononçait la prison ou le bannissement contre ceux qui violeraient  
le précepte de l'abstinence; défendait de vendre ou de lire les livres  
hérétiques, et ordonnait même de les brûler: tandis que de l'autre  
part on enjoignait aux curés de ne prêcher que le pur Évangile, ce  
qui signifiait alors l'Évangile expliqué à la façon des nouveaux héré-  
tiques. On s'exprimait en termes dédaigneux sur le Pape et les

évêques, par rapport à l'usage de l'excommunication, des indulgences et des dispenses pour cas de mariages. Enfin on voulait qu'en matière de religion chacun eût à se soumettre aux ordres de leurs excellences municipales. Or, dans ce point, comme dans plusieurs autres, cette ordonnance était diamétralement contraire à l'essence de la religion catholique; elle établissait en termes couverts le principe fondamental de tout le protestantisme; déclarait la Bible, selon l'interprétation individuelle, l'unique règle de foi; rejetait l'autorité de l'Église et celle de son chef, et faisait du magistrat temporel le Pape et le juge suprême en matière de religion, quoique, peu de lignes auparavant, la Bible eût été donnée pour l'unique loi, et qu'aucune autorité sur la terre, pas même celle de toute l'Église, ne devait avoir le droit d'en fixer le sens et de terminer les disputes religieuses <sup>1</sup>.

Le conseil de Berne, peu favorable au genre de liberté prêchée par les anabaptistes, se prononça fortement contre eux, et mit des troupes sur pied pour se garantir de leurs incursions. Bientôt après il publia un nouvel édit de religion, composé de cinq articles. Cet édit laissait encore plusieurs questions indécises, ne prononçait aucune séparation d'avec l'Église universelle; mais il permettait le mariage des prêtres, et défendait aux ecclésiastiques, aux personnes et aux communautés religieuses d'acheter des biens-fonds et de prêter à rente, soit perpétuelle, soit rachetable. Avec quoi devaient-ils donc vivre, et quels moyens de s'assurer quelques revenus, s'ils ne pouvaient ni posséder des biens ni placer des capitaux à intérêt? Ainsi on leur ravissait déjà un droit qui appartient à tous les hommes sans exception.

En revanche, les sept anciens cantons, souverains de la Thurgovie, publièrent un édit en faveur de la religion catholique, ordonnèrent à tous les prêtres de ce pays de dire la messe et d'observer les anciens usages, avec défense de se marier, sous peine de destitution et même de châtimens plus sévères.

Berne, quoique déjà ébranlée et à moitié protestante, envoya une députation aux Zurichois, pour les solliciter de rétablir la messe et de rester fidèles à l'ancienne religion. Cette démarche fut aussi infructueuse qu'elle était déplacée de la part d'hommes qui, de fait, avaient déjà rompu avec l'Église universelle.

Le 23 mai 1525, les états du pays de Vaud, réunis à Moudon, publièrent à leur tour une ordonnance contre les *mauvaises, déloyales, fausses et hérétiques allégations et opinions du maudit et déloyal hérétique et ennemi de la foi chrétienne Martin Luther*. Nul ne pourra, y

<sup>1</sup> Haller, c. 3.

est-il dit, acheter ou garder ses livres, ni parler en sa faveur, sous peine de la prison, de l'estrapade, et, en cas de récidive, même du feu. On remarque parmi les signatures de cette résolution plusieurs noms de familles encore aujourd'hui florissantes dans le canton de Vaud.

Dans le courant de la même année éclata la division entre Luther et Zwingle : les Suisses protestants se déclarèrent pour le dernier. En 1526, les cinq cantons primitifs proposèrent la conférence de Baden, où les douze cantons, ainsi que nous l'avons vu, se prononcèrent pour la foi de leurs pères contre les novateurs.

Les cantons de Berne, aussi bien que ceux de Bâle et Schaffhouse, tergiversèrent néanmoins pour faire exécuter les résolutions qu'on y avait prises, quoique leurs députés y eussent formellement adhéré. Les sept cantons primitifs, voyant Berne incertaine et flottante, lui envoyèrent des députés pour la conjurer de rester fidèle à l'ancienne religion. Ils furent encore écoutés avec grand intérêt, et le grand conseil publia effectivement, le 21 mai, un édit portant que tous les livres hérétiques seraient défendus ; que les prêtres mariés ou qui se marieraient à l'avenir seraient chassés du pays, et qu'on ne permettrait aucune innovation dans la foi. Le grand-conseil *s'engagea même par un serment solennel à observer fidèlement cet édit*. Huit membres seulement protestèrent contre le décret ; déjà au mois de juillet ils obtinrent la confirmation de Bertold Haller en sa qualité de prédicateur, avec la faculté de prêcher la parole de Dieu selon son propre sens, et avec dispense de dire la messe. Ils l'obligèrent même à prêcher trois fois par semaine. Plusieurs familles bernoises, indignées de cette violation d'une loi formellement jurée, quittèrent Berne et allèrent s'établir à Fribourg<sup>1</sup>.

Les anabaptistes continuaient à propager et à pratiquer leur croyance dans les cantons de Zurich, de Berne, de Bâle, de Schaffhouse et dans les terres de l'abbé de Saint-Gall, s'attribuant en cela le même droit que les sectateurs de Zwingle, et se fondant sur ce que le baptême des enfants n'est prescrit nulle part dans l'Évangile, et que, selon eux, le serment lui-même y est prohibé. Mais leurs frères protestants, bien plus sévères que ne l'avaient été les catholiques à l'égard des premiers réformateurs, les faisaient noyer, fustiger, mettre au carcan, et publièrent un édit qui leur défendait de rebaptiser ou de s'assembler, sous peine d'être noyés, c'est-à-dire baptisés jusqu'à ce que mort s'ensuive. Cette intolérance s'explique et s'excuse facilement aux yeux de l'historien protestant Ruchat, « parce que,

<sup>1</sup> Haller, e. 4.



dit-il, les anabaptistes étaient de véritables séditeux qui, sous prétexte de la liberté chrétienne, voulaient secouer le joug de toutes sortes de *seigneurs terriens, soit souverains, soit subalternes.* » Tant qu'il n'avait été question que d'abolir et de spolier tous les seigneurs spirituels, tant suprêmes que subalternes, tels que le Pape, les évêques, les prévôts, les abbés des monastères, etc., tout cela sans doute avait été très-louable, le nouvel évangile le commandait même ; mais prétendre appliquer la même doctrine à messieurs de Zurich et de Berne, c'était toute autre chose, et cela ne pouvait être toléré en aucune façon.

Les paysans d'Interlaken et de Sumiswald, ayant refusé de payer les dimes et cens qu'ils devaient à ces deux couvents, y furent contraints par les Bernois, qui comptaient sans doute s'en emparer bientôt à leur profit.

Le 12 février 1527, les députés des sept cantons catholiques parurent de nouveau, devant le grand-conseil de Berne pour l'engager à demeurer fidèle à la foi jurée et à l'ancienne religion. Ils lui représentèrent, les larmes aux yeux, tout le mal qui résulterait de la défection de cette ville, et le tort qu'elle se ferait à elle-même. Inutiles efforts ! avec la foi catholique, l'amour s'éteignit dans les cœurs, et les plus anciens alliés, les plus sincères amis de Berne, ceux qui, plus d'une fois, l'avaient sauvée d'une ruine imminente, reçurent de leurs frères une réponse vague, sèche et glaciale.

Peu de temps après, il se tint encore à Berne une diète générale dans le but de réunir les esprits ; mais elle ne produisit aucun effet. Zwingli y souffla la discorde, et se plaignit des écrits qu'on publiait contre lui ; il les qualifiait de *libelles*, tandis que ceux qu'il répandait lui-même contre les catholiques devaient être considérés comme la pure parole de Dieu. Durant cette diète même, les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald et de Zug contractèrent une alliance avec Fribourg et le Valais, par laquelle ils s'engagèrent à persévérer dans la religion catholique, et à se secourir mutuellement dans le cas où ils seraient inquiétés dans son exercice.

Le 23 avril, les conseils de Berne publièrent une ordonnance contraire à celle de l'année précédente, et renouvelèrent le premier édit de 1523, qui était tout en faveur de la prétendue réforme ; ils différèrent néanmoins, mais provisoirement, l'abolition de la messe et de cinq sacrements. Le gouvernement envoya des commissaires dans tout le pays pour sonder *l'opinion du peuple*, qui apparemment était déjà souverain en matière de religion, et devait lui-même faire la loi divine, au lieu de la recevoir. Les bons paysans à qui l'on disait que leurs gracieux seigneurs ne voulaient que réformer les abus et rétablir

la pure parole de Dieu, abandonnèrent le tout au bon plaisir de leurs excellences cantonales. Les commissaires revinrent donc triomphants à Berne, et assurèrent que le peuple acceptait la nouvelle réforme. Le grand-conseil, s'appuyant de cette prétendue adhésion, révoqua le décret qu'il avait juré si solennellement en 1526, de demeurer fidèle à l'ancienne religion ; et comme il était facile de prévoir que ceux qui voudraient garder leur serment reprocheraient aux autres de l'avoir violé, l'ordonnance ajoutait très-prudemment « que quiconque, pour ce sujet, oserait traiter un autre de parjure, serait puni en corps et en bien ; » de sorte que le nouvel évangile défendait déjà d'énoncer une simple vérité de fait. De plus, en vertu de la tolérance protestante, le même édit prononçait un châtement arbitraire contre tout prédicateur qui annoncerait une doctrine qu'il ne pourrait prouver *clairement* par l'Écriture ; disposition d'après laquelle il eût fallu commencer par punir les réformateurs eux-mêmes ; car, dit avec beaucoup de raison un sénateur de Berne revenu à la foi de ses pères, Charles-Louis de Haller, je les défie de prouver par l'Écriture que la Bible est l'unique source du christianisme, qu'elle s'explique elle-même, et qu'on n'a pas besoin de juge pour en fixer le sens.

Immédiatement après cette résolution, les Bernois levèrent des troupes contre les catholiques, imposèrent des administrateurs à tous les monastères du pays, et s'emparèrent de leurs titres, de leurs documents et de leurs rentes, en sorte que, dès les premiers pas, la réforme se signala par le parjure, la violence et la spoliation du bien d'autrui. A Aigle, la nouvelle réforme fut rejetée avec mépris, les habitants déchirèrent l'édit, en disant que les Bernois n'étaient pas compétents pour faire de ces sortes de lois, et que la doctrine des ministres ne pouvait être la parole de Dieu, attendu que la parole de Dieu amène la paix, au lieu que la prédication des ministres n'enfantait partout que la discorde, les querelles et la guerre.

Quelques communes du pays adoptèrent la réforme, comme elles adoptèrent, près de trois siècles plus tard, la révolution de 1798, et plusieurs paroisses abolirent la messe à la pluralité des suffrages ; il y en eut où la voix du garde champêtre décida tantôt pour la messe, tantôt pour le prêche, car c'est ainsi qu'on s'exprimait à cette époque. Quelques prêtres se marièrent de leur chef ; d'autres en demandèrent la permission à la municipalité de Berne, qui envoya encore des députés dans toutes les communes du canton, pour prendre l'avis du peuple sur cette question de discipline.

Quoique la force eût déjà décidé la question, la municipalité bernoise, pour sauver les apparences ou pour réparer la défaite que les zwingliens avaient éprouvée à Baden, décréta, le 17 novembre 1527,

qu'il serait tenu une conférence dans la ville de Berne, pour y disputer sur les affaires de religion et *savoir à quoi l'on devait s'en tenir*. En conséquence, les municipaux ordonnèrent à tous les pasteurs et curés de leur pays de se rendre à cette dispute le premier dimanche du mois de janvier 1528, et ils invitèrent les évêques de Lausanne, de Bâle, de Constance et de Sion, ainsi que tous les cantons et États de la Suisse, d'y envoyer des théologiens de tous les partis. Les circonstances favorisaient singulièrement l'exécution d'une mesure aussi extraordinaire. Les puissances limitrophes, particulièrement la France et l'Autriche, se trouvaient engagées dans une guerre sanglante. Rome était pillée et saccagée par le connétable de Bourbon; le Pape, assiégé dans le château Saint-Ange, ne pouvait faire entendre sa voix; enfin les Turcs marchaient sur Vienne. Néanmoins les quatre évêques refusèrent d'assister à la conférence; ils représentèrent aux municipaux de Berne que *l'Écriture seule n'était pas l'unique règle, puisque chacun l'interprétait à sa manière*; que le conseil municipal de Berne était incompetent pour décider en ces matières; qu'en pareil cas on devait s'adresser au chef de l'Église, et que toutes les hérésies n'avaient eu leur source que dans l'interprétation particulière de la Bible. Huit cantons catholiques s'assemblèrent à Lucerne, et écrivirent aux Bernois une lettre pressante pour les détourner de cette mesure; ils leur rappelaient la promesse qu'ils avaient faite par écrit et sous serment de s'en tenir à la décision de Baden, et de maintenir l'ancienne religion. Mais Berne leur fit une réponse vague et évasive, disant que le serment était révoqué et n'obligeait le gouvernement qu'envers ses sujets.

D'après cette réponse, les cantons catholiques décrétèrent qu'ils n'enverraient personne à Berne; ils refusèrent même le passage sur leurs terres à ceux qui voulaient s'y rendre. Cochlée, doyen à Francfort, animé d'un zèle pur et véritable pour la religion, écrivit aux Bernois pour les conjurer de ne pas s'écarter de l'autorité de l'Église. « L'Écriture, leur disait-il, est une chose inanimée qui ne peut ni parler ni s'expliquer elle-même, ni s'élever contre ceux qui lui font violence et donnent à ses paroles un sens pervers et corrompu. » Enfin l'empereur Charles-Quint lui-même adressa, le 28 septembre, une lettre aux Bernois, pour les exhorter à s'abstenir de cette mesure, comme n'étant pas de la compétence d'une seule commune ni d'un seul pays; il les engageait à la différer jusqu'à la convocation d'un concile, ou du moins jusqu'à la prochaine diète de Ratisbonne.

Tout fut inutile : dès le moment que les municipaux de Berne eurent abandonné l'ancienne foi, ils ne respectèrent plus ni l'autorité des évêques ni celle de l'empereur, qui alors était encore leur



souverain légitime, ni celle du concile, et n'eurent pas même le plus petit égard pour les représentations de leurs plus anciens alliés <sup>1</sup>.

Le colloque s'ouvrit le 1<sup>er</sup> janvier 1528, mais on n'y vit figurer que des protestants et des députés de villes ou de cantons prêts à le devenir. Zurich y envoya son bourgmestre, trois municipaux et vingt-cinq autres personnes. Zwingle avait tellement peur, qu'il fallut lui donner une escorte de trois cents hommes pour l'engager à se rendre de Zurich à Berne. Tous ses partisans y accoururent de Glaris, de Bâle, de Schaffhouse, de Saint-Gall, de Bienne (et de Mulhouse; mais personne n'y assista de la part des cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald et de Zug. Il n'y eut pour Fribourg que le provincial des Augustins, nommé Trayer, qui s'y présenta de son propre mouvement et sans aucun ordre de ses supérieurs. Ainsi les zwingliens, disputant à peu près entre eux seuls, étaient bien sûrs d'avoir la majorité.

On nomma quatre présidents, tous protestants ou du moins connus pour leur penchant à favoriser les innovations. Les municipaux de Berne, transformés subitement en savants et en théologiens, s'assirent en rond autour de la salle, prêts à juger en dernier ressort sur le sens de l'Écriture, quoique cette Écriture ne dût avoir aucun juge. Un règlement composé d'avance par les ministres protestants portait, entre autres, qu'on n'admettait d'autre preuve que celle qui serait tirée de l'Écriture sainte, *ni d'autre explication ou d'autre juge du sens de cette Écriture que par l'Écriture elle-même*; ce qui, comme l'observe fort bien le Gênois Mallet dans son *Histoire des Suisses* <sup>2</sup>, rendait la dispute interminable et décidait d'avance la question principale, en écartant celle sur l'autorité du Pape et des évêques, qui fait le point fondamental de la foi catholique. Du reste, les thèses proposées pour faire la matière de la dispute, toutes composées par le parti protestant, étaient vagues, ambiguës, insidieuses, et les catholiques n'osèrent rien objecter contre la rédaction de ces thèses.

Pendant le petit nombre de catholiques présents au colloque mirent les nouveaux réformateurs dans l'embarras, en s'appuyant sur un grand nombre des plus clairs passages de l'Écriture sainte; mais Bertold Haller, Oecolampade, etc., prétendirent les expliquer tout seuls à leur façon, en même temps qu'ils refusaient ce droit à toute l'Église et à tous les Pères de l'antiquité chrétienne. Quant au pouvoir de l'excommunication, ils l'attribuaient déjà au peuple souverain de chaque paroisse. Le provincial Trayer leur fit remarquer

<sup>1</sup> Haller, c. 5. — <sup>2</sup> T. 3, p. 124.

que les protestants jugeaient aussi l'Écriture sainte, puisqu'ils en admettaient quelques livres et en rejetaient d'autres qui ne leur convenaient pas; il ajouta que si personne ne devait croire sur l'enseignement d'un autre, on avait lieu d'être surpris que les docteurs protestants se donnassent tant de peine pour inculquer au monde leur nouvelle croyance; que si chaque Chrétien était éclairé de l'esprit de Dieu, il était difficile de comprendre comment les nouveaux réformateurs pouvaient être si divisés dans leurs sentiments, et que depuis une dizaine d'années il se fût élevé parmi eux une multitude de sectes, qui toutes prétendaient avoir l'esprit de Dieu, et se persécutaient néanmoins avec la plus grande fureur; enfin que, si on renvoyait chaque Chrétien à son esprit particulier, c'était le renvoyer à l'incertitude et à l'erreur, et qu'ainsi rien n'était plus utile ni plus sûr que de demeurer dans l'unité de l'Église, etc.

Ces arguments étaient difficiles à réfuter; aussi Bucer n'y répondit-il que par des faux-fuyants et des subtilités. Trayer ayant voulu répliquer, on étouffa ~~sa~~ voix par des cris de fureur; on prétendit qu'il s'était servi de paroles injurieuses, et on le contraignit à se retirer du colloque.

Un simple curé d'Appenzell, un chantre et un maître d'école de Zofing prirent sa place, et, d'après le récit du protestant Ruchat lui-même, ils défendirent noblement la cause de l'ancienne religion. Ils citèrent en faveur de la doctrine catholique sur l'Église et la primauté de saint Pierre, sur le saint sacrifice de la messe, sur l'état intermédiaire du purgatoire, sur la prière pour les morts, sur l'invocation des saints, sur l'utilité des images, etc., de nombreux passages de l'Écriture sainte, tels qu'ils ont été entendus partout et toujours depuis l'origine du christianisme; mais Zwingle, Oecolampade et d'autres novateurs prétendirent encore les expliquer à leur façon; ils en torturaient le sens d'une manière étrange, et dès qu'on ne devait reconnaître aucun juge authentique, cette dispute devint interminable. Les zwingliens, malgré leur respect simulé pour la Bible, rejetaient encore les livres qui ne leur convenaient pas, tels que l'Apocalypse, l'épître de saint Jacques, et même celle aux Hébreux. Aussi, un simple maître d'école leur fit-il observer qu'il était indispensablement nécessaire de s'en rapporter à l'Église pour l'usage des livres reconnus par elle, parce que, autrement, chacun se croirait bientôt en droit de rejeter comme apocryphe tout ce qui lui déplairait.

Le colloque se termina au bout de dix-neuf jours; les thèses ne furent souscrites que par les chanoines de Berne, qui apparemment voulaient conserver leurs prébendes; par quelques Dominicains et par cinquante-deux curés du canton: tous les autres les rejetèrent,

et aucun de ceux qui appartenait au pays Romand, qui comprenait alors le gouvernement d'Aigle, Morat et Échallens, ne les approuva.

Le savant Eckius d'Ingolstadt et Cochlée de Francfort écrivirent contre les actes de cette dispute ; ils y découvrirent vingt-cinq erreurs de fait, dix contradictions et quinze falsifications de l'Écriture sainte ; mais le conseil municipal de Berne, tranchant le nœud gordien, s'érigea en juge suprême de la Bible, qui pourtant ne devait pas avoir besoin de juge : de sa pleine autorité papale, se mettant même au-dessus des Papes, il changea la foi, *approuva et confirma* les dix thèses du concile zwinglien, ordonna de les recevoir et de s'y conformer, défendit à tous les curés ou ministres de rien enseigner ni dire de contraire ; il abolit la messe, fit démolir les autels et brûler les images, dépouilla les quatre évêques de toute juridiction spirituelle, et délia les doyens et les trésoriers des chapitres du serment d'obéissance qu'ils prêtaient aux évêques ; en sorte que ceux mêmes qui se récriaient le plus que le Pape pût, en certains cas extraordinaires, délier d'un serment, c'est-à-dire déclarer, après mûr examen, qu'il était impossible, illicite, nul, sacrilège, contraire à la loi divine et par conséquent non obligatoire, ceux-là mêmes se délièrent et prétendirent délier les autres, soit de leurs devoirs naturels, soit de leurs promesses volontaires et licites. Cependant les municipaux de Berne n'oublièrent pas de prescrire que l'on continuerait à payer les dîmes, cens et autres redevances affectées aux usages religieux, se réservant d'en disposer en temps et lieu, comme ils le jugeraient convenable. Ensuite ils permirent aux prêtres de se marier, aux religieux et aux religieuses de sortir de leurs couvents, obligèrent les ministres de prêcher quatre fois par semaine, sous peine de révocation, et finalement se réservèrent la faculté de changer encore cette nouvelle religion, si on venait à leur prouver quelque chose de mieux par l'Écriture. En attendant, ils persécutaient les anabaptistes, qui expliquaient aussi la Bible selon leur propre sens, et n'y trouvaient pas le baptême des enfants ni l'autorité des seigneurs temporels.

Le 23 février 1528, leurs excellences municipales de Berne envoyèrent dans toutes les communes de leur pays des commissaires chargés de haranguer le peuple pour faire adopter cet édit de réforme ; et afin de ne pas manquer le but, ou pour faire briller plus de lumières, on admit dans ces conciles communaux jusqu'à des garçons de quatorze ans. De plus, les commissaires avaient ordre de s'y prendre d'une façon que le succès, du moins apparent, ne pouvait être douteux. Si la majorité d'une paroisse se déclarait pour le préche, la minorité devait se soumettre et la religion catholique être



abolie ; si, au contraire, la majorité l'emportait pour la messe, la minorité protestante demeurait libre de professer librement ce qu'elle appelait la parole de Dieu. Si dans une ville ou commune, composée de plusieurs paroisses, la majorité l'emportait pour la religion catholique, on devait faire voter chaque paroisse séparément, afin de protéger celles qui se prononceraient pour la réforme ; et lors même qu'une commune entière votait à l'unanimité la conservation de l'ancienne religion, on lui ôtait toute possibilité de la pratiquer, en la privant du prêtre et en maintenant le ministre protestant du lieu dans son presbytère. Enfin, dans les endroits seulement où le curé et les paroisses se déclaraient unanimement pour la messe, leurs excellences bernoises permettaient, par grâce spéciale, de la laisser célébrer *jusqu'à nouvel ordre* <sup>1</sup>.

Cependant la prétendue réforme, introduite de vive force, provoqua des insurrections et des résistances dans plus d'un endroit. En vertu de la nouvelle liberté chrétienne, on eût dû laisser faire. Les municipaux de Berne ne l'entendaient point ainsi, et réprimèrent les oppositions tantôt par les armes, par des amendes, tantôt par quelques concessions temporaires.

A Berne même, les édits réformateurs se succédaient avec rapidité, et l'on marchait chaque jour plus avant dans le sens de la révolution. Ce qui, lors de la dispute, avait encore été reconnu vrai, ne l'était déjà plus au bout de quelques mois, et *la claire parole de Dieu* subissait à chaque instant de nouvelles variations. Une ordonnance du 21 juin réduisit les fêtes au nombre de vingt-cinq, indépendamment des dimanches. On conserva entre autres la Toussaint et la fête de saint Vincent, patron de la ville ; car, quoique dans la sixième thèse de Zwingle, approuvée et confirmée par leurs excellences municipales, la vénération et l'invocation des saints eussent été rejetées comme injurieuses aux mérites du Christ, Berne voulut au moins conserver son patron spécial.

Dans le même temps, un autre édit défendait les services militaires étrangers et toute pension reçue ou à recevoir d'un prince ou seigneur étranger ; en sorte que, dès son origine, la réforme protestante priva les citoyens et les sujets de Berne d'une des premières libertés de l'homme, savoir, de la liberté de servir le maître qui leur inspire le plus de confiance, ou leur procure le plus d'avantages, et leur ôta tout à la fois le pain spirituel et le pain matériel.

Huit jours plus tard, parut un édit de persécution qui ordonnait de briser partout les images et de démolir les autels, soit dans les églises,

<sup>1</sup> Haller, c. 6.

soit dans les maisons particulières, de poursuivre partout les prêtres qui diraient encore la messe, d'en saisir autant qu'on pourrait en attraper, et de les mettre en prison; de traiter de la même manière quiconque oserait mal parler des municipaux de Berne. En cas de récidive, les prêtres étaient mis hors la loi et livrés à la vengeance publique; enfin le même édit ordonnait encore de punir tous ceux qui soutiendraient ces prêtres réfractaires, ou qui leur donneraient asile. Un troisième édit du 22 décembre défendit même d'aller entendre la messe dans les cantons voisins, sous peine de destitution pour les gens d'office, et de punition arbitraire pour les particuliers <sup>1</sup>.

Pendant les années 1529, 1530 et 1531, la Suisse se trouva dans un état épouvantable. On ne voyait partout que haine, troubles et actes de violence; partout régnaient la discorde et la division: discorde entre les cantons, discorde dans le sein des gouvernements, discorde entre les souverains et les sujets, enfin, discorde et division dans chaque paroisse et dans chaque famille. La défection de Berne, à laquelle les Zurichois travaillèrent pendant six ans, avait déchaîné l'audace de tous les brouillons et de tous les mauvais sujets de la Suisse. De tous côtés on voyait éclater de nouvelles révolutions. Partout elles s'opéraient par une troupe de bourgeois ignorants, turbulents et factieux, contre la volonté des magistrats intimidés, et de la partie nombreuse et paisible des habitants, qui ne voyaient ces innovations qu'avec horreur, mais dont on arrêtait l'indignation et paralysait le zèle, comme on l'a fait de nos jours, en prétextant la nécessité d'empêcher l'effusion du sang et de prévenir les horreurs de la guerre civile. Ainsi, les uns faisaient à leurs concitoyens et à tout ce qui est sacré une guerre implacable, tandis que les autres étaient condamnés à souffrir sans résistance toutes les hostilités, et l'on qualifia du beau nom de *paix* cet état d'iniquité triomphante et de misérable servitude. Partout, excepté à Schaffhouse, ville qui se distingua toujours par le calme et le caractère paisible de ses habitants, partout les révoltés, de leur propre mouvement, pénétraient en armes dans les églises, abattaient les autels, brûlaient les images, détruisaient les plus magnifiques monuments de l'art, pillaient les vases sacrés, ainsi que d'autres objets précieux, et faisaient vendre à l'enchère les vêtements sacerdotaux; car c'est par ce vandalisme et ces sacrilèges qui se signala constamment la révolution religieuse du seizième siècle. En vertu de la liberté de conscience, les novateurs triomphants destituaient tous les conseillers catholiques, et défendaient de prêcher contre ce qu'ils appelaient la réforme. A Bâle, en particulier, la no-

<sup>1</sup> Haller, c. 7.

blesse fut chassée, et le clergé catholique, le chapitre et même les professeurs de l'université quittèrent pour jamais une ville dont ils étaient l'ornement et la gloire, et qui leur devait son existence et son lustre.

Vers la fin de la même année 1529, Zwingle soufflait déjà le feu de la guerre à Zurich ; mais, trouvant peu de partisans dans la ville, il répandit un manifeste dans tous les villages, pour soulever le peuple contre les cinq cantons catholiques. Il déclama même contre Berne, dont la marche lui paraissait trop lente ou peu sincère, et, d'après ses conseils, Zurich envoya une députation qui obtint la rupture du traité de paix avec Unterwald.

Alors, les cinq cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwald et Zug, formant le cœur et le centre de la Suisse, contractèrent une alliance avec Ferdinand, archiduc d'Autriche, et une autre avec Fribourg, le Valais et Rapperschwil, pour se maintenir dans la religion catholique. Les protestants, épouvantés, en poussèrent des cris de fureur, quoique eux-mêmes eussent déjà fait des traités semblables avec des princes étrangers, notamment avec le landgrave de Hesse, pour le maintien de leur réforme. Ils se croyaient tout permis pour anéantir l'ancienne religion, et auraient voulu que tous moyens de la défendre fussent enlevés aux catholiques.

Le 7 juin 1529, les Zurichois, toujours ardents et fougueux, marchèrent sur Cappel, et occupèrent l'abbaye de Muri, d'où ils furent bientôt chassés par les Lucernois. Alors ils déclarèrent ouvertement la guerre aux cinq cantons ; mais ils pâlirent et reculèrent en voyant que les catholiques s'étaient aussitôt réunis en masse et se trouvaient prêts à se défendre. Une quarantaine de médiateurs, tous protestants, accoururent à la hâte de tous les cantons suisses et mêmes des villes d'Allemagne, pour empêcher que la querelle ne fût vidée par les armes. Ils réussirent effectivement à faire accepter, le 26 juin, une paix simulée, qui, tout en prêchant la tolérance, l'union et l'oubli, laissait subsister la source de la discorde <sup>1</sup>.

L'année 1530 se passa dans les mêmes troubles, et n'offrit qu'une suite d'injustices et d'actes de violences. Pendant que Zurich travaillait à révolutionner les seigneuries communes de la Suisse orientale, Berne en faisait autant dans les bailliages qu'elle possédait en commun avec Fribourg. Les protestants commençaient à se diviser plus que jamais entre eux ; les anabaptistes surtout, difficiles à réfuter par la lettre seule et par l'interprétation particulière de la Bible, leur donnaient beaucoup d'embarras. Plusieurs d'entre eux furent décapités ; les chefs de la réforme eux-mêmes finirent par se brouiller et

<sup>1</sup> Haller, c. 8.



se quereller sur les principaux dogmes du christianisme, sans même pouvoir s'accorder sur la confession d'Augsbourg. Chacun enseignait son opinion et sa croyance particulières, et néanmoins chaque opinion devait passer pour la pure parole de Dieu <sup>1</sup>.

L'année 1531 commença dans les mêmes troubles que la précédente. A Soleure, les protestants se brouillèrent sérieusement, les uns voulant adopter la réforme zurichoise, d'autres celle de Berne, des troisièmes celle de Bâle, sans qu'aucune autorité pût les mettre d'accord.

Dans les seigneuries communes, les cantons protestants, Zurich surtout, violèrent ouvertement le traité de paix de 1529. Partout ils soutenaient la minorité rebelle, et prétendaient faire embrasser leur nouvelle réforme. Sans aucun nouveau motif, ils interdirent à leurs voisins, les cinq cantons catholiques, le commerce du blé et du sel, dans le dessein de les affamer et de les soumettre ensuite, pour les punir de leur fidélité à l'ancienne religion. Enfin, la violence des Zurichois, ayant comblé la mesure, finit par amener un dénouement sanglant, qui fut pour les novateurs une leçon salutaire, les força de respecter la justice, et rétablit en Suisse une paix au moins tolérable.

Le 7 octobre 1531, les cantons de Lucerne, d'Uri, de Schwitz, d'Unterwald et de Zug, réduits à défendre tout à la fois leur religion, leur liberté et leur existence même, déclarèrent la guerre aux Zurichois comme aux seuls et véritables auteurs de tous leurs maux. Zwingle soufflait depuis trois ans le feu de cette guerre, et annonçait avec une orgueilleuse présomption une victoire facile. Le 21 septembre 1531, il disait publiquement à ses auditeurs dans un sermon : « Levez-vous, attaquez ; les cinq cantons sont en votre pouvoir. Je marcherai à la tête de vos rangs, et le premier à l'ennemi. Là, vous sentirez la force de Dieu, car lorsque je les haranguerai avec la vérité de la parole de Dieu, et leur dirai : Qui cherchez-vous, impies ? alors, saisis de terreur et de crainte, ils ne pourront répondre, mais ils tomberont en arrière et prendront la fuite, comme les Juifs à la montagne des Oliviers devant la parole du Christ. Vous verrez que l'artillerie qu'ils auront braquée contre vous se tournera contre eux et les foudroiera eux-mêmes. Leurs piques, leurs hallebardes et autres armes ne vous blesseront pas, mais les blesseront eux-mêmes. » Ainsi parlait Zwingle le 21 septembre ; pour plus de sûreté, il fit imprimer son discours prophétique. Mais lorsqu'au mois d'octobre il vit gronder l'orage et approcher le péril, il commença à trembler ; poursuivi de sinistres pressentiments, il s'effraya de l'apparition d'une

<sup>1</sup> Haller, c. 8.

comète, et prédit que tout cela finirait mal. Mais ses partisans le forcèrent, malgré lui, de marcher à leur tête, et ils occupèrent le village de Cappel.

Le 11 octobre, les Zurichois y furent entièrement défaits; ils prirent la fuite dans le plus grand désordre, ayant perdu dix-neuf canons, quatre drapeaux, toutes leurs munitions et au moins quinze cents hommes, parmi lesquels vingt-sept magistrats et quinze prédicants. Le cadavre de Zwingle, ayant été reconnu, fut mis en pièces, ou, selon d'autres, écartelé par les mains du bourreau et brûlé.

Les catholiques, selon l'ancienne coutume, restèrent sur le champ de bataille, où, s'étant mis à genoux, ils remercièrent Dieu de la victoire qu'il venait de leur accorder; ensuite ils s'avancèrent dans le canton de Zurich. Le 21 octobre, les Zurichois, revenus de leur première frayeur et renforcés par leurs alliés, attaquèrent de nouveau les catholiques avec des forces supérieures; ils furent battus une seconde fois au mont de Zug, et prirent la fuite en désordre, abandonnant leur artillerie, leur argent et leurs bagages. Leur désunion et l'indiscipline religieuse se peignaient dans tous leurs actes extérieurs. Au temporel comme au spirituel, chacun voulait commander, nul ne voulait obéir, et c'est ce qui causa leur défaite.

Le 31 octobre et le 6 novembre, les catholiques proposèrent aux protestants trois articles très-modérés, très-raisonnables, rédigés en termes honnêtes, et dont les médiateurs eux-mêmes, quoique protestants, conseillaient l'acceptation. Ils portaient simplement : 1° qu'on devait dorénavant laisser les cinq cantons catholiques en paix sous le rapport de leur religion; 2° que ceux-ci promettaient d'en faire autant à l'égard de ceux de Zurich, de Berne et de leurs adhérents; 3° qu'ils n'inquiéteraient pas ceux qui, dans les seigneuries communes, avaient embrassé la religion réformée; mais que, si dans quelque lieu on avait usé de fraude et de violence pour l'établir, on pourrait remettre de nouveau l'affaire aux voix, et que les paroisses qui voudraient reprendre l'ancienne religion seraient libres de le faire. — Ceux de Zurich et de Berne admirent les deux premiers articles, mais rejetèrent le troisième avec hauteur.

Aussitôt (c'était le 6 novembre) les catholiques attaquèrent de nouveau les Zurichois, les chassèrent de leurs positions, inondèrent le territoire de Zurich, et s'avancèrent jusqu'à deux lieues de la ville. Alors les vaincus perdirent tout à fait courage, et la terreur devint générale; un grand nombre fulminaient contre *Zwingle* et les *misérables prédicants*, comme étant la cause de tous leurs maux, comme ayant trompé le peuple en lui disant que les ennemis ne tiendraient pas, et que le bruit d'une feuille les ferait fuir. Aussi les bour-

geois et les sujets forcèrent-ils leurs magistrats à conclure la paix.

Le 16 novembre, les députés de Zurich signèrent donc un traité de paix par lequel ils abandonnaient tous leurs alliés, et qui portait en substance : « Que les Zurichois devaient et voulaient laisser les cinq cantons, avec leurs alliés et leurs adhérents, dès à présent et à l'avenir, *dans leur ancienne, vraie et indubitable foi chrétienne*, sans les inquiéter ni importuner par des chicanes et des disputes, renonçant à tout mauvais subterfuge et arrière-pensée, à toute ruse, dol et fraude ; que, de leur côté, les cinq cantons voulaient aussi laisser les Zurichois et leurs adhérents libres dans leur croyance ; que dans les seigneuries communes dont les cinq cantons étaient cosouverains, les paroisses qui avaient embrassé la *nouvelle foi* pourraient la conserver si cela leur convenait ; que celles qui n'avaient pas encore renié l'*ancienne foi* seraient pareillement libres de la garder, et qu'enfin celles qui voudraient reprendre la *véritable et ancienne foi chrétienne* auraient le droit de le faire. » De plus, le traité de 1529, si onéreux pour les catholiques, fut annulé ; les Zurichois s'engagèrent à renoncer à tous les traités contraires aux anciennes alliances suisses, à restituer aux cinq cantons les deux mille cinq cents écus d'or pour les frais de la guerre en 1529, et de rétablir à leurs dépens les ornements brisés ou enlevés dans les diverses églises.

Dès le 15 novembre, les troupes bernoises, fatiguées, mal disposées et découragées, décampèrent sans avoir combattu, et toute l'armée se débanda. On sonna le tocsin, mais, dit le véridique historien Tschudi, pour un qui arriva, trois s'en allèrent ; *car la terreur était là*. Les soldats mutinés jetaient leurs armes, disant qu'ils ne voulaient pas exposer leurs femmes, leurs enfants et leurs foyers « *pour cette nouvelle croyance que le diable avait apportée dans le pays* »<sup>1</sup>.

Les catholiques poursuivirent les Bernois jusqu'au delà de Lentzbourg et Sur, près d'Aarau, sans rencontrer aucune résistance. Rien ne les empêchait d'aller encore plus loin et de mériter une seconde fois le titre de fondateurs et de restaurateurs de la Suisse, en détruisant la source du mal et en signant la paix à Berne, où on les aurait reçus avec acclamation comme des libérateurs. Mais, observe le judicieux M. de Haller, dans leurs vues, à la vérité justes pour le fond, mais étroites et uniquement bornées à leur propre pays, retenus d'ailleurs par des médiateurs qui vinrent encore s'immiscer dans la querelle, ils firent, par excès de modération, l'énorme faute

<sup>1</sup> Guill. Tschudi. *Description de la guerre de Cappel*, écrit classique dont chaque ligne annonce l'homme supérieur, l'éloquent écrivain et le grand homme d'état. Note de Haller.



de s'arrêter à moitié chemin, et d'accorder aux Bernois une paix qui fut signée le 22 novembre, à Bremgarten, dans des termes et avec des conditions semblables à ceux que les Zurichois avaient obtenus six jours auparavant. Les Bernois reconnurent donc aussi, par un traité formel *que la religion catholique est l'ancienne, vraie et indubitable foi chrétienne*, et que celle qu'ils venaient d'introduire était une religion toute nouvelle, et par conséquent fautive. De plus, ils s'engagèrent à payer trois mille écus pour images brisées et ornements détruits dans l'abbaye de Muri et dans d'autres églises, et deux mille cinq cents écus d'or pour frais de la guerre ; à libérer le canton d'Unterwald des charges qu'on lui avait imposées, et à laisser rentrer dans leur patrie les habitants de Grindelwald, bannis pour avoir défendu leur ancienne religion.

Ce fut ainsi qu'une querelle que trois années de conférences et de négociations fatigantes n'avaient fait qu'envenimer toujours davantage, se termina en moins de trois semaines par une guerre qui ne coûta que deux combats. L'expérience prouve encore ici, ajoute le judicieux de Haller, que, dans toutes les grandes dissensions religieuses et politiques, une guerre entreprise en temps opportun est le moyen le plus sûr, le plus prompt et même le plus doux pour rétablir la paix, parce que les maux physiques et le sentiment de sa propre impuissance peuvent seuls faire fléchir l'entêtement d'une secte et la forcer à reconnaître les droits d'autrui. Aussi l'effet de la victoire des catholiques fut-il prodigieux en Suisse. A peine les Bernois eurent-ils abandonné les villes de Bremgarten et de Melling, que les habitants reprirent la religion catholique. Elle fut pareillement établie partout où l'on recouvrait la faculté de respirer ; les monastères d'Einsidlen, de Wetting, de Munsterling, de Fabr, de Catharinenthal et de Saint-Gall, d'où les perturbateurs avaient chassé les religieux, se formèrent de nouveau, et depuis lors ils ont subsisté paisiblement jusqu'à nos jours. Tout cela se fit spontanément et sans violence ; car les cantons catholiques n'avaient aucune force armée dans ces bailliages communs, et, en vertu d'un traité de paix qu'on venait de conclure, chaque commune avait pleine et entière liberté de persister dans la religion réformée, si elle le jugeait convenable. Aussi, partout où les communes ont voulu conserver leurs ministres zwingliens, la nouvelle réforme s'est maintenue et conservée jusqu'à présent, et de là vient que dans ces contrées, notamment dans la Thurgovie, il existe d'une paroisse à l'autre, et même dans le sein de chaque paroisse, un si grand mélange de catholiques et de protestants.

L'impression qu'avait produite la défaite des protestants se fit sentir jusque dans les ville de Zurich et de Berne. A Zurich, un parti

nombreux voulait rétablir la religion catholique. On les apaisa par de bonnes paroles et quelques remises pécuniaires. On fit pareillement quelques tentatives dans les conseils de Berne, pour faire révoquer les édits de la réforme. Plusieurs villes et villages y envoyèrent des députés dans le même dessein. Mais la majorité protestante, au lieu de respecter cette liberté de conscience toujours invoquée par les réformateurs, employa la ruse et la violence pour l'ôter ou la refuser aux catholiques <sup>1</sup>.

Les municipaux de Berne, dominés par les prédicateurs de la réforme, et effrayés des mouvements qui se manifestaient en faveur de l'ancienne religion, se hâtèrent de convoquer un synode de prédicants, composé de deux cent trente pasteurs ou ministres, et de faire une espèce de constitution, afin de présenter au moins une apparence d'ordre dans leur église. La besogne était préparée d'avance, et les pères du concile n'eurent pas beaucoup à faire; ils s'assemblèrent le 9 janvier 1532, et le 14 tout était déjà terminé; de sorte qu'évidemment il n'y eut ni discussions ni délibérations, car, certes, il n'est pas probable que, sans ordre supérieur, deux cent trente ministres protestants, tous grands parleurs et dont chacun expliquait la Bible à sa fantaisie, fussent en cinq jours tombés d'accord sur tant de matières controversées et sur la rédaction d'une ordonnance de quarante-six chapitres. Un prêtre marié de Strasbourg, Capiton ou Petite-Tête, en fut l'auteur et le rédacteur.

D'abord, pour éviter toute dispute entre les *pères du synode*, l'auteur ne touche ni les dogmes ni la morale. Sur quoi il est bon de remarquer que ces prédicateurs de la réforme, qui rejettent tous les Pères de l'Église, et qui, pour justifier leur système d'indépendance, nous répètent sans cesse le passage de l'Écriture : Vous ne devez appeler personne votre père, se donnent néanmoins eux-mêmes le titre de pères, eux qui n'étaient que des disciples révoltés et les pères spirituels de personne, si ce n'est de leurs sectateurs, à qui ils enseignaient à mépriser l'Église, leur mère, et à abandonner la religion de leurs pères.

Du reste, les actes de ce synode renferment des aveux inappréciables. Les ministres conviennent « qu'il ne leur est pas possible de faire quelque fruit dans leur église, si le magistrat civil n'ajoute ses soins pour avancer cette bonne œuvre. » Il leur faut donc aussi un chef ou un évêque du dehors, d'autant plus que, sans son pouvoir coercitif, ces ministres, qui rejettent tout autre supérieur, ne s'accorderaient jamais. « C'est pourquoi, disent-ils, tout magistrat chrétien

<sup>1</sup> Haller, c. 9.

doit, dans l'exercice de son pouvoir, être le lieutenant et le ministre de Dieu, et conserver parmi ses sujets la doctrine et la vie évangélique, tout autant du moins qu'elle s'exerce au dehors et se pratique dans les choses extérieures. » Voilà donc tout magistrat civil formellement créé pape ; car, pour conserver la doctrine évangélique, il faut pouvoir juger quelle est la véritable ; et l'enseignement, la prédication et l'instruction des enfants, l'administration, tout cela s'exerce au dehors, la vie entière ne se compose que d'actes extérieurs. Cependant, plus loin, Capiton essaye de subordonner le temporel au spirituel, tant il est peu d'accord avec lui-même. Et ce n'est pas la seule contradiction de son mémoire. Les prédicants s'y appellent les successeurs des apôtres, eux qui soutenaient que les apôtres n'avaient pas eu de successeurs.

Maintenant, quel heureux effet produisait la papauté civile des municipaux de Berne ? « Il est vrai, leur dit Capiton, que votre ministère et votre pouvoir à l'égard de l'Évangile *ne fait et n'a fait que des hypocrites*, car il y en a beaucoup qui fuient la messe comme une cérémonie pleine de blasphèmes, qui s'en accommoderaient fort bien si vos excellences ne l'avaient abolie par leurs édits et leurs mandats ; mais peu importe de quelle manière on reçoive l'Évangile. Vos excellences souhaiteraient conduire chacun à la vérité : *si ensuite le monde l'embrasse par hypocrisie, ce n'est pas votre faute* ; il en est de vous comme de Moïse. Vos excellences ne doivent pas non plus se mettre en peine des discours de quelques âmes simples qui disent que le christianisme ne se gouverne point par l'épée, et que leurs excellences *rétablissent une papauté nouvelle en voulant se mêler des affaires de la foi.* »

Le chapitre vingt-quatre du synode ordonne *expressément aux pasteurs d'attaquer les Papes dans leurs sermons*. Mais, dans une lettre confidentielle écrite à Farel l'an 1537, le même Capiton s'exprimera ainsi sur la réforme et sur le Pape : « L'autorité des ministres est entièrement abolie, tout se perd, tout va en ruine. Le peuple nous dit hardiment : Vous voulez vous faire les tyrans de l'Église, vous voulez établir une nouvelle papauté. Dieu me fait connaître ce que c'est que d'être pasteur, et le tort que nous avons fait à l'Église par *le jugement précipité et la véhémence inconsidérée qui vous a fait rejeter le Pape*. Car le peuple, accoutumé et comme nourri à la licence, a rejeté tout à fait le frein ; il nous crie : Je sais assez l'Évangile, qu'ai-je besoin de votre secours pour trouver Jésus-Christ ? Allez prêcher ceux qui veulent vous entendre <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Ep. ad Farel. int. ep. Calv., p. 5.*



Du reste, cette inpuissance du ministère des prédicants était déjà notoire en 1532. Dans le quarante-deuxième chapitre, le synode de Berne avoue humblement que leurs excellences municipales avaient enjoint à tous les ministres de prêcher quatre fois par semaine, mais qu'ils n'ont pas suivi cet ordre, *parce qu'ils n'avaient pas d'auditeurs* <sup>1</sup>.

L'édit confirmatif des municipaux de Berne, étant de la même main de Capiton, présente les mêmes incohérences. Ces incohérences ou contradictions étaient d'ailleurs inhérentes à la prétendue réforme. On le vit en 1532, dans la conférence qu'il y eut à Zofing entre les zwingliens et les anabaptistes, dans le but de convaincre ces derniers de leurs erreurs. Les prédicants de Berne sentirent fort bien que par la Bible seule, livrée à l'interprétation particulière, ils ne triompheraient jamais de leurs antagonistes. C'est pourquoi ils abandonnèrent le principe fondamental de la réforme, savoir, que l'Écriture est l'unique source du christianisme, et qu'elle n'a pas besoin d'interprète authentique. Ils se donnèrent un air d'autorité, d'ancienneté et de légitimité, et osèrent demander : La mission des anabaptistes est-elle légitime ? Qu'est-ce que l'Église, et où est la véritable ? — Autant de traits dont ils se perçaient eux-mêmes. Il paraît que les anabaptistes surent bien le leur faire sentir. Car les excellences municipales de Berne n'approuvèrent pas le résultat de la conférence : elles trouvèrent plus simple de bannir ou de noyer ceux qu'on n'avait pu convaincre <sup>2</sup>. C'est par des moyens semblables de ruse et de violence qu'elles pervertiront le canton de Vaud ou de Lausanne, et le pays de Genève.

Le canton de Soleure donna, au contraire, un exemple aussi beau que rare. En 1533, les cinq cantons catholiques, ayant à réclamer des Soleurois une satisfaction pour les secours qu'ils avaient fournis à Berne dans la dernière guerre, leur firent trois propositions, avec pleine liberté d'accepter celle qui leur conviendrait le mieux. Ils leur demandèrent ou de payer mille écus pour les frais de la guerre, ou de renvoyer le ministre luthérien, ou de se soumettre à un jugement pour le tort qu'ils avaient fait aux catholiques. Or, les Soleurois, gens judicieux et déjà dégoûtés, comme le dit leur historien Haffner, des prédications haineuses et querelleuses de la réforme, acceptèrent la condition la moins onéreuse et la plus raisonnable, malgré les sollicitations des Bernois, qui conjuraient leurs alliés de Soleure de préférer le trésor inestimable de la vérité zwinglienne à un peu d'argent. Ils congédièrent donc le ministre protestant, dont

<sup>1</sup> Haller, c. 10, 11 et 12. — <sup>2</sup> Ibid., c. 14.

les disciples tolérés depuis trois ans avaient déjà presque obtenu la majorité dans les conseils, mais qui commençaient à s'entre-détruire par suite des troubles suscités par les anabaptistes et les divisions de leurs propres ministres. Cette division fit comprendre aux Soleurois qu'une telle doctrine ne pouvait être la vérité chrétienne. Du reste, on ne fit aucun mal aux réformés, on ne les condamna ni au silence, ni à la noyade, ni à un emprisonnement perpétuel au pain et à l'eau, comme les Bernois firent aux anabaptistes ; ils eurent même la liberté d'aller entendre le prêche dans un village voisin de la ville de Soleure.

Mais à l'instar de tous les sectaires, les nouveaux réformateurs ne voulurent se soumettre à aucune loi ni ordonnance : l'autorité du gouvernement, la majorité du peuple même n'étaient respectables à leurs yeux qu'autant qu'elles se prononçaient en faveur de l'anarchie religieuse. Un jour donc que les principaux membres du conseil se trouvaient à la campagne, ils s'assemblèrent dans Soleure même, et résolurent de s'emparer, le 30 octobre, à une heure après minuit, de l'arsenal et de l'église des Cordeliers, de surprendre les prêtres dans leur lit, et de massacrer tous les catholiques en cas de résistance. Malheureusement pour eux, un honnête citoyen, quoique partageant les nouvelles opinions, fut révolté de leur entreprise criminelle, et en avertit l'avoyer en charge, Nicolas de Wengi.

Ce magistrat prit sur-le-champ les mesures les plus propres à déjouer le complot. En peu de temps, des hommes et même des femmes chrétiennes se réunirent en armes autour de lui. Ils occupèrent aussitôt l'église de Saint-Ours, le cimetière, la rue qui conduit à l'arsenal, ainsi qu'à la maison de ville ; puis ils attendirent avec calme l'agression des nouveaux évangéliques. Ceux-ci arrivèrent en effet à l'heure convenue, et virent avec effroi les catholiques tout prêts à se défendre. Ils se précipitèrent néanmoins vers l'arsenal, et, s'en étant rendus maîtres, ils prirent des canons et dressèrent une barricade. Mais, dans le même moment, ils furent entourés par les catholiques armés de haches et de carabines, et qui occupaient toutes les rues et toutes les maisons autour de l'arsenal. A cette vue, les rebelles perdirent courage, quoique l'arsenal fût encore entre leurs mains. Retirez-vous ! leur criait-on de tous côtés, retirez-vous, sinon vous serez tous exterminés ! Alors, sans que les catholiques fissent un mouvement pour les inquiéter dans leur retraite, ils rebroussèrent chemin, passèrent le pont, dont ils enlevèrent les planches, et élevèrent dans le faubourg une espèce de rempart entre l'église et l'ancien hôpital.

Ils ne se crurent pas plus tôt en sûreté, qu'ils se mirent de nou-

veau à insulter les catholiques par des vociférations et les gestes les plus indécents. C'est une déclaration de guerre ! s'écrient les catholiques indignés : aussitôt ils courent chercher l'artillerie. Un brave citoyen, attaché à l'ancienne foi, tire un coup de canon qui porte dans le lieu où les novateurs étaient réunis, mais sans blesser personne. Le même capitaine va tirer un second, lorsque l'avoyer de Wengi accourt hors d'haleine, se met devant la bouche du canon, et crie à ses frères les catholiques : Chers et pieux citoyens ! si vous voulez tirer de l'autre côté, je serai votre première victime ! considérez mieux l'état des choses. — A ce dévouement sublime du magistrat chrétien, amis et ennemis sont saisis d'un étonnement respectueux ; la mèche fumante tombe des mains du capitaine ; un grand nombre d'entre les rebelles ouvrent les yeux, se repentent de leur imprudence, et rentrent dans la ville par des chemins détournés, aimant mieux renoncer à la secte zwinglienne que d'abandonner leurs femmes et leurs enfants, leurs maisons et leurs propriétés. Les autres, voyant que leur projet avait échoué et qu'ils ne pouvaient même plus se fier à leurs adhérents, se retirèrent ailleurs, attendant des secours et des circonstances plus favorables.

C'est ainsi que la foi catholique et l'ordre social furent sauvés à Soleure, par la seule fermeté de l'avoyer Wengi, et sans aucune effusion de sang. Le conseil de la ville et du canton, se voyant débarrassé des principaux perturbateurs, et son propre sein purgé des auteurs ou complices de la révolte, attaqua le mal par sa racine. Il renvoya les prêcheurs luthériens, et rétablit l'ancienne religion dans la ville et dans la campagne, excepté dans un bailliage où la réforme protestante avait été déjà précédemment adoptée avec la permission du gouvernement.

Zurich et Berne intercédèrent vivement en faveur des séditeux. Leurs efforts furent inutiles. Soleure, soutenue par les cantons catholiques, montra une sage fermeté. Semblable à un médecin habile et intelligent, qui déteste la maladie, mais qui aime le malade, le conseil de Soleure fut inébranlable dans la chose essentielle, conciliant et modéré dans tout le reste ; il refusa nettement cette prétendue liberté religieuse que les rebelles vaincus réclamaient encore avec insolence et qu'ils n'avaient jamais accordée à leurs adversaires. Il ne voulut permettre ni la profession publique, ni la propagation de la secte zwinglienne, mais il se montra doux et humain envers les personnes coupables ou égarées. On en vint à une sentence arbitrale qui, sans toucher la question religieuse, portait qu'à l'exception de huit chefs de la révolte, tous les autres citoyens fugitifs pourraient librement retourner dans la ville de Soleure ; que



trente-deux seulement des plus coupables seraient condamnés ensemble à une amende de quatre mille six cent quatre-vingts livres ; que dix-sept luthériens quitteraient la ville et le territoire de Soleure, avec leurs familles, dans le terme d'un mois ; que tous les habitants de la campagne qui avaient pris part à la sédition pourraient retourner paisiblement dans leurs foyers sans payer d'amende et sans être inquiétés en aucune manière. C'est ainsi, dit l'historien protestant Stettler, que se termina cette fâcheuse affaire, et depuis ce temps-là on n'a guère entendu parler de religion réformée dans la ville de Soleure <sup>1</sup>.

Sur la fin de la même année, le 17 décembre 1533, Soleure entra dans l'alliance que les cantons catholiques et le Valais avaient contractée, tant entre eux qu'avec le chef de l'Église universelle, le pape Clément VII, dans le but de se soutenir mutuellement pour le maintien du libre exercice de la religion catholique <sup>2</sup>.

Dans bien des pays il y a des concours de sciences et d'arts : on donne des prix de philosophie, de rhétorique, de calcul, de dessin, de peinture ; il y a des concours et des prix d'agriculture, d'horticulture, de charrues, de bétail : dans des maisons d'éducation, on donne des prix de vertu et de sagesse ; en France, il y a même une fondation pour récompenser la bienfaisance pauvre et ignorée. Supposé maintenant qu'il y ait quelque part concours et prix de vertu et de sagesse pour les peuples comme pour les individus ; supposé que l'histoire universelle de l'Église catholique soit comme le grand jury de la chrétienté, pour examiner quel a été le peuple d'Europe qui, depuis dix-huit siècles, dans les circonstances les plus critiques, les épreuves les plus difficiles, s'est montré constamment fidèle à Dieu et aux hommes, inébranlable dans les revers, modéré dans la victoire, également ami de l'ordre, de la justice et de la liberté : nous croyons que, prenant pour règle la loi de Dieu interprétée par son Église, le jury chrétien se déclarerait pour les petits peuples, pour les petites républiques de Schwitz, d'Uri, d'Unterwald, de Zug et de Lucerne. Depuis leur première apparition dans l'histoire, 1307, jusqu'à nos jours, six siècles durant, et dans leur lutte primitive contre l'oppression, et dans leur lutte contre l'anarchie religieuse du seizième siècle, et dans leur lutte actuelle contre l'anarchie religieuse et sociale du dix-neuvième, toujours on les trouve semblables à eux-mêmes, pleins de foi, de loyauté, de bravoure, de bon sens, toujours indomptables non-seulement à la force brutale, mais encore à la séduction des mauvaises doctrines. Nous avons vu les empereurs alle-

<sup>1</sup> *Chronique de Stettler*, t. 2, p. 61 et 62. — <sup>2</sup> Haller, c. 14.

mands, au lieu de se soumettre à la loi de Dieu, interprétée par l'Église, se poser eux-mêmes comme la loi souveraine et vivante ; nous avons vu les rois faire comme les empereurs ; nous avons vu le moine Luther étendre ce droit à chaque individu, et poser ainsi l'anarchie universelle en principe fondamental. Les pâtres républicains et catholiques de Schwitz, d'Uri, d'Unterwald, de Zug et de Lucerne ne s'y sont pas laissé prendre : toujours ils ont reconnu une loi au-dessus d'eux et des autres, la loi de Dieu, reçue, conservée, enseignée et interprétée par l'Église de Dieu.

---

§ VI<sup>e</sup>.

LA SUÈDE, LE DANEMARK ET LA NORVÈGE, ENTRAÎNÉS DANS L'APOSTASIE PAR LES ROIS ET LES NOBLES. EFFORTS DES PAPES ADRIEN VI ET CLÉMENT VII POUR EMPÊCHER L'APOSTASIE DE L'ALLEMAGNE, QUI SE BROUILLE ET SE DIVISE DE PLUS EN PLUS. CONFESSION D'AUGSBOURG. LUTHER ET MÉLANCHTON CONSEILLENTE LA BIGAMIE AU ROI D'ANGLETERRE ET LA PERMETTENT AU LANDGRAVE DE HESSE. ROYAUME DES ANABAPTISTES A MUNSTER : SONT CONDAMNÉS A L'EXTERMINATION PAR LES DOCTEURS DU PROTESTANTISME.

Pour l'honneur de l'Europe et le bonheur du genre humain, une chose était à souhaiter : c'est que tous les rois et les peuples de l'Occident eussent la foi, la loyauté et le bon sens des pâtres de l'Helvétie. Mais il s'en fallait de beaucoup. De là cette facilité de séduction dans bien des pays.

Au septentrion, dans la Suède, le Danemark et la Norvège, le peuple et le clergé étaient sincèrement catholiques : l'apostasie fut l'œuvre des rois et des nobles, qui, parjures à leurs serments, transplantèrent chez eux les principes du moine apostat de Wittemberg, pour voler le clergé, opprimer le peuple, et asservir l'un et l'autre au pouvoir désormais absolu des rois : en sorte que le clergé n'est plus depuis lors qu'un instrument administratif pour tenir le peuple dans la servitude.

Dans l'origine, les rois de Danemark, de Suède de Norvège, étaient électifs, leur pouvoir fort borné, ainsi que leurs domaines : la puissance principale était entre les mains du sénat et de l'assemblée nationale. Ces peuples, qui ne vivaient que pour la guerre et par la guerre, étaient très-jaloux de leur liberté et de leur indépendance : ce sont eux que nous avons vus, sous le nom de Danois et de Normands, ravager l'Europe pendant tout un siècle. Le christianisme pénétra lentement chez eux. Leur premier apôtre fut saint Anscaire, que le pape Grégoire IV établit, l'an 830, archevêque de Hambourg et légat apostolique pour les Suédois, les Danois, les Slaves et les autres nations septentrionales, entre autres l'Islande et le Groënland. Les successeurs de saint Anscaire dans le siège de Hambourg et dans la légation apostolique, notamment saint Rem-



bert, saint Adaldague, saint Libentius, continuèrent son œuvre. Vers la fin du dixième siècle, saint Sifrid fut l'apôtre particulier de la Suède, où il établit un siège épiscopal à Wexiow, de concert avec l'archevêque de Hambourg, légat du Saint-Siège pour toute la Scandinavie. Plus tard, les Papes établirent des archevêques à Lund ou Lunden en Danemark, à Drontheim en Norvége, à Upsal en Suède ; l'archevêque de Lunden fut même déclaré légat apostolique pour les trois royaumes, à la place de celui de Hambourg.

La Scandinavie ne fut pas stérile en saints ; nous en avons vu même sur le trône : saint Canut en Danemark, saint Éric ou Henri en Suède, saint Olaüs en Norvége. Tout le monde connaît sainte Brigitte de Suède, et sa fille, sainte Catherine. Les relations des rois scandinaves avec le chef de l'Église universelle furent généralement amicales : les trois royaumes payaient au Saint-Siège une redevance sous le nom de denier de saint Pierre. Nous en avons vu une preuve vers le milieu du quatorzième siècle. Christophe roi de Danemark, ayant été chassé du royaume pour ses violences et sa mauvaise conduite, ayant même été mis à mort l'an 1336, les habitants de la Scanie se donnèrent au roi de Suède, Magnus, pour se délivrer de plusieurs petits tyrans qui les opprimaient. Magnus envoya au pape Benoît XII, le priant de lui confirmer la possession de la Scanie, à lui et à sa postérité, et de lui permettre de retirer encore, s'il pouvait, d'autres terres d'entre les mains des tyrans. Vu principalement, ajoutait-il, que le royaume de Danemark n'a jamais été sujet à l'empire, mais à l'Église romaine, à laquelle il paye tribut, ce que je suis prêt à continuer <sup>1</sup>.

Le Danemark, la Norvége et la Suède vécurent tantôt sous un même sceptre, tantôt sous deux, tantôt sous trois : situation sujette à bien des révolutions. L'influence du christianisme et de l'Église catholique contribuait à les rendre et moins fréquentes et moins sanglantes. L'an 1397, la princesse Marguerite, tout ensemble reine de Danemark et de Suède, assembla les États de ses trois royaumes à Calmar en Suède, et y fit approuver l'union perpétuelle des trois couronnes du Nord. On fit à ce sujet une loi fondamentale, qui fut appelée l'*union de Calmar*. Elle consistait en trois principaux articles. Le premier, que ces trois royaumes, naturellement électifs, n'auraient dans la suite que le même roi, qui serait cependant élu tour à tour dans les trois royaumes, sans que la dignité royale pût être affectée à aucun par préférence aux autres, à moins que le

<sup>1</sup> Raynald, 1339, n. 84, avec la note de Mansi. — En cette Histoire, t. 20, p. 353.

prince n'eût des enfants ou des parents que les trois États assemblés jugeassent dignes de lui succéder. Le second article consistait dans l'obligation que le souverain avait de partager tour à tour sa résidence dans les trois royaumes, et de consommer dans chacun le revenu de chaque couronne, sans en pouvoir transporter ailleurs les deniers, ni les employer que pour l'utilité particulière de l'État d'où ils seraient tirés. Le troisième et le plus important, que chaque royaume conserverait son sénat, ses lois, ses coutumes et ses privilèges, et que les gouverneurs, les magistrats, les généraux, les évêques et même les troupes et les garnisons seraient prises de chaque pays, sans qu'il pût être jamais permis au roi de se servir d'étrangers ni de ses sujets de ses autres royaumes, qui seraient réputés étrangers dans le gouvernement de l'État où ils ne seraient pas nés <sup>1</sup>.

La reine Marguerite étant morte en 1412, Éric IX, Christophe III, Christiern ou Christian I<sup>er</sup>, Jean II, Christiern ou Christian II furent successivement rois de Danemark, de Norwège et de Suède, mais non sans peine ni sans trouble. La Suède, ou du moins une partie de ce royaume, se donna quelques années pour roi Charles Canutson, qui fut obligé de renoncer à la couronne; puis trois administrateurs du royaume, qui ne le furent que d'une manière intermittente, et dont le dernier, Sténon, mourut, en 1519, d'une blessure qu'il avait reçue dans une bataille contre les troupes de Christian II.

Christian ou Christiern II, reconnu pour successeur du roi Jean, son père, dès l'an 1486, lui succéda réellement en 1513. L'année suivante, il fut couronné au mois de mai par l'archevêque de Lunden, jura solennellement le maintien de la foi catholique, ainsi que des privilèges du clergé et de la noblesse, privilèges qui limitaient singulièrement sa puissance royale; les États lui firent même promettre qu'il ne ferait rien de son vivant pour procurer le trône ni à un de ses fils ni à personne autre. Or, Christiern était d'un naturel ambitieux, despotique, cruel et perfide. Il écarta les grands de l'administration du royaume, n'y appela que des gens de basse condition; son principal conseil était une femme néerlandaise, dont la fille était sa concubine. Du reste, Christiern était dévoué au Pape et à l'Église romaine, mais autant que son dévouement profiterait à ses intérêts. En 1517, il accorda au nonce Arcinbold la permission de prêcher les indulgences dans les royaumes du Nord, mais contre un présent de onze cents florins. Et comme le nonce ne s'acquitta point à son gré de certaines intrigues politiques en Suède, il lui enleva, l'année

<sup>1</sup> Vertot, *Hist. des Révol. de Suède.*

suivante, une somme beaucoup plus considérable, recueillie pour la basilique de Saint-Pierre.

La Suède était divisée en deux partis : l'un, ayant à sa tête Gustave Trolle, archevêque d'Upsal et président-né du sénat, tenant pour Christiern ; l'autre, ayant pour chef Sténon, administrateur du royaume, demandant un roi particulier, contrairement à l'union de Calmar. Ce dernier parti avait déposé l'archevêque, rasé son château, et confiné sa personne dans un monastère ; procédé certainement irrégulier et nul, le jugement définitif des causes majeures dans l'Église appartenant, non point aux états d'aucun royaume, mais au chef seul de l'Église universelle. Cependant on dit que le nonce confirma cette déposition et engagea l'archevêque à s'y soumettre ; qu'ensuite le pape Léon X blâma la conduite du nonce, et ordonna le rétablissement de l'archevêque sur son siège. Il est difficile de savoir au juste la vérité au milieu des relations suspectes d'auteurs protestants, relations souvent contradictoires, selon qu'ils appartiennent au Danemark ou à la Suède.

Enfin, Christiern se rendit lui-même en 1518, devant Stockholm. Sténon, l'ayant repoussé, il eut recours à l'artifice, et proposa une entrevue à l'administrateur dans Stockholm, en demandant six otages choisis dans les premières familles. Ces otages, parmi lesquels se trouvait Gustave Vasa, étant arrivés sur la flotte danoise, le perfide monarque les traita en prisonniers, et partit pour le Danemark. En 1520, Christiern revint en Suède avec une armée ; les Suédois furent défaits, et Sténon blessé mortellement. L'archevêque d'Upsal présida les états de Suède, et proposa de reconnaître Christiern : ce qui eut lieu. Une amnistie générale fut proclamée. Stockholm, où s'était retirée la veuve de Sténon, résista quelque temps. Christiern vint lui-même avec sa flotte, et jeta l'ancre tout auprès. Presque tout le clergé, une partie de la noblesse allèrent lui rendre leurs hommages. La ville consentit enfin à le recevoir. Il promit de conserver à la Suède ses libertés, de donner à la veuve de l'administrateur un établissement en Finlande, et de mettre le passé en oubli. Il fit son entrée dans Stockholm le 7 septembre, renvoya son couronnement au 2 novembre, convoqua pour cette époque l'assemblée des états, et partit pour Copenhague.

De retour à Stockholm dès la fin d'octobre, il demanda aux évêques et aux sénateurs un acte qui le reconnût monarque héréditaire, et se fit couronner deux jours après par l'archevêque d'Upsal. Il y eut à cette occasion des fêtes et des réjouissances où il se montra prévenant et affable, mais c'était pour mieux cacher ses mauvais desseins. Sous prétexte d'exécuter la bulle du Pape contre ceux qui



avaient déposé l'archevêque, mais dans la réalité pour abattre les meilleures têtes du royaume, et inaugurer son despotisme par leur sang, il les fit traduire, malgré l'amnistie, devant une commission judiciaire ; puis, selon certains historiens, sans attendre même aucune sentence, il envoya des bourreaux leur annoncer leur dernière heure, leur refusa la consolation de se confesser à un prêtre, et les fit exécuter publiquement, en un même jour, au nombre de soixante-dix à quatre-vingts, tant sénateurs et seigneurs qu'évêques. Non content du meurtre de tant de nobles personnages, il abandonna les habitants de Stockholm à la fureur de ses troupes, sans distinction d'âge ni de sexe. Tel qu'un tigre qui une fois a goûté le sang, Christiern en parut insatiable. Dans son retour de Suède en Danemark, il fit élever des échafauds dans toutes les villes qu'il traversa, notamment à Vatsten, la terre de sainte Brigitte. Au monastère de Nidal, quoiqu'il y eût été reçu avec de grands honneurs, il fit saisir, à l'issue de la messe, l'abbé et les moines, et jeter dans la rivière les mains liées derrière le dos. L'abbé ayant rompu ses liens, et essayant de se sauver à la nage, Christiern lui fit fracasser la tête à coups de lance.

Avec de pareils instincts, le Néron du Nord dut ressentir une naturelle sympathie pour le dieu et la religion de Luther : dieu-tyran qui nous punit non-seulement du mal que nous n'avons pu éviter, mais même du bien que nous avons fait de notre mieux ; dieu sans foi et sans parole, qui abandonne son Église après avoir promis d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; une religion qui fait de l'homme une machine, des bonnes œuvres autant de crimes, des crimes autant de bonnes œuvres ; qui, en principe, ne donne à chacun pour règle que soi-même, mais qui, en fait, ne donne à tous pour règle que la ruse et la force, autrement la tyrannie.

Aussi, dès 1520, Christiern II demanda-t-il lui-même un prédicant luthérien, et lui assigna-t-il une église de Copenhague pour y débiter le nouvel évangile. L'année suivante 1521, il défendit à l'université de sa capitale de condamner les écrits de Luther. L'archevêché de Lunden possédait en propriété l'île de Bornholm ; il la réclama comme domaine de la couronne ; l'archevêque se démit pour se tirer d'embaras. Comme les chanoines se refusaient néanmoins au bon plaisir royal, Christiern les fit incarcérer, et s'empara de l'île en 1521. Il nomma son ancien barbier et son favori Schlaghok archevêque de cette métropole ; puis, l'année suivante 1522, en présence du nonce apostolique, il le fit pendre et brûler, comme auteur, par ses conseils, du massacre des évêques et des seigneurs à Stockholm. Dans son code de lois, il défendait à tout évêque, prêtre ou moine, d'acquérir un bien, à moins qu'il ne fût marié. Il défendait également à tous les

clercs de porter et faire juger leurs causes à Rome, et voulait qu'elles fussent terminées dans le royaume par un tribunal qu'il y instituerait lui-même <sup>1</sup>. En ôtant aux prêtres l'appui de Rome et en leur donnant une femme, il était sûr d'en faire de serviles instruments de son despotisme.

Le clergé danois n'en était pas encore là. Excédés de tant d'ordonnances et exécutions tyranniques, les évêques et la noblesse de Danemark renoncèrent, en 1523, à l'obéissance de Christiern II ; leur exemple fut suivi la même année par les autres provinces et États du royaume. Parmi les innombrables griefs qu'ils alléguèrent contre lui dans leur manifeste, ils lui reprochaient en particulier d'avoir infecté son épouse de l'hérésie luthérienne, d'avoir introduit cette hérésie dans son royaume catholique, et maltraité les évêques de bien des manières. L'évêque de Roskild ou Roschild, qui était en même temps chancelier du royaume, lui reprocha en outre de s'être moqué du Pape, des cardinaux et de l'ordre épiscopal ; d'avoir fait noyer un abbé et ses moines ; d'avoir arraché des églises et des cimetières et exécuté bien des innocents qui s'y étaient réfugiés ; de lui avoir enlevé à lui-même sa juridiction, pillé son église et ses biens. Christiern, qui jusqu'alors avait gouverné si despotiquement, perdit à l'instant tout courage ; il se plaignit, dans une lettre aux états du Jutland, d'être condamné sans avoir été entendu ; il s'offrit, pour l'expiation du massacre de Stockholm, d'aller en pèlerinage à Rome, de fonder pour l'âme de ceux qui avaient été mis à mort beaucoup de messes et d'églises, de gouverner désormais uniquement d'après le conseil des états. Ces promesses, et d'autres encore, ne lui servirent de rien ; car on ne pouvait prendre aucune confiance en son caractère à la fois impétueux et variable. La Norwége, une partie du Danemark, la moitié des duchés de Sleswig et de Holstein lui restaient soumis. Toutefois, ceux de Lubéck lui ayant déclaré la guerre, il fut tellement découragé, que, dès le mois d'avril 1523, il s'enfuit de Danemark avec sa femme, ses enfants et ses trésors <sup>2</sup>.

Dès le commencement de l'année 1523, les états du Jutland offrirent secrètement la couronne danoise à son oncle paternel, Frédéric, duc de Sleswig et de Holstein ; elle fut acceptée. En mars de la même année, il fut solennellement élu roi. Il jura, comme ses prédécesseurs, le maintien de la foi catholique, ainsi que les droits des évêques. Cependant il était luthérien dans le cœur. La dissimulation lui était nécessaire pour préparer l'apostasie de son peuple. Encore en 1524, les Dithmarsiens, population guerrière du Hols-

<sup>1</sup> Schroeck, *Hist. de la Réformation*, t. 2, p. 67. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 68-70.

tein, brûlèrent un moine apostat qui prêchait l'hérésie de Luther. La même année, les évêques, appuyés par beaucoup de députés à la diète danoise, prirent des mesures sévères contre l'hérésie luthérienne : les prédicants devaient être punis de la prison et d'autres peines, toute innovation interdite, jusqu'à la décision du concile général que devait indiquer le Pape. L'apostat Frédéric dissimula donc un temps, comme autrefois l'apostat Julien. En 1526, il prit sous sa protection un prédicant de l'hérésie, moine apostat, qu'il nomma son chapelain. En 1527, il fit un pas de plus. Dans la diète d'Oden-sée, ayant rappelé qu'il avait promis de maintenir la foi catholique romaine, il annonça qu'il ne garderait pas son serment, attendu que le moine Luther trouvait bien des abus dans l'ancienne religion du Danemark, de la Suède et de l'univers chrétien ; en conséquence, sa volonté royale était que les deux religions, la nouvelle de Luther et l'ancienne de saint Anscuire, fussent sur un pied d'égalité, jusqu'à l'indiction d'un concile général. On n'attendit pas jusque-là. Malgré l'opposition des évêques et d'une partie de la noblesse, le roi fit adopter à la diète les résolutions suivantes : que les évêques ne demanderaient plus leur confirmation au Pape, mais au roi ; que le clergé, les églises et les monastères garderaient leurs biens actuels, jusqu'à ce qu'ils en fussent dépossédés par les lois du pays ; que les ecclésiastiques et les moines pourraient se marier <sup>1</sup>.

Ainsi, un roi, effrontément parjure du serment de son élection, enlève au peuple la foi de ses pères, à l'Église ses biens, au Pape sa primauté, aux évêques leur mission divine, pour ne faire d'eux et des autres clercs que des fonctionnaires civils, des employés de la police, se consolant de leur apostasie et de leur dégradation entre les bras d'une femme qui n'est pas la leur et ne peut l'être. Christi-ern III, fils de Frédéric, acheva l'apostasie du Danemark, en 1533, par la violence, jetant les évêques en prison, ne leur rendant la liberté et leurs biens propres qu'à condition de renoncer aux biens d'église et à toute opposition contre les innovations religieuses. Ces rois achetèrent le consentement des nobles en leur donnant une bonne part au vol des biens consacrés à Dieu. Des moyens semblables portèrent la Norvège à l'apostasie en 1537, l'Islande en 1551.

Il en fut à peu près de même en Suède. Gustave Éricson ou Vasa, dont le père fut enveloppé dans le massacre de Stockholm en 1520, s'était sauvé dès 1519 de la prison où il était retenu en Danemark. Pendant son séjour à Lubeck, il prit goût à la révolution religieuse de Luther, et entretint avec ce moine apostat une correspondance

<sup>1</sup> Schroeck, *Hist. de la Réformat.*, t. 2, p. 77-79.



secrète. Parvenu en Suède sous divers déguisements, et soutenu par les paysans de la Dalécarlie, qui étaient zélés catholiques, il battit en plusieurs rencontres les Danois, qui occupaient la Suède, fut élu administrateur du royaume en 1521, et roi l'an 1523. Comme nous avons vu, les rois de Suède étaient électifs, n'avaient qu'un pouvoir limité et des domaines assez médiocres : la nation, jalouse de sa liberté, ne voulait pas de roi trop puissant. Gustave profita de l'occasion pour changer cet état de choses. Le luthéranisme lui parut un moyen très-propre pour s'enrichir des biens des églises et des monastères, pour confisquer la liberté des peuples, s'asservir les consciences mêmes, en brisant l'indépendance spirituelle des évêques, en s'érigeant soi-même en pape, et en imposant à la Suède ses descendants futurs comme rois et papes héréditaires. En quoi Gustave montra certainement de la pénétration. Quoi de plus propre, en effet, pour fonder la plus effroyable tyrannie, qu'une doctrine qui représente les hommes comme des animaux, sans avoir de libre même la volonté, et Dieu comme un tyran cruel qui nous punit non-seulement du mal que nous n'avons pu éviter, mais encore du bien que nous avons fait de notre mieux ?

Ce que Gustave sut comprendre, il le sut habilement exécuter. Trois mauvais prêtres revinrent en Suède, prêchant les hérésies de Luther : il les favorisa, les seconda de toutes manières, leur recommandant seulement la prudence, afin de ne pas divulguer son secret et soulever contre lui l'opinion publique ; car la masse de la nation tenait sincèrement à la religion de ses pères. De ces trois sectaires, il fit l'un professeur de théologie à l'université d'Upsal, le second prédicateur dans la grande église de Stockholm, le troisième chancelier du royaume. L'évêque de Westeras et l'archevêque Canut d'Upsal furent déposés, sous prétexte de conspiration, et ce dernier remplacé par Jean Magnus ou Störe, qui persévéra dans la foi catholique, ainsi que son frère Olaüs Magnus, archidiacre de la cathédrale de Strengnès. Ils sont connus l'un et l'autre comme historiens du Septentrion. Parmi les Dominicains chargés de l'inquisition en Suède, il y avait un prieur qui était secrètement luthérien : Gustave lui donna commission de visiter tous les monastères, pour y semer les principes de la réforme. Où il trouva le plus d'opposition, ce fut parmi les religieux de son ordre. Gustave menaça de les chasser du pays, et leur ôta sur-le-champ le pouvoir d'inquisiteurs. En 1524, après un voyage dans les diverses provinces, il ordonna une conférence publique entre les catholiques et les luthériens, pour en être lui-même le juge. Cependant les paysans de la Dalécarlie, qui lui avaient aidé à monter sur le trône, menacèrent de l'en faire descendre, s'il

ne cessait d'opprimer leurs évêques et d'imposer au peuple une nouvelle religion. Il n'en persista pas moins dans son projet de décatholiser la Suède, mêlant adroitement l'hypocrisie à la violence. En 1525, il laissa célébrer encore dans son royaume le jubilé du pape Clément VII; mais, la même année, celui des trois sectaires qu'il avait établi prédicateur à Stockholm, Olaüs Petri, qui était prêtre, se maria publiquement, et Gustave, bien loin d'en montrer du déplaisir, assista à ses noces. Ce scandale fut imité par plusieurs moines et nonnes. Gustave s'empara du monastère de Gripsholm, et en expulsa les religieux : c'était un coup d'essai. Ces usurpations et ces scandales mécontentaient les populations, affectionnées à la religion, aux saintes cérémonies, aux églises et aux monastères de leurs ancêtres. En 1526, il y eut du mouvement parmi le peuple de l'Upland. Gustave, escorté de troupes considérables, harangua les paysans, et leur dit qu'à la place des moines paresseux, vermine du royaume, il voulait leur donner des prédicateurs vraiment évangéliques. Les paysans s'écrièrent qu'ils voulaient aussi garder leurs moines, qu'ils entretenaient eux-mêmes; ils se plaignirent aussi de ce qu'on leur défendait la messe en latin, et de ce qu'on voulait changer leur ancienne foi. Tout ce que Gustave put dire et faire ne les contenta pas, et il fut obligé de dissimuler<sup>1</sup>.

Il eut recours à d'autres moyens. Pour séduire et asservir les peuples, il fallait abattre les évêques; pour les abattre, il fallait les désunir ou les séparer, et promettre leurs dépouilles aux nobles. L'archevêque d'Upsal était primat de Suède et légat du Pape. Gustave l'envoie en Pologne, sous apparence de négocier son mariage avec la princesse royale, mais dans la réalité pour priver le clergé de Suède de son chef et de son centre. L'archevêque Magnus emporta une multitude de monuments littéraires sur l'histoire ancienne et moderne de sa patrie : il se rendit à Rome au commencement de 1527, et ne revint plus en Suède. Six ans après, il fit quelque séjour à Dantzick, et entretint en Suède une secrète correspondance pour l'avantage de l'ancienne foi. Il retourna depuis à Rome, et y mourut l'an 1544 dans un hôpital. Il a laissé une histoire des Goths et des Suédois, tirée des monuments qu'il avait recueillis, fabuleuse pour les premiers commencements, mais très-utile pour la suite jusqu'à son siècle : les Danois seuls l'accusent de partialité. Gustave, ayant ainsi privé le clergé catholique de son chef, le frappa d'un coup plus sensible encore. Les deux prélats déposés, Canut, archevêque d'Upsal, et Sunanvéder, évêque de Vesteras, s'étaient réfugiés en Norwége. Gus-

<sup>1</sup> Schroeck, t. 2, p. 21 et seqq.

tave sut les attirer en Suède, les fit accuser de sédition, et exécuter à mort l'an 1527<sup>1</sup>.

Après ces préliminaires tragiques, Gustave joua la comédie. Dans la diète de 1527, il représenta que, depuis sept années, il portait le fardeau du gouvernement, qu'il en avait été fort mal récompensé ; on le décriait comme un hérétique, qui voulait détruire les églises et même la foi chrétienne : c'est par de semblables intrigues que le clergé avait opprimé les princes, la noblesse et le peuple, et s'était emparé de leurs biens. Pour montrer son innocence, il avait amené ses prêtres, qui feraient voir, en présence des états, si c'était lui ou les papistes qui recevaient la pure parole de Dieu. Ayant donc été si mal récompensé de ses bonnes intentions, il renonçait au gouvernement, ne demandant qu'un fief convenable pour servir utilement le royaume. L'évêque de Lincoping, nommé Brask, répondit que les ecclésiastiques étaient liés au Pape par un serment inviolable ; qu'ils devaient aussi obéissance et fidélité au roi, mais seulement dans ce qui n'était pas contraire aux lois et aux droits de l'Église ; qu'ils possédaient leurs biens comme bénéfices ecclésiastiques, et cela sous une grave responsabilité ; que pour la répression des abus chez les moines et les prêtres, ils ne s'y opposeraient pas. Gustave ayant demandé aux conseillers d'État et à la noblesse ce qu'ils pensaient de cette réponse, le grand maître de la cour témoigna qu'ils en étaient contents. Eh bien ! conclut Gustave, ma résolution est prise, je renonce au gouvernement ; je ne réclame que mes biens que j'ai sacrifiés pour le royaume, puis j'irai ailleurs. Ayant dit ces choses et d'autres, il sortit de l'assemblée, les larmes aux yeux.

Ce coup de théâtre produisit un effet vraiment dramatique : ce fut d'abord la consternation et l'incertitude parmi les états : elles augmentèrent le lendemain, jusqu'à ce que les députés de l'ordre des paysans se fussent déclarés pour Gustave ; les bourgeois suivirent l'exemple des paysans ; un évêque, traître à ses serments, se prononça pour la défection : les états voulurent entendre des avocats des deux religions, pour en juger : le troisième jour, la noblesse témoigna au roi son repentir et sa soumission. Gustave n'eut garde de se rendre de prime abord : deux fois il se montra inflexible ; la troisième fois seulement, il reparut au milieu de l'assemblée, qui passa par tout ce qu'il voulut. La comédie avait été bien jouée.

Il fut donc résolu que les revenus de la couronne seraient augmentés par les biens des évêques, des églises et des monastères ; que les évêques n'auraient pour leur entretien que ce qu'il plairait au roi,

<sup>1</sup> Schroeck, t. 2, p. 36.



qui aurait plein pouvoir de gouverner les églises et les monastères que la noblesse aurait aussi le droit de revendiquer les biens donnés, vendus ou engagés par ses ancêtres ; qu'il ne serait point permis de dire que le roi voulait introduire une fausse religion, mais que, tout au contraire, tous les habitants de la Suède devaient avoir la plus haute estime pour la pure parole de Dieu, telle qu'elle était enseignée par les prédicateurs évangéliques<sup>1</sup>. Voilà comment les états de Suède renièrent la foi de leurs pères, embrassèrent les nouvelles hérésies, déclarèrent leur roi infailible, à condition que les nobles pilleraient, voleraient, avec lui, les églises et les monastères. Cicéron dit en effet : « Quant aux décrets injustes, ils ne méritent pas plus le nom de lois que les complots des larrons. » Platon tient le même langage<sup>2</sup>. Mais c'étaient des païens.

L'évêque de Lincoping s'enfuit à Dantzick, auprès de l'archevêque Magnus, et mourut quelques années après dans un monastère de Pologne. Trente monastères de Suède furent supprimés, et leurs biens volés par le roi et les nobles. En 1529, le roi-pape se fit couronner solennellement par l'évêque de Skara. La même année, il tint une assemblée de son clergé civil, où il abolit plusieurs cérémonies de l'ancienne religion. Un des trois premiers sectaires était Laurent Petri, frère d'Olaüs. En 1531, Gustave le fit élire pour l'archevêché d'Upsal, qui n'était pas vacant : comme l'intrus était mal vu du chapitre, il lui donna une garde de cinquante hommes, et remplaça les chanoines fidèles par des luthériens. Cependant les trois sectaires, les deux frères Petri et l'archidiacre et chancelier Anderson, ne s'étant pas montrés assez servilement soumis à tous les caprices du roi-pape, encoururent sa disgrâce. En 1540, il contraignit l'archevêque Laurent Petri à présider une commission qui condamna à mort son frère Olaüs Petri et le chancelier Anderson. La même année, le roi-pape de Suède parvint à faire déclarer la royauté et la papauté suédoises héréditaires dans sa famille<sup>3</sup>. Ainsi une nation jusqu'alors catholique et libre perdit tout ensemble sa foi et sa liberté par la ruse et la violence d'un habile usurpateur. La philosophie moderne donne à cet usurpateur le titre de grand homme : ce qui montre ce que valent le titre et la philosophie.

En Allemagne, foyer de la révolution et de l'anarchie religieuse, la lutte continuait entre l'ancienne foi et les nouvelles hérésies. Nous avons vu ce que fit, pour arrêter le mal, le pape Léon X, mort le premier décembre 1521. Son successeur, Adrien VI, bon, pieux, sa-

<sup>1</sup> Schroeck, t. 2, p. 42. — <sup>2</sup> Cicero, *De Legib.*, l. 2, n. 5. Plato, *Minos*. —

<sup>3</sup> Schroeck, t. 2, p. 44 et seqq.

vant, plein de candeur, et d'ailleurs Allemand d'origine, espérait mieux réussir auprès de ses compatriotes. Comme il avait passé sa jeunesse à étudier la théologie scholastique, il en trouvait les sentiments si clairs, qu'il ne croyait pas que nul homme raisonnable pût en avoir de contraires. C'est pourquoi il appelait la doctrine de Luther insipide, extravagante, et tenait pour assuré que personne ne pouvait la croire, sinon des ignorants et des fous. Que ceux qui la défendaient savaient en leur âme et conscience que les doctrines de Rome étaient les meilleures, et qu'ils ne les contredisaient que par ressentiment des vexations et des injustices qu'on leur avait faites. Qu'ainsi c'était chose fort aisée d'étouffer les opinions nouvelles, fondées sur la passion et sur l'intérêt, et de guérir par quelque satisfaction convenable un corps qui faisait semblant d'être plus malade qu'il n'était en effet. D'ailleurs, étant natif d'Utrecht dans la basse Allemagne, il se promettait que toute la nation prêterait volontiers l'oreille à ses propositions, et s'intéresserait à maintenir l'autorité d'un Pape qui avait toute la franchise natale et qui n'était capable ni d'artifices ni de tromperies. Et pour ne point perdre de temps, il délibéra d'en faire la première ouverture à la diète qui allait se tenir à Nuremberg en 1522.

Mais avant d'entamer aucune négociation, il crut devoir y disposer les esprits, en commençant de réformer les abus, qui servaient d'occasion ou de prétexte aux plaintes des novateurs. Il appela donc à Rome saint Gaëtan de Thienne et Pierre Caraffe, archevêque de Théate, plus tard le pape Paul IV. Le bon pape Adrien eût voulu réformer aussitôt et complètement tous les abus ; ce qui témoignait plus de zèle que de sagesse pratique. Étranger jusqu'alors au gouvernement de l'Église romaine, il n'en connaissait encore à fond ni les affaires, ni les usages, ni les personnes ; on lui fit entendre qu'une réforme précipitée pouvait faire plus de mal que de bien, et enhardir l'hérésie, loin de lui fermer la bouche. Adrien déplora ces obstacles, et dit à ses confidants que la condition des Papes était bien malheureuse, puisqu'ils n'avaient pas la liberté de bien faire, quoiqu'ils en eussent fort la volonté et en cherchassent les moyens. Il conclut qu'il n'était point possible de mettre à exécution aucun de ses articles de réforme avant le voyage qu'il méditait de faire lui-même en Allemagne. En attendant, il commanda expressément à toutes les congrégations romaines de veiller plus que jamais à éviter ce qui provoquait des plaintes. De plus, l'année suivante 1523, avec saint Antonin, archevêque de Florence, il canonisa saint Bennon, évêque de Meissen ou Misne dans la haute Saxe. Il pensait ainsi faire plaisir à la nation allemande et en même temps lui proposer un modèle.

La diète de Nuremberg devait s'assembler pour la fin de novembre 1522, sous la présidence de Ferdinand, archiduc d'Autriche, qui gouvernait l'empire en l'absence de Charles-Quint, occupé alors en Espagne. Cette diète avait deux objets principaux : la défense de la Hongrie contre les Turcs, la répression de l'hérésie de Luther.

Pour y représenter le Saint-Siège, Adrien VI nomma François Chérégat, évêque de Teramo, qu'il avait connu en Espagne. Le nonce y arriva sur la fin de l'année, y présenta des lettres du Pape, en date du 25 novembre, écrites en commun aux électeurs, aux princes et aux députés des villes de l'empire. Le Pontife s'y plaint premièrement que, encore que Luther eût été condamné par le pape Léon X, et la sentence exécutée par un édit de l'empereur publié dans toute l'Allemagne, il ne laisse pas de persister toujours dans les mêmes erreurs et de mettre encore au jour de nouveaux livres remplis d'hérésies, et que, malgré tout cela, il est protégé et favorisé non-seulement par le menu peuple, mais aussi par la noblesse ; à tel point, ce qui était peut-être la cause principale de ces troubles, qu'on a commencé à piller les biens des prêtres et à refuser l'obéissance tant aux lois ecclésiastiques qu'aux lois séculières, et que déjà même on en est venu à la guerre civile dans plusieurs contrées de l'Allemagne. Le Pape exhorte les princes et les nations germaniques, pour l'honneur de leur antique foi et vertu, de s'opposer à cette grande ignominie, et de ne pas se laisser plus longtemps séduire par un petit moine apostat hors du chemin des apôtres, des martyrs, des docteurs et de tous leurs ancêtres, comme si Luther seul était sage, comme si Luther seul avait reçu le Saint-Esprit, ainsi que l'hérétique Montan le disait de lui-même ; comme si l'Église, avec qui le Sauveur a promis d'être jusqu'à la consommation des siècles, avait toujours erré dans les ténèbres de l'ignorance et le labyrinthe de la perte jusqu'à ce qu'elle eût été éclairée par la lumière nouvelle de Luther.

Ne voyez-vous donc pas, princes et peuples de la Germanie, que Luther et ses partisans, sous prétexte de vérité évangélique, en veulent à vos biens ? Croyez-vous que, sous le nom de liberté, ils cherchent autre chose qu'à détruire toute obéissance, pour donner à chacun la licence de faire ce qu'il lui plaît ? Pensez-vous qu'ils respecteront beaucoup vos ordres et vos lois, eux qui méprisent, qui déchirent et brûlent avec une rage diabolique les saints canons, les décrets des Pères, les conciles généraux, à l'autorité desquels les lois mêmes des empereurs s'empressent de céder et de servir ? eux enfin qui refusent l'obéissance due aux prêtres, aux évêques et au souverain Pontife ? Espérez-vous qu'ils défendront à leurs mains sacrilèges de toucher aux biens des laïques, et qu'ils ne s'empareront pas de



tout ce qu'ils pourront, eux qui chaque jour, en votre présence et sous vos yeux, pillent les choses consacrées à Dieu même? enfin, qu'ils épargneront vos têtes, eux qui ont osé maltraiter, frapper, égorger les oints du Seigneur, auxquels il a défendu de toucher? C'est contre vous, contre vos biens, vos maisons, vos femmes, vos enfants, vos domaines, vos seigneuries, vos temples, que se dirige cette déplorable calamité, si vous ne la prévenez à temps.

Les autorités germaniques doivent donc employer tous les moyens pour ramener Luther et les siens par la douceur : ce qui est le vœu le plus ardent du Pape. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, les voies de la mansuétude n'y font rien, il faut appliquer la sévérité des lois, comme on retranche avec le fer et le feu un membre gangrené pour sauver tout le corps. C'est ainsi que le Tout-Puissant précipita les schismatiques Dathan et Abiron vivants dans les entrailles de la terre; qu'il ordonna de punir du supplice capital celui qui n'obéirait point au commandement du pontife; c'est ainsi que Pierre, le prince des apôtres, prononça la mort d'Ananie et de Saphire pour lui avoir menti, ou plutôt à Dieu même; c'est ainsi que les anciens et pieux empereurs ont frappé du glaive les hérétiques Jovinien et Priscillien; c'est ainsi que saint Jérôme souhaite que l'hérétique Vigilance soit livré en la perte de sa chair et pour le salut de son âme; c'est ainsi que, dans le concile de Constance, vos ancêtres ont fait subir la peine des lois à Jean Hus et à Jérôme de Prague, qui semblent maintenant revivre en Luther, leur admirateur. Si vous imitez les glorieux exemples de vos ancêtres, nous ne doutons pas que Dieu ne vous accorde dès maintenant la victoire contre les infidèles, et dans l'éternité la gloire de son royaume <sup>1</sup>.

Adrien VI écrivit encore séparément à presque tous les princes, particulièrement à l'électeur de Saxe, qu'il priait de bien considérer quelle tache ce serait à sa mémoire et à sa postérité s'il favorisait davantage un frénétique qui bouleversait tout par ses folles et détestables pratiques, voulant renverser une doctrine écrite et scellée du sang des martyrs, confirmée par les livres des saints docteurs, et défendue par les armes de tant de bons et vaillants princes. Enfin, il le conjurait de marcher sur les traces de ses ancêtres, sans se laisser éblouir par les fausses lumières d'un homme de néant, pour suivre des erreurs condamnées par tant de conciles <sup>2</sup>.

Le Pape donna de plus au nonce des instructions dont voici la substance. Il devait exhorter les princes à étouffer l'hérésie de Luther, pour sept raisons principales : 1<sup>o</sup> Parce qu'ils y étaient obligés

<sup>1</sup> Raynald, 1522, n. 60 et seqq. — <sup>2</sup> Ibid, 1522, n. 73 et seqq.

pour le service de Dieu et le salut du prochain. 2<sup>o</sup> L'honneur de leur nation, regardée jusqu'alors comme très-chrétienne, et maintenant diffamée comme hérétique. 3<sup>o</sup> Leur propre honneur, comme fils de ceux qui avaient condamné au feu Jean Hus et d'autres hérétiques, et comme ayant engagé leur parole à exécuter contre Luther l'édit de l'empereur. 4<sup>o</sup> L'injure que Luther faisait à leurs ancêtres en publiant une autre créance que celle qu'ils ont eue, et par conséquent les faisant croire tous damnés. 5<sup>o</sup> La fin où tendent les luthériens, qui est, sous couleur de liberté évangélique, d'abolir toute puissance supérieure; car, quoiqu'ils ne s'en prennent d'abord qu'à celle de l'Église, la liberté qu'ils prêchent va également et même plus contre la puissance séculière, puisque, suivant eux, elle ne saurait obliger à aucune loi, sous peine de péché mortel. 6<sup>o</sup> Les énormes scandales, troubles, déprédations, homicides, querelles, dissensions que cette secte pestilentielle a excités et excite tous les jours par toute l'Allemagne; *item*, les blasphèmes, les malédictions, les bouffonneries, les amertumes qu'ils ont continuellement à la bouche. Si les princes ne répriment de pareils désordres, il est à craindre que la colère de Dieu et la désolation ne descendent sur la Germanie divisée, ou plutôt sur les princes eux-mêmes, qui, ayant reçu de Dieu la puissance et le glaive pour la punition des méchants, permettent à leurs sujets de commettre de pareilles choses. Maudit, s'écrie le prophète, celui qui fait l'œuvre de Dieu négligemment, et qui retient son glaive du sang des malfaiteurs<sup>1</sup> ! 7<sup>o</sup> Luther prend une voie semblable à celle que prit l'infâme Mahomet pour perdre tant de milliers d'âmes, en permettant aux hommes de suivre leurs inclinations charnelles, et en les exemptant de tout ce qu'il y a de plus grave dans notre loi : la seule différence, c'est que, pour mieux tromper, Luther y procède avec plus de mesure. Mahomet permet d'avoir plusieurs femmes, de les répudier à son gré et d'en prendre d'autres ; Luther, pour se concilier la faveur des moines, des religieuses et des prêtres libertins, enseigne que les vœux de continence perpétuelle, bien loin d'être obligatoires, sont illicites, et que, par la liberté évangélique, il leur est permis de se marier, sans plus se souvenir de ce que dit l'Apôtre touchant les jeunes veuves : Qu'après s'être abandonnées à la luxure aux dépens du Christ, elles veulent se marier, à leur damnation, parce qu'elles ont rompu leur première foi<sup>2</sup>.

Si quelqu'un dit que Luther a été condamné par le Siège apostolique sans avoir été ouï ni défendu, et qu'il faut absolument l'entendre et ne pas le condamner avant qu'il ne soit convaincu, je ré-

<sup>1</sup> Jérém., 48. — <sup>2</sup> 1 Tim., 5.

ponds que, pour les choses de la foi, il faut les croire à cause de l'autorité divine, et qu'il ne s'agit pas de les prouver : Où l'on demande la foi, dit saint Ambroise, ôtez les arguments ; on croit aux prêcheurs, non aux dialecticiens. Nous avouons qu'on ne doit pas refuser la défense pour les choses de fait, s'il a dit ceci ou non, s'il l'a prêché et écrit ou non ; mais sur le droit divin et la matière des sacrements, il faut s'en tenir à l'autorité des saints et de l'Église. Ajoutez-y que presque tous les points où Luther diffère des autres ont été absolument réproouvés par divers conciles. Or, on ne doit pas révoquer en doute ce qui a été approuvé comme de foi par les conciles généraux et par l'Église universelle ; car que resterait-il de certain parmi les hommes ? quelle fin aux disputes, s'il était permis à chaque écerelé de s'écarter de ce qui a été défini par le consentement, non pas d'un seul homme ou de quelque peu, mais par le consentement de tant de siècles, de tant d'hommes très-sages, et enfin de l'Église catholique, que Dieu ne permet pas qui se trompe dans les choses de la foi ? Est-ce que chaque cité n'exige pas qu'on observe inviolablement ses lois ; autrement tout serait plein de confusion ? Puis donc que Luther et les siens condamnent les conciles des saints Pères, livrent aux flammes les sacrés canons, confondent tout à leur caprice, mettent la perturbation par tout l'univers, il est manifeste qu'ils doivent être exterminés, comme ennemis et perturbateurs de la paix publique, par tous ceux qui aiment cette paix <sup>1</sup>.

Adrien VI avait ordonné en outre à Chérégat de confesser ingénument que le pontife reconnaissait que cette confusion n'était qu'un châtement infligé de Dieu aux péchés des hommes, principalement des prêtres et des prélats. C'est pourquoi, comme l'observe saint Chrysostôme sur l'entrée du Sauveur avec un fouet dans le temple, la punition commence par les prêtres, la guérison devant commencer par la racine du mal. Nous savons que, depuis quelques années, bien des abominations ont été commises dans ce Saint-Siège, bien des abus dans les choses spirituelles, bien des excès dans l'application des préceptes, qu'enfin tout a été en plus mal. Il n'est donc pas surprenant que la contagion ait passé du chef aux membres, des souverains Pontifes aux prélats inférieurs. Tous nous nous sommes écartés chacun dans ses voies, pendant longtemps il n'y en eut pas un qui fit le bien, pas un seul : c'est pourquoi, rendons tous gloire à Dieu, humilions nos âmes ; que chacun considère d'où il est tombé, et qu'il se juge lui-même, plutôt que d'attendre que Dieu le juge dans sa colère.

<sup>1</sup> Raynald, 1522, n. 66-69.



Le nonce promettra donc, de la part du Pape, que, pour satisfaire à son inclination et aux devoirs de sa charge, il emploiera tout son esprit et toutes ses forces pour réformer la cour romaine, d'où est peut-être provenu tout ce mal, afin que la santé et la réformation viennent d'où est venue la corruption. Mais on ne doit pas s'étonner si tous ces abus ne sont pas corrigés aussitôt; car la maladie est invétérée et compliquée; pour la guérir, il faut y aller pas à pas, commencer par ce qu'il y a de plus grave, de peur de tout perdre en voulant tout refaire à la fois. Les mutations soudaines, dit Aristote, sont périlleuses dans la république, et qui mouche trop fort, tire le sang.

Chérégat l'ayant averti que les princes d'Allemagne se plaignaient que le Siège apostolique avait violé quelquefois les concordats, Adrien le charge de répondre que ces violations lui avaient également déplu, avant qu'il fût Pape; il était bien résolu, lors même qu'ils ne l'eussent pas demandé, de s'en abstenir toujours, tant pour garder à chacun son droit que pour ne pas blesser, mais favoriser ses illustres compatriotes. Il lui mandait encore de lui faire connaître les hommes doctes et pieux qui seraient dans le besoin, afin de venir à leur secours, en leur conférant le sacerdoce, plutôt qu'à des hommes indignes, comme on avait fait autrefois. Il lui ordonna aussi de solliciter les princes de répondre à ses lettres, et de lui proposer les moyens qui leur paraîtraient les plus propres pour venir à bout de la nouvelle secte <sup>1</sup>.

Ces instructions, observe le cardinal Pallavicin dans son histoire du concile de Trente, manifestent la vertu, d'ailleurs bien connue, d'Adrien; mais, au jugement de plusieurs, elles laissent à désirer plus de prudence et de circonspection. Adrien paraît trop crédule aux adulations satiriques des courtisans, qui blâment le prince défunt pour n'avoir pas satisfait toutes leurs cupidités, et qui flattent le nouveau parce qu'il peut encore les satisfaire. Du reste, comment pouvait-on dire que, sous Léon X, la vertu et la science étaient négligées, lorsque mille témoins déposent du contraire? Que si tous ceux qui en étaient dignes n'ont pas eu de récompenses, et que quelques indignes en ont eu, quel prince d'une domination étendue se vantera de connaître si bien chaque individu, qu'il pourra éviter cet inconvénient? Certainement, en ce genre, avec la meilleure volonté, Adrien n'a pas égalé la gloire de Léon.

Ensuite cette répréhension si acerbe de ses prédécesseurs immédiats parut à plusieurs une ardeur excessive. S'ils ont manqué en

<sup>1</sup> Raynald, n. 70 et seqq.

quelque chose, il ne s'ensuit pas qu'ils fussent dénués de grandes vertus, comme nous l'avons vu en temps et lieu. Ils n'égalèrent pas la piété d'Adrien, mais ils l'emportèrent par d'autres qualités, moins utiles à qui les possède, mais peut-être plus utiles au salut des peuples. Il est d'expérience que non-seulement le pontificat romain, mais encore le plus petit ordre religieux, sera mieux gouverné par un homme d'une vertu médiocre, jointe à une grande prudence, que par un saint de prudence médiocre. C'est pourquoi, pour la conservation de la sainteté dans les inférieurs, la sainteté du supérieur est moins importante que la prudence. Le meilleur serait que le supérieur excellât en l'une et en l'autre; mais il faut qu'on l'élise, non parmi les idées de Platon, mais parmi les hommes vivants sur la terre, connus des électeurs et capables de gouverner suivant la loi et la coutume.

De plus, Adrien pensât-il tout cela dans son cœur, c'était une indiscretion de le manifester à la diète, surtout par écrit. Il ne pouvait ignorer que dans cette assemblée, beaucoup plus encore dans toute l'Allemagne, il y avait plusieurs ennemis de la foi romaine, qui saisiraient avidement cette moitié de sa confession où il accusait les Pontifes romains, et non pas cette autre où il condamnait Luther. Ce qui effectivement eut lieu. Il aurait donc mieux fait de se borner à blâmer les abus, sans prendre sur lui ni d'en accuser ni d'en justifier ses prédécesseurs, mais rejetant la faute sur le malheur des temps, l'infidélité des ministres. De cette manière, il eût ménagé la réputation des précédents Pontifes, satisfait aux plaintes des Allemands, et uni la véracité avec la charité et la prudence. Celui qui parle contre sa pensée ébranle le commerce de la société humaine et perd le principal instrument pour avancer les affaires, qui est la confiance : celui qui découvre tous les secrets de son cœur, prodigue un don que la nature lui a fait en ce qu'elle l'a rendu impénétrable; il livre ses armes à l'ennemi.

Enfin, au jugement d'un grand nombre, Adrien s'écarta quelque peu des règles d'une parfaite prudence en demandant conseil à chacun de ceux auxquels il écrivait. Il suffisait que le nonce fit connaître au Pontife les conseils qu'il aurait entendu proposer à chacun, sans lui imposer l'obligation de les demander par lui-même. Permettre à tout le monde de proposer leur avis, c'est, pour un prince, s'exposer à entendre bien des observations inconvenantes. Si celui qui conseille est d'une autorité trop grande, son conseil devient comme une nécessité. Il vaut donc mieux s'instruire de ce que chacun profère, mais ne consulter qu'un petit nombre d'une fidélité, d'une sincérité et d'une prudence éprouvées : qu'on admette leurs

conseils ou qu'on les rejette, il faut toujours en témoigner de la reconnaissance.

En quoi il fut encore blâmé davantage, c'est d'avoir communiqué ses instructions à la diète, et demandé ainsi l'avis de tous ensemble. La puissance de cette assemblée, cette manière de donner publiquement son avis imposaient au Pontife une sorte de nécessité de ne pas l'omettre, et aux princes de ne pas permettre qu'il fût omis. Ensuite, dans une assemblée d'hommes si divers de passions et d'intérêts, il était aisé de prévoir que chacun adopterait, au préjudice du bien public, le remède qui lui profiterait le plus à lui-même, et que l'un soutiendrait les demandes de l'autre, pour en obtenir la pareille à son tour <sup>1</sup>.

Telles sont les réflexions du cardinal Pallavicin sur la conduite candide, mais peu discrète, du pape Adrien VI. Chose singulière ! un historien protestant de nos jours en juge à peu près de même. Adrien, dit-il, espérait par cette confession cordiale de la vérité se concilier tous les cœurs ; mais les prélats romains, qui n'attendaient de cet aveu dans la bouche du Pape qu'un effet préjudiciable à la considération du Saint-Siège, se trouvèrent justifiés par le résultat, et vérifièrent une fois de plus cette sentence, que les enfants du siècle, dans les affaires temporelles, sont plus prudents que les enfants de la lumière. La réponse des états fournit une preuve authentique que la considération du Siège de Rome était complètement tombée en Allemagne. Ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas exécuté les ordonnances du Pape et de l'empereur contre Luther parce que, depuis longtemps, on avait en Allemagne bien des griefs contre le Siège apostolique, et qu'ils avaient été mis dans un plus grand jour encore par les écrits de Luther. Si on avait voulu exécuter lesdites ordonnances, la multitude, persuadée qu'on opprimait la vérité et qu'on protégeait l'impiété, se serait soulevée contre l'autorité. De ce que le Pape confessait qu'une réforme capitale était nécessaire à sa cour et qu'il promettait l'observation des concordats, les États le recevaient avec reconnaissance et espoir des résultats les plus heureux ; mais ils demandaient que les annates, qui n'étaient plus employées, suivant leur destination originelle, contre les Sarrasins et les Turcs, fussent dès lors supprimées. Quant aux moyens de mettre fin aux erreurs de Luther, ils observèrent que, parmi les ecclésiastiques et les séculiers, il avait surgi bien d'autres erreurs et abus, pour la guérison desquels rien ne serait plus utile que si le Pape, avec le consentement de l'empereur, faisait tenir dans l'année, en

<sup>1</sup> Pallavic. *Hist. Conc. Trid.*, l. 2, c. 7.



quelque ville considérable d'Allemagne, un concile libre et chrétien, où chacun aurait la liberté de dire son sentiment pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et de l'Église chrétienne. En outre, ils adressèrent au légat cent griefs de la nation allemande contre le Saint-Siège, où ils disaient des choses si dures, que le nonce, qui en fut informé d'avance, quitta la diète, pour n'être pas obligé de les recevoir officiellement. Mais à la fin de la session, les états firent connaître par la presse toutes les négociations avec les cent griefs, et on put ainsi lire à Rome, dans l'instruction pontificale au nonce, les aveux qu'Adrien avait faits aux Allemands au préjudice de la hiérarchie. Le mécontentement contre un Pape si peu avisé monta au plus haut, on répandit contre lui des libelles, tandis qu'en Allemagne, ses exhortations aux princes et aux villes étaient un objet de mépris et de dérision. Adrien VI mourut de chagrin le 14 mars 1523 <sup>1</sup>.

Son successeur, Clément VII, envoya légat en Allemagne, pour la nouvelle diète de Nuremberg, en 1524, le cardinal Campège, recommandable par sa vertu et sa science, et le plus habile du sacré collège. Il avait déjà été nonce en Allemagne et à Milan. Sa prudence, sa grande expérience dans les affaires, son intégrité, qui avait paru avec éclat dans beaucoup d'occasions, son zèle pour la religion catholique, son amour pour la paix et la concorde prévenaient en sa faveur. Clément VII crut trouver en lui un homme capable de satisfaire les Allemands sur leurs plaintes, et il lui donna un pouvoir sans restriction, pourvu qu'il ne compromît ni l'autorité du Saint-Siège ni les usages de la cour de Rome.

Comme le mémoire de cent griefs n'avait point été remis officiellement au nonce Chérégat, Clément VII dit à Campège de ne point en embarrasser sa négociation, mais d'agir comme s'il ne se fût rien passé en Allemagne depuis la condamnation de Luther : il le chargea aussi d'un bref à l'électeur de Saxe.

Le légat approchant de Nuremberg, tous les princes de l'empire allèrent au-devant de lui hors la porte de la ville, accompagnés de l'archiduc Ferdinand, parce qu'ils craignaient que, s'il faisait son entrée dans la ville en cérémonie et avec les marques de sa dignité, il ne fût insulté par le peuple, presque tout luthérien. Campège entra donc avec son habit de voyage, sans clergé, sans croix, et les princes le conduisirent jusqu'à son logis. Le clergé, qui l'attendait dans une église pour lui faire honneur, y fut enfermé : de sorte qu'il ne le vit point entrer dans la ville <sup>2</sup>.

Les princes et les députés des villes impériales ayant fait dire au

<sup>1</sup> Menzel, t. 1, p. 109 et seqq. — <sup>2</sup> Cochlæus. Pallavicin.

légat qu'on était disposé à lui donner audience, il se rendit à la diète et y fit une harangue. Il s'étonnait fort que tant de sages et habiles princes pussent souffrir qu'on abolit et renversât, à leurs yeux, une religion où ils étaient nés, où leurs pères étaient morts, et qu'ils n'aperçussent pas que ces révolutions, qui commençaient par le spirituel, finiraient par le temporel, par la rébellion contre les souverains et les magistrats. Le souverain Pontife, touché d'une compassion vraiment paternelle, n'avait pu voir l'empire accablé sous le poids de tant de maux, et menacé d'une servitude étrangère, sans envoyer un légat pour tâcher d'y porter remède. L'intention de sa Sainteté n'était ni de donner des lois sur ce point, ni d'en recevoir, mais seulement d'examiner avec les souverains d'Allemagne ce qu'il y avait à faire. Si ceux qui demeuraient fidèles à la religion véritable et ancienne en étaient contents, le Pape en serait ravi ; s'ils ne l'étaient pas, on ne pourrait du moins lui reprocher les malheurs qu'il aurait inutilement prévus. Puis, entrant dans le détail, le légat dit qu'il avait deux choses à leur demander, l'une touchant la religion, l'autre touchant la guerre contre les Turcs.

Les princes remercièrent le Pape de sa bienveillance, et, à la fin de leur réponse, présentèrent au légat le mémoire de leurs cent griefs.

Campège répliqua qu'il ne savait point qu'on eût envoyé au Pape ni aux cardinaux aucun écrit ; mais qu'il les assurait que sa Sainteté était remplie de bonne volonté pour eux, et lui avait donné plein pouvoir de faire tout ce qu'il jugerait nécessaire pour réunir les esprits et rétablir la paix. C'était à eux d'en frayer le chemin, d'autant qu'ils connaissaient mieux la carte du pays et l'humeur des gens à qui l'on avait affaire. Personne n'ignorait que, dans la diète de Worms, l'empereur avait publié de leur consentement un édit contre les luthériens ; que cet édit avait été renouvelé l'année dernière et son exécution approuvée par tous les princes ; qu'il avait été observé par les uns, négligé par les autres, sans qu'il pût en deviner la cause. A son avis, la chose principale, par où l'on devait commencer, c'était de trouver les moyens de faire exécuter l'édit de Worms partout. Bien qu'il n'eût pas encore su que l'on avait publié les cent griefs à dessein de les présenter au Pape, il n'ignorait pas que l'on en avait envoyé trois exemplaires à des particuliers de Rome, lesquels le Pape et les cardinaux avaient vus, et dont il lui en était tombé un entre les mains ; mais ni sa Sainteté ni le sacré collège n'avaient jamais pu croire que ces articles eussent été dressés par le commandement des princes de la diète, ni qu'ils vissent d'autre part que de quelque ennemi secret de la cour de Rome. A la vérité, il n'avait point de commission particulière du souverain Pontife sur ce point, mais qu'il

ne laissait pas d'avoir l'autorité d'en traiter autant que cela serait nécessaire. Néanmoins il leur dirait en passant, que, comme parmi ces demandes il y en avait plusieurs qui dérogeaient à la puissance légitime du Pape et qui sentaient l'hérésie, il ne pourrait pas traiter de celles-là ; mais qu'il prendrait volontiers connaissance de celles qui n'étaient pas contre le Pape et qui avaient quelque apparence de justice. Après quoi, s'il restait encore quelque chose à traiter avec le Saint-Siège, la diète pourrait le proposer, pourvu que ce fût en des termes plus modestes. Cependant, il ne pouvait s'abstenir de condamner la liberté qu'on avait prise de publier ces griefs : ce que sa Sainteté voulait bien toutefois oublier pour l'amour d'eux, pour qui elle était encore disposée à faire toutes choses, comme un bon père et pasteur universel. Mais après cela, si la voix du pasteur n'était point écoutée, il ne resterait plus rien à faire à sa Sainteté et à lui, que de prendre patience et de remettre tout entre les mains de Dieu <sup>1</sup>.

Les forces des deux partis dans la diète étaient ainsi partagées : le légat pouvait compter sur la voix de l'archiduc Ferdinand, frère et lieutenant de l'empereur, des ducs de Bavière, du cardinal-archevêque de Saltzbourg, de l'évêque de Trente et de dix autres princes séculiers ou ecclésiastiques. Presque tous les députés des villes impériales étaient infectés de luthéranisme : ils formaient la majorité. La délibération fut longue et orageuse : l'ambassadeur de Charles-Quint insista sur l'édit de Worms, et menaça les états de la colère de l'empereur. Les princes luthériens auraient voulu, ce jour-là même, proclamer la liberté de conscience, en d'autres termes, la révolte contre l'édit impérial : on prit un moyen terme. La diète décréta que le Pape convoquerait, du consentement de l'empereur, un concile général en Allemagne pour y terminer les différends religieux ; qu'on tiendrait une nouvelle assemblée à Spire le jour de la fête de Saint-Martin, où les ordres, après avoir fait examiner par d'habiles docteurs ce qu'on devait retenir ou rejeter des doctrines de Luther, formuleraient ensuite leur décret. En attendant la décision du concile, elle promettait d'examiner, et, s'il était possible, d'amender en quelques points l'exposé des cent griefs contre la cour de Rome, et, pour obéir à l'empereur, de tenir la main à l'exécution de l'édit de Worms <sup>2</sup>.

La diète était absurde, remarque Audin : elle choquait toutes les consciences. Aux laïques, elle remettait le droit de juger de nouveau les doctrines que le Saint-Siège avait condamnées ; aux vassaux de Charles, le pouvoir de désobéir à un rescrit impérial. Elle admet-

<sup>1</sup> Cochl. Sleidan. Pallavicin. Raynald. Fra-Paolo. — <sup>2</sup> Raynald, 1524, n. 15.



tait le décret de Worms comme loi de l'empire, et provoquait l'Allemagne à s'en affranchir. Les ordres ou états se constituaient juges en matière de foi et de législation, et, par une contradiction manifeste, absolvait et condamnaient Luther, en approuvant l'édit de 1520, où il avait été déclaré hérétique, et en prescrivant un nouvel examen de sa doctrine à Spire.

Le légat protesta; l'ambassadeur de Charles-Quint déclara qu'il porterait ses plaintes aux pieds de son maître. L'empereur était absent. Le Pape lui avait appris la résolution de la diète et le mépris qu'on faisait de ses ordres et des décisions de l'Église. Charles, irrité, adressa aux princes allemands un rescrit où il menaçait de la peine de mort quiconque désobéirait à l'édit de Worms. Ce n'était qu'une menace, dont les états ne tinrent aucun compte. Le luthéranisme ne se cachait pas : il allait tête levée, affrontant Pape et empereur, proclamant ses croyances, et forçant les portes des églises catholiques quand on refusait de lui en livrer les clefs. Magdebourg, Nuremberg et Francfort changeaient ouvertement la forme du culte catholique. A Magdebourg, la bourgeoisie s'assemblait le 24 juin 1523, intimait l'ordre aux magistrats civils de fermer les couvents, de chasser les prêtres, de reconnaître les ministres envoyés de Wittemberg, et d'établir la communion sous les deux espèces : et les magistrats, qui n'avaient pas assez de force pour exécuter l'édit de l'empereur, en trouvaient pour obéir à cette bourgeoisie fanatique. Des chevaliers offraient sérieusement aux habitants de Nuremberg, si on voulait les soutenir, de ne pas laisser une tête d'évêque dans un espace de vingt milles ; à Neustadt, des luthériens tendaient une embûche au chapelain de Ferdinand, et le mutilaient. Luther publiait certains brefs d'Adrien VI et les cent griefs de la nation allemande, avec des annotations plus malignes les unes que les autres. Cependant Luther fut loin d'être satisfait de la diète de Nuremberg : son édit le mit en fureur.

« Scandale, s'écria-t-il dans un nouveau pamphlet, scandale que toutes ces piperies d'empereurs et de princes à la face du soleil ! scandale plus grand encore que ces décrets contradictoires où l'on ordonne de me courir sus, l'édit de proscription de Worms à la main, et où l'on indique une diète à Spire pour trier de mes livres ce qu'il y a de bon et de mauvais ! Condamné en dernier ressort, et renvoyé pour être jugé à Spire ! Coupable, de par les ordres, aux yeux des Allemands, qui doivent me pourchasser sans relâche, moi et ma doctrine ! Coupable qu'on renvoie pour être jugé à de nouvelles assises !... Têtes folles ! cerveaux avinés de princes !... Dieu ne veut pas, je le vois bien, que j'aie affaire à des êtres raisonnables !

il me livre aux bêtes allemandes, comme si des loups et des sangliers vous mettaient en pièces..... Chrétiens ! je vous en conjure, levez vos mains, et priez Dieu pour ces princes aveugles, dont le ciel nous châtie dans sa grande colère, et gardez-vous bien de venir présenter votre offrande et votre aumône contre le Turc, qui est mille fois plus pieux et plus sage que nos maîtres. A des fous semblables, qui s'élèvent contre le Christ et méprisent sa parole, quel succès pourrait être promis dans la guerre avec les Turcs?... Pitié ! m'écriai-je de l'abîme de mon cœur, à tous les Chrétiens, pitié pour ce ramassis de fous, d'insensés, de niais et d'idiots ! mieux vaudrait mille fois mourir que d'entendre pousser de tels blasphèmes contre la majesté du ciel. Mais c'est leur lot et leur châtiment de persécuter la parole de Dieu ; leur aveuglement est une punition du Seigneur. Que Dieu nous délivre de leurs mains, et que dans sa grâce il nous donne d'autres maîtres ! Amen <sup>1</sup> ! »

Cependant les paysans et les anabaptistes remplissent l'Allemagne de carnage et d'incendies. Pour célébrer ces sanglantes funérailles, des prêtres et des moines apostats se marient avec des religieuses apostates. Les sectateurs de Luther et de Zwingle se font une guerre de plume, d'injures et d'anathèmes. Le connétable de Bourbon prend et saccage Rome. Soliman II ravage la Hongrie, tue son roi et assiège Vienne. L'Europe, désunie, semble prête à retomber dans le chaos.

Toutefois des symptômes de convalescence se font remarquer. Le Pape et l'empereur se réconcilient à Bologne en 1529 ; le 24 février 1530, Clément VII y couronne Charles-Quint du diadème impérial, et reçoit de lui le serment de fidélité, comme défenseur armé de l'Église romaine, à l'exemple de Charlemagne. Dès 1524, trois nobles princes de l'Allemagne catholique se liguèrent à Ratisbonne contre l'anarchie religieuse et sociale, et pour le maintien de l'ordre et des lois : le duc Guillaume, le duc Louis de Bavière et l'archiduc Ferdinand d'Autriche. Le 6 juillet de la même année, les archevêques et évêques de Saltzbourg, de Trente, de Bamberg, de Spire, de Strasbourg, de Constance, de Bâle, de Frising, de Passau viennent trouver ces princes, et concluent un traité d'alliance où ils déclarent que l'édit de Worms contre Luther et ses adhérents devait être observé comme une loi de l'empire ; qu'on ne changerait rien ni dans l'administration des sacrements, ni dans les cérémonies, ni dans les commandements et les traditions de l'Église catholique ; que les ecclésiastiques qui se mariaient et les moines apostats seraient punis suivant toute la rigueur des canons ; qu'on prêcherait l'Évangile d'a-

<sup>1</sup> Walch, t. 15, p. 2712 et seqq.

près l'interprétation des Pères et des docteurs ; que ceux de leurs sujets qui étudiaient à Wittemberg seraient contraints de quitter cette université dans trois mois, sous peine de confiscation de leurs biens, et que ceux qui y avaient fait leurs études ne pourraient jamais posséder de bénéfice ; qu'aucun luthérien banni ne trouverait asile dans les États confédérés, et que secours et assistance seraient donnés à tout prince attaqué pour l'une des clauses de la confédération <sup>1</sup>.

Le cardinal-légit Campège, qui assistait à cette conférence, demanda le premier qu'on satisfît aux justes réclamations des états de Nuremberg contre certains abus qui s'étaient glissés dans le clergé. Il fit publier une constitution en trente-cinq articles, pour régler le régime ecclésiastique, la tenue des synodes, la visite des diocèses, l'administration des paroisses, l'oblation des dîmes ; quelques-unes des dispositions de ce règlement peignent les mœurs de l'époque. Dans un article, par exemple, on prescrit aux ecclésiastiques de porter un habit décent et de cesser de faire du commerce ; dans un autre, on leur défend de fréquenter les tavernes et de disputer à table, entre deux vins, sur des matières religieuses <sup>2</sup>.

En 1526, il y eut à Dessau une assemblée et consultation de quelques princes catholiques, les électeurs de Mayence et de Brandebourg, les ducs Henri et Éric de Brunswic ; des lettres arrivèrent d'Espagne, par lesquelles l'empereur ordonnait le maintien de l'ancienne foi et l'exécution de l'édit de Worms. Par contre-coup, le 4 mai de la même année 1526, l'électeur de Saxe et le landgrave Philippe de Hesse conclurent une ligue formelle pour la défense des nouveautés luthériennes, contre l'empereur, leur souverain, et contre les lois de l'empire. D'autres princes y entrèrent, notamment le moine apostat Albert de Brandebourg, devenu par son apostasie duc de Prusse. Cette conjuration en faveur de la nouveauté anarchique, contre le chef et contre les lois de l'empire, parut un attentat si énorme, que Luther lui-même et Mélanchton ne purent s'empêcher de la condamner comme un crime <sup>3</sup>.

Dans la diète qui se tint à Spire le 25<sup>me</sup> de juin 1526, les princes luthériens, forts de leur ligue, se montrèrent si intraitables, que les deux partis furent sur le point de se séparer et de commencer la guerre civile. L'archiduc Ferdinand ayant proposé d'aller au secours de la Hongrie, les princes luthériens s'y refusèrent, attendu que Luther avait enseigné jusqu'alors que c'était résister à Dieu que de combattre contre les Turcs. Le roi de Hongrie, Louis, II, périt deux

<sup>1</sup> Audin, *Hist. de Luther*, t. 2, c. 6. — <sup>2</sup> *Ibid.*, et Raynald, 1523, n. 25 et seqq.  
— <sup>3</sup> Menzel, t. 1, p. 280 et seqq.



mois après dans la bataille de Mohacs. Tout ce que l'archiduc put faire, ce fut de régler que, comme il était nécessaire pour le bien de la religion et de la paix d'assembler un concile national d'Allemagne, ou général de toute la chrétienté, qui serait ouvert au plus tard dans un an, on enverrait des députés vers l'empereur, pour le prier de regarder avec compassion l'état déplorable de l'empire, de venir au plus tôt en Allemagne, et de faire tenir un concile ; qu'en attendant, les princes et les états se comporteraient au sujet de l'édit de Worms de manière qu'ils pussent rendre compte de leur conduite à Dieu et à l'empereur. C'était justement la liberté de conscience que les luthériens prétendaient obtenir dans cette diète, et qu'ils pratiquèrent dans la suite, comme s'ils l'avaient réellement obtenue <sup>1</sup>.

Vers la fin de la même année 1526, l'archiduc Ferdinand devient roi de Bohême et de Hongrie : ces deux royaumes entrent dans la maison d'Autriche ou de Habsbourg ; avec les royaumes d'Espagne, Dieu lui donnait en même temps le Nouveau-Monde, ainsi que des îles sans nombre de l'Océan. C'est que parmi toutes les maisons régnantes, aucune ne fut plus fidèle ni plus dévouée à la cause de Dieu et de son Église. Après elle vient la maison de Bavière. C'est à ces deux familles que l'Allemagne doit de n'être pas tombée tout entière et sans retour dans l'anarchie religieuse et intellectuelle qui la travaille et la mine encore maintenant.

En 1520, Luther enseignait que combattre les Turcs était résister à Dieu. En conséquence, les luthériens d'Allemagne refusèrent de secourir leurs compatriotes contre les armes de Soliman ! plusieurs même souhaitaient l'arrivée des Turcs, et préféraient leur domination à celle de l'empereur et des princes de Germanie. C'est Luther lui-même qui nous l'apprend <sup>2</sup>.

En 1527 et 1528, les Turcs ayant porté le fer et le feu dans la Hongrie, dans l'Autriche, dans des provinces encore plus intérieures de l'Allemagne, brûlant, massacrant, réduisant en esclavage une infinité de personnes, Luther eut peur et changea de langage. Jusqu'alors il avait fait un crime de combattre les Turcs, dès lors il fit un crime de ne pas les combattre. Léon X avait donc eu raison de condamner cette proposition : Combattre contre les Turcs, c'est résister à Dieu. Cependant Luther n'en convint pas, et soutint toujours que le Pape méconnaissait l'Évangile en exhortant les Chrétiens, rois et peuples, à défendre leur vie, leur liberté, leur religion, leur famille, leur patrie contre les Turcs. On ne devinerait guère sur quel misérable sophisme Luther s'appuie pour cela : sophisme qu'il noie et délaye dans

<sup>1</sup> Cochl., an 1526, p. 150. — <sup>2</sup> Walch, t. 20, p. 2675.

deux ou trois instructions pastorales ; le voici. Comme Chrétiens, vous ne pouvez et ne devez vous défendre contre les Turcs que par les armes spirituelles, la prière, la conversion du cœur ; mais vous pouvez et devez vous défendre par les armes matérielles, comme citoyens, comme nation, Allemands, Français, Hongrois, Dalmates, empereurs et princes, rois et sujets, pères et enfants, hommes et femmes ; vous devez contribuer à cette défense non-seulement de vos prières, mais encore de vos biens et de vos personnes ; si vous y mourez, vous allez droit au ciel, car vous souffrez la mort comme Chrétiens ; en effet, chose bien remarquable, le Turc vous hait, vous saccage, vous tue, non pas comme Allemands ou Hongrois, mais essentiellement comme Chrétiens, comme saints du Très-Haut<sup>1</sup>. Telle est la substance de ce que dit Luther. On le voit, après avoir tout rejeté en haine du Pape, il ramène tout de son propre chef, même l'indulgence plénière, puisqu'il ouvre le paradis à tout Chrétien qui meurt dans la guerre contre le Turc. Tertullien dit quelque part que le diable est singe de Dieu : Luther est ici singe du Pape. Aussi les luthériens d'Allemagne ne furent-ils guère émus de la sinergie.

Luther lui-même s'en plaint. Les nobles exportaient l'argent d'Allemagne par le luxe, pour se ruiner de corps et de biens : les bourgeois et les marchands faisaient à peu près de même, y joignant l'avarice et l'usure ; les artisans et les paysans ne songeaient qu'à se supplanter et à se voler les uns les autres, surtout depuis le nouvel évangile, où ils étaient devenus libres et riches, se croyant tout permis, ne donnant plus rien à personne, ni à pauvre ni à ministre de la religion. Luther engage les princes à leur arracher de force ce qu'ils ne voulaient pas donner pour la défense du pays<sup>2</sup>.

Afin d'exciter à prendre les armes contre les Turcs et pour fortifier dans le christianisme ceux des Allemands qui deviendraient leurs captifs, Luther expose les dogmes impies de Mahomet et de son Alcoran ; mais il n'a garde de signaler ce qu'il y a de plus impie dans ces dogmes, savoir, que tout arrive par une nécessité fatale, que l'homme n'a point de libre arbitre, que Dieu opère en nous le mal comme le bien, et qu'il nous punit du mal que nous n'avons pu éviter. Voilà ce que Luther ne signale pas dans Mahomet. La raison en est simple. Ainsi que nous l'avons vu, l'hérésiarque de Wittemberg l'emporte en impiété sur le faux prophète de la Mecque ; car, à l'en croire, Dieu nous punirait non-seulement du mal que nous n'avons pu éviter, mais encore du bien que nous faisons de notre mieux,

<sup>1</sup> Walch, t. 20, p. 2633 et seqq. — <sup>2</sup> Ibid., p. 2718 et 2719.

toutes les bonnes œuvres étant autant de péchés : ce que Mahomet n'a point osé dire.

Les princes luthériens, qui n'avaient point assez de patriotisme pour défendre l'Allemagne contre les Turcs, ne craignaient pas d'y allumer la guerre civile. Un employé infidèle d'un prince catholique, Otton de Pack, officier du duc Georges de Saxe, fit accroire aux princes luthériens que les catholiques avaient conclu un traité pour les exterminer. Aussitôt les luthériens prirent les armes, sous la direction du landgrave Philippe de Hesse. Ce soulèvement parut encore un attentat si énorme, que Luther même remontra qu'il fallait au moins s'assurer si la cause était réelle. On découvrit que Pack avait avancé une fausseté, et que le traité était imaginaire : l'affaire s'accommoda. Toutefois le landgrave exigea de grosses sommes d'argent de quelques princes ecclésiastiques, pour le dédommager d'un armement qu'il reconnaissait avoir été fait sur de faux rapports <sup>1</sup>. C'était en 1528.

Une nouvelle diète fut convoquée à Spire pour l'année suivante. Les catholiques furent en majorité. Elle avait pour présidents et commissaires le roi Ferdinand; Frédéric, comte palatin; Guillaume, duc de Bavière, et les évêques de Trente et de Hildesheim. Les sacramentaires ou zwingliens s'étaient décidés à y faire tête aux luthériens. Les villes impériales étaient presque toutes infectées de zwinglianisme. La division était parmi les sectaires. Le landgrave de Hesse, comprenant le danger d'une pareille scission, dut travailler à l'éteindre. Les catholiques se comptaient enfin. Après de longues contestations, l'assemblée décréta que partout où l'édit de Worms aurait été reçu, il serait défendu de changer de religion; que les villes qui auraient embrassé les doctrines nouvelles les garderaient jusqu'à la tenue du concile, sans que toutefois elles pussent abolir la messe, ou enlever aux catholiques le libre exercice de leur culte; que les sacramentaires seraient bannis de l'empire, et les anabaptistes punis de mort, suivant l'édit de l'empereur qui avait été ratifié. Luther lui-même demandait cette sévérité contre les anabaptistes et les sacramentaires <sup>2</sup>.

On aurait donc pu croire que les princes luthériens accepteraient les résolutions de la diète: il n'en fut pas ainsi; peu contents de la tolérance et de l'égalité, ils voulaient la domination. Six d'entre eux, suivis des députés de quatorze villes impériales, protestèrent contre les résolutions de la majorité, et en appelèrent à l'empereur, au con-

<sup>1</sup> Sleidan, l. 6, n. 92. — Menzel, t. 1, p. 313. — Bossuet, *Variat.*, l. 2, n. 44. —  
<sup>2</sup> Walch, t. 16, p. 364. — Menzel, t. 1, p. 321.



cile général ou national, et à tout juge non suspect. C'est de cette protestation que leur vint et qu'ils prirent le nom général de *protestants*, pour faire entendre que leur essence est de *protester* : de protester contre l'autorité la plus grande qu'il y ait sur la terre, l'Église catholique ; Église qui remonte de nous sans interruption jusqu'à Jésus-Christ, et de là, par les patriarches et les prophètes, jusqu'au premier homme, qui fut de Dieu ; Église avec laquelle Jésus-Christ a promis d'être tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, et contre laquelle il a donné sa parole que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais. Voilà contre qui et contre quoi protestent essentiellement toutes les sectes protestantes.

Maintenant, veut-on savoir quelle est leur profession générale au dix-neuvième siècle comme au seizième ? Elle peut être exposée sur une carte de visite ; la voici : « Je crois en moi ; et je proteste contre l'Église romaine. » Je crois en moi : voilà la souveraineté radicale de la raison individuelle ; je proteste contre l'Église romaine : voilà sa déclaration d'indépendance. Ce sont les seuls dogmes qui soient et qui puissent être communs entre les protestants. Après cela, on peut croire telle ou telle chose, pourvu qu'on les croie par la foi qu'on a en soi-même ; on peut protester sur plus ou moins d'articles, pourvu qu'on proteste. Ainsi, les *Luthériens*, qui soutiennent encore que *Jésus-Christ est Dieu*, et les pasteurs *calvinistes* de Genève, qui, en 1817, excommunient ceux qui osent encore le soutenir, bien qu'en contradiction les uns avec les autres, sont également protestants, parce qu'ils croient également chacun en soi et qu'ils protestent également contre l'Église catholique.

Pour rendre la chose plus sensible, prenez, comme les disciples de Luther ont fait, prenez une église catholique, ôtez-en le signe du Chrétien, l'autel du sacrifice, en un mot tout ce qui pourrait donner une idée de religion, n'y laissez que les quatre murs, et vous aurez un temple protestant, au frontispice duquel vous pourrez placer en grosses lettres : *Temple de la raison individuelle*.

Pour en faire la dédicace, invitez quiconque croit en soi et proteste contre l'Église romaine. « O sublime raison de mon individu ! je crois en toi et je t'adore, s'écriera chaque fidèle en entrant ; c'est toi seule qui règnes dans ce temple ! C'est toi, toi seule, qui m'y apprends si je dois croire à la Bible, et puis ce qu'elle veut me dire. Reçois donc pour toujours mes hommages et ma foi ! » Puis, après avoir ainsi proclamé le symbole commun à tous, chacun fera son acte de foi individuelle. Le luthérien dira : En vertu de mon libre examen, je conclus que la Bible est un livre divin, et j'y vois clairement que, dans le moment de la sainte cène, on reçoit réellement le corps de Christ dans le pain,

ou sous le pain, ou avec le pain ; mais je proteste contre la transsubstantiation des Romains. Le zwinglien ou le calviniste répondra : Moi aussi, après avoir librement examiné, j'ai reconnu la divinité des Écritures saintes, et j'y vois plus clair que le jour que dans la cène, au lieu de Christ, on ne reçoit que sa figure et son souvenir ; en conséquence, je proteste contre la présence réelle des papistes. Le nouvel arien ou socinien continuera : Oui, la Bible est un ouvrage infiniment respectable ; aussi, après l'avoir librement scruté, mon esprit y a découvert que les mystères de la foi ne sont que des figures de rhétorique, et que le Christ est seulement un grand prophète ; en foi de quoi je proteste contre le Dieu-Homme des catholiques. Le déiste, à son tour : Sans doute, messieurs, la raison de chaque homme est sa souveraine règle ; or, la mienne me dit qu'elle se suffit à elle-même ; par conséquent, je proteste contre tout ce que l'Église romaine nous débite sur les Écritures, les prophéties et les miracles. Ensuite le matérialiste : Qu'il est beau de voir ainsi proclamer les droits souverains de la raison de chaque individu ! Oui, messieurs, c'est à ma raison seule d'examiner, de juger, de réformer les opinions, même les plus universelles et les plus anciennes : je proteste donc hautement, en vertu de ma suprématie intellectuelle, contre l'immortalité, le paradis et l'enfer de la superstition pontificale. Que je suis ravi de vous entendre ! s'écriera l'athée. Vous reconnaissez donc avec moi que la première de toutes les vérités, c'est que mon intelligence est à elle-même son centre, sa lumière, sa loi et son juge : en récompense, apprenez la découverte consolante qu'elle a faite ; de même que nos esprits ne reconnaissent rien au-dessus d'eux, de même l'univers n'a point de maître : je proteste donc de tout mon être et contre le fanatisme de Rome et contre le Dieu qu'elle nous prêche. Fort bien ! reprendra l'anarchiste, le communiste de la jeune Allemagne, tous vous convenez que le premier article de la charte humanitaire, c'est la souveraineté irresponsable de ma raison, aussi l'humanité va-t-elle me devoir son bonheur : je vois avec une évidence irrésistible que la source principale et funeste de tous les maux et de tous les crimes, c'est le prétendu droit de propriété, et plus encore de souveraineté. Je proteste donc, non plus seulement de tout mon cœur, mais de tout mon bras et de toute mon épée, contre cette momie romaine, qui, aujourd'hui comme toujours, veut qu'on respecte le droit des souverains et des propriétaires <sup>1</sup>. A merveille !

<sup>1</sup> Il n'y a pas un vice, pas un crime, pas une bassesse, pas une abomination qu'on ne puisse, la plupart du temps, dériver de la propriété. Elle abaisse l'homme beaucoup au-dessous de l'animal. — Paroles d'un journal de la *Jeune Allemagne*, imprimé à Lausanne, et citées dans *l'Univers* du 13 septembre 1845.

conclura le sceptique. Vous m'assurez tous de concert que jé ne dois écouter que moi-même, et que c'est mon esprit qui doit tout juger en dernier ressort, même ce que vous venez de dire : je vous déclare donc, après avoir tout librement examiné, qu'il n'y a rien de certain au monde : conséquemment, je proteste, non-seulement contre l'Église romaine, mais encore contre ceux qui protestent contre elle, et enfin contre moi-même.

Le principe du protestantisme, le principe du libre examen et de la suprématie de l'esprit privé une fois admis, il est impossible de ne pas avouer toutes ces conséquences, impossible de ne pas les envisager comme de simples nuances, comme des évolutions progressives de la réformation protestante ; et à toutes ces professions de luthéranisme, de calvinisme, de socinianisme, de déisme, de matérialisme, d'athéisme, de communisme, d'anarchisme, de scepticisme, un protestant qui veut être conséquent avec soi-même n'a d'autre réponse à faire que de dire : *Amen*.

Le spectacle de cette unité discordante se vit en 1529 à la conférence de Marpourg, ménagée par le landgrave Philippe de Hesse entre les chefs des deux partis qui divisaient le protestantisme, les luthériens et les zwingliens ou sacramentaires : Luther, Osiandre et Mélanchton d'une part ; Zwingle, Oecolampade et Bucer de l'autre. Il s'agissait de les accorder sur l'article de la cène, et de faire cesser la guerre d'injures et d'anathèmes qu'ils se faisaient réciproquement. En quoi ils étaient tous d'accord, c'était à protester contre l'Église romaine, et à croire chacun souverainement en soi-même pour interpréter la Bible. Malgré de longues disputes, on ne put s'entendre sur l'article principal. Cependant, pour qu'on n'eût pas l'air de n'avoir rien fait, on dressa une espèce d'accord en quatorze articles. Les trois premiers rappellent la doctrine du concile de Nicée sur la trinité des personnes divines, sur la divinité de Jésus-Christ et son incarnation ; et cela, parce que dès lors certains protestants, notamment à Strasbourg, parlaient là-dessus de même que des Juifs, comme si Jésus-Christ n'était pas vraiment Dieu. Mélanchton nous l'apprend dans sa relation à l'électeur de Saxe <sup>1</sup>.

Sur l'article principal, si Jésus-Christ est réellement présent dans la sainte eucharistic, ou seulement en figure, on disputa longtemps sans pouvoir s'accorder. Lorsque Zwingle et ses compagnons virent qu'ils ne pouvaient persuader à Luther le sens figuré, ils le prièrent du moins de vouloir les tenir pour frères. Mais ils furent vivement repoussés. « Quelle fraternité me demandez-vous, leur disait-il, si

<sup>1</sup> Walch, t. 17, p. 2362.



vous persistez dans votre créance ? C'est signe que vous en doutez, puisque vous voulez être frères de ceux qui la rejettent. » Voilà comme finit la conférence. On se promit toutefois une charité mutuelle : Luther interpréta cette charité de celle qu'on doit aux ennemis, et non pas de celle qu'on doit aux personnes de même communion. Ils frémirent, disait-il, de se voir traiter d'hérétiques. On convint pourtant de ne plus écrire les uns contre les autres, mais pour leur donner, poursuivait Luther, le temps de se reconnaître.

Cet accord tel quel ne dura guère : au contraire, par les récits différents qui se firent de la conférence, les esprits s'aigrirent plus que jamais : Luther regarda comme un artifice la proposition de fraternité qui lui fut faite par les zwingliens, et dit « que Satan régnait tellement en eux, qu'il n'était plus en leur pouvoir de dire autre chose que des mensonges <sup>1</sup>. »

Au milieu de ces démêlés, on se préparait à la célèbre diète d'Augsbourg, que Charles-Quint avait convoquée pour y remédier aux troubles que le nouvel évangile causait en Allemagne. Il fit son entrée dans la ville le 15<sup>me</sup> de juin 1530. C'était la veille de la Fête-Dieu et de la procession du Saint-Sacrement. Comme l'empereur devait assister à la procession avec tous les princes catholiques, il y invita aussi les princes luthériens : ils s'y refusèrent par scrupules de conscience. Comme les luthériens reconnaissent la présence réelle du Seigneur dans l'eucharistie, on n'imagine pas d'abord la cause de leurs scrupules. La voici. Les opinions religieuses de ces princes dépendaient des caprices d'un moine, comme les évolutions des girouettes dépendent des caprices du vent. Or, il avait plu à ce moine de dire que le Sauveur est présent dans l'eucharistie au moment de la consécration et de la communion, et non après : donc il n'y est point pendant la procession, conclurent les princes dont il façonnait la conscience. Ils n'assistèrent donc pas à la procession, mais seulement à la messe.

Et quelles étaient donc ces âmes si timorées ? Voici le portrait qu'en trace Audin. C'était d'abord l'électeur Jean de Saxe, un des princes les plus gloutons de son siècle, dont le ventre chargé, dès le matin, de vin et de viandes, avait besoin, pour ne pas tomber, d'être retenu par un cercle de fer ; amoureux fou d'une religion qui avait aboli le jeûne, le carême, et permettait de faire gras le vendredi et le samedi. Son buffet électoral passait pour le plus abondamment garni de l'Allemagne de vases de toutes sortes, dérobés au réfectoire des moines ou à la sacristie des églises. C'était son fils Frédéric qui usait

<sup>1</sup> Bossuet, *Variat.*, l. 2, n. 45.

son temps et sa santé à table ou à la chasse, et, comme son père, joyeux convive, ami du vin et de la bonne chère, savait à peine son catéchisme. C'était le landgrave de Hesse, dont la paillardise était devenue proverbe, adultère effronté, qui, pour résister aux assauts de la chair, demanda et obtint plus tard la permission de coucher avec deux femmes, et qui se faisait servir à table par des domestiques portant sur leurs manches brodées ces cinq lettres capitales : V. D. M. I. A. *Verbum Domini manet in aeternum* : la parole de Dieu subsiste éternellement. C'était Wolfgang, prince d'Anhalt, d'une ignorance crasse, qui n'avait jamais su faire, dit-on, le signe de la croix. C'étaient Ernest et François de Lunembourg, qui, ne voulant pas laisser à leurs valets le soin de piller les églises, volaient de leurs mains les vases sacrés<sup>1</sup>. Voilà les princes qui se firent un scrupule de conscience d'assister à la procession du Saint-Sacrement, comme leurs ancêtres, mais non point à la messe solennelle.

A la procession, le Saint-Sacrement était porté par l'archevêque électeur de Mayence : à droite marchait le roi Ferdinand, à gauche l'électeur Joachim de Brandebourg. Derrière le dais, porté par six princes, on voyait l'empereur, un flambeau à la main, la tête nue, sans parasol, au milieu des ardeurs d'un soleil de juin. Venaient ensuite le légat du Pape, les électeurs ecclésiastiques et séculiers, les archevêques et évêques, les députés des villes impériales, les grands d'Espagne, les seigneurs italiens et flamands, et enfin la garde de l'empereur et du roi de Hongrie. Les assistants tenaient un flambeau à la main, marchant en silence, lentement, au bruit de trois cents cloches, et s'agenouillant sur toutes les places, pour recevoir la bénédiction du Seigneur trois fois saint, le Dieu des armées, dont la gloire remplit le ciel et la terre. L'univers catholique, ayant à sa tête l'empereur de l'ancien monde, seigneur du nouveau, rendait à son Dieu des hommages d'autant plus solennels, qu'il le voyait plus méconnu et plus outragé par l'hérésie.

Les protestants, faisant bande à part ou secte, apparurent comme la troupe des agents apostats, protestant contre l'unité et l'harmonie que Dieu avait établies dans l'Église du ciel, et commençant l'église de l'enfer, la synagogue de Satan, où il n'y a nul ordre, mais une éternelle horreur. Les anges apostats ou protestants prétendaient réformer l'Église du ciel ; les Chrétiens apostats ou protestants prétendaient réformer l'Église de la terre. Les premiers ont formé la confusion de l'idolâtrie, de l'hérésie et du schisme ; les seconds y aident comme manœuvres.

<sup>1</sup> Audin, t. 2, p. 402.

L'anarchie sociale est la suite naturelle de ce double protestantisme. Car le protestantisme, c'est l'anarchie en religion ; et l'anarchie sociale, c'est le protestantisme en politique.

La discordance des protestants d'Allemagne parut publiquement dès qu'il leur fallut confesser publiquement leur créance. Il y eut tout d'abord trois confessions de foi différentes. Les luthériens, défenseurs du sens littéral sur l'eucharistie, présentèrent à Charles-Quint la confession de foi, appelée la confession d'Augsbourg. Quatre villes de l'empire, Strasbourg, Meming, Lindau et Constance, qui défendaient le sens figuré, donnèrent la leur séparément au même prince. On la nomma la confession de Strasbourg ou des quatre villes ; et Zwingle, qui ne voulut pas être muet dans une occasion si célèbre, quoiqu'il ne fût pas du corps de l'empire, envoya aussi sa confession de foi à l'empereur.

Mélancton, en allemand Schwartzerd ou Terre-Noire, le plus éloquent et le plus poli, aussi bien que le plus modéré de tous les disciples de Luther, dressa la confession d'Augsbourg de concert avec son maître qu'on avait fait approcher du lieu de la diète. Cette confession de foi fut présentée à l'empereur en latin et en allemand le 25 juin 1530, souscrite par Jean, électeur de Saxe, par six autres princes, dont Philippe, landgrave de Hesse, était un des principaux, et par les villes de Nuremberg et de Reutling, auxquelles quatre autres villes étaient associées. On la lut publiquement dans la diète, en présence de l'empereur, et on convint de n'en répandre aucune copie, ni manuscrite ni imprimée, que de son ordre. Il s'en est fait depuis plusieurs éditions, tant en allemand qu'en latin, toutes avec de notables différences ; et tout le parti l'a reçue.

Ceux de Strasbourg et leurs associés, défenseurs du sens figuré, s'offrirent à la souscrire, à la réserve de l'article de la cène. Ils n'y furent pas reçus ; de sorte qu'ils composèrent leur confession particulière, qui fut dressée par Bucer ou Corne de Vache.

C'était un homme assez docte, d'un esprit pliant, et plus fertile en distinctions que les scholastiques les plus raffinés ; agréable prédicateur, un peu pesant dans son style ; mais il imposait par la taille et par le son de sa voix. Il avait été Dominicain, et s'était marié comme les autres, et même, pour ainsi parler, plus que les autres, puisque, sa femme étant morte, il passa à un second et à un troisième mariage. Les saints Pères ne recevaient point au sacerdoce ceux qui avaient été mariés deux fois étant laïques. Celui-ci, prêtre et religieux, se maria trois fois sans scrupule durant son nouveau ministère. C'était une recommandation dans le parti, et on aimait à confondre par ces exemples hardis les observances superstitieuses de l'ancienne Église.



Il ne paraît pas que Bucer ait rien concerté avec Zwingle : celui-ci, avec les Suisses, parlait franchement ; Bucer méditait des accommodements, et jamais homme ne fut plus fécond en équivoques.

Cependant lui et les siens ne purent alors s'unir aux luthériens, et la nouvelle réforme fit en Allemagne deux corps visiblement séparés par des confessions de foi différentes.

Après les avoir dressées, ces églises semblaient avoir pris leur dernière forme, et il était temps du moins alors de tenir ferme ; mais c'est ici, au contraire, que les variations se montrent plus grandes.

La confession d'Augsbourg est la plus considérable en toutes manières. Outre qu'elle fut présentée la première, souscrite par un plus grand corps et reçue avec plus de cérémonie, elle a encore été regardée comme une pièce commune de la nouvelle réforme. Comme l'empereur la fit réfuter par quelques théologiens catholiques, Mélanchton en fit l'apologie, qu'il étendit davantage un peu après. Au reste, il ne faut pas regarder cette apologie comme un ouvrage particulier, puisqu'elle fut représentée à l'empereur, au nom de tout le parti, par les mêmes qui lui présentèrent la confession d'Augsbourg, et que depuis les luthériens n'ont tenu aucune assemblée pour déclarer leur foi où ils n'aient fait marcher d'un pas égal la confession d'Augsbourg et l'apologie <sup>1</sup>.

Or, dans cette confession si solennelle, l'article sur la présence réelle dans l'eucharistique est couché de quatre manières différentes, suivant les quatre principales éditions. Ainsi l'on trouve ces mots dans le livre *De la Concorde*, publié par le parti luthérien : « L'article de la cène est ainsi enseigné par la parole de Dieu dans la confession d'Augsbourg : Que le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ sont vraiment présents, distribués et reçus dans la cène sous l'espèce du pain et du vin, et que l'on impute ceux qui enseignent le contraire. »

Maintenant, de ces quatre façons différentes, quelle est l'originale qui fut présentée à Charles-Quint ? Le protestant Hospinien soutient que c'est celle que nous venons de rapporter, parce que c'est celle qui paraît dans l'impression qui fut faite dès l'an 1530 à Wittemberg, c'est-à-dire dans le siège du luthéranisme, où était la demeure de Luther et de Mélanchton. Il ajoute que ce qui fit changer l'article, c'est qu'il favorisait trop ouvertement la transsubstantiation, puisqu'il marquait le corps et le sang véritablement reçus, non point avec la substance, mais *sous les espèces du pain et du vin*, qui est la même expression dont se servent les catholiques. Et c'est cela même qui

<sup>1</sup> Bossuet, *Variat.*, l. 3, n. 1 et seqq.

fait croire que c'est ainsi que l'article a été rédigé d'abord, puisqu'il est certain par Sleidan et par Mélanchton, aussi bien que par Chytré et par Célestin dans leur histoire de la confession d'Augsbourg, que les catholiques ne contredirent point cet article dans la réfutation qu'ils firent alors de la confession d'Augsbourg par ordre de l'empereur.

Les luthériens ne demeurèrent point en si bon chemin ; incontinent après la confession d'Augsbourg, ils donnèrent à l'empereur une cinquième explication de la cène, dans l'apologie de leur confession de foi qu'ils firent faire par Mélanchton. Encore que cet auteur soit peu favorable, même dans ce livre, au changement de substance, toutefois il ne trouve pas ce sentiment si mauvais qu'il ne cite avec honneur des autorités qui l'établissent : car, voulant prouver la doctrine *de la présence corporelle* par le sentiment de l'Église orientale, il allègue le canon de la messe grecque, où le prêtre *demande nettement*, dit-il, *que le propre corps de Jésus-Christ soit fait en changeant le pain ou par le changement du pain*. Bien loin de rien improuver dans cette prière, il s'en sert comme d'une pièce dont il reconnaît l'autorité, et il produit dans le même esprit les paroles de Théophylacte, archevêque de Bulgarie, *qui assure que le pain n'est pas seulement une figure, mais qu'il est vraiment changé en chair*. Il se trouve, par ce moyen, que de trois autorités qu'il apporte pour confirmer la doctrine de la présence réelle, il y en a deux qui établissent le changement de substance, tant ces deux choses se suivent et tant il est naturel de les joindre ensemble.

Quand depuis on a retranché dans quelques éditions ces deux passages qui se trouvent dans la première publication qui en fut faite, c'est qu'on a été fâché que les ennemis de la transsubstantiation n'aient pu établir la réalité qu'ils approuvent sans établir en même temps cette transsubstantiation qu'ils voulaient nier.

Voilà les incertitudes où tombèrent les luthériens dès le premier pas, et aussitôt qu'ils entreprirent de donner par une confession de foi une forme constante à leur église, ils furent si peu résolus, qu'ils nous donnèrent d'abord en cinq ou six façons différentes un article aussi important que celui de l'eucharistie. Ils ne furent pas plus constants dans les autres articles ; et ce qu'ils répondent ordinairement, que le concile de Constantinople a bien ajouté quelque chose à celui de Nicée, ne leur sert de rien ; car il est vrai qu'étant survenu depuis le concile de Nicée une nouvelle hérésie qui niait la divinité du Saint-Esprit, il fallut bien ajouter quelques mots pour la condamner ; mais ici, où il n'est rien arrivé de nouveau, c'est une pure irrésolution qui a introduit parmi les luthériens les variations que nous avons vues. Ils ne s'en tinrent pas là, et nous en verrons beaucoup d'autres dans

les confessions de foi qu'il fallut depuis ajouter à celle d'Augsbourg <sup>1</sup>.

Les défenseurs du sens figuré ou les sacramentaires, comme on peut le voir en détail dans l'*Histoire des Variations des églises protestantes*, par Bossuet, n'ont pas moins varié que les luthériens dans leurs confessions de foi. Bucer, l'architecte de ces confessions, ne s'exprimait qu'en termes vagues, ambigus, équivoques, qu'on pouvait prendre dans un sens et dans un autre. Cette ambiguïté était telle que, des quatre villes qui y voyaient d'abord le sens de la figure, trois d'entre elles, à savoir, Strasbourg, Memming et Lindau, y prirent peu après le sens de la présence réelle.

Zwingle y allait plus franchement. Dans la confession de foi qu'il envoya à Augsbourg, et qui fut approuvée de tous les protestants suisses, il expliquait nettement « que le corps de Jésus-Christ, depuis son ascension, n'était plus que dans le ciel et ne pouvait être autre part ; qu'à la vérité, il était comme présent dans la cène par la contemplation de la foi, et non pas réellement ni par son essence <sup>2</sup>. »

Tel était donc le premier état de la dispute sacramentaire : d'un côté, une présence en signe et par foi ; de l'autre, une présence réelle et substantielle ; et voilà ce qui séparait les sacramentaires d'avec les catholiques et les luthériens.

La question de la justification, où celle du libre arbitre était renfermée, paraissait d'une autre importance aux protestants : c'est pourquoi, dans l'apologie, ils demandent par deux fois à l'empereur une attention particulière sur cette matière, comme étant la plus importante de tout l'Évangile et celle aussi où ils ont le plus travaillé. Mais, dit Bossuet, j'espère qu'on verra bientôt qu'ils ont travaillé en vain, pour ne rien dire de plus, et qu'il y a plus de malentendu que de véritables difficultés dans cette dispute.

Et d'abord il faut mettre hors de cette dispute la question du libre arbitre. Luther était revenu des excès qui lui faisaient dire que la prescience de Dieu mettait le libre arbitre en poudre dans toutes les créatures, et il avait consenti qu'on mit cet article, le dix-huitième, dans la confession d'Augsbourg : « Qu'il faut reconnaître le libre arbitre dans tous les hommes qui ont l'usage de la raison, non pour les choses de Dieu, que l'on ne peut commencer ou du moins achever sans lui, mais seulement pour les œuvres de la vie présente et pour les devoirs de la société civile. » Voilà donc déjà deux vérités qui ne souffrent aucune contestation : l'une, qu'il y a un libre arbitre, et l'autre, qu'il ne peut rien de lui-même dans les œuvres vraiment chrétiennes.

<sup>1</sup> Bossuet, *Variat.*, l. 3, n. 9 et 10. — <sup>2</sup> Hospin., 1530, n. 101 et seqq.



L'article suivant expliquait que *la volonté des méchants était la cause du péché*, et, encore qu'on ne dit pas assez nettement que Dieu n'en est pas l'auteur, on l'insinuait toutefois, contre les premières maximes de Luther. Comme Luther approuvait cet article, aussi bien que les autres de la confession d'Augsbourg, il condamnait implicitement ses propres blasphèmes, et justifiait la condamnation que le pape Léon X en avait faite dix ans auparavant.

Ce qu'il y avait de plus remarquable sur le reste de la matière de la grâce chrétienne, dans la confession d'Augsbourg, c'est que partout on y supposait dans l'Église catholique des erreurs qu'elle a toujours détestées, et même des erreurs opposées : par exemple, que nous attribuons la rémission de nos péchés à nos propres mérites, et non à la grâce de Dieu ; et qu'en même temps nous nous croyons justifiés par le seul usage du sacrement, *ex opere operato*, comme on parle, sans aucun bon mouvement. Comment les luthériens pouvaient-ils s'imaginer qu'on donnât tant à l'homme parmi nous, et qu'en même temps on y donnât si peu ? Mais l'un et l'autre sont très-éloignés de notre doctrine, puisque le concile de Trente, d'un côté, est tout plein des bons sentiments par où il faut se disposer au baptême, à la pénitence et à la communion, déclarant même, en termes exprès, que *la réception de la grâce est volontaire*, et que, d'un autre côté, il enseigne que la rémission des péchés est purement gratuite, et que tout ce qui nous y prépare de près ou de loin, depuis le commencement de la vocation et les premières horreurs de la conscience ébranlée par la crainte jusqu'à l'acte le plus parfait de la charité, est un don de Dieu <sup>1</sup>.

Pour le nombre des sacrements, l'apologie nous enseigne que *le baptême, la cène et l'absolution sont trois véritables sacrements*. En voici un quatrième, puisque, « il ne faut point faire de difficulté de mettre l'ordre en ce rang, en le prenant pour le ministère de la parole, parce qu'il est commandé de Dieu, et qu'il a de grandes promesses <sup>2</sup>. » La confirmation et l'extrême-onction sont marquées comme des *cérémonies reçues des Pères*, mais qui n'ont pas une expresse promesse de grâce. Je ne sais donc ce que veulent dire ces paroles de l'épître de saint Jacques en parlant de l'onction des malades : *S'il est en péché, il lui sera remis* ; mais c'est que Luther n'estimait pas cette épître, quoique l'Église ne l'ait jamais révoquée en doute. Pour le mariage, ceux de la confession d'Augsbourg y reconnaissent une institution divine et des promesses, mais temporelles ; comme si c'était une chose temporelle que d'élever dans

<sup>1</sup> Bossuet, *Variat*, l. 3, n. 21 et 22. — <sup>2</sup> Apologie, p. 200 et seqq.

l'Église les enfans de Dieu, et se sauver en les engendrant de la sorte<sup>1</sup> ; ou que ce ne fût pas un des fruits du mariage chrétien de faire que les enfans qui en sortent fussent nommés saints comme étant destinés à la sainteté<sup>2</sup>.

Mais, au fond, l'apologie ne paraît pas s'opposer beaucoup à notre doctrine sur le nombre des sacrements, « pourvu, dit-elle, qu'on rejette ce sentiment qui domine dans tout le règne pontifical, que les sacrements opèrent la grâce sans aucun bon mouvement de celui qui les reçoit. » Car on ne se lasse point de nous faire cet injuste reproche. C'est là qu'on met le nœud de la question, c'est-à-dire qu'il n'y resterait presque plus de difficulté sans les fausses idées de nos adversaires.

Luther s'était expliqué contre les vœux monastiques d'une manière terrible, jusqu'à dire de celui de la continence, qu'il était aussi peu possible de l'accomplir que de se dépouiller de son sexe. Tout s'adoucit dans l'apologie, puisque non-seulement saint Antoine et saint Bernard, mais encore saint Dominique et saint François y sont nommés parmi les saints ; et tout ce qu'on demande à leurs disciples, c'est qu'ils recherchent, à leur exemple, la rémission de leurs péchés dans la bonté gratuite de Dieu : à quoi l'Église a trop bien pourvu pour appréhender sur ce sujet aucun reproche.

Cet endroit de l'apologie est remarquable, puisqu'on y met parmi les saints ceux des derniers temps, et qu'ainsi on reconnaît pour la vraie Église celle qui les a portés dans son sein. Luther n'a pu refuser à ces grands hommes ce glorieux titre. Partout il compte parmi les saints, non-seulement saint Bernard, mais encore saint François et saint Bonaventure, et les autres du treizième siècle. Saint François, entre tous les autres, lui paraît un homme admirable, animé d'une merveilleuse ferveur d'esprit. Il pousse ses louanges jusqu'à Gerson, lui qui avait condamné Wiclef et Jean Hus dans le concile de Constance, et il l'appelle un homme grand en tout : ainsi l'Église romaine était encore la mère des saints dans le quinzième siècle.

Dans la confession d'Augsbourg et dans l'apologie, l'article même de la messe passe si doucement, qu'à peine s'aperçoit-on que les protestants y aient voulu apporter du changement. Ils commencent par se plaindre « du reproche injuste qu'on leur fait d'avoir aboli la messe. On la célèbre, disent-ils, parmi nous avec une extrême révérence, et on y conserve presque toutes les cérémonies ordinaires. » En effet, en 1523, lorsque Luther réforma la messe et en dressa la formule, il ne changea presque rien de ce qui frappait les yeux du

<sup>1</sup> 1 Tim., 2, 15. — <sup>2</sup> 1 Cor., 7, 14.

peuple. On y garda l'Introït, le *Kyrie*, la collecte, l'épître, l'évangile, avec les cierges et l'encens, si l'on voulait, le *Credo*, la prédication, les prières, la préface, le *Sanctus*, les paroles de la consécration, l'élévation, l'oraison dominicale, l'*Agnus Dei*, la communion, l'action de grâces. Voilà l'ordre de la messe luthérienne, qui ne paraissait pas à l'extérieur fort différente de la nôtre; au reste, on avait conservé le chant et même le chant en latin, et voici ce qu'on en disait dans la confession d'Augsbourg. *On y mêle avec le chant en latin des prières en langue allemande, pour l'instruction du peuple.* On voyait dans cette messe et les parements et les habits sacerdotaux; et on avait un grand soin de les retenir, comme il paraissait par l'usage et par toutes les conférences qu'on fit alors. Bien plus, on ne disait rien contre l'oblation dans la confession d'Augsbourg; au contraire, elle est insinuée dans ce passage qui est rapporté de l'histoire tripartite : « Dans la ville d'Alexandrie, on s'assemble le mercredi et le vendredi, et on y fait tout le service, excepté l'oblation solennelle. »

C'est qu'on ne voulait pas faire paraître au peuple qu'on eût changé le service public. A entendre la confession d'Augsbourg, il semblait qu'on ne s'attachât qu'aux messes sans communicants, qu'on avait abolies, disait-on, à cause qu'on n'en célébrait presque plus que pour le gain; de sorte qu'à ne regarder que les termes de la confession, on eût dit qu'on n'en voulait qu'à l'abus.

Pendant on avait ôté dans le canon de la messe les paroles où il est parlé de l'oblation qu'on faisait à Dieu des dons proposés. Mais le peuple, toujours frappé au dehors des mêmes objets, n'y prenait pas garde d'abord; et en tout cas, pour lui rendre ce changement supportable, on insinuait que le canon n'était pas le même dans les églises; que celui des Grecs différait de celui des Latins, et même, parmi les Latins, celui de Milan d'avec celui de Rome. Voilà de quoi on amusait les ignorants; mais on ne leur disait pas que ces canons ou ces liturgies n'avaient que des différences fort accidentelles; que toutes les liturgies convenaient unanimement de l'oblation qu'on faisait à Dieu des dons proposés avant de les distribuer; et c'est ce qu'on changeait dans la pratique, sans l'oser dire dans la confession publique.

Mais pour rendre cette oblation odieuse, on faisait accroire à l'Église qu'elle lui attribuait un mérite de remettre les péchés, sans qu'il fût besoin d'y apporter ni la foi ni aucun bon mouvement: ce qu'on répétait par trois fois dans la confession d'Augsbourg, et on ne cessait de l'inculquer dans l'apologie, pour insinuer que les catholiques n'admettaient la messe que pour éteindre la piété.

On avait même inventé dans la confession d'Augsbourg cette ad-



mirable doctrine des catholiques, à qui on faisait dire « que Jésus-Christ avait satisfait dans sa passion pour le péché originel, et qu'il avait institué la messe pour les péchés mortels et véniels que l'on commettait tous les jours, » comme si Jésus-Christ n'avait pas également satisfait pour tous les péchés ; et on ajoutait, comme un nécessaire éclaircissement, « que Jésus-Christ s'était offert à la croix non-seulement pour le péché originel, mais encore pour tous les autres ; » vérité dont personne n'avait jamais douté. Il n'est donc pas étonnant que les catholiques, au rapport même des luthériens, quand ils entendirent ce reproche, se soient comme récriés tout d'une voix : *que jamais on n'avait ouï telle chose parmi eux*<sup>1</sup>. Mais il fallait faire croire au peuple que ces malheureux papistes ignoraient jusqu'aux éléments du christianisme<sup>2</sup>.

Malgré cela, les protestants n'osaient encore rejeter l'autorité de l'Église romaine. Ils se glorifiaient d'avoir pour eux les saints Pères, principalement dans l'article de la justification, qu'ils regardaient comme le plus essentiel ; et non-seulement ils prétendaient avoir pour eux l'ancienne Église, mais voici encore comme ils finissaient l'exposition de leur doctrine : « Tel est l'abrégé de notre foi, où l'on ne verra rien de contraire à l'Écriture ni à l'Église catholique, ou même A L'ÉGLISE ROMAINE, autant qu'on peut la connaître par ses écrivains. Il s'agit de quelque peu d'abus qui se sont introduits dans les églises sans aucune autorité certaine ; et quand il y aurait quelque différence, il la faudrait supporter, puisqu'il n'est pas nécessaire que les rites des églises soient partout les mêmes<sup>3</sup>. »

Dans une autre édition, on lit ces mots : « Nous ne MÉPRISONS PAS LE CONSENTEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, ni ne voulons soutenir les opinions impies et séditeuses qu'elle a condamnées ; car ce ne sont point des passions désordonnées, mais c'est l'autorité de la parole de Dieu et DE L'ANCIENNE ÉGLISE qui nous a poussés à embrasser cette doctrine, pour augmenter la gloire de Dieu et pourvoir à l'utilité des bonnes âmes dans l'Église universelle<sup>4</sup>. »

On disait aussi dans l'Apologie, après y avoir exposé l'article de la justification, qu'on tenait sans comparaison le principal : « Que c'était la doctrine des prophètes, des apôtres et des saints Pères, de saint Ambroise, de saint Augustin, de la plupart des autres Pères, et de toute l'Église qui reconnaissait Jésus-Christ pour propitiateur, et comme l'auteur de la justification ; et qu'il ne fallait pas prendre

<sup>1</sup> Chytr. *Hist. Conf. Aug.* — <sup>2</sup> Bossuet, *Variat.*, l. 3. — <sup>3</sup> *Conf. Aug.*, art. 21, édit. Gen., p. 22, 23, etc. — *Apol. resp. ad Arg.*, p. 141, etc. — <sup>4</sup> Édit. Gen. art. 21, p. 22.

pour doctrine de l'Église romaine tout ce qu'approuvent le Pape, quelques cardinaux, évêques, théologiens ou moines <sup>1</sup> : » par où l'on distinguait manifestement les opinions particulières d'avec le dogme reçu et constant, où on faisait profession de ne vouloir point toucher.

Mélanchton, en particulier, reconnaissait la juridiction épiscopale dans l'intérêt de la société politique et religieuse. On avait chassé les évêques de leurs sièges, il consentait à ce qu'on les y rétablît. « Et de quel front, disait-il, oserions-nous consacrer cette victoire de la force brutale si les évêques nous laissent notre doctrine ? Faut-il que je vous dise mon opinion ? Eh bien ! domination épiscopale et administration spirituelle, je voudrais tout leur restituer. Voyez donc l'église que nous aurions sans gouvernement ! une tyrannie plus intolérable que celle que nous subissons <sup>2</sup> ! »

Il allait plus loin : il voulait conserver le Pape comme chef visible de l'Église. Il écrivait, le 6 juillet 1530, au légat Campège : « Nous n'avons pas d'autre doctrine que celle de l'Église romaine ; nous sommes prêts à lui obéir, si elle veut étendre sur nous ces trésors de bienveillance dont elle est si prodigue pour ses autres enfants ; nous sommes prêts à nous jeter aux pieds du Pontife de Rome et à reconnaître la hiérarchie ecclésiastique, pourvu qu'il ne nous repousse pas. Et comment rejetterait-il la prière des suppliants ? pourquoi le fer et la flamme, quand l'unité rompue est si aisée à rétablir <sup>3</sup> ? »

Enfin les protestants n'osaient avouer que leur confession de foi fût opposée à l'Église romaine, ou qu'ils se fussent retirés de son sein. Ils tâchaient de faire accroire qu'ils n'en étaient distingués que par certains rites et quelques légères observances. Et, au reste, pour faire voir qu'ils prétendaient toujours faire avec elle un même corps, ils se soumettaient publiquement à son concile.

C'est ce qui paraît dans la préface de la confession d'Augsbourg, adressée à Charles-Quint : « Votre majesté impériale a déclaré qu'elle ne pouvait rien déterminer dans cette affaire où il s'agissait de la religion, mais qu'elle agirait auprès du Pape pour procurer l'assemblée du concile universel. Elle réitéra, l'an passé, la même déclaration dans la dernière diète tenue à Spire, et a fait voir qu'elle persistait dans la résolution de procurer cette assemblée du concile général, ajoutant que, les affaires qu'elle avait avec le Pape étant terminées, elle croyait qu'il pouvait être aisément porté à tenir un concile général. » On voit par là de quel concile on entendait parler

<sup>1</sup> *Apol. resp. ad art.*, p. 141. — Bossuet, *Variat.*, l. 3. — <sup>2</sup> *Ep. Camerario.* —

<sup>3</sup> *Célest. Hist. Aug. Conf.* l. 3. — Pallavic. *Hist. Concil. Trid.*, l. 3, c. 3.

alors : c'était d'un concile général assemblé par les Papes ; et les protestants s'y soumettent en ces termes : « Si les affaires de la religion ne peuvent pas être accommodées à l'amiable avec nos parties, nous offrons en toute obéissance à votre majesté impériale de comparaître et de plaider notre cause devant un tel concile général, libre et chrétien. » Et enfin : « C'est à ce concile général, et ensemble à votre majesté impériale que nous avons appelé et appelons, et nous adhérons à cet appel. » Quand ils parlaient de cette sorte, leur intention n'était pas de donner à l'empereur l'autorité de prononcer sur les articles de la foi ; mais en appelant au concile, ils nommaient aussi l'empereur dans leur appel, comme celui qui devait procurer la convocation de cette sainte assemblée, et qu'ils priaient en attendant de tenir tout en suspens.

Une déclaration si solennelle demeurera éternellement dans l'acte le plus authentique qu'aient jamais fait les luthériens, et à la tête de la confession d'Augsbourg, en témoignage contre eux, et en reconnaissance de l'inviolable autorité de l'Église. Tout s'y soumettait alors ; et ce qu'on faisait, en attendant sa décision, ne pouvait être que provisoire. On retenait les peuples, et on se trompait peut-être soi-même par cette belle apparence. On s'engageait cependant, et l'horreur qu'on avait du schisme diminuait tous les jours. Après qu'on y fut accoutumé, et que le parti se fut fortifié par des traités et par des ligues, l'Église fut oubliée, tout ce qu'on avait dit sur son autorité sainte s'évanouit comme un songe, et le titre de *concile libre et chrétien*, dont on s'était servi, devint un prétexte pour rendre ilusoire la réclamation au concile, comme on le verra par la suite.

Voilà l'histoire de la confession d'Augsbourg et de son apologie. On voit que les luthériens reviendraient de beaucoup de choses, peut-être de tout, s'ils voulaient seulement prendre la peine d'en retrancher les calomnies dont on nous y charge, et de bien comprendre les dogmes où l'on s'accommode si visiblement à notre doctrine. Si l'on eût cru Mélanchton, on se serait encore approché beaucoup davantage des catholiques ; car il ne disait pas tout ce qu'il voulait ; et pendant qu'il travaillait à la confession d'Augsbourg, lui-même en écrivant à Luther sur les *articles de foi* qu'il le pria de revoir : *Il les faut*, dit-il *changer souvent et les accommoder à l'occasion*<sup>1</sup>. Voilà comme on bâtissait cette célèbre confession de foi, qui est le fondement de la religion protestante ; et c'est ainsi qu'on y traitait les dogmes. On ne permettait pas à Mélanchton d'adoucir les choses autant qu'il le souhaitait. « Je changeais, dit-il, tous les

<sup>1</sup> L. 1, ep. 1.



jours, et rechangeais quelque chose, et j'en aurais changé beaucoup davantage si nos compagnons nous l'avaient permis. Mais, poursuivait-il, ils ne se mettaient en peine de rien <sup>1</sup> : » c'est-à-dire, comme il l'explique partout, que, sans prévoir ce qui pouvait arriver, on ne songeait qu'à pousser tout à l'extrémité : c'est pourquoi on voyait toujours Mélanchton, comme il le confesse lui-même, *accablé de cruelles inquiétudes, de soins infinis, d'insupportables regrets* <sup>2</sup>. Luther le contraignait plus que tous les autres ensemble. On voit, dans les lettres qu'il lui écrit, qu'il ne savait comment adoucir cet esprit superbe : quelquefois il entraît contre Mélanchton *dans une telle colère, qu'il ne voulait pas même lire ses lettres* <sup>3</sup>. C'est en vain qu'on lui envoyait des messagers exprès : ils revenaient sans réponse : et le malheureux Mélanchton, qui s'opposait le plus qu'il pouvait aux emportements de son maître et de son parti, toujours pleurant et gémissant, écrivait la confession d'Augsbourg avec ces contraintes <sup>4</sup>.

Les protestants auraient voulu que les catholiques formulassent aussi leur confession. — A quoi bon ? répondit Faber, depuis évêque de Vienne en Autriche : nous croyons aujourd'hui ce que nous croyions hier, ce que nous croirons demain.

La diète rendit son décret dans le même sens. C'était le même que celui de Worms, mais plus ample et en termes plus forts ; en voici la substance.

On ne souffrira point ceux qui enseignent une nouvelle doctrine sur la cène ; on ne fera aucun changement dans la messe, tant solennelle que privée ; on confirmera les enfants avec le saint chrême ; on administrera l'extrême-onction aux malades : on rejettera l'opinion de ceux qui nient le libre arbitre, parce qu'elle réduit l'homme à la condition des bêtes, et qu'elle est injurieuse à Dieu ; on rétablira les statues et les images dans les lieux d'où on les a enlevées ; on n'enseignera rien qui tende à diminuer l'autorité du magistrat ; le dogme de la foi seule sans les œuvres est absolument rejeté ; les sacrements de l'Église seront toujours au nombre de sept, et administrés de la même manière qu'anciennement ; on continuera d'observer toutes les cérémonies de l'Église, les funérailles des morts et les autres usages : les bénéfices vacants ne seront conférés qu'à des sujets qui en seront dignes ; les prêtres ou ecclésiastiques mariés ci-devant seront privés de leurs bénéfices, et ceux-ci conférés à d'autres, aussitôt après la diète ; cependant ceux qui voudront quitter leurs femmes et rentrer dans leur premier état pourront être réhabilités par l'évêque, le tout suivant le bon plaisir du Pape, lorsqu'il en aura été informé par son

<sup>1</sup> L. 4, ep. 95. — <sup>2</sup> L. 4, ep. 95. — <sup>3</sup> L. 1, ep. 6. — <sup>4</sup> Bossuet, *Variat.*, l. 3.

légal ; mais les autres seront bannis et punis comme ils le méritent.

La vie des prêtres sera réglée, leur habit décent, et ils se conduiront sans aucun scandale. Si les ecclésiastiques ont été forcés en quelque lieu à faire quelque vente ou contrat injuste, si les biens de l'Église ont été injustement aliénés ou appliqués à des usages profanes, tout cela sera nul. Personne n'est admis à enseigner, qu'il n'ait auparavant donné à son évêque un témoignage authentique de sa saine doctrine et de ses mœurs réglées ; et, en enseignant ou prêchant, ils suivront le décret dont on vient de parler, sans employer dans leurs discours le langage de plusieurs qui prétendent qu'on anéantit la doctrine de l'Évangile. Ils s'abstiendront aussi d'injures et de railleries ; ils exhorteront les peuples à la prière, à ouïr la messe avec dévotion, à invoquer la sainte Vierge et les autres saints, à observer les fêtes, les jeûnes, l'abstinence des viandes, et à soulager les pauvres. Ils remontreront aux moines l'énormité du crime qu'ils commettent en quittant leur habit et leur profession. En un mot, on ne souffrira aucun changement dans ce qui regarde la foi et le service divin, sur peine de punition corporelle et de confiscation des biens.

On réparera tout le tort fait aux ecclésiastiques ; on rétablira les monastères, dans les lieux où ils auront été détruits, de même que les autres édifices, et les cérémonies accoutumées y seront observées. Ceux qui, dans les pays hérétiques, demeureront attachés à l'ancienne religion et approuveront ce décret, seront placés sous la protection de l'empire, sans qu'on puisse les inquiéter, et il leur sera permis de transporter leur domicile en quel lieu ils voudront, sans qu'on puisse leur causer aucun dommage.

Le Pape sera requis de convoquer et d'assembler le concile en un lieu commode et convenable, dans six mois, afin qu'il puisse être commencé du moins dans le cours de l'année. Tous ces règlements seront exécutés, nonobstant oppositions ou appellations quelconques ; et afin que ce présent décret demeure dans toute sa vigueur, comme concernant la foi et la religion, l'empereur y emploiera toute la puissance que Dieu lui a donnée, même aux dépens de sa vie. Que si quelqu'un veut user de violence pour en empêcher l'exécution, la chambre impériale, sur ce requise, donnera ordre à celui qui agit par voie de fait de se désister de son entreprise ; que s'il y persiste, il sera mis au ban de l'empire, et les princes et villes voisines viendront au secours de celui qui souffre la violence. Enfin la chambre impériale ne recevra à plaider aucun de ceux qui n'auront pas approuvé ce présent décret <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Sleidan, l. 7. — Célestin, *De Conf. Aug.*, l. 4.

Nous avons vu que dans l'ancienne constitution de l'empire germanique, ainsi que chez toutes les nations chrétiennes, l'article fondamental était la profession de la foi catholique, de la foi de tous les temps et de tous les lieux : sans cette foi catholique ou universelle, on ne pouvait être ni roi, ni prince, ni citoyen : une et la même pour tous, cette loi générale mettait l'unité et l'harmonie dans l'univers, dans l'Europe, dans chaque royaume, dans chaque famille. Le contraire est une cause active et incessante de révolution et d'anarchie. En 1530, l'empereur Charles-Quint et la diète catholique d'Augsbourg maintiennent la foi fondamentale de l'ordre, l'ancienne constitution de l'empire germanique, de l'Europe chrétienne et de l'univers ; ils la maintiennent contre des principes d'anarchie et de révolution qui tendent à dissoudre la société humaine. Des princes révolutionnaires se liguent et prennent les armes pour détruire l'ancienne constitution de l'empire et de l'Europe, et la remplacer par les nouveaux principes de l'anarchie universelle.

Le 22 décembre 1530, les princes luthériens se liguèrent à Smalcalde, et résolurent de prendre les armes contre l'empereur même, leur souverain, s'il entreprenait d'exécuter contre eux la loi fondamentale de l'empire. L'année précédente, Luther les avait détournés de cette coalition, comme d'un crime ; cette année-ci, il les y pousse, comme à une bonne œuvre. C'est que la diète d'Augsbourg n'avait pas tourné à son gré. Dans un de ses plus violents libelles, « Avertissement à mes chers Allemands, » il s'écrie : « Si l'on en vient à la guerre, ce dont Dieu nous préserve ! je ne veux pas avoir appelé rebelle ni qu'on appelle de ce nom le parti qui se sera mis en défense contre ces homicides et sanguinaires papistes, mais je veux qu'on l'appelle défense à son corps défendant, comme ce l'est sans doute ; sur quoi je m'en rapporte au droit et aux juristes. Car, quand les égorgeurs et les chiens altérés de sang n'ont qu'un désir, de tuer, de brûler, de rôtir, ce n'est certainement pas rébellion de s'insurger, d'opposer la force à la force, le glaive au glaive. Il ne faut pas traiter de rébellion tout ce que les chiens de sang appellent rébellion. Ils voudraient bien par là fermer la bouche et le poing à tout le monde, afin que personne ne pût ni les châtier par la prédication, ni se défendre avec le poing, mais qu'eux seuls eussent la gueule et la main libres ; ils cherchent donc, par ce mot de rébellion, à effrayer et prendre tout le monde, et se rassurer eux-mêmes. Tout beau, mon compagnon ! ta définition ne vaut rien, et je le prouve. Il n'y a pas rébellion quand quelqu'un agit contre le droit, autrement toute violation du droit serait une rébellion ; mais celui-là est un rebelle, qui ne veut souffrir ni magistrat ni droit, qui les attaque et les veut



anéantir, qui s'érige soi-même en maître et en droit vivant, comme l'a fait Munzer : voilà ce qui s'appelle un rebelle. Résister à ces chiens de sang n'est donc pas faire de la rébellion, car ce sont les papistes qui commencent, qui veulent la guerre, et non la paix : c'est aux papistes que convient le nom de rébellion et de révolte, car ils n'ont pour eux ni droit divin ni droit humain, mais agissent par méchanceté, contre tous les droits, comme les meurtriers, les scélérats et les parjures <sup>1</sup>. »

C'est par ces libelles furieux, car il en fit jusqu'à trois plus emportés l'un que l'autre, que Luther sonna le tocsin de la guerre civile en Allemagne. Zwingle, qui l'avait allumée en Suisse, y fut tué dans une bataille. Vers ce même temps, Luther publia sa conférence avec le diable contre la messe privée. Bucer travaillait à réunir les luthériens et les sacramentaires par ses équivoques sur l'eucharistie. La rage de Luther contre le Pape croissait avec les années ; on ne se fait pas d'idée de ce qu'il en dit dans ses derniers libelles. Il met parmi les articles de Smalcalde, dont il ne veut jamais se relâcher : « Que le Pape n'est pas de droit divin ; que la puissance qu'il a usurpée est pleine d'arrogance et de blasphème ; que tout ce qu'il a fait et fait encore en vertu de cette puissance est diabolique ; que l'Église pent et doit subsister sans avoir un chef ; que quand le Pape aurait avoué qu'il n'est pas de droit divin, mais qu'on l'a établi seulement pour entretenir plus commodément l'unité des Chrétiens contre les sectaires, il n'arriverait jamais rien de bon d'une telle autorité, et que le meilleur moyen de gouverner et de conserver l'Église, c'est que tous les évêques, quoique inégaux dans les dons, demeurent pareils dans leur ministère sous un seul chef, qui est Jésus-Christ ; qu'enfin le Pape est le vrai antechrist <sup>2</sup>. »

Nous rapportons exprès tout au long ces décisions, parce que Mélanchton y apporta une restriction qui ne peut être assez considérée.

A la fin des articles, on voit deux listes de souscriptions, où paraissent les noms de tous les ministres et docteurs de la confession d'Augsbourg. Mélanchton signa avec tous les autres ; mais parce qu'il ne voulait pas convenir de ce que Luther avait dit du Pape, il fit sa souscription en ces termes : « Moi, Philippe Mélanchton, j'approuve les articles précédents, comme pieux et chrétiens. Pour le Pape, mon sentiment est que, s'il voulait recevoir l'Évangile, pour la paix et la commune tranquillité de ceux qui sont déjà sous lui ou qui y seront à l'avenir, nous lui pouvons accorder la supériorité sur les évêques, qu'il a déjà de droit humain <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Walch, t. 16, p. 1972. — <sup>2</sup> Art. 4. — <sup>3</sup> *Concord.*, p. 336-339. — Bossuet, *Variat.*, l. 4, n. 38 et 39.

Mélancton dira plus tard dans une de ses lettres : « Nos gens demeurent d'accord que la police ecclésiastique, où l'on reconnaît des évêques supérieurs de plusieurs églises, et l'évêque de Rome supérieur à tous les évêques, est permise. Il a aussi été permis aux rois de donner des revenus aux églises ; ainsi il n'y a point de contestation sur la supériorité du Pape et sur l'autorité des évêques, et tant le Pape que les évêques peuvent aisément conserver cette autorité ; car il faut à l'Église des conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil sur ceux qui sont appelés au ministère ecclésiastique, et sur la doctrine des prêtres, et pour exercer les jugements ecclésiastiques ; de sorte que, s'il n'y avait point de tels évêques, IL EN FAUDRAIT FAIRE. LA MONARCHIE DU PAPE servirait aussi beaucoup à conserver entre plusieurs nations le consentement dans la doctrine ; ainsi on s'accorderait facilement sur la SUPÉRIORITÉ DU PAPE si on était d'accord sur tout le reste<sup>1</sup>. »

Voilà ce que pensait Mélancton sur l'autorité du Pape et des évêques. Il y voyait l'unique remède à l'anarchie et à l'immoralité qui débordaient de tous côtés parmi les protestants. Mais Luther n'y voulut rien entendre : plutôt ouvrir la porte à l'adultère et à la bigamie, et fouler aux pieds l'Évangile, que de recourir à l'autorité du Pape pour opposer une digue à la dépravation générale. On en eut une preuve en 1559.

Le landgrave Philippe de Hesse, un des patrons de la nouvelle réforme, envoya Bucer à Luther et Mélancton, avec une instruction secrète, dont voici la substance.

Le landgrave expose d'abord que « depuis sa dernière maladie il avait beaucoup réfléchi sur son état, et principalement sur ce que, quelques semaines après son mariage, il avait commencé à se plonger dans l'adultère ; que ses pasteurs l'avaient exhorté souvent à s'approcher de la sainte table ; mais qu'il croyait y trouver son jugement, parce qu'il NE VEUT PAS quitter une telle vie. » Il rejette la cause de son désordre sur sa femme, et il raconte les raisons pour lesquelles il ne l'a jamais aimée ; mais comme il a peine à s'expliquer lui-même de ces choses, il en a, dit-il, découvert tout le secret à Bucer<sup>2</sup>. »

Il parle ensuite de sa complexion et des effets de la bonne chère qu'on faisait dans les assemblées de l'empire, où il était obligé de se trouver. Y mener une femme de la qualité de la sienne, c'était un trop grand embarras. Quand ses prédicateurs lui remontraient qu'il devait punir les adultères et les autres crimes semblables : « Com-

<sup>1</sup> *Resp. ad Bell.* — <sup>2</sup> *Instr.*, n. 1 et 2. — Bossuet, *Variat.*, l. 6, n. 3

ment, disait-il, punir les crimes où je suis plongé moi-même ? Lorsque je m'expose à la guerre pour la cause de l'Évangile, je pense que j'irais au diable si j'y étais tué par quelque coup d'épée ou de mousquet. Je vois qu'avec la femme que j'ai, NI JE NE PUIS, NI JE NE VEUX changer de vie, dont je PRENDS DIEU A TÉMOIN ; de sorte que je ne trouve aucun moyen d'en sortir que par les remèdes que Dieu a permis à l'ancien peuple, » c'est-à-dire la polygamie.

Là il rapporte les raisons qui lui persuadent qu'elle n'est pas défendue sous l'Évangile ; et ce qu'il y a de plus mémorable, c'est qu'il dit « savoir que Luther et Mélanchton ont conseillé au roi d'Angleterre de ne point rompre son mariage avec la reine, sa femme, mais, avec elle, d'en épouser encore une autre<sup>1</sup>. » C'est là encore un secret que nous ignorions. Mais un prince si bien instruit dit qu'il le sait, et il ajoute qu'on lui doit d'autant plus tôt accorder ce remède, qu'il ne le demande que *pour le salut de son âme*. « Je ne veux pas, poursuit-il, demeurer plus longtemps dans les lacets du démon ; JE NE PUIS NI NE VEUX m'en tirer que par cette voie : c'est pourquoi je demande à Luther, à Mélanchton et à Bucer même qu'ils me donnent un témoignage que je la puis embrasser. Que s'ils craignent que ce témoignage ne tourne à scandale en ce temps, et ne nuise aux affaires de l'Évangile, s'il était imprimé, je souhaite tout au moins qu'ils me donnent une déclaration par écrit que, si je me mariais secrètement, Dieu n'y serait point offensé, et qu'ils cherchent les moyens de rendre avec le temps ce mariage public, en sorte que la femme que j'épouserai ne passe pas pour une femme malhonnête ; autrement, dans la suite des temps, l'église en serait scandalisée. »

Après, il les assure « qu'il ne faut pas craindre que ce second mariage l'oblige à maltraiter sa première femme ou même de se retirer de sa compagnie, puisqu'au contraire il veut, en cette occasion, porter sa croix et laisser ses États à leurs communs enfants. Qu'ils m'accordent donc, continue ce prince, au nom de Dieu, ce que je leur demande, afin que je puisse plus gaiement vivre et mourir pour la cause de l'Évangile et en entreprendre plus volontiers la défense ; et je ferai de mon côté tout ce qu'ils m'ordonneront selon la raison, soit qu'ils me demandent LES BIENS DES MONASTÈRES ou d'autres choses semblables<sup>2</sup>.

On voit comme il insinue adroitement les raisons dont il savait, lui qui les connaissait si intimement, qu'ils pouvaient être touchés ; et comme il prévoyait que ce qu'ils craindraient le plus serait le scandale, il ajoute que « les ecclésiastiques les haïssaient déjà tellement,

<sup>1</sup> Instr., n. 10. — <sup>2</sup> Ibid., n. 11, 12 et 13.



qu'ils ne les haïraient ni plus ni moins pour cet article nouveau qui permettrait la polygamie. Que, si, contre sa pensée, il trouvait Mélanchton et Luther inexorables, il lui roulait dans l'esprit plusieurs desseins, entre autres celui de s'adresser à l'empereur pour cette dispense, quelque argent qu'il pût lui en coûter <sup>1</sup>. » C'était là un endroit délicat; « car il n'y avait point d'apparence, poursuit-il, que l'empereur accorde cette permission sans la dispense du Pape, dont je ne me soucie guère, dit-il; mais pour celle de l'empereur, je ne la dois pas mépriser, quoique je n'en ferais que fort peu de cas, si je ne croyais d'ailleurs que Dieu a plutôt permis que défendu ce que je souhaite; et si la tentative que je fais de ce côté-ci (c'est-à-dire de celui de Luther) ne me réussit pas, une crainte humaine me porte à demander le consentement de l'empereur, dans la certitude que j'ai d'en obtenir tout ce que je voudrai en donnant une grosse somme d'argent à quelqu'un de ses ministres. Mais, quoique pour rien au monde je ne voulusse me retirer de l'Évangile ou me laisser entraîner dans quelque affaire qui fût contraire à ses intérêts, je crains pourtant que les impériaux ne m'engagent à quelque chose qui ne serait pas utile à cette cause et à ce parti. Je demande donc, conclut-il, qu'ils me donnent le secours que j'attends, de peur que je ne l'aille chercher EN QUELQUE AUTRE LIEU moins agréable, puisque j'aime mieux mille fois devoir mon repos à leur permission qu'à toutes les autres permissions humaines. Enfin je souhaite d'avoir par écrit le sentiment de Luther, de Mélanchton et de Bucér, afin que je puisse me corriger et approcher du sacrement en bonne conscience. Donné à Melsingue, le dimanche après la Sainte-Catherine 1539. PHILIPPE, LANDGRAVE DE HESSE. »

L'instruction était aussi pressante que délicate. On voit les ressorts que le landgrave fait jouer : il n'oublie rien ; et, quelque mépris qu'il témoignât pour le Pape, c'en était trop pour les nouveaux docteurs de l'avoir seulement nommé en cette occasion. Un prince si habile n'avait pas lâché cette parole sans dessein, et d'ailleurs c'était assez de montrer la liaison qu'il semblait vouloir prendre avec l'empereur, pour faire trembler tout le parti. Ces raisons valaient beaucoup mieux que celles que le landgrave avait tâché de tirer de l'Écriture. A de si pressantes raisons, on avait joint un habile négociateur. Ainsi Bucér tira de Luther une consultation en forme, dont l'original fut écrit en allemand de la main et du style de Mélanchton<sup>2</sup>. On permet au landgrave, *selon l'Évangile* (car tout se fait sous ce nom dans la ré-

<sup>1</sup> Instr., n. 14 et 15. — <sup>2</sup> Walch, t. 10, p. 886-892. — Bossuet, *Variat.*, à la fin du livre 6.

forme), d'épouser une autre femme avec la sienne. Il est vrai qu'on déplore l'état où il est, *de ne pouvoir s'abstenir de ces adultères tant qu'il n'aura qu'une femme*, et on lui représente cet état comme très-mauvais devant Dieu et comme contraire à *la sûreté de sa conscience*. Mais en même temps et dans la période suivante on le lui permet, et on lui déclare qu'il peut *épouser une seconde femme, s'il y est entièrement résolu, pourvu seulement qu'il tienne le cas secret*. Ainsi une même bouche prononce le bien et le mal. Ainsi le crime devient permis en le cachant.

On rougit d'écrire ces choses, et les docteurs qui les écrivirent en avaient honte. C'est ce qu'on voit dans tout leur discours tortueux et embarrassé; mais enfin il fallut trancher le mot, et permettre au landgrave, en termes formels, cette bigamie si désirée. Il fut dit pour la première fois depuis la naissance du christianisme, par des gens qui se prétendaient docteurs dans l'Église, que Jésus-Christ n'avait pas défendu de tels mariages. Cette parole de la Genèse : *Ils seront tous deux dans une chair*<sup>1</sup>, fut éludée, quoique Jésus-Christ l'eût réduite à son premier sens et à son institution primitive, qui ne souffre que deux personnes dans le lien conjugal<sup>2</sup>. L'avis en allemand est signé par Luther, Bucer et Mélanchton.

Deux autres docteurs, dont Melander, ministre du landgrave, était l'un, le signèrent aussi en latin, à Wittemberg, au mois de décembre 1539. Cette permission fut accordée *par forme de dispense*, et réduite *au cas de nécessité*; car on eut honte de faire passer cette pratique en loi générale. On trouva des nécessités contre l'Évangile, et, après avoir tant blâmé les dispenses de Rome, on osa en donner une de cette importance. Tout ce que la réforme avait de plus renommé en Allemagne consentit à cette iniquité : Dieu les livrait visiblement au sens réprouvé, et ceux qui criaient contre les abus, pour rendre l'Église odieuse, en commettent de plus étranges et en plus grand nombre dès les premiers temps de leur réforme qu'ils n'en ont pu ramasser ou inventer dans la suite de tant de siècles, où ils reprochent à l'Église sa corruption.

Le landgrave avait bien prévu qu'il ferait trembler ces docteurs en leur parlant seulement de la pensée qu'il avait de traiter de cette affaire avec l'empereur. On lui répond que ce prince n'a *ni foi ni religion*; que *c'est un trompeur qui n'a rien des mœurs germaniques, avec qui il est dangereux de prendre des liaisons*<sup>3</sup>. Écrire ainsi à un prince de l'empire, qu'est-ce autre chose que de mettre toute l'Allemagne en feu? Mais qu'y a-t-il de plus bas que ce qu'on voit à la tête

<sup>1</sup> Gen., 2, 24. — <sup>2</sup> Matth., 19, 4, 5 et 6. — <sup>3</sup> Consult., n. 23 et 24.

de cet avis ? *Notre pauvre église*, disent-ils, *petite, misérable et abandonnée, a besoin de princes régents vertueux*<sup>1</sup>. Voilà, si on sait l'entendre, la raison des nouveaux docteurs. Ces princes *vertueux* dont on avait besoin dans la réforme étaient des princes qui voulaient qu'on fit servir l'Évangile à leurs passions. L'Église, pour son repos temporel, peut avoir besoin du secours des princes ; mais établir des dogmes pernicieux et inouïs pour leur complaire, et leur sacrifier par ce moyen l'Évangile qu'on se vante de venir rétablir, c'est le vrai mystère d'iniquité et l'abomination de la désolation dans le sanctuaire.

Une si infâme consultation eût déshonoré tout le parti, et les docteurs qui la souscrivirent n'auraient pas pu se sauver des clameurs publiques, qui les auraient rangés, comme ils l'avouaient, *parmi les mahométans ou parmi les anabaptistes, qui font un jeu du mariage*. Aussi le prévirent-ils dans leur avis, et défendirent sur toutes choses au landgrave de découvrir ce nouveau mariage. Il ne devait y avoir qu'un très-petit nombre de témoins, qui devaient encore être obligés au secret, *sous le sceau de la confession*<sup>2</sup> ; c'est ainsi que parlait la consultation. La nouvelle épouse devait passer pour *concubine*. On aimait mieux ce scandale dans la maison de ce prince que celui qu'aurait causé dans toute la chrétienté l'approbation d'un mariage si contraire à l'Évangile et à la doctrine commune de tous les Chrétiens.

La consultation fut suivie d'un mariage dans les formes entre Philippe, landgrave de Hesse, et Marguerite de Saal, du consentement de Christine de Saxe, sa femme. Ce prince en fut quitte pour déclarer en se mariant qu'il ne prenait cette seconde femme par *aucune légèreté ni curiosité*, mais par « d'inévitables nécessités de corps et de conscience, que son altesse avait expliquées à beaucoup de doctes, prudents, chrétiens et dévots prédicateurs, qui lui avaient conseillé de mettre sa conscience en repos par ce moyen<sup>3</sup>. » L'instrument de ce mariage, daté du 4 mars 1540, est, avec la consultation, dans le livre qui fut publié par l'ordre de l'électeur palatin. Le prince Ernest a encore fourni les mêmes pièces ; ainsi elles sont publiques en deux manières<sup>4</sup>.

Les crimes échappent toujours par quelque endroit. Quelque précaution qu'on eût prise pour cacher ce mariage scandaleux, on ne laissa pas d'en soupçonner quelque chose, et il est certain qu'on l'a reproché au landgrave aussi bien qu'à Luther dans des écrits publics ; mais ils s'en tirèrent par des équivoques. Après tout, Luther

<sup>1</sup> *Consult.*, n. 3. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 21. — <sup>3</sup> Voir cette pièce tout entière à la fin du 6<sup>e</sup> livre des *Variations*, par Bossuet. — <sup>4</sup> Bossuet, *Variations*, l. 6.



ne faisait que suivre les principes qu'il avait posés ailleurs. Nous l'avons entendu parler plus d'une fois de ces inévitables nécessités dans l'union des deux sexes. Dans un sermon qu'il fit à Wittenberg pour la réformation du mariage, il ne rougit pas de prononcer ces infâmes et scandaleuses paroles : « Si elles sont opiniâtres (il parle des femmes), il est à propos que leurs maris leur disent : Si vous ne voulez pas, une autre le voudra : si la maîtresse ne veut pas venir, que la servante approche <sup>1</sup>. » Si on entendait un tel discours dans une farce et sur le théâtre, on en aurait honte. Le chef des réformateurs le prêcha sérieusement dans l'église, et comme il tournait en dogmes tous ses excès, il ajoute : « Il faut pourtant auparavant que le mari amène sa femme devant l'église, et qu'il l'admoneste deux ou trois fois : après, répudiez-la, et prenez Esther au lieu de Vasthi <sup>2</sup>. » C'était une nouvelle cause de divorce ajoutée à celle de l'adultère. Voilà comme Luther a traité le chapitre de la réformation du mariage. Il ne lui faut pas demander dans quel Évangile il a trouvé cet article, c'est assez qu'il soit renfermé dans *les nécessités* qu'il a voulu croire au-dessus de toutes les lois et de toutes les précautions. Faut-il s'étonner après cela de ce qu'il permit au landgrave ? Il est vrai que dans ce sermon il oblige à répudier la première femme avant que d'en prendre une autre, et dans la consultation il permet au landgrave d'en avoir deux ; mais aussi le sermon fut prononcé en 1522, et la consultation est écrite en 1539. Il était juste que Luther apprît quelque chose en dix-sept ou dix-huit ans de réformation <sup>3</sup>.

Les paysans et les anabaptistes, naturellement plus francs, allaient plus droit au but. Ils se disaient : En vertu de la liberté chrétienne prêchée par Luther, chacun de nous est souverain de son esprit et de son cœur, de sa religion et de sa morale, de sa conscience et de sa conduite : qu'avons-nous donc besoin de prêtres et de docteurs, de magistrats et de princes ? Chacun de nous est à soi-même son docteur et son roi pour établir sur la terre le royaume de Dieu par les moyens les plus efficaces. Chacun de nous, en vertu de la liberté prêchée par Luther, prendra autant de femmes qu'il lui plaira, pour mieux ressembler à David et aux autres patriarches. Les princes luthériens voulaient bien de ces principes pour eux contre les autres, mais non pour les autres contre eux. Les paysans et les anabaptistes de Thomas Muncker furent donc mitraillés par les princes à Franckouse, pendus, brûlés, décapités. Les anciennes lois de l'empire contre les hérétiques, renouvelées dans presque toutes les diètes depuis 1525, époque de leur défaite, furent exécutées contre eux,

<sup>1</sup> *Serm. de Matrim.* — <sup>2</sup> *Ibid.* — <sup>3</sup> Bossuet, *Variations*, l. 6.

observe le protestant Menzel, avec presque plus de rigueur par les luthériens que par les catholiques. Luther lui-même était infatigable à presser les autorités d'exterminer les anabaptistes <sup>1</sup>. Même le doux Mélanchton conseilla le supplice de trois anabaptistes en particulier <sup>2</sup>. On croyait leur secte éteinte, lorsqu'elle se révéla plus furieuse que jamais à Munster en Westphalie.

L'évêque de cette ville en était aussi prince temporel : il y eut quelques difficultés entre l'évêque et les bourgeois ; les émissaires du luthéranisme en profitèrent pour y semer leur doctrine : un prêtre infidèle, nommé Rothman, qui se maria depuis, fut leur plus chaud prédicant. Deux évêques étant morts l'un après l'autre, les luthériens se trouvèrent assez forts ou assez adroits pour s'emparer de six églises. Toutefois, le 14 février 1533, il y eut une pacification sous le nouvel évêque de Munster, François de Waldeck, déjà évêque de Minden. La ville lui promit obéissance, comme à son seigneur temporel ; mais les protestants purent garder les six églises jusqu'à la décision du concile général.

Dès lors, en paix avec les catholiques, ils eurent la guerre avec eux-mêmes : des anabaptistes des Pays-Bas s'étaient glissés dans la ville avec leurs prophètes ou visionnaires : l'apostat Rothman les combattit d'abord, puis embrassa leur secte : les protestants de Munster se divisèrent en deux camps, pour et contre les anabaptistes : les 7 et 8 août 1533, les municipaux tinrent une conférence entre les deux partis à la maison de ville, donnèrent gain de cause aux défenseurs du baptême des enfants, et enjoignirent le silence aux prédicateurs sur les deux sacrements, la cène et le baptême. Rothman et les autres anabaptistes refusèrent d'obéir : chaque jour de nouvelles bandes de sectaires accouraient à Munster comme à la nouvelle Jérusalem : la municipalité et la bourgeoisie, voyant le jour où ils ne seraient plus maîtres de leur ville, résolurent d'en expulser les anabaptistes le 5 novembre ; on courut aux armes de part et d'autre ; on se fortifia dans divers quartiers. Il y eut un accommodement, les anabaptistes purent rester dans la ville ; seulement il fut fait défense à leurs ministres de prêcher.

Cependant les nouveaux sectaires gagnaient de jour en jour. L'évêque fit entendre aux municipaux que, pour y porter efficacement remède, il fallait revenir à l'ancienne unité. Les municipaux s'y refusèrent, la leçon n'était pas encore assez forte. Se croyant plus sages, ils demandèrent au landgrave, Philippe de Hesse, deux habiles prédicants pour vaincre les anabaptistes par la parole. L'un d'eux,

<sup>1</sup> Menzel, t. 2, p. 41. — <sup>2</sup> Audin, *Hist. de Luther*, t. 2, p. 459.

à peine arrivé, désespéra de la besogne, et repartit aussitôt. L'autre essaya de fabriquer une constitution municipale de l'église, et la publia le 28 novembre. Ce fut une explosion d'anathèmes de la part des anabaptistes : leurs prédicants fulminaient dans les maisons, Rothman par la presse : vers la mi-décembre, il prêcha même publiquement dans un cimetière, et enfin dans une église. Le 15 janvier 1534, la municipalité fit éconduire trois prédicants anabaptistes par une des portes de la ville ; leurs adhérents les ramenèrent aussitôt par une autre.

Parmi les prophètes des Pays-Bas, qui affluaient toujours plus nombreux dans la nouvelle Jérusalem, se trouvaient Jean Bockels, tailleur, puis aubergiste de Leyde, et Jean Mathison, boulanger de Harlem. Tous deux, profondément pénétrés du principe fondamental de Luther, croyaient immensément en eux-mêmes. Le 23 janvier 1534, le prince souverain de Munster publia un édit de bannissement contre l'apostat Rothman et les siens, avec ordre à chacun de l'arrêter. Les anabaptistes, excités par Jean de Leyde et d'autres prophètes de cette espèce, se mirent à parcourir la ville comme des énergomènes, criant, hurlant, regardant le ciel, comme s'ils en voyaient descendre le nouveau royaume de Dieu. Les femmes surtout, les cheveux épars, le sein découvert, couraient éhontées comme des furies, se roulaient par terre, criaient, pleuraient, riaient, avec des convulsions effroyables ; d'autres battaient des mains, grinçaient des dents et se déchiraient le sein. Au milieu de tout cela, on entendait des cris sauvages, des exhortations à la pénitence, des prières et des malédictions. Cependant les meneurs s'étaient emparés de la maison de ville dès le 9 février 1534, et y trouvèrent beaucoup d'armes. Ce fut dès lors une terreur panique sur les habitants ; plusieurs émigrèrent, beaucoup d'autres se laissèrent rebaptiser par crainte. Les anabaptistes accouraient en troupes toujours plus nombreuses. Rothman les avait invités par ses lettres circulaires à venir voir Jérusalem et Sion, à aider au rétablissement du temple de Salomon et du vrai culte, avec promesse de recevoir des biens en abondance, outre les trésors du ciel.

Lorsque la ville fut complètement entre les mains des anabaptistes, ils élurent une nouvelle municipalité, et pour bourgmestre l'anabaptiste Knipperdolling. Un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de piller, de saccager les églises et les monastères, sans y épargner aucun sanctuaire, aucun objet d'art, aucun monument d'antiquité. Ensuite, sur la proposition du prophète Mathison, il fut résolu, le jour suivant, de chasser de la ville tous les infidèles, c'est-à-dire tous ceux qui ne consentiraient point à recevoir un se-



cond baptême. Plusieurs milliers furent ainsi expulsés à coups de fouet, un grand nombre tout nus, même des malades, des vieillards, des femmes allaitant leurs enfants. On déchira, on brûla toutes les archives, tous les livres, la Bible exceptée. On abolit tous les arts d'agrément, le jeu, la musique, le chant. Un jour Mathison, le prophète de Harlem, ordonna de transporter en certaines maisons le bien de tous ceux qui avaient émigré. Le bourgmestre Tilbeck ayant parlé contre, Mathison le tua de sa main aux yeux de toute l'assemblée. Dès ce moment, il n'y eut plus de résistance, même quand il commanda d'apporter à l'Hôtel de ville tout l'or et l'argent, monnayés ou non, avec tous les bijoux de femmes. Sur quoi le prophète se vanta d'éloigner des murs les infidèles qui assiégeaient la ville, et il sortit avec une petite troupe pour accomplir sa promesse. Mais le nouveau Gédéon y trouva la mort.

Après lui, son disciple, le tailleur Jean Bockels, fut le chef de cette horde fanatique. Knipperdolling, considérant qu'il est écrit que tout ce qui s'élève doit être abaissé, proposa d'abaisser les flèches des tours, et exécuta la chose avec beaucoup de péril et de peine. Par le même principe, Jean Bockels ou de Leyde lui ôta la première dignité, celle de bourgmestre, pour lui donner la dernière, celle de bourreau. Peu après, le prophète Bockels, sur un ordre du ciel, déposa tout le conseil municipal, et à sa place nomma douze anciens, qu'il investit d'un pouvoir illimité, avec ordre de punir de mort toute violation des commandements de Dieu. Quelques semaines plus tard, au commencement de juillet 1534, le prophète annonça que les saints de Dieu, à Munster, à l'exemple des patriarches et des rois de l'Ancien Testament, devaient prendre plusieurs femmes. Rothman et les autres prédicants firent d'abord quelques difficultés. Mais le prophète ôta son habit, le jeta par terre à côté du Nouveau Testament, et jura par ce signe que son opinion sur le mariage était la véritable, et que les adversaires encourraient la disgrâce de Dieu. Aussitôt ces hommes, qui avaient si souvent déblatéré contre le Pape et sa domination, se courbèrent de frayeur devant le tailleur de Leyde, et prêchèrent trois jours durant, dans le parvis de la cathédrale, pour inculquer la nouvelle doctrine au peuple. Il n'y eut à s'y montrer favorables que les étrangers arrivés dans la ville. Un reste d'anciens bourgeois, au nombre de deux cents, entreprirent de mettre fin à cette anarchie et d'arrêter le prophète avec ses principaux partisans ; mais, après un commencement de succès, ils furent accablés par les anabaptistes, qui les firent périr de la manière la plus cruelle. Alors Jean de Leyde se donna plusieurs femmes, et les autres suivirent son exemple.

Quelques semaines plus tard, par l'organe d'un autre prophète, en conséquence d'une révélation divine, il se fit déclarer roi, pour régner sur tout l'univers, dominer sur tous les empereurs, rois, princes, seigneurs et puissants, et occuper le trône de David, son père, jusqu'au jour où Dieu lui redemandera l'empire. Le ci-devant tailleur de Leyde se monta donc, non-seulement une cour magnifique, mais aussi un harem de dix-sept femmes, parmi lesquelles la veuve de son prédécesseur Mathison eut le rang de reine. Luxe, plaisir, cruauté furent les idoles de ce nouveau dominateur, qui s'intitulait le roi juste du nouveau Temple, et le serviteur véritable du Très-Haut. Ce royaume bizarre, dans lequel une folie et une turpitude surpassaient l'autre, dura encore une année entière, tant les mesures de blocus et de siège étaient mal prises, tant était fort l'enthousiasme guerrier des fanatiques. Ils avaient, au reste, des intelligences avec leurs amis du dehors : la Hollande et la Frise étaient pleines d'anabaptistes. Leur roi de Munster avait envoyé de tous côtés des émissaires, des apôtres, nommé des ducs pour gouverner les pays du Rhin et du Vésér. Dans la nuit du 13 mai 1536, durant une fête, les anabaptistes d'Amsterdam s'emparèrent de l'Hôtel de ville ; mais ils en furent expulsés par les bourgeois.

La mauvaise réussite de ses plans de conquêtes, la misère toujours plus effrayante des habitants, misère qui donnait à leur ville de la ressemblance avec Jérusalem, mais avec Jérusalem assiégée par les Romains, rien n'émut Jean de Leyde : il continua, avec ses concubines et ses courtisans, à donner des festins voluptueux, à trôner sur la place publique, comme un autre Salomon, pour juger les procès, surtout les procès scandaleux de ménage, et exécuter lui-même la sentence avec le glaive du bourreau. Ainsi l'une de ses propres femmes ayant mis en doute la divinité de sa mission, il lui coupa la tête. Rothman était son orateur, Knipperdolling son bourreau ; tous deux marchaient derrière lui lorsqu'il allait par la ville, paré d'une couronne et d'une chaîne d'or, et monté sur un coursier fringant. Sur la place, on prêchait du haut d'une chaire, à côté des trônes du roi et de la reine, et, après la prédication, on dansait, quand le maître était de bonne humeur. Le landgrave Philippe de Hesse leur envoya de ses théologues pour les ramener à de meilleurs sentiments, et leur reprocher leurs violences. Les anabaptistes retournèrent ces reproches contre le landgrave, en lui rappelant que lui-même avait marché contre les évêques, envahi le duché le Wurtemberg, pillé monastères et églises <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Menzel, t. 2, c. 3.

Enfin, le landgrave ayant joint ses troupes à celles des assiégeants, Munster fut pris dans la nuit du 25<sup>me</sup> de juin 1535, par l'intelligence d'un anabaptiste transfuge qui avait stipulé sa grâce. La résistance fut encore bien vive, beaucoup d'anabaptistes périrent dans le combat. Parmi les autres, les principaux furent décapités, le reste eut la vie sauve. Jean de Leyde, Knipperdolling et Cretting, le chancelier, furent réservés à une mort plus cruelle. On les conduisit d'abord d'un endroit à l'autre : les théologues protestants entrèrent en dispute avec eux, mais ne purent les convaincre. Jean de Leyde, au contraire, demanda lui-même, la veille de son supplice, à se confesser au chapelain, reconnut avec repentir ses erreurs et ses crimes, sauf son opinion sur le baptême des enfants. Le lendemain, vingt-deux janvier 1536, il fut supplicié avec des tenailles ardentes, et achevé avec un poignard rougi au feu. Ses restes, ainsi que ceux de ses deux compagnons, furent suspendus dans trois cages de fer au haut de la tour de Saint-Lambert, pour servir de leçon et d'épouvantail à quiconque voudrait les imiter.

Les habitants de Munster, instruits par une si terrible expérience, se montrèrent plus sages dans la suite. Leur séducteur, l'apostat Rothman, avait disparu, sans qu'on sût ce qu'il devint : il ne fut plus question de luthéranisme ; toutes les églises, restaurées à grands frais, furent remises aux catholiques. Il y a plus : huit ans après, lorsque l'évêque François de Waldeck, devenu lui-même un apostat au lieu d'un apôtre, un loup au lieu d'un pasteur, voulut les entraîner dans l'hérésie luthérienne, les habitants de Munster lui résistèrent courageusement, et sont demeurés bons catholiques jusqu'à nos jours <sup>1</sup>. Honneur à eux ! C'est d'eux peut-être que sortira le salut de l'Allemagne.

La même année 1536, le sept août, les protestants d'Allemagne tinrent un synode à Hombourg, où l'on examina quelle conduite à tenir envers les anabaptistes. Voici ce qu'on lit dans les actes :

« Et d'abord il serait inutile d'examiner si le ministre de la parole a le droit d'user du glaive contre l'hérétique. Ce droit n'appartient qu'au magistrat, qui seul peut faucher l'ivraie avec le fer ; et encore l'enseignement doit-il précéder le châtement. Maintenant, voyons ce qu'il faut décider à l'égard des anabaptistes. Quelques-uns de leurs dogmes sont subversifs de l'ordre social ; par exemple, la polygamie, le parjure envers le prince, la révolte contre l'autorité politique, le refus de serment en justice : c'est aux magistrats de poursuivre et d'exterminer ces dogmes impies. Il est d'autres dogmes qui, sans

<sup>1</sup> Menzel, t. 2, c. 3.



porter atteinte au pouvoir civil, sont hostiles au pur évangile, par exemple, le baptême des enfants que les fanatiques rejettent, la négation du péché originel, leurs révélations immédiates du Créateur, et la damnation à laquelle ils condamnent à jamais quiconque se souille d'un péché mortel. On demande ici s'il est permis de punir de mort ceux qui soutiennent ces maximes hétérodoxes <sup>1</sup>. »

Presque tous les réformés opinèrent pour la confiscation des biens, l'exil et la mort, en cas d'impénitence. On ouvrit la Bible : *Quiconque blasphémera Dieu, mourra de mort* <sup>2</sup>, dit le Seigneur : donc le magistrat est obligé d'exterminer le blasphémateur. C'est un précepte divin. Et quel plus grand blasphème que de nier l'Église du Christ, comme font les anabaptistes ? En vain allèguent-ils, pour justifier leur schisme, le scandale des ministres évangéliques : c'est l'excuse dont les donatistes autrefois essayèrent de colorer leur séparation d'avec l'église chrétienne : c'est justement que les édits d'Honorius et de Théodose vinrent frapper ces hérétiques, qui voulaient fonder un nouveau ministère.

« Qu'on ne dise pas que le soin de la parole divine n'appartient pas au magistrat temporel. Le ministère du prêtre, le ministère du magistrat, ont tous deux été établis de Dieu pour maintenir l'harmonie des sociétés. Le prince doit veiller sur cette double œuvre du Seigneur, et punir la révolte contre la parole, comme la révolte contre la société. Ainsi, dans le vieux Testament, les rois de Juda punissaient de mort ceux qui suivaient le faux prophète.

« Qu'on ne dise pas non plus que le Christ ait défendu d'arracher l'ivraie. C'est aux ministres de la parole que s'adresse ce précepte ; mais Christ n'a pas songé à porter atteinte aux droits du magistrat : il l'arme du glaive pour frapper et punir celui qui blasphème son saint nom. Si donc l'anabaptiste, persistant dans sa doctrine de péché, soutient la nécessité d'un second baptême, nie le péché originel, et se sépare de nous sans nécessité, qu'il meure par le glaive dans sa coupable obstination <sup>3</sup> ! »

Aucune voix ne s'éleva dans l'assemblée de Hombourg contre cet anathème. Mélanchton opina le premier pour la peine capitale contre tout anabaptiste qui persisterait dans ses erreurs ou qui romprait son ban sur la terre d'exil où les magistrats l'auraient déporté. — Un magistrat, répétaient les envoyés de Lunebourg, a droit de vie et de mort sur les hérétiques : le prince peut contraindre ses sujets à entendre la parole de Dieu <sup>4</sup>. — Que l'hérésie soit éteinte dans le sang

<sup>1</sup> *Ott. ad. an.* 1536. — *Gastius*, p. 366. — T. 2, p. 481 et seqq. — <sup>2</sup> Lévit., 24. —

<sup>3</sup> *Gast.*, p. 176. — *Catrou, Hist. du Davidisme*, t. 2, l. 1, p. 222. — <sup>4</sup> *Ott.*, p. 86.

et les flammes ! demandèrent les ministres d'Ulm. — Et ceux d'Augsbourg : Si nous n'avons envoyé encore aucun rebaptisé au gibet, nous leur avons marqué la joue d'un fer rouge. — Et ceux de Tubingue : Pitié pour les pauvres anabaptistes, qui ne suivent que la voix de leurs chefs ; mais mort aux ministres de la parole ! — Le chancelier se montra plus tolérant ; il conclut à ce qu'on enfermât les rebaptisés dans une prison où on s'étudierait à les convertir à force de misères. Tous demandèrent qu'on rédigeât en cette occasion un code religieux, qui servit de règle de conduite aux protestants, afin d'exterminer à jamais le fanatisme.

Or, voici cette bulle du concile luthérien de Hombourg :

« Les ministres de la parole évangélique exhorteront d'abord les peuples à prier le Seigneur pour la conversion des rebaptisés. Qu'une punition exemplaire soit infligée à ceux de nos frères dont les dérèglements scandaliseront les consciences ; que les ivrognes, les adultères, les joueurs soient réprimandés ; que nos mœurs se réforment !

« Quiconque rejette le baptême des enfants, quiconque transgresse les ordres des magistrats, quiconque prêche contre les impôts, quiconque enseigne la communauté des biens, quiconque usurpe le sacerdoce, quiconque tient des assemblées illicites, quiconque pèche contre la foi, QU'IL SOIT PUNI DE MORT !

« Voici comment on procédera contre les coupables. On amènera devant le *superintendant* tout Chrétien soupçonné d'anabaptisme : le ministre le reprendra et l'exhortera avec douceur et charité : s'il se repent, on écrira au magistrat et au pasteur de sa résidence qu'on peut lui pardonner et l'admettre à la communion des fidèles. Le coupable abjurera ses erreurs, confessera ses fautes, en demandera pardon à l'église, et promettra de vivre en fils soumis. S'il retombe et qu'il veuille se réconcilier de nouveau avec Dieu, il sera frappé d'une amende, dont on devra distribuer le produit aux pauvres. Tout étranger qui s'obstinera dans ses erreurs sera banni du pays : s'il rompt son ban, on le fera mourir.

« Quant aux simples, qui n'auront ni prêché ni administré le baptême, mais qui, séduits, se seront laissé entraîner aux assemblées des hérétiques, s'ils ne veulent pas renoncer à l'anabaptisme, ils seront battus de verges, exilés à jamais de leur patrie, et mis à mort, s'ils reviennent par trois fois au lieu d'où ils auront été chassés <sup>1</sup>. »

Une seule voix s'éleva dans l'Allemagne protestante contre la sé-

<sup>1</sup> Catrou, *Hist. du Davidisme*, 1. 1. — *Ott.*, p. 89.

vérité de ce manifeste, ce fut celle du landgrave de Hesse, dont les États étaient infectés d'anabaptisme. Il consulta Luther et Mélanchton. Voici leur réponse, datée de Wittemberg, le lundi après la Pentecôte. C'est la paraphrase du commentaire de Luther sur le psaume 82 :

« Que parlez-vous d'hérésie? avait dit Luther : ce sont des factieux, des perturbateurs de la paix publique, que tous vos anabaptistes, qu'il faut mettre à la raison de gré ou de force. Quiconque nie les dogmes de la foi, un seul article même de notre croyance reposant sur l'Écriture ou l'autorité de l'enseignement universel de l'Église chrétienne, il doit être sévèrement puni. Il faut le traiter non-seulement comme un hérétique, mais comme un blasphémateur du saint nom de Dieu. Il n'est pas besoin de s'amuser à disputer avec de pareilles gens : on les condamne comme des impies et des blasphémateurs. Et à quoi bon discuter sur les dogmes que l'Église a reçus, qu'on a longtemps débattus et trouvés conformes à la raison, appuyés du témoignage des livres saints, cimentés par le sang des martyrs, glorifiés par de nombreux miracles et sanctionnés par l'autorité de tous les docteurs? Donc, s'il survient entre catholiques et sectaires un de ces duels de parole où chaque combattant s'avance avec un texte, c'est au magistrat de connaître de la dispute et d'imposer silence à celui dont la doctrine ne concorde pas avec les livres divins.

« Voilà pour les brouillons qui prêchent et enseignent en public. Mais il en est ici d'autres qui cherchent les ténèbres ; qui, sans mission et sans vocation, se glissent furtivement dans les familles, y répandent leur venin, enlèvent les brebis au troupeau du Christ. Il n'est pas besoin d'attendre qu'on les défère au pasteur et au magistrat civil : ce sont des voleurs et des fripons, qu'il faut traiter en voleurs et en fripons. Que si un pauvre diable a eu le malheur de tomber dans un pareil guépier, il faut que, sous peine de parjure à Dieu et aux hommes, il déclare à quel troupeau il veut appartenir avant qu'on l'écoute. Veillons soigneusement à ce que nul prédicant, quand il vivrait en saint, ne vienne usurper la parole parmi nos paroissiens qui ont un pasteur papiste ou un ministre hérétique. En vient-il qui n'apporte pas avec lui les titres de sa vocation divine et le mandat humain en vertu duquel il veut exercer le ministère évangélique : quand ce serait un ange, Gabriel lui-même descendu du ciel, chassez-le comme un apôtre d'enfer, et, s'il ne s'enfuit pas, livrez-le, le polissez et le séditieux, au bourreau <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Comm. Luth. in psalm, 71, t. 5. Iéna, p. 147. — Audin, t. 2, p. 485-487.*



On fit ce qu'avait recommandé Luther : tout ce qui portait le nom d'anabaptiste, devenu odieux au pouvoir temporel, fut chassé et exterminé.

Les luthériens ou protestants justifiaient ainsi l'Église catholique et se condamnaient eux-mêmes. Ils posaient en principe que la rébellion de l'esprit contre la loi religieuse et morale, contre la vérité divine, suffisamment promulguée par une autorité compétente, est un crime passible de peines afflictives, même de la peine capitale, et que c'est le devoir du bras séculier d'infliger la peine au coupable que l'Église a juridiquement convaincu et qu'elle lui abandonne. Or, voilà ce que l'Église catholique, voilà ce que ses évêques et ses inquisiteurs ont dit et fait, ni plus ni moins, contre les hérétiques opiniâtres. Il faut donc rayer tous les reproches, toutes les déclamations que les protestants n'ont cessé de répandre à ce sujet dans les livres et ailleurs ; car, s'il est parmi les hommes une autorité compétente pour leur notifier la loi divine, pour promulguer une vérité quelconque, c'est certainement l'Église catholique : dans son état actuel, elle remonte jusqu'à Jésus-Christ, et de là, dans un état un peu différent, par les patriarches et les prophètes, jusqu'au premier prophète, au premier patriarche, au premier homme, qui fut de Dieu ; en sorte que, comme dit saint Épiphane, la sainte Église catholique est le commencement de toutes choses : Église une, sainte, universelle et perpétuelle, qui unit ainsi tous les temps, tous les lieux, toutes les nations, tous les esprits, tous les cœurs, dans la même foi, la même espérance, la même charité ; qui seule fait ainsi le lien véritable de la société humaine ; car il n'y a de société qu'entre les intelligences, et les intelligences ne doivent soumission qu'à l'autorité la plus grande dans l'ordre intellectuel, religieux et moral : Église vivante et parlante, ayant une tête et une bouche ; car, comme dit saint Ambroise, où est Pierre, là est l'Église. Donc, résister opiniâtrément à cette Église enseignante, c'est briser, autant qu'il est soi, le lien unique de la société humaine, le lien unique et universel de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les nations, de tous les esprits, de tous les cœurs ; c'est commettre le crime de lèse-humanité au premier chef, s'appelât-on de tel nom ou de tel autre, Jean Wicléf, Jean Hus, Martin Luther, Thomas Muncer, Jean Bockels, Ulric Zwingle, Jean Calvin, ou Henri Tudor.

Mais voici un individu rebelle à la loi fondamentale de la société humaine et à l'autorité compétente qui la promulgue et l'interprète : il prétend que tous les rebelles le seront à sa manière, et non à une autre ; et parce qu'ils veulent l'être chacun à la leur, il les vexé, il les anathématise, il les jette en prison, il les dépouille de leurs

biens, il les envoie au dernier supplice. Pour le coup, ce n'est plus un juge légitime qui applique une loi connue à un coupable convaincu juridiquement, c'est un larron qui en tue un autre; telles sont les violences des luthériens envers les anabaptistes, et réciproquement.

Lorsque le rebelle s'attaque directement à l'autorité même et à la loi qu'elle promulgue et applique, c'est le larron qui tue le juge, les officiers de la justice, et démolit le tribunal : telles sont les violences des protestants envers les catholiques. Ces observations peuvent répandre quelque jour dans le chaos et les ténèbres de l'histoire moderne.

---

§ VII<sup>e</sup>.

## L'ANGLETERRE ENTRAÎNÉE DANS LE SCHISME ET L'HÉRÉSIE PAR LES PASSIONS IMPURES ET CRUELLES DE SON ROI ET PAR LA BASSESSE DE SON PARLEMENT.

Nous avons vu le roi d'Angleterre, Henri VIII, défendre par écrit, contre le moine apostat de Wittenberg, la foi de l'Église catholique et l'autorité du Saint-Siège, et en récompense recevoir du pape Léon X le titre de *défenseur de la foi*, que les souverains d'Angleterre portent encore. Dès le 20 mai 1521, il avait écrit à l'empereur Charles-Quint et à l'électeur palatin, Frédéric le Pacifique, pour les exhorter à réprimer l'hérésiarque et sa pestilentielle doctrine <sup>1</sup>. Le 15 juillet 1522, Luther adresse à un gentilhomme de Bohême sa réponse au roi d'Angleterre. Jamais on ne vit un cynisme plus grossier. On lit dans cette apologie du patriarche des protestants :

« Si un roi d'Angleterre me crache à la figure ses effrontées menteries, j'ai le droit à mon tour de les lui faire rentrer jusqu'à la gorge. S'il blasphème mes sacrées doctrines, s'il jette sa boue puante à la couronne de mon roi et de mon Christ, pourquoi s'étonnerait-il si je barbouille d'une bave semblable son diadème, royal et si je proclame que le roi d'Angleterre est un menteur et un maraud ?

« Ce qui m'étonne, ce n'est pas l'ignorance de Heintz, le roi d'Angleterre, ce n'est pas qu'il entende moins la foi et les œuvres qu'une bûche qui ressent son Dieu : c'est que le diable joue ainsi le rôle de paillasse à l'aide de son Heintz, quand il sait bien que je me ris de lui. Le roi Henri connaît le proverbe : Il n'y a pas de plus grands fous que les rois et les princes. Qui ne voit le doigt de Dieu dans la folie de cet homme ?... Je veux le laisser un moment en repos, car j'ai sur le dos la Bible à traduire, sans compter d'autres occupations qui ne me permettent pas de barboter plus longtemps dans la fiente de sa majesté ; mais je veux, si Dieu le permet, prendre mon temps une autre fois pour répondre à mon aise à cette bouche royale qui bave le mensonge et le poison. — Je pense qu'il assume son livre par esprit de pénitence ; car sa conscience lui crie assez haut qu'il a-

<sup>1</sup> Walch, t. 19, introduct., § 7.



volé la couronne d'Angleterre en faisant mourir de mort violente le dernier rejeton de la ligne royale et en tarissant la source du sang des rois de la Grande-Bretagne. Il tremble dans sa peau que ce sang ne retombe sur lui, et voilà pourquoi il se cramponne au Pape, pour ne pas tomber du trône, et pourquoi tantôt il courtise l'empereur, et tantôt le roi de France, comme une conscience tourmentée de tyran. Heintz et le Pape ont la même légitimité : le Pape a volé sa tiare, tout comme le roi Henri sa couronne ; c'est pourquoi ils se frottent l'un l'autre, comme deux mulets. — Qui ne voudrait pas me pardonner mes offenses envers cette majesté royale, doit savoir que je ne l'ai menée ainsi que parce qu'elle ne s'est pas épargnée elle-même. Voyez donc ! elle ment à la face du ciel et le front levé comme une paillarda, elle vomit du poison comme une prostituée en colère : c'est bien la preuve qu'il n'y a pas une goutte de noble sang dans ses veines. »

Dans son ouvrage contre Luther, Henri VIII s'était appuyé de l'autorité de saint Thomas et de son école ; voici comme Luther les apostrophe :

« Courage, cochons que vous êtes ; brûlez-moi donc, si vous l'osez ! Me voici, je vous attends. Je vous poursuivrai de mes cendres après ma mort, quand vous les auriez jetées à tous les vents et à toutes les mers. Vivant, je serai l'ennemi de la papauté ; brûlé, je serai deux fois son ennemi. Pores de thomistes, faites tout ce que vous pouvez, Luther sera pour vous l'ours dans votre chemin, la lionne dans votre sentier ; il vous poursuivra partout, se présentera incessamment à votre face, ne vous laissera ni paix ni trêve tant qu'il n'aura pas brisé votre cervelle de fer et votre front d'airain, pour votre salut ou votre perdition <sup>1</sup>. »

Ce sont là d'étranges paroles ; un disciple de Luther n'a pas craint pourtant de les mettre sur le compte du Saint-Esprit. « Un moment j'ai cru, disait Poméranus, que notre père Luther avait été trop violent contre Henri d'Angleterre ; mais je vois bien maintenant que je n'étais trompé, et qu'il n'a été que trop doux ; c'est l'esprit du ciel qui a dicté toutes ses paroles, esprit de sainteté, de vérité, de constance et de force invincible <sup>2</sup>. » D'autres hommes, au lieu d'inspiration divine, ne trouvaient dans la réponse de Luther que des signes de démente et de grossièreté.

Les deux personnages qui faisaient alors le plus d'honneur à l'Angleterre étaient Jean Fisher et Thomas Morus. Le premier, né à Béverley, dans le comté d'Yorck vers l'an 1453, fit ses études à

<sup>1</sup> Audin, t. 2. — Wall, t. 19. — <sup>2</sup> Seekenborf, l. 1, sect. 47, § 115.

Cambridge, et y prit le grade de docteur : c'est tout ce qu'on sait des premières années de sa vie. La comtesse de Richemond, Marguerite, mère de Henri VII, le choisit pour son confesseur. Il se servit de son crédit sur l'esprit de cette princesse, non pour son avantage temporel, mais pour lui faire faire des établissements qui tournassent au profit de la religion et des lettres, qu'il aimait et qu'il avait cultivées. C'est à sa sollicitation que Marguerite fonda le collège du Christ, dans l'université de Cambridge, et qu'elle fit venir à grands frais les meilleurs professeurs en tout genre, pour y faire fleurir les bonnes études. Ces services et le mérite personnel de Fisher le firent élire chancelier de cette université. Henri VII, en 1504, le nomma évêque de Rochester : on lui offrit depuis des sièges beaucoup plus riches et plus brillants, mais il les refusa. Il était du conseil du roi. La comtesse de Richemond, étant sur son lit de mort, lui recommanda la jeunesse et l'inexpérience de son petit-fils Henri VIII. Le nouveau roi le révérait comme un père, se glorifiait souvent qu'aucun prince en Europe n'avait de prélat aussi vertueux et aussi savant que l'évêque de Rochester <sup>1</sup>.

Thomas More, en latin Morus, né à Londres en 1480, était fils d'un juge. Le cardinal Morton, archevêque de Cantorbéry, charmé de son caractère aimable et de ses heureuses dispositions, le reçut dans sa maison, veilla sur son éducation, qu'il l'envoya terminer à Oxford. Morus fit des progrès aussi rapides que brillants dans tous les genres de littérature ; au sortir de l'université, il suivit la carrière du barreau, et s'y acquit une telle réputation, qu'aussitôt qu'il eut atteint l'âge nécessaire pour entrer au parlement, il en fut élu membre. Le cardinal Wolsey, archevêque d'York, légat du Pape en Angleterre, principal ministre et favori de Henri VIII, l'introduisit auprès de ce prince, et lui ouvrit la porte du conseil privé. Henri goûta beaucoup sa conversation, l'admit dans sa plus grande intimité, l'employa dans plusieurs missions importantes, et lui confia la charge de grand chancelier ou chef de la justice en Angleterre. Morus fut un modèle de justice, de désintéressement, d'humilité et de générosité. Aussi sa fortune fut-elle toujours médiocre. Ses enfants se plaignant quelquefois de ce qu'il ne profitait pas de son élévation pour leur avancement : « Laissez-moi rendre la justice à tout le monde, leur répondait-il : votre gloire et mon salut en dépendent ; ne craignez rien, vous aurez toujours le meilleur partage, la bénédiction de Dieu et des hommes. » Morus écoutait indistinctement tous les plaideurs, il suffisait d'être pauvre pour obtenir une prompt justice. La justice

<sup>1</sup> *Biogr. univers.*, et Lingard.

m'est si chère, disait-il, que si mon père plaidait contre le diable, et qu'il eût tort, je le condamnerais sans hésiter. En moins de deux années, il fit expédier toutes les causes arriérées, dont quelques-unes l'étaient depuis vingt ans; et tout se trouvait au courant quand il donna sa démission <sup>1</sup>.

Fisher et Morus étaient tout ensemble et zélés catholiques et savants littérateurs; l'un et l'autre ont laissé des ouvrages qui témoignent de leur foi, de leur doctrine et de leur esprit; tous deux justifiaient l'écrit de Henri VIII contre les outrages de Luther <sup>2</sup>.

Henri lui-même écrivit aux princes de Saxe pour se plaindre de l'insolence de Luther dans son libelle, insolence qui retombait sur tous les princes, et plus encore pour leur signaler le péril qui menaçait l'Allemagne et même tout l'ordre social. « Jamais il n'y eut, dit-il, faction si séditeuse, si pestilentielle, si scélérate, qui se soit efforcée d'abolir toute religion, de ruiner toutes les lois, de corrompre toutes les bonnes mœurs, de corrompre toutes les républiques, comme le fait maintenant la conjuration luthérienne, qui profane tout ce qu'il y a de sacré, et salit tout ce qu'il y a de profane. Elle prêche le Christ de manière à fouler aux pieds ses sacrements, prône la grâce de Dieu de manière à détruire le libre arbitre, élève la foi de manière à calomnier les bonnes œuvres et à introduire la licence de pécher, exalte la miséricorde de manière à déprimer la justice et à rejeter la cause inévitable de tous les maux, non sur quelque dieu mauvais, ce que du moins les manichéens ont imaginé, mais sur ce Dieu unique vraiment bon. Ayant traité avec tant d'impiété les choses divines, comme un serpent précipité du ciel, il épand son venin sur la terre, émeut la dissension dans l'Église, abroge toutes les lois, énerve tous les magistrats, excite les laïques contre les prêtres, les uns et les autres contre le Pontife, les peuples contre les princes. Son seul but (Dieu veuille que cela n'arrive pas!), c'est d'abord que le peuple de Germanie, sous couleur de liberté, déclare la guerre aux princes; ensuite que, à propos de la foi et de la religion chrétienne, les Chrétiens combattent contre les Chrétiens, à la vue et à la risée des ennemis du Christ. Que si quelqu'un ne croit pas que jamais un si grand péril puisse naître d'un homme de néant, je le prie de se rappeler la rage des Turcs, qui, envahissait de nos jours tant de terres et de mers, et occupant la plus grande et la plus belle partie du monde, a commencé autrefois par deux coquins: pour ne rien dire, quant à présent, de la faction bohémienne; car qui ignore de quel chétif vermisseau elle devint, et combien vite, quel énorme

<sup>1</sup> *Biogr. univers.* — <sup>2</sup> *Cochlæus, Acta et Scripta Luth.*, an. 1523, p. 59-63.



dragon pour le malheur de l'Allemagne? Tant il est naturel à une mauvaise semaille de croître si personne ne la coupe. Pour faire le mal, nul n'a jamais besoin de compagnon. Il n'y a pas de si faible qui ne puisse porter un coup mortel au spectateur sans défiance qui le regarde jouer <sup>1</sup>. » Voilà ce que le roi d'Angleterre, Henri VIII, écrivait aux princes de Saxe en 1523.

Lorsqu'en 1845, et encore plus en 1848, après trois siècles de guerres et de révolutions, on voit la Saxe, l'Allemagne, l'Angleterre, presque toute l'Europe minée par les principes anarchiques et révolutionnaires du luthéranisme, prête à sauter en l'air ou à s'abîmer dans la terre, comme un volcan en fermentation, on ne peut qu'admirer les paroles prophétiques de cet autre Balaam, qui ne devait pas en profiter mieux pour soi que le premier.

Il disait encore aux mêmes princes : « Sur le point de cacheter ma lettre, je me rappelle que Luther, dans ses plaintes contre moi, s'excuse de répondre davantage, sur ce qu'il en est empêché par la traduction de la Bible. Je crois donc devoir vous exhorter à mettre tous vos soins à ce qu'on ne lui permette pas de le faire. Je ne nie pas qu'il ne soit bon qu'on lise l'Écriture sainte dans toute espèce de langue; mais lorsque la mauvaise foi d'un homme fait foi, qu'il cherche à pervertir par une mauvaise version ce qui a été bien écrit, il n'est pas moins périlleux que le peuple ne s' imagine lire dans la sainte Écriture ce que cet homme damnable a puisé dans des hérétiques damnés <sup>2</sup>. » L'effroyable et irremédiable confusion parmi les protestants sur le sens de l'Écriture sainte est une preuve parlante combien ces réflexions étaient sages, et combien peu elles ont été écoutées.

Le premier septembre 1525, Luther écrivit au roi d'Angleterre la lettre suivante : « Sérénissime roi, illustrissime prince! je devrais craindre, en vérité, de m'adresser à votre majesté, quand je me rappelle combien j'ai dû l'offenser dans le libelle que, cédant à des conseils ennemis, et non à mes instincts, j'ai publié contre elle, en insensé et en étourdi; mais ce qui m'encourage et m'enhardit, c'est votre royale clémence qu'on ne cesse de me vanter chaque jour dans mes entretiens et dans mes correspondances. De plus, mortel vous-même, vous ne nourrirez pas une haine immortelle. Ajoutez que je sais, de témoignages certains, que le libelle publié sous le nom de votre majesté n'est pas du roi d'Angleterre, ainsi que le voulaient persuader d'artificieux sophistes, qui, abusant du titre de votre majesté, n'ont pas senti quel péril ils se préparaient à eux-mêmes dans

<sup>1</sup> Apud Cochl., p. 64 et 65. — <sup>2</sup> Ibid., p. 50.

l'ignominie royale ; principalement ce monstre, ennemi public de Dieu et des hommes, le cardinal d'York, cette peste de votre royaume. Je rougis donc aujourd'hui, au point que je crains de lever mes yeux devant votre majesté, moi qui, grâce à ces ouvriers d'iniquité, me suis laissé aller si légèrement à l'émotion contre un si grand monarque, moi qui ne suis que de la lie et un ver de terre, qu'il suffit de mépriser et de négliger pour le vaincre. En outre, ce qui m'a sérieusement décidé à écrire, si abject que je sois, c'est que votre majesté a commencé de favoriser l'Évangile, et qu'elle n'est pas peu dégoûtée de ces méchants hommes. Cette nouvelle a été pour mon cœur vraiment un évangile, c'est-à-dire une bonne nouvelle.

« C'est pourquoi, prosterné aux pieds de votre majesté, je la prie et la supplie, avec toute l'humilité possible, par la croix et la gloire du Christ, de daigner me pardonner mes offenses, ainsi que Christ lui-même a prié et commandé de nous pardonner réciproquement. Ensuite, s'il n'est pas désagréable à votre majesté que, dans un écrit public, je chante la palinodie et rende honneur au nom de votre majesté, qu'elle daigne me le témoigner par quelque signe, je le ferai sans délai et de grand cœur. Car, encore qu'auprès de votre majesté je ne sois qu'un néant, toutefois ce ne serait pas un médiocre avantage pour l'Évangile et la gloire de Dieu s'il m'était donné d'écrire au roi d'Angleterre sur les intérêts de l'Évangile.

« Fasse le Seigneur que votre majesté profite et croisse dans ce qu'elle a commencé, qu'elle soit docile à l'Évangile dans la plénitude de l'esprit, qu'elle ne se laisse ni remplir les oreilles, ni surprendre le cœur par les langues vénéneuses des doucereux hypocrites, qui ne savent que décrier Luther comme un hérétique ! Au contraire, que votre majesté considère ainsi à part soi : Quel mal peut donc enseigner Luther, puisqu'il enseigne uniquement que nous devons être sauvés par la foi en Jésus-Christ, le Fils de Dieu, qui a souffert, est mort et a été ressuscité pour nous, comme le témoignent clairement les saints évangiles et les écrits des apôtres ? Car voilà le fond et la base de ma doctrine, sur quoi je bâtis ensuite et enseigne la charité envers le prochain, l'obéissance envers l'autorité temporelle, et le crucifiement du corps de péché, ainsi que le montre notre doctrine chrétienne. Dans ces points capitaux de la doctrine, qu'y a-t-il donc de faux et de mauvais ? Qu'on attende donc et qu'on écoute, et qu'on juge seulement après. Pourquoi donc me condamner sans m'entendre ni me convaincre <sup>1</sup> ? »

A cette lettre artificieuse, Henri VIII répondit par une réfutation

<sup>1</sup> Cochl., 126. — Walch, t. 19, p. 468.

solide des principales erreurs et assertions de l'hérésiarque. Il se reconnaît pour l'auteur de la défense des sept sacrements, et s'applaudit de l'approbation qu'elle avait reçue, notamment du Saint-Siège. Quant à notre révérendissime Père en Dieu, le cardinal d'York, notre principal conseiller et chancelier d'Angleterre, je connais trop son éminente sagesse pour croire qu'il sera ému de vos grossières injures; car votre langue envenimée outrage de même toute l'Église, les plus saints d'entre les Pères, tous les saints, les apôtres du Christ, sa très-sainte Mère, et enfin Dieu même, puisque vous en faites l'auteur de tous les péchés : exécrationnable blasphème qui se produit non-seulement dans vos livres, mais encore dans les horribles excès que viennent de commettre les paysans d'Allemagne, rendus furieux par votre hérésie. Encore donc que ledit révérendissime Père nous ait été cher depuis longtemps à cause de ses vertus particulières, nous le chérissons néanmoins chaque jour davantage en voyant combien il est haï de vous et de vos pareils.

Le roi lit assidûment l'Évangile, mais il l'entend comme les saints Pères. Luther les méprise, et se met bien au-dessus d'eux. Le roi se rappelle alors ce mot de l'Évangile : *C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez*. Personne ne doute que les saints Pères n'aient été des hommes pieux, d'une vie irréprochable, appliqués à servir Dieu par le jeûne, la prière et la chasteté, et dont tous les écrits respirent la charité. Quant à Luther, on doute encore moins, puisqu'on le voit publiquement, qu'il a commencé par l'envie et l'orgueil, continué par la colère et la mauvaise volonté, et fini par les plus honteuses voluptés de la chair. Sur quoi il lui reproche sa copulation incestueuse avec une vestale chrétienne, crime pour lequel, chez les païens de Rome, elle eût été enterrée vivante, et lui fustigé jusqu'à la mort. Et toutefois, non-seulement il n'en faisait pas pénitence, mais il s'en faisait gloire, jusqu'à y exciter les autres. Il lui rappelle à ce propos la lettre de saint Jérôme à une vierge corrompue par un diacre, les paroles de l'Ancien et du Nouveau Testament sur l'obligation d'accomplir ses vœux.

Vous dites que, sur la foi, vous édifiez la charité envers le prochain, l'obéissance envers les souverains temporels, et le crucifiement du corps de péché. Plût à Dieu que ces paroles fussent aussi vraies qu'elles sont fausses ! Comment pouvez-vous dire que vous édifiez la charité sur la foi, puisque vous enseignez que la foi seule suffit pour le salut sans les œuvres ? Dans le libelle même que vous avez écrit contre moi, ne proférez-vous pas ces paroles : « C'est un sacrilège et une impiété de vouloir plaire à Dieu par les œuvres, et non par la foi seule ? Ces paroles ne sont pas moins claires que ces



autres que vous avez écrites précédemment dans la captivité de Babylone : « Ainsi vous voyez combien est riche l'homme chrétien ou baptisé, qui, le voulût-il, ne peut manquer son salut, quelques grands péchés que jamais il commette, à moins qu'il ne veuille pas croire. Car nul péché ne peut le damner, si ce n'est l'infidélité : tant que la foi subsiste ou revient, tous les autres péchés lui sont remis aussitôt par elle, en vertu des promesses divines faites à qui reçoit le baptême. » Vos paroles que voilà sont claires, elles n'ont pas besoin de glose. Contrairement aux paroles du Christ : La voie du royaume des cieus est étroite, vous ouvrez la voie large et spacieuse par la liberté évangélique, pour vous affectionner le peuple frivole, en lui enseignant que, pour se sauver, il suffit de croire aux promesses de Dieu, sans se donner la peine de faire de bonnes œuvres. Saint Paul pensait bien différemment lorsqu'il loue la foi qui opère par la charité <sup>1</sup>, et quand il dit : Si vous êtes dans la foi ou non, éprouvez-le vous-même <sup>2</sup>. Or, comment faire cette épreuve, si ce n'est par de bonnes œuvres? Car celui qui opère la justice, c'est celui-là qui est agréable à Dieu <sup>3</sup>. Saint Jean va même jusqu'à dire : Mes chers enfants! que personne ne vous séduise; celui qui fait la justice, c'est celui-là qui est juste <sup>4</sup>. En vérité, Luther, croire suivant votre doctrine qu'on peut vivre sans aucuns fruits de bonnes œuvres, se vautrer sans aucune crainte dans la fange du crime, dans l'orgueilleuse présomption que la foi seule vous en purifiera, c'est là une foi pire que la foi des démons. Car, comme dit saint Jacques : Vous croyez que Dieu existe; les démons aussi le croient, et ils en tremblent <sup>5</sup>; en quoi ils ne sont pas si mauvais que vous, puisque vous êtes sans aucune crainte. Ne vous semble-t-il pas, Luther, que ce soit à vous que l'Apôtre adresse ces paroles, vous qui, par cette hérésie, détruisez toute crainte de Dieu <sup>6</sup>?

Après avoir montré par l'Ancien et le Nouveau Testament l'utilité et la nécessité de la crainte religieuse, le roi continue : Ce que vous écrivez maintenant, que la foi doit être vivante, je le confesse; mais elle ne peut être vivante sans la charité. Or, comme dit l'Évangile, celui-là n'aime pas, qui ne garde pas les commandements de Dieu <sup>7</sup>: et aucun adulte ne les garde s'il ne s'exerce à de bonnes œuvres. De là suit que ta foi, qui méprise les bonnes œuvres, ne saurait être vivante, mais qu'elle ressemble à celle dont parle saint Jacques : La foi sans les œuvres est morte <sup>8</sup>.

De plus, si ce que vous affirmez dans votre sermon sur le déca-

<sup>1</sup> Galat., 5 — <sup>2</sup> 2 Cor., 13. — <sup>3</sup> Act., 10, 35. — <sup>4</sup> 1 Joan., 3, 7. — <sup>5</sup> Jacob, 2.  
— <sup>6</sup> Walch, t. 19, p. 482 et seqq. — <sup>7</sup> Joan., 14. — <sup>8</sup> Jacob, 2.

logue est vrai, savoir, que les commandements de Dieu, surtout le neuvième et le dixième, sont impossibles à garder par qui que ce soit, quelque saint qu'il puisse être; si, d'un autre côté, l'on n'aime pas Dieu sans garder ses commandements, et s'il n'y a pas de vie dans la foi sans l'amour divin : ne voyez-vous pas comment, de vos propres paroles, il résulte finalement que la foi, que vous voulez qui soit vivante, ne saurait absolument l'être ?

Le roi conclut, avec une rare pénétration, que Luther place les hommes entre deux abîmes : ou bien une foi présomptueuse, qui néglige les bonnes œuvres, devient un aiguillon à pécher plus librement; ou bien une foi impossible, qui jette dans le désespoir et pousse également à tous les crimes, comme l'Apôtre le dit des païens, qui, s'étant désespérés, s'abandonnèrent à l'incontinence pour opérer de plus en plus des œuvres impures <sup>1</sup>.

Quand vous écrivez que vous édifiez sur la foi l'obéissance envers les souverains temporels, qu'est-ce qui peut regarder cela sinon comme une impudente moquerie ? Car personne n'ignore avec quelle obstination vous enseignez que le Chrétien n'est tenu à aucune loi humaine, dont cependant les souverains sont les ministres et les exécuteurs. Vous méprisez tous les saints conciles, et vous êtes allé si loin dans cette hérésie, que vous avez brûlé les saints canons avec des hérétiques maudits. Les paysans, excités par vos doctrines, ont résisté en foule aux souverains, attirant à eux-mêmes une mort déplorable, et à vous une honte éternelle.

Ensuite, s'il vous restait quelque pudeur, comment pourriez-vous dire que vous édifiez sur la foi le crucifiement du corps de péché, vous qui, sur votre foi morte, édifiez la négligence de la prière, le mépris des jours de fête, l'omission des jours de jeûne, l'abnégation de la chasteté, enfin tout ce que les Chrétiens ont coutume de faire, soit par les préceptes du Christ, soit par l'approbation de son Église, pour crucifier le corps de péché ?

Enfin, comment ne rougissez-vous pas de dire que vous enseignez aux hommes à crucifier le corps de péché, vous qui enseignez si opiniâtrément l'exécrable hérésie, que personne n'a la puissance et la liberté de son vouloir pour pouvoir faire quelque chose de bon ? Car qui s'inquiétera de faire rien de bon ou de mauvais s'il s'est une fois imaginé qu'il est incapable de coopérer à la grâce divine pour quoi que ce soit, et que le mal même qu'il fait, ce n'est pas lui qui le fait, mais l'éternelle et inévitable nécessité de la volonté divine qui l'opère en lui <sup>2</sup> ?

<sup>1</sup> Ephes., 4, 19. — <sup>2</sup> Walch, p. 490 et seqq.

Voilà ce que vous bâtissez sur la foi au Christ ! Encore n'ai-je pas touché à cette foule de vos autres hérésies qui mettent suffisamment au grand jour l'impudente présomption de votre vanité. Vous condamnez la chasteté solitaire du prêtre, rejetez la sainte ordination, mélangez le pain avec le corps sacré du Christ, calomniez le canon de la sainte messe, ordonnez aux femmes d'entendre les confessions, leur remettez l'administration de tous les sacrements, jusqu'à leur faire consacrer le corps du Seigneur ; vous mettez si peu de différence entre l'immaculée Mère de Dieu et votre prostituée, vous blasphémez si outrageusement la croix du Sauveur ; vous enseignez qu'il n'y a pas de purgatoire, mais que toutes les âmes dorment jusqu'au jugement dernier, afin de faire espérer aux gens que leur peine est longtemps différée, et pour que les mauvais pèchent plus librement. Et pendant que vous enseignez ces impudentes hérésies et mille autres, vous n'avez pas honte d'écrire que vous n'enseignez autre chose sinon que l'homme doit être sauvé par la foi en Jésus-Christ ? Mais, en vérité, ce que vous cherchez, c'est à détruire cette foi du Christ ; car, s'il était venu pour enseigner ce que vous enseignez maintenant, il ne serait pas venu pour détourner les hommes du mal, il n'eût pas été le modèle des vertus, mais le patron public de tous les vices. Comment souffrir patiemment que vous m'écriviez des choses pareilles, moi qui, vous le savez bien, non-seulement ai lu dans vos livres vos hérésies antichrétiennes que voilà, mais qui en ai réfuté et convaincu un grand nombre, au jugement d'hommes très-doctes ?

Cela étant, de quel front osez-vous demander à être entendu, comme si vous ne l'aviez jamais été, et faites-vous l'étonné d'avoir été condamné sans avoir été ouï ni convaincu ? Mais, Luther, n'avez-vous pas été entendu par le cardinal de Saint-Sixte, légat en Germanie ? Ne vous a-t-on pas permis de disputer publiquement ? N'avez-vous pas été ouï en présence d'écrivains publics en Saxe ? N'avez-vous pas été même trop entendu par tout le monde avec vos livres impies, qui ont disséminé partout le venin pestilentiel de vos hérésies ? Et vous ne rougissez pas de vous plaindre que vous n'avez pas été entendu, mais condamné sans être convaincu de rien ? Sans doute, si, pour être condamné justement, vous exigez que vous conveniez vous-même d'avoir été convaincu, vous pourrez longtemps dormir tranquille ; mais, du reste, vous avez été vraiment convaincu et assez souvent par plusieurs savants personnages, et aussi par nous, non-seulement au témoignage des plus doctes, mais au jugement du Saint-Siège apostolique. Vous-même, quoique l'orgueil ne vous permette pas de le reconnaître, vous le confessez cependant de fait,



puisqu'à présent vous n'avez trouvé à répondre que des balivernes et des injures <sup>1</sup>.

Quant aux outrages et aux blasphèmes que vous aimez à vomir contre l'Église romaine et ses prêtres, mon intention n'est pas d'en disputer avec un moine. Mais, quoi qu'il en soit, vous montrez assez de vous-même quel homme vous êtes. Pourtant, comme vous voulez passer pour un parfait évangéliste, vous feriez bien mieux d'apprendre de l'Évangile à ôter d'abord la poutre de votre œil, avant de vous occuper du fétu dans l'œil d'autrui. Vous devriez aussi considérer, dans ceux qui, par envie et malice, murmurèrent et blasphémèrent contre Moïse et David, quelle fin attend ceux qui outragent ceux à qui ils doivent soumission et obéissance. Vous devriez apprendre encore, lors même qu'il vous semblerait que l'Église chancelle, à vous modérer, et à n'y point porter une main téméraire, pour la diriger avec des doigts crochus et immondes, de peur que Dieu ne vous rappelle à votre devoir, comme il fit à qui osa mettre la main à l'arche d'alliance, au moment qu'elle penchait.

Après tout, la cour romaine fût-elle encore pire que vous ne la faites, votre doctrine et votre vie témoignent assez qu'elle ne saurait vous déplaire ; car ceux qui vous plaisent davantage, ce sont précisément les plus mauvais sujets et les apostats, qui méprisent leurs vœux, repoussent une vie meilleure, abandonnent les exercices de piété, et se livrent entièrement aux convoitises de la chair ; tandis que les personnes pieuses et spirituelles, qui auraient aimé à consumer leur vie au service de Dieu, dans la prière, le jeûne et la chasteté, chaque jour, vous et votre horde révolutionnaire, vous les chassez outrageusement de leurs cloîtres et de leurs maisons, et ce saint temple, destiné à la société vénérable et aux chœurs des vierges, vous le donnez à souiller et à profaner à des prostituées immondes. Cette conduite de votre part ne prouve-t-elle pas plus que suffisamment que vous ne haïssez personne parce qu'il est un coquin, mais que vous êtes réellement ennemi de tous les gens pieux et qui aiment la vertu, c'est-à-dire de tous ceux qui s'opposent à votre entreprise et doctrine ? C'est pour cela seul, et non pour autre chose, que vous murmurez contre le Saint-Siège apostolique, parce que vous voyez avec colère qu'il a condamné vos impies hérésies ; en sorte qu'il pourrait vous dire comme Moïse : Vos murmures et vos clameurs ne sont pas contre moi, mais contre l'Éternel <sup>2</sup>.

Henri VIII termine son opuscule par exhorter Luther à rentrer en lui-même, à réparer courageusement ses erreurs et ses scandales,

<sup>1</sup> Walch, p. 495 et seqq. — <sup>2</sup> Exode, 16. — Walch, p. 499.

lui promettant de la part de l'Église des entrailles de mère. Luther publia une lettre où, sans discuter sérieusement aucun article, il parle longuement et complaisamment de lui-même, et avec mépris de ses adversaires<sup>1</sup>.

Devenu roi l'an 1509, dans sa dix-neuvième année, Henri VIII avait épousé peu après, avec la dispense du pape Jules II, Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthus, qui n'avait point consommé le mariage avec elle. Pendant bien des années, Henri se faisait gloire de posséder une femme si vertueuse et si accomplie. Elle lui donna cinq enfants, trois fils et deux filles ; ils moururent dans leur enfance, excepté la princesse Marie, qui survécut à ses parents, et monta sur le trône. Mais Henri était de sept à huit ans plus jeune que Catherine. Avec le temps, il s'abandonna à des amours illicites. Parmi ses concubines temporaires fut Marie Boleyn ou de Boulen, dont la sœur cadette se nommait Anne. La chronique scandaleuse dit même qu'il eut des relations avec leur mère, et que la jeune Anne était le fruit de cet adultère<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance, après avoir vécu dans le crime avec l'aînée, il s'éprit d'une passion incestueuse pour la plus jeune. Et c'est ici la source immonde de l'apostasie de l'Angleterre.

Anne Boleyn, craignant d'être renvoyée comme sa sœur, se refusait à satisfaire la passion du roi, qu'il ne lui assurât le titre d'épouse et de reine. Dans ce but, elle lui fit suggérer secrètement l'idée de divorcer avec Catherine. Anne penchait pour l'hérésie luthérienne. Après bien des années, Henri eut donc des scrupules sur son mariage. Bossuet résume ainsi cette affaire :

Le fait est connu. On sait que Henri VII avait obtenu une dispense de Jules II pour faire épouser la veuve d'Arthus, son fils aîné, à Henri, son second fils et son successeur. Ce prince, après avoir vu toutes les raisons de douter, avait accompli ce mariage étant roi et majeur, du consentement unanime de tous les ordres de son royaume, le 3 juin 1509, c'est-à-dire six semaines après son avènement à la couronne. Vingt ans se passèrent sans qu'on révoquât en doute un mariage contracté de si bonne foi. Henri, devenu amoureux d'Anne de Boulen, fit venir sa conscience au secours de sa passion ; et son mariage lui devenant odieux, lui devint en même temps douteux et suspect. Cependant il en était sorti une princesse qui avait été reconnue dès son enfance pour l'héritière du royaume ; de sorte que le prétexte que prenait Henri de faire casser son mariage, de peur, disait-il, que la succession du royaume ne fût douteuse, n'était qu'une

<sup>1</sup> Walch, p. 507 et seqq. — <sup>2</sup> Sander.

illusion, puisque personne ne songeait à contester son état à Marie, qui en effet fut reconnue reine d'un commun consentement, lorsque l'ordre de la naissance l'eut appelée à la couronne. Au contraire, si quelque chose pouvait causer du trouble à la succession de ce grand royaume, c'était le doute de Henri ; et il paraît que tout ce qu'il publia sur l'embarras de sa succession ne fut qu'une couverture, tant de ses nouvelles amours que du dégoût qu'il avait conçu de la reine, sa femme, à cause des infirmités qui lui étaient survenues, comme le protestant Burnet l'avoue lui-même.

Un prince passionné veut avoir raison. Ainsi, pour plaire à Henri, on attaqua la dispense sur laquelle était fondé son mariage, par divers moyens, dont les uns étaient tirés du fait, et les autres du droit. Dans le fait, on soutenait que la dispense était nulle, parce qu'elle avait été accordée sur de fausses allégations. Mais comme ces moyens de fait, réduits à ces minuties, étaient emportés par la condition favorable d'un mariage qui subsistait depuis tant d'années, on s'attacha principalement aux moyens de droit ; et on soutint la dispense nulle, comme accordée au préjudice de la loi de Dieu, dont le Pape ne pouvait pas dispenser.

Il s'agissait de savoir si la défense de contracter en certains degrés de consanguinité ou d'affinité, portée par le Lévitique <sup>1</sup>, et entre autres celle d'épouser la veuve de son frère, appartenait tellement à la loi naturelle, qu'on fût obligé de garder cette défense dans la loi évangélique. La raison de douter était qu'on ne lisait point que Dieu eût jamais dispensé de ce qui était purement de la loi naturelle ; par exemple, depuis la multiplication du genre humain, il n'y avait point d'exemple que Dieu eût permis le mariage de frère à sœur, ni les autres de cette nature au premier degré, soit ascendant, ou descendant, ou collatéral. Or, il y avait dans le Deutéronome une loi expresse qui ordonnait, en certains cas, à un frère d'épouser sa belle-sœur et la veuve de son frère <sup>2</sup>. Dieu donc ne détruisant pas la nature, dont il est l'auteur, faisait connaître par là que ce mariage n'était pas de ceux que la nature rejette ; et c'était sur ce fondement que la dispense de Jules II était appuyée.

Il faut rendre ce témoignage aux protestants d'Allemagne : Henri ne put obtenir l'approbation de son nouveau mariage ni la condamnation de la dispense de Jules II. Lorsqu'on parla de cette affaire dans une ambassade solennelle que ce prince avait envoyée en Allemagne pour se joindre à la ligue protestante, Mélanchton décida ainsi : « Nous n'avons pas été de l'avis des ambassadeurs d'Angle-

<sup>1</sup> Lévit., 18, 20. — <sup>2</sup> Deutér., 25, 5.



terre ; car nous croyons que la loi de ne pas épouser la femme de son frère est susceptible de dispense, quoique nous ne croyions pas qu'elle soit abolie <sup>1</sup>. » Et encore plus brièvement dans un autre endroit : « Les ambassadeurs prétendent que la défense d'épouser la femme de son frère est indispensable, et nous soutenons qu'on peut en dispenser <sup>2</sup>. »

Il y a de plus des circonstances que l'on ne connaissait pas encore du temps de Bossuet. Luther dit en propres termes : « Avant d'approuver un tel divorce, je permettrais plutôt au roi d'épouser une seconde reine, et, à l'exemple des patriarches et des rois, d'avoir ensemble deux épouses ou reines <sup>3</sup>. » Mélanchton professa la même opinion <sup>4</sup>.

Autre particularité non moins étrange que peu connue. Dans le temps même que Henri VIII demandait au pape Clément VII de déclarer nul son mariage avec Catherine, par la raison que le pape Jules II n'avait pu dispenser au premier degré d'affinité, il lui demandait dispense pour épouser ensuite toute autre femme, fût-elle parente du roi au premier degré d'affinité, ou mariée à un autre, mais sans que le mariage eût été consommé <sup>5</sup>. La raison en était qu'Anne de Boulen était parente de Henri VIII au premier degré d'affinité, vu qu'il avait connu sa sœur charnellement, et que de plus elle passait pour avoir été mariée secrètement à un autre. Ainsi, dans le même temps, le roi reconnaissait et refusait au Pape le même pouvoir. L'iniquité se mentait à elle-même.

La position du pape Clément VII était fort délicate. Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre, était tante de l'empereur Charles-Quint, dont les troupes venaient de saccager Rome et d'occuper les États de l'Église ; la répudiation de sa tante paraissait un affront à l'empereur ; Clément devait avoir bien garde de le mécontenter pendant qu'il négociait la délivrance de Rome. Henri, jusqu'alors, se montrait dévoué au Saint-Siège et l'ami du Pape ; mais sa demande était embarrassante, fâcheuse, et au fond injuste. Comment faire ? Le refuser dès le commencement et tout net ? mais il est jeune, passionné ; dans son emportement, ne pourrait-il pas se jeter entre les bras de l'hérésie et y entraîner peut-être son royaume ? Temporisons ; c'est un malade qui a la fièvre : le temps, la réflexion le calmeront peut-être ; quelque incident, ménagé par la Providence, viendra peut-être le guérir. Effectivement, une maladie épidémique,

<sup>1</sup> Lib. 4, ep. 185. — <sup>2</sup> L. 4, ep. 183. — Bossuet, *Varia*., l. 8, n. 51 et seqq. — <sup>3</sup> Luth., ep. *Hala*, 1717. — <sup>4</sup> Ep. *al Camer.*, 90. — <sup>5</sup> Apud Herb. rt., 294. — Lingard, t. 6, p. 191.

nommée la suette, suspendit pour quelque temps la passion de Henri, et le fit retourner auprès de la reine et participer à ses actes de piété. En outre, Clément envoya le cardinal Campège, homme habile, expérimenté, poli, conciliant, très-fin, mais fidèle à son devoir et à sa conscience. Marié avant d'embrasser l'état ecclésiastique, Campège avait plusieurs fils qui se distinguèrent par leurs talents et leurs vertus ; un d'eux l'accompagna dans sa légation d'Angleterre. Campège y montra une prudence consommée : rien ne fut capable de lui faire commettre la moindre indiscretion ni un faux pas. Assisté du cardinal Wolsey, que le Pape lui avait donné pour collègue, il entendit le roi et la reine. Catherine les récusa tous deux pour juges, et en appela au Pape, qui finit par évoquer l'affaire à Rome.

Le cardinal Wolsey, jusqu'alors favori du roi, se vit tout à coup renversé par la favorite. Thomas Wolsey était né l'an 1471, à Ipswich, dans le côté de Suffolck, d'un riche bourgeois. Il fit ses études à Oxford avec tant de succès, que, par une distinction extraordinaire, il obtint à l'âge de quinze ans les grades de bachelier et de maître ès arts, et fut mis à la tête d'une école qui acquit une grande célébrité sous sa direction. Érasme étant venu dans cette ville, ils se lièrent d'une étroite amitié, et travaillèrent de concert à mettre la langue grecque en vogue dans l'université. Devenu chapelain de Henri VII, il fut employé dans des négociations importantes, et y déploya une dextérité prodigieuse. Favori de Henri VIII, il fut comme l'arbitre de l'Europe dans la diplomatie. Il faillit même devenir Pape après la mort de Léon X et d'Adrien VI. Maître de disposer de tous les bénéfices d'Angleterre, il ne s'oublia pas dans cette distribution. En passant au siège d'York, il conserva l'administration temporelle de celui de Lincoln. Il posséda en commende l'évêché de Bath, qu'il échangea pour celui de Durham, beaucoup plus riche, et celui-ci pour l'évêché de Winchester, qui l'était encore davantage, et auquel il joignit l'abbaye de Saint-Alban. Il donna les évêchés de Worcester et d'Iléreford à des Italiens qui, résidant à Rome, se contentaient d'une pension assez modique, et en laissaient le revenu à qui les leur avait procurés. En abandonnant l'administration de l'évêché de Tournai, lorsque cette ville retourna aux Français, il se réserva une pension de douze mille francs. Le pape Léon X, pour s'attacher un personnage si puissant, lui accorda une pension de sept mille cinq cents ducats sur les évêchés de Tolède et de Placentia. En le créant légat à *latere*, il lui laissa la faculté d'en étendre les prérogatives au delà de toute mesure ; et Wolsey en abusa, dit-on, pour restreindre la juridiction primatiale de l'archevêque de Cantorbéry. Le même Pape lui donna le droit de créer cinquante chevaliers, cinquante

comtes palatins, quarante notaires apostoliques, avec les mêmes attributions que les siens propres, de légitimer les bâtards, de conférer des degrés dans toutes les facultés, d'accorder toutes sortes de dispenses, de visiter, de réformer, de supprimer les monastères. Le roi y joignit le pouvoir d'expédier des lettres de naturalisation, de délivrer des congés et d'élire pour les grands bénéfices, de recevoir les serments de fidélité, etc. Comme chancelier et légat, il tirait des émoluments considérables des cours qu'il présidait. Enfin l'empereur lui faisait une pension de dix mille ducats sur le duché de Milan, à laquelle il en joignit une autre de neuf mille couronnes d'or.

Par l'accumulation de tant de bénéfices, de pensions et de prérogatives, les revenus de Wolsey égalaient presque ceux de la couronne. Son train répondait à ses immenses richesses et à l'étendue de son ambition. Sa maison surpassait en faste celle des souverains eux-mêmes. Les principaux emplois en étaient remplis par des comtes, des barons, des chevaliers, des fils de familles les plus distinguées du royaume, qui voulaient s'avancer par la faveur dont il jouissait. Le duc de Northumberland ne dédaigna pas d'y faire entrer son fils, lord Percy, qui passait pour marié secrètement à Anne de Boulen. On y comptait jusqu'à huit cents personnes. On comptait jusqu'à deux cent quatre-vingts lits de soie dans son magnifique château de Hamptoncourt. Dans les grandes cérémonies, on portait devant lui les insignes de ses dignités. Un homme de qualité marchait en avant, tenant élevé son chapeau de cardinal, et il avait ordre de ne le déposer dans la chapelle du roi que sur l'autel. Sa croix de cardinal-légat était de même placée sur une colonne d'argent, et portée par un ecclésiastique d'une taille et d'une beauté remarquables, tandis qu'un autre ecclésiastique, distingué par les mêmes formes, l'accompagnait avec sa croix d'archevêque. Il célébrait la messe avec la même pompe que le Pape, assisté par des évêques, des abbés, et servi par des gentilshommes, en sa qualité de légat *à latere*.

Tel était le cardinal Wolsey, lorsqu'il encourut la disgrâce du roi et de sa favorite, pour n'avoir pas fait réussir l'affaire du divorce. L'avocat général l'accusa, devant la cour du banc du roi, d'avoir, comme légat, transgressé ses statuts, quoiqu'il eût reçu à cet égard la licence royale et qu'il fût autorisé par l'usage immémorial et par la sanction du parlement. Toute défense eût été inutile. Le grand sceau de chancelier lui fut repris. Le roi s'empara du palais de l'archevêque d'York, lui ordonna de se retirer à Asher, maison dépendante de son évêché de Winchester, et tous ses ordres lui furent signifiés par les dues de Suffolk, et de Norfolk, ses deux plus grands ennemis, le dernier oncle de la favorite. La nouvelle s'étant répan-



due qu'il allait être conduit à la Tour, la Tamise se trouva aussitôt couverte de bateaux et bordée de spectateurs, qui témoignaient leur joie de la disgrâce d'un homme dont on n'avait souffert l'administration qu'avec une extrême impatience ; mais la nouvelle se trouva fausse. Wolsey ne supporta pas son sort avec la dignité d'un grand cœur. La plus petite apparence de retour de la part du capricieux monarque le transportait d'une joie puérile. Henri lui ayant envoyé Norris, son valet de chambre, qui l'atteignit à Putney et lui remit un message secret, mais gracieux, pour l'engager à ne pas se livrer au désespoir ; le cardinal, qui était à cheval, descendit aussitôt, se prosterna dans la boue, la tête découverte, et exprima sa reconnaissance dans les termes du plus humble courtisan. Quand la chambre haute du parlement eut porté contre lui un bill d'accusation sur quarante chefs, dont les plus importants ne prouvaient que la haine de ses ennemis, le roi le fit rejeter à la chambre des communes, sur la motion de Thomas Cromwell, qui, du service du cardinal, était passé à celui de Henri. Instruit que son ancien favori était tombé, à Asher, dans une maladie dangereuse, il lui envoya son propre médecin. Il n'y eut pas jusqu'à Anne de Boulen, qu'il obligea de lui envoyer des tablettes d'or, comme gage de réconciliation. Enfin, les revenus de l'archevêché d'York lui furent rendus, avec une partie de sa vaisselle et de ses meubles.

Cependant ses ennemis ne cessaient de représenter au roi son opposition dans l'affaire du divorce et le refus de prononcer la rupture du premier mariage. Leur animosité redoubla lorsque Henri lui permit de se retirer dans la chartreuse de Richemond, ce qui le rapprochait de la cour, et ils finirent par obtenir un ordre qui le relégua dans son diocèse d'York. Ce fut pour lui un coup de la Providence. Il parut être absolument revenu de ses projets d'ambition, et se montra vraiment digne des marques de respect qu'on lui donna sur toute sa route et dans son diocèse. Il y vécut, non plus en ministre dont la politique avait dirigé les intérêts de l'Europe, mais en pasteur tout occupé de ses devoirs, partageant sa modique fortune avec les pauvres, ayant une table frugale, exerçant la plus généreuse hospitalité, s'appliquant à concilier amiablement les différends des familles et de tous ses diocésains. Il faisait régulièrement des visites pastorales, prêchant comme le dernier de ses chapelains. Il s'était concilié l'estime et l'attachement de tous ceux qui avaient recours à lui, par sa douceur, ses libéralités et l'esprit de justice qui régnait dans ses conseils et dans ses jugements. Les personnes mêmes qui, au temps de sa prospérité, ne l'avaient vu qu'avec aversion, applaudirent à sa conduite dans l'adversité.

Le cardinal, se croyant oublié de ses ennemis, jouissait en paix des douceurs de sa retraite, lorsque, le 4 novembre 1530, le duc de Northumberland, son ancien courtisan, se présenta inopinément, et lui signifia l'ordre qu'il avait de l'arrêter et le conduire à Londres, où l'on devait lui faire son procès pour crime de haute trahison. Wolsey, sans se troubler, se mit aussitôt en devoir d'obéir, et témoigna le plus grand empressement d'être confronté avec ses accusateurs, très-assuré de les confondre. Il trouva la route couverte de personnes de tout rang et de tout état, accourues pour lui témoigner l'intérêt qu'elles prenaient à ce nouveau genre de persécution. Arrivé à Sheffield, il fut attaqué d'une dysenterie qui le retint quinze jours au lit. S'étant remis en route, il sentit le mal s'augmenter, s'arrêta à l'abbaye de Leicester, et dit à l'abbé en y entrant : Père abbé, je viens laisser chez vous mes dépouilles mortelles. Kynston, lieutenant de la Tour, qui était chargé de sa garde, voulut adoucir ses peines en lui faisant tout espérer de la bonté du roi, qui n'avait cédé qu'à regret à l'importunité de ses ennemis. « Maître Kynston, lui répliqua-t-il, je vous prie de me recommander à sa majesté : je la supplie de se rappeler, en mémoire de moi, tout ce qui s'est passé entre nous, et spécialement ce qui a rapport à la bonne reine Catherine et à lui-même ; et alors la conscience de sa grâce lui dira si je l'ai offensée ou non. C'est un prince d'une fermeté toute royale, et plutôt que de céder sur un point de ses volontés, il compromettrait la moitié de son royaume ; je vous en donne l'assurance, je me suis souvent mis à genoux devant lui, pendant plus de trois heures, pour le détourner de sa convoitise, et je n'ai pu y parvenir. Et, maître Kynston, que n'ai-je servi Dieu avec autant d'ardeur que j'ai servi le roi, il ne m'aurait pas repoussé avec mes cheveux blancs ! Mais ce qui m'arrive est un juste retour des peines et des soins que je me suis donnés, non pour le service de Dieu, mais pour être agréable à mon prince. » Ayant ainsi parlé, il reçut les derniers secours de la religion, et expira le 29 novembre 1530, dans la soixantième année de son âge <sup>1</sup>.

Le plus grand éloge que l'on puisse faire de son caractère, dit Lingard, se trouve dans le contraste que l'on remarque entre la conduite de Henri avant la chute du cardinal et avant sa mort. Tant que Wolsey conserva sa faveur, les passions du roi se renfermèrent dans de certaines bornes ; du moment où son influence devint nulle, elles repoussèrent toute contrainte, et, par leur caprice et leur violence, elles alarmèrent ses sujets et étonnèrent les autres nations de l'Europe <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Biogr. univ.*, et Lingard. — <sup>2</sup> Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. 6.

Henri ne voyait plus que sa passion impure : pour la satisfaire avec quelque décence, il recourait à tous les moyens. Ses ambassadeurs eurent ordre d'engager les canonistes les plus distingués de Rome à faire partie de ses conseils et de leur demander discrètement leur opinion sur les trois questions suivantes : 1<sup>o</sup> Si, lorsqu'une femme faisait vœu de chasteté et entrait au couvent, le Pape ne pouvait dans la plénitude de sa puissance, autoriser l'époux à se remarier ? 2<sup>o</sup> Si, lorsqu'un mari entrait dans un ordre religieux et qu'il avait engagé sa femme à prendre le même parti, il ne pouvait ensuite être relevé de son vœu et se trouver libre de se remarier ? 3<sup>o</sup> Et si, pour des raisons d'État, le Pape ne pouvait autoriser un prince à avoir, comme les anciens patriarches, deux femmes, dont l'une serait publiquement reconnue et jouirait des honneurs de la royauté <sup>1</sup> ? D'autres émissaires du roi parcouraient les diverses parties de l'Europe pour acheter à prix d'argent les opinions des théologiens et des universités en faveur du divorce ; on devait les mettre sous les yeux du Pape, comme l'expression du sentiment général. Mais leur nombre était comparativement fort petit, et le Pape n'ignorait pas comment on les avait obtenues. Clément VII répondit qu'en définitive il était prêt à s'occuper immédiatement de l'affaire, et à user envers le roi de toute l'indulgence, de toute la faveur compatibles avec la justice. Il ne demandait en retour qu'une seule chose, c'est qu'on ne voulût pas le forcer, sous prétexte de reconnaissance envers un homme, à violer les immuables commandements de Dieu <sup>2</sup>.

Peu après la réception de cette réponse, les agents du roi l'informèrent que les impériaux redoublaient d'activité dans leurs sollicitations, et que bientôt Clément, quoiqu'il cherchât à y mettre tous les obstacles en son pouvoir, serait forcé de donner un bref, défendant à tous archevêques ou évêques, cours ou tribunaux, de rendre aucun jugement dans l'affaire du mariage de Henri et de Catherine. On observa qu'il devint beaucoup plus pensif qu'à l'ordinaire. Tous ses expédients étaient épuisés : il vit enfin qu'il ne pouvait détruire l'opposition de l'empereur ni obtenir le consentement du Pontife, et il reconnut qu'après tant d'efforts il s'était jeté dans de plus grandes difficultés qu'auparavant. Il commença à chanceler : il donna à entendre à ses confidents qu'il avait été grossièrement trompé : il n'aurait jamais songé au divorce s'il ne s'était cru certain d'obtenir aisément l'approbation du Pape ; l'assurance qu'on lui avait donnée était fausse, et il voulait abandonner pour toujours

<sup>1</sup> Lingard, *Hist. d'Angleterre*, p. 217. — Collier, II, 29, 30. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 255.



cette poursuite. Ces mots passèrent bientôt d'une oreille à l'autre : ils arrivèrent promptement à celle d'Anne de Boulen, et l'épouvante se peignit dans la contenance de la nouvelle Hérodiade et de ses avocats, des ministres et de leurs adhérents. On présageait confidemment leur ruine, quand ils échappèrent par la hardiesse et l'astuce de Thomas Cromwell.

Son père était un foulon des environs de la capitale. Le fils, dès son jeune âge, avait servi comme soldat dans la guerre d'Italie : de l'armée, il était passé dans la boutique d'un marchand vénitien, et, quelque temps après, étant revenu en Angleterre, il avait quitté le comptoir pour l'étude des lois. Wolsey l'avait employé à opérer la dissolution des monastères qu'on lui avait donnés, pour y établir ses collèges, opération dont il s'était tiré à la satisfaction de son patron et dans laquelle il s'était lui-même enrichi. Ses principes, cependant, si nous en croyons ses propres assertions, étaient abominables. Il avait appris dans Machiavel que le vice et la vertu n'étaient que des mots, inventés à la vérité pour amuser le loisir des savants dans leurs collèges, mais inutiles aux hommes qui tendaient à s'élever dans les cours des princes. Le talent d'un grand politique était, à son jugement, de percer à travers les déguisements dont les souverains ont coutume de voiler leurs inclinations réelles, et de découvrir les expédients les plus spécieux pour satisfaire leurs désirs, sans outrager ouvertement la morale ou la religion. En agissant d'après ces principes, il s'était déjà attiré la haine publique, et quand son patron fut disgracié, la voix du peuple le dévoua au supplice. Il suivit Wolsey à Asher ; mais, désespérant de la fortune de ce favori tombé, il se hâta de revenir à la cour, acheta, par des présents, la protection des ministres, et le roi le confirma dans le même emploi qu'il avait occupé sous le cardinal, l'intendance des terres des monastères supprimés.

L'intention du roi transpira le jour suivant, et Cromwell, qui était déterminé, pour se servir de ses propres expressions, à faire et à défaire, sollicita et obtint une audience. Il sentait, disait-il, toute son incapacité à donner des avis ; mais ni son affection ni son devoir ne lui permettait de garder le silence quand il apercevait l'inquiétude de son souverain. Il pouvait y avoir quelque présomption à lui de se prononcer ; mais il pensait que toutes les difficultés qui embarrassaient le roi ne venaient que de la timidité de ses conseillers, égarés par des apparences extérieures ou par les opinions du vulgaire. Les savants et les universités s'étaient prononcés en faveur du divorce : il ne manquait que l'approbation du Pape. Cette approbation pouvait, à la vérité, exciter le ressentiment de l'empereur ; mais si

Henri ne l'obtenait pas, devait-il donc ainsi abandonner ses droits ? ne devait-il pas plutôt imiter les princes de l'Allemagne, qui s'étaient soustraits au joug de Rome ? Et, de l'autorité du parlement, ne pouvait-il pas se déclarer lui-même chef de l'Église dans son royaume ? L'Angleterre était actuellement un monstre à deux têtes ; mais si le roi n'hésitait pas à prendre en main l'autorité usurpée par le Pontife, toute anomalie se rectifierait, les difficultés présentes s'évanouiraient, et les gens d'église, attachés à leur existence et à leur fortune, se mettraient à sa disposition et deviendraient les plus serviles ministres de sa volonté. Henri écouta avec surprise, mais avec plaisir, un discours qui flattait à la fois sa passion impure, sa soif des richesses et son ambition de pouvoir ; les trois concupiscences qui forment ensemble l'esprit du monde. Il remercia Cromwell, et lui ordonna de prêter serment comme membre de son conseil privé<sup>1</sup>.

Mais comment faire accepter ces chaînes de la servitude séculière aux successeurs des saints Augustin, Laurent, Mellit, Juste, Honorius, Théodore, Britwald, Odon, Dunstan, Elphège, Lanfranc, Anselme, Edmond et Thomas de Cantorbéry ? aux successeurs des saints Paulin, Wilfrid, Jean de Béverley, Oswald, et Guillaume d'York ? aux successeurs de tant d'autres saints évêques, abbés, prêtres et moines d'Angleterre ? Le voici. Quand les enfants d'Israël se furent multipliés en Égypte, Pharaon dit aux Égyptiens : Opprimons-les sagement, de peur qu'ils ne deviennent plus forts que nous : et il y eut une loi pour jeter dans le fleuve tous les enfants mâles des Hébreux. Quand les Chrétiens se furent multipliés dans l'empire de Rome idolâtre, Néron, Domitien, avec un sénat esclave, faisaient des lois pour les brûler, noyer, livrer aux bêtes, principalement ce qu'il y avait de plus ferme, de plus mâle, les Papes, les évêques, les prêtres, les docteurs. Quand les ignobles empereurs et les serviles sénateurs du bas-empire aperçoivent la force et l'indépendance que les évêques et les prêtres trouvent dans leur union avec le chef de l'Église universelle, ils font des lois, inventent des libertés, pour affaiblir et rompre cette union, énerver dans l'épiscopat et le sacerdoce grec tout ce qu'il pourrait y avoir de mâle et d'indépendant, leur mettre un licou à la tête, un nœud coulant à la gorge, de manière que le Turc même ou le Moscovite pourra les mener comme des bêtes de somme façonnées à la servitude. *Opprimons-les sagement* : cette ancienne politique de Pharaon est aussi très-moderne. Partout elle tient en réserve de ces lois de l'État, sénatus-consultes de haut et bas-empire, libertés grecques ou moscovites, usages, cou-

<sup>1</sup> Lingard, t. 6, p. 259. — Pole, p. 118, 122, 123.

tumes, règlements, arrêts, statuts, articles organiques, licous législatifs, nœuds coulants administratifs, qu'elle jette *opportuément* aux évêques et aux prêtres pour les mener où elle veut.

Or, en Angleterre, il y avait en réserve beaucoup de ces nœuds coulants, de fabrique normande, avec lesquels il était libre au roi de vous serrer la gorge plus ou moins ; entre autres les statuts équivoques de *premunire*, qui défendaient, sous peine de haute trahison, d'exécuter dans le royaume, sans licence royale, certaines provisions ou sentences du chef de l'Église universelle <sup>1</sup>. Le cardinal Wolsey avait obtenu cette licence pour exercer sa commission de légat, quoique ce fût une chose fort douteuse que, même d'après le statut, cette licence lui fût nécessaire. Toutefois, dès qu'il fut tombé en disgrâce, ses ennemis l'accusèrent sur ce point ; lui, qui connaissait le caractère cruel et irritable du roi, renonça à se défendre, et se soumit à tout ce qu'on voulut, dans l'espérance d'obtenir son pardon <sup>2</sup>. Il tira ainsi sa tête du nœud coulant ; mais il habitua la main du palefrenier à le jeter à d'autres, suivant le bon plaisir du maître.

Done, au commencement de 1531, à l'instigation de Thomas Cromwell, tout le clergé d'Angleterre se vit dénoncé et poursuivi tout à coup comme ayant violé les mêmes statuts et encouru les mêmes peines que le cardinal Wolsey, dont il avait reconnu les pouvoirs de légat et qui avait passé condamnation là-dessus. La députation du clergé, pour obtenir un plein pardon, offrit un présent de cent mille livres sterling. Le 7 février, Henri refusa cette proposition, à moins qu'on n'introduisît dans le préambule de l'acte d'offrande une clause qui reconnaît le roi « comme le protecteur et le chef suprême de l'église et du clergé d'Angleterre. » La députation vit le nœud coulant, elle eut peur d'être étranglée tout d'abord. On employa trois jours à d'inutiles consultations : il y eut des conférences avec Cromwell et les commissaires royaux ; on proposa des moyens qui furent rejetés, et le vicomte Rochford, père d'Anne Boleyn, fut porteur d'un message positif, par lequel le roi déclarait ne vouloir admettre aucun changement que l'addition des mots « après Dieu. » On ne sait ce qui l'engagea à céder, mais, avec sa permission, l'archevêque Warham de Cantorbéry y introduisit un amendement qui passa, du consentement unanime des deux chambres ou sections du clergé. A ce moyen, la donation se fit à la manière accoutumée ; mais on inséra, entre parenthèses, dans l'énumération des motifs sur lesquels on se fondait, la clause suivante : « De laquelle église et duquel clergé nous reconnaissons sa majesté

<sup>1</sup> Lingard, t. 4, p. 354 et seqq. — <sup>2</sup> Ibid., t. 6, p. 232 et seqq.



comme le premier protecteur; le seul et suprême seigneur, et, autant que le permet la loi du Christ, le chef suprême <sup>1</sup>. »

C'est ici le nœud coulant où va être prise et muselée l'église d'Angleterre. Ces mots, *autant que le permet la loi du Christ*, laissaient encore le nœud assez ample pour qu'on pût y passer et repasser la tête; on espérait même, moyennant cette clause, défaire le nœud plus tard, en montrant que la loi du Christ ne permet pas de reconnaître pour chef de l'Église les rois de la terre. Mais le palefrenier qui tenait le bout de la corde ne l'entendait pas ainsi; il prétendait, au contraire, à la première occasion, supprimer la clause, mettre sans retour le licou à l'église d'Angleterre, et l'attacher au bas du trône, comme la docile monture de sa majesté.

Tunstall, évêque de Durham, s'aperçut du piège et protesta contre : « Si cette clause ne contient rien de plus, si ce n'est que le roi est chef du temporel, à quoi bon le dire, puisque tout le monde en convient? Si elle tend à établir que le roi est aussi le chef du spirituel, elle est contraire à la doctrine de l'Église catholique, hors de laquelle il n'y a point de salut. Je proteste donc contre ce sens, et soumetts le tout au jugement de notre sainte mère l'Église; je demande que ma protestation soit inscrite sur les registres de l'assemblée, et vous en prenez tous à témoin <sup>2</sup>.

Guillaume de Warham, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, fit une protestation semblable, en son nom et au nom de son église métropolitaine, contre tout ce que les derniers statuts pouvaient avoir de dérogoire ou de préjudiciable au souverain Pontife, au Siège apostolique, à la puissance ecclésiastique, en particulier aux droits, privilèges et libertés de l'église de Cantorbéry <sup>3</sup>. Guillaume de Warham mourut le 23 août 1532, à l'âge de quarante-trois ans, après vingt-un ans de pontificat; il mourut moins encore de vieillesse que de douleur de voir la religion, qui depuis tant de siècles avait fait de l'Angleterre l'île des saints, sur le point d'y être renversée par l'impureté, l'avarice et l'ambition.

Henri VIII ne cherchait point encore précisément à briser avec Rome : il voulait effrayer le Pape, afin d'en obtenir l'approbation de son divorce. Le 25 janvier 1533, le docteur Lée, un de ses chapelains, reçut ordre de célébrer la messe de très-grand matin dans une chambre du palais : c'était pour marier Henri avec Anne de Boulen, dès lors enceinte. Le chapelain fit quelque difficulté; mais Henri l'assura que le Pape venait de prononcer en sa faveur, et que l'acte s'en trou-

<sup>1</sup> Wilkins, *Conc. Angl.*, t. 3, p. 742, col. 2. — T. 6, p. 262. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 745. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. 3, p. 746.

vait dans son cabinet <sup>1</sup>. Ce prétendu mariage resta secret jusque vers Pâques.

Dans l'intervalle, Henri nomma Thomas Cranmer à l'archevêché de Cantorbéry. Marié d'abord, Cranmer était devenu prêtre après la mort de sa femme. Employé dans la famille d'Anne de Boulen, il écrivit en faveur du divorce de Henri. Catholique au dehors, il était luthérien dans l'âme. Anne elle-même en tenait quelque chose. Cranmer fut envoyé en Italie et à Rome pour l'affaire du divorce ; et il y poussa si loin la dissimulation de ses erreurs, que le Pape le fit son pénitencier en Angleterre. De Rome, il passe en Allemagne, y abuse d'une parente du luthérien Osiandre, qui le contraint à l'épouser. Contracté avant les ordres sacrés, ce second mariage l'en eût rendu incapable ; contracté depuis, ce n'était qu'un concubinage sacrilège, qui le rendait indigne même de la communion laïque. Aussi eut-il grand soin de le tenir caché, et fit-il transporter sa prétendue femme en Angleterre dans une caisse percée de trous, afin qu'elle y pût respirer. Voilà l'homme que Henri VIII nomma au siège de saint Augustin et de saint Duntan. Cranmer accepta ; le pape Clément VII, qui ne lui connaissait d'autres erreurs que celle de soutenir la nullité du mariage de Henri, chose alors assez indécise, accorda les bulles qu'on demanda. Cranmer ne craignit pas de se souiller en recevant, comme on parlait dans le parti luthérien, le caractère de la bête. A son sacre, et devant que de procéder à l'ordination, il fit le serment de fidélité au Pape, comme tous les évêques catholiques. Le protestant Burnet assure qu'il protesta fort en secret, que par ce serment il ne prétendait nullement se dispenser de son devoir envers sa conscience, envers le roi et l'État ; protestation ou duplicité fort inutile, car il est exprimé dans le serment même qu'on le fait sans aucun préjudice des droits de son ordre, *salvo ordine meo*. Mais, outre ce serment dont il prétendait éluder la force, Cranmer fit dans son sacre d'autres déclarations contre lesquelles il ne réclama pas ; comme de « recevoir avec soumission les traditions des Pères et les constitutions du Saint-Siège apostolique ; de rendre obéissance à saint Pierre en la personne du Pape, son vicaire, et de ses successeurs, selon l'autorité canonique ; de garder la chasteté <sup>2</sup>, » ce qui, dans le dessein de l'Église, expressément déclaré dès le temps qu'on y reçoit le sous-diaconat, emportait le célibat et la continence. Cranmer dit la messe, selon la coutume, avec son consacrant, et depuis durant trente ans entiers. En faisant des prêtres, il leur donna le pouvoir « de changer par la sainte bénédiction le pain et le vin au corps et au sang

<sup>1</sup> Lingard, p. 278 — <sup>2</sup> *Pont. Rom., in consecr. episc.*

de Jésus-Christ, et d'offrir le sacrifice et dire la messe tant pour les vivants que pour les morts. » Voilà donc Cranmer, le patriarche de l'église anglicane, le voilà tout ensemble luthérien, marié, cachant son mariage, archevêque selon le pontificat romain, soumis au Pape, dont en son cœur il abhorrait la puissance, disant la messe, qu'il ne croyait pas, et donnant pouvoir de la dire. A coup sûr, s'il est une primauté parmi les hypocrites, Cranmer peut y prétendre.

C'est ainsi que, d'après les protestants Burnet et Cobbet, il débuta sur le siège primatial de Cantorbéry. Dès le mois d'avril 1533, par son autorité archiépiscopale, il écrivit au roi une grave lettre sur son mariage incestueux avec Catherine : mariage disait-il, qui scandalisait tout le monde ; et lui déclarait que, pour lui, il n'était pas résolu à souffrir un si grand scandale. En conséquence, il le suppliait, au nom de la nation et du salut de son âme, de lui accorder la permission d'examiner la question du divorce, en lui représentant quel danger il y aurait pour lui de continuer plus longtemps à vivre dans l'inceste. Le roi consentit de la manière *la plus gracieuse* à prendre en considération cet avis du pieux primat de son royaume. Dans la vive inquiétude pour le salut *de son âme royale*, et en sa qualité de *chef de l'Église*, il crut devoir accéder sans délai aux prières de son *père spirituel* Cranmer. La reine Catherine, qui avait reçu ordre de quitter la cour, habitait alors un château dans le comté de Berford, non loin de Dunstable. C'est là que Cranmer transporte son tribunal, là qu'il cite le roi et la reine devant lui : on procède. La reine ne comparait pas ; l'archevêque, par contumace, déclare le mariage nul dès le commencement, et n'oublie pas de prendre dans sa sentence la qualité de légat du Saint-Siège, selon la coutume des archevêques de Cantorbéry.

Cranmer, de retour à Londres, fit part au roi des résultats du procès, et le supplia gravement, avec le ton d'hypocrisie qui le caractérisait, *de se résigner à la volonté de Dieu*, que lui faisait connaître la décision de sa *cour spirituelle*, rendue conformément aux lois de la sainte Église. Henri VIII était déjà, comme on le pense bien, tout résigné d'avance. Cranmer tint ensuite une autre cour à Lambeth, dans laquelle il déclara que le roi était légalement marié à Anne de Boulen, et où il *confirma ce mariage* en vertu de l'autorité qu'il tenait du *successeur des apôtres*. Nous verrons bientôt ce même archevêque déclarer, en vertu de la même autorité, que le second mariage du monarque était *radicalement nul* et de *nul effet*, et que le fruit en était illégitime <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cobbet, *Hist. de la Réforme d'Angleterre*. — Burnet, apud Bossuet, *Variat.*, t. 7.



A Rome, l'empereur Charles-Quint et son frère, le roi Ferdinand, importunaient journellement le Pape, afin qu'il rendit justice à la reine Catherine, et ses propres ministres l'engageaient à venger l'insulte faite à l'autorité du Saint-Siège ; mais, dit un historien anglais, l'irrésolution de son esprit et sa partialité pour le roi d'Angleterre l'entraînaient à écouter les insinuations des ambassadeurs français, qui lui proposaient des mesures de réconciliation et de douceur. Enfin, comme il fallait faire quelque chose, il annula la sentence portée par Crammer, parce que la sentence était pendante devant lui, et menaça d'excommunication Henri et Anne s'ils ne s'étaient séparés avant la fin de septembre, ou n'avaient déclaré par leurs procureurs les motifs d'après lesquels ils entendaient être considérés comme mari et femme. Lorsque le mois de septembre arriva, il prolongea le délai jusqu'à la fin d'octobre, et vint trouver François 1<sup>er</sup> à Marseille, dans la croyance qu'il pourrait effectuer une réconciliation entre Henri et l'Église romaine. Henri y envoya des ambassadeurs, mais sans aucun pouvoir de traiter ; il en envoya un autre, mais pour appeler du Pape au concile général. Toutefois, il renoua la négociation avec le Pape, par l'intermédiaire de l'évêque de Paris, qui se rendit pour cet effet à Rome. Pressé ainsi, d'un côté par les rois de France et d'Angleterre, de l'autre par l'empereur et le roi de Hongrie, Clément VII tint un consistoire le 23 mars 1534 ; sur vingt-deux cardinaux, dix-neuf se prononcèrent pour la validité du mariage de Catherine, trois seulement proposèrent un nouveau délai. Clément lui-même ne s'attendait pas à ce résultat ; mais il accéda, quoiqu'à regret, à l'opinion d'une si nombreuse majorité ; et l'on prononça une sentence définitive qui déclarait le mariage légitime et valide, condamnait la procédure contre Catherine, comme injuste, et ordonnait au roi de la reprendre en qualité de femme légitime. Toutefois, Clément défendit la publication de son décret avant Pâques, et consulta sur les moyens les plus convenables pour apaiser le roi d'Angleterre et détourner l'effet de son ressentiment.

Mais, en réalité, dit l'historien Lingard, il importait peu que Clément eût prononcé pour ou contre Henri. Le dé était déjà jeté. Au moment où l'évêque de Paris quittait le cabinet de Londres, les plus violents conseils commençaient à s'y faire entendre, et l'on y prenait la résolution d'élever dans le royaume une autre église, indépendante et séparée. On permettait, à la vérité, au prélat de négocier avec le Pontife, mais en même temps on débattait et on approuvait, en parlement, les actes les plus dérogoatoires aux droits du Pape ; et le royaume était arraché à la communion de Rome, par l'autorité lé-

gislative, longtemps avant que la sentence portée par Clément fût parvenue à la connaissance de Henri <sup>1</sup>.

L'historien anglais ajoute : « On croit généralement, sur l'autorité de Fra Paolo et de Dubellay, frère de l'évêque de Paris, que la séparation provint de la précipitation de Clément. Ils disent que le prélat demanda du temps pour recevoir la réponse de Henri, qu'il espérait être favorable ; qu'on lui refusa le court délai de six jours, et que, deux jours après la sentence, il arriva un courrier porteur des dépêches les plus conciliantes. Il est certain que l'évêque attendait une réponse à sa lettre, et très-probable qu'il arriva un courrier après la sentence ; mais 1<sup>o</sup> il est douteux qu'il ait demandé un délai jusqu'à l'arrivée du courrier, car, dans la narration qu'il donne lui-même de ses démarches, il n'en fait aucune mention, et au lieu de s'être rendu au consistoire pour le demander, il était certainement absent, et il se rendit ensuite auprès du Pape, afin de savoir le résultat ; 2<sup>o</sup> il est certain que la réponse portée par le courrier était défavorable, parce que toutes les actions de Henri, vers l'époque où il le dépêcha, prouvent sa détermination de se séparer entièrement de la communion papale ; 3<sup>o</sup> la sentence portée par Clément ne pouvait être cause de cette séparation, puisque le bill qui abolissait le pouvoir des Papes dans le royaume fut présenté à la chambre des communes au commencement de mars, transmis aux lords la semaine suivante, approuvé cinq jours avant l'arrivée du courrier à Rome, et reçut la sanction royale cinq jours après. L'approbation de la chambre des pairs est du 20 mars, le courrier était arrivé à Rome le 25, et la sanction du roi est du 30. Il n'est pas possible qu'une opération faite à Rome le 23 ait pu déterminer le roi à donner son assentiment le 30 <sup>2</sup>. »

L'attention du parlement fut appelée de l'établissement de la suprématie du roi à la succession au trône ; et par un autre acte, le mariage entre Henri et Catherine fut déclaré illégal et invalide, et son union avec Anne de Boulen légale et régulière : on exclut de la succession la première descendance du roi, et la seconde fut déclarée habile à hériter de la couronne. On déclara haute trahison toute tentative faite pour diffamer ce mariage, ou porter préjudice à la succession des héritiers qui en proviendraient ; et l'on ordonna à tous les sujets majeurs du roi de prêter serment d'obéissance à cet acte, sous la peine infligée à la non-révélacion.

Les deux hommes les plus recommandables de l'Angleterre s'étaient constamment opposés au divorce, l'évêque de Rochester et le

<sup>1</sup> Lingard, t. 6, p. 293. — <sup>2</sup> Ibid., t. 6, 1. 292, note.

chancelier. La réputation de Fisher et de Morus était grande non-seulement en Angleterre, mais sur le continent; et les plus ardents adversaires du divorce avaient l'habitude de dire qu'ils suivaient l'opinion de ces deux hommes célèbres. Morus avait donné sa démission de chancelier quand il vit la direction funeste que prenait le gouvernement. Ils furent cités tous deux devant le conseil du roi, présidé par Cromwell, et on leur demanda s'ils consentaient à faire le nouveau serment de succession. Mais, outre la succession au trône, ce serment comprenait encore la reconnaissance du divorce et de la suprématie. Morus offrit de faire le serment quant à la succession, mais non quant au reste. On lui intima qu'à moins qu'il ne donnât les motifs de son refus, on attribuerait ce refus à son obstination. — Morus : Ce n'est point par obstination, mais dans la crainte de blesser. Donnez-moi une suffisante garantie que le roi ne s'en offenserait pas, et j'expliquerai mes raisons. — Cromwell : La garantie du roi ne vous sauvera pas des peines établies par le statut. — Morus : En ce cas, je me confierai à l'honneur de sa majesté ; mais, cependant, il me semble que, si je ne puis pas déduire mes motifs sans péril, ce n'est pas une obstination, de les taire. — Crammer : Vous dites que vous ne blâmez personne de faire le serment. Il est alors évident que vous n'êtes pas convaincu qu'il soit blâmable de le faire ; mais vous devez être convaincu qu'il est de votre devoir d'obéir au roi. En refusant néanmoins de le faire, vous préférez ce qui est incertain à ce qui est certain. — Morus : Je ne blâme personne de faire le serment, parce que je ne connais ni leurs raisons ni leurs motifs ; mais je me blâmerais moi-même, parce que je sais que j'agirais contre ma conscience. Et vraiment cette façon de raisonner nous aplanirait toute difficulté : toutes les fois que les docteurs ne seraient pas d'accord, on n'aurait qu'à obtenir le commandement du roi pour l'un ou l'autre côté de la question, et cela serait toujours bien. — L'abbé de Westminster : Mais vous devez croire que votre conscience est erronée quand vous avez contre vous tout le conseil de la nation. — Morus : Je le croirais si je n'avais pour moi un plus grand conseil encore, tout le conseil de la chrétienté <sup>1</sup>. Ces réponses, surtout la dernière, respirent la sagesse et la constance des martyrs.

Depuis sa démission de la chancellerie, Morus partageait tout son temps entre la prière, l'étude et les soins de sa famille. Sur son refus de prêter le serment de suprématie, autrement d'apotasier, il fut enfermé à la Tour de Londres, privé de ses livres, qui faisaient sa plus douce consolation, et réduit à vendre ses meubles pour faire subsister

<sup>1</sup> *OEuvres de More*, p. 1429, 1447.



ses nombreux enfants. Les menaces, les insinuations les plus capiteuses, les offres les plus séduisantes échouèrent contre sa fermeté. Sa femme le conjurant de se soumettre à la volonté de Henri VIII, pour l'intérêt de ses enfants : « Ah ! ma femme, lui dit-il, voulez-vous que j'échange l'éternité avec vingt années que je peux encore avoir à vivre ? » Quand on vint lui annoncer sa sentence de mort, celui qui était chargé de la lui notifier lui fit valoir comme une marque singulière de la clémence du roi, qu'il avait commué la peine de la potence en celle de la décapitation. « Dieu préserve mes amis d'une pareille faveur ! lui répondit-il. J'espère que mes enfants n'en auront pas besoin. » Après la lecture de la sentence, il reprit son flegme ordinaire ; il renouvela sa profession de foi sur la suprématie, comme contraire à la loi évangélique qui a conféré la primauté à saint Pierre et ses successeurs ; à la tradition de tous les siècles, où l'on ne trouvait pas un seul docteur qui fût d'avis qu'un laïque pût être le chef de l'Église ; à toutes les lois d'Angleterre, spécialement à la grande charte, qui avait reconnu tous les droits du souverain Pontife, tels qu'ils existaient à l'époque où elle fut faite ; au serment par lequel le roi s'était engagé, à son sacre, de maintenir et défendre les droits de l'Église.

Morus chérissait tendrement sa fille Marguerite, à qui il avait appris le grec et le latin. Elle l'attendait au sortir de la salle où il venait d'être condamné à mort, se jeta à son cou, en s'écriant au milieu des sanglots : Quoi ! mon père, vous allez mourir innocent ! — Mais, ma fille, lui dit-il en souriant, voudrais-tu que je mourusse coupable ? Il l'embrassa avec tendresse et lui donna sa bénédiction. La veille de sa mort, il lui écrivit avec du charbon, pour lui mander que bientôt il ne serait plus à la charge de personne ; qu'il brûlait du désir de voir son Dieu et de mourir le lendemain, qui était l'octave du prince des apôtres et la translation de saint Thomas de Cantorbéry, auquel il avait eu toute sa vie une dévotion particulière. Ses vœux furent exaucés : le lendemain, sixième de juillet 1535, fut le jour de son martyre. Arrivé au pied de l'échafaud, comme l'échelle n'était pas commode, il dit à un des valets du bourreau : Donne-moi la main pour monter, je n'en aurai pas besoin pour descendre. Après avoir fini sa prière et chanté le psaume *Miserere*, il prit le peuple à témoin qu'il mourait dans la profession de la foi catholique, apostolique et romaine. Le bourreau le pria de lui pardonner sa mort. Morus l'embrassa et lui dit : Tu me rends aujourd'hui le plus grand service qui soit au pouvoir d'un mortel ; mais, ajouta-t-il en lui mettant à la main une pièce de monnaie, mon cou est si court, que je crains qu'il ne te fasse pas grand honneur dans ta profession. Il

reçut ainsi la mort avec la joie et la constance des anciens martyrs. Sa tête fut exposée pendant quatorze jours sur le pont de Londres, d'où sa fille Marguerite la fit enlever et enterrer à Saint-Dunstan de Cantorbéry, et son corps dans l'église de Chelsea. « Pour ce qui regarde la justice, le désintéressement, l'humilité et la véritable générosité, dit le protestant Rapin Thoiras, Morus était un modèle au siècle où il vivait <sup>1</sup>. »

L'évêque de Rochester, son ami, l'avait précédé de quelques semaines au martyre. Arrêté en 1534 et mis à la Tour de Londres, Jean Fisher y fut traité cruellement malgré son grand âge, il était octogénaire : on le dépouilla de ses habits, on le revêtit de haillons qui couvraient à peine sa nudité. Mais, quelque effort qu'on fit, on ne put ni lasser sa patience ni ébranler sa foi. Il passa un an dans cette pénible et douloureuse situation. Paul III, successeur de Clément VII, instruit des rigueurs qu'on exerçait envers lui, voulut le dédommager par une marque éclatante d'estime, et le créa cardinal le douze mai 1535 : cette faveur ne fit qu'aggraver le sort de Fisher et hâter sa perte. Henri VIII s'écria : Paul peut lui envoyer le chapeau, j'aurai soin qu'il n'ait pas de tête pour le porter. La vénération qu'autrefois il marquait au saint et vieux prélat semblait s'être changée en une haine cruelle. Le pontife et cardinal octogénaire fut condamné à mort le dix-septième de juin, comme coupable de haute trahison, pour avoir dit que le roi n'était pas le chef de l'Église. Il fut décapité, comme un autre Jean-Baptiste par un autre Hérode, le vingt-deux du même mois. Non content de cette exécution du saint vieillard, Henri ordonna que son corps fût dépouillé et exposé pendant quelques heures aux outrages de la populace, puis enterré sans cercueil ni drap mortuaire <sup>2</sup>.

L'emprisonnement et le supplice de Fisher et du chancelier répandirent la terreur : on ne vit pas un seul évêque imiter la constance de celui de Rochester. Tous se montrèrent chiens muets, n'osant aboyer contre les loups et les larrons. Que dis-je? le grand nombre eut la lâcheté, sur l'ordre de Henri, de monter en chaire pour prêcher l'apostasie tous les dimanches, savoir, que le roi était le véritable chef de l'Église, et le successeur de Pierre un usurpateur. Ce ne fut guère que dans certains ordres religieux qu'on vit en assez grand nombre des hommes fidèles. Écoutons le protestant Cobbet.

« Le devoir le plus sacré d'un historien est de signaler à l'estime et à l'admiration de la postérité les hommes qui osent embrasser la défense de l'innocence contre les méchants armés du pouvoir. Je

<sup>1</sup> Lingard, *Biogr. univ.* Sander. — <sup>2</sup> Lingard, Fuller. *Biogr. univ.*

ferai donc ici une mention particulière de deux religieux franciscains, nommés Peyto et Elstow. Le premier, prêchant un jour devant le roi, quelque temps après son mariage avec Anne de Boulen, et prenant pour texte le passage du premier livre des Rois, dans lequel Michée prophétise contre Achab, qui était entouré de flatteurs et de prophètes imposteurs, ne craignit pas de dire : « Je suis Michée ; vous me détesterez, parce que je suis forcé de déclarer que ce mariage est illégal. Je n'ignore pas que je mangerai le pain de l'affliction et que je boirai l'eau de la douleur ; mais puisque le Seigneur m'a mis cette vérité dans la bouche, je la dirai. Vos flatteurs sont les quatre cents prophètes dont l'esprit menteur cherche à vous tromper. En vous laissant séduire, prenez garde de ne pas subir un jour le châtimement d'Achab, dont les chiens burent le sang. » Le roi ne parut faire aucune attention à ce reproche ; mais le dimanche suivant, un certain Curwin prêcha dans le même lieu, devant le roi, et traita Peyto de chien, de calomniateur, de vil moine mendiant, de rebelle et de traître, ajoutant qu'il s'était enfui de honte et de peur. Dans ce moment, Elstow, qui était présent, et qui appartenait à la même congrégation que Peyto, apostrophant Curwin à haute voix, lui dit : « Mon bon monsieur, vous savez aussi bien que qui que ce soit que Peyto est allé assister à un synode provincial à Cantorbéry, et que ce n'est pas la crainte que vous ou tout autre lui inspirez qui l'a fait fuir, car il reviendra demain. Mais, en attendant, me voici, comme un autre Michée, prêt à sacrifier ma vie pour soutenir, devant Dieu et tous les juges impartiaux, ce qu'il a avancé d'après les saintes Écritures. Et c'est toi, Curwin, que je défie à ce combat ; car tu es un des quatre cents faux prophètes dont l'esprit de mensonge s'est emparé, et qui cherchent à établir, par l'adultère, une succession qui devra conduire le roi à la perdition éternelle. »

« Stowe, qui rapporte ce fait dans sa chronique, dit qu'Elstow s'échauffa tellement, qu'on ne parvint à lui imposer silence qu'en lui en donnant l'ordre formel au nom du roi. Le jour suivant, les deux religieux furent mandés devant le roi et son conseil. Henri les réprimanda fortement, et leur dit qu'ils mériteraient d'être mis dans un sac et précipités dans la Tamise. — Réservez de semblables menaces, reprit Elstow en souriant, pour les riches et les gourmands vêtus de pourpre, qui font bonne chère et mettent tout leur espoir dans ce bas monde. Quant à nous, loin d'en faire aucun cas, nous nous réjouissons d'avoir été chassés d'ici pour avoir fait notre devoir. Au reste, et Dieu en soit loué ! nous savons que le ciel nous est ouvert, soit que nous y arrivions par terre ou par mer.

« En vérité, conclut le protestant Cobbet, on ne saurait trop ad-



mirer la conduite de ces deux religieux. Si les évêques ou seulement le quart d'entre eux avaient montré autant de courage, le tyran aurait été arrêté au milieu d'une carrière où il allait se précipiter de crimes en crimes. Mais la résistance de ces deux pauvres religieux fut la seule qu'éprouva sa volonté de fer : circonstance qui devrait suffire pour nous engager à hésiter avant de parler de l'*ignorance* et de la *superstition* des moines. Dans la conduite de Peyto et d'Elstow, il n'y avait pas de fanatisme ; ils n'étaient que les défenseurs de la morale, dans la cause d'une personne qu'ils n'avaient jamais personnellement connue ; ils étaient certains d'encourir les peines les plus sévères, peut-être même la mort ; et cependant ils ne balancèrent pas un instant. Je ne crois pas, en vérité, que l'histoire ancienne ou moderne offre un trait d'héroïsme qui l'emporte sur celui-ci <sup>1</sup>. »

On renvoya Peyto et Elstow ; mais on s'aperçut bientôt que tout leur ordre était animé des mêmes sentiments, et Henri jugea nécessaire de réduire au silence cette opposition, si l'on ne pouvait la ramener à ses vues. Tous les Franciscains de l'étroite observance furent chassés de leurs monastères, et dispersés, les uns en différentes prisons, les autres dans les maisons des frères conventuels. Il en périt plus de cinquante dans l'horreur des cachots ; le reste fut banni en France et en Écosse.

Les enfants de saint Bruno se montrèrent comme les fidèles enfants de saint François. Les prieurs des trois chartreuses de Londres, d'Axiholm et de Belval se rendirent auprès de Cromwell, pour lui exposer les objections de leur conscience à la reconnaissance de la suprématie du roi. De sa maison, il les envoya en prison et les mit en jugement, comme ayant refusé au souverain les honneurs, le protocole et la qualification de sa dignité royale, ce qui constituait le crime de haute trahison. Les jurés cependant ne pouvaient se persuader que des hommes d'une vertu aussi reconnue se fussent rendus coupables d'un pareil délit. Lorsque Cromwell envoya vers eux, afin de hâter leur détermination, ils demandèrent un autre jour pour délibérer : quoiqu'un second message les menaçât eux-mêmes de la punition réservée aux prisonniers, les jurés refusèrent de se déclarer en faveur de la couronne ; et le ministre fut obligé de se rendre au milieu d'eux, de discuter le cas avec eux en particulier, et d'appeler la terreur à l'aide de ses arguments, pour en obtenir, à leur grand regret, une déclaration de culpabilité. Cinq jours après, cinq mai 1535, les prieurs, avec Reynold, moine de Syon, et un prêtre séculier, furent exécutés à Tyburn ; ils furent bientôt suivis de trois moines de

<sup>1</sup> Cobbel, *Hist. de la Réforme d'Angleterre*, lettre 3.

la chartreuse, qui avaient sollicité vainement la permission de leur donner les consolations de la religion avant leur mort. La sentence fut exécutée avec la plus barbare exactitude, le 18<sup>me</sup> de juin. On les pendit d'abord, on les décrocha vivants, on leur arracha les entrailles et on les démembra <sup>1</sup>.

Après ces sanglantes exécutions, le clergé d'Angleterre parut ne conserver plus ni cœur ni âme, et avoir oublié complètement l'exemple des saints et des martyrs : l'apostasie fut générale. Chacun jura la suprématie spirituelle du roi, et on n'osa plus s'y opposer. Le clergé d'York ayant représenté timidement que l'Église avait au moins reçu du Christ l'administration des sacrements, Henri fit réponse : que les sacrements en eux-mêmes ne dépendent que du Christ, et non d'aucun chef mondain ni temporel ; mais que les hommes qui les administrent, les actes extérieurs qu'ils font pour cela, la manière dont ils doivent les faire, étant choses temporelles, dépendent absolument du roi <sup>2</sup>. On le leur fit bien voir.

Déjà nous avons appris à connaître ce fils de forgeron, Thomas Cromwell, qui se glorifiait de n'avoir ni foi ni loi, ni morale ni conscience, si ce n'est d'étudier et de flatter les passions du prince, pour s'élever lui-même par ce honteux moyen. Eh bien ! de même que Jésus-Christ a donné saint Pierre pour vicaire à sa place au clergé catholique et à l'Église universelle ; de même, par une singerie infernale, le nouvel Antiochus, Henri VIII, donna pour vicaire à sa place au clergé et à l'église d'Angleterre, cet athée, cet impie de Thomas Cromwell. Le sang de Fisher et de Morus fumait encore, lorsqu'il fut nommé, suivant les termes mêmes de l'ordonnance, « vice-gérant royal, vicaire général et principal commissaire, avec toute l'autorité spirituelle appartenant au roi comme chef de l'Église, pour l'administration de la justice dans tous les cas qui dépendaient de la juridiction ecclésiastique et de la pieuse réformation, ainsi que du redressement des erreurs, hérésies et abus dans ladite église <sup>3</sup>. » En cette qualité de vicaire spirituel du roi ou pape anglais, Thomas Cromwell, qui n'était que laïque, eut la préséance sur tous les lords spirituels et temporels, et la présidence des assemblées du clergé, où bien souvent il se faisait remplacer par ses secrétaires avec les mêmes prérogatives <sup>4</sup>. Ainsi les évêques et les prêtres d'Angleterre, qui, par lâcheté ou par des motifs plus criminels encore, s'étaient soustraits à l'autorité divine et paternelle du successeur de saint Pierre, du vi-

<sup>1</sup> Lingard, t. 6, p. 313 et seqq. — Chauncey. Pole. Strype. — <sup>2</sup> Lingard. *Henri VIII*, t. 6, c. 4. — <sup>3</sup> Wilkins, *Concil.*, t. 3, p. 784. — <sup>4</sup> Lingard, *ubi supra*.

caire de Jésus-Christ, se virent dégradés et foulés aux pieds d'un impie, d'un athée.

Leur dégradation, toutefois, ne parut pas encore assez profonde. On résolut de mettre à l'épreuve leur servile soumission, et de leur arracher la reconnaissance explicite qu'ils ne tenaient pas leur autorité du Christ, mais qu'ils étaient les délégués accidentels du roi ou de la reine. Il nous reste, à ce sujet, une lettre singulière de Leig et d'Aprice, deux créatures de Cromwell, à leur maître. Sous prétexte que la plénitude de la juridiction ecclésiastique résidait en lui, comme vicaire général, ils demandaient que les pouvoirs de tous les dignitaires de l'Église fussent suspendus pour un temps indéfini. Si les prélats réclamaient leur autorité de droit divin, il fallait les forcer à produire leurs preuves, sinon ils devaient solliciter du roi la restitution de leurs pouvoirs, et reconnaître ainsi que le roi ou la reine était la source réelle de la juridiction spirituelle<sup>1</sup>. Cette insinuation fut bien accueillie. Le dix-huit septembre 1535, l'archevêque Crammer, successeur apostat de saint Augustin, de saint Dunstan, de saint Thomas de Cantorbéry, informa les autres prélats d'Angleterre, par une circulaire, que le roi, voulant faire une visite générale de toutes les églises, avait suspendu les pouvoirs de tous les évêques dans le royaume, et qu'après s'être soumis en toute humilité, durant un mois, ils eussent à présenter une pétition pour être rendus à l'exercice de leur autorité accoutumée. En conséquence, on donna à chaque évêque, séparément, une commission qui l'autorisait, durant le bon plaisir du roi, et comme délégué du roi, à ordonner les personnes nées dans son diocèse, à les admettre aux bénéfices ecclésiastiques, et ainsi de suite pour toutes les fonctions épiscopales. On assigna une singulière raison à la faveur qu'on leur faisait : ce n'était pas que le gouvernement des évêques fût nécessaire à l'Église, mais parce que le vicaire général, attendu la multiplicité des affaires dont il était chargé, ne pouvait être présent partout, et qu'il pouvait résulter beaucoup d'inconvénients d'admettre des délais et des interruptions dans l'exercice de son autorité<sup>2</sup>. On fit une concession pareille à tous les nouveaux évêques avant leur entrée en exercice.

Ce qui porta Hérode à jeter en prison et puis à décapiter saint Jean-Baptiste, ce fut sa passion incestueuse pour Hérodiade : ce qui porta Judas à trahir son maître et son Dieu, ce fut l'avarice. Ces deux passions enfantèrent pareillement l'apostasie de l'Angleterre.

<sup>1</sup> Collier, II, 105. -- Strype, I, app. 144. — <sup>2</sup> Lingard, t. 6, c. 4, p. 332 et seqq. La suspension se trouve dans Collier, II, mém., p. 22. La restitution, dans Burnet, I, mém., 3, n. 14.



En 1528, le parlement anglais avait rendu une loi qui *dispensait* le roi de payer les dettes qu'il avait contractées ; plus tard, on en fit une autre dans le même but, et des milliers d'individus furent de la sorte complètement ruinés. Cela ne suffisait pas encore. Voici donc ce que l'on fit. Depuis plusieurs siècles, le Pape était suzerain temporel du royaume d'Angleterre, et en cette qualité y percevait quelques redevances ; depuis encore plus longtemps, comme chef de l'Église universelle, il y percevait le denier de Saint-Pierre, les annates et autres revenus plus ou moins nécessaires au gouvernement de l'univers chrétien. Henri VIII découvrit enfin que c'était un abus, et, pour y porter remède, se fit adjuger tous ces revenus à soi-même : Anne de Boulen eut ainsi une pension annuelle de cent mille livres sterling sur le revenu ecclésiastique de l'évêché de Durham<sup>1</sup>. Ce qui fait voir jusqu'à quel point il était urgent d'ôter ses anciennes redevances au Pape. Cependant cela ne suffisait pas encore, quoique l'Angleterre payât ses contributions accoutumées, quelquefois de plus fortes. On résolut donc de voler les hôpitaux et les monastères, à commencer par les moins considérables, comme étant une proie plus facile et qui regimberait moins.

Quant aux monastères anglais, voici ce qu'en dit Tanner, évêque protestant de Saint-Asaph :

« Il y avait dans chaque abbaye considérable une grande salle, désignée par le nom de *scriptorium*, dans laquelle plusieurs écrivains étaient exclusivement occupés à transcrire des livres à l'usage de la bibliothèque. Quelquefois, il est vrai, ils tenaient les livres relatifs aux dépenses de la maison, et copiaient des missels et autres livres qui servaient à l'office divin ; mais, en général, c'étaient d'autres ouvrages, tels que les *Pères de l'Église*, les *classiques*, les *historiens*, etc., etc. Jean Wethamsted, abbé de Saint-Alban, fit transcrire plus de quatre-vingts livres de cette manière (on ne connaissait pas encore l'art de l'imprimerie), pendant qu'il fut abbé. Un abbé de Glastenbury en fit transcrire cinquante-huit autres, et tel était le zèle des moines pour ce genre d'occupation, que souvent on leur assigna des terres et des églises pour la confection de ce travail. Dans les abbayes considérables, il y avait en outre des personnes chargées de noter les événements les plus remarquables qui survenaient dans le royaume, et de les rédiger en annales à la fin de chaque année. Ils conservaient soigneusement dans leurs registres tout ce qui avait rapport à leurs fondateurs, ainsi qu'à leurs bienfaiteurs, l'an et le jour de leur naissance, de leur mort, de leur mariage, de leurs enfants et

<sup>1</sup> Lingard, t. 6, p. 278 et 312.

de leurs successeurs, de manière que souvent on y avait recours pour constater l'âge des individus et les généalogies des familles. Il y a néanmoins sujet d'*appréhender que quelques-unes* de ces généalogies n'aient été tracées que par pure tradition, et que, dans plusieurs circonstances, les moines ne se soient montrés aussi favorables à leurs amis que sévères envers leurs ennemis. On faisait *enregistrer dans les abbayes* les constitutions du clergé décrétées par les conciles nationaux et provinciaux, et, après la conquête, les *actes mêmes du parlement*, ce qui me conduit à rappeler l'*utilité* et les *avantages de ces maisons religieuses*; car on y conservait les annales et les documents les plus précieux du royaume. On envoya dans une abbaye de chaque comté une copie de la charte des libertés accordées par Henri I<sup>er</sup> (*Magna Charta*). On déposa dans le prieuré de Bodmin des chartes et des enquêtes relatives au comté de Cornouailles, et l'on conserva dans l'abbaye de Leicester et dans le prieuré de Kenilworth un grand nombre de documents jusqu'à l'époque où Henri III les en fit retirer. Le roi Édouard I<sup>er</sup> *fit faire des recherches dans toutes les maisons religieuses, et feuilleter tous leurs registres* et toutes leurs chroniques, à l'effet de découvrir *ses titres à la couronne d'Écosse*, et les moyens de les constater *de la manière la plus authentique*. Lorsqu'il fut reconnu roi d'Écosse, il envoya des lettres pour *être insérées* dans les chroniques *de l'abbaye de Wincomb*, dans le *prieuré de Norwich*, et vraisemblablement dans plusieurs autres endroits semblables. Et lorsqu'il eut fait décider la dispute relative à la couronne d'Écosse, entre Robert Bruce et Jean Baliol, il écrivit au doyen du chapitre de Saint-Paul, à Londres, pour lui enjoindre d'enregistrer dans leurs chroniques la copie qu'il leur envoyait de cette décision. C'est des registres monastiques que le savant M. Selden a tiré les preuves les plus authentiques des *droits de souveraineté de la Grande-Bretagne sur les petites mers*. Souvent on envoyait dans ces maisons les *titres* et l'*argent* des familles pour y être mis en sûreté. A la mort des nobles, on y déposait *leurs sceaux*, et la *cassette même du roi fut plus d'une fois confiée à leurs soins*.

« Il y avait en outre chez eux des écoles d'enseignement et d'éducation, et chaque couvent avait une ou plusieurs personnes désignées pour cet objet. Tous les *habitants des alentours qui le désiraient pouvaient y envoyer leurs enfants pour apprendre la grammaire et le plain-chant, sans la moindre rétribution*. Dans les couvents de religieuses, les jeunes personnes apprenaient à travailler à l'aiguille, à lire l'*anglais*, et quelquefois le latin. De telle sorte que, non-seulement les filles de la basse classe dont les parents étaient trop pauvres pour fournir aux frais de leur éducation, mais même celles des

nobles et des gentilshommes étaient élevées dans ces maisons...

« Tous les monastères étaient, à proprement parler, de grands hospices, dont la plupart étaient obligés d'entretenir *tous les jours un certain nombre de pauvres*. Il y avait également des maisons qui donnaient l'hospitalité à *presque tous les voyageurs*. La noblesse elle-même, lorsqu'elle était en voyage, allait dîner dans un couvent, loger dans un autre, et ne s'arrêtait jamais, ou bien rarement dans les auberges. En un mot, leur *hospitalité était telle*, que dans le prieuré de Norwich on consommait tous les ans plus de quinze cents quartes de drêche, plus de huit cents quartes de blé, et tout le reste dans la même proportion. Au moyen des bourses, les nobles, les bourgeois trouvaient un asile dans ces maisons, non-seulement pour les vieux serviteurs, mais même pour leurs *jeunes enfants* ou pour *des amis tombés dans l'indigence*... Ces maisons étaient d'un *avantage réel pour la couronne* elle-même, 1<sup>o</sup> en ce qu'à la mort d'un abbé ou d'un prieur, elle retirait un grand profit de l'élection, ou plutôt de la confirmation de son successeur ; 2<sup>o</sup> par les fortes sommes qu'elles payaient pour la confirmation de leurs libertés ; 3<sup>o</sup> par le grand nombre de bourses qu'elles accordaient aux vieux serviteurs de la couronne, ainsi que des pensions aux clercs et aux aumôniers du roi, jusqu'à ce qu'ils eussent de l'avancement. Ces maisons étaient d'un grand avantage pour les villes et les villages dans le voisinage desquels elles étaient situées, 1<sup>o</sup> parce qu'elles y attiraient beaucoup de monde, et parce qu'elles leur accordaient le *privilege de tenir des foires et des marchés* ; 2<sup>o</sup> en les *affranchissant des lois forestières* ; 3<sup>o</sup> en *affermeant leurs terres à bas prix*. Enfin, elles étaient autant d'ornements pour le pays ; car la majeure partie étaient des édifices magnifiques ; et bien qu'ils ne fussent ni si grands ni si élégants que les hôpitaux de Chelsea et de Greenwich, ils n'en étaient ni moins admirables, ni moins admirés de leur temps. Plusieurs églises des abbayes étaient égales, pour ne pas dire *supérieures* à nos *cathédrales actuelles*, et leur aspect, ainsi que les frais de construction et de réparation qu'elles exigeaient, étaient tout au moins aussi favorables au pays que peuvent l'être aujourd'hui les châteaux et les maisons de campagne des grands seigneurs et des gentilshommes <sup>1</sup>. »

Après avoir cité ce curieux passage de l'évêque protestant de Saint-Asaph, le protestant Cobbet dit au protestant Hume, auteur d'une histoire d'Angleterre, où il cite jusqu'à deux cents fois l'évêque protestant sans dire un mot du témoignage favorable qu'il rend aux moines : « Ainsi donc, indigne calomniateur, au lieu de cette *indo-*

<sup>1</sup> Cité par Cobbet, dans son *Hist. de la Réforme d'Angleterre*, c. 4.



lence passive dont vous nous parlez, nous voyons l'amour le plus constant et le plus prononcé pour le travail; au lieu de votre *ignorance profonde*, nous trouvons dans chaque couvent une école où la jeunesse reçoit toute espèce d'instruction gratuitement; au lieu de ce manque de toute *science utile ou agréable*, nous voyons qu'on étudie, qu'on enseigne, qu'on copie, qu'on conserve tous les auteurs classiques; au lieu de l'*égoïsme* et des *fraudes pieuses* que vous leur reprochez, nous trouvons des hospices pour les malades, des médecins, des garde-malades pour les seigneurs, et l'*hospitalité* la plus noble, la plus généreuse, et surtout la plus désintéressée; au lieu de cet esclavage, que dans cinquante parties de votre histoire d'Angleterre vous affirmez avoir été entretenu par les moines, nous les voyons *affranchir le peuple des lois forestières*, et *préserv*er avec un soin religieux *la grande charte de la liberté anglaise*; et vous savez, aussi bien que moi, qu'à l'époque où cette *charte* fut renouvelée par le roi Jean, on dut ce renouvellement aux soins et à la persévérance de l'*archevêque Langton*, qui excita les barons à la demander, après avoir retrouvé, ainsi que Tamcer le remarque, ce document précieux *déposé dans une abbaye* <sup>1</sup>. »

C'est donc ces antiques et pieux établissements qu'il s'agissait de voler au profit du roi et de ses ministres. A cet effet, en sa qualité de chef de l'église anglicane, il ordonna une visite générale de tous les monastères, sous la direction de son digne vicaire, l'impie Cromwell. Les instructions que reçurent les commissaires respiraient la piété et l'esprit de réforme, elles étaient modelées sur celles qu'on donnait dans les visites des légats et des évêques, si bien que l'objet de Henri ne parut aux hommes qui n'étaient pas dans le secret que le désir d'améliorer et de soutenir l'institution monastique, loin de songer à son abolition.

Mais aux instructions publiques des visiteurs on ajouta des ordres secrets pour les engager à parcourir en premier lieu les plus petits couvents, afin d'exhorter les usufruitiers à remettre leurs possessions au roi, et, en cas de résistance, à réunir dans chaque district des informations qui pussent justifier la suppression du couvent réfractaire. Les visiteurs n'obtinrent aucun succès relativement à leur principal objet. Durant tout l'hiver, ils ne purent obtenir la résignation que de sept maisons; mais, de la réunion de leur rapport, on fit un rapport général que l'on présenta au parlement, où, tandis qu'on faisait l'éloge de la régularité des grands monastères, on dépeignait les moins riches comme livrés à la paresse et à l'immo-

<sup>1</sup> Cobbet, *Hist. de la Réf. d'Angl.*, c. 4.

ralité, quelques personnes jugèrent contraire à l'expérience que les vertus se complussent à fleurir dans les lieux où les tentations du vice étaient les plus nombreuses et l'indulgence plus générale ; mais elles se rappelèrent que les abbés et les prieurs des maisons les plus opulentes siégeaient parmi les lords du parlement, et pouvaient se justifier, eux et leurs communautés ; tandis que les supérieurs des autres étaient éloignés, n'avaient aucune connaissance des charges portées contre eux, et se trouvaient dans l'impossibilité de défendre leur propre caractère, et de dévoiler les artifices de leurs accusateurs<sup>1</sup>.

Suivant le protestant Cobbet, ces députés de Cromwell « étaient les hommes les plus corrompus et les plus tarés d'Angleterre ; quelques-uns d'entre eux avaient été repris de justice, et d'autres venaient tout récemment de subir la peine infamante de la marque ; et il est à parier qu'il ne se trouvait pas un seul qui n'eût déjà mérité la corde à plusieurs reprises... Les rapports faits par les *députés* ne furent l'objet d'aucune épreuve contradictoire, et l'on refusa à ceux qu'ils inculpaient tout moyen de se défendre...

« Cependant, conclut Cobbet, ce furent ces rapports des députés qui, en mars 1536, engagèrent le parlement à passer un acte consacrant la suppression, c'est-à-dire la confiscation de trois cent soixante-dix monastères, et donnant tous leurs biens réels et personnels au roi et à ses héritiers. Sa très-gracieuse majesté s'empara donc incontinent de la vaisselle plate, des bijoux, des images et des ornements d'or et d'argent qui s'y trouvaient. Quelque corrompu et dégradé que fût déjà le parlement à cette époque, cet acte de tyrannie monstrueuse ne passa pas sans difficulté. Hume dit bien qu'*aucune opposition ne semble s'être élevée contre cette loi importante*, et corrobore son insertion en invoquant fréquemment le témoignage de *Spelman* ; mais il se garde bien de citer l'histoire du vol sacrilège par le même auteur, et où cet écrivain protestant rapporte « que le bill fut longuement débattu dans la chambre, et que déjà on désespérait de le voir passer, lorsque le roi ordonna aux membres des communes de se rendre le matin dans la galerie de son palais, où il les fit attendre jusque fort avant dans l'après-midi ; après quoi, sortant de ses appartements, il fit deux ou trois fois le tour de la salle, regardant d'un air courroucé tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et finit par leur dire : *J'apprends que mon bill ne passera pas... mais je vous réponds, moi, qu'il passera, ou bien il y aura parmi vous quelques têtes de moins...* Puis il s'en retourna dans ses appartements, sans plus faire

<sup>1</sup> Lingard. t. 6, p. 335 et seqq.

de rhétorique. Le bill passa, et les communes lui accordèrent tout ce qu'il voulait <sup>1</sup>. »

Le protestant Cobbet ajoute : « Comme c'est à ce bill passé en 1536 qu'il faut attribuer la ruine et la dégradation de la masse du peuple anglais et irlandais ; qu'on doit le regarder comme la première sanction *légale* donnée au vol et au pillage des biens du peuple, sous prétexte de réformer sa religion ; que ce fut l'antécédent sur lequel s'appuyèrent dans la suite les voleurs publics, jusqu'à ce qu'ils eussent entièrement appauvri le pays ; que ce fut le premier des moyens à l'aide desquels on parvint à réduire une population, naguère bien vêtue et bien nourrie, à ne plus porter que des haillons et à se nourrir misérablement, il m'a semblé important d'insérer ici en entier le tissu de mensonges et de calomnies qui lui sert de préambule. La plupart de nos compatriotes s'imaginent qu'il y eut toujours des pauvres en Angleterre, et que la législation spéciale qui régit ces malheureux a toujours existé. Qu'ils apprennent donc que pendant les neuf cents ans que notre nation professa la religion catholique, ces deux fléaux lui furent inconnus <sup>2</sup>. »

Après avoir cité et commenté le bill, et fait voir comment il fut exécuté, le protestant Cobbet continue :

« Quatre ans après cette spoliation, le tyran était aussi à court d'argent qu'auparavant, à cause des largesses immenses qu'il avait été obligé de prodiguer pour se faire des créatures ou bien les conserver. » Comment maintenant se procurer de nouveaux trésors ? On ne crut pouvoir mieux faire, dans ce but, que de confisquer les biens des monastères qui subsistaient encore.

« Dans l'autorisation donnée au roi par le parlement de confisquer à son profit les petits monastères, nous avons vu ce corps, après une amère diatribe contre ces fondations, déclarer que, grâce à Dieu, « les saints préceptes de la religion sont, au contraire, observés *avec une scrupuleuse exactitude* dans les grands monastères. » Comment donc maintenant trouver, après une déclaration aussi solennelle et aussi récente, des motifs plausibles pour les confisquer ? Cromwell et ses satellites ne s'amuserent même pas à en chercher : ils commencèrent d'abord par s'emparer de la personne des différents chefs de ces établissements, et leur prodiguèrent ensuite, selon qu'ils le crurent plus avantageux, les outrages ou les caresses, les menaces ou les promesses. Ils se servirent, en outre, de moyens d'une infamie et d'une bassesse inimaginables pour obtenir une *cession volontaire* de quelques-uns de ces individus ; mais, partout où ils rencontraient

<sup>1</sup> Cobbet, *Hist. de la Réf. d'Angl.*, lettre 5. — <sup>2</sup> *Ibid.*, lettre 6.



quelque velléité d'opposition, ils avaient tout aussitôt recours aux accusations les plus fausses et les plus atroces, et massacraient, sous prétexte de *haute trahison*, ceux qui étaient assez hardis pour résister le moins du monde. Ainsi périt l'abbé de Glastenbury, pendu et écartelé par ordre du tyran ; son corps, haché en mille pièces par le bourreau, fut exposé dans ce hideux état aux yeux du peuple, vis-à-vis même de l'abbaye de Glastenbury. Toutes ces prétendues *cessions volontaires* ne ressemblaient pas mal, comme on voit, à celles qui ont lieu journellement sur les grands chemins.

« Cromwell et ses acolytes trouvèrent à la longue qu'il était fastidieux de chercher des *prétextes*, et que ces vaines formalités n'aboutissaient qu'à entraver fort inutilement le pillage. La législature rendit donc, sans plus de cérémonie, un acte qui adjugeait au roi, à ses héritiers ou *ayants cause*, non-seulement les monastères volontairement cédés, mais encore tous les autres, de quelque nature qu'ils fussent, ainsi que les hôpitaux et les collèges par-dessus le marché.

« Ces mesures, d'une tyrannie aussi révoltante, produisirent l'effet qu'on en devait attendre ; le peuple ne tarda pas à s'insurger sur différents points contre les cruels exécuteurs des volontés du roi ; mais, privé de l'appui de ses chefs naturels, qui s'étaient rangés pour la plupart du côté des pillards et des brigands, et livré à ses propres ressources, ses efforts ne pouvaient guère réussir. Hume affecte une pitié vraiment comique pour l'*ignorance* dont le peuple anglais fit preuve à cette époque par son attachement aux institutions monastiques. En effet, quelle *crasse ignorance* que de regretter l'*abondance* et les *agrément*s de la vie, que de ne pas préférer des propriétaires durs, impitoyables, comme le sont ceux de nos jours, que de ne pas admirer le beau système qui nous a donné le spectacle d'un *débit de petite bière* dans le *palais* d'un évêque, et qui, de plus, a introduit parmi nous l'effrayant *paupérisme*<sup>1</sup> ! »

Bien des lecteurs catholiques ne comprendront peut-être pas bien ce que veut dire ce dernier mot. En voici le sens. Comme le protestant Cobbet le fait voir dans un piquant détail, par suite de la destruction des monastères et par suite du mariage des prêtres et des évêques anglicans depuis la mort de Henri VIII, le nombre des Anglais qui n'ont pas de quoi vivre augmente d'une année à l'autre : et c'est cette gangrène toujours croissante de la pauvreté chez eux que les Anglais appellent *paupérisme*. De nos jours, le tiers de la population anglaise est réduite à la mendicité, et se trouve à la charge des deux autres tiers. Pour cela, on a établi une taxe des pauvres qui

<sup>1</sup> Cobbet, lettre 6.

monte annuellement à deux cent millions de francs, sans y comprendre quarante millions pour les veuves et les orphelins du clergé pauvre. Les évêques anglicans étant mariés, au lieu de faire des aumônes, réservent les meilleurs bénéfices pour leurs fils et leurs gendres : Cobbet cite même la femme de l'évêque anglican de Winchester, qui, de son temps, pour bénéficier elle-même au profit du ménage, vendait de la petite bière à une des extrémités du palais épiscopal. Les simples curés et vicaires, ayant femmes et enfants, au lieu de faire l'aumône, sont réduits à la demander, et, à leur mort, augmentent le nombre des pauvres par leurs veuves et leurs orphelins. Cette augmentation de pauvres devient si effrayante, que tous les politiques anglais se tourmentent l'esprit pour y trouver un remède. Un ministre anglican, prêtre marié, Malthus, n'y a trouvé que le suivant : c'est d'obliger au célibat, non pas les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres, qui y sont obligés par les lois de l'Église, mais les pauvres qu'aucune loi n'y oblige, et qu'un clergé célibataire nourrirait de son superflu. Telle est la situation intérieure que la réforme ou l'apostasie a faite à l'Angleterre.

Mais voyons un peu le ménage du fondateur et premier pape de l'église anglicane. Henri VIII s'était marié avec Anne de Boulen, avant même d'avoir divorcé avec Catherine d'Aragon. *Huit mois* après son mariage, la papesse Anne de Boulen mit au monde une fille, qui fut depuis la reine Élisabeth ; le roi-pape, qui désirait un fils, fut mécontent de cette naissance, et ne le cacha pas à la mère. Toutefois, trois années s'écoulèrent encore pendant lesquelles les époux continuèrent à vivre en paix. Cependant Anne de Boulen avait le plus grand besoin d'être l'objet constant de la vigilance maritale ; ses manières libres, pour ne pas dire dissolues, si différentes de celles de la vertueuse reine qui avaient été pendant de longues années l'orgueil et le modèle de la cour et de la nation, scandalisaient les personnes sensées, excitaient les railleries et faisaient jaser. Mais son mari, le pape anglican, était occupé à refaire une nouvelle religion, à composer de nouveaux articles de foi, de nouveaux règlements ; il employait en outre ses loisirs à faire *décapiter, pendre* ou *écarteler* les hommes les plus recommandables de son royaume ; à piller, confisquer, dévaster les monastères et les hôpitaux : il n'avait donc réellement presque pas de temps à perdre en querelles domestiques.

La reine Catherine mourut au mois de janvier 1536. Cette princesse infortunée avait été bannie d'une cour dont elle avait été si longtemps l'ornement ; elle avait vu son mariage *annulé* par Cranmer, et sa fille, le seul de ses enfants qui eût survécu, déclarée illégitime par acte du parlement. Le roi, auquel elle avait donné cinq

enfants, avait eu la barbarie de la retenir loin de sa famille, et de ne pas lui permettre de la voir depuis son bannissement de la cour. Catherine mourut comme elle avait vécu, chérie et révérée par tout ce qu'il y avait de bon et d'honnête dans le royaume. On l'enterra dans l'église de Peterboroug, au milieu des sanglots et des larmes d'une foule immense qui était accourue assister à ses funérailles. Henri, dont le cœur d'airain avait été attendri, à ce qu'il paraît, par la lettre touchante qu'elle lui avait adressée de son lit de mort, ordonna aux personnes qui l'entouraient de porter le deuil le jour de son enterrement. Anne de Boulen, au contraire, affecta ce jour-là de se parer de ses vêtements les plus élégants et les plus somptueux, et s'écria, dans l'excès de sa joie, qu'enfin elle était réellement reine d'Angleterre. La malheureuse ne se doutait pas alors qu'elle ne survivrait à Catherine que de trois mois et seize jours ! Mais celle-ci était morte dans son lit, vivement regrettée de toutes les âmes droites ; tandis qu'elle périt sur un échafaud, sous la triple accusation de *trahison*, d'*adultère* et d'*inceste*, et en vertu d'un arrêt signé de la main de son propre mari.

A un tournoi donné à Greenwich au mois de mai 1536, et où elle assistait avec le roi, Anne fit par mégarde un signe d'affection à un des combattants, qui était son amant. Cette distraction suffit pour confirmer dans l'esprit de Henri des soupçons qu'il avait déjà conçus. Le roi, sans perdre de temps, part pour Westminster, ordonne que l'on enferme le soir même sa femme à Greenwich, et qu'on la ramène le lendemain à la Tour. Le jour suivant, un ordre de la conduire à la Tour survint chemin faisant ; et comme par une juste punition de la part si active qu'elle avait prise aux malheurs de la feuë reine, Anne de Boulen fut emprisonnée dans l'appartement même où elle avait passé la nuit qui avait précédé son couronnement.

Sa conduite alors fut loin d'être celle d'une femme qui n'avait rien à se reprocher. Accusée d'adultère, de complicité avec *quatre seigneurs* de la maison du roi, d'*inceste* commis avec son frère, et, par suite, de *haute trahison*, tous ses complices furent déclarés coupables et mis à mort ; et elle ne vit retarder son supplice que pour donner le temps à l'archevêque Cranmer de remplir une petite formalité que l'on jugea nécessaire dans cette occasion. Henri lui ordonna de rassembler de nouveau le tribunal dont nous avons déjà parlé, pour prononcer son divorce d'avec Anne ; et le même qui, trois ans auparavant, avait déclaré légal le mariage du roi avec Anne, qui l'avait validé en vertu de l'autorité qu'il avait reçue du *successeur des apôtres*, ne rougit pas de se mettre en contradiction manifeste avec lui-même, et ne balança pas de l'annuler.



Cranmer somma le roi et la reine de comparaître devant son *tribunal*. Cette sommation portait que leur mariage avait été *illégal*, qu'ils avaient vécu dans l'*adultère*, et que, pour le *salut de leurs âmes*, ils eussent à paraître et exposer à la cour les motifs qu'ils pourraient alléguer pour ne pas être séparés. (Notez bien qu'ils allaient l'être ; car ceci se passait le dix-sept mai, et Anne, condamnée le quinze, devait être exécutée le dix-neuf.) Ils obéirent à cette sommation, et se firent représenter l'un et l'autre par procureurs. Cranmer, pour couronner cette scène d'impiété, ne craignit point de déclarer, *au nom du Christ pour l'honneur de Dieu*, que le mariage était et avait toujours été *nul et non venu*. On déclara illégitime l'enfant né de l'union de Henri VIII avec Anne de Boulen. Cette sentence fut rendue par l'homme qui avait prononcé la validité du mariage de sa mère, et qui avait même engagé le roi à le contracter.

Anne fut décapitée le dix-neuf dans la Tour : on déposa son corps dans un cercueil d'ormeau et on l'enterra dans le même endroit. Quand l'heure de son exécution fut arrivée, elle *ne protesta point de son innocence* ; il y a donc lieu de croire qu'elle se reconnaissait coupable de quelques-uns des délits qu'on lui imputait. Cependant, si, comme le disait son jugement, son mariage avec le roi avait toujours été *nul et non venu*, en se livrant à d'autres hommes, elle n'avait, par suite, jamais pu se rendre coupable de *trahison*. On la condamna le quinze, comme *épouse du roi* ; le dix-sept, on déclara qu'elle *ne l'a jamais été* ; et le dix-neuf, elle a été exécutée pour avoir été *infidèle*. Quelle contradiction ! On assure que la veille de sa mort elle pria la femme du lieutenant de la Tour d'aller trouver la princesse Marie, et de la supplier de lui pardonner les torts qu'elle avait eus envers elle. L'infortunée en avait aussi de bien grands envers d'autres personnes. C'était elle qui avait causé la mort de la reine Catherine, qui avait fait verser le sang de Fisher et de Morus, qui avait protégé Cranmer auprès du roi et l'avait aidé dans toutes ses machinations. Pour montrer le peu de cas qu'il faisait d'elle, et peut-être en punition de la conduite qu'elle avait tenue le jour des funérailles de la reine Catherine, Henri s'habilla *de blanc* le jour de son exécution, et célébra le lendemain ses noces avec Jeanne Seymour<sup>1</sup>.

En 1537, la nouvelle reine lui donna un fils qui régna dans la suite sous le nom d'Édouard VI. Sa mère perdit la vie en lui donnant le jour. Se voyant un fils pour successeur, Henri fit passer dans son parlement une loi qui déclarait d'abord illégitimes ses deux filles, Marie et Élisabeth, et ensuite que, dans le cas où le roi décéderait

<sup>1</sup> *Hist. de la Réf. d'Angl.*, lettre 2.

sans héritier légitime, il pourrait disposer de la couronne en faveur de qui bon lui semblerait ; et ce, par simples lettres patentes ou acte de dernière volonté. Peu de temps après, et comme pour combler la mesure de la tyrannie, il fit rendre une loi par laquelle il fut ordonné que, sauf le cas de droit privé, les ordonnances royales auraient *la même force* que les actes du parlement. Les lois de la justice se trouvèrent donc, conclut Cobbet, à la discrétion d'un homme qui ne les regardait que comme de vains mots.

Avant ce règne de sang, dit le même historien, on comptait à peine en Angleterre trois criminels par comté jugés aux assises annuelles, et à cette époque il y eut pendant un moment jusqu'à plus de soixante mille personnes emprisonnées à la fois. Pour tout dire en un mot, la cour de Henri n'était qu'une véritable boucherie de chair humaine.

« Le détail de tous ces massacres révolterait mes lecteurs, ajoute-t-il ; je ne saurais cependant passer sous silence le meurtre de la mère du cardinal Polus et de ses autres parents. Dans sa jeunesse, le cardinal avait joui de la plus grande faveur auprès du monarque ; il avait même étudié et voyagé aux frais du trésor royal. Mais quand l'affaire du divorce vint sur le tapis, il désapprouva hautement la conduite du roi ; et celui-ci eut beau le rappeler en Angleterre, il refusa d'obtempérer. C'était un homme aussi distingué par ses lumières que par ses talents et ses vertus, et ses opinions avaient un grand poids en Angleterre. Sa mère, la comtesse de Salisbury, issue du sang royal des Plantagenets, était le dernier rejeton de cette longue dynastie des rois anglais. Le cardinal, que le Pape avait élevé à ce poste éminent dans l'Église à cause de son grand savoir et de ses hautes vertus, se trouvait donc de la sorte être par sa mère le proche parent de Henri VIII : son opposition au divorce projeté par ce monarque suffit pour exciter au plus haut degré le désir de la vengeance dans son cœur. Toutes les ruses et tous les artifices furent mis en œuvre pour s'emparer de sa personne ; mais on eut beau prodiguer l'or, on ne put y parvenir, et Henri résolut alors de faire retomber le poids de sa colère sur les parents du vénérable prélat.

Thomas Cromwell commença par accuser la mère d'avoir *engagé ses tenanciers à ne pas lire la nouvelle traduction de la Bible*, et d'avoir reçu des bulles de Rome, que le dénonciateur prétendait avoir trouvées dans le château de la comtesse, au comté de Sussex. Il produisit encore une bannière qui, disait-il, avait servi à des bandes de rebelles dans le Nord, et qui avait également été trouvée chez elle. Ces divers chefs d'accusation étaient si absurdes, qu'il ne fut pas même possible de faire le procès de la comtesse. On demanda alors

aux juges si le parlement ne pourrait pas la *convaincre*, c'est-à-dire la condamner sans l'entendre ; et ils déclarèrent que, pour ce qui les regardait, ils ne pourraient jamais agir ainsi, et que le parlement n'y consentirait sans doute pas. On leur demanda ensuite si cette action serait valide aux yeux de la loi, en cas que le parlement consentît à s'y prêter, et ils répondirent affirmativement. C'en fut assez, et l'on proposa aussitôt un bill en vertu duquel la comtesse de Salisbury, la marquise d'Exeter et deux seigneurs parents du cardinal furent condamnés à mort. Ces deux derniers furent effectivement exécutés ; mais la marquise obtint sa grâce.

Quant à la comtesse, on la renferma dans une prison où elle fut gardée en otage pour la conduite que tiendrait son fils. Cependant la tyrannie du roi ayant au bout de quelques mois excité une insurrection, on l'attribua aux machinations du cardinal, et sa malheureuse mère alla expier sur l'échafaud le crime qu'on imputait à son fils. Quoique âgée de plus de soixante-dix ans et courbée sous le poids du malheur plutôt que sous celui de la vieillesse, elle soutint jusqu'au dernier moment la noblesse de sa naissance et de son caractère. Quand le bourreau lui ordonna de pencher la tête sur le billot : « Non, dit-elle, jamais ma tête ne fléchira devant la tyrannie : si tu la veux, tâche de l'abattre comme tu pourras. » A ces mots, le bourreau lui asséna un violent coup de hache, qui toutefois manqua son effet. La malheureuse comtesse, égarée par la douleur, ses longs cheveux blancs flottants sur ses épaules, se mit à courir autour de l'échafaud ; mais le bourreau la poursuivit, et ne fit sauter sa tête qu'après l'avoir frappée de sa hache à plusieurs reprises. Quelle horrible scène ! s'écrie le protestant Cobbet. Tout Anglais doit rougir en réfléchissant qu'elle se passa dans son pays <sup>1</sup>.

Après la mort de Jeanne Seymour, qui fut mère d'Édouard VI. et la seule de toutes les femmes de Henri VIII qui eut assez d'esprit ou de bonheur pour *mourir reine* et expirer dans son lit, le roi-pape resta deux années entières à chercher une autre compagne. Il parvint, en l'année 1539, à se faire accorder Anne, sœur de l'électeur de Clèves. Lorsque cette princesse arrive en Angleterre, le roi ne se gêne point pour exprimer combien elle lui déplaisait ; mais en attendant, il crut toujours prudent de l'épouser, sauf à *divorcer* ensuite d'avec elle ; ce qui arriva effectivement en 1540, après six ou sept mois de mariage, sans qu'il osât toutefois envoyer celle-ci à l'échafaud. Le roi n'aime pas sa femme, il ne la trouve point assez belle, voilà le seul prétexte allégué pour autoriser ce scandaleux divorce. Cranmer, qui

<sup>1</sup> Cobbet, *Hist. de la Réf. d'Angl.*, lettre 4.



avait déjà aidé son maître à divorcer d'avec deux de ses femmes, ne se refusa pas non plus cette fois à briser ses nouvelles chaînes, et le roi et la reine redevinrent *libres* par ses soins. Henri avait déjà en vue une fort jolie femme, qui était la nièce du duc de Norfolk, et que l'on appelait Catherine Howard.

Le duc de Norfolk, ainsi que la plus grande partie des membres de l'ancienne noblesse, portait une haine mortelle à Cromwell ; il saisit donc avidement l'occasion de se venger. C'était Cromwell qui avait négocié le mariage de son maître avec Anne de Clèves, et il était à présumer, observe Cobbet, que ses talents pour le brigandage n'étaient plus nécessaires, le tyran trouverait *assez commode* de se débarrasser d'un homme qui, par ses emplois nombreux et lucratifs, ainsi que par le pillage des églises et la spoliation du bien des pauvres, était parvenu à ramasser une fortune immense.

Cromwell s'était adjugé une trentaine de terres magnifiques, qui avaient autrefois appartenu aux monastères ; sa maison, ou pour mieux dire son palais, était encombrée des produits de ses vols et de ses brigandages. Il avait été créé comte d'Essex, avec la prééminence de rang à la cour sur tous les autres courtisans ; souvent même il était chargé par le monarque de le représenter au parlement, de présenter à cette assemblée ses lois spoliatrices et attentatoires aux droits de tous, et d'en soutenir la discussion. Dans la matinée du 10 juin 1540, son pouvoir était encore sans bornes, et dans la soirée du même jour, il languissait disgracié au fond d'un cachot, sous le poids d'une accusation de haute trahison. Il avait inventé la mode de condamner les accusés sans les entendre : le parlement lui appliqua sa propre invention. Il flagorna basement le roi pour sauver sa vie, mais en vain : il fut exécuté le 29 juillet.

Dans le même temps que Henri VIII était occupé à célébrer des noces, ordonner des massacres, voler les églises et les monastères, piller les tombeaux des saints, comme saint Thomas de Cantorbéry, dont il fit jeter les cendres au vent, il s'occupait encore à régler la foi des Anglais, prescrivant aux pasteurs ce qu'ils avaient à enseigner, et aux fidèles ce qu'ils avaient à croire. Voici, dans des articles qu'il dressa lui-même, la confirmation de la doctrine catholique. On y trouve l'*absolution du prêtre*, comme « une chose instituée par Jésus-Christ, et aussi bonne que si Dieu la donnait lui-même, avec la confession de ses péchés à un prêtre, nécessaire quand on la pouvait faire<sup>1</sup>. » On établit sur ce fondement les trois actes de la pénitence divinement instituée, là *contrition* et la *confession* en termes

<sup>1</sup> Burnet, t. 1, l. 3, p. 292.

formels, et la *satisfaction*, sous le nom de *dignes fruits de la repentance*, qu'on est obligé de porter, « encore qu'il soit véritable que Dieu pardonne les péchés dans la seule vue de la satisfaction de Jésus-Christ, et non à cause de nos mérites. » Voilà toute la substance de la doctrine catholique.

Dans le sacrement de l'autel, on reconnaît *le même corps du Sauveur conçu de la Vierge, comme donné en sa propre substance sous les enveloppes*, ou, comme porte l'original anglais, *sous la forme et figure du pain*; ce qui marque très-précisément la présence réelle du corps, et donne à entendre, selon le langage usité, qu'il ne reste du pain que les espèces.

Les images étaient retenues avec la liberté tout entière « de leur faire fumer de l'encens, de ployer le genou devant elles, de leur faire des offrandes et de leur rendre du respect, en considérant ces hommages comme un honneur relatif qui allait à Dieu et non à l'image <sup>1</sup>. » Ce n'était pas seulement approuver en général l'honneur des images, mais encore approuver en particulier ce que ce culte avait de plus fort. On ordonnait d'annoncer au peuple qu'il *était bon de prier les saints, de prier pour les fidèles*, sans néanmoins espérer d'en obtenir les choses que Dieu seul pouvait donner.

On approuve expressément les cérémonies de l'eau bénite, du pain bénit, de la bénédiction des fonts baptismaux et des exorcismes dans le baptême; celle de donner des cendres au commencement du carême, celle de porter des rameaux le jour de Pâques fleuri, celle *de se prosterner devant la croix et de la baiser pour célébrer la mémoire de la passion de Jésus-Christ* <sup>2</sup> : toutes ces cérémonies étaient regardées comme une espèce de langage mystérieux, qui rappelait en notre mémoire les bienfaits de Dieu, et excitait l'âme à s'élever au ciel, qui est aussi la même idée qu'en ont tous les catholiques.

La coutume de prier pour les morts est autorisée, comme ayant un fondement certain dans le livre des Machabées, et comme ayant été recue dès le commencement de l'Église : tout est approuvé, jusqu'à l'usage *de faire dire des messes pour la délivrance des âmes des trépassés*, par où on reconnaissait dans la messe ce qui faisait l'aversion de la nouvelle réforme, c'est-à-dire cette vertu par laquelle, indépendamment de la communion, elle profitait à ceux pour qui on la disait, puisque, sans doute, ces âmes ne communiaient pas.

Le roi disait, à chacun de ces articles, qu'il ordonnait aux évêques de les annoncer au peuple *dont il leur avait commis la conduite* : langage jusqu'alors fort inconnu dans l'Église. A la vérité, quand il

<sup>1</sup> Burnet, t. 1, l. 3, p. 296. — <sup>2</sup> Ibid., p. 298.

décida ces points de foi, il avait auparavant ouï les évêques, comme les juges entendent des experts ; mais c'était lui qui ordonnait et qui décidait. Tous les évêques souscrivirent après Cromwell, vicaire général, et Cranmer, archevêque de Cantorbéry.

Voilà les articles de foi donnés par Henri en 1536. Mais quoiqu'il n'eût pas tout mis, et qu'en particulier il y eût quatre sacrements dont il n'avait fait aucune mention, la confirmation, l'extrême onction, l'ordre et le mariage, il est très-constant d'ailleurs qu'il n'y changea rien, non plus que dans les autres points de notre foi ; mais il voulut en particulier exprimer dans ces articles ce qu'il y avait alors de plus controversé, afin de ne laisser aucun doute de sa persévérance dans l'ancienne foi.

Il s'expliqua encore plus précisément sur ce sujet dans la déclaration de ces six articles fameux qu'il publia en 1539. Il établissait dans le premier la transsubstantiation ; dans le second, la communion sous une espèce ; dans le troisième, le célibat des prêtres, avec la peine de mort contre ceux qui y contreviendraient ; dans le quatrième, l'obligation de garder les vœux ; dans le cinquième, les messes particulières ; dans le sixième, la nécessité de la confession auriculaire <sup>1</sup>. Ces articles furent publiés par l'autorité du roi et du parlement, à peine de mort pour ceux qui les combattraient opiniâtrément, et de prison pour les autres, autant de temps qu'il plairait au roi. L'archevêque Cranmer, quoique luthérien dans l'âme et marié, souscrivait à tout, même à l'article qui condamnait à mort les prêtres mariés : telles étaient sa candeur et sa franchise.

Quelque temps après, les prélats dressèrent une nouvelle confession de foi, que Henri confirma par son autorité <sup>2</sup>. Là, on déclare en termes formels l'observation des sept sacrements : celui de la pénitence dans l'absolution du prêtre ; la confession nécessaire ; la transsubstantiation ; la concômitance, *ce qui levait*, dit le protestant Burnet, *la nécessité de la communion sous les deux espèces* <sup>3</sup> ; l'honneur des images et la prière des saints au même sens que nous avons vu dans les premières déclarations du roi, c'est-à-dire au sens de l'Église ; la nécessité et le mérite des bonnes œuvres pour obtenir la vie éternelle ; la prière pour les morts ; et, en un mot, tout le reste de la doctrine catholique, à la réserve de la primauté du souverain Pontife <sup>4</sup>.

C'était comme Coré, Dathan et Abiron, qui recevaient toute la loi de Moïse, excepté le souverain pontificat d'Aaron ; ou comme le pé-

<sup>1</sup> Burnet, t. 1, l. 3, 308. — <sup>2</sup> Ibid., p. 391. — <sup>3</sup> Ibid., t. 1, l. 3, p. 397. —

<sup>4</sup> Bossuet, *Variat.*, l. 7.



ché de Jéroboam, fils de Nabat, qui fit pécher tout Israël, en les détachant du successeur d'Aaron et du temple de Jérusalem, et en se faisant lui-même le grand prêtre de son nouveau culte. Le nouveau Jéroboam, ayant ainsi fabriqué sa religion nouvelle, punissait quiconque ne s'y soumettait pas : les catholiques qui ne voulaient pas le reconnaître pour chef suprême de l'Église étaient pendus et écartelés comme traîtres ; les protestants qui refusaient d'admettre quelqu'un de ses dogmes parlementaires étaient brûlés comme hérétiques <sup>1</sup>. Cependant il y eut aussi des catholiques livrés aux flammes. Ainsi frère de Foresta, de l'étroite observance, qui avait été confesseur de la reine Catherine, et avait écrit contre la suprématie royale, fut suspendu par le milieu du corps et brûlé à petit feu, avec le bois d'une croix célèbre qu'on avait apportée du pays de Galles à Londres <sup>2</sup>.

On n'épargna pas même les morts. Ainsi, le vingt-quatre avril 1538, saint Thomas de Cantorbéry, mort depuis deux siècles et demi, fut cité formellement à comparaître devant la cour du roi, comme accusé de haute trahison. On laissa écouler le délai de trente jours, accordé par les lois canoniques. Le saint ne comparaisait point, il allait être condamné par défaut, lorsque le roi, de sa grâce spéciale, lui nomma un conseil. La cour siégea à Westminster le onzième de juin : l'avocat général et l'avocat de l'accusé furent entendus, et une sentence fut finalement prononcée le onze août, qui déclarait Thomas, jadis évêque de Cantorbéry, coupable de rébellion, d'obstination et de trahison ; qui ordonnait de brûler publiquement ses reliques, et confisquait, au profit de sa majesté, les propriétés personnelles du prétendu saint, c'est-à-dire toutes les offrandes faites à son tombeau. On nomma, en conséquence, une commission. La sentence fut exécutée en due forme. On transporta au trésor de sa majesté l'or, l'argent, les bijoux dont on dépouilla le tombeau, et qui remplissaient deux coffres très-pesants. Bientôt après, il y eut ordre à tous les Anglais de ne plus croire ni appeler saint ledit Thomas de Cantorbéry, de détruire toutes les images et peintures qui le représentaient, d'abolir les fêtes en son honneur, et d'effacer de tous les livres son nom et sa mémoire, sous peine d'encourir l'indignation de sa majesté et l'emprisonnement selon son bon plaisir <sup>3</sup>. Restait à envoyer un huissier notifier la sentence en paradis, et en faire déguerpir le ci-devant saint et martyr : il ne paraît pas qu'on ait rempli cette formalité.

<sup>1</sup> Lingard, t. 6, p. 451. — <sup>2</sup> Ibid., p. 398. — <sup>3</sup> Wilkins, *Conc. Angliæ*, t. 3, p. 835 et 836, 841. — Lingard, t. 6, p. 399 et seqq.

Henri VIII, qui prétendait ainsi réformer l'Église militante sur la terre et même l'Église triomphante au ciel, ne savait pas trop bien gouverner son propre ménage. Sa cinquième femme, la papesse Catherine Howard, après quelques mois de mariage, fut accusée, sinon convaincue, de n'avoir pas été vierge au moment d'épouser le roi. Jusqu'alors aucune loi humaine n'en avait fait un crime. Mais le parlement anglais, pairs et députés des communes, fit une loi rétroactive : que toute femme qui ne serait pas vierge au moment où il serait question de la marier au roi ou à l'un de ses successeurs, devait lui dévoiler sa honte, sous peine d'encourir le châtement infligé à la haute trahison ; que toute autre personne qui, connaissant le fait, ne le déclarerait pas, serait sujette à la peine de non-révélacion ; et que la reine ou la femme d'un prince qui induirait une autre personne à commettre avec elle le crime d'adultère serait punie de la peine des traîtres. En conséquence, la reine Catherine Howard, avec plusieurs de ses suivantes et de ses parents, sans avoir été juridiquement ni entendue ni convaincue, fut condamnée et exécutée à mort en février 1542<sup>1</sup>. Sa sixième femme, qui était une veuve, la papesse Catherine Parr, faillit avoir le même sort en 1546, pour avoir fait le docteur luthérien : déjà l'acte d'accusation se préparait contre elle, lorsque, prévenue à temps, elle sut apaiser son gracieux mari en admirant son infaillibilité souveraine en fait de doctrine.

Dans les dernières années de sa vie, dit le protestant Cobbet, les débauches habituelles de Henri l'avaient rendu d'une corpulence telle, qu'il ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide de mécaniques qu'on inventait pour son usage particulier ; mais il n'en conserva pas moins son ancienne férocité et sa passion pour le sang. Déjà il était étendu sur son lit de mort, que personne n'osait encore l'informer de son état ; car la mort la plus prompte n'eût pas manqué de suivre cet avertissement. Il mourut donc avant d'avoir su qu'il arrivait au terme de sa vie, et laissant une foule de condamnations capitales, qu'il n'eut pas le temps de signer.

Ainsi mourut dans la nuit du vingt-huit au vingt-neuf janvier 1547, à l'âge de cinquante-six ans, et dans la trente-huitième année de son règne, le plus injuste, le plus vil et le plus sanguinaire des tyrans qui eussent encore désolé l'Angleterre. Ce pays, qu'à son avènement il avait trouvé paisible, uni et heureux, il le laissa déchiré par les factions et les schismes, et ses habitants en proie à la misère et à la mendicité. Ce fut lui qui introduisit cette immoralité, ces crimes, ces vices et cette misère qui produisirent de si horribles fruits sous le règne de

<sup>1</sup> Lingard, t. 6, p. 454 et seqq.

ses enfants, avec lesquels s'éteignirent, quelques années après, son nom et sa maison <sup>1</sup>. Ainsi parle le protestant Cobbet.

Certains détails de Lingard sur les finances de ce règne sont une preuve de plus que le bien mal acquis ne profite pas, si ce n'est comme un chancre qui dévore tout ce qui l'entoure. L'argenterie et les bijoux que Henri avait tirés des maisons religieuses, et les sommes énormes produites par la vente de leurs propriétés, semblaient tomber dans quelque abîme inconnu : le roi demandait tous les jours de l'argent à ses ministres : les lois du pays, les droits des sujets, l'honneur de la couronne étaient également sacrifiés aux besoins toujours croissants du trésor royal. Le douze mai 1543, il avait obtenu un subside d'une valeur presque sans exemple. Le clergé lui avait donné, pendant trois années, dix pour cent de ses revenus, indépendamment du dixième déjà promis à la couronne; et les laïques lui avaient accordé un impôt proportionnel sur les propriétés territoriales et mobilières, payable par termes en trois années. Le paiement avait fait connaître la position de tous les propriétaires : et bientôt après, toutes les personnes taxées à cinquante livres sterling par an reçurent une missive royale qui leur demandait l'avance d'une somme d'argent, par forme d'emprunt. La prudence inspira l'obéissance; mais l'espoir du remboursement fut promptement détruit par la servilité du parlement, qui abandonna au roi toutes les sommes qu'il avait empruntées à ses sujets depuis la trente-unième année de son règne. Après un acte si peu délicat, il devait croire fort inutile de solliciter un nouvel emprunt; mais il demanda des présents, sous le nom de bienveillance ou don gratuit, quoique les dons gratuits eussent été déclarés illégaux par acte du parlement. Ce moyen avait été essayé sous l'administration de Wolsey, et il avait succombé à la volonté générale du peuple. Mais le cours de peu d'années sous le sanglant despotisme de Henri avait amorti l'esprit d'opposition : on leva sans difficulté le don gratuit, et les murmures des opprimés se réduisirent au plus profond silence, à l'aspect du châtement de deux des aldermen de Londres qui avaient osé se plaindre.

Dans le même but, Henri altéra les monnaies, non pas une fois ou deux, mais presque régulièrement d'une année à l'autre. Au bout des trois ans de subside, il se vit de nouveau contraint à solliciter la générosité de ses sujets. Le clergé lui accorda quinze pour cent de ses revenus, durant deux années; les laïques à proportion. Comme ce présent ne suffisait point à son avidité, le parlement mit à sa disposition tous les collèges, chanteries et hôpitaux du royaume, avec

<sup>1</sup> Cobbet, *Hist. de la Réf. d'Angl.*, lettre G.



tous leurs manoirs, terres et héritages. Ce fut le dernier subside accordé à cet insatiable monarque, qui s'en alla ainsi de ce monde avec le bien des pauvres. Il a été certifié par les personnes qui se sont occupées de ce calcul sur des documents officiels, qu'avant la vingt-sixième année de son règne, les recettes du trésor, sous Henri, avaient excédé la réunion totale des taxes imposées par tous ses prédécesseurs ; mais que cette somme énorme s'était plus que doublée, avant sa mort, par des subsides et des emprunts qu'il n'avait jamais voulu rendre, par des *dons gratuits* forcés et l'altération de la monnaie, et par la sécularisation d'une partie des possessions cléricales, et de la totalité des propriétés monastiques <sup>1</sup>.

Enfin le protestant William Cobbet, membre du parlement anglais, a fait une histoire de la réforme d'Angleterre, pour en montrer au grand jour la nature et les suites. Voici comme il se résume lui-même, au commencement et à la fin de son travail.

« Mais avant d'aller plus loin, entendons-nous bien sur la véritable signification des mots *catholique*, *protestant* et *réforme*. *Catholique* signifie *universel* : la religion qui prend ce titre fut appelée ainsi parce que tous les peuples chrétiens la regardèrent comme la seule religion véritable, ne reconnaissant en même temps *qu'un seul et même chef de l'Église*. Ce chef, c'était le Pape ; et, bien que d'ordinaire il siégeât à Rome, il n'en était pas moins le chef de l'Église en Angleterre, en Espagne, en France, en un mot partout où l'on professait la religion chrétienne. Mais il vint un temps où quelques nations, ou plutôt quelques fractions de nations, s'avisèrent de *protester* contre l'autorité de leur ancien chef, contre les doctrines enseignées par l'Église qui jusqu'alors avait été la seule Église chrétienne, et rejetèrent la suprématie spirituelle qu'on avait jusqu'alors universellement reconnue. De là le nom de *protestants*, devenu commun depuis à tous ceux qui ne sont pas catholiques. Quant au mot *réforme*, il veut dire *changement pour le mieux* : il eût été, certes, bien maladroit à ceux qui ont opéré ce grand changement de ne pas lui avoir donné au moins un nom pompeux et sonore.

« Et cependant, je ne crains pas de dire qu'un examen fait avec bonne foi et sincérité persuadera à mes lecteurs que ce changement, au lieu d'être *pour le mieux*, fut *pour le pis* ; que ce qu'on a appelé la réforme ne fut que le résultat d'une incontinence brutale, de l'hypocrisie et de la perfidie les plus noires, et eut pour suite le pillage et la dévastation ; que des torrents de sang anglais et irlandais cimentèrent cet édifice de boue et d'orgueil ; et que cette affreuse misère,

<sup>1</sup> Lingard, t. 6. *Henri VIII*, p. 499 et seqq.

cette mendicité générale, ce dénoûment absolu, ces haines et ces discordes éternelles qui affligent partout nos regards, en sont les suites immédiates. Voilà, en effet, les seuls avantages que cette réforme nous ait procurés pour nous dédommager de cette abondance, de ce bonheur et de cette concorde dont nos pères catholiques jouirent si pleinement et pendant si longtemps <sup>1</sup> ! »

Voilà ce que le protestant Cobbet annonce dans sa première lettre, et récapitule dans la seizième et dernière. Ces seize lettres ont été publiées en anglais à plus de cinquante mille exemplaires, traduites et répandues dans toutes les langues, sans avoir été réfutées ni contredites. C'est donc une chose jugée au tribunal du genre humain.

Il y a surtout un point auquel, de nos jours, on attache la plus haute importance, le bien-être matériel. Le protestant Cobbet examine donc, sous ce rapport, la différence entre l'Angleterre autrefois catholique et l'Angleterre aujourd'hui protestante, ne s'appuyant que sur des témoignages et des faits incontestables. Jean Fortescue, grand chancelier d'Angleterre au quinzième siècle, sous Henri VI, dans son célèbre ouvrage, *De laudibus legum Angliæ*, De l'éloge des lois d'Angleterre, comparant l'état du peuple anglais d'alors avec celui du peuple français, fait ce tableau mémorable : « Le roi d'Angleterre ne peut changer les lois ni en établir de nouvelles sans le consentement de tous ses sujets *représentés par le parlement*. Tout citoyen anglais est libre d'user et de jouir du produit de ses propriétés, des fruits de sa terre, de l'accroissement de son troupeau, etc. Toutes les améliorations qu'il peut faire à sa fortune, soit par son propre travail, soit par celui des gens qu'il entretient à son service, lui appartiennent en toute propriété, sans qu'il ait à redouter aucun obstacle, empêchement ou refus de la part de qui que ce soit. S'il est molesté ou opprimé d'une manière quelconque, il est toujours assuré d'obtenir satisfaction de celui qui l'a offensé. Aussi les habitants de l'Angleterre sont-ils riches en or et en argent, et possèdent-ils toutes les nécessités et tous les agréments de la vie. Ils ne boivent pas d'eau, si ce n'est à certaines époques de l'année, mais seulement par motifs religieux et pour faire pénitence. Ils se nourrissent abondamment de viandes, de poissons et de légumes de toutes espèces. Ils portent de bons vêtements de laine ; leurs lits, leurs couvertures et autres objets sont également en laine, et ils en sont amplement pourvus. Ils possèdent aussi tout ce qui est nécessaire dans un ménage ; enfin, chacun a, selon son rang, tout

<sup>1</sup> Cobbet, *Hist. de la Réf. d'Angl.*, lettres 1 et 16.

ce qui peut contribuer à rendre la vie heureuse et agréable. »

Tel était donc au quinzième siècle, d'après le témoignage du chancelier Fortescue, le bien-être du peuple de l'Angleterre catholique. Maintenant, dans l'Angleterre protestante, le tiers de la population est réduit à la mendicité, l'ouvrier anglais n'a généralement d'autre nourriture que le pain et l'eau ; Cobbet nous montre des milliers de malheureux, non-seulement en Irlande, mais en Angleterre même, ne se nourrissant que de plantes marines, dévorant la chair des chevaux morts, et disputant aux pourceaux la dégoûtante nourriture que contiennent leurs auges : il nous montre le commencement de ce fléau sous Henri VIII, qui fut le premier à prononcer des peines contre les mendiants qui ne renonceraient pas à implorer la pitié publique. Pour une première fois, on leur coupait seulement un bout de l'oreille ; mais, en cas de récidive, ils étaient impitoyablement condamnés à mort. Sous le règne de son fils, on marquait d'abord les mendiants avec un fer rouge, après quoi on les réduisait à l'esclavage pour deux années, pendant lesquelles leur maître avait le droit de leur faire porter un collier de fer, de les nourrir au pain et à l'eau, et de les priver de viande ; car à cette époque il y avait encore en Angleterre de la viande pour ceux qui travaillaient. En cas de désobéissance, d'insubordination ou de tentative d'évasion, le malheureux restait esclave pour le reste de ses jours <sup>1</sup>.

Que si la population anglaise, en devenant protestante, est ainsi déchue pour le bien-être matériel, que sera-ce pour le bien-être moral ! Tous les observateurs conviennent qu'il n'y a rien au-dessous de la populace de Londres : que les maisons de travail où l'Angleterre renferme ses pauvres, au lieu d'asiles de charité, sont de vraies prisons et des bagnes. C'est pis encore avec les ouvriers, surtout les enfants, employés dans les fabriques et les usines. En 1842, « des faits de nature à exciter l'horreur, nous ne dirons pas d'une nation civilisée, mais du peuple le plus barbare, ont été révélés dans un rapport que lord Ashley a présenté au parlement sur la condition des ouvriers employés au travail des mines en Angleterre, en Irlande et en Écosse... Qui aurait pu croire qu'il y eût au sein de l'Angleterre une classe nombreuse d'êtres sans aucune notion de Dieu, qui n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ, et qui ignorent jusqu'au nom de la reine qui occupe le trône ? Ces êtres, qui n'ont de l'homme que le nom, vivent et meurent sans connaître aucune des lois gravées au fond des cœurs par la nature pour la protection de la famille. Leur débile existence s'use et s'éteint comme celle des bêtes de somme,

<sup>1</sup> Cobbet, *Hist. de la Réf. d'Angl.*, lettre 16.



compagnes de leurs travaux <sup>1</sup>. » Dans une région plus élevée, au milieu de l'anarchie intellectuelle, s'est formée une secte religieuse, politique et sociale, dont le but hautement avoué est de détruire toute religion, toute propriété, toute société, même domestique <sup>2</sup>. Quant à l'élite même de la nation anglaise, les pairs et les députés des communes, y a-t-il dans l'histoire quelque chose de plus bas que le parlement de Henri VIII, poussant la servilité pour un despote jusqu'à renier la foi de ses pères, fouler aux pieds les lois de la justice, condamner des accusés sans les entendre, décréter le pour et le contre du jour au lendemain ?

En lisant Tacite, on ne peut mépriser assez la bassesse du sénat romain sous Tibère et Néron. Gare au parlement anglais, si jamais il a un Tacite pour historien ! Mais aujourd'hui déjà, une partie notable du clergé anglican, les Puséystes, commencent à ouvrir les yeux, à déplorer comme une immense calamité leur séparation d'avec Rome, et, comme des enfants prodigues, à tourner leurs regards pénitents vers cette maison paternelle <sup>3</sup>. Puisse la nation tout entière y revenir avec eux, et réparer ainsi son prodigieux égarement de trois siècles !

---

<sup>1</sup> Jules Gondou, *Du mouvement religieux en Angleterre*, 1844, p. 19 et 20. — Rubichon, *De l'action du clergé*. — <sup>2</sup> Ibid., p. 28 et seqq. — <sup>3</sup> Ibid., p. 226 et seqq.

§ VIII<sup>e</sup>.

EFFORTS DE L'HÉRÉSIE LUTHÉRIENNE POUR PERVERTIR LA FRANCE : CE QUI SAUVE CE ROYAUME. GENÈVE FORCÉE A L'APOSTASIE PAR BERNE. COMMENCEMENTS DE CALVIN, SES HÉRÉSIES, SON GOUVERNEMENT A GENÈVE : CONSÉQUENCES.

La nation française, qui eut sa bonne part à l'épreuve commune des nations chrétiennes, y résista mieux que la nation anglaise et la nation allemande, et cela malgré les inconséquences de ses gouvernants. Nous avons vu François I<sup>er</sup> s'alliant avec les Turcs contre les Chrétiens, avec les protestants contre les catholiques, tandis qu'il faisait poursuivre les luthériens en France. Catholique de sa personne, il se laissait trop souvent mener par deux femmes d'une croyance aussi suspecte que leurs mœurs étaient scandaleuses : l'une, sa sœur, Marguerite de Valois, depuis reine de Navarre ; l'autre, sa concubine, femme mariée, avec laquelle il vivait en adultère public, et qu'il fit duchesse d'Étampes. La première, femme bel esprit, auteur de contes licencieux, d'une vie semblable à ses contes, attirait à sa cour ces nouveaux hommes de lettres qui, parce qu'ils avaient une connaissance plus ou moins indigeste de grec, de latin ou même d'hébreu, se prétendaient appelés à raccommo-der le chef-d'œuvre de Dieu et de son Fils, la religion chrétienne, l'Église catholique. Cette faiseuse de contes obscènes se donna la même vocation, aussi bien que la royale prostituée. A cet effet, elles composèrent entre autres une messe à sept points, ainsi nommée parce qu'on y pratiquait sept choses qui sont fort éloignées des usages de l'Église de Dieu. C'était d'y faire toujours la communion publique, d'y supprimer l'élévation et l'adoration, d'y communier sous les deux espèces, de n'y faire mention ni de la sainte Vierge ni des saints, de s'y servir de pain levé et commun à la manière des Grecs, de ne point astreindre les prêtres à la loi du célibat<sup>1</sup>. C'est par le canal impur de ces deux femmes que l'hérésie se glissera en France, pour y allumer des guerres effroyables et y répandre des fleuves de sang.

Ce qui sauva la nation française, ce fut, après Dieu, la nation française, clergé, parlement et peuple. L'université de Paris, à ja-

<sup>1</sup> Florimond de Rémond, p. 851.

mais illustrée par saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, Alexandre de Halès, se montra digne de son ancienne gloire. Nous avons vu sa faculté de théologie, prise pour arbitre par Luther, condamner ses erreurs par une censure détaillée. C'était en 1521. Au mois de mars 1523, fut tenu à Paris le concile de la province, qui condamna deux libelles publiés par des luthériens contre le célibat des prêtres, et députa au parlement pour le prier d'en défendre, sous des peines pécuniaires, l'impression et le débit. Le parlement, qui avait déjà défendu aux libraires de vendre aucuns livres de religion s'ils n'avaient été approuvés par la faculté de théologie, se porta avec beaucoup de zèle et de promptitude à ce que les Pères du concile souhaitaient. Par son ordre, les livres condamnés furent recherchés et confisqués. On étendit la visite à tous les ouvrages sortis de la plume des luthériens, et le 12 août on vit paraître un arrêt qui ordonnait que les livres de Luther fussent brûlés dans le parvis de Notre-Dame, et que tous ceux qui avaient des exemplaires les rapportassent au greffe de la cour. Un autre arrêt du même jour roulait sur les livres de Mélanchton, et il était enjoint à toutes personnes de les remettre aussi au greffe, pour être ensuite examinés par l'évêque de Paris, assisté des docteurs de la faculté de théologie. Tout cela fut exécuté à la lettre. On brûla publiquement les livres de Luther; on rassembla ceux de Mélanchton, et, le 6 octobre 1523, la faculté en condamna un grand nombre.

Aujourd'hui même l'on trouve bon que les gouvernements et les magistrats, pour la seule santé des corps, fassent inspecter les pharmacies, les magasins de drogues et de comestibles, pour qu'on n'y vende rien de pestilentiel, d'empoisonné ou de simplement corrompu; qu'ils soumettent à l'examen et à l'épreuve les provenances nouvelles, étrangères ou inconnues; qu'ils détruisent non-seulement les substances mortifères, mais encore ce qui n'est que suspect. Aujourd'hui même on jugerait digne de mille morts celui qui s'amuserait à empoisonner les fontaines publiques, ou simplement la mare en laquelle se vautrent les pourceaux. — Nos ancêtres croyaient que notre âme valait plus que notre corps, et l'homme plus même qu'un pourceau.

Dans la recherche des livres hérétiques ou suspects, ordonnée par le parlement de Paris en 1523, l'on en découvrit plusieurs chez un gentilhomme d'Artois, nommé Louis Berquin. La faculté de théologie les ayant examinés, y en trouva de trois classes : les uns composés par Berquin même, les autres traduits de langues étrangères, les troisièmes étaient les propres ouvrages de Luther. Tous furent



jugés pernicieux et dignes d'être brûlés. Le parlement voulut obliger Berquin à se rétracter : sur son refus, il le remit à l'évêque, pour lui faire son procès comme hérétique; mais survint un ordre du roi de le rendre à la liberté <sup>1</sup>. Berquin n'en fut pas plus sage : il continua de faire le prédicant de l'hérésie, d'écrire et de répandre de mauvais livres. En 1526, le parlement le fit prendre de nouveau, fit examiner de nouveau les ouvrages saisis chez lui ; mais de nouveau il fut élargi par ordre de François I<sup>er</sup>. C'était Marguerite, sœur du roi, qui protégeait sous main tous les novateurs <sup>2</sup>.

Au lieu de se corriger, Berquin devenait toujours pire : en 1529, il attaqua la faculté de théologie, et déféra au roi les livres du syndic de la faculté; mais cette fois, au lieu d'écouter les accusations du novateur, François ordonna qu'on reprendrait son procès, et nomma douze commissaires pour le juger. De ce nombre étaient le premier président, Jean de Selve; Étienne Léger, un des grands vicaires de Paris; le célèbre Guillaume Budé, maître des requêtes, et plusieurs conseillers du parlement. Ces juges, ayant revu toutes les procédures, condamnèrent Berquin à voir brûler ses livres publiquement, à faire amende honorable et abjuration en place de Grève, à subir la peine des blasphémateurs, qui est d'avoir la langue percée d'un fer rouge, et à être enfermé le reste de ses jours. Budé se donna bien des mouvements pour l'engager à se reconnaître, à se rétracter. Ces avis furent inutiles : non content de demeurer inflexible dans ses erreurs, il en appela au Pape et au roi. Sur quoi les juges prirent le parti de le condamner à la peine légale des hérétiques opiniâtres, qui était le feu, et l'arrêt fut exécuté le 22 d'avril 1529. Le calviniste Théodore de Bèze dit que si Berquin avait trouvé dans François I<sup>er</sup> un Frédéric, duc de Saxe, il aurait pu être le Luther de la France <sup>3</sup>.

Ce qui dans cette occasion donna au roi quelque fermeté contre les hérétiques, ce fut leur insolence même. La nuit du dimanche de la Pentecôte 1528, quelques luthériens iconoclastes abattirent la tête d'une statue de la Vierge qui était dans le mur d'une maison, au quartier de Saint-Antoine; ils rompirent de même la tête à l'enfant Jésus, et ils donnèrent quelques coups de poignard à ces saintes images. Le bruit d'un tel attentat mit toute la ville en rumeur. Le roi ordonna qu'on en fit une justice exemplaire. Il promit la somme de mille écus à qui découvrirait les auteurs du crime, et, pour réparer l'injure faite à Dieu et à la sainte Vierge, il fit faire une statue d'argent, de la hauteur de celle qui avait été profanée, avec un treillis de fer, pour mettre en sûreté ce dépôt précieux. Cependant tous les

<sup>1</sup> *Hist. de l'Egl. gallic.*, l. 51. — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. 52. — <sup>3</sup> *Ibid.*

corps ecclésiastiques de la ville firent des processions pour satisfaire à la justice divine. L'université se rendit au lieu où le crime avait été commis, et cinq cents écoliers choisis présentèrent chacun un cierge devant la statue mutilée. Mais l'action la plus solennelle se passa le 11 de juin, fête du Saint-Sacrement. C'était le jour que le roi avait déterminé pour placer lui-même la statue d'argent. Tous les religieux et tous les chapitres de Paris se rendirent à l'église de la Couture-Sainte-Catherine. L'évêque y célébra la messe, à laquelle assistèrent le parlement, la chambre des comptes, le corps de ville, les ambassadeurs des princes, tous les grands officiers de la couronne, les princes du sang et le roi même. On y vit de plus six évêques. Après la messe, toute cette procession s'avança vers la rue des Rosiers ; car la maison où avait été la statue de la Vierge faisait le coin de cette rue avec celle des Juifs. L'évêque de Lisieux, revêtu d'habits pontificaux, portait la nouvelle statue. Le roi suivait, tenant un grand cierge à la main. Quand on fut arrivé au terme, l'évêque déposa l'image sur un autel ; le roi se mit à genoux avec tout son cortège ; les musiciens de sa chapelle chantèrent l'antienne *Ave, regina cœlorum* ; le grand aumônier dit l'oraison, après laquelle le roi se leva, et, prenant la statue, il monta sur une haute estrade, d'où il pouvait atteindre à une niche taillée dans un pilier fait exprès, et ce fut dans cette niche qu'il plaça la sainte image, après l'avoir baisée respectueusement. Ensuite il ferma lui-même le treillis de fer qui devait la garantir des insultes, il se remit à genoux, il pria encore quelque temps, et durant toute la cérémonie on le vit verser des larmes <sup>1</sup>.

Un foyer de l'hérésie fut la ville de Meaux, par l'imprudence, sinon la connivence de l'évêque. C'était Guillaume Briçonnet, fils du cardinal de ce nom et abbé de Saint-Germain-des-Prés. Pour avoir le plaisir de vivre avec des hommes savants dans le grec et dans l'hébreu, exercés à parler purement la langue latine et capables par leurs exemples de faire revivre les mœurs de la primitive Église, il fit un choix dans l'université de Paris ; il en tira des professeurs d'une grande réputation : on nomme entre autres Jacques Lefèvre d'Étaples, Guillaume Farel, Gérard Roussel et François Vatable. Il leur donna des bénéfices et des emplois honorables dans son diocèse. Lefèvre fut créé grand vicaire, Roussel eut la trésorerie de la cathédrale, Vatable fut pourvu d'un canonicat dans cette église ; Guillaume Farel n'eut pas le temps de former un établissement à Meaux, parce que ses manières de penser transpirèrent trop tôt dans le pu-

<sup>1</sup> *Hist. de l'Égl. gallic.*, 1. 52.

blic. C'était un esprit totalement infecté de luthéranisme, auquel il ajoutait quelques articles particuliers de la doctrine de Zwingli.

L'évêque de Meaux connut les principes de Farel, et il le congédia. Sa fortune fut alors d'errer en diverses villes, à Strasbourg, à Bâle, à Berne, à Neuchâtel, à Metz, à Genève, prêchant partout la prétendue réforme, et se faisant des ennemis jusque dans sa secte, à cause de la pétulance de son génie. Farel était de Gap en Dauphiné ; il avait été professeur à Paris, dans le collège du Cardinal-Lemoine, où Jacques Lefèvre lui avait procuré cet emploi. Ce fut apparemment la même protection qui le fit entrer dans la maison de l'évêque de Meaux.

Si Lefèvre connaissait ses sentiments, on en pourrait conclure qu'il était lui-même d'une catholicité très-équivoque, ou plutôt qu'il avait l'esprit aussi gâté que Farel. Cependant, bien des auteurs assurent que, malgré les tempêtes qui s'élevèrent contre lui au sujet de la religion, il fut toujours catholique. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce personnage, inquiété d'abord par la faculté de théologie de Paris pour son *Exposition sur les Évangiles*, poursuivi ensuite par les arrêts du parlement, fut obligé de quitter Meaux sur la fin de 1525, pour se retirer à Strasbourg. Il revint néanmoins en France, par la protection de la duchesse d'Alençon, sœur du roi. Cette princesse étant devenue reine de Navarre par son mariage avec Henri d'Albret, Lefèvre la suivit d'abord à Blois, puis à Nérac en Gascogne, où il mourut en 1537, âgé de près de cent ans.

Gérard Roussel, le troisième des doctes ecclésiastiques que Guillaume Briçonnet avait appelés à Meaux, était de Picardie, comme Lefèvre, mais plus décidé que lui pour la mauvaise doctrine, et beaucoup plus dangereux, parce qu'il avait le talent de la parole. Il était d'ailleurs artificieux, faisant parade d'un grand extérieur de vertu, affectant beaucoup de libéralité envers les pauvres, et, quoiqu'il prêchât en luthérien, il voulait toujours passer pour catholique. On l'obligea aussi de quitter le diocèse de Meaux, et après un voyage à Strasbourg, où il accompagna Lefèvre, il se retira comme lui, dans la suite, à la cour de la reine de Navarre, qui le fit son prédicateur, puis abbé de Clérac et évêque d'Oléron, dignité dont il abusa pour changer les pratiques anciennes de la religion dans son diocèse.

L'évêque de Meaux posséda aussi quelque temps dans son diocèse François Vatable, mais qui doit être distingué des trois docteurs précédents ; car sa foi fut toujours très-pure, et il ne se retira apparemment du diocèse de Meaux que pour s'attacher au service de François I<sup>er</sup>, qui le fit professeur de langue hébraïque dès qu'il eut



fondé le collège royal de France. Vatable fut en effet le premier homme de son siècle pour ce genre d'érudition. Il l'emportait sur les plus habiles d'entre les Juifs, qui venaient entendre ses leçons, et qui en sortaient remplis d'admiration. Cependant, soit paresse naturelle, soit difficulté de se contenter lui-même, il ne donna jamais rien au public; et ce qu'on a de notes sur l'Écriture, imprimées sous son nom, n'est qu'un recueil qui a été fait par ses auditeurs. Ce fut Robert Étienne qui l'imprima, et comme ce fameux imprimeur faisait profession de calvinisme, les catholiques reçurent très-mal cet ouvrage; il fut même condamné par la faculté de théologie de Paris. Vatable était de la petite ville de Gamaches en Picardie <sup>1</sup>.

La ville et le diocèse de Meaux se ressentirent en peu de temps du séjour de Farel, de Roussel et de Lefèvre. Les anciens usages se changeaient peu à peu, la doctrine s'altérait insensiblement; en un mot, ce canton fut, au bout de deux années, dans un danger évident de perdre la foi. L'évêque ouvrit les yeux, et se mit en devoir de remédier au mal : ce qu'il exécuta d'abord avec assez de succès, par la célébration de son synode, par les mandements qu'il publia, par l'expulsion de Farel, et par la révocation des pouvoirs qu'il avait accordés à des prédicateurs plus capables de pervertir les peuples que de les édifier <sup>2</sup>.

Mais il n'en fit pas de meilleurs choix. Il s'entoura de trois docteurs prévenus en faveur des nouvelles doctrines, qui firent parler d'eux d'une manière presque aussi désavantageuse que ceux à qui ils avaient succédé. Pierre Caroli eut à soutenir un procès en Sorbonne, pour les propositions hérétiques ou suspectes qu'il avançait dans ses prédications. Martial Muzurier, que l'évêque de Meaux avait fait curé de Saint-Martin dans sa ville épiscopale, fut poursuivi avec encore plus de rigueur. On le tint enfermé quelque temps à la conciergerie du palais de justice; il subit des interrogatoires humiliants; enfin, pour empêcher l'official de Paris de pousser la procédure jusqu'à la sentence définitive, qui ne pouvait être que très-formidable, il offrit de faire prêcher dans sa paroisse une doctrine toute contraire à celle dont on le disait auteur. Ce qui ayant été agréé, il engagea le gardien des Cordeliers de Meaux à s'acquitter de cette fonction. Le religieux monta donc en chaire à la place du curé, s'appliqua dans son sermon à réfuter les propositions répréhensibles, et le fit d'une manière très-forte, qualifiant chacune, et déterminant la note théologique qu'elle lui semblait mériter.

L'évêque Guillaume Briçonnet regarda cette action comme une

<sup>1</sup> *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 51. — <sup>2</sup> *Ibid.*

entreprise sur ses droits ; il monta en chaire huit jours après, et déclama vivement contre les Cordeliers, leur donnant les titres injurieux de faux prophètes et de pharisiens. Il cita le gardien devant son officialité : le gardien se pourvut au parlement ; après bien des plaidoyers réciproques, le parlement rendit un arrêt qui décrétait de prise de corps divers particuliers de la ville de Meaux, et qui ordonnait à l'évêque de comparaître devant deux conseillers. Durant le procès, on déféra au parlement un livre : *Épîtres et Évangiles à l'usage du diocèse de Meaux*, où la Sorbonne trouva jusqu'à quarante-huit propositions dignes de censure. L'évêque vit deux de ses prêtres arrêtés comme suspects d'hérésie, et l'un d'eux condamné au feu comme hérétique par le parlement. Les procédures contre lui-même se poursuivaient, lorsqu'elles furent suspendues par ordre du roi, alors prisonnier à Madrid. L'évêque parut en profiter pour réparer ses anciens torts ; il fit des visites, tint des synodes, recommanda tous les anciens usages de l'Église ; et telle fut sa conduite jusqu'à sa mort, en 1534<sup>1</sup>.

Cependant les impressions que les faux docteurs avaient faites sur les esprits subsistaient dans le diocèse ; et l'on en vit des effets en 1525, à l'occasion de quelques prières publiques qu'on avait indiquées pour obtenir de Dieu la paix entre les princes chrétiens. Il était venu de Rome une bulle ordonnant des jeûnes et accordant des indulgences ; l'évêque de Meaux l'ayant fait afficher aux portes de sa cathédrale et dans les principaux quartiers de la ville, on osa l'enlever, la déchirer à la vue de tout le peuple, et y substituer des placards où l'on traitait le Pape d'antechrist. Quelque temps après, on poussa l'audace jusqu'à déchirer à coups de couteau diverses formules de prières qu'on avait affichées dans la cathédrale pour l'instruction et la commodité des fidèles. L'évêque fulmina des monitoires, les magistrats firent des perquisitions ; quelques-uns des coupables furent arrêtés et conduits dans les prisons de Paris. Ce fut alors que le parlement s'arma d'une indignation bien capable d'arrêter de semblables entreprises : il condamna ces fanatiques à être fustigés dans les carrefours trois jours consécutifs ; il les renvoya ensuite à Meaux pour y subir un pareil châtiment, avec le supplice du fer chaud ; et l'on finit par les bannir à perpétuité hors du royaume. On croit que parmi ces malfaiteurs était le fameux Jean Leclerc, que le calviniste Théodore de Bèze a célébré comme un des premiers martyrs de sa secte. Cet hérétique enthousiaste s'étant retiré à Metz, après son aventure de Paris et de Meaux, s'avisa

<sup>1</sup> *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 52.

encore de briser publiquement et par dérision une image de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus entre ses bras. Son procès lui fut bientôt fait. Il lui en coûta la vie cette fois. On lui coupa le poing et le nez ; on le couronna d'un fer chaud, et il fut jeté au feu comme sacrilège, blasphémateur et hérétique.

La ville de Metz se ressentait du voisinage de l'Allemagne. Les luthériens s'y multipliaient sensiblement. On y vit, dès l'an 1525, des moines et des prêtres apostats y prêcher ouvertement l'hérésie. Le plus connu est Jean Châtelain, homme très-dangereux, parce qu'il passait pour mener une vie régulière, et qu'il avait toujours dans la bouche les termes de réforme, de pénitence et de primitive Église : manières de parler qui ne coûtent rien et qui imposent beaucoup au peuple. Ce Jean Châtelain était l'oracle de tout le pays ; on le suivait comme un apôtre ; les gens éclairés pénétraient les artifices de ce prédicant, mais il n'était pas sûr de le contredire, parce qu'on avait à craindre toute l'indignation de la populace. On le manda cependant à l'évêché, où Théodore de Saint-Chaumont, abbé de Saint-Antoine de Viennois et vicaire général de l'évêque, l'interrogea en présence de quelques docteurs. Ses réponses firent connaître ce qu'il était, hypocrite et novateur ; on se contenta néanmoins de lui donner des avis, dont il ne profita point. Il continua de dogmatiser comme auparavant.

On se lassa enfin de cette hardiesse ; on épia le temps qu'il était hors de la ville ; on l'arrêta sur les terres de l'abbaye de Gorze, appartenant à l'évêque de Metz, et, après l'avoir changé deux ou trois fois de prison, on le condamna comme hérétique à périr par le supplice du feu : ce qui fut exécuté dans la petite ville de Vic. Cette action causa beaucoup de troubles dans Metz. Plusieurs ecclésiastiques et l'abbé de Saint-Antoine furent insultés par les bourgeois ; il fallut que le magistrat fit un corps de deux mille hommes pour punir les séditieux, et le calme ne se rétablit qu'après le supplice des plus coupables ; mais le luthéranisme ne s'en répandit pas moins dans le pays messin <sup>1</sup>.

Pour en arrêter les progrès en France, on y tint plusieurs conciles. Le plus célèbre fut celui de la province de Sens, que le cardinal-archevêque, Antoine Du Prat, chancelier du royaume, ouvrit à Paris le trois février 1528, et qui fut continué jusqu'au neuf octobre de la même année. Les actes en sont fort remarquables.

Dans la préface, le concile expose d'abord quelques-unes des principales hérésies qui ont troublé l'Église, puis fait voir que Luther

<sup>1</sup> *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 52, et *Hist. de Lorraine*.



renouvelle toutes ces anciennes erreurs ; qu'il détruit le libre arbitre, comme Manès ; les jeûnes et les préceptes de l'Église, comme Aërius ; le célibat des prêtres, comme Vigilantius ; la hiérarchie, le sacerdoce, la prière pour les morts, etc., comme la secte des Vaudois ; la juridiction ecclésiastique, comme Marsile de Padoue ; toute l'autorité de l'Église, comme Wicléf. On remarque ensuite les variations, les dissensions du parti luthérien, comment les uns renversent les images, et d'autres les conservent ; les uns rejettent toutes les sciences humaines comme pernicieuses à la piété, et d'autres les recommandent comme très-utiles ; les uns réitèrent le baptême, et d'autres ont horreur de cette pratique ; les uns veulent qu'il n'y ait dans l'eucharistie que le signe du corps et du sang de Jésus-Christ, et d'autres y reconnaissent la présence réelle, ajoutant toutefois, très-mal à propos, que la substance du pain et du vin demeure avec le corps et le sang de Notre-Seigneur ; les uns enfin, se portant pour être remplis du Saint-Esprit, assurent que les saints livres sont plus clairs que le jour, qu'ils s'expliquent d'eux-mêmes ; et d'autres ne refusent pas de recevoir les explications des saints docteurs. Or, reprend le concile, ces différences de sentiments dans des matières aussi essentielles à la foi, montrent combien ces novateurs sont éloignés de la vérité ; car l'esprit de Dieu n'est pas un esprit de discorde. Au contraire, les catholiques sont parfaitement d'accord sur le dogme ; ils professent tous la même foi : ce qui prouve que leur doctrine vient de Dieu, et qu'elle ne pourra jamais être détruite, quelques efforts que fassent pour cela les ennemis de la vérité <sup>1</sup>.

Ce n'était pas assez de montrer la conformité des nouvelles erreurs avec les anciennes, il fallait faire des lois pour arrêter le cours de ces doctrines pernicieuses. Dans la première session, le cardinal Du Prat publia un décret général, contenant les espèces d'hérésies alors renaissantes, leur caractère détestable, la manière de juger et de discerner les hérétiques et les relaps, la forme et l'ordre de procédure contre eux, les peines qu'ils encourent, et enfin une exhortation aux princes et aux magistrats séculiers d'exterminer cette peste publique <sup>2</sup>.

Après ce décret général, les Pères du concile de Sens dressèrent seize articles concernant la foi.

I. L'Église étant l'épouse de Jésus-Christ, la maison de Dieu, la colonne et le fondement de la vérité, il ne peut se faire qu'elle soit jamais séparée de son époux, ni qu'elle succombe à l'effort des tempêtes qui s'élèvent quelquefois contre elle. Il n'est pas plus possible

<sup>1</sup> Labbe, t. 14, p. 433 et seq. — <sup>2</sup> Ibid., p. 440.

de se sauver hors de son sein, qu'il le fut au temps du déluge d'éviter le naufrage hors de l'arche de Noé. Cette Église, une, sainte et infaillible, ne peut s'écarter de la foi orthodoxe, et quiconque ne s'en tient pas à son autorité dans la foi et dans les mœurs, est pire qu'un infidèle.

II. L'Église de Jésus-Christ étant juge de toutes les controverses qui s'élèvent sur la foi, elle n'est ni invisible ni cachée, comme disent les luthériens. Car, comment un tribunal qui ne se voit point, qui ne se trouve point, pourrait-il terminer les différends de religion ? Comment saint Paul aurait-il averti les prêtres et les évêques de gouverner le troupeau de Jésus-Christ qui est l'Église, si ce troupeau n'était pas une société sensible ? Et qui ne voit qu'en ôtant du christianisme toute autorité visible, on n'établit pas une hérésie particulière, mais on creuse pour ainsi dire le fondement de toutes les hérésies ?

III. La synagogue ayant eu un tribunal établi de Dieu pour décider les difficultés de la loi, il n'est pas raisonnable de penser que l'Église chrétienne, qui l'emporte si fort sur l'état des Juifs, n'ait pas des ressources contre l'erreur. Ainsi l'on ne peut refuser l'infaillibilité aux conciles généraux, représentant l'Église universelle. Cette puissance suprême s'étend à la conservation du dogme, à l'extirpation des hérésies, à la réformation de l'Église et au rétablissement des mœurs. C'est par ce moyen que les anciens Pères ont détruit les mauvaises doctrines, et l'on ne peut nier l'autorité des conciles généraux sans rouvrir la porte à toutes les impiétés condamnées autrefois, à l'arianisme, au nestorianisme, et à tant d'autres monstres qui ont disparu depuis tant de siècles. En un mot, il faut regarder comme un ennemi de la foi celui qui s'obstine à ne pas reconnaître le pouvoir de ces saintes assemblées.

IV. L'autorité des saintes Écritures est très-grande et très-vénérable, puisque ceux qui ont été les auteurs furent inspirés du Saint-Esprit ; mais il n'appartient pas à tout le monde de juger de l'inspiration ou du sens de ces livres. Ce pouvoir regarde l'Église ; c'est elle qui peut déterminer sûrement et d'une manière infaillible toutes les controverses en distinguant les livres apocryphes des canoniques, et le sens vrai et orthodoxe de celui qui est hérétique ou contraire à la vérité. S'il se trouve donc quelqu'un qui rejette le canon des Écritures, tel que l'Église le reçoit, tel que le troisième concile de Carthage et les papes Innocent et Gélase l'ont reconnu ; ou bien si quelqu'un ose interpréter les saints livres suivant son sens particulier et sans égard pour les explications des saints Pères, il faut réprimer

ces entreprises comme schismatiques, comme propres à fomenter toutes les erreurs.

V. C'est une erreur pernicieuse de ne vouloir admettre que ce qui est contenu dans l'Écriture, puisqu'il est certain que Jésus-Christ, instruisant ses apôtres, a déclaré bien des choses qui ne sont point écrites, et qu'il faut toutefois croire fermement, puisqu'il est constant par la doctrine de l'apôtre saint Paul que les fidèles doivent conserver les traditions qu'ils ont reçues, soit par écrit, soit de vive voix. On peut citer pour exemples de ces traditions non écrites, l'usage de prier vers l'orient, la manière d'administrer et de recevoir l'eucharistie, les diverses cérémonies du baptême, le symbole des apôtres, l'onction qui se fait en administrant le sacrement de confirmation, la pratique de mêler l'eau avec le vin destiné au sacrifice celle de faire le signe de la croix sur le front, etc. Plusieurs de ces choses n'ont peut-être pas été instituées par Jésus-Christ même. Cependant, comme les apôtres étaient inspirés du Saint-Esprit, ce qu'ils ont établi dans l'Église doit être reçu et conservé comme les traditions de Jésus-Christ. Enfin, si quelqu'un s'obstine à ne respecter et à n'admettre que ce qui est écrit dans les saints livres, il faut le tenir pour hérétique et pour schismatique.

VI. S'il n'était pas permis dans l'ancienne loi de contredire les ordres du grand prêtre, et si l'on punissait de mort les infracteurs de ses réglemens, de quel front les hérétiques modernes osent-ils rejeter les décrets des conciles et des souverains Pontifes, par la seule raison que cela n'est pas contenu dans l'Écriture ? Ignorent-ils que Jésus-Christ a ordonné d'obéir aux pasteurs ? Et ces pasteurs n'ont-ils pas une puissance ordonnée de Dieu ? Ne sont-ce pas des maîtres et des pères ? Les apôtres ne prétendaient-ils pas qu'on observât leurs ordonnances, quand ils recommandaient aux nouveaux Chrétiens de s'abstenir du sang, des viandes suffoquées et des victimes présentées aux idoles ? Il faut donc garder les coutumes reçues parmi le peuple fidèle. Il faut observer les décrets des anciens, dans les choses mêmes dont l'Écriture ne parle point ; et ceux qui méprisent les usages de l'Église doivent être punis comme des prévaricateurs de la loi divine <sup>1</sup>.

Dans les articles suivans, le concile de Sens traite avec la même sagesse les jeûnes et les abstinences de l'Église, le célibat des prêtres, les vœux monastiques, les sept sacrements, le sacrifice de la messe, la satisfaction, le purgatoire et la prière pour les morts, le

<sup>1</sup> Labbe, t. 14. *Hist. de l'Égl. gall.*, l. 52.



culte des saints, le culte de leurs images. Dans l'avant-dernier, le concile s'exprime ainsi sur le libre arbitre, et dans le dernier sur la foi et les œuvres :

XV. L'erreur de Wicief et de Luther touchant la nécessité d'agir, opposée au libre arbitre, est un dogme renouvelé du paganisme ; mais il n'est personne qui ne puisse réfuter aisément cette impiété. La raison montre que, sans le libre arbitre, les lois divines et humaines, les conseils, l'élection, les prières, les reproches, la justice, la récompense et les châtimens sont des choses tout à fait inutiles. L'Écriture enseigne de plus très-clairement que Dieu a laissé l'homme maître de son conseil ; que celui-là est heureux qui a pu faire le mal et ne l'a pas fait, qui a pu transgresser la loi du Seigneur et qui toutefois l'a observée. Or, cela montre que le libre arbitre existe en nous, et qu'il s'étend aux deux contradictoires. Ce saint concile reconnaît la vérité d'une telle doctrine, et nous n'excluons pas pour cela le secours de la grâce divine. Nous disons, selon l'Écriture, que la volonté de l'homme, prévenue de la grâce intérieure, se tourne vers Dieu, s'approche de Dieu, et se prépare à cette grande grâce qui ouvre la vie éternelle. Mais cette nécessité de la grâce ne porte aucun préjudice au libre arbitre. Car elle est toujours prête à nous secourir, et il n'y a pas de moment où Dieu ne soit à la porte de notre cœur et n'y frappe, à quoi il faut ajouter que cette grâce n'est point telle que la volonté ne puisse y résister. Autrement, saint Étienne eût inutilement reproché aux Juifs qu'ils résistaient toujours au Saint-Esprit, et saint Paul eût exhorté vainement les Thessaloniens de ne point éteindre en eux le Saint-Esprit. A la vérité, Dieu nous attire, mais nous ne sommes point entraînés par violence. Dieu prédestine, choisit, appelle, mais il ne glorifie enfin que ceux qui ont assuré par de bonnes œuvres leur vocation et leur élection. Au reste, ce n'est pas, à proprement parler, une nouvelle condamnation que nous faisons ici de l'erreur contraire au libre arbitre ; l'Église et les conciles l'ont condamnée il y a longtemps ; nous déclarons plutôt que cette erreur combat évidemment les premiers principes de la raison et les témoignages formels de l'Écriture.

XVI. Luther, voulant abaisser le mérite des œuvres, s'est appliqué à relever uniquement la foi. Il cite, en faveur de la foi, des textes de l'Écriture qui, dans le vrai sens, n'excluent point les autres vertus. Il en produit d'autres contre les œuvres, lesquels réprouvent seulement la trop grande confiance qu'on aurait dans ses bonnes actions, ou bien qui regardent les cérémonies de la loi. Les saints livres nous apprennent donc qu'il faut joindre l'espérance, la charité et les bonnes

œuvres à la foi ; que ce n'est pas la foi seule, mais plutôt la charité, qui justifie ; et que les bonnes œuvres, bien loin d'être des péchés, sont nécessaires aux adultes pour le salut, et qu'elles ont même la qualité du vrai mérite <sup>1</sup>.

Ces décrets si sages, si savants même et si précis, suffisaient pour détruire toutes les nouvelles erreurs. Le concile de Sens accueillit néanmoins une liste de trente-neuf articles, enseignés par les hérétiques modernes, persuadé qu'il suffisait de les remarquer pour en éloigner les fidèles. Il y joignit une sentence d'excommunication contre tous ceux qui tiendraient ces dogmes impies, qui favoriseraient leurs partisans, et qui retiendraient les livres de Luther ou des luthériens. Cette censure venait à la suite d'une exhortation vive et pathétique qu'adressaient les évêques du concile aux princes chrétiens pour les engager à seconder les décrets de l'Église, à poursuivre les hérétiques, à leur interdire toute assemblée, toute conférence.

Enfin le concile dressa quarante décrets concernant la discipline ecclésiastique. On y recommande de prier souvent pour l'Église et pour la paix de la chrétienté ; d'éviter dans l'administration des sacrements toute exaction, toute vue d'intérêt ; de ne recevoir personne aux saints ordres sans exiger auparavant des attestations qui fassent foi de l'âge, de la capacité et de la bonne conduite, sans avoir pris des assurances pour le titre clérical ; et la même chose doit aussi s'observer, quand il est question de donner des dimissoires, pour que les ordres soient conférés dans un autre diocèse.

On défend d'admettre à l'exercice des saints ordres certains ecclésiastiques qui se disent promus en cour de Rome, à moins qu'ils n'aient montré leurs lettres d'ordination, et qu'ils n'aient subi un examen qui rende témoignage de leur doctrine et de leurs qualités. On apportera encore plus de soin au choix des pasteurs. Ceux qui auront été nommés par les patrons, soit ecclésiastiques, soit séculiers, subiront un examen rigoureux, sans en excepter même ceux qui auraient été pourvus par le Saint-Siège ; et s'il arrivait qu'un collateur ecclésiastique eût pourvu des sujets indignes, après une ou deux monitions, il sera interdit par le concile de la province.

On ordonne d'établir des distributions manuelles dans les chapitres, d'obliger les curés à la résidence personnelle, à l'explication de la doctrine chrétienne, aux instructions touchant la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie, l'assistance aux messes de paroisse, l'observation des jeûnes et des fêtes.

<sup>1</sup> Labbe, t. 14, p. 444-459.

On entre, après cela, dans un grand détail sur les fondations, les chapelles particulières, la décence de l'office divin, la manière de psalmodier et de chanter les heures canoniales, le temps de l'office où l'on ne peut plus entrer dans le chœur sans être censé absent; les livres de chant, les missels, les légendes des saints, l'obligation de faire jouir de leurs revenus les nouveaux chanoines, dès qu'ils prennent possession. On passe à la conduite intérieure et extérieure des moines et des religieuses, à la modestie des clercs dans leurs habits, dans leurs manières, dans leurs sociétés; point de familiarité trop grande avec les séculiers, point de jeux de hasard, de danses, de spectacles, de chants lascifs, de chasse, de négoce; et ceux qui seront coupables d'incontinence seront punis selon la rigueur des canons par les évêques ou leurs officiaux. On revient ensuite à des réglemens particuliers pour les moines et les religieuses. On abolit les prieurés réduits à un seul religieux, et les communautés de filles où la régularité ne peut être observée. On veut que les religieuses soient renvoyées à l'abbaye ou au monastère d'où ces prieurés ou petites maisons dépendent. On déclare que, dans les couvents de religieuses, on ne doit recevoir que le nombre de sujets qui pourront être entretenus sur les fonds de la maison; et défense est faite de rien exiger pour la réception, quelque excuse qu'on allègue de coutume ou de prétexte contraire. On permet seulement aux personnes surnuméraires de payer pension, mais on les exclut des places qui viendront à vaquer dans le nombre des filles qui composent la communauté; et il est dit que ces places seront remplies par d'autres filles qui doivent être reçues sans dot.

Enfin, il est très-expressément recommandé aux évêques de veiller sur la clôture des religieuses, comme étant la gardienne des bonnes mœurs, de la régularité et de la chasteté. Les autres décrets défendent d'établir de nouvelles confréries sans la permission de l'évêque; de lancer l'excommunication sans des causes graves et nécessaires; d'imprimer aucun livre traitant de la religion, sans la permission de l'ordinaire; de publier, sans cette même permission, aucun ouvrage de religion, écrit en langue vulgaire; d'admettre à la prédication et au ministère de la confession qui que ce soit, s'il n'a été approuvé par l'évêque; de permettre aux abbés d'administrer la confirmation et de consacrer les vases sacrés, à moins qu'ils ne montrent leurs privilèges à l'ordinaire; de laisser introduire dans les cérémonies des fiançailles aucunes indécences, aucuns termes profanes ou ridicules; et en même temps le concile prononce l'anathème contre tous ceux qui contractent, conseillent, favorisent ou autorisent de leur présence les mariages clandestins.



Le dernier décret dit que dorénavant les images ne seront point placées dans les églises, sans avoir été vues et approuvées de l'évêque, ou de quelqu'un qui en ait le pouvoir de lui ; et, à l'occasion des miracles populaires, on ajoute une défense très-expresse de publier de nouveaux prodiges, d'élever sous ce prétexte aucune église, chapelle ou autel, de tolérer le concours du peuple à ce sujet, si ce n'est que l'évêque eût approuvé tout ce culte extérieur, et qu'il eût permis d'annoncer ces choses extraordinaires<sup>1</sup>.

Tels sont en résumé les décrets de ce concile de Sens, un des plus mémorables qui aient jamais été célébrés dans l'église gallicane. On y remarque, sur la foi et sur les mœurs, la plupart des décisions qui furent publiées depuis par le concile de Trente. Il sert encore comme de modèle à d'autres conciles provinciaux qui se tinrent en France la même année 1528 : à Lyon, à Bourges, à Tours, à Reims, à Rouen, et probablement dans toutes les autres provinces ecclésiastiques.

Toutefois, de 1528 à 1532, malgré la vigilance de la Sorbonne, des évêques et du parlement, de temps en temps on entendait parler d'entreprises contre la religion, de sacrilèges, de profanations. A Paris, près de la rue Saint-Martin, une image de la sainte Vierge avait encore été insultée et défigurée, avec quelques autres représentations de saints. A Rouen, un luthérien avait blasphémé publiquement contre la mère de Dieu. A Meaux, on avait attaqué par des railleries et des satires le sacrement de l'eucharistie, et chacune des années suivantes fournit encore des exemples funestes en ce genre. On punissait les coupables, on réparait le scandale par des processions et des cérémonies de piété ; mais il restait toujours un levain d'erreur dans bien des esprits. D'ailleurs, les mauvais livres, les sermons artificieux, les discours libres sur la religion se multipliaient sensiblement. Dans la paroisse de Condé, diocèse de Sées, le curé prêchait en luthérien, et l'on releva, soit dans ses discours, soit dans des écrits trouvés chez lui, soixante-huit propositions qui firent la matière d'un procès criminel. L'évêque de Sées, son supérieur immédiat, accompagné de l'inquisiteur de la foi, le condamna en première instance. Il en appela à l'archevêque de Rouen, qui consulta la Sorbonne avant que de prononcer. Le résultat fut que l'auteur de ces propositions était un véritable hérétique et un faux pasteur des âmes : on reprit son procès à Rouen, après que la censure de Paris y eut été envoyée, et l'archevêque, assisté d'un évêque, son suffragant, et de cinq abbés, l'ayant dégradé en cérémonie, il fut livré

<sup>1</sup> Labbe, t. 14, p. 463-481.

au bras séculier, qui prononça contre lui la sentence de mort<sup>1</sup>.

En Languedoc, on s'apercevait aussi des ravages que l'hérésie commençait à faire dans tous les États. Cette grande et belle province était comme abandonnée par ses évêques, la plupart hommes de qualité, et qui se trouvaient beaucoup mieux à la cour que dans leurs diocèses. C'était à Toulouse surtout que la présence d'un prélat eût été bien nécessaire pour veiller sur la conduite des étrangers qui venaient étudier en cette ville. Plusieurs d'entre eux étaient infectés de luthéranisme; ils semaient l'erreur en recevant l'instruction de leurs maîtres, et, sous prétexte de s'enrichir de ses littératures, ils inoculaient à la France des principes tout contraires à la religion de la France, de l'Europe et de l'univers civilisé. Le parlement s'opposait néanmoins de toutes ses forces à la témérité des sectaires. Dans un seul jour, qui était celui de Pâques 1532, il en fit arrêter un grand nombre. L'inquisiteur de la foi procéda contre eux, on fit ajourner les absents : l'official et les grands vicaires de l'archevêque, qui faisaient partie du tribunal de l'inquisition, obligèrent un docteur en droit civil à faire abjuration publiquement et à payer une somme de mille livres aux pauvres. Un bachelier en droit fut condamné par le parlement à être brûlé vif, pour avoir soutenu opiniâtrément les erreurs dont il était coupable, et vingt autres personnes subirent diverses peines dans une de ces cérémonies publiques qu'on appelait *Acte de foi*, en espagnol *Auto-da-fé*.

Un des endroits où l'on faisait le plus d'accueil aux sectaires était le Béarn, pays de la domination du roi de Navarre. La reine Marguerite, sœur de François I<sup>er</sup>, protégeait tous les gens de lettres suspects d'hérésie. Sous la direction de Gérard Roussei, son docteur de confiance, cette princesse lisait assidûment la Bible, elle composa même une espèce de drame, presque tout tiré du Nouveau Testament; et pour faire représenter cette pièce, elle fit venir d'Italie une troupe de comédiens, gens accoutumés à passer les bornes de la discrétion. Comme ils virent qu'on aimait dans cette cour les railleries sur le compte des religieux et des prêtres, il y avait toujours dans leurs représentations quelque farce où ces personnages étaient reproduits avec toute la licence du théâtre comique. Le roi de Navarre, par complaisance ou par goût, applaudissait à ces spectacles. Il prit part ensuite à des exercices plus dangereux pour lui : c'étaient des sermons clandestins qui se faisaient dans l'appartement de la reine, et où l'on ne manquait pas de déclamer contre le Pape et contre le clergé. Ce prince facile fit encore un pas plus avant : il se

<sup>1</sup> *Hist de l'Égl. gall.*, 1. 52.

laissa gagner au point d'assister à la cène que les nouveaux docteurs faisaient ensemble dans un réduit du château ; ils n'appelaient encore cette cérémonie que la *manducation* ; mais, au fond, elle ne différait pas de la cène calviniste, qui fut établie quelques années après.

François I<sup>er</sup>, ayant su ce qui se passait en Béarn, manda sa sœur et lui en fit des reproches. Elle n'entreprit pas de contester avec lui, elle se déclara orthodoxe, elle protesta de sa soumission aux dogmes de l'Église ; mais elle ne laissa pas en même temps de vanter le prétendu mérite de ses docteurs. Outre Gérard Roussel, qui tenait toujours le premier rang dans son esprit, deux Augustins défroqués, peut-être plus suspects encore, avaient part à l'estime de cette princesse, et ils prenaient le titre de ses prédicateurs ; l'un s'appelait Bertaud, et l'autre Couraut ; ils essayèrent l'un et l'autre, à titre de mauvaise doctrine, une procédure de la faculté de théologie. Le premier, se voyant menacé de la prison, s'enfuit secrètement, quitta l'habit monastique, se fit protestant ; mais il eut le bonheur de rentrer depuis dans le sein de l'Église. L'autre fut constitué prisonnier, et demeura quelque temps sous la garde de l'évêque de Paris. Relâché ensuite, il apostasia, et, après avoir parcouru la Suisse et la Savoie, il mourut ministre à Genève. Tels furent les orateurs que la reine de Navarre prétendait accréditer à la cour de France. Elle voulut aussi y introduire sa messe à sept points, dont il a déjà été parlé.

On reprochait encore à la reine Marguerite d'avoir fait traduire en français, par l'évêque de Senlis, le livre dont elle se servait pour ses prières, et d'avoir souhaité qu'on en retranchât plusieurs traits favorables à la doctrine de l'Église ; d'avoir elle-même mis au jour un ouvrage de dévotion, intitulé *le Miroir de l'âme pécheresse*, où il n'était question ni de l'intercession des saints ni du purgatoire. Toute cette conduite indisposait beaucoup les zélés catholiques ; ceux qui en témoignaient le plus de mécontentement furent quelques membres de l'université de Paris.

À la rentrée des classes, dans les premiers jours d'octobre, c'était la coutume que les écoliers de rhétorique qui passaient en philosophie fussent exercés à la déclamation de quelques vers dramatiques. En 1533, ceux du collège de Navarre représentèrent une pièce où la reine théologienne de Navarre était peinte en caricature. On y voyait d'abord une femme tenant le fuseau et la quenouille. Une des furies de l'enfer venait lui inspirer ses passions, et lui faire prendre un livre d'évangile traduit en français. Alors l'esprit de controverse, d'aigreur, de tyrannie saisissait la dame, et elle se livrait à



toutes sortes d'entreprises violentes et injustes. Cela était entremêlé de traits fort hardis contre la princesse, et il n'était pas possible de la méconnaître dans ces jeux scholastiques. La chose éclata, on en fut informé à la cour : ordre en conséquence au prévôt de Paris de faire la visite du collège de Navarre. Le prévôt exécute sa commission, l'auteur de la pièce disparaît, on arrête les acteurs, on les oblige à répéter leurs rôles, le principal du collège fait quelque résistance, son petit peuple d'écoliers se défend à coups de pierres, il faut céder enfin à l'autorité et à la force, les supérieurs de la maison sont arrêtés et obligés de garder durant quelques jours une espèce de prison. C'est à quoi se borna la pénitence.

Mais dans le même temps un autre démêlé s'étendit dans toutes les parties de l'université. *Le Miroir de l'âme pécheresse*, ouvrage composé par la reine Marguerite, ayant été trouvé chez les libraires lorsque les députés de la faculté de théologie y faisaient leur visite, ces docteurs mirent le livre au nombre de ceux dont la lecture devait être défendue aux fidèles. La princesse s'en plaignit au roi, son frère, qui envoya ordre à l'université de rendre compte de sa conduite à cet égard. Aussitôt le recteur, Nicolas Cop, fils du premier médecin du roi, assembla les quatre facultés, et fit des perquisitions sur l'auteur de la condamnation de ce livre. Personne ne se déclara, et l'on trouva seulement, sur la fin de la séance, que le curé de Saint-André-des-Arts avait mis l'ouvrage au nombre des productions suspectes, parce qu'il lui manquait l'approbation de la faculté, condition expressément marquée par les arrêts du parlement. Mais le recteur Nicolas Cop était lui-même infecté de luthéranisme, comme il le manifesta dans un sermon prêché à la Toussaint de la même année 1533. Traduit pour ce sujet au parlement, il n'osa y paraître, et s'enfuit à Bâle, d'où il était originaire. On sut plus tard que le sermon qu'il avait prêché était l'œuvre d'un sien ami, qu'il est temps de faire connaître<sup>1</sup>.

A Noyon en Picardie vivait Gérard Cauvin, d'abord tonnelier, ensuite notaire, secrétaire et procureur fiscal de l'évêque; il avait pour femme Jeanne Lefranc, fille d'un cabaretier de Cambrai. Le dix juillet 1509, ils eurent un second fils, qui fut baptisé à Sainte-Godeberte et eut pour parrain le chanoine Jean de Vaines. Gérard Cauvin avait à peine sept cents francs de rente, pour lui, sa femme, leurs six enfants, quatre garçons et deux filles. Une famille riche et pieuse, celle des Mommor, vint généreusement à son secours. Elle eut un soin particulier du petit Jean Cauvin, l'admit dans sa maison, à la table de ses

<sup>1</sup> *Hist. de l'Égl. gallic.*, 1. 52.

enfants et lui donna le même maître. Son père le destinait à l'état ecclésiastique ; avec quelques centaines de francs que lui donnèrent ses bienfaiteurs, il acheta, le quinze mai 1521, la prébende d'une chapelle dans la cathédrale de Noyon ; il avait alors douze ans. Envoyé à Paris, il descendit chez son oncle Richard, serrurier, près de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. C'était un honnête ouvrier, qui nourrit et hébergea le fils de son frère, plusieurs années de suite, à ses frais. L'enfant avait une petite chambre qui donnait sur l'église, dont les chants le réveillaient le matin. Les deux fils Mommor, qui accompagnaient leur condisciple, étaient allés se loger dans la rue Saint-Jacques. Cette séparation ne brisa pas leur amitié d'enfance. Ils se retrouvaient chaque jour au collège de la Marche, à la leçon du professeur, et, le dimanche ou les jours de fête, à la table de quelque grand seigneur allié de la famille Mommor, ou dans les jardins du gymnase, se promenant ensemble. Richard Cauvin, le serrurier, fier des succès de son neveu, car l'enfant en avait, continuait d'aller tous les matins à la messe de sa paroisse, de faire maigre le vendredi et le samedi, de dire son chapelet, de jeûner aux Quatre-Temps ; pratiques dont se moquait l'orgueilleux écolier ; car Jean, à quatorze ans, avait déjà lu quelques-uns des livres de Luther, et le doute était entré dans son âme, puis l'inquiétude et le tourment. En sa dix-neuvième année, le vingt-sept septembre 1527, il fut pourvu de la cure de Marteville ; il n'était que tonsuré. En 1529, son père, qui était aimé de l'évêque, obtint pour son fils l'échange de cette cure contre celle de Pont-l'Évêque, où le père était né et où le grand-père demeurait encore. Ce fut un membre de la famille Mommor, le pieux abbé de Saint-Éloi, qui le présenta à cette cure. De Paris, où il fit connaissance avec Guillaume Farel, il revint à Noyon, et prêcha quelquefois à Pont-l'Évêque : il ne fut jamais prêtre. Son père, Gérard Cauvin, ayant désiré qu'il étudiât le droit, il se rendit à l'université d'Orléans, où enseignait un célèbre jurisconsulte de France, Pierre de l'Étoile, depuis président au parlement de Paris. Jean Cauvin y faisait la joie du maître, mais le désespoir des écoliers ; car on rapporte qu'il ne faisait d'autre métier au collège que de calomnier ses camarades : aussi l'avaient-ils surnommé *l'accusatif*<sup>1</sup>.

D'Orléans, il se rendit à l'université de Bourges, où ses études furent tout à coup interrompues. Il partit pour aller soigner son père malade, que Dieu appela bientôt à lui. Gérard Cauvin mourut dans la foi de ses pères, et priant pour son fils qui allait être exposé aux

<sup>1</sup> Audin, *Vie de Calvin*, t. 1.

tentations du monde. A Bourges, Jean Cauvin étudia le droit sous le fameux Alciat, venu d'Italie. Il étudia aussi la littérature grecque sous un luthérien allemand, Melchior Wolmar, qui l'initia bien plus encore à Luther qu'à Sophocle ou à Démosthène, et qui dès lors compta beaucoup sur lui pour l'avancement de la prétendue réforme. « Quant au Cauvin, écrivait-il à Farel, je ne crains pas tant son esprit de travers que j'en espère bien ; car ce vice est propre à l'avancement de nos affaires, pour le rendre un grand défenseur de nos opinions, parce qu'il ne pourra si aisément être pris qu'il ne puisse envelopper en des embarras plus grands <sup>1</sup>. » D'après les conseils de Wolmar, il se remit à l'étude de la théologie, comme de la maîtresse science de toutes les sciences. A Bourges encore, il lia connaissance et amitié avec un jeune homme de Vézelay, qui cultivait le droit, la poésie et les passions les plus infâmes ; car il a laissé des poèmes où il chante impudemment ses amours de Sodome <sup>2</sup>. Le jeune homme s'appelait Théodore de Bèze : c'est un des patriarches du protestantisme en France.

Jean Cauvin, de retour à Paris, y publia, l'an 1532, son premier livre. Il a pour titre : *De la Clémence*, paraphrase d'un écrivain latin de la décadence, le rhéteur Sénèque, qu'il confond avec son fils Sénèque, le philosophe. C'est dans ce livre qu'il changea son nom de Cauvin en Calvin, sous lequel il est plus connu. Il s'est encore déguisé sous beaucoup d'autres noms, car il n'était pas hardi comme Luther. Moins propre que l'hérésiarque de Wittemberg à commencer une révolution religieuse, il était plus propre à la raffiner une fois commencée. Ce fut Calvin qui composa le sermon luthérien prêché par le recteur de l'université de Paris, Nicolas Cop ; pour échapper aux poursuites du parlement, l'un et l'autre prirent la fuite.

Quant aux mœurs de Calvin même, ce fondateur et patriarche du protestantisme français, voici certains faits rapportés par le cardinal de Richelieu, d'après des autorités très-graves, et qui n'ont pu être démentis par les calvinistes.

« Calvin fut nourri dès son bas âge pour être ecclésiastique. N'ayant encore que dix-huit ans, par la licence du siècle, il fut dès lors pourvu d'une cure, laquelle, deux ans après, il permuta avec une autre. Pendant qu'il possédait ces bénéfices, il fut plusieurs fois repris et de la liberté de sa créance et de la dépravation de ses mœurs ; mais ayant été enfin condamné pour ses incontinences, qui le portèrent même jusqu'aux dernières extrémités du vice, il se retira et des environs de Noyon et de l'Église romaine tout ensemble.

<sup>1</sup> Audin, *Vie de Calvin*, t. 1, p. 41. — <sup>2</sup> Ibid., p. 43 et seqq.



« Campianus, qui mourut martyr en Angleterre sous le règne de la reine Élisabeth, reprochant à nos adversaires la vie infâme de Calvin et usant de ces termes : *Que leur chef avait été fleurdelisé et fugitif*, Witaker, en sa réponse, n'en a point d'autre que celle-ci : *Calvin a été stigmatisé ; mais saint Paul l'a été, d'autres l'ont été aussi*. A quoi Duræus repartant, en la réplique qu'il fait pour Campianus, dit : *Que c'est une chose impie de comparer Calvin, marqué pour ses crimes, à saint Paul, marqué pour la confession de Jésus-Christ*.

« Witaker, en sa réplique, se tait sur cet article ; et ce qui doit passer pour une conviction indubitable des crimes imputés à Calvin, est que, depuis qu'il a été chargé de cette accusation, l'église de Genève non-seulement n'a pas justifié le contraire, mais même n'a pas nié l'information que Berthelier, envoyé par ceux de la même ville, fit à Noyon. Cette information était signée des plus apparents de la ville de Noyon, et avait été faite avec toutes les formes ordinaires de la justice. Et dans la même information l'on voit que cet hérésiarque ayant été convaincu d'un péché abominable que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avait méritée fut, à la prière de son évêque, modérée à la fleur-de-lis. Et l'église de Genève, qui ne désavoue pas cette information touchant la vie de Calvin, n'eût pas manqué de la désavouer, si elle eût cru le pouvoir faire sans blesser la vérité.

« Ajoutez à cela que Bolsec ayant rapporté la même information, Berthelier, qui vivait encore au temps de Bolsec, ne le démentit point : ce qu'il eût fait aussi sans doute s'il eût pu le faire sans trahir le sentiment de sa conscience et sans s'opposer à la créance publique. Ainsi le silence et de toute une ville intéressée et de son secrétaire est en cette occasion une preuve infaillible des dérèglements imputés à Calvin <sup>1</sup>. »

A ces autorités irrécusables de Richelieu, on peut en ajouter d'autres. Le grave et savant anglais Stapleton, né en 1535, et qui avait près de trente ans lorsque Calvin mourut en 1564, fut très à portée d'être bien instruit du fait, puisqu'il passa une grande partie de sa vie dans le voisinage de Noyon. Or, voici en quels termes il s'exprime : « Aujourd'hui encore, on voit dans la ville de Noyon en Picardie les archives et les monuments de ce qui s'y est passé ; aujourd'hui encore, on y lit que Jean Calvin, convaincu de Sodomie, fut seulement marqué sur le dos par l'indulgence de l'évêque et du magistrat, et qu'il sortit de la ville ; et des hommes très-honorables de sa famille, qui vivent encore, n'ont pu obtenir jusqu'à présent

<sup>1</sup> Richelieu, *Traité pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église*, l. 2, c. 10, p. 291 et 292, édit. in-fol., Paris, 1651.

que la mémoire de ce fait, qui imprime à toute la famille une certaine flétrissure, fût effacée des archives de la ville <sup>1</sup>. » Au reste, les luthériens d'Allemagne, entre autres Schlüsselburg dans sa théologie calvinienne, en parlaient également comme d'un fait. Et quant au silence affecté de Bèze, ils répondent que le disciple s'étant illustré par les mêmes crimes et la même hérésie que son héros, il ne mérite sur ce point la confiance de personne <sup>2</sup>. »

En effet, nous avons déjà vu quelque chose de sa moralité, que Richelieu résume en ces termes :

« Bèze, étant ecclésiastique et possédant quelques bénéfices, sortit de l'Église romaine en même temps que le parlement le fit assigner pour être ouï sur une poésie qu'il avait composée, extraordinairement impure et scandaleuse ; mais, se sentant coupable d'un si grand excès, il ne répondit à cet auguste sénat que par la fuite, et se retira à Genève. Pour apprendre quel il a été, nous n'avons pas besoin d'autre témoignage que le sien, ayant publié lui-même qu'il a fait des vers à l'imitation de Catulle et d'Ovide, qu'il s'était abandonné à des impuretés énormes et monstrueuses ; en considération de quoi il est appelé par ses propres confrères *la honte de la France, simoniaque, rempli de tous vices, et de celui-là même qui a attiré le feu du ciel* <sup>3</sup>. Il est inutile de dire qu'il était encore catholique quand il fit cette poésie ; car il nous apprend lui-même le contraire, puisqu'il rend grâces à Dieu de lui avoir donné la connaissance de la vraie religion dans la seizième année de son âge, et qu'il ne publia que plusieurs années après ces infâmes épigrammes. Et, dédiant lui-même ses vers à Wolmar, qui l'avait instruit en la religion prétendue réformée, il nous fait connaître qu'il n'estimait pas cette poésie indigne de l'esprit protestant, puisqu'il la dédiait à celui même qui le lui avait inspiré <sup>4</sup>.

Un confrère et convive de Bèze achèvera de nous faire connaître ses mœurs : c'est le juriconsulte Baudouin. Un jour, dans une dispute à Genève, en présence de Calvin, Bèze avait comparé le juriste à un chien affamé, flânant autour des cuisines et alléché par la friande odeur des mets. Baudouin lui répliqua : « Que veux-tu dire avec ces mots : Je crois le voir encore tantôt au milieu de cette ville de désœuvrés, tantôt au palais parmi ces flots de juristes et d'avocats, le nez au vent, flairant un dîner ? — Je voudrais bien savoir quel honnête homme a jamais flairé tes repas, à la façon de

<sup>1</sup> Stapleton, *Promptuar. cath.*, pars 32, p. 133. — <sup>2</sup> Conrad Schlüsselburg, in *Theol. calv.*, l. 2, fol. 72, Francfort, 1792. — <sup>3</sup> Antoine Faye, *De obitu et vitâ Beza*. — Audin, *Hist. de Calvin*, t. 2, c. 14. — <sup>4</sup> Richelieu, *ubi supra*, p. 293 et 294.

Sardanapale ou d'Héliogabale, débauché que tu es ? ou bien tes soupers sacrilèges, où le vice vient s'asseoir, incestueux amphitryon ? Qui est-ce qui s'est approché de ta salle à manger sans se boucher le nez, suffoqué par cette odeur de lupanar qu'exhalaien<sup>t</sup> tes fêtes nocturnes ? Qui est-ce qui voudrait mettre le pied dans ton bouge, sans crainte de rester souillé ? Odeur et saveur, il y a de quoi suffoquer. Avec toi, malheureusement, besoin est de se condamner à ne pas user toujours de termes chastes, et lorsqu'on veut parler de Théodore, gare aux oreilles pudiques ! Mais j'espère que les âmes honnêtes me pardonneront si ma plume prend des licences auxquelles elle n'est pas accoutumée. En vérité, satyre aviné, quand, assis à côté de ta Pallas, tu fais le petit Platon, Baudouin aurait donc été bienheureux s'il eût pu aspirer un semblable nectar, une si douce ambrosie ! » Sur quoi il se met à décrire une scène bachique où Bèze ne figure pas seul, et qui rappelle assez bien certains soupers de Néron avec ses compagnons de sodomie <sup>1</sup>.

Quant à Calvin, le patriarche des protestants français, pour le bien connaître, il n'y a qu'à l'entendre parler. Nous avons vu les emportements de Luther, ceux de Calvin ne sont pas moindres. Ses adversaires ne sont jamais que des fripons, des fous, des méchants, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux ; et le beau style de Calvin est souillé de toutes ces ordures à chaque page. Catholiques et luthériens, rien n'est épargné. L'école de Westphal, selon lui, *est une puante étable à pourceaux* <sup>2</sup>. La cène des luthériens est presque toujours appelée une *cène de cyclopes, où on voit une barbarie digne des Scythes* <sup>3</sup> : s'il dit souvent que le diable pousse les papistes, il répète cent et cent fois qu'il a fasciné les luthériens, et « qu'il ne peut pas comprendre pourquoi ils s'attaquent à lui plus violemment qu'à tous les autres ; si ce n'est que Satan, dont ils sont les vils esclaves, les anime d'autant plus contre lui qu'il voit ses travaux plus utiles que les leurs au bien de l'Église <sup>4</sup>. » Ceux qu'il traite de cette sorte sont les premiers et les plus célèbres des luthériens.

Au milieu de ces injures, il vante encore sa douceur <sup>5</sup> ; et après avoir rempli son livre de ce qu'on peut imaginer non-seulement de plus aigre, mais encore de plus atroce, il croit en être quitte en disant « qu'il avait été tellement sans fiel lorsqu'il écrivait ces injures, que lui-même, en relisant son ouvrage, était demeuré tout étonné

<sup>1</sup> Bald. *Resp. ad Calvin. et Bez.*, Colonia, 1564, p. 81 et 82. — Audin, t. 2, p. 343. — <sup>2</sup> *Opuscul.* 799. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 803, 837. — <sup>4</sup> *Diluc. expos.*, opusc. 839. — <sup>5</sup> 2. *Def. in Westph.*



que tant de paroles dures lui fussent échappées sans amertume. C'est, dit-il<sup>1</sup>, l'indignité de la chose qui lui a fourni toute seule les injures qu'il a dites, et il en a supprimé beaucoup d'autres qui lui venaient à la bouche. Après tout, il n'est pas fâché que ces stupides aient enfin senti les piqûres, » et il espère qu'elles serviront à les guérir. Il veut bien pourtant avouer qu'il en a dit plus qu'il ne voulait, et que le remède qu'il a appliqué au mal *était un peu trop violent*. Mais après ce modeste avou, il s'emporte plus que jamais, et, tout en disant : « M'entends-tu, chien ? M'entends-tu bien, frénétique ? M'entends-tu bien, grosse bête ? » il ajoute « qu'il est bien aise que les injures dont on l'accable demeurent sans réponse<sup>2</sup>. »

« Si Westphal, conclut-il, ne veut pas obéir à cette dernière admonition que je lui fais, je l'aurai en telle estime que saint Paul commande d'avoir les hérétiques. Les autres aussi qui ont censuré ma doctrine, comme ceux de Saxe, de Magdebourg, de Brême, etc., sont tellement ensorcelés d'erreur, que leurs plus vieux théologiens n'entendent pas même ce qu'on apprend aux petits enfants par le catéchisme. Ils ne savent pas ce que c'est que la cène, ni où elle tend; ce sont des brutaux, qui n'ont pas un brin d'honnête pudeur, ne font que chicaner, jetant les hyperboles de leur Luther, ne s'étudiant qu'à fasciner le peuple et plaire au monde, sans se soucier du jugement de Dieu ni de ses anges. Ce sont des hommes emportés, furieux, légers, inconstants, donneurs de bourdes, aveugles, ivrognes, pleins d'impudence de chien et d'orgueil diabolique. Arrogance leur est au lieu de piété. Ce sont des hommes vertigineux, cyclopes et de faction superbe et gigantesque, frénétiques, bêtes sauvages, proterves, fastueux, endurcis. Ils nous estiment indignes que la terre nous porte, et disent que si on ne nous extermine bientôt de ce monde, pour le moins on nous doit bannir entre les Scythes et les Indiens. Enfin ils crient contre la paresse de leurs princes protestants, parce qu'ils ne nous détruisent pas de leurs glaives<sup>3</sup>. »

Voilà comme le patriarche du protestantisme français nous dépeint les apôtres et les fidèles du protestantisme allemand, particulièrement leur charité. Quant à la sienne propre, on la voit assez à son langage. On la voit peut-être mieux encore dans le fait suivant.

En 1543, Genève fut visitée par une peste affreuse qui décima ses habitants; quelques germes de la maladie, apportés à Lyon, s'y développèrent promptement. A Genève, les ministres calvinistes se présentèrent au conseil municipal, avouant qu'il serait de leur de-

<sup>1</sup> *Ultim, adm.* 795. — <sup>2</sup> *Opusc.* 838. — Bossuet, *Variat.*, l. 9, n. 82. — <sup>3</sup> *Ultim. adm.*, tit. 3, traduction de Fenardent.

voir d'aller consoler les pestiférés, mais qu'aucun d'eux n'aurait assez de courage pour le faire, priant le conseil de leur pardonner leur faiblesse, Dieu ne leur ayant pas accordé la grâce de voir et d'affronter le péril avec l'intrépidité nécessaire. Et Calvin se montra plus couard encore devant la mort : il obtint que défense fût faite de choisir maître Jean pour aller secourir les malades, attendu les grands besoins que l'église et l'État avaient de lui. Or, tout ceci est écrit textuellement et gardé comme un monument éternel de honte à la mémoire des prédicants genevois, aux archives mêmes de la république<sup>1</sup>.

A Lyon, au contraire, au premier mot de peste, tous les prêtres, malades, infirmes même, s'étaient présentés à l'archevêque, demandant à porter secours à leurs frères, et à mourir de la mort des martyrs, si Dieu était assez bon pour couronner leur dévouement. Aussi dans cette lutte des deux principes, qui se passa à Lyon sur la place publique, il n'y eut aucune défection dans les rangs du peuple catholique. Par intervalle, quelque noble seigneur transige avec l'ennemi, comme le gouverneur de Saulx ; mais le peuple reste fidèle à la bannière de ses saints patrons. Dieu et Notre-Dame de Fourvière est son cri d'alarme ou de salut dans le danger. Si la mort vient le surprendre en combattant pour sa foi, il est sûr de trouver à ses côtés un prêtre, au besoin transformé en soldat, pour lui ouvrir le ciel.

Parmi ces prêtres charitables de Lyon, on distinguait Gabriel de Saconay, chanoine-comte et grand chantre de la métropole. C'est un personnage également noble, pieux et savant. Dans son château de Saconay, il avait formé une riche bibliothèque de controversistes, pleine de bons livres de tous les docteurs grecs et latins qui, aux divers siècles de l'Église, avaient défendu l'intégrité du dogme catholique. Il les avait feuilletés, ces livres, lus et relus, médités et annotés, avec une passion monacale. Son style, dit Audin, a toutes sortes de parfums ascétiques : en lisant Saconay, on sent à chaque page Tertullien, Origène, Augustin, Chrysostôme, Jérôme, qu'il sait par cœur, et qu'il fond habilement dans sa narration. Cette longue familiarité avec les Pères et les docteurs lui donna de reconnaître une hérésie au premier coup d'œil, quelque masque qu'elle pût prendre. Ainsi, dans son livre *Du vrai Corps de Jésus-Christ*, il signale l'origine suspecte de tous les arguments de la réforme genevoise. — Ceci a été volé à Bérenger. — Ce trope dont vous faites tant de bruit se trouve dans le livre de Valdo, et en voici la page. —

<sup>1</sup> *Registres de l'État*, 5 juin 1543. — Audin, t. 2, p. 419 et 420.

Cette scolie hérétique avait été jetée dans le panier aux ordures d'un moine du douzième siècle, c'est là que vous êtes allé la chercher, pour nous la montrer ensuite comme quelque chose de nouveau. Gabriel de Saconay répandit ainsi parmi le peuple plusieurs opuscules salutaires : entre autres, il réimprima la défense des sept sacrements par Henri VIII, avec des notes. Tout cela échauffa tellement la bile de Calvin, qu'il n'est peut-être personne contre qui il vomisse plus d'injures. A l'entendre, le bon chanoine de Lyon, qui ne se fâche jamais, est un monstre qui aboie comme un chien, hurle comme un loup, donne des coups de corne comme un bœuf, bave comme une harpie, braie comme un âne <sup>1</sup>.

Maintenant, quels furent, d'après Calvin lui-même, les causes et les fruits de sa réforme ? Voici comme il s'exprime dans son commentaire sur la seconde épître de saint Pierre, chapitre 2, verset 2 : « Sur dix *évangéliques*, vous en trouverez à peine un seul qui soit devenu *évangélique* pour autre chose que pour pouvoir s'adonner plus librement à la crapule et à la débauche <sup>2</sup>. » Sur le chapitre 2 de Daniel, verset 34, il dit encore : « Dans le petit troupeau de ceux qui se sont séparés de l'idolâtrie papistique, le plus grand nombre est plein de parjure et de tromperie. Ils font bien mine d'avoir du zèle, mais quand on y regarde de près, on les trouve pétris de fausseté et d'artifice <sup>3</sup>. »

Les pasteurs de Genève ne reçoivent pas de leur patriarche un plus honorable témoignage. Dans son livre *Des Scandales*, après avoir déclamé contre l'athéisme qui régnait surtout dans les palais des princes, dans les tribunaux et les premiers rangs de sa communion, Calvin ajoute : « Il est encore une plaie plus déplorable. Les pasteurs, oui, les pasteurs eux-mêmes qui montent en chaire..... sont aujourd'hui les plus honteux exemples de la perversité et des autres vices. De là vient que leurs sermons n'obtiennent ni plus de créance ni plus d'autorité que les fables débitées sur la scène par une histrion. Et ces messieurs pourtant osent encore se plaindre qu'on les méprise et les montre au doigt pour les tourner en ridicule. Quant à moi, je m'étonne plutôt de la patience du peuple ; je m'étonne que les femmes et les enfants ne les couvrent pas de boue et d'ordures <sup>4</sup>. »

Enfin, avant de mourir, Calvin entrevit avec terreur les suites funestes de la réforme qu'il avait prêchée. « L'avenir m'effraye, di-

<sup>1</sup> Audin, *Hist. de Calvin*, t. 2, p. 428. — <sup>2</sup> Calvin., in 2 *Fetr.*, 2, 2. — Weislinger, p. 483. — <sup>3</sup> Calv., in 2 *Dcn.*, v. 34. — Weislinger, p. 484. — <sup>4</sup> *Livre sur les Scandales*, p. 128.



sait-il, je n'ose y penser ; car, à moins que le Seigneur ne descende des cieus, la barbarie va nous engloutir. Ah ! plaise à Dieu que nos fils ne me regardent comme un prophète <sup>1</sup> !

Mais ces funestes résultats, y compris l'athéisme, étaient faciles à prévoir : ce sont les conséquences naturelles, c'est en quelque sorte la substance même du calvinisme, aussi bien que du luthéranisme : Calvin, aussi bien que Luther, fait Dieu auteur de tous les crimes.

Dans son livre *Du serf Arbitre*, Luther décide : « que le libre arbitre est un vain mot ; que la présence de Dieu rend le libre arbitre impossible ; que Judas, par cette raison, ne pouvait éviter de trahir son maître ; que tout ce qui se fait en l'homme de bien et de mal, se fait par une pure et inévitable nécessité ; que c'est Dieu qui opère en l'homme tout ce bien et tout ce mal qui s'y fait, et qu'il fait l'homme damnable par nécessité ; que l'adultère de David n'est pas moins l'ouvrage de Dieu que la vocation de saint Paul ; enfin qu'il n'est pas plus indigne de Dieu de damner des innocents que de pardonner, comme il fait, à des coupables. » Pour conclusion, il ajoute : « qu'il disait ces choses, non en examinant, mais en déterminant ; qu'il n'entendait les soumettre au jugement de personne, mais conseillait à tout le monde de s'y assujettir <sup>2</sup>. »

Le ministre calviniste Jurieu convient, avec les catholiques, que ce sont là « des dogmes impies, horribles, affreux et dignes de tout anathème, qui introduisent le manichéisme et renversent toute religion <sup>3</sup>. »

Or, Calvin, dans son livre *De l'Institution chrétienne*, et Théodore de Bèze, dans sa *Briève Exposition des principaux points de la religion chrétienne*, enseignent absolument les mêmes dogmes impies et destructifs de toute religion ; ils enseignent, comme Luther, « que Dieu fait toutes choses selon son conseil défini, voire même celles qui sont méchantes et exécrables ; qu'ayant ordonné la fin (qui est de glorifier sa justice dans le supplice des réprouvés), il faut qu'il y ait en même temps ordonné les causes qui amènent à cette fin (c'est-à-dire sans difficulté, les péchés) ; que le péché du premier homme, quoique volontaire, est en même temps nécessaire et inévitable ; qu'Adam n'a pu éviter sa chute, et qu'il ne laisse pas d'en être coupable ; qu'elle a été ordonnée de Dieu, et qu'elle était comprise dans son secret dessein ; qu'un conseil caché de Dieu est la

<sup>1</sup> *Prof. catech. eccl. Genev.*, p. 11. — Audin, t. 2, p. 502. — <sup>2</sup> Luth., *De servo Arbitrio*. — Bossuet, *Hist. des Variat.*, l. 2, n. 17. Addition au l. 14, n. 2. —

<sup>3</sup> *Ibid.*, addition.

cause de l'endurcissement : qu'on ne peut nier que Dieu n'ait voulu ET DÉCRÉTÉ LA DÉsertION d'Adam, puisqu'il fait tout ce qu'il veut; que ce décret fait horreur, mais qu'enfin on ne peut nier que Dieu n'ait prévu la chute de l'homme, puisqu'il l'avait ordonnée par son décret; qu'il ne faut point se servir du terme de permission, puisque c'est un ordre exprès; que la volonté de Dieu fait la nécessité des choses, et que tout ce qu'il ordonne arrive nécessairement; que c'est pour cela qu'Adam est tombé par un ordre de la providence de Dieu, et parce que Dieu l'avait ainsi trouvé à propos; que les réprouvés sont inexcusables, quoiqu'ils ne puissent éviter la nécessité de pécher, et que cette nécessité leur vient par ordre de Dieu; que Dieu leur parle, mais que c'est pour les rendre plus sourds: qu'il leur envoie des remèdes, mais afin qu'ils ne soient point guéris; et que si les hommes veulent répliquer qu'ils n'ont pu résister à la volonté de Dieu, il les faut laisser plaider contre celui qui saura bien défendre sa cause, » sans qu'il soit permis, comme on voit, de la défendre, en disant qu'il laisse l'homme à sa liberté et qu'il ne veut point son péché <sup>1</sup>.

Ainsi donc, le dieu de Luther et de Mélanchton, de Calvin et de Bèze, est l'auteur et l'approbateur de tous les crimes; c'est lui qui opère en nous le mal, sans que nous puissions l'éviter, et puis qui nous en punit dans le temps et dans l'éternité; en un mot, le dieu de Luther et de Calvin, comme celui de Wiclef, est un dieu que les athées auraient raison de nier, de sorte que la religion de ces grands réformateurs est pire que l'athéisme <sup>2</sup>.

Tel est ce puits de l'abîme, toujours béant, d'où sont sorties, d'où sortent incessamment l'impïété et la corruption modernes, pour faire renier Dieu aux hommes, et les plonger sans remords dans tous les crimes. Car comment croire, comment aimer, comment ne pas haïr, au contraire, un être qui nous punit du mal que nous n'avons pu éviter, du mal qu'il fait lui-même en nous? Si nous n'avons point de franc arbitre, si nous faisons le mal nécessairement, si c'est Dieu même qui l'opère en nous, sans que nous soyons libres de ne pas y consentir, livrons-nous-y sans remords, nos actions les plus damnables sont des actions divines. Tel est le fond satanique de la réforme de Luther et de Calvin, quant à Dieu et à l'homme, quant à la foi et à la morale.

Ils ne s'en sont pas tenus là. Pour nous engager plus efficacement

<sup>1</sup> Calvin, *Instit.*, l. 3, c. 23, n. 1, 7, 8, 9; c. 24, n. 13. — *Lib. de æt. Dei prædest.* — *Exposition de la foi*, etc. — Bossuet, *Hist. des Variat.*, l. 14, n. 1 et seqq. Addit. au l. 14, n. 3. — *Deuxième avertissement sur les lettres de M. Juriu*, n. 6 — <sup>2</sup> Bossuet, *Variat.*, l. 11, n. 153.

au mal, nous avons entendu Luther dire à Mélancthon : Commettez hardiment tous les crimes, fornications, adultères, croyez seulement que vous êtes dans la grâce de Dieu, et vous ne cessez pas d'y être, vous ne cessez pas d'être juste, d'être digne du ciel. Calvin va même plus loin : Croyez seulement, et vous êtes aussi certain de votre salut éternel que de la rédemption du Christ ; croyez seulement, et, malgré tous les crimes, non-seulement vous restez dans la grâce de Dieu, dans la justice, mais vous y resterez toujours, vous ne pourrez la perdre ; la grâce, la justice est inamissible, elle passera même à vos descendants, sans qu'ils aient besoin du baptême <sup>1</sup>.

Certainement, avec ces principes de Luther et de Calvin, si tous les luthériens et les calvinistes, si tous les hommes et toutes les femmes ne s'abandonnent pas à toutes leurs passions avec une entière sécurité ; s'il est encore sur la terre quelque crainte de Dieu et de ses jugements, quelque remords de conscience, quelque repentir d'avoir mal fait, quelque retour à la vertu, certainement ce n'est pas la faute de Luther et de Calvin.

Quant à la biographie de ce dernier, ainsi que nous avons vu, il s'enfuit de Paris en 1534, après avoir vendu sa cure de Pont-l'Évêque et sa chapellenie de Noyon ; il se réfugia près de la reine de Navarre, à Nérac, rendez-vous de tous les mauvais catholiques, laïques et autres ; de là, il allait répandant sa doctrine dans la Saintonge, en infecta Du Tillet, greffier du parlement de Paris, à qui Dieu fit néanmoins bientôt la grâce de se reconnaître. Venu de Nérac à Orléans, il y publia contre les anabaptistes un pamphlet *Du Sommeil des âmes*, question que Luther traitait de noisettes creuses : il sollicita un prieuré, et, n'ayant pu l'obtenir, commença de faire secte. A Bâle, il vit Érasme, qui dit de lui : Je vois une grande peste s'élever dans l'Église contre l'Église. En 1536, parut à Bâle son *Institution chrétienne*, dont un contemporain dit à Calvin lui-même que c'était un *poison enveloppé d'un beau sucre* <sup>2</sup>.

Cet ouvrage est en quatre livres : 1<sup>o</sup> de connaître Dieu, en titre et qualité de créateur et souverain gouverneur du monde ; 2<sup>o</sup> de la connaissance de Dieu, en tant qu'il s'est montré rédempteur en Jésus-Christ ; 3<sup>o</sup> de la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en reviennent, et des effets qui s'en ensuivent ; 4<sup>o</sup> des moyens extérieurs ou aides dont Dieu se sert pour nous convier à Jésus-Christ, son Fils, et nous en retenir en lui. Dans cet ouvrage, Calvin ne dit rien de neuf, il ne fait que fondre dans un ensemble méthodique les impiétés communes de Luther et de Zwingle, en les

<sup>1</sup> Bossuet, *Variat.*, l. 9, n 1 et seqq. — <sup>2</sup> Audin, *Hist. de Calvin*, t. 1, p. 77.



modifiant quelque peu. Nous avons vu comme il est d'accord avec Luther pour faire Dieu auteur du péché, nier le libre arbitre de l'homme, et sauver l'homme par la foi seule, sans les bonnes œuvres et malgré toutes les mauvaises. Sur l'eucharistie, il s'éloigne de Luther, pour nier avec Zwingle et Carlostadt la présence réelle. En quoi il surpasse peut-être les autres, c'est dans sa fureur contre le saint sacrifice de la messe et contre l'autorité du Pontife romain. Il publia cet ouvrage d'abord en latin, puis en français, le remaniant sans cesse d'une édition à l'autre ; car il ne pouvait se contenter lui-même, lui qui voulait régenter l'Église de Dieu. L'ouvrage est précédé d'une préface au roi de France, pour l'engager à cesser les poursuites contre les nouveaux hérétiques, dont voici l'occasion.

L'hérésie, protégée par la reine de Navarre, sœur du roi, et par la duchesse d'Étampes, concubine du roi, comptait bientôt gagner le roi lui-même. Deux curés et prédicateurs de Paris secondaient les vues de ces deux femmes. Pour avancer leur œuvre, elles firent écrire par le roi une lettre à Mélanchton, pour l'inviter à venir en France, afin de travailler en des colloques à la conciliation des protestants et des catholiques. Mélanchton répondit par une longue épître du vingt-huit août 1535, mais il ne vint pas. L'épître était accompagnée d'un traité latin, où il reconnaissait franchement la suprématie du Pape et la nécessité d'une autorité spirituelle toujours vivante pour le gouvernement et la discipline de l'Église. Avec ce principe, sincèrement suivi, les conférences pouvaient être utiles, elles n'étaient plus même nécessaires. Mais l'expérience de l'Allemagne, où depuis vingt ans elles n'avaient porté remède à rien, montrait assez ce qu'on pouvait en espérer en France. Le cardinal de Tournon en fit la remarque au roi.

Cependant les sectaires, plus insolents d'un jour à l'autre, affichaient partout des libelles diffamatoires contre les catholiques et leur croyance aux portes des couvents et des églises, du Louvre et de la Sorbonne. En 1535, le nombre en fut si grand, que l'année reçut le nom d'année des placards. C'était Guillaume Farel qui expédiait ces pamphlets de Suisse. Le roi en trouvait jusque sur sa table de travail, par la connivence d'un de ses valets de chambre. Où les sectaires osaient, ils insultaient les prêtres, dépouillaient les églises, brisaient les reliquaires et les statues des saints : on eût dit une nouvelle invasion de Vandales. Le gouvernement, averti par les murmures du peuple et par la voix de Budé, s'émut enfin. Le peuple voulait vivre et mourir catholique. On crut qu'une procession solennelle devait d'abord expier de nombreuses profanations. L'évêque de Paris y portait le Saint-Sacrement ; le roi venait ensuite, la tête nue,

une torche à la main, et suivi de toute sa cour, des ambassadeurs étrangers, des cours supérieures et du peuple. Arrivé à l'évêché, le roi monta dans une des salles, et y harangua le parlement, le clergé et la noblesse, leur rappelant que la force et la gloire de la monarchie française est la foi catholique, qu'attaquer cette foi de tous les temps, c'est attaquer la monarchie même et en préparer la ruine. En conséquence, il conjurait tous les assistants à s'affermir dans la religion de leurs pères, à signaler à la justice tous les novateurs, protestant qu'il n'épargnerait pas sa propre chair, s'il la savait infectée d'hérésie. La justice commença donc à poursuivre les coupables et à les punir suivant les lois. C'est à faire discontinuer ces poursuites que visait Calvin dans sa préface au roi de France. Il y avait à cela un moyen facile. Nous avons vu que, du moment qu'il y eut des nations chrétiennes, la première de leurs lois constitutives était la foi catholique. Il n'y avait qu'à respecter cette loi fondamentale de la chrétienté pour n'avoir point à craindre la poursuite des tribunaux.

De Bâle Calvin se rendit à Ferrare, dont la duchesse, fille de Louis XII, penchait pour les nouvelles erreurs, et mourut dans un état équivoque entre la foi de ses pères et l'hérésie des novateurs. Calvin correspondait avec elle sous le faux nom de Charles Despeville ; il en prenait encore beaucoup d'autres pour se déguiser. Calvin arriva pour la première fois à Genève au mois d'août 1536.

Genève venait de consommer son apostasie. Le gouvernement de cette ville était partagé entre l'évêque, le duc de Savoie et la commune.

L'église de Genève est une de celles qui furent investies au moyen âge d'un pouvoir temporel. Cet événement remonte au moins à l'an 1000. Une déclaration de l'assemblée générale du peuple de Genève, en 1420, contient ce qui suit : « Depuis plus de quatre cents ans, la ville de Genève, avec ses faubourgs, son territoire et sa banlieue, est sous le haut domaine et sous la pleine et entière juridiction de l'évêque : et le peuple se plaît à reconnaître aujourd'hui, comme ont fait ses ancêtres, la domination et la puissance de l'église de Genève et de son évêque<sup>1</sup>. » Deux diplômes de Frédéric Barberousse, 1153 et 1162, confirmèrent solennellement cette autorité, et lui donnèrent une telle extension, que l'empereur ne conservait à Genève que le droit d'y demander des prières à son passage. Toute justice émanait de l'évêque, comme souverain, et il avait à ce titre le droit de faire grâce. Les causes civiles étaient portées devant un lieutenant laïque, le vidame, qui recevait sa mission de lui. Le tribunal

<sup>1</sup> Spon. *Hist. de Genève.*

supérieur à celui du vidame était le conseil épiscopal, auquel il était toujours permis d'en appeler. A cette cour étaient en outre dévolues de droit toutes les causes ecclésiastiques, et celles qui étaient pour une somme excédant la valeur de soixante sous. Du conseil épiscopal, on appelait au métropolitain, l'archevêque de Vienne, et en dernière instance au Pape. La justice criminelle était rendue dans la ville par les syndics, juges-nés de l'Église dans ce genre de cause. Les syndics étaient des officiers municipaux qui administraient les intérêts de la commune. Celle de Genève paraît remonter jusqu'à la domination romaine. Elle était administrée par les syndics, et représentée par le conseil général, qui se composait des chanoines au nom du clergé, et de tous les chefs de famille, sans distinction de condition ni de fortune. Il était convoqué au son de la grande cloche de la cathédrale, et s'assemblait de droit deux fois l'année, au cloître de Saint-Pierre, le dimanche après la Saint-Martin, pour fixer le prix des denrées, et le dimanche après la Purification, pour l'élection par le peuple de ses quatre syndics. La commune avait sa milice armée, ses corps de métiers, ses franchises, et elle s'imposait elle-même et répartissait ses taxes. La police, pendant le jour, se faisait au nom de l'évêque, et les arrestations avaient lieu de la part du vidame. Depuis le coucher du soleil jusqu'au matin, c'est aux syndics qu'appartenait le droit de police<sup>1</sup>.

Cet ordre de choses offrait des avantages précieux à la commune, et protégeait d'une manière remarquable ses intérêts, eu égard à ces temps reculés. En même temps, il élevait le représentant de la religion, dans l'exercice de son saint ministère, au-dessus des atteintes violentes de ses passions; il lui assurait une indépendance qui lui permettait d'accomplir avec plus de succès son œuvre de sainteté et de civilisation, et il garantissait, autant que les institutions humaines le comportent, la paix et la tranquillité. La cour de l'évêque était beaucoup moins onéreuse que toute autre, ou plutôt elle ne l'était pas, car elle était en grande partie composée d'ecclésiastiques pourvus de bénéfices dont ils n'auraient pas moins joui loin de la présence du prince. Il n'y avait point à payer, à chaque événement principal de la vie, de ces dons gratuits dont le nom déguisait mal ce qu'ils étaient. L'évêque, postulé par le peuple et nommé par les chanoines, qui, à leur tour, étaient élus par l'évêque ou s'élevaient entre eux, n'était ainsi appelé à commander que parce qu'il avait déjà la confiance du peuple. Aussi le régime doux et paternel des évêques était proverbial au moyen âge.

<sup>1</sup> Magnin, *Hist. de l'Établissement de la réforme à Genève*, Paris, 1844, p. 20 et 21.



La charge de vidame avait été inféodée aux comtes de Gênois ; mais si importante quelle fût, elle ne suffisait point à leur ambition ; ils regardaient toujours la principauté de Genève comme un fleuron détaché de leur couronne, et qu'ils devaient y replacer ; ils employèrent tour à tour, pour y parvenir, la guerre, la ruse, la violence ; jusqu'au comte Guillaume, qui se fit mettre au ban de l'empire pour s'être joué de la foi des traités et de ses propres serments envers l'évêque. Assez longtemps il lutta contre la mauvaise fortune ; mais à la fin, sous le double anathème de l'Église et de l'empire, il se vit abandonné de ses vassaux, que l'empereur avait déliés du serment de fidélité. Le malheur, qui est la dernière leçon des princes, lui arracha l'aveu de ses torts. Il s'était montré grand dans l'adversité ; l'évêque se montra plus grand encore : il donna au comte l'investiture des fiefs dont il était déchu. Le comte promit, la main sur l'Évangile, de respecter et faire respecter les droits de l'église de Genève, et fit hommage à l'évêque même du comté de Gênois, qui, auparavant, ne relevait pas de la principauté. L'orgueil des comtes une fois dompté, ils se montrèrent vassaux dévoués et fidèles.

Mais avec le temps, et après une lutte assez longue, les ducs de Savoie se substituèrent pour la charge de vidame aux comtes de Gênois, dont la race s'éteignit à la fin du quatorzième siècle. L'évêque de Genève en donna l'investiture au duc Amédée VIII. Ce duc avait bonne envie d'être prince souverain à Genève, au lieu de vassal. Pour cet effet, il s'adressa au Pape et à l'évêque, et promit à l'église de Genève une indemnité avantageuse en retour de ses droits. L'évêque, après en avoir mûrement délibéré avec son chapitre, fit réunir au son de la grosse cloche les syndics, le conseil, les curés des sept paroisses et tous les représentants de la commune, et les invita à délibérer sur cette demande. L'assemblée, qui fut très-nombreuse, n'eut qu'un sentiment et qu'une voix. « Depuis plus de quatre siècles, lui répondit-elle à l'unanimité, Genève et ses dépendances ont toujours été, avec tous leurs habitants, sous l'entière autorité de l'église et de l'évêque, qui en est le chef. Les habitants n'ont jamais été traités par lui, ainsi que leurs ancêtres, qu'avec douceur, bienveillance et bonté, et ils ont toujours été gouvernés dans un esprit de paix et de tranquillité. Ils ne peuvent, ne doivent et ne veulent reconnaître d'autre seigneur, sans l'ordre exprès de l'évêque. Rien ne commande un tel échange, à une époque où les citoyens n'ont plus pour voisin que le duc de Savoie, prince ami de la justice, de l'ordre et de la paix, des prélats surtout et des ministres de l'Église, prudent, zélé catholique, et prêtant à la ville aussi bien qu'à son église l'appui bienveillant et amical qu'elles ont tou-

jours trouvé auprès de ses ancêtres. Pour eux, loin de consentir à aucun échange, ils sont décidés à vivre et à mourir, comme leurs pères, sous l'autorité de l'église de Genève ; et si l'évêque promet de ne jamais consentir à une aliénation quelconque, ils promettent, de leur côté, de l'aider envers et contre tous, de leur soumission, de leurs conseils, de leurs biens et de leurs personnes <sup>1</sup>. »

L'évêque répondit à cet acte touchant de dévouement en proposant à la commune un pacte d'union mutuelle envers et contre tous, que les évêques à leur avènement, et les syndics à leur entrée en charge, jureraient d'observer inviolablement. Le 19 mai suivant, le conseil général de la commune, qui se composait de tous les chefs de famille, se réunit ; sept cent vingt-sept signatures furent produites en faveur du pacte, et l'assemblée en promit l'inviolable observation, que les syndics avaient déjà jurée sur les saints évangiles, et l'évêque la main sur la poitrine. Un prince qui appelle ses sujets à décider de sa domination est un phénomène unique peut-être dans les fastes de l'histoire. Cet acte suffirait seul pour prouver combien son autorité est douce et paternelle. Les citoyens de Genève avaient depuis longtemps déposé tout esprit de parti, pour vivre, sous la crose, dans la concorde et l'union. « Libres sous la souveraineté plutôt nominale qu'effective d'un prince essentiellement et presque nécessairement pacifique, ils en profitaient pour faire un commerce immense et très-lucratif, qui les conduisait ordinairement, en peu d'années, à toutes les prérogatives et à toutes les jouissances de la noblesse féodale, car ils acquéraient des terres seigneuriales et formaient des alliances illustres. La ville était d'ailleurs remplie de gentilshommes et de chevaliers des plus grandes maisons, qui tenaient à honneur ou à avantage de s'intituler citoyens de Genève <sup>2</sup>. »

Ses libertés communales avaient reçu des concessions des évêques et des moeurs la plus grande extension. « Pendant plus de huit cents ans, l'accord entre la cause du peuple et celle de la religion fit de Genève une ville très-avancée : les lois y étaient douces ; les violences qui déshonoraient d'autres pays y étaient moins répétées ; à peine si la torture y était appliquée. La confiscation des biens n'y existait pas, et il ne reste aucune trace dans cette période de ces procès monstrueux faits aux opinions, ou de ces supplices affreux infligés à des malheureux soupçonnés d'être en rapport avec les démons <sup>3</sup>. » Aucun peuple peut-être ne jouissait alors de droits aussi étendus que ceux que garantissait à tous les habitants le code des *libertés et franchises*

<sup>1</sup> Magnin, p. 25 et 26, et 238. — <sup>2</sup> Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, t. 1, p. 9. — <sup>3</sup> Fazy, *Précis de l'hist. de Genève*, t. 1, p. 185.

de Genève, qu'avait fait recueillir, en 1387, un évêque, Adhémar Fabri. Voilà ce que des historiens protestants nous apprennent sur l'heureux état de Genève catholique, sous l'autorité spirituelle et temporelle de ses évêques.

Amédée VIII, qui avait convoité la principauté de Genève, étant devenu l'antipape Félix V et évêque de cette ville, la fit respecter à son tour par ses propres enfants, et confirma, par bulle du 31 mai 1444, le code des franchises, auquel il avait ajouté tout ce qui avait été octroyé depuis Adhémar Fabri. Mais depuis cette époque on ne vit guère sur le siège épiscopal de Genève que des princes de la maison de Savoie ou de ses créatures ; bien des fois ces princes étaient encore enfants ou ne prenaient pas les ordres, et faisaient administrer le spirituel par des coadjuteurs. En 1513, Jean, fils naturel de François de Savoie, évêque de cette ville, fut nommé au siège épiscopal. C'est cette politique déplorable qui perdit les mœurs et la religion à Genève. Sous de pareils évêques, la jeunesse tomba dans une corruption extrême : les plus insolents s'associèrent, par des serments secrets, pour commettre impunément toutes sortes de crimes et se soutenir les uns les autres contre la répression des magistrats : ils s'appelaient d'un mot allemand, *eidgnots*, confédérés, d'où le nom français de *huguenots* : ils prenaient pour prétexte de leur société la conservation des franchises de la commune, contre l'évêque et le duc de Savoie : au fond, c'étaient la licence et l'anarchie, où ils allaient jusqu'au meurtre. Pour se fortifier contre la partie saine de la ville, qui voulait le maintien de l'ordre, ils firent alliance avec des cantons suisses, notamment Fribourg et Berne. Cependant ils eurent le dessous en 1520, et l'ordre se rétablit ; les partis se rapprochèrent, et parurent déposer les haines anciennes.

L'an 1521, l'évêque Jean nomma pour son coadjuteur Pierre de la Baume, fils du comte Montrevel en Bresse, et mourut l'année suivante à Pignerol. Pierre de la Baume jura les franchises de la commune, comme ses prédécesseurs ; mais le duc de Savoie travaillait à se rendre lui-même de jour en jour plus puissant à Genève : les factions se réveillèrent plus violentes : on implora le secours de Berne, non contre l'évêque, mais contre le duc. Berne profita des troubles de Genève pour y introduire l'hérésie, lui faire perdre son antique foi, son antique constitution, son antique population même, et la réduire en colonie bernoise, peuplée de moines défroqués, de prêtres apostats, de catholiques renégats. Voici les principales phases de cette apostasie.

Genève avait contracté alliance avec Berne et Fribourg en 1526, par conséquent avant l'apostasie de Berne, qui eut lieu deux années



plus tard. Cette alliance avait pour but de défendre Genève contre les empiètements plus ou moins réels du duc de Savoie. En 1524, les conseils de Genève avaient appelé de ces empiètements au pape Clément VII; mais, sur les propositions conciliantes du prince, ils se désistèrent de cet appel, excepté le parti qui se donnait le nom d'eidgnots et aux autres celui de mameluks. Par suite des dissensions intestines, les eidgnots se réfugièrent à Berne et à Fribourg, et y contractèrent, en 1526, une alliance de combourgeoisie, faisant accroire qu'ils y étaient secrètement autorisés par leur évêque, qu'ils appelaient *leur bon prince*. Ils étaient la minorité, mais les plus hardis et les plus actifs. L'évêque désavoua cette alliance subreptice, qui augmenta la division dans Genève, les uns l'approuvant, les autres s'y opposant. L'évêque, voyant son autorité méconnue, sortit de la ville. Dès lors il n'y eut plus de sûreté pour les opposants, les principaux d'entre eux en cherchèrent sur le sol étranger : par vengeance, les eidgnots pillèrent leurs maisons et leurs boutiques, vendirent leurs biens et les déclarèrent traîtres <sup>1</sup>. Ce qui augmentait de jour en jour le nombre des émigrants, et aussi les violences des eidgnots, qui en condamneraient plusieurs à la confiscation de tous leurs biens et même à la mort. En 1527, l'évêque, qui était rentré dans la ville, crut apaiser les troubles en approuvant l'alliance avec Berne et Fribourg : cette concession et d'autres furent loin d'être un remède. L'alliance avec Berne, où l'hérésie prenait le dessus, lui ouvrait les portes de Genève, où elle se glissa dès 1527. L'année suivante, l'évêque dut voir ses tribunaux de prince dépouillés de leur autorité, son chapitre dispersé, son official exilé : il quitta de nouveau la ville. Son vicaire général y restait ; mais on l'accuse de mollesse, de connivence et d'une conduite peu régulière. La très-grande majorité du clergé genevois était recommandable par ses mœurs et jouissait du respect et de la confiance du peuple ; mais on lui eût souhaité, pour des conjonctures si critiques, plus de zèle et de science. Quelques-uns s'étaient endormis au sein de la prospérité. Les religieux n'étaient pas tous fidèles à leur vocation : les cordeliers avaient bien dégénéré de leur saint patriarche, François d'Assise ; les Bénédictins de Saint-Victor avaient bien perdu de leur esprit primitif. Tout cela scandalisait les fidèles, et donnait occasion aux sectaires de comprendre tout le clergé dans la même réprobation.

Pendant les gentilshommes et les bourgeois, émigrés et proscrits, exclus des trêves qui se concluaient de temps à autre, voyant leurs métairies pillées et incendiées, prirent enfin les armes pour dé-

<sup>1</sup> Magnin, p. 59.

fendre leurs droits et ceux du duc. Des collisions s'ensuivirent, où les révolutionnaires de Genève n'avaient pas toujours l'avantage<sup>1</sup>. En 1532, ils réclamèrent et obtinrent enfin le secours de leurs alliés de Berne. En traversant le pays de Vaud ou de Lausanne, les milices bernoises mirent les villes à contribution, brûlèrent les châteaux, ravagèrent les campagnes et n'épargnèrent pas même les environs de Genève, qu'ils venaient secourir. Arrivés dans cette ville encore toute catholique, les soldats bernois y commirent toutes sortes de profanations, abattant les croix, brisant les images, insultant les cérémonies sacrées, et se chauffant avec le bois des statues et des tableaux. Dans le même temps, Guillaume Farel, accompagné d'un autre Dauphinois nommé Saunier, se présente à Genève, où il débite ses sermons dans un cabaret, et se fait quelques prosélytes parmi la jeunesse, qui trouvait son nouvel évangile fort commode. Ayant été mandé devant le conseil de Genève et censuré comme perturbateur du repos public, Farel répondit que la patente dont leurs excellences municipales de Berne l'avaient muni était une preuve suffisante de son innocence *et de la bonté de sa doctrine*. Appelé devant le conseil épiscopal, il osa même se donner pour un *envoyé de Dieu* et un *ambassadeur du Christ*; mais le conseil ne trouvant pas sa mission bien constatée, attendu qu'il n'était pas même ecclésiastique, lui ordonna de quitter la ville.

Un de ses élèves, nommé Froment, Dauphinois comme lui, le remplaça au mois de novembre, et, pour mieux tromper le public, il s'annonça, à l'exemple de son maître, comme un régent d'école qui pouvait apprendre aux personnes de tout âge et de tout sexe à lire et à écrire en français dans l'espace d'un mois. Ce stratagème lui procura quelques disciples, dont le nombre s'augmenta peu à peu. Vers le nouvel an 1533, il prêcha au marché sur le banc d'une poissonnière, et refusa d'obtempérer aux ordres du conseil, qui lui défendaient ces sortes de prédications. On décréta son arrestation, mais ses amis le sauvèrent en favorisant sa fuite. Depuis cette époque, les sectaires s'assemblèrent la nuit dans leurs maisons, où de simples artisans se mêlaient de prêcher, et où un bonnetier, nommé Guérin, leur distribua la communion. Ce nouvel apôtre fut à son tour exilé de Genève, et devint, sans aucune ordination préalable, ministre à Montbéliard, puis à Neuchâtel. Bientôt après, on afficha des placards hérétiques aux portes des églises de Genève. Un chanoine nommé Werli, qui était de Fribourg, fut assassiné par les protestants.

<sup>1</sup> Magnin, p. 70 et seqq.

A cette époque le conseil de Genève était encore si peu disposé pour la nouvelle réforme, que, dans une réponse aux Fribourgeois qui le menaçaient de rompre l'alliance si l'on se faisait luthérien, il déclara formellement que son intention était de vivre comme ses prédécesseurs, et que, malgré les ménagements qu'il devait avoir pour les Bernois, il faisait tout son possible pour empêcher les progrès de la nouvelle doctrine. Il renvoya pareillement de Genève un certain Olivétan, parent de Calvin, qui avait causé du scandale à l'église en interrompant un prédicateur catholique par des injures et des vociférations. Enfin un autre étranger, qui avait publiquement appelé idolâtres tous ceux qui allaient à la messe, reçut aussi l'ordre de quitter Genève. Alors quelques protestants coururent à Berne solliciter du secours contre cette prétendue persécution. Aussitôt les Bernois écrivirent une lettre sèche et hautaine au conseil de Genève, leur reprochant le renvoi de Farel et de Guérin, et menaçant de rompre l'alliance si l'on ne permettait de prêcher librement la nouvelle doctrine, c'est-à-dire d'outrager et de persécuter impunément les catholiques.

Cette lettre, arrivée à Genève le vingt-trois mars 1533, y causa une indignation générale et mit toute la ville en désordre. Les catholiques, au nombre de six cents, prirent les armes pour tirer vengeance de ceux qui l'avaient mendrée, et qui n'étaient pas plus de soixante. Ils firent ensuite sonner le tocsin, fermer les portes, et dresser de l'artillerie contre la maison d'un certain Baudichon, où les protestants s'étaient réfugiés, et où ils menaçaient de se défendre, quoiqu'ils fussent dans l'impossibilité de le faire. C'en était fini pour toujours, comme à Soleure, si l'on eût profité de ce moment d'ardeur et de juste indignation : les protestants auraient cédé sans résistance, et Genève serait encore aujourd'hui catholique ; mais des hommes d'entre-deux négocièrent un accommodement équivoque, qui, dans le fond, donnait gain de cause aux novateurs ; car il était défendu de les combattre ou de les réprimer, tandis que de leur côté ils attaquaient sans cesse les catholiques, et ne respectaient pas plus les ordres des syndics que les commandements de Dieu et de son Église.

Cependant on ne pensait pas encore à se détacher de la religion catholique ; au contraire, le conseil envoya une députation de quatre de ses membres en Franche-Comté, pour inviter l'évêque à revenir dans sa ville épiscopale. Il y rentra effectivement comme en triomphe le premier juillet 1533, et le conseil général lui déclara qu'il le reconnaissait pour son prince. Néanmoins, on s'opposa à ce qu'il fût juger par ses officiers les meurtriers du chanoine Werli. Les



Bernois vinrent encore se mêler de cette querelle de juridiction ; en sorte que l'évêque, ne trouvant plus aucune sûreté à Genève, quitta de nouveau la ville le quinze de juillet pour s'établir à Gex ; et quand son procureur général voulut intervenir dans le procès du meurtre, les conseils de Genève lui répondirent qu'ils ne reconnaissaient plus aucun supérieur, faisant un acte formel de défection à l'évêque que quinze jours auparavant ils avaient salué comme leur prince légitime.

Alors les Génevois furent obsédés et travaillés en sens contraire par des députations de Fribourg et de Berne : la première les sollicitait de rester fidèles à la religion catholique, et la seconde les pressait de l'abandonner. L'une et l'autre menaçaient, en cas de refus, de rompre l'alliance, et Berne ajoutait, de plus qu'elle insisterait sur le paiement prompt et intégral des sommes qui lui étaient dues par les Génevois. Le conseil de Genève, voulant ménager les deux partis, chercha son salut dans des réponses dilatoires, et crut tout gagner en gagnant du temps. La révolution marchait plus vite et plus décidée. Un docteur de Sorbonne, Furbity, prêchant l'avent à Genève en 1533, compara les hérétiques anciens et modernes aux bourreaux qui se partagèrent la robe du Sauveur. Les municipaux de Berne prirent la chose pour eux, et exigèrent que le prédicateur fût arrêté et jugé sur-le-champ : le conseil de Genève différa trois semaines, mais enfin, n'osant résister aux municipaux de Berne, condamna le prédicateur à la prison. Pour le carême de 1534, un cordelier se présenta au conseil, annonçant qu'il prêcherait de manière à contenter tout le monde. Il produisit même les articles qui devaient faire l'objet de ses sermons, priant le conseil de lui en dire son sentiment. Ce conseil, exerçant déjà l'autorité épiscopale, retrancha trois articles qui tenaient encore à la foi catholique, et l'exhorta à ne prêcher que ce qu'on appelait alors *le pur évangile*, c'est-à-dire la doctrine de Luther et de Farel. Ses prédications, quoique excessivement modérées, ne parurent cependant pas assez protestantes aux quatre députés de Berne, qui s'en plainquirent au conseil, demandèrent avec instance et obtinrent enfin la permission, sinon formelle, du moins tacite, que l'impétueux Farel, précédemment expulsé de Genève, pût prêcher publiquement dans l'église des Cordeliers.

Le 28 avril 1534, les Fribourgeois, lassés de l'inutilité de leurs efforts pour rétablir la paix et maintenir l'ancienne religion, rompirent leur traité d'alliance avec Genève, et se montrèrent inexorables à toutes les sollicitations contraires. Dès ce moment les novateurs, n'ayant plus à ménager aucun allié catholique, et enhardis par la protection des Bernois, se moquèrent ouvertement de l'accommode-

ment qu'ils avaient eux-mêmes réclamé et solennellement juré; ils en violèrent tous les articles, et loin de laisser les catholiques libres, sans les attaquer de faits ni de paroles, ils se livrèrent contre eux à tous les excès. Dans la nuit qui précéda la Pentecôte, 24 mai, neuf statues de pierre qui décoraient le portail de l'église des Cordeliers à Rive, où prêchaient Farel et Viret, furent abattues, mutilées, jetées dans la fontaine, et le conseil ne put ou ne voulut pas faire punir les auteurs de ces profanations. Vers la fin de juillet, quelques protestants brisèrent dans la même église toutes les images de l'intérieur et démolirent les autels; mais ils furent cependant obligés de les relever *avec la permission des messieurs de Berne*.

Pour le carême de 1535, le conseil de Genève, tout en se disant encore catholique, chercha un prédicateur *qui fût au gré des protestants*, et lui ordonna de prêcher à Saint-Gervais, quoique l'évêque le lui eût défendu, et que, selon le traité de paix, nul ne dût prêcher sans la permission des supérieurs spirituels. Ses sermons excitèrent à leur tour l'indignation des auditeurs catholiques; mais ceux qui eurent le courage de l'interrompre furent punis par la prison, par le bannissement et par la perte du droit de cité, tandis que les protestants avaient été laissés libres de vociférer contre les catholiques, de les maltraiter, de les faire emprisonner, et même de leur faire tenter des procès criminels par des étrangers. Il n'y avait pas de crime, pas d'accident malheureux qui ne fût calomnieusement imputé aux prêtres et aux catholiques paisibles. En même temps, on leur ôta la liberté de se retirer ou de fuir, dernière ressource de l'innocence persécutée. On confisqua les biens de ceux qui avaient émigré, et on travailla à leur procès; d'autres, qui s'étaient réunis au duc de Savoie ou bien à l'évêque, leur prince légitime, et qui avaient été faits prisonniers de guerre dans de légères escarmouches, furent écartelés ou condamnés à une amende de cent mille écus.

Il y eut un semblant de conférence publique sur la religion entre des apostats déclarés, tels que Farel, Viret et un moine défroqué, nommé Bernard, d'un côté, et d'autres apostats, mais encore secrets, qui firent mine de défendre la foi catholique, et finirent par se déclarer vaincus. Pendant et après cette comédie, les hérétiques devenaient toujours plus audacieux. Le 5 août, de simples particuliers commencèrent à abattre les images dans la cathédrale; le 9 août, les hérétiques armés se rendirent tumultuellement dans diverses églises, y renversèrent les autels, brisèrent les images, et commirent toutes sortes de sacrilèges. Alors le conseil de Genève, intimidé, divisé dans son propre sein, et perdant l'autorité parce qu'il en abandonnait les rênes, crut devoir céder à une cinquantaine de factieux. En

conséquence, il convoqua pour le lendemain, 10 août 1535, une assemblée du conseil des deux-cents, pour décider sur les dogmes de la religion et sur la discipline de l'Église, comme il décidait sur le prix des carottes et de la piquette. Farel harangua le conseil municipal, qui se borna toutefois à suspendre la messe jusqu'à nouvel ordre, et à donner avis de cette résolution aux messieurs de Berne. *Il faut attendre la volonté de messieurs de Berne*, disait-on ; et le conseil docile ordonna d'attendre des nouvelles de Berne, afin de voir tout ce qu'il y aurait à faire ; si l'on continuerait à être catholique comme ses ancêtres, ou si, par une honteuse lâcheté, on deviendrait apostat. Le 27 août, ayant reçu les ordres des municipaux de Berne, les syndics de Genève, sans assembler ni le conseil des deux-cents, ni le conseil général, publièrent un édit qui portait que chacun devait vivre selon les règles de l'évangile, ce qui signifiait selon l'évangile de Farel, et que toutes les cérémonies catholiques, que le décret appelait papistiques, seraient abolies. Malgré leurs vives sollicitations, les catholiques genevois, qui naguère avaient accordé des églises aux protestants, n'en purent pas même obtenir une seule. Les hérétiques, même après être devenus les maîtres, ne prêchaient cependant que dans deux églises, parce que, comme l'avoue le protestant Ruchat, ils manquaient de ministres et surtout d'auditeurs.

Bientôt on ne respecta pas plus les propriétés des catholiques que leur liberté. Plusieurs couvents furent démolis, d'autres reçurent une destination arbitraire et tout à fait opposée à l'intention de leurs fondateurs. On s'empara des meubles, vases, linges et bijoux des églises, et leur produit fut principalement employé à récompenser l'apostasie des prêtres et des moines défroqués. Le 30 août, trois jours après l'apostasie de la ville, les religieuses de Sainte-Claire, déjà dépouillées de tout et ayant résisté avec un courage héroïque à toutes les séductions, promesses, menaces et violences, se retirèrent à pied à Annecy, emportant les regrets de tout Genève. L'une de ces religieuses, la sœur de Jussie, raconte les causes et les circonstances de ce départ, dans un petit livre très-remarquable, intitulé : *Le commencement de l'hérésie de Genève*, et dont les protestants eux-mêmes admirent la touchante naïveté. A la même époque, un grand nombre de citoyens de distinction quittèrent Genève, et furent pour ce seul fait privés de leur droit de bourgeoisie.

Genève, dépeuplée par l'émigration de plus de la moitié de ses anciens habitants, observe Charles de Haller, se repeupla en partie par l'affluence des religionnaires fugitifs, français et autres, qui y apportèrent cette fatuité spirituelle, cet esprit remuant, turbulent et présomptueux qui, durant trois siècles, en-



fanta tant de troubles et de désordres dans cette république <sup>1</sup>.

D'après certains témoignages contemporains, on pourrait conclure qu'une bonne partie de la population protestante de Genève sont des enfants bâtards de moines défroqués et de prêtres apostats. Voici en effet ce que dit Froment, l'un des apôtres de l'apostasie genevoise : « Tu trouveras des gens de bien dans Genève, qui ont été prêtres ou moines, autant et plus qu'il n'y en avait au temps des messes, qui sont mariés, vivant honnêtement en travaillant de leurs mains ; mais il y est venu et il y vient encore journellement un tas de moines cafards, séduisant de pauvres filles et servantes, en les prenant et les plantant là, elles et leurs pauvres enfants. D'autres, ajoute-t-il, le premier et principal évangile qu'ils demandent, c'est une femme. et pendant que durent les calices et reliquaires qu'ils ont dérobés, ils font grande chère avec la femme, se donnent pour des gens de bonne maison, des gentilshommes, dissimulant soigneusement leur qualité de moine et de prêtre, et après s'être livrés à tous les désordres, s'en retournent, laissant femmes et enfants au grand détriment et charge de l'hôpital. D'autres amènent des concubines qu'ils donnent pour leurs femmes légitimes, et après avoir tout consumé, les laissent là comme les premiers, et s'enfuient secrètement. Il y en a aussi d'autres qui, sortis des mêmes ordres religieux, achètent leur silence entre eux par des ménagements mutuels, et ceux-là ont été cause, dans la réforme, de grands scandales et de violentes divisions. Enfin d'autres encore plus rusés, après avoir ruiné par la banqueroute beaucoup d'honnêtes ménages et de bons marchands, se promettent de tout pouvoir faire sous la couleur de l'évangile ; de quoi Genève a été blâmée sans raison, comme si c'était le retrait de toute méchanceté, larrons, faux monnayeurs, meurtriers, héraiges, sorciers, pensant être ici assurés ; mais quand la seigneurie est sûrement informée, justice y est administrée à chacun <sup>2</sup>. » Voilà ce que dit un des premiers réformateurs de Genève. Mais, ajoute un historien, les faits néanmoins démentent cette dernière assertion de Froment, et attestent qu'en se réfugiant à Genève, les prévenus échappaient aux poursuites de leurs créanciers et à la vindicte des lois de leur pays. On se croirait, à ce tableau, transporté dans ces villes réformées d'Allemagne où se réfugiaient aussi des prêtres mariés et les transfuges des couvents. « Là aussi, dit Érasme, on ne fait que danser, manger, boire et se vautrer dans la débauche. Adieu l'étude, l'instruc-

<sup>1</sup> Haller, *Hist. de la Révolution religieuse dans la Suisse occidentale*, c. 16. — Magnin, *Hist. de l'Établ. de la réforme à Genève*, l. 1. — <sup>2</sup> Froment, *Des actes et gestes merveilleux de la cité de Genève, nouvellement convertie à l'Évangile*, manusc., c. 16.

tion, la pureté de la conduite, la retenue ; partout où ils se montrent, aussitôt disparaît l'esprit de discipline et de piété <sup>1</sup>. »

Genève, ayant ainsi consommé son apostasie par la peur de Berne, aida Berne à l'introduire par les armes, la violence, le parjure, le violement de tous les droits et traités, la spoliation des églises, la persécution ouverte, dans le canton de Vaud ou le diocèse de Lausanne, dont l'évêque était prince temporel, et qui se réfugia dès lors à Fribourg, où il demeurerait encore en ces derniers temps, et d'où l'hérésie, devenue la Révolution, vient de le chasser <sup>2</sup>. Pour récompenser Genève, Berne s'arrogea sur elle plus de droits que n'en avaient eu ni l'évêque ni le duc de Savoie. Dans ses efforts pour pervertir Genève et ses alentours, malgré son évêque Pierre de la Baume et le duc de Savoie, l'hérésie se vit singulièrement secondée par le propre neveu du duc de Savoie, le roi de France, le roi très-chrétien, le fils aîné de l'Église, François I<sup>er</sup> : non-seulement il envoya des troupes au secours de Genève apostasiant, mais pour empêcher son oncle de la ramener à la foi catholique, il envahit lui-même la Savoie et le Piémont, et appela au même temps les Turcs pour leur livrer l'Italie et Rome ; car telle était, nous l'avons déjà vu, la politique de François I<sup>er</sup>.

Aussi Genève, pervertie par des apostats français, Farel, Viret, Froment, aidée à son apostasie par le roi de France, deviendra pour la France et ses rois une source non encore tarie de calamités spirituelles et temporelles, de révolutions sanglantes, de guerres civiles et étrangères, de crimes et d'impiétés inouïes dans son histoire. Deux apostats français, Calvin et Bèze, iront à Genève, non pour en consommer l'apostasie, c'était chose faite, mais pour l'organiser de manière à devenir un foyer de pestilence, qui infectera la France entière, même sa dynastie royale, la postérité de saint Louis.

Jean Calvin, ou Calvin, arriva pour la première fois à Genève au mois d'août 1536. Il comptait seulement y passer : Farel l'y retint, et lui céda, dit-on, la première place. Au mois d'octobre, eux deux et Viret eurent une conférence publique avec quelques prêtres catholiques de Lausanne, par les ordres et sous la présidence des municipaux de Berne, qui, voyant le peuple attaché à la foi de ses pères, envoya dans les campagnes raser les chapelles, renverser les autels et abattre les croix, et publier les articles de foi municipale qu'on devait croire <sup>3</sup>. Dans l'intervalle, deux anabaptistes étant arrivés à Genève, y gagnèrent un assez grand nombre de prosélytes à leur doc-

<sup>1</sup> Erasme, l. 2, *epist.* 17. — Magnin, l. 1, c. 9. — <sup>2</sup> Haller, c. 18, 20, 22. —

<sup>3</sup> Magnin, p. 245.

trine : Calvin et Farel soutinrent contre eux une dispute dont on ne connaît que ce résultat : les municipaux de Genève, n'ayant pu faire rétracter les deux anabaptistes, les bannirent de la ville, avec défense d'y remettre les pieds sur peine de la vie. Berne avait son *credo* municipal ; Genève n'avait pas encore le sien : Calvin et Farel lui en improvisèrent un en vingt et un articles : il ne fut pas du goût de tout le monde. Les eidgnots ou indépendants, qui, pour être plus libres, avaient fait la révolution, secoué l'autorité du duc de Savoie, et même l'autorité si douce de leur prince évêque, n'entendaient pas se soumettre au caprice de deux vagabonds de France, qui prétendaient régler souverainement et ce que les hommes devaient croire et de quelle manière les femmes devaient se coiffer. Car à leur symbole ils avaient ajouté un règlement de discipline, avec des peines sévères. Les deux prédicants ou ministres déclamaient en chaire contre les eidgnots, qu'ils nommaient Libertins : ceux-ci se moquaient des ministres dans les cabarets. Les ministres eurent toutefois assez de crédit pour faire exiler les eidgnots ; mais il n'y eut pas moyen d'exécuter la sentence. Les têtes s'échauffèrent, on en vint aux mains : les municipaux de Berne se mêlèrent de la querelle, approuvant le *credo* des deux ministres, mais non leur rituel. Les deux ministres, Calvin et Farel, n'ayant voulu céder sur rien, sont exilés de Genève, et ne peuvent y rentrer, malgré l'intervention des municipaux de Berne, auxquels ils s'étaient soumis sans réserve. C'était en 1538. Farel devint ministre de Neuchâtel, où, à l'âge de soixante-dix ans, il se maria avec sa servante, qui l'avait suivi de Normandie ; ce qui fit jaser les mauvaises langues. Calvin, devenu professeur de théologie à Strasbourg, y épousa la veuve d'un anabaptiste, qui lui apporta en dot plusieurs enfants, et dont il eut un fils qui naquit mort<sup>1</sup>.

Calvin et Farel furent remplacés à Genève par des ministres dont ils font le portrait que voici : « C'est d'abord le gardien des Franciscains, qui, à l'aurore de l'évangile, rejetait obstinément la vérité, jusqu'à ce qu'il eût découvert le Christ sous la forme d'une jeune fille, qu'il souilla et corrompit ; moine fétide, qui ne prend pas même soin de voiler ses infamies... C'est ensuite cet autre prêtre confit en hypocrisie, et qui se pavane dans sa lèpre de péché ; tous deux prédicants ignares, brailleurs et marchands de sottises. Voici le troisième, débauché connu, qui n'a dû son absolution qu'à la faveur de quelques mauvais garnements. Oh ! bel office qu'ils ont volé, et qu'ils administrent comme ils l'ont usurpé ! Il ne se passe pas de jour

<sup>1</sup> Magnin et Audin.



qu'ils ne soient convaincus de quelque félonie par des hommes, des femmes et jusque par des enfants <sup>1</sup>. » Quant au caractère de Calvin lui-même, Bucer lui disait à Strasbourg : « Vous jugez d'après votre haine ou votre amour, et vous haïssez ou vous aimez sans raison <sup>2</sup>. »

Calvin fut rappelé à Genève en 1540, et y revint l'année suivante : on lui assigna cinq cents florins par an, douze coupes de blé et deux tonneaux de vin, paye assez considérable pour le temps, surtout si on la compare à celle des syndics, qui n'était que de cent vingt-cinq florins.

On avait détruit l'ancien gouvernement ecclésiastique, il fallut en fabriquer un autre. Calvin fut chargé de la besogne : il ne trouva rien de mieux que l'inquisition d'Espagne, mais plus mesquine et plus tracassière. De par la municipalité genevoise, il établit donc un tribunal d'inquisition et de police, sous le nom de consistoire. Le consistoire se compose de six pasteurs ou prédicants, et de douze anciens; il s'assemble tous les jeudis, et mande à sa barre les pécheurs. Si la faute est restée cachée, le coupable est admonesté; s'il retombe, il est banni de la table sainte. Si le scandale a été public, le pécheur est réprimandé, excommunié s'il ne se repent, puis interdit; s'il refuse de reconnaître le droit de malédiction, dénoncé à l'autorité civile et banni pour un an du territoire. Le nom du coupable est proclamé et affiché : il faut que le pécheur soit marqué au front du signe de la révolte, afin que toute relation cesse avec l'âme qui a péché <sup>3</sup>.

Les six prédicants ou ministres étaient les théologues ou censeurs de la doctrine; les douze anciens étaient à la fois juges spirituels dans le consistoire et juges séculiers dans le conseil au tribunal criminel. Il y a plus : comme membres du consistoire, ils sont à la fois inquisiteurs et délateurs. En entrant en charge, ils jurent de rapporter au consistoire « toute chose digne d'être récitée. » Chaque année, en compagnie d'un ministre, ils s'introduisent dans les familles pour exiger des formulaires de foi.

Calvin créa des délateurs subalternes, payés ou par l'État, ou par le coupable. Il y avait des gardiens de ville et des gardiens de campagne, dont tout l'emploi consistait à prendre note des péchés commis contre Dieu ou contre la république, pour les dénoncer à l'autorité. Le tarif avait été dressé d'avance : — Qui blasphémait en jurant par le corps et le sang de Christ, était condamné à baiser la terre, à être exposé au poteau pendant une heure, et à payer cinq sous d'amende. Qui s'enivrait, était réprimandé par le consistoire, et obligé

<sup>1</sup> Lettre de Calvin à Bullinger. — <sup>2</sup> Audin, t. 1, p. 463. — <sup>3</sup> Audin, t. 2, p. 23.

de donner trois sous. Qui excitait son camarade ou son ami à venir au cabaret, était condamné à la même peine. Dans les campagnes, qui n'assistait pas à l'office payait trois sous. Qui arrivait après le commencement du prêche, admonesté d'abord, puis mis à l'amende. Mais il restait de l'argent en caisse, car les délateurs faisaient leur métier en conscience. Alors un membre du conseil demanda : Quels gages les seigneurs assistant au consistoire auront-ils pour leur peine ? On avisa, et il fut décidé qu'on mettrait toutes les amendes dans une boîte où l'on prendrait de quoi leur donner à chacun deux sous par jour<sup>1</sup>.

Derrière ce tribunal d'inquisition, dont il faisait partie, manœuvrait Calvin, pour gouverner tout en despote. Il impose à Genève une confession de foi ; il lui impose un code législatif écrit avec du sang et du feu. L'idolâtrie et le blasphème sont des crimes capitaux punis de la peine capitale ; on n'entend, on ne lit qu'un mot : Mort. — Mort à tout criminel de lèse-majesté divine. Mort à tout criminel de lèse-majesté humaine. Mort au fils qui frappe ou maudit son père. Mort à l'adultère. Mort aux hérétiques.

Quelquefois on se croit à Constantinople. On jette à Genève les femmes adultères au Rhône ; seulement à Constantinople le bourreau les coud dans un sac, afin de leur dérober la lumière. A Genève, on les précipite dans le fleuve les yeux ouverts. Il y a des enfants qu'on fouette en public et qu'on pend pour avoir appelé leur mère diablesse ou larronne. Quand l'enfant n'a pas l'âge de raison, on le hisse à un poteau sous les aisselles, pour montrer qu'il a mérité la mort<sup>2</sup>.

Avant la prétendue réforme, à Genève, la sorcellerie n'était pas punie de mort ; on poursuivait le sorcier devant les tribunaux, et on le bannissait de la ville. En 1503, le conseil déclara à un magicien que, s'il ne quittait le canton, on l'en chasserait à coups de bâton<sup>3</sup>. Calvin établit contre la sorcellerie le supplice du feu ; il la qualifiait de lèse-majesté divine au premier degré. Dans l'espace de soixante ans, d'après les registres de la ville, cent cinquante individus furent brûlés pour crime de magie<sup>4</sup>.

L'inquisition calvinienne s'étendait à tout. Une ordonnance du consistoire porte « que nul ne demeurera trois jours entiers gisant au lit, qu'il ne le fasse savoir au ministre de son quartier, afin d'obtenir les consolations ou admonitions, lesquelles sont alors des plus nécessaires que jamais. » Le malade récalcitrant qui recouvrait la

<sup>1</sup> *Registres de l'État*, 12 décembre 1545. — Audin, p. 32. — <sup>2</sup> Audin, 125-128. — Picot, *Hist. de Genève*, t. 2, p. 264. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 270. — <sup>4</sup> Audin, t. 2, p. 133.

santé, et ses gardes, en cas de désobéissance, étaient réprimandés et mis à l'amende. Les sermons étaient fréquents, et il fallait y assister sous peine de punition corporelle. Trois enfants qui avaient quitté le prêche pour aller manger des gâteaux furent fustigés publiquement.

Calvin et ses coopérateurs, dit le protestant Galiffe, traitaient les libéraux de l'époque « de pendants, de bélires, de balafres et de chiens; leurs femmes et leurs sœurs, de prostituées; l'empereur, leur souverain, de vermine; leurs père et mère, de suppôts de Satan<sup>1</sup>. » Tandis que Calvin insultait à ses ennemis dans la langue des corps de garde, il n'était pas permis, ajoute le même écrivain, aux paysans de parler impoliment à leurs bœufs. Un fermier qui avait juré contre les siens à la charrue, parce qu'ils n'avançaient pas, fut aussitôt traîné en ville par deux réfugiés qui l'avaient entendu, cachés derrière une haie<sup>2</sup>. La ville était peuplée d'espions qui allaient rapporter au consistoire les blasphèmes, les paroles impies, les propos libertins qu'ils avaient ouïs. Un jour, un maçon, qui tombait de lassitude, s'écria : Au diable l'ouvrage et le maître ! Il fut appelé devant le consistoire, et condamné à trois jours de cachot<sup>3</sup>. Au nombre des blasphèmes, Calvin avait mis les railleries contre les réfugiés français, qu'il voulait faire regarder comme des martyrs de l'Évangile. Les jeux de cartes, de dés, de quilles étaient prohibés; on mettait au carcan le joueur de profession. Le consistoire faisait un crime des amusements les plus innocents, et interdisait la cène à quelques jeunes gens qui, le jour de l'Épiphanie, avaient tiré les rois<sup>4</sup>.

On désignait à l'habitant de Genève le nombre de ses plats, la forme des souliers dont il devait se chauffer, la coiffure de sa femme. On lit dans les registres de l'État, 13 février 1558 : « Trois compagnons tanneurs mis trois jours en prison et à l'eau, pour avoir mangé à déjeuner trois douzaines de pâtés : ce qui est une grande dissolution. »

Les délateurs tendaient des pièges aux pauvres âmes assez sottes pour les écouter. Ils demandaient à un Normand, qui se proposait d'aller étudier à Montpellier, s'il quitterait l'église. Le Normand répondit : Il ne faut pas croire que l'église soit si étroitement bornée, qu'elle soit pendue à la ceinture de monsieur Calvin. — Il fut dénoncé et banni<sup>5</sup>. Un jour la ville, à son réveil, fut tout étonnée de voir plusieurs potences élevées sur les places publiques, et sur-

<sup>1</sup> Galiffe, *Notices général.*, etc., préface, t. 1, p. 19. — <sup>2</sup> Galiffe, *Notices général.*, etc., préface, t. 1, p. 25 et 26. — <sup>3</sup> *Registres*, 13 mars 1559. — <sup>4</sup> Audin, t. 2, c. 6. — <sup>5</sup> *Registres*, août 1558.



montées d'un écriteau où on lisait : POUR QUI DIRA DU MAL DE MONSIEUR CALVIN<sup>1</sup>.

La législation calvinienne admettait le divorce pour adultère et absence prolongée de l'un des époux. Cette législation causa des désordres dans les populations savoisiennes et lyonnaises. On vit des femmes gagner Genève pour épouser leurs séducteurs. Des maris, qui ne pouvaient briser des liens indissolubles, se réfugiaient en Suisse pour embrasser ce qu'on nommait alors la liberté de la chair. Genève était comme l'égoût de l'Europe chrétienne. Aussi un protestant genevois n'a-t-il pas craint de dire : « Je montrerai à ceux qui s'imaginent que le réformateur n'a produit que du bien, nos registres couverts d'enfants illégitimes (on en exposait dans tous les coins de la ville et de la campagne); des procès hideux d'obscénité; des testaments où les pères et les mères accusent leurs enfants, non pas d'erreurs seulement, mais de crimes; des transactions par-devant notaires entre des demoiselles et leurs amants, qui leur donnaient, en présence de leurs parents, de quoi élever leurs bâtards; des multitudes de mariages forcés, où les délinquants étaient conduits de la prison au temple; des mères qui abandonnaient leurs enfants à l'hôpital, pendant qu'elles vivaient dans l'abondance avec leur second mari; des liasses de procès entre frères; des tas de dénonciations secrètes : tout cela parmi la génération nourrie de la manne mystique de Calvin<sup>2</sup>. »

Pendant Calvin avait des ennemis qui épiaient toute sa vie : c'étaient les libéraux, qu'il appelait libertins. C'est par eux que Bolsec a connu comment le prétendu réformateur prenait des imprimeurs de Genève deux sous pour feuillet ou feuille entière; les sommes que lui envoyaient, pour être distribuées aux pauvres, la reine de Navarre, la duchesse de Ferrare et d'autres riches étrangers; l'héritage de deux mille écus que David de Haynaut lui laissa en mourant, et qu'il distribua à ses amis et à ses parents; le mariage d'argent qu'il fit contracter à son frère Antoine avec la fille d'un banqueroutier d'Anvers, réfugié à Genève pour mettre ses vols à couvert; la lettre qu'il écrivit à Farel au sujet de Servet, et son petit billet au marquis de Pouet : « Ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins, qui exhortent le peuple par leurs discours à se roidir contre nous, noircissent notre conduite, et veulent faire passer pour rêverie notre croyance; *pareils monstres doivent être étouffés*<sup>3</sup>. »

Et ces paroles n'étaient pas une vaine menace. Le poëte Gruet fut

<sup>1</sup> Picot, t. 1, p. 266 et 267. — <sup>2</sup> Galiffe, *Notices généalog.*, t. 3, p. 15. —

<sup>3</sup> Bolsec, *Vie de Calvin*, p. 29 et seqq.

mis à la torture et décapité pour avoir dit du mal de Calvin<sup>1</sup>. Bolsec, médecin apostat et réfugié lyonnais, fut banni à perpétuité du territoire de Genève pour la même raison<sup>2</sup>. Daniel Berthelier, maître de la monnaie à Genève, fut mis à des tortures effroyables et décapité par la main du bourreau : il avait appris à Noyon des faits peu honorables de la vie de Calvin, et en gardait des preuves authentiques. Plusieurs autres périrent également sur l'échafaud. Philibert Berthelier, frère de Daniel et capitaine général, fut condamné à mort, ainsi que d'autres patriotes ; mais ils échappèrent, et se réfugièrent à Berne, où Calvin les poursuivit. Il voulait qu'on les chassât de Suisse. Berne refusa de s'associer aux vengeances du réformateur, et ne craignit pas de témoigner hautement son admiration pour le courage malheureux. La haine de Calvin contre les patriotes s'accrut de cette protection. Il obtint des conseils le bannissement des femmes des libertins, le séquestre et la confiscation de leurs biens, la suppression de la place de capitaine général, et la *peine de mort contre tout citoyen qui parlerait de rappeler les exilés*<sup>3</sup>.

Mais rien n'est fameux comme le supplice de Servet, prémédité par Calvin pendant sept années entières. Le 13 février 1546, Calvin disait à Farel : « Servet m'a écrit dernièrement, et a joint à sa lettre un gros livre de ses rêveries, avec des vanteries arrogantes que j'y verrais des choses jusqu'à présent inouïes et ravissantes. Il promet de venir ici, si je l'agrée ; mais je ne veux point engager ma parole ; car, s'il vient, et si mon autorité est considérée, je ne permettrai point qu'il en échappé sans qu'il perde la vie. » L'original de cette lettre, écrite en latin tout entière de Calvin, se trouve encore dans la bibliothèque royale de Paris, d'où Audin l'a transcrite et publiée textuellement<sup>4</sup>.

Michel Servet, né à Tudèle en Aragon, âgé de quarante ans, latiniste, helléniste, hébraïsant, juriste, médecin, astrologue, alchimiste, se mêlant de théologie ; d'une vie et d'une imagination vagabondes, se disputant et se brouillant avec les théologues protestants, Oecolampade à Bâle, Capiton et Bucer à Strasbourg, comme avec les médecins de Paris ; enfin correcteur d'imprimerie, avait publié plusieurs ouvrages, la plupart anonymes ou pseudonymes.

En 1541, recueilli généreusement par Pierre Palmier, archevêque de Vienne en Dauphiné, qui le logea dans son propre palais, il y publia une seconde édition de son Ptolémée latin, avec une dédicace à l'archevêque, et qui lui fit honneur parmi les savants. Dans cette

<sup>1</sup> Audin, t. 2, c. 8. — <sup>2</sup> Ibid., c. 11. — <sup>3</sup> Ibid., c. 15. — <sup>4</sup> Ibid., c. 13.

position tranquille, où il exerçait la médecine, il aurait pu passer heureusement ses derniers jours. Mais il voulait du bruit ; il avait publié des ouvrages pseudonymes contre le dogme de la Trinité et de la consubstantialité du Verbe ; entré en correspondance avec Calvin sur ces matières, ils finirent tous deux par des injures et des invectives, et se vouèrent une haine implacable. Servet, voulant humilier son antagoniste, lui adressa un manuscrit où il relevait quantité de bévues et d'erreurs qu'il avait remarquées dans ses ouvrages, surtout dans l'*Institution chrétienne*. Calvin en fut tellement irrité, qu'il écrivit, en 1546, la lettre, à Farel que nous avons vue. Il écrivit encore à Viret, alors prêchant de Lausanne : Si jamais Servet vient à Genève, il n'en sortira pas vivant ; c'est pour moi un parti pris<sup>1</sup>.

En 1553, Servet fait imprimer clandestinement à Vienne un ouvrage antitrinitaire, sans nom de lieu ni d'auteur, où il réfutait vivement le fatalisme calviniste. Son argumentation se terminait par cette phrase méprisante : Oni, dans Caïn même et dans les géants, de ce souffle qu'inspira la Divinité dans l'origine, il reste une certaine puissance libre, capable de maîtriser le péché, suivant que l'atteste Dieu même. Donc elle reste aussi en toi, à moins que tu ne sois une pierre ou un tronc.

Tous les exemplaires de l'ouvrage furent expédiés en ballots sur Lyon pour Francfort-sur-le-Mein, ce vaste dépôt de livres hérétiques au seizième siècle. A Lyon, un imprimeur-libraire, dont Servet avait été correcteur, ouvrit un des ballots et envoya quelques exemplaires à Calvin, qui en sut bientôt l'auteur et l'imprimeur. Calvin le dénonce clandestinement au cardinal-archevêque de Lyon, qui fait agir le gouverneur du Dauphiné, le vicaire général de Vienne et l'inquisiteur de la foi. Une première perquisition n'amène aucun résultat. Calvin fournit par des voies occultes de nouvelles preuves : Servet est arrêté et mis dans la prison ecclésiastique de Vienne. Mais le médecin Servet avait sauvé la vie à la fille unique du bailli de cette ville ; elle intercède pour le prisonnier : le geôlier reçoit ordre de fermer les yeux, le prisonnier s'échappe et s'enfuit à Genève pour passer en Italie. A Genève, il est arrêté par les espions de Calvin, mis en prison et traduit devant le tribunal de l'inquisition genevoise. Au dire de Calvin, il soutint opiniâtrément le panthéisme et l'arianisme, niant la personnalité de Dieu et la trinité des personnes. Emprisonné le 13 août, il écrivit le 15 septembre à ses juges, les suppliant de lui accorder une chemise et du linge, attendu que les poux le mangeaient tout vivant. Le tribunal voulait qu'on lui donnât

<sup>1</sup> Audin, c. 12, p. 277 et 278.



tout ce qu'il demandait; mais Calvin s'y opposa, et il fut obéi <sup>1</sup>. Le 26 octobre 1533, on vint annoncer à Servet qu'il était condamné à être brûlé vif, et que l'arrêt serait exécuté le lendemain. Il eut une dernière entrevue avec Calvin, fut assisté à la mort par Farel, qui finit par le maudire. Son dernier mot sur le bûcher fut : Jésus, Fils du Dieu éternel, ayez pitié de moi ! Calvin, qui contemplait son supplice de sa chambre, ferma alors sa fenêtre. Farel s'en retourna à Neuchâtel, dont il était ministre. Quelques jours auparavant, il avait écrit à Calvin : « Je ne comprends pas que vous hésitiez à tuer dans le corps le scélérat qui a tué dans leur âme tant de Chrétiens ! Je ne puis croire qu'il se trouve des juges assez iniques pour épargner le sang de cet infâme hérétique <sup>2</sup>. »

Les églises protestantes avaient été consultées avant la condamnation de Servet. ZURICH avait répondu : La Providence divine vous a donné une bien belle occasion de prouver au monde que ni votre église ni la nôtre ne favorisent les hérétiques : vigilance et activité. Que la contagion soit arrêtée, et que Christ vous illumine de sa sagesse. SCHAFFHOUSE : Nous sommes certains que vous emploierez tous vos efforts pour que l'hérésie ne ronge pas comme un chancre les chairs du corps chrétien. Point de disputes. Disputer avec un insensé, c'est faire de la folie avec des fous. BALE : Vous emploierez, pour guérir l'âme du malheureux, tout ce que Dieu vous a donné de sagesse ; s'il est inguérissable, vous aurez recours à ce pouvoir dont Dieu vous arma, afin que l'Église de Christ cesse de souffrir, et que de nouveaux crimes ne soient pas ajoutés aux anciens. BERNE : Que Dieu vous donne l'esprit de prudence et de force, à l'aide duquel vous puissiez délivrer d'une peste semblable et votre église et la nôtre.

Servet brûlé, Bucer écrit à Calvin : Servet méritait d'avoir les entrailles arrachées et déchirées. Et Mélanchton : Révérend personnage et mon très-cher frère, je rends grâces au Fils de Dieu qui a été le spectateur et le juge de votre combat, et qui en sera le rémunérateur : l'église aussi vous en devra sa gratitude, à maintenant et à la postérité. Je suis entièrement de votre avis, et je tiens pour certain que les choses ayant été dans l'ordre, vos magistrats ont agi selon le droit et la justice en faisant mourir ce blasphémateur <sup>3</sup>.

De tout cela résultent des conséquences très-graves. D'abord, d'après toutes les églises protestantes, principalement Genève, il est juste de punir les hérétiques, et de les punir par le feu. Donc, lorsque les puissances catholiques-romaines appliquent cette loi aux

<sup>1</sup> Galiffe, *Notices*, etc., t. 3, p. 442. — <sup>2</sup> Farel, *Calv.*, 8 sept. — Audin, t. 2, c. 12.  
— <sup>3</sup> *Ibid.*, c. 13.

hérétiques opiniâtres de leur temps et de leur pays, nul protestant raisonnable, ou qui veut être conséquent avec soi-même, ne peut leur en faire de reproche. Il y a, au reste, une différence remarquable. Les protestants de Suisse brûlent tel individu comme hérétique, parce qu'il rejette en tout ou en partie le *credo* cantonal et variable soit de Genève, de Bâle, de Zurich ou de Berne : d'où il peut arriver que le même homme soit brûlé dans un lieu ou dans un temps comme hérétique, et récompensé, glorifié dans un autre comme docteur de l'Église, et cela pour la même chose. Et de fait, si Calvin reparaisait à Genève avec son tribunal d'inquisition, il aurait à brûler toute la vénérable compagnie des pasteurs et tous les membres du consistoire ; car nul ne croit plus ni à la Trinité ni à la divinité du Christ : en 1817, ils ont défendu, sous peine d'excommunication et de déposition, de soutenir ces dogmes en chaire : tous en sont aujourd'hui où en était Servet, quand leurs prédécesseurs le brûlèrent en 1553. Tandis que l'Église catholique, apostolique et romaine ne traite d'hérétique que le Chrétien qui rejette en tout ou en partie, non pas le *credo* particulier et variable de telle ville ou de tel pays, mais le *credo* universel, perpétuel et invariable de toute la chrétienté.

Il y a plus : les protestants posent en principe, que c'est à chacun à se faire soi-même sa croyance et sa religion. Lors donc qu'ils punissent quelqu'un parce qu'il ne veut pas accepter la leur, mais garder la sienne, c'est une inconséquence tyrannique, qui les condamne et eux et leur principe. Les catholiques sont au moins conséquents : car ils disent et pensent que ce n'est pas à chacun à se faire sa religion, mais à la recevoir telle que Dieu nous la transmet par son Église, avec laquelle il a promis d'être tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Enfin, d'après Luther et Calvin, d'après les luthériens et les calvinistes, l'homme n'a point de libre arbitre, il fait nécessairement tout ce qu'il fait. Dieu opère en nous le mal comme le bien. Comment donc peuvent-ils alors, sans la plus cruelle injustice, punir qui que soit, de quoi qu'il dise et de quoi qu'il fasse ? Ne serait-ce pas ressembler à cet être pire que Satan, qui nous punirait, non-seulement du mal que nous n'avons pu éviter, mais encore du bien que nous aurions fait de notre mieux ; en un mot, ne serait-ce pas ressembler au Dieu plus qu'inférieur de Luther et de Calvin ?

---

§ IX<sup>e</sup>.

FIN D'ÉRASME. LIEUX THÉOLOGIQUES DE MELCHIOR CANUS. SAINT THOMAS DE VILLENEUVE. SAINT IGNACE DE LOYOLA : SA COMPAGNIE DE JÉSUS. PREMIERS TRAVAUX ET MIRACLES DE SAINT FRANÇOIS-XAVIER DANS L'INDE.

Au milieu de cette anarchie religieuse et intellectuelle qui agitait l'Europe, était mort en 1536 le fameux Erasme, dont nous avons vu ailleurs les commencements. Ses principaux travaux sont ses éditions de saint Jérôme, de saint Hilaire et de saint Augustin ; son édition du Nouveau Testament grec, avec sa version latine et ses paraphrases ; divers opuscules sur la manière d'étudier et d'enseigner la théologie ; Recueil d'adages ou de proverbes ; Manuel du soldat chrétien ; Éloge de la folie par elle-même ; des Colloques ; Dissertation du libre arbitre contre Luther ; Défense de cette dissertation ; Lettre contre les faux évangéliques.

Littérateur bel esprit, érudit comme un dictionnaire de synonymes, Erasme peut être consulté avec fruit pour l'intelligence païenne des mots et des phrases latines : son autorité ne va guère plus loin. Quant à la doctrine chrétienne, il doit être lu avec précaution ; généralement, il n'en a point saisi le fond, l'esprit, l'ensemble, et par là même il en donne des idées superficielles, incomplètes et fausses, dans un langage très-souvent louche et équivoque. En 1526 et l'année suivante, la faculté de théologie de Paris censura un grand nombre de propositions tirées de ses colloques et de ses autres ouvrages <sup>1</sup>. L'index d'Espagne, de Rome, du pape Alexandre VII et du concile de Trente pour l'expurgation des œuvres d'Erasme, ordonne d'ajouter au titre : *Auteur condamné, œuvres prohibées jusqu'à présent, mais permises désormais avec expurgation, avec cette note : Toutes les œuvres d'Erasme doivent être lues avec précaution, car il s'y trouve tant de choses dignes d'être corrigées, qu'elles sauraient à peine l'être toutes* <sup>2</sup>. Ce jugement, que suit l'index des endroits à retrancher dans chaque volume, n'est que juste.

<sup>1</sup> D'Argentré, *Collectio jud.* t. 2, p. 48-50. Ibid., p. 53 et seqq. — <sup>2</sup> *Opera Erasmi. Lugduni Batavorum*, t. 10, p. 1781 et seqq.



Le tort et le malheur d'Erasmus fut de plaisanter à tort et à travers de la théologie scholastique, au lieu de l'étudier à fond. Bossuet disait d'un critique semblable : « Et pour ce qui est de la scholastique et de saint Thomas, que M. Simon voudrait décrier à cause du siècle barbare où il a vécu, je lui dirai en deux mots que ce qu'il y a à considérer dans les scholastiques et dans saint Thomas, est ou le fond, ou la méthode. Le fond, qui sont les décrets, les dogmes et les maximes constantes de l'école, n'est autre chose que le pur esprit de la tradition et des Pères; la méthode, qui consiste dans cette manière contentieuse et dialectique de traiter les questions, aura son utilité, pourvu qu'on la donne non comme le but de la science, mais comme un moyen pour y avancer ceux qui commencent; ce qui est aussi le dessein de saint Thomas dès le commencement de sa *Somme*, et ce qui doit être celui de ceux qui suivent sa méthode. On voit aussi par expérience que ceux qui n'ont pas commencé par là, et qui ont mis leur fort dans la critique, sont sujets à s'égarer beaucoup lorsqu'ils se jettent sur les matières théologiques. Erasmus dans le siècle passé, Grotius et M. Simon dans le nôtre en sont un grand exemple... Que le critique se taise donc, et qu'il ne se jette plus sur les matières théologiques, où jamais il n'entendra que l'écorce <sup>1</sup>. » Ces derniers mots de Bossuet s'appliquent de tout point à Erasmus.

Il a un dialogue intitulé : *Le Cicéronien*, où il raille certains latinistes de son temps, qui se faisaient scrupule d'employer un mot qui ne fût pas dans Cicéron, et n'osaient dire *Jésus-Christ*, *Verbe de Dieu*, *Esprit-Saint*, *Trinité*, *grâce divine*, etc. Il observe avec raison que Cicéron même, dans ses ouvrages de rhétorique et de philosophie, emploie bien des mots nouveaux ou dans une acception nouvelle, et que, Chrétien, il eût parlé chrétiennement : c'était donc fort mal imiter Cicéron, que de vouloir, étant Chrétien, parler à un Chrétien des choses chrétiennes avec le langage du paganisme. Or, cette superstition pédantesque de mots et de phrases qu'il reproche à d'autres, Erasmus y tombe sans cesse lui-même. Il ne dira pas *saint Pierre*, mais le *divin Pierre*. Au lieu de traduire : *Dans le principe était le Verbe*, il mettra . *Dans le principe était le discours*. L'ensemble de la création, de la rédemption et de la consommation éternelle, il l'appellera une *fable*, parce que, chez les auteurs dramatiques, ce mot se prend pour drame, action. Ces expressions louches, ces affectations de tournures païennes lui attirèrent bien des critiques et des reproches, à quoi il fut très-sensible. Un religieux franciscain ayant signalé en chaire, sans pourtant le nommer, sa manie de vou-

<sup>1</sup> Bossuet, *Défense de la tradition et des saints Pères*, l. 3, c. 20.

loir réformer jusqu'au *Magnificat*, par sa version de saint Luc, Erasme en fut tellement piqué, qu'il composa un colloque où il traite ce religieux de porc et d'âne, plus âne que tous les ânes, et lui prouve la justesse de sa traduction par les comédies de Térence. Ce qui n'étonne pas moins, c'est le titre de *Sermon ou Merdardus* qu'il donne à ce colloque, et dont il a soin de faire sentir la puante étymologie.

Avec un bel esprit, Erasme n'avait pas toujours le cœur très-noble. L'objet habituel de ses risées et de ses mauvais bons mots, ce sont de pauvres moines : ce qui n'était guère généreux pour un moine sécularisé. Encore les raille-t-il non-seulement sur des choses indifférentes, comme leur vêtement, leurs noms, mais encore sur des choses louables et méritoires, comme leur fidélité à garder leur règle, à réciter leur office, à observer les jeûnes. Il se permet des railleries non moins déplacées sur les simples fidèles, sur leur dévotion à tel ou tel saint, sur leurs pèlerinages, et même sur les prières ou aumônes qu'ils font pour être préservés de tout malheur dans un voyage ou à la guerre<sup>1</sup>. Tout cela ne fait pas plus d'honneur à l'esprit qu'au cœur d'Erasme.

Il n'y eut qu'un moine pour qui il eut des ménagements : le moine apostat de Wittemberg. Comme nous avons vu, Luther avait commencé par quelque chose de pire que l'athéisme, par nier le libre arbitre de l'homme, et faire Dieu auteur du péché, ruinant ainsi la base de toute religion, de toute morale, de toute société politique ou religieuse : la querelle des indulgences, nous l'avons vu, ne vint qu'après. A ce furieux effort de l'enfer pour ensevelir dans le même chaos la foi chrétienne et la raison humaine, que devait naturellement faire un prêtre catholique, un savant religieux, à qui Dieu avait donné l'esprit, l'érudition, avec la faveur des princes et des pontifes, et l'admiration de ses contemporains ? que devait faire Erasme, au moins quand l'Église eut prononcé par son chef ? que devait faire l'éditeur de saint Jérôme, de saint Hilaire, de saint Augustin ? Ne devait-il pas, comme ces trois héros, se mettre au service de Dieu et de son Église, réunir et combiner les efforts de leurs serviteurs fidèles, les Tetzels, les Eckius, les Priérias, les Cochlée, les Emser, les Fisher, les Morus, les universités de Paris, de Louvain, de Cologne ; puis marcher droit à l'ennemi, l'attaquer corps à corps et sans relâche ? C'est précisément ce qu'Erasme ne fit pas. Au lieu de combattre vaillamment les combats du Seigneur, il en méconnaît ou dissimule la gravité, n'y voit ou feint de n'y voir qu'une querelle de

<sup>1</sup> Voir entre autres son *Manuel du soldat chrétien* et son *Éloge de la folie*.

moins sur des indulgences, dont il s'amuse à être spectateur pour rire. Il rit ou raille, en effet, le plus souvent aux dépens de ceux qui défendent la vérité, parce que leurs coups lui semblent trop rudes, et plus propres à exaspérer l'ennemi qu'à l'adoucir. Pour cet ennemi même, il n'a que des ménagements, des lettres équivoques qui peuvent paraître de louange ou de blâme, tout au plus quelques coups d'épingle, quelques épigrammes : aussi, de part et d'autre, le soupçonnait-on d'être un luthérien occulte. Les papes Léon X, Adrien VI, Clément VII, Paul III, le duc Georges de Saxe, d'autres personnages illustres le pressèrent de prendre la plume pour défendre la foi contre l'hérésie, lui remontrant qu'il ne s'agissait pas simplement de quelques abus touchant les indulgences, comme il avait coutume de dire, mais de la base même de la religion et de la morale, le libre arbitre de l'homme, la bonté et la justice de Dieu. Érasme s'excuse, promet, diffère, avance, recule : ce n'est, pour ainsi dire, qu'à son corps défendant et pour éviter la note d'apostat, qu'il publie, en 1524, sa diatribe ou dissertation sur le libre arbitre, œuvre traînante, sans nerf et sans précision, qui néglige les meilleures armes de la vérité, et qui reste bien au-dessous de l'œuvre analogue du roi d'Angleterre, Henri VIII. Luther répondit, en 1526, par son livre *Du serf arbitre*, où, avec beaucoup d'injures pour Érasme, il maintient ce qu'il y a de plus horrible dans sa doctrine : que Dieu fait en nous le mal comme le bien ; que la grande perfection de la foi, c'est de croire que Dieu est juste, quoiqu'il nous rende nécessairement damnables par sa volonté ; en sorte qu'il semble se plaire aux supplices des malheureux. Et encore : « Dieu vous plaît quand il couronne des indignes, et il ne doit pas vous déplaire quand il damne des innocents. » Pour conclusion, il ajoute : « Qu'il disait ces choses, non en examinant, mais en déterminant ; qu'il n'entendait pas les soumettre au jugement de personne, mais conseillait à tout le monde de s'y assujettir. »

Érasme répliqua par deux livres, sous le titre de *Hyperaspistes*, dans le premier desquels il répond aux injures, et dans le second aux objections de Luther. Dans ces deux livres, mais surtout dans sa lettre contre les faux évangélistes, Érasme montre sur une foule de choses des idées plus nettes et plus complètes que précédemment, et rétracte ainsi implicitement tant de propositions louches, téméraires, mal sonnantes, erronées même, qui se rencontrent dans ses lettres antérieures, dans ses Colloques, son Manuel du soldat chrétien et son Eloge de la folie. Il y fait d'ailleurs une profession franche et nette de catholicisme. On sent que s'il avait commencé plus tôt, ou pu continuer plus longtemps sa lutte avec Luther, la force des choses l'eût amené à une étude plus approfondie de la doctrine chré-



tienne, qui lui a toujours manqué, et qu'il aurait trouvée toute faite dans saint Thomas.

Ainsi, dans la polémique d'Érasme avec Luther, on cherche vainement l'éclaircissement de la question fondamentale, la distinction nette et précise entre la nature et la grâce, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. D'après la définition de saint Thomas, qui est devenue la définition commune de tous les catéchismes et de toutes les théologies, la grâce est un don surnaturel que Dieu accorde à l'homme pour mériter la vie éternelle. Le mot important est *surnaturel*, ou qui est au-dessus de la nature. D'après l'explication du saint docteur, qui est l'explication catholique, la grâce est un don *surnaturel*, non-seulement à l'homme déchu de la perfection de sa nature, mais à l'homme en sa nature entière; *surnaturel*, non-seulement à l'homme, mais à toute créature; non-seulement à toute créature actuellement existante, mais encore à toute créature possible. Saint Thomas ne se borne point à l'expliquer ainsi, mais, comme nous l'avons vu au livre soixante-quatorze de cette histoire, il en donne une raison si claire et si simple, qu'il suffit de l'entendre pour en être convaincu.

La vie éternelle consiste à connaître Dieu, à voir Dieu, non plus à travers le voile des créatures, ce que fait la théologie naturelle; non plus comme dans un miroir, en énigme et en des similitudes, ce que fait la foi; mais à le voir tel qu'il est, à le connaître tel qu'il se connaît. *Nous le verrons comme il est*, dit le disciple bien-aimé<sup>1</sup>. Et saint Paul: *Maintenant nous le voyons par un miroir en énigme; mais alors ce sera face à face. Maintenant je le connais en partie; mais alors je le connaîtrai comme j'en suis connu*<sup>2</sup>. Or, tout le monde sait, tout le monde convient que, de Dieu à une créature quelconque, il y a l'infini de distance. Il est donc naturellement impossible à une créature, quelle qu'elle soit, de voir Dieu tel qu'il est, tel que lui-même il se voit. Il lui faudrait pour cela une faculté de voir infinie, une faculté que naturellement elle n'a pas, et que naturellement elle ne peut pas avoir.

Il y a plus: la vision intuitive de Dieu, qui constitue la vie éternelle, est tellement au-dessus de toute créature, que nulle ne saurait, par ses propres forces, en concevoir seulement l'idée. Oui, dit saint Paul après le prophète Isaïe: « *Ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce qui n'est point monté dans le cœur de l'homme, voilà ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment* »<sup>3</sup>.

Pour donc que l'homme puisse mériter la vie éternelle et même

<sup>1</sup> 1 Joan., 3. 2. — <sup>2</sup> 1 Cor., 13, 12. — <sup>3</sup> Ibid., 2, 9. Is., 64, 4.

en concevoir la pensée, il lui faut, en tout état de nature, un secours surnaturel, une certaine participation à la nature divine. L'homme ne pouvant s'élever en ce sens jusqu'à Dieu, il faut que Dieu descende jusqu'à l'homme, pour le déifier en quelque sorte. Or, cette ineffable condescendance de la part de Dieu, cette participation à la nature divine, cette déification de l'homme, c'est la grâce.

C'est donc une idée fausse, c'est donc une erreur de penser, avec Luther et Calvin, que, dans le premier homme, la nature et la grâce étaient la même chose; que la grâce divine n'est devenue nécessaire à l'homme que depuis sa chute; que la grâce n'est que la restauration de la nature; que la foi n'est que la restauration de la raison, et que la révélation divine n'est devenue nécessaire à l'homme que par suite de l'obscurcissement de son intelligence. Aussi l'Église a-t-elle condamné, et avec beaucoup de justice, cette proposition du janséniste Quesnel : « La grâce du premier homme est une suite de sa création, et elle était due à la nature saine et entière; » et cette autre de Baïus : « L'élévation de la nature humaine à la nature divine était due à l'intégrité de la première création; et, par conséquent, on doit l'appeler naturelle, et non pas surnaturelle. »

Nous avons vu en quoi consiste précisément la différence de besoin que l'homme a de la grâce avant et après le péché. Saint Thomas dit à ce sujet : « L'homme, après le péché, n'a pas plus besoin de la grâce de Dieu qu'auparavant, mais pour plus de choses : pour guérir et pour mériter; auparavant, il n'en avait besoin que pour l'une des deux, la dernière. Avant, il pouvait, sans le secours surnaturel de la grâce, connaître les vérités naturelles, faire tout le bien surnaturel, aimer Dieu naturellement par-dessus toutes choses, éviter tous les péchés; mais il ne pouvait, sans elle mériter la vie éternelle, qui est chose au-dessus de la force naturelle de l'homme. Depuis, il ne peut plus, sans la grâce ou sans une grâce, connaître que quelques vérités naturelles, faire que quelques biens particuliers du même ordre, éviter que quelques péchés. Pour qu'il puisse tout cela dans son entier, comme auparavant, il faut que la grâce guérisse l'infirmité ou la corruption de la nature. Enfin, après comme avant, il a besoin de la grâce pour mériter la vie éternelle, pour croire en Dieu, espérer en Dieu, aimer Dieu surnaturellement, comme objet de la vision intuitive <sup>1</sup>. »

C'est, entre autres, pour avoir confondu, sciemment ou non, la nature et la grâce, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, que Luther, Calvin et Jansénius sont tombés dans des erreurs si énormes. En

<sup>1</sup> *Summa*, pars 1, q. 95, art. 4, ad 1. — 1<sup>a</sup> 2<sup>a</sup>, q. 109, art. 2, 3 et 4.

voici la génération : L'homme déchu ne peut plus aucun bien surnaturel : donc il ne peut plus même aucun bien naturel ; donc toutes ses actions sont des péchés ; donc il n'a point de libre arbitre, et Dieu opère en lui le mal comme le bien. Pour bien réfuter ces monstruosités, Érasme aurait dû y porter d'abord la lumière avec la doctrine si claire et si nette de saint Thomas ; Érasme ne s'en est pas même douté. Autant en est arrivé à plus d'un écrivain moderne ; et c'est là, croyons-nous, une des causes principales de tant de fausses idées répandues depuis trois siècles dans les esprits et dans les livres.

Ce qu'Érasme n'a pas su faire, rétablir les vraies notions sur la théologie et les preuves dont elle se sert, un de ses jeunes contemporains le fera : le Dominicain espagnol, Melchior Canus ou Cano, né au diocèse de Tolède dans les commencements du seizième siècle, entré dans l'ordre de Saint-Dominique en 1523, et mort le 30 septembre 1560, après avoir successivement étudié et professé la théologie dans les universités de Salamanque, de Valladolid et d'Alcala ou Complut, avoir paru avec distinction au concile de Trente, et occupé quelque temps l'évêché des îles Canaries ou Fortunées. Son ouvrage *Des Lieux théologiques* est connu de tout le monde, ou du moins devrait l'être.

La théologie est la science de ce que Jésus-Christ nous enseigne, par son Église, sur Dieu et les choses divines : Vous n'avez, dit-il, qu'un seul maître ou docteur, le Christ. Dieu et homme, il était hier, il est aujourd'hui. C'est par lui et avec lui que Dieu le Père a fait toutes choses, et le commencement de toutes choses est la sainte Église catholique. Il est cette sagesse qui procède éternellement de la bouche du Très-Haut, qui était avec lui dès l'origine, créant l'univers et s'y jouant ; cette sagesse qui atteint d'une extrémité à l'autre avec force et dispose tout avec douceur, qui fait ses délices d'être avec les enfants des hommes, qui établit des prophètes et des amis de Dieu parmi les nations, qui fut spécialement avec Moïse et les autres patriarches : il est cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, ce Verbe éternel et unique de qui tout reçoit sa parole, ce même Verbe que tout parle, et ce principe qui nous parle à nous-mêmes et sans qui personne ne comprend ni ne juge droitement<sup>1</sup>. Jésus-Christ, Dieu et homme, est ainsi la source première de toute vérité, de toute connaissance certaine, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel.

Il en est de même, à proportion, de son Église, l'Église catholique.

<sup>1</sup> *Imitat.* l. 1, c. 3.



— En tant que société naturelle, en tant qu'elle représente le genre humain, comme sa portion capitale et intelligente, cette Église est l'organe naturel, nécessaire, irrécusable de la raison humaine. — En tant que société surnaturelle, en tant qu'elle représente Dieu sur la terre, en tant que Dieu lui-même s'est incorporé en elle<sup>1</sup>, cette Église est l'organe surnaturellement naturel, nécessaire et infaillible de la foi et raison divines.

Jésus-Christ unit dans sa personne la nature humaine à la nature divine : ainsi l'Église unit dans sa personne la nature humaine à la nature divine, la raison humaine à la foi divine. — Jésus-Christ n'est qu'une personne, une personne divine. L'Église n'est qu'une société, société surhumaine. — L'union des deux natures en Jésus-Christ n'est ni confusion, ni séparation, ni opposition ; chaque nature a ses opérations distinctes : dans Jésus-Christ, la nature divine ne détruit point la nature humaine, mais la perfectionne. Ainsi en est-il dans l'Église.

Pour bien connaître Jésus-Christ, il faut le connaître non-seulement en tant que Dieu, mais encore en tant qu'homme. — Pour bien connaître l'Église, il faut la connaître non-seulement en tant que société surnaturelle et divine, mais encore en tant que société naturelle et humaine. — Pour bien connaître la théologie, il faut la connaître non-seulement en tant que science surnaturelle et divine, mais encore en tant que science naturelle et humaine<sup>2</sup>. — L'Église, la théologie embrassent donc nécessairement non-seulement la révélation proprement dite, les vérités révélées surnaturellement aux prophètes et aux apôtres, et qui forment le *fidèle*, mais encore la raison humaine, les vérités communiquées de Dieu à l'homme nécessairement pour qu'il fût *homme*.

Ainsi l'Église, comme société naturelle et comme société surnaturelle, renferme tous les lieux théologiques ; c'est d'elle qu'il faut apprendre l'autorité qu'elle accorde et que nous devons accorder à chacun d'eux. Ce que Melchior Cano a fait là-dessus est un chef-d'œuvre.

Il compte dix *lieux théologiques* ou sources, d'où le théologien peut tirer des arguments convenables, soit pour prouver ses propres conclusions, soit pour réfuter les conclusions contraires. Ce sont les autorités suivantes : 1<sup>o</sup> l'Écriture sainte ; 2<sup>o</sup> les traditions divines et apostoliques ; 3<sup>o</sup> l'Église universelle ; 4<sup>o</sup> les conciles et principale-

<sup>1</sup> *Pro corpore ejus, id est Ecclesia*, dit saint Paul. — <sup>2</sup> *Theologia omnem de Deo cognitionem tradit, sive ea per naturæ lumen, seu divino solùm munere et Illustratione habetatur*. Melchior Canus, p. 554.

ment les conciles généraux ; 5<sup>o</sup> l'Église romaine ; 6<sup>o</sup> les saints Pères ; 7<sup>o</sup> les théologiens scholastiques et les canonistes ; 8<sup>o</sup> la raison naturelle ; 9<sup>o</sup> les philosophes et les juristes ; 10<sup>o</sup> l'histoire humaine. Les sept premières autorités appartiennent à la théologie en propre ; les trois autres lui sont communes avec d'autres sciences.

La première de ces autorités sont les Écritures que Dieu a inspirées et que l'Église toujours vivante de Dieu reçoit, approuve et interprète. Dans ce qui regarde la foi et les mœurs, la version latine suffit ; mais il est utile d'étudier les textes hébreu et grec, pour pénétrer mieux le sens et réfuter avec plus d'avantage les hérétiques. Un confrère de Melchior Cano, le Dominicain Sanctes Pagninus, célèbre prédicateur et savant orientaliste, né à Luques vers 1470, et mort en 1541, avait rendu cette étude plus facile, par sa version littérale de l'Ancien Testament sur l'hébreu, son dictionnaire ou trésor de la langue sainte, et d'autres ouvrages élémentaires. Sa version latine se trouve dans la Bible polyglotte d'Anvers, imprimée par Christophe Plantin, sous la direction d'Arias Montanus, moine de l'ordre de Saint-Jacques, né l'an 1527 dans la province d'Estramadure.

Le second lieu théologique est la tradition. Melchior Canus en fonde l'autorité sur quatre raisons : 1<sup>o</sup> L'Église est plus ancienne que l'Écriture ; 2<sup>o</sup> l'Écriture ne renferme point d'une manière expresse tout ce qui appartient à la doctrine chrétienne ; 3<sup>o</sup> bien des choses appartiennent à cette doctrine, qui ne sont contenues dans l'Écriture ni expressément ni obscurément ; 4<sup>o</sup> les apôtres, pour des raisons graves, ont transmis des choses par écrit, d'autres de vive voix. Quant à la première raison, voici comme le savant théologien la développe : « C'est que l'Église est plus ancienne que l'Écriture, et que la foi et la religion subsistent complètes sans l'Écriture ; car les anciens patriarches, qui vécurent avant Moïse, conservèrent le vrai culte de Dieu sans lois écrites, mais par la coutume de leurs ancêtres. Abraham reçut d'abord de Dieu la circoncision, et la transmit à sa famille. Ces anciens Hébreux conservèrent la religion véritable et dans le pays de Chanaan et en Égypte, sans aucune loi écrite, par la seule tradition. Jésus-Christ n'a pas dit à ses apôtres : Allez et écrivez, mais : Allez et prêchez l'Évangile à toute créature. »

L'auteur assigne ensuite quatre règles pour reconnaître les traditions de Jésus-Christ et des apôtres. La première se trouve dans ces paroles de saint Augustin : Ce que tient l'Église universelle, et qui n'a point été institué par des conciles, mais retenu toujours, on croit avec beaucoup de raison qu'il n'a été transmis que par l'autorité des apôtres : tel est le jeûne des Quatre-Temps. La second

règle approche de la première et présente même plus de facilité : Si, depuis l'origine, les Pères ont tenu unanimement un dogme de foi, et qu'ils ont rejeté le contraire comme hérétique, sans que cependant ce dogme se trouve dans l'Écriture, l'Église l'a certainement reçu par la tradition apostolique : tels sont la perpétuelle virginité de Marie, la descente de Jésus-Christ aux enfers, le nombre certain des évangiles. En troisième lieu : Quand une chose est maintenant approuvée dans l'Église par le commun consentement des fidèles, et qu'elle est au-dessus de la puissance humaine, elle vient nécessairement de la tradition des apôtres, comme de dissoudre des vœux. La quatrième règle est la plus usitée : Si les auteurs ecclésiastiques attestent d'une voix unanime qu'un dogme ou un usage vient des apôtres, c'en est une preuve certaine. C'est ainsi que les Pères du septième concile témoignent que les images viennent des apôtres ; il en est de même du symbole.

Le troisième lieu théologique est l'autorité de l'Église. Sur quoi Melchior Canus présente quatre conclusions : 1<sup>o</sup> La foi de l'Église ne peut défaillir ; 2<sup>o</sup> l'Église ne peut errer dans sa croyance ; 3<sup>o</sup> non-seulement l'Église ancienne n'a pu errer dans la foi, mais ni l'Église présente ni l'Église à venir, jusqu'à la consommation des siècles, ne peut ni ne pourra y errer ; 4<sup>o</sup> non-seulement l'Église universelle, c'est-à-dire la collection de tous les fidèles, a pour toujours cet esprit de vérité, mais les princes et pasteurs de l'Église l'ont aussi.

L'autorité des conciles forme le quatrième lieu théologique, que l'auteur résume en huit conclusions : 1<sup>o</sup> Un concile général qui n'a été ni assemblé ni confirmé par l'autorité du Pontife romain, peut errer dans la foi : tel le concile de Rimini. 2<sup>o</sup> Un concile général, même assemblé par l'autorité du Pontife romain, mais non confirmé par elle, peut errer dans la foi : tel le concile ou brigandage d'Éphèse. 3<sup>o</sup> Un concile général, confirmé par l'autorité du Pontife romain, fait foi certaine des dogmes catholiques. Cette conclusion est tellement indubitable pour l'auteur, que le contraire lui paraît hérétique. 4<sup>o</sup> Un concile provincial, non confirmé par le souverain Pontife, peut errer dans la foi. 5<sup>o</sup> Un concile provincial, confirmé par l'autorité du souverain Pontife, ne peut errer dans la foi. 6<sup>o</sup> Des conciles provinciaux, quoiqu'il leur manque l'autorité du Pontife romain, on peut tirer un argument probable pour persuader les dogmes de la foi. 7<sup>o</sup> Les conciles épiscopaux, s'ils sont confirmés par le Pontife romain dans les décrets de la foi, présentent un argument certain de la vérité. 8<sup>o</sup> Un synode épiscopal peut, par lui-même, faire foi probable, mais non certaine, dans un jugement d'hérésie.

Comme cinquième lieu théologique vient l'autorité de l'Église



romaine; au sujet de quoi Melchior Canus établit les trois propositions suivantes : Pierre a été institué par le Christ pasteur de l'Église universelle. Pierre, lorsqu'il enseignait l'Église ou affermissait les ouailles dans la foi, ne pouvait errer. Pierre défunt, quelqu'un lui succédait de droit divin dans la même autorité et puissance. L'auteur prouve que ce successeur est l'évêque de Rome.

En sixième lieu est l'autorité des saints Pères; sur quoi il y a six conclusions : 1<sup>o</sup> L'autorité des saints, soit en petit ou en plus grand nombre, lorsqu'il s'agit de facultés contenues dans la lumière naturelle, ne fournit point d'arguments certains : elle ne vaut qu'autant que le persuade la raison conforme à la nature. 2<sup>o</sup> L'autorité d'un ou de deux saints, même dans ce qui appartient à la sainte Écriture et à la doctrine de la foi, peut présenter bien un argument probable, mais ne saurait en présenter de ferme. Ainsi, le mépriser et le compter pour rien, c'est de l'impudence ; mais le recevoir et le tenir pour certain, c'est de l'imprudence. 3<sup>o</sup> L'autorité de plusieurs saints, lorsque les autres, quoique en plus petit nombre, réclament, ne saurait fournir au théologien des arguments solides. 4<sup>o</sup> L'autorité même de tous les saints, dans les questions qui n'appartiennent nullement à la foi, fait foi probable, mais non pas certaine. 5<sup>o</sup> Dans l'exposition des saintes lettres, la commune interprétation de tous les anciens saints Pères fournit au théologien un argument très-certain pour corroborer les assertions théologiques ; car le sens de tous les saints est le sens même du Saint-Esprit. 6<sup>o</sup> Tous les saints ensemble ne sauraient errer dans un dogme de foi.

Le cinquième lieu est des plus importants et des plus nécessaires : c'est l'autorité de l'école théologique. Les hérétiques modernes non-seulement la comptent pour peu, mais la rejettent avec dédain. Luther, disciple de Wiclef en ceci comme dans le reste, prétend que la théologie scholastique n'est autre que l'ignorance de la vérité et une vaine tromperie ; il appelle même les académies les lupanars de l'antechrist. Mélanchton dit que c'est à Paris qu'est née la scholastique profane, qui a obscurci l'Évangile et éteint la foi. En un mot, tous les luthériens sans exception méprisent souverainement et maltraitent hostilement l'autorité de notre école. De là peut-être, comme de la première source, viennent leurs autres hérésies. Qui méprise les auteurs scholastiques, méprisera facilement et comme nécessairement les jugements de l'école, puis les anciens Pères dont les théologiens modernes résument la doctrine, puis les conciles composés de ces Pères, puis l'autorité de l'Église, enfin certains livres canoniques : c'est en effet ce qui est arrivé aux luthériens. Tant il est vrai que celui qui méprise les petites choses tombe peu à peu. Ce

n'est pas que l'autorité de l'école soit petite, elle que personne ne saurait mépriser sans péril pour la foi ; car depuis la naissance de l'école, le mépris de l'école et la peste des hérésies sont et furent toujours inséparables. Ces observations de Melchior Canus méritent attention.

Mais dans tout ceci, continue-t-il, le lecteur doit se souvenir que je défends la doctrine de l'école, qui est établie sur les fondements des saintes lettres. Aussi avec l'assentiment de tout le monde, appellerai-je misérable cette doctrine de l'école qui se défend par les titres des maîtres, qui, négligeant l'autorité de l'Écriture sainte, disserte des choses divines par des syllogismes entortillés, ou plutôt qui disserte ainsi, non pas des choses divines ou humaines, mais d'autres qui ne nous intéressent en rien. Je sais que dans l'école il y a eu quelques théologiens d'inscription qui ont décidé toutes les questions par des arguments frivoles, et qui, faisant perdre leur poids aux choses les plus graves par leurs vaines *raisonnettes*, ont publié des commentaires à peine dignes de vieilles femmes. Ils citent rarement l'Écriture, ne font nulle mention des conciles, n'ont rien qui sente les anciens Pères, ni même une philosophie sérieuse, mais quelques connaissances puérides : cependant on les appelle théologiens scholastiques, quoiqu'ils ne soient ni scholastiques ni théologiens surtout, eux qui, introduisant dans l'école la lie des sophismes, excitent le rire des doctes et le mépris des hommes de goût. Qui donc entendons-nous par théologien scholastique ? Celui qui raisonne de Dieu et des choses divines convenablement, prudemment, doctement, d'après les lettres et les institutions sacrées. Sans cela, nul n'est un théologien de l'école. Melchior signale encore, avec un blâme sévère, certains théologiens qui semblent nés pour la discorde, et qui s'occupent, non à découvrir la vérité, mais à contredire les autres. Mais ces torts de quelques-uns ne doivent pas être imputés à tous, encore moins à la science, dont ils abusent.

Le premier office de la théologie scholastique est de mettre en lumière ce qui est caché dans les saintes lettres et les traditions apostoliques ; car des principes révélés de la foi, le théologien tire les conséquences qui y sont renfermées et les développe par l'argumentation. Érasme est absurde quand il blâme les théologiens de tirer les conséquences des principes : sans cela il n'y aurait jamais de science.

Le second office de la théologie est de défendre la vraie foi contre les hérétiques. Qui ne sait pas le faire, ne mérite pas le nom de théologien. Aussi les hérétiques haïssent-ils les docteurs de l'école, comme les loups haïssent les chiens qui gardent le troupeau. Un troisième

but de la théologie scholastique, c'est d'éclaircir ou même de confirmer, autant que possible, la doctrine du Christ et de l'Église par les sciences humaines : comme les dépouilles de l'Égypte servirent autrefois à orner le tabernacle de l'Éternel.

Quant à l'autorité de l'école, l'auteur établit les conclusions suivantes : 1<sup>o</sup> Le témoignage des théologiens scholastiques, même en grand nombre, s'il est contredit par d'autres hommes doctes, ne vaut que suivant leurs raisons ou leur autorité. On en juge, non par le nombre, mais par le poids. 2<sup>o</sup> Du sentiment commun de tous les auteurs scholastiques, dans une matière grave, on tire des arguments probables, en sorte qu'il est téméraire d'y résister. La raison dit en effet que, dans un art quelconque, il faut en croire les habiles. 3<sup>o</sup> Contredire la sentence unanime de tous les théologiens de l'école touchant la foi ou les mœurs, si ce n'est pas une hérésie, certainement c'en approche. En effet, on ne trouvera aucun dogme soutenu unanimement et constamment par tous les scholastiques, que l'Église universelle ne le tienne, mue par leur autorité. Ajoutez-y qu'il n'y a pas un décret, une décision si propre à l'école, qu'il ne soit fondé ou sur l'Écriture sainte, ou sur la tradition des apôtres, ou sur les décisions soit des conciles, soit des souverains Pontifes. D'ailleurs, si tous les théologiens pouvaient se tromper, lorsqu'ils sont d'accord sur une question, ils exposeraient l'Église à se tromper de même ; car et les confesseurs et les prédicateurs enseignent le peuple comme ils ont appris des théologiens. Si donc l'Église dissimulait une erreur commune de ceux-ci dans la foi, elle tromperait les fidèles par son silence ; car c'est approuver l'erreur que de ne pas y résister, et c'est opprimer la vérité que de ne pas la défendre, comme dit le pape Innocent. Dieu lui-même manquerait au peuple chrétien dans les choses nécessaires s'il ne découvrait l'erreur de tous les théologiens. Après tout cela, la théologie de l'école est-elle encore à mépriser ? Je le croirais, si ce n'était par son autorité que l'Église a défini bien des choses ; car depuis trois cents ans, si l'Église a condamné des hérésies, si elle a porté des décrets sur la foi et les mœurs, dans l'un et l'autre elle s'est beaucoup aidé du secours et des travaux des scholastiques.

De plus, quand le Seigneur dit : Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise, il parlait non-seulement aux premiers théologiens, c'est-à-dire les apôtres, mais encore aux docteurs à venir dans l'Église, tant qu'il y aurait des brebis à paître dans la science et la doctrine. Celui donc qui méprisait les théologiens succédant au Christ, méprisait le Christ lui-même ; ainsi en est-il nécessairement de qui méprise les théologiens modernes succédant aux anciens.



Aussi l'auteur du commentaire imparfait sur saint Matthieu dit-il : Quand vous entendez quelqu'un prôner les anciens docteurs, voyez quel il est envers les docteurs de son temps. S'il honore ceux avec lesquels il vit, sans doute qu'il eût honoré les autres s'il eût vécu avec eux. S'il méprise les siens, il eût méprisé les autres. — Enfin, comme dit l'Apôtre, le Christ a placé dans l'Église, les uns apôtres, les autres prophètes, ceux-ci évangélistes, ceux-là pasteurs et docteurs, pour la consommation des saints, l'œuvre du ministère, l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi, dans l'homme parfait, afin que nous ne soyons plus des enfants flottant et ballottés à tout vent de doctrine<sup>1</sup>. Donc, aussi longtemps que durera le corps du Christ ou l'Église, il sera de la Providence divine de faire en sorte que ceux qui enseignent dans l'Église la doctrine sacrée tiennent, comme étant donnée de Dieu, la vérité de la foi, afin que le peuple ne soit pas porté çà et là comme des enfants.

Le huitième lieu théologique est la raison naturelle ; sur quoi il y a deux erreurs à éviter : la première, de ne consulter en théologie que la raison, négligeant l'Écriture sainte et les Pères : tels étaient plusieurs théologiens qui, bornés à quelques arguties syllogistiques, se trouvèrent sans armes quand il fallut combattre l'hérésie luthérienne. La seconde erreur est de ceux qui décident tout par les seuls textes de l'Écriture ou quelquefois des Pères, évitant tous les arguments naturels, comme s'ils étaient contraires à la théologie : tel est Luther, qui non-seulement soutient que la philosophie est inutile et nuisible au théologien, mais que toutes les sciences spéculatives sont autant d'erreurs : ce qui est à nos yeux une erreur des plus grandes.

Celui qui enseigne la doctrine chrétienne remplit à la fois deux personnages : il est homme et théologien. Comme homme raisonnable, le raisonnement lui est inné, qu'il discute tout seul ou avec autrui les choses humaines ou les choses divines. Il ne peut pas plus s'en défaire que de cesser d'être homme. On se sert à la fois de son pied et de sa tête, sans rejeter l'un pour l'autre ; ainsi en est-il du théologien : il se sert à la fois de la raison naturelle et de la révélation surnaturelle, sans rejeter aucune des deux. D'ailleurs, la grâce n'ôte pas la nature, mais la perfectionne ; ni la nature ne repousse la grâce, mais la reçoit. La théologie ne rejettera donc pas la raison de la nature humaine.

La philosophie est nécessaire au théologien pour instruire les

<sup>1</sup> Ephes., 4.

philosophes ; car, comme l'Apôtre, il doit se faire tout à tous. Elle lui est nécessaire pour réfuter les sophistes, et enfin parce que la variété de connaissances dans le précepteur fait plaisir à l'auditeur, lui inspire l'admiration, et enfin le gagne.

Parmi les argumentations de la raison naturelle, il y en a de certaines, et d'autres qui ne le sont pas. Sont certaines celles que les dialecticiens appellent démonstrations, c'est-à-dire qui, de principes clairs et incontestables, déduisent une conséquence certaine et évidente. Sont incertaines celles qui, étant probables, sont néanmoins sujettes à conjecture et n'emportent aucune nécessité d'assentiment. Après avoir cité de l'Écriture même des exemples de l'une et de l'autre espèce, Melchior Canus ajoute : Il est donc clair que les argumentations naturelles dont peut user la théologie sont quelquefois infirmes, et souvent fermes ; car ceux qui prétendent que tout reste en question et que la vérité ne persiste constante nulle part, ceux-là sont impies et envers la nature et envers Dieu. L'Apôtre, après avoir dit que les raisons naturelles sont manifestes, les rappelle sagement à Dieu, leur auteur. Ce qui est connaissable de Dieu, dit-il, leur est manifeste ; car Dieu le leur a manifesté. Est-ce par les anges ? par les prophètes ? par les apôtres ? Nullement. Mais ce qui est invisible de Dieu se voit intellectuellement depuis la création du monde dans les choses qui ont été faites. Il y a donc des raisons naturelles qui sont évidentes et certaines. Les sciences spéculatives qui se composent d'argumentations de cette espèce ne sont donc pas des erreurs et de vaines tromperies, comme Luther a prétendu non-seulement en insensé, mais en impie <sup>1</sup>.

Répondant aux objections, Melchior Canus dit, entre autres, avec Clément d'Alexandrie : Dans l'épître aux Colossiens, l'Apôtre ne blâme pas la philosophie véritable, c'est-à-dire qui a des sentiments vrais sur la nature, mais la philosophie épicurienne, qui ôte la providence, met la volupté au nombre des dieux, et ne croit à rien d'incorporel. Ce sont ces doctrines philosophiques et autres semblables que condamne saint Paul, doctrines que leurs auteurs décorèrent du nom de philosophie, tandis qu'elles ne sont rien moins que cela, mais des traditions d'hommes ignorants, ainsi que l'Apôtre les appelle. La philosophie véritable et naturelle, au contraire, ne vient pas de la tradition des hommes, mais de la révélation de Dieu, comme nous l'avons montré plus haut par le témoignage de l'Apôtre même <sup>2</sup>.

Le neuvième lieu théologique, suite du huitième, est l'autorité des

<sup>1</sup> 1. 9, c. 8. — <sup>2</sup> C. 9.

philosophes qui prennent la nature pour guide. Ici encore se rencontre une erreur de Luther, qui condamne tous les scholastiques, principalement saint Thomas, comme ayant introduit le règne d'Aristote, le dévastateur de la sainte doctrine ; car c'est ainsi qu'il parle contre Latomus. Melchior Canus expose ce que la foi catholique et le bon sens tiennent à cet égard. Voici ses conclusions.

Le consentement unanime de tous les philosophes donne la certitude d'un dogme philosophique. Il le prouve entre autres par les considérations suivantes. S'il y a quelque chose de tout à fait probable, rien ne l'est assurément plus, si ce n'est que le maître de la nature ait envoyé des docteurs au genre humain pour lui enseigner les connaissances naturelles, car qui serait assez insensé pour établir une université sans professeurs ? Parce que Dieu était connu dans la Judée, il y érigea une école de la science divine, et y procura les rabbins. Et parce qu'il a voulu que chez les Chrétiens il y eût des académies pour la doctrine évangélique, il a donné aussi des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des docteurs pour professer cette doctrine dans la république du Christ. C'est pourquoi, comme, pour leur instruction, il a manifesté à toutes les nations les lois et les connaissances de la nature, il n'est pas vraisemblable qu'il n'ait institué aucuns maîtres pour enseigner ces lois et ces sciences. De plus, s'il est permis d'argumenter de cette similitude, Clément d'Alexandrie dit que la philosophie a été donnée de Dieu aux Grecs comme leur propre testament. Comme donc il n'a pas laissé sans interprète le testament des Juifs et celui des Chrétiens, il n'en a pas frustré non plus le testament des Grecs. Il était donc aussi de la Providence divine que tous les philosophes n'errassent point ensemble ou dans la connaissance de Dieu, ou dans la morale, ou même dans l'intelligence des choses naturelles, nécessaires aux deux premières ; d'où il suit que, selon saint Paul, les Grecs sont inexcusables. Ils seraient excusables, cependant, si leurs précepteurs, sous la direction de l'auteur souverainement bon de la nature, n'étaient pas assez instruits de la vérité.

Boëce, ce grand et savant homme, n'estime pas moins les conceptions communes des sages que si c'étaient les conceptions communes de tous les hommes. Nous-mêmes avons montré plus haut que les communs jugemens des docteurs ecclésiastiques doivent être regardés comme les sentences communes de tous les fidèles. C'est pourquoi il n'y a point de doute que cela ne soit vrai et incontestable, de quoi la raison de tous les philosophes est d'accord.

Mais quand il s'agit de la secte de tel ou tel philosophe, la question est bien différente. Et plus quelqu'un est docte et grave, plus



son autorité est probable et son témoignage digne de foi. Cependant le théologien ne doit s'attacher à aucun, de manière à n'oser s'en écarter le moins du monde. Saint Augustin préférait Platon, saint Thomas Aristote. Melchior fait voir qu'il ne faut pas donner à ce dernier philosophe une confiance entière et sans restriction, attendu plusieurs erreurs qui se trouvent dans ses œuvres <sup>1</sup>.

Le dixième et dernier lien théologique, c'est l'autorité de l'histoire humaine. Melchior Canus fait voir que la connaissance de l'histoire est non-seulement utile, mais nécessaire au théologien. Pour faire sentir quelle est l'autorité de l'histoire en général, il pose en principe qu'il est nécessaire que les hommes en croient les hommes, à moins qu'ils ne veuillent vivre comme les bêtes. Il le prouve au long par saint Augustin et Théodoret. D'où il tire ensuite, pour le détail, les conclusions suivantes : 1<sup>o</sup> A l'exception des auteurs sacrés, nul historien, pris isolément, ne peut donner la certitude en théologie. 2<sup>o</sup> Des historiens graves et dignes de foi, comme il y en a certainement plusieurs et pour l'Église et pour le siècle, fournissent au théologien un argument probable, tant pour confirmer ce qui est de son domaine que pour réfuter les fausses opinions des adversaires. 3<sup>o</sup> Si tous les historiens approuvés et graves s'accordent sur un même fait, alors leur autorité offre un argument certain pour confirmer les dogmes théologiques mêmes par une raison incontestable. Melchior en cite plusieurs exemples, comme le voyage de saint Pierre à Rome, la tenue du concile de Nicée. Il y a bien des faits de ce genre qui nous sont transmis par le commun consentement des historiens. Non-seulement de les nier, mais même de les révoquer en doute, est le comble de la folie <sup>2</sup>.

A ses onze livres sur les lieux théologiques, Melchior Canus comptait en ajouter trois : un sur l'usage de ces lieux, l'autre sur la manière de convaincre les Juifs, le troisième sur la manière de convaincre les Mahométans. La mort ne lui permit d'achever que le premier.

Il y fait entre autres cette observation : C'est à la théologie à donner de Dieu toutes les espèces de connaissances, qu'elles viennent de la lumière naturelle ou de la révélation divine <sup>3</sup>. Nous croyons que les théologiens de nos jours, et même les premiers pasteurs, ne font point assez d'attention à ceci, et qu'on permet trop facilement à la philosophie séculière, dans les écoles publiques, d'usurper la théologie sous le nom de métaphysique ou de théodicée, sans aucune mission ni contrôle de l'Église de Dieu.

<sup>1</sup> L. 19. — <sup>2</sup> L. 11. — <sup>3</sup> L. 13, c. 2.

Voici comme l'auteur distingue la théologie naturelle et la théologie surnaturelle. J'appelle théologie naturelle cette partie de la métaphysique qui étudie la nature de Dieu par les raisons de la nature, et qui nous est commune avec les philosophes de la gentilité; théologie surnaturelle, celle qui étudie la nature et les attributs de Dieu par les principes que Dieu lui-même a révélés aux hommes. J'entends ici par révélation, suivant la coutume des théologiens, celle qui surpasse la portée et le génie de l'homme; car saint Paul attribue à la révélation et manifestation de Dieu même les choses que l'on connaît par la raison et la lumière naturelles <sup>1</sup>.

Cet ouvrage de Melchior Canus fait honneur et à l'auteur, et à l'ordre de Saint-Dominique, et à l'Espagne. Le style en est d'une élégante latinité, mais sans cette affectation pédantesque de locutions païennes qu'on remarque dans Érasme. L'excellence du fond l'emporte encore sur la beauté de la forme. C'est le bon sens même, mais élevé à sa plus haute puissance par la science chrétienne, qui concilie dans un harmonieux ensemble la nature et la grâce, l'humanité et l'Église, la raison et la foi, la philosophie et la théologie. Il assigne à chaque chose les limites que Dieu lui a données; sur chaque chose il dissipe les erreurs et les ténèbres que les hérétiques, notamment Luther, y ont accumulées. Désormais, avec lui et par lui, les défenseurs de la vérité s'entendront sans peine entre eux pour combattre efficacement l'hérésie luthérienne et toutes les erreurs qui s'ensuivent. Et si jamais Dieu suscite une congrégation religieuse qui, partant des principes de Melchior Canus, cultive toutes les sciences divines et humaines pour la plus grande gloire de Dieu et de son Église, elle surpassera peut-être toutes les autres en vertu et en succès.

En attendant, l'Allemagne et l'Espagne présentaient un singulier contraste. L'Allemagne était déchirée, scandalisée, pervertie par un moine augustin, l'apostat Luther; l'Espagne était édifiée, sanctifiée par un moine augustin, saint Thomas de Villeneuve.

Thomas naquit l'an 1488, à Fuenlana, diocèse de Tolède. Son père était Alphonse-Thomas Garcias de Villeneuve, et sa mère Lucie Martinèz, d'une ancienne noblesse, mais dont quelques membres se voyaient réduits à exercer l'agriculture. Villeneuve, dont ils étaient tous deux originaires, est une petite ville à deux milles de Fuenlana, où ils s'étaient retirés à l'occasion d'une maladie contagieuse. Leur charité pour les pauvres était si grande, qu'on leur donnait le surnom d'aumôniers. Alphonse leur distribuait tout le revenu d'un

<sup>1</sup> L. 13, c. 2.

moulin, et prêtait du blé aux pauvres paysans pour la semence, dont il leur faisait presque toujours la remise. Lucie était extrêmement pieuse; elle avait un oratoire où elle se retirait à certaines heures, avec ses servantes et ses nièces, pour vaquer à l'oraison, et où l'on célébrait la messe quand elle ne pouvait aller à l'église. Elle se confessait et communiait toutes les semaines. Sous des habits modestes, elle portait un cilice, jeûnait tous les vendredis, travaillait sans cesse pour les pauvres; souvent elle demandait leur ouvrage à de pauvres ouvrières, le faisait elle-même, et le leur rendait pour qu'elles en eussent le salaire. C'était principalement aux fêtes de Pâques, durant la semaine sainte, qu'elle distribuait ce qu'elle avait travaillé en fait de linge; plus d'une fois elle donna ses propres vêtements. Elle avait une tendresse de mère pour les pauvres honteux, pour les prisonniers et pour les malades, à qui elle portait elle-même ce qui pouvait leur convenir. Dieu fit connaître par un miracle combien cette charité lui était agréable. Un jour, comme elle faisait chaque semaine, elle avait distribué toute la farine qu'on lui avait amenée du moulin; un mendiant survient, demandant l'aumône; elle envoya ses servantes examiner s'il n'y avait plus de farine au grenier; elles protestèrent qu'elles avaient tout distribué le matin, et qu'il n'y restait pas même de la poussière. Elle insista, disant: Allez toujours, pour l'amour de Dieu; balayez bien le grenier, car Dieu ne permettra pas que ce pauvre s'en aille de chez nous sans rien avoir. Elles y allèrent, et s'écrièrent à l'entrée: Ah! madame, qu'est-ce ceci? nous avons laissé le grenier entièrement vide, et le voilà tout plein! Et elles se mirent à louer Dieu de sa libéralité<sup>1</sup>.

Thomas, qui était l'aîné de ses enfants, se montra digne d'une si sainte mère. Il était né avec la miséricorde. A l'école, il donnait son déjeuner aux enfants pauvres. En voyait-il un de nu, il lui donnait ses propres vêtements pour le garantir du froid. Il revint ainsi plus d'une fois à la maison sans habit, sans gilet, sans chapeau et sans souliers, en ayant revêtu Jésus-Christ dans la personne des malheureux. Lorsqu'à la maison on avait distribué tout ce qu'on y réservait chaque jour de pain pour l'aumône, s'il se présentait encore un pauvre, l'enfant priait sa mère de lui donner sa part du dîner, s'offrant à ne pas dîner ce jour-là. Bien des fois sa mère y consentit, pour mettre sa vertu à l'épreuve. D'autres fois elle s'y refusait; alors il demandait sa portion du dîner, comme pour la manger avec ses camarades, mais, en effet, pour la donner aux pauvres; et il passait la journée aussi gaiement que s'il avait fait le meilleur repas du monde. Un

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 18 sept. *Vita prolizior, auctore Salonio*, l. 1, c. 1,



jour, la mère était sortie de la maison sans laisser de pain pour l'aumône : les mendiants vinrent à la porte comme à l'ordinaire ; l'enfant, ne trouvant pas de pain, leur donna à chacun un poulet. La mère en ayant demandé des nouvelles, il lui dit en souriant : Ah ! mamam, lorsque vous sortez, ayez soin de laisser du pain pour les pauvres, si vous voulez retrouver vos poulets ; car les pauvres sont venus, et comme il n'y avait pas de pain, et que je ne voulais pas les renvoyer vides, je leur ai donné un poulet à chacun. Quand il recevait de ses parents quelque monnaie, il en achetait des œufs et les portait aux malades des hôpitaux. A la moisson, où il présidait, il donnait aux pauvres qui glanaient une partie de son dîner et de celui des moissonneurs, sans qu'il manquât rien à personne. Si jeune encore, non-seulement il observait les abstinences et les jeûnes de l'Église, mais y en ajoutait d'autres, et se mortifiait par des flagellations secrètes. D'une pudeur et d'une modestie angéliques, il inspirait dès lors le respect à tout le monde. Quand on prêchait dans une église, il écoutait avec une attention merveilleuse, puis, après dîner, rassemblait autour de lui les enfants de son âge, et répétait le sermon avec tant de ferveur, que les grandes personnes mêmes y accouraient et en étaient souvent touchées jusqu'aux larmes.

A l'âge de quinze ans, ses parents l'envoyèrent à l'université d'Alcala ou de Complut, fondée depuis peu par le cardinal Ximènes. Il y fit ses études avec tant de succès, qu'il fut jugé digne d'être agrégé au collège de Saint-Hildefonse, et d'y professer la philosophie et la théologie. On l'attira depuis à Salamanque, pour y remplir les mêmes fonctions. Les vertus qu'il avait pratiquées dans l'enfance croissaient avec l'âge. Plusieurs de ses compagnons d'étude, gagnés par ses bons exemples, entrèrent dans les voies de la perfection. La mort de son père le rappela un moment à Villeneuve. A la réserve de ce qu'il fallait pour l'entretien de sa mère, il distribua tout son héritage aux pauvres, et fit de sa maison un hôpital.

Il achevait sa vingt-huitième année, lorsqu'il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin à Salamanque, y prit l'habit le vingt-un novembre 1516, jour de la Présentation de la sainte Vierge, pour laquelle il eut toute sa vie la dévotion la plus filiale, et y fit profession le vingt-cinq novembre 1517, comme pour réparer l'apostasie d'un moine du même ordre, l'hérésiarque Luther, qui eut lieu la même année.

Ordonné prêtre en 1520, saint Thomas de Villeneuve célébra sa première messe dans la sainte nuit de Noël. Sa ferveur fut celle d'un séraphin, les assistants en étaient émerveillés ; en disant le cantique des anges et la préface, il parut en extase. Le mystère de cette fête

le pénétrait si vivement, que vers la fin de sa vie il ne disait plus en public, mais dans une chapelle particulière, les trois messes de Noël, à cause des ravissements qu'il y éprouvait toujours.

Il fut employé par ses supérieurs à l'enseignement de la théologie, à la prédication de la parole sainte et à l'administration du sacrement de pénitence. Il fut lui-même successivement prieur de Salamanque, de Burgos et de Valladolid, deux fois provincial d'Andalousie et une fois de Castille. On ne saurait dire les fruits immenses qu'il opéra dans ces diverses fonctions. L'empereur Charles-Quint, l'ayant entendu, le choisit pour son prédicateur et son conseiller. Il était aimé et vénéré de toute l'Espagne, notamment de l'empereur. Quelques seigneurs de la cour avaient été condamnés à mort. Charles-Quint avait refusé leur grâce à son propre fils Philippe, ainsi qu'à l'archevêque de Tolède et d'autres grands personnages. Ceux-ci, comme dernière ressource, députèrent saint Thomas de Villeneuve, alors prieur de Valladolid, qui l'obtint sans peine. L'empereur dit à sa cour : Ne vous étonnez pas si j'ai accordé la grâce des coupables au prieur des Augustins ; ce religieux ne prie pas, il commande, et fléchit les cœurs. Comme directeur des âmes, le saint amena un grand nombre, même du grand monde, à la plus haute perfection. La vivacité de sa foi augmentait avec les années. Il avait de fréquentes extases dans la prière, dans la sainte messe, dans ses prédications même. Il forma dans son ordre plusieurs hommes apostoliques, qu'il envoya dans le Nouveau-Monde, annoncer la foi chrétienne aux peuples du Mexique.

L'archevêché de Grenade étant devenu vacant, Charles-Quint, qui était à Tolède, y nomma Thomas de Villeneuve, alors provincial de son ordre et en cours de visite. C'était en 1534. Il alla trouver l'empereur, et fit de si vives instances pour ne pas accepter, qu'il obtint ce qu'il demandait. Dix ans plus tard, en 1544, Georges d'Autriche, oncle de l'empereur, se démit de l'archevêché de Valence pour passer à l'évêché de Liège. Charles-Quint était alors en Flandre. Il dit à son secrétaire d'expédier le brevet de nomination à l'archevêché vacant, en faveur d'un religieux hiéronymite. Il ne lui vint pas dans la pensée de l'offrir à Thomas de Villeneuve, parce qu'il connaissait sa répugnance pour les dignités ecclésiastiques. Le brevet fut cependant exécuté sous le nom du saint. L'empereur, surpris, en demanda la raison : le secrétaire répondit qu'il croyait avoir entendu le nom de saint Thomas de Villeneuve, mais qu'il lui serait facile de réparer la méprise qu'il avait faite. « Non, non, dit le prince ; je reconnais là une providence particulière, et il faut nous conformer à sa volonté. » Il signa donc le brevet de nomination, et l'envoya au saint, alors prieur du couvent de Valladolid.

Thomas fut consterné de cet événement. Il employa, pour ne point accepter, les moyens qui lui avaient déjà réussi; mais le prince Philippe d'Espagne, qui gouvernait en l'absence de son père, au lieu de se rendre à ses instances, lui en faisait en sens contraire. L'archevêque de Tolède, d'autres grands du royaume, joignirent leurs instances à celles du prince. Thomas résistait toujours. Un moyen restait de le soumettre. En 1534, comme il était provincial de son ordre, il n'avait pas de supérieur en Espagne qui pût lui commander : en 1544, il était simplement prieur de Valladolid. Le prince, l'archevêque et les seigneurs déterminèrent donc le provincial actuel à lui ordonner d'accepter l'archevêché de Valence, en vertu de l'obéissance religieuse et sous peine d'excommunication. Le saint se soumit alors et quitta en pleurant sa cellule. Les bulles du pape Paul III étant arrivées, il fut sacré à Valladolid, par le cardinal Jean de Tavera, archevêque de Tolède. Dès le lendemain matin, il se mit en route pour Valence. Il fit le chemin à pied avec son habit monastique, qui était fort usé, puisqu'il le portait depuis sa profession. Il n'était accompagné que d'un religieux de son ordre et de deux domestiques.

Cependant sa mère, qui vivait encore, l'avait prié de passer par Villeneuve, pour qu'elle eût la consolation de le voir. Il consulta son compagnon de voyage, qui dit : Seigneur, passons par Villeneuve ; car cinq ou six jours de plus que cela nous demandera ne peuvent guère se refuser à une mère. Le saint répondit : Cela me paraît bien à moi-même ; toutefois recommandons la chose à Dieu quelques instants. C'était sa coutume. Après un demi-quart d'heure de prière et de réflexion, il reprit : Allons tout droit à Valence ; car il nous importe dans le moment beaucoup plus de secourir l'épouse, qui a peut-être besoin de notre présence : nous ne manquerons pas d'occasions de consoler la mère, si ce n'est en personne, du moins par lettres. Notre premier père a dit de l'épouse que le Seigneur lui avait donnée : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, faisant entendre avec quel amour et quelle sollicitude le mari doit s'empresser au secours de son épouse. Or, la même raison n'oblige pas moins les évêques à aimer et à secourir leurs églises.

Depuis longtemps le royaume de Valence était affligé de sécheresse et de stérilité. Tout à coup, quatre jours avant Noël, 1544, la pluie commença de tomber en abondance, comme pour annoncer à tout le pays des jours de grâce et de salut. Pendant que la pluie tombait à verse, le portier du couvent des Augustins, hors des murs de la ville, vit arriver deux moines de son ordre, qui demandèrent l'hospiti-



talité pour deux jours : ils étaient accompagnés de deux domestiques. Le portier leur demanda s'ils avaient des lettres de leur supérieur, qu'il pût montrer au prier de la maison : sans cela, il ne lui était pas permis de les admettre. Un des religieux lui dit : Mon frère, vous faites très-bien votre devoir ; mais ce père a été lui-même prier et provincial de Castille, et n'a pas besoin des lettres que vous demandez. Allez trouver le père prier, et dites-lui que nous sommes arrivés ici deux anciens religieux de Castille, que nous ne voulons pas y demeurer plus de deux jours, jusqu'à ce que les pluies aient cessé, et que, quant aux domestiques, ils savent où loger en ville avec les mules. Le bon prier, qui attendait la venue de l'archevêque, soupçonna que ce pourrait bien être lui. S'étant rendu à la porte, il ne trouva que deux religieux, les domestiques étant déjà partis : il ne sut plus que penser. Cependant, voyant deux religieux graves et modestes, il les reçut avec beaucoup d'humanité, et leur offrit à demeurer dans le couvent aussi longtemps qu'il leur plairait. Une seule chose lui faisait de la peine : c'est que la maison était si étroite et si pauvre, qu'il ne pourrait leur rendre tous les services dont il les croyait dignes. — Ne vous en inquiétez pas, père prier, répondit le même religieux ; ce père et moi serons contents chacun d'une petite cellule, tant que dureront les pluies : pour les vivres, nous y pourvoirons nous-mêmes : tout à l'heure viendra le domestique qui est chargé des dépenses du voyage. Cependant le prier considérait attentivement le religieux qui gardait le silence ; il était frappé de son humilité et de sa modestie. Il se persuada de plus en plus que c'était l'archevêque, Thomas de Villeneuve. Il hésitait toutefois à le demander, ne voyant aucune apparence de cortège. A la fin, il s'enhardit, et lui dit à lui-même : Je vous en prie, pour l'amour de Dieu, mon père, ôtez-moi un doute ; êtes-vous le seigneur archevêque ? L'autre, ne pouvant plus cacher la vérité, répondit : Oui, c'est moi, quoique je n'en sois ni digne ni capable. Et le bon prier de se jeter à ses genoux et de lui baiser la main. Toute la communauté réunie conduisit processionnellement le nouvel archevêque, en chantant le *Te Deum*, à l'église du couvent, et puis, en chantant l'*Ave Maris stella*, à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, dont le couvent portait le nom.

Le saint archevêque comptait faire son entrée à Valence la veille de Noël : les pluies incessantes la retardèrent jusqu'au nouvel an 1545. Il entra avec ses pauvres habits de moine ; tout le monde fut frappé de son recueillement et de sa ferveur : plusieurs en furent touchés jusqu'aux larmes. Le chapitre, qui connaissait sa pauvreté, lui fit présent de quatre mille ducats pour son ameublement. Il les re-

cut avec de grandes marques de reconnaissance, mais pour les donner à l'hôpital, qui était surchargé de pauvres et avait de grandes réparations à faire.

L'église de Valence, clergé et peuple, avait besoin d'un tel pasteur. Beaucoup d'ecclésiastiques, vêtus en mondains, menaient une vie mondaine, fréquentaient les théâtres et les tournois. Le saint archevêque entreprit de rétablir la discipline parmi le clergé, afin de la rétablir plus facilement parmi le peuple. Il s'y prépara par la prière, le jeûne et des macérations extraordinaires. Il annonça la visite de son diocèse par une lettre pastorale où il exhortait tout le monde à une sincère conversion. Il visita jusqu'au moindre hameau, fit entendre partout sa voix paternelle. Ayant ainsi bien connu l'état des ouailles et des pasteurs, il tint un concile provincial pour rappeler à ceux-ci les règles de l'Église. Quelques-uns s'y soumirent tout d'abord, d'autres regimbèrent : la douce fermeté, la patience, le bon exemple du saint archevêque en gagnaient toujours quelques-uns. Ayant visité la prison où l'on mettait les ecclésiastiques scandaleux, il la trouva trop dure, et la rendit plus tolérable. Le chapitre de sa métropole, relevant immédiatement du Saint-Siège, se prétendait exempt de la réforme : ce qui n'était pas une petite preuve qu'il en avait besoin. Le saint ne contesta pas le privilège de ses chanoines, mais attendit le moment de la Providence, qui ne tarda guère. Un des chanoines fut impliqué dans un procès civil, et emprisonné par le vice-roi de Valence, le duc de Calabre. C'était contre les privilèges du chapitre, qui recourut à l'autorité de l'archevêque pour les faire respecter. Thomas leur dit en souriant : Si vous étiez de mes onailles et que je fusse votre pasteur, je donnerais certainement ma vie pour vous ; mais comme vous m'êtes étrangers, je ne puis rien faire. Les chanoines, se voyant entre le marteau et l'enclume, renoncèrent à leur exemption, et se soumirent en tout à l'autorité de l'archevêque, qui aussitôt prit fait et cause : le vice-roi eut beau résister et faire des menaces, il fut obligé de relâcher le chanoine et de venir lui-même, à la porte de la cathédrale, le dimanche des Rameaux, recevoir l'absolution des censures qu'il avait encourues.

On conçoit quelle puissante influence cette conduite dut concilier au saint pour ramener les ecclésiastiques à leur devoir. Il y joignait, au reste, des industries de plus d'un genre. Certains bénéficiers menaient une vie peu édifiante. Thomas de Villeneuve les sollicita longtemps par des paroles amicales à se corriger : ils promettaient toujours, mais ne faisaient pas mieux. A la fin, l'archevêque, les conduisit l'un après l'autre dans son cabinet ; puis, fermant la porte, se découvrant les épaules et prosterné devant son crucifix, il disait à

chacun : Mon frère, ce sont mes péchés qui sont cause que vous ne vous êtes pas retiré de votre mauvaise voie, et que vous avez méprisé tous mes avertissements. C'est pourquoi, si c'est ma faute, il est juste que j'en subisse la peine ; il se mit à se flageller cruellement. Le bénéficiaire, ému jusqu'aux larmes, le supplia de s'épargner, promit de corriger sa vie, et tint parole.

Un chanoine distingué ne vivait pas trop canoniquement. Pour le gagner tout à fait à Dieu, le saint archevêque lui rendit longtemps tous les services possibles. S'étant ainsi concilié son amitié et sa reconnaissance, il lui dit un jour : J'ai une affaire importante à Rome, il me faudrait pour cela un homme habile et dévoué, j'ai pensé à vous. Il s'agissait effectivement d'obtenir de Rome une bulle, avec certaines clauses, pour opérer la réforme dans un monastère de religieuses. Le chanoine se montra très-disposé à faire le voyage, et l'archevêque lui dit : Préparez bien toutes vos affaires, et venez tel jour, le soir, dans mon cabinet, sans aucun domestique, car je pourrai à tout ce qu'il vous faudra pour partir la nuit même. Le chanoine dit adieu à ses parents et amis, et vint à l'heure indiquée souper et coucher chez l'archevêque, pour partir le lendemain. De grand matin, l'archevêque vint le trouver qui dormait encore, et lui dit : Seigneur chanoine, ce qu'il y a de mieux reste encore à faire : vous avez mis ordre à tous vos biens, vous avez même fait votre testament, comme il est juste, à propos d'un si long voyage. Mais, à ce que je vois, vous n'avez pas encore fait le principal, de mettre ordre à votre conscience, de faire une bonne confession et une bonne communion, afin que Dieu bénisse votre voyage. J'ai pensé à une chose : mon affaire, quoique j'y tiens beaucoup, n'est pas si urgente, que votre départ ne puisse se différer d'un mois. Comme vous avez dit adieu à tout le monde, et qu'il ne conviendrait pas de vous remontrer en public, employez ce temps à faire ici une bonne retraite spirituelle, dont personne ne saura mot. Le chanoine le fit de bonne grâce ; à la fin du mois, son confesseur lui conseilla de demander lui-même à l'archevêque de différer encore d'un mois son départ, afin qu'il pût s'affermir de plus en plus dans la vie meilleure qu'il avait commencée, et faire une sincère pénitence. Au bout des deux mois, l'archevêque lui dit qu'il avait de bonnes nouvelles de Rome, que l'affaire s'arrangeait, que dans quelque temps il recevrait les bulles, et qu'ainsi le voyage n'était plus nécessaire. Le chanoine fit ainsi secrètement une retraite de six mois chez le saint pontife, pleurant ses fautes et s'affermissant dans ses bonnes résolutions. Dans l'intervalle arrivèrent les bulles dans la forme demandée. Alors le chanoine, qu'on supposa dans le public être arrivé la nuit, repa-



rut dans la ville, mais tout changé, et aussi édifiant qu'il l'avait été peu <sup>1</sup>. Voilà par quelles voies saintement industrieuses l'Augustin espagnol, saint Thomas de Villeneuve, opérait la réforme de son clergé et de son peuple, de mal en bien et de bien en mieux ; tandis que, sous le nom menteur de réforme, l'Augustin allemand, l'apostat Martin Luther, plongeait l'Allemagne pour des siècles dans l'anarchie religieuse, intellectuelle et sociale.

Cependant l'industrie la plus puissante du saint archevêque de Valence fut l'exemple de sa vie. Tel il avait été dans la maison paternelle et dans l'humilité du cloître, tel il fut sur le trône épiscopal : aimant la pauvreté et les pauvres. Il garda son habit monastique, qu'il raccommodait lui-même, comme il avait fait par le passé. Un de ses chanoines l'ayant un jour surpris à ce travail, lui dit qu'il pourrait employer son temps plus utilement, et laisser cette occupation minutieuse à ceux qu'elle regardait. Il répondit que, pour être évêque, il n'avait pas cessé d'être religieux, et que la minutie qu'on lui reprochait donnerait du pain à quelque pauvre. Ses autres vêtements étaient d'ordinaire si grossiers, que ses domestiques mêmes en étaient confus pour lui, parce qu'ils ignoraient quel motif le faisait agir. Quand on le pressait de s'habiller d'une manière conforme à sa dignité, il répondait qu'il avait fait vœu de pauvreté ; que son autorité ne dépendait pas de son extérieur, et qu'on ne devait exiger de lui que du zèle et de la vigilance. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on obtint de lui qu'il portât un chapeau de soie. Il disait depuis agréablement, en montrant ce chapeau : Voilà ma dignité épiscopale ; les chanoines, mes maîtres, ont jugé que je ne pouvais être archevêque sans cela. La frugalité de sa table n'était pas moins extraordinaire. Il observait toujours l'abstinence et les jeûnes prescrits par la règle qu'il avait embrassée. Jamais il ne permettait qu'on lui servît des mets recherchés. Ce que ces sortes de mets coûteraient, disait-il, appartient aux pauvres ; je ne suis point le maître de mes revenus, je n'en suis que le dispensateur. En avent et en carême, les mercredis et les vendredis, ainsi que les veilles de fêtes, il jeûnait jusqu'au soir, et se contentait d'un peu de pain et d'eau. Enfin, son palais était une vraie maison de pauvreté ; on n'y voyait aucune tapisserie. Le saint archevêque ne portait de linge que quand il était malade ; souvent il couchait sur un paquet de branches d'arbres, et n'avait qu'une pierre pour oreiller.

L'archevêché de Valence rapportait annuellement dix-huit mille ducats. Le saint en donnait deux mille au prince Georges d'Autri-

<sup>1</sup> *Acta SS. Vita prolix.*, c. 13.

che, qui s'était démis sous réserve de pension; il en consacrait treize mille au soulagement des pauvres, et il se servait du reste pour l'entretien de sa maison et les réparations de son palais. On voyait tous les jours à sa porte cinq cents pauvres, et chacun d'eux recevait une portion, avec du pain, du vin et une pièce d'argent. Il se déclara le père des orphelins. Il contribuait à la dot des filles qui n'étaient pas en état de se marier. Il avait une tendresse particulière pour les enfants trouvés; il récompensait ceux qui les lui apportaient, ainsi que les nourrices qui en prenaient bien soin. Une ville de son diocèse, située sur le bord de la mer, ayant été pillée par les pirates, il fit porter des provisions et de l'argent pour racheter ceux des habitants qui étaient captifs. Aux nobles tombés dans l'indigence, aux pauvres honteux, il faisait d'honnêtes pensions, ainsi qu'aux ouvriers infirmes ou sans travail.

Ces charités étaient accompagnées de la bonté la plus gracieuse. Un ecclésiastique à qui, après bien des délais, un ouvrier n'avait pu payer une dette de sept ducats, se disposait à prendre hypothèque sur ses biens, parce qu'il était lui-même dans le besoin. L'ouvrier, accompagné de son voisin qui l'y avait excité, alla trouver l'archevêque, pour qu'il recommandât à l'ecclésiastique de ne point exiger de gage. Le saint pontife les écouta tous deux avec une grande familiarité, mais prit le parti de l'ecclésiastique, disant : Il ne vous a fait aucun tort, puisqu'il vous a attendu si longtemps, et qu'il est peut-être dans un plus grand besoin que vous. Ce n'est pas lui qui est en faute, mais vous-même, de ce que vous n'êtes pas venu me trouver; car je serais venu aussitôt à votre secours. Et il lui fit donner dix ducats au lieu de sept.

Autant il était libéral pour les pauvres, autant il était parcimonieux pour lui-même. Un jour, il envoya son gilet à une pieuse femme, pour en raccommoder les manches. Elle répondit que le tout était en si mauvais état, que ce ne valait pas la peine de le raccommoder, surtout pour un archevêque. Le saint dit, au contraire : Pourvu qu'on y mette des manches, il me servira encore; et avec l'argent qu'il faudrait pour un neuf, nous aiderons quelqu'un qui n'en a ni de neuf ni de vieux. Il fit venir un tailleur, lui demanda combien il lui faudrait pour remettre les manches, trouva le prix trop élevé et en rabattit quelque chose. Le tailleur y consentit, mais s'en alla fort mécontent, et traitant l'archevêque d'avare. Cependant il avait trois filles nubiles, sans rien pour leur faire une dot. Un prêtre, qui connaissait sa position, lui conseilla d'aller trouver l'archevêque. Il s'y refusa, et raconta l'histoire du gilet. Toutefois, sur de nouvelles instances du prêtre, il y alla. Le saint, qui le reconnut, l'é-

conta avec beaucoup de bienveillance, prit le nom des trois filles, fit venir le prêtre, qui lui assura qu'elles étaient vertueuses et pauvres. Le lendemain, il manda le père, et lui dit : Hier j'ai promis à votre confesseur trente pièces d'argent pour chacune de vos filles ; mais j'ai pensé la nuit que ce n'était point assez pour se mettre en ménage, et j'en donne à chacune cinquante. Le tailleur se jeta à ses pieds pour lui rendre grâce. Le serviteur de Dieu lui demanda : Mon frère, n'êtes-vous pas le même qui m'avez resarci mon gilet ? L'autre ayant dit que oui, il ajouta : Je sais que vous avez été mécontent lorsque vous m'avez vu disputer sur le salaire ; mais vous n'avez pas bien jugé ; car, sans refuser à personne ce que je crois juste, je cherche toujours à ménager, afin de pouvoir faire ces aumônes.

Les charités du saint évêque étaient souvent accompagnées de miracles. Un jour, comme il considérait de sa fenêtre les pauvres à qui on distribuait l'aumône dans la cour, il en vit un qui le regardait fixement. C'était un homme perclus des pieds et des mains, et qui se soutenait péniblement avec des crosses. Le saint envoya ses domestiques, qui le lui amenèrent sous le bras ; il lui dit : Mon frère, je me suis aperçu de la fenêtre que vous me regardiez attentivement ; pourquoi cela ? est-ce que l'aumône qu'on vous accorde ne suffit pas ? — Seigneur, répondit le pauvre, elle me suffit bien, à moi ; mais j'ai une femme et deux enfants, et cela est partagé entre nous tous : nous éprouvons tous la misère. — Est-ce que vous ne savez aucun métier, pour entretenir votre famille avec ce que je vous donne ? — Seigneur, je sais un métier, car je suis tailleur ; je gagnerais encore ma vie, comme auparavant, si une fluxion maligne ne m'avait rendu impotent des pieds et des mains. — Le saint archevêque ajouta : Lequel aimeriez-vous le mieux, de la santé ou d'une aumône plus considérable ? — Ah ! seigneur, répliqua le pauvre, si seulement je jouissais de la santé ! — Aussitôt l'archevêque, sans lui laisser dire davantage, se lève, fait sur lui le signe de la croix, et dit : Au nom de Jésus-Christ le Nazaréen, qui a été crucifié, laisse tes crosses, et va-t'en guéri chez toi, à ton ouvrage. Et le pauvre se leva guéri<sup>1</sup>.

Quant à ceux de ses parents qui se trouvaient eux-mêmes dans le besoin, saint Thomas de Villeneuve les secourait comme les autres pauvres, ni plus ni moins.

Toutes ces œuvres étaient animées de la foi la plus vive, de la piété la plus tendre, de la charité la plus ardente. Plus souvent encore que nous avons déjà vu, dans ses oraisons, dans la récitation de l'office,

<sup>1</sup> Cap. 22.



dans ses prédications même il éprouvait des extases. Bien des fois ces extases lui survenaient pendant qu'il se préparait à dire la messe, et l'heure se passait de la dire. Un jour de l'Ascension, à six heures du matin, il récitait les heures canoniales avec son chapelain. Arrivé à none, il dit l'antienne : *Videntibus illis elevatus est, Eux le voyant, il fut élevé*, mais ne commença pas le psaume, car il fut ravi en extase, demeura droit et immobile jusqu'à cinq heures du soir. Revenu à lui-même, il demanda au chapelain où ils en étaient. — Nous avons commencé none et votre grâce a intimé l'antienne. — Disons donc none, afin que j'aie célébrer la sainte messe, puis au chœur. — Monseigneur, c'est impossible. — Pourquoi? — Parce que cinq heures du soir viennent de sonner, et dans ce moment même votre grâce entend les cloches des monastères pour les complies. — Bien étonné, le saint archevêque dit : Récitons ainsi none et les autres heures ; j'en ai du regret, non à cause de moi, mais à cause de vous, qui n'avez point offert le divin sacrifice. Mais ainsi a-t-il plu au Seigneur, et cela sans aucune faute de ma part ni de la vôtre. Soyez bien certain que nous ne l'avons nullement offensé ; car vous ne pouviez m'abandonner, ni moi la grâce que le Seigneur m'offrait. Le chapelain le supplia, pour l'amour de Dieu et le bien de son âme, de lui dire le mystère de cette extase de onze heures. Le saint, après lui avoir fait promettre le secret pendant sa vie, répondit : Sachez, mon frère, qu'au moment où je commençais l'antienne *Videntibus illis*, une troupe d'anges la recevaient de ma bouche, et se mirent à la chanter par les airs avec une si douce harmonie, qu'elle me ravit à moi-même et occupa tous mes sens. Mais je m'étonne qu'il se soit passé tant d'heures que vous dites, je croyais qu'il n'y avait pas même une demi-heure ; car c'est le propre de la consolation céleste, qu'un jour entier lui paraît une demi-heure<sup>1</sup>.

Ces extases étaient si fréquentes et si notoires, que le saint lui-même y fait allusion dans un sermon sur la transfiguration de Notre-Seigneur. Après avoir commenté ces paroles de saint Pierre : *Seigneur, il nous est bon d'être ici*, il ajoute : « Mais laissons Pierre un moment, et venons à nous-mêmes ; car *il nous est bon d'être ici*. Que le monde ait ses consolations, que les hommes jouissent des voluptés qu'ils convoitent ; pour nous, *il nous est bon de nous attacher à Dieu et mettre au Seigneur notre espérance*. Qu'y a-t-il entre nous et la joie, nous qui cherchons les joies futures ? Persévérons constamment sur cette montagne avec le Christ ; tenons-en fidèlement la cime, car tout ce qui est en bas est triste, est amer, est pestilentiel,

<sup>1</sup> L. 1, cap. 9.

est infecté de venin mortifère ; c'est ici la paix, ici la sécurité, ici le salut, ici le repos, et s'il y a du bien ou de la joie véritable en la vie, c'est sur cette montagne seule qu'on le possède plus pleinement. Mais que ferons-nous sur la montagne ? Y resterons-nous oisifs avec le Christ ? Non pas ; mais faisons-y au dedans de nous trois tabernacles au Seigneur, un au Père, un au Fils, un au Saint-Esprit : tabernacle du corps, tabernacle de l'âme, tabernacle de l'esprit : tabernacle éternel, demeure perpétuelle où Dieu vienne habiter ; car il est écrit : *Nous viendrons à lui et nous ferons chez lui notre demeure.* Bienheureux qui consacre toute sa vie à construire ce tabernacle, qui y emploie tous ses soins. Quant à moi, mes frères, pour dire en passant quelque chose de moi-même : Si quelquefois, et cela très-rarement, tout indigne que j'en suis, il m'a été accordé, non pour aucun mérite de ma part, mais par le bienfait gratuit de l'infiniment bon Jésus, de monter avec lui sur cette haute montagne, et d'y contempler la gloire de sa face, ne fût-ce qu'un peu et de loin, oh ! avec quelle ardeur, avec quelles larmes je m'écrie : Seigneur, il nous est bon d'être ici ! ne permettez pas que je descende plus de cette montagne ; il me suffit de cette joie, il me suffit de votre présence ; de grâce, ne vous en allez pas de moi : qu'en ceci se passe toute ma vie, tous mes jours ! que chercher davantage ? Voilà tout ce que je veux, tout ce que je désire, tout ce que je demande. Mais, hélas ! hélas ! subitement s'évanouit cette gloire, cette paix, cette douceur, et je suis laissé à moi-même plein de tristesse. Cette splendeur passe comme un éclair, et abandonne l'âme affligée. Oh ! si elle avait duré<sup>1</sup> ! »

C'est ce désir du ciel qui lui faisait souhaiter vivement de pouvoir abdiquer l'épiscopat, pour se retirer de nouveau dans sa chère cellule et s'y entretenir seul avec Dieu seul. Depuis qu'il était archevêque, jamais il n'avait eu un vrai contentement ; toujours il craignait pour le salut de son âme. Il s'adressa au Pape, et plusieurs fois à l'empereur, pour obtenir la permission de se démettre. N'ayant pu rien obtenir des hommes, il s'adressa à Dieu. C'était en 1555. Il passa plusieurs nuits prosterné devant l'image du Sauveur crucifié, pleurant et priant pour que Dieu lui accordât sa retraite. Il venait d'achever le *Miserere*, en versant un torrent de larmes, lorsque le Sauveur crucifié lui adressa distinctement ces paroles : Aie bon courage, au jour de la Nativité de ma mère tu viendras à moi et tu te reposeras<sup>2</sup>. Le vingt-neuf août, il fut attaqué d'une fièvre qui aug-

<sup>1</sup> Premier sermon sur la Transfiguration de Notre-Seigneur, n. 8, t. 1, p. 320, édit. in-fol. Milan, 1760. — <sup>2</sup> *Vita prolix.*, l. 2, c. 24.

mentait de jour en jour. L'évêque de Ségovie vint lui dire que les médecins conservaient peu d'espoir : aussitôt, rempli de joie, il rendit grâces à l'évêque, se mit à genoux, et dit en levant les yeux au ciel : *J'ai été réjoui de ce qu'on vient de me dire : Nous irons à la maison du Seigneur.* Puis, modérant cette joie, il ajouta : Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail ; autrement, je désire ma dissolution pour être avec vous.

Il reçut le saint viatique en présence du clergé, auquel il recommanda vivement de garder les commandements de Dieu, de mener une vie conforme à la sainteté de leur ministère, de professer une inviolable obéissance au Siège apostolique, et de demander à Dieu un pasteur exemplaire pour l'église de Valence ; il ajouta que, si Dieu le rendait digne de son royaume, comme il l'espérait fermement de son infinie bonté, il prierait assidûment pour cette chère église, afin que sa foi ne vint pas à défaillir. Il envoya ensuite distribuer tout ce qui lui restait d'argent, même ses meubles. Ses serviteurs étant revenus dire qu'après avoir donné abondamment à tous les pauvres, il restait encore quinze cents écus, il en fut troublé, et dit : Pourquoi me retenez-vous ici encore, pour que je n'aie jouir du bonheur que m'a préparé le Seigneur ? Je suis persuadé qu'il me prolongera la vie présente jusqu'à ce que je sache qu'il ne me reste plus rien à la maison. Allez donc achever la besogne, afin que je ne demeure pas plus longtemps, mais que je me repose dans la paix de Jésus-Christ.

Dans l'intervalle, il ordonna de célébrer la messe dans sa chambre, disant qu'il désirait encore, avant son départ, entrevoir, sous les espèces du sacrement, son Créateur et son Rédempteur, qu'il espérait contempler bientôt face à face. Pendant qu'on faisait les préparatifs, il se rappela un pauvre père de famille, concierge d'une prison, auquel il n'avait rien assigné dans la distribution de ses meubles. Il le fit venir, lui demanda pardon de son oubli, et lui donna le lit où il était couché, n'ayant plus autre chose. En même temps, il fit signe qu'on le mît à terre, sur un tapis, afin que le geôlier pût emporter ce qui lui appartenait. Aucun des assistants n'ayant voulu y consentir, le saint se tourna vers le geôlier, et le pria, par les entrailles de Jésus-Christ, de lui accorder l'usage du lit jusqu'à la mort.

Enfin ceux qui avaient distribué aux pauvres le reste de l'argent étant revenus et ayant annoncé qu'il ne restait plus rien, Thomas leur rendit grâces et dit : Maintenant, je marcherai joyeux au combat, n'ayant plus rien par où l'ennemi puisse me tenir. Il demanda aussitôt l'extrême-onction, et la reçut avec la plus tendre piété, en récitant les psaumes avec le prêtre. Pendant la messe, qui fut commencée tout de suite, il se fit lire la passion de Notre-Seigneur, selon



saint Jean, en faisant faire une petite pause à chaque période, pour la méditer quelque peu. A l'élévation, il adora le Saint-Sacrement avec une profonde humilité, et, pleurant de joie, commença le cantique *Nunc dimittis*, à la fin duquel il ajouta : *Seigneur, je remets mon âme entre vos mains* ; et en disant cela, il rendit son âme à son Créateur, le huit septembre 1555, jour de la Nativité de la sainte Vierge, pour laquelle il avait eu toute sa vie la plus affectueuse dévotion. Il était dans la soixante-septième année de son âge, et la onzième de son épiscopat. On l'enterra, comme il l'avait désiré, dans le même couvent d'Augustins où il avait demandé l'hospitalité avant d'entrer à Valence. Il fut béatifié en 1618 par Paul V, et canonisé en 1658 par Alexandre VII. Sa fête a été fixée au dix-huit de septembre <sup>1</sup>.

Saint Thomas de Villeneuve a laissé un grand nombre de sermons, dont la meilleure édition est celle de Milan 1760. Ils sont en latin. On y respire la même foi, la même piété, la même science, la même charité que dans les lettres du martyr saint Ignace d'Antioche, disciple des apôtres. L'Esprit de Dieu, qui demeure éternellement avec l'Église et qui parle dans les saints, est toujours le même.

Dans ce temps-là, comme une terre de bénédiction, l'Espagne produisait plusieurs de ces divins personnages que nous appelons des saints : c'était le Franciscain saint Pierre d'Alcantara, né en 1499 ; c'était la Carmélite sainte Thérèse, née en 1515 ; c'était le Dominicain saint Louis Bertrand, apôtre de l'Amérique, né en 1526 ; c'était le Carme saint Jean de la Croix, né en 1542. Nous prions humblement ces bien-aimés saints de vouloir bien nous aider à parler convenablement d'eux, mais plus tard ; car depuis longtemps nous voyons un de leurs contemporains et de leurs compatriotes, dont il nous tarde de dire quelque chose.

Les voies de Dieu sont bien diverses, mais son esprit est toujours le même. Au huitième siècle, lorsqu'il fallut repousser de l'Occident les invasions mahométanes, et y achever la constitution chrétienne de l'humanité par l'indépendance même temporelle de l'Église romaine, Dieu y suscite une famille de héros dont le plus grand est Charlemagne, qui écrit à la tête de ses lois : Charles, par la grâce de Dieu, roi et recteur du royaume des Franes, dévot défenseur de la sainte Église et auxiliaire du Siège apostolique en toutes choses <sup>2</sup>.

A la fin du onzième siècle, lorsque, oubliant ces grandes vues de Charlemagne, Dieu et son Église, les empereurs de Germanie ne voient qu'eux-mêmes et leur famille, les Grecs de Constantinople ne

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 18 septemb. — <sup>2</sup> Baluz., t. 1, p. 189.

voient que les Grecs et Constantinople, et tendent ainsi à rompre l'unité et l'union de l'humanité chrétienne, pour la livrer en proie à la barbarie mahométane, un pèlerin, un pauvre moine, Pierre l'Ermitte, arrive de Jérusalem à Rome et en Occident ; à sa voix et à celle du pape Urbain II, peuples et princes se rassemblent comme un seul homme, sous l'étendard de la croix, au cri *Dieu le veut!* et commencent cette bataille de plusieurs siècles, entre la chrétienté et l'infidélité, qui aboutit de nos jours par donner aux Chrétiens l'empire du monde, ancien et nouveau.

Au commencement du seizième siècle, des moines apostats, des littérateurs d'une science indigeste, des princes voleurs et luxurieux, aveuglés les uns et les autres par l'esprit de ténèbres, travaillent, comme ses manœuvres, à la ruine de toute religion, de toute morale, de toute société, pour plonger l'humanité entière dans une anarchie universelle et irremédiable. Il faudrait à l'Église une nouvelle croisade, mais plus intellectuelle et apostolique qu'autre chose. Il lui faudrait pour cela une compagnie d'élite, qui pût servir de modèle aux autres et réveiller leur zèle endormi ; une compagnie n'ayant d'autre esprit que celui de Jésus, d'autre but que la gloire de Dieu et de son Église, et qui, unissant la science à la foi, les bonnes lettres aux bonnes mœurs, la politesse aux vertus des apôtres, fût toujours prête, à la voix de l'Église et de son chef, à prêcher et à justifier la foi parmi les ignorants et les savants, parmi les pauvres et les riches, parmi les hérétiques et les schismatiques, parmi les fidèles et les infidèles, parmi les barbares et les sauvages, et à la sceller de son sang toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Donec, en 1524, il vint un pauvre pèlerin de Jérusalem à Barcelone, pour lever cette compagnie, sans trop le savoir. Il était âgé de trente-trois ans, vivait d'aumônes, et fréquentait l'école avec les petits enfants pour apprendre les premiers éléments de la langue latine. En espagnol, sa langue maternelle, il s'appelait et signait Ignido. Il était d'une taille moyenne, plutôt petite que grande ; bien fait du reste, sinon qu'il avait une jambe un peu plus courte que l'autre. Voici pourquoi.

L'an 1521, en qualité de commandant ou capitaine, il défendait la citadelle de Pampelune contre les Français qui montaient à l'assaut. Il avait empêché la garnison de capituler. Un boulet de canon lui cassa la jambe droite, et un éclat de pierre lui blessa la jambe gauche. Le voyant tombé, ses compatriotes perdirent courage et se rendirent à discrétion. Les Français usèrent bien de la victoire : ils emportèrent Ignido ou Ignace au quartier de leur général, le traitèrent très-civilement, et en prirent tous les soins qu'ils crurent

devoir à sa qualité et à sa valeur. Quand sa jambe eut été remise, et que l'état de sa plaie lui permit de changer de lieu, ils le firent porter en litière au château de Loyola, qui n'est pas éloigné de Pampelune.

Il était né l'an 1491, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, en cette partie de la Biscaye espagnole qui s'étend vers les Pyrénées, et qui porte aujourd'hui le nom de Guypuscoa. Don Bertram, son père, seigneur d'Ognéz et de Loyola, tenait un des premiers rangs parmi la noblesse du pays, comme étant l'aîné et le chef d'une ancienne maison, où il y avait toujours eu de grandes charges, et qui avait produit de grands hommes. Sa mère, Marine Saèz de Balde, n'était pas d'une naissance moins illustre. Il fut le dernier de cinq filles et de huit garçons.

Son père, qui le jugea propre pour la cour, l'y envoya de bonne heure, et le fit page du roi Ferdinand. Mais le jeune Ignace n'était pas d'humeur à mener une vie oisive. L'amour de la gloire, et l'exemple de ses frères qui se signalaient dans l'armée de Naples, le dégoûtèrent bientôt de la cour, et le firent penser à la guerre à un âge où les autres ne pensent qu'à des jeux d'enfants. Il s'en déclara au duc de Najarre, grand d'Espagne, son parent et ami particulier de sa maison. Ignace passa par tous les degrés de la milice, fit paraître en toute occasion beaucoup de valeur, et fut toujours très-attaché au service, soit qu'il obéît ou qu'il commandât.

Il n'était pas si exact dans les devoirs du christianisme que dans la discipline de la guerre. Les mauvaises habitudes qu'il avait contractées à la cour se fortifièrent parmi la licence des armes, et les travaux militaires ne le firent pas renoncer à l'amour et aux plaisirs. Cependant, quelque mondain que fût Ignace, il avait des principes de religion et de probité qui lui faisaient garder la bienséance jusque dans ses déréglés : on ne lui entendit jamais dire un mot qui blessât la piété ni la pudeur ; il respectait les lieux saints et les personnes sacrées ; enfin, le jour même qu'il fut blessé à Pampelune, il s'était confessé à un de ses camarades, faute de prêtre. Quoiqu'il fût très-délicat sur le point d'honneur, et que sa fierté naturelle le portât à tirer vengeance de la moindre injure, il pardonnait tout et se reconciliait de bonne foi dès qu'on pensait à le satisfaire. Il avait un talent particulier pour accommoder les soldats qui prenaient querelle, et pour apaiser les émotions populaires ; de sorte qu'on l'a vu plus d'une fois désarmer d'une parole deux partis animés l'un contre l'autre et tout prêts à s'égorger.

Il avait un souverain mépris pour les richesses, et son désintéressement parut à la prise de Najarre. Cette ville, qui est sur la frontière



de Biscaye, ayant été abandonnée au pillage, Ignace, qui avait eu le plus de part à la victoire, et qui en devait avoir le plus au butin, se contenta, pour toute récompense, d'avoir fait une belle action, et ne jugea pas qu'un honnête homme dût s'enrichir de la dépouille des malheureux. Il ne manquait pas d'habileté dans les affaires; et tout jeune qu'il était, il savait manier les esprits et ménager les occasions. Il haïssait le jeu, mais il aimait la poésie, et, sans avoir aucune teinture des lettres, il faisait très-bien des vers espagnols : il en fit même quelques-uns sur des matières de piété, et l'on dit qu'il composa un petit poëme en l'honneur de saint Pierre.

Sa conduite n'en était pas néanmoins plus chrétienne ni plus régulière. Il n'avait en tête que la galanterie et la vanité, et il ne suivait dans toutes ses actions que les fausses maximes du monde. Ignace vécut de la sorte jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, où il fut blessé au siège de Pampelune, ainsi que nous avons vu.

Transporté au château paternel de Loyola, il y ressentit bientôt de grandes douleurs. Les chirurgiens ayant regardé la jambe, jugèrent tous qu'il y avait des os hors de leur place, soit que le chirurgien qui l'avait pansé les eût mal rejoints, ou que le mouvement les eût empêchés de se bien reprendre; et ils ajoutèrent que, pour remettre ces os en leur situation naturelle, il fallait casser la jambe tout de nouveau. Ignace subit cette cruelle opération sans proférer une parole ni donner un signe de douleur; seulement il serrait fortement les poings. Cependant il allait toujours plus mal, il ne pouvait plus prendre aucune nourriture, et présentait tous les symptômes d'une mort prochaine. Le jour de la Saint-Jean-Baptiste, comme les médecins ne conservaient plus guère d'espoir, on lui conseilla de se confesser. Il reçut les sacrements la veille de Saint-Pierre et de Saint-Paul : vers le soir, les médecins dirent que, si à minuit il n'était pas mieux, on pouvait le regarder comme mort. Saint Pierre, auquel il avait toujours eu de la dévotion, lui apparut : il se trouva mieux vers minuit, et sa convalescence fut telle, que peu de jours après, on le jugea hors de tout danger.

Mais comme les os commençaient à se consolider, il y eut au-dessous du genou un os qui avançait sur l'autre : ce qui raccourcissait la jambe, y causait une difformité notable, et eût empêché le cavalier de porter la botte bien tirée. Or, Ignace se proposait encore de rester dans le monde. Il demanda donc aux chirurgiens si l'on pouvait couper cet os. On lui répondit que cela se pouvait, mais avec des douleurs plus grandes que celles qu'il avait déjà souffertes, et avec un long temps. Pour satisfaire sa volonté, il subit ce martyre avec sa patience ordinaire. L'opération faite, on employa des onguents et

même des machines pour tirer la jambe, de peur qu'elle ne demeurât plus courte que l'autre. Ce qui l'obligea de garder le lit beaucoup plus longtemps.

Ne sachant que faire, et s'ennuyant d'autant plus qu'il se portait bien, à son genou près, qui se guérissait de jour en jour, il demanda des romans à lire. Le hasard voulut, ou plutôt la Providence, que pour le moment il ne s'en trouvât pas un seul dans le château de Loyola. On lui donna en place une vie de Jésus-Christ et la *Fleur des saints*, écrites en espagnol. A force de les lire, il prit un certain goût aux choses qui y étaient écrites. Mais d'autres pensées venaient au travers : entre autres le souvenir d'une dame de haut rang l'absorbait quelquefois des heures entières ; il méditait par quels exploits il pourrait se rendre digne de ses bonnes grâces. Cependant, au moment de ses lectures, la miséricorde divine ramenait des pensées différentes. En considérant la vie de Notre-Seigneur et des saints, il se disait en lui-même : Quoi ! si je faisais ce qu'a fait saint François ? Quoi ! si je faisais ce qu'a fait saint Dominique ? car il aspirait toujours à des choses difficiles et grandes, et il lui semblait en avoir la force par ce seul motif : saint Dominique l'a fait, donc je le ferai aussi ; saint François l'a fait, donc je le ferai aussi, moi. Puis, à ces pensées de Dieu succédaient des pensées du siècle.

Bientôt il remarqua une différence notable entre les unes et les autres : les pensées du siècle le réjouissaient dans le moment, mais ensuite le laissaient triste et aride ; au lieu que, quand il songeait au pèlerinage de Jérusalem, à ne manger que des herbes, à pratiquer les autres austérités qu'il avait lues dans les saints, non-seulement ces pensées le réjouissaient dans le moment, mais le laissaient encore joyeux après. D'abord il n'y prenait pas garde ; mais un jour, ouvrant les yeux de l'âme, il vit avec admiration cette différence. Et ce fut sa première expérience raisonnée dans les choses divines ; expérience capitale, car, faute de ce discernement des esprits, nous avons vu le moine augustin Luther, séduit par l'esprit des ténèbres, en séduire une infinité d'autres.

Ayant ainsi reconnu peu à peu la diversité des esprits qui l'agitaient, l'un de Dieu, l'autre du démon, et acquis une certaine lumière spirituelle par cette lecture des pieux livres, il commença de penser plus sérieusement à sa vie passée et comment il en expierait les désordres. Une nuit, se sentant pleinement résolu, il se lève selon sa coutume pour prier, se prosterne devant une image de la sainte Vierge, et, par la Mère, s'offre au Fils, comme un soldat fidèle à son chef. Aussitôt toute la maison tremble, un grand bruit s'entend, la chambre où est Ignace est ébranlée jusque dans les fonde-

ments, comme autrefois le lieu où priaient les apôtres <sup>1</sup>. En attendant, son seul désir d'imiter les saints reposait sur ce seul raisonnement : Ce que les saints ont fait, je promets, avec la grâce de Dieu, de le faire aussi. La seule chose qu'il se proposât encore, après sa guérison, était d'aller à Jérusalem et de pratiquer toutes sortes d'austérités pour faire pénitence.

Par suite de ces pieux désirs, les vaines pensées diminuaient peu à peu et finissaient par l'oubli. Ce qui ne confirma pas médiocrement ces bons désirs, fut la vision suivante. Il veillait la nuit, lorsqu'il vit manifestement une apparition de la sainte Vierge avec l'enfant Jésus ; il la vit un espace de temps notable, et en reçut une si grande consolation, conçut un si grand dégoût de sa vie passée, principalement de ce qui regardait les passions de la chair, qu'il lui sembla sentir que toutes les images de cette nature étaient sorties de son âme. Et de fait, depuis ce moment jusqu'au mois d'août 1555, où ces choses furent écrites sous sa dictée, il ne donna jamais le moindre consentement à la convoitise <sup>2</sup>.

Cependant il continuait ses pieuses lectures, et gravait profondément dans son esprit les résolutions qu'il avait prises. Pour se mieux pénétrer de ce qu'il lisait, il lui vint en pensée de résumer par écrit ce qu'il trouverait de plus remarquable dans la vie de Notre-Seigneur et des saints. Il se fit un livre de trois cents feuilles, du plus beau papier, bien réglées et pliées en quatre ; il y écrivit en très-belles lettres rouges les paroles de Jésus-Christ, et en bleu les paroles de la sainte Vierge, car il était fort habile à bien peindre les lettres. Comme il pouvait rester levé tous les jours un peu plus, il employait tout son temps soit à écrire ce livre, soit à prier. Sa plus grande consolation était de regarder le ciel et les étoiles, parce qu'il en concevait un désir toujours plus grand de servir Dieu. Il souhaitait aussi d'être guéri complètement, afin d'entreprendre son pèlerinage.

Pensant à ce qu'il ferait à son retour de Jérusalem, il lui vint à l'esprit d'entrer dans la chartreuse de Séville, sans se faire connaître, pour être moins estimé, et de n'y manger jamais que des herbes ; mais, se rappelant les pénitences qu'il se proposait de faire, il craignit de ne pouvoir chez les Chartreux exercer la haine qu'il avait contre lui-même. Un de ses domestiques allant à Burgos, il lui recommanda de prendre des informations sur la vie de ces religieux. Le rapport lui fit plaisir ; mais il en resta là, préoccupé de son prochain départ.

<sup>1</sup> *Acta SS.*, 31 *julii*. Ribadeneira, *Vita Ignatii*, l. 1, c. 2. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 31 *julii*. *Acta antiquissima, ex ore sancti excepta*, c. 1, n. 1-10.



Ayant donc récupéré assez de forces, il dit à son frère aîné, don Martin Garcias : Vous savez que le duc de Najarre , qui a demandé de mes nouvelles, sait que je suis rétabli ; il convient que j'aie le voir. Le duc était à Navarret , petite ville voisine. Son frère , qui soupçonnait quelque chose, le prit en particulier, le loua des belles qualités que la nature lui avait données , surtout de cette inclination guerrière qui, dès son bas âge, lui avait fait embrasser la profession des armes, et de cette sagesse qui avait paru de si bonne heure dans sa conduite. Après quoi il le conjura de ne pas en croire son chagrin et de ne rien entreprendre légèrement. Vous avez acquis bien de la gloire au siège de Pampelune, et vous passez aujourd'hui pour un des plus illustres guerriers de l'Espagne. Ne détruisez pas votre réputation ; ne déshonorez pas votre famille par une folie indigne de vous. Du moins ne me cachez pas les pensées qui vous roulent dans la tête, et prenez confiance dans un frère qui vous aime tendrement. Ignace, sans se découvrir, répondit en deux mots qu'il était bien éloigné de faire une folie, et qu'il tâcherait toujours de vivre en homme d'honneur.

Il se mit donc en route, monté sur une mule. Un autre de ses frères voulut l'accompagner jusqu'à Onate. Ils firent une veille, c'est-à-dire passèrent la nuit en prières dans la chapelle de Notre-Dame d'Arancuz, afin d'obtenir de nouvelles forces pour son voyage. Ayant laissé son frère à Onate, chez sa sœur, il partit pour Navarret. On lui devait chez le duc quelques pièces d'argent : il les réclama, en donna une partie à des personnes auxquelles il croyait avoir obligation, et consacra le reste à l'ornement d'une image délabrée de la sainte Vierge. Congédiant ensuite deux domestiques qui l'accompagnaient, il s'en alla seul de Navarret à Mont-Serrat. C'est un monastère de Saint-Benoît, à une journée de Barcelone, bâti sur une montagne toute couverte de rochers, et fameux par la dévotion des pèlerins, qui, de tous les endroits du monde, viennent implorer du secours et honorer l'image miraculeuse de la Vierge.

Ses idées sur la vie chrétienne étaient encore bien imparfaites. Il était bien résolu à servir Dieu, à faire pour lui de grandes choses, à expier ses désordres par de grandes austérités, parce que les saints l'avaient fait : il ne considérait pas encore ce que chaque chose a de plus intime, ne savait ce que c'était que l'humilité, la charité, la patience, ni la discrétion, qui assigne à ces vertus leurs bornes. Il ne voyait encore qu'une chose, faire quelque œuvre extérieurement grande, parce que les saints en avaient fait pour la gloire de Dieu.

En route, il fut rejoint par un Maure ou Sarrasin. Dans la conversation, le Mahométan vint à dire qu'il croyait bien que Marie avait

été vierge avant l'enfantement, mais qu'il ne pouvait croire qu'elle le fût après. Ignace s'efforçait de l'en convaincre. Le Mahométan demeura incrédule, quitta brusquement Ignace, et se rendit en un lieu voisin. Ignace en ressentit dans l'âme une certaine tristesse et inquiétude; il lui semblait n'avoir pas fait son devoir, il pensait avoir mal fait de laisser dire au Sarrasin tant de choses contre la sainte Vierge, et qu'il fallait par conséquent le rejoindre pour en tirer satisfaction : il se sentait agité du désir de chercher l'infidèle et de lui donner un coup de poignard, à cause de ce qu'il avait dit contre la sainte Vierge. Après un long combat de pensées avec lui-même, il demeura incertain sur ce qu'il devait faire. Dans cette perplexité, il lâcha la bride à sa mule : si, à l'embranchement de deux chemins, elle suivait celui du bourg où était allé le Sarrasin, il le chercherait et le poignarderait; si elle prenait la grande route, il ne s'inquiéterait plus de lui. Quoique le bourg fût à trente ou quarante pas et le chemin facile, la Providence voulut que la mule s'en détournât et prit la grande route.

Arrivé à une bourgade qui est au pied de la montagne, Ignace acheta, pour son voyage de Jérusalem, un habit long de grosse toile, une ceinture et des sandales de corde, avec un bâton et une calebasse. Il mit à l'arçon de la selle cet équipage de pèlerin, et gagna en diligence Mont-Serrat. Se défiant de lui-même, mais se confiant en la protection de la sainte Vierge, il avait fait à Dieu le vœu de chasteté perpétuelle. Toujours il roulait dans sa tête de grandes choses à faire pour l'amour de Dieu. Comme il avait l'imagination pleine de ce qu'il avait lu dans l'Amadis des Gaules et dans d'autres romans, il résolut de faire la veille des armes, de passer toute la nuit sans s'asseoir ni se coucher, mais debout ou à genoux, devant l'autel de Notre-Dame de Mont-Serrat, d'y déposer ses vêtements, pour revêtir les armes de Jésus-Christ. Y étant arrivé, il fit à un père bénédictin, Français de nation, sa confession générale, qui dura trois jours. Ce fut le premier confesseur auquel il s'ouvrit de son plan de vie. De son conseil, il donna sa mule au monastère, ses vêtements précieux à un pauvre mendiant, revêtit ses habits de pèlerin, pendit son épée et son poignard à un pilier près de l'autel de Notre-Dame, devant lequel il passa en prières toute la nuit qui précéda l'Annonciation de la sainte Vierge, 1522. Au point du jour, il reçut la sainte eucharistie et se mit en route.

On peut remarquer ici une attention particulière de la Providence. C'est le souvenir et l'exemple de saint François, c'est le souvenir et l'exemple de saint Dominique qui inspirent à Ignace le désir de faire pour Dieu quelque chose de grand. C'est le souvenir et l'exemple

des Chartreux qui l'y encouragent. C'est un père bénédictin qui est son premier confident, et qui l'y confirme et dirige. Dieu voulait insinuer par là aux enfants de saint Ignace d'avoir toujours une affection cordiale et fraternelle envers les enfants de saint François, de saint Dominique, de saint Bruno, de saint Benoît, et réciproquement. Qu'il y ait entre les uns et les autres, non une jalousie profane, mais une sainte émulation, à qui fera plus et mieux pour la plus grande gloire de Dieu, leur père, qui est au ciel, et de leur mère, l'Église catholique, qui est sur la terre.

Ignace marchait le bâton à la main, la calebasse au côté, la tête nue et un pied nu ; car, pour l'autre, qui se sentait encore de sa blessure et qui s'enflait toutes les nuits, il jugea à propos de le chausser. Mais il marchait avec une vigueur qui ne pouvait venir que d'en haut, fort consolé de ne porter plus les livrées du monde, et tout glorieux d'être revêtu de celles de Jésus-Christ. A peine eut-il fait une lieue, qu'il entendit derrière lui un cavalier qui courait à bride abattue. C'était un officier de la justice de Mont-Serrat. Est-il vrai, lui dit le cavalier, que vous ayez donné vos habits à un pauvre ? Quelques serments que cet homme fasse là-dessus, on ne le croit pas ; on l'a soupçonné de larcin, et on l'a mis en prison. A ces paroles, Ignace fut pénétré de douleur, et ne put retenir ses larmes. Il confessa la vérité, pour délivrer l'innocent ; mais il ne voulut jamais dire ni sa qualité ni son nom. Il se dit seulement à lui-même qu'il était bien malheureux de ne pouvoir assister son prochain sans lui faire de la peine ; et, dans ces pensées, il poursuivit son chemin vers Manrèse, où il avait résolu de se cacher, en attendant que la peste cessât à Barcelone et que le port fût ouvert pour le voyage de la Terre-Sainte.

Manrèse est une petite ville, à trois lieues de Mont-Serrat, fameuse aujourd'hui par la pénitence du saint et par la piété des peuples qui y viennent de tous côtés en pèlerinage, mais obscure alors, et qui n'avait rien de considérable qu'un monastère de Saint-Dominique et un hôpital pour les pèlerins et les malades.

Ignace alla droit à cet hôpital. Il eut une extrême joie de se voir au nombre des pauvres, et en état de faire pénitence sans être connu. Il commença par jeûner toute la semaine au pain et à l'eau, excepté le dimanche, qu'il mangeait un peu d'herbes cuites ; encore y mêlait-il de la cendre. Il ceignit ses reins d'une chaîne de fer, et prit un cilice sous l'habillement de toile dont il était revêtu. Il châtiait rudement son corps trois fois le jour, dormait peu et couchait à terre.

En se maltraitant ainsi, il n'eut point d'autre vue, au commencement, que d'imiter les saints pénitents et d'expier les désordres de



sa vie passée. Il conçut ensuite un désir ardent de chercher la gloire de Dieu dans ses actions; et ce désir rendit le motif de sa pénitence plus pur et plus noble. A la vérité, il avait toujours ses péchés devant les yeux, et il en avait toujours de l'horreur; mais ses intérêts propres ne le touchaient plus si vivement; et dans les rigueurs qu'il exerçait sur lui-même, au lieu de songer avec une très-grande application à satisfaire pour les peines que ses péchés méritaient, il pensait principalement à venger l'injure et à réparer l'honneur de la majesté divine.

Il entendait tous les jours tout le service divin. Il faisait de plus sept heures de prières à genoux régulièrement; et quoiqu'il n'eût pas encore beaucoup d'ouverture pour l'oraison mentale, il était si recueilli en priant Dieu, qu'il demeurait des heures entières immobile. Il visitait souvent l'église de Notre-Dame de Villa-Dordis, qui n'est qu'à une demi-lieue de Manrèse; et dans ces petits pèlerinages, il ajoutait d'ordinaire au cilice et à la chaîne de fer qu'il portait une ceinture de certaines herbes très-piquantes.

En faisant réflexion sur sa conduite, il crut que les macérations de la chair l'avanceraient peu dans les voies du ciel s'il ne tâchait d'étouffer en lui les mouvements de l'orgueil et de l'amour-propre. Pour cela, il mendiait son pain de porte en porte, comme s'il eût été un vrai gueux; et de peur qu'on ne devinât sa qualité ou à sa physionomie ou à ses manières, il affectait des airs grossiers et tout le procédé d'un homme de la lie du peuple. Même, afin de mieux sauver les apparences, il négligeait entièrement sa personne, ou plutôt il s'étudiait à être malpropre, lui qui aimait tant la propreté, et qui avait eu soin toute sa vie d'être si bien ajusté. Son visage tout couvert de crasse, ses cheveux sales et en désordre, sa barbe et ses ongles qu'il laissait croître jusqu'à faire peur, le déguisaient tellement, qu'il ressemblait à une espèce de sauvage.

Aussi, dès qu'il paraissait dans Manrèse, les enfants le montraient au doigt, lui jetaient des pierres, et le suivaient par les rues avec de grandes huées. La plupart des gens à qui il demandait l'aumône se moquaient de lui; et un certain homme fort brutal, qui fut plus choqué de sa modestie que de sa malpropreté, ne se contentant pas de lui dire des injures toutes les fois qu'il le rencontrait, allait le chercher à l'hôpital pour lui faire insulte. Ignace souffrait les outrages et les moqueries sans dire un seul mot, contrefaisant le stupide et se réjouissant en son cœur d'avoir déjà part aux opprobres de la croix<sup>1</sup>.

Pendant qu'il logeait dans cet hôpital, il lui arriva souvent, en

<sup>1</sup> Bouhours, *Vie de saint Ignace*, l. 1.

plein jour, de voir auprès de soi, dans l'air, quelque chose de fort beau, qui lui occasionnait beaucoup de plaisir et de consolation. Il n'en pouvait assez distinguer la forme pour savoir ce que c'était; mais il lui semblait que ça tenait jusqu'à un certain point de la forme du serpent, et que ça rayonnait des yeux, quoique ce n'en fussent pas. Plus cette chose lui apparaissait, plus il y prenait plaisir; et quand elle disparaissait, il en ressentait de la peine<sup>1</sup>. Dans ce temps, il n'avait encore aucune connaissance des choses spirituelles. Or, tant que durait cette vision, et elle dura plusieurs jours, ou peu avant qu'elle commençât, une pensée violente s'emparait d'Ignace et le tourmentait; c'était comme si on lui disait intérieurement: « Que fais-tu à l'hôpital? Le ciel, qui t'a donné, avec un sang noble, des inclinations généreuses, veut que tu sois un saint cavalier et non pas un gueux. Si tu étais à la cour ou à l'armée, ton seul exemple réformerait tous les courtisans et tous les soldats. » Il sentit en même temps un dégoût étrange des ordures de l'hôpital, et eut honte de se trouver en la compagnie des gueux. Mais il reconnut aussitôt la suggestion du malin esprit, qui, sous prétexte d'un bien spécieux et plausible, le retirait de la voie où Dieu l'avait mis. Pour confondre le démon et pour se vaincre lui-même, il se familiarisa plus que jamais avec les pauvres et s'attacha au service des malades les plus dégoûtants.

Cependant le bruit courut dans Manrèse que le pèlerin mendiant que l'on ne connaissait pas, et dont tout le monde se moquait, était un homme de qualité qui faisait pénitence, et ce fut l'aventure du pauvre du Mont-Serrat qui donna lieu à ce bruit. Elle éclata dans le pays; et, sur les circonstances du fait, sur les indices de la personne, on jugea que ce pèlerin inconnu pourrait bien être le cavalier qui s'était dépouillé jusqu'à la chemise. La modestie, la patience et la dévotion d'Ignace rendirent la conjecture très-probable; si bien que les habitants de Manrèse commencèrent à le regarder avec d'autres yeux. On le venait voir par curiosité, et on l'admirait d'autant plus, qu'on l'avait traité plus indignement. Il s'en aperçut; et, pour fuir ce nouveau piège, qu'il s'imagina que le démon lui tendait, il chercha une retraite où il fût plus caché que dans l'hôpital.

Il trouva, à six cents pas de la ville et au pied d'une petite montagne, le lieu qu'il cherchait. C'était une caverne obscure et profonde, creusée dans le roc, et ouverte du côté d'une vallée solitaire, qu'on appelle la *Vallée-du-Paradis*. Peu de gens connaissaient cette caverne, et personne n'avait jamais osé y entrer, tant elle paraissait affreuse.

<sup>1</sup> *Vita antiquissima*, c. 2.

Ignace perça les broussailles qui en fermaient les avenues et qui en bouchaient l'ouverture, assez étroite d'elle-même. S'y étant coulé avec peine à travers les ronces, il établit sa demeure dans le creux de l'antre, où il venait un peu de jour d'en haut par une fente du rocher.

L'horreur d'un lieu si sauvage lui inspira un nouvel esprit de pénitence, et la liberté de la solitude fit que sa ferveur l'emporta bien loin. Il maltraitait tous les jours son corps quatre ou cinq fois avec une chaîne de fer. Il demeurait trois ou quatre jours sans prendre aucune nourriture ; et quand les forces lui manquaient, il avait recours à quelques racines qu'il trouvait dans la vallée, ou à un peu de pain qu'il avait apporté de l'hôpital. Il ne se contentait pas de sept heures de prières qu'il s'était prescrites ; il ne faisait que prier, ou plutôt il était occupé nuit et jour à pleurer les égarements de sa jeunesse et à louer les miséricordes du Seigneur. Il sortait quelquefois de sa caverne, et rien ne se présentait à ses yeux qui ne l'entreteint dans les sentiments où il était. A la vue d'un torrent rapide qui passait au pied de la colline, il considérait avec plaisir que toutes les choses du monde sont passagères et périssables, indignes des soins et de l'estime d'une âme immortelle.

Quoique Ignace fût d'une très-forte constitution, ces excès ruinèrent bientôt sa santé. Il avait de grandes douleurs d'estomac, accompagnées de faiblesses continuelles ; et des gens qui découvrirent sa retraite, à force de le chercher, le trouvèrent un jour évanoui à l'entrée de la caverne. Dès qu'il fut revenu de sa défaillance, et qu'il eut repris un peu de force par la nourriture qu'on lui fit prendre, il voulut regagner le fond de sa grotte ; mais on le mena malgré lui à l'hôpital de Manrèse.

Le malin esprit, sous l'espèce de vision dont il a été parlé, profita de cette occasion pour le tenter de découragement. Comment pourras-tu soutenir une vie si austère pendant les soixante-dix ans que tu as à vivre ? lui disait intérieurement le tentateur. Ignace vit bien de qui venait cette pensée, et répondit : Misérable, peux-tu seulement m'assurer une heure de vie ? N'est-ce pas Dieu qui est le maître de nos jours ? Et que sont soixante-dix ans au prix de l'éternité ?

Cependant la fièvre lui prit ; et comme la nature était épuisée, le mal devint si violent en peu de jours, qu'on désespéra de sa vie. Étant presque à l'extrémité, il entendit une voix intérieure qui ne cessait de lui dire qu'il devait mourir content, parce qu'il mourait saint ; qu'au reste, dans le haut point de sainteté où il était parvenu en si peu de temps, il n'avait à craindre ni les tentations du diable ni



les jugements de Dieu. Il lui sembla ensuite qu'on exposait à ses yeux son sac, sa chaîne, son cilice et les autres instruments de sa pénitence. Il lui sembla même voir, d'un côté, sa caverne arrosée de ses larmes et toute teinte de son sang, de l'autre le ciel ouvert, où les anges l'invitaient avec des palmes et des couronnes dans les mains. Quoique ces pensées lui fissent horreur, il eut bien de la peine à s'en défaire, tant elles étaient fortement imprimées dans son esprit. Pour y résister, il rappela en sa mémoire les péchés de sa vie les plus énormes et les plus honteux. Il envisagea l'enfer, qu'il avait mérité tant de fois, et se demanda à lui-même s'il y avait de la proportion entre un mois de pénitence et une éternité de supplices. Ces vues l'humilièrent devant Dieu, et lui firent connaître clairement qu'il avait bien plus à craindre qu'à espérer. Il surmonta enfin la tentation : mais il en demeura si effrayé, que, venant à se porter mieux, il pria des personnes dévotes qui le servaient dans sa maladie de lui dire sans cesse : Souvenez-vous de vos péchés, et ne pensez pas que le paradis soit dû à un pécheur comme vous.

Ce ne fut pas là pourtant le plus rude assaut que soutint Ignace dans sa retraite de Manrèse. Depuis qu'il s'était donné à Dieu, il avait joui d'une parfaite tranquillité : il avait même goûté les douceurs que le Saint-Esprit répand d'ordinaire dans l'âme des pécheurs nouvellement convertis, et pour les dégoûter des plaisirs du monde, et pour leur adoucir les travaux de la pénitence. Il perdit ce calme intérieur et toutes ces joies spirituelles ; en sorte que, durant ses prières et dans ses mortifications, il n'avait que du trouble et des sécheresses. La sérénité revenait quelquefois tout à coup, et avec une telle abondance de consolations, qu'il en était transporté hors de lui-même. Mais ces doux moments passaient vite ; et lorsqu'il croyait voir la clarté céleste, il se trouvait replongé en de plus épaisses ténèbres. Comme il n'avait nulle expérience de ces états différents, et qu'il ne savait pas que les âmes qui commencent une vie chrétienne sont traitées ainsi quelquefois de peur qu'elles n'attribuent leur ferveur à leurs propres forces, et qu'elles ne s'attachent plus aux faveurs de Dieu qu'à Dieu même, il s'écriait dans ce changement si subit : Quelle nouvelle guerre est ceci ? En quelle carrière inconnue entrons-nous ?

Dieu le mit encore à d'autres épreuves. Quoique Ignace eût fait une confession très-exacte, et qu'il ne fût pas de ces esprits faibles que troublent de vaines apparences, il lui vint des scrupules qui le tourmentèrent étrangement. Tantôt il doutait s'il avait bien expliqué toutes les circonstances de certains péchés ; tantôt il craignait d'en avoir célé quelques-uns, ou du moins d'avoir déguisé la vérité en

quelque chose afin de s'épargner de la honte. Pour s'éclaircir de ses doutes et se rassurer de ses craintes, il avait recours à la prière ; mais plus il pria, plus ses doutes et ses craintes augmentaient. De plus, à chaque pas qu'il faisait, il croyait broncher et offenser Dieu, s'imaginant qu'il y eût du péché où il n'y en avait pas même l'ombre, et disputant sans cesse avec lui-même sur l'état de sa conscience, sans pouvoir jamais décider ce qui était péché ou ce qui ne l'était pas. Dans ces raisonnements et ces combats éternels, il en était quelquefois réduit à gémir, à crier et à se jeter par terre, comme un homme que la douleur presse. Mais le plus souvent, il gardait un morne silence, comme si la tristesse qui l'accablait l'eût rendu stupide.

Parmi ces infirmités spirituelles, il ne tirait de la force que du saint sacrement de l'autel, qu'il recevait tous les dimanches : encore arrivait-il plus d'une fois qu'étant sur le point de communier, ses peines redoublèrent à un tel point, que, craignant de commettre un sacrilège, il se retira de la sainte table tout confus et tout désolé. Après bien des réflexions inutiles, où son esprit se perdait, il s'imagina que l'obéissance seule pouvait le guérir, et que ses peines cesseraient si son confesseur lui commandait d'oublier entièrement le passé. Mais il eut scrupule de proposer à son confesseur un expédient qu'il avait inventé lui-même. A la vérité, on lui défendait d'écouter ces scrupules ; mais il ne savait pas précisément en quoi consistait un scrupule ; et d'avoir à en juger, c'était pour lui une matière de nouvelles inquiétudes. Il ne laissait pas de continuer ses pratiques de piété et de pénitence, dans la pensée que, plus il était troublé, plus il devait être exact et fidèle. Ne recevant nul secours, ni de la terre, ni du ciel, il crut que Dieu l'avait délaissé et que sa damnation était certaine. On ne peut dire le tourment qu'il souffrit alors ; et il n'y a que les personnes affligées de ces sortes de croix qui le puissent bien concevoir.

Les religieux de saint Dominique du monastère de Manrèse, qui gouvernaient sa conscience, eurent pitié de lui, et le retirèrent chez eux par charité. Au lieu d'y avoir du soulagement, il y fut plus tourmenté qu'à l'hôpital. Il tomba dans une noire mélancolie ; et étant un jour dans sa cellule, il eut la pensée de se jeter par la fenêtre pour finir ses maux. Il ne suivit pas néanmoins ce mouvement de désespoir, parce qu'il y vit un péché. Quoique le ciel lui parût de fer, il y éleva les yeux avec une foi ardente, et, fondant en larmes : Secourez-moi, Seigneur, s'écria-t-il, mon appui et ma force, secourez-moi. C'est en vous seul que j'espère, et ce n'est qu'en vous que je cherche du repos : ne me cachez pas votre face ; et puisque vous

êtes mon Dieu, montrez-moi la voie par laquelle vous voulez que j'aïlle à vous.

Cependant il se souvint d'avoir lu qu'un ancien ermite, ne pouvant obtenir de Dieu une grâce, jeûna constamment et ne mangea rien jusqu'à ce que Dieu l'eût exaucé. A l'exemple de l'ermite, il résolut de ne prendre aucune nourriture qu'il n'eût recouvré la paix de son âme. Il résolut de jeûner ainsi, à moins que d'être en péril de mort. Il jeûna effectivement sept jours entiers sans boire ni manger, et sans se relâcher de ses exercices accoutumés. Comme ses peines duraient toujours, et que, par une espèce de miracle, ses forces ne s'abattaient pas tout à fait, il aurait poussé ce jeûne plus loin, si son confesseur ne lui eût ordonné absolument de le rompre. Le ciel agréa et la ferveur qui lui fit entreprendre une chose si extraordinaire, et l'obéissance qui lui fit quitter ce qu'il avait entrepris. Sa première tranquillité lui fut rendue, et ses croix intérieures se changèrent en des délices extraordinaires qu'il n'avait point encore goûtées. Mais une nouvelle tempête s'éleva dans son cœur trois jours après. Ses scrupules, ses tristesses et ses désespoirs le reprirent avec tant de violence, qu'il aurait succombé infailliblement, si la main qui le frappait ne l'eût soutenu. Dieu voulut le faire passer par toutes ces épreuves pour lui apprendre à conduire les autres.

Enfin ses troubles se calmèrent, et Ignace ne fut pas seulement délivré de tous ses scrupules, il obtint le don de guérir les consciences scrupuleuses. Mais parce que Dieu console ordinairement les âmes à proportion de leurs peines et de leur fidélité, en retirant son serviteur de l'état où il l'avait mis, il le combla de plusieurs grâces signalées.

Ignace récitait un jour l'office de la Vierge sur les degrés de l'église des Dominicains, lorsqu'il fut élevé en esprit, et vit comme une figure qui lui représentait clairement la très-sainte Trinité. Cette vue le toucha si fort et lui donna tant de consolation intérieure, qu'étant allé ensuite à une procession solennelle, il ne put retenir ses larmes devant le peuple. Il ne pensait qu'à la Trinité; il ne parlait que de la Trinité; mais il en parlait avec des termes si sublimes et si propres, que les plus savants l'admiraient, et que les plus simples ne laissaient de l'entendre. Il écrivit les pensées qu'il eut sur ce mystère incompréhensible; et son écrit, qui s'est perdu, était de quatre-vingts feuillets. A force de contempler la Trinité, il conçut pour elle une dévotion très-tendre, et il s'accoutuma dès lors à prier plusieurs fois le jour les trois adorables personnes, tantôt toutes trois ensemble, tantôt chacune en particulier, selon les différentes dispositions où il se trouvait.

Peu de temps après, une autre lumière lui découvrit l'ordre que



Dieu a tenu dans la création du monde, et les fins que la sagesse éternelle s'est proposées en se communiquant au dehors. Il vit une fois durant la messe, au moment que le prêtre levait l'hostie, que le corps et le sang du Fils de Dieu était véritablement sous les espèces et de quelle manière ils y étaient. Un jour qu'il alla visiter l'église de Saint-Paul, à un quart de lieue de la ville, s'étant assis au bord du Cardenero, qui coulait dans la plaine de Manrèse, il eut une profonde connaissance de tous les mystères ensemble ; et un autre jour qu'il pria à une croix sur le chemin de Barcelone, tout ce qu'on lui avait fait connaître auparavant lui fut remis devant les yeux dans une si grande clarté, que les vérités de la foi lui semblaient n'avoir rien d'obscur. Aussi en demeura-t-il si éclairé et si convaincu, qu'il disait que, quand elles ne seraient pas écrites dans l'Évangile, il serait prêt à les défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang, et que, si les saintes Écritures étaient perdues, il n'y aurait rien de perdu pour lui.

Mais de toutes les faveurs qu'il reçut alors, la plus remarquable fut un ravissement qui dura huit jours, et qu'on ne croirait presque pas, si plusieurs personnes dignes de foi n'en avaient été témoins. Cette grande extase commença un samedi sur le soir dans l'hôpital de Sainte-Lucie, où Ignace avait repris son logement, et elle finit le samedi suivant à la même heure. Il n'eut aucun usage de ses sens tout ce temps-là. On le crut mort ; et on l'aurait enterré, si des gens qui visitèrent son corps ne se fussent aperçus que le cœur lui battait un peu. Il revint à lui, comme s'il fût sorti d'un doux sommeil ; et, ouvrant les yeux, il dit, d'une voix tendre et dévote : *Ah ! Jésus !* Personne n'a su les secrets qui lui furent révélés dans ce long ravissement ; car il n'en voulut jamais rien dire ; et tout ce qu'on put tirer de lui, c'est que les grâces dont Dieu le favorisait ne se pouvaient exprimer.

Ces illustrations divines ne l'empêchaient pas de consulter les religieux de saint Dominique et de saint Benoît sur son intérieur, ni de suivre ponctuellement leur avis. Il allait voir de temps en temps son confesseur de Mont-Serrat, lui rendait compte de ce qui se passait en son âme, et lui demandait des instructions pour son avancement spirituel. Quoique ce saint vieillard fit envers Ignace l'office de maître, il ne laissait pas de l'honorer infiniment, et il disait quelquefois aux religieux du monastère que son disciple de Manrèse serait un jour le soutien et l'ornement de l'Église ; que le monde trouverait en lui un réformateur, un successeur de saint Paul, un apôtre qui porterait la lumière de la foi aux nations idolâtres<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Bouhours, l. 1.

Mais Ignace ne s'ouvrait qu'à ses directeurs, et autant qu'il était nécessaire pour sa conduite; hors de là il gardait un profond silence et se renfermait tout en lui-même. Cependant, quelque soin qu'il prit de cacher les dons du ciel et de se dérober aux yeux des hommes, il ne put y parvenir, soit que Dieu voulût récompenser l'humilité de son serviteur, soit que la vertu ait des marques qui la découvrent malgré elle. Ses austérités, ses extases éclatèrent dans tout le pays; et ce qui les fit valoir davantage, c'est qu'on ne douta plus qu'il ne fût un homme de qualité, que la pénitence avait travesti. Une fille qui passait pour sainte parlait de lui comme d'un saint, et n'en parlait qu'avec admiration: c'est celle qui, en ce temps-là, fut si renommée par toute l'Espagne, que le roi catholique consulta souvent sur des affaires de conscience, et qu'on appelait la béate de Manrèse.

On eut enfin une si grande opinion d'Ignace, qu'étant retombé malade et ayant été transporté au logis d'un riche bourgeois, qui était homme de bien, et qui ne put souffrir que le serviteur de Dieu fût à l'hôpital, on appela communément ce bourgeois Simon, et sa femme Marthe, comme si, en recevant Ignace chez eux, ils y avaient reçu Jésus-Christ. Sa réputation le faisait rechercher de tout le monde; chacun s'empressait de l'entretenir, et plusieurs le suivaient quand il allait prier Dieu devant les croix qui sont plantées autour de Manrèse, ou qu'il allait faire des pèlerinages à Notre-Dame de Villa-Dordis, et à d'autres lieux de dévotion. Il ne s'était proposé jusqu'alors, dans toutes ses pratiques de piété, que sa perfection particulière; mais la Providence, qui le destinait au ministère évangélique, et qui l'y avait déjà préparé, sans qu'il le sût, par le mépris du monde, par la retraite et par la mortification, lui donna d'autres vues et d'autres desseins. Il considéra que les âmes ayant coûté si cher au Sauveur, on ne pourrait rien faire qui lui fût plus agréable que d'en empêcher la perte. Il comprit que c'était dans le salut des âmes, rachetées par le sang d'un Dieu, que la gloire de la majesté divine éclatait davantage: et ce furent ces connaissances qui allumèrent son zèle. Ce n'est pas assez, disait-il, que je serve le Seigneur, il faut que tous les cœurs l'aiment et que toutes les langues le bénissent.

Dès qu'il eut tourné ses pensées vers le prochain, quelque chère que lui fût sa solitude, il en sortit; et de peur d'éloigner de lui ceux qu'il voulait attirer à Dieu, il corrigea ce que son extérieur avait d'affreux et de rebutant. D'ailleurs, ayant reconnu que l'emploi où il était appelé demandait de la santé et des forces, il modéra ses austérités et prit un habillement de gros drap, parce que l'hiver était

fort rude et que ses douleurs d'estomac ne diminuassent point. Il parlait publiquement des choses du ciel, et, pour se faire mieux entendre du peuple qui l'entourait, il montait sur une pierre que l'on montre encore aujourd'hui devant l'ancien hôpital de Sainte-Luce. Son visage exténué, son air modeste, ses paroles animées de l'esprit qui le possédait inspiraient l'horreur du vice et l'amour de la vertu ; mais ces entretiens particuliers faisaient des effets prodigieux : il convertissait les pécheurs les plus opiniâtres, en leur exposant les grandes maximes du salut et les leur faisant méditer dans la retraite. Quelques-uns furent si touchés, qu'ils renoncèrent au siècle et changèrent en même temps de mœurs et d'état.

Les réflexions que fit Ignace sur la force de ces maximes évangéliques, et les expériences qu'il en eut par les autres, et par lui-même, le portèrent à composer le livre *Des Exercices spirituels*, pour la réformation des mœurs dans les âmes mondaines. C'est une suite et un ensemble sagement combiné de méditations, de réflexions, d'examen, par où l'homme, avec le secours de la grâce, sort de son péché et monte jusqu'au plus haut point de la perfection. Ainsi, pendant qu'en Allemagne, sous le nom menteur de réforme, le moine apostat de Wittemberg ruinait les mœurs et la religion, en insultant les princes et les Pontifes, en brisant la règle même des mœurs, la loi divine, qu'il déclarait impossible à garder ; en niant le libre arbitre de l'homme, dont il ne faisait plus qu'une machine à péché et à damnation ; en calomniant Dieu même de la manière la plus atroce, puisqu'il nous le représente comme un être cruel, qui nous punit non-seulement du mal que nous n'avons pu éviter, mais du bien même que nous avons fait de notre mieux : dans ce même temps, saint Ignace, sans attaquer personne, sans nier quoi que ce fût, mais en croyant tout ce que l'Église catholique croit et enseigne, mais en méditant avec ordre les vérités connues de tout le monde ; saint Ignace commence pacifiquement la véritable réformation des mœurs, d'abord en lui-même, puis dans les autres, et l'étend enfin à toute l'humanité chrétienne. Comme il ne mit que plus tard la dernière main à ce livre *Des Exercices spirituels*, nous verrons plus tard quels en sont l'esprit et le caractère, et quelle place il tient dans l'ensemble de ses œuvres de restauration.

Les fruits que fit Ignace dans Manrèse par ses discours apostoliques lui attirèrent tout de nouveau les louanges et l'admiration du peuple. Il ne put souffrir qu'on l'estimât tant dans un lieu où il n'était venu que pour fuir l'estime des hommes ; et ainsi il résolut de quitter Manrèse, après y avoir demeuré plus de dix mois. Ajoutez à cela que, la peste n'étant plus si forte à Barcelone, et le com-



merce de la mer commençant à se rétablir, il avait une extrême impatience de passer en la Terre-Sainte. Au commencement de sa conversion, il ne voulait faire ce pèlerinage que pour rendre honneur aux lieux consacrés par la présence et par le sang de Jésus-Christ ; mais il l'entreprenait alors avec un désir ardent de travailler, selon son pouvoir, au salut des schismatiques et des infidèles.

Il ne se déroba pas de Manrèse comme il avait fait de Mont-Serrat. Il déclara son voyage à ses amis, sans leur rien dire néanmoins de ce qu'il prétendait faire en Palestine. On ne peut s'imaginer combien cette nouvelle les toucha. Ils le conjurèrent, les larmes aux yeux, de ne point les abandonner ; ils lui représentèrent les fatigues et les périls d'un si long voyage ; mais ni leurs prières ni leurs raisons ne l'arrêtèrent pas un moment. Plusieurs s'offrirent pour l'accompagner : tous lui présentèrent leur bourse. Il ne voulut prendre ni compagnon ni argent, pour n'avoir de consolation qu'avec Dieu seul ni de ressource qu'en sa providence ; et il dit à ceux qui le pressaient de se précautionner contre les besoins de la vie, qu'une parfaite confiance tenait lieu de tout, qu'on n'était pas seulement chrétien par la foi et par la charité, mais qu'on l'était encore par l'espérance, et qu'on n'avait occasion de bien exercer cette vertu que dans le manquement de toutes choses <sup>1</sup>.

Ignace, étant arrivé à Barcelone, trouva au port un brigantin et un grand navire qui se préparaient à partir pour l'Italie. Il fut sur le point de s'embarquer dans le brigantin, qui devait faire voile avant le navire. Il en fut empêché de la manière que voici.

Une dame très-vertueuse, Isabelle Rosel, entendant un jour le sermon, jeta par hasard les yeux sur Ignace, qui était assis au pied de l'autel parmi les enfants. Elle crut lui voir le visage lumineux, et ouïr une voix secrète qui disait : Appelle-le, appelle-le. Elle se retint pourtant, dans la crainte que ce ne fût une illusion ; mais étant retournée chez elle, elle en parla à son mari. Tous deux firent d'avis d'examiner ce que ce pouvait être, et ils envoyèrent quérir le pèlerin, qui était encore à l'église. Sous prétexte d'honorer Notre-Seigneur en la personne du pauvre, ils l'obligèrent de manger à leur table, et, pour le sonder, ils le mirent sur un discours de piété. Ignace, qui ne savait pas leur dessein et qui agissait simplement, parla des choses du ciel d'une manière si touchante et si élevée, qu'ils virent bien que c'était un homme de Dieu. Ils eussent été ravis de le retenir chez eux pour toujours ; mais il leur déclara que Dieu l'appelait ailleurs et qu'il n'attendait que le départ des vaisseaux pour

<sup>1</sup> Bouhours, l. 1.

quitter l'Espagne. La dame, ayant su de lui-même qu'on lui avait promis place dans le brigantin qui allait partir, le conjura de n'y point entrer, et lui dit plus d'une fois que sa vie n'y serait point en assurance. En effet, à peine le brigantin fut-il hors du port et en mer, qu'il s'éleva une furieuse tempête qui le fit périr, sans qu'aucun ni des passagers ni des mariniers pût se sauver du naufrage.

Ignace ne voulut néanmoins s'engager dans le grand navire qu'à condition que le pilote lui accorderait le passage pour l'amour de Dieu. Le pilote le lui accorda, mais en l'obligeant toutefois d'apporter ce qu'il lui fallait pour vivre durant le voyage. Cette condition parut très-dure à Ignace. Comme il s'était mis entre les bras de la Providence, il crut que ce serait s'en retirer que de faire des provisions, et comme il n'avait besoin que d'un peu de pain qu'il pourrait mendier dans le navire, il craignit de blesser la pauvreté évangélique en y apportant quelque chose. Pour sortir de l'embaras où il se trouvait, il eut recours à son confesseur, et, en ayant reçu ordre d'accepter la condition que proposait le pilote, il fit hardiment, par obéissance, ce qu'il n'osait faire de lui-même ; mais il ne prit rien de la dame qui lui avait sauvé la vie et qui lui offrait tout ce qui lui était nécessaire. Il alla mendier son pain de porte en porte.

Or, il y avait dans la ville une femme de qualité nommée Zépiglia, dont le fils, mal né et fort libertin, s'était jeté depuis peu parmi une troupe de gueux et de vagabonds, avec lesquels il courait le monde. Ignace vit cette femme qui sortait de son logis, et il la pria, pour l'amour de Dieu, de lui faire donner un morceau de pain. En le regardant, elle se souvint de son fils, et jugeant par l'air de la personne que celui qui demandait l'aumône n'était rien moins qu'un vrai pauvre, elle le traita de coureur et de libertin, lui reprocha sa vie fainéante et lui fit de grandes menaces. Ignace l'écouta paisiblement, lui dit qu'il était encore plus méchant qu'elle ne pensait, et se retira. Elle fut surprise de sa patience et de sa réponse. Mais ayant appris que le pèlerin était un saint homme, elle eut honte de l'avoir si maltraité, lui en fit faire des excuses, et lui envoya une bonne provision de pain le jour qu'il partit. Il ne voulut point emporter l'argent que des personnes dévotes l'obligèrent de prendre malgré lui, ni le distribuer aux mariniers, qui l'en eussent peut-être considéré davantage. Ne rencontrant point de pauvres à qui il pût le donner, il le laissa sur le bord de la mer, pour le premier qui le trouverait.

La navigation fut périlleuse, mais pas longue. Un vent orageux porta le navire dans cinq jours au port de Gaète, l'an 1523. Ignace se retira la nuit dans l'étable d'une hôtellerie. Lorsqu'il commençait

à s'endormir, il entendit de grands cris, comme d'une personne qui demandait du secours et qui était réduite au désespoir. Il courut à l'endroit d'où venait le bruit, et, ayant trouvé une jeune fille entre les mains des soldats qui voulaient lui faire violence, il leur parla si fortement, qu'ils la laissèrent aller ; car son zèle réveilla en cette occasion toute sa fierté, et lui fit prendre un ton impérieux, dont les officiers usent d'ordinaire pour arrêter l'insolence de leurs gens.

Il prit de là le chemin de Rome, seul, à pied, jeûnant tous les jours et mendiant selon sa coutume. Il y arriva le dimanche des Rameaux, et en partit pour Venise huit jours après Pâques, ayant reçu la bénédiction du Pape, qui était Adrien VI, et obtenu de sa Sainteté la permission de faire le pèlerinage de Jérusalem. Quelques Espagnols lui donnèrent sept ou huit écus, et lui dirent qu'il serait fou d'aller sans argent par un pays dont il ne savait pas la langue et qui était infecté de peste. Il eut scrupule d'avoir accepté ce qu'on lui offrit, et s'en accusant devant Dieu, il se dit à lui-même plusieurs fois qu'il valait bien mieux passer pour imprudent dans l'esprit des hommes que de paraître se défier tant soit peu des soins de la Providence.

Pour réparer donc sa faute, il donna aux premiers pauvres qu'il trouva tout ce qu'il avait d'argent. Il se réduisit par là à une extrême nécessité, ne trouvant presque pas de quoi vivre dans les villages, et ne pouvant entrer dans les villes, à cause de la maladie contagieuse, tant son visage pâle et abattu le rendait suspect aux gardes des portes. Il était même contraint souvent de coucher les nuits à l'air ; mais ces fatigues du corps furent récompensées avec abondance des consolations de l'esprit. Étant un jour épuisé de forces et n'ayant pu suivre les voyageurs à qui il s'était joint sur le chemin, il demeura seul dans une campagne déserte. La solitude l'invita à faire oraison. Jésus-Christ lui apparut durant sa prière, le fortifia intérieurement et lui promit de le faire entrer dans Padoue et dans Venise.

L'événement vérifia l'apparition. Quoique ceux qui l'avaient abandonné et qui avaient pris le devant eussent été refusés aux portes avec des billets de santé, il ne trouva nul obstacle et entra sans peine, comme si les gardes ne l'eussent point aperçu. Il arriva fort tard à Venise, et, ne sachant où se retirer, il alla se mettre sous un portique de la place Saint-Marc, pour y prendre un peu de repos.

Mais un pieux sénateur de la république, Marc-Antoine Trévisan, dont le palais n'était pas loin, entendit durant son sommeil une voix qui semblait lui dire que, tandis qu'il dormait à son aise dans son lit, un serviteur de Dieu était sous un portique de la place. Il s'éveilla



aussitôt, alla lui-même chercher celui que la voix marquait, le conduisit à son logis avec honneur, et lui rendit tous les devoirs de charité que méritait un pèlerin envoyé de Dieu.

Ignace, qui se croyait fort indigne de ce traitement, quitta le palais du sénateur, sous prétexte d'aller loger avec un marchand de Biscaye, qui le reconnut. Le sénateur et le marchand lui offrirent toutes sortes de secours pour son voyage de la Terre-Sainte. Mais toute la grâce qu'il leur demanda fut d'obtenir une place sur le vaisseau de la république qui allait porter en Chypre un nouveau gouverneur. Le vaisseau des pèlerins était déjà parti. On eut beau dire à Ignace que, depuis la prise de Rhodes, dont Soliman s'était rendu maître l'année précédente, les Turcs couraient les mers de Syrie, et que la crainte de l'esclavage avait obligé la plupart des pèlerins de s'en retourner chez eux de Venise, tout cela ne l'ébranla pas, et la confiance qu'il avait en Dieu lui fit dire à ceux qui tâchaient de l'intimider pour le retenir, que, si les navires lui manquaient, il passerait la mer sur une planche, avec le secours du ciel. Il eut une fièvre très-ardente avant son départ; et quoiqu'il eût été purgé le jour qu'on mit à la voile, il ne laissa pas de partir, contre l'avis des médecins, qui croyaient sa mort certaine s'il s'embarquait ce jour-là; mais, bien loin d'en mourir, il s'en porta mieux, et le mal de la mer le guérit parfaitement.

Il y avait dans le vaisseau des gens d'une vie fort débordée, qui commettaient des péchés énormes presque à la vue de tout le monde. Les matelots ne faisaient nul exercice de religion, et on n'entendait parmi eux que des paroles sales ou impies. Ces désordres affligèrent et irritèrent tout ensemble Ignace. Il tâcha d'y remédier par des instructions chrétiennes et par des avertissements charitables; mais voyant que toutes les voies de la douceur étaient inutiles, il fit de sévères réprimandes et menaça les coupables des vengeances de la justice divine. La liberté du pèlerin espagnol ne plut pas aux Italiens. Pour se défaire d'un censeur si incommode, ils résolurent tous ensemble de gagner une île déserte et de l'y laisser. L'avis qu'il en eut par un passager qui avait plus de probité que les autres ne refroidit point son zèle. Mais le dessein des Italiens ne réussit pas; car, lorsqu'ils approchaient de la côte où ils vouaient le débarquer, il se leva un vent impétueux qui repoussa le vaisseau, et les porta en peu d'heures à l'île de Chypre.

Ils rencontrèrent dans le port le navire des pèlerins tout prêt à faire voile, et qui semblait n'attendre qu'Ignace. Il y entra, et après quarante-huit jours de navigation, depuis son départ de Venise, il arriva enfin au port de Jaffa, l'ancien Joppé, le dernier jour

d'août 1523. Il prit de là le chemin de Jérusalem, et s'y rendit le 4<sup>me</sup> de septembre avec les autres pèlerins.

La vue des lieux saints le remplît d'une si grande joie, qu'il eût bien voulu ne les quitter jamais, et s'y occuper à travailler à la conversion des Mahométans ; mais le provincial des Franciscains, à qui le Saint-Siège avait donné une pleine autorité sur tous les pèlerins, lui ordonna de renoncer à son dessein. Il obéit, après avoir toutefois visité de nouveau quelques-uns des saints lieux, et revu au mont des Olives les vestiges que Notre-Seigneur laissa sur la pierre en montant au ciel. S'étant embarqué pour l'Europe, il arriva à Venise sur la fin de janvier 1524 ; il en partit pour Gênes, d'où il se rendit à Barcelone.

Durant ce voyage, Ignace avait eu le temps de faire des réflexions. Il pensa que, pour travailler à la conversion des âmes, il fallait avoir des connaissances qui lui manquaient, et qu'il ne pourrait jamais rien faire de solide sans le fondement des lettres humaines. Il revint donc à Barcelone pour les étudier. Il alla voir d'abord Jérôme Ardebale, qui enseignait publiquement la grammaire, et lui communiqua son nouveau dessein ; il s'en ouvrit aussi à Isabelle Rosel, qui fut ravie de le revoir, et qui lui promit toutes sortes de secours. Comme nous avons déjà vu, il avait trente-trois ans lorsqu'il se mit ainsi à étudier les premiers principes de la langue latine et à fréquenter tous les jours la classe avec de petits enfants. Comme il le faisait pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, aucune difficulté ne l'arrêtait. Il lui en vint cependant une d'assez singulière. Quand il se mettait à étudier sa leçon, à vouloir apprendre les déclinaisons et les conjugaisons, et écouter les explications du maître, il lui arrivait aussitôt sur Dieu, sur les principaux mystères de la foi, sur le sens de l'Écriture, plus de lumières, de consolations, de sentiments de piété, que quand il était en prière, qu'il prenait la discipline ou recevait la sainte eucharistie. Au lieu de conjuguer le verbe *amo*, il était comme entraîné à faire des actes d'amour : *Je vous aime, mon Dieu*, disait-il, *vous m'aimez ; aimer, être aimé, et rien davantage*. En réfléchissant bien à cette singularité, il reconnut bien vite que c'était une illusion du malin esprit, qui s'efforçait à le détourner d'une chose utile et même nécessaire pour la plus grande gloire de Dieu. Il découvrit la tentation à Ardebale, et, l'ayant mené dans une église, lui demanda pardon à genoux de sa paresse, fit vœu au pied des autels de continuer ses études et de s'y attacher davantage. Il supplia aussi son maître de le traiter sévèrement quand il ne ferait pas son devoir, et de ne l'épargner pas plus que les petits écoliers. Dès lors les illusions de l'enfer s'évanouirent tellement, qu'elles ne revinrent jamais.

Quelques personnes savantes lui conseillèrent de lire les livres d'Érasme, célèbres alors par toute l'Europe, entre autres *le Soldat chrétien*, comme le plus propre à inspirer la piété avec l'élégance du latin. Il le lut, et en marqua même les phrases et les manières de parler les plus exquises ; mais il s'aperçut que cette lecture diminuait sa dévotion, et que, plus il lisait, moins il avait de ferveur dans ses exercices spirituels. Ayant expérimenté cela plusieurs fois, il jeta le livre, et en conçut tant d'horreur, qu'il ne voulut jamais le lire, et qu'étant général de la compagnie, il ordonna qu'on n'y fût point les livres d'Érasme, ou qu'on ne les lût qu'avec de grandes précautions. Nous pensons tout à fait comme saint Ignace. Pour rallumer sa première ardeur, il lisait souvent *l'Imitation de Jésus-Christ*, qu'il regardait, après l'Évangile, comme le livre le plus plein de l'esprit de Dieu.

Mais si quelquefois les douceurs célestes dont Dieu le comblait ordinairement venaient à manquer, il s'en consolait par le fruit qu'il se promettait de ses études ; et, distinguant bien la sécheresse d'avec la tiédeur, il disait que la perte qu'on faisait des goûts spirituels, en étudiant purement pour la gloire de Dieu, valait mieux que toutes les délices de la dévotion sensible, pourvu que le cœur fût rempli de l'amour divin. Aussi son soin principal était d'entretenir l'esprit intérieur, qui s'affaiblit et se dissipe par l'étude quand il n'est pas établi sur les solides vertus.

C'est pourquoi, sa santé étant assez bonne depuis son retour de la Terre-Sainte, il recommença les austérités que la faiblesse de son estomac et les fatigues du voyage avaient un peu interrompues. Il ne faisait rien néanmoins sans l'avis de son confesseur ; et bien loin de se laisser emporter à sa dévotion, il retrancha quelque chose de ses sept heures de prières, pour avoir plus de temps à étudier, suivant la lumière qu'il eut alors, qu'on peut et qu'on doit même, en quelques rencontres, quitter Dieu pour Dieu.

Comme il s'était formé le plan d'une vie commune, semblable à celle de Jésus-Christ, et qu'il ne voulait ni rebuter les gens ni se distinguer lui-même par un habit extraordinaire, il ne reprit point son sac ni sa chaîne, et se contenta de porter un rude cilice sous une soutane fort pauvre. Des aumônes qu'Isabelle Rosel et d'autres personnes charitables lui faisaient, il ne retenait que ce qui lui était nécessaire pour vivre, et partageait le reste avec les pauvres, à qui il donnait toujours le meilleur ; de sorte qu'Agnès Pascal, femme dévote, chez laquelle il demeurait, le reprit un jour de ce qu'il gardait toujours le pire pour lui. Hé ! que feriez-vous, répartit Ignace, si Jésus-Christ vous demandait l'aumône ? auriez-vous bien le courage de ne pas lui donner le meilleur ?



Le fils d'Agnès, nommé Jean Pascal, encore jeune, mais sage et dévot, se levait quelquefois la nuit pour observer ce que faisait Ignace dans sa chambre : il le voyait tantôt à genoux, tantôt prosterné, le visage toujours en feu et souvent baigné de larmes ; il lui semblait même le voir élevé de terre et tout environné de clarté. Il l'entendait soupirer profondément, et il ouït plusieurs fois ces paroles qui lui échappaient dans la chaleur de sa prière : O Dieu, mon amour et les délices de mon âme, si les hommes vous connaissaient, ils ne vous offenseraient jamais ! Mon Dieu, que vous êtes bon de supporter un pécheur comme moi !

Ignace ne négligeait pas la perfection du prochain en travaillant à la sienne. Aux heures que l'étude ne l'occupait pas, il tâchait de retirer les âmes du vice par des exemples ou par des discours édifiants ; et son zèle éclata surtout dans une occasion importante. Il y avait hors de la ville un couvent de filles fort fameux, appelé le monastère des Anges. Ce nom ne convenait guère aux religieuses : elles vivaient dans un grand libertinage, et, à l'habit près, c'étaient de vraies courtisanes. Ignace ne put voir sans horreur l'abomination dans le lieu saint. Il jugea pourtant que, quelque extrême que fût le mal, les remèdes violents feraient un mauvais effet, et que, comme les personnes religieuses qui ont abandonné Dieu sont plus difficiles à convertir que les gens du monde, il fallait les ménager davantage.

Dans cette vue, il prit l'église du monastère des Anges pour le lieu de ses dévotions. Il y faisait tous les jours quatre ou cinq heures d'oraison à genoux ; il y communiait de la main d'un prêtre nommé Puygalte, à qui il déclara son dessein, et qui était un homme de bonnes œuvres. Les prières d'Ignace si réglées, son recueillement et sa modestie attirèrent la curiosité des religieuses. Elles voulurent lui parler, et savoir de lui-même qui il était. Il les écouta : et, après avoir éludé plusieurs questions qu'elles lui firent sur son pays et sur son état, il tourna adroitement le discours sur l'excellence et les devoirs de la profession religieuse. Il les entretint particulièrement de la pureté que Jésus-Christ exige de ses épouses, et il leur représenta le déshonneur que lui-même faisaient des épouses infidèles ; mais il parla avec tant de force et tant de douceur ensemble, qu'il entra dès la première fois dans leurs esprits. Il les revit les jours suivants, et, les voyant disposées à le croire, il les engagea insensiblement à méditer les premières vérités de ses exercices spirituels. Elles en furent si touchées, que, changeant d'abord de conduite, elles fermèrent leurs portes aux hommes de la ville avec qui elles avaient un commerce scandaleux.

Ce changement mit au désespoir ceux qui avaient le plus d'habitude dans le monastère, et ils ne manquèrent pas de s'en venger sur celui qu'ils surent en être l'auteur ; mais leur vengeance ne se borna point à des emportements de paroles ou à de simples insultes. Un jour qu'Ignace revenait du monastère des Anges avec le père Puygalle, deux esclaves maures les attaquèrent et les assommèrent de coups de bâton. Puygalle en mourut quelques jours après. Ignace, laissé pour mort sur la place, récupéra néanmoins la santé, après cinquante-trois jours de maladie et de souffrance. Dès qu'il put marcher, il retourna au monastère pour achever son ouvrage ; et quand on lui disait qu'il devait craindre un second assassinat : Quel bonheur ne serait-ce, répondait-il, de mourir pour une si belle cause ! Mais ses ennemis, bien loin de rien entreprendre sur sa personne, se repentirent de leur crime ; et le plus emporté de tous vint un jour se jeter à ses pieds et lui demander pardon.

Après deux ans d'étude à Barcelone, Ignace fut jugé capable d'aller faire sa philosophie à l'université d'Alcala ou de Complut. L'envie d'apprendre lui fit embrasser plusieurs matières à la fois ; mais cette multiplicité mit de la confusion dans ses idées, et il ne retenait rien, quoiqu'il étudiât avec la plus grande ardeur. Il se logea dans un hôpital, où il ne vivait que d'aumônes. Il était vêtu pauvrement, ainsi que les quatre compagnons qu'il s'était associés dans ses bonnes œuvres. Il catéchisait les enfants, et avait beaucoup de talent pour leur inspirer l'amour de la vertu. Il tenait dans l'hôpital des assemblées de charité, et convertissait par ses discours des pécheurs endurcis dans le crime depuis longtemps. Une des plus célèbres conversions qu'il opéra, fut celle d'un homme fort libertin qui possédait une des premières dignités de l'église d'Espagne.

Si les choses extraordinaires qu'il faisait lui attirèrent des admirateurs, elles lui suscitèrent aussi des ennemis. Quelques personnes l'accusèrent de magie ; d'autres le représentèrent comme un hérétique et comme un homme attaché au parti de certains visionnaires qui s'appelaient *Illuminés*, et qui venaient d'être condamnés en Espagne. Les choses en vinrent au point, qu'il fut déféré à l'inquisition ; mais son affaire ayant été intérieurement examinée, les inquisiteurs le trouvèrent innocent et le renvoyèrent absous. Peu de temps après, il fut cité devant le grand vicaire de l'évêque, comme un homme qui s'arrogeait le droit de catéchiser, quoiqu'il n'eût ni science ni mission. On le mit en prison, où il resta quarante-deux jours. Il en sortit enfin pleinement justifié par une sentence du 1<sup>er</sup> juin 1527 ; on lui défendit cependant, ainsi qu'à ses compagnons, de porter d'habit particulier, et de se mêler désormais de donner

aucunes instructions religieuses, comme étant des hommes sans lettres. Il n'eut pas plus tôt été élargi, qu'il alla mendier de quoi s'acheter un habillement d'écolier, afin de se conformer à tous les articles de la sentence.

Il alla trouver ensuite Alphonse Fonséca, archevêque de Tolède. Ce prélat fut charmé de le voir ; il lui conseilla de quitter Alcalá et d'aller à Salamanque, l'assurant qu'il lui accorderait sa protection. Lorsque Ignace fut arrivé dans cette ville, il commença par travailler au salut des âmes. La sainteté de sa vie et la solidité de ses instructions firent qu'en peu de temps il fut suivi d'une grande multitude de peuple. Il n'en fallut pas davantage pour l'exposer à de nouveaux soupçons. Sur la crainte qu'il n'introduisit des pratiques dangereuses, le grand vicaire de Salamanque le retint vingt-deux jours en prison ; mais ayant connu son innocence, il le déclara publiquement, et ajouta même qu'Ignace était un homme d'une vraie vertu. Ce qui redoublait la vigilance de l'autorité ecclésiastique, c'étaient les erreurs et les émissaires de l'hérésie luthérienne. Le serviteur de Dieu souffrit avec joie toutes les épreuves que le Seigneur lui envoyait pour purifier son âme et le faire parvenir à une haute perfection.

Après son élargissement, il prit la résolution de quitter Salamanque, et même de sortir d'Espagne ; il forma aussi le projet de passer en France, et d'aller continuer, ou plutôt de recommencer ses études à Paris.

Ce fut alors qu'il se mit à faire usage de certaines choses qu'il s'était d'abord interdites ; il reçut aussi l'argent que lui envoyaient ses amis pour son voyage. Il savait d'ailleurs qu'il lui fallait de quoi subsister dans un royaume étranger, surtout ayant dessein d'y faire ses études. Il partit au milieu de l'hiver, et arriva à Paris au commencement de février 1528. Il employa deux ans à se perfectionner dans la langue latine, après quoi il fit son cours de philosophie. Il demeura d'abord au collège de Montaigu ; mais un compagnon de chambre, à qui il avait confié son argent, le lui déroba et s'enfuit ; ce qui le contraignit de se retirer à Saint-Jacques de l'Hôpital. Le voleur, tombé malade à Rouen et se voyant sans ressource, implora la compassion d'Ignace, qui fait aussitôt la route pieds nus, embrasse son compatriote, le console, et lui procure de quoi retourner en Espagne. Dans l'intervalle, il avait été lui-même déféré à l'inquisiteur de Paris, qui était le prieur des Dominicains. Il revient à la hâte, se présente au prieur, qui le renvoie sans lui rien dire de fâcheux : c'est qu'après avoir fait des perquisitions très-exactes, il n'avait rien découvert ni contre sa doctrine ni contre ses mœurs.



Cependant, comme il n'avait à Saint-Jacques que le couvert, Ignace fut obligé pour vivre de mendier son pain de porte en porte. Les vacances venues, il fit le voyage de Flandre, afin de recevoir quelques secours des marchands espagnols qui y étaient établis. La première fois qu'il fit ce voyage, en passant par Bruges, il demanda l'aumône à Louis Vivès. Ce savant homme, qui n'était pas de ceux que la science enfle, et qui avait une charité édifiante, fit manger Ignace à sa table, sans autre motif que de régaler un pauvre. Quand il l'eut entendu parler des vérités de la foi et des secrets de la vie intérieure, il admira la sagesse surnaturelle qui paraissait en ses discours, et dit par une espèce d'inspiration : Cet homme est un saint, et je suis bien trompé s'il ne fonde quelque jour un ordre religieux.

Ignace étudia la philosophie au collège de Sainte-Barbe pendant trois ans et demi. Par une suite de son zèle pour le salut des âmes, il travailla sérieusement à la sanctification des écoliers qui fréquentaient le même collège ; il en engagea plusieurs à passer les dimanches et les fêtes dans la prière, et à ne s'occuper ces jours-là que de la pratique des bonnes œuvres. Le professeur Pégnac crut que tous ces jeunes gens négligeaient leurs études ; il s'en prit à Ignace, et, voyant que ses avertissements produisaient peu d'effet, il demanda justice au docteur Govéa, principal du collège. Govéa, prévenu contre Ignace, résolut de lui faire subir un châtement honteux, pour empêcher que désormais personne ne se joignît à lui.

On avait coutume, en ce temps-là, pour punir les écoliers qui débauchaient leurs compagnons, d'assembler tout le collège au son de la cloche. Les régents venaient avec des verges à la main, et frappaient l'un après l'autre le coupable. Ce châtement se nommait *la salle*. Ignace était disposé à tout souffrir ; mais il lui vint ensuite dans l'esprit que les jeunes gens qu'il avait mis dans la bonne voie pourraient être scandalisés de son humiliation, et quitter leurs saintes pratiques par respect humain. Il alla donc trouver le principal dans sa chambre, pour lui exposer modestement ses raisons. Il lui dit qu'il était prêt à souffrir la perte de sa réputation, mais qu'il le priait de considérer le mal qui en résulterait pour les jeunes gens qu'il avait tâché de gagner à Dieu, et qui étaient encore novices dans la vertu. Govéa, sans lui rien répondre, le conduisit dans la salle où tout le monde était assemblé ; mais lorsqu'on entendit le signal pour commencer, il se jeta aux pieds d'Ignace, et lui demanda pardon d'avoir cru légèrement de faux rapports. Se levant ensuite, il dit tout haut : C'est un saint, qui n'a en vue que le bien des âmes, et qui souffrirait avec plaisir les plus infâmes supplices. Une satisfaction

si solennelle fit revenir les esprits, et rendit le nom d'Ignace fameux. Les personnes les plus considérables de l'université voulurent le connaître, et des docteurs habiles vinrent le consulter sur des matières de piété. Pégnà lui-même devint son admirateur et son ami, et il le fit exercer en particulier par un écolier très-avancé dans ses études, et qui réunissait une rare vertu à une grande capacité. Cet écolier était Pierre Lefèvre, Savoyard de naissance, et du diocèse de Genève. Ignace passa maître ès arts après sa philosophie, et commença ensuite sa théologie chez les Dominicains.

Pierre Lefèvre, dont nous venons de parler, avait fait vœu de chasteté dès son enfance, et il l'avait toujours fidèlement gardé ; mais il éprouvait de violentes tentations d'impuretés dont il ne lui était pas possible de se délivrer, quoiqu'il affaiblît son corps par des jeûnes rigoureux et continuels. Il fut aussi tenté de vaine gloire : de là beaucoup d'inquiétudes et de perplexités, ce qui le conduisit enfin à de grands scrupules. Accablé sous le poids de ses peines, il les découvrit à Ignace, qui par ses avis le tranquillisa parfaitement. Le saint, habile dans cette guerre par sa propre expérience, lui prescrivit ensuite un cours d'exercices spirituels ; il lui enseigna la méthode de faire la méditation et la pratique de l'examen particulier, après quoi il le conduisit par degrés dans les différentes routes qui mènent à la perfection. Au retour d'un voyage en Savoie, Lefèvre fit les exercices spirituels dans une retraite. Il y connut que le ciel le destinait à être le compagnon d'Ignace. Aussi dès lors mena-t-il une vie si sainte et si édifiante, qu'Ignace ne fit plus de difficulté de s'ouvrir à lui entièrement. Il lui déclara le grand dessein qu'il avait d'assembler des ouvriers évangéliques, pour travailler avec eux au salut des âmes ; et dès lors il le regarda comme son fils bien-aimé en Jésus-Christ.

Une autre conquête d'Ignace fut un gentilhomme navarrais, qui enseignait la philosophie, et que Dieu destinait à être l'apôtre des Indes et du Japon, et le thaumaturge de son siècle. François-Xavier naquit le 7 avril 1506, au château de Xavier dans la Navarre, à huit lieues de Pampelune. Don Jean de Jassa, son père, était un des principaux conseillers d'état de Jean d'Albret, troisième du nom, roi de Navarre. Sa mère était héritière des illustres maisons d'Azpilcueta et de Xavier. Ils eurent plusieurs enfants, dont les aînés portèrent le surnom d'Azpilcueta. On donna à François, le plus jeune de tous, celui de Xavier.

Il apprit les premiers éléments de la langue latine dans la maison paternelle, et puisa au sein d'une famille vertueuse de grands sentiments de piété ; il était, dès son enfance, d'un caractère doux, gai,

complaisant, ce qui le faisait aimer de tout le monde. On découvrit en lui un génie rare et une pénétration singulière. Avide d'apprendre, il s'appliquait à l'étude avec ardeur, et il ne voulut point embrasser la profession des armes comme ses frères. Lorsqu'il eut atteint sa dix-huitième année, ses parents l'envoyèrent à l'université de Paris, qui était regardée comme la première école du monde.

Il entra au collège de Sainte-Barbe, et commença son cours de philosophie. Son amour pour l'étude lui fit dévorer les difficultés qu'offraient les questions les plus subtiles et les plus rebutantes. Ses talents naturels se développèrent de plus en plus ; son jugement se forma, et sa pénétration acquit plus d'étendue et de vivacité. Les applaudissements qu'il recevait de toutes parts flattaient agréablement sa vanité ; car il ne trouvait rien de criminel dans cette passion, il la regardait même comme une émulation louable et nécessaire pour faire fortune dans le monde. Son cours de philosophie achevé, il fut reçu maître ès arts, et il enseigna lui-même cette science au collège de Beauvais ; mais il continua de demeurer dans celui de Sainte-Barbe.

Ignace comprit qu'un génie de ce caractère, étant tourné au bien, pourrait faire de grandes choses pour Dieu, mais qu'il n'était pas aisé de le réduire. En effet, ce fonds de vanité et d'orgueil rendit inutiles les premiers discours d'un homme qui ne parlait que du mépris des grandeurs humaines, et qui répétait souvent : Que sert-il à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme ? On ne l'écouta presque pas ; au lieu de le croire, on se moquait de lui, on tournait en ridicule la pauvreté dans laquelle il vivait, et qu'on traitait de bassesse d'âme. Ignace ne se rebuta de rien. Pour s'insinuer peu à peu dans l'esprit du jeune professeur, il le louait de ses talents naturels, se réjouissait avec lui de sa réputation, lui applaudissait en public sur la subtilité de ses réponses, et s'empressait même à lui chercher des auditeurs et des écoliers. Ayant appris qu'il se trouvait dans le besoin, il lui offrit de l'argent, qui fut accepté.

Xavier avait l'âme généreuse, il fut très-touché de ce procédé. Le changement de Lefèvre lui fit faire des réflexions qu'il n'avait pas encore faites, et l'ébranla fort. Il apprit en même temps qui était Ignace, et ses discours lui parurent depuis bien plus raisonnables. Il ne douta plus qu'il n'y eût quelque motif supérieur dans son genre de vie, et le regarda dès lors avec d'autres yeux. Les luthériens avaient des émissaires à Paris pour répandre secrètement leurs erreurs parmi les étudiants de l'université. Ces émissaires présentaient leurs dogmes d'une manière si plausible, que Xavier, naturellement cu-



rieux, prenait plaisir à les écouter. Ignace vint à son secours, et empêcha l'effet de la séduction.

Trouvant un jour Xavier plus attentif qu'à l'ordinaire, il lui répète avec plus de force que jamais ces paroles du Sauveur : Que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il perd son âme? Il lui représente qu'une âme aussi noble ne devait pas se borner aux vains honneurs du monde; qu'il faut que la gloire céleste soit l'unique objet de son ambition, et qu'il est contraire à la raison de préférer à ce qui est éternel ce qui passe comme un songe. Xavier comprend alors le néant des grandeurs humaines, et sent naître en lui l'amour des choses célestes. Ce n'est cependant qu'après de violents combats qu'il se rend aux impressions de la grâce et qu'il prend la résolution de conformer sa vie aux maximes austères de l'Évangile. Il se mit sous la conduite d'Ignace, qui le fit avancer à grands pas dans les voies de la perfection; il apprend d'abord à vaincre sa passion dominante et à se défaire de la vaine gloire, son plus dangereux ennemi. Il ne cherche plus que les occasions de s'humilier, afin de délivrer entièrement son cœur de l'enflure de l'orgueil, et comme il n'est pas possible de remporter une victoire complète sur ses passions sans réprimer ses sens et mortifier sa chair, il couvre son corps d'un cilice et l'affaiblit par le jeûne et par d'autres austérités.

Lorsque les vacances furent arrivées, il fit les exercices spirituels, suivant la méthode de saint Ignace. Sa ferveur fut si grande, qu'il passa quatre jours sans prendre aucune nourriture. La contemplation des choses célestes l'occupe le jour et la nuit; il paraît changé en un autre homme. Ce ne sont plus les mêmes désirs, les mêmes vues, les mêmes affections; il ne se reconnaît plus lui-même; l'humilité de la croix lui paraît préférable à toute la gloire du monde. Pénétré des plus vifs sentiments de componction, il veut faire une confession de toute sa vie: il forme le dessein de glorifier le Seigneur par tous les moyens possibles et de consacrer le reste de sa vie au salut des âmes. Après avoir enseigné la philosophie trois ans et demi, comme il se pratiquait dans ce temps-là, il se mit à l'étude de la théologie par le conseil de son directeur.

La conquête de Xavier, qui coûta si cher à Ignace, fut suivie d'une autre, qui ne lui donna nulle peine. Deux jeunes hommes d'un génie extraordinaire s'attachèrent tout d'un coup à lui. L'un, appelé Jacques Laynèz, et né à Almazan, diocèse de Siguença, était âgé de vingt-un ans au plus; l'autre, nommé Alphonse Salmeron, et qui était des environs de Tolède, n'avait que dix-huit ans: il savait néanmoins parfaitement le grec et l'hébreu. Ils avaient tous deux fait leur philosophie à Complut ou Alcalá, et ils y avaient entendu

parler d'Ignace comme d'un saint. L'envie de le voir et de se mettre sous sa conduite les fit venir à Paris, autant que l'amour de la science.

La Providence voulut que ce fût le premier homme qu'ils rencontrèrent en entrant dans la ville. L'air de sagesse et de sainteté qui paraissait sur son visage frappa tellement Laynèz, qui ne l'avait jamais vu, qu'il ne douta pas que ce ne fût lui. Ils l'abordèrent l'un et l'autre, et ils furent ravis de trouver celui qu'ils cherchaient. Ignace, qui semblait être allé au-devant d'eux, les embrassa comme des anges envoyés du ciel, et les reçut de bon cœur au nombre de ses disciples. Ils passèrent par l'épreuve des exercices spirituels, et ils sortirent de leur retraite si animés du zèle des âmes, qu'ils ne respiraient que les travaux de la vie apostolique.

Un autre Espagnol, nommé Nicolas Alphonse et surnommé Bobadilla, du lieu de sa naissance, qui est un village près de Palencia, dans le royaume de Léon, fut appelé au même emploi, mais d'une manière différente. C'était un pauvre garçon, de très-bon esprit, et qui avait enseigné la philosophie à Valladolid avant que de venir en France. Sa pauvreté l'obligea plus d'une fois d'avoir recours à Ignace, qui avait de quoi vivre honnêtement par les charités qu'on lui faisait de toutes parts, et qui assistait les écoliers nécessiteux. Ignace reconnut de rares talents en Bobadilla, et, se souvenant que des pauvres avaient été choisis du Fils de Dieu pour publier l'Évangile, il crut que celui-là serait un bon ouvrier évangélique. Il l'attira peu à peu par les discours spirituels qu'il lui tenait, avant que de lui donner l'aumône : et l'ayant éprouvé dans la retraite comme les autres, il le fit son cinquième compagnon.

Le sixième fut un gentilhomme portugais, appelé Simon Rodriguèz d'Avezédo, très-bien fait et très-ingénieur. Dieu le prévint dès son enfance par le don d'une pureté angélique, et son père, au lit de la mort, le voyant entre les bras de sa mère : Cet enfant, dit-il, rendra un jour de grands services à la religion. Rodriguèz étudiait à Paris depuis quelques années, et était entretenu dans ses études par le roi de Portugal. Il connaissait Ignace avant que Laynèz, Salmeron et Bobadilla le connussent : mais il ne se mit sous sa direction qu'après eux. Il avait eu de tout temps je ne sais quelle ardeur pour la conversion des infidèles, et il souhaitait faire un long voyage à la Terre-Sainte. Ignace, qui remarqua en lui des mouvements conformes à ceux qu'il avait lui-même, voulut le gagner sans se découvrir ; mais, voyant que la pensée du voyage de Jérusalem l'empêchait de s'engager, il lui déclara ce qu'il avait déclaré à Lefèvre, et, au même instant, Rodriguèz se livra aveuglément à Ignace.

Quoique le choix de ces six personnes fût fort heureux et pro-

mit quelque chose d'extraordinaire, Ignace jugea que, s'ils ne se proposaient tous le même but, ils ne feraient rien. D'ailleurs, rappelant en sa mémoire l'inconstance de ses premiers compagnons d'Espagne, qui l'avaient quitté, et faisant réflexion sur la légèreté de l'esprit humain, il se persuada que, quelque bonnes que fussent les volontés de ses nouveaux disciples, il était nécessaire de les fixer par des engagements irrévocables.

C'est pourquoi, les ayant assemblés un jour, après leur avoir fait faire à chacun des prières et des jeûnes pour connaître ce que Dieu demandait d'eux, il leur dit que son dessein était d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ le plus parfaitement qu'il pourrait : que ce Dieu-homme n'avait eu en vue, dans tout le cours de sa vie, que la rédemption des hommes ; que, pour le suivre de près, il prétendait travailler à sa propre perfection et au salut du prochain ; qu'il n'ignorait pas que la solitude avait quelque chose de plus doux, mais que tout devait céder aux intérêts de la gloire de Dieu ; qu'au reste, en perdant un peu de repos, on gagnait une infinité de grâces et de mérites : et qu'après tout, il n'importait qu'on gagnât ou qu'on perdît, pourvu qu'on sauvât des âmes : que les apôtres avaient vécu de la sorte, à l'exemple de leur maître, et que ce genre de vie était sans difficulté le plus noble et le plus parfait.

Il ajouta que, ayant considéré tous les pays où l'on pouvait procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain, il n'en voyait point qui offrît une plus riche moisson ni qui fût plus abandonné et qui méritât moins de l'être que la Palestine : qu'étant sur les lieux, il n'avait pu voir sans douleur cette terre où Notre-Seigneur a racheté le genre humain devenue esclave des infidèles ; qu'il brûlait d'envie d'y retourner, et qu'il s'estimerait très-heureux de verser son sang pour la foi dans une contrée qui avait été sanctifiée par celui d'un Dieu. Il disait cela avec tant d'ardeur, que son visage en était tout enflammé. Il finit par dire que, en attendant un temps propre pour l'exécution de son dessein, il voulait s'obliger par un vœu exprès et à faire le voyage de Jérusalem, et à renoncer entièrement aux choses du monde.

A peine eut-il achevé de parler, que tous déclarèrent d'un commun accord qu'ils avaient les mêmes pensées et les mêmes intentions. Après quoi, le reconnaissant pour leur père et s'embrassant tendrement les uns les autres, ils se promirent de ne se quitter jamais.

Avant que de sortir du lieu où ils étaient assemblés, il leur vint un doute, si, au cas qu'ils ne pussent passer en la Terre-Sainte, ils porteraient l'Évangile ailleurs. La chose ayant été examinée, ils convinrent, selon l'avis qu'ouvrit Ignace, que si, s'étant rendus à Venise, il



ne se présentait aucune commodité pour leur embarquement, dans l'espace d'une année, ils se tiendraient quittes de leur vœu à l'égard de la Palestine; mais qu'ils iraient offrir leurs services au vicaire de Jésus-Christ, pour aller en quel pays de la terre il lui plairait de les envoyer.

Cependant, parce que la plupart d'entre eux n'avaient pas achevé leur théologie, Ignace fut d'avis qu'ils ne précipitassent rien; car il était persuadé que les grandes entreprises devaient être établies sur des fondements solides, et qu'il y aurait de la témérité à s'engager dans le ministère évangélique sans une exacte connaissance de la religion.

Néanmoins, afin que chacun prit bien ses mesures, il jugea à propos de marquer un temps certain pour le reste de leurs études, et il leur donna depuis le mois de juillet 1534, qui était le mois courant, jusqu'au vingt-cinq janvier 1537. Il jugea aussi qu'il ne devait pas laisser refroidir leur ferveur, et qu'il était bon de les obliger au plus tôt par le vœu qu'il leur avait proposé.

En conséquence, après avoir jeûné et prié en commun, ils se réunirent le quinze août 1534 dans une chapelle souterraine de l'église de Montmartre, où la piété croit que saint Denis fut décapité. C'était la fête de l'Assomption de la sainte Vierge. Ignace avait choisi ce jour afin que la société de Jésus naquît dans le sein même de Marie triomphante. Là, ces sept Chrétiens encore ignorés du monde, que Pierre Lefèvre, déjà prêtre, avait communiés de sa main, font vœu de vivre dans la chasteté. Ils s'engagent à une pauvreté perpétuelle; ils promettent à Dieu qu'après avoir achevé leur cours théologique, ils se rendront à Jérusalem pour sa glorification; mais que, si, au bout d'une année, il ne leur est pas possible d'arriver à la ville sainte ou d'y demeurer, ils iront se jeter aux pieds du souverain Pontife et lui jurer obéissance, sans exception de temps ni de lieu. Ils s'obligèrent même à n'exiger rien pour leurs fonctions, non-seulement pour être plus libres dans leur ministère, mais encore afin de fermer la bouche aux luthériens, qui accusaient les ministres ecclésiastiques de s'enrichir par la dispensation des choses saintes<sup>1</sup>.

Cependant le zèle d'Ignace ne se renfermait pas dans le collège de Sainte-Barbe ni dans l'établissement de sa congrégation: il commençait à parler français, et il ne craignait plus tant que les œuvres de piété fissent tort à ses études. On ne saurait dire de combien d'expédients il se servit pour la conversion des pécheurs. Un homme de sa connaissance était éperdument amoureux d'une femme qui de-

<sup>1</sup> Bouhours, I. 2. — Crétineau-Joly, *Hist. de la Compag. de Jésus*, c. 1.

meurait dans un village proche de Paris, et il avait avec elle un mauvais commerce. Ignace employa toutes les raisons divines et humaines pour le guérir d'une passion si honteuse ; mais ses remontrances ne firent rien sur un esprit que les plaisirs de la chair avaient aveuglé ; et, sans le remède étrange qu'il imagina, le mal était incurable.

Ayant appris quel était le chemin que prenait cet homme pour aller voir la femme qui était la cause de sa perte, il va l'attendre auprès d'un étang que le froid de la saison avait presque tout glacé. Il se dépouille dès qu'il l'aperçoit de loin ; et s'étant mis dans l'eau jusqu'au cou : « Où allez-vous, malheureux ? lui crie-t-il quand il le voit approcher, où allez-vous ? N'entendez-vous pas la foudre qui gronde sur votre tête ? Ne voyez-vous pas le glaive de la justice divine prêt à vous frapper ? Eh bien ! poursuit-il d'une voix terrible, allez assouvir votre passion brutale, je souffrirai ici pour vous jusqu'à ce que la colère du ciel soit apaisée. » L'impudique, effrayé de ces paroles et touché en même temps de la charité d'Ignace, dont il reconnut la voix, commença à ouvrir les yeux, eut honte de son péché, et retourna sur ses pas, dans le dessein de changer tout à fait de vie.

Ignace usa d'une autre industrie à l'égard d'un religieux qui était prêtre, mais qui déshonorait sa profession et son caractère par une conduite scandaleuse. Il alla le trouver un dimanche matin, se confessa à lui, et, sous prétexte de se mettre l'esprit en repos, lui fit une confession générale. Tandis que le pénitent s'accusait de tous ses anciens désordres avec une douleur très-sensible, le confesseur se reprochait intérieurement sa vie dérégulée et d'autant plus criminelle, que les péchés d'un religieux sont plus énormes que ceux d'un homme du monde. Il se reprochait aussi sa dureté, voyant Ignace fondre en larmes ; mais son cœur s'amollit enfin, et avant que la confession fût achevée, il se sentit lui-même touché d'une véritable pénitence. Il communiqua sa disposition à Ignace, et lui demanda du secours pour sortir de l'abîme où le libertinage l'avait jeté. Ignace fit faire à ce religieux les exercices spirituels, et le remit peu à peu dans le chemin de la perfection.

Étant un jour allé voir un honnête homme pour une affaire de charité, il le trouva qui jouait au billard. C'était un docteur en théologie, illustre par sa naissance et par son savoir, assez réglé dans ses mœurs, mais peu dévot et plus occupé des affaires du siècle que de son avancement spirituel. Le docteur invita Ignace à jouer : il s'excusa sur ce qu'il ne savait pas le jeu ; mais étant pressé, comme sa vertu n'avait rien de dur ni de farouche : « Que jouerons-nous ? dit-il agréablement au docteur. Il n'appartient pas à un pauvre comme

moi de jouer de l'argent, et il n'y a pas de plaisir à ne jouer rien. Voici, ajouta-t-il, le tempérament qui me vient en l'esprit : si je perds, je vous servirai un mois entier, et ferai exactement tout ce que vous me commanderez ; et si vous perdez, vous ferez seulement une chose que je vous dirai. » Le docteur, qui voulait se réjouir, accepta la condition sans hésiter. Ils jouèrent, et Ignace gagna, lui qui n'avait jamais manié de billard. Le docteur, qui reconnut en cela quelque chose d'extraordinaire et de mystérieux, voulut obéir à Ignace. Il fit sous sa conduite les exercices spirituels pendant un mois ; mais il en profita de telle sorte qu'il devint un homme intérieur.

Parmi ceux qu'Ignace avait engagés dans la piété, il y en eut un qui se relâcha, et qui fut même sur le point d'oublier Dieu tout à fait. Le saint n'épargna ni avertissements ni exhortations pour ranimer la vertu de son disciple ; mais, n'ayant pu rien obtenir, il passa trois jours sans boire ni manger, pleurant au pied des autels et priant sans cesse. Son jeûne, ses larmes, ses prières attirèrent la bénédiction du ciel, et rendirent l'esprit de ferveur à celui pour qui il fit pénitence.

Ignace s'occupait encore aux œuvres de miséricorde dans les hôpitaux. Il aida un jour à panser un malade tout couvert d'ulcères, et qui avait une espèce de maladie contagieuse. Comme il le toucha à diverses reprises, il craignit que sa main n'eût pris le mal ; et cette crainte le refroidit un peu pour ces sortes de bonnes œuvres. Mais ayant reconnu sa faiblesse, il s'en voulut beaucoup ; et il se fit des reproches fort aigres là-dessus, jusqu'à se dire, en se mettant la main dans la bouche : Puisque tu es si en peine pour une partie, que ne feras-tu point pour tout le corps ? Il surmonta ainsi sa peur, et retourna aux actions de charité avec une ardeur toute nouvelle.

Une contagion plus funeste encore commençait à infecter la France : c'était l'hérésie de Luther et de Calvin. L'emploi principal de saint Ignace fut alors de confirmer les catholiques dans leur ancienne croyance, et de faire connaître la vérité aux hérétiques déclarés. Il fit revenir bien des gens qui avaient abjuré la foi, et il les mena à l'inquisiteur, pour être réconciliés avec l'Église <sup>1</sup>.

Quant à ses compagnons, Ignace mit tous ses soins à entretenir leur ferveur et à les lier ensemble étroitement. Il leur prescrivit à tous les mêmes pratiques de piété : de faire certaines méditations et certaines pénitences chaque jour ; de tenir entre eux des discours spirituels ; de lire le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* ; d'examiner leur conscience plusieurs fois dans la journée ; de se confesser et de communier tous les dimanches et toutes les fêtes. Mais, de peur que

<sup>1</sup> Raynald, 1534.



leurs dévotions ne nuisissent à leurs études, ou leurs études à leurs dévotions, il régla lui-même le temps des unes et des autres. De crainte aussi qu'ils ne se relâchassent insensiblement de leur première ferveur, nonobstant toutes ces précautions, il s'avisa d'un expédient tout nouveau, et qui fut de leur faire renouveler leurs vœux les années suivantes, le même jour de l'Assomption et avec la même cérémonie.

Il les exhortait continuellement à s'aimer et à vivre en frères ; et parce qu'ils ne demeuraient pas tous dans le même logis, il les obligeait de se voir souvent, d'aller se promener ensemble, et de faire même quelquefois de petits repas qui liassent leurs cœurs de plus en plus, conformément aux agapes des premiers chrétiens ; et il ne manquait pas d'en être, quand ses occupations de dehors le lui permettaient.

Il avait coutume de se retirer à Notre-Dame-des-Champs, et d'y vaquer des journées entières à la contemplation des choses divines. Il se retirait aussi quelquefois dans une carrière de Montmartre, profonde et obscure, qui lui représentait sa carrière de Manrèse ; et c'est en ce lieu qu'il traitait son corps plus cruellement.

Ces nouvelles austérités ruinèrent ses forces et augmentèrent les douleurs d'estomac qui l'avaient repris ; de sorte qu'il tomba en peu de temps dans une grande langueur, qui ne lui permettait de s'appliquer à aucun exercice, ni de piété ni d'étude. Comme sa santé avait été assez mauvaise depuis qu'il était en France, et que les remèdes ne le soulageaient nullement, les médecins jugèrent que l'air de Paris ne lui valait rien, et qu'il n'y avait que son air natal qui pût le remettre. Ses compagnons se joignirent tous ensemble pour le conjurer de suivre l'avis des médecins. D'autres raisons encore l'y déterminèrent : il pouvait du même coup régler les affaires domestiques de Xavier, Salmeron et Laynèz, et les dispenser ainsi tous trois du voyage d'Espagne.

Lorsqu'il se disposait à partir, quelques gens malintentionnés publièrent dans la ville qu'Ignace et ses compagnons avaient bien la mine de tenir un peu des nouveautés d'Allemagne ; qu'un genre de vie si austère marquait dans des jeunes hommes l'entêtement de l'hérésie, et qu'une liaison si étroite entre des personnes d'un caractère si différent ne pouvait venir que d'un esprit de cabale. Ignace fut averti du bruit qui courait, et sut même qu'on l'avait accusé tout de nouveau devant l'inquisiteur. L'accusation principale tombait sur le livre *Des Exercices*, où ses ennemis prétendaient que tout le venin de sa doctrine était renfermé, et qu'ils appelaient le livre mystérieux.

Comme il jugea que la bonne réputation était nécessaire aux pré-

dicateurs de l'Évangile, et qu'il craignait que son départ ne fût pris pour une fuite s'il partait avant que d'être justifié, il alla trouver l'inquisiteur, et le pria non-seulement d'examiner bien l'affaire, mais de prononcer une sentence dans les formes. « Quand j'étais seul, lui dit-il, je méprisais ces calomnies ; mais maintenant que j'ai des compagnons, et que je suis appelé avec eux aux fonctions évangéliques, je dois avoir soin de leur honneur et du mien. »

L'inquisiteur, qui savait par sa propre expérience combien Ignace était éloigné de l'hérésie, et qui ne trouvait rien en sa conduite que de régulier, lui dit qu'il n'avait pas écouté ses accusateurs, tant leurs accusations avaient peu de fondement et d'apparence. Il désira néanmoins voir le livre *Des Exercices*, moins pour l'examiner que pour le lire. Il le lut, et en fut si charmé, qu'il pria Ignace de trouver bon qu'il le transcrivit pour son usage particulier et pour l'avancement spirituel des personnes qu'il conduisait. Ignace le lui permit ; mais ne se contentant pas de ces témoignages, qui n'étaient pas authentiques, et voulant laisser à ses disciples une réputation nette, il se rendit un jour chez l'inquisiteur, avec un notaire et deux ou trois docteurs de Sorbonne. Il le supplia, en leur présence, de lui donner une attestation par écrit qui fit foi qu'on l'avait accusé injustement, et que le livre *Des Exercices* ne contenait aucune mauvaise doctrine. L'inquisiteur n'eut pas de peine à faire ce que désirait Ignace ; mais il orna son attestation de tant de louanges, qu'Ignace en demeura confus <sup>1</sup>.

Rien ne l'empêchant plus de partir, il prit congé de ses compagnons, après les avoir exhortés plus d'une fois à la constance, et leur avoir recommandé d'obéir à Pierre Lefèvre, qui était seul prêtre parmi eux, et qu'ils honoraient tout comme leur aîné. Il convint avec eux, avant son départ, qui fut au commencement de 1535, qu'ayant recouvré sa santé et terminé ses affaires, il irait les attendre à Venise, et qu'eux partiraient le 25 janvier 1537, pour venir l'y joindre. Sa faiblesse ne lui permit pas de faire son voyage à pied. Il le fit sur un cheval que ses compagnons lui achetèrent ; mais à peine eut-il passé et respiré l'air de Gypuscoa, qu'il sentit revenir ses forces.

Une fois dans son pays, il ne suivait plus la grande route, mais allait par les montagnes, pour être plus seul. S'y étant avancé quelque peu, il vit arriver deux hommes armés, qui le dépassèrent et puis revinrent sur leurs pas. Comme l'endroit avait une mauvaise renommée, il eut quelque peur. Toutefois, leur ayant adressé la parole, il trouva que c'étaient deux serviteurs de son frère, envoyés

<sup>1</sup> Bouhours, l. 2. *Acta antiquiss.*, c. 8. *Dissertatio prævia*, n. 185.

à sa rencontre ; car il avait appris sa prochaine arrivée par des gens qui l'avaient reconnu à Bayonne. Les deux domestiques prirent le devant. Pour Ignace, en approchant d'Azpetia, où était le château de son frère, il rencontra les prêtres qui venaient au-devant de lui, et qui le pressèrent beaucoup d'accepter un logement au château, sans pouvoir l'obtenir. Il alla se loger à l'hôpital, et à l'heure convenable mendia son pain de porte en porte.

A peine arrivé, il résolut d'enseigner chaque jour la doctrine chrétienne aux enfants. Son frère l'en détourna, disant qu'il n'y viendrait personne. Un seul enfant me suffit, répondit Ignace. A peine eut-il commencé, on venait en foule, son frère même était du nombre. Il prêchait en outre chaque dimanche et fête avec grand fruit, on accourait de plusieurs milles. Les églises ne pouvant contenir la multitude du peuple, il fut obligé de faire ses sermons en pleine campagne.

La première fois qu'il prêcha, il dit à ses auditeurs qu'une des raisons qui l'avaient obligé de revenir après une absence de plusieurs années, c'était pour mettre sa conscience en repos sur un péché de sa jeunesse, et pour faire satisfaction à une personne du pays. La personne dont il parlait était présente, et il l'avait remarquée. Il raconta donc qu'un jour, étant entré dans un jardin avec des jeunes gens aussi fous que lui, ils volèrent quantité de fruit et firent beaucoup de dégât ; qu'un pauvre homme fut accusé du larcin, mis pour cela en prison, et condamné à réparer le dommage. Il ajouta ensuite, élevant la voix : Que toute l'assemblée sache qu'afin que l'innocent, qui a souffert l'injustice, ait de quoi se dédommager, je lui donne deux métairies qui m'appartiennent. Il l'appela tout haut par son nom, et lui demanda pardon publiquement.

Un prédicateur qui agit de la sorte persuade aisément. Ignace, en peu de temps, réforma plusieurs abus et établit plusieurs pieuses pratiques, comme de dire l'*Angelus* trois fois le jour, de prier le soir pour les morts, et aussi une confrérie du Saint-Sacrement pour le soulagement des pauvres honteux. Ses prédications étaient soutenues non-seulement par ses bonnes œuvres et sa sainte vie, mais encore par des miracles. On lit dans ses biographes la guérison de trois malades.

Mais Dieu, qui donne à ses serviteurs le pouvoir de guérir les maladies, pour la gloire de son nom, permet qu'ils y soient eux-mêmes sujets, pour leur humiliation particulière et pour l'épreuve de leur patience. Ignace eut alors une grande maladie. Il ne voulut pas être transporté à Loyola ; mais il ne put empêcher ses parents d'avoir soin de lui et de le servir en personne.

Dès qu'il fut guéri, il partit d'Azpetia malgré les larmes de sa fa-



mille et de tout le peuple. Il prit un cheval, de l'argent et des valets, pour contenter son frère en quelque chose, ou pour se défaire de lui honnêtement ; mais à peine eut-il gagné les confins de la Biscaye et de la Navarre, qu'il se déroba des gens qui l'accompagnaient. Il alla, par Pampelune, au château de Xavier, pour les affaires de François-Xavier ; ensuite à Almazan et à Tolède, pour celles de Salmeron et de Laynèz. :

A Ségorbe, il visita don Jean de Castro, gentilhomme espagnol qu'il avait converti à Paris, et qui venait d'entrer chez les Chartreux. Ignace désirait le consulter sur sa compagnie, dont il lui exposa le but, le plan et l'état présent. Castro ne s'expliqua point d'abord ; mais, ayant passé toute la nuit en oraison, il sortit au point du jour de sa cellule, avec un transport de joie qu'il ne pouvait modérer, et alla en hâte dire à Ignace que son entreprise était l'ouvrage de Dieu ; qu'elle réussirait malgré les contradictions des hommes, et que toute la chrétienté en tirerait de grands avantages. Au reste, dit-il, pour vous montrer que je ne parle pas en l'air, je m'offre à être votre compagnon et votre disciple ; aussi bien, n'étant ici que novice, je n'y ai encore nul engagement. Ignace reçut le témoignage de Castro comme un oracle du Saint-Esprit ; mais, bien loin de consentir que ce solitaire quittât la retraite où Dieu l'avait appelé, il l'exhorta à persister dans une vocation aussi sainte que la sienne, et lui fit entendre que la solitude était son partage.

Ignace arriva d'Espagne à Venise, sur la fin de l'année 1535, après avoir essuyé une furieuse tempête sur mer, et couru un grand danger en traversant les Apennins. Ses compagnons l'y rejoignirent au commencement de 1537 ; ils étaient au nombre de dix, s'étant recrutés de trois nouveaux : Claude Lejay, d'Annecy ; Jean Codure, du diocèse d'Embrun ; Pasquier Brouet, du diocèse d'Amiens.

Ils partirent le 15 novembre 1536, sans autre équipage qu'un bâton à la main et une petite valise sur le dos, où chacun avait ses écrits. Ils prirent leur chemin par la Lorraine. Toute la troupe marchait avec beaucoup de recueillement et de modestie, tantôt faisant oraison, tantôt s'entretenant des choses de Dieu, chantant quelquefois des psaumes de David ou des hymnes de l'Église. Lefèvre Leyat et Brouet, qui étaient prêtres, disaient tous les jours la messe ; les autres communiaient aussi tous les jours, pour se fortifier, par le pain de vie, contre toutes les incommodités du voyage dans une saison très-fâcheuse. Ils traversèrent l'Allemagne ayant tous leur chapelet pendu au cou, comme pour faire une profession publique de foi dans les lieux où l'hérésie commençait à dominer.

Étant arrivés le soir à un bourg tout hérétique, auprès de Con-

stance, le ministre luthérien, prêtre apostat, et curé du bourg auparavant, les suivit dans l'hôtellerie où ils entrèrent. Comme ils avaient un air simple, il crut qu'il lui serait aisé de les confondre dans une dispute réglée, et qu'une victoire remportée tout à la fois sur neuf papistes, ainsi qu'il les appelait, lui ferait bien de l'honneur. Il commença par les railler de leurs chapelets, et il les défia ensuite. Tout fatigués qu'ils étaient, ils acceptèrent le défi, et Laynèz fut le premier qui disputa. Il le fit d'une manière si vive et si forte, que le ministre ne sachant que dire : Soupons, leur dit-il, et soupons ensemble, nous en discuterons mieux après. Ils consentirent à renouer la dispute ; mais ils ne voulurent point manger avec l'hérétique. Ils firent en leur particulier un repas fort sobre, selon leur coutume, tandis que l'Allemand, de son côté, but et mangea avec excès.

On recommença la dispute après le souper, devant un grand monde qui y était accouru ; mais le ministre, à qui le vin avait un peu troublé la raison, ne pouvant répondre aux arguments de ses adversaires, se mit à jurer en sa langue, et sortit tout furieux de l'hôtellerie.

Le jour suivant, ils poursuivirent leur chemin vers Constance, où l'hérésie de Luther avait été reçue des magistrats et du peuple. En approchant de la ville et passant devant l'hôpital des pestiférés, ils virent venir à eux une vieille femme qui paraissait ravie de les voir, et qui, levant les mains au ciel, faisait le signe de la croix. La vue de leurs chapelets l'avait attirée. Elle était bonne catholique, et les luthériens, n'ayant pu, ni par promesses, ni par menaces, lui faire quitter sa religion, l'avaient chassée de la ville comme une folle. La pauvre femme baisa plusieurs fois les chapelets de ces étrangers ; et, ne sachant pas d'autre langue que la sienne, elle les pria par signe de l'attendre un moment. Elle courut à l'hôpital, où elle demeurait, et leur apporta les pièces de plusieurs crucifix rompus. Elle leur fit connaître, le mieux qu'elle put, que c'était ce qu'elle avait de plus précieux et de plus cher. Pour faire une réparation d'honneur à Jésus-Christ, si maltraité en ses images par les luthériens, s'étant tous prosternés sur la neige qui couvrait la terre, ils adorèrent les pièces de ces crucifix et les baisèrent dévotement.

Après quoi, la femme, s'en retournant à l'hôpital, suivie de la troupe catholique, dit aux gens qu'elle rencontra : Voyez, malheureux, que ce que vous dites n'est pas vrai, que toute la terre croit en votre Luther, et qu'il n'y a nulle part aucun vestige de la religion romaine ! D'où viennent ces hommes avec leurs chapelets ? disait-elle. Ne sont-ils pas de ce monde ?

Les neuf voyageurs sortirent d'Allemagne malgré toute la rigueur

de l'hiver, et, après de grandes fatigues, que l'impatience de revoir Ignace et la charité qu'ils avaient les uns pour les autres leur firent supporter gaiement, ils arrivèrent enfin à Venise le 8 janvier 1537. Ignace les embrassa tous, et, de tendresse, pleura sur eux. Il avait avec lui Jacques Hozèz, qui fut le onzième de la troupe, et qui n'était pas moins docte ni moins fervent que les autres.

C'était un Espagnol de Malaga, et issu d'une ancienne maison, originaire de Cordoue. Il était bachelier en théologie, fort homme de bien, et ennemi déclaré des nouveautés d'Allemagne. L'amour de son profit spirituel lui fit rechercher Ignace, dont il entendit parler à Venise comme d'un excellent maître dans la science des saints ; mais, ayant appris qu'on l'avait soupçonné d'hérésie en Espagne et en France, il n'osa se fier tout à fait à sa conduite. Il résolut néanmoins un jour de commencer les exercices spirituels, en prenant des préservatifs contre ce qu'il pourrait y trouver de venin. Il prit une *Somme* des conciles, quelques saints Pères et plusieurs livres de théologie, pour examiner la doctrine des exercices selon des règles certaines.

A peine eut-il fait les premières méditations, qu'il reconnut un caractère de vérité où il craignait de rencontrer des erreurs. En avançant, il vit clairement que rien n'était plus orthodoxe que la foi d'Ignace ; mais ce qui l'en convainquit davantage, c'est qu'Ignace lui-même lui exposa ses sentiments sur la religion : que les vrais Chrétiens devaient se soumettre aux décisions de l'Église avec une simplicité d'enfant ; qu'il fallait se bien persuader pour cela que c'est l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui anime l'Église, son épouse ; et que le même Dieu qui donna autrefois les préceptes du décalogue aux Israélites, gouverne aujourd'hui la société des fidèles ; que, bien loin d'improver ce qui est en usage parmi les catholiques, on devait avoir toujours des raisons prêtes pour le défendre contre les impies et les libertins ; qu'on devait recevoir avec une profonde soumission les ordonnances des supérieurs ecclésiastiques ; et, quand leur vie ne serait pas aussi pure qu'elle devrait être, s'abstenir de parler contre eux, parce que ces sortes d'invectives causeraient toujours du scandale et révoltaient les ouailles contre les pasteurs ; qu'on ne pouvait trop estimer la science de la théologie, tant la scholastique que la positive ; que les anciens Pères avaient eu principalement pour but d'exciter les cœurs à l'amour de Dieu ; mais que saint Thomas et les autres docteurs des derniers siècles s'étaient proposé de réduire les dogmes de la foi en une méthode exacte, pour réfuter plus sûrement les hérésies ; qu'au reste, on ne pouvait assez garder de mesures en parlant de la prédestination et de la



grâce, et que les prédicateurs devaient si bien se ménager quand ils traitaient ces mystères, qu'ils ne semblassent pas détruire les forces du libre arbitre et le mérite des bonnes œuvres en exaltant la prédestination et la grâce, ni aussi faire tort à la prédestination et à la grâce en faisant valoir le libre arbitre et les bonnes œuvres; que souvent, à force de relever l'excellence de la foi, sans nulle distinction et sans nul éclaircissement, on donnait sujet au peuple de négliger la pratique des vertus; enfin, que, quoiqu'il fût d'un parfait Chrétien de servir la majesté divine par le principe du pur amour, il ne fallait pas laisser de recommander la crainte de Dieu, non-seulement celle que nous appelons filiale et qui est très-sainte, mais encore celle qu'on appelle servile, parce qu'elle peut aider le pécheur à promptement sortir de son péché, et qu'elle dispose à cette autre crainte qui unit l'âme à Dieu.

Tous ces articles ou toutes ces règles d'une créance orthodoxe, comme les appelle le saint dans le livre *Des Exercices*, où il les a insérées, firent que Hozèz eut honte de ses défiances sur la doctrine d'Ignace. Il les lui découvrit à lui-même, en lui montrant les livres dont il s'était muni dans sa retraite; et, sans rien craindre, il s'attacha tellement à son directeur, qu'il prit dès lors la forme de vie qu'Ignace et ses compagnons s'étaient proposée.

Le monde, qui empoisonne d'ordinaire les choses qu'il ne comprend pas, ne put voir tout le bien que faisait Ignace à Venise, comme ailleurs, sans en juger mal. On s'imagina que c'était un hérétique déguisée, qui, après avoir infecté l'Espagne et la France, venait gâter l'Italie. Il y en eut qui dirent qu'il avait un démon familier qui l'avertissait de tout, et que, quand il était découvert dans un lieu, il se sauvait dans un autre, avant que la justice se saisit de lui.

Dès qu'Ignace sut ce que l'on disait publiquement, il alla trouver Jérôme Veralli, nonce de Paul III, à Venise, pour le prier de lui faire son procès, s'il était coupable. Le nonce, ayant bien examiné l'affaire, avec Gaspar de Doctis, son assesseur, et ne trouvant rien qui pût donner lieu aux bruits qui couraient, porta, en faveur d'Ignace, une sentence juridique.

L'estime que Jean-Pierre Caraffe avait pour Ignace ne servit pas peu à confondre la calomnie. C'est ce même Caraffe que nous avons déjà appris à connaître, qui depuis fut élevé au souverain pontificat sous le nom de Paul IV, et qui, d'archevêque de Théate, s'étant fait compagnon de saint Gaëtan de Thienne, avait fondé avec lui l'ordre des clercs réguliers, nommés Théatins, du nom de l'archevêché qu'il quitta par un esprit d'humilité et de pénitence. Il était en ce temps-

là à Venise, et il vivait dans une pratique exacte de la profession religieuse. Les liaisons qu'Ignace et Caraffe avaient ensemble firent croire qu'Ignace s'était fait disciple de Caraffe; et de là vint sans doute que le peuple, au commencement, appela Ignace et ses enfants Théatins.

Comme rien ne pressait encore Ignace et ses compagnons d'aller recevoir la bénédiction apostolique pour le voyage de Jérusalem, ils furent d'avis de s'y disposer par des œuvres de miséricorde et d'humilité, et ils se partagèrent, pour cela, dans deux hôpitaux. Chacun instruisait les ignorants, servait les malades, assistait les moribonds, enterrait les morts. François-Xavier était à l'hôpital des incurables.

Dans son voyage à travers l'Allemagne, pour se punir de la complaisance que lui avait inspirée autrefois son agilité à la course et à de semblables exercices de corps, il s'était lié les bras et les cuisses avec de petites cordes. Le mouvement lui enfla les cuisses, et les cordes entrèrent si avant dans la chair, qu'on ne les voyait presque plus. La douleur qu'il en ressentit fut très-sensible; il la supporta d'abord avec patience, mais il se vit bientôt dans l'impossibilité de marcher, et il ne put cacher plus longtemps la cause de l'état où il se trouvait. Ses compagnons appelèrent un chirurgien, qui déclara qu'il y avait du danger à faire des incisions, et qu'au reste le mal était incurable. Lefèvre, Laynèz et les autres passèrent la nuit en prières, et le lendemain matin Xavier trouva que les cordes étaient tombées. Ils rendirent tous grâces au Seigneur et continuèrent leur route. Xavier servait ses compagnons en toutes rencontres et les prévenait toujours par des devoirs de charité.

A l'hôpital des incurables, à Venise, après avoir employé le jour à rendre aux malades les services les plus humiliants, il passait la nuit en prières. Il s'attachait de préférence à ceux qui avaient des maladies contagieuses ou qui étaient couverts d'ulcères dégoûtants. Un de ces malades avait un ulcère horrible à voir et dont la puanteur était insupportable. Personne n'osait en approcher, et Xavier sentait beaucoup de répugnance à le servir; mais, se rappelant que l'occasion de faire un grand sacrifice était trop précieuse pour la laisser échapper, il embrassa le malade; puis, approchant sa bouche de l'ulcère, il en suça le pus: au même instant sa répugnance cesse, et cette victoire remportée sur lui-même lui mérite la grâce de ne plus trouver de peine à rien, tant il est important de ne pas écouter les révoltes de la nature et de se vaincre une bonne fois.

Ignace et ses compagnons s'occupèrent ainsi à Venise jusqu'à la mi-carême, que tous partirent pour Rome, à l'exception d'Ignace.

Arrivés dans la capitale du monde chrétien, ils furent présentés au Pape par Pierre Ortiz, docteur espagnol, qui avait en France de mauvaises impressions d'Ignace, mais qui depuis en avait conçu une grande estime. Il dit au Saint-Père que c'étaient des hommes fort savants, détachés du monde, amateurs de la pauvreté, très-zélés surtout pour la conversion des âmes, et que le seul motif de prêcher l'Évangile aux infidèles leur faisait demander permission de passer à la Terre-Sainte.

Paul III, qui aimait les gens de lettres, et qui, durant ses repas, avait coutume de faire traiter les matières les plus curieuses des sciences divines et humaines, voulut voir ceux dont Ortiz lui avait dit tant de bien, et ordonna au docteur de les lui amener le jour suivant. Il leur proposa lui-même un point de théologie, sur quoi ils parlèrent si savamment et d'un air si sage, que, charmé de leur entretien, il se leva de sa chaise et dit tout haut : Nous avons une extrême joie de voir tant d'érudition et tant de modestie joints ensemble. Il leur demanda ce qu'ils désiraient de lui, et ayant su d'eux qu'ils ne voulaient que ce qu'Ortiz lui avait dit, il leur donna sa bénédiction avec toutes les marques d'une tendresse paternelle, en leur disant néanmoins qu'il ne croyait pas qu'ils pussent faire le voyage de Jérusalem, à cause de la ligue qui se négociait entre l'empereur, la république de Venise et le Saint-Siège contre le Turc, et qui devait éclater au premier jour.

Il leur donna soixante écus d'or, et permit à ceux qui n'étaient point prêtres de recevoir les ordres sacrés, de quelque évêque que ce fût. Ignace fut compris dans la permission. Ils furent tous ordonnés prêtres à Venise, le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1537, et tous firent vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance entre les mains du nonce. Ils se retirèrent ensuite dans un lieu solitaire près de Vicence, afin de se préparer à la célébration de leur première messe par le recueillement, le jeûne et la prière. Néanmoins, après quarante jours de retraite et de pénitence, Ignace n'osa encore dire la messe, et attendit jusqu'au jour de Noël. Saint François-Xavier dit la messe au bout de quarante jours, mais avec une telle abondance de larmes, qu'il fit pleurer tous ceux qui y assistèrent. Il se livra aux exercices de la charité et aux fonctions du saint ministère à Bologne, et il serait difficile d'exprimer toutes les bonnes œuvres qu'il fit dans cette ville. La maison où il demeurait fut depuis donnée aux Jésuites et convertie en un oratoire qu'on fréquentait avec beaucoup de dévotion.

L'année étant écoulée et n'y ayant nulle apparence que la navigation fût de longtemps libre, il fut résolu qu'Ignace, Lefèvre et



Laynèz iraient les premiers à Rome, pour exposer au Saint-Père les intentions de toute la troupe ; que les autres cependant se distribueraient dans les plus fameuses universités d'Italie, pour inspirer la piété aux jeunes gens qui y étudiaient et pour s'en associer quelques-uns. Avant que de se séparer, ils s'établirent une manière de vie uniforme et s'engagèrent à observer les règles suivantes :

1° Qu'ils logeraient aux hôpitaux et ne vivraient que d'aumônes ; 2° que ceux qui seraient ensemble seraient supérieurs tour à tour, chacun sa semaine, de crainte que leur ferveur ne les emportât trop loin, s'ils ne se prescrivaient des bornes les uns aux autres pour les pénitences et le travail ; 3° qu'ils prêcheraient aux places publiques et en d'autres lieux où on leur permettrait de le faire ; que dans leurs prédications, ils représenteraient la beauté et les récompenses de la vertu, la laideur et le châtement du vice ; mais qu'ils le feraient d'une manière conforme à la simplicité de l'Évangile et sans les vains ornements de l'éloquence ; 4° qu'ils enseigneraient aux enfants la doctrine chrétienne et les principes des bonnes mœurs ; 5° qu'ils ne prendraient point d'argent pour leurs fonctions, et qu'en servant le prochain ils ne chercheraient purement que Dieu.

Ils convinrent de tous ces articles ; mais parce qu'on leur demandait souvent qui ils étaient et quel était leur institut, Ignace leur déclara en termes précis ce qu'ils avaient à répondre là-dessus. Il leur dit donc que, s'étant tous joints pour combattre les hérésies et les vices, sous la bannière de Jésus-Christ, leur société n'avait point d'autre nom à prendre que celui de la compagnie de Jésus. Il avait ce nom en l'esprit depuis sa retraite de Manrèse, et on croit que Dieu le lui révéla dans la méditation des deux étendards, où on lui fit voir les premiers traits et le plan général de son ordre sous des images guerrières.

Mais ce qui lui arriva en allant à Rome le confirma fort dans la pensée que ce nom venait du ciel, et qu'ils n'en pouvaient avoir qui leur convînt mieux. Il communiait tous les jours, dans son voyage, de la main de Laynèz ou de Lefèvre, et il méditait toute la journée sur les mystères de Notre-Seigneur avec une dévotion sensible. Ayant rencontré une chapelle ruinée sur le chemin de Sienne à Rome, il entra seul, pour recommander à Dieu cette petite compagnie qu'il allait offrir au vicaire de Jésus-Christ. A peine eut-il commencé sa prière, qu'il fut ravi en esprit. Il vit le Père éternel qui le présentait à son Fils, et il vit Jésus-Christ chargé d'une pesante croix, qui, après l'avoir reçu des mains de son Père, lui dit ces paroles : Je vous serai propice à Rome. La vue de la croix l'étonna ; mais la promesse de Notre-Seigneur le remplit de confiance et de force. Étant revenu

à lui, il sortit de la chapelle le visage tout en feu, et, rejoignant ses deux compagnons : Je ne sais, mes frères, leur dit-il avec un transport de joie, ce qu'on nous prépare à Rome et si nous y serons maltraités; mais je sais bien que, quelque traitement qu'on nous fasse, Jésus-Christ nous sera propice. Ensuite, pour les fortifier contre tout ce qui pourrait leur arriver de fâcheux, il leur raconta ce qu'il avait vu.

Arrivés à Rome sur la fin de l'année 1537, ils eurent, dès les premiers jours, audience du pape Paul III, par l'entremise d'Ortiz. Sa Sainteté reçut avec joie les offres que lui fit Ignace, et témoigna même être très-aise de le voir. Pour commencer à se servir de ces nouveaux ouvriers, elle désira que Laynèz et Lefèvre enseignassent la théologie dans le collège de la Sapience : le premier, la scholastique, et l'autre, l'Écriture sainte. Ignace entreprit, sous son autorité apostolique, la réformation des mœurs, par la voie des exercices spirituels et des instructions chrétiennes. Il rendit auparavant tout l'argent que lui et ses compagnons avaient reçu pour le voyage de Jérusalem, et il renvoya même quatre écus d'or jusqu'à Valence en Espagne, que Martin Perèz lui avait donnés.

Au retour du Mont-Cassin, où il avait fait un voyage, Ignace acquit un nouveau compagnon dans la personne de François Strada, Espagnol. Il crut alors qu'il était temps d'établir son institut et de former un ordre religieux de ceux qui avec lui s'étaient consacrés à la gloire du Seigneur. Il manda donc à Rome tous ceux de ses compagnons qui se trouvaient dispersés dans l'Italie. Ils s'y rendirent tous sur la fin du carême 1538. Ignace leur ayant communiqué son projet, ils l'approuvèrent tous d'une voix unanime, après avoir consulté Dieu par des jeûnes et des prières; mais il fallait l'approbation du Pape, et, dans l'intervalle, Paul III s'était rendu à Nice pour assister à l'entrevue de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint. Le cardinal Vincent Caraffe, son légat, ne put que leur continuer les pouvoirs de prêcher. L'onction de leurs discours produisit partout des effets si surprenants, que bientôt la ville changea complètement d'aspect.

Ils s'employèrent de la sorte en attendant le retour du Pape; et la bénédiction que Dieu donnait à leurs travaux leur faisait espérer un heureux succès de leur grand dessein, lorsqu'il s'éleva tout à coup une tempête qui renversa presque leurs espérances.

Il y avait à Rome un prédicateur célèbre, Piémontais de nation et religieux des ermites de Saint-Augustin, homme réformé en apparence, mais indigne du saint habit qu'il portait, et luthérien dans le cœur. L'éloignement du Pape lui donna lieu d'oser débiter en chaire

les erreurs du nouvel hérésiarque. Pour surprendre mieux le peuple, il gémissait sur le relâchement de la discipline et de la morale, et il insinuait ensuite quelque proposition ambiguë, qu'il ne manquait pas d'appuyer de l'autorité des saints Pères et de l'exemple des premiers siècles. Ignace ne pouvait croire qu'un religieux fût capable de prêcher des hérésies au milieu de Rome, et il crut d'abord qu'on donnait un mauvais sens aux paroles du prédicateur, ou que les propositions qui faisaient du bruit lui étaient échappées sans aucun dessein. Néanmoins, pour s'éclaircir de la vérité, il voulut que Salmeron et Laynèz, qui avaient disputé contre les ministres luthériens en passant par l'Allemagne, et qui savaient le secret du luthéranisme, allassent entendre l'Augustin, et qu'ils l'entendissent plus d'une fois.

Ayant su d'eux que c'était un vrai hérétique, qui enseignait la pure doctrine de Luther, sous prétexte d'enseigner celle de la primitive Église, il le fit avertir en secret que ses sermons causaient du scandale; et l'avis lui fut donné avec toutes les précautions que la prudence et la charité demandent. Mais c'est le propre de l'hérésie d'affecter la modération quand on la laisse en repos, et d'avoir de l'emportement quand on se déclare contre elle. L'Augustin, que tout Rome écoutait comme un oracle, fier de sa réputation, et d'autant plus irrité des remontrances qu'on lui avait faites qu'elles étaient bien fondées, se déchaîna contre ceux à qui sa doctrine était suspecte, et soutint hardiment toutes les propositions qu'il avait avancées. Alors Ignace et ses compagnons montèrent en chaire, et combattirent l'Augustin de toutes leurs forces, en défendant la nécessité des bonnes œuvres, les vœux de religion, l'autorité de l'Église et les autres articles catholiques que les luthériens attaquent. Les dix prédicateurs ne prêchèrent pas inutilement. L'Augustin devint suspect d'hérésie; mais comme il était habile et homme de cabale, il ne manqua ni d'artifice pour se justifier, ni de crédit pour se maintenir.

Sa première adresse fut de rejeter sur Ignace le soupçon d'hérésie, et puis de gagner trois ou quatre Espagnols pour rendre faux témoignage. L'un était Michel Navarre, qui, étant à Paris et ne pouvant souffrir la conversion de Xavier, avait voulu attenter à la vie d'Ignace. Il était venu à Rome après avoir couru une partie de l'Europe, et il haïssait d'autant plus Ignace, qu'ayant voulu être de ses disciples, il n'en avait pas été jugé digne.

Ce malheureux déclara donc devant le gouverneur de Rome que le chef de certains prêtres étrangers était un hérétique et un sorcier qui avait été brûlé en effigie à Alcalá, à Paris et à Venise. Il protestait avec serment que sa conscience seule le forçait d'accuser un



homme de sa nation : il n'avançait rien, disait-il, qu'il n'eût vu de ses propres yeux et dont il ne pût produire des preuves incontestables. Par suite de ces calomnies et de ces faux témoignages, Ignace et les siens se virent abandonnés de tout le monde ; mais le saint, espérant d'autant plus en Dieu que tout semblait désespéré, encourageait ses compagnons et s'excitait lui-même à ne rien craindre. Seigneur, disait-il, voici l'accomplissement de ce que pronostiquait la croix dont je vous vis chargé en venant à Rome. Accomplissez ce qui reste, et ne nous refusez pas l'assistance que vous nous avez promise.

De tous les amis d'Ignace, un seul ne l'abandonna pas, Quirino Garzonio, gentilhomme romain qui avait logé d'abord sa compagnie. Il lui procura un entretien avec le cardinal doyen du sacré collège, son ami et son parent, qui croyait à la calomnie. L'entretien dura près de deux heures : le cardinal, tout à fait désabusé, se jeta aux pieds d'Ignace pour lui demander pardon, le reconduisit avec de grandes marques d'estime et de bienveillance, et, depuis ce jour-là, il lui envoya toutes les semaines une grosse aumône.

Quoique Ignace vit bien que le ciel commençait à lui être favorable, il ne laissa pas d'agir, de son côté, selon sa grande maxime : que, dans les rencontres difficiles, il fallait s'abandonner à Dieu avec une entière confiance, comme si le bon succès de l'affaire devait venir d'en haut par une espèce de miracle, et qu'il fallait néanmoins mettre tout en œuvre pour la faire réussir, comme si nous ne devions recevoir aucun secours du côté de Dieu.

Sa première démarche fut donc de se présenter devant le gouverneur, qui était un évêque, et de solliciter lui-même que son procès se jugeât. Le gouverneur ayant assigné un jour aux parties, Ignace et Navarre, qui l'avait accusé, comparurent. L'accusateur soutint tout ce qu'il avait déposé, et il en jura tout de nouveau par ce qu'il y a de plus sacré. Ignace, pour toute réponse, produisit une lettre, et demanda à Navarre s'il n'en connaissait point l'écriture : *C'est la mienne*, répliqua-t-il sans se douter de rien. Il disait vrai, et il avait écrit cette lettre à un homme de sa connaissance quelques mois auparavant : elle portait qu'Ignace et ses compagnons menaient une vie irréprochable ; qu'il les avait connus à Paris et à Venise, et que c'étaient de vrais hommes apostoliques.

La lettre fut lue et fit tout l'effet qu'Ignace s'en était promis. L'accusateur, qui parlait avec tant d'audace, se voyant convaincu de fausseté par lui-même, demeura muet ou ne prononça que des paroles confuses, qui achevèrent de prouver sa mauvaise foi.

Mais ce qui détruisit tout à fait la calomnie, c'est que les trois juges

qui avaient déclaré Ignace innocent dans les trois villes où Navarre soutenait qu'on l'avait condamné au feu, se trouvèrent à Rome en ce temps-là. De juges qu'ils avaient été, devenus témoins, ils déposèrent tous trois la vérité contre les impostures de Navarre. L'imposeur fut condamné à un bannissement perpétuel, et il aurait été puni plus sévèrement si Ignace n'avait demandé sa grâce. Pour les trois autres Espagnols, ils se dédirent en présence du gouverneur de Rome et du cardinal-légat.

Ignace voulut avoir une sentence qui fit foi de tout. Il disait qu'avec le temps on perdrait le souvenir du bannissement de l'accusateur, et que, n'y ayant nul acte public en faveur des accusés, on pourrait croire que, par leurs intrigues et par leur crédit, ils auraient arrêté le cours de la cause, dans la crainte d'un mauvais succès. Le gouverneur, homme équitable, mais faible, traîna la chose en longueur, Ignace s'adressa immédiatement au Pape, revenu sur les entrefaites, qui ordonna au gouverneur de le contenter. Le gouverneur obéit, et après avoir examiné le livre *Des Exercices spirituels*, il dressa une sentence dans les formes, qui contenait l'éloge des accusés et qui les justifiait entièrement.

Ignace envoya partout des copies de la sentence, et même jusqu'en Espagne; mais la malheureuse destinée de ses ennemis le disculpa encore dans la suite! Navarre vécut misérable et agité des remords de sa conscience. Des trois autres faux témoins, l'un mourut peu de jours après, d'un mal très-violent; les deux autres furent accusés d'hérésie: on condamna l'un à une prison perpétuelle, l'autre à être brûlé. Pour l'Augustin piémontais, il s'enfuit de Rome à Genève, et se déclara ouvertement hérétique: il fit même un libelle sanglant contre l'Église romaine. Enfin les impiétés de cet apostat montèrent à un tel excès, qu'étant tombé entre les mains de l'inquisition, il finit sa vie par le feu <sup>1</sup>.

Les dix prêtres étrangers ayant recouvré leur honneur, commencèrent à paraître tout de nouveau en public, et il se présenta une occasion de secourir le prochain, qu'ils ne laissèrent pas échapper. Outre que l'hiver était fort rude, il y avait une si grande cherté à Rome, que plusieurs de la populace, presque morts de faim, étaient couchés de tous côtés dans les rues, sans avoir seulement la force de demander du secours. Quoique Ignace et ses compagnons, qui ne vivaient que d'aumônes, se ressentissent de la famine, ils entreprirent de soulager ces misérables, se reposant pour cela sur la Providence. Ils se mettent donc tous ensemble à les ramasser par les

<sup>1</sup> Bouhours, l. 3.

rues, et ils les portent eux-mêmes jusque dans la maison où ils logeaient depuis peu. Ils donnent leurs lits aux plus faibles, accommodent les autres le mieux qu'ils peuvent, avec de la paille étendue à terre. La Providence, sur laquelle ils avaient compté, ne leur manqua pas : ils reçurent tant de vivres et tant d'argent tout à la fois, qu'ils eurent non-seulement de quoi nourrir plus de quatre cents personnes, mais aussi de quoi couvrir la nudité des plus nécessaires, qui mouraient de froid et de faim en même temps.

La charité d'Ignace et de ses compagnons leur attira bien des spectateurs. Quelques-uns, qui étaient venus voir par curiosité ce qui se passait chez eux, se dépouillèrent d'une partie de leurs habits pour revêtir les pauvres gens demi-nus, qu'on n'avait pas encore habillés, et plusieurs personnes de qualité tirent un fonds pour la subsistance de trois ou quatre mille hommes, que la famine réduisait à une extrême misère ; mais les soins d'Ignace ne se bornaient pas au soulagement du corps, on instruisait les malheureux de tous les devoirs du christianisme, on les faisait prier Dieu tous ensemble et on les engageait à se confesser.

Cependant Ignace, à qui tout Rome donnait des bénédictions et que le peuple appelait son père, crut devoir profiter d'une si heureuse conjoncture pour l'exécution de son dessein. Ayant donc fait un abrégé de l'institut que lui et ses premiers compagnons avaient concerté ensemble, il le présenta à Paul III, par l'entremise du cardinal Gaspar Contarini. Le Pape reçut cet écrit agréablement, et le donna aussitôt à examiner au maître du sacré palais, le Dominicain Thomas Badia, qui fut depuis le cardinal de Saint-Sylvestre. Badia le retint deux mois ; après quoi il le rendit à sa Sainteté, en lui protestant qu'il n'y trouvait rien que de très-louable. Le Pape le lut lui-même ; et l'on dit qu'après l'avoir lu, il s'écria : Le doigt de Dieu est ici !

Ignace demanda en même temps à sa Sainteté qu'il lui plût de confirmer authentiquement ce qu'elle avait approuvé de vive voix. Quoique Paul III s'y sentît porté, il ne voulut rien faire sans l'avis de trois cardinaux. Le premier qui fut chargé de l'affaire se nommait Barthélemy Guidiccioni, homme d'un grand mérite, et si digne du souverain pontificat, que, quand il mourut, le Pape dit que son successeur était mort ; mais d'une vertu austère et si ennemi de toutes sortes de nouveautés, que, bien loin d'agréer de nouveaux ordres religieux, il croyait qu'on devait éteindre quelques-uns des anciens, et les réduire tous à quatre. Il avait même fait un livre à ce sujet. Avec cette disposition d'esprit, il ne regarda pas seulement le mémoire qu'on lui remit entre les mains, et dit plusieurs fois que, de quelque



nature que fût l'institut dont il s'agissait, l'Église n'en avait que faire. L'autorité de Guidiccioni, qui était grand théologien et grand canoniste, entraîna les deux autres cardinaux.

Dans le temps que Paul III nomma les trois commissaires, il demanda à Ignace quelques-uns de ses compagnons pour des besoins de l'Église fort pressants ; et il les demanda à la prière des princes, des évêques et d'autres personnes illustres, qui connaissaient les disciples et le maître. Pasquier Brouet fut envoyé à Sienne, pour réformer un monastère de religieuses, qui était dans un grand désordre ; Claude Lejay à Bresce, pour extirper l'hérésie que des prédicateurs peu catholiques y avaient semée, et Nicolas Bobadilla dans l'île d'Ischia, sur les côtes de Naples, pour accorder les principaux du pays qui se haïssaient mortellement. Laynèz et Lefèvre accompagnèrent le cardinal de Saint-Ange dans sa légation de Parme, Parme étant menacée de l'invasion des sectaires. Après quelques instructions, ces deux missionnaires virent les femmes les plus distinguées se mettre à la tête des bonnes œuvres, et les principaux du clergé faire les exercices spirituels. Enfin Simon Rodriguèz et François-Xavier partirent pour les Indes ; voici à quelle occasion.

Jacques Govéa, ce Portugais, principal du collège de Sainte-Barbe, qui reconnut l'innocence d'Ignace sur le point de le faire châtier publiquement, étant encore à Paris et entendant parler des merveilles qu'Ignace et ses compagnons faisaient en Italie, jugea que des hommes faits comme eux seraient fort utiles dans les Indes orientales qui venaient d'être conquises par les Portugais. Il en écrivit au père Ignace, dont il voulait avoir le sentiment avant que de faire aucune démarche du côté de la cour de Portugal. Le père loua Dieu de ce que sa providence lui ouvrait la porte d'un nouveau monde, après lui avoir fermé celle de la Terre-Sainte, et il conçut un désir ardent de porter lui-même la foi à tant de nations idolâtres. Il répondit à Govéa que lui et ses compagnons étaient prêts à aller en quelque lieu du monde où il plairait au vicaire de Jésus-Christ de les envoyer ; qu'ils lui avaient voué leur service pour tout ce qui regardait les missions, et qu'ils ne pouvaient disposer d'eux que sous le bon plaisir de sa Sainteté.

Govéa envoya à Jean III, roi de Portugal, la réponse d'Ignace, avec une lettre qu'il lui écrivit touchant la pensée qu'il avait eue pour la conversion des infidèles. Ce prince, qui était très-religieux, et qui ne songeait pas moins à établir le royaume de Jésus-Christ dans les terres nouvellement découvertes qu'à y étendre la domination des Portugais, donna ordre à son ambassadeur, Pierre Mascarégna, d'obtenir du Pape, pour le moins, six de ces ouvriers

évangéliques dont lui parlait Govéa, et de les amener avec lui.

L'ambassadeur, qui connaissait Ignace particulièrement, et qui se confessait même à lui, lui montra l'ordre de son maître. Le Père dit que c'était au Pape à décider là-dessus ; mais que, s'il osait dire son sentiment, il serait d'avis qu'on ne donnât que deux Pères pour les Indes. Comme Mascarégnas insistait sur le nombre marqué par le roi : Mon Dieu, répartit Ignace, si, de dix que nous sommes, six allaient aux Indes, que resterait-il pour tous les autres pays du monde ? Le Pape, à qui Mascarégnas fit toutes les instances possibles, renvoya l'affaire au père Ignace, qui ne se relâcha point ; de sorte que l'ambassadeur de Portugal n'emmena que Simon Rodriguèz et Nicolas Bobadilla, lequel étant tombé malade fut remplacé par François-Xavier : deux hommes pour conquérir l'Inde et le Japon.

Arrivés à Lisbonne, les deux missionnaires se mirent à y travailler au salut des âmes, en attendant que partit le vaisseau amiral, sur lequel ils devaient s'embarquer avec Martin-Alphonse Soza, qui commandait la flotte royale ; et leurs travaux, dès les premiers jours, leur méritèrent le surnom d'apôtres, qui est demeuré, dans ce royaume, à leurs successeurs. Quelques seigneurs de la cour, ravis du zèle de Xavier et de Rodriguèz, représentèrent au roi qu'il serait plus à propos de retenir l'un et l'autre en Portugal que de les envoyer aux Indes.

Les deux Pères, qui avaient leur mission pour le Nouveau-Monde, ayant entrevu le dessein des Portugais, écrivirent aussitôt à Rome, et conjurèrent leur père Ignace de faire parler le Pape en leur faveur. Paul III ne voulut point s'expliquer, et fut d'avis de laisser les Portugais maîtres de l'affaire. Ainsi le père Ignace manda aux deux pères, qu'ils devaient suivre la volonté du roi de Portugal, qui, en cette rencontre, leur tenait la place de Dieu. Mais il ajouta que, si le roi, par hasard, voulait savoir son sentiment là-dessus, ils pouvaient lui dire que sa pensée était que François-Xavier allât aux Indes, et que Simon Rodriguèz demeurât en Portugal. Le roi reçut ce conseil comme un oracle, et François-Xavier partit seul pour la conquête de l'Inde et du Japon.

La joie qu'eut Ignace de voir ses compagnons engagés dans les emplois de l'apostolat fut un peu troublée par les oppositions que mirent les trois cardinaux à son grand dessein. Il continua néanmoins ses poursuites auprès du Pape avec plus de chaleur que jamais. Il redoubla en même temps ses prières auprès de la divine majesté avec une extrême confiance ; et, comme s'il eût été assuré du succès, il promit un jour à Dieu trois mille messes en reconnaissance de la grâce qu'il espérait obtenir.

Son espérance ne fut pas trompée. Le cardinal Guidiccioni se sentit tout à coup changé, sans savoir pourquoi; et ce changement subit lui parut à lui-même si étrange, qu'il ne douta pas que Dieu n'en fût l'auteur. Il lut l'écrit qu'il n'avait pas voulu regarder; et, après l'avoir bien examiné, il dit que son sentiment était toujours, en général, qu'on ne devait pas recevoir de nouvelles congrégations religieuses, mais que, pour celle qui se présentait, il ne pouvait pas s'y opposer. Il avoua même qu'elle lui semblait nécessaire pour remédier aux maux de la chrétienté, et surtout pour arrêter le cours des hérésies qui se répandaient par toute l'Europe.

En effet, il ne paraissait presque plus aucune trace de l'ancienne religion dans l'Allemagne, où les luthériens et les anabaptistes, divisés en plusieurs sectes contraires, s'accordaient seulement ensemble pour ruiner la foi catholique. L'Angleterre, séparée de Rome, suivait les égarements de Henri VIII, qu'elle reconnaissait pour chef de l'église anglicane. La Suisse, le Piémont, la Savoie et tous les pays circonvoisins étaient infectés des erreurs de Zwingle et d'Oecolampade. La France se ressentait en plusieurs endroits de la contagion de Genève, et il n'y avait pas jusqu'à l'Italie où le venin ne se fût glissé. Calvin y avait porté son *Institution*, traduite en français, et s'était si bien insinué dans l'esprit de Renée, duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, que cette princesse avait embrassé l'hérésie avec une partie de sa cour.

Le Pape jugea, de son côté, que l'Église, dans des conjonctures si funestes, avait besoin d'un secours extraordinaire. Il apprit en même temps que les disciples d'Ignace, qui étaient employés hors de Rome, réveillaient partout l'esprit du christianisme, et que les pécheurs les plus endurcis ne pouvaient résister à la force de leurs paroles. Paul III confirma donc l'institut d'Ignace, sous le nom de la Compagnie de Jésus, par sa bulle du vingt-septième de septembre 1540. Cette bulle contient l'éloge des dix premiers Pères, et porte en termes formels qu'il n'y a rien que de bon et de saint dans ce nouvel institut, dont elle présente le plan et l'ensemble. Le Pape leur permit, par la même bulle, de dresser des constitutions telles qu'ils jugeraient les plus propres pour leur perfection particulière, pour l'utilité du prochain et pour la gloire de Notre-Seigneur. Il est vrai qu'il limita le nombre des profès, et le restreignit à soixante. Mais il ôta cette restriction deux ans après, par une autre bulle; et ce fut l'intérêt de la chrétienté qui l'obligea d'en user ainsi, comme il le déclare lui-même.

Dès que le Saint-Siège eut approuvé la compagnie de Jésus, Ignace jugea qu'il fallait commencer par élire un chef; et, pour cet effet, il rappela à Rome, avec la permission du Pape, ceux de ses compa-



gnons qui pouvaient s'y rendre ; car Xavier et Rodriguèz étaient à la cour de Portugal ; Lefèvre était à la diète de Worms, et Bobadilla avait ordre expressément du souverain Pontife de ne point quitter le royaume de Naples que les affaires qu'on lui avait mises entre les mains ne fussent finies. Tellement que ces quatre Pères n'assistèrent point à l'élection ; les deux premiers laissèrent leurs suffrages en partant ; Lefèvre envoya le sien ; et Bobadilla, à son retour, confirma le choix que firent les autres.

Quand Lejay, Brouet et Laynèz furent venus, on prit trois jours pour examiner devant Dieu qui on élirait ; et ces jours se passèrent en prières et en silence. On s'assembla le quatrième jour, et toutes les voix furent pour Ignace, hors la sienne, qu'il donna à celui qui aurait le plus de suffrages, en s'exceptant néanmoins lui-même. Il les conjura, au nom de Dieu, d'agréer son refus, et de procéder à l'élection d'un autre, après trois ou quatre jours de prières. Il fut élu une seconde fois ; mais il fit un second effort pour ne point recevoir la charge. Il dit qu'il mettait l'affaire entre les mains de son confesseur, et que, si celui qui connaissait toutes ses mauvaises inclinations lui ordonnait, au nom de Jésus-Christ, de se soumettre, il obéirait aveuglément.

Les Pères eurent de la peine à l'écouter là-dessus. Ils disaient que la volonté de Dieu n'était que trop manifeste, et que c'était s'y opposer que de balancer davantage. Ils se relâchèrent néanmoins ; et le père Ignace alla trouver un religieux de saint François, nommé le père Théodore, auquel il se confessait ordinairement, et qu'il quitta dès que le Saint-Siège eut confirmé l'institut. Après lui avoir exposé, dans l'entretien, ses infirmités spirituelles et corporelles tout ensemble, il lui fit une confession de toute sa vie, durant les trois derniers jours de la Semaine-Sainte. Le père Théodore lui déclara nettement qu'il résistait au Saint-Esprit en résistant à son élection, et lui commanda, de la part de Dieu, d'accepter la charge de général.

Ignace se rendit alors, et le jour de Pâques, 17 avril 1541, il accepta le gouvernement de la compagnie de Jésus. Le 22 du même mois, après avoir visité les basiliques de Rome, ils arrivèrent à celle de Saint-Paul, hors des murs. Le général célébra la messe à l'autel de la Vierge ; puis, avant de communier, il se tourna vers le peuple. D'une main, il tenait la sainte hostie, et de l'autre la formule des vœux. Il la prononça à haute voix, s'engageant en outre envers le souverain Pontife à l'obéissance à l'égard des missions, et telle qu'elle est spécifiée dans la bulle du 27 septembre. Alors il déposa cinq hosties sur la patène ; et, s'approchant de Laynèz, de Lejay, de

Brouet, de Codure et de Salmeron, qui se tenaient à genoux au pied de l'autel, il reçut leur profession et les communia. C'était la consécration de l'institut. La première fonction du nouveau général fut de faire le catéchisme aux enfants de Rome pendant quarante-six jours ; on y vit affluer toutes sortes de personnes, même des hommes et des femmes, de qualité, des théologiens et des canonistes : les fruits en furent merveilleux ; à son exemple, les supérieurs de la compagnie font quarante jours le catéchisme quand ils entrent en charge.

François-Xavier, à qui le roi de Portugal avait procuré, sans qu'il le sût, un bref de légat apostolique dans les Indes, partit de Lisbonne en ce temps-là, et y laissa Simon Rodriguèz. Le Pape envoya la même année en Irlande Alphonse Salmeron et Pasquier Brouet, avec le caractère de nonces, pour maintenir la foi catholique parmi ces peuples, qui, nonobstant les édits de Henri VIII, étaient demeurés fidèles au Saint-Siège. La république de Venise demanda Jacques Laynèz ; le docteur Ortiz mena avec lui Pierre Lefèvre à Madrid ; Nicolas Bobadilla et Claude Lejay allèrent prendre la place de Lefèvre à Vienne et à Ratisbonne.

Ignace continuait ses bonnes œuvres à Rome. En assistant les malades dans les hôpitaux et ailleurs, il reconnut que la plupart ne se confessaient qu'aux derniers moments de la vie. Il obtint de Paul III qu'on renouvelât la décrétale d'Innocent III, qui ordonne que le médecin ne verra point les malades qu'après qu'ils se seront confessés. Le nouveau y apporta un tempérament : il permit deux visites du médecin avant la confession du malade, et défendit la troisième sous des peines rigoureuses. Une pratique si chrétienne s'observe encore en Italie. Ignace convertissait beaucoup de Juifs, et procura plusieurs établissements et règlements en faveur des néophytes. Il travaillait en même temps à la conversion des filles et des femmes de mauvaise vie ; il en ramena un grand nombre, et les plaça dans une maison convenable, où, sans être obligées de faire des vœux, elles pussent, à l'abri du danger, mener une vie chrétienne. On lui disait quelquefois qu'il perdait son temps, et que ces malheureuses ne se convertissaient jamais de bon cœur. Quand je ne les empêcherais que d'offenser Dieu une nuit, répondit-il, je croirais ma peine bien employée. Il fonda un monastère pour les jeunes filles non encore perdues, mais exposées à l'être ; de plus, deux maisons pour les orphelins, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, qu'il régla lui-même, et qui ont toujours subsisté depuis. La conduite qu'il gardait dans ces sortes de bonnes œuvres était d'y engager le plus qu'il pouvait de personnes riches et dévotes, de choisir un cardinal, fort homme de bien, qui en fût le protecteur, d'établir des administrateurs pour le

temporel, et des directeurs pour le spirituel, qui gouvernassent sagement les maisons selon les statuts dont il convenait avec eux. Mais quand la chose était une fois bien cimentée et que tout allait de soi-même, il avait coutume de se retirer pour ne donner jalousie à personne, et pour entreprendre quelque autre chose utile au public.

Tel était donc l'esprit de saint Ignace : défricher le terrain, y semer du bon grain, puis en laisser la culture et la moisson à d'autres ; fonder des bonnes œuvres, fonder de nouvelles églises, de toutes les œuvres la plus excellente, puis, le plus tôt possible, en confier l'administration à un clergé indigène, pour courir à de nouveaux défrichements, à de nouvelles constructions. Le monde ne connaît guère cet esprit-là. C'est l'esprit de Jésus, qui sème le bon grain, l'arrose de son sang, et en laisse la récolte à ses apôtres ; c'est l'esprit de saint Paul, qui fonde partout des églises, mais pour les confier à des prêtres et à des évêques, et aller fonder d'autres églises ailleurs. Béni soit à jamais le Chrétien, le missionnaire, l'ordre religieux qui prendra et conservera cet esprit de saint Paul et de saint Ignace !

Ce qui occupait encore ce dernier nuit et jour, c'était le plan des constitutions de son ordre. Pour en sentir bien l'esprit et l'ensemble, nous n'avons qu'à prendre l'opposé de ce que nous avons vu dans Luther, Calvin et Henri VIII. Dans l'hérésiarque de Wittemberg et compagnie, c'est Babel, c'est la confusion, confusion des langues, des idées et des choses : c'est une image de l'enfer, où il n'y a nul ordre, mais horreur et confusion éternelle. Pas une vérité entière ni pure, tout est brisé, contourné, faussé : c'est une maison en ruine, où il n'y a plus une pierre à sa place. Dans saint Ignace et compagnie, c'est Jérusalem, la vision de la paix, la vue de l'ordre : c'est une image fidèle du royaume de Dieu, de l'Église de Dieu, au ciel et sur la terre : tout y est à sa place, comme dans le corps humain : la raison et la foi, la nature et la grâce, tout y tend à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

Les manières sont telles que l'esprit, le but et l'ensemble. C'est dans l'emportement de la colère que le moine apostat forge ses doctrines impies ; c'est dans les tavernes, au milieu des pots de bière et de vin, et parmi les plus grossières injures ; c'est parmi les impurs embrassements d'une religieuse apostate. Saint Ignace, au contraire, écrivait ses constitutions au milieu de toutes sortes d'œuvres de charité chrétienne. Il y employait, dans le silence de la retraite, tous les jours plusieurs heures ; il y passait même une partie de la nuit, et voici la méthode qu'il tenait.

Il examinait d'abord chaque article selon les règles du bon sens, et se proposait toujours les raisons du pour et du contre. Ces raisons



n'étaient ni légères ni en petit nombre ; et, sur un seul point qui n'est pas des plus importants, on a trouvé, dans les papiers écrits de sa main, huit raisons pour un parti et quinze pour l'autre, chacune de poids et capable de faire balancer l'esprit. Ensuite, se dépouillant de tout amour-propre et de tout intérêt particulier, il pesait mûrement toutes les raisons, en les opposant les unes aux autres, pour mieux voir celles qui étaient ou plus faibles ou plus fortes.

Après avoir fait tout ce que la prudence demandait, il consultait Dieu avec une simplicité d'enfant, comme s'il n'eût rien à faire qu'à écrire ce que Dieu même lui dicterait. Considérant donc les choses tout de nouveau à la lumière des vérités éternelles, il suppliait Jésus-Christ, par l'entremise de la sainte Vierge, de lui faire voir ce qui serait à propos pour le service de la divine majesté, et pour le bien de la compagnie.

Quoiqu'il se sentit quelquefois déterminé à un parti, et d'une manière qui semblait lui ôter tout sujet de doute, il ne laissait pas de continuer ses prières, pour connaître plus clairement ce qui était le meilleur ; de sorte qu'ayant pris une fois sa dernière résolution sur un point particulier, après dix jours de communication avec Dieu, il fit oraison sur le même article, et y repensa encore trente jours entiers. Cependant la chose n'était pas fort considérable, et il s'agissait seulement de régler si les églises des maisons professes auraient du revenu, ou si elles ne seraient entretenues que de la charité des fidèles.

Outre cela, quand il avait écrit une constitution, il la mettait sur l'autel en disant la messe, et l'offrait à Dieu avec le divin sacrifice, afin que le Père des lumières y jetât les yeux, et lui fit connaître si tout y était conforme aux règles de la perfection évangélique. Il en usait ainsi à l'exemple du pape saint Léon, qui, avant que d'envoyer à l'évêque Flavien la lettre dogmatique qu'il avait écrite contre l'hérésie d'Eutychès, la mit sur l'autel de l'apôtre saint Pierre, et l'y tint quarante jours, jeûnant tout ce temps-là, et priant sans cesse le prince des apôtres de la corriger lui-même, et d'effacer de sa main ce qui ne serait pas orthodoxe<sup>1</sup>.

Les réponses intérieures que le Saint-Esprit rendait au père Ignace l'assuraient enfin et lui mettaient l'esprit en repos sur le parti où il s'attachait. Aussi, ayant demandé un jour au père Laynèz s'il ne lui semblait pas que Dieu eût révélé aux fondateurs des ordres religieux la forme de leur institut, et le père Laynèz lui ayant dit que cela lui semblait très-probable, du moins pour ce qui regarde les choses

<sup>1</sup> Bouhours, l. 3.

essentielles : Je suis de votre sentiment, répliqua le saint. Et c'est sans doute sa propre expérience qui le lui fit juger de la sorte.

Quant à l'esprit, le but et l'ensemble de la compagnie de Jésus et de ses constitutions, nous en avons, dans la bulle de Paul III qui l'institue, un résumé fidèle, tracé par saint Ignace lui-même et ses compagnons, en ces termes : « Quiconque voudra, sous l'étendard de la croix, porter les armes pour Dieu et servir le seul Seigneur et le Pontife romain, son vicaire sur la terre, dans notre société, que nous désirons être appelée la Compagnie de Jésus, après y avoir fait vœu solennel de chasteté, doit se proposer de faire partie d'une société principalement instituée pour travailler à l'avancement des âmes dans la vie et la doctrine chrétiennes, et à la propagation de la foi, par des prédications publiques et le ministère de la parole de Dieu, par des exercices spirituels et des œuvres de charité, notamment en faisant le catéchisme aux enfants et à ceux qui ne sont pas instruits du christianisme, et en entendant les confessions des fidèles pour leur consolation spirituelle. Il doit aussi faire en sorte d'avoir toujours devant les yeux : premièrement Dieu, et ensuite la forme de cet institut qu'il a embrassé. C'est une voie qui mène à lui, et il doit employer tous ses efforts pour atteindre à ce but que Dieu même lui propose, selon toutefois la mesure de la grâce qu'il a reçue de l'Esprit-Saint, et suivant le degré propre de sa vocation, de crainte que quelqu'un ne se laisse emporter à un zèle qui ne serait pas selon la science. C'est le général ou prélat que nous choisirons qui décidera de ce degré propre à chacun, ainsi que des emplois, lesquels seront tous dans sa main, afin que l'ordre convenable, si nécessaire dans toute communauté bien réglée, soit observé. Ce général aura l'autorité de faire des constitutions conformes à la fin de l'institut, du consentement de ceux qui lui seront associés, et dans un conseil où tout sera décidé à la pluralité des suffrages. Dans les choses importantes et qui devront subsister à l'avenir, ce conseil sera la majeure partie de la société que le général pourra rassembler commodément ; et, pour les choses légères et momentanées, tous ceux qui se trouveront dans le lieu de la résidence du général. Quant au droit de commander, il appartiendra entièrement au général. Que tous les membres de la compagnie sachent donc et qu'ils se le rappellent, non-seulement dans les premiers temps de leur profession, mais tous les jours de leur vie, que toute cette compagnie et tous ceux qui la composent combattent pour Dieu sous les ordres de notre très-saint seigneur le Pape et des autres Pontifes romains, ses successeurs. Et quoique nous ayons appris de l'Évangile et de la foi orthodoxe, et que nous fassions profession de croire fermement que tous les fidèles

de Jésus-Christ sont soumis au Pontife romain comme à leur chef et au vicaire de Jésus-Christ, cependant, afin que l'humilité de notre société soit encore plus grande et que le détachement de chacun de nous et l'obligation de nos volontés soient plus parfaits, nous avons cru qu'il serait fort utile, outre ce lien commun à tous les fidèles, de nous engager encore par un vœu particulier, en sorte que, quelque chose que le Pontife romain actuel et ses successeurs nous commandent concernant le progrès des âmes et la propagation de la foi, nous soyons obligés de l'exécuter à l'instant sans tergiverser ni nous excuser, en quelque pays qu'ils puissent nous envoyer, soit chez les Turcs ou tous autres infidèles, même dans les Indes, soit vers les hérétiques et les schismatiques, ou vers les fidèles quelconques.

« Ainsi donc, que ceux qui voudront se joindre à nous examinent bien, avant de se charger de ce fardeau, s'ils ont assez de fonds spirituel pour pouvoir, suivant le conseil du Seigneur, achever cette tour ; c'est-à-dire, si l'Esprit-Saint qui les pousse leur promet assez de grâce pour qu'ils puissent espérer de porter avec son aide le poids de cette vocation ; et quand, par l'inspiration du Seigneur, ils se seront enrôlés dans cette milice de Jésus-Christ, il faut que, jour et nuit les reins ceints, ils soient toujours prêts à s'acquitter de cette dette immense. Mais afin que nous ne puissions ni briguer ces missions dans les différents pays, ni les refuser, tous et chacun de nous s'obligeront de ne jamais faire à cet égard, ni directement, ni indirectement, aucune sollicitation auprès du Pape, mais de s'abandonner entièrement là-dessus à la volonté de Dieu, du Pape comme son vicaire, et du général. Le général promettra lui-même, comme les autres, de ne point solliciter le Pape pour la destination et mission de sa propre personne dans un endroit plutôt que dans un autre, à moins que ce ne soit du consentement de la société.

« Tous feront vœu d'obéir au général en tout ce qui concerne l'observation de notre règle, et le général prescrira les choses qu'il saura convenir à la fin que Dieu et la société ont eue en vue. Dans l'exercice de sa charge, qu'il se souvienne toujours de la bonté, de la douceur et de la charité de Jésus-Christ, ainsi que des paroles si humbles de saint Pierre et de saint Paul ; et que lui et son conseil ne s'écartent jamais de cette règle. Sur toutes choses, qu'ils aient à cœur l'instruction des enfants et des ignorants dans la connaissance de la doctrine chrétienne, des dix commandements et autres semblables éléments, selon qu'il conviendra, eu égard aux circonstances des personnes, des lieux et des temps. Car il est très-nécessaire que le général et son conseil veillent sur cet article avec beaucoup d'attention, soit parce qu'il n'est pas possible d'élever sans fondements



l'édifice de la foi chez le prochain autant qu'il est convenable, soit parce qu'il est à craindre qu'il n'arrive parmi nous qu'à proportion que l'on sera plus savant, l'on ne se refuse à cette fonction comme étant moins belle et moins brillante, quoiqu'il n'y en ait pourtant point de plus utile, ni au prochain pour son édification, ni à nous-mêmes pour nous exercer à la charité et à l'humilité. A l'égard des inférieurs, tant à cause des grands avantages qui reviennent de l'ordre que pour la pratique assidue de l'humilité, qui est une vertu que l'on ne peut assez louer, ils seront tenus d'obéir toujours au général dans toutes les choses qui regardent l'institut; et dans sa personne ils croiront voir Jésus-Christ comme s'il était présent, et l'y révéreront autant qu'il est convenable.

« Mais comme l'expérience nous a appris que la vie la plus pure, la plus agréable et la plus édifiante pour le prochain est celle qui est la plus éloignée de la contagion de l'avarice et la plus conforme à la pauvreté évangélique, et sachant aussi que Notre-Seigneur Jésus-Christ fournira ce qui est nécessaire pour la vie et le vêtement à ses serviteurs qui ne chercheront que le royaume de Dieu, nous voulons que tous les nôtres et chacun d'eux fassent vœu de pauvreté perpétuelle, leur déclarant qu'ils ne peuvent acquérir ni en particulier, ni même en commun, pour l'entretien ou usage de la société, aucun droit civil à des biens immeubles ou à des rentes et revenus quelconques; mais qu'ils doivent se contenter de l'usage de ce qu'on leur donnera pour se procurer le nécessaire. Néanmoins, ils pourront avoir dans les universités des collèges possédant des revenus, cens et fonds applicables à l'usage et aux besoins des étudiants, le général et la société conservant toute administration et surintendance sur lesdits biens et sur lesdits étudiants, à l'égard des choix, refus, réception et exclusion des supérieurs et des étudiants, et pour les règlements touchant l'instruction, l'édification et la correction desdits étudiants, la manière de les nourrir et de les vêtir, et tout autre objet d'administration et de régime, de manière pourtant que ni les étudiants ne puissent abuser desdits biens, ni la société elle-même les convertir à son usage, mais seulement subvenir aux besoins des étudiants. Et lesdits étudiants, lorsqu'on se sera assuré de leurs progrès dans la piété et dans la science, et après une épreuve suffisante, pourront être admis dans notre compagnie, dont tous les membres qui seront dans les ordres sacrés, bien qu'ils n'aient ni bénéfices ni revenus ecclésiastiques, seront tenus de dire l'office divin selon le rite de l'Église, en particulier cependant, et non point en commun.

« Telle est l'image que nous avons pu tracer de notre profession sous le bon plaisir de notre seigneur Paul et du Siège apostolique. Ce

que nous avons fait dans la vue d'instruire par cet écrit sommaire et ceux qui s'informent à présent de notre institut et ceux qui nous succéderont à l'avenir, s'il arrive que, par la volonté de Dieu, nous ayons jamais des imitateurs dans ce genre de vie ; lequel ayant de grandes et nombreuses difficultés, ainsi que nous le savons par notre propre expérience, nous avons jugé à propos d'ordonner que personne ne sera admis dans cette compagnie qu'après avoir été longtemps éprouvé avec beaucoup de soin, et que ce n'est que lorsqu'on se sera distingué dans la doctrine ou la pureté de la vie chrétienne que l'on pourra être reçu dans la milice de Jésus-Christ, à qui il plaira de favoriser nos petites entreprises pour la gloire de Dieu le Père, auquel seul soient gloire et honneur dans les siècles ! Ainsi-soit-il <sup>1</sup>. »

Tel est le plan de sa compagnie que saint Ignace présenta au pape Paul III, qui déclare n'y avoir rien trouvé que de pieux et de saint. On y voit toujours l'opposé de Luther et de Calvin.

Les deux hérésiarques rompaient l'union de Dieu avec l'humanité, en soutenant que cette union, autrement l'Église catholique, avait péri depuis mille ans. Les deux hérésiarques rompaient l'union entre les nations chrétiennes, en niant le centre de l'unité, le vicaire de Jésus-Christ. Les deux hérésiarques rompaient l'union des siècles et des individus, en brisant l'unité héréditaire de la foi commune, pour ne laisser à chacun que les variations de son esprit propre. Ils ôtent même à l'homme son caractère d'homme, en lui ôtant le libre arbitre, pour lui imprimer le caractère de bête, de plante et de machine.

Capitaine de la compagnie de Jésus, saint Ignace avait l'esprit de son maître, comme l'apostat Luther avait l'esprit du sien. Jésus, Dieu éternel, se fait homme, se livre à la mort par amour pour son Église, afin de la sanctifier et de se la présenter à lui-même comme une épouse sans tache ; il assure être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ; il lui envoie l'Esprit-Saint pour demeurer avec elle éternellement. Jésus, Dieu éternel, dit à l'apôtre qu'il a nommé Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre sera lié ou délié dans les cieux. Pais mes agneaux, pais mes brebis. Et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur. — Dire maintenant que Jésus, Dieu éternel, Jésus, la vérité même, n'a pas tenu sa parole, qu'il a délaissé son Église, et que l'enfer a prévalu

<sup>1</sup> Traduction de Créteineau-Joly, t. 1, p. 46.

contre elle... vive Dieu ! c'est un mensonge de ce vieux serpent, qui a séduit une partie des anges, qui a séduit nos premiers parents, qui a séduit les nations païennes dans les idoles : c'est un blasphème de ce roi de l'orgueil, qui, n'ayant pu se rendre semblable au Très-Haut, veut rendre le Très-Haut semblable à lui, faux et menteur. — Chrétiens, soldats du Christ, garde à vous ! Voilà l'ennemi ! — C'est à réfuter ce mensonge de l'enfer, c'est à détruire ses pernicieux effets, que vous devez travailler à l'exemple d'Ignace. Dieu le suscite avec sa compagnie, non pour tout faire, mais pour servir de modèle à toute l'armée chrétienne, afin que tous, hommes, femmes, enfants, fassent de même. Le monde même nous le fera comprendre un jour, le monde et l'enfer donneront un jour le nom de jésuite à tout Chrétien généreux qui mettra Dieu et son Église au-dessus de sa personne, de sa famille et de sa nation : pour les autres, le monde et l'enfer ne s'en inquiéteront pas plus que de gens neutres ou complices.

Ramener à Dieu tout l'homme et tous les hommes par l'unité de la foi, de l'espérance et de la charité, sans distinction de Grec ni de barbare, tel est le but de l'Église catholique, tel est le but de la compagnie de Jésus, tel est le vœu de tout Chrétien fidèle. C'est vers ce but que tendent les constitutions de saint Ignace pour sa compagnie. Comme l'Église même, il embrasse et la vie contemplative et la vie active, toutes les sciences et toutes les bonnes œuvres.

Pour que l'action de sa compagnie soit prompte et continue, l'autorité du supérieur général est perpétuelle et absolue tant qu'il fait bien, mais non sans contrôle ni remède s'il fait mal.

Il est nommé par la congrégation générale et ne peut décliner l'élection. Sa résidence habituelle est à Rome, au centre de la catholicité et de l'ordre. Il a seul autorité pour faire des règles, il en dispense seul. Son office n'est pas de prêcher, mais de gouverner. Le général communique ses pouvoirs aux provinciaux et aux autres supérieurs dans la mesure qui lui convient. Il nomme à ces fonctions et à toutes les charges des maisons professes, des collèges et des noviciats, pour trois ans et plus s'il le juge opportun. Le général approuve ou désapprouve ce que les visiteurs, les commissaires, les provinciaux et autres supérieurs ont fait en vertu de ses pouvoirs. Il choisit les religieux qui sont nécessaires à l'administration de la société, le procureur général et le secrétaire général. Il a le droit de soustraire un ou plusieurs membres de l'ordre à leurs supérieurs immédiats. Un membre de la compagnie ne peut publier un ouvrage qu'après l'avoir soumis à trois examinateurs au moins, délégués par le général.



Tous les trois ans, les catalogues de chaque province lui sont envoyés. Ces catalogues indiquent l'âge de chaque sujet, la proportion de ses forces, ses talents naturels ou acquis, ses progrès dans la vertu et dans les sciences. La correspondance la plus active est recommandée entre le général et les provinciaux, afin que le premier connaisse ce qui se passe loin de lui comme s'il était sur les lieux mêmes. Toutes les semaines, les supérieurs locaux rendent compte de l'état de leurs maisons au provincial ; tous les trois mois, au général.

Le général doit avoir force d'âme et courage pour supporter les infirmités de plusieurs et entreprendre de grandes choses pour la gloire de Dieu. Lorsque ces grandes choses lui paraissent utiles, il faut qu'il y persévère, quand même les puissants de la terre voudraient y mettre obstacle. Leurs prières et leurs menaces ne peuvent jamais le détourner du but que proposent la raison et l'obéissance divine. Le général doit être doué d'une profonde sagacité et d'une haute intelligence, afin de connaître aussi bien la théorie que la pratique des affaires. La science lui sera nécessaire, mais la prudence encore davantage.

Le général seul a le pouvoir, par lui ou par ses délégués, d'admettre dans les maisons ou les collèges de la société ceux qui paraissent aptes à son institut. Il peut les recevoir soit à l'épreuve, soit à la profession, soit comme coadjuteurs spirituels, soit comme écoliers approuvés. Il peut aussi les renvoyer et les renvoyer à tout jamais de la compagnie ; mais pour condamner un profès à cette peine, le général a besoin de l'assentiment du Pape. Il applique les postulants et les profès au genre d'études qui convient à sa prudence. Les études achevées, il peut les transporter d'un lieu à un autre, pour un temps déterminé ou indéterminé. Le général a pouvoir de révoquer ou de rappeler les Pères que le souverain Pontife aurait chargés d'une mission pour un temps indéterminé.

Le droit de créer de nouvelles provinces lui est conféré. En lui réside le pouvoir de stipuler pour l'avantage des maisons et collèges tout contrat de vente, d'achat, d'emprunt, de constitution de rentes et autres, concernant les biens meubles et immeubles de ces maisons ou collèges ; mais il ne peut supprimer une maison déjà établie, sans le concours de la congrégation générale, ni appliquer les revenus d'aucun établissement de la compagnie à la maison professe ou à celle qu'il habite. Il a la surintendance et le gouvernement de tous les collèges.

C'est au général qu'il appartient de veiller à l'observation des constitutions. Il a aussi la faculté d'en dispenser selon les personnes, les

lieux, les temps et les autres circonstances. Il convoque la société en congrégation générale. Il peut aussi convoquer les congrégations provinciales. Il a deux voix dans les assemblées, et, en cas de partage, son opinion prévaut. Il faut qu'il connaisse autant que possible le fond de la conscience des membres qui lui sont soumis, et principalement des provinciaux et de tous ceux qui ont des emplois dans la société.

Voilà le pouvoir du général défini par le texte même des constitutions. Voici maintenant les précautions que saint Ignace a prises contre l'abus possible de cette espèce de dictature. Elles se réduisent à six.

La première concerne les choses extérieures, le vêtement, la nourriture et les dépenses du général. La société peut augmenter ou diminuer ces dépenses, selon qu'il lui conviendra, à elle et au général. Il faudra que le général acquiesce à cette ordonnance de la compagnie. La seconde a soin du corps et de la santé du général, afin que dans les travaux ou dans les pénitences il n'outrépasse pas la mesure de ses forces. La troisième concerne son âme. Elle met auprès de lui un admoniteur élu par la congrégation générale, et qui, avec une respectueuse modération, est en droit de représenter au général ce que lui ou les autres Pères auraient remarqué d'irrégulier en sa personne ou en son gouvernement. La quatrième est pour le prémunir contre l'ambition. Si, par exemple, un roi voulait forcer le général de la compagnie à prendre une dignité qui le contraindrait à renoncer à ses fonctions, et si le Pape y consentait ou l'ordonnait, non pas cependant sous peine de péché, le général ne pourrait accepter sans le consentement de la société. La société ne consentira jamais, à moins qu'il n'y ait contrainte morale de la part du Saint-Siège. La cinquième pourvoit aux cas de négligence, de vieillesse, de grave maladie où tout espoir de guérison serait plus que douteux; on nomme alors au général un coadjuteur ou vicaire qui remplit ses fonctions. La sixième est adoptée pour des occasions particulières, pour des péchés mortels devenus publics, pour l'application des revenus à ses propres dépenses ou à sa famille, pour l'aliénation des immeubles de la société ou pour une doctrine perverse. Dans ce cas, la compagnie, après avoir pris et au delà toutes les informations, peut et doit le déposer, et même, si besoin est, le renvoyer de l'ordre.

Afin de donner à l'autorité du général un autre contre-poids, Ignace institua quatre assistants qui, toujours à ses côtés, ont charge de veiller à l'exécution des trois premières précautions prises contre lui. Leur élection se fait par ceux-là mêmes qui élisent le général. En cas de mort ou d'absence prolongée, et les provinciaux de la compagnie n'y répugnant pas, le général en substitue un autre qui,

avec l'approbation de tous ou de la plus grande partie, prend la place vacante. Les assistants, qui sont pris dans chacune des grandes provinces de Portugal, d'Italie, d'Espagne, de France et d'Allemagne, sont les ministres du général; ils ont autorité pour en devenir les juges. Le général peut suspendre un assistant. Si le général tombe dans l'un des cas prévus pour sa destitution, les assistants convoquent malgré lui une congrégation générale qui le dépose dans les formes. Si le mal est trop urgent, ils ont droit de le déposer eux-mêmes, après avoir recueilli, par lettres, le suffrage des provinces.

Le pouvoir du général, comme l'on voit, n'est illimité qu'autant que sa manière de gouverner et sa vie sont régulières. Pour faire mieux comprendre ce point important, Ignace a décidé que les congrégations provinciales, assemblées tous les trois ans, devaient, avant toute délibération, examiner s'il serait nécessaire de convoquer une congrégation générale. Le saint fondateur veut que les députés des provinces, à peine arrivés à Rome, s'entendent sur cette affaire si délicate en dehors du général. Dans l'assemblée tenue à cet effet, chacun vote par écrit, afin que la certitude du secret protège la liberté des suffrages. Tels sont les droits et les prérogatives du général.

Quant à sa société même, Ignace y établit, comme dans une compagnie d'apôtres, un heureux tempérament de la vie active et de la vie contemplative. De la première, il prend les œuvres de charité de toutes espèces, la conversion des infidèles, la direction des consciences, le ministère de la parole, l'éducation de la jeunesse, l'enseignement de la théologie, des belles-lettres et l'instruction des ignorants. De la vie contemplative, il prend, dans une mesure sagement proportionnée, l'oraison mentale, les examens de conscience, les exercices spirituels, les pieuses lectures, la fréquentation des sacrements, les retraites spirituelles et les pratiques de piété.

Quant aux observances extérieures, Ignace ne voulut donner à la compagnie de Jésus aucun habit particulier. Il prit le vêtement ordinaire des prêtres séculiers : la soutane noire, l'ancien manteau, le chapeau à large bord, dont le Pape et le sacré collège ont gardé la forme. Le logement, la nourriture, enfin tout ce qui a trait aux habitudes de la vie commune, fut réglé dans cette mesure. Les macérations de la chair, dont quelques ordres anciens ont fait la base de leur institut, le silence, la solitude, les offices du chœur, soit de jour, soit de nuit, n'entrèrent point dans son plan. Il travaillait à composer pour l'Église une milice toujours active, toujours prête à se porter au plus fort du danger, et non pas un corps ascétique que les abstinences ou les insomnies auraient bientôt énérvé. Il le fit en même temps ordre mendiant et ordre de clercs réguliers : ordre



mendiant, pour continuer l'œuvre des apôtres; ordre de clercs réguliers, parce que la fin de cet ordre, comme celle des prêtres ordinaires, est de travailler au salut du prochain par l'exercice du saint ministère.

Ignace établit ensuite les conditions qu'il est indispensable de remplir afin d'être admis dans la société. Quiconque a porté l'habit religieux dans un autre ordre est inapte à être reçu dans la compagnie. Celui qui s'offre pour entrer au noviciat doit à l'instant même renoncer à sa propre volonté, à sa famille et à tout ce que les hommes ont de cher sur la terre. Ignace, désirant bien faire comprendre quel était le fond de sa pensée sur le principe de l'obéissance, a accumulé, épuisé dans un seul tableau toutes les images par lesquelles les Pères de l'Église et les ordres antérieurs au sien commandaient cette vertu.

Il créa six états dans la compagnie : les novices, les frères temporels, les scholastiques ou écoliers, les coadjuteurs spirituels, les profès de trois vœux, les profès de quatre vœux.

Les novices se partagent en trois classes : novices destinés au sacerdoce, novices pour les emplois temporels, et les indifférents, c'est-à-dire ceux qui entrent dans la compagnie avec la disposition de la servir, soit comme prêtres, soit comme coadjuteurs temporels, selon que les supérieurs les jugent capables. Les frères temporels formés sont ceux qui sont employés au service de la communauté en qualité de sacristain, de portier, de cuisinier. Après dix années d'épreuve et lorsqu'ils sont parvenus à l'âge de trente ans, on les admet aux vœux publics. Les scholastiques approuvés sont ceux qui, après avoir terminé leur noviciat et fait à Dieu les vœux simples de religion, continuent la carrière des épreuves, soit dans les études privées, soit dans l'enseignement et dans les autres emplois, jusqu'à l'époque de leurs vœux solennels. Les coadjuteurs spirituels formés s'appellent ainsi parce que, sans avoir encore la science ou les talents requis pour la profession des quatre vœux, on les juge propres au gouvernement des collèges et résidences, à la prédication, à l'enseignement, aux missions et à l'administration. Ils ne peuvent être promus avant trente ans d'âge et dix années de religion. Les profès des trois vœux se trouvent toujours en nombre fort restreint ; ce sont ceux qui, n'ayant pas toutes les qualités requises pour la profession des quatre vœux, se voient admis à la profession solennelle à cause de quelque autre qualité ou d'un mérite dont l'ordre peut tirer parti dans un certain cercle d'idées. Leur emploi est le même que celui des coadjuteurs spirituels. Les profès des quatre vœux composent la société dans toute l'acception du mot. Seuls ils peuvent être nommés géné-

ral, assistant, secrétaire général ou provincial. Seuls ils ont droit d'entrée dans les congrégations qui ont charge d'élire le général et les assistants.

Quant à l'observance des vœux et des règles, à la manière de vivre, il n'y a aucune différence entre ces divers degrés. Dans les soins du corps, dans le vêtement, dans la nourriture, dans le logement, tout est basé sur le système de la plus parfaite égalité, depuis le général jusqu'au dernier frère novice. La compagnie, ne pouvant et ne devant qu'éprouver les écoliers, ne s'oblige envers eux que sous condition ; mais eux s'obligent envers elle. Ils promettent de vivre, de mourir en observant les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ils s'obligent même à accepter le degré que par la suite les supérieurs jugeraient être le plus en rapport avec leur caractère ou leurs talents. Les écoliers deviennent religieux par ce triple vœu, dont, dans des occasions sagement déterminées, le général ou la congrégation a le droit de dispenser. La propriété de leurs biens leur est laissée : ils ne peuvent cependant pas en jouir ou en disposer sans l'agrément des supérieurs. S'ils veulent, avant de faire profession, donner à la société tout ou partie de leurs biens, les constitutions leur en laissent la faculté, mais elles ne leur en font ni une obligation ni un devoir. Le temps d'épreuves fixé est de quinze à dix-huit ans. Ils ne s'engagent par les vœux qu'à l'âge de trente-trois ans, l'âge où mourut Jésus-Christ. Malgré la diversité des climats et la différence des caractères nationaux, tous doivent se soumettre au genre de vie prescrit par les constitutions.

Les profès sont obligés à la pauvreté la plus entière. Leurs maisons ne doivent rien posséder, et ils s'obligent même, par un vœu particulier, à ne jamais consentir à une modification de ce vœu, à moins qu'on ne juge à propos d'étendre davantage sa rigueur. Il est ordonné à tous de ne briguer ou de ne convoiter aucune charge dans la compagnie. Le profès s'oblige à n'accepter aucune prélature, aucun honneur. Il ne doit jamais aspirer aux dignités ecclésiastiques, jamais les poursuivre, soit directement, soit indirectement. Il ne peut même en être revêtu que lorsque le Pape l'y contraint sous peine de péché mortel. C'était le meilleur moyen de fermer la porte aux ambitions et de conserver à l'ordre des membres distingués. Les profès remplissent toutes les intentions pour lesquelles Ignace créa la compagnie de Jésus. Ils enseignent, ils prêchent, ils dirigent. Pour ces fonctions, ils ne doivent toucher aucun argent sous forme de salaire ou de récompense : il ne leur est permis de recevoir que comme aumône.

Voilà généralement ce qu'il y a de particulier à la compagnie de

Jésus. Saint Ignace y ajoute beaucoup d'autres dispositions, mais communes à toutes les constitutions monastiques. La compagnie de Jésus, approuvée d'abord par le pape Paul III, le fut ensuite par Jules III, Paul IV, Pie IV, saint Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Grégoire XIV, et notamment par le concile œcuménique de Trente, qui, comme Paul III, déclara cet institut saint et pieux.

La compagnie de Jésus, avec ses constitutions générales, a pour but de convertir à Dieu tous les hommes ; les exercices spirituels, en particulier, ont pour but de convertir à Dieu tout l'homme.

Voyez comme Luther s'égaré. Poursuivi des terreurs de sa conscience et d'une noire tristesse, il cherche le calme et la paix. On lui recommande la foi et la confiance en la miséricorde divine ; rien de mieux : mais on ne lui recommande que cela. On le renvoie à cet article du symbole : Je crois la rémission des péchés ; c'est encore bien. Mais on y ajoute une interprétation erronée : qu'il doit croire, comme au mystère de la sainte Trinité, que ses péchés lui sont personnellement remis, et qu'en douter serait pécher contre la foi. Une vérité du symbole ainsi rendue fautive, Luther en fait sa vérité unique et rejette toutes les autres vérités : cette foi téméraire et présomptueuse à sa propre justification, il en fait la vertu unique, rejette toutes les autres vertus, toutes les bonnes œuvres, au point d'en faire autant de péchés. Dans cette prodigieuse illusion, il croit triompher de l'esprit de ténèbres, tandis qu'il en est le jouet et l'instrument. Rien ne le tirera de là : plutôt que de reconnaître humblement aucune de ses erreurs, il remplira l'univers de ruines et de sang.

C'est pour retirer ou préserver de cette voie de perdition et d'autres semblables, et conduire sûrement à Dieu, que saint Ignace organise ses exercices spirituels. Ils embrassent quatre semaines ; mais on peut les faire en plus ou moins de temps. La première semaine s'occupe de la fin de l'homme et du péché, qui en est le seul obstacle : les trois autres semaines s'occupent de la vie de Jésus-Christ, le modèle de l'homme nouveau et le maître qu'il faut servir. Dans ces diverses méditations, toutes les facultés de l'homme sont employées pour le bien pénétrer de la vérité qu'il médite : la mémoire, l'intelligence, la volonté, la parole ou prière vocale, les sens même du corps qu'on applique intellectuellement au sujet de la méditation : on y consacre certaines heures de la nuit et du jour : dans les intervalles sont des examens de conscience, pour bien connaître ses péchés, leurs causes, les remèdes, faire une bonne confession, recevoir dignement la sainte eucharistie ; ce sont des examens particuliers sur un défaut à corriger, une vertu à acquérir, des considérations sur le choix d'un état pour sauver son âme.



Le saint ajoute, entre autres choses, que celui qui veut faire les exercices doit les commencer avec un fort grand courage, résolu de s'abandonner entièrement au Saint-Esprit, et tout prêt à aller où la voix du ciel l'appellera ; qu'étant ainsi disposé à l'entrée de la retraite, il doit non-seulement oublier pour un temps toutes les affaires du monde, mais encore ne s'appliquer qu'aux méditations de chaque jour, sans penser en aucune façon à celles du lendemain ; qu'il ne suffit pas que ses lectures soient bonnes et saintes, mais qu'elles doivent être conformes au sujet de ses méditations, de peur que l'esprit, étant dissipé à divers objets, n'ait moins de force pour pénétrer les vérités dont on se propose de le convaincre ; que le vivre, la solitude, le silence, les austérités doivent se rapporter à la matière des oraisons de chaque semaine, autant que la prudence le demande ; que, s'il sent de la dévotion sur un article, qu'il ne passe point à un autre, jusqu'à ce que sa piété soit pleinement satisfaite ; que, s'il tombe dans la sécheresse et le dégoût, bien loin de retrancher quelque chose du temps destiné à l'oraison, il la fasse un peu plus longue pour combattre son ennui et pour se vaincre lui-même, en attendant, dans le silence et avec humilité, la visite du Saint-Esprit ; que si, au contraire, il reçoit abondamment des consolations et des douceurs spirituelles, il se donne bien de garde de faire aucun vœu, surtout un vœu perpétuel et qui oblige à changer d'état ; enfin, qu'il s'ouvre à celui qui le dirige dans les exercices, et qu'il lui rende un compte exact de tout ce qui se passe en son extérieur, afin que le directeur traite le pénitent selon ses dispositions et ses besoins, et qu'il ne donne ni trop de crainte à une âme pusillanime, ni trop de confiance à une âme présomptueuse, de peur aussi que d'abord il ne porte à la plus haute perfection un pécheur qui n'est pas encore détaché du vice.

Saint Ignace donne aussi des règles pour le discernement des esprits. En voici les principales. 1<sup>o</sup> C'est le propre de Dieu et de tout bon ange de répandre une véritable joie spirituelle dans l'âme qu'il touche, et d'ôter toute tristesse et perturbation ingérée par le démon ; tandis que celui-ci, au contraire, par certains arguments sophistiques, qui présentent une apparence de vrai, a coutume d'attaquer cette joie qu'il trouve dans l'âme. 2<sup>o</sup> Il est de Dieu seul de consoler une âme, sans aucune cause précédente de consolation ; car c'est le propre du Créateur d'entrer dans sa créature et de la convertir, attirer et changer tout entière en son amour. Nous disons qu'aucune cause de consolation ne précède, lorsque rien ne s'est offert à nos sens, à notre esprit, à notre volonté, qui puisse par soi-même produire cette consolation. 3<sup>o</sup> Lorsqu'il y a une cause précédente de

consolation, l'auteur en peut être tant le mauvais ange que le bon, mais ils tendent à des fins contraires : le bon, pour que l'âme profite de plus en plus dans la connaissance et la pratique du bien ; le mauvais, au contraire, pour qu'elle agisse mal et se perde. 4° C'est l'habitude de l'esprit malin, se transfigurant en ange de lumière et connaissant les pieux désirs de l'âme, de les seconder d'abord, pour l'attirer bientôt de là à ses désirs mauvais. Car, dans le commencement, il feint de suivre et de favoriser les bonnes et les saintes pensées de l'homme, et ensuite il l'entraîne peu à peu et l'enlace dans les pièges cachés de ses tromperies. 5° Il faut examiner soigneusement nos pensées sur le principe, le milieu et la fin ; si ces trois choses sont bien, c'est une preuve que c'est le bon ange qui a suggéré ces pensées ; mais si dans le cours de ces pensées de l'esprit, il s'offre ou s'ensuit quelque chose de mauvais en soi, ou qui détourne du bien, ou qui pousse à un moindre bien que l'âme ne s'était proposé, ou qui fatigue l'âme même, l'inquiète et la trouble, en lui ôtant le repos, la paix et la tranquillité dont elle jouissait auparavant, c'est une marque évidente que l'auteur de cette pensée est l'esprit malin, comme étant toujours opposé à ce qui nous est utile<sup>1</sup>.

Après ces règles sur le discernement des esprits, en viennent quelques autres pour être toujours d'accord avec l'Église orthodoxe. 1° Renonçant à son propre jugement, être toujours prêt à obéir à la vraie épouse du Christ et notre sainte mère, qui est l'Église orthodoxe, catholique et hiérarchique. 2° Louer la confession faite au prêtre et la communion au moins annuelle : car il est plus louable de communier chaque huit jours ou du moins chaque mois, mais avec les dispositions requises. 3° Recommander aux fidèles d'entendre fréquemment et dévotement le sacrifice de la messe ; également les chants ecclésiastiques, les psaumes et les longues prières qu'on récite soit dans les églises ou dehors ; approuver les temps déterminés pour les offices divins et les prières quelconques, comme les heures canoniales. 4° Louer beaucoup l'état religieux, et préférer le célibat ou la virginité au mariage. 5° Approuver dans les religieux les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, avec les autres œuvres de perfection et de surérogation. 6° Louer les reliques, la vénération et l'invocation des saints ; item, les stations, les pèlerinages, les indulgences, les jubilés, les cierges allumés dans les églises et les autres pratiques qui aident à la piété et à la dévotion. 7° Relever l'usage de l'abstinence et des jeûnes, au carême, quatre-temps, vigiles, vendredi, samedi, et des autres qu'on s'impose par dévotion ; item, les

<sup>1</sup> *Institut. societ. Jesus*, t. 2. *Pragæ*, p. 301.

afflictions volontaires que nous appelons pénitences, non-seulement les intérieures, mais encore les extérieures. 8° Louer que l'on construise des églises, qu'on les orne et que l'on vénère les images à cause de ce qu'elles représentent. 9° Confirmer souverainement tous les préceptes de l'Église, ne les attaquer d'aucune manière, mais les défendre promptement par toutes sortes de raisons. 10° Soutenir soigneusement les décrets, mandements, traditions, rites et mœurs des Pères et des supérieurs. S'il y a quelque chose à reprendre, prier en particulier ceux qui en ont le pouvoir d'y porter remède. 11° Estimer beaucoup la théologie, tant la positive que la scholastique. Car, comme les anciens docteurs ont eu pour but de porter à l'amour et au culte de Dieu, ainsi saint Thomas, saint Bonaventure, le Maître des sentences et les autres théologiens modernes se sont spécialement proposé d'exposer plus exactement les dogmes nécessaires au salut, et de les définir, comme il convenait en leur temps et depuis pour réfuter les erreurs des hérésies. Car ces docteurs, venus plus tard, non-seulement ont l'intelligence des saintes Écritures et sont aidés par les écrits des anciens auteurs, mais encore, avec l'influence de la lumière divine, ils profitent heureusement pour notre salut des canons et des décrets des conciles, ainsi que des diverses constitutions de la sainte Église. 12° Éviter de comparer les vivants avec les saints du ciel. 13° Se soumettre promptement à la décision de l'Église; car il faut croire d'une manière indubitable que c'est le même esprit de Notre-Seigneur et de l'Église, son épouse, qui nous gouverne et nous dirige vers le salut, et que ce n'est pas un autre Dieu qui donna autrefois les dix commandements, et qui maintenant instruit et dirige la hiérarchie de l'Église. 14° Être très-circonspect en parlant de la prédestination. 15° En parler peu souvent. 16° Louer la foi, mais sans donner lieu à négliger les bonnes œuvres. 17° Prêcher la grâce, mais sans donner lieu de croire qu'il n'y a pas de libre arbitre. 18° Encore qu'il soit souverainement louable et utile de servir Dieu par dilection pure, il faut cependant recommander la crainte de Dieu, non-seulement la crainte filiale, mais encore cette autre qu'on appelle servile; car souvent elle nous est nécessaire pour nous faire sortir promptement du péché mortel et nous disposer à la crainte filiale, qui nous conduit à l'amour de Dieu et nous y conserve <sup>1</sup>.

Ces règles sont assurément très-sages, et trouvent encore leur application de nos jours. Il en est de même des règles concernant les sciences et les études, et qui se trouvent partie dans les consti-

<sup>1</sup> *Institut. societ. Jesus*, t. 2. Pragæ, p. 304.



tutions primitives de la société, partie dans des ordonnances subséquentes. En voici le fond et l'ensemble.

La fin de l'homme est de connaître Dieu, de l'aimer, de le servir, et par ce moyen obtenir la vie éternelle. La fin de la compagnie de Jésus, comme de l'Église catholique, est de faire connaître Dieu, de le faire aimer et servir. Donc la science qui s'occupe directement de connaître et de faire connaître Dieu, c'est-à-dire la théologie, tient nécessairement le premier rang, et toutes les autres doivent y aider<sup>1</sup>. La théologie est la science de Dieu et des choses divines ; elle peut se diviser en Théologie naturelle, science de Dieu et des choses divines par les lumières de la nature, et Théologie surnaturelle, science de Dieu et des choses divines par les lumières de la foi ou de la révélation<sup>2</sup>. Elle se subdivise en théologie positive ou oratoire, explication des choses divines sans argumentation en forme ; théologie scholastique ou propre à l'enseignement dans les écoles, science des choses divines par voie d'argumentations démonstratives et formelles.

Le professeur de théologie scholastique saura qu'il est de son devoir d'unir tellement une solide subtilité dans la dispute avec la foi et la piété, que celle-là serve à celle-ci. Les professeurs de la compagnie suivront absolument la doctrine de saint Thomas, ils le regarderont comme leur docteur propre, et mettront tout en œuvre pour que leurs auditeurs s'y affectionnent. Cependant ils ne se croiront pas astreints à saint Thomas de telle sorte qu'il ne leur soit jamais permis de s'en écarter en rien, puisque ceux mêmes qui s'appellent thomistes ne s'y croient pas obligés. Ainsi, sur la conception de la sainte Vierge, on suivra l'opinion la plus commune en ce temps et la plus reçue parmi les théologiens. De plus, dans les questions purement philosophiques, ou même qui tiennent aux Écritures et aux canons, on pourra suivre ceux qui ont traité ces matières plus *ex professo*. Lorsque le sentiment de saint Thomas est ambigu, ou qu'il s'agit de questions qu'il n'a peut-être pas traitées et sur quoi les docteurs catholiques ne sont pas d'accord, on pourra suivre l'un ou l'autre parti. Dans l'enseignement, on aura surtout soin d'affermir la foi et de nourrir la piété. C'est pourquoi, dans les questions que saint Thomas ne traite point *ex professo*, nul n'enseignera rien qui ne s'accorde avec les sentiments de l'Église et avec les traditions reçues, ou qui ébranle de quelque manière une solide piété. Le cours de théologie s'achèvera dans quatre ans<sup>3</sup>.

Quant à la philosophie, voici les principales règles. Comme les

<sup>1</sup> *Constit. cum declarat.*, pars 4, c. 12, t. 1, p. 249. — <sup>2</sup> Voir *Breviarum theologicum de Polman*. Paris, 1682. — <sup>3</sup> *Ratio Studiorum*.

sciences naturelles disposent l'esprit à la théologie, qu'elles servent à en acquérir une parfaite connaissance et à en faire un bon usage, et que de soi elles aident à la même fin, le professeur, cherchant en tout la gloire de Dieu, les traitera de manière à préparer ses auditeurs à la théologie, et surtout à les exciter à la connaissance de leur Créateur. Dans les choses de quelque importance, il ne s'éloignera point d'Aristote, à moins qu'il ne s'agisse d'un article qui s'écarte de la doctrine approuvée par toutes les académies, à plus forte raison s'il répugne à la foi orthodoxe, contre laquelle, s'il se trouve quelques arguments, soit dans ce philosophe, soit dans tout autre, le professeur le réfutera vigoureusement, suivant que l'ordonne le concile de Latran. Les interprètes d'Aristote qui ont mal mérité de la religion chrétienne, comme Averroès, on ne les lira ni ne les citera sans beaucoup de choix et de précaution; on ne se déclarera pour aucune de leurs sectes, on ne dissimulera aucune de leurs erreurs, mais on en déprimera d'autant plus vivement leur autorité. Au contraire, jamais on ne parlera qu'honorablement de saint Thomas, on le suivra volontiers quand il faudra, et on ne l'abandonnera qu'avec respect, lorsque son sentiment ne paraîtra pas juste. Le cours de philosophie durera trois années. La première, on s'occupera de la logique et des autres livres d'Aristote qui s'y rapportent; la seconde, des physiques; la troisième, des métaphysiques. Dans la métaphysique, on passera les questions de Dieu et des intelligences, qui dépendent entièrement ou en grande partie des vérités transmises par la foi divine<sup>1</sup>.

Cette règle dernière mérite attention. La compagnie de Jésus craignait, non sans raison, que la philosophie sécularisée n'usurpât un jour l'enseignement de la théologie, sous le nom de métaphysique, ou même quelque nom plus nouveau. Effectivement, on voit de nos jours, sans y prendre garde, en Allemagne, en France et ailleurs, de simples laïques enseigner la théologie à la jeunesse chrétienne sans aucune mission de l'Église de Dieu, mais par la seule autorité des souverains temporels, empereurs, rois, reines, princes ou bourgmestres: on leur voit enseigner séculièrement la théologie sous le nom ancien de philosophie ou le nom moderne de théodicée, sans que l'épiscopat ait réclamé jusqu'à présent contre cette usurpation de ses droits. Il y a même des auteurs catholiques qui aident à cette usurpation, en débaptisant la théologie sécularisée et en lui appliquant la dénomination nouvelle et protestante de théodicée. Le protestant Leibnitz ayant fait un traité *de la bonté de Dieu, de la liberté de l'homme et de l'origine du mal*, lui donna le nom assez impropre de

<sup>1</sup> *Ratio Studiorum.*

théodicée, qui veut dire *justice de Dieu*, et ne se trouve dans aucun saint Père ni docteur. Des catholiques estimables, mais trop peu avisés, donnent ce nom plus improprement encore à la théologie tout entière, du moins à la théologie naturelle. Ce qui donne lieu aux gouvernements séculiers de raisonner de la sorte : Les évêques nous reconnaissent, du moins par leur silence, le droit d'enseigner et de faire enseigner la théologie, même la théologie fondamentale, sous le nom de philosophie et de théodicée, dans nos universités et nos collèges : pourquoi n'aurions-nous pas le droit de l'enseigner et de la faire enseigner sous son nom propre dans les séminaires ?

Mais les gouvernements ne se contentent pas de raisonner de la sorte, ils agissent ainsi réellement. Les modernes facultés de théologie, et dans les universités d'Allemagne, et dans les académies de France, au nom de qui sont-elles instituées ? est-ce bien au nom de l'Église catholique ? Au nom de qui enseignent-elles ? est-ce bien au nom de ce docteur suprême des Chrétiens, à qui a été dit : Pais mes agneaux, pais mes brebis ? est-ce du moins au nom de l'évêque, qui seul a reçu de l'Église le pouvoir d'enseigner cette portion du troupeau ? N'est-ce pas au nom des princes et des magistrats de ce siècle, soient-ils protestants, hérétiques, schismatiques, indifférents ou athées ? N'est-ce pas au nom d'un prince de ce siècle, et non d'un prince de l'Église, que, dans les facultés gouvernementales de France, les professeurs de théologie reçoivent leur mission officielle d'enseigner ? N'est-ce pas un magistrat de ce siècle, et non un représentant de l'Église, qui autorise le programme de leurs leçons, qui préside aux examens des candidats ? N'est-ce pas d'un magistrat de ce siècle, et non d'un député de l'Église, que les candidats reçoivent leurs diplômes de bachelier, de licencié, de docteur en théologie ? N'est-ce pas ôter l'enseignement aux apôtres à qui le Christ a dit : Allez et enseignez, et le reconnaître à ceux qui se sont ligués contre l'Éternel et son Christ, à Pilate et à Hérode ? N'est-ce pas justifier Néron et Domitien d'avoir persécuté et tué les apôtres, puisqu'ils enseignaient sans diplôme impérial ? N'est-ce pas justifier les empereurs ariens, iconoclastes et autres, d'avoir persécuté les évêques et les prêtres catholiques, puisqu'ils enseignaient contrairement aux rescrits impériaux ? N'est-ce pas justifier tout le mahométisme, puisque ce n'est que l'enseignement d'un prince de ce siècle ? N'est-ce pas préparer les voies à l'antechrist, dont le caractère sera de s'asseoir dans le temple de Dieu, dans l'Église de Dieu, comme étant Dieu même, le Dieu de ce siècle, et d'usurper la place du Seigneur, qui a dit : Je suis la voie, la vérité et la vie ; vous n'avez qu'un maître ou docteur, c'est le Christ ? Comment des catholiques, prêtres ou séculiers, peuvent-



ils donner les mains à ces préparatifs de la grande apostasie? Ne voient-ils pas qu'ils sont les manœuvres de l'apostat de Wittemberg? Il reconnaît d'abord que le Pape seul, médiatement ou immédiatement, peut conférer l'autorité de docteur en théologie; mais il finit par ôter l'enseignement au Pape et au concile général, pour le transférer à l'assemblée des barons allemands.

Dans les règlements de la compagnie de Jésus pour les études philosophiques, il est encore dit : Le professeur s'appliquera principalement à bien interpréter le texte d'Aristote, et il n'y mettra pas moins d'application qu'aux questions mêmes. Il persuadera également à ses auditeurs que leur philosophie sera bien tronquée s'ils ne mettent en ceci une étude sérieuse<sup>1</sup>. Ce règlement, si simple, nous paraît d'une importance extrême. Faute de le mettre en pratique, les trois derniers siècles se sont disputés pour et contre Aristote, à peu près comme des aveugles sur les couleurs, sans savoir au juste ce qu'il dit. Ce qui fait d'autant moins honneur à ces siècles, qu'ils avaient sous la main le texte complet et correctement imprimé d'Aristote, tandis que les siècles du moyen âge n'avaient que des manuscrits, souvent fautifs ou indéchiffrables.

Les règlements sur les études, ainsi que toutes les constitutions de la compagnie de Jésus, étaient très-propres pour arrêter et prévenir l'anarchie religieuse et intellectuelle de Luther, et ramener l'harmonie de l'intelligence humaine avec la foi divine. Comme de nos jours les besoins sont encore les mêmes, les premiers pasteurs feront bien d'employer les mêmes remèdes, avec les modifications convenables.

Les premiers collèges que les religieux de saint Ignace établirent sur ces principes furent celui de Coïmbre en Portugal, Cologne sur le Rhin, Ingolstadt en Bavière, Vienne en Autriche, Prague en Bohême; ces quatre derniers contribuèrent puissamment à sauver la foi en Allemagne, dont le principal apôtre, en ces temps critiques, fut un disciple de saint Ignace, Pierre Canisius, né à Nimègue, que nous ne serions pas étonnés de voir un jour rangé par l'Église au nombre des saints.

Mais un collège bien autrement considérable, c'était l'univers entier à convertir. La compagnie de Jésus s'y employa dès son origine avec zèle et succès. Jean Nugnez et Louis Gonzalèz passèrent dans les royaumes de Fèz et de Maroc pour instruire les esclaves chrétiens. En 1547, quatre missionnaires partirent pour le Congo en Afrique; quelques années après, treize furent envoyés dans l'Abysinie : du nombre de ces derniers était Jean Nugnez, que le pape Jules III fit patriarche d'Éthiopie; deux de ses compagnons furent sa-

<sup>1</sup> *Ratio Studiorum. Regulæ professoris philosophæ, n. 12.*

crés évêques. Enfin le roi de Portugal demanda plusieurs membres de la même société pour aller annoncer l'Évangile aux peuples de l'Amérique méridionale. Mais parmi ces conquérants apostoliques, nul n'est comparable à François-Xavier, l'apôtre des Indes, qui partit de Lisbonne le sept avril 1541.

Sainte Thérèse, dont nous avons déjà vu les commencements, et qui devait fonder une réforme du Carmel, avait alors vingt-six ans : saint Jean de la Croix, qui devait la seconder dans cette œuvre, en avait deux ; saint Charles Borromée, quatre ; saint Philippe de Néri, vingt-six ; Michel Ghisleri, autrement saint Pie V, trente-sept. L'Église de Dieu n'est jamais stérile en saints.

Saint François-Xavier s'embarqua donc le sept avril 1541, le jour de sa naissance, dans sa trente-sixième année. Dans son voyage de Rome en Espagne, l'ambassadeur portugais qui le conduisait en Portugal lui proposa d'aller au château de Xavier, peu éloigné de la route, afin de dire adieu à sa mère, qui vivait encore, et à ses amis, qu'il ne verrait peut-être jamais en ce monde. Le saint répondit qu'il remettait à voir ses parents dans le ciel ; que l'entrevue qu'on lui proposait serait accompagnée de tristesse, comme il arrive dans les derniers adieux ; au lieu que dans le ciel il serait réuni pour toujours aux personnes qui lui étaient chères, et que sa joie ne serait mêlée d'aucune affliction. L'ambassadeur Mascaregnas fut si touché des exemples et des instructions de Xavier, qu'il résolut de se donner à Dieu sans réserve.

A Lisbonne, il reçut plusieurs lettres de Martin d'Azpilcueta, plus connu sous le nom de docteur de Navarre, qui le pressait de se rendre auprès de lui. Le docteur était son oncle maternel, et professait la théologie avec éclat à Coïmbre. Xavier refusa constamment d'aller dans cette ville. Le docteur lui ayant témoigné de l'inquiétude sur son genre de vie, il lui répondit qu'il ne devait point s'arrêter à ce qu'on disait du nouvel institut : qu'il importait peu d'être jugé par les hommes, par ceux surtout qui jugent sans connaissance de cause.

Quand le temps du départ fut arrivé, le roi de Portugal lui remit quatre brefs du pape Paul III. Dans les deux premiers, le souverain Pontife l'établissait nonce apostolique et lui donnait d'amples pouvoirs ; dans le troisième, il le recommandait à David, roi d'Éthiopie : et dans le quatrième, aux autres princes d'Orient. Il fut impossible de lui faire accepter aucunes provisions. Il ne prit que quelques livres de piété, destinés à l'usage des nouveaux convertis. Sur la proposition qu'on lui fit d'avoir au moins un domestique, il répondit : Tant que j'aurai ces deux mains, je n'aurai point d'autre valet. — Mais, insista-t-on, la bienséance veut que vous en ayez : car enfin vous

avez une dignité que vous ne devez pas avilir, et il serait honteux de voir un légat apostolique laver son linge au bord d'un navire et s'apprêter lui-même à manger. — Je prétends bien, dit Xavier, me servir et servir les autres sans déshonorer mon caractère : pourvu que je ne fasse point de mal, je ne crains point de scandaliser le prochain ni de perdre l'autorité que le Saint-Siège m'a commise. Ce sont ces respects humains et ces fausses idées de bienséance qui ont mis l'Église en l'état où nous la voyons présentement.

Il s'embarqua pour les Indes avec le père Paul de Camerino, Italien, et le père François Mansella, Portugais. Le second n'était pas encore prêtre. Le père Simon Rodriguèz les accompagna jusqu'à la flotte. Au milieu des plus tendres embrassements, le saint lui dit : Mon frère, voici les dernières paroles que je vous dirai jamais. Nous ne nous reverrons plus en ce monde, souffrons patiemment notre séparation ; car il est certain qu'étant bien unis à Dieu, nous serons unis ensemble, et que rien ne pourra nous séparer de la société que nous avons en Jésus-Christ. Je veux, au reste, pour votre consolation, vous découvrir un secret que je vous ai caché jusqu'à cette heure. Il vous souvient que, lorsque nous étions dans un hôpital de Rome, vous m'entendites crier une nuit : *Encore plus, Seigneur, encore plus!* Vous m'avez demandé souvent ce que cela voulait dire, et je vous ai toujours répondu que vous ne deviez pas vous en mettre en peine. Sachez maintenant que je vis alors, ou endormi ou éveillé, Dieu le sait, tout ce que je devais souffrir pour la gloire de Jésus-Christ. Notre-Seigneur me donna tant de goût pour les souffrances, que, ne pouvant me rassasier de celles qui s'offraient à moi, j'en désirai davantage ; et c'est le sens de ces mots que je prononçais avec tant d'ardeur : *Encore plus, encore plus!* J'espère que la divine bonté m'accordera dans les Indes ce qu'elle m'a montré en Italie, et que ces désirs qu'elle m'a inspirés seront bientôt satisfaits.

La flotte mit à la voile sous le commandement d'Alphonse de Sousa, nommé vice-roi des Indes, lequel voulut avoir le saint sur son navire. Il s'y trouvait bien mille personnes. Xavier les regarda comme un troupeau confié à ses soins. Il catéchisait les matelots et prêchait tous les dimanches au pied du grand mât. Il avait un soin extraordinaire des malades, et les portait dans sa chambre, dont il faisait une espèce d'infirmierie. Il couchait sur le tillac, et ne vécut que d'aumônes pendant tout le voyage. Inutilement le vice-roi le pressa de manger à sa table ou d'accepter au moins ce qu'il lui envoyait pour sa nourriture. Xavier répondit toujours qu'il était un pauvre religieux, et qu'ayant fait vœu de pauvreté, il était de son devoir de l'accomplir. S'il fut forcé quelquefois de recevoir les plats



que le vice-roi lui envoyait de sa table, il les partageait avec ceux qu'il savait en avoir le plus de besoin. Attentif à réprimer et même à prévenir toute espèce de désordres, il faisait cesser les murmures, apaisait les querelles et les disputes, et empêchait, autant qu'il lui était possible, les jurements, les blasphèmes et la passion du jeu. S'il était témoin de quelques mauvaises actions, il reprenait les coupables avec une telle autorité, que personne ne lui résistait, et son zèle était si bien tempéré par la douceur, qu'on ne pouvait s'en offenser. Les froids insupportables du Cap-Vert, les chaleurs excessives de la Guinée, la putréfaction de l'eau douce et des viandes sous la ligne ayant produit des maladies fâcheuses, il donna les plus grandes preuves de charité pour les besoins spirituels et corporels de l'équipage. Ce qui le fit surnommer dès lors le saint père ; et ce nom lui demeura le reste de ses jours, même parmi les Mahométans et les idolâtres.

Après cinq mois de navigation, la flotte doubla le cap de Bonne-Espérance et aborda sur la fin d'août à Mozambique, sur la côte orientale d'Afrique. Elle fut obligée d'y passer l'hiver. Les habitants de Mozambique, Mahométans pour la plupart, trafiquaient avec les Arabes et les Éthiopiens ; mais les Portugais avaient quelques établissements chez ce peuple. L'air du pays est malsain, et Xavier, en servant les malades, y tomba malade lui-même. Sa santé étant rétablie, il se rembarqua avec le vice-roi, le 13 mars 1542. Après trois jours de navigation, on arriva à Mélinde, ville d'Afrique, habitée par les Sarrasins. Xavier pensait à parler de religion, pour faire sentir les absurdités du mahométisme, lorsqu'un des principaux de la ville le prévint et lui demanda s'il n'y avait pas plus de piété en Europe qu'à Mélinde. Il ajouta que, de dix-sept mosquées qu'ils avaient, quatorze étaient entièrement abandonnées, et qu'on ne fréquentait presque plus les trois autres. Cette conversation n'eut point d'autre suite, et le saint partit en gémissant sur l'aveuglement de ce peuple. La flotte continua de côtoyer l'Afrique, et alla mouiller au bout de quelques jours à l'île de Socotora, vis-à-vis le détroit de la Mecque. Xavier y trouva quelques traces de christianisme, mais défigurées, et ce ne fut pas sans verser des larmes qu'il abandonna un peuple disposé à recevoir ses instructions. Les Socotorins l'accompagnèrent jusqu'au bord de la mer, en le priant de revenir chez eux. On s'embarqua, et la navigation fut de peu de jours. La flotte, après avoir traversé la mer d'Arabie et une partie de celle de l'Inde, arriva au port de Goa le 6 mai 1542, le treizième mois depuis sa sortie du port de Lisbonne.

Xavier n'eut pas plus tôt pris terre, qu'il se rendit à l'hôpital, où il choisit son logement ; mais il ne voulut exercer aucune fonction

sans avoir rendu ses devoirs à l'évêque de Goa. C'était Jean d'Albuquerque, religieux de Saint-François, que ses vertus rendaient singulièrement recommandable. Le saint missionnaire lui présenta les brefs de Paul III, et lui déclara qu'il ne prétendait point en faire usage sans son agrément. Il se jeta ensuite à ses pieds pour lui demander sa bénédiction. Le prélat, frappé de la modestie de Xavier et de certain air de sainteté que respirait son extérieur, s'empressa de le relever et l'embrassa tendrement. Il baisa plusieurs fois les brefs du Pape et dit : Un légat apostolique, envoyé immédiatement du vicaire de Jésus-Christ, n'a pas besoin de prendre sa mission d'ailleurs ; usez librement des pouvoirs que le Saint-Siège vous a donnés, et soyez sûr que, si l'autorité épiscopale est nécessaire pour les maintenir, elle ne vous manquera pas.

Dès ce moment-là ils se lièrent d'amitié, et leur union devint si intime dans la suite, qu'ils semblaient tous deux n'avoir qu'un cœur et qu'une âme. Aussi le père Xavier n'entreprenait rien sans avoir consulté l'évêque. L'évêque, de son côté, communiquait tous ses desseins au père Xavier, et on ne peut croire combien une telle correspondance servit au salut des âmes et à l'exaltation de la foi.

L'état où le saint vit la religion dans le pays où il était envoyé fit couler ses larmes et l'enflamma de zèle. Les Portugais, livrés aux passions les plus injustes et les plus honteuses, ne se faisaient aucun scrupule de l'ambition, de la vengeance, de l'usure, du libertinage. Il semblait que tout sentiment de religion fût éteint dans la plupart d'entre eux. Les sacrements étaient universellement négligés. Il n'y avait que quatre prédicateurs dans toutes les Indes, ni guère plus de prêtres hors de Goa. En vain l'évêque tâchait de faire rentrer les coupables en eux-mêmes ; ils méprisaient ses exhortations, ses prières et ses menaces. Il n'y avait point de digne qu'on pût opposer à ce torrent d'iniquités. Les infidèles ressemblaient moins à des hommes qu'à des bêtes ; si quelques-uns avaient cru autrefois à l'Évangile, ils étaient retombés dans leurs premières superstitions et dans leurs anciens désordres, parce qu'ils avaient manqué d'instruction pour se soutenir et qu'ils n'avaient eu que de mauvais exemples sous les yeux.

La vie scandaleuse des Chrétiens était un grand obstacle à la conversion des Gentils. Xavier commença sa mission par les premiers. Il leur rappela les principes du christianisme, et il s'appliqua surtout à former la jeunesse à la vertu. Sa coutume était de passer la matinée à servir les malades des hôpitaux et à visiter les prisonniers. Il parcourait ensuite les rues de Goa, une clochette à la main, et priait à haute voix les pères de famille d'envoyer pour l'amour de Dieu leurs enfants et leurs esclaves au catéchisme. Les petits enfants s'as-

semblaient autour de lui : il les conduisait à l'église, et là leur expliquait le symbole des apôtres, les commandements de Dieu et toutes les pratiques de piété qui sont en usage parmi les fidèles. Il vint à bout de leur inspirer de vifs sentiments de religion. La modestie et la dévotion de ces enfants étonnèrent toute la ville et la firent bientôt changer de face. Les pécheurs les plus abandonnés commencèrent à rougir de leurs désordres. Quelque temps après, il prêcha en public et se mit à faire des visites dans les maisons particulières. Sa douceur et sa charité furent des armes auxquelles personne ne résista. Les pécheurs, pénétrés d'horreur pour leurs crimes, vinrent se jeter à ses pieds pour se confesser, et les fruits de pénitence qui accompagnaient leurs larmes fournirent des preuves certaines de la sincérité de leur conversion. On renonça aux contrats usuraires, on restitua les gains illicites, on mit en liberté les esclaves qu'on avait acquis injustement ; ceux qui avaient des concubines les renvoyèrent lorsqu'ils ne voulurent point les épouser; enfin l'ordre et la décence furent rétablis dans les familles. Les gentilshommes et les marchands donnaient au saint de grosses sommes d'argent, qu'il distribuait devant eux dans les hôpitaux et dans les prisons. Le vice-roi y allait lui-même toutes les semaines avec le saint, pour écouter les prisonniers et consoler les pauvres.

Cependant l'homme apostolique apprit qu'à l'orient de la presqu'île il y avait, sur la côte de la Pêcherie, qui s'étend depuis le cap Comorin jusqu'à l'île de Manar, un peuple connu sous le nom de Paravas ou de pêcheurs ; que ces peuples, par reconnaissance pour les Portugais, qui les avaient secourus contre les Maures, s'étaient fait baptiser ; mais que, faute d'instruction, ils conservaient toujours leurs superstitions et leurs vices. Xavier se chargea d'autant plus volontiers de cette mission, qu'il avait quelque connaissance de la langue malabare, qui était en usage à la côte de la Pêcherie. Il se fit accompagner par deux jeunes ecclésiastiques de Goa, qui entendaient passablement la même langue, et s'embarqua au mois d'octobre 1542. Il prit terre au cap Comorin, qui est en face de l'île de Ceylan et environ à six cents milles de Goa. Il commença l'exercice de son ministère dans un village rempli d'idolâtres : il leur prêcha Jésus-Christ ; mais ils lui dirent qu'ils ne pouvaient changer de religion sans la permission du seigneur du pays. Leur opiniâtreté cependant ne put tenir contre la force des miracles que Dieu opéra par son serviteur. Une femme était en travail d'enfant depuis trois jours, et souffrait des peines horribles sans recevoir aucun soulagement, ni des prières des brachmanes ni des remèdes naturels. Xavier l'instruisit et la baptisa lorsqu'elle eut déclaré qu'elle croyait en Jésus-Christ.



Elle fut aussitôt délivrée et parfaitement guérie, comme nous l'apprenons d'une lettre de Xavier lui-même à saint Ignace<sup>1</sup>. Ce miracle convertit non-seulement la famille de cette femme, mais les principaux habitants du village, et le prince ayant permis l'exercice du christianisme, tous se firent instruire et baptiser.

Encouragé par ce premier succès, il gagna la côte de la Pêcherie. Il s'attacha d'abord à ceux qui avaient reçu le baptême, et leur enseigna la doctrine chrétienne. Mais, pour se mettre en état de faire plus de fruit, il voulut bien savoir la langue malabare, et il se donna des peines infinies pour y réussir. A force de travail, il traduisit en cette langue les paroles du signe de la croix, le symbole des apôtres, les commandements de Dieu, l'oraison dominicale, la salutation angélique, le *Confiteor*, le *Salve, regina*, enfin tout le catéchisme. Il apprit par cœur ce qu'il put de sa traduction, et se mit à parcourir les villages.

J'allais la clochette à la main, écrit-il lui-même à ses frères d'Europe, et, rassemblant tout ce que je pouvais d'enfants et d'hommes, je leur enseignais la doctrine chrétienne. Les enfants l'apprenaient aisément par cœur en un mois, et quand ils la savaient bien, je leur recommandais de l'enseigner eux-mêmes à leurs pères et mères, à leurs domestiques et à leurs voisins. Les dimanches, j'assemblais dans la chapelle les hommes et les femmes, les garçons et les filles. Tous y venaient avec une joie incroyable et avec un désir ardent d'ouïr la parole de Dieu. Je commençais par confesser que Dieu est un en nature et trine en personnes ; je récitais ensuite tout haut et distinctement l'oraison dominicale, la salutation angélique et le symbole des apôtres. Tous ensemble disaient après moi, et on ne peut s'imaginer le plaisir qu'ils y prenaient. Puis je répétais seul le symbole, et, insistant sur chaque article, je leur demandais s'ils croyaient sans aucun doute : ils me le protestaient tous à haute voix et ayant les mains en croix sur l'estomac. Aussi je leur fais réciter le symbole plus souvent que les autres prières, et je leur déclare en même temps que ceux qui croient ce qui y est contenu s'appellent Chrétiens.

Du symbole je passe au décalogue, et je leur annonce que la loi chrétienne est comprise dans ces dix préceptes ; que celui qui les garde tous comme il faut est un bon Chrétien, et que la vie éternelle lui est destinée ; qu'au contraire, celui qui viole un de ces préceptes est un mauvais Chrétien, et qu'il sera damné éternellement, s'il ne se repent de sa faute. Les néophytes et les païens admirent combien notre loi est sainte et raisonnable, combien elle s'accorde avec elle-même.

Ayant fait ce que je viens de dire, j'ai coutume de réciter avec eux

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 4.

l'oraison dominicale et la salutation angélique. Nous reprenons tout de nouveau le symbole, et, à chaque article, outre le *Pater*, et l'*Ave*, nous entremêlons une courte prière ; car, ayant prononcé tout haut le premier article de la foi, je commence ainsi, et ils suivent : « Jésus, Fils du Dieu vivant, faites-nous la grâce de croire sans hésiter ce premier article de votre foi. Nous vous offrons à cette intention l'oraison dont vous êtes vous-même l'auteur. » Nous ajoutons : « O Marie, sainte Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, obtenez-nous de votre Fils bien-aimé la grâce de croire cet article sans nul doute. » On tient la même méthode dans les autres articles. On parcourt à peu près de la même sorte les préceptes du décalogue. Dès que nous avons récité ensemble le premier précepte, qui est d'aimer Dieu, nous prions en cette manière : « Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, accordez-nous la grâce de vous aimer sur toutes choses ; » et nous disons immédiatement après l'oraison dominicale. On ajoute aussitôt : « O Marie, sainte Mère de Jésus, obtenez-nous de votre Fils la grâce d'observer fidèlement ce précepte ; » et on dit la salutation angélique. Nous gardons la même formule dans les autres neuf commandements, en la changeant néanmoins un peu, selon que la matière l'exige.

Ce sont là les choses que je les accoutume à demander à Dieu dans les prières communes : je ne laisse pas de leur déclarer quelquefois que, s'ils obtiennent ce qu'ils demandent, ils auront le reste plus amplement qu'ils ne pourraient le demander.

Je fais dire à tous le *Confiteor*, et principalement à ceux qui doivent recevoir le baptême, auxquels je fais dire encore le *Credo*. A chaque article, je les interroge s'ils croient sans douter aucunement, et quand ils m'en assurent, je leur fais d'ordinaire une exhortation que j'ai composée en leur langue : c'est un abrégé des dogmes du christianisme et des devoirs du Chrétien nécessaires au salut. Enfin je les baptise, et on finit tout en chantant *Salve, regina*, pour implorer l'assistance de la sainte Vierge.

Le saint homme forma des catéchistes qui lui furent d'un grand secours pour achever les conversions que ses discours avaient commencées. La ferveur de cette chrétienté naissante était admirable. Xavier, écrivant aux Pères de Rome, confesse lui-même n'avoir point de paroles pour l'exprimer. Il ajoute que la multitude de ceux qui recevaient le baptême était si grande, qu'à force de baptiser continuellement, il ne pouvait plus lever le bras, et que la voix lui manquait souvent en redisant tant de fois le symbole des apôtres et les commandements de Dieu, avec une petite instruction qu'il faisait toujours sur les devoirs d'un véritable Chrétien, avant que de baptiser les adultes. Les enfants seuls qui moururent après leur baptême

montaient, selon son calcul, au nombre de plus de mille. Ceux qui vécutent et qui commençaient à avoir l'usage de raison étaient si affectionnés aux choses de Dieu et si avides de savoir tous les mystères de la foi, qu'ils ne donnaient presque pas le temps au père Xavier de prendre un peu de nourriture ou de repos. Ils le cherchaient à toute heure, et il était quelquefois obligé de se cacher d'eux pour faire oraison et pour dire son bréviaire.

C'est avec le secours de ces néophytes si fervents qu'il faisait plusieurs bonnes œuvres et même une partie des guérisons miraculeuses que le ciel opéra par son ministère. Il n'y eut jamais tant de malades en la côte de la Pêcherie que lorsque le saint y fut. Il semblait, écrit-il lui-même, que Dieu envoyât des maladies à ces peuples pour les attirer à sa connaissance presque malgré eux ; car, venant à recouvrer la santé tout à coup et contre toutes les apparences, dès qu'ils recevaient le baptême ou qu'ils invoquaient le nom de Jésus-Christ, ils voyaient clairement la différence entre le Dieu des Chrétiens et les pagodes ; c'est le nom qu'on donne dans l'Orient et aux temples et aux simulacres des faux dieux.

Personne ne tombait malade parmi les Gentils qu'on n'eût recours au père Xavier. Comme il ne pouvait pas suffire à tout ni être en plusieurs endroits au même temps, il envoyait les enfants chrétiens où il ne pouvait aller lui-même. En partant, l'un lui prenait son chapelet, l'autre son crucifix ou son reliquaire, et tous, animés d'une foi vive, se dispersaient par les bourgs et les villages. Là, ramassant autour des malades le plus de gens qu'ils pouvaient, ils récitaient plusieurs fois le symbole des apôtres, les commandements de Dieu et tout ce qu'ils savaient par cœur de la doctrine chrétienne, et ensuite ils demandaient au malade s'il croyait de bon cœur en Jésus-Christ et s'il voulait être baptisé. Dès qu'il avait répondu que oui, ils le touchaient avec le chapelet ou le crucifix du père, et aussitôt il était guéri.

Xavier enseignait un jour les mystères de la foi à une grande multitude, lorsqu'il vint des gens de Manapar pour l'avertir qu'un des plus considérables du pays était possédé du démon, et pour le prier de venir à son secours. L'homme de Dieu ne crut pas devoir quitter l'instruction qu'il faisait. Il appela seulement de jeunes Chrétiens, leur donna une croix qu'il portait sur sa poitrine, et les envoya à Manapar, avec ordre de chasser le malin esprit. Ils n'y furent pas plus tôt arrivés, que le démoniaque, plus furieux qu'à l'ordinaire, fit des contorsions et jeta des cris effroyables. Bien loin d'avoir peur, comme ont les enfants, ils chantèrent autour de lui les prières de l'Église ; après quoi ils le contraignirent de baiser la croix, et, dans le même moment, le démon se retira. Plusieurs païens qui étaient



présents, et qui reconnurent visiblement le pouvoir de la croix, se convertirent sur-le-champ et devinrent ensuite d'excellents Chrétiens.

Ces petits néophytes, que Xavier employait ainsi dans les rencontres, disputaient sans cesse contre les Gentils et brisaient autant d'idoles qu'ils en pouvaient attraper; ils les brûlaient même et ne manquaient pas de jeter les cendres au vent. Que s'ils découvraient qu'un Chrétien eût des pagodes cachées qu'il adorât en secret, ils le reprenaient hardiment; et quand leurs réprimandes ne servaient de rien, ils en avertissaient le saint homme, afin qu'il y remédiât par lui-même. Xavier visitait souvent avec eux les maisons suspectes, et, s'il s'y trouvait quelque idole, elle était aussitôt mise en pièces <sup>1</sup>.

Les miracles qu'opéra Xavier par le moyen des enfants le firent admirer des Chrétiens et des idolâtres; il n'y avait pas jusqu'aux brachmanes, ces fameux philosophes de l'Inde, qui ne l'honorassent. Le saint, voyant combien l'Évangile faisait de progrès parmi le peuple, et que, s'il n'y avait point de brachmanes aux Indes, il n'y aurait peut-être pas un idolâtre dans tous ces vastes royaumes de l'Asie, n'épargna rien pour ramener à la connaissance du vrai Dieu une nation si perverse. Il traita souvent avec eux de la vraie religion, et il eut un jour une occasion favorable de le faire. Passant assez près d'un monastère où plus de deux cents brachmanes vivaient ensemble, il fut visité des principaux, qui eurent la curiosité de voir un homme dont la réputation était si grande partout. Il les reçut avec un visage agréable, selon sa coutume, et, les ayant mis peu à peu sur un discours du salut de l'âme, il les pria de lui dire ce que leurs dieux commandaient qu'on fit pour être bienheureux après la mort. Ils se regardèrent les uns les autres et furent quelque temps sans répondre. Enfin un vieux brachmane âgé de quatre-vingts ans prit la parole, et dit d'un ton grave que deux choses conduisaient une âme à la gloire et la rendaient compagne des dieux : l'une, de ne point tuer de vaches, et l'autre de faire l'aumône aux brachmanes. Chacun confirma la réponse du vieillard et y applaudit comme à un oracle sorti de la bouche des dieux mêmes. Effectivement, nous avons vu que, suivant ces illustres philosophes, le plus grand bonheur de l'homme en ce monde est de mourir en tenant une vache par la queue <sup>1</sup>. Un aveuglement si étrange donna de la compassion au père Xavier, et les larmes lui en vinrent aux yeux. Il se leva tout à coup, car ils étaient tous assis, et il récita doucement, mais à voix haute, le symbole de la foi et les préceptes du décalogue, s'arrêtant à chaque article et l'expliquant brièvement en leur langue.

<sup>1</sup> <sup>1</sup> Bouhours, *Vie de saint François-Xavier*, l. 2. <sup>2</sup> Voir livre 20 de cette histoire.

Il leur déclara ensuite ce que c'étaient que le paradis et l'enfer, et par quelles actions on méritait l'un et l'autre.

Les brames, qui écoutaient le Père avec admiration, se levèrent tous dès qu'il eut achevé de parler, et coururent l'embrasser, en confessant que le Dieu des Chrétiens était le Dieu véritable, puisque sa loi était si conforme aux principes de la lumière naturelle. Chacun lui fit diverses questions, auxquelles il répondit d'une manière qui les contenta beaucoup. Les voyant instruits et disposés de la sorte, il leur parla d'embrasser la foi de Jésus-Christ. Ils répondirent, dit le saint dans une de ses lettres, ce que répondent encore aujourd'hui plusieurs Chrétiens : « Que dira le monde de nous s'il nous voit changer ? Et puis, que deviendront nos familles, qui ne subsistent que des offrandes qu'on fait aux pagodes ? » Ainsi le respect humain et l'intérêt firent que la connaissance de la vérité ne servit qu'à les rendre plus coupables. De tous ces philosophes et prêtres d'idoles, il n'y en eut jamais qu'un qui embrassa le christianisme de bonne foi.

Le saint fit pourtant en leur présence des miracles bien capables de les convertir. On lit dans le procès de sa canonisation, qu'il ressuscita quatre morts dans ce temps-là. Le premier était un catéchiste qui avait été piqué par un de ces serpents dont toutes les piqûres sont mortelles ; le second était un enfant qui s'était noyé dans un puits ; le troisième et le quatrième étaient un jeune garçon et une jeune fille qu'une maladie contagieuse avait enlevés.

La vie que menait Xavier ne contribuait pas moins que les miracles à détruire l'idolâtrie, malgré les brames. Sa nourriture était comme celle des pauvres, du riz et de l'eau ; son sommeil de trois heures au plus dans une cabane de pêcheur, et à terre ; car il se défit bientôt du matelas et de la couverture que le vice-roi des Indes lui avait envoyés de Goa. Le reste de la nuit se passait avec Dieu ou avec le prochain. Il avoue lui-même que ses fatigues étaient sans relâche, et qu'il aurait succombé à tant de travaux, si Dieu ne l'eût soutenu. Car, pour ne point parler du ministère de la prédication et des autres fonctions évangéliques qui l'occupaient jour et nuit, il ne naissait pas une querelle ni un différend qu'on ne le prit pour arbitre ; et parce que ces barbares, naturellement colères, étaient souvent mal ensemble, il destina certaines heures aux éclaircissements et aux réconciliations. Il n'y avait pas un malade qui ne le fît appeler. Comme il y en avait plusieurs et qu'ils étaient la plupart dans des villages éloignés les uns des autres, il n'est pas croyable quel était son déplaisir de ne pouvoir les secourir tous. A cela près, il goûtait toutes les douceurs que Dieu communique aux âmes qui ne cherchent que la croix ; et l'abondance des délices spirituelles l'obligeait souvent

de prier la bonté divine qu'elle les ménageât. C'est aussi ce qu'il écrivit à son père Ignace en des termes généraux et sans se nommer lui-même.

Après avoir raconté ce qu'il faisait dans la côte de la Pêcherie : Je n'ai rien autre chose à vous écrire de ce pays-ci, dit-il, sinon que ceux qui y viennent pour travailler au salut des idolâtres reçoivent tant de consolations d'en haut, que, s'il y a une véritable joie en ce monde, c'est celle qu'ils sentent. Il m'arrive plusieurs fois, poursuit-il, d'entendre un homme dire à Dieu : Seigneur, ne me donnez pas tant de consolations en cette vie ; ou si vous voulez m'en combler par un excès de miséricorde, tirez-moi à vous et faites-moi jouir de votre gloire, car c'est un trop grand supplice que de vivre sans vous voir.

Il y avait plus d'un an que Xavier travaillait à la conversion des Paravas. La moisson était si abondante, qu'il crut devoir partir pour Goa, sur la fin de 1543, afin de se procurer des coopérateurs. On lui confia le soin du séminaire, dit de Sainte-Foi, lequel avait été fondé pour l'éducation des jeunes Indiens. Son zèle l'appelant ailleurs, il remit le gouvernement de cette maison entre les mains de la compagnie de Jésus qu'on avait envoyée aux Indes. Il agrandit le séminaire, et dressa les réglemens qu'on devait y suivre pour former les jeunes gens aux lettres et à la piété. Ce séminaire prit alors le nom de saint Paul, de son église qui était dédiée sous le nom de cet apôtre. Par la même raison, les disciples d'Ignace furent appelés Pères de saint Paul, ou Paulistes. L'année suivante, Xavier retourna chez les Paravas avec quelques ouvriers évangéliques, tant Indiens qu'Européens, qu'il distribua dans différents villages. Il en mena quelques-uns avec lui dans le royaume de Travancor, où, comme il le dit dans une de ses lettres, il baptisa de ses propres mains jusqu'à dix mille idolâtres dans l'espace d'un mois. On vit quelquefois un village entier recevoir le baptême en un jour. Le saint s'avança dans les terres ; mais comme il ne savait pas la langue du pays, il se contentait de baptiser les enfants et de servir les malades qui faisaient suffisamment connaître leur état par signes.

Pendant qu'il exerçait son zèle dans le royaume de Travancor, Dieu lui communiqua le don des langues, suivant la relation d'un jeune Portugais de Coïmbre, nommé Vaz, qui l'accompagna dans plusieurs de ses courses apostoliques. Il parlait la langue des barbares sans l'avoir jamais apprise, et il se faisait entendre sans avoir besoin de truchement. Il prêchait souvent dans la plaine à cinq ou six mille personnes assemblées. Ses succès animèrent les brames contre lui : ils lui tendirent des pièges et employèrent divers moyens pour



lui ôter la vie ; mais Dieu rendit leurs efforts inutiles, et conserva celui dont il faisait l'instrument de ses miséricordes. Il était dans le royaume de Travancor, lorsque les Badages, peuple sauvage qui vivait de rapines, y firent une incursion. Il se mit à la tête d'une petite troupe de Chrétiens fervents, et, tenant en main un crucifix, il s'avança vers ces barbares, auxquels il ordonna de la part du Dieu vivant de ne point passer outre et de s'en retourner. Le ton d'autorité avec lequel il leur parla remplit les chefs de terreur : ils restèrent confondus et sans mouvement, ainsi que les autres brigands qu'ils commandaient. Ils se retirèrent en désordre et abandonnèrent le pays. Cet événement procura au saint la protection du roi de Travancor, et ce prince lui donna le surnom de *grand-père*.

Xavier, prêchant à Coulan, village de Travancor, près le cap Comorin, s'aperçut que la plupart des idolâtres étaient peu touchés de ses discours. Il pria Dieu d'amollir la dureté de leurs cœurs, et de ne pas permettre que le sang de Jésus-Christ eût été inutilement répandu pour eux. Il fit ensuite ouvrir un tombeau où l'on avait enterré un mort le jour précédent. Les assistants avouèrent que non-seulement le corps était privé de vie, mais encore qu'il commençait à sentir mauvais. Le saint se mit alors à genoux, et, après une courte prière, il commanda au mort, par le nom du Dieu vivant, de revenir à la vie. Aussitôt le mort ressuscita, et se lève plein de force et de santé. Tous les assistants furent si frappés de ce prodige, qu'ils se jetèrent aux pieds du saint et lui demandèrent le baptême. Xavier ressuscita sur la même côte un jeune Chrétien qu'on portait en terre. Les parents de ce jeune homme, pour conserver la mémoire du miracle, firent planter une grande croix à l'endroit où il avait été opéré. Ces prodiges touchèrent tellement le peuple, que le royaume de Travancor fut chrétien en peu de mois. Il n'y eut que le roi et les personnes de la cour qui restèrent dans les ténèbres et les superstitions du paganisme.

La réputation du saint missionnaire se répandit dans toutes les Indes ; les idolâtres le faisaient prier de toutes parts de venir les instruire et les baptiser. Il écrivit à saint Ignace en Italie, et au père Simon Rodriguèz en Portugal, pour leur demander des ouvriers évangéliques. Dans les transports du zèle qui l'enflammait, il aurait voulu changer les docteurs des universités de l'Europe en autant de prédicateurs de l'Évangile. Il me vient souvent en pensée, disait-il, de parcourir les académies de l'Europe, principalement celle de Paris, et de crier de toutes mes forces à ceux qui ont plus de savoir que de charité : Ah ! combien d'âmes perdent le ciel et tombent en enfer par votre faute ! Il serait à souhaiter que ces gens s'appliquassent à

la conversion des âmes, comme ils font à l'étude des sciences, afin de pouvoir rendre compte à Dieu de leur doctrine et des talents qu'il leur a donnés. Plusieurs, sans doute, touchés de cette pensée, feraient une retraite spirituelle, et vaqueraient à la méditation des choses célestes pour entendre la voix du Seigneur. Ils renonceraient à leurs passions, et, foulant aux pieds les vanités de la terre, ils se mettraient en état de suivre tous les mouvements de la volonté divine. Ils diraient même de toute leur âme : Me voici, Seigneur, envoyez-moi où il vous plaira, et aux Indes si vous le voulez. Mon Dieu, que ces savants vivraient beaucoup plus contents qu'ils ne vivent ! que leur salut serait plus en assurance ! et qu'à la mort, tout prêts à subir le terrible jugement que personne ne peut éviter, ils auraient sujet d'espérer en la miséricorde de Dieu, parce qu'ils pourraient dire : Seigneur, vous m'avez donné cinq talents, et en voici cinq autres que j'ai gagnés par-dessus ! Je prends Dieu à témoin, que, ne pouvant retourner en Europe, j'ai presque résolu d'écrire à l'université de Paris, nommément à nos maîtres Cornet et Picard, pour leur déclarer que des millions d'idolâtres se convertiraient sans peine s'il y avait beaucoup de personnes qui cherchassent les intérêts de Jésus-Christ, et non pas les leurs <sup>1</sup>.

Il vint au saint homme des députés des Manarais, qui demandaient le baptême avec de vives instances. Comme il ne pouvait encore quitter le royaume de Travancor, parce qu'il fallait affermir la chrétienté qu'il y avait établie, il leur envoya un missionnaire dont il connaissait le zèle. Il y en eut un très-grand nombre qui se convertirent et reçurent le baptême. L'île de Manar, située vers la pointe la plus septentrionale de Ceylan, était alors sous la domination du roi de Jafanapatan : c'est le nom qu'on donne à la partie septentrionale de Ceylan. Ce prince, qui haïssait la religion chrétienne, n'eut pas plus tôt été instruit du progrès qu'elle faisait parmi les Manarais, qu'il les attaqua les armes à la main. Il massacra six à sept cents Chrétiens qui confessèrent généreusement Jésus-Christ, et qui aimèrent mieux faire le sacrifice de leur vie que de la conserver en retournant à leurs anciennes superstitions. Le roi de Jafanapatan, qui avait usurpé la couronne sur son frère aîné, fut tué depuis par les Portugais, lorsqu'ils s'emparèrent de Ceylan. Des princes et princesses de sa famille embrassèrent aussi le christianisme, et eurent le courage de quitter le pays et les espérances qu'ils pouvaient y avoir, pour ne pas perdre le précieux dépôt de la foi.

Xavier fit un voyage à Cochin, pour conférer avec le vicaire géné-

<sup>1</sup> L. 1, *epist.* 6.

ral des Indes sur les moyens de remédier aux désordres des Portugais, qui étaient un grand obstacle à la conversion des idolâtres. Il l'engagea même à repasser en Portugal pour instruire le roi de ce qui se passait; et il lui remit une lettre pour ce prince, dans laquelle il le conjurait, par les motifs les plus pressants, de faire servir sa puissance à procurer la gloire de Dieu, et d'employer les moyens propres à réprimer les scandales.

Il voulut visiter l'île de Manar, qui, comme nous l'avons dit, avait été arrosée du sang des Chrétiens. Par ses prières, il délivra le pays des ravages d'une peste cruelle : ce qui contribua beaucoup à augmenter le nombre des fidèles, et à confirmer dans la foi ceux qui avaient déjà reçu le baptême. Ayant fait un voyage à Méliapor, pour vénérer les reliques de saint Thomas et pour implorer les lumières du Saint-Esprit par l'intercession de cet apôtre, il y convertit plusieurs pécheurs qui vivaient dans des habitudes invétérées. Un gentilhomme portugais y menait une vie très-scandaleuse. Sa maison était un petit sérail, et rien ne l'occupait davantage que le soin d'avoir de belles esclaves. Xavier l'alla voir un jour environ l'heure du dîner. Voulez-vous bien, lui dit-il, que, pour faire connaissance, nous dînions ensemble aujourd'hui? Le Portugais fut embarrassé de la visite et du compliment; il se contraignit néanmoins, et fit semblant d'être fort aise de l'honneur que le Père lui faisait. Durant le dîner, Xavier ne lui dit pas un mot de ses débauches, et ne l'entretint que de choses indifférentes, bien qu'ils fussent servis par de jeunes filles qui étaient habillées peu modestement et qui avaient un air assez effronté. Il continua de la même sorte au sortir de table, et le quitta enfin sans lui faire le moindre reproche. Le gentilhomme, surpris de la conduite du père François, crut que ce silence était de mauvais augure, et qu'il n'y avait plus rien à attendre pour lui qu'une mort désastreuse et un malheur éternel. Dans cette pensée, il alla en diligence trouver le saint. Mon père, lui dit-il, que votre silence m'a parlé fortement au cœur! Je n'ai pas eu un moment de repos depuis que vous êtes sorti de chez moi. Ah! si ma perte n'est point encore tout à fait conclue, me voici entre vos mains, faites de moi ce que vous jugerez à propos pour le salut de mon âme! je vous obéirai aveuglément. Xavier l'embrassa, et, après lui avoir fait entendre que les miséricordes du Seigneur sont infinies, et que celui qui refuse quelquefois le temps de la pénitence aux pécheurs accorde toujours le pardon aux pénitents, il lui fit quitter les occasions du péché, et le disposa à une confession générale dont le fruit fut une vie honnête et chrétienne.

Le saint résolut alors d'exécuter le projet qu'il méditait d'aller



prêcher l'Évangile dans l'île de Macassar. Il s'embarqua pour Malaca, ville fameuse de la presqu'île au delà du Gange. Le commerce y attirait, outre les Indiens, les Arabes, les Perses, les Chinois et les Japonais. Les Sarrasins l'enlevèrent au roi de Siam, et y établirent le Mahométisme. Mais d'Albuquerque s'en empara l'an 1511, et elle appartenait aux Portugais dans le temps dont nous parlons. Le saint y arriva le vingt-cinq septembre 1545. Par ses instructions, auxquelles divers miracles donnèrent une nouvelle force, il retira du vice les mauvais Chrétiens, et convertit un grand nombre d'idolâtres et de Mahométans. Il attendit inutilement une occasion pour aller à Macassar; ce qui lui fit juger que le moment marqué par la Providence n'était pas encore arrivé. Ayant pris terre à l'île d'Amboine, il y exerça son zèle avec beaucoup de succès, et y opéra un grand nombre de conversions. Il alla prêcher encore dans d'autres îles, et fit un séjour assez considérable aux Moluques. L'endurcissement des habitants ne le rebuta point; sa patience et ses discours en touchèrent enfin plusieurs, et il forma une église assez nombreuse de tous ceux qu'il baptisa.

Dans l'une de ces îles, nommée Baranura, il recouvra miraculeusement son crucifix en la manière qu'on va dire, et qu'a racontée un Portugais, nommé Fauste Rodriguèz, qui fut témoin de ce fait, qui l'a déposé avec serment, et dont le témoignage juridique est dans le procès de la canonisation du saint.

Nous étions sur mer, dit Rodriguèz, le père François, Jean Raposo et moi, lorsqu'il s'éleva une tempête qui alarma tous les matelots. Alors le Père tira de son sein un petit crucifix qu'il portait toujours, et, s'étant baissé au bord du navire, il voulut le plonger dans la mer, mais le crucifix lui échappa de la main et fut emporté par les flots. Cette perte l'affligea sensiblement, et il nous témoigna lui-même sa douleur. Le lendemain nous abordâmes à l'île de Baranura. Depuis que le crucifix fut perdu jusqu'à ce que nous primes terre, il se passa environ vingt-quatre heures, durant lesquelles nous fûmes toujours en péril. Ayant mis pied à terre, le père François et moi nous allions ensemble le long du rivage vers le bourg de Tamalo, et nous avions fait environ cinq cents pas, quand nous vîmes l'un et l'autre sortir de la mer un cancre, qui portait entre ses serres le même crucifix élevé en haut. Je vis que le cancre vint droit au Père, à côté duquel j'étais, et qu'il s'arrêta devant lui. Le Père s'étant mis à genoux, prit son crucifix, après quoi le cancre s'en retourna à la mer. Mais le Père, sans se lever, embrassant et baisant le crucifix, demeura au même lieu une demi-heure en oraison, les mains en croix sur la poitrine, et moi avec lui, rendant grâces tous

deux ensemble à Notre-Seigneur d'un si évident miracle. Ensuite, nous étant levés, nous continuâmes notre chemin. Voilà ce que rapporte Rodriguèz <sup>1</sup>.

Après avoir annoncé l'Évangile aux Moluques et à Ternate, il passa dans l'île du More, malgré toutes les représentations qu'on lui fit pour l'en détourner. S'il en convertit les habitants, ce fut avec des peines incroyables ; et il serait difficile d'exprimer tout ce qu'il eut à souffrir dans cette mission ; mais il en fut dédommagé par les consolations intérieures qu'il reçut. Voici ce qu'il mandait à saint Ignace, après lui avoir fait une peinture du pays : « Les périls auxquels je suis exposé et les travaux que j'entreprends pour les intérêts de Dieu seul, sont des sources inépuisables de joie spirituelle : en sorte que ces îles, où tout manque, sont toutes propres à faire perdre la vue par l'abondance de larmes qui coulent sans cesse des yeux. Pour moi, je ne me souviens pas d'avoir jamais goûté tant de délices intérieures, et ces consolations de l'âme sont si pures, si exquisés et si continuelles, qu'elles ôtent le sentiment des peines du corps. » Le saint fut obligé de faire un voyage à Goa pour se procurer des missionnaires et pour régler quelques affaires qui concernaient la compagnie. Il visita sur la route plusieurs des îles où il avait déjà prêché ; il arriva à Malaca au mois de juillet de l'année 1547. Au commencement de l'année suivante, il s'embarqua pour l'île de Ceylan, où il gagna à Jésus-Christ un grand nombre d'infidèles, et entre autres deux rois.

Pendant le séjour que Xavier fit à Malaca, on lui présenta un Japonais nommé Anger. C'était un homme de trente-cinq ans, marié, riche, noble d'extraction, et qui avait mené une vie assez libertine. Les Portugais, qui deux ans auparavant firent la découverte du Japon, le reconnurent à Cangoxima, lieu de sa naissance, et surent de lui-même qu'étant fort troublé du souvenir des péchés de sa jeunesse, il s'était retiré parmi les bonzes solitaires ; mais que ni la solitude ni l'entretien de ces moines du Japon n'avaient pu lui rendre la tranquillité de son esprit, et qu'il s'était remis dans le commerce du monde, plus agité que jamais des remords de sa conscience. Les Portugais lui parlèrent du père Xavier, leur ami, le refuge des pécheurs et le consolateur des affligés. Anger se sentit une forte envie d'aller chercher le saint homme ; mais la longueur du chemin était de huit cents lieues ; les périls d'une mer très-orageuse et la considération de sa famille le refroidirent un peu. Une méchante affaire qu'il eut presque au même temps le déterminâ enfin ; car, ayant tué

<sup>1</sup> Bouhours, *Vie de saint François-Xavier*, l. 3.

un homme dans une querelle et étant poursuivi par la justice, il ne trouva point de meilleure retraite que les navires des Portugais, ni de voie plus sûre que d'accepter l'offre qu'on lui avait faite. Après quelques autres incidents, il vint donc à Malaca, où saint François-Xavier le reçut avec bonté, et lui promit la tranquillité de l'âme qu'il cherchait ; mais il ajouta qu'on ne pouvait goûter cette tranquillité que dans la véritable religion. Le Japonais fut charmé de ce discours ; et comme il savait un peu le portugais, le saint l'instruisit des mystères de la foi, et lui proposa de s'embarquer avec ses domestiques pour Goa, où il devait aller bientôt lui-même.

Le vaisseau que monta le saint missionnaire allait droit à Cochin. Il fut assailli dans le détroit de Ceylan de la plus violente tempête ; de sorte qu'on fut obligé de jeter toutes les marchandises dans la mer. Le pilote, ne pouvant plus gouverner, abandonna le vaisseau à la merci des vagues. On eut l'image de la mort devant les yeux pendant trois jours et trois nuits. Xavier, après avoir entendu les confessions de l'équipage, se prosterna aux pieds d'un crucifix, et pria avec tant de ferveur, qu'il était comme absorbé en Dieu. Le vaisseau, emporté par un courant, donnait déjà contre les bancs de Ceylan, et les matelots se croyaient perdus sans ressource. Le saint sort alors de sa chambre, où il s'était enfermé. Il demande au pilote la corde et le plomb qui servaient à sonder la mer : il les laisse aller jusqu'au fond, en prononçant ces paroles : Grand Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, ayez pitié de nous ! Au même moment, le vaisseau s'arrête et le vent s'apaise. Ils continuent ensuite le voyage, et arrivent heureusement à Cochin le 21 janvier 1548.

De Cochin, Xavier écrivit aux Pères de la compagnie qui étaient à Rome, et leur raconta le danger qu'il avait couru dans le détroit de Ceylan. Dans le fort de la tempête, dit-il en sa lettre, je pris pour intercesseurs auprès de Dieu, premièrement les personnes vivantes de notre compagnie avec toutes celles qui lui sont affectionnées, ensuite tous les Chrétiens, pour être assisté par les mérites de l'épouse de Jésus-Christ, la sainte Église catholique, dont les prières sont exaucées dans le ciel, bien qu'elle demeure sur la terre. Je m'adressai après aux morts, et particulièrement à Pierre Lefèvre, pour apaiser la colère de Dieu. Je parcourus les ordres des anges et des saints, et je les invoquai tous. Mais afin d'obtenir plus aisément le pardon de mes innombrables péchés, je réclamai pour ma protectrice et pour ma patronne la très-sainte Mère de Dieu, la reine du ciel, qui obtient sans peine de son Fils tout ce qu'elle demande. Enfin, ayant mis toute mon espérance aux mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant protégé de la sorte, je ressentis une bien plus grande



joie au milieu de cette furieuse tourmente que quand je fus tout à fait hors de péril.

A la vérité, étant comme je suis le plus méchant de tous les hommes, j'ai honte d'avoir versé tant de larmes par un excès de plaisir céleste, lorsque j'étais sur le point de périr. Aussi priais-je humblement Notre-Seigneur de ne point me délivrer du naufrage dont nous étions menacés, si ce n'était qu'il me réservât à de plus grands périls pour sa gloire et pour son service.

Dieu, au reste, m'a fait connaître souvent, par un sentiment ultérieur, de combien de dangers et de peines j'ai été tiré par les prières et les sacrifices de ceux de la compagnie, et qui travaillent sur la terre, et qui jouissent de la couronne de leurs travaux dans le ciel. Quand j'ai une fois commencé à parler de notre compagnie, je ne puis finir; mais le départ des vaisseaux m'y oblige malgré moi. Et voici ce que je trouve de plus propre à finir ma lettre : Si jamais je t'oublie, ô compagnie de Jésus, que ma main droite me soit inutile et que j'en oublie moi-même l'usage ! Je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ que, puisque durant le cours de cette vie misérable il nous a rassemblés dans sa compagnie, il nous réunisse pendant toute l'éternité bienheureuse dans la compagnie des saints qui le voient dans le ciel <sup>1</sup>.

Le saint, ayant quitté Cochin, alla visiter les villages de la côte de la Pêcherie. Il fut singulièrement édifié de la ferveur de la chrétienté qu'il y avait établie. Il demeura quelque temps à Manapar, près du cap Cormorin, et retourna dans l'île de Ceylan, où il convertit le roi de Condé. Enfin il partit pour Goa, et y arriva le 20 mars 1548. Étant dans cette ville, il acheva d'instruire Anger et ses deux domestiques. Ils furent baptisés solennellement par l'évêque de Goa. Anger voulut prendre le nom de Paul de Sainte-Foi; un de ses domestiques prit le nom de Jean, l'autre celui d'Antoine. Ce fut alors que le saint forma le projet d'aller prêcher l'Évangile au Japon.

Mais avant de suivre ce conquérant apostolique jusqu'aux extrémités orientales de l'Asie, il nous faut revenir en Europe, assister aux états généraux de la chrétienté, réunis à Trente, sous la présidence du vicaire de Jésus-Christ, pour opposer une digue à l'anarchie religieuse et intellectuelle qui déborde de l'Allemagne, et pour sauver de ce nouveau déluge la foi, les mœurs, le bon sens même, des générations présentes et futures.

<sup>1</sup> L. 2, epist. 6.

# TABLE ET SOMMAIRES

## DU VINGT-TROISIÈME VOLUME.

### LIVRE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME.

De 1517, commencement de l'anarchie religieuse et intellectuelle en Allemagne, 415-45, commencement du concile œcuménique de Trente.

#### S I.

HÉRÉSIES DE LUTHER, JUSQU'À SA CONdamnATION PAR LE PAPE LÉON X.

Position mémorable de l'Église de Dieu en 1517..... 1-3

État in quiétant de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et des royaumes du Nord, en particulier de la nation allemande..... 3-5

Naissance de Martin Luther. Son entrée chez les Augustins..... 5-7

Ses inquiétudes de conscience. Erreur qu'on lui suggère et qu'il adopte pour se rassurer. Principe de ses égarements. 7 et 8

Ses rapports continuels avec le diable. 8 et 9

Il est fait professeur à l'université de Wittemberg..... 9 et 10

Son voyage à Rome. Ce qu'il pensait alors de Rome et de l'Italie.. 10 et 11

Il est reçu docteur en théologie. Serment qu'il fait en cette qualité... 11

Dès 1516 et avant la querelle des indulgences, Luther publie quatre-vingt-dix-neuf thèses contre les scholastiques et contre le libre arbitre, où il soutient entre autres que les bonnes œuvres sont autant de péchés. L'an 1516 est donc le vrai commencement du luthérianisme. 11-20

De ce que c'est que les indulgences. Exemples des indulgences accordées précédemment par les Papes aux églises d'Allemagne..... 20

Indulgences de Léon X, relatives à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre. Le commissaire général est un Français ; le commissaire particulier pour les provinces du Rhin est un prêtre

séculier. Ses instructions n'ont rien de répréhensible..... 20-23

Le commissaire subdélégué pour la Saxe est le Dominicain Tetzel. Ses instructions aux curés, qu'on a encore, sont calmes et dans la mesure convenable..... 23-25

Piqué de voir son confessionnal désert, Luther publie, à la Toussaint 1517, quatre-vingt-quinze thèses contre les indulgences, où il se condamne lui-même. 25-27

Tetzel y oppose cent six propositions orthodoxes. Les écoliers de l'université de Wittemberg les brûlent sur la place publique..... 27-30

Luther persiste dans ses erreurs et les prêche dans un sermon..... 30 et 31

Tetzel, citant les propres termes de Luther, en fait une réfutation calme, complète et méthodique, en vingt articles..... 31-48

Réponse superlicielle et sophistiquée de Luther..... 48-50

Luther dévoile sa propre hypocrisie et impiété dans une lettre à Spalatin. 50 et 51

Lettre de Luther au pape Léon X, avec une défense de ses quatre vingt-quinze propositions touchant les indulgences..... 51 et 52

Lettre semblable à l'évêque de Brandebourg..... 52 et 53

Dans une conférence à Heidelberg, en 1518, Luther soutient ses quatre-vingt-dix-neuf thèses contre la doctrine de l'Église romaine, sur le libre arbitre, la grâce, la foi, la justification et les bonnes œuvres..... 53

Luther, déferé à Rome, est cité et comparait à Augsbourg devant le cardinal Cajétan. Refuse de se rétracter ; appelle, le 16 octobre 1518, au Pape mieux informé..... 53-56

Le 9 novembre, Léon X confirme la doctrine de l'Église romaine et excommunie quiconque soutiendrait le contraire..... 56 et 57

Luther, qui n'était pas nommé dans la bulle, appelle du Pape au concile général..... 57 et 58

Luther soutient opiniâtrément ses erreurs plus graves et premières contre le libre arbitre..... 58-60

Réfutation qu'en fait le Dominicain Priérias. Réponse emportée de Luther. 60-63

Il répond d'une manière semblable à Jérôme Emsér..... 63 et 64

Sa dispute avec les frères Mineurs de Saxe sur le libre arbitre. Abus qu'il fait de saint Augustin..... 64-67

Luther est condamné par les docteurs de Louvain, auxquels il s'en était rapporté. Ses ignobles emportements contre eux..... 67 et 68

Léon X s'efforce de ramener Luther, qui se joue de lui et de ses nonces, surtout dans sa correspondance particulière..... 68-72

Luther adresse au Pape son sermon de la liberté chrétienne. Ses emportements contre Rome et les évêques. 73-75

Pamphlet de Luther à la noblesse allemande, personnifiée dans Ulric de Hutten..... 75-78

Le pape Léon X condamne irrévocablement les erreurs de Luther, et provisoirement sa personne..... 78-85

Parallèle de la constitution de Léon X contre Luther, avec la constitution de Léon 1<sup>er</sup> contre Eutychès, au temps d'Attila..... 85-87

Emportements furieux de Luther contre la bulle qui le condamne. Il la brûle sur la place de Wittemberg, avec les décrétales, le droit canon, les écrits de saint Thomas et d'autres écrivains catholiques..... 87-89

Livre de Luther de la *Captivité de Babylone*, contre les sacrements. Il se donne lui-même le titre d'*ecclésiaste*, 89-91

Imposture incroyable de Luther et de Mélancthon pour accréditer, comme une révélation divine, une caricature infâme dans l'Allemagne protestante, qui, après trois siècles, y croit encore.... 91-96

§ II.

TANDIS QUE L'ALLEMAGNE SE DÉGRADE DE TOUTES MANIÈRES PAR L'HÉRÉSIE, L'ITALIE ET L'ESPAGNE S'HONORENT EN PRODUISANT DES PERSONNES ET DES OEUVRES SAINTES.

Vie de saint Gaëtan de Thienne. Conférences de *l'amour divin*, à Rome; de *saint Jérôme*, à Vicence. Fondation des Théatins. Mort de saint Gaëtan. 97-105  
Conversion, vie, œuvres et mort

saintes de saint Jérôme Emiliani, fondateur des Somasques..... 105-112

Fondation des Barnabites à Milan, par Antoine-Marie Zacharie de Crémone, Barthélemy Ferrari et Jacques Antoine de Morigia de Milan même. 112-114

La bienheureuse Marguerite, de Ravenne..... 114-116

La bienheureuse Gentile, de Ravenne encore. Fondation des clercs réguliers du bon Jésus..... 116-118

Saint Jean de Dieu, instituteur des frères de la Charité..... 118-125

Saint Pierre d'Alcantara, Franciscain, établit une réforme plus sévère. Ses relations avec sainte Thérèse. Sa mort. 125-134

Sainte Angèle de Mérici, fondatrice des Ursulines..... 134-137

La bienheureuse Louise d'Albertone, de l'ordre de Saint-Dominique... 137

La bienheureuse Catherine Mathéi, *item*..... 137 et 138

La bienheureuse Stéphanie Quinzani, *item*..... 138-142

Parallèle de la réforme catholique et de la réforme protestante avec la construction et la destruction du temple de Jérusalem..... 142 et 143

§ III.

SUITE DES HÉRÉSIES DE LUTHER. ELLES SONT RÉFUTÉES PAR LE ROI D'ANGLETERRE, HENRI VIII.

Conduite diverse de l'Église et des princes dans l'anarchie religieuse de Luther. Les barons allemands à la diète de Worms en 1521. Discours que leur fait le nonce Aléandro..... 144-148

Luther devant la diète de Worms. Son interrogatoire. Il est congédié, à des conditions qu'il viole. Son *Credo* en 1521..... 148-151

Son enlèvement simulé en route. Sa retraite à la Wartbourg. Ce qu'il y fait. 151-153

Conférence de Luther avec le diable, racontée par Luther même. 153-155

Édit impérial de Charles-Quint contre Luther..... 155-159

Condamnation étendue et motivée des erreurs de Luther par la faculté de théologie de Paris, que Luther avait prise pour juge..... 159-164

La bulle de Léon X contre Luther est reçue en Angleterre avec une soumission religieuse. Le roi Henri VIII réfute très-solidement les blasphèmes de l'hérésiarque, et fait hommage de son travail au Pape..... 164-176



## § IV.

MORT DE LÉON X, ADRIEN VI, FRANÇOIS 1<sup>er</sup>, CHARLES-QUINT. LEUR CARACTÈRE ET LEUR CONDUITE À L'ÉGARD DE LA CHRÉTIENTÉ MENACÉE PAR LES TURCS, QUI S'EMPARENT DE BELGRADE ET DE RHODES.

Mort de Léon X. Regrets du peuple romain..... 177

Portrait du pape Léon X par son historien protestant, l'Anglais Roscoë, et par le catholique Audin..... 177-181

La prétendue approbation des poésies de Louis Arioste, réduite à sa juste valeur par le protestant Roscoë. 181 et 182

Reproche à Léon X d'aimer trop la chasse..... 182

Comment le protestant Roscoë juge et justifie la conduite politique de Léon X envers les princes..... 182-185

Court pontificat d'Adrien VI. Promotion de Clément VII..... 185 et 186

François 1<sup>er</sup> et sa mère Louise de Savoie..... 186-188

Grandes choses que le roi de France aurait pu faire, et que François 1<sup>er</sup> ne fait pas. Ce qu'il fait en place, dominé par les femmes, les courtisans et la politique héritée de Philippe le Bel. 189-193

Vie et mort du chevalier Bayard. 193 et 194

Mort de la pieuse reine de France. Conduite indigne de son mari. 194 et 195

François 1<sup>er</sup> perd la bataille de Pavie et y est fait prisonnier. Ce qu'il en est du billet : *Madame, tout est perdu, fors l'honneur*. ..... 195 et 196

Négociations pour la paix. Manière peu loyale dont François 1<sup>er</sup> la signe. 196-198

Nouvellement marié, il prend pour concubine publique la femme d'un autre et en fait une duchesse..... 198

Conduite peu honorable de François 1<sup>er</sup> dans l'exécution du traité de Madrid. 198-200

Les généraux de l'empereur Charles-Quint, notamment le connétable de Bourbon, violent la trêve de huit mois qu'ils viennent de signer avec le pape Clément VII; surprennent et saccagent Rome pendant neuf mois, avec bien plus de barbarie que n'avaient fait pendant six jours les Goths d'Alaric; ils assiègent le Pape dans le château Saint-Ange, et Charles-Quint, au lieu de blâmer ses généraux sans honneur, condamne le Pape à une énorme rançon. Et tout cela prouvé par des auteurs protestants..... 201-208

Mort de Nicolas Machiavel. Sa der-

nière lettre..... 208-210

Ce que l'empereur des Turcs, Soliman II, pensait de la conduite des princes chrétiens envers le Pape. 210

Les Chrétiens de Belgrade, les chevaliers de Rhodes, ne recevant aucun secours des princes d'Europe, se voient réduits, après des prodiges de valeur, à capituler avec les Turcs... 210-212

La première ambassade que François 1<sup>er</sup> envoie à Constantinople est pour supplier l'empereur des Turcs de faire la guerre aux Chrétiens... 212 et 213

En conséquence, Soliman II ravage la Hongrie, qui se divise contre elle-même..... 213-215

Siège de Vienne par Soliman, qui est obligé de le lever..... 215-217

Mort de son vizir, l'apostat Ibrahim. 217

François 1<sup>er</sup> fait alliance avec les Turcs pour leur livrer l'Italie. Le pape Paul III prévient ce malheur par son entrevue à Nice entre François 1<sup>er</sup> et Charles-Quint..... 217-220

François 1<sup>er</sup> continue à conspirer contre les Chrétiens avec les Turcs de Constantinople et les corsaires de Barbarie, qui s'en viennent avec les Français ravager les côtes de l'Italie et de la France même. Tableau qu'en fait le protestant Sismondi..... 220-225

Fin de Soliman II. Sa législation et ses exemples..... 225 et 226

## § V.

AFFINITÉ ENTRE LE MAHOMÉTISME ET LE LUTHÉRANISME. LE MOINE APOSTAT LUTHER SE MARIE AVEC UNE RELIGIEUSE APOSTATE, PENDANT QUE L'ALLEMAGNE NAGE DANS LE SANG DES PAYSANS ET DES ANABAPTISTES. DIVISION ENTRE LUTHER, CARLOSTADT ET ZWINGLE, LE FAUX PROPHÈTE ET SÉDUCTEUR DE LA SUISSE, BELLE CONDUITE DES PETITS CANTONS PRIMITIIFS.

Amitié de Soliman pour Luther. Fraternité entre le luthéranisme et le mahométisme, démontrée par les doctrines et les faits..... 227-230

Ignoble impiété avec laquelle Luther parle de Dieu, du Christ, de Moïse, de la prière, de l'Écriture sainte, qu'il mutile à son gré..... 230-233

Il y a eu beaucoup de versions allemandes de la Bible avant Luther. 233

Quel fut l'effet général du luthéranisme sur les mœurs des populations allemandes, d'après le témoignage des prédicants luthériens Jacques Schmidel, Gaspar Faber et André Musculus. 234-236

Anarchie intellectuelle entre Luther et Carlostadt. Leur défi à l'auberge de

l'Ourse-Noire à Orlemond... 236-239

Toutes les têtes semblaient vouloir se mettre à l'envers..... 239

Conférence théologique de Luther avec les municipaux et les cordonniers d'Orlemond..... 240 et 241

Les femmes se mettent à prêcher, et les nonnes à s'échapper de leurs couvents..... 241

Histoire de la nonne fugitive, Catherine de Bore, que le moine Luther prend pour sa femme. Quelques-uns de leurs entretiens familiers. Leur exemple, précédé et suivi par d'autres. 241 et 242

Apostasie et mariage sacrilège du moine Albert de Brandebourg, qui vole le duché de Prusse à l'ordre de Sainte-Marie..... 242 et 243

Dispute de Luther avec Storck et Muncer, chefs des anabaptistes. Guerre effroyable des anabaptistes et des paysans. Luther, qui les y a poussés par sa doctrine, pousse ensuite les nobles à les exterminer..... 243-250

Commencements de l'hérésiarque Zwingle à Zurich. Sa ressemblance avec l'hérésiarque de Wittemberg. 250-252

Son monstrueux paradis. 252 et 253

L'apostat Zwingle, instruit dans un entretien nocturne par un esprit blanc ou noir, s'efforce, avec les apostats Carlostadt, Oecolampade, Bucer et Capiton, de nier et de combattre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. 253-256

Luther combat les zwingliens ou sacramentaires..... 256-258

Les deux sectes prouvent l'une contre l'autre que l'Église catholique possède seule la vérité tout entière.. 258-260

Accablement de Luther, déploré par Mélanchton. Variations irrémédiables des sectaires. Fermeté immuable de la foi catholique..... 260-263

En 1523, la municipalité zurichoise ordonne à ses administrés de ne plus croire ce qu'on avait cru jusqu'alors. 263

Conférence de Baden, où les catholiques restent vainqueurs.. 263 et 264

Histoire de l'apostasie de Berne. 265-277

État épouvantable de la Suisse, divisée contre elle-même. Guerre civile; bataille de Cappel, où Zwingle est tué, et les catholiques remportent la victoire, dont ils usent très-moderément. 277-283

Incohérences astucieuses du synode et des ordonnances municipales de Berne..... 283-285

Le canton de Soleure expulse les nouvelles hérésies et rétablit la foi de ses pères..... 285-288

Belle conduite en tout ceci des cinq cantons primitifs. .... 288 et 289

## § VI.

LA SUÈDE, LE DANEMARK ET LA NORVÈGE, ENTRAÎNÉS DANS L'APOTASIE PAR LES ROIS ET LES NOBLES, EFFORTS DES PAPES ADRIEN VI ET CLÉMENT VII POUR EMPÊCHER L'APOTASIE DE L'ALLEMAGNE, QUI SE BROUILLE ET SE DIVISE DE PLUS EN PLUS. CONFESSION D'AUGSBOURG. LUTHER ET MÉLANCHTON CONSEILLENT LA BIGAMIE AU ROI D'ANGLETERRE ET LA PERMETTENT AU LANDGRAVE DE HESSE. ROYACME DES ANABAPTISTES A MUNSTER. SONT CONDAMNÉS A L'EXTERMINATION PAR LES DOCTEURS DU PROTESTANTISME.

État de la Scandinavie jusqu'au commencement du seizième siècle. 290-294

Christiern II, surnommé le Néron du Nord, commence l'apostasie du Danemark, qui est achevée par son oncle Frédéric et par son neveu Christiern III. 294-296

La Suède, jusqu'alors catholique et libre, perd tout ensemble sa foi et sa liberté, par la ruse et la violence de l'usurpateur Gustave Éricson... 296-300

Olais Magnus, archevêque d'Upsal, fidèle catholique, est auteur d'une histoire des Goths et des Suédois... 298

Négociations infructueuses d'Adrien VI pour ramener les protestants d'Allemagne. Suivant Pallavicin et Menzel, l'un catholique, l'autre protestant, ses instructions au nonce Chérégat étaient peu discrètes..... 300-309

Conduite plus prudente du cardinal Campège à la nouvelle diète de Nuremberg en 1524; diète qui se termine par un décret absurde, contre lequel s'élèvent tout ensemble et le légat du Pape, et l'ambassadeur de l'empereur, et Luther. L'Europe paraît sur le point de retomber dans le chaos.... 309-313

Premiers symptômes de convalescence. Le Pape et l'empereur se réconcilient; les princes catholiques d'Allemagne se concertent pour maintenir l'ancienne foi et législation de l'empire. Par contre-coup, les princes apostats se lignent formellement, en faveur des nouvelles hérésies, contre l'empereur et contre les lois de l'empire. Ils refusent de marcher contre les Turcs au secours de la Hongrie..... 313-315

Variations de Luther au sujet de la guerre contre les Turcs... 315 et 316

La diète de Spire de 1529 décrète le *statu quo* jusqu'à la décision du concile. Six princes luthériens protestent contre: d'où le nom de *protestants*. 317 et 318

A quoi se réduit la profession générale du protestantisme, et quelles en

9. en des fragments de l'...

sont les conséquences..... 318-320

Unité discordante des protestants à la conférence de Marpourg en 1529. 320 et 321

Ouverture de la diète d'Augsbourg de 1530. Scrupule des princes luthériens. Quels étaient ces princes.. 321 et 322

Discordance des protestants lorsqu'il leur fallut confesser publiquement leur créance..... 323 et 324

La confession d'Augsbourg, rédigée tout d'abord de quatre façons différentes sur la présence réelle. Division entre les luthériens et les sacramentaires. Variations incessantes des uns et des autres avec eux-mêmes sur ce même article. 324-326

Sur plusieurs autres, et dans la confession, et dans l'apologie, les protestants reviennent des excès de Luther et se rapprochent des catholiques, notamment sur l'autorité des évêques et du Pape. Mélanchton se serait rapproché davantage encore s'il avait été libre.... 326-333

La diète ordonne de s'en tenir à l'ancienne constitution de l'empire. Les princes protestants se liguent à Smalcalde pour détruire cette constitution. Fureur avec laquelle Luther les pousse à la révolte..... 333-336

Restriction de Mélanchton en faveur du Pape et des évêques... 336 et 337

Le landgrave de Hesse demande à Luther et aux autres docteurs du protestantisme, et ceux-ci lui accordent, d'avoir deux femmes à la fois... 337-342

Nouvelle guerre des anabaptistes. Histoire de leur royaume de Munster et de leur roi Bockels..... 342-347

Synode luthérien de Hambourg contre les anabaptistes, qu'il ordonne d'exterminer..... 347-351

En condamnant les anabaptistes, les protestants se condamnent eux-mêmes et justifient toutes les rigueurs de l'Église catholique contre eux. 351 et 352

## § VII.

L'ANGLETERRE ENTRAÎNÉE DANS LE SCHISME ET L'HÉRÉSIE PAR LES PASSIONS IMPURES ET CRUELLES DE SON ROI, ET PAR LA BASSESSE DE SON PARLEMENT.

Réponses de Luther au roi d'Angleterre..... 353 et 354

Science et vertus de Jean Fisher, évêque de Rochester..... 354 et 355

Grandes qualités de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre.... 355 et 356

Henri VIII écrit aux princes d'Allemagne sur les emportements de Luther. 356 et 357

Lettre artificieuse d'excuse de Luther au roi d'Angleterre..... 357 et 358

Henri VIII répond par une réfutation solide des principales erreurs et assertions de l'hérésiarque..... 358-364

Henri VIII, dominé par sa passion, cherche à faire rompre son mariage avec Catherine d'Aragon, pour épouser Anne de Boulen. Circonstances inconnues du temps de Bossuet..... 364-366

Position difficile du pape Clément VII. 366 et 367

Histoire du cardinal Wolsey. 367-370

Henri VIII sollicite des réponses favorables dans les universités. 370 et 371

Henri VIII, désespérant de vaincre les difficultés, est tiré d'embarras par Thomas Cromwell, qui lui propose de se déclarer chef de l'église d'Angleterre. Quel était ce patriarche de l'église anglicane. 371-373

Licous législatifs et nœuds coulants administratifs que Thomas Cromwell prépare au clergé anglais... 373-375

Tunstall, évêque de Durham, et Guillaume de Warham, archevêque de Cantorbéry, s'aperçoivent du piège et protestent contre. Le dernier meurt, à la vue de la prochaine apostasie de l'Angleterre..... 375

Henri VIII épouse secrètement Anne de Boulen, en assurant au prêtre que le Pape venait de prononcer en sa faveur. 375

Thomas Cranmer, ayant une seconde femme et luthérien dans le cœur, est fait archevêque de Cantorbéry. 376 et 377

Avec quelle hypoërisie Cranmer prononce le divorce entre Catherine d'Aragon et Henri VIII, déjà marié à une autre..... 377

Le collège des cardinaux, consulté par Clément VII, se prononce à la presque unanimité pour la validité du mariage de Catherine. Sur quoi le Pape prononce une sentence définitive, mais qui ne doit être publiée que plus tard.. 378

Avant qu'on pût savoir à Londres ce qui avait eu lieu à Rome, l'apostasie de l'Angleterre était consommée par la bassesse de son parlement... 378 et 379

Dernières actions et martyre de Thomas Morus..... 379-382

Martyre du cardinal Fisher, évêque de Rochester..... 382

Réflexions du protestant Cobbet. Courage des deux Franciscains Peyto et Elstow..... 382-384

Martyre de plusieurs Chartreux. 384 et 385

Le roi-pape Henri VIII déclare le laïque Thomas Cromwell son vicaire général, sous qui le clergé anglais s'avilit toujours davantage... 385 et 386

Bassesse du parlement pour satisfaire l'avarice du roi..... 386



- Ce qu'étaient les monastères anglais suivant Tanner, évêque protestant. Déloyauté de Hume qui le cite. 386-390  
Moyens employés par le pape anglican et son vicaire pour voler les couvents anglais ; et quelles en ont été les suites. 390-393  
Ce que c'est que le paupérisme. 393 et 394  
Ménage du premier pape anglican. 394
- Après la mort de la reine Catherine d'Aragon, le premier pape anglican fait couper la tête à la première papesse anglicane, Anne de Boulon, comme convaincue d'adultère, quoique son mariage fût déclaré nul. . . . . 394-396  
La troisième femme de Henri lui donne un fils en mourant. En conséquence, il déclare illégitimes ses deux filles Marie et Elisabeth. . . 396 et 397  
Supplice de la comtesse de Salisbury, mère du cardinal Polus. 397 et 398  
Henri VIII, premier pape anglican, épouse une quatrième femme, Anne de Clèves ; la répudie, parce qu'elle n'est pas à son gré, et en épouse une cinquième, Catherine Howard. 398 et 399  
Chute et exécution de Thomas Cromwell. . . . . 399  
Henri VIII s'occupe à régler la foi des Anglais, et fait périr dans les supplices quiconque ne reconnaît pas son infailibilité. . . . . 399-402  
Il n'épargne pas même les morts, et fait le procès à saint Thomas de Cantorbéry, pour s'emparer des richesses de son église et de son tombeau. . . 402  
Henri VIII coupletête à sa cinquième femme, et en épouse une sixième, qui faillit avoir le même sort. . . . . 403  
Tableau de son règne et de ses dernières années par Cobbet et Lingard. 403-405  
Parallèle, d'après le protestant Cobbet, entre l'Angleterre catholique au quinzième siècle et l'Angleterre protestante depuis Henri VIII sous le rapport du bien-être matériel. . . . . 405-408
- § VIII.
- EFFORTS DE L'HÉRÉSIE LUTHÉRIENNE POUR PERVERTIR LA FRANCE, CE QUI SAUVE CE ROYAUME. GENÈVE FORCÉE À L'APOSTASIE PAR BERNE. COMMENCEMENT DE CALVIN, SES HÉRÉSIES, SON GOUVERNEMENT À GENÈVE. CONSÉQUENCES.
- Dangers de la France de la part de deux femmes d'une foi suspecte et de mœurs scandaleuses. . . . . 409  
Ce qui sauva la nation française, ce fut, après Dieu, la nation française, clergé, parlement et peuple. 409-410  
Erreurs opiniâtres et punition de Louis Berquin. . . . . 410 et 411  
Profanations sacrilèges des luthériens iconoclastes. Réparation publique faite par le roi François 1<sup>er</sup> et le peuple de Paris. . . . . 411 et 412  
Progrès de l'hérésie dans la ville de Meaux, par l'imprudence de l'évêque. 412-416  
L'hérésie commence de s'insinuer à Metz. . . . . 416  
Décrets remarquablement sages du concile de Sens contre les nouvelles erreurs. . . . . 416-423  
Tentatives des hérétiques en plusieurs lieux de France. . . . . 423 et 424  
Ils reçoivent surtout accueil en Béarn, de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François 1<sup>er</sup>, qu'elle voudrait circonvenir lui-même. Les écoliers de l'université de Paris la jouent sur leur théâtre. . . . . 424-426  
Commencements de Jean Cauvin, dit Calvin. . . . . 426-428  
Révélations sur les mœurs de ce patriarche du protestantisme français. 428-430  
Quelles étaient les mœurs de Théodore de Bèze. . . . . 430-431  
Calvin, le patriarche du protestantisme français, se fait connaître par la manière dont il parle des apôtres et des fidèles du protestantisme allemand. 431 et 432  
Dans une peste, Calvin et les siens se font défendre ou dispenser par les magistrats d'aller voir les malades. Les prêtres catholiques s'y dévouent, parmi eux le savant Gabriel de Saconay. 432-434  
Quels furent, d'après Calvin lui-même, les causes et les fruits de sa réforme. 434 et 435  
Les principales de ces funestes résultats, y compris l'athéisme, se trouvent dans les écrits de Luther et de Calvin particulièrement dans *l'Institution chrétienne* de ce dernier. . . 435-437  
Suite de la biographie de Calvin, jusqu'au moment où il arrive à Genève, quand l'apostasie y est consommée. 437-439  
Histoire et état politique de Genève jusqu'au commencement du seizième siècle. . . . . 439-443  
Principales phases de l'apostasie introduite à Genève par la tyrannie de Berne, jusqu'à l'arrivée de Calvin, en 1536. . . . . 443-451  
Calvin est expulsé de Genève avec Farel, puis rappelé en 1540. . . 451-453  
Calvin, chargé de fabriquer un gouvernement ecclésiastique à Genève, ne trouve rien de mieux que l'inquisition d'Espagne, mais plus mesquine et plus tracassière. . . . . 453-456  
Calvin voue à la mort ceux qui lu

sont contraires..... 456  
 Vie, erreurs et supplice de Michel Servet... 457-459  
 Les églises protestantes approuvent le supplice de Michel Servet. Conséquences qui résultent de là..... 459 et 460

## § IX.

FIN D'ÉRASME. LIEUX THÉOLOGIQUES DE MELCHIOR CANUS. SAINT THOMAS DE VILLENEUVE. SAINT IGNACE DE LOYOLA. SA COMPAGNIE DE JÉSUS. PREMIERS TRAVAUX ET MIRACLES DE SAINT FRANÇOIS-XAVIER DANS L'INDE.

Érasme, bel esprit, superficiel, mauvais plaisant, d'une littérature plus païenne que chrétienne, n'a jamais rien compris au fond de la théologie, dont il se raille, surtout à la distinction entre la grâce et la nature; ne peut être consulté avec quelque fruit que comme un dictionnaire de synonymes latins dans leur acception païenne..... 461-467

Melchior Canus. Mérite, substance et parties principales de son livre *Des Lieux théologiques*..... 467-478

Vie de saint Thomas de Villeneuve, religieux augustin et archevêque de Valence. Ses vertus, ses extases, ses pieuses industries pour réformer le clergé et le peuple, sa sainte mort.. 478-492

Vie de saint Ignace de Loyola, depuis sa conversion jusqu'à son départ de Manrèse pour le pèlerinage de la Terre-Sainte. Ses *Exercices spirituels*. 492-510

Histoire de son pèlerinage. 510-514

Ses études, ses bonnes œuvres, ses épreuves à Barcelone, Alcalá et Salamance..... 514-518

Ses études à Paris. Épreuve à laquelle il est exposé..... 518-520

Il recrute six compagnons : Pierre Lefèvre, François-Xavier, Jacques Laynèz, Alphonse Salmeron, Nicolas Alphonse surnommé Bobadilla, et Simon Rodriguèz, avec lesquels il jette les fondements de la compagnie de Jésus, le quinze août 1534..... 520-525

Autres œuvres du zèle de saint Ignace. 526-528

Après avoir donné Venise pour rendez-vous à ses compagnons, il va en Espagne. Fruits de salut qu'il y opère. 528-531

Voyage de ses compagnons de Paris à Venise. Ce qui leur arrive près de Constance. Leur occupation à Venise, avec

saint François-Xavier et saint Ignace. 531-535

Ils vont tous à Rome se présenter à Paul III. Comment ils sont calomniés en son absence et justifiés à son retour. Leur compagnie est approuvée. Ignace envoie ses compagnons évangéliser de divers côtés. Simon Rodriguèz et François-Xavier partent pour l'Inde et le Japon. Le premier reste en Portugal, le second s'en va tout seul..... 535-544

Élection de saint Ignace comme supérieur général de la compagnie de Jésus. Ses occupations à Rome. Son esprit. 544-548

Il écrit les constitutions de son ordre. Comment. Quels en sont l'esprit, le but et l'ensemble..... 548-553

On y voit tout l'opposé de Luther et de Calvin..... 553 et 554

Raisons de l'autorité du général. Précautions pour qu'il n'en abuse. 554-557

Heureux tempérament de la vie active et de la vie contemplative. Discretion dans le reste..... 557 et 558

Les six états dans la compagnie. 558-560

Le prodigieux égarement de Luther fait voir combien il faut être sur ses gardes pour n'être pas la dupe de l'esprit de ténèbres..... 560

Importance des exercices et des règles spirituelles de saint Ignace.. 560-563

Sagesse des règles de saint Ignace sur l'enseignement de la théologie.... 564

Plus encore sur l'enseignement de la philosophie. On n'y fait pas assez attention..... 565-567

Premiers collèges établis par la compagnie de Jésus..... 567

Elle envoie des missionnaires par tout l'univers..... 567 et 568

Principaux saints qu'il y avait alors dans l'Eglise..... 568

Voyage de saint François-Xavier, de Rome, par Lisbonne, à Goa.. 568-571

Ses travaux et succès apostoliques à Goa même..... 571 et 572

Ses travaux, ses succès, ses miracles parmi les Paravas, sur la côte de la Pêcherie. Endurcissement des Brames. 572-578

Ses voyages, ses travaux, ses miracles dans le royaume de Travancor, dans l'île de Ceylan, à Méliapor et en d'autres lieux..... 578-583

Il convertit un Japonais et forme le projet d'aller prêcher l'Évangile au Japon..... 583-586

## FIN DE LA TABLE DU VINGT-TROISIÈME VOLUME.

## ERRATUM.

Page 52, ligne 2 en bas, au lieu de 99, lisez 95.













BX 945 .R64 1850  
v.23 SMC  
Rohrbacher, Renbe  
Franpcois, 1789-1856.  
Histoire universelle de  
l'beglise catholique /  
AZE-4051 (mcab)



